



**HAL**  
open science

# Des émigrants dans le passage. Une approche géographique de la condition de clandestin à Cherbourg et sur les côtes de la Manche

Olivier Thomas

► **To cite this version:**

Olivier Thomas. Des émigrants dans le passage. Une approche géographique de la condition de clandestin à Cherbourg et sur les côtes de la Manche. Géographie. Université de Caen, 2011. Français. NNT: . tel-00673859

**HAL Id: tel-00673859**

**<https://theses.hal.science/tel-00673859>**

Submitted on 24 Feb 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**THÈSE**

présentée par

**M.Olivier THOMAS**

et soutenue publiquement le 7 décembre 2011

en vue de l'obtention du

DOCTORAT de l'UNIVERSITÉ de CAEN

Spécialité : Géographie physique, humaine, économique et régionale (TH 654)

(Arrêté du 07 août 2006)

**DES ÉMIGRANTS DANS LE *PASSAGE***

**Une approche géographique de la condition de clandestin  
à Cherbourg et sur les côtes de la Manche**

Composition du jury

<b>M. Christian PIHET</b>	Professeur de géographie à l'université d'Angers, UMR ESO 6590 CNRS (Rapporteur)
<b>M. Claudio CERRETI</b>	Professeur de géographie à l'Università degli studi di Roma Tre (SGI-CISGE) (Rapporteur)
<b>M<sup>me</sup> Djemila ZENEIDI</b>	Chargée de recherche CNRS à l'université de Bordeaux III, UMR ADES 5185 CNRS (Examinateur)
<b>M. Thierry BULOT</b>	Professeur de sociolinguistique urbaine à l'université de Rennes II, PREFics EA 3207 (Examinateur)
<b>M. Patrice CARO</b>	Professeur de géographie à l'université de Caen Basse-Normandie, UMR ESO 6590 CNRS (Examinateur)
<b>M. Benoît RAOULX</b>	Maître de conférences, Habilité à Diriger des Recherches, à l'université de Caen Basse-Normandie, UMR ESO 6590 CNRS (Directeur de thèse)

## Sommaire

Remerciements .....	3
Glossaire des sigles utilisés .....	5
<b>Introduction générale .....</b>	<b>7</b>
<b>Partie I</b>	
<b>Le fait clandestin comme champ de recherche .....</b>	<b>41</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>41</b>
<b>Chapitre 1 - Migrations clandestines et migrants «clandestins» : une mise en perspective .....</b>	<b>43</b>
<b>Chapitre 2 - L'Europe et la régulation des migrations clandestines .....</b>	<b>75</b>
<b>Chapitre 3 - Sur le voyage clandestin .....</b>	<b>123</b>
<b>Partie II</b>	
<b>La <i>passage</i> comme objet d'étude .....</b>	<b>193</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>193</b>
<b>Chapitre 4 - Les espaces transmanche, entre sûreté et régulation des déplacements clandestins .....</b>	<b>195</b>
<b>Chapitre 5 - De Sangatte aux «jungles» : la présence des «clandestins» sur le littoral de la Manche .....</b>	<b>195</b>
<b>Chapitre 6 - Dans la ville et sur le port : construction et cristallisation des problématiques autour des «clandestins» de Cherbourg .....</b>	<b>269</b>
<b><i>Cahier photographique</i> .....</b>	<b>343</b>
<b>Partie III</b>	
<b>Une lecture de la condition de «clandestin» à l'échelle locale .....</b>	<b>381</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>381</b>
<b>Chapitre 7 - Les mobilisations locales, assistance aux émigrants et régulations .....</b>	<b>383</b>
<b>Chapitre 8 - De la prise en charge sanitaire des individus au contrôle des corps .....</b>	<b>467</b>
<b>Chapitre 9 - Le «clandestin» dans ses espaces .....</b>	<b>527</b>
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>603</b>
<b>Sources .....</b>	<b>615</b>
<b>Liste des personnes rencontrées .....</b>	<b>653</b>
<b>Table des photos du cahier photographique .....</b>	<b>657</b>
<b>Table des figures .....</b>	<b>661</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>671</b>

## Remerciements

Je souhaite remercier tout d'abord mon directeur de thèse, Benoît Raoulx (Maître de Conférences Habilité à Diriger les Recherches), qui m'a accompagné dans ce travail de recherche sur les émigrants à Cherbourg et qui m'a encouragé à mener ce projet à son terme. J'ai beaucoup appris des échanges que nous avons pu avoir et je suis très heureux d'avoir bénéficié de son encadrement.

Mes remerciements s'adressent aux membres du jury qui ont accepté de participer à l'évaluation de ce travail. Je tiens à remercier Christian Pihet (Professeur de géographie à l'Université d'Angers), Claudio Cerreti (Professeur de géographie à l'Università degli studi di Roma Tre), Djemila Zeneidi (Chargée de recherche CNRS à l'Université de Bordeaux III), Thierry Bulot (Professeur de sociolinguistique urbaine à l'Université de Rennes II) et Patrice Caro (Professeur de géographie à l'Université de Caen Basse-Normandie) qui m'ont fait l'honneur de participer à mon jury de soutenance, ainsi que pour l'intérêt qu'ils ont porté à mon travail.

Cette thèse n'aurait pas abouti sans l'aide des personnes qui ont accepté de me rencontrer et de répondre à mes questions. Il serait difficile de toutes les citer ici, mais je pense bien évidemment à elles et je les remercie pour leur participation.

Un grand merci à celles et ceux qui m'ont invité à leur table et m'ont hébergé lorsque j'étais dans le Nord. Merci aux bénévoles et aux militants que j'ai rencontrés et auprès de qui j'ai beaucoup appris. Je pense particulièrement aux membres d'*Itinérance* et du *Collectif contre le racisme et les idées d'extrême droite* qui m'ont aidé et m'ont encouragé depuis quatre ans. Tous m'ont définitivement convaincu de la nécessité de s'impliquer et d'agir pour défendre nos idées et accéder à nos droits.

Au moment d'écrire ces remerciements, je pense à toutes celles et tous ceux que j'ai croisés dans les camps et les squats le long du littoral. Je sais aujourd'hui le courage et la force dont ils font preuve. J'espère que la route qu'ils empruntent les mènera là où ils pourront réaliser leurs projets et vivre à nouveau.

En tant que doctorant à ESO Caen, hébergé à la MRSH, j'ai pu bénéficier de très bonnes conditions de travail. Je tiens à remercier tous les membres de l'équipe et particulièrement ses directeurs successifs, Rémi Rouault et Patrice Caro. Mes remerciements vont aussi à Cyril pour sa disponibilité ainsi qu'à Patricia, Elisabeth et Lucien.

Je tiens également à adresser toute ma gratitude à l'ensemble des membres de l'UFR de géographie de l'Université de Caen Basse-Normandie et en particulier à son directeur, Stéphane Costa, ainsi qu'à son directeur adjoint, Lionel Rougé, qui m'ont fait confiance et m'ont permis de terminer mes recherches dans de bonnes conditions en m'accordant un demi-poste d'ATER en 2009 et en 2010. Je remercie aussi Chantal, Brigitte et Anne, ainsi que Daniel Tasset, pour leurs conseils et leur soutien tout au long de mes activités d'enseignement à l'UFR de géographie.

Je souhaite remercier les enseignants-chercheurs qui m'ont fait confiance et m'ont invité à travailler avec eux dans le cadre de différents contrats et projets de recherche. Je pense à Pierre Bergel, Marc Dumont, Lionel Rougé, Stéphane Valognes et Sandrine Depeau auprès de qui j'ai beaucoup appris

du métier de chercheur. Merci aussi à Nicolas Bautés pour sa présence et pour l'intérêt dont il fait preuve à l'égard de mon travail.

Mes remerciements s'adressent aussi à Viviane Zambelli, à Nicolas Blanpain, et à celles et ceux qui ont travaillé et travaillent encore aujourd'hui à la bibliothèque-cartothèque, pour m'avoir aidé dans mes activités d'enseignement et de recherche.

Je remercie bien évidemment mes parents qui m'ont donné la possibilité de faire des études, ainsi que mon frère. Ils m'ont encouragé et soutenu depuis mes premiers collages de maternelle jusqu'à aujourd'hui. Cette thèse est l'aboutissement d'un long cheminement sur les bancs de l'école... Merci à vous.

Je souhaite aussi «remercier» les Assedics et le Pôle emploi pour leur participation dans la réalisation de cette thèse. En tant que doctorant «non financé», je n'aurais jamais pu aller sur mes terrains si je n'avais pas bénéficié d'indemnités de chômage à plusieurs reprises depuis 2005.

Mes remerciements vont aux doctorants (devenus pour certains enseignants-chercheurs) et amis avec qui j'ai beaucoup échangé tout au long du doctorat : Jean, Maxime, Sébastien, Mathieu, Mattounet, Zek, Marie-Anne, Kevin et Clément. Merci aussi à Greg, Hélène (même si elle a utilisé un stylo noir pour les corrections), Nicolas, et une nouvelle fois à Jean et Sébastien pour leurs relectures et leurs remarques. Merci aussi à Alexis pour m'avoir donné le goût de la géographie.

Un grand merci à mes ami(e)s qui m'ont supporté et encouragé tout au long de ces années de thèse et qui m'ont hébergé lorsque je venais à Caen : Aurélien, Marianne, Elodie, Sylvain et Céline, Claire, Sophie, Johnny, Mika et Sonia, Tonton, Cedric et Christine, Marie et Hervé, Simon V et Céline P, Mika M, Thomas, Fred, Alexandre, Elsa, Alexis M, Anne-Julia et Simon, Laura, Stan et Eglantine, Ronan, Christelle et leurs trois petits gars... Merci aussi à toutes celles et tous ceux qui ont participé ou m'ont aidé sans le savoir.

Enfin, merci à Cécile qui m'a accompagné dans cette aventure et m'a encouragé jusqu'au bout.

## Glossaire des sigles utilisés

ACP - Afrique, Caraïbes, Pacifique  
ADOMA - anciennement «Société nationale de construction de logements pour les travailleurs» (Sonacotra)  
AFP - Agence France Presse  
AFTAM - Association pour la Formation des Travailleurs Africains et Malgaches  
AME - Aide Médicale d'Etat  
ANAEM - Agence Nationale de l'Accueil des Étrangers et des Migrations  
APRF - Arrêté Préfectoral de Reconduite à la Frontière  
APS - Autorisation Provisoire de Séjour  
ARS - Agence Régionale de la Santé  
ASE - Aide Sociale à l'Enfance  
ASIP - Agent de Sûreté des Installations Portuaires  
ATA - Aide Temporaire d'Attente  
AUDA - Accueil d'Urgence des Demandeurs d'Asile  
BPPL - Bâton de Police à Poignée Latérale  
CADA - Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile  
CAMRES - Centre d'Aide Médicale et de Réinsertion Economique et Sociale  
CASF - Code de l'Action Sociale et des Familles  
CCAS - Centre Communal d'Action Sociale  
CCFD - Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement  
CCI - Chambre de Commerce et d'Industrie  
CESEDA - Code de l'Entrée et de Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile

CFDA - Coordination Française pour le Droit d'Asile  
CG - Conseil Général  
CGT - Confédération Générale du Travail  
CHAUH - Centre d'Hébergement et d'Accueil d'Urgence Humanitaire  
CHU - Centre Hospitalier Universitaire  
CMU - Couverture Médicale Universelle  
CNDA - Cour Nationale du Droit d'Asile  
CNRTL - Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales  
COMEDE - Comité Médical pour les Exilés  
CR - Conseil Régional  
CRA - Centre de Rétenion Administrative  
CRS - Compagnes Républicaines de Sécurité  
CUC - Communauté Urbaine de Cherbourg  
C'SUR - Collectif de Soutien d'Urgence aux Réfugiés  
DDASS - Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales  
DDT - Dichlorodiphényltrichloroethane  
DISSILEC - Direction Centrale du Contrôle de l'Immigration et de la Lutte contre l'Emploi Clandestin  
DPM - Direction de la Population et des Migrations  
DPNU - Division de la Population des Nations Unies  
DUDH - Déclaration Universelle des Droits de l'Homme  
EDA - Agence Européenne de Défense  
EHPAD - Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes  
ESI - Etranger en Situation Irrégulière  
FEDER - Fond Européen de Développement Régional  
FOL - Fédération des Oeuvres Laïques  
FRAN - *Frontex Risk Analysis Network*

FSU - Fédération Syndicale Unitaire  
 FTDA - France Terre d'Asile  
 GISTI - Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés  
 GPMH - Grand Port Maritime du Havre  
 GRPAS - Groupement Rennais de Pédagogie et d'Animation Sociale  
 HCR/UNHCR - Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés  
 INA - Institut National de l'Audiovisuel  
 IP - Installation Portuaire  
 ISPS - *International Ship and Port Security*  
 ISR - Information Solidarités Réfugiés  
 IVG - Interruption Volontaire de grossesse  
 LCR - Ligue Communiste Révolutionnaire  
 LDH - Ligue des Droits de l'Homme  
 LRA - Local de Rétention Administrative  
 MDM - Médecins du Monde  
 MIE - Mineur Etranger Isolé  
 MSF - Médecins Sans Frontière  
 MRAP - Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples  
 MRJC - Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne  
 OCDE - Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
 OCRIEST - Office Central pour la Répression de l'Immigration irrégulière et de l'Emploi d'Etrangers Sans Titre  
 ODM - Office Fédérale des Migrations (Suisse)  
 OFII - Office Français de l'Immigration et de l'Intégration  
 OFPRA - Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides  
 OIM - Organisation Internationale pour les Migrations  
 OLI - Officier de Liaison Immigration  
 OMI - Organisation Maritime Internationale  
 ONG - Organisation Non Gouvernementale  
 ONU - Organisation des Nations Unies  
 ORU - Opération de Renouvellement Urbain  
 OSH - Organisme de Sûreté Habilité  
 OTAN - Organisation du Traité de l'Atlantique Nord  
 DCPAF/PAF - (Direction Centrale de la) Police de l'Air et des Frontières  
 PAJ - Point Accueil Jeunes  
 PASS - Permanence d'Accès aux Soins de Santé  
 PEV - Politique Européenne de Voisinage  
 PIF - Point d'Inspection Filtrage  
 PNA - Ports Normands Associés  
 PS - Parti Socialiste  
 RABITs - *Rapid Border Intervention Teams*  
 RATP - Régie Autonome des Transports Parisiens  
 RESF - Réseau Education Sans Frontières  
 RG - Renseignement Généraux  
 UDC - Union Démocratique du Centre (Suisse)  
 UMP - Union pour un Mouvement Populaire  
 UNSA - Union des Syndicats Autonomes  
 SAMU - Service d'Aide Médicale Urgente  
 SAS - Société Anonyme Simplifiée  
 SDF - Sans Domicile Fixe  
 SHEMA - Société Hérouvillaise d'Economie Mixte pour l'Aménagement  
 SIS - Système d'Information Schengen  
 SNCF - Société Nationale des Chemins de Fer  
 SOLAS - *Safety Of Life At Sea*  
 SUD - Solidaires Unitaires Démocratiques  
 UE - Union Européenne  
 VIS - *Visa Information System*  
 VTA - Visa de Transit Aéroportuaire  
 ZAR - Zone d'Accès Restreint  
 ZI - Zone Industrielle

## Introduction générale

<b>CHERBOURG : PORT D'ÉMIGRATION MAIS AUSSI PORT DES ÉMIGRANTS</b> .....	<b>8</b>
L'émigration des populations européennes par Cherbourg .....	8
Cent ans plus tard : Cherbourg, port des «clandestins» ? .....	13
<b>UNE APPROCHE DU «FAIT CLANDESTIN» SUR LE LITTORAL DE LA MANCHE</b> .....	<b>14</b>
Une question d'actualité dans la société .....	14
Le fait clandestin est une question sociale .....	26
<b>VERS UNE ÉTUDE DU PASSAGE</b> .....	<b>27</b>
Du voyage clandestin au passage : définition du cadre de l'étude .....	27
Une géographie de la présence et du mouvement .....	29
Une étude du fait clandestin par ses dimensions spatiales .....	30
<b>LA MISE EN PLACE D'UNE MÉTHODE ADAPTÉE À L'ÉTUDE DU PASSAGE</b> .....	<b>32</b>
Travailler à la marge : présentation des terrains de recherche .....	32
La posture de recherche au cours de l'enquête .....	33
Des outils méthodologiques : le journal de terrain et la photographie .....	35
Les sources utilisées .....	36
<b>LE PLAN DE LA THÈSE</b> .....	<b>38</b>



La ville de Cherbourg est située à l'extrémité nord de la presqu'île du Cotentin. Elle occupe une position géographique avancée sur la mer de la Manche, ce qui la place à proximité des côtes anglaises et sur l'une des routes maritimes les plus empruntées au monde. Tournée vers la mer, la ville dispose d'un vaste ensemble portuaire (comprenant un port militaire, un port de plaisance, un port de pêche et un port de commerce) protégé par une immense rade qui offre, de jour comme de nuit, un abri aux navires. En raison de cette configuration et sa situation géographique, Cherbourg est depuis plus d'un siècle un port d'escale pour les plus grands paquebots du monde (par exemple, le *Titanic* en 1912 ou le *Queen Mary II* aujourd'hui) et un port transmanche depuis les années 1960.

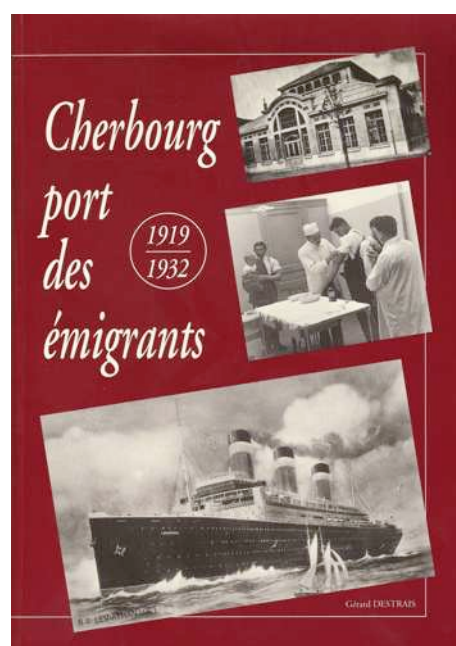
## CHERBOURG : PORT D'ÉMIGRATION MAIS AUSSI «PORT DES ÉMIGRANTS»

Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, la Révolution industrielle marque le début d'une grande période de déplacements des populations européennes. Les causes sont multiples : la population mondiale s'accroît rapidement, la mondialisation des échanges déséquilibre les économies traditionnelles et les nouveaux moyens de transport fonctionnant à vapeur permettent de se déplacer plus facilement. A cela s'ajoute la volonté politique et militaire des Etats européens de développer les empires coloniaux (Noiriel, 2002). Les Amériques, et en particulier les Etats-Unis, attirent les émigrants européens.

### L'émigration des populations européennes par Cherbourg

Entre la fin du XIX<sup>ème</sup> et le début du XX<sup>ème</sup> siècle, des milliers d'émigrants ont séjourné aux abords du port de Cherbourg avant d'embarquer sur l'un des paquebots en partance pour les Etats-Unis ou l'Amérique du Sud (Fig. I.1). Cet épisode de l'histoire de la ville est une composante de l'histoire de l'émigration des populations européennes vers l'Amérique.

Fig. I.1. ; La couverture du livre de Gérard Destrais (1994) « Cherbourg, port des émigrants. 1919/1932 ». Cet ouvrage, qui peut être consulté à la bibliothèque municipale de Cherbourg, est l'une des rares sources faisant état des conditions d'accueil et de vie des émigrants européens à Cherbourg au début du XX<sup>ème</sup> siècle.



## ***Le trafic lucratif d'une clientèle de troisième classe***

Dans les années 1880, des émigrants arrivent à Cherbourg pour s'embarquer sur un paquebot à destination des Etats-Unis. Jusqu'en 1914, c'est une période faste pour les armateurs : cette clientèle pauvre et peu exigeante est souvent plus rentable que des passagers de première classe. Tout l'espace du navire est mis à profit et les conditions de voyage sont rudimentaires (Destrais, 1994).

Après la Première Guerre mondiale, les conditions du transport se sont améliorées. Ainsi, un instituteur de Cherbourg, Paul Moulin, note en 1926 dans un de ses cahiers : « *Le temps n'est plus où les émigrants étaient transportés dans des entreponts sombres, mal aérés, aux couchettes nombreuses et superposées, et où, faute de salle à manger leurs repas étaient servis dans ces dortoirs dans des conditions précaires? Tous les paquebots entrés en service depuis 1918 comportent pour les passagers d'entreponts des installations sanitaires très complètes, des salles à manger, fumeurs et bars, parfois même un salon spécial pour passagères et des cabines à 2, 3, 4 ou 6 couchettes. (...) Certaines compagnies ont fait construire des navires spéciaux pour émigrants ou elles en ont fait aménager d'anciens* » (Moulin, 1926).

Des compagnies anglaises, la *Cunard* et la *White Star*, se sont partagées le transport des migrants vers le Canada et les Etats-Unis. Une troisième compagnie présente à Cherbourg, la *Royal Mail Line*, a proposé des lignes vers l'Amérique du Sud (principalement Cuba, le Brésil et l'Argentine). Une annonce de ce service régulier subsiste encore de nos jours à l'entrée de Cherbourg, le long de la voir ferrée (Fig. I.2).

*Fig. I.2. ; Une publicité de la Royal Mail Line à Cherbourg située à l'entrée de la gare ferroviaire. Son entretien est réalisé régulièrement par la ville. OT, 23.01.08.*



La majorité des migrants passant par Cherbourg dans les années 1920 venaient de l'est, du sud-est et du sud de l'Europe. Il s'agissait souvent de populations rurales ou de prolétaires urbains que la Première Guerre mondiale avait lourdement éprouvés. Conscientes de ces situations, les compagnies de navigation envoyaient des agents recruteurs, en Autriche-Hongrie, en Russie, ou encore en Italie et en Belgique. Rapidement, des milliers d'émigrants étaient arrivés à Cherbourg, assurant ainsi aux compagnies maritimes une période de prospérité.

Les compagnies maritimes n'étaient pas les seules à profiter du passage d'émigrants. Contrairement aux passagers de première classe qui passaient directement du train au paquebot, ceux qui partaient en Amérique, souvent pour ne plus en revenir, restaient plusieurs jours dans la ville le temps d'obtenir les autorisations nécessaires à l'embarquement. Les habitants de Cherbourg ont parfois

manifesté des craintes devant l'arrivée importante d'une population étrangère. Les riverains des premières maisons d'émigrants se sont inquiétés devant les transformations de leur quartier et les habitants de la rue de l'Alma ont craint de voir leur théâtre transformé en foyer d'émigrants. En outre, les mesures sanitaires prises par les Américains participaient à la construction d'un imaginaire autour du migrant alors considéré comme sale et pathogène. Le *Cherbourg-Eclair* relate les propos d'une lavandière du quartier du Roule réagissant à l'annonce de la construction prochaine d'un hôtel pour les passagers de la *Royal Mail Line* dans son quartier : « *si l'évènement se produit, nous verrons bientôt dans les immeubles Launey, aux lieu et place des braves gens qui gagnaient leur vie à un travail pénible mais nécessaire, les Allemands, les Autrichiens, et toutes les races de pouilleux qui, il y a si peu de temps, nous ont fait tout le mal possible...* » (*La Presse de la Manche*, 2000, édition spéciale). La population cherbourgeoise, et notamment les commerçants, ont su tirer parti de la présence d'émigrants dans la ville car c'est derniers y s'achetaient les derniers objets nécessaire au voyage. Gérard Destrais (1994, p.33) note dans son livre qu'en « *octobre 1922, il y avait environ 3000 émigrants en permanence à Cherbourg, qui dépensaient par jour 45 000 francs d'alimentation et autres emplettes* ».

Le quartier proche du port a aussi progressivement changé de figure. Des échoppes improvisées tenues en majorité par des candidats au voyage ayant été refoulés ou par des migrants ayant choisis de s'installer à Cherbourg se sont en effet créées. Après avoir obtenu une carte de séjour et de travail en France, ces nouveaux commerçants se sont installés pour vivre de leur activité. On recensait alors des cafés et des bars, des banques de change d'argent, un coiffeur, un photographe, un cordonnier... Ce quartier était aussi le lieu d'exercice des escrocs venus tromper les nouveaux arrivants en leur proposant de faux papiers ou en demandant des acomptes sensés faciliter la traversée.

### ***Le séjour des émigrants dans la ville***

Avec l'arrivée importante d'émigrants, c'est aussi la question de l'accueil et du séjour qui est posée. La compagnie *Cunard* qui a répondu à l'urgence en utilisant un ancien paquebot, le *Royal George* (*Fig. I.3*). Celui-ci a été amarré à la digue du Homet de 1920 à 1922 et a accueilli jusqu'à 1 500 personnes. Ce navire militaire, jugé trop proche de l'arsenal par les autorités militaires, a ensuite été remplacé par un hôtel des émigrants provisoires de 1922 à 1924, qui se trouvait alors à l'angle de la rue de Tourville et de la rue du Val de Saire.

En accord avec la municipalité, la *Royal Mail Line* a quant à elle utilisé l'ancienne scierie Launey, située dans le quartier du Roule, et qu'elle a transformé en hôtel (l'hôtel New York). Devant l'afflux toujours plus important de migrants, la compagnie a par la suite agrandi l'établissement chaque année. Les capacités d'accueil étaient en moyenne de 15 000 émigrants par an.

Fig. I.3. ; Photographie du Royal George (date inconnue).  
Source : <http://www.heaf.com/Pictures/Inanimate/Royal%20George.jpg>, (consulté le 25.09.11.)



Dans la perspective d'une solution durable, les compagnies transatlantiques Cunard, *White Star* et *Red Star Line* ont fusionné en une seule société avant d'acheter le terrain des Mielles et y édifier l'hôtel des Mielles, baptisé par la suite hôtel Atlantique (Fig. I.4).



Fig. I.4. ; L'hôtel Atlantique de nos jours. Le bâtiment abrite maintenant la Chambre de Commerce et d'Industrie Cherbourg Cotentin, différents services et, assez ironiquement, la Police aux Frontières. OT, 08.10.11.

Il ne s'agissait pas d'un hôtel ordinaire puisque celui-ci était destiné à accueillir exclusivement des émigrants. Il fallait bien sûr loger les nouveaux arrivants, mais surtout répondre aux mesures prophylactiques sévères mises en place par les services américains de l'immigration. Les migrants passaient une visite sanitaire (douche avec savonnage au pétrole, épouillage) et une quarantaine de douze jours était imposée aux passagers de troisième classe qui étaient donc contraints de passer une à deux semaines à Cherbourg avant d'être autorisés à embarquer.

### ***La gare maritime de 1933 et le déclin de l'émigration***

En septembre 1926, l'instituteur Paul Moulin a rassemblé des notes chiffrées sur les migrants (Moulin, 1926). C'est grâce à son travail qu'il est possible d'avoir des données précises sur le nombre d'étrangers ayant embarqué à Cherbourg dans les années 1920. C'est en moyenne plus de 48 000 personnes qui partaient chaque année pour l'Amérique entre 1922 et 1925 (Fig. I.5).

En 1922:	44.101	émigrants
1923	44.542	"
1924	49.406	"
1925	59.391	"
6 premiers mois de 1926	60.601	"
6 premiers mois de 1926	49.659	"
Soit une moyenne de 48.585 émigrants par an.		

Fig. I.5. ; Extrait de «L'émigration par Cherbourg», Paul Moulin, notes sur un cahier d'école, 1925. Centre de documentation de la Chambre de Commerce et d'Industrie Cherbourg Cotentin.

Pendant longtemps, il n'y avait aucune structure d'accueil permettant d'assurer le transit des ces «voyageurs» en partance pour l'Amérique. Après la Première Guerre, le déplacement de migrants par Cherbourg est devenu problématique : de quelques milliers, les migrants ont été jusqu'à près de 60 000 à transiter par Cherbourg en 1925. Devant une telle ampleur, les responsables de la Chambre de Commerce ayant la charge du port civil ont été amenés à trouver des solutions pour assurer convenablement le passage des migrants.

En 1921, un grand projet d'aménagement de l'espace portuaire, proposé par la Chambre de Commerce et d'Industrie est donc adopté. Il prévoit, notamment, la construction d'une gare maritime et doit permettre aux navires des compagnies maritimes d'accoster (*La construction moderne*, 1927). La même année, les Etats-Unis mettent en place une politique de quotas pour limiter l'afflux d'immigrés sur leur territoire. Désormais, le nombre des immigrés de chaque nationalité ne doit plus dépasser 3% des ressortissants de chaque nation étrangère (basé sur le recensement de 1910). Alors que 800 000 étrangers étaient arrivés aux Etats-Unis en 1921, seulement 357 000 (dont environ 353 000 Européens) pourront le faire par la suite chaque année. En 1925, les compagnies *Cunard*, *US Lines* et *Atlantic Transport Line* annoncent à la Chambre de Commerce leur intention de supprimer des escales à Cherbourg au profit du Havre (où les travaux pour la création d'un quai d'accostage sont terminés) et de Boulogne.

En 1931, la gare maritime est presque terminée et les premiers trains peuvent y entrer, mais cela fait déjà presque deux ans que les Etats-Unis subissent la crise économique. Dans le même temps, le Brésil et l'Argentine ont réduit fortement leurs quotas d'immigration. Le transit d'émigrants par Cherbourg a considérablement baissé, provoquant en 1932 la fermeture de l'hôtel Atlantique, ainsi que d'autres hôtels d'émigrants. Alors que la gare maritime est finalement inaugurée le 30 juillet 1933, c'est la fin du grand mouvement d'émigration de populations européennes depuis Cherbourg vers les Etats-Unis et l'Amérique du Sud.

### ***Les traces et la mémoire de l'émigration***

De cette histoire de l'émigration européenne, il ne reste que peu d'éléments visibles dans la ville. L'hôtel Atlantique témoigne encore de l'accueil à Cherbourg des candidats au voyage vers l'Amérique. La gare maritime de 1933, construite au terme du mouvement d'émigration, ne raconte pas cet épisode de l'histoire de Cherbourg et du port, mais elle y est étroitement associée dans la mesure où sa présence en tant que monument participe à occulter de la mémoire le passage des milliers d'émigrants qui ont participé à l'histoire de Cherbourg entre la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et le début du XX<sup>ème</sup> siècle. En effet, l'histoire de la gare maritime de 1933 est surtout liée à celle des grands paquebots transatlantiques, et au passage des stars comme Charlie Chaplin en 1952, Liz

Taylor et Richard Burton en 1964, ou encore Salvador Dali, Jacques Brel, Edith Piaf... (*La Cité de la mer*, 2011).

L'épisode glorieux de Cherbourg en tant que port transatlantique place dans l'ombre l'époque où des milliers d'émigrants vivaient dans la ville, contribuaient son économie et participaient à transformer le paysage urbain. Il n'y a plus de traces des boutiques ouvertes par les migrants et l'hôtel New York de la Royal Mail, construit dans le quartier du Roule, n'existe plus. Avec la disparition de ces empreintes spatiales du passage des émigrants au début du XX<sup>ème</sup> siècle, c'est un pan entier du passé de Cherbourg qui tend à être oublié, voire dévalorisé.

### **Cent ans plus tard : Cherbourg, port des «clandestins» ?**

Des émigrants transitent toujours par Cherbourg aujourd'hui, mais le port de destination n'est plus New York (Etats-Unis) comme dans les années 1920, mais Poole, Portsmouth (Grande-Bretagne) ou Rosslare (Irlande). Les migrants viennent principalement du Moyen-Orient, du monde indien ou de la Corne de l'Afrique. Ils ont maintenant le statut de «clandestin», et leur condition d'accueil et de séjour sont extrêmement précaires. Les émigrants, qui arrivent à Cherbourg pour tenter de rejoindre la Grande-Bretagne ou l'Irlande, vivent en effet sous des tentes installées sur un terrain municipal en marge de la ville et bénéficient du soutien des associations locales qui leur apportent une aide humanitaire.

Le passage de «clandestins» par le port de Cherbourg n'est pas un fait nouveau. En revanche, la constitution de squats (ou de campements) dans la ville à partir de l'été 2002 est inédit ; et c'est précisément la présence de «clandestins» dans la ville de Cherbourg qui est au point de départ de cette étude.

## **UNE APPROCHE DU «FAIT CLANDESTIN» SUR LE LITTORAL DE LA MANCHE**

En décembre 2002, la fermeture du centre de la Croix Rouge de Sangatte, a contribué à disperser les émigrants, jusqu'alors concentrés dans le Calaisis, le long du littoral de la Manche et à multiplier le nombre des squats et des campements informels, non seulement aux abords des ports transmanche tels que Cherbourg, Dieppe, Calais ou Dunkerque, mais aussi le long des aires d'autoroutes dans le nord de la France ainsi qu'en Belgique. Cependant, cet événement n'explique pas à lui seul la présence des migrants «clandestins» aujourd'hui le long des côtes de la Manche. Dès la fin des années 1990 et tout au long des années 2000, la sécurisation des espaces transmanche, associée à l'augmentation des mesures de contrôle et de surveillance au niveau des postes frontières, a rendu de plus en plus difficile le franchissement de la frontière franco-britannique. Les migrants voulant rejoindre la Grande-Bretagne ou l'Irlande ont donc été contraints de s'installer, au moins de façon temporaire, dans des squats ou des campements à proximité de points de passages (ports, aires d'autoroute, stations-service...), donnant du même coup une visibilité à un phénomène ancien qu'est le déplacement clandestin de migrants en Europe.

La présence d'émigrants aux abords des espaces transmanche dessine une géographie que j'ai convenu d'appeler le «fait clandestin». Cette expression ne vise pas seulement à qualifier les logiques migratoires, mais plus globalement l'ensemble des problématiques qui peuvent être attachées aux déplacements «clandestins» d'émigrants et à leurs inscriptions dans les sociétés. Cette démarche traduit la volonté de ne pas réduire le champ de recherche à une seule dimension thématique, par exemple celle des migrations.

### **Une question d'actualité dans la société**

La présence de «clandestins» le long des côtes de la Manche depuis une dizaine d'années a suscité un intérêt important dans la société. Des reportages, des films, mais aussi des séries photographiques, des romans ou encore des bandes dessinées viennent régulièrement témoigner de l'actualité des questions concernant les migrants «clandestins» dans le nord de la France, sur le littoral ainsi qu'à Paris. J'ai choisi de revenir ici sur quelques-uns des moments au cours desquels le fait clandestin a participé à faire l'actualité médiatique. Je présente également une partie des oeuvres les plus connues qui questionnent, par un regard artistique, le rapport entre les sociétés européennes et les «clandestins».

## ***Le fait clandestin dans le champ médiatique***

Dans le champ médiatique, les journalistes ont relayé et commenté les problématiques qui se sont cristallisées ces dix dernières années autour des «clandestins». En France, c'est la situation des migrants présents dans le Calais qui a le plus suscité l'attention. La fermeture du centre de Sangatte a fait l'objet de plusieurs articles dans le journal *Le Monde* (04.12.02, 15.12.02 et 01.01.03). La destruction du hangar a également été filmée par la télévision (INA, 23.12.02).

Il faut cependant des événements importants, ou jugés comme tels par les journalistes, pour que la situation des migrants attire l'attention. L'annonce, par le ministre de l'Intérieur Eric Besson (2009-2010), de la fermeture de la «jungle» à Calais, et sa destruction effective en septembre 2009, ont ainsi été largement médiatisées (*Fig. I.6*).



*Fig. I.6. , «La jungle de Calais fermée la semaine prochaine», TF1, Journal de 20h, 16.09.09. [en ligne]. Disponible sur : [http://www.wat.tv/video/besson-jungle-calais-fermee-1slbs\\_2i0u7\\_.html](http://www.wat.tv/video/besson-jungle-calais-fermee-1slbs_2i0u7_.html) (consulté le 03.09.11)*

Les chaînes de télévision proposaient presque toutes des images des policiers faisant face aux migrants et aux militants, ainsi que quelques témoignages. M6 avait par exemple retransmis les images de l'interpellation des migrants le 22 septembre 2009, accompagnées des commentaires des militants associatifs et du Préfet du Pas-de-Calais, Pierre de Bousquet de Florian (*M6 Actu*, 2009). On trouve encore aujourd'hui de nombreuses vidéos sur Internet des reportages de journalistes qui témoignent de cet événement. A l'international, France 24 a relayé l'information (*Fig. I.7*) et des chaînes étrangères étaient également représentées sur place comme par exemple la télévision suisse (TSR - Télévision Suisse Romande) ou britannique (BBC News).

*Fig. I.7. ; «La police a arrêté 278 migrants dans la "jungle" de Calais», France 24, 22.09.09. [en ligne], Disponible sur : <http://www.youtube.com/watch?v=IT5yhgI9abw> (consulté le 03.10.11).*

Cependant, l'intérêt médiatique retombe rapidement. En dehors d'événements tels que l'évacuation et la destruction de la «jungle» de Calais au cours de laquelle 278 migrants avaient



été interpellés, la situation des «clandestins» sur le littoral de la Manche apparaît rarement dans les



journaux télévisés nationaux. Le format «enquêtes» ou «reportages» semble préféré. Le 14 janvier 2010, l'émission *Les infiltrés*, présenté par le journaliste David Pujadas sur *France 2*, proposait une enquête intitulée «Immigration clandestine : enquête sur les passeurs de Calais» (*Les infiltrés*, 2010). Le reportage, focalisé sur l'activité des «passeurs» et le travail de la brigade de recherche mobile de la Police aux frontières, a peu d'intérêt, mais le choix du thème (les «passeurs») et le lieu du tournage (Calais) montre comment le travail des journalistes peut participer à placer dans l'ombre une partie de la réalité, en n'abordant pas la complexité de la situation des migrants pour ne traiter qu'un seul aspect de la question, et en ne montrant pas que le fait clandestin ne concerne pas seulement Calais, mais l'ensemble du littoral.

Cependant, le thème des «clandestins» peut être traité de façons très différentes par les journalistes, et le cumul des reportages permet de dessiner en partie les contours de la question des «clandestins» en tant que question d'actualité. Deux ans auparavant, sur *France 2*, les journalistes Vincent Nguyen et Jean-Sébastien Desbordes avaient réalisé un reportage intitulé «*La jungle du nord (London Calling)*», diffusé en deux épisodes dans *13h15 le samedi*, dans lequel ils allaient à la rencontre des migrants, mais aussi des bénévoles qui leur apportaient leur aide (*La jungle du nord*, 2008). Le reportage avait été tourné à Norrent-Fontes, un village situé le long de l'A 26, à moins d'heure de route de Calais. Le regard se trouvait décentré : d'une part, il n'était plus question de Calais et d'autre part, les journalistes avaient fait le choix de s'intéresser à la rencontre entre les migrants «clandestins» et la société locale. Au moment du reportage, les migrants étaient presque tous d'origine Erythréenne. Ils avaient traversé le Soudan, la Lybie puis l'Italie et se retrouvaient à vivre dans un campement informel dans le nord de la France avant de tenter de rejoindre Londres.

L'émigration des Erythréens avait déjà été documentée dans le reportage du journaliste Daniel Grandclément réalisé en 2007 et diffusé à la télévision sur *France 3* le 13 juin 2008 dans l'émission *Thalassa* (Fig. I.8).



Fig. I.8. ; «*Les martyrs du golfe d'Aden*», Daniel Grandclément, 52mn, 2007. (capture d'écran)

Le journaliste avait suivi la traversée clandestine du golfe d'Aden par des émigrants venus d'Éthiopie, de Somalie, ou d'Erythrée qui cherchent à rejoindre le Yémen. Les images réalisées dans l'embarcation constituent un témoignage rare de la condition des migrants lors du voyage en bateau.

D'autres journalistes ont voulu rendre compte du voyage clandestin des migrants vers l'Europe. Fabrizio Gatti a ainsi parcouru l'une des routes clandestines qui mène de l'Afrique de l'Ouest à l'Italie, depuis le Sénégal, via le Mali, le Niger et la Libye. Son expérience a fait l'objet d'un ouvrage intitulé *Bilal, sur la route des clandestins* (Gatti, 2008). Plus récemment, avec la chute du régime de Kadhafi, des journalistes ont pu témoigner des conditions de rétention des migrants en Libye. Le documentaire d'Alexandre Dereims, *Le piège*, diffusé sur France 5 le 27 septembre 2011 montre le parcours des migrants, mais aussi les prisons d'étrangers construites par le régime de Kadhafi.

Le fait clandestin est ainsi un thème récurrent dans le champ médiatique en France, mais les journalistes ont le plus souvent témoigné de ce phénomène en tant que dimension d'un sujet plus large que constituent les migrations clandestines à l'échelle internationale. L'intérêt porté par les médias nationaux aux problématiques qui se cristallisent autour des migrants à l'échelle locale comme le long du littoral de la Manche est plus rare, et souvent éphémère. A Cherbourg, l'attention des médias nationaux n'a duré que quelques semaines, au cours de l'automne 2007, lorsque les tensions sur le port et dans l'agglomération ont été les plus fortes. Il faut consulter la presse locale pour avoir une représentation de l'histoire récente du fait clandestin à Cherbourg. Le débat local autour des migrants donne en effet une visibilité au fait clandestin.

### ***Placer la recherche en contre-point de l'actualité***

La démarche de recherche a des points communs avec le travail photographique de Bruno Serralongue à Calais (*Fig. I.9*). Ses prises de vues témoignent toujours d'une distance vis-à-vis du sujet et d'une temporalité différente de celle des médias. Il considère en effet que les questions dont il veut rendre compte existent aussi hors du temps et hors des lieux de l'évènement médiatique.



*Fig. I.9. ; «En attendant la distribution des repas, quai de la Moselle», Bruno Serralongue©, Calais, décembre 2006. (series Calais) Ilfochrome, 125 x 156 cm, Edition of 3, 2006.*

Dans la série «Calais», le photographe se place en contre-point de l'actualité et montre la marginalité dans laquelle sont placés les migrants sans jamais faire usage d'un registre spectaculaire ou sensationnaliste (*Fig. I.10*).

Fig. I.10. ; «Passer en Angleterre, Accès terminal transmanche», Bruno Serralongue©, Calais, juillet 2007, (series Calais), Ilfochrome, 125 x 156 cm, Edition of 3 2007



Dans le cadre de cette recherche, les évènements tels que les évacuations de squats, les destructions de campements ou les visites officielles d'élus et de représentants politiques n'ont pas particulièrement attiré notre attention. Le projet de recherche visait à regarder le «cœur de la société» depuis la marge, et cela sous-tend d'adopter une posture particulière, «décalée», dont la démarche d'observation rend compte : une importance toute particulière a été accordée au «banal», c'est-à-dire à ce qui constitue le quotidien des pratiques des clandestins. J'ai donc choisi d'observer l'objet de recherche à travers ce qui ne suscite pas un intérêt particulier dans le champ médiatique.

### ***Le fait clandestin dans le champ artistique et culturel***

Une même question peut être énoncée et traitée de différentes façons selon que l'on se place dans le champ médiatique ou dans le champ artistique et culturel. De nombreuses oeuvres produites au cinéma, en littérature ou encore au théâtre abordent le fait clandestin. Toutes posent un regard original sur ce phénomène. Pour le chercheur, cela constitue comme un champ de résonance des questions sociales qu'il se donne pour projet d'étudier (Becker, 2009).

*Welcome* de Philippe Lioret, sorti en mars 2009, est probablement l'un des films les plus connus en France évoquant la situation des migrants à Calais (Fig. I.11). Le réalisateur décrit la rencontre de deux hommes : Simon (Vincent Lindon), un maître nageur de la piscine municipale locale, séparé de sa femme et Bilal (Firat Ayverdi), un jeune Irakien prêt à tout, y compris à traverser la Manche à la nage pour rejoindre en Angleterre celle dont il est amoureux. A travers l'histoire de la relation entre ces deux personnages, Philippe Lioret documente une réalité. Il porte un regard sur les rapports de notre société avec les «clandestins» (la mise à distance de la part de la population locale, la brutalité de la gestion policière du phénomène, etc.). Par ailleurs, en montrant le travail des associations et faisant état de l'urgence humanitaire, le film renvoie directement au spectateur la question de son implication vis-à-vis de la situation des migrants.

Fig. I.11. ; Affiche du film "Welcome" de Philippe Lioret, 2009

*Welcome* a suscité de nombreux débats dans la société. Derrière l'histoire de la rencontre de Simon et Bilal, c'est un portrait de la ville de Calais qui est dressé. Le maire de Calais, Natacha Bouchart (UMP) avait annoncé qu'elle n'irait «pas voir le film car (...)il va donner une image déplorable de la ville et de sa population. Les traits vont être forcés. Avec ce film, il va falloir que l'on reprenne à zéro notre travail sur l'image de la ville». Elle mettait aussi en parallèle la situation des Calaisiens «qui vivent dans des conditions plus dramatiques que les migrants qui, eux, sont venus de manière volontaire à Calais» (*Nord Littoral*, 11/03/09). Le film est sorti en avant-première dans les cinémas des villes où étaient présents des migrants en 2009. En tout, le réalisateur a présenté *Welcome* dans plus de 70 villes en France, apportant un témoignage sur la condition des migrants dans le Calaisis et provoquant ainsi le débat avec la salle.



De nombreux autres films au cinéma traitent du fait clandestin. *Eden à l'ouest* de Costa-Gavras sorti en 2009, raconte le périple d'Elias (Riccardo Scamarcio) un exilé parti pour rejoindre l'Europe. Le bateau sur lequel il traverse la méditerranée est arraisonné au large des côtes italiennes, mais Elias saute à l'eau pour s'enfuir. Il échoue sur une plage de nudiste en Grèce. Son voyage nous est compté de cet instant et jusqu'à Paris. Le réalisateur propose une vision optimiste du voyage clandestin, portée par la naïveté du héros. Le parcours et l'errance des clandestins sont énoncés de façon beaucoup plus réaliste dans *Harragas* de Merzak Allouache, sorti en 2010. Tourné à la manière d'un documentaire, le film rend compte de ce que signifie le départ pour les «brûleurs» (*harragas*). Avec son film, le réalisateur témoigne de l'émigration algérienne et a provoqué le débat en Europe comme en Algérie.



Fig. I.12. ; Affiche du film "Pour un instant la liberté" de Arash T. Riahi sorti en janvier 2009

Aux frontières de l'Europe, le long métrage de Arash T. Riahi, *Pour un instant la liberté* (2009), évoque les difficultés que rencontrent les réfugiés pour atteindre l'Europe par les voies légales (Fig. I.12). Ali et Merdad cherchent à fuir l'Iran et tentent avec leurs cousins Asy et Arman, de rejoindre leur famille en Autriche. Le voyage passe par la Turquie où ils se retrouvent bloqués dans l'attente d'obtenir un visa.

A l'est de l'Europe, le réalisateur Marian Crisan conte dans son film *Morgen* (2011), la rencontre de Nelu (Andràs Hathàzi), un fermier hongrois, et d'un émigrant turc (Molnàr Levente). Ce dernier donne tout son argent à Nelu en échange du passage de la frontière, mais Nelu retarde chaque jour ce moment. L'intrigue se déroule à la frontière entre la Hongrie et la Roumanie. Le film a pour projet de rendre visible l'immigration clandestine à l'est de l'Europe en considérant les individus et non pas les rapports d'une société aux flux d'immigration.

A la télévision, la situation des exilés présents à Calais est évoquée dans le film *Maman est folle* de Jean-Pierre Améris, diffusé sur *France 3* en 2007. Dans ce téléfilm, Sylvie (Isabelle Carré), une jeune mère de famille, va rencontrer Jallal (Nazmi Kirik), l'un des migrants qui tente de rejoindre l'Angleterre depuis Calais. Elle va alors prendre conscience de leur situation et donner un sens à ses journées en s'engageant comme bénévole auprès d'une association calaisienne. Olivier Adam, écrivain, qui a participé à l'écriture du scénario a également écrit un livre, *A l'abri de rien*, paru en 2007 dans lequel l'histoire de Marie, le personnage principal, s'inspire largement de l'héroïne du téléfilm de Jean-Pierre Améris. Le travail d'écriture témoigne autrement de la condition des clandestins à Calais :

« Pour la plupart, on ne les voyait jamais, ou alors seulement quand il faisait froid comme aujourd'hui. Ils mangeaient et ils repartaient, ne venaient se faire soigner que quand ça devenait trop dur. Quand leurs dents les faisaient souffrir ou que leur peau se barrait en lambeaux. Le reste du temps ils se planquaient du matin jusqu'au soir, personne ne savait à quoi ils occupaient leurs journées. Ils ne sortaient que la nuit, on les devinait le long des routes, ils marchaient par petits groupes avec leurs sacs plastiques à la main, leurs bonnets enfoncés jusqu'aux yeux, leurs capuches. »

*A l'abri de rien*, Olivier Adam, (2007), p. 91

D'autres romans évoquent ou traitent directement du voyage et de l'émigration. Dans *Partir* de Tahar Ben Jelloun (2006), Azel est un jeune marocain qui rêve de rejoindre l'Europe. A travers lui, l'auteur dresse le portrait d'une génération qui désire «quitter cette terre qui ne veut plus de ses enfants, tourner le dos à un pays si beau et revenir un jour, fier et peut-être riche, partir pour sauver sa peau même en risquant de la perdre» (p.25). Tahar Ben Jelloun se pose en témoin d'une actualité et pose une question qui traverse tout autant la société marocaine que les sociétés européennes. Le départ et le voyage est aussi le thème du livre d'Eric Emmanuel Schmitt, *Ulysse from Bagdad* (2008). Le héros de ce roman, Saad, quitte l'Irak pour aller en Europe :

« Un billet Bagdad-Londres, c'est inenvisageable : d'abord ça n'existe plus ; ensuite je n'obtiens pas de visa - je n'ai déjà pas de passeport ; enfin, je n'ai pas la somme, ni pour voyager ni pour m'installer à Londres. L'argent, le point noir réside là, d'ailleurs ! Si je n'en manquais pas, je contacterais des passeurs. Il paraît que, rue des Bouchers, contre mille dollars, ils te transportent à l'étranger. »

*Ulysse from Bagdad*, Eric-Emmanuel Schmitt (2008), p.83

L'auteur fait le récit du voyage de Saad et pose la question des frontières et de nos rapports à l'autre en dessinant les contours de la condition de clandestin :

« Nous commençons à nous glisser dans le monde des clandestins, un univers dont le ciment est la peur : personne ne se confie, tout le monde se méfie ; chacun se révèle suspect, celui qui porte un uniforme, celui qui n'en porte pas ; l'autre se réduit à deux fonctions, mouchard ou rival, pouvant soit me dénoncer, soit me voler ma place. Plus de pitié, plus de sympathie, plus d'entraide, chacun pour soi car Dieu réside à l'étranger ! »

*Ulysse from Bagdad*, Eric-Emmanuel Schmitt (2008), p.193

Le roman « *Eldorado* » de Laurent Gaudé (2006) est également intéressant à prendre en compte parce qu'il met en perspective les rapports entre européens et émigrants, mais aussi parce qu'il rend compte du mouvement de fermeture aux frontières de l'Europe.

« Nous sommes allongés dans les hautes herbes depuis plus de deux heures. Immobiles. Scrutant la frontière à nos pieds. La colline est pleine d'hommes qui épient la nuit avec inquiétude. Cinq cents corps qui essaient de ne pas tousser. De ne pas parler. Cinq cents hommes qui voudraient être plats comme des serpents. Nous attendons. (...) Les policiers espagnols ne sont pas très nombreux. Une vingtaine à peine. Mais, le long de la première barrière, il y a aussi des postes marocains. Combien d'entre nous vont passer ? Qui réussira et qui échouera ? »

*Eldorado*, Laurent Gaudé (2006), p.191

A l'instar de Laurent Gaudé, les romanciers qui parlent du voyage clandestin tentent de rendre compte, de la dimension vécue du voyage, au moment du passage des frontières par exemple. Le récit du périple d'un personnage vise à ce que le lecteur ait la possibilité de s'identifier, de prendre sa place, afin de le sensibiliser à cette thématique.

Au théâtre aussi, le voyage clandestin a fait l'objet de réflexions. *Le dernier caravansérail (odyssées)*, d'Ariane Mnouchkine créé en 2003 au Théâtre du Soleil est particulièrement connu. Le long travail de collecte de témoignages effectué en amont transparait dans la pièce en une série d'histoires qui renseignent tout autant sur le parcours de vie des migrants que sur le voyage clandestin en lui-même.

A une autre échelle, le passage clandestin de la frontière franco-britannique est au coeur de la pièce de Veronika Boutinovà, *No fuckin' England today* (2006), qui dresse un portrait de la condition des clandestins à Calais à travers différents personnages de migrants qui reviennent à tour de rôle sur leur situation, ce qu'ils vivent pour espérer passer la Manche ou ce qu'ils ont vécu avant.

Le comédien et metteur en scène Jack Souvant, propose quant à lui un dispositif original avec *Ticket*, un spectacle documentaire sur le thème du passage clandestin. Les spectateurs sont accueillis par un personnage nommé «*King Phone*». Il est «celui qui sait», c'est-à-dire celui qui va rendre le passage possible. En quelques minutes, il fait de chaque spectateur un «clandestin» :

« (...)

- Pourquoi tu rigoles toi ? Si ça ne convient pas à quelqu'un qu'il se casse on n'a pas besoin de lui. T'as un petit peu peur toi , viens près de moi je vais m'occuper de toi , n'aie pas peur, ce qui est bien avec moi c'est que je garantie le départ ! mais surtout (un temps ) ... je garantie ... l'arrivée ! Toi, tu comptes encore pour quelqu'un ici ? T'as de la famille ? Ton père ? C'est qui ton père ? Comment il s'appelle et il habite où ? et ta mère ? (Très sérieux et convaincant) Je suis là pour m'occuper de vous sinon qui le ferait ? »

*King Phone, Ticket (Les hommes), 2008*

*King Phone* est déjà passé plusieurs fois et il connaît les passeurs, les filières et les dispositifs de détection de la police. C'est en camion qu'il a prévu de faire passer le groupe :

« (...)

En camion statistiquement la réussite est élevée, c'est presque du 100%, ils ne peuvent pas contrôler tous les camions...T'imagines tous les camions , ça ralentirait la cadence des ferries , ça ralentirait le commerce !! c'est là qu'on est très fort ? alors ils laissent passer...Non vraiment vous avez bien fait de venir ici... »

*King Phone, Ticket (Les hommes), 2008*



Fig. I.13. ; La remorque dans laquelle se joue la deuxième partie du spectacle *Ticket de Jack Souvant*. OT, 21.04.10.

Il pousse le public dans la rue. Il faut courir, se cacher, se taire... En approchant de la remorque (installée sur une place du village ou de la ville), le public comprend que le passage n'est pas organisé, que *King phone* est un escroc. Il a peur et se cache parmi le groupe puis fait monter les spectateurs dans la remorque et ferme les portes

(Fig. I.13). Le voyage est immobile, mais l'intérieur du camion est sonorisé et des comédiens à l'extérieur jouent les rôles du chauffeur et des policiers. Dans la remorque, les spectateurs sont plongés dans le noir. Parmi eux, des comédiens commencent à jouer : ils sont des clandestins venus d'Irak ou de Chine et veulent aller en Angleterre. Ils racontent leur vie passée et leurs espoirs. Le spectacle se termine quand la police découvre que des clandestins sont cachés dans la remorque du camion.

Le dispositif de mise en scène est loin de celui du théâtre classique. La scène et la salle ne font qu'un. Le spectateur est à la fois clandestin et témoin des motivations qui amènent des migrants à prendre la route ainsi que des conditions dans lesquelles se fait le voyage. La distance sociale qui nous sépare du fait clandestin rend difficile la représentation des problématiques qui y sont attachées. Le spectacle de Jack Souvant est une mise en situation : les sons et la proximité avec les comédiens permettent de se construire des images du phénomène. Cette question de la « mise en images » des thèmes traités est éminemment importante dans le champ artistique et culturel. De nombreux photographes ont pris le fait clandestin pour thématique dans leurs travaux et ont apporté « par l'image » leurs témoignages.

A l'échelle du littoral de la Manche, c'est Calais qui a le plus souvent été le lieu des prises de vues. Parmi les nombreuses séries photographiques qui ont été produites, le travail de Jacqueline Salmon est intéressant à retenir, et ce pour deux raisons principales. La première tient au sujet photographié. La série intitulée *Le hangar* (2001) a été réalisée au centre de la Croix Rouge de Sangatte, détruit en décembre 2002. Elle nous montre l'intérieur du hangar, les tentes (Fig. I.14) et les algécos<sup>1</sup>, symboles d'une précarité sociale selon Paul Ardenne (Ardenne in Salmon, 2002, p.14).

---

<sup>1</sup> Algéco© est une marque. Le nom commun désigne les constructions modulaires que cette société fabrique et qui sont utilisées le plus souvent comme bureaux ou locaux techniques.



Fig. I.14. ; Série « Le hangar », Jacqueline Salmon©, 2001.

Jacqueline Salmon prend aussi en photo les chambres - ou les dortoirs - qui servaient de lieu de repos aux migrants avant de reprendre la route. On remarque l'absence de toute forme d'appropriation de l'espace. Pour Paul Virilio, ce que l'on nous donne à voir, c'est « *une couche sans chambre à coucher* » (Virilio in Salmon, 2002, p.26), ce qui traduit selon nous



l'impossibilité d'habiter cet espace de transition qu'était le centre de Sangatte. Dans cette série, l'absence des migrants est remarquable, et ce d'autant plus qu'elle a été réalisée lors d'une période où le centre abritait plus de 1500 personnes. C'est l'autre intérêt majeur du travail de Jacqueline Salmon. Paul Virilio écrit qu'elle évoque dans ses clichés « *l'image paradoxale de la présence d'une absence* » (Virilio in Salmon, 2002, p.26). Les migrants n'apparaissent pas dans les photos,

ou alors furtivement. Ce ne sont pas eux qui sont au centre de l'image. La photographe parvient à témoigner de leur présence sans les montrer, elle nous montre «en creux» la dimension problématique liée à leur présence (Fig. I.15).



Fig. I.15. ; Série « Le hangar », Jacqueline Salmon©, 2001.

D'autres photographes ont pris le parti de ne pas montrer les migrants. C'est le cas de Philippe Bazin à Paris (*Un camp dans Paris*, 2009-2010). Dans son travail, il cherche à questionner le rapport entre visibilité et invisibilité. Selon lui, la situation des «clandestins» présents à Paris le long du canal Saint-Martin relève d'un problème politique pour lequel l'exhibition n'est pas une réponse. Dans cette perspective, le fait de montrer ne laisse plus aucun doute sur la distance sociale qui sépare celui qui regarde et le sujet.

Fig. I.16. ; Série « Un camp dans Paris », Philippe Bazin©, 2009-2010.



Les photographies de Philippe Bazin ne disent pas d'abord ce qu'elles montrent. Bien qu'elles soient *a priori* «banales», elles font référence à un événement (la présence de «clandestins» dans l'espace public au coeur de Paris). Elles présentent un phénomène «en creux» : chacun des clichés est une scène de l'espace vécu des

«clandestins» dans la capitale (Fig. I.16). Pour le chercheur en sciences humaines et sociales, ces prises de vues sont donc intéressantes pour l'invisible qu'elles recèlent, c'est-à-dire pour ce qui ne se voit pas d'abord et ne peut être saisi qu'en rapport avec une connaissance du fait clandestin.

A Cherbourg également, des photographes sont venus témoigner de la présence des migrants. En 2008, Antoine d'Agata est venu compléter l'une de ses oeuvres intitulée *psychogéographie*, entamée en 2002. Dans le cadre de sa résidence, le photographe a fait évoluer le dispositif initial de photo-montage (un personnage introduit dans un paysage urbain) qu'il avait utilisé lors d'une commande publique à Marseille et dans laquelle il devait documenter les mutations urbaines. Cette fois, il associait deux séries photographiques : d'une part, des clichés de la ville dans lesquels «*les perspectives sont barrées de murs, de palissades, de grillages*» (Le point du Jour, 2008, p.30), et

d'autre part de photos des «clandestins» pris de dos, manière de tenir une distance vis-à-vis de personnes qui ne lui sont «*ni proches, ni indifférents*» (Le point du Jour, 2008, p.30) (Fig. I. 17).



Fig. I.17. ; Série « Psychogéographie », Antoine D'Agata©, 2002-2008.

En 2008, la photographe Virginie Laurent a réalisé une série intitulée *No man's land*, 2008. Elle y questionne la présence des migrants dans la ville au travers des traces qu'ils laissent derrière eux après leur passage. Dans les prises de vues, les «clandestins» n'apparaissent pas. C'est en photographiant des objets qu'ils ont utilisés ou des lieux dans lesquels ils sont passés et que leur présence a modifiés qu'elle rend compte de la place de ces personnes lors du voyage clandestin.

Le travail de photographie place son auteur vis-à-vis du sujet. Les différentes séries photographiques réalisées autour des migrants «clandestins» depuis le début des années 2000 énoncent toujours un positionnement par rapport à cette question sociale. En 2005, le photographe François Legeait est allé à Calais où il a passé plusieurs semaines aux côtés des migrants et des bénévoles des associations. Son projet était de rendre compte de la situation des «réfugiés». Son point de vue était donc construit à la fois par le projet photographique et par son engagement en tant que bénévole. A partir de cette expérience, il a écrit un livre intitulé *Destins clandestins. Les réfugiés après Sangatte*, dans lequel il a rassemblé des notes de son carnet de terrain, ainsi que des photographies. Le texte retrace la chronologie de cette expérience. Les clichés quant à eux permettent de cerner son engagement, avec une sensibilité différente de l'écrit (Fig. 1.18).

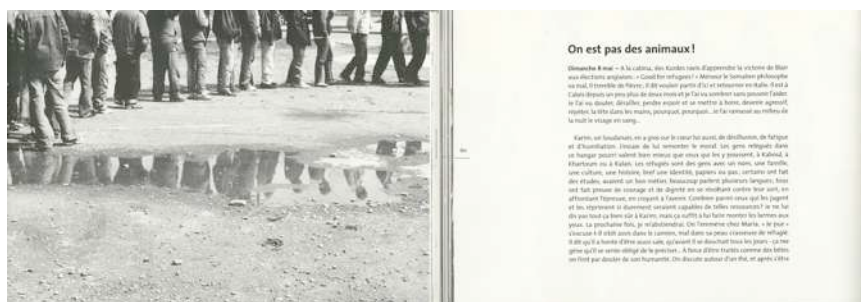


Fig. 1.18. ; «*Destins clandestins. Les réfugiés après Sangatte*». Photographies et textes de François Legeait. Les Editions de Juillet, 2006.

Ce livre vient en complément de la série de photographies qui est parfois exposée. L'un comme l'autre sont l'occasion de partager un regard, subjectif, qui documente le réel.

## Le fait clandestin est une question sociale

Les reportages réalisés par les journalistes, les documentaires, mais aussi les oeuvres qui ont été produites dans le champ artistique et culturel sont autant d'échos du fait clandestin. L'ensemble de ces témoignages visent à sensibiliser la société - voire l'opinion publique - en donnant une visibilité au phénomène. Le fait clandestin est une question d'actualité : elle est mise en scène, elle mobilise les discours, les représentations et participe ainsi à mettre en débat les problématiques attachées aux déplacements ou à la présence des clandestins dans la société. Le thème des clandestins met en lumière la condition d'une population d'émigrants et place la société face à elle-même en pointant ses dysfonctionnements et en remettant en cause nos représentations de «l'autre» (Castel, 1995 et Paugam, 1996).

## VERS UNE ÉTUDE DU *PASSAGE*

### Du voyage clandestin au passage : définition du cadre de l'étude

Le voyage clandestin ne peut pas se penser seul, mais nécessairement en rapport avec la population qui l'anime. Dans le cadre de cette thèse, le voyage clandestin auquel je fais référence est celui entrepris par les migrants qui transitent par les campements et les squats du littoral de la Manche. Le film *In this world* de Michael Winterbottom (2003), par exemple, énonce de façon particulièrement juste ce à quoi correspond le voyage clandestin des Afghans qui tentent de rejoindre la Grande-Bretagne. Ce film raconte le voyage de deux cousins, Jamal et Enayatullah, deux Afghans qui partent de Peshawar au Pakistan pour rejoindre Londres. Pour cela, ils se rendent clandestinement à Téhéran (Iran). Avec l'aide de passeurs, ils traversent les montagnes du Kurdistan pour entrer en Turquie, puis ils gagnent Istanbul et embarquent sur un ferry à destination de Trieste en Italie. Sangatte constitue la dernière étape avant la Grande-Bretagne. Le passage des frontières apparaît dans ce film comme une composante essentielle du voyage, mais le travail, l'attente et les rencontres sont également au coeur de ce périple clandestin et viennent marquer les étapes, c'est-à-dire leur présence en amont des points de passage.

Des migrants de nombreuses nationalités ont été rencontrés au cours de cette recherche : des Irakiens, des Iraniens, des Erythréens, mais aussi des Ethiopiens, des Palestiniens ou encore des Vietnamiens. Toutes les personnes que j'ai croisées avaient en commun d'être *dans* le voyage clandestin, c'est-à-dire qu'elles avaient quitté leur pays d'origine et tentaient de rejoindre clandestinement un pays de destination (le plus souvent la Grande-Bretagne ou l'Irlande). Cet «entre-deux», j'ai convenu de l'appeler le *passage*.

Il n'est pas question ici d'inscrire un concept nouveau dans le champ des études sur les migrations. Parler du *passage* relève plus d'une commodité : cela permet de qualifier le voyage clandestin des populations que j'ai rencontrées au cours de cette recherche et de différencier ainsi les questions attachées à ces populations d'autres questions qui relèveraient de contextes différents dans d'autres espaces (par exemple, le voyage clandestin à la frontière Mexique-Etats-Unis). Par ailleurs, le terme lui-même est lié aux réalités sociales que je propose d'étudier. Comme le rappelle Smaïn Laacher (2008) au sujet des «clandestins» qui tentent le voyage vers l'Europe : « (...) *rare*s sont ceux qui parlent de «voyage» : presque toujours ce qui est évoqué, c'est le «passage» et les difficultés du «passage» ». Par ailleurs, le fait clandestin est un objet social dont la projection dans l'espace est caractérisée par des limites floues, presque insaisissables, aux marges de l'espace social. Mobiliser la notion de *passage* n'a pas pour objectif d'enfermer le réel dans un carcan théorique, mais de rendre intelligible, en le précisant, le champ d'analyse que j'aborde sur la base d'un travail empirique. Le *passage* définit ainsi l'approche du fait clandestin dans cette étude.

Le *passage* est un moment. Il qualifie cet entre-deux du mouvement migratoire clandestin entre d'un côté le franchissement de la première frontière (celle du pays d'origine) et de l'autre l'engagement dans des démarches de régularisation (dépôt d'une demande d'asile par exemple). Ainsi, cette thèse n'aborde ni les logiques qui ont précédé le départ des émigrants, ni les questions relatives à l'intégration dans le pays de destination.

Le *passage* est aussi un espace. Il qualifie l'itinéraire du «clandestin» depuis son pays d'origine jusque dans le pays de destination. Le *passage* inclut les étapes qui viennent ponctuer le parcours des migrants «clandestins». Il qualifie donc à la fois le mouvement et la présence dans les sociétés traversées, de sorte que la notion de *passage* n'appelle pas uniquement une étude des logiques qui animent les migrations clandestines, mais aussi une approche géographique des rapports entre les clandestins et les sociétés locales.

Dans le *passage*, le migrant évolue dans ce que j'ai appelé le «monde clandestin», par opposition à la société. Le «monde clandestin» est l'univers social associé au *passage* (Fig. I.19).

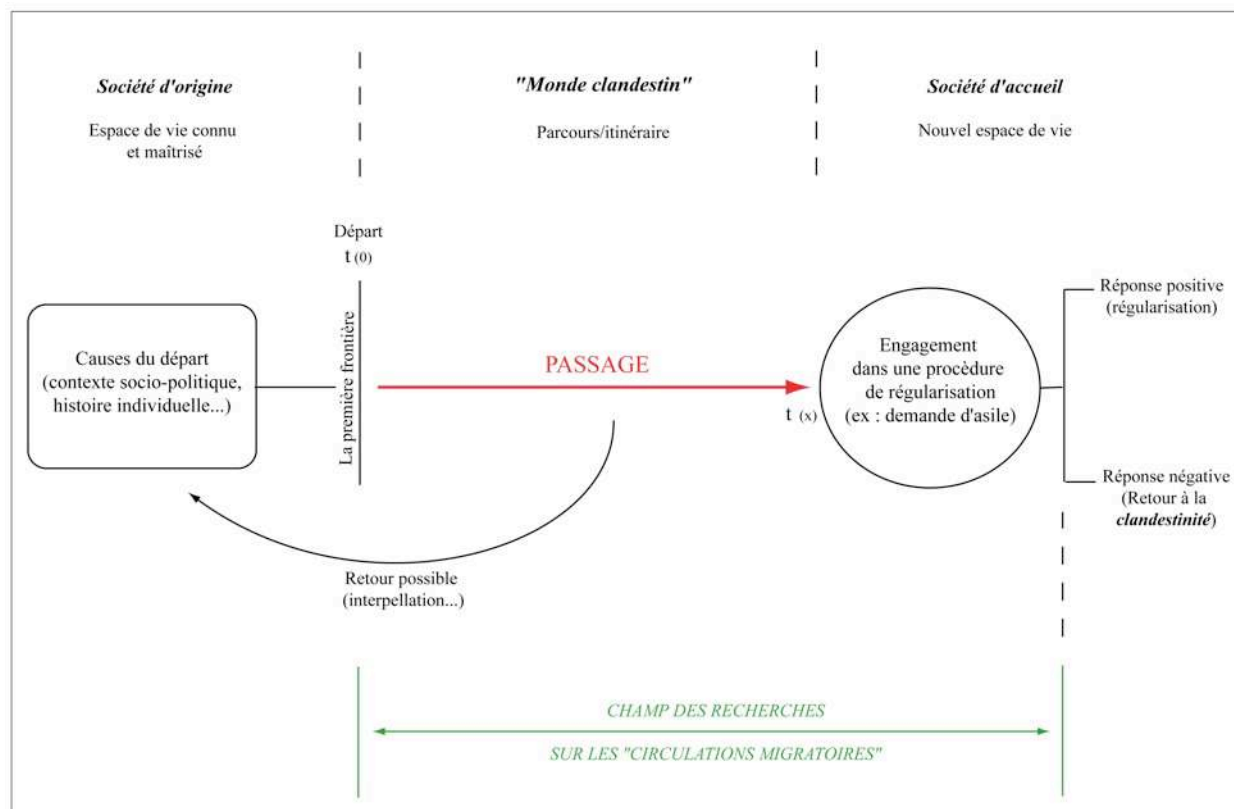


Fig. I.19. ; Le passage comme cadre d'étude. OT, 04.10.11

Cette étude s'inscrit dans le champ des recherches en sciences sociales qui traitent des «*circulations migratoires*» (Tarrus, 1996 ; Ma Mung, Dorai, Loyer, Hily, 1998 ; Tripier 2004) et qui se sont développées sur la base des travaux d'Alain Tarrus depuis la deuxième moitié des années 1990 :

« La circulation migratoire fait directement référence aux divers types de déplacements, de personnes et de marchandises, liés à l'émigration. Cette notion s'inscrit dans le champ d'investigation situé au carrefour de plusieurs disciplines, qui étudient la migration dans une perspective dynamique à l'encontre des approches en terme d'insertion ou d'intégration. » (Arab, 2005, p.2).

Ce que j'appelle le *passage* est une composante des circulations migratoires. Cependant, et si cette recherche renseigne les études sur la migration, elle est avant tout une approche géographique d'une question sociale.

## Une géographie de la présence et du mouvement

L'étude du fait clandestin, tel qu'il a été défini plus avant, ne relève pas uniquement du vaste champ de recherche que constituent les études sur les migrations en sciences sociales. La population des «clandestins» qui est au coeur de cette thèse est certes une population d'émigrants mais les contraintes imposées par les politiques nationales et européennes de contrôles de l'immigration sur leurs mobilités imposent de redéfinir ce postulat.

La multiplication des camps informels et des squats d'émigrants aux frontières, mais aussi à l'intérieur de l'Europe depuis une vingtaine d'année est un fait géographique qui doit être interprété comme un indicateur d'un changement : les migrations clandestines ne peuvent plus en effet se penser uniquement comme un mouvement mais aussi, et de plus en plus, comme une présence au sein des sociétés dans lesquelles s'inscrivent les migrants lors de leurs déplacements. Le voyage clandestin est ponctué d'étapes : ce mouvement «d'émigration-immigration» depuis un pays d'origine vers un pays de destination consiste en une succession de courts déplacements articulés par les contraintes rencontrées lors du voyage, tel que le franchissement d'une frontière par exemple.

Les lieux informels dans lesquels s'installent les migrants «clandestins» sont autant d'indicateurs des étapes qu'ils ont à réaliser au cours de leur parcours d'émigration. Par ailleurs, et c'est ce qui est étudié tout particulièrement dans le cadre de cette thèse, chaque campement informel ou chaque squat ouvre la possibilité d'une rencontre, ou tout au moins d'un frottement, avec la société locale. Dès lors, le fait clandestin ne doit pas seulement se penser comme un déplacement, et donc un rapport à l'espace géographique, mais aussi, et en même temps, comme une présence, c'est-à-dire comme la possibilité d'un rapport entre le «clandestin» et la «société locale». La démarche de recherche consiste donc à s'intéresser au voyage clandestin (mouvement), et à l'intérieur de celui-ci, aux rapports des clandestins avec les sociétés qu'ils traversent (présence).

## Une étude du fait clandestin par sa dimension spatiale

Ce travail de recherche porte sur la situation des migrants présents dans les camps et les squats le long du littoral de la Manche et particulièrement à Cherbourg. L'objectif est d'éclairer ce phénomène, c'est-à-dire de comprendre de quelle manière se construisent les problématiques autour des «clandestins», et d'expliquer leurs implications à l'échelle locale mais aussi dans la société.

L'étude du fait clandestin que je propose ici vise dans un premier temps à saisir les interactions des migrants avec les sociétés locales, point de départ d'une étude sur la condition des migrants «clandestins», et donc d'une certaine manière sur leur place dans la société, ceci dans le but de mettre en lumière les rapports que la société peut entretenir avec cette population. Le rôle des régulations sociales dirigées vers les migrants «clandestins» dans le cadre du *passage* est notamment questionné. Par le travail effectué sur le terrain auprès des migrants, il s'agit également d'apporter des connaissances générales sur le *passage* pour comprendre le voyage clandestin, en saisir le sens. Etre «clandestin» dans le *passage* signifie développer un rapport au monde particulier. Cette recherche veut questionner la dimension spatiale sans doute particulière de ce rapport au monde. Une attention particulière est portée aux pratiques spatiales et aux mobilités des migrants. Enfin, cette thèse de géographie a pour projet d'apporter une contribution à la compréhension des sociétés par l'espace. Une étude du fait clandestin à travers sa dimension spatiale constitue selon nous une entrée pertinente pour l'étude du changement dans nos sociétés. En outre j'avance l'hypothèse qu'une réflexion sur le *passage* permet de porter un regard sur la construction des rapports sociaux dans la société (Fig. I.20).

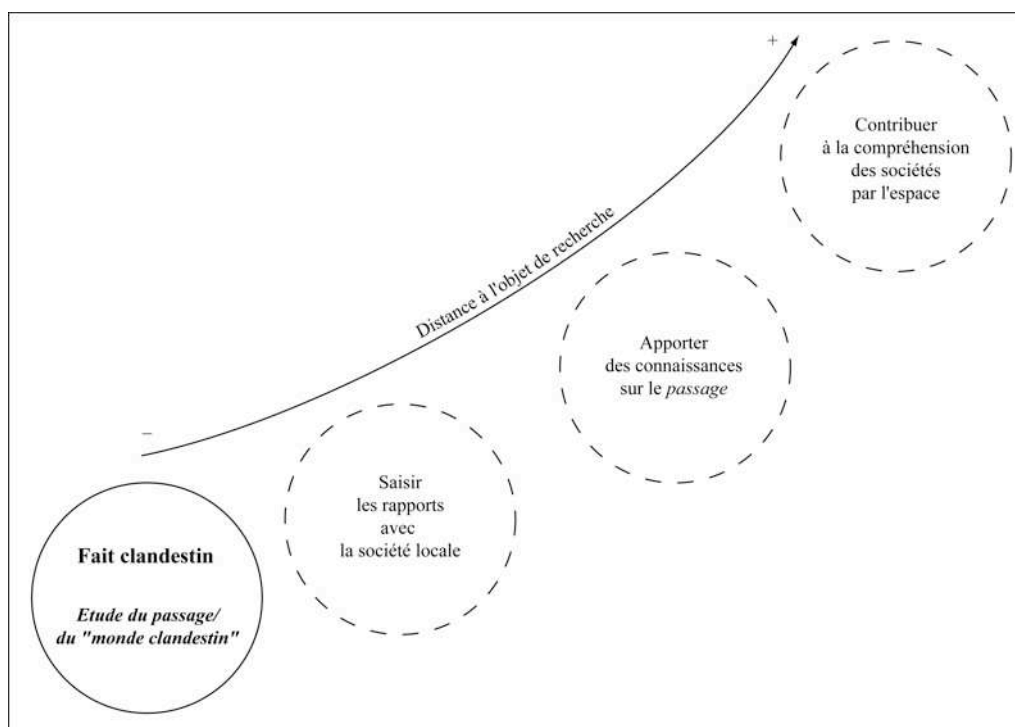


Fig. I.20. ; L'étude du fait clandestin et la distance à l'objet de recherche, OT, 04.10.11.

Cette étude du fait clandestin relève d'une approche de géographie sociale, c'est-à-dire que ce sont les dimensions spatiales des faits sociaux qui sont au coeur des réflexions. La *Fig. I.21* ci-dessous présente la démarche.

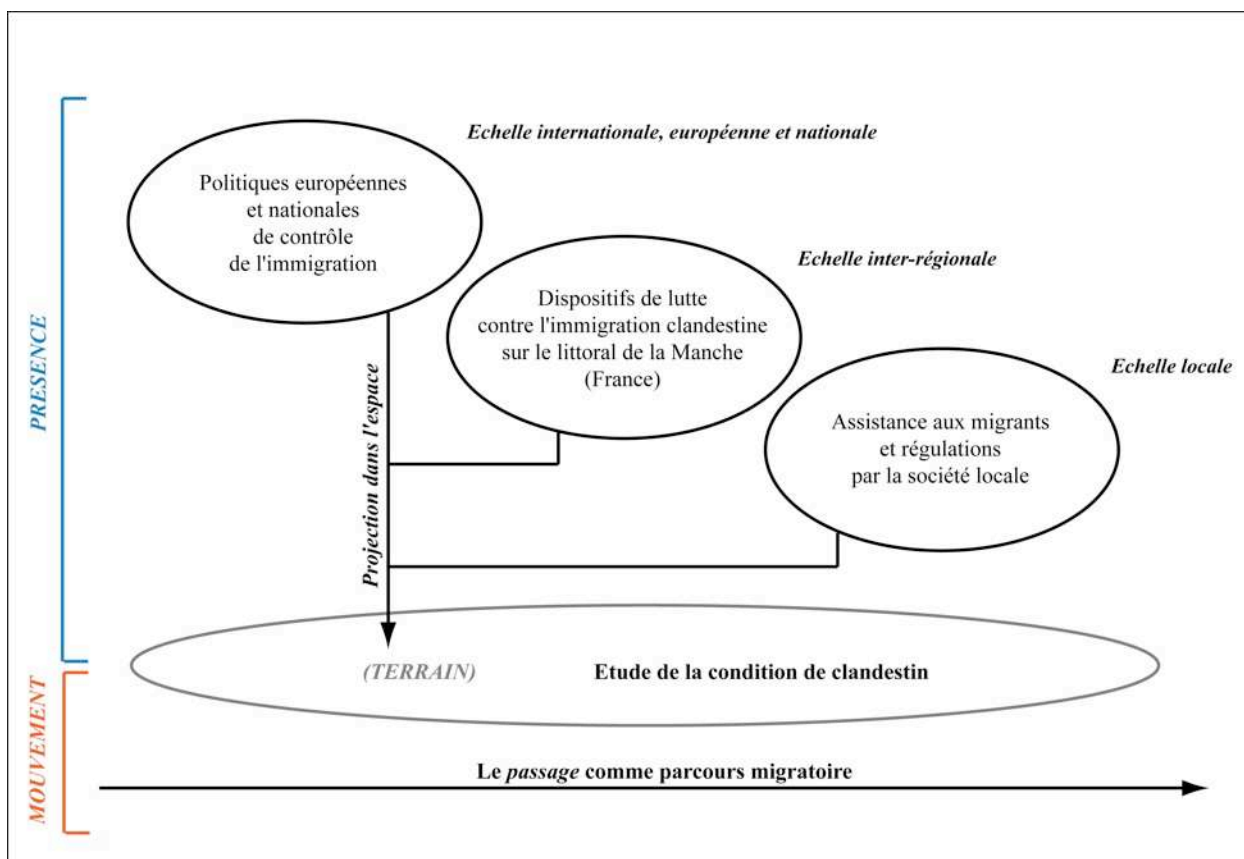


Fig. I.21. ; La démarche : une étude de la condition de «clandestin» par la dimension spatiale, OT, 04.10.11

L'échelle locale est éminemment importante dans le cadre de cette recherche puisque c'est à ce niveau que se font les observations et que se construisent les questionnements. Le terrain constitue le lieu dans lequel se projettent les problématiques que je souhaite étudier. C'est à partir des terrains choisis que se déploie la méthode de recherche. Par ailleurs, la présence sur le terrain conditionne le rapport du chercheur à son objet de recherche. Faire du terrain permet en effet de s'imprégner du phénomène observé et de réduire ainsi la distance sociale aux populations enquêtées (Passeron J-C et Grignon C, 1989). Ceci est particulièrement important dans le cadre d'une étude aux marges de l'espace social.



## **LA MISE EN PLACE D'UNE MÉTHODE ADAPTÉE À L'ÉTUDE DU *PASSAGE***

Mon approche du fait clandestin est essentiellement inductive. La recherche s'appuie sur un travail empirique qui place le terrain au coeur de nos réflexions.

### **Travailler à la marge : présentation des terrains de recherche**

Le travail réalisé dans le cadre de cette thèse se positionne à la marge, par son objet, mais aussi par le choix des terrains et la méthode adoptée. L'un et l'autre sont d'ailleurs très liés dans la mesure où le travail de terrain s'impose comme un moyen privilégié dans le cadre d'une étude consacrée à un phénomène «à la marge» dans la société. Faire du terrain est par ailleurs nécessaire pour développer une étude de la condition de «clandestin». Être présent dans l'espace d'étude permet d'installer le travail d'observation et de construire des connaissances.

Le Calaisis est l'espace dans lequel sont apparues les problématiques autour des «clandestins» à la fin des années 1990. La ville de Calais est devenue un lieu emblématique du fait clandestin. La focalisation médiatique et politique en direction de cet espace en est une manifestation. Cependant, d'autres réalités sont constitutives du fait clandestin, et s'il est pertinent d'organiser une lecture du phénomène depuis Calais et le nord de la France, il est également possible de décentrer le regard en choisissant un autre terrain de recherche que le Calaisis. C'est l'option prise dans le cadre de cette thèse pour tenter de révéler d'une façon originale les problématiques attachées au *passage*, ainsi que les dimensions spatiales des rapports des migrants à la société.

Cherbourg constitue le terrain principal de cette recherche. Les autres lieux concernés par le fait clandestin sur le littoral servent d'«espaces miroirs», c'est-à-dire que les observations faites à Cherbourg sont mises en comparaison avec d'autres espaces transmanche ou d'autres points de passage clandestin dans le but de nourrir les réflexions.

Paris, et plus précisément le X<sup>ème</sup> arrondissement, fait également partie des terrains de recherche. Son statut est un peu différent des autres terrains situés dans le nord et sur le littoral dans la mesure où cet espace occupe une position «en amont» de la frontière et «en retrait» des squats et des campements. En effet, Paris est à la fois une étape du passage, car les migrants y transitent avant de rejoindre un camp informel sur le littoral, et un lieu de recul pour les «clandestins» qui n'ont pas réussi à passer de l'autre côté de la Manche et envisagent de trouver une autre voie et/ou un autre pays de destination (*Fig. I.22*).

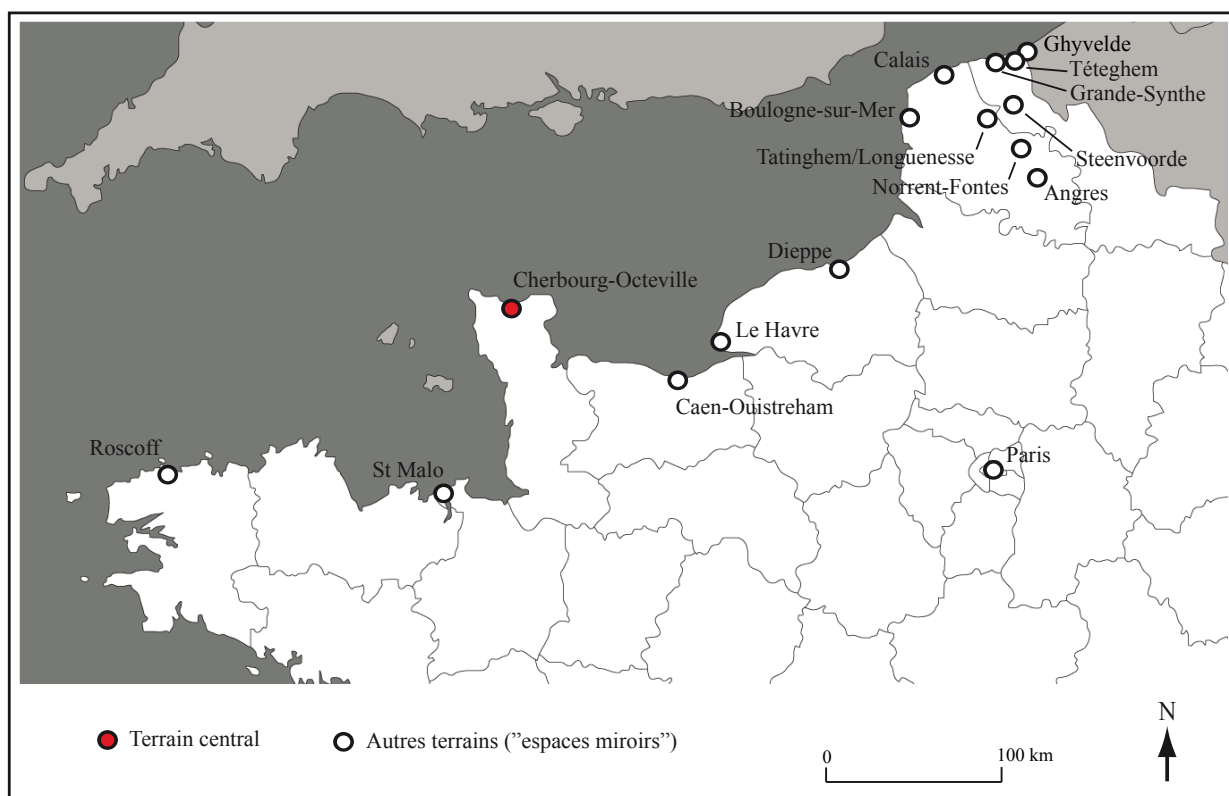


Fig. I.22. ; Carte de localisation des terrains de recherche, OT, 04.10.11.

Le travail de terrain engagé dans le cadre de cette recherche le long du littoral ainsi qu'à Paris est associé à un moment du *passage* et non pas au *passage* dans sa totalité. L'étude est en effet centrée sur la présence des migrants «clandestins» le long de la frontière franco-britannique, et le regard que je porte sur le *passage* se construit depuis cet espace. L'étude du passage en tant que «parcours d'émigration» relève d'une autre recherche s'appuyant sur une analyse comparative et probablement aussi sur d'autres questionnements.

### La posture de la recherche au cours de l'enquête

Une présence sur le terrain est nécessaire pour comprendre le fait clandestin. Cette recherche a débuté au cours de l'automne 2007 par un travail de revue de presse. Les articles disponibles sur Internet ont été consultés et les archives de *La Presse de la Manche* (un journal local du nord Cotentin) ont fait l'objet d'une recherche exhaustive. J'ai pu ainsi repérer les problématiques attachées au fait clandestin à Cherbourg et disposer d'une connaissance générale du phénomène.

Je me suis installé à Cherbourg en décembre 2007. Au début du mois de janvier 2008, je suis entré comme bénévole au sein d'Itinérance, une association humanitaire qui vient en aide aux migrants «clandestins» dans l'agglomération de Cherbourg. Pendant six mois, je suis allé quotidiennement à

l'association. Il s'agissait pour moi d'accumuler des connaissances sur le fait clandestin à Cherbourg, mais également de m'imprégner du phénomène. L'engagement bénévole m'a permis de réduire la distance sociale qui me séparait des personnes que j'observais (les «clandestins») et plus généralement de mon objet d'étude.

Après une coupure de quelques semaines pendant l'été 2008, je suis revenu régulièrement participer aux actions d'Itinérance (une ou deux fois par semaine) et j'ai assisté aux réunions qui se tenaient chaque mois. En 2009, je suis allé à Saint-Malo et à Roscoff ainsi qu'à Ouistreham, Le Havre, Dieppe et dans le nord de la France à plusieurs reprises pour effectuer des comparaisons avec les observations que j'avais effectuées à Cherbourg. A Calais, j'ai participé aux actions de l'association Salam (préparation et distribution des repas), condition d'un hébergement sur place, et je me suis rendu dans les camps informels le long de l'A26, à Tatinghem/Longuenesse, Norrent-Fontes, Angres et Steenvoorde à proximité de l'A25. Les premières observations faites dans le nord ont été complétées en 2010 par un nouveau travail de terrain dans le Dunkerquois (Grande-Synthe, Loon-Plage, Teteghem, Ghyvelde) et en Belgique (Ostende et Zeebrugge). A Ostende, j'ai participé lors d'une journée au travail de l'association Omega en direction des migrants «clandestins» originaires pour la plupart d'Algérie. En septembre 2011, je suis retourné à Calais et à Norrent-Fontes pour rencontrer à nouveau des bénévoles et faire un travail d'actualisation des observations réalisées en 2009 et 2010.

J'ai rencontré des représentant(e)s de toutes les associations ou collectifs qui existaient au moment de ma présence sur les différents terrains. Certains m'ont hébergé ce qui m'a permis de développer des relations privilégiées avec eux et avec d'autres bénévoles. En parallèle, plusieurs entretiens ont été réalisés à Cherbourg auprès du Directeur des équipements concédés à la Chambre de Commerce et d'Industrie Cherbourg Cotentin, de l'Agent de Sûreté des Installations Portuaires (ASIP), d'un élu de la ville de Cherbourg, d'un Commandant de la Police aux Frontières, d'un responsable et d'un syndicaliste de la Brittany Ferries et du responsable de la société de sécurité privée qui intervient sur le port de commerce. J'ai également rencontré un cadre de santé et une assistante sociale du service des urgences de l'hôpital de Cherbourg. Enfin, j'ai pu discuté avec plusieurs artistes-photographes au cours de cette recherche (Bruno Serralongues, François Legeait, Virginie Laurent...).

Le travail mené à Cherbourg de 2008 à aujourd'hui et plus ponctuellement sur le littoral est assimilable à une enquête par «observation participante» (Beaud et Weber, 2003 ; Becker, 2002 ; Cefaï, 2003). Mon investissement au sein des associations, et particulièrement à Cherbourg, se faisait en tant que bénévole, mais aussi en tant que chercheur. Mon implication me permettait de me rapprocher de mon objet d'étude et de développer une empathie en direction des personnes que

j'observais et avec lesquelles je discutais. En même temps, le fait d'être chercheur m'invitait à prendre du recul, pour avoir une distanciation nécessaire et faire un travail d'objectivation.

Fig. I.23. ; Flyer «Etape clandestine». Manifestation organisée par la ville de Cherbourg dans le cadre du festival «Femmes dans la ville», septembre 2009.

J'ai ainsi pu commencer à développer une «recherche-action». En septembre 2009, j'ai participé à l'évènement «Etape clandestine» organisé par la ville de Cherbourg en initiant la venue d'une troupe de théâtre de Calais (La compagnie «Le diable à un sabot», pour la pièce *No Fuckin' England Today* de Veronika Boutinovà) et en faisant une intervention au centre d'art *Le Point du Jour* intitulée «Des migrants dans la ville de Cherbourg. Une lecture de géographie sociale» (Fig. I.23).

# ÉTAPE CLANDESTINE

**Du 5 au 27 septembre**  
Centre culturel Jacques Prévert  
**No man's land**

Exposition de Virginie Laurent  
Photographies des différents squats à Cherbourg, pendant ou après le passage des clandestins. Des photographies des traces avant leur disparition.  
Entrée libre

**Mardi 15 septembre à 20 h**  
Odéon  
**Welcome**

Film français réalisé par Philippe Lioret, avec Vincent Lindon, Firat Ayverdi, Audrey Dana  
Pour impressionner et reconquérir sa femme, Si mon, maître nageur à la piscine de Calais, prend le risque d'aider en secret un jeune réfugié kurde qui veut traverser la Manche à la nage.  
Entrée 5 euros

**Samedi 19 septembre à 18 h**  
**Le Vox**  
**No fuckin' england today**

Pièce de théâtre par la compagnie «diable à un sabot»  
Une lecture des conditions de vie des migrants «illégaux» dans les villes portuaires telles que Calais. De façon violente parfois, mais toujours ancrée dans une réalité, chacun des acteurs prend la parole pour dire les mauvaises conditions de vie, les violences policières, la difficulté à passer, la place des femmes...  
Entrée libre dans la limite des places disponibles.

contact : 06.73.99.15.20

**Cherbourg**  
**Océville**

**Vendredi 25 septembre à 18 h**  
**Le Point du Jour**

Des migrants dans la ville de Cherbourg une lecture de géographie sociale

Conférence de Noémie Le Rouvillois (Master II de géographie à l'université de Caen) et Olivier Thomas (Docteur en géographie à l'université de Caen).  
Entrée libre dans la limite des places disponibles

**Samedi 26 septembre à 16h**  
**Salle Paul Eluard, Centre culturel**  
**L'impossible – Pages arrachées**

Projection du film documentaire de Sylvain George, suivie d'une rencontre avec le réalisateur (sous réserve)

L'impossible passe de Calais à Paris, du noir et blanc à la couleur, du muet au sonore, du super 8 à la vidéo, de paroles étouffées au free jazz, de la neige hivernale aux récentes manifestations du 1er mai, de corps de migrants à un pamphlet dirigé contre les palinodies d'une classe au pouvoir...

Entrée libre dans la limite des places disponibles  
Durée : 135 min

**Dimanche 27 septembre**  
**Salle Paul Eluard, Centre culturel**  
**Le Dernier Caravansérail**

Pièce de théâtre filmée d'Ariane Mnouchkine et théâtre du Soleil.

Le spectacle joué par le Théâtre du Soleil mettait en scène une fresque constituée de fragments de destins, ceux d'exilés condamnés à une éternelle transhumance, une communauté d'errants appartenant à un «dernier caravansérail».  
Entrée libre dans la limite des places disponibles  
Durée : 4h28min

en prolongation du festival **Femmes dans la ville**

pas jeter sur la voie publique  
Imprime par nos soins

## Des outils méthodologiques : le journal de terrain et la photographie

Accompagnant le travail d'observation participante, j'ai utilisé tout au long du travail de recherche deux outils méthodologiques que sont le journal de terrain et la photographie.

Le journal de terrain est un outil indispensable dans le cadre d'une étude longue. Il permet d'accumuler les faits d'observation, les paroles, mais aussi les réflexions et les questionnements. Toute la progression de ma recherche figure ainsi dans cinq cahiers. Chaque évènement est daté, chaque lieu fréquenté est décrit, chaque personne rencontrée fait l'objet de commentaires. Le journal de terrain que j'ai tenu depuis 2008 et jusqu'à aujourd'hui, me permet ainsi de saisir l'ensemble du chemin parcouru, mais aussi de revenir sur des analyses, des attentes, des engagements à la lumière de mon expérience de recherche. Ces cahiers de terrain m'ont donc permis de faire un travail réflexif. Par ailleurs, leur relecture donne la possibilité de faire un travail de distanciation par rapport à mon objet de recherche : les faits d'observation, les remarques,

prennent du sens *a posteriori* et nourrissent les réflexions au moment de l'écriture. Le journal de terrain a ainsi véritablement permis de construire cette recherche.

En parallèle, la photographie a été utilisée pour compléter l'écriture du journal de terrain. Les prises de vues réalisées dans les différents espaces de recherche ont consisté en un travail de «notation par l'image». Les photos m'ont permis d'inventorier, et donc de garder des traces, des composantes du fait clandestin, souvent fragiles et éphémères. Comme pour le journal de terrain, le travail photographique permet une démarche réflexive. Quelques unes ont été rassemblées dans un cahier photographique entre la partie II et la partie III de cette thèse. Elles rendent compte de mon regard sur le fait clandestin en tant que chercheur et bénévole.

## Les sources utilisées

J'ai mobilisé un large éventail de sources dans le cadre de cette recherche en allant au delà d'une bibliographie «classique» composée à partir de la littérature scientifique. Je considère que de nombreux documents qui n'appartiennent pas au champ scientifique font écho aux questions de recherche et permettent de déplacer le regard (Fig. I.24).

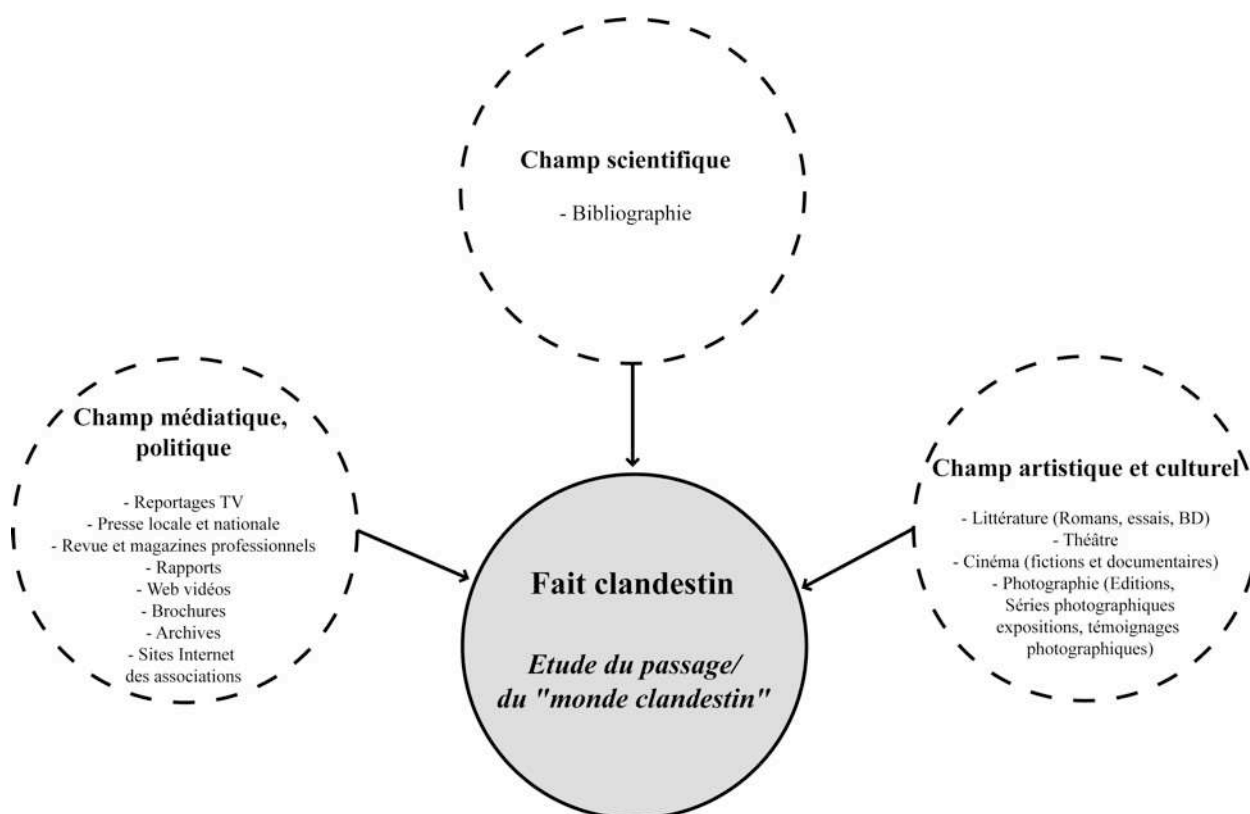


Fig. I.24. ; Les sources mobilisées, OT, 04.10.11

Les sources mobilisées dans le champ artistique et culturel, comme celles issues du champ médiatique, politique et social, constituent des témoignages et participent à mettre en débat certains aspects d'une question sociale. Cependant, il convient de conserver un recul critique dans la mesure où les problématiques mises en avant ont systématiquement pour conséquence de placer dans l'ombre une part du phénomène observé. Qu'il s'agisse d'une oeuvre, d'un reportage ou d'un rapport associatif, la mobilisation d'une source dans la recherche doit tenir compte de la position de celui qui l'a produite. Le regard du chercheur réunit les différentes sources et les confronte pour mieux comprendre le phénomène étudié et tenter de l'expliquer. En tant que géographe social, je m'attache en effet à lire la société par les dimensions spatiales, qu'elles relèvent de l'étude des représentations ou du vécu des individus.

Dans les champs disciplinaires des sciences humaines et sociales, le chercheur effectue un travail d'objectivation des questions qu'il choisit d'étudier. Les oeuvres produites dans le champ artistique et culturel posent quant à elles un regard subjectif sur le fait clandestin. Je ne les mobilise pas comme des documents susceptibles de constituer des preuves lors de la recherche, mais plutôt comme des outils pour stimuler la réflexion. Chaque production constitue un élément d'interrogation. En outre, les romans, les films ou encore les séries photographiques sont intéressants à prendre en compte lors de la recherche parce qu'ils permettent de développer une sensibilité et une acuité particulière vis-à-vis de l'objet d'étude.

## **LE PLAN DE LA THÈSE**

Le projet de recherche vise à rendre compte du fait clandestin sur les côtes de la Manche selon une double dimension, spatiale et temporelle. Il s'agit à la fois d'écrire la chronologie des événements qui ont scandé l'histoire des «clandestins» pour comprendre les dynamiques actuelles, et de saisir l'inscription des migrants dans la société locale. Pour cela, une connaissance des logiques émanant d'échelle plus large (l'Europe, la frontière franco-britannique) est nécessaire. Le mouvement général de la thèse s'inscrit dans cette logique.

La première partie consiste en un cadrage général du champ de recherche à l'échelle internationale et européenne. Il s'agit de donner au lecteur les informations nécessaires à la compréhension du fait clandestin. Cette partie présente les migrations clandestines et les populations qui les animent (chapitre 1), ainsi que la mise en oeuvre des politiques européennes de contrôle de l'immigration dans une perspective géographique (chapitre 2). Dans un troisième temps, une lecture du voyage clandestin tel que j'ai pu l'observer est proposée (chapitre 3).

La deuxième partie resserre l'étude au littoral de la Manche et aux villes portuaires, notamment Cherbourg. L'évolution des dispositifs de régulation des déplacements clandestins à la frontière franco-britannique est mise en perspective (chapitre 4). Une analyse de la présence des «clandestins» sur le littoral depuis la fin des années 1990 est ensuite proposée (chapitre 5), puis les problématiques qui se sont cristallisées autour des migrants sont présentées, en particulier à Cherbourg (chapitre 6).

Un cahier photographique vient ponctuer la lecture de cette thèse à la fin de la deuxième partie. Il propose un regard sur l'objet de recherche depuis 2008 et donne à voir au lecteur une représentation du fait clandestin tel que nous je l'ai observé.

La troisième partie consiste en une étude du *passage* non plus à plus à l'échelle du groupe des «clandestins» comme c'est le cas dans la deuxième partie, mais à l'échelle des individus. J'effectue une analyse du rôle des mobilisations locales (chapitre 7) et des modalités de prises en charge de l'émigrant en tant qu'individu (chapitre 8), et je propose une approche fine de la condition de «clandestin» dans ses dimensions spatiales (chapitre 9).







# Partie I

## Le fait clandestin comme champ de recherche

Le fait clandestin rassemble un champ large de problématiques, depuis celles attachées au mouvement d'émigration jusqu'à l'étude des interactions les plus fines avec la société locale. Dans le cadre d'une approche géographique, il apparaît nécessaire de dessiner les contours du phénomène que nous étudions en commençant par les échelles les plus larges.

Le chapitre 1 donne quelques repères statistiques et terminologiques relatifs aux migrants «clandestins» et aborde la question des causes de l'exil des populations auprès desquelles nous avons travaillé. Le chapitre 2 propose une lecture des politiques européennes de contrôle de l'immigration et de leur projection dans l'espace. A la lumière de ces éléments de contexte, le chapitre 3 pose un regard sur le *passage* en tant que «voyage clandestin» en essayant de déconstruire certaines idées reçues. Les itinéraires des «clandestins» sont présentés et questionnés, puis nous discutons de l'économie du voyage clandestin, et particulièrement de l'économie du quotidien inhérente au *passage*. Enfin, nous revenons sur le recours aux «passeurs», leurs rôles, et leur place au sein d'une filière organisée. Nous évoquerons également les différentes figures du «passeur» et nous prendrons du recul par rapport à cette activité. Ainsi, cette première partie introduit le travail de recherche réalisé sur le terrain et présenté dans les parties II et III.

<b>Chapitre 1</b> - Migrations clandestines et migrants «clandestins» : une mise en perspective .....	43
<b>Chapitre 2</b> - L'Europe et la régulation des migrations clandestines .....	75
<b>Chapitre 3</b> - Sur le voyage clandestin .....	123



# Chapitre 1

## Migrations clandestines et migrants «clandestins» : une mise en perspective

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>44</b>
<b>I/ DES ÉLÉMENTS D'ANALYSE STATISTIQUES DU FAIT CLANDESTIN</b> .....	<b>45</b>
1. La difficulté de mesurer les migrations clandestines .....	45
2. Des indices et des estimations de la présence des «clandestins» .....	46
<b>II / LES DÉPLACEMENTS DE CLANDESTINS DANS LE PAYSAGE MIGRATOIRE MONDIAL</b> .....	<b>51</b>
1. Des espaces économiquement développés qui polarisent l'immigration clandestine ? .....	51
2. Le migrant «clandestin» : une catégorie de migrants construite à la frontière ? .....	53
3. Flux migratoires et routes mondiales de l'immigration dite «illégale» .....	54
<b>III / QUI SONT LES «CLANDESTINS» QUI SE DÉPLACENT VERS, ET À L'INTÉRIEUR DE L'EUROPE ?</b> .....	<b>58</b>
1. Les mots pour le dire, ou la question de la terminologie .....	58
2. Les motivations de l'exil : pourquoi partent-ils ? .....	63
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>72</b>

## INTRODUCTION

Les migrations clandestines s'inscrivent dans le champ plus large des déplacements de populations à l'échelle du monde. Selon la Division de la Population des Nations Unies, le nombre des migrants internationaux ne cesse d'augmenter, passant de 155 millions en 1990 à plus de 214 millions en 2010 ; chiffre auquel il faut ajouter les millions de personnes qui résident de manière irrégulière dans un pays étranger (Fig. 1.1.1).

Année	Nombre estimé de migrants internationaux en milieu d'année
1990	155 518 065
1995	165 968 778
2000	178 498 563
2005	195 245 404
2010	213 943 812

Fig. 1.1.1. ; Evolution du nombre de migrants internationaux entre 1990 et 2010. Source : «Trends in International Migrant Stock : The 2008 Revision United Nations», Department of Economic and Social Affairs, Population Division (2009) . [en ligne]. Disponible sur : <http://esa.un.org/migration/index.asp?panel=1> (consulté le 16.10.11)/

Ce phénomène ne concerne qu'une faible part de la population mondiale

(estimée par l'ONU à plus de 6,5 milliards d'hommes), mais son accroissement rapide marque une tendance forte vers une mobilité de plus en plus importante des individus. Les migrants dits «clandestins» participent de façon tout à fait particulière à ce mouvement en bousculant les contraintes institutionnelles, politiques, économiques, sociales, culturelles et géographiques. Pour cela, le «fait clandestin» constitue selon nous un objet d'étude singulier dans le champ plus large des migrations internationales.

L'objet de ce chapitre est de rassembler des informations quantitatives et qualitatives permettant de dessiner les contours des migrations clandestines et des populations qui les animent. Après avoir dans un premier temps analysé les données statistiques disponibles relatives à la présence et aux déplacements des migrants «clandestins», et mesuré leurs limites, on s'attachera ensuite à apporter des éléments de définition de la population des «clandestins» qui est au coeur de notre recherche. Pour cela, nous travaillerons d'abord sur les questions de terminologie, avant d'analyser les causes qui sont à l'origine de leur émigration.

## I/ DES ÉLÉMENTS D'ANALYSE STATISTIQUES DU FAIT CLANDESTIN

Dans le monde, l'essentiel des mesures statistiques relatives aux déplacements migratoires est produit dans les pays d'arrivée ou d'installation. Il existe très peu d'informations chiffrées renseignant les migrations au niveau des pays de départ ou de transit. De plus, les déplacements clandestins parfois importants dans certains pays, qu'il s'agisse de transit ou de séjour irréguliers, participent à augmenter la marge d'erreur par rapport aux mouvements réels de populations (Simon, 2008, p.39). Ce sont les individus qui composent cette marge floue en termes statistiques qui nous intéressent.

## **1. La difficulté de mesurer les migrations clandestines**

Par définition, le voyageur clandestin cherche à se cacher : il se déplace le plus possible dans un univers de l'informel, à la marge des sociétés. L'ampleur de l'immigration irrégulière est de ce fait difficile à évaluer et les informations statistiques disponibles concernant le fait clandestin sont marquées par leur imprécision, et ce, qu'il s'agisse de personnes présentes<sup>2</sup> ou ayant transité sur un territoire. Par ailleurs, tous les pays ne produisent pas d'informations relatives aux migrations clandestines. En Europe, le Royaume-Uni ou l'Espagne intègrent les étrangers en situation irrégulière dans les statistiques. Ce n'est pas le cas de la France, de l'Italie ou encore de l'Allemagne (Thierry, 2008, p.2). Enfin, il faut garder à l'esprit que les migrants dits «clandestins» ne sont officiellement attachés à aucun dispositif ou aucune institution, et les informations chiffrées produites par les services de police ou de l'immigration, pour autant qu'il soit possible de produire des statistiques fiables concernant les «clandestins», ne sont bien souvent, comme c'est le cas en France, pas rendues publiques. Néanmoins, il est parfois possible d'obtenir des indices statistiques d'une présence «clandestine», notamment par le biais des rapports d'activités de certains organismes.

## **2. Des indices et des estimations de la présence des «clandestins»**

---

<sup>2</sup> La plupart des données statistiques relatives aux déplacements de populations peuvent informer sur des «stocks», c'est-à-dire sur le nombre d'individus appartenant à une catégorie statistique, et présents à un moment donné dans un espace donné. Raisonner en termes de «stocks» pour parler du fait migratoire n'est pas pertinent dans la mesure où il ne fournit une information que sur une population résidente à un moment donné (Simon, 2008, p.40).

## 2.1. Combien de «clandestins» en Europe ?

A l'échelle de l'Europe, les rapports d'activité de l'agence Frontex<sup>3</sup> constituent une première source d'analyse statistique du fait clandestin aux frontières de l'Union européenne. Le nombre des détections aux frontières terrestres et maritimes varie entre 2007 et 2009 (Fig. 1.1.2).

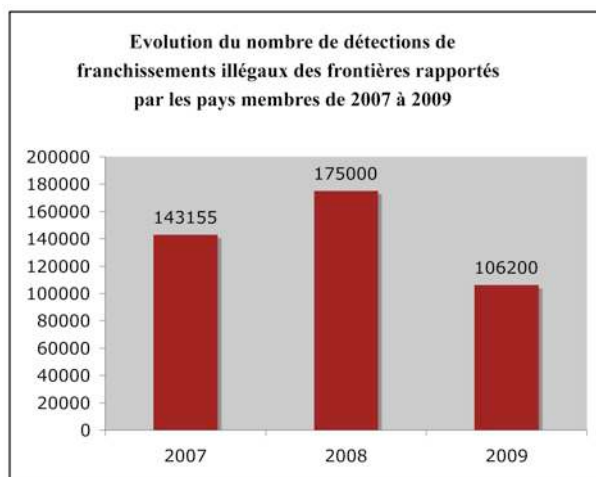


Fig. 1.1.2. ; Représentation graphique de l'évolution du nombre de détections de franchissements illégaux des frontières de l'Union européenne de 2007 à 2009. OT, 12.01.11. Source : Frontex 2007 ; 2008 ; 2009.

Les détections de passages clandestins («*illegal border crossing*») aux frontières de l'Union Européenne (par voie de terre et de mer) sont de 143155 en 2007, de 175000 en 2008 et de 106200 en 2009 (Frontex, 2010).

L'autre donnée intéressante accessible dans les rapports d'activité de l'agence concerne les détections de migrants «illégaux» à l'intérieur de l'Europe. En 2009, les membres du Frontex Risk Analysis Network (FRAN) rapportent le chiffre de 352 800. Cette information est essentiellement le produit de recensements effectués sur les squats de migrants qui se déplacent à l'intérieur de l'Union européenne. Le rapport signale une baisse des détections de migrants «illégaux» en France en 2009 par rapport à l'année précédente :

*«The decrease in France is mostly due to lower detections of Iraqi and Eritrean nationals, but also to lower detections of many other nationalities. This could be explained for in part by the dismantlement of the camps of illegal migrants in northern France that have dispersed migrants into other parts of the country and in other Member States, and also by the end of the border controls with Switzerland where many migrants staying illegally in France used to be detected on exit».* (Frontex, 2010)

Les auteurs du rapport marquent cependant les limites d'une telle donnée :

<sup>3</sup> Créée en 2004, Frontex est une agence de l'Union européenne basée à Varsovie et chargée de coordonner les opérations de coopération entre les Etats membres dans le domaine de la sécurité aux frontières. Le rôle et les missions de cette agence sont plus largement abordés dans le chapitre 2.

«Thus, in this case the decreasing detections do not necessarily reflect a actual decrease in the number of illegal migrants». (Frontex, 2010)

La Division de la Population des Nations Unies évalue quant à elle à 69 819 282 le nombre de migrants internationaux présents à la moitié de l'année 2010 en Europe. En ne considérant que les pays européens membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), la part des personnes en situation irrégulière dépasserait les 3 300 000 individus.

## 2.2. Le Royaume-Uni

A l'échelle nationale, il existe différentes sources de données chiffrées, dont les précisions sont variables en fonction des pays. Comme évoqué précédemment, des pays comme le Royaume-Uni s'attachent à recenser et catégoriser les individus se présentant aux frontières de son territoire. Le rapport statistique du Home Office (2008) distingue notamment les «*passenger admissions*» (catégorie qui rassemble les visiteurs, les étudiants, les détenteurs d'un permis de travail, et les admissions pour une période limitée destinée aux épouses, fiancé(e)s, enfants ainsi qu'aux citoyens du Commonwealth ayant des grand-parents nés en Grande-Bretagne) et des «*non-asylum passengers initially refused entry*». Cette deuxième catégorie inclut les personnes arrivées clandestinement, et dont l'entrée au Royaume-Uni avait déjà été refusée, que ce soit au niveau de la frontière britannique ou au niveau des contrôles effectués en France et en Belgique. Ils étaient 26 590 en 2008. En comptant les personnes arrivées clandestinement et n'ayant jamais été recensées, le chiffre passe à 32 365 pour l'année 2008.

En complément de cette analyse, les chiffres de l'asile sont intéressants à prendre en compte car un nombre important des personnes qui entrent clandestinement au Royaume-Uni le font en espérant y obtenir le statut de réfugié<sup>4</sup>. Depuis 2005, c'est en moyenne plus de 20 000 demandes d'asile qui sont déposées annuellement. Ce chiffre a considérablement baissé en quelques années puisqu'en 2002, c'est 57 570 demandes d'asile qui avaient été déposées. Le taux d'acceptation a suivi sensiblement la même dynamique (Home Office, 2008).

Aux statistiques des contrôles aux frontières ainsi qu'à celles de l'asile il est possible d'ajouter trois autres séries de chiffres : les expulsions et départs volontaires (*removals and voluntary departures* ; 63 365 personnes en 2007 et 67 980 personnes en 2008), les étrangers en détention administrative (*immigration detention* ; 16 310 personnes en 2008), et les étrangers mis en examen devant une

---

<sup>4</sup> Le Royaume-Uni est signataire de la Convention de 1951 relative au statut de réfugié, dite Convention de Genève qui définit les modalités selon lesquelles un État doit accorder le statut de réfugié aux personnes qui en font la demande, ainsi que les droits et les devoirs de ces personnes.



court pour violation de l'*Immigration Act*<sup>5</sup> (717 personnes en 2008). Cependant, l'ensemble de ces indications statistiques ne donne que des indications floues concernant le fait clandestin au Royaume-Uni.

### 2.3. La France

Les informations statistiques relatives au fait clandestin en France sont encore plus diffuses qu'en Grande-Bretagne dans la mesure où il n'existe pas de rapport public rassemblant les données chiffrées disponibles. Il faut alors chercher les indices de la présence de personnes en situation irrégulière pour tenter d'en dessiner les contours.

Les chiffres les plus couramment diffusés, notamment dans le champ médiatique, sont ceux des expulsions et des retours volontaires. Inférieur à 8 000 à la fin des années 1990 (Withol de Wenden, 2005), les décisions exécutées de reconduites atteignent presque 30 000 dix ans plus tard (23 196 en 2007, 29 799 en 2008 et 29 796 en 2009) (Bernard-Raymond, 2008 ; *Le Monde*, 07.01.10). Cependant, ces chiffres marquent bien plus l'augmentation de l'activité des services de police (et à travers elle, l'évolution des politiques menées par la France en matière d'immigration) qu'une variation à la hausse de la présence d'étrangers en situation irrégulière sur le territoire. De plus, le chiffre des mesures d'éloignement exclut de fait les personnes qui ne peuvent être expulsées. C'est le cas des migrants en situation irrégulière qui peuvent prétendre à une protection temporaire (mesure exceptionnelle et temporaire accordée à une personne déplacée d'un pays tiers) ou au statut de réfugié (en vertu de la Convention de Genève de 1951). Aucun texte international ne stipule qu'il est interdit de renvoyer un étranger en situation irrégulière dans son pays si celui-ci est en guerre, mais la France avait jusqu'à récemment pour tradition de ne pas se soumettre à cette pratique. Lors du sommet d'Evian du 6 juillet 2009, la France et la Grande-Bretagne ont signé des accords visant, entre autres, la mise en oeuvre de politiques de retours volontaires ou forcés et l'augmentation des reconduites à la frontière d'étrangers en situation irrégulière.

L'activité des services de police nous renseigne davantage sur le fait clandestin lorsqu'elle se situe au niveau de la frontière. C'est le cas particulièrement à la frontière franco-britannique dans les ports du littoral de la Manche. L'évolution du nombre d'étrangers en situation irrégulière (ESI) interpellés dans les ports transmanche donne une indication sur la présence des «clandestins» aux abords de ces espaces. De même, l'évolution du nombre des interpellations fournit une indication quant à la «pression migratoire» à la frontière. Cependant, et bien que ces chiffres soient disponibles auprès de la Police aux Frontières (PAF) ou des exploitants portuaires, ils sont difficiles à obtenir autrement que de façon ponctuelle dans le temps (les chiffres sont communiqués pour un

---

<sup>5</sup> *Immigration Act* est le texte législatif de référence qui guide notamment la régulation de l'immigration au Royaume-Uni (*Immigration Act*, 2009).

mois) et dans l'espace (on ne parvient pas à obtenir des chiffres pour tous les espaces transmanche<sup>6</sup>).

Le nombre des demandes d'asile en France est aussi un élément d'analyse intéressant. Il ne nous renseigne pas directement pour une estimation des personnes en situation irrégulière - les chiffres de l'asile excluent les autres modes de régularisation (CESEDA, 2011) -, mais il permet de nous interroger sur le rapport des migrants présents le long du littoral de la Manche vis-à-vis de la demande d'asile.

Les Afghans, ainsi que Africains venant de la Corne de l'Afrique sont majoritaires dans les squats et les campements du nord de la France et de Cherbourg. Pour autant, ils ne représentent qu'une faible part des 52 762 demandes de protection internationale déposées en France en 2010<sup>7</sup>. Les ressortissants érythréens ont déposé 638 dossiers de demandes d'asile (soit une augmentation de 70% par rapport à 2009), les Somaliens 360 et les Ethiopiens 73. Les Afghans ont été quant à eux 735 à demander une protection en 2010. Que les migrants présents dans les squats du littoral ne soient que peu représentés dans les statistiques de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA)<sup>8</sup> n'est pas complètement surprenant. Le fait qu'ils posent problème au gouvernement français, à la fois par leur présence aux abords des espaces transmanche et par les tentatives répétées de franchissement de la frontière, ne permet pas de présumer de leur nombre ou de la part de ceux qui souhaitent demander une protection à la France. Autrement dit, la faible représentation des migrants «clandestins» originaires d'Afghanistan ou de la Corne de l'Afrique dans les statistiques de l'OFRPA traduit ici l'absence de prise en charge de ces populations par l'Etat français.

#### ***2.4. Des estimations nationales***

Il existe également des données globales relatives aux migrants dits «irréguliers» qui sont des estimations établies sur la base de méthodes de calcul variant en fonction des pays. Un rapport de l'OCDE intitulé «Perspectives des migrations internationales» (OCDE, 2009), propose un tableau des estimations des populations de migrants irréguliers dans différents pays.

Au Royaume-Uni, le Home Office estime que la population résidant illégalement sur le territoire comprise entre 310 000 et 570 000 personnes (estimations basées sur l'analyse des contrôles aux

---

<sup>6</sup> Les chiffres des interpellations des étrangers en situation irrégulière (ESI) à Cherbourg sont présentés et discutés dans le chapitre 6.

<sup>7</sup> Ce sont les émigrants originaires du Kosovo (3267), du Bangladesh (3061), de la République Démocratique du Congo (2616) et de Russie (2424) qui occupent les quatre premières places (OFPRA, 2010).

<sup>8</sup> L'OFPRA est l'établissement public français chargé de l'application des textes français, des conventions européennes et internationales relatives à la reconnaissance du statut de réfugié, d'apatride ou à l'application de la protection subsidiaire pour les personnes qui ne peuvent se voir reconnaître le statut de réfugié.

frontières et des visas octroyés) ce qui représente 0,73% de la population totale<sup>9</sup>. En France, le ministère de l'Intérieur propose une fourchette allant de 200 000 à 400 000 soit 0,49% de la population totale (estimation basée sur un minimum de 150 000 personnes en situation irrégulière recevant des soins de santé auxquelles il faut ajouter les arrestations et les 80 000 à 100 000 personnes déboutées chaque année de leurs demandes d'asile, moins les régularisations et les départs). Dans une interview donnée au journal *Le Monde* en février 2009, le sociologue Smaïn Laacher mettait en avant le caractère variable de ces données (*Le Monde* 06.02.09). Les estimations les plus hautes iraient jusqu'à un million de «clandestins» tandis que d'autres estimeraient entre 400 000 et 600 000 le nombre d'illégaux.

En Europe, l'Italie (avec une estimation à 712 000 personnes) et l'Allemagne (estimation à 600 000 personnes) auraient les populations de migrants irréguliers les plus importantes. Pour l'ensemble des pays de l'OCDE, les Etats-Unis, pôle majeur des migrations internationales, aurait la part la plus importante de personnes en situation irrégulière sur leur territoire avec presque 12 000 000 personnes (soit environ 4% de la population totale).

### ***2.5. Les données statistiques du fait clandestin sont partielles et insuffisantes***

*(...) la maîtrise des dimensions démographiques de l'immigration est indispensable à une bonne compréhension des enjeux et des éléments permettant leur analyse. Cependant, l'immigration ne se réduit nullement à ce qui transparait des statistiques, fussent-elles établies de manière rigoureuse. D'une part, l'immigration irrégulière<sup>10</sup>, parfois clandestine, ne peut pas être appréhendée simplement à partir de statistiques officielles. De plus, ces dernières ne sauraient constituer la seule grille d'analyse des phénomènes d'immigration (...). (Mesure et Savidan, 2006, p.604)*

Les données disponibles permettent tout au plus d'estimer l'importance du fait clandestin, et ce principalement en terme de «stock» d'individus ; les flux n'étant que partiellement lisibles au travers de l'activité des services tels que l'agence Frontex au niveau des frontières. Le «peuple clandestin» (Laacher, 2007) apparaît en définitive insaisissable statistiquement. Il convient donc de s'appuyer sur d'autres sources de données, plus qualitatives, pour tenter d'en dessiner les contours.

## **II / LES DÉPLACEMENTS DE CLANDESTINS DANS LE PAYSAGE MIGRATOIRE MONDIAL**

---

<sup>9</sup> Une étude de la *London School of Economics* datant d'avril 2008 estime que la population de personnes en situation irrégulière en Grande-Bretagne serait comprise entre 417 000 et 863 000 individus avec une estimation moyenne à 618000. (LSE, 2009, p. 52).

<sup>10</sup> L'immigration irrégulière inclut les personnes en situation irrégulière entrées légalement sur le territoire et les personnes entrées illégalement, c'est-à-dire celles qui relèvent de l'immigration clandestine.

Les flux de «clandestins» s'inscrivent dans un paysage migratoire mondial complexe. Les grands déplacements historiques de populations dans le monde, tels ceux liés au transport d'esclaves africains (XV<sup>ème</sup> - XIX<sup>ème</sup> siècle), à l'exploitation de travailleurs sous contrat issus des colonies (XIX<sup>ème</sup> - XX<sup>ème</sup> siècle), aux mouvements de colonisation (XV<sup>ème</sup> - XX<sup>ème</sup> siècle) ou encore aux grandes migrations européennes (fin du XIX<sup>ème</sup> et début du XX<sup>ème</sup> siècle), ont cédé la place, notamment depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale à des mouvements de populations beaucoup moins lisibles. D'abord organisées par des migrations de travailleurs dans l'Après-guerre et jusque dans les années 1970 (vers l'Europe ou vers le Japon par exemple), les mobilités des migrants se sont progressivement diversifiées. Depuis une vingtaine d'années, leur composition sociale et démographique tend à devenir de plus en plus hétérogène ; les mobilités prennent de nouvelles formes, et les raisons qui poussent les individus à partir relèvent de moins en moins de logiques simples (King, 2010). L'immigration clandestine à travers le monde s'inscrit dans cette diversité.

Les grilles de lecture des mouvements d'émigration et d'immigration à l'échelle du monde ou des grands ensembles régionaux sont multiples. Pour cette sous partie, notre propos s'appuie essentiellement sur les travaux de Gildas Simon en France, de Russel King en Grande-Bretagne et des chercheurs qui travaillent avec eux. Les informations chiffrées proviennent des tableaux statistiques produits par les Nations Unies.

## **1. Des espaces économiquement développés qui polarisent l'immigration clandestine ?**

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, l'essentiel des flux de départ était assuré par le continent européen et dans une moindre mesure par l'Inde et la Chine. Aujourd'hui les migrants proviennent de presque tous les pays du monde (Simon, 2008, p.52). L'éventail des origines géographiques s'est donc considérablement élargi. Il est possible de repérer trois grands mouvements à l'échelle de la planète. Le premier est structuré depuis les pays les moins développés vers les pays les plus développés. Il concentre les flux de migrants les plus importants et va nous intéresser plus particulièrement. Des déplacements importants de populations s'organisent également entre les pays développés, principalement à l'intérieur de l'Europe et entre les pays de l'OCDE. Enfin, un troisième mouvement de populations s'effectue entre les pays les moins développés en Amérique du Sud, en Afrique et en Asie (King, 2010, p.40-41).

### ***1.1. Des pays de départ essentiellement au Sud***

L'ensemble géographique du Sud rassemble 80% de la population mondiale et alimente les trois-quarts des migrations internationales (Simon, 2008, p.52). Si l'on pose l'analyse à l'échelle des grandes régions géographiques, l'Asie devance l'Amérique Latine/Caraïbes avec 1 075 700 départs, en moyenne et par an, contre 1 049 100 pour la période 2005/2010. Le continent africain compte une émigration nette annuelle moins importante avec 532 000 départs. Pour la même période, l'Europe a connu une arrivée moyenne nette annuelle de 1 340 600 personnes, devançant ainsi l'Amérique du nord (1 219 900 net/annuel). En Océanie, la moyenne annuelle nette est de 96 400 migrants internationaux. Le tableau ci-après synthétise ces informations (Fig. 1.1.3).

Ensembles géographiques	Migrations annuelles nettes pour la période 2005-2010
Asie	- 1 075 700
Amérique Latine et Caraïbes	- 1 049 100
Afrique	- 532 000
Océanie	+ 96 400
Amérique du Nord	+ 1 219 900
Europe	+ 1 340 600

Fig. 1.1.3. ; «Migrations annuelles nettes pour les grands ensembles géographiques mondiaux pour la période 2005-2010». OT, 09.01.11. Source : Nations Unies, 2009.

Sur la base du document de la Division de la Population des Nations Unies, il est possible de reproduire cette analyse, pour la même période, à l'échelle nationale. Ainsi, les principaux pays de départ sont par ordre décroissant : le Mexique (- 486 000/an), la Chine (- 346 000/an), la Pakistan (- 283 100/an), l'Inde (- 200 000/an), les Philippines (- 180 000/an), l'Indonésie (- 146 000/an), le Zimbabwe (- 140 000/an), le Pérou (- 125 000/an), l'Irak (- 115 400/an) et le Bangladesh (- 114 000/an). On remarque que, pris individuellement, ce ne sont pas les pays les plus pauvres économiquement qui occupent la tête du classement des pays d'émigration. En revanche, en regardant à un niveau d'échelle supérieur, il est important de noter que les pays d'Afrique de l'est (Ethiopie, Somalie, Tanzanie...) et de l'Ouest (Guinée, Nigeria, Mali...) alimentent les 3/4 de l'émigration africaine, et que les pays d'Amérique centrale (Salvador, Nicaragua, Guatemala) et les pays andins (Bolivie, Pérou, Equateur) représentent plus de la moitié de l'émigration d'Amérique du Sud.

Intégrées aux migrations internationales, les migrations clandestines n'échappent pas à cette géographie des pays de départ. Ainsi, les «clandestins» interpellés en Etats-Unis, au Royaume-Uni ou encore en Australie proviennent en majorité des Etats d'Amérique du sud (Mexique, Pérou,

Equateur, Salvador...), d'Afrique (Zimbabwe, Maroc, Egypte, Ethiopie, Nigeria...) ou d'Asie (Chine, Vietnam, Pakistan, Inde, Iran, Irak...) (Simon, 2008, pp.54-55).

### ***1.2. Les pays les plus développés polarisent les migrations internationales***

Ce sont principalement les espaces les plus riches de la planète qui polarisent les migrations internationales. Les pays d'immigration sont sensiblement les mêmes que ceux dont les économies sont les plus avancées, que ce soit au Nord ou au Sud (G.Simon, 2008, p.56). Ceux qui ont enregistré le solde migratoire positif le plus important au cours de la période 2005-2010 sont par ordre décroissant : les Etats-Unis (+ 1 010 400/an), l'Espagne (+ 350 000/an), l'Italie (+ 330 000/an), le Canada (+ 210 000/an), le Royaume-Uni (+ 189 500), la Syrie (+ 160 000/an), ainsi que le Qatar (+ 112 400/an), l'Allemagne (+ 110 000/an) ou encore la France (+ 100 000/an) et l'Australie (+ 100 000/an).

L'Europe constitue certes l'un des pôles majeurs de l'immigration mondiale avec les pays du Golfe Persique et l'Amérique du Nord, mais dans quelle mesure peut-on situer l'Europe ou les pays européens en tant qu'espaces de polarisation de l'immigration clandestine ? Répondre à cette question demande au préalable une dé-construction de la notion d'«immigration clandestine» et de la façon dont le caractère «clandestin» d'un mouvement d'immigration est produit par les sociétés européennes. Les migrants internationaux considérés comme des «clandestins» par l'Europe, les Etats-Unis ou l'Australie ne le seraient pas nécessairement dans d'autres sociétés.

## **2. Le migrant «clandestin» : une catégorie de migrants construite à la frontière ?**

### ***2.1. L'image rend visible l'immigration clandestine***

*«La frontière est devenue une ressource, d'autant plus que son franchissement légal n'est réservé qu'à un tiers de la population du monde, les deux tiers étant soumis à des visas et fait l'objet d'une économie florissante. La frontière s'est déplacée et est passée de la géographie au droit, entre les légaux et les illégaux, plus encore qu'entre les nationaux et les étrangers et devient alors un enjeu central des relations internationales».* (Withol de Wenden, 2011, p.1)

Les frontières géographiques des espaces les plus développés sont l'un des lieux majeurs où est construite la figure du «clandestin», ou de «l'illégal». C'est là que sont produites les images qui seront diffusées dans les médias, et par la suite mobilisées dans l'imaginaire collectif. La symbolique de l'afflux de clandestins est souvent mis en scène par les images dans le champ médiatique. En Europe, les bateaux surchargés de migrants interpellés par les gardes côtes aux larges des îles de Malte ou de Lampedusa réapparaissent régulièrement dans les journaux

nationaux. Ces images sont devenues une composante de l'immigration clandestine vers l'Europe dans l'imaginaire collectif, et elles participent également à justifier les politiques de contrôles migratoires mises en place.

La frontière géographique contribue ainsi à construire une immigration dite «clandestine» dans la mesure où elle rend visible les «illégaux» et permet de différencier les flux de migrants selon qu'ils empruntent ou non les voies légales de l'immigration.

## **2.2. L'apparition de la notion d'«émigration illégale»**

Le caractère «illégal» de certaines migrations se trouve aussi justifié par les mots. L'expression «émigration illégale» est apparue au début des années 2000 dans les champs médiatique et politique. Elle est depuis utilisée pour se substituer à celle d'«émigration clandestine» dans les discours.

Les pays d'Afrique du nord ont été particulièrement actifs dans la dernière décennie pour faire exister cette «émigration illégale», que ce soit en promulguant des textes de lois - comme au Maroc en 2003 (Loi n° 02-03, 2003) - ou en faisant simplement la chasse à celles et ceux qui envisageaient de rejoindre l'Europe - comme c'est le cas des *harragas* en Algérie, ces «brûleurs» de frontières qui tentent d'atteindre clandestinement l'Espagne, la France ou l'Italie (Terray, 2009 ; Chena, 2009).

La présidente du réseau Migreurop<sup>11</sup>, Claire Rodier, rappelait dès 2006 le caractère non légitime de cette notion (Rodier, 2006) et citait notamment l'article 13, alinéa 2 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) qui pose que « *Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.* »

L'idée que l'émigration pouvait être «illégal» est apparue par un effet de miroir : dans la mesure où les Etats européens, disposant d'un pouvoir souverain et seuls à même d'accepter ou non l'entrée d'individus sur leur territoire, décidaient qu'une partie de l'immigration qu'ils polarisaient devenait «illégal», le mouvement d'émigration qui en était à l'origine devenait également «illégal». Comme le notait Claire Rodier : «*si aucun pays n'est disposé à accueillir le voyageur, alors celui-ci perd le droit de voyager*».

En définitive, et pour répondre à la question exposée plus avant, les pays les plus développés ne polarisent pas une «immigration clandestine», ils polarisent une immigration dont une partie est

---

<sup>11</sup> Migreurop est un réseau international de plus de trente associations créée en 2001 qui travaille à mettre en lumière les failles, les incohérences, voire l'absurdité, des politiques européennes d'asile et d'immigration qui contribue à marginaliser ou à criminaliser les émigrants.

désignée comme «illégale», et par conséquent, les personnes qui animent ce mouvement migratoire deviennent autant de migrants «clandestins».

### 3. Flux migratoires et routes mondiales de l'immigration dite «illégale»

#### 3.1. Une cartographie des flux migratoires dans le monde

«Another development has been the globalization of migration geography. There are no longer just a few “migration pairs” (Wihtol de Wenden, 2005) between sending and receiving countries linked by a common historical or colonial heritage, such as France and North Africa, the United Kingdom and the Commonwealth, Germany and Turkey, the United States and Mexico. Migratory flows have become more diverse, beating more complex and varied routes». (Bertossi, 2008)

Les représentations cartographiques des flux migratoires dans le monde sont extrêmement diverses. Elles sont généralement décomposées de façon thématique tant la complexité des mouvements de populations à l'échelle du globe est difficile à saisir. *L'Atlas mondial des migrations* propose une carte que nous retiendrons ici, par commodité, comme support de nos réflexions (Wihtol de Wenden (dir.), 2009, p.6) (Fig. 1.1.4).

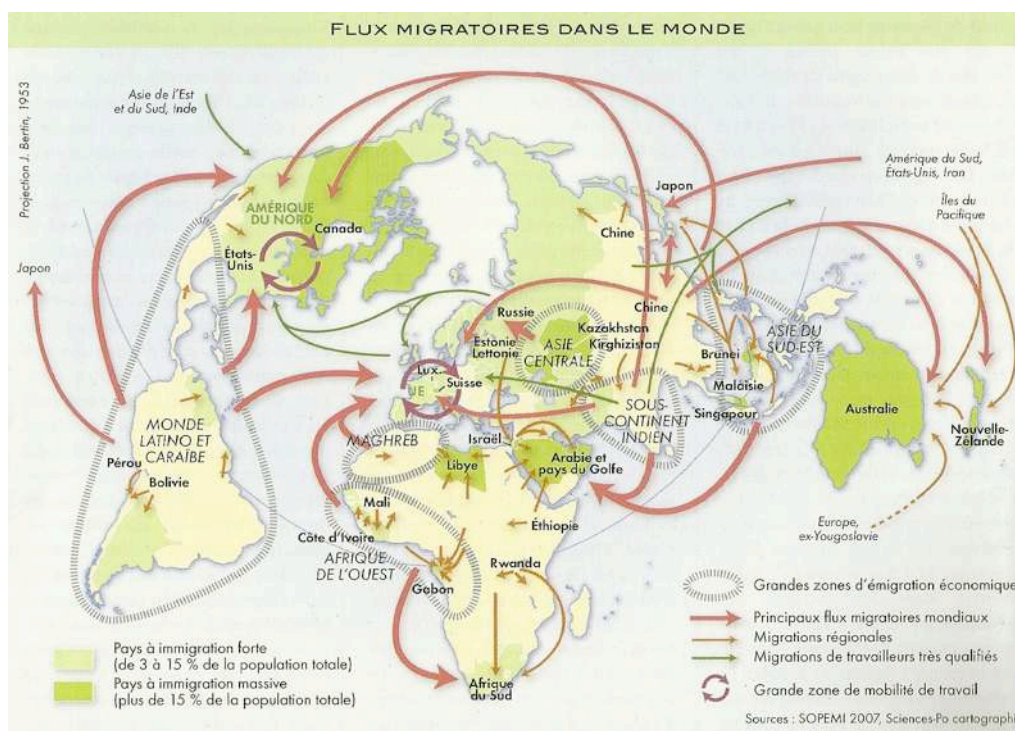


Fig. 1.1.4. : «Flux migratoires dans le monde». (Scan). Source : Wihtol de Wenden (dir.), 2009, p.6

#### 3.2. Des routes «clandestines» : une composante «en négatif» des flux migratoires



**mondiaux**<sup>12</sup>

*«De larges espaces de libre circulation des personnes et des marchandises (Union européenne, marché nordique) pour ceux qui peuvent franchir les frontières coexistent avec des zones de fractures économiques, politiques, sociales, culturelles et démographiques, génératrices de migrations clandestines : Méditerranée, frontière américano-mexicaine, frontières de la Russie avec la Chine, ainsi qu'aux portes de l'Europe - Gibraltar, Ceuta et Melilla, îles Canaries, îles siciliennes, ou, du fait de dispositifs juridiques différents (Sangatte et ses abords pour le Royaume-Uni qui ne fait pas partie du dispositif Schengen).» (Withol de Wenden (dir.), 2009, p.9)*

Ces «zones de fractures» sont autant d'espace structurant des routes mondiales des migrations «clandestines». La géographie des migrations «illégales» qui en résulte est extrêmement complexe. On ne retiendra ici que les routes organisées en direction des pôles majeurs que sont l'Amérique du Nord et l'Europe, c'est-à-dire la route transaméricaine avec l'axe mexicain en direction des Etats-Unis, et les routes d'Afrique et de Méditerranée en direction de l'Europe.

Les migrants venant des Etats andins comme la Colombie, l'Equateur ou le Pérou ainsi que ceux venant du Guatemala, du Salvador ou du Nicaragua en Amérique centrale entrent au Mexique par la frontière sud de l'Etat du Chiapas et rejoignent les migrants mexicains sur la route trans-américaine. Il s'agirait de l'un des espaces de circulation clandestine les plus importants de la planète.

Vers l'Europe, les principaux espaces de transit sont la côté atlantique ouest africaine et la Méditerranée. Bien que les chemins migratoires soient multiples, il est convenu de distinguer cinq routes principales en Afrique et en Méditerranée (Simon, 2008, p.59) :

- La route dite «ouest africaine», probablement l'une des plus fréquentées, remonte le long du continent et se dirige vers les Canaries. Cette voie est tristement célèbre au niveau de la portion maritime («route des pirogues») pour les naufrages de navires chargés de candidats à l'exil.
- La route des caravanes transsahariennes en provenance du Golfe de Guinée rejoint l'ouest de la Méditerranée au niveau de Gibraltar et des enclaves espagnoles de Ceuta et de Melilla.
- La route de la Méditerranée via Agadés au Niger ou Djanet en Algérie rejoint Tunis ou Tripoli (Gatti, 2008).
- Les migrants venant de la Corne de l'Afrique empruntent quant à eux la route est-africaine par Khartoum au Soudan et gagnent la côté nord de la Lybie en espérant atteindre par la suite l'île de Malte ou les îles italiennes en Méditerranée.

---

<sup>12</sup> Quelques unes des routes clandestines dont il est question ici sont étudiées plus en détail dans le chapitre 2, en lien avec les populations rencontrées lors du travail de terrain le long du littoral de la Manche.

- A l'est, c'est la route clandestine utilisée par les migrants du Moyen-Orient et d'Asie. Elle rejoint la Turquie via le Kurdistan ou bien les Balkans.

La convergence de ces routes migratoires, façonnées et mobilisées par le «peuple clandestin», constitue un indicateur fort du rôle de l'Europe en tant qu'espace de polarisation des migrations clandestines internationales.

### ***3.3. Des réfugiés qui empruntent les routes clandestines***

A l'échelle du monde, relativement peu de réfugiés prennent la route de l'Europe. En 2008, les Nations Unies estimaient à plus de 15 millions le nombre de réfugiés à travers le monde. Parmi eux, à peine plus de deux millions avaient rejoint les régions les plus développées. Les personnes qui sont amenées à fuir leur pays pour des raisons de sécurité se rendent généralement dans un pays voisin, soit parce qu'elles envisagent de rentrer chez elles un jour, soit parce qu'elles n'ont pas les moyens de partir plus loin. Au cours des vingt années de guerre et d'instabilité politique qui ont ravagés leur pays, les ressortissants afghans se sont majoritairement réfugiés en Iran et au Pakistan (Bathaïe, 2009, p.71). De la même manière, les ressortissants irakiens qui ont du fuir leur pays au cours des années 2000 se sont principalement réfugiés en Syrie, en Jordanie et en Iran.

En Europe, avec l'instauration du visa Schengen en 2001 et par la suite des visas de transit aéroportuaire en 2005, les personnes qui souhaitent déposer une demande d'asile et accéder au statut de réfugié dans un pays de l'Union européenne sont contraints de se déplacer clandestinement par la terre et/ou par la mer depuis leur pays d'origine ou un pays voisin de leur pays d'origine dans lequel ils avaient trouvé refuge.

Depuis 2005, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR ou HCR) a ouvert une nouvelle catégorie statistique qui regroupe les «personnes dans des situations assimilables à celles des réfugiés» (*«people in refugee like situation»*) (HCR, 2011). L'actualisation globale en 2011 ne recensait aucune personne appartenant à ce groupe dans la zone de l'Europe septentrionale, occidentale et méridionale. Pourtant, les «clandestins» qui empruntent les routes de l'immigration clandestine et qui transitent par les squats du littoral de la Manche pour rejoindre la Grande-Bretagne ou l'Irlande semblent relever de cette catégorie. Ce sont pour beaucoup des ressortissants afghans ou des personnes originaires de la corne de l'Afrique qui ont choisi de partir en Europe plutôt que de rejoindre les camps du HCR.

### III / QUI SONT LES «CLANDESTINS» QUI SE DÉPLACENT VERS, ET À L'INTÉRIEUR DE L'EUROPE ?

#### 1. Les mots pour le dire, ou la question de la terminologie

La question de la terminologie est apparue implicitement lors du travail de terrain en confrontant les discours des différents acteurs qui sont amenés à qualifier les migrants. Les mêmes personnes se trouvent être des «réfugiés» ou des «exilés» pour les militants associatifs, des «étrangers» ou des «demandeurs d'asile» pour le personnel des Préfectures, des «ESI» (Etrangers en Situation Irrégulière) pour les policiers de la PAF, des «clandestins» dans la presse locale... Il est aussi parfois question d'«immigrés» ou de «sans papiers» dans les discours des politiques.

Pour le sociologue Smaïn Laacher, tous ces mots se substituent les uns aux autres dans le langage ordinaire parce que leurs usages ne posent pas de problèmes de compréhension de la part de ceux qui les utilisent. Ils renvoient tous à une seule et même réalité, c'est-à-dire «*la présence de celui qui n'est pas là depuis le début*» (Laacher, 2007, p.19).

Cependant, l'utilisation de l'un ou l'autre de ces termes renvoie aussi à des différences importantes quant à la place qu'occupe la personne désignée dans la société. Nommer permet de définir une position dans le cadre des interactions entre les individus et les groupes sociaux. Plus encore, les mots révèlent un regard de la part de celui qui parle et cela tend à instruire le rapport social, ou même le rapport de domination entre les individus : le fait d'être désigné comme «clandestin» ou comme «demandeur d'asile» n'amène pas la personne à occuper le même rôle et n'engage par les mêmes attentes de la part de celui qui nomme. De la même manière, si le statut de «réfugié» inspire généralement une certaine bienveillance, ce n'est pas le cas des «illégaux». Et cela a des incidences visibles dans l'espace : le demandeur d'asile peut prétendre accéder à une place dans un Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile (CADA) alors que le «débouté» doit partir, et que le «clandestin» semble condamné à occuper les interstices de la ville et les marges dans les espaces ruraux.

#### *1.1. L'immigré, l'émigré et l'immigrant : des mots qui disent un processus*

L'immigré se définit par rapport au pays de destination, mais aussi par rapport au pays d'origine. En cela, l'immigré est aussi un émigré. Le mouvement migratoire est simple, c'est celui d'une ligne droite entre un pays d'origine et un pays de destination.

La notion d'immigré renvoie, en Europe, à l'histoire sociale et économique contemporaine : celle des émigrants européens de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle (au moment où la France devient un pays d'immigrants), mais aussi, plus récemment, celle de la condition de «l'émigré-immigré» mis en lumière par les travaux d'Abdelmayek Sayad. Le sociologue rappelait que si l'émigration et l'immigration disent deux ensembles de choses tout à fait différentes, elles étaient cependant indissociables et devaient être pensées ensemble. La condition de «l'émigré-immigré» est celle de l'individu qui se situe dans l'entre-deux, à la frontière de l'être et du non-être social (Sayad, 1999, p.12).

La figure de l'immigré est aussi associée à la condition de travailleur salarié et industriel. En France, les immigrés sont, pour une grande part, et jusque dans les années 1970-1980, des populations issues d'anciennes colonies venues travailler dans les usines.

Dans le langage administratif, l'«immigré» est celui qui habite en France, mais qui n'y est pas né. C'est donc le déplacement d'un pays à un autre qui est mis en avant, et non pas la nationalité : on peut donc être un «immigré» sans être un «étranger» (et réciproquement). Par exemple, les rapatriés d'Algérie, les personnes venues des Dom-Tom, les enfants de parents nés à l'étranger sont des «immigrés», mais ne sont pas des «étrangers» (Noiriel, 2002, p.7).

Le terme «immigrant» a été emprunté au vocabulaire américain et utilisé par certains chercheurs dans le champ de l'histoire de l'immigration pour distinguer ce qui relève du langage administratif (qui emploie le mot «immigré») et ce qui relève du langage socio-historique (donc «immigrant») Comme le note Gérard Noiriel : *«Parler des «immigrants» qui se sont installés en France, c'est souligner le rôle essentiel qu'ils ont joué dans l'histoire contemporaine de la nation française, tout en mettant l'accent sur la dimension sociale de l'immigration, notamment le déracinement, l'exclusion, mais aussi toutes les activités de la vie quotidienne qui contribuent à l'intégration dans le pays d'accueil»* (Noiriel, 2002, p.7).

Les personnes que l'on rencontre dans les squats et les campements informels le long du littoral de la Manche sont *dans* le voyage clandestin vers un pays qu'ils ont choisi et dont ils pensent qu'il sera susceptible de les accueillir. Ils n'ont en commun que le fait d'être partis de chez eux. Ils ne sont pas encore des immigrés et encore moins des immigrants. En revanche, ils ont tous émigré de quelque part et par le fait qu'ils sont encore engagés dans ce processus, il semble juste de les qualifier d'*émigrants*.

### **1.2. L'étranger, une catégorie englobante**

Le terme «étranger» qualifie «une personne qui appartient à une autre nation» (Larousse, 2002, p.404). Emprunté au langage juridique, il permet depuis la Révolution française de marquer l'opposition national/étranger. Il est aussi une catégorie statistique de base concernant les informations sur la population étrangère et les différents groupes nationaux habitant en France (Noiriel, 2002, p.7). Enfin, l'étranger peut être pensé comme celui qui n'est pas d'ici, c'est-à-dire cet «autre» présent sur un territoire qui n'est pas le sien *a priori*. De ce point de vue, l'étranger peut être posé comme une catégorie englobante au sens où elle rassemble tout autant l'exilé, l'apatride, le réfugié ou encore le clandestin.

### **1.3. Les «illégaux» : une catégorie de droit qui exclut**

Le terme «illégal» (ou «illégaux») désigne les personnes qui franchissent clandestinement les frontières, qui (sur)vivent et se déplacent en Europe sans en avoir le droit. Il est de plus en plus utilisé dans les champs médiatique, politique ou même artistique. Comme le mot «étranger», le terme d'«illégal» renvoie à des catégories de droit, mais il porte également une dimension particulière parce qu'il évoque le droit tel qu'il est mobilisé, voire monopolisé, par les institutions, le pouvoir et les partisans de la souveraineté étatique et nationale (Laacher 2002, p.21-22). Autrement dit, le terme d'«illégal» traduit un rapport de pouvoir et de domination instauré par le droit. Ceux que l'on se donne pour projet d'étudier, les «clandestins», sont aussi ceux que les gouvernements européens considèrent comme des «illégaux».

### **1.4. Les «clandestins» ne sont pas des «sans papiers»**

La figure du «sans papiers», originaire d'anciennes colonies ou de pays actuellement en voie de développement, tend aujourd'hui, et de plus en plus, à se substituer à celle de l'immigré, elle même liée assez fortement à la question du travail. C'est en effet dans le rapport au travail, en tant que main d'oeuvre bon marché, que les deux figures se rejoignent. La question du travail est moins évidente chez les «clandestins» parce qu'ils ne constituent pas une catégorie homogène : être «clandestin», c'est être, évoluer, et se maintenir dans un espace sans en avoir le droit. Cela ne dit rien de ses motivations. De plus, et si l'on s'attache au cas des migrants présents sur littoral de la Manche en France, la plupart avaient un travail dans leur pays d'origine qu'ils ont du abandonner lorsqu'ils ont été contraints de partir.

Bien que le clandestin soit de fait «sans papiers», il se différencie de ceux que l'on nomme les «sans papiers». Ces derniers sont porteurs d'une revendication qui est de vouloir vivre et travailler en France. Ils ont acquis avec les années un nom commun. Ils se rassemblent sous une identité commune et défendent une cause commune. Les sans papiers portent ensemble une revendication sociale, ce qui tend à les faire exister dans le champ politique. Ils visent un objectif commun qui est de voir aboutir leur demande de régularisation (Laacher, 2007, p.20).

Par ailleurs, et contrairement aux «clandestins», les «sans papiers» ont cessé de se déplacer. Ils ont une place dans la société qu'ils veulent se voir reconnaître au travers d'une régularisation de leur situation notamment. Les «clandestins» sont quant à eux sans cesse en mouvement ; pris dans des mobilités contraintes par les tentatives répétées de la société pour les contrôler et les assigner à un lieu dont ils ne veulent pas.

### ***1.5. Les clandestins sont des «apatrides de fait»***

Selon le dictionnaire Larousse, un apatride est une personne «sans nationalité légale» (Larousse, 2002). En application de la Convention de New York du 28 septembre 1954, un apatride est une personne qu'aucun Etat ne reconnaît comme son ressortissant en application de sa législation. Pour Smaïn Laacher, les «clandestins» présents en Europe relèvent d'une certaine manière de cette catégorie :

*«Des millions de clandestins vivent au sein de l'Union européenne et ne peuvent ou ne veulent pas être reconduits dans leur pays d'origine. Il n'est pas exagéré de considérer qu'ils représentent des nationaux sans Etat vivant dans des nations qui les transforment en apatrides de fait, c'est-à-dire des immigrants de partout et de nulle part.» (Laacher, 2007, p14-15)*

L'image est intéressante parce qu'elle met en lumière l'inscription spatiale toute particulière des «clandestins» pour qui le pays d'origine est bien souvent le lieu dans lequel ils ne retourneront jamais. La géographie de leur voyage dessine un nouvel espace de vie qui se déploie comme «en négatif» de celui qu'ils ont quitté.

### **1.6. L' «exil» pour qualifier le départ des «clandestins»**

«L'exil (...) est tout à la fois une expulsion (mettre en dehors de) et un mouvement (une série de déplacements dans le temps et dans l'espace et une modification du système de référence). Ce n'est pas tant ce que l'émigré va trouver ailleurs, chez les autres, ou pour quelles raisons il quitte sa demeure qui doit d'abord être soumis à l'examen et à l'analyse. Partir de chez soi pour entrer par effraction dans la nation d'autrui et devenir un hôte abusif revient à prendre la responsabilité de se défaire de ses liens, et donc de se délier d'une identité civile et sociale reconnue. L'étranger accepte, contraint et volontairement, d'être porté et de se transporter loin de sa terre.» (Laacher, 2007, p.23)

Le terme d' «exilé» est utilisé par la Coordination Française pour le Droit d'Asile (CFDA)<sup>13</sup> pour qualifier les migrants «clandestins» présents dans les «jungles» du littoral de la Manche. Le Collectif de soutien des exilés du X<sup>ème</sup> arrondissement de Paris l'utilise également et il est fréquemment utilisé par les bénévoles et les militants des associations du littoral.

Le mot a la qualité de traduire à la fois le mouvement ainsi que la contrainte qui est à l'origine et anime ce mouvement. En cela, il évoque assez justement le parcours des personnes en tant qu'émigrants. Il ne sous-entend pas par ailleurs le caractère «clandestin» du voyage et permet donc de ne pas signifier l'illégalité du mouvement migratoire au regard du droit national et européen. Le terme d' «exilé» met donc en avant la situation des personnes sans enclencher *a priori* - ou en limitant - un effet de stigmatisation dans l'imaginaire collectif.

### **1.7. Quant ils ne sont plus «clandestins» : demandeurs d'asile et réfugiés**

Le statut de réfugié est défini par l'article 1 de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés. En France, un réfugié est une personne qui a déposé une demande d'asile et qui, après instruction de son dossier, a obtenu le statut auprès de l'OFPRA, ou en recours, auprès de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA). En France, les bénévoles des associations d'aide aux migrants utilisent souvent le terme de «réfugié» au sujet des «clandestins» qui transitent par les côtes de la Manche. En procédant de cette façon, ils se positionnent vis-à-vis de la question de l'accueil de cette population pour laquelle ils posent ainsi, et *a priori*, le droit qu'elle a à bénéficier d'une protection de la part de la France.

---

<sup>13</sup> La Coordination Française pour le Droit d'Asile (CFDA) est un collectif d'associations engagées dans la défense et la promotion du droit d'asile, en référence aux conventions Européennes et Internationales.

Pour pouvoir déposer une demande d'asile, le demandeur doit obligatoirement - c'est une condition unique - pouvoir justifier d'une domiciliation individuelle ou postale auprès d'une association agréée en Préfecture (ex : France Terre d'Asile). A l'exception de cas particuliers, si la personne sous le coup d'une procédure Dublin II<sup>14</sup> par exemple, le demandeur se voit remettre un dossier de demande d'asile ainsi qu'une Autorisation Provisoire de Séjour (APS) d'un mois<sup>15</sup>. Un demandeur d'asile est ainsi une personne dont le dossier de demande d'asile a été accepté et qui se trouve en attente d'une réponse de la part de l'OFPRA ou de la CNDA s'il s'agit d'un recours. Une personne qui se voit refuser l'asile devient un «débouté». Le temps de la procédure, le demandeur d'asile cesse d'être «clandestin». Il acquiert un nouveau statut et peut espérer obtenir une place dans la société.

### ***1.8. Des mots qui renvoient à des mondes différents et à des conditions différentes***

Chacun des termes dont il a été question ci-avant («clandestin», «exilé», «sans papiers», etc.) est porteur de différences majeures qu'il est possible de résumer en deux points. Tout d'abord, le fait d'appartenir à l'une ou l'autre des catégories que ces mots participent à construire signifie aussi appartenir à des *mondes* différents (Laacher, 2007, p.19). A ce titre, le monde clandestin mérite d'être étudié en lui-même, mais aussi dans ses relations avec les sociétés dans lesquelles il s'inscrit. Par ailleurs, chacun des termes renvoie à des *conditions* qui sont différentes. La condition de «clandestin», qui nous intéresse plus particulièrement dans le cadre de cette thèse, relève d'un ensemble de «coordonnées» (ou de «facteurs») qu'il convient de mettre en lumière pour rendre compte de la place des migrants «clandestins» dans la société.

## **2. Les motivations de l'exil : pourquoi partent-ils ? <sup>16</sup>**

Lire les mouvements migratoires à l'échelle du monde impose d'établir une grille de lecture qui les rende intelligibles. Poser la question des causes de l'exil, ou plus généralement de ce qui amène les individus à quitter leur pays, donne une lisibilité aux déplacements de populations. Cependant, les catégorisations qui résultent de cette démarche doivent être interrogées, parce qu'elles participent à une simplification des réalités observables, mais aussi parce qu'elles constituent un indicateur de la manière dont se construisent les représentations collectives au sujet des causes de l'émigration. Il

---

<sup>14</sup> Le règlement Dublin II prévoit qu'une personne voulant accéder au statut de réfugié ne peut déposer qu'une seule et unique demande d'asile au sein de l'Union européenne. Cette demande ne peut se faire que dans le pays où la présence de cette personne à l'intérieur de l'UE a été officiellement recensée pour la première fois. Si la demande d'asile est déposée dans un autre pays, le demandeur tombe sous le coup d'une procédure dite «Dublin II» au cours de laquelle les autorités des deux pays concernés dialoguent en vue de la réadmission du demandeur dans le premier pays traversé.

<sup>15</sup> Dans certains cas, la Préfecture peut refuser de délivrer une APS. La demande d'asile passe alors en procédure dite prioritaire (OFPRA, 2009)

<sup>16</sup> Cette partie resserre les réflexions autour des migrants qui empruntent les routes clandestines vers l'Europe.



apparaît donc nécessaire de déconstruire ce qui est (trop) souvent présenté comme une «donne» dans la cadre des discours sur les migrations à l'échelle internationale.

## 2.1. Typologies et catégorisations

*«Les raisons qui poussent au départ sont multiples. Elles peuvent être liées à des persécutions politiques, à des ambitions de mobilité sociale, à un état d'insécurité générale, à la guerre ou à des conflits locaux stoppant toute perspective de vivre une vie ordinaire.» (Laacher, 2003, p.159)*

Les journalistes, les politiques, les enseignants, et plus largement tout ceux qui ont à produire un discours relatif aux logiques qui animent les mouvements migratoires, sont amenés à organiser les causes du départ. Les typologies ainsi produites sont plus ou moins complexes et détaillées. Elles sont généralement structurées de façon thématique et différencient les causes économiques des persécutions politiques ou culturelles, ou encore les conflits des logiques inhérentes aux diasporas. Depuis une dizaine d'années, la notion de «réfugié climatique» est venue compléter les classifications.

- Classification militante et victimisation

*«Ils fuient la guerre...», «Ils fuient la misère et les persécutions», «Ils veulent rejoindre l'Eldorado»...* Ces formules qui visent à expliquer les causes de l'exil sont structurantes des discours des militants, et par ricochet, des bénévoles moins engagés. Ils placent d'emblée les migrants dans une position de victime (victime de la guerre, victime des persécutions...), et d'une certaine façon de «dominé» dans la mesure où l'histoire individuelle de chacun apparaît suffisante pour justifier la prise en charge et l'assistance. Il est fréquemment fait référence aux souffrances, aux drames que les personnes ont vécus ; rarement à leurs projets. La recherche d'une «vie meilleure» est invoquée sans plus de détails.

Les discours des bénévoles laissent rarement une place aux migrants autrement qu'en tant que «réfugiés» ou «victimes de persécutions». La présence importante de militants appuyant leur position sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans les associations explique en partie la place qui est faite aux migrants dans les discours.

Les typologies produites participent à masquer la complexité des raisons qui ont amené les migrants à prendre la décision de quitter leur pays. Plus encore, beaucoup de militants et de bénévoles ne semblent voir qu'une partie des réalités, c'est-à-dire celles qui vont justifier l'aide d'urgence humanitaire et la mobilisation.

- Des «bons migrants» et des «mauvais migrants» ?

Les discours relatifs aux causes de l'immigration dans le champ politique, relayés dans les médias, sont souvent sujets à un glissement des catégorisations. Une logique binaire opérant une différenciation entre «réfugié» - ou même «réfugié politique» - et «migrants économiques» tend à s'installer et à pénétrer l'imaginaire collectif. En conséquence, deux figures du migrant apparaissent : la première, la plus noble, fait de l'exilé un militant, victime de répressions politiques ; l'autre le transforme en émigrant de la misère, travailleur clandestin venu occuper les emplois des Européens.

Ce glissement, aujourd'hui presque normalisé dans les discours politiques et les représentations collectives, a deux conséquences. D'une part, il participe à différencier les «bons migrants» (c'est la figure du «réfugié») des «mauvais migrants» (c'est la figure du «migrant économique») ; d'autre part, il facilite et justifie la gestion actuelle des flux migratoires vers l'Europe. L'attitude des pays membres de l'Union européenne à l'égard des demandeurs d'asile soupçonnés d'être de «faux réfugiés» en est par exemple l'un des symptômes.

- Dans le champ des sciences sociales : des logiques intégrées à des facteurs globaux de la mobilité

Les migrations dites «clandestines» sont intégrées aux déplacements de populations à l'échelle de la planète et les raisons qui amènent des individus à partir de chez eux et franchir les frontières illégalement ne sont pas complètement dissociées de facteurs très généraux à l'origine des mobilités des populations.

A titre d'exemple, l'*Atlas mondial des migrations* (Withol de Wenden (dir.), 2009, p.9) recense six facteurs qui depuis une vingtaine d'années concourent à motiver les migrations :

- l'information qui donne à voir un «eldorado occidental» et nourrit un imaginaire migratoire,
- l'économie du passage qui fait de la fermeture des frontières une ressource et structure les réseaux migratoires transnationaux,
- les nouvelles solidarités de nature familiale, économique, associative, culturelle, religieuse... qui créent et organisent des liens entre les individus à l'échelle internationales,
- l'urbanisation et le développement des pays de départ qui donnent la possibilité à des populations urbaines scolarisées de tenter un projet migratoire vers des pays développés,
- la possibilité de partir depuis l'effondrement du bloc soviétique par exemple ou de certaines dictatures,
- l'explosion des chiffres de l'asile dans les années 1990 suivi d'une diminution rapide.

La conjugaison de ces différents facteurs constitue une grille de lecture tout à fait pertinente des causes des mobilités migratoires à l'échelle de la planète. Appliquée aux migrations «clandestines», elle est un schéma englobant qui doit permettre d'expliquer l'exil. Cependant, ce dernier n'est pas animé de logiques exclusives et la généralisation ne doit pas faire oublier la pluralité et la complexité des situations qui concourent à faire se déplacer les individus et les populations.

- Une position critique : nos catégories ne relèvent pas d'une logique universelle

L'idée qu'une classification des causes qui «poussent» des personnes à quitter leur pays, leur famille, leur amis, etc., pour un ailleurs, puisse être partagée indifféremment par tous est fautive. Notre vision du monde - en tant qu'occidentaux - n'est pas nécessairement celle des migrants que l'on peut être amené à rencontrer, que ce soit dans le cadre d'une recherche, d'un travail ou d'un engagement en tant que bénévoles. Smaïn Laacher (2007) explique cette idée lorsqu'il évoque le moment au cours duquel les «clandestins» auront à raconter leur histoire en énonçant les raisons pour lesquelles ils ont fait le voyage.

*«L'extrême difficulté (et bien souvent l'impossibilité) est de faire admettre l'inadmissible ou, mieux, de rendre croyable l'incroyable : dire et décrire sa mauvaise destinée dans les critères et les motifs qui sont les siens, et non ceux de l'institution et du droit du pays hôte. L'univers de la religion, l'univers du droit, l'univers de l'économie, etc., sont autant d'univers symboliques relativement autonomes, en droit et en pratique, possédant leurs propres lois. Ce travail de séparation et d'autonomisation des univers, résultat d'un long travail de sécularisation de la société capitaliste, n'est pas une configuration universelle. Ce qui apparaît spontanément et naturellement séparé, voire opposé chez les uns, ne l'est pas pour les autres. La religion, les croyances sociales, la politique, la distribution des richesses économiques, l'appartenance ethnique se trouvent confondues pour un grand nombre de groupes sociaux.» (Laacher, 2007, p.36)*

Il faut donc, et par ailleurs, considérer le fait que les migrants ne partent pas pour une seule et unique raison. Là encore, rien ne justifie qu'on classe ces personnes dans l'une ou l'autre des catégories que nous avons pré-construites. Les causes de l'émigration sont multiples (économiques, politiques, culturelles, sociales...) et se conjuguent jusqu'à mener les individus dans des situations intolérables qui vont venir déclencher le départ.

## 2.2. Etudier et connaître les contextes socio-historiques

La géographie des flux clandestins vers l'Europe et l'intensité de ces flux varient. L'origine géographique des migrants «clandestins» change également en fonction des conflits, des crises politiques ou économiques, etc... Cela constitue autant d'indices quant aux raisons structurelles qui seraient à l'origine des mouvements clandestins vers l'Union européenne.

Dans son rapport d'activité de 2009, l'Agence Frontex constatait par exemple que le nombre d'Irakiens et d'Erythréens entrés illégalement en Europe avait diminué, mais que parallèlement, le nombre des Afghans et des Vietnamiens avait augmenté.

*«The most noticeable trend for detections of illegal stay is the decrease in the number of detections of Iraqi, Eritrean, Moroccan and Indian nationals across Member States. In contrast, there was an increase in the number of detections of Afghan nationals, most of whom arrived in Greece, as well as an increase in Vietnamese nationals».* (Frontex, 2009, p.6)

La Turquie est aujourd'hui un pays de transit important vers l'Europe orientale et occidentale pour les migrants «clandestins». Le territoire turc se situe en effet sur un axe est-ouest entre d'un côté des pays politiquement instables et économiquement peu développés et de l'autre côté des pays industriels. Une fois en Turquie, les routes clandestines remontent soit vers l'Europe médiane et occidentale, soit vers l'est de l'Europe, ou cheminent dans l'Europe méridionale et occidentale. (Mutluer, 2003, p.8)

Trois populations transitent massivement par la Turquie pour atteindre l'Europe : les Irakiens, les Iraniens et les Afghans. Elles ont été, ou sont aujourd'hui, fortement représentées dans les squats et les campements informels du littoral de la Manche et de Paris.

- Les Irakiens

Après la guerre du Golfe en 1991, les révoltes kurdes et chiites contre le régime de Saddam Hussein sont sévèrement réprimées. Plusieurs centaines de milliers de réfugiés rejoignent alors la Syrie et l'Iran. Les répressions, aggravées par l'embargo sur l'Irak, ont maintenu tout au long des années 1990 un flux d'émigrants dont les raisons de leur départ peuvent être extrêmement diverses. Plus d'un million d'Irakiens, essentiellement kurdes et chiites, auraient ainsi quitté leur pays avant même le conflit de 2003 (Mutluer, 2003, p.8).

La seconde guerre du Golfe va entraîner le départ de centaines de milliers d'Irakiens. Proportionnellement, assez peu rejoignent l'Union européenne. On recense environ 100 000 demandeurs d'asile irakiens entre 2004 et 2008 dans l'ensemble de l'UE.

*«Ces chiffres relativement limités sont le résultat des politiques d'asile restrictives mises en oeuvre dans de nombreux pays européens, qui combinent un accès difficile à la demande d'asile en assimilant les demandeurs potentiels à des migrants illégaux (...), avec des taux de reconnaissance très faibles visant à décourager les nouvelles arrivées (Sperl, 2007).» (Doraï, 2010, p.15)*

La majorité des réfugiés irakiens restent au Proche-Orient. La Syrie, l'Égypte et la Jordanie sont les principaux pays d'accueil. Cependant, ces populations pourraient bien être amenées à se déplacer à nouveau. En effet, la Syrie et la Jordanie ne sont pas signataires de la Convention de Genève de 1951, ni du protocole de New York<sup>17</sup> de 1967, si bien que les Irakiens y sont en situation de transit. Le durcissement des politiques migratoires dans ces deux pays depuis 2007, associé aux événements récents en Syrie, pourrait bien conduire les réfugiés irakiens à trouver un nouveau pays où se réinstaller (Doraï, 2010, p.14).

La médiatisation de leur présence à Sangatte et par la suite au niveau des espaces transmanche du littoral en France (à Cherbourg notamment entre 2004 et 2008) aurait pu laisser penser que la Grande-Bretagne était le principal pays visé par les ressortissants irakiens, mais ce n'est pas le cas. Au regard des demandes d'asile enregistrées, le Royaume-Uni semble d'ailleurs avoir peu ouvert ses portes aux Irakiens. Au sein de l'UE, c'est en Suède que le nombre de ressortissants irakiens est le plus élevé. Ils étaient en 2008 plus de 110 000 d'origine irakienne à résider dans ce pays (Doraï, 2010, p.17). Leur entrée sur le territoire suédois s'est faite progressivement depuis les années 1980. La généralisation du conflit en 2006 a accéléré leur arrivée et depuis la chute du régime, la possibilité d'émigrer favorise le regroupement familial.

- Les Afghans

Après le coup d'état de 1978, une guerre civile entre pro-gouvernementaux et Moudjahiddines a engendré un exode de millions de réfugiés vers le Pakistan et l'Iran. Les dix années d'occupation soviétique ont eu pour conséquence de déstabiliser profondément le pays tant économiquement que politiquement. Des conflits ethniques ont éclaté par la suite entre seigneurs de guerre, faisant des millions de morts et plus de six millions de réfugiés. L'installation du régime taliban a encore accentué les déplacements de populations. Après le 11 septembre 2001 et l'entrée de troupes

---

<sup>17</sup> Le protocole de New York de 1967 sur le droit des individus, prévu par la Convention de Genève de 1951, stipule que les individus doivent être protégés lorsqu'ils sont contraints de quitter leur pays.

américaines, le départ de ressortissants afghans a continué. Beaucoup de réfugiés ont transité depuis le Pakistan, l'Iran, par la Turquie pour rejoindre l'Europe (Mutluer, 2003, p.10).

Avec eux, il faut compter sur le départ des populations qui avaient déjà quitté l'Afghanistan pour s'installer en Iran et au Pakistan, des pays qui depuis l'instauration d'un gouvernement provisoire en 2002 ont affiché la volonté de rapatrier les réfugiés vers leur région d'origine. Cependant, de nombreuses familles installées en Iran et au Pakistan depuis plus de trente ans n'envisagent pas de repartir en Afghanistan (Bathaë, 2009, p.71).

*«Devant cette double impossibilité d'un retour en Afghanistan et d'une véritable intégration dans les pays voisins, certains se tournent vers l'Europe. Il s'agit essentiellement de jeunes hommes célibataires de 12 à 30 ans, majoritairement des Hazaras et des Pashtounes, qui ont vécu en Iran et/ou au Pakistan. Ces jeunes, issus donc de la seconde génération immigrée, viennent en Europe par voie terrestre et maritime depuis la frontière irano-turque.»* (Bathaë, 2009, p.71)

En Iran, les plus jeunes des familles afghanes ont subi le durcissement des politiques d'accueil de l'Etat dans les années 1990 et 2000. Sans papiers d'identité et avec un accès difficile à une scolarité, une partie de la population afghane réfugiée se trouve marginalisée, d'autant que depuis 2002, il leur est impossible d'acheter des maisons et d'ouvrir des comptes bancaires (Bathaë, 2009, p.72). En réaction, les Afghans ont étendu leur territoire circulatoire dans les pays occidentaux. Aujourd'hui, ils empruntent essentiellement deux routes clandestines : l'une via l'Indonésie pour atteindre l'Australie, l'autre par la Turquie et les Balkans ou l'Italie pour aller en Europe (Monsutti, 2009, p.84 ).

- Les Iraniens

Les mouvements d'émigrations iraniens sont fortement associés à la diaspora qui s'est constituée à travers le monde depuis un siècle. Elle représenterait aujourd'hui environ deux millions de personnes. La Révolution de 1979 et l'instauration de la république islamique, puis la guerre avec l'Irak ont provoqué une radicalisation de la politique intérieure iranienne et le départ de nombreuses familles vers la Turquie (Mutluer, 2003, p.9), mais aussi vers l'Europe et l'Amérique du Nord. Les répressions politiques, les restrictions des libertés de comportements, notamment pour les femmes, ont aussi provoqué des départs importants de populations.

Une émigration économique, peu importante, s'est aussi structurée depuis la fin de la guerre. De façon plus ponctuelle, des expériences de voyages liés aux études, à la pratique religieuse ou commerciale ont participé à dessiner l'implantation des communautés iraniennes à l'étranger (Adelkhah, 2003, p.142).

L'émigration s'appuie également sur la diaspora iranienne.

*«Des formes de sociabilité et de diffusion de l'information se sont constituées. Des agences ou des réseaux informels de services ont été créés, dont l'honnêteté ou la fiabilité ne sont pas toujours les qualités premières : les passeurs, des non professionnels qui connaissent la frontière et assurent la fuite au Pakistan ou en Turquie - éventuellement via les provinces kurdes d'Irak - d'Iraniens en délicatesse avec la justice ou les autorités, sont presque par définition des personnages équivoques, opérant à cheval sur le licite et l'illicite et en mêlant motivations altruistes et lucratives (...).» (Adelkhah, 2003, p.142)*

Les ressortissants iraniens qui tentent de rejoindre clandestinement la Grande-Bretagne à partir des côtes de la Manche y ont généralement de la famille et des amis. Leur départ est souvent motivé par des problèmes importants avec les autorités iraniennes, et particulièrement pas une opposition affirmée au régime en place.

### **2.3. Trouver une place : l'exil comme dernière solution**

*«On semble l'oublier ou ne pas le savoir, mais s'exiler est l'acte le moins naturel du monde.» (Laacher, 2007, p.62)*

Partir signifie perdre son travail, son utilité sociale, sa maison, c'est-à-dire le lieu où l'on habitait et à partir duquel notre monde se déployait, quitter les siens, sa place dans un groupe social (famille, amis) au sein duquel on se sentait suffisamment protégé pour avoir des projets. Choisir l'exil veut dire perdre sa place dans la société d'origine.

*«Au fond, nous pourrions modifier notre perspective et nous demander pourquoi on ne fuit jamais une société démocratique, lorsqu'on est «pauvre» ou victime de discriminations sociales, brutales et répétées, fondées sur la couleur de la peau ou sur le nom. Si on ne le fait pas, c'est parce que, pour dire les choses rapidement, la politique peut toujours exister comme entrée institutionnelle en force et en masse des dominés ou des «sans parts», susceptible de venir contester l'ordre de la domination sans partage ou d'une domination sans redistribution. Quand ce droit de faire valoir ses droits sans risquer sa vie est politiquement et juridiquement impossible et que l'on a la certitude que, dans sa société, on ne compte plus ou que l'on compte pour rien, l'exil devient alors la seule procédure possible pour se construire et se reconstruire une place dans une autre société.» (Laacher, 2005, p.111)*

Le fait d'envisager l'exil est très souvent le signe que la place que l'on occupe est réduite à rien ou presque et que le futur n'annonce rien d'autre. Le voyage est alors une transition vers un autre lieu dans lequel on envisage de se projeter. La dimension géographique de l'exil est là : une place à retrouver au sein, et dans l'espace, d'une nouvelle société.



## CONCLUSION

*«Il y a bien des migrants et des passeurs utilisant des routes de plus en plus dangereuses, les nombreux morts noyés dans le détroit de Gibraltar ou déshydratés dans le désert de l'Arizona. Mais la plupart des étrangers en situation irrégulière sont entrés de façon légale et les entrées avec l'aide d'un passeur restent une toute petite minorité des flux migratoires y compris en Espagne et en Italie d'où les images des bateaux remplis de candidats à l'exil nous parviennent.» (Guiraudon, 2010, p. 177-178)*

Les chiffres et les statistiques de l'immigration, que ce soit à l'échelle internationale ou nationale, ne nous donnent que des informations relatives aux «stocks» de migrants. Il s'agit donc d'une approche statique qui ne rend pas compte des dynamiques qui animent les déplacements des individus et des populations. Il est possible de retenir néanmoins que la part des «illégaux» en Europe est importante. Ils seraient quelques 3,3 millions, et en comparaison, la part des migrants «clandestins» présents dans les campements le long du littoral de la Manche, estimée par les associations entre 500 et 1000, apparaît négligeable statistiquement.

Quelques indices quant aux «flux» de migrants «clandestins» vers l'Europe sont rapportés par les synthèses produites par l'agence européenne Frontex, mais il semble possible de dire que le fait clandestin est insaisissable par les chiffres et les tableaux statistiques. Il est donc nécessaire de développer une approche qualitative et notamment d'interroger et de déconstruire ce qui apparaît *a priori* comme une donnée afin d'appréhender les contours de l'immigration clandestine :

- La place des pays dits «du Nord» comme pôle de l'immigration clandestine doit être pondérée. En effet, si l'Europe, ici prise en exemple, est bien un espace de polarisation de l'immigration à l'échelle internationale, l'immigration «clandestine» dont elle est une composante est pour partie construite dans les discours. Les «illégaux» sont en effet une catégorie de migrants produite aux niveaux des frontières, géographiques et juridiques, et entretenue dans les champs médiatiques et politiques.
- La terminologie utilisée pour désigner les migrants doit elle aussi être discutée. Les mots ne renvoient pas tous aux mêmes réalités et l'étude du monde clandestin doit nécessairement considérer les usages des termes employés par les différents acteurs qui ont à parler des migrants. Les rapports sociaux sont pour partie médiatisés et construits par le vocabulaire dans les discours.
- Enfin il apparaît nécessaire de s'interroger sur les causes de l'émigration et de remettre en perspective la complexité des logiques qui amènent des individus à quitter leur espace de vie.

Les catégorisations s'accordent mal aux réalités vécues. L'exil est une composante structurante du voyage clandestin dont il faut mettre en lumière les dimensions géographiques.

L'approche que nous proposons dans le cadre de cette thèse n'est pas restreinte aux problématiques de l'immigration clandestine, mais il nous a semblé nécessaire dans ce premier chapitre d'apporter des éléments de cadrage au sujet des populations qui sont au coeur de notre travail. Dans les parties suivantes, nous étudierons particulièrement leurs rapports avec les sociétés qu'elles traversent et/ou dans lesquelles elles s'inscrivent.



## Chapitre 2

### L'Europe et la régulation des migrations clandestines

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>76</b>
<b>I / LE MOUVEMENT D'EUROPÉANISATION DES POLITIQUES MIGRATOIRES.....</b>	<b>77</b>
1. Définition de la notion d'«européanisation» .....	77
2. Les bases de l'européanisation des politiques migratoires .....	79
3. L'européanisation des questions migratoires dans les traités et les sommets .....	81
4. Eléments de critique de l'européanisation des politiques migratoires .....	83
<b>II / DE LA DISSUASION AU CONTRÔLE PHYSIQUE DE L'ÉTRANGER :</b>	
<b>ESSAI D'ANALYSE DES MESURES EUROPÉENNES DE CONTRÔLE DE L'IMMIGRATION .....</b>	<b>86</b>
1. La «gestion» des flux migratoires par l'Europe : modalités et pratiques .....	86
2. La politique des visas participe à bloquer l'accès au territoire européen .....	93
3. La politique européenne de voisinage (PEV) : sas et militarisation .....	98
4. Contrôles et sécurisation des frontières de l'espace Schengen .....	101
5. Enfermer et mettre à distance : les dimensions spatiales d'une gestion physique des étrangers .....	109
<b>III / UNE MISE EN PERSPECTIVE GÉOGRAPHIQUE DES POLITIQUES EUROPÉENNES D'IMMIGRATION .....</b>	<b>116</b>
1. Un fonctionnement en réseau... ..	116
2. ... pour une logique de contrôle «périphérie/centre» .....	119
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>121</b>

## **INTRODUCTION**

Le développement des contrôles migratoires en Europe s'inscrit dans une histoire récente qui débute avec la création de l'espace Schengen à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Depuis une dizaine d'année, les mesures mises en oeuvre à l'échelle de l'Union européenne (UE) gagnent en intensité et en complexité. Les frontières géographiques ne sont plus la seule manifestation spatiale d'une séparation avec le reste du monde et d'un rapport à l'autre. Les politiques de contrôle de l'immigration se manifestent dans des dispositifs de plus en plus diffus spatialement, et concernent les pays considérés comme étant «pourvoyeurs» d'émigrants comme l'ensemble des pays européens. Ces nouvelles pratiques sont le corolaire du mouvement d'eupéanisation des politiques migratoires qui vise à développer les coopérations intergouvernementales, au sein de l'UE comme à l'extérieur.

La première partie de ce chapitre a pour objet de définir ce que recouvre l'eupéanisation des politiques migratoires et de voir en quoi ce mouvement prend corps au travers de «temps forts», ou d'«étapes», dont il est possible de rendre compte de façon chronologique. Dans une deuxième partie, il sera question de mettre en lumière les mesures mises en oeuvre par les pays de l'Union européenne pour contrôler l'immigration et particulièrement le flux des «indésirables». Enfin, une synthèse géographique des dispositifs de contrôle de l'immigration mis en place par l'Europe est proposée. L'objectif est d'en poser les dimensions spatiales et de voir en quoi l'espace appuie le contrôle de l'immigration en direction des populations de «clandestins».

## I / LE MOUVEMENT D'EUROPÉANISATION DES POLITIQUES MIGRATOIRES

### 1. Définition de la notion d'«européanisation»

Depuis la signature des accords de Schengen, les politiques migratoires en Europe, ainsi que les moyens de leur mise en oeuvre, sont animées par un double mouvement de coopération intergouvernementale et de communautarisation. Pour qualifier cette dynamique, le concept d'«européanisation» des politiques migratoires est aujourd'hui fréquemment employé dans le champ politique, mais aussi dans le champ scientifique.

La notion d'«européanisation» est attachée au mouvement de construction de l'UE. Dans le domaine des politiques migratoires, l'europanisation questionne les rapports entre les politiques européennes et les politiques nationales ainsi que les dispositifs de régulations politiques mis en place (Guiraudon, 2010 ; Montforte, 2010 ; Withol de Wenden, 2009). Dans une perspective plus géographique, l'europanisation doit se lire dans un rapport d'échelle entre le niveau national et le niveau européen. Les problématiques migratoires accompagnent ainsi la formation et l'élargissement de l'Union européenne.

L'europanisation d'une politique publique est à la fois un processus vertical (dit «*top down*» et/ou «*bottom up*») et un processus horizontal. La double définition ci-après est celle que nous retenons pour dire ce qu'est l'europanisation dans le cadre d'une étude des politiques migratoires :

[L' «européanisation» relève d'] «une interaction entre des «dynamiques descendantes mais également ascendantes» (Jacquot et Woll, 2008, 168). Il s'agit des «processus de (a) construction, (b) diffusion et (c) institutionnalisation de règles formelles et informelles, de procédures, de paradigmes politiques, de styles, de «manière de faire des choses» et de croyances et normes partagées qui sont définis et consolidés lors de la fabrication des politiques communautaires et ensuite incorporés dans les discours, identités, structures politiques et politiques publiques nationaux» (Radaelli, 2001, 108)» (Montforte, 2010, p.124)

«L'europanisation horizontale, c'est la prise en compte des décisions prises dans d'autres pays, voire l'imitation, l'appropriation et la réinterprétation de mesures adoptées dans d'autres pays européens.» (Guiraudon, 2010, p.21)

Le mouvement d'europanisation des politiques migratoires est extrêmement complexe, comme en témoigne la tentative de synthèse par un collectif d'artistes sur le site MigMap (Fig. 1.2.1).

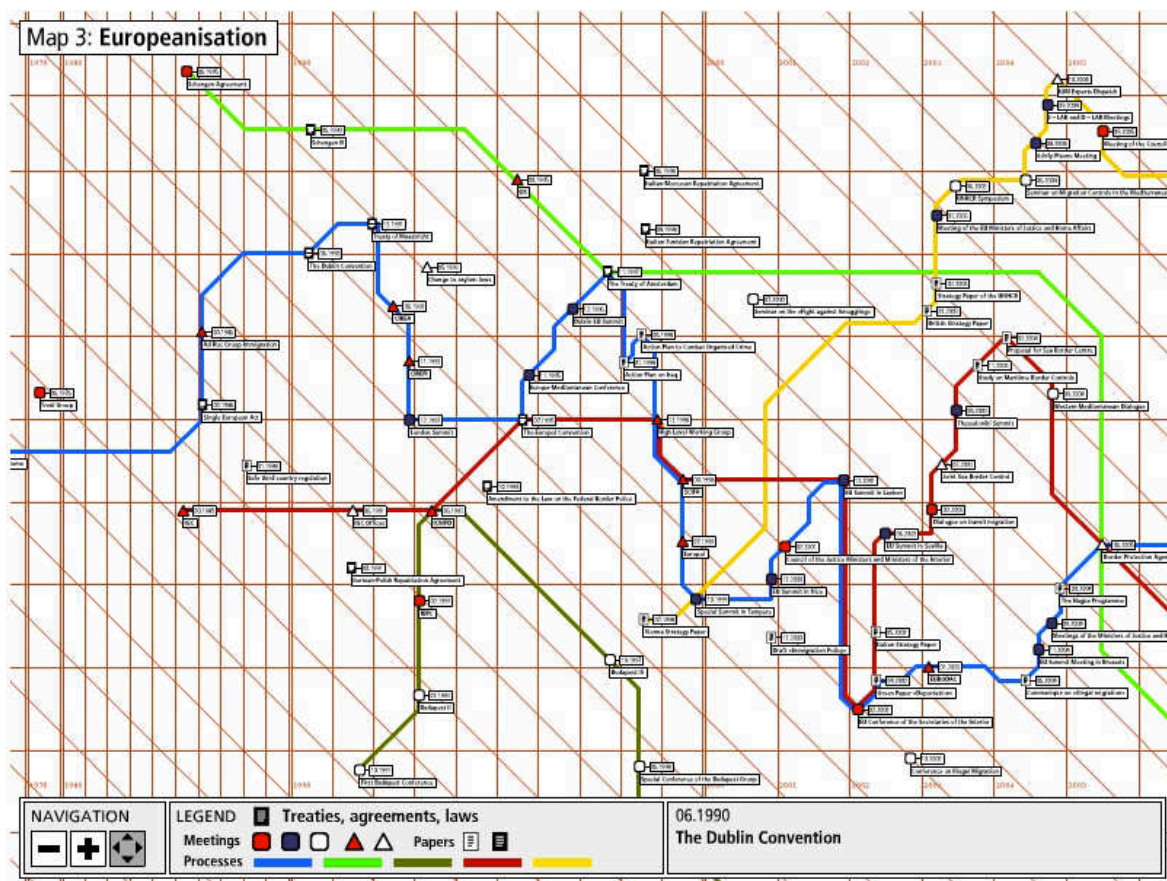


Fig. 1.2.1. ; MigMap – «Governing Migration. A Virtual Cartography of European Migration Policies». [en ligne]. Disponible sur : [http://www.transitmigration.org/migmap/home\\_map3.html](http://www.transitmigration.org/migmap/home_map3.html) (consulté le 14.10.11)

L'européanisation des politiques migratoires porte à la fois sur «les politiques européennes d'immigration» et sur «les politiques européennes de contrôle migratoire». Les premières ne doivent pas être confondues avec les secondes (Montfort, 2010, p.126). Les politiques européennes d'immigration sont marquées par une logique de communautarisation. Elles sont formalisées à l'échelle de l'UE dans les traités et les sommets, et transposées dans le droit national par des directives. Ces politiques d'immigration sont en outre fondées sur la volonté de choisir ses immigrants en imposant des régulations fortes et en luttant contre «l'immigration clandestine». Les politiques européennes de contrôle des migrations, quant à elles, sont marquées par le passage progressif d'une logique de coopération intergouvernementale à une logique de communautarisation. Elles sont la transposition pratique, opérationnelle, des politiques d'immigration. Il s'agit donc des moyens mis en oeuvre, lesquels dépassent la simple gestion des frontières et s'étendent aujourd'hui bien au delà de l'UE. Les politiques européennes de contrôle des migrations sont doublées d'une gestion administrative de l'étranger, particulièrement dans le domaine de l'asile.

## 2. Les bases de l'eupéanisation des politiques migratoires

L'eupéanisation des politiques migratoires est intrinsèquement liée à la construction de l'Union européenne, depuis la signature du Traité de Rome en 1957 et la construction progressive d'une liberté de circulation pour les travailleurs (1968) (Withol de Wenden, 2009, p.321). C'est cependant dans les années 1980 que s'amorce véritablement la coopération intergouvernementale sur l'immigration et l'asile en Europe. Pour les pays qui avaient recruté des travailleurs étrangers ou des ressortissants de leurs anciennes colonies, l'enjeu était de limiter les flux migratoires, dans un contexte où le regroupement familial et/ou la venue de réfugiés avaient déjà commencé (Guiraudon, 2008, p.182).

Le mouvement d'eupéanisation des politiques d'immigration (et d'asile) est donc relativement récent. Deux actes forts président à sa « mise en marche » : la signature de l'accord de Schengen en 1985 d'une part, et la création de la citoyenneté européenne en 1992 d'autre part.

### 2.1. Des accords de Schengen à l'espace Schengen

La signature des accords de Schengen a lieu le 14 juin 1985. La France, l'Allemagne et le Benelux prévoient la création d'un espace sans frontière, l'espace Schengen, dans lequel les ressortissants des Etats signataires pourront circuler librement.

La convention Schengen, signée le 19 janvier 1990, entrera en application le 26 mars 1995. Les articles concernant la coopération policière, l'immigration et l'asile, minoritaires dans le document de 1985 composent les deux tiers des textes en 1990.

Le principe de liberté de circulation à l'intérieur de l'espace Schengen (art.3 du Traité de Maastricht) prévoit que tout individu, ressortissant de l'UE ou non, une fois entré sur le territoire l'un des pays membres, peut franchir les frontières des autres pays sans subir de contrôles. Les Etats membres conservent cependant la possibilité de rétablir des contrôles en cas d'atteinte à la sécurité nationale ou à l'ordre public et après avoir consulté les autres Etats du groupe Schengen.

L'espace Schengen comprend aujourd'hui vingt-deux des vingt-sept membres de l'Union européenne (UE) : la Bulgarie, la Roumanie et Chypre n'en sont pas membres à part entière car des contrôles aux frontières sont encore maintenus. La Norvège et l'Islande, extérieurs à l'UE, ont un statut d'associés. Enfin, la Suisse a également rejoint l'espace Schengen en décembre 2008, portant à vingt-cinq le nombre d'États participants. L'Irlande et la Grande-Bretagne, quant à eux, peuvent participer à tout ou partie de l'acquis Schengen (*Fig. 1.2.2*).



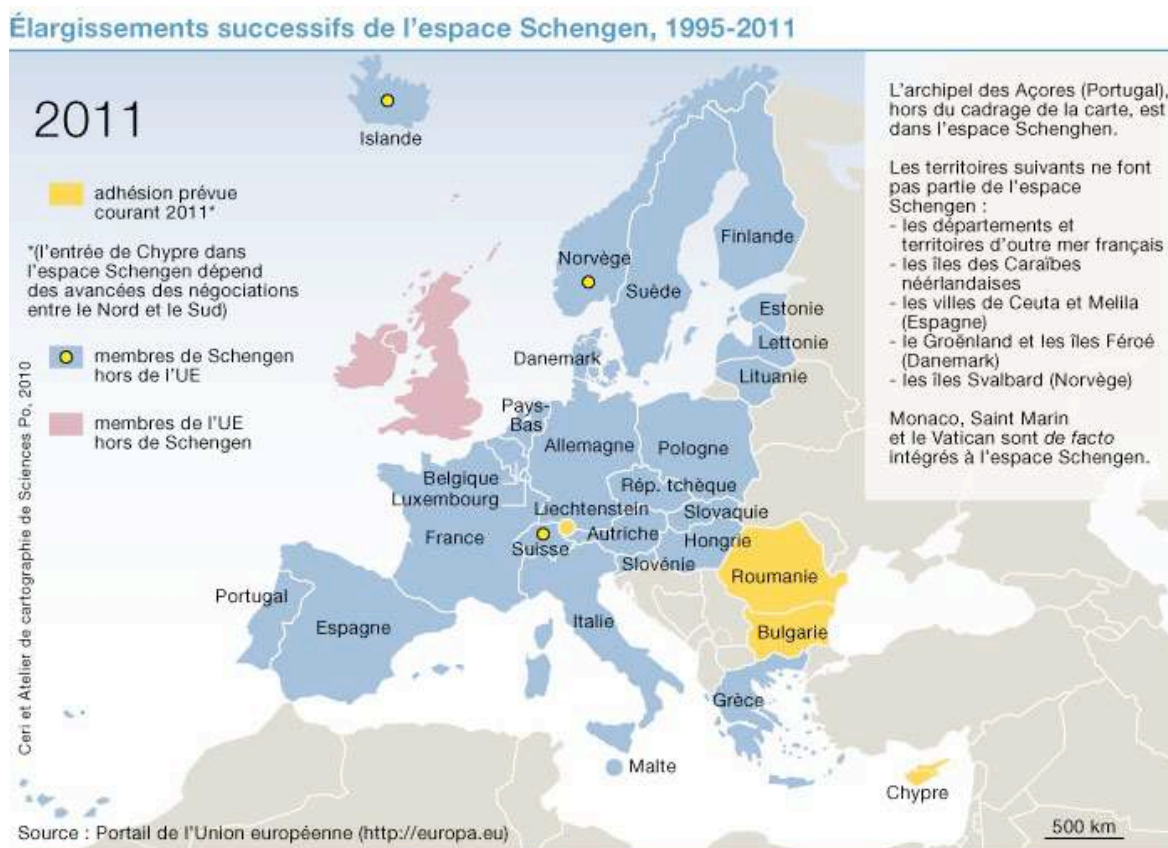


Fig. 1.2.2. ; Cartographie de l'espace Schengen. Atelier de cartographie de Science Po., 2010. [en ligne]. Disponible sur : <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/espace-schengen-2011>, consulté le 14 juillet 2011. NB. L'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie, prévue en 2011 a été reculée à 2012.

La création d'une frontière extérieure unique qui rassemble les citoyens des pays membres de l'UE sur un territoire commun est ainsi au point de départ du mouvement d'eupéanisation des politiques migratoires. Il est complété par la création de la citoyenneté européenne en 1992.

## 2.2. La création de la citoyenneté européenne

La citoyenneté européenne a été instituée par le Traité de Maastricht en 1992 et complétée par le traité d'Amsterdam en 1997. Elle est définie de la manière suivante : « *Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre* ». Cette citoyenneté complète, mais ne remplace pas la citoyenneté nationale (art. 9 du Traité de Maastricht). Cependant, elle vise à favoriser l'identification des citoyens à l'UE, le développement d'une opinion publique et d'une identité européennes.

L'attribution de la citoyenneté européenne obéit à un double critère : elle est réservée d'une part aux nationaux des États membres, c'est-à-dire que les individus n'accèdent à la citoyenneté européenne qu'au travers de leurs États. Le fait d'être français ou allemand confère automatiquement la citoyenneté européenne. La citoyenneté européenne n'est donc pas ouverte aux résidents d'origine

extra-communautaire (pays tiers non membres de l'UE), même durablement installés. Ils bénéficient de droits économiques et sociaux dans les différents États membres de l'UE (conditions de travail, participation aux élections professionnelles, etc.), mais ils ne bénéficient pas des droits liés à la citoyenneté de l'Union (ex : droit de vote aux élections municipales et européennes). D'autre part, la définition de la nationalité demeure la prérogative exclusive des États membres. L'UE n'a aucune compétence en la matière. Les États restent donc maîtres, à travers leur Code de la nationalité, de décider qui est européen et qui ne l'est pas. Les instances européennes n'ont donc aucun pouvoir d'octroyer la qualité de citoyen européen.

### ***2.3. L'espace Schengen et la citoyenneté européenne : l'émergence d'une différenciation géographique***

La construction de l'Union européenne a fait surgir en quelques années une «identité communautaire» (laquelle passe notamment par le fait d'être ou non citoyen de l'UE), ainsi qu'un espace de gestion commun de l'immigration : l'espace Schengen.

La conséquence directe est l'émergence, de fait, d'une opposition entre les Européens et les non-Européens, entre le national et l'étranger (entre «nous» et «les autres») qui passe non seulement par le droit (selon que l'on soit citoyen de l'UE ou pas), mais aussi, concrètement, dans l'espace physique/matériel, au travers du territoire de l'espace Schengen et des différentes formes de gestions des flux au niveau des frontières de ce territoire.

### **3. L'europanisation des questions migratoires dans les traités et les sommets**

Bien qu'extrêmement complexe, le mouvement d'europanisation est marqué par de «grandes étapes» que sont les accords, les traités et les sommets. En 1990, la signature des accords de Dublin I (complétés en 2003 par les accords de Dublin II) posent une solidarité européenne en matière d'asile. Ces accords définissent en outre les conditions nécessaires pour qu'une demande d'asile soit recevable. C'est par exemple à ce moment là qu'une liste des pays sûrs est proposée pour appuyer le rejet des demandes d'asile (et le renvoi des demandeurs). En 1995, le processus de Barcelone (qui donnera naissance à l'Union pour la Méditerranée - EUROMED) inscrit la question de l'immigration dans le cadre du partenariat. Elle deviendra en 2005, avec la lutte contre le terrorisme, un domaine prioritaire des coopérations. Des années 1990 à aujourd'hui, plusieurs temps forts vont venir ponctuer le processus visant à harmoniser les politiques d'immigration et d'asile à l'échelle communautaire. On peut retenir principalement : le Traité d'Amsterdam en 1997, le sommet de Tampere en 1999, le sommet de Séville en 2002, le programme de la Haye (2005-2010), ainsi que le programme de Stockholm (2010-2014) (*Fig. 1.2.3*).

1997	Traité d'Amsterdam	<p>L'espace Schengen est institué à l'échelle européenne. Les politiques d'immigration et d'asile ne sont plus menées de façon intergouvernementale, mais communautaire (implique l'adhésion d'une majorité).</p> <p>Le Traité prévoit également la création d'un «espace de liberté, de sécurité et de justice» (idéel/matériel) qui viserait à assurer la libre circulation des personnes ainsi qu'un niveau élevé de sécurité. Cet espace englobe la gestion des frontières extérieures de l'UE, ainsi que les politiques d'immigration et d'asile.</p> <p>NB. La concrétisation de l'espace de liberté, de sécurité et de justice repose sur les programmes de Tampere (1999-2004), de La Haye (2004-2009) et de Stockholm (2010-2014) et se fonde sur le titre V du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne qui le régit.</p>
1999	Sommet (et Programme) de Tampere	<p>Le conseil européen de Tampere a défini une politique d'immigration commune basée sur l'évaluation des besoins économiques et démographiques de l'UE ainsi que sur la situation des pays d'origine.</p> <p>L'idée d'une immigration zéro est abandonnée (Withol de Wenden, 2005).</p>
2002	Sommet de Séville	<p>Lors de ce sommet, les Etats de l'UE décident d'accélérer le processus d'harmonisation des politiques migratoires. Les décisions prises sont fortement focalisées sur la lutte contre l'immigration clandestine et l'abus des demandes d'asile (Withol de Wenden, 2005)</p>
2005-2010	Programme de la Haye	<p>Il fixe les priorités pour la création d'un «espace de liberté, de sécurité et de justice». Il est notamment prévu de travailler sur la gestion des migrations, des frontières et d'un espace d'asile commun.</p>
2010-2014	Programme de Stockholm	<p>Dans la continuité du programme de la Haye, il fixe les orientations en matière de gestion des frontières (volet «accès à l'Europe») ainsi que pour les politiques d'immigration et d'asile.</p>

Fig. 1.2.3. ; Synthèse des principaux sommets et programmes relatifs, ou intégrant l'immigration dans le champ des problématiques à l'échelle européenne. OT, 02.07.11.

Le Pacte européen pour l'immigration et l'asile d'octobre 2008 articule quant à lui le programme de la Haye et le programme de Stockholm. Pour Catherine Withol de Wenden (2009), ce Pacte pose cinq engagements relatifs à la poursuite du mouvement d'eupéanisation des politiques migratoires : *«organiser l'immigration légale en tenant compte des priorités, des besoins et des capacités d'accueil déterminés par chaque Etat membre et favoriser l'intégration ; lutter contre l'immigration irrégulière ; renforcer l'efficacité des contrôles aux frontières ; bâtir une Europe de l'asile ; créer un partenariat global avec les pays d'origine et de transit favorisant les synergies entre les migrations et le développement.»* (Withol de Wenden, 2009, p.325)

Concrètement, la signature du Pacte européen par les Etats membres de l'UE a constitué un point d'appui supplémentaire dans le champ politique pour argumenter et justifier des mesures de contrôle migratoire mises en place mais aussi des pratiques (telles que les refoulements par exemple) à l'échelle nationale en matière de gestion des flux d'immigration vers l'Europe (Migreurop, 2009, p.4)

#### **4. Eléments de critique de l'eupéanisation des politiques migratoires**

##### ***4.1. L'inscription d'un projet dans l'espace institutionnel mais pas seulement***

Avec l'écriture des politiques européennes d'immigration et d'asile dans les différents traités et sommets depuis les années 1990, les Etats membres de l'UE déploient dans l'espace institutionnel les instruments d'une politique migratoire à l'échelle communautaire. Cependant, la coopération européenne ne se dessine pas uniquement comme un processus de normalisation à l'échelle communautaire ; elle prend forme également au travers d'opérations communes à la frontière, coordonnées par l'agence Frontex, mais aussi dans la mise en réseau des informations et le développement de bases de données informatisées telles que le SIS (Système d'Information Schengen)<sup>18</sup>.

##### ***4.2. Une eupéanisation de la sécurité plus que d'une politique migratoire***

L'idée d'une eupéanisation des politiques migratoires depuis les années 1980 mérite d'être soumise à la critique. A bien y regarder, les mesures mises en place par l'UE relèvent davantage d'une politique de défense et de sécurité que d'une politique migratoire dont la teneur est encore aujourd'hui définie surtout à l'échelle nationale. Considérer le mouvement d'eupéanisation des

---

<sup>18</sup> Le développement du SIS (système d'information Schengen), fichier commun informatisé, a permis le partage des données relatives aux «indésirables, c'est-à-dire les clandestins ou les déboutés du droit d'asile par exemple, ainsi qu'une coopération judiciaire et policière à l'échelle de l'Europe. Ce système informatisé permet en effet à tous les Etats européens d'identifier, de refuser un droit de séjour et d'expulser les individus dont la présence sur le territoire de Schengen n'est pas justifiée.

politiques migratoires implique de reconnaître le transfert de politiques publiques dans le domaine de l'immigration d'un pays à l'autre de l'UE (Guiraudon, 2010, p.20). On est ici en face du processus d'«européanisation horizontale» tel que nous l'avons défini plus avant.

La mise en pratique de la gestion des frontières de l'UE dans le cadre d'opérations communes et le développement de technologies de détection et de communication s'inscrivent dans un projet de mise en sécurité de l'espace communautaire, dont la priorité est aujourd'hui le contrôle des étrangers «indésirables» en amont des frontières de l'espace Schengen. Pour Virginie Guiraudon (2008, p.173), ce phénomène relève davantage d'une «politique des frontières» que d'un mouvement d'européanisation des politiques migratoires. Ses travaux de recherche pointent notamment la faiblesse des solidarités et de l'harmonisation des politiques, particulièrement en matière d'asile, en Europe :

*« Peu solidaire car certains instruments sont explicitement conçus pour se débarrasser des demandeurs d'asile dont on ne veut pas en les renvoyant dans d'autres pays de l'Union par lesquels ils ont transité. C'est le cas de la convention de Dublin de 1990 qui est maintenant un règlement du Conseil assorti d'une base de données d'empreintes digitales de demandeurs d'asile Eurodac. Les politiques sont par ailleurs peu harmonisées car les décisions sont prises à l'unanimité dans la plupart des cas. La méthode du plus petit dénominateur commun se traduit par des textes de directives qui posent des «standards minimaux» avec toutes sortes d'échappatoires juridiques pour les Etats membres souhaitant le statu quo. Ce qui a été développé devant cette impasse législative, c'est plutôt les opérations communes et les bases de données en attendant la politique des frontières de l'espace» quand Galileo, le système GPS européen, permettra la surveillance par satellite des mouvements humains aux frontières.» (Guiraudon, 2008, p.188)*

Depuis l'abolition des contrôles aux frontières communes et le report de ces contrôles aux frontières extérieures, les Etats membres de l'UE ont mis en place de nombreux instruments visant à contrôler et réguler les flux migratoires : campagnes d'informations dans les pays pourvoyeurs d'immigrés, adoption du visa unique, dit «visa Schengen», développement d'une politique européenne de voisinage, coordination d'opérations de surveillance par l'agence Frontex, fermeture des points de passage aux frontières, multiplication des camps d'étrangers ainsi que des accords de réadmission...

En toile de fond, l'utilisation et le développement de technologies pour la détection et l'interception des migrants se développent et des outils se mettent en place pour permettre l'accélération des flux d'informations entre les pays engagés dans une coopération pour la lutte contre l'immigration «illégal». Dans un rapport intitulé «NeoConOpticon, The UE security-industrial complex», Ben

Hayes, chercheur au *Transnational Institute*<sup>19</sup>, propose une lecture du développement des programmes de recherche de l'UE en matière de sécurité. Le contrôle de l'immigration y apparaît comme une condition nécessaire à la sécurité des citoyens européens, et dans cette perspective, la sécurité des frontières, posée comme une zone de contact avec l'extérieur mais aussi de plus en plus tournée vers l'intérieur, constitue un point de focalisation majeur des projets de recherches :

*«Having fortified many of the traditional entry points to Europe, the focus of the “war on migration“ has shifted to the islands of the Mediterranean and the coastlines of Africa and the Middle East. For FRONTEX, the newly created EU border management agency, this “southern maritime frontier“ is the “first line of defence“ of “Europe’s borders“. Since 2003 FRONTEX has coordinated a host of joint police and naval missions to combat “illegal“ immigration by sea and is now in the process of setting-up a permanent European Patrols Network for the Mediterranean and a corps of Rapid Border Intervention Teams (RABITs) for deployment to “illegal immigration hotspots“.*

*(...)*

*This militarised approach to immigration control is part of a broader EU maritime security and defence strategy.*

*(...)*

*The EU’s border controls are also spreading inwards, as large scale IT systems are developed to detect “illegal“ immigrants, to exchange information on persons to be refused entry and facilitate security checks on travellers. This includes the introduction of biometric ID systems, the recording of entry, exit and transit through European countries, and the development of automated targeting and risk-profiling systems.» (Hayes, 2009, p.33-34)*

A l'heure actuelle, les dispositifs mis en place concourent au contrôle des mouvements migratoires de différentes manières et surtout avec plus ou moins d'intensité. Nous allons maintenant en proposer une analyse.

---

<sup>19</sup> Le Transnational Institute (TNI) regroupe des chercheurs militants appartenant au champ des sciences humaines et sociales. Les chercheurs du TNI étudient des questions de société à grande échelle, développent des liens avec les mouvements sociaux en place et élaborent des propositions d'actions.

## **II / DE LA DISSUASION AU CONTRÔLE PHYSIQUE DE L'ÉTRANGER : ESSAI D'ANALYSE DES MESURES EUROPÉENNES DE CONTRÔLE DE L'IMMIGRATION**

La mise en oeuvre concrète des politiques européennes en matière d'immigration ne se limite pas à une délocalisation des contrôles aux frontières de l'espace Schengen. La gestion des déplacements migratoires dirigés vers l'Europe consiste moins en une ligne de défense (c'est-à-dire le contrôle accru, voire la fermeture, d'une frontière) qu'en un gradient des modes de contrôles des individus, allant de la simple dissuasion par campagnes d'information à la violence physique et psychologique.

### **1. La «gestion» des flux migratoires par l'UE : modalités et pratiques**

Les politiques européennes de contrôle de l'immigration sont extrêmement complexes, du fait de la dimension cumulative des mesures politiques et réglementaires (comme nous l'avons vu précédemment dans la première partie de ce chapitre), mais aussi parce qu'elles se déploient dans l'espace sur le continent Européen et dans le monde. Par ailleurs, les politiques européennes sont bien souvent doublées de mesures prises dans le cadre des politiques d'immigration propres à chacun des Etats de l'Union européenne. Dès lors, il a semblé nécessaire de proposer une grille de lecture des formes concrètes de «gestion» des déplacements migratoires dirigés vers l'Europe.

L'analyse proposée retient cinq «lieux» : l'espace des médias et de la communication, les consulats européens, les marges de l'Union européenne, les frontières de l'espace Schengen et les centres de rétention pour étrangers. Chacun de ces «lieux» renvoie à une application concrète des politiques de l'Union européenne (à l'échelle communautaire et/ou nationale) en matière de contrôle des mouvements migratoires. Le tableau ci-dessous synthétise la grille de lecture proposée (*Fig. 1.2.4*).

Les «lieux» des politiques de contrôle de l'immigration	Les «formes» des politiques de contrôle de l'immigration
L'espace des médias et de la communication	Les campagnes d'information comme stratégie de contrôle de l'immigration
Les consulats des pays européens	La politique des visas pour bloquer l'accès au territoire européen
Les marges de l'Union Européenne	La politique européenne de voisinage (PEV) : sas et militarisation des marges
Les frontières de l'espace Schengen	Contrôles et sécurisation des frontières de l'espace Schengen
Les centres de rétention pour étrangers	Les camps, ou la gestion des étrangers par l'enfermement

Fig. 1.2.4. ; Approche géographique des «formes» des politiques de contrôle de l'immigration de l'Europe. OT, 12.06.11

## 2. Les campagnes d'information comme stratégie de contrôle de l'immigration

Depuis plusieurs années, les campagnes d'information sont un dispositif complémentaire aux méthodes «classiques» de contrôle des flux migratoires telles que la surveillance des frontières ou l'attribution de visas. Fondées sur la conviction que l'information joue un rôle clé dans la prise de décision du départ, elles visent à décourager les migrants potentiels en faisant la promotion des difficultés et des risques inhérents au voyage clandestin (Pécoud et Nieuwenhuys, 2007). Une image négative des conditions de vie en Europe est aussi diffusée sur différents supports (vidéos, posters...) au sein des pays considérés comme «pourvoyeurs» de migrants.

### 2.1. L'émergence des campagnes d'information

La majorité des dispositifs visant à réguler les migrations par l'information sont réalisés à l'initiative ou avec la participation de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). Les premières campagnes datent des années 1990 (la première en 1994) et visaient principalement l'Europe centrale et de l'est, l'Asie du sud-est et l'Amérique centrale (Pécoud et Nieuwenhuys, 2007). Depuis 2000, le nombre des campagnes tend à se multiplier et concerne de plus en plus de pays, en Afrique centrale et du nord ainsi qu'en Amérique latine. L'OIM a d'ailleurs créé un service



chargé de répondre aux demandes de ses Etats membres en matière d'information des candidats à l'immigration<sup>20</sup>.

Pour l'Organisation Internationale des Migrations, l'information est une composante du mouvement migratoire. Elle vise essentiellement à refaçonner les représentations des candidats à l'émigration au sujet des pays qu'ils cherchent à rejoindre. Il s'agit notamment de faire prendre conscience des réalités et des conséquences pratiques, sociales, légales et économiques qu'impliquent les migrations irrégulières.

Parallèlement au travail de prévention des risques liés aux mouvements illégaux l'objectif des campagnes d'information est de participer au principal projet de l'OIM, la régulation des migrations internationales, comme le rappelle implicitement cette phrase issue du site Internet de l'organisation : « *This lack of awareness puts migrants at risk and undermines orderly migration* » (OIM, 2003).

Les campagnes d'information de l'OIM ont des thématiques variées : « *To date, the International Organization for Migration (IOM) has used information campaigns to address a variety of timely migration issues: Irregular Outflows, Protection of Migrants' Rights, Trafficking in Women and Children, Humanitarian Crisis, Regularization/Amnesty Programmes, Reconstruction and Development, Movements and Return, Migration and Health* » (OIM, 2003). Je me suis intéressé particulièrement à celles abordant les mouvements d'émigration-immigration qualifiés d'illégaux.

- “*Trafficking*” ou “*smuggling*” ?

Concernant les formes d'immigration irrégulière, le vocabulaire peut renvoyer à des réalités sensiblement différentes. C'est le cas par exemple des termes *trafficking* et *smuggling*. En s'appuyant sur la définition proposée par les Nations Unies (2011), le juriste Nasim Sadat Hosseini-Divkolaye (2009, p.66) pose la différence suivante : « *the term “trafficking” describes movements of persons against their will, whereas “smuggling” refers to voluntary movements of the migrants* ».

A.Pécoud et C.Nieuwenhuys (2007) s'appuient quant à eux sur le protocole de Palerme (Nations Unies, 2000) et les travaux de A.Gallagher (2001) pour différencier les termes *trafficking* et *smuggling* :

« *Trafficking is internationally recognized as a human rights violation by the so-called 2000 Palermo Protocols on smuggling of migrants and trafficking in persons. Smuggling concerns*

---

<sup>20</sup> Cette section de l'OIM est financée par les Etats européens, la Commission européenne, les Etats-Unis, mais aussi pour partie par les gouvernements des pays dits «de transit», ou de certains pays d'origine des migrants qui sont la cible de ces campagnes. Une organisation intergouvernementale telle que l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) participe aussi au financement.

*the illegal entry of migrants, whereas trafficking regards not only the displacement but also the exploitation of trafficked persons once in the destination country. Smuggling is usually associated with men, whereas trafficking evokes women and children, who are in principle understood as victims rather than criminals».*

L'organisation internationale pour les migrations différencie quant à elle la «*traite des personnes*» et le «*trafic illicite de migrants*» dans son vocabulaire en fonction du caractère «*contraint*» ou «*voulu*» du mouvement migratoire (OIM, \_). Contrairement à A.Gallagher (2001), l'OIM rappelle que le mouvement clandestin, même choisi, peut conduire à des formes d'exploitation par le travail, de la même manière que lorsqu'il s'agit d'une traite d'êtres humains.

Les observations effectuées lors du travail de recherche s'accordent mal avec ces catégories. Les personnes que j'ai rencontrées n'ont pour la majorité d'entre elles pas «*voulu*» quitter leur pays. Elles l'ont fait parce que c'était le seul choix qui s'offrait à elles. Les migrants présents à Paris dans le X<sup>ème</sup> arrondissement ou sur le littoral de la Manche entreraient certes plus dans la catégorie des «*victimes*» du *smuggling* que du *trafficking*, dans la mesure où elles utilisent les services de «*passeurs*» en échange de versements d'argent pour se déplacer. Cependant, il n'est pas pertinent de faire un choix, et si les campagnes de l'OIM présentent un intérêt pour cette recherche, c'est parce qu'elles rassemblent, et ont pour but de limiter, toutes les formes d'immigration, le plus souvent vers les pays riches qui n'utilisent pas les voies légales. Les campagnes d'information de l'OIM sont donc aussi destinées aux migrants que l'on peut rencontrer dans les squats et les campements le long des côtes de la Manche dans la mesure où ils se déplacent clandestinement.

## ***2.2. Les supports des campagnes d'information***

Au travers des campagnes d'information, l'OIM cherche la plus grande audience afin d'influencer l'opinion publique, de faire de l'émigration un débat public et d'influer sur les comportements des migrants potentiels. Pour cela, l'organisation utilise différents supports de communication : principalement la télévision et/ou la radio, mais aussi des posters et brochures, ou encore des pièces de théâtre.

- *L'usage des médias de masse*

Pour prévenir les formes de migrations qualifiées «*d'illégales*» l'OIM s'appuie principalement sur les «*mass media*». La télévision par exemple est l'un des canaux utiles à la mise en oeuvre des politiques européennes d'immigration.

En décembre 2007, la Suisse a diffusé un spot télévisé au Nigeria et au Cameroun, financé par l'OIM et par l'Office fédéral des migrations (ODM), dans le but de lutter contre l'immigration clandestine (Campagne Suisse contre l'immigration, 2008) (Fig. 1.2.5).



Fig. 1.2.5. Une campagne suisse contre l'immigration (Capture d'écran). [en ligne]. Disponible sur : [http://www.dailymotion.com/video/x3yjic\\_campagne-suisse-contre-l-immigratio\\_news](http://www.dailymotion.com/video/x3yjic_campagne-suisse-contre-l-immigratio_news) (consulté le 01.03.11).

La vidéo dure un peu moins de deux minutes. On y voit un fils appelant depuis une cabine téléphonique à son père resté dans la maison familiale au Sénégal. Le discours rassurant du fils concernant son hébergement, son travail et son inscription à l'université contraste avec les images angoissantes qui dépeignent sa condition de

clandestin : la vie de SDF, la mendicité et les courses poursuites avec la police. Le message qui apparaît à la fin du spot se veut explicite : «*Don't believe everything you hear. Leaving is not always living*».

La diffusion de cette vidéo s'est faite quelques mois avant l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen, c'est-à-dire la levée des contrôles d'identité systématiques aux frontières et le raccordement au Système d'Information Schengen (SIS)<sup>21</sup>. L'objectif du clip est de montrer aux familles ce à quoi les migrants sont confrontés lorsqu'ils arrivent en Europe, et ici en Suisse. Comme dans chaque campagne d'information de l'OIM il s'agit d'éviter la mise en danger des individus qui penseraient à partir. Pour le gouvernement Suisse, ce spot vise à faire savoir qu'il n'y a pas de travail pour les personnes qui n'emprunteraient pas les voies légales de l'immigration.

L'Espagne aussi s'est engagée dans une campagne de lutte contre l'immigration irrégulière. En septembre 2007, un spot est diffusé sur les principales chaînes de la télévision sénégalaise par le groupe d'information espagnol «El Mundo» : on y voit une femme racontant comment elle a perdu son fils qui tentait de rejoindre l'Europe par la mer. L'image du corps du jeune homme vient marquer la fin du témoignage, puis c'est le chanteur sénégalais Youssou N'Dour qui apparaît pour faire passer le message : «*Ne risque pas ta vie pour rien, tu es l'avenir de l'Afrique*» (Fig. 1.2.6).

<sup>21</sup> Le SIS est une base de donnée de l'Union Européenne permettant aux Etats membres d'échanger des informations concernant les personnes et les biens. Le SIS est particulièrement utilisé dans la lutte contre l'immigration irrégulière.

Fig. 1.2.6. ; Une campagne espagnole contre l'immigration. (Capture d'écran). [en ligne]. Disponible sur : [http://www.youtube.com/watch?v=LZBgBeBMTos&feature=player\\_embedded#](http://www.youtube.com/watch?v=LZBgBeBMTos&feature=player_embedded#) (consulté le 01.03.11)

L'objectif est clairement de dissuader les futurs clandestins sénégalais. Deux autres clips sont diffusés aux heures de grandes écoutes sur les principales chaînes du pays (RTS, RTS2 et Canal info), mais aussi sur les radios sénégalaises et dans la presse.



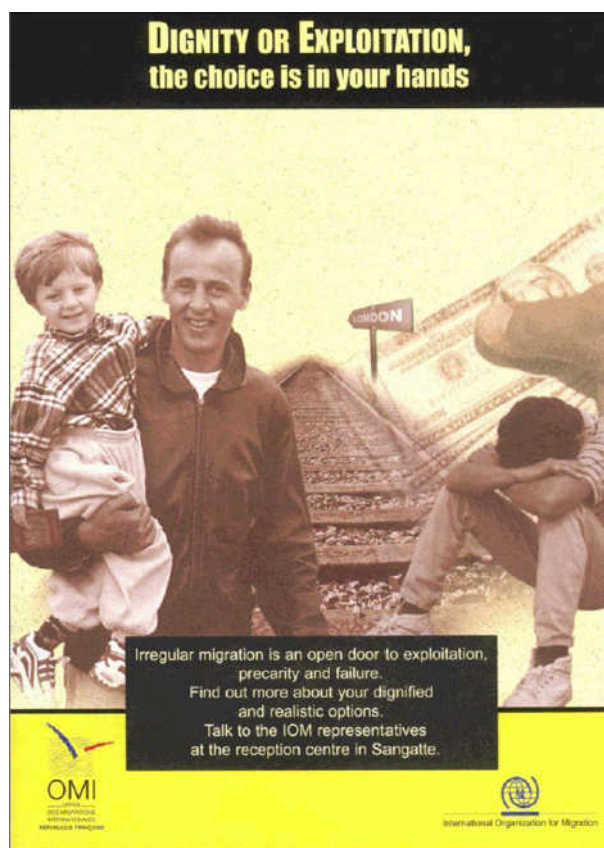
- Une diffusion plus discrète : posters et brochures

Les posters et les brochures sont aussi utilisés par l'OIM pour communiquer sur les dangers de l'immigration clandestine. Il s'agit là d'une diffusion plus discrète que celle passant par la télévision ou la radio.

En 2001, l'Organisation Internationale des Migrations a édité, avec l'Office des Migrations Internationales (remplacé par l'OFII depuis avril 2009), une brochure destinée aux migrants du Calaisis. Le document, intitulé «*Dignity or Exploitation, the choice is in your hands*», visait à décourager les migrants ayant atteint Calais, et le centre de Sangatte, de se rendre en Angleterre (Fig. 1.2.7).

Fig. 1.2.7. ; «*Dignity or exploitation, the choice is in your hands*». Brochure de l'OIM à destination des migrants en transit dans le calaisis, 2001.

La couverture pose clairement la position de l'OIM : «*Irregular migration is an open door to exploitation, precarity and failure*». En huit pages, les auteurs exposent les mauvaises conditions d'accueil à Sangatte, les difficultés et la dangerosité d'un passage illégal vers la Grande-Bretagne, les faibles possibilités d'obtenir l'asile au Royaume-Uni, le travail illégal et les risques d'exploitation. «*There is a better choice*» explique la brochure : «*If you want to go home, IOM can*



*assist you in cooperation in French OMI*». A la fin de l'année 2001, cette brochure était le seul document diffusé par l'OIM à destination des migrants. L'organisation chargée de «gérer les migrations» ne proposait donc qu'une seule issue aux migrants «clandestins» : le retour au pays.

L'exemple d'une brochure de l'OIM destinée aux migrants du Calais, lorsque le centre de Sangatte était encore ouvert, est particulièrement intéressant, de par son contenu, mais aussi de par le lieu de sa diffusion. Contrairement à la grande majorité des campagnes d'information de l'OIM qui s'adressent aux migrants «potentiels» dans leur pays d'origine, cette brochure s'adressait à des personnes qui étaient déjà en Europe, au niveau de la dernière frontière les séparant du pays dans lequel elles avaient choisi de se rendre. Bien que la plupart des migrants n'étaient qu'à une trentaine de kilomètres du pays de destination, l'information contenue dans la brochure était focalisée sur les risques du passage en Grande-Bretagne et les conditions de vie difficiles là-bas. On ne peut en revanche rien lire sur les démarches à engager pour demander l'asile au sein de l'espace Schengen et ainsi quitter une situation qui «*n'est et ne peut être que temporaire et précaire*» («*(...) the situation is and can only be a temporary and precarious one*»), (OIM, 2001, p.1).

Les formes de régulation migratoire par l'information destinées aux immigrants «illégaux» se déclinent ainsi selon deux modes : décourager à partir ou encourager à rentrer.

- D'autres modes de communication : l'exemple du théâtre

Le théâtre est l'un des supports des campagnes d'information menées par l'OIM (2010). En mars 2010, un pièce intitulée «*Mutach*» («*La dernière*» en amharique, la principale langue du pays en Ethiopie) était jouée dans les zones rurales de la région d'Oromia Ethiopie. Il était question d'un père partagé entre la nécessité économique d'envoyer son fils à l'étranger et la disparition de sa fille victime de la traite un an plus tôt. L'objectif de la pièce était de faire prendre conscience des risques d'un voyage vers le Moyen-Orient à travers la Somalie (traversée du désert), le Golfe d'Aden (noyade) et le Yémen (exploitation), mais aussi d'inviter à réfléchir sur des solutions locales pour lutter contre le chômage qui touche les campagnes en Ethiopie.

Cette campagne d'information par le théâtre résonne avec une autre pièce jouée à Cherbourg par la compagnie Sénégalaise Bou-Saana en 2010 intitulée «*Le destin du clandestin*» (Bou-Saana, 2007) (*Fig. 1.2.8*).



Fig. 1.2.8. ; Une représentation de la pièce «Le destin du destin» à Cherbourg. Compagnie Bou-Saana, 2007. Extrait : «Il y avait des CDD et des CDI maintenant il y aura les TSDI : « Temps de Séjour à Durée Incertaine ». Dans le but de préserver des irréguliers à perpétuité expulsables. Régularisation des sans papiers, paix et salut sur toi, notion démodée». OT, 13.10.09

Le comédien s'attachait à relire les représentations européennes des migrations africaines. Il proposait notamment de regarder au delà des questions économiques en interrogeant la colonisation, le rôle des images de l'Europe véhiculée au Sénégal, la frustration d'une partie de la population sénégalaise. Le ton léger et humoristique était parfois opposé à des questions plus graves telles que le «retour impossible» du à l'engagement d'une dette, d'un honneur, et de la peur d'être comparé avec «l'autre» qui a réussi au village, mais aussi le risque de mort lors du voyage qui n'empêche pas de prendre la décision de partir.

Cet exemple du théâtre met en miroir deux regards sur un même phénomène. D'un côté, une institution européenne, l'OIM, allant sur le continent africain pour décourager les migrants potentiels de partir, et de l'autre une compagnie de théâtre venant du Sénégal jusqu'en Europe pour bousculer les représentations des européens sur l'émigration africaine.

### 3. La politique des visas participe à bloquer l'accès au territoire européen

Dans le livre «*Ulysse from Bagdad*» d'Eric-Emmanuel Schmitt, Saad Saad, le héros, part de Bagdad pour rejoindre l'Europe. Dans son périple, Saad échoue au Caire, en Egypte, où il décide naïvement de s'avancer vers le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour y obtenir le statut de réfugié en Europe :

« (...)

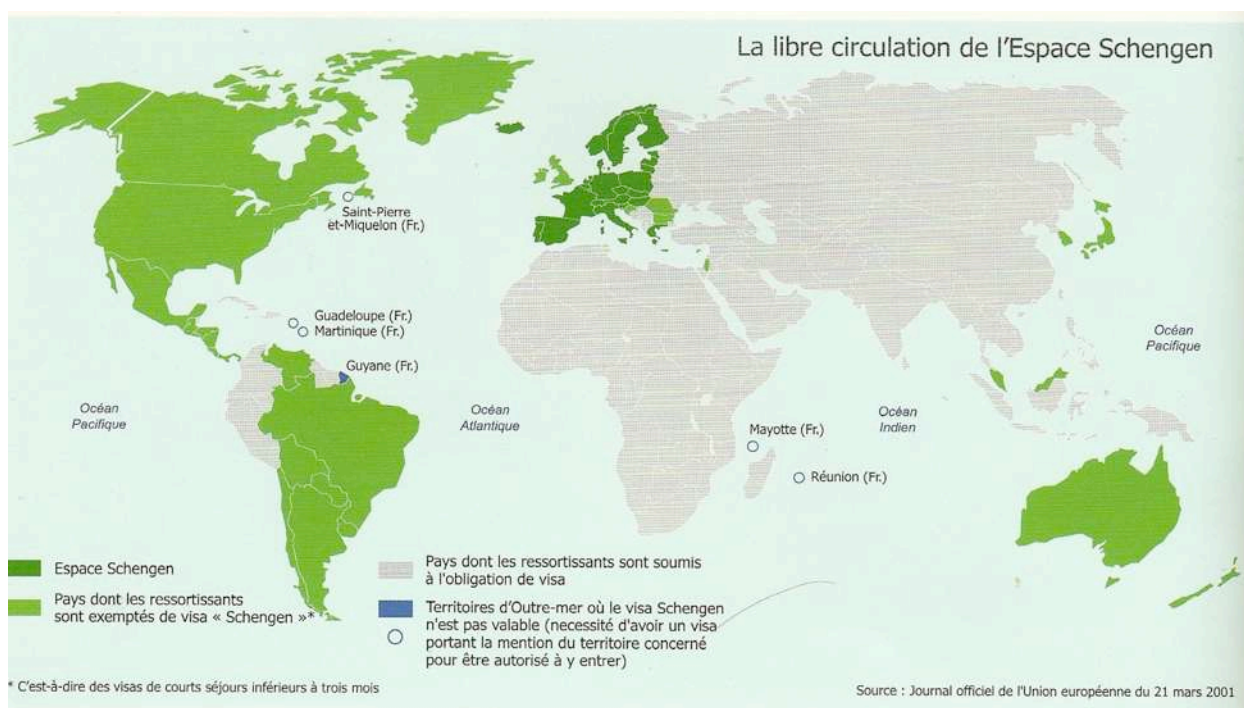
Comment je m'étais imaginé la scène ? Je crois que, dans mes songes, je me voyais tirant la sonnette d'une grande, belle maison où un personnel stylé se précipitait pour m'introduire ; un haut-secrétaire des Nations Unies me recevait aussitôt dans un bureau ombreux, j'y racontais mon histoire, mes souffrances puis l'on m'accordait le statut de réfugié ; après cela, la scène devenait brouillonne car je ne savais pas comment la rythmer ; disons que de gentilles femmes m'offraient une collation, voire deux, puis que je séjournais dans une chambre simple mais coquette le temps de quelques appels téléphoniques ; enfin le haut-secrétaire des Nations Unies me recevait de nouveau pour me délivrer des papiers en règle, un visa, ainsi qu'un billet pour Londres, en s'excusant toutefois qu'à cause des restrictions budgétaires il ne fût pas au tarif de première classe.

Voilà ce que j'avais rêvé mille fois. La réalité allait me démontrer que j'étais nul en imagination. Nul, zéro pointé, recalé ! J'allais découvrir que ce n'était pas mon imagination que j'avais cultivé, mais ma bêtise.

Dans la rue où me déposa le chauffeur de taxi, des centaines de Noirs rôdaient, dormaient, attendaient devant l'Agence. Je parcourus plusieurs fois la chaussée pour comprendre ce qui se passait. Toute l'Afrique humiliée stationnait là, des Libériens, des Ethiopiens, des Somaliens, des Soudanais, des Dinka du Soudan au bassin haut perché sur leurs jambes interminables, des Sierra-Léonais aux membres mutilés, des familles entières fuyant les massacres du Rwanda et du Burundi».

*Ulysse from Bagdad*, Eric-Emmanuel Schmitt, pp. 128-129.

Les consulats européens à l'étranger constituent un réseau diplomatique dans lequel chaque consulat représente une frontière, la première, de l'espace Schengen. Cette frontière n'est pas linéaire mais ponctuelle (S.Weber, 2009), porte d'entrée sur l'Europe, qui se situe bien au delà du territoire européen *stricto sensu*. Depuis mars 2001, le Conseil européen a fixé une liste des pays tiers (Règlement (CE) No 539/2001) pour lesquels les ressortissants doivent obligatoirement obtenir un visa s'ils veulent franchir les frontières extérieures des Etats membres de l'Union européenne (Fig. 1.2.9).



Fig; 1.2.9. ; «La libre circulation de l'Espace Schengen» (scan). Source : «Atlas des migrants en Europe», Clochard (dir.), 2009, p.28

Les consulats européens à l'étranger constituent un barrage « à la source ». Avant les polices aux frontières, les douanes ou les offices d'immigration, les consulats sont le lieu des premiers contrôles des mouvements migratoires en direction de l'espace Schengen.

### 3.1. L'instauration d'un « visa Schengen »

La mise en place d'un visa de court séjour<sup>22</sup>, dit « visa Schengen » est l'une des mesures d'harmonisation des politiques des Etats membres de l'UE depuis la création de l'espace Schengen. Le visa de court séjour concerne les ressortissants non-communautaires, c'est-à-dire les ressortissants d'un pays tiers tel que fixé par le parlement européen depuis le 15 mars 2001. Pour effectuer un séjour de moins de trois mois dans un ou plusieurs pays de la zone Schengen, les personnes concernées doivent posséder un document de voyage (tel qu'un passeport par exemple), mais aussi un visa unique délivré par un des Etats membres et valable dans l'ensemble de l'espace Schengen. Elles doivent aussi être en mesure de justifier l'objet de leur voyage, ses conditions et prouver qu'elles disposent de ressources nécessaires pour la durée du séjour et leur retour.

A l'échelle internationale, le visa unique constitue de fait un outil de gestion des flux de personnes en direction de l'Union Européenne. Le visa Schengen est en effet un moyen délocalisé de bloquer, ou non, les étrangers avant qu'ils ne partent, de les « maintenir à distance ».

L'obtention d'un visa de court séjour peut s'avérer extrêmement difficile, comme le notent les auteurs de l'*Atlas des migrants en Europe* (2009):

*« Dans de nombreuses villes des pays tiers, les abords des consulats des pays de l'Union européenne se signalent par de longues files d'attente dans les rues. Par exemple à Tanger, Ouagadougou ou Alger, les queues se forment avant l'aube. Elles sont le seul signe visible du parcours du combattant que les étrangers vont devoir effectuer. La constitution du dossier n'est pas toujours simple à comprendre pour celles et ceux qui ne parlent pas la langue du consulat. Les formulaires ne sont pas toujours traduits dans la langue du pays. La pièce originale considérée comme incomplète est souvent synonyme d'une nouvelle visite au consulat. Et lorsque les documents fournis sont suspects, c'est fréquemment une fin de non-recevoir, sans aucune motivation. (...) Au prix du visa s'ajoutent les frais de dossier que le requérant doit verser au moment de sa demande. L'obtention du « précieux timbre » peut être un coût non négligeable pour la personne. Reste l'attente de la réponse qui peut être interminable ». (Clochard (dir.), 2009, p.29)*

---

<sup>22</sup> Le visa de long séjour ne fait pas l'objet d'harmonisation à l'échelle européenne. C'est à chacun des Etats d'attribuer un titre de séjour aux personnes désirant résider plus de trois mois au sein de l'UE.



### **3.2. Emergence et banalisation d'une notion : «l'émigration illégale»**

Cette politique des visas a aussi pour objectif de lutter contre l'immigration clandestine. Le visa Schengen constitue une monnaie d'échange avec les pays tiers. Il arrive que les gouvernements des Etats membres de l'Union européenne proposent d'augmenter le nombre des visas si le pays tiers s'engage à mieux surveiller ses frontières et/ou accepte la réadmission de ses ressortissants qui seraient en situation irrégulière sur le territoire européen.

En contrepartie des efforts des pays tiers pour endiguer l'émigration, les gouvernements de l'UE leur octroient des aides financières s'élevant parfois à plusieurs centaines de millions d'euros, appelées «*aides à la surveillance des frontières*» ou «*aide au développement*» (Rodier 2006). C'est le cas au Sénégal, en Libye ou encore au Maroc, pays dans lequel une loi «relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc et à l'immigration et l'émigration irrégulières» existe depuis 2003 (Clochard, 2009, p.29.).

En quelques années, l'utilisation indifférenciée des notions «d'émigration illégale» et «d'émigration clandestine» est étroitement liée à cette politique des visas. Elle marque la banalisation du mouvement de pénalisation qui touchent aujourd'hui les candidats au départ au Maroc, mais aussi en Tunisie, en Algérie et ou encore au Sénégal.

### **3.3. Le visa de transit aéroportuaire**

Le Visa de Transit Aéroportuaire (VTA) est une exception à la règle générale permettant le transit sans visa dans la zone internationale des aéroports (c'est le principe de libre transit posé par l'annexe 9 de la convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale). Les VTA résultent d'une action commune (Action commune n° 96/197/JAI, 1996) des Etats membres de l'Espace Schengen. Cette réglementation oblige les ressortissants de certains pays tiers<sup>23</sup> à posséder un visa de transit lors d'une escale ou d'un transfert entre deux tronçons d'un vol international. Le VTA permet d'atteindre sa correspondance, mais ne permet pas d'accéder au territoire national du pays de l'espace Schengen concerné.

Le visa de transit aéroportuaire est délivré par les autorités consulaires des Etats membres de l'espace Schengen. Chaque Etat peut compléter la liste commune. La France a par exemple établie une liste des Etats dont les ressortissants sont soumis au visa consulaire de transit aéroportuaire (Arrêté du 23 février 2010).

---

<sup>23</sup> Au 01/08/1996 : Afghanistan, Ethiopie, Erythrée, Ghana, Irak, Iran, Nigéria, Somalie, Sri Lanka, République Démocratique du Congo (ex Zaïre).

En délivrant un VTA, les services consulaires des États membres doivent vérifier l'absence de risque en matière de sécurité ou d'immigration irrégulière (Action commune n° 96/197/JAI, 1996, art. 2). Ils sont ainsi chargés, indirectement, de réguler les flux de demandeurs d'asile (Clochard, 2009, p.31). En effet, l'obligation de VTA pour un ressortissant d'un pays tiers interdit de fait l'accès au territoire de l'espace Schengen et donc la possibilité de déposer une demande d'asile en Europe.

Le visa de transit aéroportuaire apparaît comme un dispositif complémentaire au «visa Schengen» à destination de celles et ceux qui envisageraient de s'approcher de l'Union européenne par la voie des airs. En éditant et en actualisant des listes de pays dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa, les pays de l'Union européenne dessinent la géographie d'un monde partagé avec d'un côté un espace de libre circulation (ou de circulation facilitée) pour les ressortissants de pays exemptés de visas et de l'autre un espace de cantonnement dans lequel sont maintenus à distance les «voyageurs indésirables».

### ***3.4 Les Officiers de Liaison «Immigration» (OLI) : une solution complémentaire à la délocalisation des contrôles migratoires***

Les officiers de liaison «immigration» (Règlement (CE) n°377/2004) européens travaillent à la surveillance de l'accès au territoire européen en amont, c'est-à-dire au niveau de ce que les anglo-saxons appellent «*virtual border*» .

Placés sous la responsabilité consulaire de leur Etat, les officiers de liaison «immigration» entretiennent des contacts avec les autorités d'un ou plusieurs pays afin de prévenir l'immigration clandestine. Leur rôle consiste notamment à échanger des informations avec les autorités des pays tiers concernant les flux d'immigration illégale, les itinéraires, les modes opératoires, l'existence d'organisations criminelles ou la production de faux documents. Les officiers de liaison sont aussi chargés d'aider les autorités du pays hôte à prévenir l'immigration irrégulière, de faciliter la coopération entre les Etats tiers et les Etats européens et de permettre le retour des immigrés illégaux dans leur pays d'origine.

Les actions des OLI présents dans un pays tiers sont aussi mutualisées. Les informations et les expériences sont échangées et les relations avec les transporteurs commerciaux sont harmonisées.

L'objectif des officiers de liaison «immigration» est très concrètement de réguler les mouvements d'immigrants en direction de l'Union européenne en installant durablement des contrôles migratoires européens «à la source». Ils sont aujourd'hui présents dans presque tous les pays du monde et principalement au niveau des aéroports internationaux.

#### 4. La Politique Européenne de Voisinage (PEV) : sas et militarisation

##### 4.1. Chronologie d'une politique de sécurité

Les réflexions sur le voisinage de l'Europe remonte au mois d'août 2002 et anticipe l'élargissement de l'Union européenne à vingt-cinq prévu deux ans plus tard. En mars 2003, le président de la commission européenne Romano Prodi lance la Politique Européenne de Voisinage (PEV). Le document sur lequel il s'appuie s'intitule «*L'Europe élargie - Voisinage : un nouveau cadre pour les relations avec nos voisins de l'Est et du Sud*» et propose de réfléchir au développement d'une politique de voisinage du Maroc à la Russie, c'est-à-dire pour les pays voisins du sud et de l'est de l'Union européenne qui n'ont pas vocation à entrer dans l'UE. La PEV, telle que pensée en 2003, visait initialement à entretenir les relations de l'UE avec les pays limitrophes et promouvoir la coopération économique et politique, mais les questions de sécurité sont au coeur des processus de décision.

En mai 2004, un document intitulé «*Politique européenne de voisinage - Document d'orientation*» pose les étapes de la Politique Européenne de Voisinage après l'élargissement de l'UE à dix nouveaux pays. Les contours de la PEV sont précisés : cela concerne dix pays méditerranéens (Algérie, Autorité Palestinienne, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Lybie, Maroc, Syrie, Tunisie) et trois pays est-européens (Biélorussie, Moldavie, Ukraine). Il est également envisagé d'intégrer trois pays du Caucase du sud (Arménie, Géorgie et Azerbaïdjan).

En 2005, les premiers plans d'action sont adoptés (Israël, Jordanie, Maroc, Autorité Palestinienne, Tunisie, Ukraine et Moldavie). Ils posent notamment le renforcement de la coopération dans les domaines de la politique et de la sécurité.

En 2006, une résolution du Parlement européen sur la politique de voisinage rappelle qu'«*une part essentielle de tout accord de voisinage européen devrait être consacrée à la gestion commune des frontières entre chaque pays voisin et l'Union afin d'assurer, non seulement la sécurité des frontières, mais aussi le développement de la coopération transfrontalière*» (Résolution 2004/2166 (INI)).

La commissaire européenne aux relations extérieures présente en décembre 2006 une communication sur le renforcement de la politique de voisinage dans laquelle elle note que «*nos politiques et pratiques existantes en matière de visas sont souvent sources de difficultés et d'obstacles réels pour les déplacements effectués pour des motifs légitimes. Les longues files d'attente devant les consulats de l'Union européenne sont la preuve flagrante de l'existence de barrières à l'entrée dans l'Union*» (Commission des Communautés Européennes, 2006).

Sur la base de ce constat, et afin de faciliter la mobilité des personnes entre l'UE et les partenaires de la PEV, le rapport de la Commission apporte quelques précisions :

*«une PEV renforcée nécessitera, par conséquent, un examen très poussé de la manière dont les procédures de visa pourraient perdre un peu de leur caractère d'obstacle aux déplacements effectués pour des motifs légitimes entre les pays avoisinants et l'Union européenne (et vice versa). Ce problème ne peut, bien entendu, être réglé que dans le cadre d'un examen plus vaste consacré à des questions telles que la coopération en matière d'immigration clandestine, notamment par voie maritime, la lutte contre la traite et le trafic illicite des êtres humains, l'efficacité de la gestion des frontières, les accords de réadmission, le retour effectif des migrants illégaux et le traitement adéquat des demandes de protection et d'asile internationaux. Il serait toutefois possible, si nos partenaires s'engageaient fermement à respecter ces conditions préalables, d'améliorer très sensiblement la situation au regard des visas – en proposant des procédures simplifiées et accélérées pour certaines catégories de voyages, notamment ceux entrepris à des fins commerciales, officielles et éducatives – tout en renforçant nos efforts conjoints pour lutter contre l'immigration clandestine» (Commission des Communautés Européennes, 2006).*

Les actions «mobilités et migrations» envisagées dans le cadre de la PEV tendent ainsi à prendre une couleur répressive et sécuritaire : lutte contre la pression migratoire et la traite des êtres humains, gestion des frontières, accords de réadmission...

Après l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie en janvier 2007, d'autres plans d'actions sont adoptés au Liban et en Egypte. Au mois de décembre, une communication de la Commission européenne intitulée *«Une politique européenne de voisinage forte»* repose la question de la «mobilité légitime» et du contrôle des mouvements migratoires :

*«Il va de soi que la mobilité ne peut se développer que dans un environnement sécurisé et les améliorations apportées à la sécurité permettront d'instaurer les conditions propices à une plus grande mobilité. La promotion de la mobilité ira de pair avec l'engagement de nos partenaires d'accroître la sécurité et la justice et la lutte contre la migration clandestine, avec les efforts visant à renforcer la capacité de nos voisins de traiter les flux migratoires entrants et avec la sécurité des documents» (Commission des Communautés Européennes, 2007).*

Depuis 2008, l'Union européenne développe sa politique de voisinage et multiplie les partenariats avec les pays limitrophes. En 2010, douze pays avaient un plan d'action en cours de négociation ou poursuivaient leur plan d'action (Biélorussie, Ukraine, Moldavie, Géorgie, Azerbaïdjan, Syrie, Liban, Jordanie, Palestine, Israël, Egypte, Libye, Tunisie, Algérie, Maroc).

#### 4.2. La construction d'un «glacis défensif» ?

La PEV repose sur des relations bilatérales. Elle s'inspire dans la pratique des mécanismes de pré-adhésion à l'UE (c'est-à-dire un ensemble de conditions nécessaires à remplir pour que l'adhésion devienne effective) et fonctionne essentiellement à partir du levier financier, mais le soutien accordé à l'Etat partenaire dépend des avancées vers les objectifs prévus initialement dans le «*plan d'action*» (exemples : trouver une entente en terme de réadmission, évaluer les migrations irrégulières, faciliter la coopération transfrontalière, etc.)

Dans le champ migratoire, la PEV génère aux marges de l'Europe une sorte de «glacis défensif» ; sas difficilement contournable pour les migrants voulant atteindre l'UE par voie terrestre. Cette politique revient concrètement à la mise en oeuvre d'un partage de la gestion des flux migratoires dirigés vers l'Europe.

Conséquence directe des accords passés avec les pays limitrophes : la militarisation de leur frontière (murs et clôtures, gardes/militaires, dispositifs techniques de sécurité...), et la multiplication des camps pour les étrangers (combinant l'examen de la demande d'admission et l'expulsion) et des camps frontières (comme à Ceuta et Melilla).

A l'image du Maroc, les pays limitrophes sont devenus de véritables «zones tampons» visant à faciliter la gestion des flux migratoires vers l'UE.

Il est important de noter que la Libye ne participe pas à la Politique européenne de voisinage. Cependant, et jusqu'à la chute de régime de Muammar Khadafi, elle a bénéficié d'autres financements, notamment dans le secteur de l'immigration, en échange de quoi elle s'engageait à contenir l'immigration clandestine dirigée vers l'Europe<sup>24</sup>.

---

<sup>24</sup> A ce sujet, le film documentaire «*Le piège*», d'Alexandre Dereims (2011), montre les conséquences de cette politique pour les migrants venus d'Afrique de l'Ouest ou de la Corne de l'Afrique.

## 5. Contrôles et sécurisation des frontières de l'espace Schengen

### 5.1. Frontex<sup>25</sup> : une agence opérationnelle de l'UE pour la sécurité aux frontières

- Retour sur la création de l'agence Frontex

Les questions d'immigration et de contrôle des frontières sont des préoccupations majeures au sein de l'Union européenne. Le projet de communautarisation du contrôle des frontières extérieures de Schengen est porté par une partie des membres de l'UE. Depuis une dizaine d'années, il est question de créer un corps européen de gardes-frontières.

L'idée d'une coopération des Etats membres a émergé lors du Conseil de Laeken les 14 et 15 décembre 2001, quelques semaines après les attentats du 11 septembre aux Etats-Unis. L'objectif est alors de garantir la sécurité dans les territoires de chacun des Etats de l'Union.

En 2004, l'agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (FRONTEX) est créée (Règlement (CE) n°2007/2004) et rassemble les pays signataires des accords de Schengen<sup>26</sup>. Cependant, et malgré le mouvement de communautarisation des politiques d'immigration, les Etats membres conservent une compétence forte en matière de contrôle migratoire au niveau des frontières. La surveillance et le contrôle des frontières extérieures de l'espace Schengen reviennent en priorité aux Etats concernés. Par exemple, l'Espagne, l'Italie, la Grèce au sud ou encore la Pologne, la Slovaquie ou la Hongrie à l'est ont la charge de surveiller les entrées et sorties sur leur territoire et donc sur le territoire de l'Union européenne défini par la convention de Schengen.

Depuis 1997, chaque Etat membre peut aussi développer des relations avec un pays tiers dans le but de gérer les flux migratoires illégaux au niveau des frontières extérieures.

Depuis 2007, un réseau de patrouilles maritimes a été créé. Il rassemble des agents de Frontex mais aussi des personnels de plusieurs pays européens (France, Portugal, Espagne, Malte, Chypre, Grèce, Italie, Slovénie) et partage la surveillance des frontières maritimes de l'Europe avec d'autres pays du pourtour méditerranéen.

---

<sup>25</sup> FRONTEX : du français «frontières extérieures» pour «external borders». Légalement : *European Agency for the Management of Operational Cooperation at the External Borders of the Member States of the European Union*.

<sup>26</sup> Tous les pays signataires des accords de Schengen participent aux opérations de Frontex et sont présents dans le conseil d'administration.

La création de l'agence Frontex apparaît aujourd'hui davantage comme un compromis entre les Etats de l'Union que comme une étape dans le processus de création d'un corps européen de gardes-frontières. Le mouvement d'eupéanisation n'est pas uniquement l'institutionnalisation et la normalisation de pratiques nationales à l'échelle européenne, il est aussi le produit des effets d'imitation de certains pays, d'appropriation et de réintégration des mesures adoptées dans d'autres pays de l'UE. La crainte «d'externalités négatives» (par exemple que l'immigration se reporte d'un pays sur un autre) entraîne des ajustements politiques d'un pays par rapport au pays voisin. Autrement dit, il existe une « eupéanisation verticale» (celle du changement d'échelle des politiques, de l'échelle nationale vers l'échelle européenne) et une «eupéanisation horizontale» basée sur une construction par imitation de politiques et d'actions publiques d'un pays de l'UE à l'autre. Si la création de l'agence Frontex intègre le mouvement «d'eupéanisation verticale», il ne signifie pas pour autant l'abandon des mesures et des politiques nationales de gestion des frontières extérieures de l'UE ; et le Traité de Lisbonne en 2009 a d'ailleurs rappelé les compétences de chaque Etat dans ce domaine.

- Les attributions de l'Agence Frontex

L'agence Frontex est basée à Varsovie. Son rôle est d'assurer la coopération entre les Etats membres de l'UE et de coordonner des actions opérationnelles dans le cadre de la mise en oeuvre des mesures communautaires relatives à la gestion des frontières extérieures. Elle est de fait un agent opérationnel de l'UE qui travaille au renforcement de la sécurité aux frontières en venant compléter les moyens nationaux.

Les attributions de l'agence Frontex sont multiples, mais on peut repérer six grands domaines :

- Les agents de Frontex réalisent des études dont le but est de mettre en lumière les mouvements de circulation illégale, de repérer les routes clandestines, et de proposer des actions communes aux Etats membres. Ce domaine de compétence relève de l'«analyse des risques».
- Frontex travaille aussi à la formation et à l'entraînement des gardes-frontières nationaux.
- L'agence produit des études de faisabilité qu'elle propose aux Etats membres. Il s'agit d'une analyse des caractères techniques et budgétaires nécessaires à la préparation d'actions conjointes.
- La coordination des actions conjointes de rapatriement relève aussi de la compétence de Frontex qui est chargée de veiller à l'optimisation des coûts d'organisation de vols charters entre différents Etats membres.
- Un volet recherche et développement fait aussi partie des prérogatives de l'agence qui effectue une veille stratégique et technologique concernant les outils de surveillance des frontières.

- Enfin, l'agence Frontex est aussi chargée d'assister les Etats membres en cas de situations exceptionnelles. Depuis 2007, des équipes d'intervention rapide aux frontières (RABITs - *RApid Border Intervention Teams*) peuvent être mises à la disposition des Etats pour interpellier des migrants comme pour participer à des opérations de sauvetage dans des situations d'urgence (Règlement (CE) n°863/2007) (Fig. 1.2.10).

Fig. 1.2.10. ; Vidéo d'un opération RABIT effectué par l'agence Frontex à proximité du fleuve Evros en Grèce. [en ligne]. Disponible sur : <http://frontexplode.eu/2011/01/08/frontex-rabit-operation-watch-the-hunting-of-the-enemy/> (consulté le 09.03.11).



- Les partenariats européens

Les agents de Frontex<sup>27</sup> travaillent en collaboration avec plusieurs partenaires européens et particulièrement les policiers d'EUROPOL<sup>28</sup>, mais aussi du CEPOL<sup>29</sup>, ou encore les agents de l'OLAF<sup>30</sup>. Frontex collabore également avec EUROJUST<sup>31</sup>. Les Etats membres travaillent quant à eux simultanément avec Frontex et Europol. Toutes ces agences ont en commun de travailler à la sécurité et à la sûreté en Europe. Depuis le Traité de Lisbonne en 2007, la lutte contre la criminalité et les contrôles aux frontières ne sont plus dissociés. Le programme de Stockholm est venu développer les coopérations entre les agences pour renforcer la mise en sûreté de l'espace de l'UE.

<sup>27</sup> Les agents de Frontex travaillent aussi localement avec les agents des douanes.

<sup>28</sup> Créé en 1992, EUROPOL (Office Européen de Police) est chargé de traiter les renseignements relatifs aux activités criminelles en Europe. Parmi ses domaines de compétence figurent la lutte contre les filières d'immigration clandestine, la traite des êtres humains et le terrorisme.

<sup>29</sup> Le CEPOL, ou «Collège Européen de Police» rassemble des hauts fonctionnaires de la police européens dont le rôle est d'encourager la coopération transfrontalière dans le cadre de la lutte contre la criminalité, le maintien de la sécurité et de l'ordre publics.

<sup>30</sup> L'OLAF (Office Européen de lutte anti-fraude) engage notamment des enquêtes pour faire cesser toute activité illégale allant à l'encontre des intérêts financiers de la Communauté européenne.

<sup>31</sup> EUROJUST est une agence européenne instituée en 2002 et chargée de coordonner les enquêtes et les poursuites judiciaires entre les autorités des Etats membres traitant les affaires de criminalité organisée transfrontalière.



- Les moyens de l'Agence Frontex

Le budget de Frontex a considérablement évolué à la hausse depuis 2006. Dédié au fonctionnement la première année, les sommes d'argent mobilisées par l'agence sont passées de 19,2 millions d'euros en 2006 à 88 millions d'euros en 2010. Cette augmentation du budget accompagne la multiplication du nombre des opérations conjointes coordonnées par Frontex, comme le note son directeur exécutif adjoint :

*«(...) la hausse s'explique par l'accroissement des flux migratoires d'Afrique et d'Asie centrale, et son corollaire, une réglementation renforcée en matière d'immigration et de contrôle des frontières maritimes».* (Arias Fernandez, 2010, p.219)

L'agence bénéficie également d'un effectif de personnel en constante augmentation (133 en 2007 contre 281 en 2010). Il s'agit d'experts, d'ingénieurs, d'analystes, de gestionnaires et de personnels administratifs.

Frontex ne dispose pas uniquement de moyens budgétaires et humains. Pour assurer ces missions, et bien qu'elle ne dispose pas de flotte aérienne et maritime d'intervention qui lui soit propre, l'agence mobilise et coordonne des moyens matériels considérables mis à disposition par les Etats membres.

Lors de la conférence annuelle de l'Agence Européenne de Défense (EDA) de 2010, M. Rustamas Liubajevs, responsable de l'unité des opérations conjointes, présentait les équipements dont l'agence Frontex disposait (EDA, 2010), soit 25 hélicoptères, 21 avions, 113 navires, ainsi que des véhicules terrestres (jeeps, camions), des radars, des satellites, des drones, des caméras thermiques, des sondes CO<sub>2</sub>, des détecteurs de battement de coeur (heartbeat detectors), et des scanners pmwi (passive millimeter wave imager).

- L'activité de Frontex aux frontières de l'Europe

#### *Le déploiement géographique des contrôles aux frontières*

Les contrôles effectués aux frontières extérieures de l'espace Schengen ne se font pas partout avec la même intensité<sup>32</sup>. La géographie de l'Europe explique en grande partie cela : la «pression migratoire» s'exerce essentiellement à l'est et au sud, c'est-à-dire aux contacts avec les continents asiatique et africain. L'arrivée d'immigrants «indésirables» se fait en effet essentiellement par voie

---

<sup>32</sup> On s'intéressera ici aux dispositifs qui visent à interdire l'entrée dans l'espace Schengen. On ne développera pas le cas particulier du littoral de la Manche et de la Mer du Nord, et plus précisément de la frontière franco-britannique qui fait l'objet d'une analyse dans le chapitre 4.

terrestre (à l'est) et par voie maritime (au sud-est et au sud). Les déplacements migratoires irréguliers se faisant par voie aérienne sont quant à eux fortement limités par la politique des visas imposée par l'Union européenne.

En conséquence, les zones les plus surveillées par l'agence Frontex se trouvent en Méditerranée (dans les îles Canaries et Pélagie, les frontières maritimes et terrestres de la Grèce, Chypre, les Balkans occidentaux) et sur la frange orientale de l'Union européenne.

Ces zones sont effectivement celles qui apparaissent dans les rapports d'activité de l'agence Frontex comme étant les «points chauds» de l'immigration clandestine :

*«En 2007, les principales régions d'Europe identifiées comme étant fortement touchées par l'immigration illégale selon le nombre d'interceptions et d'arrestations d'immigrés illégaux ont été :*

- les frontières terrestres de l'Europe du Sud-est, particulièrement les frontières gréco-albanaise et gréco-turque;*
- les frontières aériennes de l'Europe du Nord et de l'Ouest, particulièrement en France;*
- les frontières maritimes de l'Europe du Sud et du Sud-est, particulièrement la frontière maritime gréco-turque et la côte italienne.» (Frontex, 2007, p.15)*

*«Comme en 2007, les détections effectuées aux frontières terrestres et maritimes de la Grèce avec la Turquie et à la frontière terrestre avec l'Albanie représentaient près de 50 % du total européen.*

*(...) Aux frontières maritimes, c'est l'Italie qui a signalé la plupart des détections en vue d'une évaluation et analyse complémentaires (37 000, soit 41 % du total maritime), principalement aux alentours de l'île de Lampedusa (31 300) mais aussi dans l'île sicilienne principale (3 300), en Sardaigne (1 600) et en Italie continentale (800).*

*(...)*

*En Grèce, les détections aux frontières maritimes, le long de la côte turque, ont également doublé de 2007 à 2008, passant à 29 100.» (Frontex, 2008, p. 12)*

*En 2009, les sections de frontière terrestre entre la Grèce et l'Albanie et l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine ont représenté la part la plus importante (34 %) du total européen, suivies de la mer Égée (21 %). En dehors de la Grèce, le nombre de détections a été bien plus bas, pour ne représenter que 10 % du total de l'Union européenne.(Frontex, 2009, p.5-6)*

La distribution géographique de l'activité de l'agence Frontex est directement corrélée à l'intensité des mouvements d'immigration sur les différentes routes clandestines dirigées vers l'Europe.

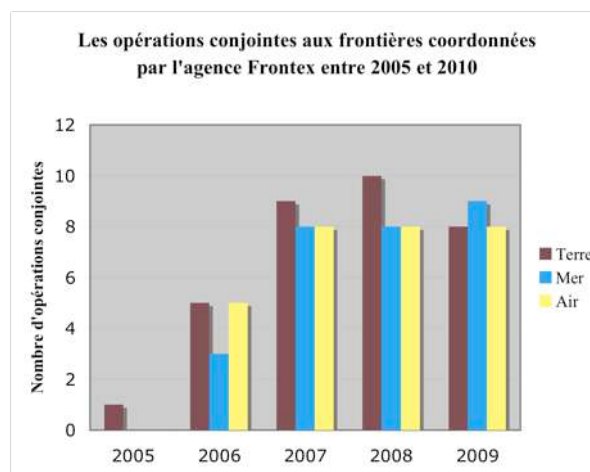
En 2006, l'opération *Poséidon* était développée dans la zone orientale de la Méditerranée, dans les eaux territoriales grecques et à la frontière terrestre entre la Grèce et la Turquie. L'opération de surveillance maritime *Hera* s'est installée en Atlantique dans le but de renforcer le contrôle de la zone située entre la côte ouest-africaine et les îles Canaries. Enfin, l'opération *Nautilus* s'est déployée à la frontière maritime de Malte ainsi qu'au sud de l'Italie. Ces opérations, qui comptent aujourd'hui parmi les plus emblématiques de l'agence Frontex, visent à réguler les flux d'immigrants qui empruntent respectivement la route ouest africaine, la route de la Méditerranée qui rejoint Tunis ou Tripoli, ainsi que la route du Moyen-Orient et de l'Asie qui passe par la Turquie.

### *La pérennisation des opérations de Frontex*

Le nombre des opérations conjointes coordonnées par l'agence Frontex, qu'elles soient terrestres, maritimes ou aériennes, est en moyenne de 25 à 30 par an depuis 2007<sup>33</sup>. Cela peut paraître assez peu à l'échelle de l'Europe. Pour prendre la mesure du dispositif, il faut tenir compte la durée des opérations.

Si la plupart sont mises en oeuvre pendant quelques semaines ou quelques mois, certaines peuvent s'étaler sur presque toute l'année. C'est le cas de l'opération *Poséidon* qui s'est étalée sur 202 jours en 2008 (région de la mer Egée, Bulgarie et Grèce) et toute l'année 2009 (Méditerranée orientale) ou de l'opération *Héra* qui a duré 315 jours en 2008 (côtes de l'Afrique occidentale, Espagne) et toute l'année 2009 (océan Atlantique entre les pays de l'Afrique du Nord-Ouest et les îles Canaries) (Fig. 1.2.11).

Fig. 1.2.11. Représentation graphique du nombre des opérations conjointes coordonnées par Frontex sur terre, en mer et dans les airs entre 2005 et 2009. Source : Rapport d'activité de Frontex ; 2005 ; 2006 ; 2007 ; 2008 ; 2009. OT, 10.10.11.



<sup>33</sup> Cette analyse exclut les projets pilotes sans dimensions opérationnelles concrètes sur le terrain.

Ainsi, l'agence Frontex ne participe pas seulement à l'organisation d'opérations conjointes ponctuelles, elle travaille à l'installation pérenne d'un dispositif de surveillance des frontières extérieures de l'espace européen. Les réseaux de patrouilles européennes (European Patrol Network - EPN) coordonnés par Frontex tendent de plus en plus à installer les actions de contrôle de flux migratoire sur des temps longs (Fig. 1.2.12).

Opérations	2008 - Durée en jours	2009 - Durée en jours
<i>Nautilus</i>	152	172
<i>Hermès</i>	64	184
<i>Minerve</i>	33	39
<i>Indalo</i>	22	50

Fig. 1.2.12. ; La durée de quatre opérations majeures coordonnées par Frontex (*Nautilus*, *Hermès*, *Minerve* et *Indalo*) en 2008 et 2009. OT, 13.05.11. Sources : Frontex 2008, p.38 ; 2009, p.41

En définitive, la création de zones hautement surveillées à la frontière greco-turque ou au large des Canaries tend non seulement à se généraliser à l'est et au sud de l'espace Schengen mais aussi à se pérenniser. C'est le cas également des opérations coordonnées par Frontex dans les aéroports européens (*Hammer* par exemple) ainsi qu'aux frontières est et sud-est de l'Union européenne (*Jupiter*, *Neptune* et *Saturne*) (Frontex, 2009, pp. 37-39).

- Frontex : entre opérations de sauvetage et sûreté

Les missions et opérations de Frontex sont cependant ambivalentes : partagées entre la surveillance et le contrôle des frontières, mais aussi les opérations de sauvetage en Méditerranée ou sur la côte ouest africaine. En effet, l'agence bénéficie du soutien du Haut commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) et de l'Organisation pour les migrations internationales (OIM), mais n'hésite pas à reconduire les embarcations interceptées en mer sur les côtes africaines (par exemple) sans se soucier de la présence possible de réfugiés ou de demandeurs d'asile à bord, en négligeant l'article 13 de la DUDH stipulant «*que toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien*», et sans présumer de la possibilité d'un crime international (terrorisme, trafic de stupéfiants, traite des êtres humains...). Pour les militants du réseau Migreurop, l'activité de Frontex est en constante violation du droit international.

Le refoulement des migrants dits «illégaux» au niveau des frontières n'est pas le seul fait des agents qui participent aux opérations conjointes coordonnées par Frontex. Les gardes-côtes italiens ont déjà renvoyé en Libye des immigrants interceptés en mer et qui venaient précisément de quitter les

camps d'étrangers libyens (dans lesquels ils avaient subis violences et sévices). Les gardes-côtes grecs sont également connus pour refouler les embarcations des «clandestins» dans les eaux territoriales turques pour éviter leur prise en charge par le gouvernement grec.

Le refoulement des migrants directement au niveau des frontières terrestres ou maritimes constitue une alternative à l'enfermement dans les centres de rétention déjà surchargés. Cette logique de barrage vise à contrer les flux d'immigrants «illégaux» pour éviter qu'ils ne pénètrent sur le territoire de l'espace Schengen.

### ***5.2. La possibilité d'une gestion commune des frontières extérieures : EUROSUR***

En février 2008, la Commission européenne a examiné la possibilité de créer un Système européen de surveillance des frontières extérieures (Eurosur). L'objectif annoncé est de limiter l'entrée illégale de ressortissants de pays tiers, réduire le nombre de décès d'immigrants en mer, et renforcer la sécurité intérieure de l'UE en luttant notamment contre la criminalité transfrontalière (Commission des communautés européennes, 2008).

Le système dépasserait la coordination des opérations comme le fait Frontex et viserait plus particulièrement à développer l'utilisation de nouvelles technologies pour rationaliser et interconnecter les systèmes de surveillance des frontières à l'échelle européenne. Concrètement, Eurosur a pour finalité la création d'un réseau de communication informatisé et sécurisé qui permettrait un échange rapide de données et faciliterait la coordination des activités de contrôles entre les pays membres et l'agence Frontex. Il est notamment question de renforcer l'accès aux systèmes SIS (Système d'information de l'Espace Schengen sur les personnes et les objets), VIS (Système d'information sur les visas) et Eurodac (base de données sur les empreintes digitales des demandeurs d'asiles et des migrants «illégaux») en développant les technologies de communication et d'information. L'objectif est de relier les frontières terrestres et maritimes à travers un dispositif commun. Le projet Eurosur vise pour cela à développer des outils technologiques de surveillance à l'échelle de l'UE. L'une des ambitions est la création d'un système autonome de contrôle des frontières. L'obsession sécuritaire s'appuie pour cela sur le développement de technologies avancées dont la gestion serait centralisée dans de vastes centres de contrôles opérationnels. Il s'agit par exemple d'utiliser des satellites, des drones, des robots, des systèmes de reconnaissance digitale et biométrique, etc. pour détecter les entrées sur le territoire de l'espace Schengen et coordonner l'action des gardes-frontières. Eurosur est d'ailleurs animé par un nombre important de projets de recherches en matière de sécurité, rassemblés dans l'*European Security Research Programme* (Hayes, 2009, p.37).

## 6. Enfermer et mettre à distance : les dimensions spatiales d'une gestion physique des étrangers

### 6.1. Les camps d'étrangers dans une perspective historique

L'histoire de la prise en charge des migrants en France, et aujourd'hui plus largement en Europe, est marquée par le contrôle des lieux dans lesquels ils s'installent (ou plutôt des lieux dans lesquels ils sont installés) et par l'enfermement. Marc Bernardot (2010) met en lumière les pratiques de l'Etat français en matière de logement de l'étranger tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle jusqu'à ce qu'il nomme l'émergence du «complexe rétention-refoulement».

- Le camp d'étrangers et le modèle des foyers

Dans la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, le «camp d'étranger» est le modèle le plus utilisé pour accueillir les étrangers «à risque». Son rôle est avant tout de loger les coloniaux et les réfugiés. Après la Seconde Guerre mondiale, il ne sera plus utilisé que pour gérer les situations de crise de la décolonisation. De nouvelles formes de logement des immigrés vont être développées par les pouvoirs publics, comme par exemple les foyers de travailleurs (Bernardot, 2008, p.4). Il s'agit toujours de permettre le contrôle (policier, social et sanitaire) des migrants coloniaux, mais également d'engager les grandes opérations de rénovation urbaine : les transformations de l'espace urbain engendrent un déplacement des immigrés<sup>34</sup>.

- L'émergence du complexe de rétention-refoulement

La période récente, essentiellement depuis les vingt dernières années, voit la disparition des foyers. Le contrôle de cette population d'immigrés travailleurs arrivés dans années 1960 et 1970 et de leur famille est transféré à l'action sociale, tandis que le modèle des camps d'étrangers réapparaît :

*«A la figure de l'immigré décolonisé se superpose progressivement celle du clandestin non invité. Les fonctions de contrôle et de sélection de l'immigration ne sont plus assurées par les institutions spécialisées, mais directement par le ministère de l'Intérieur. Le continuum du logement contraint, dans lequel peuvent évoluer les populations cibles de cette politique de défiance, sera désormais prolongé par un complexe officiel de rétention-refoulement.»* (Bernardot, 2008, p.3)

---

<sup>34</sup> L'analogie avec des situations très actuelles est saisissant : par exemple, le 27 juin 2011, les forces de police ont évacué le squat Thelu à Calais, une ancienne usine squattée depuis plusieurs années par les migrants «clandestins» originaires de la corne de l'Afrique. Le bâtiment a été désamianté avant que des travaux de démolition ne commencent. Sur le site, un éco-quartier de trois cent cinquante maisons, appartements et lofts doit être bâti.

Le rapport à l'étranger en Europe, en Amérique du Nord et en Australie s'est transformé : il est marqué aujourd'hui essentiellement par le contrôle et la défiance. Le durcissement des conditions dans lesquelles sont accueillis, voire détenus, des migrants souhaitant demander l'asile en est une illustration.

En France, la prise en charge résidentielle de l'étranger est symptomatique d'un rapport binaire à «l'autre», sur un mode «légal/illégal». Le parc immobilier dégradé des foyers a été réinvesti et des résidences sociales destinées plus largement aux populations «exclues» se sont ouvertes. A côté, les pouvoirs publics ont cherché à augmenter les capacités d'accueil des centres pour les demandeurs d'asile. Il y a aujourd'hui 271 Centres d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) en France auxquels s'ajoutent de nombreux Accueil d'Urgence des Demandeurs d'Asile (AUDA) formule précarisée du CADA. La SONACOTRA-ADOMA, l'AFTAM, France Terre d'Asile et Forum Réfugiés sont les plus gros opérateurs nationaux et régionaux en charge de la gestion des CADA. En négatif de cet accueil des demandeurs d'asile, les centres de rétention administrative, gérés directement par le ministère de l'Intérieur, viennent compléter le dispositif de contrôle de l'étranger sur le territoire national en y ajoutant une dimension répressive d'expulsion et d'éloignement.

*«Les passerelles entre les deux segments, les centres de rétention d'une part et les foyers et centres d'accueil de demandeurs d'asile d'autre part, sont (...) nombreuses. Le changement de statut des usagers, de demandeurs devenant «déboutés», de résidents «légaux» à «sans papiers» par exemple, est fréquent. Les deux segments communiquent par ailleurs avec d'autres secteurs, comme les univers pénitentiaires et psychiatriques.» (Bernardot, 2008, p.3)*

Les étrangers passent ainsi d'un côté à l'autre du système de prise en charge, du «centre d'accueil» au «centre de rétention», autant de formes spatiales du «camp» dont le visage et l'usage changent avec le statut de celles et ceux qui y sont placés.

## **6.2. L'enfermement et l'expulsion des étrangers «indésirables»**

L'utilisation des camps d'étrangers comme dernier maillon des politiques de contrôle de l'immigration s'est largement diffusée en Europe, et aux marges de l'Europe depuis les vingt dernières années (Fig. 1.2.13).

Fig. 1.2.13. ; Centre de rétention de Fellakio (30 km de la ville d'Orestiade en Grèce), Sara Prestianni©, 11.02.09



Ils sont la conséquence directe du renforcement des contrôles aux frontières de l'Union européenne. Une fois interceptés, les migrants «illégaux» sont placés par les autorités du pays concerné dans des centres le plus souvent fermés le temps que soit étudiée leur situation administrative.

Le nombre des «camps» ne cesse d'augmenter, que ce soit en Europe ou aux marges de l'Europe. En 2009, le géographe Olivier Clochard estimait qu'il y avait dans les vingt-sept Etats membres de l'UE près de 250 centres de rétention administrative. Pour lui, *«l'enfermement est un élément clé du dispositif. La multiplication des camps au cours des dix dernières années s'articule avec la rationalisation des modalités d'expulsion : cela se traduit notamment par leur installation à proximité de tous les grands aéroports et ports internationaux, afin de faciliter le tri dès l'arrivée et les départs par «vols groupés» (autrement dit par charter).»* (Clochard, 2010)

- Rétention administrative et enfermement physique

En France, les Centres de Rétention Administrative (CRA) ont été créés en 1981. Ils sont différenciés selon qu'ils accueillent des étrangers dont la situation exige, ou non, un examen de leur demande d'admission (demande d'asile, etc.) sur le territoire ou selon que les personnes soient en instance d'être expulsées parce qu'elle n'ont pas, ou plus, le droit de séjourner sur le territoire.

Une CRA n'est pas un établissement pénitentiaire. Les personnes qui y sont placées ne purgent pas une peine. Elles y sont cependant maintenues enfermées, et ce au seul motif de l'irrégularité de leur situation administrative. C'est ce qui unit tous ces espaces : la violence physique et symbolique qui consiste à détenir des personnes *«sans condamnation ni jugement, dans des conditions de type carcéral allant parfois jusqu'au confinement en cellules, au seul motif qu'elles n'ont pas respecté les règles relatives au franchissement des frontières et au séjour, alors même que ces règles peuvent être contraires au droit international, par exemple dans le domaine de la protection due aux réfugiés»* (Migreurop, 2010).

Les CRA sont la forme héritée des prisons pour étrangers. «Le dépôt», aujourd'hui centre de rétention situé à proximité du palais de justice de Paris était historiquement une prison construite par Napoléon III dans la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle. Le centre de rétention de Vincennes a servi à enfermer les Algériens arrêtés lors des rafles de 1961. Le hangar d'Arenc, à Marseille, a été, de 1964 à 1975, une «prison clandestine» pour étrangers sans papiers (La Cimade, \_).



Les CRA sont en outre placés sous l'autorité de la police ou de la gendarmerie nationale. Jusqu'en 2009, la Cimade<sup>35</sup> était la seule association à intervenir auprès des personnes détenues en CRA pour leur proposer un accompagnement juridique et social. L'Agence nationale pour l'accueil des étrangers et des migrants (ANAEM, devenue aujourd'hui l'OFII) était aussi parfois présente pour informer les migrants en matière d'aide au retour. Par décret, la mission confiée par l'Etat à la Cimade a été ouverte à d'autres associations, rendant par la même occasion impossible la mission d'observation que l'association exerçait jusqu'alors à l'échelle nationale (Décret n° 2008-817).

Le rapport 2009 de la Cimade, dernier rapport avant le partage des missions d'observation, dénombre 35 557 personnes placées en rétention dans les vingt-cinq CRA de France métropolitaine (Ce chiffre n'inclue pas les personnes placées dans les locaux de rétention de Mayotte où aucune association n'est financée pour intervenir). Parmi elles, des dizaines d'enfants qui, bien que ne pouvant pas être expulsés, accompagnent leurs parents et se trouvent donc de fait privés de liberté pendant plusieurs jours. En 2009, la Cimade en a recensé 318.

Les migrants qui transitent par les squats du littoral de la Manche ou de Paris sont aussi placés en rétention administrative. En 2009, des Pakistanais (501), des Vietnamiens (447), mais aussi des Afghans (995) et des Irakiens (464) ont été enfermés :

*«Il faut aussi noter la présence importante des ressortissants afghans et irakiens, bien que ces personnes quittent des pays en guerre pour trouver un refuge en Europe. Ces personnes sont emblématiques de la politique des autorités françaises qui persistent à les priver de liberté en sachant pertinemment que leur éloignement sera quasiment impossible et qu'il les exposerait à de très graves risques s'il devenait effectif». (La Cimade, 2009, p.18)*

#### *Rappel des dispositions administratives de la rétention*

C'est le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA) qui autorise la rétention administrative en France (Ceseda, 2011, Livre V, Titre V). Dans le cas où un étranger en situation irrégulière ne peut pas être placé directement en CRA, la loi prévoit la possibilité d'un placement n'excédant pas 48h dans un local de rétention administrative (comme il en existe un à Cherbourg). Une fois en CRA, c'est le juge des libertés et de la détention qui est compétent pour maintenir un étranger en rétention.

Adopté en mai 2011, le projet de loi relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité a fait passer la durée maximale de rétention de trente-deux à quarante-cinq jours. Pour le gouvernement,

---

<sup>35</sup> La Cimade est une association de solidarité avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Jusqu'en 2009, elle était la seule association autorisée à intervenir au sein des Centres de Rétention Administrative en France.

il s'agit là d'une mesure visant à s'accorder avec le droit européen. En juin 2008, le Parlement européen avait adopté une directive dont l'objectif est d'harmoniser les conditions de rétention et d'expulsion des étrangers en situation illégale sur le territoire de l'UE. L'une des mesures de cette directive, dite «Directive Européenne Retour», a été l'allongement de la durée de rétention de six mois maximum à dix-huit mois.

Les pratiques sont très différentes d'un pays membre à l'autre. L'allongement du temps de rétention a pour objectif de limiter les mesures d'éloignement non suivies d'effets. En augmentant le temps de rétention, les Etats membres augmentent du même coup les chances d'obtenir des consulats des pays de renvoi les laissez-passer nécessaires à la mise en oeuvre des reconduites à la frontière.

*«Aujourd'hui près d'un tiers des échecs de reconduite à la frontière est dû à la non obtention de ces laissez passer. Or augmenter la durée de rétention n'y changera rien. Actuellement, selon le Comité interministériel de contrôle de l'immigration, la durée moyenne de rétention est de 10 jours et demi. De plus, l'immense majorité des expulsions se réalise lors des 17 premiers jours, c'est-à-dire lors de la première période de prolongation de la rétention. Selon le rapport 2008 de la Cimade sur la rétention, 89 % des personnes présentées à l'embarquement n'ont pas comparu pour la deuxième fois devant le Juge des Libertés et de la Détention, c'est-à-dire qu'il n'a pas été nécessaire de prolonger leur rétention de 15 jours supplémentaires pour obtenir les laissez-passer nécessaires.*

*Les préfectures n'ont donc pas besoin de plus de 17 jours pour rendre effectif l'éloignement. Au lieu d'augmenter le taux de reconduite à la frontière, comme il est souhaité dans ce projet, l'allongement de la durée de rétention s'apparente donc à une simple mesure répressive contre les étrangers.» (La Cimade, 2010)*

#### *Les conditions déplorables de la rétention*

Les traitements réservés aux hommes, aux femmes et aux enfants dans les camps d'étrangers varient fortement d'un lieu à un autre, selon qu'ils soient situés à l'extérieur ou à l'intérieur de l'espace Schengen, mais aussi au sein même du territoire de l'Union européenne. De l'enfermement simple en France, jusqu'à la maltraitance ou la torture en Libye par exemple, il existe un grand nombre de cas de figures. Dans l'espace Schengen, le système d'enfermement apparaît comme inadapté aux populations visées : les incidents sont fréquents (émeutes, grèves de la faim, incendies volontaires), et parfois dramatiques (suicides, décès).

Il est difficile de dire cependant ce que signifie «être placé en rétention». Les informations concernant le rapport vécu des migrants à ces espaces proviennent quasi exclusivement des ONG

qui ont accès aux camps de façon ponctuelle ou régulière, et dans une moindre mesure des récits que peuvent faire certaines personnes y ayant été enfermées. Les centres les plus hermétiques à un droit de regard de la société civile seraient-ils également ceux dans lesquels les conditions de rétention sont les plus difficiles.

En 2008, le réseau Migreurop lançait une campagne intitulée «Pour un droit de regard dans les lieux d'enfermement pour étrangers». Il s'agissait d'une part d'avoir la possibilité de témoigner des conditions dans lesquelles les étrangers sont détenus dans les camps (des visites de centres fermés par des élus nationaux et européens sont en outre régulièrement organisés) et d'autre part de sensibiliser l'opinion publique au regard du mouvement d'institutionnalisation et de banalisation de l'enfermement des étrangers au sein de l'Union européenne ainsi qu'à ses frontières.

### ***6.3. Les accords de réadmission***

- Vers une réadmission obligatoire de l'immigration illégale

Les accords de réadmission relèvent de conventions passées entre deux Etats. Ils ont pour objectif de contraindre l'un des deux partis à réadmettre des personnes en instance d'être expulsées, et ce qu'il s'agisse de ses ressortissants ou simplement de personnes ayant transité par son territoire. C'est un enjeu majeur des politiques de contrôle migratoire de l'Union européenne puisqu'il doit permettre une régulation quantitative de ses immigrés.

#### *Les accords entre l'UE et les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique)*

Les accords de réadmission existent depuis les années 1960 en Europe. Ils deviennent courants dans les années 1990 à mesure que se met en place la gestion extérieure de l'immigration par l'UE. En 2000, les accords de Cotonou passés entre l'UE et les pays pauvres de l'ACP obligent ces derniers à réadmettre leurs ressortissants entrés de façon illégale dans l'espace Schengen.

#### *L'extension des réadmissions au co-développement*

Depuis le sommet européen de Séville en 2002, le Conseil européen exige qu'à tout accord de coopération pour le développement soit annexée une clause de réadmission pour permettre une gestion conjointe des flux migratoires.

*La mise en oeuvre concrète*

Dans la pratique, les accords de réadmission visent à accélérer - pour ne pas dire fluidifier - les renvois des étrangers en situation irrégulière. Cela passe par la publication de formulaires communs, l'accélération des procédures aux frontières (notification informelle de renvois par exemple via le téléphone ou le fax...), ou encore l'identification des personnes sur preuves ou simples présomptions (à partir de documents comme un permis de conduire, un extrait d'état civil, ou par une déclaration de témoins...). Par ailleurs, la preuve de l'entrée sur le territoire peut être établie sur la base de titres de voyages, d'empreintes digitales ou simplement des déclarations de témoins, d'agents officiels, et d'une manière générale tout ce qui va permettre de présumer du transit dans un autre pays.

- Un développement assez lent des principes de réadmission

Le Pacte européen sur l'immigration et l'asile adopté par le Conseil européen de 2008 allait dans le sens d'une poursuite des négociations des accords de réadmission, soit au niveau communautaire, soit dans un cadre bilatéral. Cependant, dans la mesure où la mise en place de ces accords sert quasi-unilatéralement les pays membres de l'UE, la généralisation des réadmissions comme outil de gestion des flux des «illégaux» peine à se développer. Malgré cela, il est tout à fait possible que des coopérations s'engagent en matière de réadmission sans que ne soient conclus des accords standards.

- De la négociation aux «petits arrangements»

En contrepartie d'un accord signé de réadmission, certains pays membres de l'UE s'engagent à ouvrir leurs frontières à un quota de travailleurs, mais ce qui apparaît d'abord comme un consentement en échange d'un retour facilité des «illégaux» relève en réalité d'une nécessité économique que les accords de réadmission permettent de camoufler. En effet, les pays de l'UE ont besoin d'une main d'oeuvre pour les secteurs non délocalisables de leur économie. L'acceptation de travailleurs n'est pas concédée à l'autre partie, elle sert directement l'UE, et ce d'autant plus que l'accueil d'immigrés en provenance d'un pays avec lequel ont été passés des accords de réadmission concourent non seulement à leur précarisation, mais permet également de faire peser sur eux la menace d'un renvoi. Ainsi, que ce soit à l'échelle nationale ou européenne, les accords de réadmission sont à la fois des outils de gestion des flux migratoires et dispositifs de négociation des flux de main d'oeuvre dont la qualité est étroitement liée aux besoins des différents secteurs de l'économie.

### **III / UNE MISE EN PERSPECTIVE GÉOGRAPHIQUE DES POLITIQUES EUROPÉENNES D'IMMIGRATION**

Le mouvement de coopération européenne mis en place dans le cadre de la lutte contre l'immigration «clandestine» se décline en deux volets. Le premier renvoie aux procédures législatives qui tendent à formaliser depuis une vingtaine d'années les politiques communautaires d'immigration. Nous y avons consacré la première sous partie de ce chapitre. Le deuxième registre prend corps dans la mise en place d'opérations communes de gestion de l'immigration. Celles aujourd'hui coordonnées par l'agence Frontex en constituent peut-être l'exemple le plus emblématique ; auquel il faut ajouter la construction de bases de données partagées comme le Système d'Information Schengen (SIS), ou encore le développement des coopérations entre agents publics et acteurs privés (les compagnies aériennes par exemple) sur le territoire de l'UE, mais aussi au delà dans les consulats, les ports, les gares et les aéroports.

Les politiques européennes relatives à l'immigration se projettent dans l'espace selon un double modèle. Les dispositifs de contrôle et de sécurité qui s'étendent aujourd'hui en Europe (polices, camps, CRA), aux frontières (polices, agence Frontex, clôtures, technologies...), sur ses marges (mise en oeuvre de la PEV) et au-delà (agents de liaison, politique des visas...) se lisent aujourd'hui selon un modèle «centre/périphérie», ou «périphérie/centre» selon que l'on se place du point de vue des Etats européens ou du point de vue des migrants qui tentent de rejoindre l'Europe. Le fonctionnement de cette «machine européenne» visant à réguler les flux migratoires peut être analysé selon un modèle réticulaire.

#### **1. Un fonctionnement en réseau...**

Le fonctionnement en réseau des coopérations européennes dans le champ de l'immigration, dans et hors de l'Europe, a été particulièrement mis en avant dans un article récent du géographe Olivier Clochard (2010). Selon lui, les dispositifs mis en place pour contrôler les flux de migrants tendent à s'organiser de plus en plus sur un mode réticulaire. La lecture qu'il propose s'organise depuis les dispositifs externalisés (politique des visas, officiers de liaisons...) vers les dispositifs internes matérialisés par les centres de rétention, en passant par la coordination d'opérations de surveillance et de contrôle aux frontières par l'agence Frontex.

La politique des visas, le déploiement d'agents de liaisons et le développement en parallèle de systèmes informatiques d'information traduisent le mouvement de «déterritorialisation» des contrôles migratoires (Clochard, 2010). Les Etats membres de l'Union européenne travaillent activement à ce que les mouvements d'immigration soient régulés directement au niveau des pays tiers. Cela nécessite d'une part la constitution de bases d'informations sur les candidats potentiels à

l'émigration, ainsi qu'un partage rapide des données collectées entre les différents acteurs concernés au niveau des Etats membres et des consulats. Le système d'information sur les visas (VIS) entre dans ce cadre (Règlement (CE) n° 767/2008). Il doit permettre un échange rapide de données relatives aux demandes de court séjour. Pour les autorités compétentes, il s'agit d'identifier les personnes qui ne remplissent pas les conditions d'entrée ou qui tentent de rejoindre l'UE en faisant plusieurs demandes de visas dans différents consulats. D'autres bases de données existent déjà : le système d'information Schengen (SIS) qui permet aux Etats membres de l'UE d'échanger rapidement des informations sur les personnes en situation irrégulière (il s'agit de signalements à des fins de non-admission) et de faciliter ainsi les renvois, et le système Eurodac, commun à l'ensemble des pays de l'UE, dans lequel sont référencées les empreintes digitales des étrangers «illégaux» et des demandeurs d'asile.

Un système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II) devrait être mis en place d'ici 2013 dans les pays de l'UE ainsi que dans les pays associés (Règlement (CE) n°1987/2006). Il sera utilisé par les gardes-frontières, les fonctionnaires des douanes et les autorités chargées des visas et du maintien de l'ordre dans l'espace Schengen, et il permettra une mise en réseau améliorée des informations relatives aux ressortissants de pays tiers. Par ailleurs, le Parlement européen envisage la création d'une agence chargée de la gestion du SIS II, du VIS et d'Eurodac ainsi que de tout autre système d'information qui pourrait être créé à l'avenir (*Le blog de Eu-logos*, 2011). La synthèse des différents systèmes d'informations en réseau pourrait se faire dans le cadre du développement du projet Eurosur à l'intérieur de l'UE :

*«The internal dimension of EUROSUR was set out in a separate Communication that includes plans for the facilitation of border crossing for what the Commission calls bona fide [i.e. non-suspicious] travellers, the creation of an EU entry-exit system, an Electronic System of Travel Authorisation (ESTA) to facilitate the entry of suspicious travellers, and “an efficient tool for identifying overstayers”. This “tool” is very much like the one described on the previous page, and is to be created by fusing the second generation Schengen Information System (SIS II) [the SIS links border checkpoints and police officers throughout the Schengen area to persons and items of interest to the authorities] with the EU Visa Information System (VIS), which will contain the fingerprints and personal data of all visa entrants, to a new entry-exit system which will record all movement into and out of the EU. An “alert” on the SIS – a de facto arrest warrant – will then be automatically issued for visa holders whose visas have expired and whose exit cannot be verified. The Biometric Matching System is being built by Sagem Defense Sécurité and Accenture. This will enable the fingerprints of travellers to be checked against SIS, VIS and EURODAC (the EU asylum applicants fingerprint database)».* (Hayes, 2009, p36)

Lors du Traité de Prüm de mai 2005, la coopération transfrontalière et la lutte contre l'immigration illégale s'est engagée véritablement sur l'intégration et le partage de données biométriques. Le texte prévoit notamment l'échange de données génétiques, d'empreintes digitales et de données à caractère personnel. L'objectif est de s'assurer de l'authentification des documents et de l'identification des individus.

La logique de réseau inhérente au partage d'information via des bases de données partagées transparaît également de façon concrète dans le déploiement des officiers de liaison à travers le monde, lesquels travaillent à la fois avec les autorités consulaires ainsi qu'avec les polices locales, les compagnies de transport aérien ou portuaire et parfois avec les sociétés de sécurité (Clochard, 2010).

A la frontière et aux marges de l'Europe, deux éléments mettent en avant le développement d'un dispositif de coopération : le passage d'une relation bilatérale de surveillance mise en place par les pays membres de l'UE dans les années 1990 à une gestion collective des contrôles aux frontières, et à la création de l'agence Frontex en 2004 (chargée de coordonner les opérations de surveillance et les retours conjoints d'étrangers en situation irrégulière). Frontex joue d'ailleurs un rôle de mise en réseau des acteurs, européens et nationaux, chargés d'une mission de police, de justice ou de sécurité, dans le but de renforcer l'efficacité des contrôles de l'immigration sur terre, en mer et dans les airs.

Enfin, les centres de rétention administrative, dernier maillon d'une chaîne de contrôle et de «prise en charge» de l'immigrant, sont devenus *«des éléments clés, des noeuds importants dans le fonctionnement des coopérations et des réseaux policiers»* (Clochard, 2010). Bien qu'ils ne soient pas tous connectés entre eux, ils sont le support d'une gestion communautaire des individus «indésirables», dans la mesure où ils permettent le placement et le déplacement des étrangers au sein de l'UE, en vue de leur identification, et par la suite de leur admission ou de leur expulsion.

*« En matière d'organisation des contrôles migratoires, la figure du réseau - ensemble de dispositifs interconnectés et gérés de manière centralisée tantôt à une échelle locale mais souvent plus large - tend à s'imposer. La façon dont sont disposés les instruments et les lieux de contrôle nous conduit à penser qu'il n'y a plus aujourd'hui, dans les parcours des migrants; un seul moment qui ne soit pas affecté par un de ces dispositifs.»* (Clochard, 2010).

## 2. ... pour une logique de contrôle «périphérie/centre»

La logique qui anime les politiques de contrôle migratoire mises en place par les Etats membres de l'UE est celle d'un dispositif de défense tout autant que de gestion des flux d'immigrants. Il ne s'agit pas tant de se protéger en différenciant des territoires - et des populations - à partir d'une frontière linéaire que d'organiser la surveillance et le contrôle sur un continuum allant du lointain, «un extérieur», au plus proche, c'est-à-dire «l'intérieur». Les dispositifs mis en place se déploient donc selon une logique concentrique qui traduit l'idée d'un rapport gradué entre un centre et la périphérie (Fig. 1.2.14).

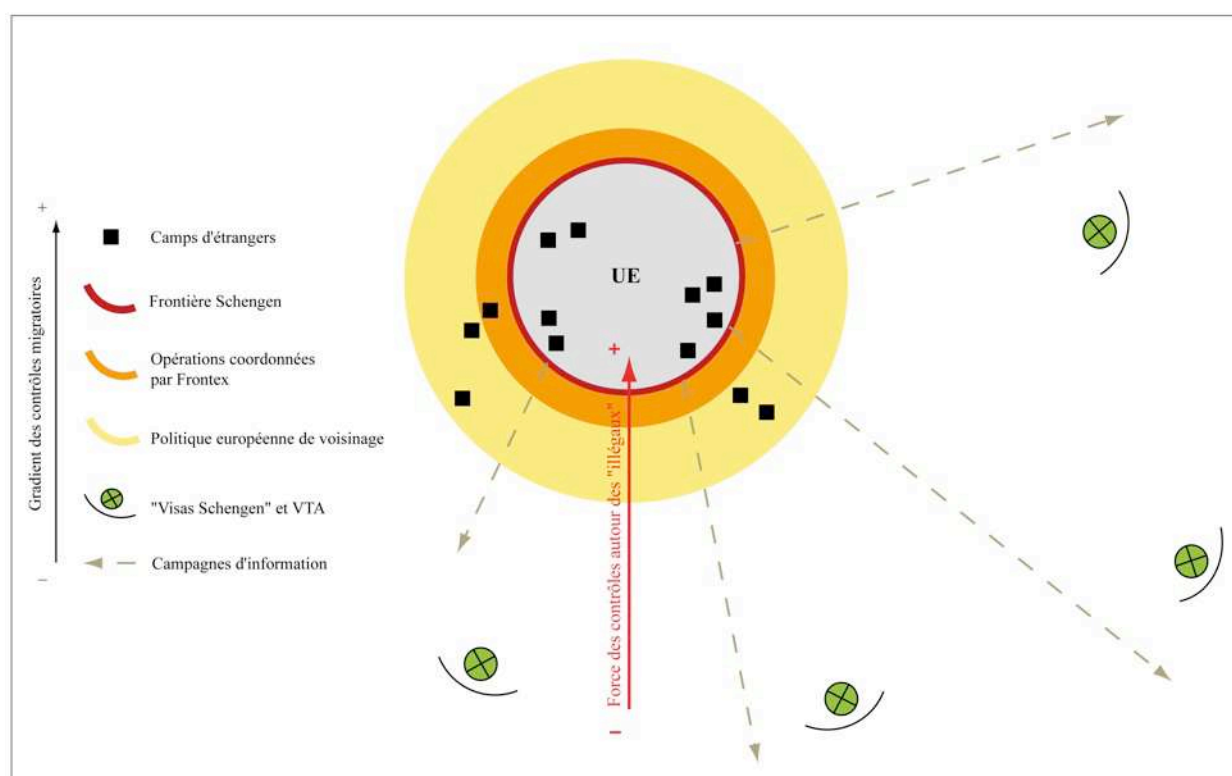


Fig. 1.2.14. ; Représentation schématique de politiques européennes de contrôle de l'immigration. OT, 07.07.11

Les formes de contrôles de l'immigration mises en place par les pays de l'Union européenne tendent à organiser une «prise en charge» des émigrants de plus en plus coercitive à mesure qu'ils se rapprochent du territoire de l'espace Schengen : depuis un contrôle diffus qui se manifeste au travers des campagnes d'information ou des modalités d'attribution du «visa Schengen», jusqu'à un contrôle resserré autour des personnes lors de l'interception des embarcations au cours d'opérations coordonnées par Frontex, et le placement des individus dans des centres de rétention aux marges, ou à l'intérieur de l'Europe (Fig. 1.2.15).



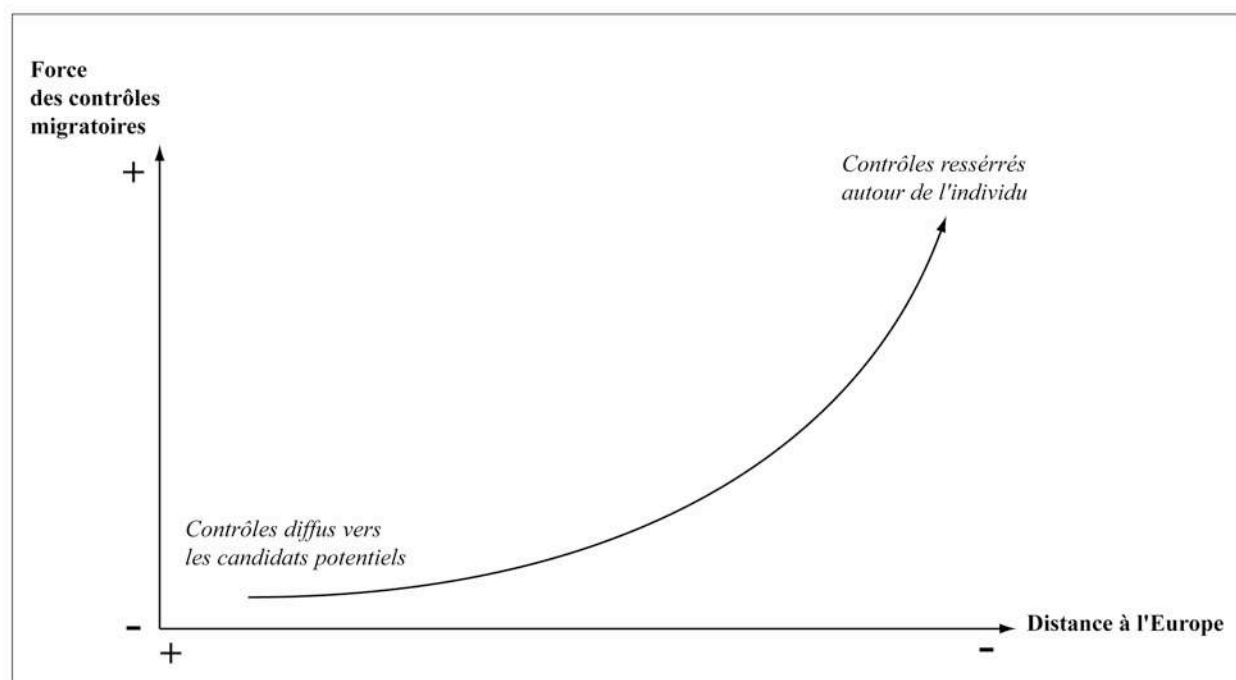


Fig. 1.2.15. ; Représentation graphique de la corrélation entre la distance à l'Europe et la force des contrôles migratoires en direction des migrants «clandestins». OT, 13.07.11

Ces représentations schématiques et graphiques n'ont pas pour objet de rendre compte de l'ensemble des modalités de contrôle de l'étranger développées par les Etats membres de l'Union européenne. Elles visent uniquement à donner à lire le processus complexe qui tend depuis les années 1980 à rendre de plus en plus puissantes les formes de régulation de l'immigration qui s'appuient sur l'espace.

## CONCLUSION

La fermeture des frontières de l'Europe est impossible. Les dispositifs de contrôles migratoires les plus performants n'empêchent pas le passage clandestin, comme le rappelle Virginie Guiraudon :

«(...) malgré la militarisation de la frontière aux Etats-Unis ou en Europe, les échanges commerciaux, financiers et les flux migratoires continuent et augmentent.» (Guiraudon, 2008, p.177)

Les gouvernements des pays européens n'envisagent pas de rendre totalement hermétique leurs frontières. Il serait également faux de croire que les états membres de l'UE n'ont aucune maîtrise des flux d'immigration. Selon Bigo et Guild (2005) : «L'Europe n'est ni une forteresse, ni une passoire». Cette idée traduit bien l'enjeu des politiques européennes de contrôle de l'immigration telles qu'elles se mettent en place aujourd'hui : ce n'est pas la fermeture des frontières qui est visée, mais plutôt la régulation des flux d'immigration, c'est-à-dire la mise en place de dispositifs visant à distinguer ceux qu'il convient de laisser entrer de ceux qu'il faut renvoyer.

Cette double logique de sélection et de discrimination, qui passe par le développement de la surveillance et de la sécurité sur le territoire de l'UE ainsi que par la construction d'une figure du «clandestin», ou de «l'illégal», à la frontière, questionne le rapport à «l'autre», à l'altérité dans les sociétés. La mise en oeuvre des politiques européennes de contrôle de l'immigration produit un dispositif de gestion quantitative, voire de tri, des étrangers, avec toutes les problématiques que cela peut impliquer pour les individus (socialement, économiquement, psychologiquement...). En définitive, ce n'est pas tant l'efficacité de la politique des frontières (Guiraudon 2008) qu'il importe de questionner dans le cadre de ce travail, que les conséquences sociales de cette politique pour les individus en mouvement vers ou à l'intérieur de l'Europe.

En outre, et dans cette optique, l'échelle européenne et l'étude de la diffusion des politiques de contrôle migratoire depuis l'Europe vers le reste du monde ne suffisent pas pour saisir l'ensemble des contraintes et des formes de contrôles sociaux qui se cristallisent autour du migrant «clandestin». Il convient alors de déplacer le regard vers d'autres échelles. Ainsi, la deuxième partie de cette thèse traite du *passage* et pose l'analyse à l'échelle du groupe des migrants «clandestins». La troisième partie vise quant à elle à étudier plus finement, c'est-à-dire à l'échelle des individus, les manifestations et les conséquences politiques des contrôles migratoires.



## Chapitre 3

### Sur le voyage clandestin

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>124</b>
<b>I / ITINÉRAIRES ET PARCOURS DES CLANDESTINS VERS L'EUROPE</b> .....	<b>125</b>
1. Quelles connaissances géographiques des déplacements clandestins ? .....	125
2. Des parcours migratoires complexes .....	141
<b>II / L'ÉCONOMIE DU VOYAGE CLANDESTIN</b> .....	<b>153</b>
1. La question du travail .....	153
2. Le coût du voyage .....	161
<b>III / LES «PASSEURS», LE PASSAGE ET LE VOYAGE CLANDESTIN</b> .....	<b>168</b>
1. Faire l'expérience (de l'activité) des «passeurs» en tant que bénévole .....	168
2. Une lecture de l'organisation hiérarchique des «passeurs» à Cherbourg (janvier/juin 2008) .....	170
3. Sur le rôle des passeurs lors du voyage clandestin .....	173
4. La place des passeurs dans les filières organisées .....	178
5. Les différentes figures du «passeur» .....	181
6. Une prise de recul sur l'activité de passeur .....	184
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>188</b>

## INTRODUCTION

Le voyage clandestin, en tant que déplacement impliquant des rapports espaces/sociétés, peut prendre des formes tout à fait différentes selon les populations concernées, les routes empruntées et les sociétés traversées. Le *passage*, que nous avons étudié dans le cadre de cette recherche, est l'une des formes possibles du voyage clandestin.

La méthodologie de recherche ne s'est pas déployée sur l'ensemble d'un itinéraire clandestin, mais depuis une étape du parcours des migrants que constitue le franchissement de la frontière franco-britannique. L'étude du voyage clandestin que nous proposons ici ne s'inscrit donc pas dans un cheminement, depuis un pays de départ jusqu'à un pays de destination au sein de l'Union européenne. Il s'agit plutôt d'un regard porté sur le parcours des «clandestins» depuis les différents terrains de recherche le long des côtes de la Manche.

L'objet de ce chapitre n'est pas d'apporter une connaissance exhaustive du voyage clandestin, mais plutôt d'en donner une lecture au travers de trois dimensions structurantes : l'itinéraire, la question du travail, et le rôle des «passeurs». L'objectif est de considérer le *passage* en tant qu'itinéraire emprunté par les émigrants afin de poser les pistes de recherche développées par la suite.

## I / ITINÉRAIRES ET PARCOURS DES CLANDESTINS VERS L'EUROPE

L'utilisation de faux passeports achetés dans le pays d'origine et permettant de transiter jusqu'en Europe par avion est un fait marginal chez les émigrants rencontrés sur le littoral de la Manche. Le voyage clandestin à destination de l'Europe, en ce qui concerne la population étudiée, se fait essentiellement par voie de terre et de mer. Les routes «clandestines» serpentent depuis les pays du monde indien, du monde iranien, du Moyen Orient jusqu'en Turquie et en Europe de l'est, ou bien remontent depuis les pays de la corne de l'Afrique et de l'Afrique de l'Ouest jusqu'à la Méditerranée. Ces routes drainent des hommes et des femmes de nationalités diverses. Une fois franchies les portes de l'Europe, les routes se ramifient et il est alors difficile de lire et de comprendre les mobilités des migrants autrement qu'à l'échelle des individus.

### 1. Quelles connaissances géographiques des déplacements clandestins ?

Les connaissances géographiques des itinéraires empruntés par les migrants relèvent de l'expérience ; celle des agents de régulation aux frontières (agents de Frontex, policiers, etc.), celle des personnels administratifs chargés du suivi des demandes d'asile, celle des bénévoles des associations humanitaires, ou plus directement celle des migrants eux-mêmes. La carte, en tant que représentation du déplacement clandestin, n'est réalisée qu'*a posteriori*, comme le produit de l'information géographique contenue dans les discours.

#### 1.1. Retracer les itinéraires clandestins

La connaissance des itinéraires empruntés par les «clandestins» nécessite de croiser différentes sources d'informations, d'une part très formelles telles que celles émanant d'institutions comme Frontex, et d'autre part informelles comme par exemple les récits que peuvent faire les migrants de leur parcours depuis leur pays d'origine.

- Frontex : une lecture des routes clandestines depuis les portes de l'Europe

Le rapport d'activité de l'agence européenne chargée de la surveillance aux frontières (Frontex) offre une lecture des routes clandestines depuis une position de «vigie», au niveau des portes de l'Europe.

*«Les accords de collaboration bilatéraux avec des pays de départ tiers, tels que la Libye en ce qui concerne les voies de la Méditerranée centrale et du Sénégal et la Mauritanie pour les voies de l'Afrique de l'Ouest ont connu un grand succès dans la réduction du nombre d'immigrés venant d'Afrique.*

(...)

*En 2009, les sections de frontière terrestre entre la Grèce et l'Albanie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine ont représenté la part la plus importante (34 %) du total européen, suivies de la mer Égée (21 %). En dehors de la Grèce, le nombre de détections a été bien plus bas, pour ne représenter que 10 % du total de l'Union européenne.*

*Par rapport à 2008, le nombre de refus d'entrée est resté assez stable en 2009. La moitié des refus se sont produits aux frontières aériennes (49 %) et l'autre moitié aux frontières terrestres (47 %). Très peu de refus d'entrée ont été signalés aux frontières maritimes, en raison du faible nombre relatif de passagers.*

*On a pu noter deux tendances: 1) une diminution continue du nombre de refus d'entrée aux frontières aériennes en raison des réductions généralisées de trafic aérien et 2) une augmentation nette du nombre de refus aux frontières terrestres en août 2009, s'expliquant par le grand nombre de refus d'entrée aux frontières terrestres entre la Pologne et le Bélarus et entre la Slovénie et la Croatie. En Pologne, les refus ont concerné des ressortissants géorgiens qui ont par la suite demandé une protection internationale, pour disparaître des centres et résider de manière irrégulière dans l'Union européenne. En Slovénie, les refus ont concerné des travailleurs immigrés des Balkans occidentaux en route vers l'Italie.*

*(...)*

*La tendance la plus évidente en ce qui concerne les détections de séjours irréguliers est la diminution du nombre de détections de ressortissants iraqiens, érythréens, marocains et indiens aux frontières des États membres. En revanche, le nombre de ressortissants afghans détectés a augmenté (dont la plupart sont arrivés en Grèce), ainsi que celui des vietnamiens.» (Frontex, 2009, p.5-6).*

Quatre niveaux de lecture sont à différencier. Le premier concerne l'origine géographique des «immigrés». Sur cette question, l'agence remarque que les accords bilatéraux réduisent l'intensité des flux en direction de l'Europe, notamment en ce qui concerne les routes ouest africaines. Le deuxième niveau porte sur les détections aux frontières. Ce sont là que les routes clandestines viennent heurter les frontières européennes. La Grèce et la mer Egée représentaient les points d'entrées les plus importants en 2009. Les refus d'entrée constituent un troisième niveau de lecture. Ils se répartissent relativement équitablement entre les frontières maritimes et terrestres. C'est en Europe de l'est que ces refus sont les plus marqués. Enfin, un quatrième et dernier niveau de lecture apporte des informations concernant les détections de séjours irréguliers et donc sur les routes qui ont permis à des migrants d'atteindre et d'entrer en Europe depuis le monde indien, iranien, le proche orient, le Maghreb et l'Asie orientale.

Cette lecture de l'agence Frontex est éminemment concrète, c'est-à-dire que les informations diffusées ici relèvent de faits avérés et non d'estimations aléatoires. Cependant, il s'agit là d'une représentation «défensive» de l'immigration clandestine et des routes qu'elle dessine. L'activité de Frontex ne rend pas compte, précisément, des itinéraires empruntés par les migrants.

- Mobiliser les récits et les histoires des migrants

Ce sont les migrants qui ont utilisé et produit les routes clandestines qui sont les plus à même de dire quels ont été leurs cheminements depuis leur pays d'origine jusqu'en Europe. L'accumulation et le recoupement de ces histoires sont à la base des connaissances géographiques dont les chercheurs en sciences humaines et sociales disposent sur les routes clandestines. Les documents cartographiques issus de ce travail viennent illustrer avec plus ou moins de précision la littérature grise ou les récits édités pour le grand public.

La collecte des récits présente néanmoins un certain nombre de difficultés qui vont venir contrarier la production de cartes. Le géographe Romain Liagre en recense trois (Liagre, 2008) auxquelles nous ajouterons une quatrième. La première des difficultés porte sur la collecte même des récits et leur traduction. La méthode utilisée par les chercheurs est généralement celle de l'entretien au cours duquel intervient souvent un traducteur. Ce dernier va constituer un filtre entre l'enquêteur et la personne enquêtée dans la mesure où il ne dispose pas toujours des codes, notamment culturels<sup>36</sup>, lui permettant d'interpréter et de transmettre le sens exact des mots et des expressions utilisés. La deuxième difficulté porte sur la confusion et les oublis qui vont venir déstructurer et transformer le récit. Le voyage clandestin est très souvent ponctué d'événements traumatiques dont les personnes ne vont pas souhaiter parler ou qu'elles vont refouler inconsciemment. Des parties du voyage vont ainsi devenir insaisissables, mais plus encore, ce sont des détails relatifs aux conditions du voyage qui vont rester inaccessibles à l'enquêteur (durée des événements, pénibilité, travail clandestin, tensions affectives et psychiques...). Une troisième difficulté tient au caractère mythique du voyage. Dans le cadre de son expérience de recherche, Romain Liagre (2008) avait remarqué que «*le vrai et le faux, le réel et l'imaginaire, le vécu et les impressions de vécu*» se mêlaient dans les récits et les informations ainsi recueillies permettaient davantage de faire une cartographie du souvenir plutôt qu'une cartographie «vraie» :

---

<sup>36</sup> Dans le champ de l'ethnopsychiatrie, le psychologue Tobie Nathan a créé des «consultations transculturelles» pour permettre une compréhension maximale des patients. Cette méthode clinique s'appuie sur les sciences humaines et sociales et en particulier l'ethnologie. La connaissance de la culture des patients vient à faciliter ce qui transparaît souvent implicitement dans leurs discours. La participation d'un médiateur transculturel dans le cadre d'une relation enquêteur/enquêté, notamment lorsqu'il s'agit d'un entretien, permettrait très probablement de limiter le biais méthodologique introduit par l'exercice de traduction.



*«Le produit final, la carte offerte au lecteur, est souvent (sauf à réaliser une investigation journalistique en suivant les clandestins tout au long de leur périple) fondée sur des données rapportées floues et plus ou moins erronées. Cette réalité, plus que sur d'autres problématiques migratoires, est ainsi à relativiser. Le géographe-cartographe doit se montrer humble quant aux résultats qu'il propose et présente comme une vérité.»* (Liagre, 2008, p. 456)

Une quatrième difficulté doit être prise en compte lorsqu'on travaille à retracer les itinéraires clandestins. Dans de nombreux cas, ce ne sont pas les migrants, mais les personnes chargées d'organiser le *passage* qui sont les plus à même d'apporter des éléments d'information concernant les modalités du voyage clandestin. Les personnes qui font appel à des «passeurs» ne savent pas toujours par où elles sont passées. Elles disposent d'une expérience du *passage* depuis le jour où elles sont parties mais elles n'ont pas, bien souvent, une lecture exacte de la géographie de leur itinéraire, ne serait-ce que parce qu'elles ont voyagé cachées dans des bétailières ou sous des remorques de camions. Ce sont d'abord les «passeurs» qui connaissent les routes, avant les migrants qui s'en remettent à eux.

### ***1.2. Etude cartographique des routes clandestines (connues) vers l'Europe***

On peut trouver de nombreuses cartes dont les niveaux de précisions vont varier, selon l'échelle bien sûr, mais également selon les informations dont disposaient les auteurs. En conséquence, beaucoup de cartes ne nous montrent en définitive qu'un mouvement imprécis depuis un lieu d'origine vers un autre lieu que le dessin d'une flèche désigne.

L'autre limite de la représentation cartographique a trait au caractère statique du document, alors que le phénomène représenté est éminemment dynamique (Liagre, 2008, p. 457). En effet, la plupart des cartes que l'on rencontre dans les Atlas, les articles scientifiques ou la presse, ne disent rien de ce qui anime les mouvements d'émigration, de ce qui dessine et re-dessine les routes clandestines, ou encore de ce qui freine ou contrarie l'arrivée à destination.

En cela, la cartographie des routes clandestines ne se suffit pas à elle-même. Elle doit être questionnée pour ce qui concerne les conditions de production, et l'information qu'elle contient doit être complétée par l'analyse.

Tous les exemples qui ont été retenus ci-après renvoient à des populations qui ont transité ou qui transitent par les squats du littoral de la Manche.

- La route des Kurdes d'Irak

*Les itinéraires empruntés par les irakiens de Sangatte (2002)*

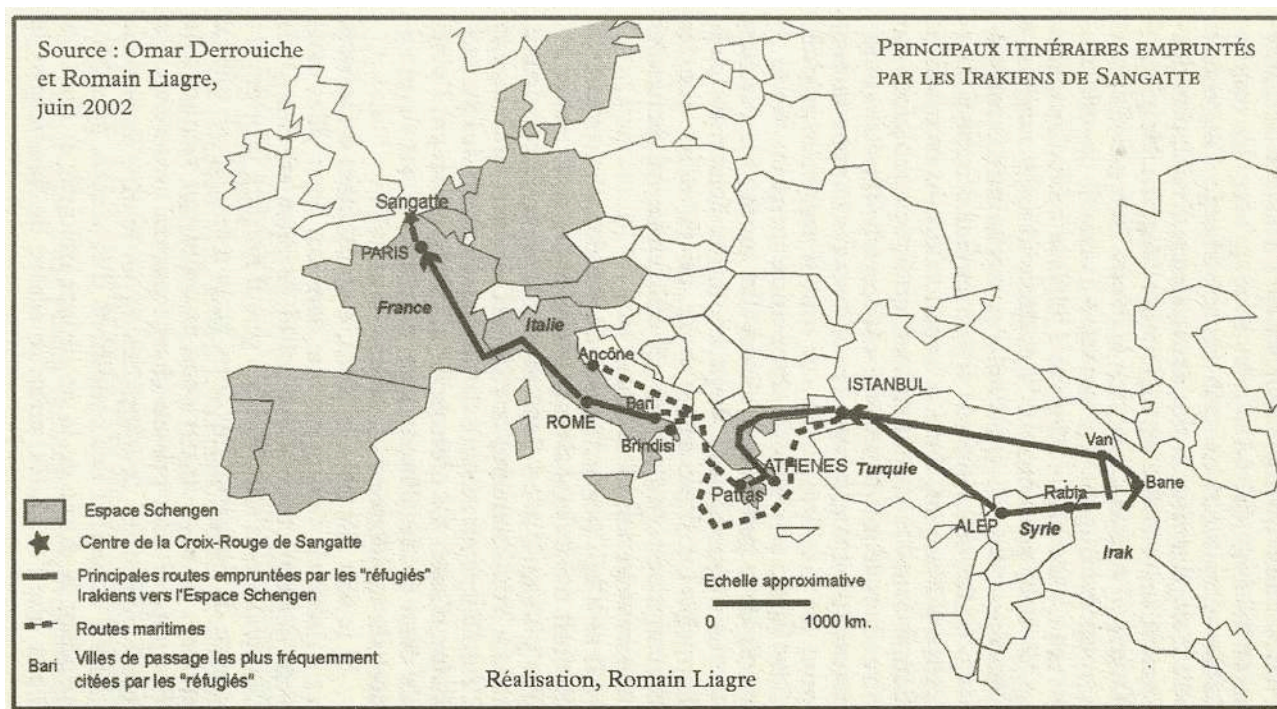


Fig. 1.3.1. ; Principaux itinéraires empruntés par les Irakiens de Sangatte. Source : Laacher, 2002, p. 81.

La carte ci-dessus (Fig. 1.3.1) est le résultat des entretiens réalisés par Smaïn Laacher (2002) à Sangatte auprès de la population étrangère qui y était accueillie. Elle illustre le trajet des Irakiens depuis le nord de l'Irak, jusqu'à Sangatte. Les routes empruntées par les migrants irakiens transitant par Cherbourg quelques années après vont être sensiblement les mêmes.

*Les itinéraires empruntés par les Irakiens de Cherbourg (2008)*

Durant le travail de terrain réalisé à Cherbourg entre janvier et juin 2008 auprès des Kurdes d'Irak, il était difficile d'amener des personnes dans le passage à raconter la façon dont s'organisait le voyage. Il n'y avait pas beaucoup d'occasions d'engager une conversation avec les migrants qui restaient peu dans la ville et que les « passeurs » surveillaient. A cette époque cependant, un bénévole de l'association Itinérance<sup>37</sup> passait presque quotidiennement sur le squat et il arrivait que des migrants se confient à lui. C'est de cette manière que j'ai obtenu les premières informations concernant le parcours des migrants jusqu'à Cherbourg.

<sup>37</sup> L'association Itinérance propose une aide humanitaire aux migrants « clandestins » présents dans l'agglomération de Cherbourg. Son rôle est particulièrement étudié dans le chapitre 7.

Le parcours des migrants depuis l'Irak, via la France - et Cherbourg - et jusqu'en Grande-Bretagne s'est ainsi dessiné progressivement. Après le démantèlement en juin 2008 de la filière kurde qui facilitait le passage clandestin de la frontière franco-britannique, il a été possible de croiser les informations obtenues auprès des migrants avec d'autres informations émanant du ministère de l'Intérieur<sup>38</sup> (Fig. 1.3.2).

Les ressortissants irakiens quittaient l'Irak via le Kurdistan en camion et transitaient par la Turquie jusqu'à Istanbul. De là, certains entraient en Grèce en franchissant le fleuve Evros puis traversaient la Grèce par la route jusqu'à Patras ou Igoumenitsa. D'autres passaient d'Istanbul à la Grèce en se cachant dans des camions embarqués sur des ferries. Le passage vers l'Italie se faisait également par ferries, à destination de Bari, Rimini ou Venise. Les migrants remontaient l'Italie par la route ou par le train via Rome, Milan et Vintimille. Ils entraient en France et se déplaçaient par voie ferroviaire jusqu'à la gare de Lyon à Paris.

Extrait du journal de terrain, 28 avril 2008, Cherbourg

« Pierre<sup>39</sup> me parle de ce qu'il ressort de ses discussions avec les clandestins. Quand ils arrivent à Paris, ils se rendent Gare de l'Est. Là, les passeurs leur demandent de l'argent. Pour ceux qui ne peuvent pas payer, les passeurs appellent «les chefs» à Birmingham ou à Manchester. Les clandestins n'ont d'autre choix que de fournir les preuves d'un virement prochain sinon ils sont «abandonnés» ».

La Gare de l'Est était une étape importante du voyage et un espace «repère» pour les migrants. Ils s'y rendaient après avoir contacté les organisateurs du *passage* installés à Paris. Le rendez-vous avait lieu dans le square Alban Satragne situé à quelques centaines de mètres. Les ressortissants afghans qui avaient choisi le même réseau étaient quant à eux dirigés vers le square Villemin. Les migrants qui voulaient se rendre en Grande-Bretagne pouvaient être envoyés à Cherbourg par le train à partir de la gare Saint-Lazare ou dans le Calais à partir de la gare de Nord. Il arrivait aussi que les ports transmanche du Havre ou de Bretagne soient utilisés. Une fois arrivés à Cherbourg, les migrants étaient «pris en charge» et conduits vers le squat. De là s'organisaient les tentatives de passage sur le port de commerce en direction de Poole et Southampton (Grande-Bretagne) ou de Rosslare (Irlande)<sup>40</sup>. Depuis Paris, les migrants pouvaient aussi se rendre en Suède en empruntant le train jusqu'à Bruxelles, et de là, ils étaient pris en charge par des passeurs qui les emmenaient en voiture via les Pays-Bas, l'Allemagne et le Danemark. Depuis Bruxelles, certains migrants étaient conduits à Ostende pour tenter le passage vers la Grande-Bretagne.

<sup>38</sup> Il existait en 2008 une route permettant aux familles kurdes-irakiennes de rejoindre la Suède en camion depuis la Turquie, en passant par l'Europe de l'Est. Cet itinéraire n'a pas pu être étudié.

<sup>39</sup> Tous les prénoms ont été changés pour garantir l'anonymat des personnes rencontrées.

<sup>40</sup> En fonction de leurs moyens, les migrants faisaient le choix de se cacher sous les camions ou d'embarquer dans les remorques. Les plus riches pouvaient tenter le passage cachés dans la cabine avec le chauffeur.

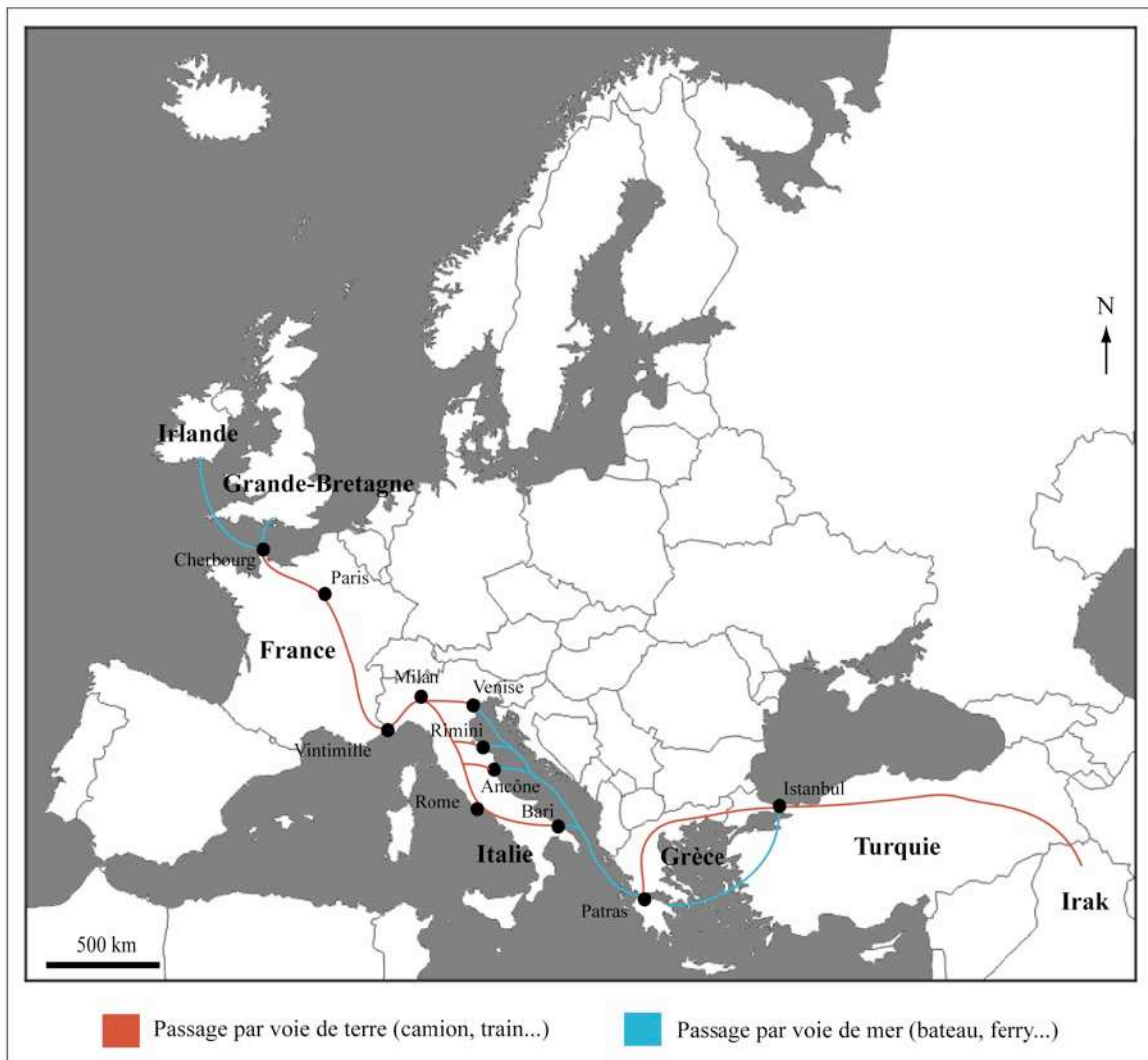


Fig. 1.3.2. ; Cartographie d'une route empruntée par les irakiens transitant par Cherbourg en 2007-2008. OT, 22.06.11.

- La route des Afghans

*Les itinéraires empruntés par les Afghans de Sangatte (2002)*

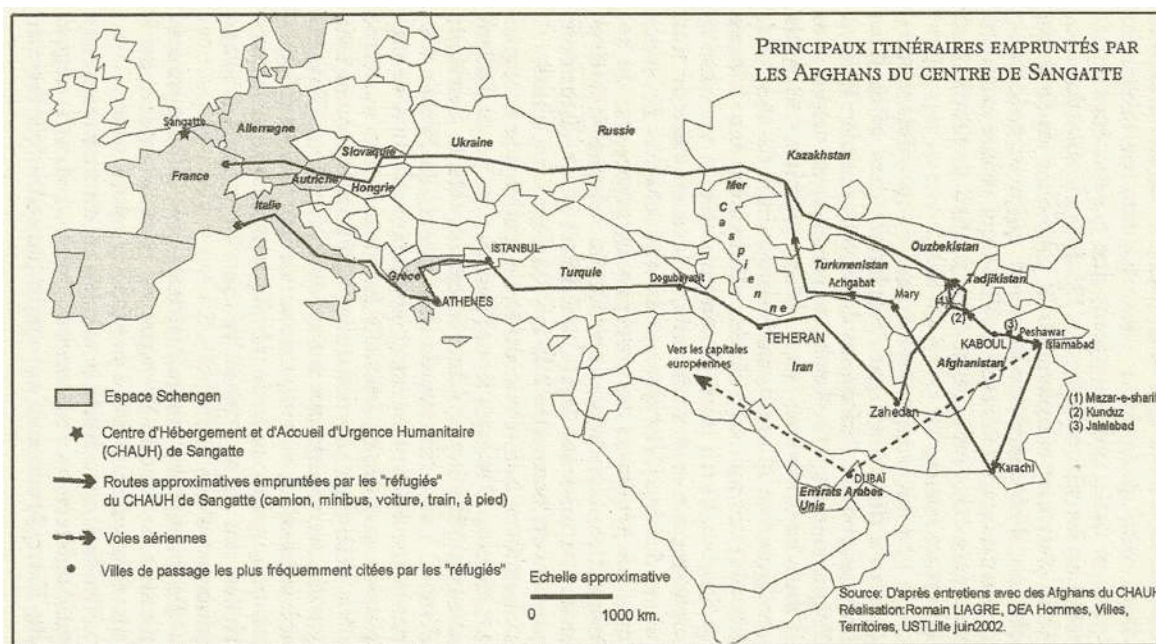


Fig. 1.3.3. ; Principaux itinéraires empruntés par les Afghans de Sangatte. Source : Laacher, 2002, p. 80.

La carte ci-dessus (Fig. 1.3.3) a été dessinée sur la base des entretiens réalisés par Smaïn Laacher (2002) à Sangatte auprès de la population étrangère qui y était accueillie. Elle montre le trajet des Afghans depuis l’Afghanistan et le Pakistan jusqu’à Sangatte.

On peut remarquer que les deux routes représentées s’arrêtent une fois la frontière de la France passée. Sur la même carte aujourd’hui, il serait possible d’arrêter les flèches une fois la frontière de l’espace Schengen franchie, c’est-à-dire dès l’entrée sur le territoire de l’Union européenne. Les parcours des émigrants afghans en Europe sont très complexes. Ils se différencient de ceux des ressortissants irakiens par le fait qu’ils ne sont pas, ou rarement, soumis à un autre projet que celui de rejoindre l’Europe, alors que les Kurdes d’Irak cherchent quant à eux à gagner une ville de Grande-Bretagne ou de Suède précisément par ce qu’ils y ont de la famille.

*«Itinérances transnationales» et mobilisation des réseaux*

Les mobilités des Afghans en Europe n’en sont pas pour autant déstructurées, mais elles s’organisent selon des réseaux complexes. A.Monsutti (2009, p.101) parle à ce sujet d’«itinérance transnationales» et montre dans ses travaux que si les déplacements des Afghans sont pour partie contraints, ils sont aussi le produit de stratégies personnelles et de la mobilisation de ressources culturelles et sociales à l’échelle de la planète.

Après avoir passé plusieurs semaines à discuter avec les migrants afghans présents à Paris, Denis Lemasson (médecin et écrivain) disait d'eux qu'ils étaient des «émigrants» marqués par le «syndrome d'Ulysse» : «Ils ne seront jamais arrivés». Partis d'un lieu qu'ils ont en commun, ils n'ont pas *a priori* de destination autre qu'une destination fantasmée. En revanche, ils sont en mesure de se déplacer jusqu'en Europe, puis à l'intérieur de l'espace Schengen en retrouvant à chaque étape de leur parcours des ressortissants afghans. Depuis l'Afghanistan ou le Pakistan, les villes de Téhéran, Istanbul, Patras, Paris (Gare de l'Est et square Villemin), Calais... sont des lieux dans lesquels ils savent qu'ils rencontreront d'autres Afghans qui seront à même de les aider dans leur étape ou dans la poursuite de leur parcours.

- La route des Erythréens

Le départ des Erythréens s'inscrit dans une logique «push-pull»<sup>41</sup> : la dictature militaire installée dans ce pays, les conflits sporadiques avec l'Éthiopie participent à provoquer le départ d'une population jeune, fuyant son intégration dans l'armée et/ou désirant mettre à profit son niveau d'éducation. La communauté érythréenne est relativement bien installée en Angleterre et particulièrement à Londres. De plus, la pratique de l'anglais par les Erythréens, associée au fait que l'Angleterre soit située hors de l'espace Schengen et fonctionne selon une économie libérale, tend à justifier le choix de cette destination.

Une partie des émigrants érythréens quitte le pays en traversant le golfe d'Aden en direction du Yémen<sup>42</sup>. L'autre partie transite par le Soudan (Al Qadrif, Khartoum, Selima ou Kassala, Atbara Selima) et la Libye (Al Jawaf vers Benghazi ou Tripoli) ou l'Égypte (Aswan, Alexandrie) avant d'atteindre l'Italie, Malte ou la Grèce. Ils prennent ensuite la direction de la France et enfin de l'Angleterre.

- La route des Vietnamiens

Les Vietnamiens rencontrés sur les campements informels du nord de la France arrivent en Europe le plus souvent en avion via l'Allemagne, munis de faux documents. De là, ils rejoignent les grandes villes européennes dans lesquelles ils vont travailler clandestinement pendant quelques années avant de repartir au Vietnam. Leurs déplacements sont très peu visibles et très peu lisibles. Leur discrétion, associée au fait qu'ils ne parlent pour ainsi dire jamais anglais, rend extrêmement difficile l'accumulation d'une connaissance géographique de leurs parcours en Europe. De façon

---

<sup>41</sup> Il s'agit d'une notion souvent utilisée dans l'étude des migrations. Elle vise à rendre compte d'une double dynamique migratoire qui pousserait les migrants à partir («push») et les attirerait ailleurs («pull»).

<sup>42</sup> Le reportage documentaire de Daniel Grandclément (2007) intitulé «*Les martyrs du Golfe d'Aden*» rend compte du voyage de ces émigrants qui partent de pays de la Corne de l'Afrique pour se rendre au Yémen.

certaine néanmoins, Paris est un lieu de transit des migrants vietnamiens qui tentent de rejoindre la Grande-Bretagne en embarquant à bord des ferries à Calais.

- La route des *harragas* d'Algérie

Les mots *harrag* ou *harraga* sont issus de l'arabe maghrébin. Ils qualifient littéralement «ceux qui brûlent» :

*«Le mot est en soi tout un symbole : les harragas (si l'on rajoute un "s" pour les franciser) font bien plus que de partir d'un pays où ils ne voient pas d'avenir. Ils brûlent tout : les étapes d'une demande de visa qui n'a aucune chance d'aboutir dans la mesure où ils ne répondent pas aux bons critères ; les frontières qui tentent de leur barrer l'accès à «l'Eldorado européen», plus exactement à un pays où ils pourront tenter leur chance comme d'autres avant eux ; leurs papiers, car ils savent bien (...) qu'ils ne pourront pas être expulsés s'ils ne sont pas identifiés.» (Lydie, 2011, p.17)*

La route des *harragas* est courte. Depuis les côtes algériennes, ils rejoignent l'Espagne, le sud de la France ou l'île italienne de Lampedusa. Une partie d'entre eux remonte jusqu'en Belgique, à Ostende, où le passage clandestin vers l'Angleterre se fait par ferries.

### ***1.3. Comment se dessinent les routes clandestines ?***

- Le rôle de la géographie

Les routes clandestines se dessinent pour partie selon des contraintes géographiques qui tendent à imposer certains points de passages et à en interdire d'autres. Les migrants d'Amérique du Sud devront passer les frontières sud et nord du Mexique, les «clandestins» en provenance des Etats africains ont à franchir soit le détroit de Gibraltar, soit les détroits turcs, soit la mer Méditerranée pour atteindre les rives sud de l'Union européenne et de l'espace Schengen, et les candidats à l'exil venant d'Asie doivent passer les détroits indonésiens pour atteindre l'Australie. Autant de lieux qui concentrent les flux de migrants et accumulent les tensions migratoires (Simon, 2008, p.58). Ce sont dans ces mêmes espaces que les contraintes institutionnelles et politiques sont les plus fortes pour les migrants qui voyagent clandestinement.

- Le rôle des politiques de contrôles migratoires

*L'Europe «forteresse»*

Les politiques de contrôles migratoires engagés par les pays développés depuis une vingtaine d'année relèvent pour une grande part d'une logique défensive. L'image de la «forteresse», employée ici par Gildas Simon (*Fig. 1.3.4*), et que l'on retrouve fréquemment dans les travaux des chercheurs en sciences humaines et sociales comme dans les discours des militants, traduit l'idée d'un espace à protéger des assauts répétés venus de l'extérieur.

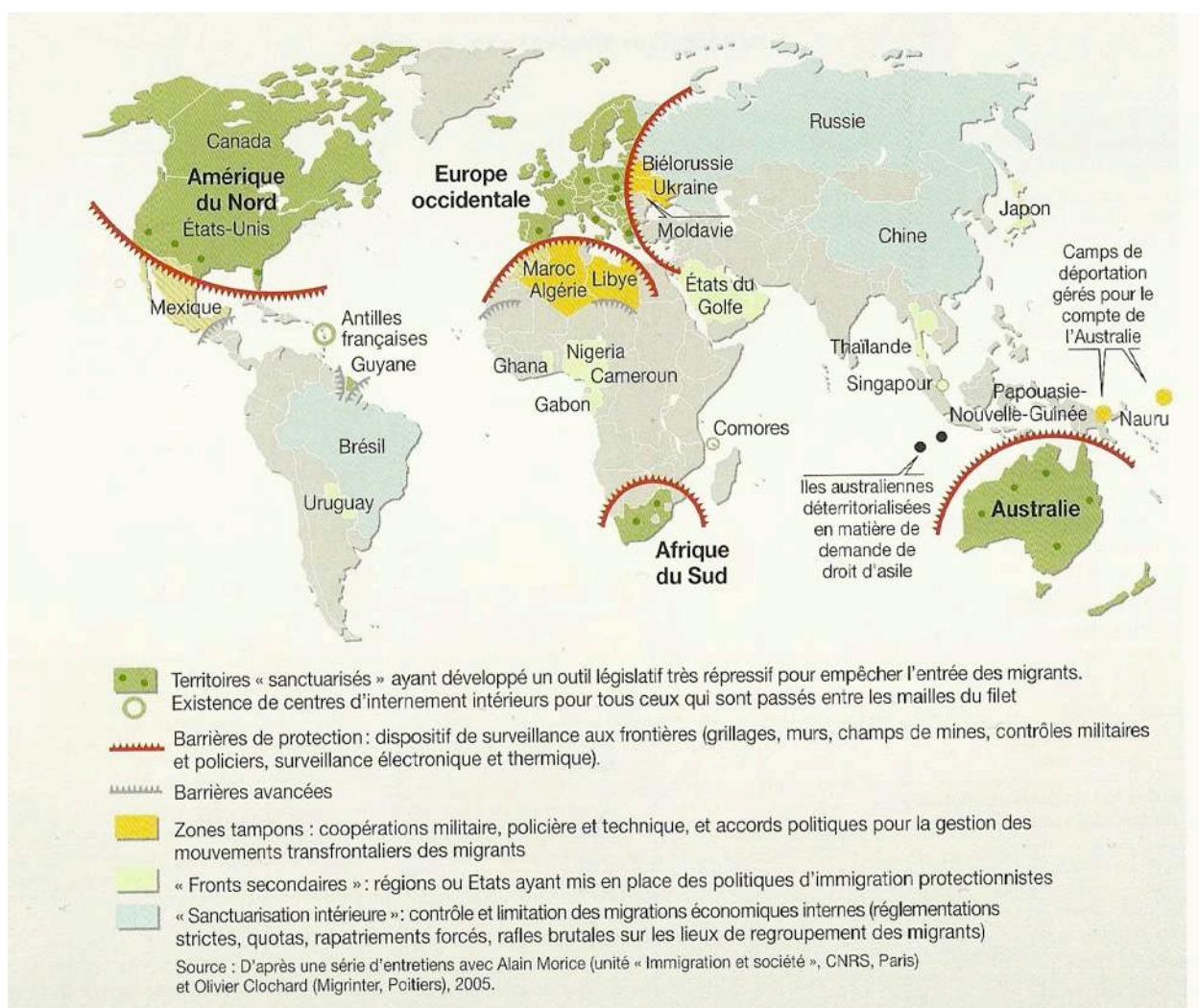


Fig. 1.3.4. ; «Les forteresses du monde riche» (Scan). Source : G.Simon, 2008

*Des routes de l'immigration «clandestine» qui changent peu*

L'intensité de flux migratoires qualifiés de «clandestins» par les gouvernements européens varie dans le temps et dans l'espace selon des logiques complexes sans qu'il soit véritablement possible de dire dans quelles mesures les actions mises en oeuvre pour contrer cette immigration



interviennent. Dans une interview parue dans la revue *«Regards croisés sur l'économie»* (n°8, 2010), le directeur exécutif adjoint de l'agence Frontex pondérerait d'ailleurs le rôle de l'activité de l'agence dans la baisse constatée des franchissements illégaux aux frontières de l'UE :

*« Sur la route Central-Méditerranéenne, la coopération entre l'Italie et la Libye s'est renforcée. Sur la route Ouest-Africaine, les accords bilatéraux passés entre l'Espagne et la Mauritanie et le Sénégal ont permis de réduire les départs de migrants clandestins depuis l'Afrique. La coopération entre la Grèce et la Turquie reste, pour sa part, précaire.*

*La crise économique est l'un des autres facteurs déterminants dans la baisse de la traversée de clandestins, car elle affaiblit les espoirs de trouver un emploi dans le pays d'accueil. Les pays de l'UE sont devenus moins attractifs pour les clandestins.*

*In fine, il est difficile d'évaluer la part de la baisse directement due à l'action de Frontex. Néanmoins, nous pouvons reconnaître qu'en quelques années, nos travaux d'analyses, de gestion et de coordination ont contribué à faire reculer l'immigration clandestine aux frontières de l'UE.»* (Arias Fernandez, 2010, p.221).

Les politiques de contrôles migratoires inscrites dans le droit national et européen, et très concrètement dans l'espace (gardes côtés, des dispositifs techniques et technologiques de surveillance, etc.) ne sont pas en mesure de fermer totalement l'accès au territoire européen :

*«Un durcissement de la législation en matière d'asile et d'immigration est objectivement un leurre. Croire que le droit et la morale sont ici dissuasifs relève de la naïveté politique et de l'ignorance sociologique. Toute production ou toute modification législative dans une perspective répressive entraîne aussitôt, en «face», la production de stratégies adaptatives. En «face», ce sont ceux que l'on appelle ordinairement les «filières mafieuses». Elles aussi, comme n'importe quelle entreprise fondée sur l'illégalité, mobilisent la science et la technique au profit de leur «commerce». »* (Laacher et Mokrani, 2002).

Il est d'ailleurs possible d'observer une persistance des routes de l'immigration «clandestine» malgré les mesures de contrôle et de surveillance mises en place aux frontières de l'Europe. Les frontières orientales de la Pologne et de la Roumanie voient toujours passer des émigrants chinois, sri lankais ou pakistanais (Withol de Wenden, 2009, p.18). La Grèce est toujours, quant à elle, la voie d'entrée des émigrants venus du monde iranien et du Proche-Orient, et ce en dépit des opérations de surveillance coordonnées par Frontex en mer Egée. Enfin, les frontières sud de l'Europe (Italie et Espagne notamment) continuent d'être «brûlées» par les candidats à l'exil et ce

malgré une surveillance permanente de Frontex en Méditerranée et la coopération des Etats nord-africains<sup>43</sup>.

Il est aujourd'hui possible de constater que les politiques de contrôles migratoires ne «cassent» pas les routes de l'immigration clandestine. A mesure que les points de passage vers l'Europe se ferment, des stratégies de contournement se mettent en place : contournement des technologies de contrôles, mais aussi contournement géographique des postes de contrôle.

*Murs et barrières n'arrêtent pas les migrations «clandestines»*

Les mouvements clandestins de populations font l'objet de régulations diverses, mais la composante la plus emblématique est probablement l'érection de barrières et de murs (Fig. 1.3.5).

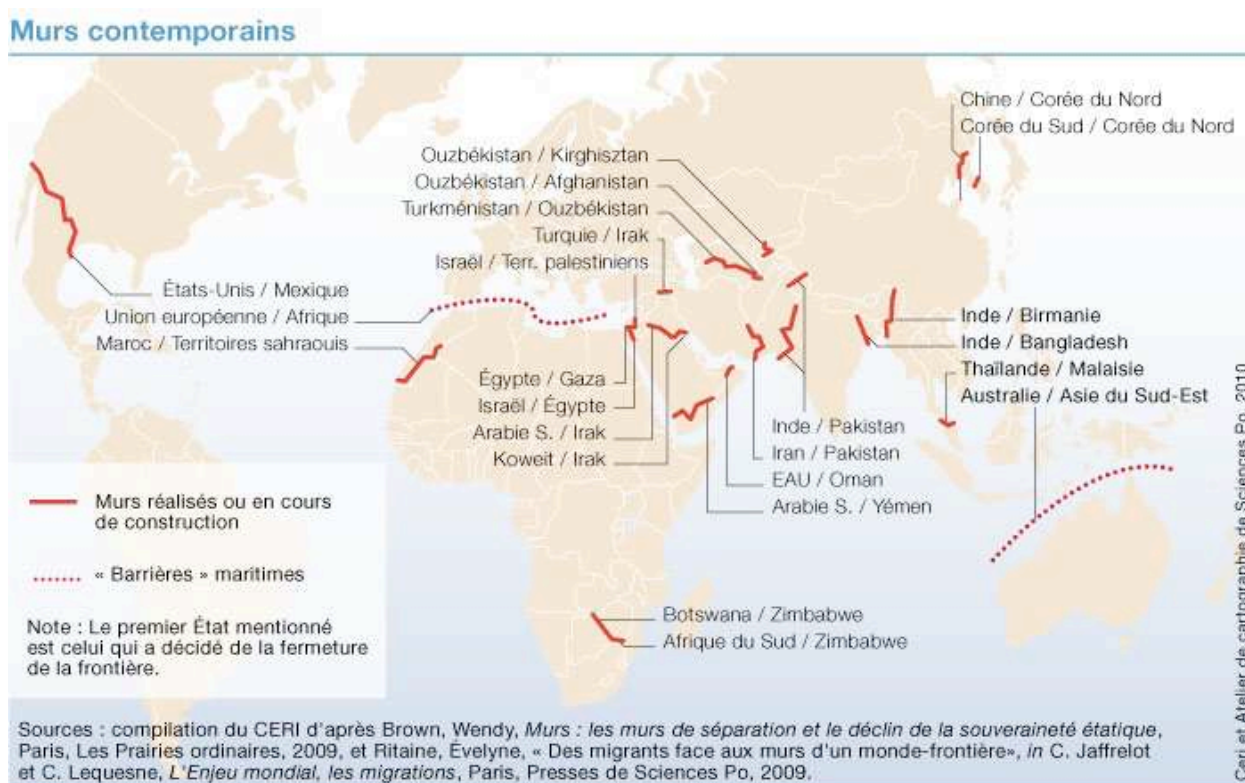


Fig. 1.3.5. ; «Chronique de la scène frontalière contemporaine. Les flux migratoires légaux et illégaux. Murs contemporains» (Capture d'écran). [en ligne]. Disponible sur : <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/murs-contemporains> (consulté le 22 juin 2011).

Au Maroc, les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla sont des portes d'entrées sur le territoire de l'Union européenne. Elles constituent par ailleurs un symbole de la sécurisation des frontières de l'Europe par la fermeture.

<sup>43</sup> Jusqu'à l'insurrection du début de l'année 2011, la Libye était l'un des principaux alliés de l'Europe dans la lutte contre l'immigration clandestine en provenance des pays d'Afrique.

*«Pour tenter d'endiguer « l'invasion » de ceux qui ne sont désignés que comme des « clandestins », des murs de plus en plus haut sont érigés, des dispositifs de plus en plus sophistiqués sont mis en place pour protéger de l'ennemi subsaharien ces îlots d'Europe en terre africaine.» (Migreurop, 2005)*

Les frontières de ces enclaves sont des frontières terrestres extérieures à l'UE. Toute personne étrangère qui parvient à pénétrer dans ces enclaves, légalement ou non, peut théoriquement déposer une demande d'asile en Espagne.

Les enclaves de Ceuta et Melilla sont des espaces emblématiques du processus de sécurisation des frontières de l'UE commencé dans les années 1990 (Fig. 1.3.6). Les événements de 2005 sont venus marquer de quelle manière l'Europe et les autorités marocaines peuvent venir barrer cette route de l'immigration clandestine :

*«Septembre-octobre 2005 : Crise meurtrière de Ceuta et Melilla, enclaves espagnoles au Maroc, où une quinzaine environ de migrants trouvent la mort lors d'une tentative de franchissement des grillages sévèrement réprimée par les autorités espagnoles et marocaines, lesquelles déporteront un grand nombre d'assaillants dans le désert le long de la frontière algérienne» (Migreurop, 2006).*

Les autorités marocaines n'ont jamais rendu publique le nombre des morts qui s'élèverait à vingt et un. Des morts «sans noms» qui n'ont pas fait l'objet de recherches pour être identifiés et rendus aux familles ; réduisant ainsi ces migrants à des «individus», au sens statistique du terme, considérés comme «surnuméraires».

Fig. 1.3.6. ; La double barrière formant l'enceinte de Melilla. Sara Prestianni©, 15.05.08. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.flickr.com/photos/noborder/2495525586/in/photostream/> (consulté le 17.06.11)



Les événements de Ceuta et Melilla à l'automne 2005 sont l'expression de la «militarisation» des frontières extérieures de l'UE avant même la mise en place opérationnelle de l'agence Frontex. Ils marquent l'avènement d'un processus sécuritaire engagé dès le mois de janvier 2005 par l'action conjointe de l'Espagne et du Maroc à l'encontre des migrants présents dans les camps informels situés à proximité des deux enclaves de Ceuta et de Melilla : refoulements, démantèlement des campements informels, arrestations, mises en détention, campagne de presse à connotation raciste, expulsions vers le Sahara... puis finalisation des accords de réadmission entre l'Espagne et le Maroc et plus largement entre l'UE et le Mali et le Sénégal (Migreurop, 2006).

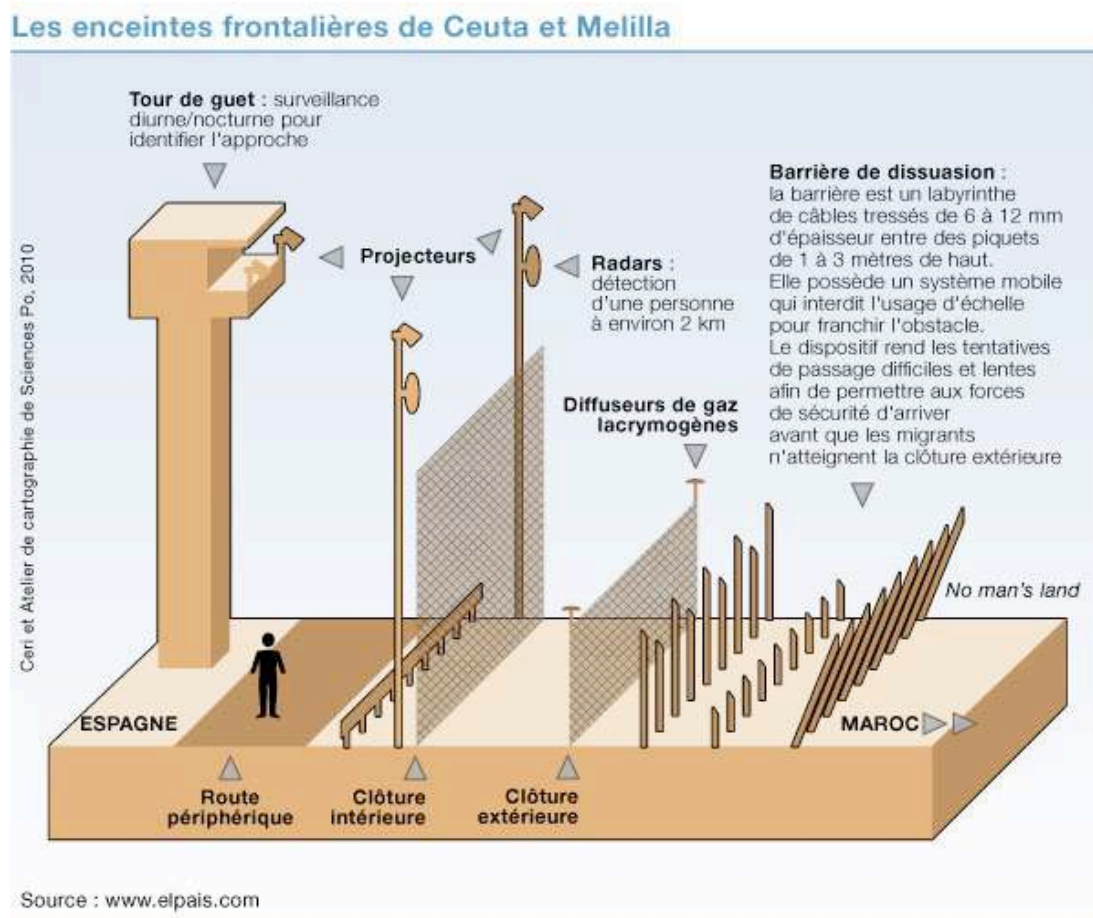


Fig. 1.3.7. ; "Les flux migratoires légaux et illégaux", Catherine de Wenden, CERISCOPE Frontières, 2011. [en ligne]. Disponible sur : <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/part4/les-flux-migratoires-legaux-et-illegaux> (consulté le 15/06/2011)

Le dispositif défensif installé autour des territoires de Ceuta et Melilla est emblématique de la volonté des gouvernements européens de protéger le territoire de l'UE (Fig. 1.3.7).

Pour autant, la sécurisation massive des limites des deux enclaves apparaît comme une mesure ponctuelle, et dans une certaine mesure symbolique, des politiques de contrôles migratoires. Alors que les barrières devenaient infranchissables, les routes ouest africaines de l'immigration clandestine se sont déplacées vers les Canaries, ou ont contourné les enclaves pour entrer directement au sud de l'Espagne par la mer sur des embarcations.

De la même manière, le renforcement des contrôles en mer Egée a progressivement participé à déplacer la route empruntée par les Afghans et les Irakiens vers la frontière terrestre greco-turque. Dépassé par le passage des migrants au niveau de l'Evros, le gouvernement grec a engagé un projet de construction d'un mur visant à contrarier le franchissement du fleuve par les «clandestins» et à faciliter la surveillance de la frontière.

*«La Grèce se prépare à clôturer sa frontière terrestre avec la Turquie, principale porte d'entrée de l'immigration irrégulière en Europe, a annoncé samedi le ministre grec chargé de l'Immigration, Christos Papoutsis*

*(...)*

*De janvier à début novembre, 32.500 interceptions ont été effectuées sur son seul tronçon de 12,5 km où le fleuve d'Evros, fait un saillant en territoire turc. En contrepartie, les interceptions ont décliné de près de 80 % sur les îles proches des côtes turques, auparavant visées par les réseaux de passeurs.» (AFP, 01.01.11).*

Le projet consiste à installer une clôture à surveillance électronique de trois mètres de hauteur sur une dizaine de kilomètres ; précisément là où la frontière n'est plus marquée par le fleuve (L'Helgoualc'h, 29.09.10) (Fig. 1.3.8).



*Fig. 1.3.8. ; La frontière Greco-Turque en périphérie d'Edirne (Turquie) : un lieu de tensions migratoires avec la Turquie. En 2010, il s'agissait de la principale voie d'entrée des migrants dits «illégaux» en Europe. OT, 10.07.11. Source de l'image : Google Earth.*

Après la militarisation des enceintes espagnoles en territoire marocain et l'installation d'une surveillance maritime en direction des Canaries et de Lampedusa, cette frontière terrestre est devenue une voie d'entrée majeure en Europe pour les migrants «clandestins». L'objectif pour le gouvernement grec est de freiner l'intensité du flux d'immigrants, quitte à provoquer un déplacement de cette route vers la Bulgarie et la Roumanie. L'adhésion de ces deux pays à l'espace Schengen a d'ailleurs été retardée et repoussée à 2012, en raison notamment d'une absence de mesures précises envisagées pour lutter contre l'immigration «clandestine» dans la zone commune avec la Grèce et la Turquie.

## **2. Des parcours migratoires complexes**

Les migrations internationales sont de plus en plus caractérisées par l'allongement et la complexité des parcours. L'image du voyage qui menait le migrant de son pays de départ au pays de destination, tel que cela a pu exister pour les émigrants européens partant rejoindre les Etats-Unis ou l'Amérique latine au XIX<sup>ème</sup> siècle, est de moins en moins pertinente. La «ligne droite» s'efface peu à peu au profit d'itinéraires souvent désordonnés, parfois erratiques. Cette mobilité est inédite à l'échelle mondiale dans l'histoire des migrations internationales (Simon, 2008, p.42) et peut être directement associée au renforcement des politiques migratoires des états les plus riches qui polarisent une grande partie des flux de migrants. Les mesures prises par les états d'immigration pour contrôler et contenir les déplacements de migrants imposent à ces derniers des contraintes nouvelles de plus en plus fortes les obligeant à développer des stratégies d'évitements dans leurs parcours. Le déplacement des routes de l'immigration clandestine en est une illustration. Par ailleurs, les politiques européennes d'asile ainsi que le durcissement des politiques nationales d'accueil des étrangers ont pour conséquence directe d'accentuer les contraintes pesant sur les mobilités des migrants après qu'ils soient entrés au sein de l'espace Schengen.

### **2.1. L'illusion d'un mouvement linéaire**

*« (...) contrairement à ce que l'on croit trop souvent, (...) ce n'est pas la destination qui préside à l'itinéraire du clandestin mais bien, de plus en plus, l'itinéraire qui commande la destination finale.» (Laacher, 2007, p.79).*

Le voyage clandestin est soumis à trop d'évènements contingents pour qu'il se déroule sur un mode linéaire. Les itinéraires des migrants «clandestins» sont faits d'étapes, d'arrêts, de retours en arrière, le projet et la destination finale peuvent être amenés à changer, si bien que les parcours apparaissent, vus de l'extérieur, désordonnés, parfois erratiques. Ils sont en définitive des marqueurs de la condition des migrants dits «clandestins» aujourd'hui.

## 2.2. Une géographie qu'ils ne connaissent pas

La majorité des migrants qui voyagent clandestinement ne disposent pas des connaissances géographiques suffisantes pour se déplacer seuls. Hors du pays d'origine, l'idée de la route à suivre est souvent succincte et il est presque toujours nécessaire de s'en remettre à des «passeurs», c'est-à-dire à ceux qui ont, au moins jusqu'à l'étape suivante, une connaissance de l'espace permettant d'une part de ne pas se perdre, et d'autre part de ne pas se faire arrêter.

La géographie du voyage est, au départ, essentiellement construite sur des rumeurs, des histoires, si bien que les représentations associées à la route, et plus encore la destination finale, relèvent plus de l'imaginaire que de la réalité.

## 2.3. Avant l'Europe : renvois, arrestations et insécurités

Avant d'avoir réussi à franchir la frontière de l'espace Schengen, les migrants transitent dans différents pays : le Pakistan, l'Iran, la Turquie pour les Afghans, le Soudan, la Libye ou l'Éthiopie pour les Érythréens. S'y faire arrêter peut signifier être renvoyé dans le pays précédent ou être

enfermé dans les camps d'étrangers. Le film *In this world*, de Michael Winterbottom (2002), évoque ces renvois quand Jamal et son cousin se font arrêter à la frontière Iran-Pakistan par la police iranienne et renvoyer vers le Pakistan (Fig. 1.3.9).



Fig. 1.3.9. ; Jamal et Enayat sont arrêtés par la police iranienne à la frontière avec la Pakistan.  
Source : «*In this World*», M.Winterbottom, 2002.

Dans un livre paru en 2009, Wali Mohammadi, un jeune Afghane aujourd'hui installé dans le nord de la France, témoigne de son expérience d'émigration en tant que «clandestin» depuis Kaboul en Afghanistan. Le récit de son voyage clandestin est illustré par une carte introduite au début de son livre (Fig. 1.3.10).



Fig. 1.3.10. ; Carte représentant les deux tentatives de Wali Mohammadi, un émigrant Afghane aujourd'hui installé à Lille. Source : «De Kaboul à Calais», Wali Mohammadi, 2009.

Dans son récit, il revient sur une première tentative ratée. Les extraits ci-dessous racontent cet échec du premier voyage qui s'est arrêté en Turquie :

«(...)

Nous sommes désormais quatre-vingt migrants de toutes nationalités entassés dans un semi-remorque en direction d'Istanbul. Après un heure de route, soudain, le camion ralentit et stoppe. Nous entendons des éclats de voix autoritaires et devinons ce qui se passe : un contrôle routier...

(...)

Le désespoir nous saisit. Les militaires nous demandent de vider nos poches, et commencent à nous fouiller. Nous allons perdre toutes nos économies. Je suis tellement triste, profondément découragé, que mes yeux sont secs : je ne sais même plus pleurer, je pense à ma mère et à mon frère, cet échec est un drame pour toute la famille. J'ai pris l'argent des miens pour me lancer dans cette première tentative. Nous avons travaillé dur, comme des esclaves, à Téhéran, et cet argent précieusement mis de côté part dans la poche des militaires à un contrôle routier.

(...)

Le petit chef du poste frontière iranien se donne des airs importants et annonce qu'il va affréter un bus pour nous embarquer jusqu'à la frontière afghane. Il demande à ses hommes de récupérer d'autres expulsés afin de rentabiliser le voyage. Au terme d'une fouille méthodique, nos derniers dollars sont confisqués.

(...)



Puis le bus poursuit sa route et les militaires iraniens nous remettent à la frontière entre les mains des talibans afghans. Mais ceux-ci se désintéressent de nous. Nous ne sommes pas les premiers à être ainsi refoulés.

(...)

Le village frontière possède tout de même quelques structures, notamment une cabine téléphonique. Nos appels nous chez nous. Je joins ma mère à Téhéran et lui explique où je suis... Je la sens complètement décontenancée :

- Mais Wali, tu es parti dans le mauvais sens ? Comment peux-tu être revenu sur tes pas en Afghanistan au lieu d'être en Turquie ?
- Je t'expliquerai, maman. C'est trop long à raconter. Je suis désolé, mais c'est raté...»

*De Kaboul à Calais, Wali Mohammadi, 2009, p.40-46*

Le voyage clandestin est aussi marqué par les insécurités. Pour les Erythréens par exemple, la route vers les côtes Libyennes se fait sur des 4x4 ou sur des camions surchargés à travers le désert du Soudan et du sud de la Libye. Les pannes mécaniques, si elles ne sont pas réparées par le chauffeur ou si un autre convoi de «clandestins» ne passe pas à proximité, peuvent provoquer la mort des membres du groupe par déshydratation.

D'après les émigrants rencontrés lors du travail de terrain, les convois sont parfois arrêtés par des bandits qui battent et rackettent les hommes et violent les femmes. La police libyenne procéderait parfois de la même manière avant de placer les migrants dans les camps d'étrangers (dont la construction et le fonctionnement ont été financés par l'Union européenne). Dans ces lieux, ils seraient contraints de travailler et soumis à des tortures ou à des sévices sexuels. Certains d'entre eux y seraient morts.

La traversée de la Méditerranée sur des embarcations surchargées est également extrêmement dangereuse. Depuis 1988, plus de 11 000 personnes auraient ainsi trouvé la mort en franchissant cette mer (OWNI, 2011). Si la cause principale est la noyade (8495), beaucoup sont morts de soif ou de faim (730), par étouffement (251), ou encore de froid (143)... Le nombre d'homicides (115) ou de personnes tuées lorsqu'elles tentaient de prendre la fuite (19) est aussi important. En comptant les personnes mortes en Libye, et pour la seule période 2006-2009, environ 500 personnes seraient mortes en empruntant cette route clandestine (King, 2010, p.76). Les contrôles migratoires mis en place par l'Union européenne, qu'ils soient terrestres ou maritimes, et bien qu'ils participent notamment en mer à sauver un nombre important de migrants, sont indirectement responsables d'une grande partie des morts :

*«In small number of cases, border control forces are directly responsible for deaths of migrants. More significant is the displacement factor as migrants seek out the least controlled parts of the border, which are often the most hostile.» (King, 2010, p.77).*

Pour celles et ceux qui vont parvenir à franchir les frontières de l'Europe, l'intensité des dangers auxquelles ils vont être exposés va considérablement diminuer, mais ils auront à affronter le froid, la faim, les maladies ; ils subiront parfois des violences policières ou même des ratonnades de la part des milices citoyennes en Italie ou des partisans de l'extrême droite en France. A ces insécurités physiques s'ajouteront également des insécurités sociales et économiques liées à leur statut de «clandestin».

Les renvois, les arrestations et les insécurités sont autant de facteurs qui vont contraindre le voyage jusqu'en Europe. La géographie du parcours peut apparaître désordonnée. Les retours en arrière et les tentatives de passage par d'autres routes lui procure en effet un dessin confus, mais en définitive chaque itinéraire est profondément structuré par le caractère «illégal» du voyage.

#### ***2.4. Les déplacements clandestins à l'intérieur de l'Europe***

L'instauration de l'espace Schengen, et la suppression des contrôles aux frontières, a contribué à effacer les flux de «clandestins» à l'intérieur de l'Union européenne, si bien qu'une fois en Europe, les migrants «clandestins» ont des mobilités très peu lisibles. C'est essentiellement au niveau des espaces de régulation tels que les frontières et les centres de rétention administrative que leurs déplacements peuvent être lus. Les routes clandestines apparaissent en effet au niveau des points de passage sur les frontières extérieures de l'UE. La concentration des Centre de Rétention Administrative (CRA) en constitue un indicateur (*Fig. 1.3.II*).

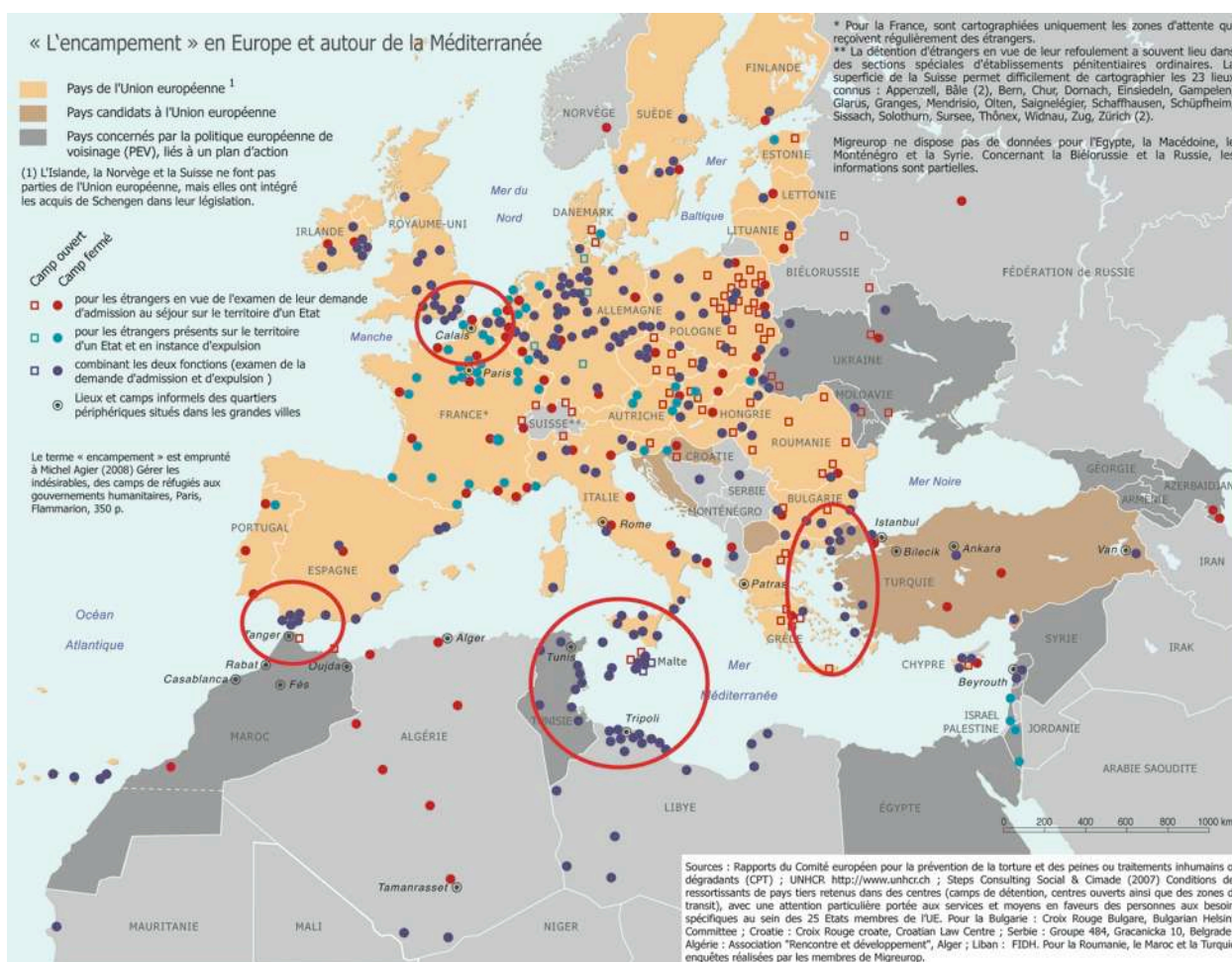


Fig. 1.3.11. ; « “L'encampement“ en Europe et autour de la Méditerranée». Les zones cerclées de rouge sur la carte pointe la concentration des camps d'étrangers là où passent les routes clandestines. Source : Migreurop. Modifié par O.Thomas, ESO Caen, 24.06.11.

Les passages par voie de mer sont souvent dépendant des lignes commerciales régulières comme par exemple entre la Grèce et l'Italie ou entre la France et la Grande-Bretagne ou l'Irlande. Dans ces cas, les migrants ont tendance à se concentrer au niveau des points de passage que sont les ports (Patras en Grèce ou Calais en France par exemple). Il s'agit là d'indications importantes permettant de suivre le cheminement des migrants «clandestins» depuis la Grèce, jusqu'en Angleterre.

En définitive, les contrôles migratoires et la surveillance au niveau des frontières extérieures de l'espace Schengen, ainsi que le passage des routes clandestines par voie de mer, participent à rendre visible le «fait clandestin» en Europe. Cependant, ce qui peut être observé ne doit pas faire oublier ce qui reste insaisissable. La grande majorité des personnes présentes clandestinement en Europe y vivent et s'y déplacent sans être vues ni interpellées. Les mobilités des migrants «clandestins» au sein de l'Union européenne ne se résument pas aux déplacements des Afghans ou des Kurdes d'Irak depuis la Grèce vers la Grande-Bretagne via Patras, Rome, Paris et Calais. Autrement dit, ces migrants qui transitent par les squats du littoral de la Manche ne représentent qu'une petite partie des personnes présentes en situation irrégulière sur le territoire européen.

De cette analyse ressort un double questionnement que nous allons centrer sur l'espace des côtes de la Manche qui nous intéresse plus particulièrement. Dans la mesure où la concentration des migrants «clandestins» à Sangatte, puis dans des campements informels le long du littoral de la Manche, est essentiellement la conséquence des difficultés particulières à franchir cette frontière (les contrôles migratoires s'ajoutant au passage par voie de mer), il apparaît nécessaire de pondérer la place de l'Angleterre en tant que pays cible pour les émigrants afghans, irakiens et érythréens. En effet, la Grande-Bretagne n'est pas exactement cet «eldorado» dont il est question depuis maintenant plus de dix dans les champs politique et médiatique, et par conséquent, les pays européens par lesquels les migrants transitent avant d'arriver à Calais ou à Cherbourg ne sont pas uniquement des «pays de rebond».

*Des déplacements toujours plus au nord*

Dans l'étude réalisée auprès des populations étrangères de Sangatte, Smaïn Laacher (2002) apporte un élément d'explication majeur pour comprendre de quelle manière se dessinent les routes de l'immigration clandestine en Europe, vers la Grande-Bretagne.

*«Le chemin parcouru, en général, est le suivant : Afghanistan-Irak (pour les nationalités les plus représentées), Turquie, Grèce, Italie, France, Angleterre. Au-dessus de la Turquie, il y a la Grèce, au-dessus de la Grèce, il y a l'Italie, au-dessus de l'Italie, il y a la France, au-dessus de la France, il y a l'Angleterre, et au dessus de l'Angleterre, il n'y a rien; ou plus exactement il n'y a plus rien qu'un immense océan. Comme par hasard, dans chaque pays traversé et jusqu'en France, terre de transit, l'accueil est à peu près le même : c'est un refus violent ou «poli» de leur présence. Tous ont vécu la même expérience, au moins jusqu'en Italie : l'enfermement privé organisé par des «passeurs» ou la «garde à vue» dans un camp, et, pour certains, la prison. Le seul pays dont on ne sait rien et avec lequel il n'y a pas (encore) ni de relations ni de contentieux personnel, c'est la Grande-Bretagne. Il reste à voir, étape ultime, «comment ça se passe dans ce pays» pour se faire une idée définitive. Le mouvement qui caractérise ces émigrants est la fuite (comme forme élémentaire de la volonté de rester en vie) : ils fuient leur pays, puis ils fuient les pays qu'ils traversent. Ce qui les pousse, c'est une fuite en avant. Nous sommes loin, dans cette perspective, des discours passablement mous et naïfs, qui voudraient que ces hommes et ces femmes soient en quête de l'Eldorado.» (Laacher, 2002, p.79)*

Le sociologue montre dans son étude que les mobilités des migrants ne sont pas tant commandées par la volonté d'atteindre un pays en particulier que par la nécessité de quitter un pays dans lequel ils ne sont pas les bienvenus. C'est ici très directement la question de l'accueil qui est posée.

*La France comme «un pays de rebond» ? Ou le mythe de l'eldorado anglais*

Entretenue dans les discours politiques, l'image de l'«eldorado» britannique, qui offrirait asile et travail aux émigrants, s'est diffusée dans la sphère médiatique et culturelle au point de pénétrer les discours des bénévoles, des policiers, et plus largement des populations situées à proximité des campements informels sur le littoral. L'idée est à la fois pratique et confortable pour les pays de transit tels que l'Italie ou la France parce qu'elle permet, précisément, de ne pas poser la question de l'accueil de ces populations étrangères. Dans la mesure où les personnes concernées sont *a priori* considérées comme voulant rejoindre l'«eldorado» anglais, il ne sert à rien d'imaginer mettre en place un dispositif d'accueil inconditionnel (en France par exemple). La représentation de l'eldorado britannique est par ailleurs corrélée à un *a priori*, largement diffusé dans le champ politique, selon lequel les migrants ne voudraient pas demander l'asile en France.

L'idée que seule l'Angleterre serait un pays «cible» pour les migrants ne tient pas : il suffit d'observer les tentatives de passage au niveau du littoral pour s'en rendre compte.

Extrait du journal de terrain, 27 mars 2009, Cherbourg

«Les migrants veulent aller en Irlande parce que plusieurs d'entre eux ont réussi dernièrement. Ils se sont appelés pour discuter des conditions d'accueil. Ce n'est pas toujours l'Angleterre qui est visée. Cela dépend des opportunités, des possibilités, de ceux qui sont passés...».

Les migrants qui se rendent jusque dans les squats du littoral visent d'abord la Grande-Bretagne, et dans une moindre mesure l'Irlande : c'est précisément pour cette raison qu'ils s'approchent de la frontière. Pour autant, l'expérience des associations montre que le choix de la Grande-Bretagne est souvent un choix par défaut.

Dans le film documentaire «*Liberté en transit*» (Maestrali, 2010) un émigrant afghan explique au réalisateur que c'était à Cherbourg, pour la première depuis son départ d'Afghanistan, qu'une personne de la population locale lui avait demandé «*Quel est ton problème ? Pourquoi tu es partis ?*». Après douze mois d'exil, quelqu'un prêtait une attention à son histoire.

*«Le souhait des réfugiés que nous avons croisé au cours de cette année a évolué. Autant en 2007 et 2008, Cherbourg n'était qu'une étape de transit vers l'Angleterre, autant en 2009 nous avons constaté que les réfugiés arrivant à Cherbourg souhaitaient trouver de l'aide pour effectuer une demande d'asile en France. De ce fait, ils séjournent longtemps à Cherbourg».*  
(Itinérance, 2009)

Cet extrait du rapport d'activité d'Itinérance pourrait laisser penser que l'augmentation des demandes d'asile est indépendante de la volonté de l'association. Cela est vrai si l'on considère que les bénévoles n'interviennent pas spécialement auprès des migrants pour les inviter à demander l'asile en France. En revanche, le développement de l'association depuis sa création en 2006 lui permet aujourd'hui de ne plus avoir sans cesse à répondre à des situations d'urgence humanitaire. Les bénévoles disposent de plus de temps pour discuter avec les migrants, ce qui a considérablement changé la donne. Ces derniers, lorsqu'ils arrivent à Cherbourg, ne sont plus uniquement des «exilés», ils sont également des personnes dont l'histoire peut être écoutée et entendue par les bénévoles d'Itinérance.

La France n'est un «pays de rebond» que dans la mesure où les autorités se refusent à en faire également un pays d'accueil. Les migrants ne s'y rendent pas uniquement pour rejoindre leur famille ou une communauté, pour poursuivre leurs études dans une langue qu'ils maîtrisent ou pour simplement travailler. Ils tentent le passage pour fuir la France et les pays du sud de l'Europe. Dès lors qu'une prise en charge des exilés serait organisée, le nombre des tentatives de passage clandestin vers la Grande-Bretagne diminuerait. La Grande-Bretagne cesserait d'être une destination par défaut pour une partie des migrants.

#### *Un déplacement des routes clandestines vers les pays nordiques ?*

Paris est un espace de convergence des déplacements clandestins en Europe et également un lieu à partir duquel s'organise la poursuite du voyage vers un autre pays. Pendant longtemps, de la fin des années 1990 à la fin des années 2000, les quartiers de la gare du Nord et de la gare de l'Est voyaient passer des migrants qui se dirigeaient vers les côtes de la Manche pour tenter de passer en Grande-Bretagne. Parmi eux, des Afghans, dont beaucoup de mineurs, ont transité - et transitent encore - par le X<sup>ème</sup> arrondissement, espace dans lequel ils savent qu'ils y retrouveront d'autres Afghans, pour rejoindre Cherbourg (depuis 2009) ou Calais, et franchir la Manche.

La Grande-Bretagne est certes un espace de polarisation de l'immigration au sein de l'Union européenne, mais ce n'est pas l'«eldorado» vers lequel convergeraient toutes les routes de l'immigration clandestine en Europe. Jean-Michel Centres, un bénévole du «Collectif de soutien des exilés du X<sup>ème</sup>», a observé depuis 2005 un intérêt de plus en plus marqué de la part des Afghans pour les pays nordiques.

Partis du Pakistan ou d'Iran où des millions d'entre eux avaient trouvé refuge au cours des années 1980 et 1990, ils rejoignent l'Europe pour y trouver une protection et s'y installer. Face aux mauvaises conditions d'accueil en France (la vie dans la rue, l'extrême précarité...), au règlement Dublin II (possibilités de renvoi en Grèce), aux faibles chances d'y obtenir le statut de réfugié, et

aux difficultés d'intégration, beaucoup d'entre eux pensent dans un premier temps à aller en Angleterre où la présence d'une communauté afghane importante et les opportunités de travail au noir offrent une protection *a minima*. Cependant, de l'autre côté de la Manche aussi il devient difficile de se poser, même illégalement. La suspicion à l'égard des demandeurs d'asile s'y est développée, le travail clandestin se fait rare et il n'est pas impossible de se voir expulser vers Kaboul. Par ailleurs, le passage de la frontière franco-britannique est de plus en plus difficile, notamment depuis les accords récents passés entre les gouvernements français et britanniques<sup>44</sup> qui visent entre autres à renforcer la sécurité des espaces transmanche, à lutter contre les filières et à éviter la concentration des «clandestins» le long des côtes de la Manche. Pour toutes ces raisons, certains émigrants afghans vivant en Angleterre envisagent même de repartir (Centres, 2010, p.9).

La Suède, la Norvège et la Finlande sont devenues de nouveaux «pays cibles», toujours plus au nord de l'Europe. Là-bas, les conditions d'accueil seraient meilleures que dans le reste de l'Europe, particulièrement en matière d'hébergement. Les Afghans y auraient aussi des chances supplémentaires de se voir accorder le statut de réfugié. L'évolution du nombre des demandeurs d'asile en Scandinavie est tout à fait significative :

	<b>Demandes d'asile des Afghans</b>			
	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Norvège	234	1371	3871	979
Danemark	144	424	1059	-
Finlande	96	254	461	265
Suède	609	784	-	1892

Fig. 1.3.12. ; Nombre de demandes d'asile des Afghans (Norvège, Danemark, Finlande et Suède). Auteur : Jean-Michel Centres, 2010. Données 2009-2010 actualisée : O.Thomas, ESO Caen, 18.06.11. Source : Suède, [http://www.migrationsverket.se/info/start\\_en.html](http://www.migrationsverket.se/info/start_en.html). Danemark, <http://www.nyidanmark.dk/en-US/>. Finlande, <http://www.migri.fi/netcomm/>. Norvège, <http://www.udi.no/Norwegian-Directorate-of-Immigration/>

La baisse du nombre de demandeurs d'asile en 2010 est essentiellement le fait d'une immigration moins importante des Afghans vers l'Europe liée notamment à l'augmentation de la surveillance aux frontières extérieures de Schengen en mer Egée et à la frontière terrestre greco-turque. Par ailleurs, l'augmentation du nombre des demandeurs d'asile ne signifie pas nécessairement un accueil massif de ces personnes :

<sup>44</sup> Le détail des arrangements franco-britanniques du 6 juillet 2009 et du 2 novembre 2010 et de leurs implications pour les émigrants dans le passage est exposé dans le chapitre 4.

*«Devant cet afflux de mineurs, la réaction a été de multiplier les expertises d'âge, abandonnées cependant par la Finlande en mai dernier faute de fiabilité de la méthode, ou de proposer comme en Norvège des centres d'accueil dans les pays d'origine pour pouvoir les renvoyer.» (Centres, 2010, p.11).*

Sur la route des pays nordiques, la Belgique et les Pays Bas ont également vu le nombre de demandeurs d'asile afghans augmenter (Centres, 2010, p.11). Ainsi, l'analyse proposée par Jean-Michel Centres (2010) participe fortement à pondérer la place de l'Angleterre en tant qu'«eldorado» pour les migrants «clandestins» afghans.

Les routes clandestines à l'intérieur de l'Europe changent dans le temps. Les récits des migrants qui ont réussi à s'installer, le renforcement et le déplacement des dispositifs de contrôles migratoires, les variations relatives aux politiques d'immigration et d'asile dans les différents pays d'Europe, mais également les rumeurs véhiculées au sein des réseaux sociaux dans lesquels ils s'inscrivent participent à ce que les mobilités des «clandestins» évoluent. Dans tous les cas, le choix du pays de destination n'est jamais définitif : il peut changer plusieurs fois au gré d'évènements contingents que le migrant ne maîtrise pas ou en fonction des variables d'informations qui se croisent et s'accumulent au cours du voyage et dont il va disposer pour faire ses choix.

#### *Des mobilités contraintes par les politiques européennes de l'asile*

Le règlement Dublin II est un élément constitutif de la politique européenne relative à la libre circulation des personnes, à l'immigration et à l'asile. Il vise à déterminer l'Etat membre de l'UE responsable de l'examen d'une demande d'asile, à définir les délais de la procédure et à éviter que des demandes d'asile soient engagées dans plusieurs pays de l'UE en même temps. Ce règlement s'appuie sur le système technologique Eurodac qui permet le fichage des étrangers par prise des empreintes digitales.

Transposé au contexte actuel de l'immigration dite «illégale», le règlement Dublin II participe fortement à complexifier les parcours migratoires des «clandestins» en Europe.

*«1. (...) [si] le demandeur d'asile a franchi irrégulièrement, par voie terrestre, maritime ou aérienne, la frontière d'un État membre dans lequel il est entré en venant d'un État tiers, cet État membre est responsable de l'examen de la demande d'asile. Cette responsabilité prend fin douze mois après la date du franchissement irrégulier de la frontière» (Règlement (CE) n° 343/2003).*



Au regard de la géographie récente des routes migratoires, il apparaît que la majorité des entrées illégales dans l'Union européenne se fait par la Grèce. Ce pays devient de fait responsable d'un nombre considérable de demandes d'asile. Le règlement Dublin II est donc, de fait, fortement inégalitaire dans la mesure où, au regard de la géographie européenne, il semble difficile que des pays comme le Royaume-Uni, la Suède ou même la France puissent être les premiers pays de transit d'un migrant se déplaçant clandestinement par voie de terre...

Pour les migrants, le règlement Dublin II est synonyme d'errance. Très peu d'entre eux parviennent dans le pays de leur choix sans que leurs empreintes aient été prises dans un autre pays de l'UE et c'est ce même pays qui est responsable de la demande d'asile. Pour les «Dublin II» ou les «Dublinisables», la procédure de demande d'asile n'est pas engagée tant que court la procédure Dublin II, période de plusieurs semaines, et plus souvent de plusieurs mois, pendant laquelle est effectuée la demande de réadmission dans le premier pays traversé. Pendant ce temps, les migrants ne sont généralement pas pris en charge, c'est-à-dire qu'ils ne bénéficient ni d'un hébergement, ni d'une allocation d'attente. Ils n'ont pas le droit non plus de travailler.

Très concrètement, de nombreux ressortissants érythréens ou soudanais (par exemple), entrés en Europe via l'Italie, y ont leurs empreintes. Une fois en Grande-Bretagne, ils tombent sous le coup de la procédure Dublin II et sont renvoyés en Italie. De là, ces mêmes personnes repartent clandestinement vers la France pour une nouvelle fois tenter d'atteindre l'Angleterre à partir des squats du littoral de la Manche.

Les Etats membres se livrent ainsi à un véritable jeu de «ping-pong» qui place les migrants dans des situations absurdes d'errance, condamnés à répéter sans cesse le même parcours, dans les mêmes conditions de clandestinité<sup>45</sup>.

Dans d'autres cas, et lassés d'attendre pendant des mois une réponse de la part des autorités du premier pays traversé, certains migrants repartent, abandonnant la procédure d'asile qu'ils voulaient engager.

---

<sup>45</sup> Le règlement Dublin II prévoit pourtant que tout Etat membre peut prendre en charge une demande d'asile même s'il n'en est pas responsable (Règlement (CE) n° 343/2003, Art.18, Alinéa 3).

## II / L'ÉCONOMIE DU VOYAGE CLANDESTIN

### 1. La question du travail

Le travail<sup>46</sup> n'est pas inhérent au *passage*. Les migrants qui voyagent et entrent clandestinement en Europe n'ont pas tous recours au travail. Beaucoup disposent des sommes d'argent nécessaires pour atteindre le pays de destination. C'était le cas des ressortissants irakiens qui ont transité par Cherbourg en 2007 et 2008. S'ils s'arrêtaient, ce n'était pas parce qu'ils devaient travailler, mais parce qu'ils ne parvenaient pas physiquement à franchir la frontière franco-britannique. En revanche, il arrive que les ressortissants afghans engagés dans un mouvement d'émigration s'arrêtent plusieurs semaines, plusieurs mois ou plusieurs années dans un pays, comme l'Iran, la Turquie ou la Grèce, pour y travailler. Une partie de leurs mobilités sont mêmes liées au travail. Certains des Afghans bloqués sur le littoral de la Manche repartent en Italie et parfois même en Grèce pour y travailler avant de revenir sur Paris.

#### 1.1. Les migrants dans le passage et le travail

- L'évocation du travail des clandestins au cinéma

Le travail clandestin a fait l'objet de nombreuses représentations au cinéma, mais si l'on s'intéresse uniquement aux films qui abordent le travail des migrants «clandestins» inscrits dans le *passage*, les exemples semblent moins nombreux. Deux films ont une valeur documentaire et sont particulièrement intéressants à citer.

«*In this world*», de Michael Winterbottom, retrace le parcours de deux cousins afghans, Jamal et Enayatullah, depuis Peshawar au Pakistan jusqu'en Grande Bretagne. Le film aborde le *passage* avec tous les événements susceptibles de composer le voyage clandestin. Une fois en Turquie, les deux héros sont amenés travailler dans une fabrique de couverts en attendant que ceux qui organisent le *passage* jusqu'en Italie viennent les chercher (Fig. 1.3.13).

---

<sup>46</sup> Le travail clandestin en Europe constitue une problématique de géographie sociale à part entière. Il n'est pas question ici d'en faire le tour, mais simplement de poser quelques pistes concernant les rapports des migrants engagés dans un voyage clandestin avec le travail.

Fig. 1.3.13. ; Jamal en train d'affûter des couteaux à côté d'autres migrants et travailleurs clandestins. «In This World», Michael Winterbottom, 2002. (Capture d'écran)



Enayatullah va mourir étouffé dans le camion lors du voyage en ferry et Jamal va se retrouver seul en Italie. Il va commencer à vendre divers objets dans la rue et dans les restaurants pour gagner quelques euros et se payer un billet de train jusqu'à Calais (Fig. 1.3.14).



Fig. 1.3.14. ; Arrivé en Italie, Jamal vend différents objets dans la rue et dans les restaurants pour accumuler suffisamment d'argent et prendre le train pour la France. «In This World», Michael Winterbottom, 2002. (Capture d'écran)

Avec le parcours de Jamal et Enayatullah, le réalisateur montre de quelle manière le travail est quelque

chose de contingent dans le cadre du voyage clandestin. Les migrants ne sont pas amenés à travailler à chacune de leurs étapes. Cela dépend de nombreux facteurs. Il arrive que certains réseaux fassent travailler les migrants, mais le plus souvent, il semble que les «clandestins» ne recherchent un travail que lorsque les sommes d'argent dont ils disposaient pour passer sont devenues insuffisantes. Les causes peuvent varier, mais il semble qu'une des raisons récurrentes soit la difficulté de passer. Les tentatives de passage organisé sont payantes et tous les réseaux ne proposent pas de forfaits (c'est-à-dire une somme négociée contre des tentatives quasi-illimitées). La plupart du temps, chaque tentative est payante, sans que les passeurs ne s'engagent à ce que cela fonctionne. Les sommes prévues pour le *passage* peuvent être ainsi rapidement dépensées. Les migrants n'ont alors d'autre choix que de travailler s'ils ne veulent pas rester bloqués dans un espace qu'ils n'ont pas choisi.

Le travail est ainsi la «conséquence seconde» du mouvement de fermeture des frontières. Dans la mesure où il devient quasiment impossible de franchir les frontières - et particulièrement les frontières des pays dits du «Nord» - sans recourir aux services payants de «passeurs» (ou plus largement de personnes chargées de faciliter le passage), les migrants qui n'ont pas les sommes

nécessaires pour atteindre directement l'Europe et/ou un pays de destination en Europe, n'ont d'autre choix que de travailler clandestinement lors des divers étapes de leur itinéraire.



La figure du travail clandestin doit cependant être déconstruite. L'image de Jamal dans une fabrique de couvert en Turquie ou dans les rues de Venise est presque rassurante, tout au moins «classique», pour l'imaginaire collectif.

Fig. 1.3.15. ; L'affiche du film documentaire "Welcome Europa" de Bruno Ulmer, 2007.

Bruno Ulmer a suivi pendant un an des migrants turcs, marocains, roumains dans différents pays européens (Allemagne, Grèce, Italie, Espagne, Pays-Bas, France...). Son film documentaire évoque de quelle manière toutes ces personnes développent des stratégies pour survivre dans les grandes villes européennes : le travail précaire, mais aussi le vol, les trafics, la mendicité et la prostitution (Fig. 1.3.15).

Tous les immigrants suivis dans le film ont en commun leur condition de prostitués. Le fait de vendre et d'abandonner leur corps à d'autres hommes met en lumière une forme d'errance qui touche ceux qui ont atteint l'Europe, mais qui ne parviennent pas à sortir du voyage clandestin. «Welcome Europa» montre ce qu'il faut aussi considérer comme du travail clandestin (ou du travail «de» clandestins ?) qui nourrit une économie à la marge des sociétés européennes.

- De l'exilé au travailleur clandestin

Les «exilés» n'avaient pas besoin d'émigrer pour travailler. C'est le cas de la majorité des personnes que l'on peut rencontrer dans les différents squats du littoral de la Manche, c'est-à-dire pour la plupart des Afghans, des Irakiens, des Iraniens, des Erythréens, des Soudanais... La grande majorité de ces personnes ne seraient probablement pas en Europe s'il avait été uniquement question de travailler.

Lors d'une visite de l'euro-députée Hélène Flautre à Cherbourg en septembre 2008, l'un des migrants l'avait interpellée à ce sujet lorsqu'elle évoquait le fait que l'Europe avait besoin de travailleurs immigrés. Il lui avait expliqué qu'ils avaient tous un travail avant de partir et qu'il n'y avait aucun intérêt à tout quitter pour se retrouver «clandestin», en compétition avec des travailleurs de l'Europe de l'est. Il avait ajouté : «You know how many people died each day in Irak ? How many people in jail in Iran ?» (un migrant, 08.09.08).

Cet exemple n'a pas pour objet d'interroger les causes des mouvements migratoires clandestins. L'idée à retenir ici est que le travail est l'une des «coordonnées» qui tend à expliquer la condition d'immigrant «clandestin». Le travail n'est que l'une des données d'un rapport social plus large, plus englobant, entre les sociétés européennes et les migrants «clandestins». Autrement dit, les migrants qui transitent par les squats du littoral de la Manche ou par Paris sont amenés à travailler ici parce qu'ils ont été amenés à partir de «là-bas», c'est-à-dire de leur pays d'origine.

### *Travailler dans le passage*

Le travail est une entrée possible pour mettre en lumière certaines des logiques économiques qui sous-tendent le *passage* et plus largement le voyage clandestin. C'est le cas si on s'interroge particulièrement sur les rapports entre les régulations des mouvements migratoires clandestins et l'utilisation des «clandestins» comme main-d'oeuvre bon marché au sein des pays de l'Union européenne.

Extrait du journal de terrain, 12 mars 2008, Cherbourg

«Là-bas (à Paris), ils ont la possibilité de travailler dans le bâtiment au noir. Il suffit de parler un peu français». Après un blanc : «C'est comme les Marocains dans les années 1960, l'un d'eux traduisait, les autres creusaient» (Jean-Jacques, infirmier).

La mise en comparaison effectuée par ce bénévole n'est pas infondée si l'on considère que les immigrants constituent également une «main-d'oeuvre». Une part des migrants que l'on rencontre dans les squats du littoral de la Manche peuvent être considérés comme étant «en transit», mais ils ne l'ont pas toujours été. Certains ont travaillé clandestinement pour des entreprises en Grèce, en Italie ou en France par exemple.

D'après les migrants rencontrés lors de mon travail de terrain, ce serait dans le secteur du bâtiment que le travail clandestin serait le plus facile à trouver en France, mais aussi en Italie. En Grèce, ce serait le secteur agricole qui recruterait le plus.

Dans l'un de ses rapports, Régina Mantanika<sup>47</sup> (2009) aborde la question du travail saisonnier des migrants «clandestins» dans l'espace agricole situé autour de la ville d'Arta, dans le nord de la Grèce. Cet espace se trouve à une centaine de kilomètres d'Igoumenitsa, ville portuaire d'où partent des ferries pour l'Italie. Dans la région d'Arta, la production d'agrumes est importante et les besoins de main d'oeuvre sont maximum en novembre et décembre. Environ 2 000 personnes travaillent à

---

<sup>47</sup> Régina Mantanika est doctorante au Centre de Sociologie des Pratiques et des Représentations Politiques (CSPRP), Université de Paris 7 - Denis Diderot. Elle travaille sur l'émergence d'espaces politiques dans les zones de transit des migrants «clandestins».

la récolte des agrumes pendant cette période. Les saisonniers viennent pour une part d'Europe de l'Est et pour l'autre part, il s'agit de demandeurs d'asile ou de «clandestins». Ces derniers viennent travailler quelques semaines avant de repartir tenter le passage à Igoumenitsa ou à Patras. Il s'agit d'un travail journalier dans lequel les intermédiaires participent, avec les propriétaires des fermes, à exploiter le travail des migrants en sous-tirant une partie importante de leur salaire. Régina Mantanika avait par ailleurs remarqué qu'ils «logeaient» sur des campements éclatés et ne disposaient pas d'«espace commun» autour duquel aurait pu se cristalliser une réflexion mutuelle sur leur condition. Autrement dit, l'espace éclaté des squats et des campements, organisé autour des lieux de travail, tend à disperser - à «atomiser» - la possibilité d'une lutte sociale commune.

### *Travailler après le passage*

Ken Loach (2007) évoque le travail clandestin des migrants en Angleterre dans son film *«It's a free world»*. Le personnage de Mahmoud incarne avec sa femme et ses deux filles l'immigration iranienne et la condition de clandestin à Londres aujourd'hui.

D'abord réticente, Angie (le personnage principal) va tenter de les aider en faisant travailler Mahmoud. Elle va lui fournir un faux passeport ainsi qu'à deux de ses compatriotes (Fig. 1.3.16).

L'héroïne de Ken Loach incarne la politique libérale de l'ère Tony Blair. Issue des classes populaires, Angie en arrive à reproduire ce qu'elle avait vécu auparavant c'est-à-dire exploiter les travailleurs pauvres, une main d'oeuvre souvent immigrée engagée à la journée. Et pour faire vivre son cabinet de recrutement et le rendre compétitif, elle va progressivement engager des travailleurs clandestins et dénoncer des immigrés sans papiers pour récupérer des logements. Le réalisateur se place du côté des «exploiteurs» et il met en lumière de quelle manière les immigrés clandestins sont précarisés et instrumentalisés.

Fig. 1.3.16. ; Première rencontre entre Angie et Mahmoud, un immigrant iranien sans papiers. *«It's a free world»*, Ken Loach, 2007. (Capture d'écran)

La Grande-Bretagne, l'Irlande, ou encore la Suède sont les pays qui ont majoritairement reçus les migrants ayant transité par les squats du littoral de la Manche depuis la fin des années 1990 jusqu'à aujourd'hui. A Londres, la visibilité des emplois précaires occupés souvent par une population immigrée marque une opposition avec l'invisibilité inhérente au voyage



clandestin qu'a connu une partie d'entre eux. Dans son carnet de route, Lily Boillet<sup>48</sup> (2008) propose une lecture des petits boulots qui s'inscrivent dans l'espace public londonien :

*«Si on prend le temps d'observer Londres, on s'aperçoit que son côté «busy», comme le disent tous les exilés, tient du fait qu'on ne fait pas que passer dans les rues, on y travaille aussi.*

*Après ces distributeurs de journaux, c'est une multitude de jeunes qui vous tendent des flyers, invitation à entrer dans une échoppe. Ici, c'est un jeune d'origine pakistanaise qui vous tend un ticket offrant un sandwich pour un acheté, là c'est une jeune anglaise pour une maison de thé bio et de commerce équitable. Là-bas c'est un homme-sandwich qui arpente la rue. Ici encore un teneur de pancarte d'origine afghane, plus âgé que les autres, sur le visage duquel on lit l'inutilité et l'humiliation, mais qui s'illumine quand on accepte le bout de papier proposant un buffet pour 5 livres dans la direction qu'indique la pancarte qu'il tient justement. Tout cela brassé par une foule hétéroclite faite de punks, de gothiques, d'étrangers, de costumes d'école, d'hommes d'affaires en trench-coat, qui font la queue sur plusieurs mètres au guichet de retrait, parfois plus d'un quart d'heure. Le tout sera dépensé dans les échoppes de Camden plus vite qu'il n'a été retiré...*

*Dans ces échoppes, justement, on y trouve le «tout-London», «le tout-touriste» mais aussi le «Calais-underground» avec les petits vendeurs afghans, fiers de me faire un prix, en français s'il vous plaît, «pour toi dix, car française !». On y trouve en fait un goût de souk de Marrakech. Si l'échoppe est petite, deux ou quatre vendeurs se la partagent, si elle est grande, jusqu'à huit vendeurs peuvent y travailler le week-end. (...)*» (Boillet, 2008).

Partant des liens tissés avec les migrants sur le littoral de la Manche, l'«après passage» ouvre un champ de recherche particulièrement stimulant pour la géographie sociale. Les immigrants ne s'inscrivent plus dans la société en tant qu'individus «en transit», mais en tant qu'immigrés, et composent de nouveaux territoires dans lesquels le rapport au travail est particulièrement structurant.

## **1.2. Les migrants clandestins : main d'oeuvre corvéable de l'économie européenne ?**

Les lectures les plus radicales concernant les causes qui animent les migrations internationales posent les logiques économiques au centre de leurs analyses. Ainsi, Frank Düvell, sociologue à l'université de Brême, considère que les mouvements migratoires sont directement liés aux mouvements du capital à l'échelle mondiale :

---

<sup>48</sup> Lily Boillet a été présidente de l'association Terre d'Errance à Norrent-Fontes de 2008 à 2010. Elle a travaillé sur l'intégration à Londres des migrants d'origine érythréenne qui transitaient par Norrent-Fontes dans le cadre d'un programme «échanges et partenariats» (Boillet, 2008).

*«Au coeur de l'expérience migratoire, il y a la question sociale et les migrants représentent dans une certaine mesure un prolétariat mondial en mouvement. (...) il est désormais évident qu'à la mondialisation est associé un accroissement spectaculaire des migrations. Les réseaux de production se doublent de réseaux migratoires et les systèmes commerciaux alimentent l'émergence de systèmes migratoires; où que se déplace le capital, les personnes en suivent la trace».* (Düvell, 2005, p.38).

Cette grille de lecture s'accorde assez mal avec les situations des migrants rencontrés dans les squats du littoral de la Manche si l'on ne s'intéresse qu'à ce qu'ils ont quitté et pourquoi ils l'ont quitté. Pour la plupart, le question du travail n'était pas centrale dans la mesure où l'exil est motivé d'abord par des situations d'insécurité de tous ordres (sociales, économiques, physiques...) vécues dans le pays d'origine. Beaucoup d'ailleurs avaient un travail avant d'être amenés à partir. En revanche, si l'on s'attache à comprendre leurs mobilités, l'enjeu que représente le travail devient central. Il faut considérer deux cas de figures.

Tout d'abord, il faut bien voir que les migrants qui se rendent clandestinement en Europe pour y demander l'asile ne font pas uniquement le choix de la sécurité. L'exil se lit également comme le projet d'un futur possible pour lequel ils envisagent de travailler et d'accéder à une situation économique qu'ils n'auraient pas eu nécessairement s'ils s'étaient réfugiés dans un pays voisin du leur. C'est le cas notamment des migrants qui occupaient déjà dans leurs pays les positions sociales supérieures. Ils sont médecins, avocats, chirurgiens, professeurs, etc. et pour eux le travail est ce sur quoi ils fondent une part importante de leurs espoirs quant aux possibilités d'une vie meilleure dans un autre pays que le leur, après le voyage clandestin. Dans les années 2000, les migrants irakiens qui partaient rejoindre leur famille en Grande-Bretagne fuyaient les persécutions et les conflits en Irak mais, ils envisageaient également d'exercer un travail à la hauteur de leur compétence à Londres ou à Manchester (par exemple). Concernant ces personnes, la question du travail est moins liée au voyage clandestin qu'au projet qui anime ce voyage.

Un autre cas de figure met plus directement en rapport l'immigration «clandestine» et l'enjeu économique qu'elle représente. Autrement dit, les contrôles migratoires mis en place par les pays développés, par exemple en Europe, constituent un marqueur fort des enjeux que représente la question du travail à l'heure de la «mondialisation migratoire» :

*«Il est évident que la mondialisation migratoire surfe sur l'idéologie libérale dominante de l'ouverture et de la mise en mobilité portée par la globalisation des marchés, la libération généralisée des échanges, des services, des flux de toutes sortes.»* (Simon, 2008, p.234).



Pour Frank Düvell, les contrôles migratoires relèvent d'une forme de gestion particulière de la force de travail. Selon lui, à côté du contrôle «qualitatif» de l'immigration, basée sur l'ajustement du temps de travail et du temps de présence, les gouvernements des pays les plus développés opèrent un contrôle «quantitatif» en direction des flux de migrants dont l'utilité consiste à occuper les secteurs du marché du travail qu'il n'est pas possible de délocaliser :

*«Dans les secteurs pour lesquels la délocalisation n'est pas possible - les services, le bâtiment, l'agriculture, les soins, le travail domestique et sexuel - la force de travail a été importée, y compris de façon informelle. Selon une logique pernicieuse, a ensuite été construite, socialement et juridiquement, la catégorie des «immigrés clandestins», privés de tout droit, maintenus hors des communautés politiques et sur lesquels pèse la menace de la déportation au cas où ils tenteraient de se faire entendre.» (Düvell, 2005, p.38).*

Tous les «clandestins» sont l'objet de ces contrôles «quantitatifs» et une part importante des migrants «illégaux» qui transitent par les squats et les campements en Europe (Patras, Rome, Paris, Londres...) ont travaillé, travaillent ou vont travailler dans les secteurs de l'économie non délocalisables (Fig. 1.3.17).



*Fig. 1.3.17. ; Des migrants clandestins travaillent sous les serres en Grèce. Auteur : NoBorder Network©. Légende de la Photo : «Cueilleurs de fraises - les migrants cueillent des fraises dans la province grecque d'Ilia - qui produit 90% des fraises de la Grèce. La plupart des cueilleurs reçoivent des salaires bien inférieurs à la moyenne nationale et vivent dans des cabanes. Ils sont obligés de reverser la moitié de leur revenu dans un loyer à leurs employeurs». [en ligne]. Disponible sur : <http://www.flickr.com/photos/noborder/2445605454/in/photostream/> (consulté le 13.07.09)*

Les émigrants afghans sont une main d'oeuvre corvéable dans le secteur de l'agriculture en Grèce et il est difficile de ne pas faire le parallèle avec la condition des travailleurs immigrés sans papiers d'El Ejido, près d'Almeria en Espagne au début des années 2000 (*Le Monde Diplomatique*, mars 2000 ; Hérin, 2005) : le travail journalier, des conditions de vie très difficiles dans des cabanes sans eau ni électricité, à l'écart des villages et des villes, et donc de la société locale. En remontant vers l'Italie ou la France, ils travaillent le plus souvent dans le secteur du bâtiment. Certains d'entre eux ont recours à la prostitution. La logique est toujours la même : il s'agit à chaque fois de gagner l'argent nécessaire pour (sur)vivre et poursuivre le voyage.

La cas des Afghans n'est pas exclusif, mais il est révélateur de la manière dont les pays européens mobilisent les migrants «clandestins» dont le nombre se trouve régulé aux frontières de l'UE.

## 2. Le coût du voyage

Le voyage clandestin vers l'Europe, que ce soit au départ du Pakistan, du Kurdistan ou de l'Afrique de l'Est, a un coût important. Il s'agit de plusieurs milliers d'euros. La plus grande partie des sommes investies concerne le franchissement illégal des frontières (faux papiers, passeurs, etc...). L'autre partie est utilisée pour répondre aux besoins de base. Cette économie du quotidien est tout aussi importante que celle attachée au passage des frontières.

### 2.1. Payer le voyage clandestin

*«Selon l'accusation, la filière, qui était organisée telle une véritable entreprise, proposait deux types de service : le «passage en vrac» et le «passage garanti», beaucoup plus cher.*

*La première technique consistait à envoyer les migrants en grand nombre sur un même port pour qu'ils saturent les systèmes de sécurité : ils se cachaient dans des camions sur le point d'embarquer sur des ferries.*

*La seconde consistait à cacher une dizaine de migrants dans un camping-car, conduit par un conducteur «ami», rémunéré.*

*Selon le parquet, les clandestins devaient acquitter entre 10 000 et 15 000 euros chacun. Les principaux organisateurs jugés à Paris auraient perçu plusieurs centaines de milliers d'euros, tandis qu'entre début 2007 et mi-2008, un millier de clandestins auraient bénéficié du système.» (AFP, 03.03.10).*

L'économie du voyage clandestin est régulièrement mise en avant par les journalistes dans les médias ainsi que par les politiques, comme en témoigne cet extrait d'une dépêche AFP de 2010. Les sommes d'argent importantes, de plusieurs milliers d'Euros ou de Dollars, sont généralement associées à une économie mafieuse qui serait indissociable des migrations clandestines. Suivant cette logique, le coût du voyage constitue un argument supplémentaire dans la lutte contre les filières et les réseaux de passeurs, et pour la libération des migrants «victimes» de ce trafic.

Les réalités du *passage* sont plus complexes. Tout d'abord, les personnes qui endossent le rôle de «passeurs» ne s'inscrivent pas toutes dans une organisation «mafieuse» et par conséquent, l'économie liée à leurs activités - si tant est qu'il y en ait une - ne nourrit pas obligatoirement des organisations obscures. Ensuite il faut toujours garder à l'esprit que les migrants qui s'engagent dans le *passage*, qui sollicitent des filières et qui paient des organisations et des passeurs le font de leur plein gré. La très grande majorité des migrants présents dans les squats du littoral de la Manche

et à Paris voyagent volontairement. Ils paient des passeurs en échange d'un service. En ce sens, ils n'ont pas été «leurrés» par les passeurs et ils savent la dangerosité et les difficultés du voyage. En cela, la condition de ces émigrants et leurs attachements avec des filières ne sont pas comparables avec la traite des êtres humains dont sont victimes des jeunes filles originaires d'Asie, d'Europe de l'Est ou d'Afrique Noire pour alimenter les réseaux de prostitution. Enfin, la logique de l'offre et de la demande qui s'est installée, et tend à se renforcer à mesure que les frontières se ferment, est importante à prendre en compte. Le nombre des filières et/ou des personnes susceptibles de faciliter le *passage* est restreint au regard du nombre d'exilés qui tentent de rejoindre ou de se déplacer en Europe. Cette économie liée au franchissement illégal des frontières n'est pas - ou très peu - soumise à concurrence et le démantèlement régulier des filières et/ou l'interpellations des «passeurs» participe à cela. Le remplacement d'une filière démantelée par une autre en quelques mois montre par ailleurs que le marché lié à la circulation de «clandestins» tend à se pérenniser.

Les migrants n'ont pas d'autres choix que de faire appel à des réseaux organisés pour se rendre en Europe. En conséquence, et ce qui ressort du travail de terrain effectué à Cherbourg entre 2008 et 2011, et plus ponctuellement le long du littoral de la Manche, c'est que les personnes sollicitées sont évidemment libres de pratiquer les tarifs qu'elles veulent. Ceux là sont variables selon la nationalité et l'origine ethnique, mais d'autres facteurs peuvent entrer en compte comme par exemple la richesse de la famille.

Extrait de journal de terrain, 11 juin 2008, Cherbourg

«Le prix varie selon la richesse des familles. Les passeurs n'ont pas d'obligation de résultat pour ce qui est du passage évidemment. C'est le piège le plus total», (Pierre).

Le prix du *passage* varie également en fonction du mode de transport utilisé (camion ou bateau), et de la présence, ou non, d'une complicité. Au niveau d'une zone portuaire européenne, une tentative en cabine avec le chauffeur est cinq à dix fois plus cher qu'une tentative en remorque.

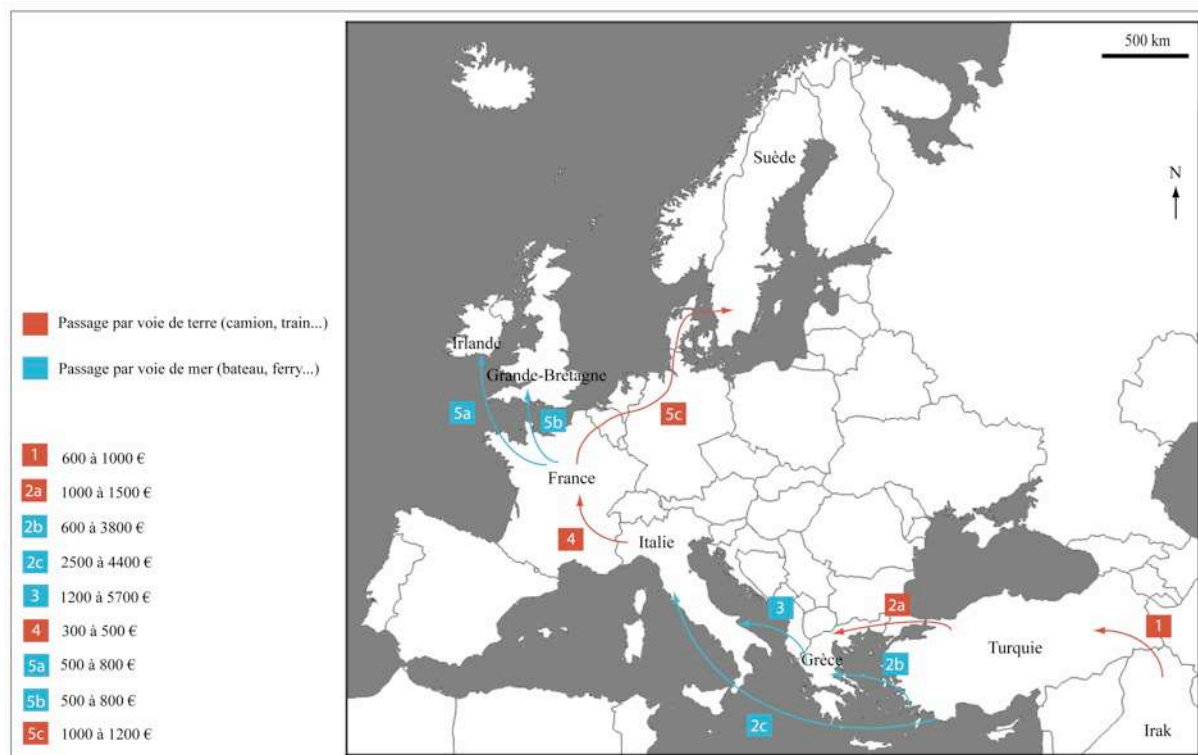


Fig. 1.3.18. ; Cartographie illustrant le coût du voyage clandestin depuis le Kurdistan irakien jusqu'en Grande-Bretagne, Irlande et en Suède. Les sommes qui figurent en légende ont réellement été versées par plusieurs dizaines de migrants aux membres de différentes filières chargées d'organiser le passage vers la Grande-Bretagne depuis le Kurdistan. D'après des données recueillies auprès des migrants qui ont transité par Cherbourg entre janvier et juin 2008, et auprès du Ministère de l'Intérieur en France. OT, 19.04.11

La carte ci-dessus (Fig. 1.3.18) constitue un exemple du coût du passage depuis le Kurdistan jusqu'en Grande-Bretagne via des filières successives. Le coût du voyage clandestin peut varier fortement selon qu'il se fasse majoritairement par la mer (3 200 € à 11 800 € pour la Grande-Bretagne ou l'Irlande en 2008 par exemple) ou par la terre (4 100 € à 9 900 € pour la Suède en 2008 par exemple). Le prix d'un passage n'est jamais fixe et change au gré de la volonté des organisateurs et des passeurs.

## 2.2. Une économie du passage au quotidien

Ce que j'appelle l'«économie du quotidien» renvoie aux sommes d'argent, dépensées et acquises lors du voyage clandestin, qui n'entrent pas dans le paiement des tentatives de passage. Cette économie du quotidien est assez «discrète», et ce d'autant plus qu'elle est généralement masquée par les (estimations des) sommes investies pour quitter le pays d'origine. Pourtant cette économie du quotidien nous renseigne probablement davantage sur la condition des migrants que celle destinée au paiement des passages aux frontières.

- L'argent pour rester, ou comprendre les rotations d'effectif sur le squat

C'est en voulant comprendre de quelle manière se faisait la rotation des effectifs de migrants sur le squat à Cherbourg durant l'hiver et le printemps 2008 que sont apparues les logiques économiques du quotidien. L'une d'elles est sous tendue par le «droit de rester», lequel est dépendant d'un seul facteur : la possibilité de payer aux passeurs l'accès aux espaces ressources du quotidien (une place dans une tente, les associations humanitaires, l'accueil de jour...).

Extrait du journal de terrain, 19 février 2008, Cherbourg

«Ils sont moins nombreux qu'hier, à peine 30. Où sont passés les autres ?»

Extrait du journal de terrain, 20 février 2008, Cherbourg

«Patrick demande où est un des réfugiés qui est suivi pour les soins. L'un d'eux (...) dit qu'il est reparti à Paris. Ils ne sont qu'une vingtaine aujourd'hui au petit déjeuner. Il y aurait bien eu un départ en train hier soir. L'autre explication serait que les réfugiés qui ne sont pas là sont en Angleterre...»

Extrait du journal de terrain, 22 février 2008, Cherbourg

«S'ils (les passeurs) ont fait un voyage à Paris, ils l'ont fait dans les deux sens» (Claire). Autrement dit, ils ont reconduit ceux qui ne pouvaient plus payer vers Paris et ont amené de nouveaux plus solvables. (...) J'en viens à me demander combien passent en Angleterre...ils ne doivent pas être beaucoup...».

Extrait du journal de terrain, 27 février 2008, Cherbourg

«Ils sont 37 aujourd'hui à avoir pris un demi-pain. Environ 1/3 d'entre eux ont des visages que je n'avais pas vu avant ; un nouveau train probablement».

Le fait d'être présent presque chaque jour m'a permis de connaître et reconnaître les visages des hommes qui passaient lors du petit déjeuner. Les tentatives réussies étaient généralement sues assez vite des bénévoles lorsqu'en demandant des nouvelles de leur camarade les migrants répondaient «*England*» en nous montrant la direction du port avec le bras. En revanche, certains pouvaient rester plusieurs semaines, multipliant les échecs («*no chance !*»), avant de disparaître. Une partie d'entre eux revenait parfois après plusieurs semaines pour essayer à nouveau de s'accrocher à un camion. Il arrivait aussi que les «rotations» sur le squat soient plus importantes. C'était parfois dix à quinze nouveaux individus qui partaient et laissaient leur place à d'autres migrants.

A Cherbourg, l'arrivée et le départ des migrants étaient certes dus aux difficultés du *passage*, mais aussi à la pression de ceux qui étaient là pour le faciliter. Chaque tentative, même ratée, était payante et cela pouvait rapidement épuiser les ressources du migrant et de sa famille. L'accès au

port, sans même avoir recours aux «passeurs», était monnayé. Plus encore, le droit de rester sur le squat et de disposer d'une place dans une tente avait un coût. L'accès aux douches à l'ACAU, au petit déjeuner et aux soins de l'association Itinérance, au repas de La Chaudrée, tout était payant. Ainsi, les migrants étaient rapidement dépouillés de leur argent. S'ils refusaient de payer ou s'ils n'avaient plus d'argent, ils devaient partir, de gré ou de force, pour laisser la place à un autre «candidat». C'est cette économie qui expliquait en grande partie la présence plus ou moins longue des migrants sur le squat. L'absence de l'un d'eux le matin au petit déjeuner ne signifiait pas nécessairement qu'il était en Angleterre, il était très fréquent qu'il soit reparti à Paris pour travailler ou trouver d'autres solutions de passage moins onéreuses.

Le travail d'enquête mené à Cherbourg au cours des six premiers mois de 2008 a pu être complété par la suite par d'autres observations. Il est apparu notamment que le séjour dans les squats avait toujours un coût, et ce qu'il y ait ou non des personnes pour organiser le passage. La possibilité de dormir dans un abri fait partie des ressources nécessaires au *passage*. Sans cela, les migrants s'épuisent physiquement très vite. Par ailleurs, le fait de dormir hors des squats, ou des campements, aggrave les contextes d'insécurité (vols, agressions) dans lesquels ils se trouvent. Pour ces raisons, l'accès à une tente, ou même à un abri de fortune, est rarement gratuit. Il y a très souvent un groupe de migrants pour s'accaparer le marché que représente la location des tentes. C'était le cas par exemple à Cherbourg, et ce même après le démantèlement de la filière qui agissait sur le squat.

Extrait du journal de terrain, 11 décembre 2009 Cherbourg

«Deux nouveaux sont arrivés récemment. En discutant avec eux, Carine leur a fait voir l'affiche expliquant que personne ne peut les faire payer pour dormir sous les tentes ou venir au petit déjeuner. Les deux jeunes lui ont expliqué que ça ne marchait pas comme ça. S'ils ne paient pas, ils ne peuvent pas rester. C'est notamment pour ça que certains remontent à Paris avant de revenir».

Extrait du journal de terrain, 08 janvier 2010, Cherbourg

«En tout ils sont 30. C'est beaucoup pour Cherbourg depuis deux ans. Le froid doit compter beaucoup dans les déplacements mais pas seulement. Il y a plusieurs «chefs» sur le squat qui organisent la venue de migrants et le séjour contre de l'argent. Il est difficile de savoir s'il y a toujours un passage payant de proposé. L'économie informelle est développée chez les migrants. : les vêtements, la nourriture, le tabac, mais aussi les contacts, les petits services ou les guidages dans la ville se paient».

Les situations de grande précarité dans lesquelles se trouvent la plupart des migrants «en transit» favorise le développement de cette économie basée sur le manque. L'accès à une place dans un campement informel en est l'un des exemples les plus forts. A côté, se tisse tout un commerce

informel du «nécessaire», c'est-à-dire de tout ce qui permet de rendre le quotidien moins difficile à vivre.

- Deal et commerce pour rendre son quotidien moins pénible

La logique de «deal» m'est apparue lors du travail d'enquête alors que je participais à la distribution des petits déjeuners à Itinérance. Celui-ci se composait d'un bol de thé ou de lait et d'un demi pain par personne. Pour contourner cette «règle», les migrants demandaient parfois plusieurs demis pains et désignaient leur camarades restés assis à table. Sans que cela soit systématique, j'ai pu observer que les pains étaient donnés - ou plutôt échangés - la plupart du temps contre un service rendu. La valeur de ce troc n'était pas anodine puisque ce demi-pain constituait l'unique repas de la journée en attendant le service de l'association La Chaudrée à 17h00.

Une logique de troc s'était aussi installée avec les médicaments. Les anti-douleurs et les cachets de paracétamol étaient échangés et servaient d'argent entre les réfugiés. De nombreuses gélules avaient d'ailleurs été retrouvées dans les tentes par les bénévoles après l'évacuation du squat à l'automne 2007. Les soignants ont dû imposer que les malades prennent les cachets devant eux, ce qui n'a pas plu du tout à certains des migrants qui se voyaient ainsi privés d'une monnaie d'échange.

Cette économie du quotidien, interne au monde clandestin perdue avec ou sans «passeurs», avec ou sans aide humanitaire. Les vêtements chauds, les pantalons, et surtout les chaussures sont récupérés auprès des associations pour être parfois revendus ailleurs.

Extrait du journal de terrain, 13 novembre 2009

«Les médicaments, comme les vêtements, sont toujours utilisés comme monnaie. Les bénévoles me font remarquer aussi que les plus beaux vêtements sont toujours portés par les mêmes personnes, même s'ils les avaient donnés à d'autres au début».

Des rackets et des vols dans les tentes peuvent être observés sur le littoral de la Manche. Ce sont généralement les migrants les plus faibles et/ou les plus isolés qui sont pris pour cibles. Les médicaments, les vêtements, ou même directement de l'argent, peuvent être sous tirés sous la menace. Il est cependant difficile de connaître l'intensité de ses pratiques que les migrants rapportent assez peu dans les conversations.

- Le sexe et l'argent

Le travail de terrain ne permet pas d'aborder la question des relations affectives qui se développent entre les migrants lors du passage. En revanche, il est possible de dire que les rapports sexuels monnayés sont l'un des rouages de cette économie du quotidien.

Extrait du journal de terrain, 15 septembre 2010, Cherbourg

«Il y a des préservatifs dans les tentes. J'en trouve aussi à Itinérance. C'est Antoinette qui les a mis en libre service. Ils semblent beaucoup utilisés».

Une part des relations sexuelles relève d'échanges de faveurs entre les migrants eux-mêmes. L'autre part relève d'une activité de prostitution. Celle-ci s'exerce généralement dans les grandes villes européennes telles qu'Athènes, Rome ou Paris. Le collectif de soutien des exilés du X<sup>ème</sup> arrondissement de Paris a régulièrement signifié la présence de prédateurs sexuels à proximité des mineurs étrangers qui sollicitent ces enfants en échange d'un hébergement de quelques jours (Exiles 10, 2006 ; 2007 ; 2009).



### III / LES «PASSEURS» ET LE VOYAGE CLANDESTIN

#### 1. Faire l'expérience des «passeurs» en tant que bénévole

C'est en tant que bénévole de l'association Itinérance que j'ai été pour la première fois confronté à l'activité de passeurs, à leur présence physique. Chaque matin, lors des petit-déjeuners proposés par l'association, j'occupais une position d'observateur participant, ce qui m'a permis de questionner les représentations sociales que je pouvais avoir au sujet des clandestins et de leurs relations aux «passeurs». J'ai pu également observer les interactions des bénévoles avec les migrants.

La mise en relation de la société avec le monde clandestin n'est pas ordinaire, et ce d'autant plus que le groupe des «clandestins» était contrôlé par les personnes chargées de faciliter le *passage*. Les rapports de force et les tensions générées au sein du groupe de migrants par la présence des «passeurs» étaient impressionnants. Le contexte dans lequel s'instauraient les relations entre les bénévoles et les migrants avait un caractère à la fois «hors normes», dans la mesure où il s'agit d'une aide humanitaire en direction de personnes en situation irrégulière, mais également «hors du commun» puisqu'elles étaient très éloignées du quotidien des bénévoles hors de leur participation aux actions d'Itinérance.

La façon dont les membres d'itinérance cherchaient à lire l'organisation du groupe des «clandestins» a particulièrement retenu mon attention.

Extrait du journal de terrain, 04 février 2010, Cherbourg

«Les membres d'Itinérance et les soignants connaissent suffisamment les réfugiés (une partie) pour leur assigner un caractère et un rôle. Ils repèrent aussi les absents et ceux qui n'étaient plus là et qui reviennent».

Extrait du journal de terrain, 31 mars 2008, Cherbourg

«Il y aurait un nouveau passeur arrivé sur Cherbourg. Signes distinctifs évoqués par les bénévoles pour reconnaître/soupçonner un passeur : usage du téléphone, façon de parler aux autres réfugiés, vêtements (parfois), état de santé (parfois), comportement à table».

Cette connaissance et cette lecture (parfois erronée) des rôles de chacun se développent avec l'expérience de l'action bénévole. Je me suis surpris à adopter le même schéma d'analyse assez rapidement.

Extrait du journal de terrain, 13 février 2008, Cherbourg

«Parmi les nouveaux (ce que je n'ai jamais vu), il y en a un qui «m'impressionne». Il est grand et semble très fort. Il a l'ensemble du crâne rasé. Lorsqu'il s'approche du comptoir pour prendre un bol, je remarque qu'il n'a pas le visage fatigué. Il s'assoit à la table des passeurs et semble bien les connaître».

Avec le temps, le réflexe reste le même au point de devenir une composante de mes observations comme en témoigne l'extrait ci-dessous.

Extrait du journal de terrain, 14 mai 2008, Cherbourg

«Ceux que je crois être des passeurs prennent du lait, mais ne le finissent pas. Ils ne prennent pas de pain. Je pense qu'ils ont déjà mangé avant et qu'ils viennent juste voir les relations des bénévoles de l'association avec les migrants».

Je différenciais ici «passeurs» et «migrants». Sans m'en rendre compte, je copiais la distinction faite par plusieurs bénévoles de l'association qui distinguaient (au moment de l'enquête) les «crapules» et les «victimes». Il s'agissait pour eux de comprendre la répartition des rôles au sein du groupe des réfugiés afin d'éviter de mettre en danger certains migrants.

Extrait du journal de terrain, 14 février 2008, Cherbourg

«Lorsqu'ils parlent un peu avec nous, ils sont harcelés par les passeurs qui veulent savoir ce qu'ils nous ont dit et ce qu'on leur a dit», (Pierre)<sup>49</sup>.

De mon côté, je cherchais à comprendre le fonctionnement du *passage* à Cherbourg. Je ne disposais que de mes observations et il me fallait identifier les «passeurs» pour comprendre leur rôle.

L'expérience des bénévoles d'Itinérance à Cherbourg a longtemps été construite sur l'existence d'un rapport de pouvoir au sein du groupe des migrants entre ceux qui payaient pour passer et ceux qui organisaient le passage. Antoinette est arrivée dans l'association durant l'été 2008, quelques semaines après l'opération policière qui avait conduit à l'interpellation des personnes soupçonnées de faciliter le passage contre rémunération. Elle n'avait jamais été confrontée à la présence de «passeurs» dans le groupe de migrants. Lorsqu'elle évoque avec moi sa rencontre avec un migrant dont elle pense qu'il appartient à un réseau de «passeurs», je prends conscience de la distance que

---

<sup>49</sup> Il était en effet difficile de pouvoir engager et tenir des discussions avec les migrants sans une intervention des «passeurs» ou sans que le migrant ne soit ensuite «sanctionné» par les «passeurs». Les moments d'échanges les plus importants se faisaient principalement lorsque les migrants abandonnaient l'idée de passer en Grande-Bretagne à partir de Cherbourg : «Quand ils sont expulsés du camp, ils vivent avant des choses très difficiles et c'est là qu'ils viennent vers nous», (Pierre, 14 février 2008). Il arrivait aussi que certains «craquent» et décident de parler avec un bénévole.

j'ai installé au cours des semaines entre moi, en tant que bénévole, et les migrants, et plus encore entre moi et mon objet de recherche.

Extrait du journal de terrain, 08 octobre 2008, Cherbourg

«Antoinette me raconte, comme elle fait chaque fois que j'ai été absent, ce qui s'est passé de nouveau. Aujourd'hui, elle est un peu «bouleversée», anxieuse. Des Kurdes d'Irak sont arrivés samedi avec parmi eux un «passeur». «L'ambiance était tendue ! Tu verrais... et puis ce chef qui me crie «bread !» Je ne savais plus quoi faire, je lui ai apporté...Je ne sais plus comment faire avec les autres» (les Iraniens présents à Cherbourg depuis plusieurs semaines). Antoinette fait allusion aux petites habitudes qui s'étaient installées entre elle et eux. Ils l'embrassaient (...). Elle riait avec eux, prenait des nouvelles. (...) Ce matin pourtant l'ambiance est plutôt bonne. Lorsque le «passeur» arrive, je le reconnais tout de suite. Il ressemble aux autres, à ceux que j'ai vu cet hiver et qui se sont faits arrêter. Il est très bien habillé, des vêtements chers de marque, un *ipod* pour la musique. Il est sûr de lui et parle très bien le français. Ce sont les autres qui lui préparent le petit déjeuner, et quand arrive l'heure de faire la vaisselle, certains restent à table avec lui pour ne pas qu'il soit seul».

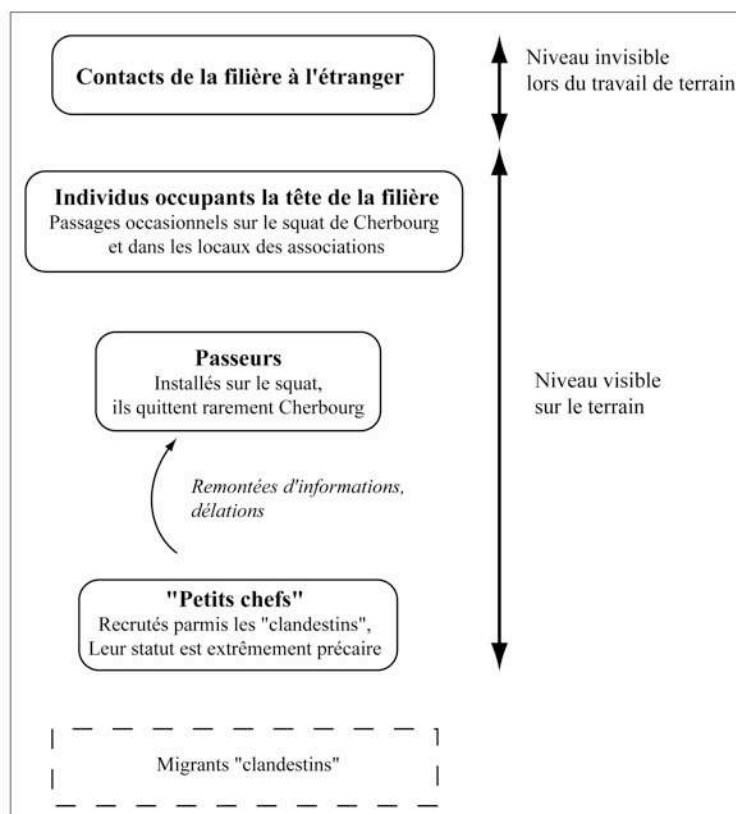
La rencontre avec des migrants dans le *passage* a d'abord provoqué chez moi un sentiment de colère suscité par leur condition de vie, parfois de peur à cause de la distance sociale qui me séparait d'eux, mais la confrontation répétée aux «clandestins» a contribué à installer une «habitude». C'est probablement là l'une des difficultés du travail de recherche dans ce contexte du *passage* : les situations, les faits sociaux observés ne sont pas banals et ce qui apparaît normal (au sens d'une «norme») dans le monde clandestin ne l'est pas vu de l'extérieur. Il apparaît en définitive nécessaire de toujours avoir conscience du caractère extraordinaire des situations observées et/ou vécues au cours de la recherche.

## **2. Une lecture de l'organisation hiérarchique des «passeurs» à Cherbourg (janvier/juin 2008)**

L'état de stress quotidien dans lequel étaient les migrants n'était pas seulement dû aux échecs répétés sur le port de commerce, il s'installait de façon continue au travers des pressions diverses exercées par les «passeurs». Pour autant, le rapport de force n'était pas celui d'un groupe (les «passeurs») sur un autre (les «clandestins»). Il s'installait davantage de façon descendante depuis la «tête» de l'organisation vers les migrants situés à la base de l'échelle (*Fig. 1.3.19*).

Fig. 1.3.19. ; L'organisation hiérarchique du réseau de «passeurs» à Cherbourg d'après des observations de terrain réalisées entre janvier et juin 2008. OT, 31.03.11

Lors des premiers mois d'enquête à Cherbourg, et jusqu'à «l'opération Bagdad» en juin 2008 et l'arrestation par la Direction Centrale de la Police aux frontières (DCPAF) et l'Office Central pour la Répression de l'Immigration irrégulière et de l'Emploi d' Etrangers Sans Titre (OCRIEST) de plusieurs migrants soupçonnés de monnayer le passage vers la Grande-Bretagne, il a été possible d'observer un fonctionnement de type



«hiérarchique» au sein du groupe de migrants «clandestins». Plusieurs niveaux qui semblaient structurer l'organisation du réseau et les relations entre ses membres, ont pu être différenciés. De façon schématique, il était possible de repérer trois niveaux visibles sur Cherbourg et un niveau «invisible», hors de l'agglomération.

Extrait du journal de terrain, 28 février 2008, Cherbourg

«Un des «passeurs» les plus importants est là. C'est celui qui a un bras en moins. Il porte une prothèse. «Il habite à Octeville», me dit Claire. (...) Sa réputation en tant que «passeur» ne semble plus à faire...».

Les «grands chefs», tels que les appelaient certains membres d'Itinérance, étaient installés à Cherbourg ou à Paris. Ils étaient en situation régulière pour certains, en cours de demande d'asile pour d'autres ou en situation irrégulière et vivaient en appartement, le plus souvent en concubinage. Ces personnes ne venaient que de façon très occasionnelle au moment du petit déjeuner. Elles étaient reconnues des bénévoles parce que certaines d'entre elles avaient été des candidats au passage sur le squat de Cherbourg plusieurs années auparavant. Les «grands chefs» étaient aussi reconnaissables par leur tenue vestimentaire (sportswear neuf et de marque), leurs bijoux, leur téléphone portable... Ils avaient des visages reposés, et les «passeurs» de Cherbourg faisaient preuve de beaucoup de respect à leur égard. Ils appartenaient à ce que j'ai appelé «la tête» du réseau. Ce sont aussi probablement eux qui disposaient de contacts à l'étranger, depuis l'Irak jusqu'en Angleterre.

Les «passeurs» étaient quant à eux installés sur le squat à Cherbourg même s'il arrivait qu'ils partent quelques jours. Ils étaient plusieurs et ne laissaient jamais (ou très rarement) un groupe de migrants arriver sans eux dans les locaux des associations humanitaires ou à l'Association Coordination Accueil Urgence (ACAU), un accueil de jour pour SDF. Ils surveillaient les migrants et s'efforçaient de contrôler les relations qu'ils pouvaient développer avec les bénévoles. En dehors du temps passé sur le port de commerce, leur travail semblait consister à tenir les migrants à l'écart de la société locale.

Pour les aider dans cette tâche, certains des migrants n'ayant plus les moyens financiers de rester sur le squat avaient la possibilité d'être «recrutés» pour devenir ce que les bénévoles de l'association appelaient les «petits chefs».

Extrait du journal de terrain, 13 mars 2008, Cherbourg

«Pendant les 45 premières minutes, ce sont les «petits-chefs» qui surveillent. Les passeurs vont arriver vers la fin du petit-déjeuner».

Leur travail consistait à surveiller les autres migrants en l'absence des passeurs et à dénoncer ceux qui cachaient de l'argent ou qui avaient discuté avec des bénévoles. D'autres encore pouvaient changer progressivement de statut en se rapprochant des passeurs ; ce mouvement s'accroissant à mesure que les échecs se multipliaient.

Extrait du journal de terrain, 27 février 2008, Cherbourg

«C. (un réfugié) est fatigué. Il me disait la semaine dernière qu'il s'était fait prendre trois fois à Poole. Il «traîne» de plus en plus avec les passeurs. Claire pense qu'il est en train de changer de statut, c'est-à-dire du réfugié à «l'apprenti-passeur» ».

Dans tous les cas, les «petits chefs» disposaient en retour de leurs services rendus aux «passeurs», d'avantages tels que des paquets de tabacs ou encore un accès facilité aux douches (trois fois par semaine contre une seule fois pour les autres migrants).

Cette présentation de l'organisation hiérarchique se base sur un travail d'observation ainsi que sur des discussions avec les bénévoles et avec les migrants. La structuration en niveau que je propose ne vaut que pour le cas de Cherbourg et pour la période au cours de laquelle j'ai effectué la première enquête de terrain entre janvier et août 2008. Les formes d'organisation qui prévalent pour le *passage* au niveau du littoral de la Manche sont extrêmement différenciées en fonction des squats et des nationalités. Par ailleurs, elles peuvent se trouver considérablement bouleversées ou même disparaître à la suite d'arrestations effectuées par les services de police comme se fut le cas à Cherbourg en juin 2008.

Depuis l'hiver 2010-2011, le passage vers l'Irlande depuis Cherbourg serait à nouveau organisé et concernerait essentiellement des migrants originaires d'Afghanistan.

### 3. Sur le rôle des «passeurs» lors du voyage clandestin

#### 3.1. Les relations entre exilés et «passeurs» sont porteuses de sens

Les exilés sont liés aux passeurs par des relations fortes, depuis le pays de départ et le franchissement de la première frontière, quand le migrant s'en remet aux mains du passeur, jusqu'à la dernière étape qui marque la fin de cette «*relation faite de confiance obligée et de défiance nécessaire*» (Laacher et Mokrani, 2008). Entre ces deux espaces, le migrant a appris «*l'arbitraire*», la «*solitude*» et «*l'insécurité*», autant d'éléments qui fondent l'autorité du «passeur», mais qui le rendent aussi nécessaire jusqu'à la destination finale. Dans le passage, le «passeur» est «*celui qui sait*»<sup>50</sup> : il connaît les itinéraires, dispose de contacts et maîtrise l'espace dans lequel il évolue. Il est celui qui rend possible le franchissement clandestin des frontières et le déplacement d'une étape à une autre du passage jusqu'au pays de destination.

#### 3.2. Quel passage sans «passeurs» ?

La participation des «passeurs» au cours du voyage clandestin n'est pas constante, d'une part parce que les migrants «clandestins» ne sont pas systématiquement liés à un (ou des) «passeur(s)», et d'autre part parce que si le recours aux «passeurs» est quasi systématique pour sortir du pays d'origine et entrer en Europe, tous les migrants ne considèrent pas avoir nécessairement besoin de les solliciter pour se déplacer une fois arrivés dans un pays européen.

Il arrive également que des migrants réussissent seuls ou par petits groupes à monter dans des camions et à passer la Manche. A Cherbourg par exemple, une partie des migrants ayant transité par Cherbourg depuis l'été 2008 sont passés en Irlande ou en Grande-Bretagne sans recourir aux services d'un «passeur», c'est-à-dire sans avoir recours à une personne dont le rôle est de faciliter le passage. Il s'agit d'une minorité, et leur nombre est impossible à quantifier, mais cela doit être pris en compte pour pondérer l'association systématique qui peut être faite entre passage clandestin et passeurs.

Cette forme de passage est difficile puisque les migrants n'ont d'autre choix que de se cacher sous les remorques ou de choisir des camions bâchés dans lesquels ils entrent par le dessus.

---

<sup>50</sup> L'expression est reprise à un bénévole de la Cimade 14 qui qualifie ainsi, d'après son expérience, les personnes chargées de faciliter le passage clandestin. L'idée apparaît tout à fait juste au regard des lectures et du travail de terrain réalisés dans le cadre de cette recherche depuis 2008.

Extrait du journal de terrain, 21 juillet 2008, Cherbourg

« B. a expliqué à Pierre que certains camions ont des scellés. Les passeurs les remettent. Les migrants ne peuvent pas le faire et choisissent donc les camions bâchés ou de s'accrocher dessous».

La réussite du passage s'en trouve limitée, amenant de nombreux migrants à dire qu'ils ne peuvent rien faire sans l'aide des «passeurs». C'était le cas de M., à Cherbourg, qui revenait chaque matin au local de l'association et résumait la nuit par un «*no chance*» en regardant en direction du port et en croisant les poignets pour signifier qu'il s'était une nouvelle fois fait prendre par la police.

### **3.3. La «prise en charge» des migrants**

Le travail des «passeurs» ne consiste pas uniquement à organiser le transport de migrants d'un point géographique à un autre. Il est en réalité assez varié et renvoie d'une certaine manière à une «prise en charge» du candidat au *passage*.

Au cours du travail de recherche effectué entre janvier et juin 2008, il m'a été possible de définir le rôle des «passeurs» dans l'agglomération cherbourgeoise. Les migrants dans le passage arrivaient en train à la gare de Cherbourg. De là, un «passeur» les attendait et les emmenait jusqu'au squat situé à cette époque à proximité du gymnase Nordez. Lorsqu'aucun des «passeurs» n'était disponible, les migrants avaient pour consigne de se rendre au Mac Donald situé à une centaine de mètres de la gare et dont la signalétique connue dans le monde entier constituait un repère visuel partagé. Les «passeurs» venaient chercher les migrants dans ce restaurant pour les conduire au squat.

Cette «prise en charge» n'incluait pas la sécurité physique des individus. Les blessures, les mutilations ou même la mort des migrants, que ce soit à Cherbourg ou à un autre moment du *passage*, ne concernaient pas ces «passeurs» organisés en réseau. Il s'agit là d'une composante du *passage*, quel que soit l'itinéraire : sur la côte ouest africaine, au Maroc, en Libye, en Méditerranée, dans le golfe d'Aden, en Europe de l'Est...

Les «passeurs» travaillant sur Cherbourg contrôlaient aussi l'accès aux lieux-ressources tels que les associations (Itinérance, La Chaudrée) ou l'accueil de jour (ACAU). Les repas, les soins, les douches étaient des services payants. Il s'agissait de quelques euros. Les migrants payaient le plus souvent à la semaine. Les sommes d'argent ne revenaient pas au réseau, mais au «passeur» qui trouvait là un complément de salaire.

Les «passeurs» avaient aussi à gérer les effectifs de migrants. Leur nombre était la résultante de trois facteurs : les possibilités réelles de passer au niveau du port, la pression des différentes polices, et les capacités d'accueil des associations. Lorsque le passage vers la Grande-Bretagne fonctionnait, le renouvellement du groupe de migrants se faisait à la semaine et un effectif de 40 à 50 individus était maintenu au niveau du squat. En revanche, quand la surveillance et les arrestations devenaient plus importantes ou lorsque des CRS étaient présents sur le port, une partie des migrants était renvoyée à Paris pour être conduits au niveau d'un autre point de passage (le plus souvent le Calaisis). La capacité des associations à apporter une aide humanitaire n'intervenait que pour une faible part dans la gestion des effectifs par les «passeurs». Au cours de l'été 2007, les bénévoles d'Itinérance ont compté entre 70 et 80 migrants sur le squat. Il était devenu difficile pour les associations d'apporter une aide humanitaire. Pour les «passeurs» il s'agissait probablement aussi d'un seuil au delà duquel il ne leur était plus possible de contrôler l'accès aux lieux-ressources ou d'organiser le passage au niveau de la zone portuaire.

L'accès au port était également payant et surveillé. Le «passeur» n'emmenait à proximité du parking que les migrants qui avaient effectivement payé et fourni la preuve de ce paiement. Les sommes d'argent n'étaient pas échangées avec les «passeurs». Les paiements se faisaient par virement via *Western Union* vers des comptes accessibles aux membres du réseau.

### 3.4. Le rôle du passeur sur le port de commerce



Au niveau des ports, le rôle du passeur est d'abord d'ouvrir un passage dans les grilles qui entourent le parking des poids lourds (Fig. 1.3.20).

Fig. 1.3.20. ; Les grilles du port de commerce à Cherbourg. Les migrants entraient dans le zone portuaire en les soulevant. OT, 13.02.08.

Extrait du journal de terrain, 18 juillet 2008, Cherbourg

«Sans passeurs, les clandestins ne peuvent pas monter dans les camions : il n'y a personne pour fermer les portes...».

Dans un premier temps, les «passeurs» ont installé les migrants dans les remorques bâchées qu'ils découpaient au cutter. Ils distribuaient parfois des tubes afin que les migrants respirent à l'extérieur



et ne se fassent pas détecter lors du test à la sonde CO<sub>2</sub>. Par la suite, ils ont choisi les remorques non scellées dont il leur fallait refermer les portes. Il arrivait aussi que les migrants tentent de passer en s'accrochant aux essieux des camions. Les plus petits gabarits se roulaient en boule sur les roues de secours. Lorsque des complicités existaient, les «passeurs» devaient parfois guider les migrants vers le «bon camion».

Les camions embarquant sur les ferries à destination de Poole et Portsmouth (Angleterre), et dans une moindre mesure Rosslare (Irlande) étaient visés. Pour garantir le passage d'une partie du groupe de migrants que les «passeurs» emmenaient à proximité du port, la technique la plus utilisée consistait à saturer le parking en faisant entrer 20 ou 25 personnes en même temps. Les agents de sécurité, aidés des policiers de la police aux frontières (PAF) ne pouvaient pas tous les interpellés pour les reconduire à l'extérieur du port et certains parvenaient ainsi à embarquer dans des camions sans avoir été vus (Fig. 1.3.21).



Fig. 1.3.21. ; Les principaux lieux d'intrusion des migrants "clandestins" dans la zone internationale. OT, 31.03.11. Source de l'image : [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr)

### **3.5. Les complicités dans le passage : le passeur n'est pas seul à agir**

Les «passeurs», et plus largement les organisations (quand elles existent), ne sont pas les seuls acteurs du passage clandestin des frontières. Au niveau de certains points de passage sur le littoral de la Manche, des complicités existent.

Extrait du journal de terrain, 25 mars 2008, Cherbourg

«Ils sont partis vite hier soir, pour aller sur le port certainement. Ils devaient avoir un plan. (silence) Ils doivent avoir des complices parmi les routiers», (Claire).

Entre janvier et juin 2008, les migrants quittaient souvent le local d'itinérance à 17h45 ou à 18h00, avant même que le repas ne soit parfois terminé, pour se rendre sur le port. Le départ ferry du soir était probablement celui qui faisait l'objet du plus grand nombre de tentatives<sup>51</sup>. Certaines nuits, plusieurs migrants parvenaient à se rendre en Angleterre. Au delà de deux ou trois par nuit, le nombre de passages réussis pouvait laisser penser à des complicités au niveau du port.

Extrait du journal de terrain, 30 mai 2008, Cherbourg

«Il y a eu un gros passage dans la nuit de samedi à dimanche. Il y a des complicités sur le port (mais comment le montrer ?)».

A l'échelle du littoral, il est tout à fait possible que des chauffeurs routiers, des agents des sociétés de surveillance ou des agents des différentes polices soient liés au passage clandestin, directement ou indirectement. L'hypothèse la plus probable est qu'il existe deux cas de figures. Dans le premier cas, des personnes participent activement au *passage* au niveau des espaces transmanche. Il y aurait des complices qui, munis de leurs badges, ouvriraient les portes magnétiques des Zones d'Accès Restreint (ZAR). Il y aurait également certains chauffeurs qui accepteraient contre rémunération de prendre des migrants dans la cabine de leur camion. L'autre cas de figure a trait à des complicités indirectes. Ici les personnes concernées n'ont pas de liens avec des «passeurs» ou avec des migrants. Elles «ferment les yeux» simplement en ne fouillant pas un maximum de camions ou en ne procédant qu'à des fouilles succinctes des remorques. Cette forme de complicité indirecte peut relever d'une initiative individuelle, mais le plus souvent il faut y voir davantage une entreprise de régulation, dont l'ordre viendrait «d'en haut». En France, le passage important d'émigrants vers l'Angleterre en 2002, quelques semaines avant la fermeture du centre de Sangatte, ainsi qu'en 2009 dans les mois qui ont précédé la destruction de la «jungle»<sup>52</sup> des Pachtounes à Calais en constitue un bon exemple. De la même manière, le port de Patras en Grèce est une porte sur l'Italie permettant de réguler le flux des migrants venant de Turquie et souhaitant accéder à l'Europe occidentale.

---

<sup>51</sup> Même si le passage pouvait se faire tout au long de la journée, les tentatives de nuit étaient plus nombreuses.

<sup>52</sup> La «jungle» qualifiait à Calais le camp informel, situé à proximité de la zone industrielle des Dunes, dans lequel vivaient en majorité des Afghans de l'ethnie Pachtoune. Les usages du mot «jungle» et le sens qui lui est attribué peuvent varier en fonction des acteurs qui l'utilisent (émigrants, bénévoles, journalistes, etc.). Cette question est explicitée dans le chapitre 8.

#### 4. La place des passeurs dans les filières organisées

Les filières dites «organisées» ont une structure qui leur permet de fonctionner, de perdurer et de se développer. L'une des filières démantelées sur le littoral de la Manche avait une architecture que l'on pourrait qualifier «d'exemplaire». Il n'est pas possible d'y voir un «modèle», mais on peut considérer que d'autres filières destinées à faciliter le passage clandestin d'émigrants sont sensiblement organisées de la même manière.

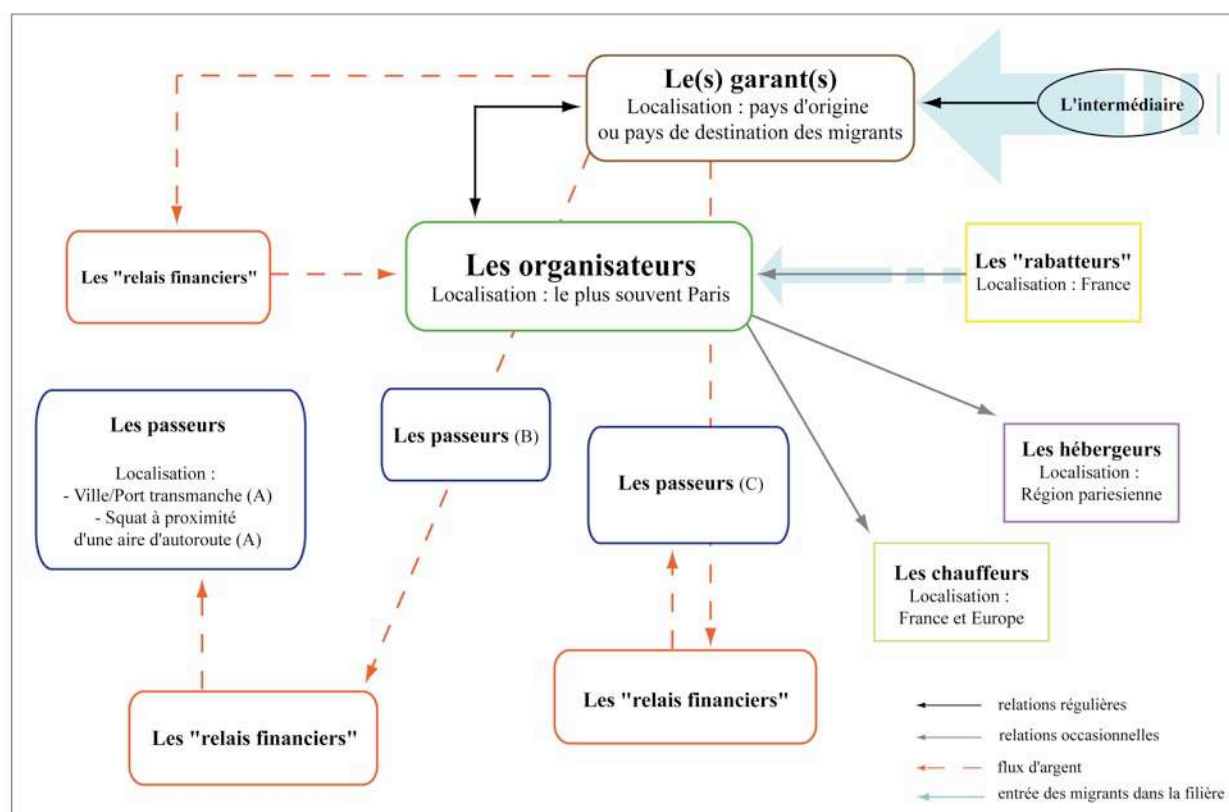


Fig. 1.3.22. ; Schéma d'une organisation facilitant le passage de migrants «clandestins». L'exemple d'une filière démantelée sur le littoral de la Manche. OT, 30.03.11

Les organisateurs occupent la tête de la filière. Ce sont les migrants qui les contactent par téléphone pour les rencontrer. Ils décident ensuite du moyen de transport en fonction du pays dans lequel souhaite se rendre le migrant. Dans l'exemple sur lequel on s'appuie ici, les «clandestins» arrivaient à Paris. Ceux qui voulaient aller dans les pays scandinaves étaient conduits en train ou en voiture en Allemagne, aux Pays-Bas ou au Danemark vers une autre filière. Ceux qui voulaient aller en Grande-Bretagne étaient soit dirigés vers la Belgique puis empruntaient le ferry vers le Royaume-Uni, soit placés dans le train pour Cherbourg. De là, des «passeurs» prenaient le relais pour qu'ils embarquent clandestinement dans un ferry.

Les «passeurs» occupent une position inférieure aux organisateurs dans la filière. Ils sont ceux dont l'activité est la plus visible et par conséquent, ce sont les plus exposés à une arrestation. Ils se font

aussi fréquemment interpellé, comme c'était le cas à Cherbourg au niveau du port, pour intrusion dans des zones d'accès limités au même titre que les autres migrants «clandestins». Ils sont donc le plus souvent connus des services de polices avant d'avoir été identifiés comme «passeurs».

Si l'activité des «passeurs» est essentielle à l'existence de la filière, ils n'en sont pas l'élément moteur. Le «passeur» est «le petit» ou «le pauvre gars en bout de chaîne» dont il était parfois fait allusion lorsque je discutais avec des policiers, des journalistes ou des bénévoles/militants. Il n'est pas question ici de juger de la responsabilité de ceux qu'on nomme les «passeurs», mais il faut prendre acte du fait que le «passeur» n'est qu'un acteur parmi d'autres au sein des filières et des réseaux qui organisent le *passage*.

Les «rabatteurs» sont placés en amont de l'organisation, mais ne sont que des «fournisseurs» occasionnels de migrants. Ils sont chargés d'apporter à la filière des candidats au *passage* d'une autre nationalité que les organisateurs. Ils se placent donc en intermédiaire et profitent de l'existence de la filière pour accumuler des sommes d'argent.

L'intermédiaire ne fait pas partie de la filière. Il est celui qui met en relation le migrant et le garant.

*«En général, le premier contact se fait avec l'aide d'un intermédiaire, un membre de la famille, un ami ou une connaissance qui désigne le passeur auquel il convient de s'adresser. Les migrants emploient le mot anglais agent (en français au sens d'agent, représentant ou agent artistique) et non celui de smuggler (en français au sens de contrebandier, fraudeur) quand ils évoquent les passeurs. Non que la notion de fraude soit totalement absente de la définition, mais lorsqu'on veut parvenir illégalement en Europe, on sait qu'il est impératif de s'adresser à des professionnels qui officient dans des agences quasi officielles. Certains ont pignon sur rue, en Turquie, en Grèce, dans le Kurdistan irakien. On s'adresse à eux de la même manière qu'en passant la porte de n'importe quelle agence de voyage en Europe, on s'attend à rencontrer des professionnels dont ce soit le métier de nous faire voyager dans les meilleures conditions et au plus proche de nos vœux.» (Laacher, 2002, p.4).*

En reprenant le terme «agent» ou en utilisant le terme de «passeur», Smaïn Laacher fait probablement référence au personnage du «garant» que j'ai fait apparaître dans mon schéma. Les garants possèdent le contact des organisateurs et se placent en intermédiaire entre les candidats à l'exil et le réseau. Le garant est chargé de s'assurer que la somme d'argent nécessaire à financer le passage est disponible, mais aussi «garantie». A chaque étape, le garant envoie la somme d'argent correspondante aux organisateurs en utilisant des établissements financiers de type *Western Union* ou *Moneygram*. Il arrive également que les sommes d'argent soient remises directement aux familles des organisateurs dont le rôle est de faire des investissements. La place des garants dans une filière, mais aussi dans le réseau, est difficile à définir. Ils sont généralement des hommes de

confiance des organisateurs qui ne feraient pas directement partie des filières. Ce sont eux qui ont la totalité des sommes d'argent entre les mains pour chaque exilé. De plus, ils ne vivent pas toujours dans le pays d'origine des migrants et peuvent opérer depuis le pays de destination (depuis l'Angleterre par exemple).

Les «relais financiers» sont nécessaires dans les cas où les organisateurs de la filière ne sont pas en situation régulière et ne disposent pas de carte d'identité. En effet, le transfert d'argent est sécurisé par un numéro de transaction et le nom de la personne à qui les sommes sont destinées. Les «relais financiers» sont des personnes qui se chargent d'encaisser l'argent et de le remettre aux organisateurs, après en avoir prélevé un pourcentage.

Beaucoup de déplacements de «clandestins» se font par le train, ou par le bus, sur le littoral de la Manche. Cependant, l'utilisation de transports en commun n'est pas toujours possible et il arrive que les filières fassent appel à des «chauffeurs», soit pour convoier des migrants vers une autre filière, soit pour les emmener directement dans le pays de destination.

La catégorie des «hébergeurs» n'est pas systématiquement représentée au sein des filières. Il s'agit de personnes qui accueillent les organisateurs, parfois des «clandestins», et qui ont conscience de l'existence et de l'activité de la filière.

Les filières ont une géographie limitée. Elles ne s'étendent pas sur la totalité du *passage*, mais s'articulent dans une logique de réseau. Chaque filière est chargée de conduire les migrants d'une étape à une autre, c'est-à-dire d'un lieu géographique à un autre. Ainsi chacune des filières, structurée sur le modèle passeurs/organisateur, prend en charge les migrants, les «héberge», et leur fait passer une frontière. Par exemple, les migrants originaires du nord de l'Irak étaient conduits par différentes filières à travers la Turquie, le Grèce, l'Italie et la France. Dans une étude consacrée aux fonctions circulatoires et marchandes de la ville d'Istanbul en Turquie, Mustafa Aslan et Jean-François Pérouse avaient déjà remarqués que les filières n'étaient pas, ou peu connectées entre elles, et qu'elles ne s'organisaient véritablement qu'en Turquie, c'est-à-dire avant l'entrée clandestine des migrants en Europe (Aslan et Pérouse, 2003) :

*«(...)les filières sont segmentées et rares sont celles qui sont vraiment intégrées, du pays de départ, à l'Europe occidentale, via la Turquie. Le cas de figure le plus fréquent est plutôt celui d'un "effet de relais" à Istanbul, où s'articulent et s'entrecroisent les filières. Plusieurs observateurs, en effet, s'accordent à reconnaître que les filières professionnelles d'émigration clandestine vers l'Europe ne commencent vraiment qu'à Istanbul et que, jusque-là, on reste dans l'amateurisme ou la «debrouille» individuelle». (Aslan et Pérouse, 2003, p.13)*

Les filières, installées dans différents pays, forment une sorte de *continuum* pour ce qui concerne le transit des migrants, dans le sens où il n'existe pas de carences dans le passage des frontières. Elles restent néanmoins indépendantes dans leur organisation ainsi que financièrement. Par ailleurs, les filières ne sont pas subordonnées les unes aux autres ; chaque réseau fonctionne par lui-même, sans gouvernance extérieure.

## 5. Les différentes figures du «passeur»

La figure du «passeur» renvoie à la réalité du phénomène migratoire clandestin, mais aussi à une «réalité fantasmée», façonnée par les discours, que ce soit dans les champs médiatique, politique, mais aussi militant et scientifique. Il est impossible d'appréhender le fait clandestin sans considérer cette figure du «passeur». Il est à la fois un acteur incontournable du *passage* et un personnage indissociable du mouvement de fermeture et de sécurisation des frontières tel qu'on l'observe en Europe depuis une dizaine d'années.

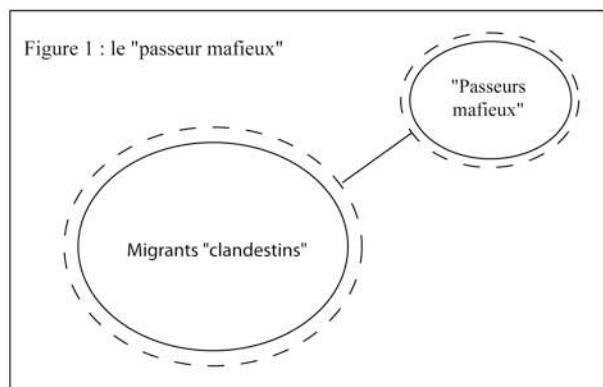
### 5.1. Le «passeur mafieux»

La revue *Plein droit* n°84 éditée par le Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés (GISTI) est consacrée aux «passeurs d'étrangers». Les auteurs y traitent notamment de la manière dont la figure du «passeur» est venue compléter les discours relatifs à l'immigration clandestine.

*« C'est à partir des années 1990 que s'est formé le couple immigré «clandestin»/passeur : depuis le 11 septembre 2001, il est même régulièrement désigné à la vindicte afin de justifier les restrictions des libertés. Dans le discours public de nombreux gouvernements s'impose l'idée que la lutte contre l'immigration clandestine implique le combat contre les passeurs. On tient là le responsable et le coupable de tous les exils. Comme le passeur ne saurait être que délinquant, ceux qui utilisent ses services le sont aussi. Le décor idéologique est planté qui permet, à partir du début des années 2000, l'apparition de nouveaux vocables, repris par tous : tout cheminement d'étrangers vers l'Europe ne peut que relever de réseaux et de filières. A tous propos - campagnes électorales, exposés des motifs de projets de loi sur l'immigration, justifications d'opérations de police ou de rafles (celle du 22 septembre à Calais, par exemple), commentaires d'évènements ou d'un mouvement social concernant les migrants -, les passeurs ont émergé comme acteurs clefs de l'immigration clandestine. Depuis, l'un ne va plus guère sans l'autre.» (GISTI, 2010, p.4).*

Comme le notent les auteurs de *Plein Droit*, la lecture politique faite depuis une dizaine d'années des liens qui unissent passeurs et migrants, ou plus précisément passeurs et immigration clandestine, a essentiellement eu pour finalité de justifier les politiques de contrôle des flux

migratoires à l'échelle européenne et nationale. Ce mouvement de criminalisation a eu pour principale conséquence d'opérer une opposition forte dans l'imaginaire collectif entre les immigrants d'un côté - considérés soit comme des «clandestins», soit comme des «réfugiés» - et les filières mafieuses de l'autre. Dans cette optique, le «passeur» est nécessairement un «passeur mafieux» dont les migrants, «clandestins» ou «réfugiés», seraient les victimes. Cette figure est aujourd'hui bien installée dans les champs politique, médiatique, lesquels ont largement contribué à



façonner cette figure du «passeur mafieux», mais aussi le champ associatif confronté directement aux réalités parfois difficiles de l'immigration clandestine (Fig. 1.3.23).

Fig. 1.3.23. ; La figure du «passeur mafieux». OT, 31.03.11

La figure du «passeur mafieux» n'est pas uniquement construite par les discours, elle est aussi une réalité. Les comportements de certains «passeurs» organisés le long du littoral viennent nourrir l'imaginaire : les rackets, les menaces, les règlements de comptes, les accrochages avec les bénévoles ainsi que les récits des expériences de certains migrants donnent véritablement corps au «passeur» en tant que personnage antipathique, voire dangereux.

## 5.2. Le «passeur occasionnel»

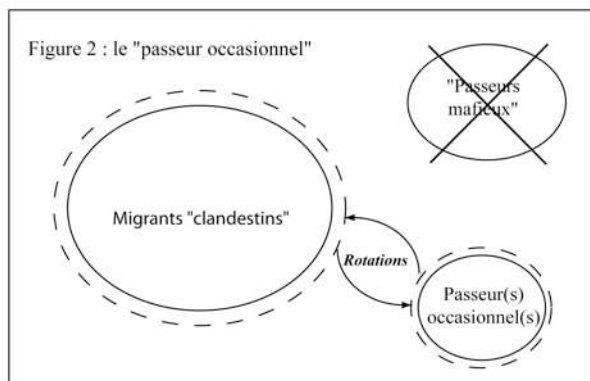
Le terme de «passeur» n'est pas synonyme de «mafia» et l'existence d'une activité assimilable au travail des «passeurs mafieux» (aide au franchissement des clôtures, fermeture des portes des remorques...) ne signifie pas qu'il existe une filière organisée, ou encore que le passage soit payant.

Au cours des discussions informelles avec les bénévoles et/ou militants rencontrés sur les différents terrains, une image récurrente est apparue : celle du passeur «solidaire» ou, autrement dit, du migrant ayant fait le choix d'aider ses compatriotes pour une durée plus ou moins longue (quelques semaines le plus souvent). Cette forme d'organisation apparaît au niveau des points de passage pour lesquels il n'existe pas, ou plus, une activité de passage monopolisée par une filière.

C'est le cas à Norrent-Fontes. Le passage au niveau de l'aire d'autoroute de Saint-Hilaire Cottes y a été organisé jusqu'en 2008 par un réseau kurde disposant «d'hommes de main» d'origine soudanaise. Les migrants, essentiellement d'origine érythréenne, se sont battus contre cette filière jusqu'à obtenir le départ des «passeurs» qui avaient jusqu'alors le contrôle du squat et de l'aire de service. Le passage y est, depuis cette époque, «auto-organisé». Un ou plusieurs migrants

choisissent de travailler pour le groupe en échange de rémunérations modestes (au regard des sommes nécessaires au passage dans le Calaisis par exemple), ouvrant définitivement l'accès au squat ainsi qu'à l'aire de service, c'est-à-dire jusqu'au passage en Grande-Bretagne.

La figure du «passeur occasionnel» s'est construite en opposition à celle du «passeur mafieux». Elle efface du même coup la ligne qui séparait le migrant et son «passeur». En négociant avec des «passeurs occasionnels», les migrants ne sont plus dans la position de «s'en remettre à ...» pour espérer atteindre le pays de destination. Ils deviennent en quelque sorte acteurs de leur *passage* dans



la mesure où ils peuvent choisir le jour, l'heure, le lieu des tentatives ou alors le camion dans lequel ils veulent monter. Cela n'exclut pas nécessairement des rétributions financières, mais elles ne sont plus systématiques pour tenter le passage et peuvent elles aussi être négociées.

Fig. 1.3.24. ; Le figure du «passeur occasionnel». OT, 31.03.11

Par ailleurs, cette figure du «passeur occasionnel» révèle que les contours des catégories de «migrant» et de «passeur» ne sont pas hermétiques. Cela vient notamment contrarier l'idée qu'il y aurait d'un côté des «crapules» et de l'autre des «victimes» (Fig. 1.3.24).

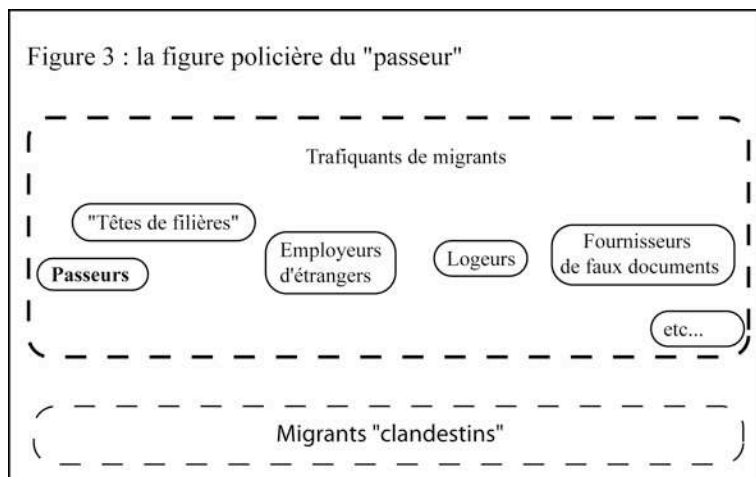
### 5.3. La figure policière du «passeur»

Le figure du «passeur» au sein des polices, et particulièrement de la Police aux Frontières dont l'une des missions est de lutter contre les filières, relève d'une catégorisation. La DCPAF a mis en place depuis plusieurs années un outil de suivi analytique et statistique (PAFISA 3) de ses activités. Dans ce cadre, le personnage du «passeur» entre dans un ensemble large des «*aidants à l'immigration irrégulière*», rubrique qui rassemble également les personnes à la tête d'une filière, les «logeurs», les «employeurs d'étrangers sans titres», les «fournisseurs de faux documents» ou encore les «conjoint(s) de complaisance». La catégorie des «passeurs» est assez floue. Elle rassemble toutes les personnes «*facilitant le franchissement d'une frontière, à l'entrée comme à la sortie, ou aidant à la circulation des étrangers en situation irrégulière sur le territoire national*» (Secrétariat général du Comité interministériel de contrôle de l'immigration, 2008, p.16). Les individus interpellés peuvent également être classés en fonction de leur nationalité.

Il est intéressant ici de remarquer que le «passeur» n'est qu'une sous catégorie dans une rubrique plus large rassemblant les «trafiqants de migrants». Cet exemple met en lumière le rôle d'une



pratique professionnelle en ce qui concerne la catégorisation de personnes ou de groupes sociaux



qui participent, de façon large, à l'immigration irrégulière. Le travail analytique produit par la DCPAF tend à produire, ou à refaçonner, les réalités complexes de l'immigration irrégulière à la lumière des pratiques professionnelles des policiers sur le terrain (Fig. 1.3.25).

Fig. 1.3.25. ; La figure policière du «passeur». OT, 31.03.11

## 6. Une prise de recul sur l'activité de «passeur»

### 6.1. Les «passeurs» sur les routes de l'Europe : une figure inédite ?

- D'autres «passeurs» à d'autres époques

L'activité de «passeur» n'est pas apparue ces quinze dernières années avec le développement des contrôles migratoires. L'histoire du XX<sup>ème</sup> siècle compte plusieurs exemples de situations ayant amené des personnes à devenir «passeurs».

Au cours de la Seconde Guerre mondiale par exemple, des résistants, des militaires, des scientifiques ou des familles juives ont eu à quitter le territoire occupé. Liées à des réseaux de résistance, des individus isolés ou des familles ont permis le départ de personnes dont la sécurité n'était plus assurée. Beaucoup de demandeurs d'asile quittent aujourd'hui leur pays de façon semblable, c'est-à-dire en faisant appel à des «passeurs» dont le rôle est de leur faire franchir la première frontière. Les habitants du Kurdistan irakien ont ainsi facilité le départ de milliers d'émigrants irakiens entre les années 1980 et aujourd'hui.

Entre 1957 et 1974, des passeurs portugais ont permis à plus d'un demi million de leurs compatriotes de rejoindre clandestinement la France (Pareira, 2010, p.12). De façon assez similaire à aujourd'hui, le personnage du «passeur» était à cette époque présenté par les élites portugaises comme un individu sans scrupules, cupide, un trafiquant et un être violent. Ils étaient également et indirectement, les acteurs d'une politique hypocrite menée par la dictature portugaise :

*«Pour la plupart ni héros ni escrocs, les passeurs portugais bénéficièrent des contradictions de la politique d'émigration, de la tolérance des autorités françaises puis espagnoles et, parfois, des accommodements opérés au niveau local avec les forces de police. Ils furent les agents actifs mais inconscients d'une politique en trompe-l'oeil conduite par un gouvernement qui ne pouvait accepter publiquement l'exportation de la main d'oeuvre mais voulait bénéficier de ses effets.» (Pareira, 2010, p.16).*

Difficile de ne pas comparer cette analyse à la situation actuelle aux marges de l'Europe : comment ne pas considérer en effet que l'activité des passeurs constitue le pendant d'une politique de régulation menée par l'Union européenne ? Dans cette perspective, la lutte engagée contre les filières justifie opportunément la multiplication des dispositifs de contrôles migratoires et la criminalisation de l'immigration «clandestine».

- Une activité dépendante des contrôles migratoires

L'activité des «passeurs» aujourd'hui, telle qu'elle se présente aux frontières de l'espace Schengen, peut être considérée comme une figure inédite, attachée aux migrations «illégalés», et donc liée au mouvement de contrôle de flux migratoires engagé depuis quinze ans en Europe. Qu'ils agissent seuls ou qu'ils soient membres de réseaux organisés, leur activité est dans tous les cas le résultat de la fermeture des frontières<sup>53</sup>. Il n'est pas question de décider ici de la pertinence d'une ouverture des frontières, mais il apparaît nécessaire de rappeler que l'activité des «passeurs», et le développement d'une économie liée au passage clandestin, est bel et bien la conséquence, et non la cause, du renforcement des contrôles migratoires. C'est ce qui fait la singularité des «passeurs» actifs aujourd'hui sur les routes de l'immigration clandestine dirigées vers l'Europe et les pays développés.

## **6.2. Une activité «hors normes»**

Lors d'un débat organisé à Granville en 2009 à la suite de la projection du film *«Frozen River»*<sup>54</sup>, un responsable de la Cimade 14 distinguait, par expérience, trois catégories de «passeurs» allant «du très bien au très pourri» : le gratuit, le «réglo» qui remplit son contrat au prix initial, et «l'ordure», ou le «profiteur», qui n'hésite pas à faire voyager les migrants avec de la drogue par exemple.

---

<sup>53</sup> Un mouvement de fermeture éminemment contradictoire avec la mondialisation de l'économie, et au regard notamment de l'accélération des flux de capitaux et de marchandises à l'échelle de la planète au cours des dernières décennies.

<sup>54</sup> L'intrigue de *«Frozen River»* (2008, Courtney Hunt) se situe au nord de l'Etat de New York, à la frontière entre les Etats-Unis et le Canada. Le film parle de la rencontre de deux femmes qui vont se trouver embarquées dans une entreprise de transport de «clandestins».

Cette grille de lecture, qui tend à différencier les « passeurs » en fonction de leur comportement porte implicitement une information intéressante. En classant les « passeurs » selon une échelle de valeur, elle construit ce qui n'existe pas dans les faits : l'activité de « passeur », quel qu'elle soit, est définie par son caractère « hors normes ». Les règles qui valent dans la société n'ont pas cours dans le *passage* ; pas plus d'ailleurs qu'un quelconque code éthique. La promesse d'arriver vivant dans le pays de destination n'a pas à être tenue par le « passeur ». La traversée des montagnes du Kurdistan, du désert soudanais, ou de la Méditerranée se fait aux risques et périls du candidat à l'exil. Les « passeurs » ne se considèrent en rien responsables de leurs « clients ». D'ailleurs, ils n'embarquent pas à bord des barques et des bateaux sur lesquels ils entassent les migrants qui partent des côtes de l'Afrique de l'Ouest vers les Canaries ou de Libye et d'Algérie vers Lampedusa.

La catégorisation des différents comportements du « passeur » selon des règles morales est généralement celle qui prévaut au sein des milieux associatifs et militants. Ce n'est d'ailleurs pas, ou rarement, le fait d'être reconnu comme étant un « passeur » qui est condamné, mais le comportement de celui-ci vis-à-vis des migrants.

Par ailleurs, le jugement moral porté sur l'activité de « passeur » se définit en référence à un point de vue. Ce que fait le « passeur » en tant qu'acteur du *passage* peut être jugé répréhensible par certains, comme des bénévoles d'associations, des policiers ou des politiques, mais peut être vu comme normal pour les migrants. Le « passeur » se présente ainsi comme un personnage ambivalent : fraudeur ou escroc pour les uns, il occupe un rôle nécessaire au sein du monde clandestin pour la plupart des migrants.

### **6.3. «Passeur» : une étape de la «carrière» migratoire ?**

Etre « passeur » signifie occuper une position tout à fait particulière dans le *passage*. Les recherches menées par la sociologue Anaïk Pian (2010) sur la route empruntée par les Sénégalais pour se rendre en Europe via le Maroc révèlent de quelle manière le personnage du « passeur » prend sa place dans la cadre du parcours migratoire :

*«Au Maroc, les aventuriers<sup>55</sup> sénégalais qui cherchent à parvenir en Europe en déjouant les restrictions posées aux conditions d'entrée et de séjour dans les pays européens, s'en remettent à un interlocuteur privilégié, appelé thiaman. (...) Les thiamen sénégalais qui prennent en charge une partie de l'organisation des passages clandestins sont, au départ, eux mêmes des aventuriers venus dans le pays dans l'espoir de rallier l'autre côté de la Méditerranée. Mais, à un moment donné de leur «carrière» migratoire, ils en viennent à*

---

<sup>55</sup> Les «aventuriers» sont les migrants sénégalais qui partent clandestinement vers l'Europe.

*endosser ce rôle de passeurs de frontières. De par leur expérience sur les routes de l'aventure, tous se sont constitués un capital de relations et se sont familiarisés avec les rouages des réseaux migratoires. Certains ont renoncé à atteindre personnellement l'Europe. D'autres, en revanche, conçoivent ce statut comme une étape intermédiaire de leurs parcours, qui leur permettra par la suite de financer leur propre voyage.» (Pian, 2010, p.22).*

Il est possible de faire des observations très proches sur les côtes de la Manche où certains migrants font le choix, définitivement ou temporairement, de mobiliser leurs connaissances géographiques et leurs réseaux de relations pour devenir des «passeurs». Tous ne renoncent pas à rejoindre l'Angleterre. L'argent qu'ils parviennent à accumuler leur permet d'envisager la poursuite du voyage et leur évite des retours en arrière vers Paris, ou même l'Italie et la Grèce, pour travailler.

L'idée de «carrière» est intéressante en ce qu'elle marque l'avancement dans un processus migratoire qui a amené l'individu à accumuler des informations géographiques, sociales, pratiques... sous forme d'un capital dont il dispose pour changer de statut. Devenir «passeur» constitue une étape parmi d'autres de la «carrière» migratoire et au regard du travail de terrain, on peut avancer l'hypothèse que les «filières» se constituent ainsi, avec le temps, par la connexion d'individus ayant avancé dans leur «carrière» migratoire, en mobilisant à la fois le capital social et le capital spatial qu'ils avaient accumulé.

#### ***6.4. L'activité de passeur est inhérente au fait clandestin***

L'objet de mon travail de recherche n'est pas de dessiner une ligne qui ferait la frontière, et en même temps la différence, entre deux catégories d'individus («passeurs» ou «clandestins», «escrocs» ou «victimes»). Il semble plus pertinent de poser l'activité de «passeur» comme un processus inhérent au franchissement clandestin des frontières. Autrement dit, il s'agit de prendre acte du fait que l'activité de «passeur» existe avec plus ou moins d'intensité sur le littoral comme au niveau d'autres frontières d'Europe et du Monde et qu'elle constitue l'un des éléments de compréhension du voyage clandestin, et plus précisément du *passage* que j'étudie.

## CONCLUSION

Ce chapitre consacré aux parcours des clandestins inscrit l'objet de recherche dans la dimension spatiale du voyage, depuis le pays d'origine, jusqu'au pays dans lequel les migrants «clandestins» trouveront une protection et pourront s'installer. En cela, il ouvre et déploie tout un champ de recherche sur les conditions du voyage clandestin dont nous avons proposé une grille de lecture en trois volets : les itinéraires marqués par des régulations des mobilités contraintes, la question du travail lors du voyage, et le rôle des «passeurs» au niveau des points de passage.

### *Les itinéraires*

La connaissance des routes se base sur des sources institutionnelles (les polices notamment) et sur les récits que peuvent produire les migrants. La description des itinéraires reste cependant toute relative et ne dessine le plus souvent que des passages d'un pays à l'autre ou au mieux d'une ville à l'autre.

Les routes des migrations clandestines drainent des populations de nationalités diverses et se resserrent au niveau des points de passages sur les frontières extérieures de l'Europe (Ceuta et Melilla ou le fleuve Evros en Grèce par exemple) avant de se ramifier à nouveau au sein du continent. L'étude de ces routes demanderait une approche des mobilités «transnationales» des populations qui les empruntent. C'est là un champ de recherche spécifique qui n'a pas été abordé dans cette thèse sinon au travers des travaux d'autres chercheurs. Néanmoins, il est possible d'énoncer les logiques qui contribuent à les dessiner : les contraintes géographiques d'une part, et à une échelle plus fine, les dispositifs de contrôles migratoires.

Contrairement à ce que pourrait laisser penser la cartographie des routes migratoires qui montre des cheminements entre un pays de départ et un pays d'arrivée, les parcours des migrants sont pour la plupart non linéaires. Ils témoignent du caractère «illégal» du voyage et plus précisément de l'ensemble des contraintes qui concourent à complexifier les mobilités des migrants «clandestins» (les arrestations, les renvois, les dispositifs légaux et administratifs de gestion de l'étranger...). Le travail de recherche a également permis de revenir sur l'idée qu'il y aurait des «pays de rebond» (comme la France) et un «eldorado» (l'Angleterre). Cette lecture largement véhiculée dans le champ médiatique, mais aussi au quotidien dans les discours des bénévoles associatifs ou des politiques est en grande partie infondée et cache en réalité la question de l'accueil des émigrants au sein des pays membres de l'Union européenne<sup>56</sup>.

---

<sup>56</sup> Cette recherche est centrée sur le cas de la France, mais une mise en comparaison avec les politiques d'accueil en Grande-Bretagne en Irlande, dans les pays nordiques, mais aussi en Italie ou en Grèce pourrait constituer à elle seule un objet de recherche.

### ***La question du travail***

Le travail «clandestin» apparaît aussi dans le cadre du *passage* comme un travail «de clandestins», quand les migrants sont mis au travail par les filières en attendant de tenter le passage (comme c'est le cas en Turquie par exemple), mais aussi lorsqu'ils s'insèrent dans une économie informelle dont les pratiques apparaissent marginales et les comportements parfois déviants (vols, trafics, prostitution...).

La question du travail au cours du voyage clandestin n'est pas centrale, mais elle est toujours attachée au *passage*, en raison de son coût, de sa durée, et parce que dans le meilleur des cas il aboutit à ce que le migrant prenne place dans une nouvelle société. Le travail y sera alors une composante permettant de s'y inscrire.

Poser la question du travail a permis aussi de mettre en lumière une *économie du quotidien* qui révèle davantage la condition de «clandestin» que les estimations du coût des tentatives aux frontières. Les individus ont en effet une position au sein du monde clandestin définie en partie par leur capacité à s'inscrire dans cette économie du quotidien.

Enfin, choisir le travail comme entrée pour porter un regard sur le voyage clandestin a permis de poser des pistes en vue d'autres recherches. L'articulation entre travail et voyage clandestin constituent une problématique de géographie sociale dans la mesure où elle contribue à mettre en perspective un rapport social large entre les sociétés européennes et les sociétés à partir desquelles émigrent ceux qui seront qualifiés de «clandestins». Les régulations migratoires participent en outre d'une instrumentalisation de la main d'oeuvre, parce qu'elles obligent les migrants à travailler lors du mouvement d'émigration, mais aussi parce qu'elles précarisent et placent en compétition migrants et travailleurs européens.

### ***Le «passeur» : un personnage et un rôle***

Dans le cadre des déplacements migratoires clandestins dirigés vers l'Europe (et plus largement vers les pays dits «du Nord»), le «passeur» est une figure inédite qui apparaît précisément avec le développement des politiques de contrôles migratoires. Sur le littoral de la Manche, le recours à ses services est d'autant plus nécessaire qu'il est difficile de passer, mais il n'est pas systématique. Les déplacements clandestins se réalisent aussi sans «passeurs».

L'idée que l'activité de «passeur» serait un moment d'une «carrière» migratoire (Pian, 2010) au cours de laquelle certains migrants feraient le choix de mobiliser leur capital social et spatial accumulés est particulièrement intéressante parce qu'elle remet en cause l'image du «passeur» comme individu extérieur aux populations de migrants et qui profiteraient de ces derniers. La figure du «passeur» recouvre en effet des réalités complexes. C'est un personnage ambivalent dont les qualités sont pour une grande part construites par le regard selon que l'on se place du côté des

exilés ou du côté des agents de régulation que sont les polices ou dans une certaine mesure les associations.

Le rôle du «passeur» dépasse le moment de la tentative de passage. Il s'apparente davantage à une «prise en charge» des migrants «clandestins». Celle-ci ne s'apparente pas à une «mise en sécurité», mais plutôt à un contrôle social fort visant à dominer les individus - les «clients» - pour éviter que l'activité ne soit déstabilisée par des comportements non maîtrisés (comme des contacts répétés avec les bénévoles par exemple).

Les «passeurs», ou les individus chargés de faciliter le passage, sont constitutifs de l'objet d'étude. Ils mettent en relief le caractère «hors normes» du monde clandestin et extraordinaire des relations qui s'y développent ou qui se tissent vers l'extérieur avec la société locale. A ce titre, il convient de ne pas juger de la qualité morale de leurs activités, mais plutôt de prendre acte de leur place et de leur rôle dans le passage afin d'appréhender ce qui participe à définir la condition de «clandestin».







## Partie II

### *Le passage* comme objet d'étude

Le deuxième partie de cette thèse est un regard sur le *passage* tel que nous l'avons observé et étudié à l'échelle du littoral de la Manche d'une part, et à l'échelle de l'agglomération de Cherbourg d'autre part.

Le chapitre 4 donne au lecteur les clés pour comprendre le mouvement de fermeture des espaces transmanche en présentant les logiques combinées de réponse à l'immigration clandestine et de mise aux normes internationales qui en sont à l'origine. Le chapitre 5 propose une approche chronologique du fait clandestin sur le littoral de la Manche depuis la fin des années 1990. La multiplication des campements précaires et informels après la fermeture du centre de la Croix Rouge de Sangatte est particulièrement étudiée dans le but d'écrire une géographie de la présence des migrants «clandestins». Enfin, le chapitre 6 présente les problématiques qui se sont cristallisées autour des «clandestins» à Cherbourg, dans la ville et sur le port de commerce. L'intégration du phénomène par la société locale est mise en évidence. Ainsi, la deuxième partie de cette thèse constitue un apport à la compréhension du *passage* par l'étude de sa projection dans l'espace de la société locale.

<b>Chapitre 4</b> - Les espaces transmanche, entre sûreté et régulation des déplacements clandestins .....	195
<b>Chapitre 5</b> - De Sangatte aux «jungles» : la présence des «clandestins» sur le littoral de la Manche .....	225
<b>Chapitre 6</b> - Dans la ville et sur le port : construction et cristallisation des problématiques autour des «clandestins» de Cherbourg .....	269



## Chapitre 4

### Les espaces transmanche, entre sûreté et régulation des migrations clandestines

INTRODUCTION .....	196
<b>I/ DES MANIFESTATIONS VISIBLES DE LA MISE EN SÛRETÉ DES ESPACES TRANSMANCHE .....</b>	<b>197</b>
1. La sûreté change la physionomie des espaces transmanche .....	197
2. Du rôle de l'image : sûreté des installations et compétition économique .....	205
<b>II/ LA GESTION FRANCO-BRITANNIQUE DES FLUX CLANDESTINS À LA FRONTIÈRE .....</b>	<b>210</b>
1. Protocoles, traité et arrangements administratifs... ..	210
2. La délocalisation progressive des contrôles britanniques .....	214
<b>III/ LES RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES DE SÛRETÉ PORTUAIRE :</b>	
<b>FERMETURE ET CONTRÔLE DES TERMINAUX TRANSMANCHE .....</b>	<b>217</b>
1. Des réglementations contraignantes .....	217
2. L'ISPS : un dispositif indirect de lutte contre le passage clandestin ? .....	219
CONCLUSION .....	221

## **INTRODUCTION**

C'est à la fin des années 1990 que le passage clandestin depuis la France vers la Grande-Bretagne devient problématique pour les autorités à la frontière des deux pays. Les migrants se concentrent alors essentiellement à Calais. Depuis Sangatte, ils tentent leur chance en se cachant dans des camions qui empruntent le tunnel sous la Manche ou le terminal transmanche sur le port. Le processus de fermeture s'enclenche véritablement à cette époque.

L'objet de ce chapitre est d'analyser le mouvement de fermeture des espaces transmanche. Trois logiques combinées permettent d'en rendre compte. En 1991 tout d'abord, la signature du protocole de Sangatte marque le point de départ d'une politique de gestion partagée des mouvements migratoires à la frontière franco-britannique. Par la suite, et tout au long des années 2000, plusieurs accords ont été signés avec, pour chacun d'eux, le projet pour le gouvernement britannique d'installer des contrôles sur le continent. Cependant, la fermeture des espaces transmanche relève aussi de l'initiative des exploitants portuaires. Après la fermeture du centre de la Croix-Rouge de Sangatte en 2002, les tentatives de passage clandestin, qui étaient jusqu'alors essentiellement centrées sur Calais, se sont diffusées à l'ensemble des terminaux transmanche. En réaction, les exploitants portuaires ont clôturé les sites portuaires et augmenté la surveillance de leurs installations, participant ainsi à la régulation des déplacements clandestins. Progressivement, la sûreté des installations portuaires est devenue un argument commercial dans la compétition économique qui se joue entre les ports transmanches. Enfin, et parallèlement aux logiques politiques et économiques qui ont contribué à réguler plus fortement les déplacements clandestins à la frontière franco-britannique, de nouvelles réglementations internationales ont imposé une mise en sûreté des installations portuaires. Suite aux attentats du 11 septembre 2001, les Etats-Unis ont proposé à l'Organisation Maritime Internationale (OMI) la mise en oeuvre de réglementations dans le but d'augmenter considérablement la sûreté portuaire. Le code ISPS (*International Ship and Port Security*) qui en résulte marque, en outre, la volonté pour les pays signataires de contrôler efficacement la circulation des individus. Il a été mis en application en France en 2004.

## I/ DES MANIFESTATIONS VISIBLES DE LA MISE EN SÛRETÉ DES ESPACES TRANSMANCHE

La signification attribuée au terme de «sûreté» varie en fonction des métiers et des cultures professionnelles. Pour ce qui nous intéresse ici, la sûreté portuaire désigne les réponses apportées par les professionnels aux actes illicites (atteintes aux navires, aux équipages, aux passagers, aux installations portuaires...). Il s'agit de prévenir un acte malveillant. L'idée de sûreté portuaire est ainsi très proche de celle de sûreté aérienne. La sécurité portuaire désigne quant à elle tout ce qui a trait à la prévention des accidents. Les notions de «sécurisation», ou de «sécurité globale», parfois utilisées, désignent la somme des mesures de sûreté et de sécurité qui ont été mises en oeuvre dans un espace par les personnes en charge de la prévention des risques (Landauer et Chalumeau, 2007, p.17)

### 1/ La sûreté change la physionomie des espaces transmanche

#### 1.1. Le tunnel sous la Manche : une porte sur l'Angleterre quasi-hermétique ?

La question de la sûreté s'est posée dès la fin des années 1990 et de façon particulièrement forte lorsque le centre de la Croix Rouge de Sangatte était en activité. A l'échelle du littoral de la Manche, le terminal ferroviaire de Coquelles est probablement, avec le port de Calais, l'un des espaces transmanches dans lequel les moyens matériels et humains mis en place pour la sûreté sont les plus développés (Fig. 2.4.1). En dépit de ces installations, c'est aussi via ces deux espaces que la plus grande partie des migrants transitant par la France ont rejoint clandestinement la Grande-Bretagne ces dix dernières années.



Fig. 2.4.1. ; Carte de localisation du Terminal Eurotunnel à Coquelles et du port transmanche de Calais. OT, 01.07.11.  
Source de l'image ; [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr)

Au début des années 2000, la société Eurotunnel estimait à 150 millions de francs les pertes de revenus engendrées par la présence de clandestins à Sangatte et par les tentatives répétées de passage clandestin. Au printemps 2001, la protection du site de Coquelles est lancée. Plusieurs kilomètres de clôtures sont posés pour couvrir les 600 hectares du site. Les effectifs attachés à la surveillance sont multipliés par dix. Plusieurs dizaines d'agents de sécurité se relaient sur le terminal avec à leur tête un général britannique à la retraite (INA, 09.09.01). Selon les sources de la Coordination Française pour le Droit d'Asile (CFDA), des grillages électrifiés, des détecteurs infrarouges et 260 caméras auraient aussi été installés (CFDA, 2008, p.23).

Le maire de Coquelles de l'époque réclame quant à lui plus de sécurité, pour les migrants qui traversent l'autoroute à pied, mais également pour ses administrés :

*«Même si il n'y a pas encore eu de soucis d'agressions, et ce n'est pas arrivé, c'est même assez extraordinaire... on craint que, au bout d'un moment, ces gens là, sans moyens euh... sans moyens pour survivre parce que l'argent ils l'ont dépensée... un peu... pressés... un peu... un peu pressés par les évènements... bon, fassent n'importe quoi également» (INA, 23.08.2001).*

La société Eurotunnel a demandé la fermeture du hangar à Sangatte - dont elle est propriétaire - réquisitionné par la Préfet et dans lequel la Croix Rouge travaille auprès des migrants. Cette requête a été rejetée par deux fois par le tribunal administratif de Lille en septembre 2001 et en février 2002.

Presque dix ans plus tard, le site est toujours hautement «sécurisé» et le coût du dispositif est très important. A titre d'exemple, selon son rapport d'activité 2009, le Groupe Eurotunnel aurait investi 13 million d'euros à Coquelles et à Folkestone : des travaux ont été réalisés dans les deux sites pour renforcer les 17 km de clôtures. Les équipements de contrôle infrarouge et à rayons X pour les bagages, ont été remplacés, et le système de vidéosurveillance a été modernisé sur le site du terminal français. Par ailleurs, et selon ce même rapport, un système anti-intrusion automatisé serait en développement.

Pour faire fonctionner le dispositif matériel et technologique dédié à la sûreté, 150 personnes étaient mobilisées en 2009, dont 125 chez un sous-traitant privé spécialisé dont le contrat venait d'être renouvelé et 25 en interne. L'objectif annoncé était *«d'arriver à une étanchéité de la frontière quasi-totale»* (Eurotunnel, 2009). C'est chose faite depuis 2010 si l'on en croit le patron du Groupe Eurotunnel :

«Aujourd’hui, le problème des clandestins est dans les ports, puisque c’est là qu’il est le plus facile de passer plutôt que d’essayer de monter dans une navette Eurotunnel. De notre côté vigilance, mais grande satisfaction : nous assurons aux autorités britanniques l’étanchéité de la frontière.» (ActuFinance, 09.03.10).

## 1.2. La généralisation de la sûreté dans les ports transmanche

Depuis la fin des années 1990 et particulièrement depuis le début des années 2000, les dispositifs techniques et technologiques, ainsi que les moyens humains mis en place pour garantir la sûreté, se sont généralisés à l’ensemble des ports transmanche, de Roscoff en Bretagne à Dunkerque dans le Nord.

- La fermeture de l’espace : des clôtures et des barbelés partout

Les clôtures, associées à des barbelés anti-franchissement, constituent l’obstacle physique anti-intrusion utilisé aujourd’hui dans tous les ports transmanche du littoral. Les gestionnaires des installations portuaires ont d’abord investi dans des clôtures simples surmontées de bas-volets et de barbelés concertinas rasoirs<sup>57</sup> (Fig. 2.4.2).

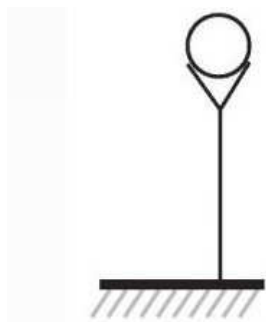


Fig. 2.4.2. ; Schéma d’une clôture simple avec bavolets et concertinas. Source : <http://www.techni-contact.com/produits/250-791475-systeme-anti-esclade.html> (consulté le 29 . 06.11).

Ce dispositif de fermeture n’a cependant pas permis d’empêcher les intrusions au niveau des installations portuaires : soit les grilles étaient soulevées ou découpées, soit les migrants passaient par dessus. Les clôtures ont alors été doublées et dans l’espace intermédiaire, des barbelés concertinas et/ou des barrières infra rouges ont été installés (Fig. 2.4.3).

Fig. 2.4.3 ; Port de Dieppe. La clôture autour du parking poids lourds a été doublée. Un fossé déjà existant a été utilisé pour créer un obstacle supplémentaire. Des barbelés rasoirs y ont été installés. OT, 20.04.11



<sup>57</sup> Les concertinas barbelés rasoirs ont la particularité d’être équipés de lames rendant très dangereux l’escalade des clôtures. Dans certains ports comme à Dieppe, les migrants utilisent des couvertures ou des vêtements pour limiter le nombre des coupures et des entailles au niveau des mains et des bras.





Fig. 2.4.4. ; La double clôture sur le parking nord du port transmanche à Cherbourg. Les migrants ne peuvent plus entrer en escaladant les grilles, ils passent maintenant par le portail d'entrée... OT, 24.03.09

Le système de double clôture est un dispositif de défense que l'on retrouve sur d'autres sites tels que les centrales nucléaires (c'est le cas du site Areva dans la Hague), les prisons, les zones militaires ou les aéroports. Pour les responsables en charge des installations portuaires sur les côtes de la Manche, la double clôture vise à empêcher l'intrusion des migrants «clandestins», mais aussi, et plus largement, toutes formes d'intrusion sur le site. En effet, les doubles clôtures ne sont pas uniquement une solution locale contre la «pression migratoire», elles doivent également permettre de répondre aux impératifs du code ISPS<sup>58</sup> (ISPS, p.29). L'utilisation systématique de systèmes de clôtures entre dans la logique de fermeture des espaces transmanche et de contrôle des accès aux installations (Fig. 2.4.4).

- Le développement des technologies de détection

#### *Des barrières infra-rouges contre les intrusions*

L'utilisation de technologies telles que des lasers anti-intrusion n'est pas encore généralisée. C'est un système qui remplace les barbelés rasoirs entre les clôtures. A Ouistreham, la barrière infra-rouge a été installée côté mer, au nord du port (Fig. 2.4.5).

Fig. 2.4.5. ; Le port transmanche à Ouistreham. Entre les deux clôtures, une barrière infra-rouge a été installée pour détecter d'éventuelles intrusions en direction du parking des poids lourds. OT, 30.04.08.



La barrière infra-rouge fonctionne en lien avec le système de vidéo-surveillance. Lorsqu'une intrusion est détectée, les caméras de vidéo-surveillance situées à proximité sont automatiquement orientées vers le ou les individus

qui ont déclenché le système. De cette manière, la surveillance de l'espace portuaire n'est plus

<sup>58</sup> Code International pour la Sûreté des Navires et des Installations Portuaires, dit code ISPS (*International Ship and Port Security*).

seulement le fait des agents de sécurité qui se voient assistés dans leur travail par un dispositif technologique.

### *Des espaces vidéo-surveillés*

L'utilisation de systèmes de vidéo-surveillance dans les sites portuaires concerne aujourd'hui tous les ports transmanche (Fig. 2.4.6).

Fig. 2.4.6. ; Le port transmanche d'Ostende en Belgique. Le système de vidéo-surveillance y est couplé à des sur-clôtures électrifiées. OT. 19.04.10.

Beaucoup de caméras avaient été installées avant les attentats du 11 septembre 2001 et la mise en place quelques années plus tard du code ISPS. La vidéo-surveillance constituait une solution technique visible permettant à la fois de faciliter la surveillance effective des ports et de communiquer en direction des transporteurs quant aux efforts réalisés pour lutter contre l'immigration clandestine.

Sur le port de Zeebrugge, le système de vidéo-surveillance vient directement assister les agents chargés du contrôle et de la sûreté. A l'entrée du terminal, les poids lourds sont inspectés sous différents angles par des caméras, ce qui permet au personnel portuaire d'effectuer une inspection de contrôle depuis sa cabine (Fig. 2.4.7).



Fig. 2.4.7. ; Port de Zeebrugge (Belgique). Un camion avant la zone d'embarquement. Un système de caméras assiste le personnel du port dans son travail de surveillance. Il s'agit de repérer d'éventuels clandestins qui se seraient accrochés à la remorque du poids lourd. OT, 21.04.10

### *Une utilisation occasionnelle de scanners*

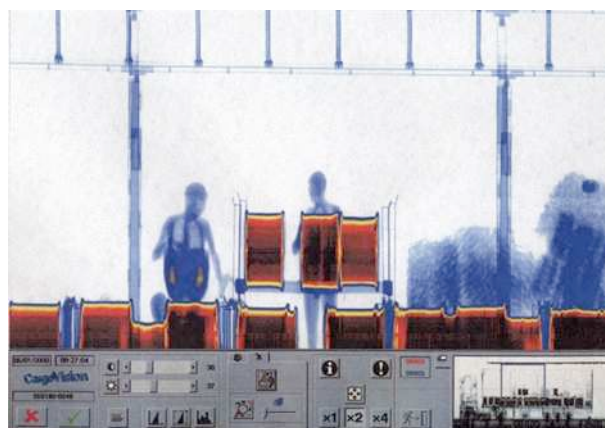
Il n'y a pas de généralisation des scanners à l'ensemble des ports transmanche. Cet outil coûte très cher et ne constitue pas une solution efficace pour contrôler un nombre important de camions, du fait du temps nécessaire pour scanner l'intégralité d'un camion. En revanche, il permet de s'assurer qu'aucun clandestin n'est dissimulé à l'intérieur de la remorque d'un poids lourd (Fig. 2.4.8).



Fig. 2.4.8. ; Port de Roscoff. Un poids lourd est passé au scanner avant d'embarquer. OT, 12.09.08

L'imagerie par scanner est utilisée à Roscoff sur une partie des poids lourds. Cet outil sert également à contrôler les camions sur le port de Calais (Fig. 2.4.9).

Fig. 2.4.9. ; Port de Calais. Le scanner révèle de façon certaine la présence de clandestin à bord des remorques. Source : <http://news.fr.msn.com/m6-actualite/monde/photo.aspx?cp-documentid=157454366&page=12> (consulté le 30 juin 2011).



- Une surveillance partagée et privatisée

«Pour maîtriser les tentatives d'intrusion sur ses sites, Eurotunnel, qui n'est ni en charge du contrôle de la frontière ni doté de pouvoirs de police, travaille en liaison étroite avec les autorités des Etats. Le Groupe développe des solutions de haute technologie, avec le souci de préserver la qualité du service à ses clients, la sécurité de son personnel et celle des migrants.» (Eurotunnel, 2009)

Ce que relève ici le rapport d'activité du Groupe Eurotunnel est tout à fait transposable au niveau des ports transmanche : les acteurs en charge de la gestion des sites portuaires, de même que les acteurs qui utilisent les installations portuaires, ne sont pas en charge du contrôle des frontières et ne disposent pas de pouvoirs de police. Pourtant, force est de constater que depuis maintenant plus de dix ans, le contrôle de l'immigration est devenu, directement ou indirectement, l'affaire de tous. Dans une logique de «partenariat», les différents acteurs «traditionnels» du port (CCI, Capitainerie, compagnies maritimes...) se sont rapprochés des acteurs régaliens, c'est-à-dire des agents de la

police aux frontières et des douanes, plus spécialement attachés à la surveillance de la circulation des biens et des hommes au niveau de la frontière. Par ailleurs, de nouveaux acteurs que sont les sociétés privées de surveillance - ou de «gardiennage» - sont venus s'insérer dans le dispositif.

*Les rôles et les missions des différents acteurs des ports transmanche*

Les rôles et les missions des différents acteurs qui interviennent au niveau des espaces portuaires en matière de sûreté sont assez complexes. Les compétences sont partagées selon qu'il s'agisse d'assurer la sûreté des installations portuaires, de veiller que personne ne pénètre dans les zones d'accès restreint, ou contrôler les déplacements des individus au niveau de la frontière (Fig. 2.4.10).

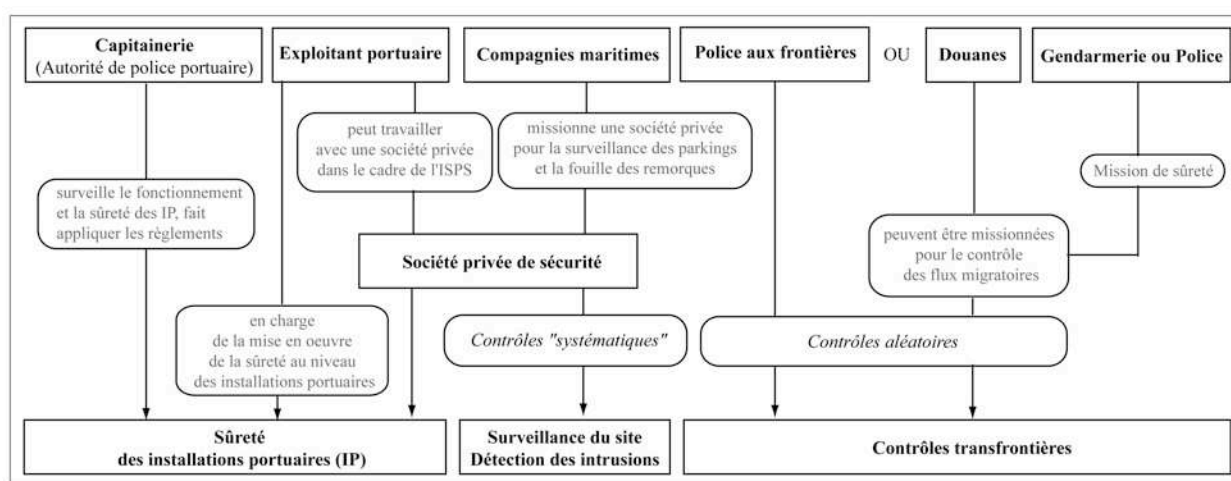


Fig. 2.4.10. ; Sûreté, surveillance et contrôle dans les ports transmanche. OT, 30.06.11

De façon ponctuelle, comme à Calais et Dunkerque, la police britannique est également présente au niveau des ports. Sa mission est directement dirigée vers la lutte contre l'immigration clandestine. Les employés des services de l'immigration britannique travaillent avec les policiers français pour empêcher le passage clandestin de la frontière : ils participent aux opérations de contrôle à l'embarquement, en mettant à disposition de l'exploitant portuaire des outils technologiques de détection.

*Les contrôles à l'embarquement et la lutte contre l'immigration clandestine*

Le contrôle de l'immigration clandestine se fait par l'espace, au travers des dispositifs matériels (clôtures...) et technologiques (vidéo-surveillance...), mais aussi au cours du protocole d'embarquement. C'est sur ce laps de temps relativement court - souvent autour d'une heure - que se joue l'efficacité des contrôles mis en place (Fig. 2.4.11).

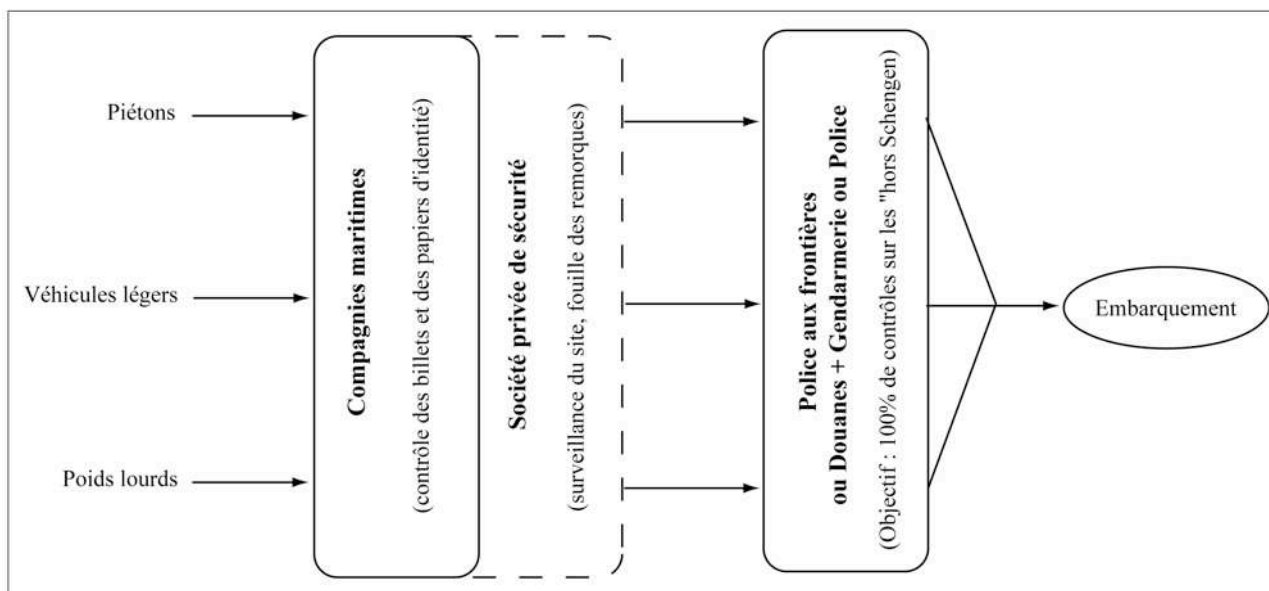


Fig. 2.4.11. ; Lors du protocole d'embarquement, les sociétés de sécurité privées sont venues s'intercaler entre les vérifications des papiers effectuées par les compagnies maritimes et les contrôles, aujourd'hui aléatoires, de la police aux frontières. OT, 30.06.11

Les migrants visent prioritairement les poids lourds et c'est pour cette raison que le travail des agents de sécurité privés se concentre sur les parkings des camions. A leur initiative ou à la demande des chauffeurs, ils peuvent ouvrir les remorques et y entrer pour vérifier qu'aucun passager clandestin ne s'y trouve. Dans le cas contraire, ils doivent appeler les agents de la Police aux Frontières pour qu'ils viennent les interpeller.

- Une mise en sûreté «adaptée» puis «contrainte» des espaces transmanche ?

La généralisation de la sûreté à l'ensemble des ports transmanche en l'espace d'une dizaine d'années ne doit pas masquer le processus et les différences qui en résultent. En effet, la fermeture des espaces transmanche accompagne la lutte contre l'immigration clandestine vers la Grande-Bretagne et l'Irlande, mais elle est aussi la conséquence de l'application des réglementations internationales contraignantes en matière de sûreté portuaire, et en particulier du code ISPS. Ce dernier impose un tel niveau de sûreté des installations portuaires que les exploitants portuaires ont tous eu à mettre en place des dispositifs visant à contrôler l'accès aux installations (clôtures, badges...). La conséquence visible est la transformation des paysages portuaires et l'uniformisation en matière de physionomie de ces espaces.

En revanche, des différences majeures ont existé et perdurent en ce qui concerne les dispositifs mis en place pour lutter contre l'immigration clandestine, laquelle ne se manifeste pas partout sur le littoral de la même manière. La sûreté est très développée à Calais où le port est vaste et la «pression migratoire» importante, alors qu'elle marque beaucoup moins les sites de Saint-Malo ou de Roscoff. Ce sont des variables telles que l'investissement dans des outils technologiques de détection ou le nombre d'agents privés de sécurité déployés sur site qui permettent d'en rendre

compte. La sûreté des espaces transmanche est ainsi, pour partie, «adaptée» aux contextes migratoires locaux.

## 2. Du rôle de la communication : sûreté des installations et compétition économique

La mise en sûreté des espaces transmanche ne passe pas uniquement par l'installation de dispositifs techniques infranchissables ou par l'utilisation des dernières technologies de détection. En tant que composante des enjeux commerciaux, la sûreté se joue également dans le champ de la communication. A défaut d'être en mesure d'assurer réellement des contrôles efficaces à 100% lors des procédures d'embarquement, il est essentiel pour les organismes gestionnaires des espaces portuaires, mais aussi pour la société Eurotunnel, que les éventuelles carences en matière de sûreté soient palliées par la promotion de l'image d'un espace aux installations sécurisées.

Le site Internet de la société Eurotunnel propose une page dédiée à la gestion de la sûreté au niveau des terminaux ferroviaires (Fig. 2.4.12). La «sûreté maximale» est rendue possible par la conjugaison des moyens technologiques et humains. Un scanner à ondes passives situé à l'entrée du terminal de Coquelles permet de détecter les passagers clandestins cachés dans les remorques des



camions, et des contrôles visuel ou CO<sub>2</sub> peuvent être pratiqués avec le consentement des chauffeurs. De plus, des contrôles des douanes françaises et des services de l'immigration britannique sont réalisés.

Fig. 2.4.12. ; Contrôles de sécurité et de sûreté sur le site Eurotunnel. Source : <http://www.eurotunnelfreight.com/fr/securete-surete/controles/> (consulté le 16.04.11)

Dans le rapport d'activité de la société Eurotunnel, les responsables n'oublient pas de rassurer leurs clients : «*Le dialogue permanent avec les autorités françaises et britanniques porte ses fruits*», ou encore «*Globalement, les moyens mis en oeuvre permettent d'arriver à une étanchéité de la frontière quasi-totale. Ceci est particulièrement important pour les transporteurs qui sont exposés à de lourdes amendes si des clandestins sont découverts dans leurs camions*». Pourtant, si le renforcement de la sûreté permet effectivement d'augmenter le nombre des interpellations, elle n'influe en rien semble-t-il sur la «pression migratoire» puisque le même rapport reconnaît que «*la pression des migrants s'est maintenue au niveau de 2008. Après avoir progressé au premier semestre, le nombre*

*d'interpellations a chuté en fin d'année, après la fermeture de la «jungle» de Calais. Une recrudescence des tentatives d'intrusion s'est manifestée à la fin du premier trimestre 2010».*

Cela permet de questionner la corrélation - ou même la causalité - qui existerait entre la sûreté et la «pression migratoire». Plus de sûreté n'impliquerait pas automatiquement moins de mouvements migratoires clandestins.

Les exploitants des ports transmanche français travaillent aussi la communication en direction de leurs clients. Cependant les discours sur la sûreté varient en fonction des espaces portuaires concernés. On pourrait penser *a priori* qu'il existe une corrélation entre la communication en matière de sûreté et la pression migratoire, c'est-à-dire que plus la présence de migrants et le nombre de tentatives de passages clandestins sont importants, et plus les organismes chargés de la gestion des ports développent un argumentaire pour rassurer leurs clients. Or, ce n'est pas le cas. Si l'on considère les sites Internet consacrés aux différents ports transmanche, on s'aperçoit que tous n'ont pas nécessairement de pages dédiées à la sécurité et à la sûreté. Les sites Internet des ports de Roscoff, de Saint-Malo, de Ouistreham et de Dieppe ne font pas référence au travail de «sécurisation» des installations et des espaces portuaires. Pourtant, tous sont aujourd'hui fermés par des clôtures, des barbelés-rasoirs et disposent d'un système de vidéo-surveillance. Les dispositifs matériels et technologiques destinés à lutter contre les intrusions sont mêmes particulièrement importants à Ouistreham et à Dieppe (doubles clôtures rehaussées, sas fret...).

A Boulogne-sur-Mer, seule la mise aux normes des installations portuaires, conformément au code ISPS, est mise en avant : *«La sûreté figure au premier plan des préoccupations du Port de Boulogne-sur-Mer, que ce soit au travers d'initiatives ou de réglementations, notamment sous l'égide de l'OMI.»* (Port de Boulogne-sur-Mer, \_).

Le port transmanche n'a fonctionné que de façon intermittente (Speed Ferries de 2004 à 2008, et LD Lines de février 2009 à septembre 2010), mais au cours de ces périodes la fouille des camions y était pratiquée comme ailleurs sur le littoral (Fig. 2.4.13).

Fig. 2.4.13. ; La fouille d'une remorque sur le port de Boulogne sur Mer. OT, 23.04.10



Il en va de même à Dunkerque. L'unique référence à l'immigration clandestine est dans le dossier de presse de 2008 (Port autonome de Dunkerque, 2008). On y apprend simplement que les clôtures du terminal transmanche ont été renforcées.

Sur le site Internet du port de Cherbourg, il n'existe pas de page spécialement réservée à la sûreté. Néanmoins, les efforts consentis pour lutter contre les intrusions sont décrits et les problématiques liées aux clandestins sont implicitement présentes. La Chambre de Commerce et d'Industrie aborde les questions de «sécurisation» dans la rubrique «infos pratiques» :

*« L'accès des poids lourds se fait par le nord du terminal ferry via un poste de contrôle. Le stationnement des véhicules est situé à l'intérieur d'une zone sécurisée permettant aux chauffeurs d'accomplir en toute tranquillité les formalités auprès des compagnies ferries (...). Le terminal offre tous les services nécessaires aux chauffeurs en transit (restauration, douches, téléphone, salle d'attente, distributeur automatique de billets, parking sécurisé...) ».*  
(Port de Cherbourg SAS, 2011)

Le site Internet du Port de Calais a récemment été refondu. On trouve toujours des informations sur la fermeture, la surveillance et le contrôle du site portuaire et des parkings associés sur la page «service aux transporteurs» :

*«Sécurité :*

- Accès réservé uniquement au personnel et aux conducteurs de poids lourds; enregistrement (plaque avant et arrière de tous les poids lourds à l'entrée et à la sortie des lieux).*
- Surveillance permanente du terrain et des opérations 24h/24 par des moyens physiques ainsi que par la vidéo contrôlée, derrière une grille de sécurité.*
- Contact direct avec la Police qui a l'autorisation de surveiller le parking*
- Site intégralement éclairé, clôture de 2 mètres entourant les lieux, avec à l'intérieur une clôture électrique de 2,5 mètres, un fossé et un merlon »*

Une nouvelle page a été créée pour compléter ces informations et mettre en avant les efforts réalisés en matière de sûreté portuaire. On peut lire notamment que «*le Port de Calais a investi massivement dans de nouveaux moyens technologiques et humains de détection des intrusions*» (Port de Calais, 2011, sûreté). Le Port de Calais rejoint ainsi celui du Havre en terme de communication qui fait de la sûreté un argument commercial depuis plusieurs années.

Sur le site Internet du port du Havre, la question de la lutte contre l'émigration clandestine vers le Canada et la Grande-Bretagne est explicitement posée, en plus de l'application des réglementations ISPS au niveau des installations portuaires (Port du Havre, \_):

*« (...) le Grand Port Maritime du Havre dispose d'un service d'une centaine d'agents assermentés, agréés par le Préfet et le Procureur de la République et assurant d'une part, des missions de surveillance générale sur la zone portuaire et d'autre part, des missions*



*spécifiques de contrôle et de surveillance aux entrées et sorties des terminaux. Autre illustration de la mise en sûreté des installations portuaires, le système de badge standardisé à puce programmable (compatible avec les développements biométriques) compte aujourd'hui près de 18 000 adhérents.*

*Pour lutter contre les embarquements de passagers clandestins, principalement à destination du Canada et de la Grande Bretagne, une détection systématique de gaz carbonique dans les conteneurs et les poids lourds est mise en œuvre pour y déceler d'éventuelles présences.*

*(...) Les services de l'État (Douanes, Sécurité Publique, Gendarmerie, Police de l'Air et des Frontières, Affaires Maritimes...) apportent leur contribution à cette sûreté portuaire dans l'exercice de leurs missions. De leur côté, les opérateurs de terminaux (conteneurs, car ferries, pétrole...) mettent en œuvre des mesures spécifiques de surveillance et de vigilance. Leurs terminaux sont clôturés, éclairés et gardiennés. Les accès sont contrôlés et les véhicules peuvent être inspectés.*

*Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) s'implique fortement dans les discussions nationales et internationales concernant le scanning à 100%. Ainsi, le GPMH et la Direction Régionale des Douanes ont initié avec l'Union Maritime et Portuaire une démarche de place pour examiner quelle réponse pratique pourrait être apportée face à l'exigence américaine de 100% scanning. ».*

On apprend à la fin du texte que cette assurance en matière de sûreté est portée par la position du port à l'échelle mondiale :

*« Début 2010, l'autorité portuaire a été certifiée ISO 28000, devenant ainsi le premier établissement portuaire européen et deuxième mondial à offrir cet engagement sûreté à sa clientèle et aux acteurs locaux ».*

La sûreté est une composante de l'image des espaces transmanche. Dans le cadre de la compétition économique que se livrent les ports du littoral et des enjeux commerciaux liés aux problématiques de sûreté portuaire, aucun des ports du littoral de la Manche ne peut s'affranchir aujourd'hui de mettre en place des dispositifs de lutte contre le passage clandestin vers la Grande-Bretagne et l'Irlande. Cependant, tous n'ont pas les mêmes stratégies de communication. Certains n'en parlent pas, ce qui contribue à éluder la question de la clandestinité dans ces espaces. C'est le cas à Roscoff, St Malo, Ouistreham, Dieppe, Bologne-sur-Mer, Dunkerque. Concernant le port du Havre, c'est le choix inverse qui a été fait, c'est-à-dire celui de se positionner comme le port le plus sûr d'Europe, et l'un des plus sûrs du monde, en mettant en avant l'obtention en 2010 de la certification ISO 28 000. Dans l'espace intermédiaire, on trouve les ports de Cherbourg et de Calais pour

lesquels les exploitants portuaires semblent ne pas pouvoir faire l'impasse sur la sûreté de l'espace et des installations portuaires. D'autant que les médias locaux, mais aussi nationaux, participent à diffuser des informations de façon récurrente sur la présence des «clandestins». Avant Cherbourg, le port de Calais, a choisi de communiquer explicitement en direction de ses clients.

## **II/ LA GESTION FRANCO-BRITANNIQUE DES FLUX CLANDESTINS À LA FRONTIÈRE**

Le Royaume-Uni ne fait pas partie de l'espace Schengen et il n'existe donc pas de libre circulation des personnes à la frontière franco-britannique, laquelle devient de fait une frontière extérieure de l'Union européenne. En conséquence, la surveillance policière de l'espace frontalier du littoral de la Manche en France, et tout particulièrement les contrôles effectués au niveau des ports transmanche, n'ont pas cessé depuis la mise en application de la convention Schengen en mars 1995. Bien au contraire, depuis les années 1990, plusieurs accords bilatéraux entre les gouvernements français et britannique, complétés par deux arrangements administratifs en 2009 et 2010, sont venus renforcer les mesures déjà existantes de lutte contre l'immigration clandestine et élargir l'éventail des possibilités de surveillance en permettant notamment la délocalisation et le dédoublement de la frontière britannique sur le sol français.

### **1. Protocoles, traité et arrangements administratifs**

#### ***1.1. Le protocole de Sangatte***

Le protocole de Sangatte a été signé le 25 novembre 1991 entre la France, le Royaume-Uni et la Irlande du Nord. Ratifié par la loi n°93-803 du 21 avril 1993, il est entré en vigueur le 2 août 1993. Le texte de ce protocole prévoyait à l'origine la surveillance du trafic associé au tunnel sous la Manche. Il s'agissait concrètement de créer des bureaux nationaux de contrôles juxtaposés dans les installations terminales du tunnel, à Fréthun pour le territoire français et à Folkestone pour le territoire britannique. Le protocole de Sangatte permet également d'effectuer des contrôle à bord des trains.

Avec la mise en service du tunnel en 1994, c'est une nouvelle porte qui s'ouvre sur le Royaume-Uni. Rapidement, le gouvernement britannique constate l'arrivée de migrants clandestins empruntant la liaison ferroviaire. Il s'agit alors essentiellement de personnes désirant se rendre en Angleterre pour y demander l'asile.

#### ***1.2. Le protocole additionnel au protocole de Sangatte***

Dés l'automne 1997, des négociations sont engagées entre la France et la Grande-Bretagne pour renforcer les contrôles frontaliers en direction des passagers de l'Eurostar. Le 30 janvier 1998, les deux parties se mettent d'accord pour étendre le travail de surveillance des individus prévu par le protocole de Sangatte à différentes gares de France (la gare du Nord à Paris, les gares de Calais et de Lille) et de Grande-Bretagne (les gares de Waterloo et Saint-Pancras à Londres ainsi que la gare d'Ashford). Il s'agit également de mettre en commun le travail de contrôle des passagers. Comme

initialement prévu par le protocole de Sangatte, les agents en poste dans l'autre Etat pourront agir dans les gares - auparavant considérées comme des zones de contrôle dites «passives» - conformément aux droits de leur Etat d'origine.

Le gouvernement britannique veut ainsi rassurer son opinion publique en contrôlant l'arrivée d'immigrés irréguliers en provenance de la France. Le gouvernement français annonce de son côté le renforcement de la lutte contre l'activité des réseaux terroristes dont certains membres se trouvent au Royaume-Uni. De plus, et bien que la négociation des accords de ce protocole additionnel soit à l'initiative de la Grande-Bretagne, c'est la France qui s'engage à mieux contrôler la frontière franco-britannique conformément à la Convention d'application de l'accord Schengen<sup>59</sup>. Par ailleurs, les deux parties décident de mettre à profit le travail engagé dans le cadre de ce protocole additionnel pour augmenter le nombre d'interpellations d'étrangers en situation irrégulière et lutter contre les filières d'immigration clandestine.

Avant même l'entrée en vigueur du texte le 25 mai 2001 (Décret n°2001-481), les policiers français ont effectué dès les mois de juin 1998 des contrôles frontaliers de sortie de territoire à Paris-Gare du Nord afin de limiter le nombre d'immigrés irréguliers empruntant l'Eurostar pour se rendre à Londres.

### ***1.3. Le traité du Touquet***

A la fin du mois de septembre 2002, une rencontre des ministres de l'Intérieur belge, britannique et français s'est déroulée à Zeebrugge (CFDA, 2008, p.21). Les discussions portent sur la mise en oeuvre de contrôles communs sur l'ensemble de l'espace frontalier littoral dans le but de lutter contre l'immigration clandestine. Depuis le protocole de Sangatte en 1991, la volonté marquée des trois ministres d'organiser une gestion intégrée d'une portion des frontières extérieures de l'espace Schengen marque une évolution importante du statut et du rôle de ces frontières pour l'Union européenne.

Le traité du Touquet du 4 février 2003 signé entre la France et la Grande-Bretagne va concrétiser les possibilités de contrôles frontaliers bilatéraux à l'ensemble des ports maritimes de la Manche et de la Mer du Nord (Traité du Touquet, 2003). Il s'agit spécifiquement de lutter contre l'immigration clandestine en considérant les conséquences de la fermeture du centre de la Croix Rouge de Sangatte, deux mois plus tôt (en décembre 2002), en termes de déplacement des migrants sur le littoral de la Manche<sup>60</sup>. En témoigne l'extrait suivant du Traité :

---

<sup>59</sup> En effet, la frontière franco-britannique étant une frontière extérieures de l'espace de libre-circulation Schengen, la France doit être en mesure d'assurer aux partenaires de l'espace Schengen un contrôle des voyageurs en provenance de la Grande-Bretagne.

<sup>60</sup> Les conséquences de la fermeture de Sangatte ont été niées publiquement par le Ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy (cf. chapitre 4).

*«L'afflux massif d'immigrés de toutes provenances (...) ne s'est que relativement tari et risque de connaître un « déplacement » dans les ports maritimes assurant la liaison avec la Grande-Bretagne après la fermeture du centre ; en conséquence, la mise en oeuvre de bureaux de contrôles nationaux juxtaposés dans les ports de la Manche et de la mer du Nord des deux États est apparue nécessaire.» (Projet de loi autorisant l'approbation du traité du Touquet, 2003)*

Les accords prévus dans le cadre de ce traité sont, à la différence des accords de Sangatte par exemple, subordonnés à des aides financières et matérielles de l'Angleterre devant permettre la multiplication des moyens humains et des dispositifs techniques de contrôle et de sûreté dans les ports transmanche français<sup>61</sup>.

Le traité du Touquet constitue, de fait, une étape essentielle dans le processus de fermeture physique de la frontière franco-britannique. Il s'agit en même temps d'un moment fort de la délocalisation des contrôles migratoires britanniques sur le sol français.

Enfin, le traité du Touquet amorce l'instauration progressive au cours de l'année 2003 d'un système qui pénalise financièrement les transporteurs lorsqu'un passager clandestin est découvert sous un camion ou à l'intérieur de la remorque (2 000 £ environ par clandestin découvert). Cette disposition qui engage directement les exploitants portuaires vis-à-vis de leurs clients (les transporteurs) a participé fortement à l'émergence d'un enjeu économique, directement associé aux migrations clandestines, au niveau des ports transmanche. La multiplication des dispositifs de surveillance et de contrôle sont ainsi devenus un argument commercial dans la compétition économique que se livrent les ports transmanche, participant du même coup à voiler le renforcement des modes de gestion de l'immigration en direction de la Grande-Bretagne. Les exploitants portuaires ont, en plus des investissements techniques (barrières, clôtures, caméras...), fait appel à des sociétés privées chargées particulièrement de la découverte des «clandestins» (quand les dockers n'étaient pas eux-mêmes chargés d'effectuer ce travail).

Ainsi, en quelques années, les contrôles migratoires au niveau du littoral de la Manche et de la Mer du Nord se sont considérablement développés.

---

<sup>61</sup> Les modalités de mise en oeuvre du traité ont en effet été précisées dans trois arrangements bilatéraux, signés en octobre et novembre 2003 entre les autorités de France et du Royaume-Uni. Ces arrangements qui entraînent en vigueur en même temps que le traité, prévoyaient notamment la mise à disposition par le gouvernement du Royaume-Uni de matériel de détection humaine dans les ports maritimes français de la Manche et de la Mer du Nord.

#### 1.4. L'arrangement administratif du 6 juillet 2009

Cet arrangement administratif s'inscrit dans la continuité des accords signés au Touquet en 2003. Il prévoit la mise en place d'un programme de mesures visant à «lutter contre les filières engagées dans la criminalité organisée» d'une part et à «décourager l'immigration irrégulière» d'autre part (Arrangement administratif franco-britannique, 2009). Décrit comme une nouvelle étape dans la gestion partagée de la frontière commune, cet arrangement est avant tout un accord de la France permettant le déplacement de la frontière britannique sur le sol français ; d'abord à Calais (dans une «première phase»), puis dans les ports de Boulogne, de Dunkerque, et jusqu'à Coquelles (dans une deuxième phase).

Le texte prévoit le financement par le gouvernement britannique des «dernières technologies de détection» ainsi que sa maintenance, la formation du personnel chargé d'utiliser ce matériel et la prise en charge des salaires des personnels déployés sur le sol français. De son côté, la France est priée de «fournir ou rechercher tout accord ou autorisation» qui permettra à la partie britannique d'assurer l'étanchéité de la frontière. La partie française est également chargée d'agir pour «éviter les concentrations d'étrangers en situation irrégulière à la frontière commune et ses alentours» (Arrangement administratif franco-britannique, 2009). Cet engagement conduira notamment à l'évacuation de la «jungle» des Afghans à Calais en septembre 2009. Enfin, les deux parties s'engagent à mettre en oeuvre des retours conjoints par voie aérienne ainsi qu'au niveau national des retours forcés vers les pays d'origine d'étrangers en situation irrégulière, et particulièrement ceux qui refusent de demander l'asile ou ceux qui ne sont pas éligibles à l'asile sur aucun des territoires français et britannique.

Une analyse de la prise en main non dissimulée par les Britanniques de la gestion de la frontière commune au niveau d'une partie des ports maritimes français est proposée dans un rapport du réseau Migreurop d'octobre 2009 (Migreurop, 2009). Cet arrangement apparaît très défavorable à la partie française qui a tout intérêt à ce que les migrants restent le moins possible sur son sol et traversent la Manche<sup>62</sup>. Il est surprenant que le gouvernement français décide en 2009 de céder aux exigences du gouvernement britannique, alors que les accords de Sangatte et du Touquet n'avaient pas réellement empêché les migrants de traverser la Manche. Pour les auteurs du rapport (2009), la France a attendu que la Grande-Bretagne travaille efficacement à contraindre la traversée des exilés de son côté - et à Douvres particulièrement - avant de permettre la multiplication du nombre de postes de police britanniques et l'installation d'outils de détection humaine du côté français.

---

<sup>62</sup> Les auteurs rappellent d'ailleurs que, depuis 1999 et jusqu'à la fermeture du centre de Sangatte fin 2002, la France avait dans cette optique «oublié» d'enregistrer les empreintes digitales de quelques 70 000 migrants. Pratiquée encore de façon courante jusqu'en 2009 dans plusieurs ports français, cette violation des règles européennes consistant à ne pas inscrire les migrants dans la banque de données européennes EURODAC interdisait au Royaume-Uni de refouler en France les exilés faute de preuves de leur passage dans l'hexagone.

Quoiqu'il en soit, cet arrangement administratif marque un «*basculement opérationnel*» (Migreurop, 2009) concernant le développement de la sûreté et des contrôles britanniques sur le sol français.

### **1.5. L'arrangement administratif du 2 novembre 2010**

Dans la continuité du précédent arrangement, un nouveau texte a été signé entre la France et la Grande-Bretagne au début du mois de novembre 2010. Focalisé sur la région de Calais et de Dunkerque, les deux parties s'engagent à poursuivre la deuxième phase prévue par l'arrangement de 2009 (adaptation des technologies de détection et de contrôle, déploiement du personnel, poursuite de la pression exercée sur les migrants aux abords de la frontière...), mais aussi, et particulièrement, à organiser et mettre en oeuvre les retours forcés, que ce soit de façon conjointe ou au niveau national. Ce travail consistant à «chartériser» les migrants en situation irrégulière devrait en outre être complété par des programmes de réinsertion, ainsi que des campagnes d'information au Vietnam, en Irak et en Afghanistan, afin de dissuader les migrants clandestins potentiels d'entreprendre le voyage vers l'Europe.

## **2. La délocalisation progressive des contrôles britanniques**

Depuis le début des années 1990, les contrôles britanniques de lutte contre l'immigration clandestine se sont développés progressivement sur le territoire français. D'abord localisés à Fréthun, au niveau de la gare internationale de Calais, ils peuvent aujourd'hui, potentiellement, être effectués sur l'ensemble des espaces transmanches du littoral.

*«The United Kingdom has several bilateral agreements with France to allow UK authorities to carry out immigration and other controls on French territory, and for French authorities to do the same in the UK. A tripartite agreement with the French and Belgian authorities signed at the end of October 2004 provided a legal basis for juxtaposed controls at Brussels Gare du Midi. Controls are carried out by UK officers in a defined geographical area known as a control zone and are for specified purposes only. These juxtaposed controls provide the UK with an important opportunity to carry out immigration controls before a person physically enters the country and are essential to our ongoing efforts to secure the border. They have existed at the Channel Tunnel sites in Coquelles and Cheriton since the opening of the Tunnel System in 1994.»* (Home Office, 2008, p.101)

Dès l'ouverture du tunnel sous la Manche, le 6 mai 1994, des postes de contrôles juxtaposés français et britanniques avaient été installés dans les terminaux ferroviaires de Fréthun (France) et de Folkestone (Angleterre) (Décret n° 93-1136). Les contrôles frontaliers étaient réalisés sur le

territoire de l'Etat de départ et ils concernaient l'Eurostar, mais également les trains de transport de fret (navettes Eurotunnel) et les trains de marchandises.

En 1999, l'*Immigration and Asylum Act* accentue la pression sur la partie française en sanctionnant d'une amende les propriétaires des véhicules (voitures, camions...) et des bateaux dans lesquels sont découverts des passagers clandestins (*Immigration and Asylum Act, 1999 c.33 Part II Clandestine entrants - section 32*). L'escorte de retour des clandestins est également à la charge des particuliers, des compagnies maritimes ou des transporteurs routiers<sup>63</sup> (*Immigration and Asylum Act, 1999 C.33 Part I Removal from the United Kingdom - section 14*). De plus, les autorités britanniques s'ouvrent le droit de bloquer les véhicules et de maintenir les chauffeurs en détention le temps de s'assurer que les pénalités financières pourront être payées. En procédant ainsi, le gouvernement britannique contraint la partie française à renforcer les mesures de contrôle au niveau des espaces transmanche. La mise en application de l'*Immigration and Asylum Act* a notamment marqué le début des discussions et des négociations entre les transporteurs, les compagnies maritimes et les exploitants des ports transmanche pour que soient installés des dispositifs de sûreté portuaire (clôtures, gardiennage, vidéosurveillance...).

En 2001, le protocole additionnel au protocole de Sangatte de 1991 a permis aux autorités britanniques de déployer leurs contrôles au delà du terminal Eurotunnel dans les gares de Calais, de Lille et de Paris (Gare du nord).

En février 2002, l'armée britannique a prêté un radar Pnmw (*Passive Millimeter Wave Imager*) à la société Eurotunnel pour renforcer la détection des migrants cachés dans les camions (CFDA, 2008, p.23). Cet outil technologique capte le bruit des ondes thermiques émises par le corps humain et le transforme en une image sur un écran. Il offre donc, par exemple, la possibilité d'effectuer le contrôle des camions sans avoir à ouvrir les remorques. La société Eurotunnel utilise encore le Pnmw aujourd'hui (Eurotunnel, 2010).

Le traité du Touquet signé en 2003 a permis la diffusion des contrôles britanniques à l'ensemble des ports transmanches du littoral français. L'arrangement franco-britannique du 6 juillet 2009 est venu renforcer la possibilité d'une présence des agents britanniques en France et marquer un peu plus, par le financement et l'installation de technologies visant à lutter contre l'immigration clandestine, le déplacement de la frontière de la Grande-Bretagne vers la France. En quelques années, le gouvernement britannique, non signataire des accords Schengen a ainsi réussi à imposer le dédoublement des contrôles de l'immigration de chaque côté de la Manche.

---

<sup>63</sup> Ce n'est qu'en 2003 que le système d'amende pénalisant les transporteurs a été effectivement appliqué.



Aujourd'hui, les textes des accords passés entre la France et la Grande-Bretagne permet aux services de l'immigration Britanniques d'être présents dans tous les ports transmanche ainsi que dans les gares par lesquelles transite l'Eurostar. Dans la pratique, la délocalisation des contrôles migratoires britanniques n'a cependant qu'une emprise spatiale resserrée. Les négociations entamées à Cherbourg en 2008 n'ont pas abouti, si bien que seuls les ports de Calais et de Dunkerque sont aujourd'hui concernés par la présence d'employés britanniques. Les contrôles frontaliers britanniques mis en place à la Gare de Nord à Paris, à Lille-Europe ainsi qu'à Calais dans les années 1990 perdurent encore aujourd'hui (Fig. 2.4.14).

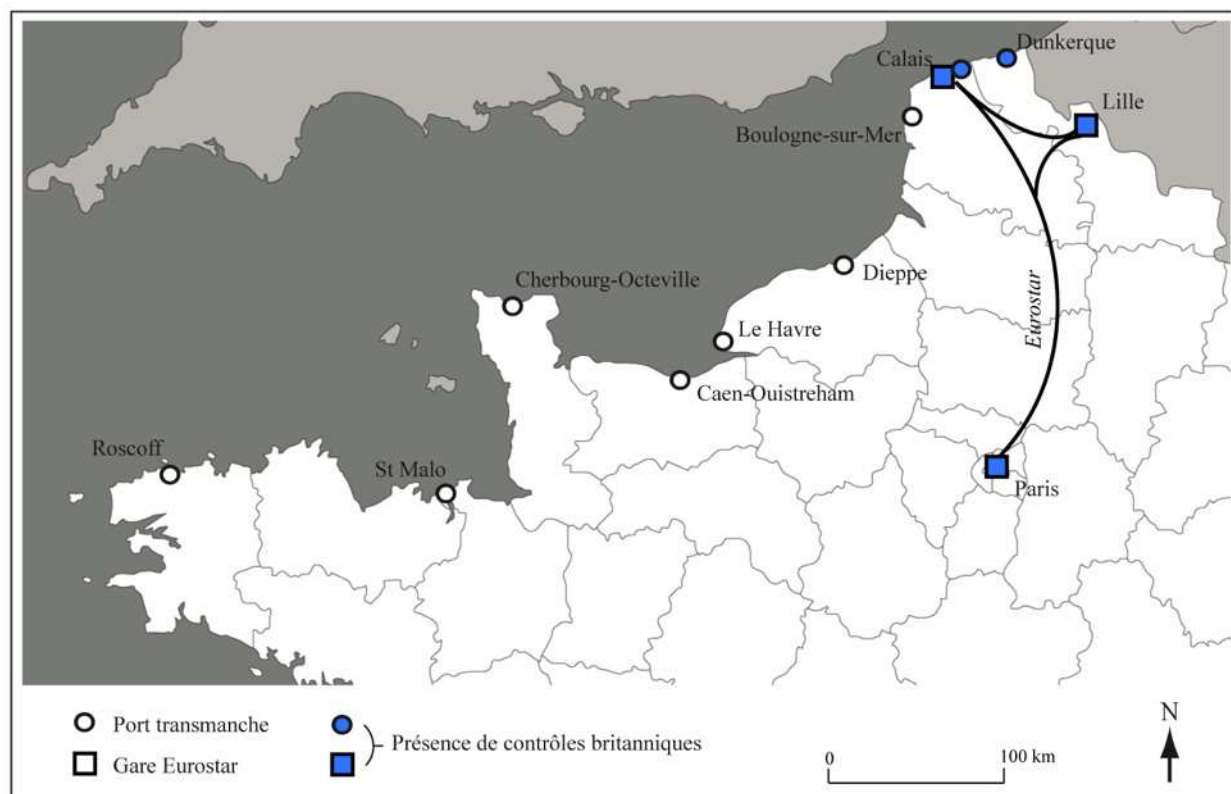


Fig. 2.4.14. ; Cartographie de la présence des contrôles migratoires britanniques en France en 2010. OT, 01.07.11

### **III/ LES RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES DE SÛRETÉ PORTUAIRE : FERMETURE ET CONTRÔLE DES TERMINAUX TRANSMANCHE**

Les accords passés entre la France et la Grande-Bretagne pour réduire (ou réguler) les déplacements migratoires clandestins ne sont pas les seules causes de la fermeture de la frontière franco-britannique au niveau des ports maritimes transmanche. Il est en effet nécessaire de prendre aussi en compte les exigences de sécurité, mais surtout de sûreté portuaire<sup>64</sup>, imposées par les réglementations internationales<sup>65</sup>, via le Parlement européen, telles que la convention SOLAS (*Safety Of Life At Sea*) et le code ISPS, ainsi que des règlements nationaux observables dans les décrets, les arrêtés ou encore les circulaires.

#### **1. Des réglementations contraignantes**

##### ***1.1. La convention SOLAS***

La convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (dite convention SOLAS) est entrée en vigueur en France le 26 mai 1965. Elle a été remplacée par la convention du 1 novembre 1974 entrée en vigueur en France depuis le 25 mai 1980. Elle est constitutive des réglementations imposées par l'Organisation Maritime Internationale (OMI). La convention SOLAS est un texte thématique traitant de «Sécurité maritime».

Historiquement, c'est le naufrage du Titanic en 1912 qui a donné naissance à la convention SOLAS. Appliquée généralement aux navires importants évoluant dans les eaux internationales, ce traité international a pour objet de définir les règles de sécurité, de sûreté et d'exploitation des navires.

Le chapitre XI-2 qui aborde les mesures spéciales pour améliorer la sûreté des navires (Code ISPS) nous intéresse particulièrement dans la mesure où la mise en oeuvre de ces réglementations, pour la plupart obligatoire en France et en Grande-Bretagne, change la physionomie des ports et réduit considérablement les possibilités d'accès aux différentes zones portuaires.

---

<sup>64</sup> La sûreté portuaire est applicable aux ports et aux installations portuaires (terminaux). Elle est à distinguer de la sûreté maritime dont l'objectif est de détecter les menaces d'actes illicites en direction des ports, des installations portuaires mais aussi des navires. Il s'agit en outre, dans le cadre de la sûreté maritime, de prendre des mesures de protection contre ces menaces.

<sup>65</sup> Le droit maritime est extrêmement complexe. La multiplication des conventions internationales ainsi que les nombreux traités multilatéraux concernant le transport maritime, la sécurité maritime, la responsabilité civile et la protection des marins rendent difficile la lecture des réglementations, d'autant qu'il peut exister plusieurs versions d'une même convention en fonction de la liste des Etats l'ayant ratifiée. Nous ne retiendrons ici que les textes directement utiles à notre recherche.

## **1.2. Le code ISPS**

Le code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires (*International Ship and Port Security - ISPS*) a été adopté le 12 décembre 2002 par les gouvernements contractants de la convention SOLAS de 1974 (dont fait partie la France).

Ce code est apparu en réaction aux attentats du 11 septembre 2001. Ce sont les Etats-Unis qui ont proposé la création de ce code à l'Organisation Maritime Internationale (OMI). Il s'agissait initialement de prendre en compte la possibilité qu'un navire puisse être pris pour cible par des terroristes, en tant que but (pétrolier, gazier, etc.) ou en tant que vecteur (possibilité que le navire soit dirigé vers une installation maritime ou une infrastructure terrestre).

Le code ISPS est le document de référence en matière de sûreté portuaire. Il est composé de deux parties. La partie A, obligatoire, concerne l'organisation de la sûreté pour les bateaux, pour les compagnies et pour le port. La partie B, recommandée à l'échelle internationale, a été rendue obligatoire en Europe. Elle accroît les responsabilités des gouvernements contractants et complète les mesures de sûreté au niveau du navire, des compagnies et des installations portuaires.

A l'échelle locale, le code ISPS donne lieu à un plan de sûreté, défini par les infrastructures portuaires et par les navires. Ce document rassemble les informations utiles en cas de menace (zones de rassemblement du personnel, actions mises en place selon les niveaux de sûreté 1, 2 ou 3, plans...). Le plan de sûreté, validé par une autorité, est un document confidentiel<sup>66</sup> qui lie les deux parties (navire/port ou navire/navire) et définit les devoirs de chacun quant à la sûreté commune.

Le code ISPS couvre tous les actes de malveillance. Cela inclut les tentatives de passage clandestin dans la mesure où elles sont perçues comme des intrusions à l'intérieur de zones dont l'accès est réglementé.

## **1.3. Les Zones d'Accès Restreint (ZAR) : un transfert de responsabilités**

Conformément aux dispositions de la convention SOLAS et du code ISPS, l'Etat français a créé des ZAR au sein des espaces portuaires<sup>67</sup>. Dans ces espaces, l'accès, la circulation et le stationnement

---

<sup>66</sup> Le plan de sûreté n'est pas accessible à un tiers, y compris aux chercheurs.

<sup>67</sup> Directive n°2005/65 relative à l'amélioration de la sûreté des ports et le règlement n°725/2004 relatif à l'amélioration de la sûreté des navires et des installations portuaires.

des véhicules et des personnes sont limités et soumis à autorisations délivrées par les autorités portuaires.<sup>68</sup>

Pendant longtemps, les exploitants des ports n'avaient pas de responsabilités en matière de contrôle des flux de personnes. Les compagnies maritimes avaient leurs propres moyens, c'est-à-dire des dispositifs assez légers de contrôle. Avec le développement du passage clandestin sur le littoral, les exploitants portuaires<sup>69</sup> avaient déjà répondu, de leur propre initiative, à leurs clients, les compagnies maritimes, en installant différents dispositifs de fermeture et de surveillance des installations portuaires. En juillet 2004, l'application du code ISPS a fait véritablement des exploitants portuaires des acteurs de la sûreté. Ces derniers ont aujourd'hui obligation d'effectuer des contrôles systématiques (de type «antiterrorisme») tandis que les services régaliens (PAF et Douanes) conservent la possibilité d'effectuer des contrôles aléatoires.

Un arrêté du 4 juin 2008 vient actualiser et compléter le décret n°2007-476 du 29 mars 2007 en ce qui concerne les conditions d'accès et de circulation en zone d'accès restreint, la liste des titres et des documents nécessaires pour pénétrer les ZAR, ainsi que les obligations à la charge des personnes circulant dans cette zone.

Concrètement, la circulation dans les différentes zones portuaires est généralement limitée aux entreprises installées à l'intérieur des enceintes, à leurs sous-traitants et à leurs fournisseurs. Elle nécessite la demande d'un titre d'accès (le plus souvent un badge) auprès des autorités de sûreté portuaire ou des agents de sûreté des installations portuaires (ASIP). La demande doit également être validée par la police portuaire (la Capitainerie). Une personne ne disposant pas de laissez-passer personnel ou de vignette sur son véhicule n'est donc pas autorisée à pénétrer à l'intérieur des ZAR ou seuls les déplacements strictement professionnels à l'intérieur des zones contrôlées peuvent être autorisés.

## **2. L'ISPS : un dispositif indirect de lutte contre le passage clandestin ?**

Le code ISPS n'a pas vocation à contrôler ou réguler l'immigration clandestine au niveau des ports. Cependant, l'application des mesures réglementaires a des conséquences directes sur l'accès aux installations portuaires et indirectement sur l'espace frontalier. La mise en place des ZAR a en effet engendré la quasi-fermeture des ports transmanche et la détection des intrusions est devenue une

---

<sup>68</sup> Arrêté du 18 juin 2008 relatif à la délivrance d'un agrément nécessaire pour l'exercice de missions de sûreté ou d'une habilitation nécessaire pour l'accès permanent à une zone d'accès restreint.

<sup>69</sup> A Cherbourg, c'est la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) qui était l'exploitant portuaire jusqu'en 2008. Aujourd'hui, le port est privé : «SAS Port de Cherbourg» est une société détenue à parts égales par la CCI de Cherbourg Cotentin et la compagnie Louis Dreyfus Armateurs.

priorité en matière de sûreté de sorte que les tentatives de passage clandestin se sont trouvées au centre du dispositif. Le code ISPS ne prévoit pas d'effectuer une quelconque différenciation *a priori* entre un clandestin et un individu qui s'introduit sur un site portuaire pour y accomplir un acte maléfaisant. Autrement dit, chaque clandestin est potentiellement maléfaisant, et bien que l'ISPS ait pour objet la lutte antiterroriste et non pas la lutte contre l'immigration, l'application des dispositifs (zone d'accès restreint, contrôles...) est de fait un outil de contrôle des mouvements migratoires.

## CONCLUSION

La fermeture de l'espace, les mesures de surveillance et de contrôle qui résultent des logiques combinées de réponse à l'immigration clandestine et de mise aux normes internationales des installations portuaires ne se manifestent pas partout avec la même intensité. Il est néanmoins possible de repérer des constantes pour tous les ports transmanche : il s'agit partout d'empêcher toute forme d'intrusion au niveau des installations portuaires (et particulièrement des ZAR) et de s'assurer un contrôle maximum de la circulation des individus à la frontière.

De façon schématique, on observe depuis les années 1990 un renforcement du contrôle à la frontière. Celui-ci s'est accompagné dans les années 2000 de la création de zones dont le rôle a été de faciliter la surveillance des sites portuaires dans un premier temps, et de permettre, dans un deuxième temps, un contrôle de la circulation des individus à proximité de la frontière. L'impératif de sûreté dans les ZAR est ainsi venu compléter efficacement le renforcement des contrôles frontaliers (*Fig. 2.4.15*).

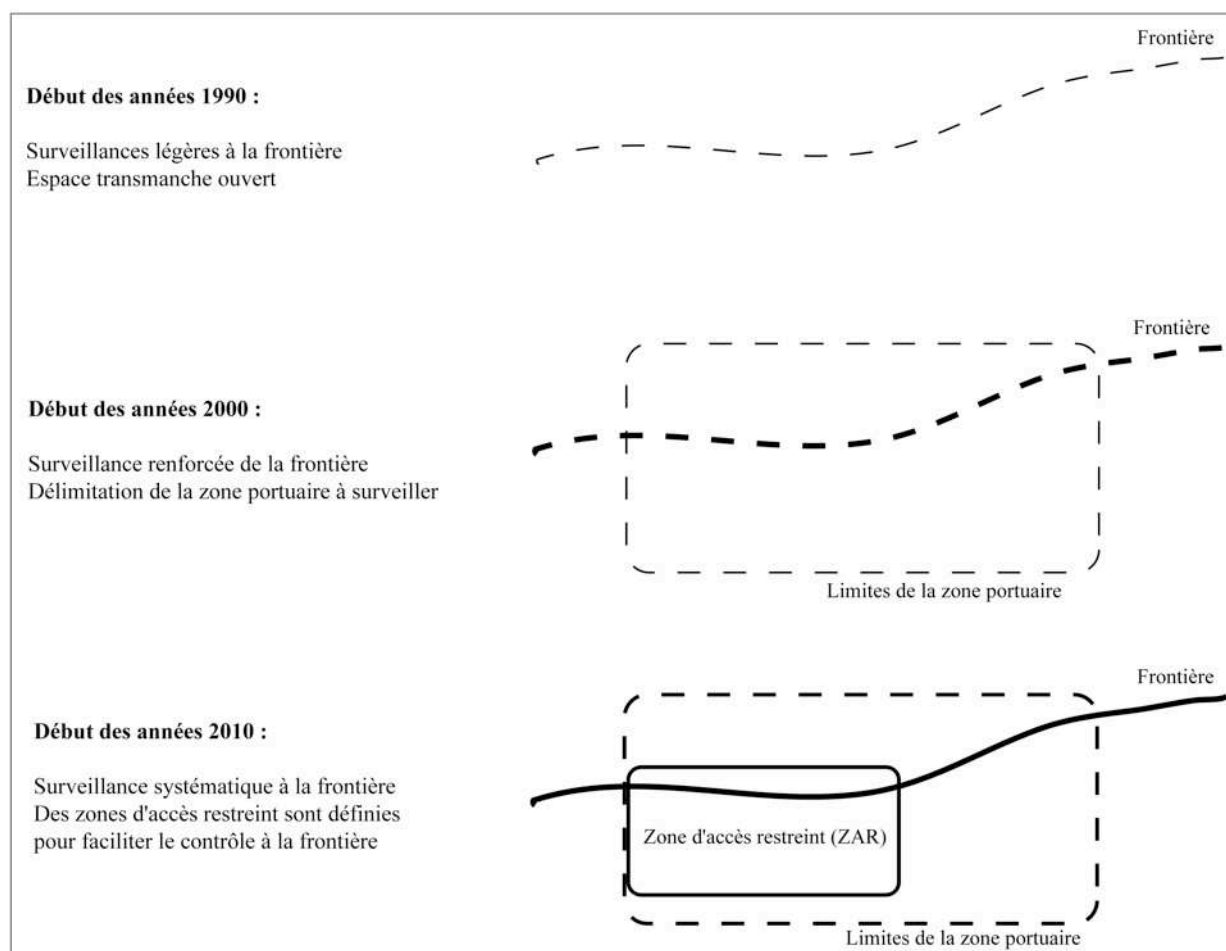


Fig. 2.4.15. ; Représentation schématique du mouvement de «sécurisation» des ports transmanche. OT, 30.06.11

Définie comme une norme par les réglementations internationales depuis la mise en application du code ISPS, la sûreté apparaît aujourd'hui un phénomène banal. Dans tous les espaces transmanche des doubles clôtures renforcées de barbelés rasoirs ont été mises en place, des personnels ont été affectés aux contrôles des véhicules légers, des poids lourds et des containers, et les technologies y sont devenues des instruments de détection anti-intrusion. Bien que l'ensemble des dispositifs ne soient pas explicitement dirigés vers les migrants «clandestins» qui tentent de passer la Manche en se cachant sous des camions, la fermeture et la surveillance généralisées des espaces transmanche semblent néanmoins être devenues la norme en matière de contrôle des migrations clandestines à la frontière franco-britannique.







## Chapitre 5

### De Sangatte aux «jungles» : la présence des «clandestins» sur le littoral de la Manche

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>226</b>
<b>I. DES PREMIERS SQUATS DE CALAIS AU CENTRE DE SANGATTE</b> .....	<b>228</b>
<b>II. LE TEMPS DU CENTRE DE LA CROIX ROUGE DE SANGATTE</b> .....	<b>231</b>
1. Un regard <i>a posteriori</i> sur le Centre d'hébergement et d'accueil d'urgence humanitaire .....	231
2. Sangatte : un espace problématique ? .....	234
3. Vers «l'après Sangatte» .....	237
<b>III. L'ÉCLATEMENT SUR LE LITTORAL ET L'APPARITION DES CAMPEMENTS PRÉCAIRES ET INFORMELS</b> .....	<b>238</b>
1. Quelle géographie de la présence de «clandestins» sur le littoral ? .....	238
2. La géographie des squats : projection spatiale d'une problématique du passage .....	253
3. De la géographie des squats à celle du passage .....	262
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>267</b>

## INTRODUCTION

A environ 21 milles nautiques (soit un peu moins de 40 km) de Douvres, Calais compte parmi les villes du continent les plus proches de l'Angleterre. Par voie de mer, les ferries transportent chaque année plus de 1,7 million de poids lourds (Port de Calais, 2011, fret transmanche). Par le rail, le tunnel sous la Manche, long de 50,5 km, relie depuis 1994 Coquelles à Folkestone (*Fig. 2.5.1*).

*Fig. 2.5.1. ; Localisation des villes de Calais et Coquelles en France, et de Douvres et Folkestone au Royaume-Uni. OT, 20.09.11. Source de l'image : [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr)*



Le terminal ferry de Calais, et à proximité le site Eurotunnel de Coquelles, sont ainsi des pôles de trafics intenses.

Ils constituent de fait des points de passage privilégiés pour les migrants qui tentent de rejoindre clandestinement la Grande-Bretagne. C'est autour de ces espaces que la présence de «clandestins» a progressivement acquis une visibilité, d'abord localement, puis à l'échelle nationale. Cela a pris plusieurs années : il a fallu la constitution d'un collectif de soutien aux migrants, la médiatisation des conditions de vie des familles de Kosovars durant l'hiver 1998/1999 et l'ouverture du Centre de Sangatte en septembre 1999, géré par la Croix Rouge (sur demande du Gouvernement), pour que la situation des exilés du Calais devienne une question de société.

L'objet de ce chapitre est de reconstituer une histoire des «clandestins» du littoral depuis la fin des années 1990. Trois temps ont été dissociés : les premières concentrations d'émigrants à Calais dans les années 1990, puis l'ouverture du Centre de la Croix Rouge de Sangatte de 1999 à 2002, et enfin la période actuelle marquée par la dispersion des exilés le long du littoral de la Manche ainsi que dans la région Nord. Ce dernier temps fait l'objet d'un développement plus long parce qu'il est constitutif des problématiques liées à la présence des migrants «clandestins» et qu'il permet de rendre compte, pour partie, de leur condition.

En outre, l'approche chronologique que nous proposons ici vise à donner une perspective historique au travail de recherche débuté pendant l'hiver 2007/2008 à Cherbourg. Il s'agit aussi de donner la mesure d'un phénomène qui se développe à la fois dans le temps (de la deuxième moitié des années

1980 à aujourd'hui) et dans l'espace, de Calais au littoral de la Manche, c'est-à-dire d'un espace central de l'histoire des «clandestins» vers des marges.

Les sources ayant servi à la rédaction de ce chapitre sont diverses. Les informations obtenues sur la période allant de la fin des années 1980 au début des années 2000 étaient souvent contradictoires. Nous avons travaillé sur la base d'un entretien avec l'Abbé Jean-Pierre Boutoille du Collectif de Soutien d'Urgence aux Réfugiés (C'SUR) réalisé en 2009, du rapport de mission de la CFDA intitulé «*La loi des jungles*» (2008), et des informations relatives à l'histoire de Sangatte disponibles sur le site du GISTI (GISTI, 2002). Des informations obtenues au cours de discussions avec des bénévoles ont aussi été mobilisées. Les archives de l'INA constituent des repères chronologiques. Les informations concernant la période récente, depuis 2008, sont quant à elles essentiellement issues du travail d'enquête sur le terrain.

## I/ DES PREMIERS SQUATS DE CALAIS AU CENTRE DE SANGATTE

Les premières personnes exilées visibles à Calais sont apparues en 1986 (Akoka et Clochard, 2009). Les nationalités présentes à Calais ont varié au fil des ans, en fonction notamment du contexte international (conflits, guerres civiles, dictatures, etc.). Dans un article paru dans *Hommes et Migrations* (2002), Violène Carrère, ethnologue et chercheur au GISTI, dessine le paysage suivant :

*«D’abord, en 1986-87, il y a eu surtout des Pakistanais, et des Vietnamiens. Après 1990 et la chute du mur de Berlin, sont venus des Polonais, qui en principe n’avaient pas à produire de visas mais dont beaucoup ont pourtant été refoulés d’Angleterre. Des ressortissants de tous les autres pays de l’est de l’Europe les ont suivis, en même temps que des Tamouls du Sri Lanka. A la fin de 1998, Calais a vu affluer, comme d’autres régions de France, des Kosovars, d’abord de jeunes hommes seuls, puis des familles entières» (Carrère, 2002).*

Le 13 octobre 1997, une quarantaine de Roms venant de République Tchèque et de Slovaquie, refoulés d’Angleterre (Douvres) où ils avaient pourtant demandé l’asile, s’installent dans le terminal des ferries de Calais. L’association La Belle Etoile intervient auprès du sous-préfet et obtient, au cours de l’hiver, qu’un pavillon d’une maison de retraite soit réquisitionné pour les héberger. Il est alors demandé aux bénévoles de La Belle Etoile d’apporter une aide humanitaire aux familles Roms. Après des négociations entre le ministère de l’Intérieur et le Home Office, la Grande-Bretagne accepte en janvier 1998 d’accueillir la moitié des Roms présents à Calais (soit trois familles), la France prenant en charge l’autre moitié. Tous n’obtiendront pas le statut de réfugiés.

En octobre 1998, les premiers Kosovars <sup>70</sup>, des hommes jeunes pour la plupart, arrivent à Calais. Pendant l’hiver 1998/1999, ils occupent le terminal ferry avec d’autres étrangers pour se protéger du froid. Le 23 avril 1999, les étrangers sont mis à la rue suite à une décision du préfet d’interdire l’utilisation du terminal ferry à d’autres fins que le trafic de voyageurs. Au printemps, sous la pression des associations et d’Emmaüs, le hangar Bore - un entrepôt appartenant la Chambre de Commerce et d’Industrie - est ouvert chaque soir pour héberger quelque deux cents étrangers. Ils viennent pour la plupart de la province du Kosovo, mais on y rencontre également des Kurdes, des Somaliens, des Sri-Lakais, etc. Il s’agit de plus en plus de femmes et d’enfants venus pour rejoindre un mari ou un parent en Angleterre. Des repas chauds sont servis le soir par la municipalité de Loon-Plage, via le Centre Communal d’Action Sociale (CCAS), et des permanences de soins sont effectuées par une infirmière et un médecin.

---

<sup>70</sup> Entre 1989 et 1998, le Haut Commissariat aux Réfugiés estime à 350 000 le nombre de citoyens albanophones contraints de quitter la province du Kosovo. Ils vont rejoindre les pays de l’Europe occidentale et notamment la France.

Au début du mois de juin, après seulement un mois, ce premier centre surnommé par la presse le «dispositif d'accueil des réfugiés du Kosovo», est fermé. Les réfugiés s'installent alors dans le parc Richelieu et dans le Parc St Pierre, situés dans le centre ville de Calais. Les abris qu'ils construisent sont faits de bâches, de cartons et de morceaux de palettes. Leurs conditions de vie sont extrêmement précaires. Devant l'absence de réaction de l'Etat et des pouvoirs publics, des riverains viennent régulièrement leur porter du pain ou du lait pour les aider.

Le 9 juin 1999, un accord de paix est signé entre l'OTAN et la Serbie. C'est la fin des bombardements au Kosovo. Quelques semaines plus tard, des pays européens dont la France commencent à organiser le retour des familles déplacées. A Calais, la plupart d'entre elles refusent de rentrer et persistent à vouloir se rendre en Grande-Bretagne. A ce moment là, les migrants ne vivent pas uniquement dans les parcs de la ville : ils squattent également la gare, des bâtiments en construction, des logements désaffectés ou des blockhaus.

En juillet 1999, un déjeuner des associations est organisé à l'initiative d'une députée européenne. Le préfet d'Arras, invité, accepte de venir. Il découvre ce que beaucoup de Calaisiens considéraient comme un bidonville. Le 16 août, les abris des réfugiés situés dans le parc Richelieu et dans le parc St Pierre de Calais sont détruits. La presse commence à s'intéresser à la situation (Fig. 2.5.2).

Fig. 2.5.2. ; La destruction des abris dans le parc Richelieu à Calais en 1999. Extrait du Journal de France 2 du 16 août 1999. Source : <http://www.ina.fr/economie-et-societe/vie-sociale/video/CAB99033066/refugies-clandestins-kosovars-calais.fr.html> (consulté le 02.04.11.)



Encadrés par des bénévoles de la Croix Rouge, quelques uns des deux cents réfugiés présents sont conduits en bus vers un hangar à Sangatte, une structure de l'ancienne usine Eurotunnel ouverte avec l'autorisation du Préfet. A peine arrivés, les migrants repartent, à pieds, en direction de Calais et du port transmanche.

L'espace a été aménagé rapidement : des douches et quelques lits font office de centre d'hébergement. Le directeur du lieu est un ancien policier des Renseignements Généraux (RG). L'accès au hangar est contrôlé et les bénévoles des associations caritatives ne sont pas acceptés. Quelques 100 à 150 migrants viendront malgré tout chaque soir pendant une dizaine de jours pour prendre un repas chaud et dormir. D'autres lieux sont ouverts dans le même temps : le centre Léonie

Chaptal qui accueillait environ 65 femmes et enfants (il fermera au moment de l'ouverture du centre de Sangatte en septembre 1999) et un centre de loisir municipal réquisitionné par la préfecture et qui faisait office de local de rétention administrative.

Le hangar de Sangatte a fermé subitement à la fin du mois d'août. Les associations ont répondu à cette fermeture par des protestations et des manifestations. Le Collectif C'SUR a tenté de reprendre le hangar par la force. Des militants et des membres de la communauté d'Emmaüs du Nord ont défilé dans les rues de la ville et l'Abbé Pierre a lancé un appel. Ces différents événements ont été relayés par les médias. Le 24 septembre 1999, la préfecture a rouvert le hangar de Sangatte et confié sa gestion à la Croix Rouge. La Direction de la Population et des Migrations (DPM) du ministère de l'Emploi et de la Solidarité a dégagé un budget pour le projet.

## II/ LE TEMPS DU CENTRE DE LA CROIX ROUGE DE SANGATTE

### 1. Un regard *a posteriori* sur le Centre d'hébergement et d'accueil d'urgence humanitaire

Le hangar qui servira de centre d'hébergement aux exilés de septembre 1999 à décembre 2002 était situé sur la commune de Sangatte, en arrière des maisons qui bordent la côte. Il fallait parcourir un peu plus de 4,5 km pour se rendre au terminal Eurotunnel de Coquelles, et plus de 9 km pour rejoindre le port de Calais (Fig. 2.5.3).

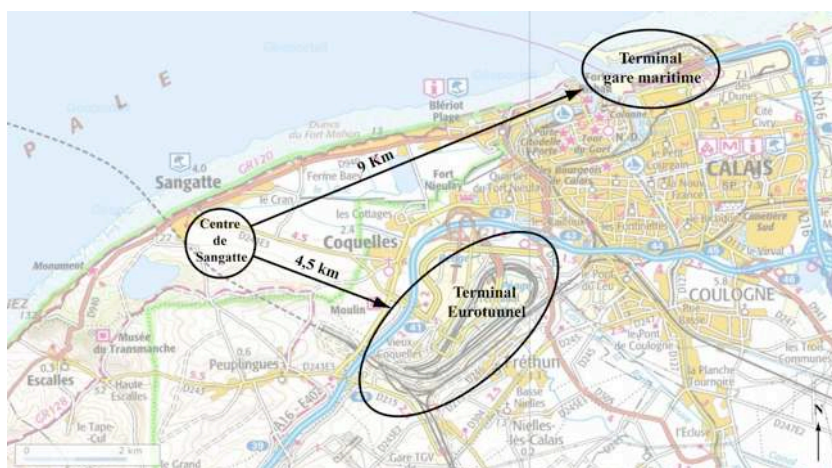


Fig. 2.5.3. ; Carte de localisation du Centre de Sangatte par rapport au terminal Eurotunnel et au terminal transmanche de la gare maritime de Calais. OT, 20.09.11. Source de l'image : [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr)

#### 1.1 Un espace aménagé et contrôlé

Le Centre d'Hébergement et d'Accueil d'Urgence Humanitaire de la Croix Rouge française de Sangatte (CHAUH) était à l'origine un vaste hangar servant à stocker les matériels de forage du tunnel sous la Manche. Le bâtiment était fait de tôles de couleur gris-vert et de poutres métalliques. A l'intérieur, l'organisation de l'espace a évolué avec le temps : des quelques dizaines de réfugiés albanophones hébergés à l'automne 1999, le bâtiment a abrité régulièrement plus de 1000



personnes (avec des pics compris entre 1500 et 1800 exilés). La capacité totale du lieu était estimée à 5000 personnes (Fig. 2.5.4).

Fig. 2.5.4. ; Le hangar de Sangatte : vue de l'entrée. Octobre 2000. Source : <http://www.gisti.org/IMG/jpg/sangatte-entree.jpg> (consulté le 17.03.11.)

Dans un article intitulé «Sangatte, un toit pour des fantômes», Violène Carrère décrit l'ambiance à l'intérieur du hangar, mais aussi le lieu en tant qu'espace aménagé (Carrère, 2002, p.15) :

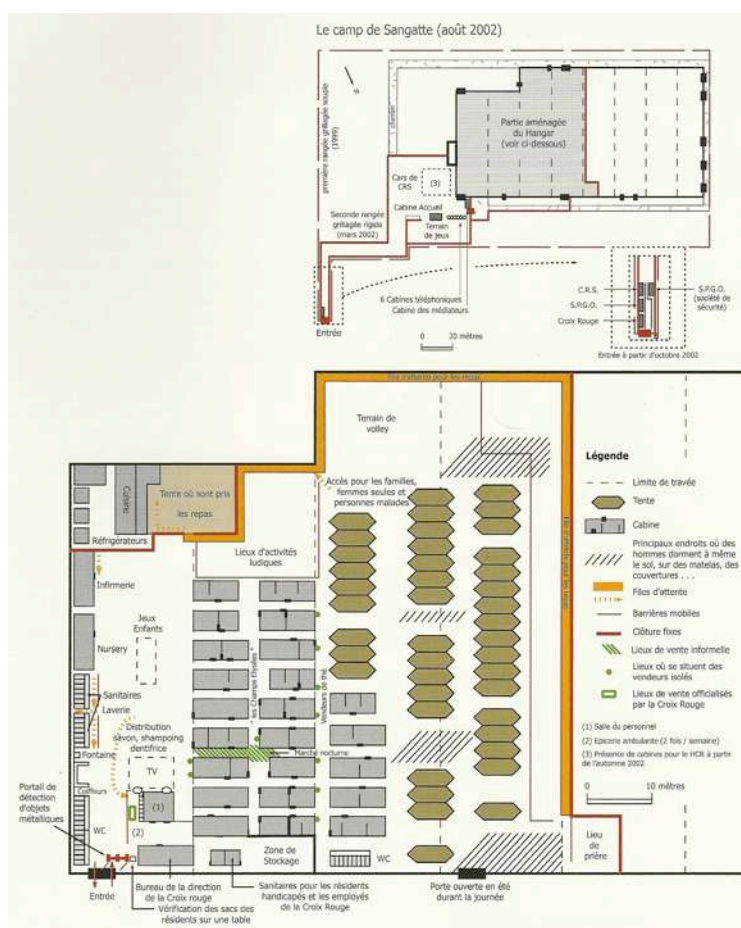


« Pénétrer à l'intérieur de ce hangar est une expérience saisissante : la lumière du jour y est faible, les sons résonnent, la hauteur du toit est impressionnante, de même que les 25 000 m<sup>2</sup> de superficie. Sur cette surface bétonnée ont été construits plusieurs abris ou équipements de taille plus humaine. Le long de la paroi gauche se trouvent des cabines de douche, des toilettes, un local pour laver le linge avec quelques machines, et une infirmerie. A droite de l'entrée, en mezzanine, sont situés les bureaux de la direction et du personnel. Une large part du reste de la surface est occupée par les abris pour les «réfugiés» : des préfabriqués de chantier en acier, type Algéco, et des tentes vert militaire. Les baraquements de métal sont en principe plutôt réservés aux familles, les tentes, équipées de lits de camp, aux hommes seuls.» (Carrère, 2002, p.15).

Dans l'Atlas des migrants en Europe, un plan de ce qu'était le centre de Sangatte en 2002 montre l'aménagement de l'espace intérieur (Fig. 2.5.5).

Fig. 2.5.5. ; «Le camp de Sangatte (août 2002)» (scan), extrait de Clochard (dir.), 2009, p. 64.

Seule la moitié de la surface du hangar était investie. Pour cette partie, une géographie très fonctionnelle apparaît. La plus grande partie de l'espace était utilisée pour coucher les migrants. Cela représente environ les deux tiers de la surface avec une différenciation faite entre les cabines, plutôt réservées aux femmes seules et aux familles, et les tentes, plutôt destinées aux hommes, entre lesquelles des couchages étaient improvisés quand le nombre des migrants était trop important. Le reste de l'espace était utilisé pour les besoins du quotidien. On peut distinguer l'espace des services tels que l'infirmerie, la nurserie, la laverie ou encore les coiffeurs, de la tente où sont pris les repas. Des espaces récréatifs sont aussi apparus pour les enfants ainsi que pour les adultes. Bien à l'écart dans le hangar, un lieu de prière avait été installé. Entre les cabines, des lieux de vente informelle pouvaient exister.



Indissociable du quotidien, des files d'attentes apparaissaient pour l'accès aux différents services. La plus impressionnante était celle qui se formait pour les repas. Elle pouvait couvrir jusqu'à la moitié du périmètre du centre. Au delà de leur apparente banalité, le maintien quotidien et répété de queues pour l'accès à un repas ou à un soin était l'expression d'une mise en ordre des individus dans l'espace du centre<sup>71</sup>, et donc indirectement d'une «prise en charge» de l'étranger qui venait à Sangatte.

A l'entrée, à proximité des bureaux de la Croix Rouge, un portail de détection des objets métalliques et une vérification des sacs des résidents avaient été mis en place pour participer à la sécurité du lieu. Ce dispositif était couplé à une présence constante de CRS et de la police aux frontières à l'extérieur :

*«Autour du centre, les CRS exercent une présence passive vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Ils ne procèdent pas à des contrôles ou à des interpellations. Aux alentours de l'enceinte du tunnel, la police aux frontières (PAF) procède à des contrôles; un formulaire est rempli consignnant les déclarations des personnes sur leur nationalité, leur identité et l'itinéraire qu'elles ont emprunté pour arriver en France. Le plus souvent, ces personnes sont ensuite relâchées, voire reconduites au centre» (Laacher, 2002, p.12).*

A l'intérieur comme à l'extérieur du centre de Sangatte, l'espace était organisé pour permettre le contrôle et la surveillance des migrants; directement au travers de la présence des polices ou indirectement par le travail d'assistance et de gestion des membres de la Croix Rouge.

### **1.2. Un espace social en marge de l'itinéraire clandestin**

Dans le cadre d'un itinéraire clandestin, le passage des migrants par Sangatte apparaît comme incohérent, voire paradoxal. Alors même que la composante fondamentale du voyage clandestin est d'évoluer secrètement, des milliers de migrants sont passés dans le centre, espace surveillé, contrôlé et médiatisé... Pour comprendre, il faut avoir à l'esprit que l'identité comptait peu ou pas du tout. Le hangar avait été ouvert pour répondre à une urgence : accueillir des «réfugiés» considérés alors comme des victimes sans identité. Comme le note Smaïn Laacher, Sangatte était un «*espace de transit et de réparation des corps*» (Laacher, 2002, p.25). Le centre n'était qu'une étape, un moment, dans une géographie plus large de l'immigration clandestine. Les migrants entraient à Sangatte avec l'objectif d'y rester le moins longtemps possible.

---

<sup>71</sup> Les files d'attentes que formaient les migrants n'étaient pas propre au centre de Sangatte. Elles se forment encore aujourd'hui lors de la distribution des repas par les associations humanitaires (cf. Chapitre 8).

Les fonctions fondamentales (Hérin *et al.*, 1984), définies par la géographie sociale allemande dans les années 1950 pour analyser les sociétés, offrent une grille de lecture des relations des exilés à l'espace du centre de Sangatte. Les fonctions *économiques* (en dehors du coût du passage) et de *loisirs* s'y exprimaient de façon anecdotique. La fonction d'*habiter* n'était quant à elle pas véritablement réalisée dans la mesure où le centre n'offrait qu'une simple protection en proposant des couchages. En revanche, le centre permettait la réalisation de l'*activité d'information* ou de *communication*. Il s'agit d'une activité décisive pour le migrant car elle lui permet de se former une opinion et de décider des comportements à adopter. Le passage par le centre, pour celui ou celle qui avait choisi de rejoindre la Grande-Bretagne par Calais, était en effet nécessaire. A l'échelle internationale du voyage clandestin vers la Grande-Bretagne via la France, le centre de Sangatte était une composante de la géographie «clandestine» vécue par les migrants.

Le caractère temporaire du passage au centre pouvait se lire dans les rythmes du quotidien. La vie au centre de Sangatte, à l'intérieur, était en effet scandée non seulement par la satisfaction des besoins de base, mais aussi par la poursuite du voyage, à l'extérieur :

*«La vie dans le camp est rythmée par les repas, servis dans le fond du hangar, et pour lesquels les étrangers hébergés commencent à former une file d'attente plus d'une heure avant le service, car la distribution est longue, et par le moment du départ vers Calais, à la nuit tombante, pour ceux qui vont tenter leur chance ce soir-là. On attend aussi pour les douches, pour laver son linge, pour se faire soigner à l'infirmerie. On attend, car il n'y a rien d'autres à faire. (...). Les adultes errent dans les espaces laissés libres dans le hangar, beaucoup restent allongés sous les abris, pour tuer l'ennui ou se reposer des fatigues de la nuit passée sur le port de Calais et sur les lieux d'embarquement»* (Carrère, 2002, p.16).

Le centre n'était donc pas seulement un espace pour se récréer. Pour les migrants, Sangatte s'inscrivait dans un espace de vie plus large qui se structurait aussi avec le port de Calais, le terminal Eurotunnel et les mobilités entre les différents espaces. Il était aussi, en marge, un espace d'attente, avant de reprendre la route pour l'Angleterre.

## **2. Sangatte : un espace problématique ?**

La conséquence directe de l'existence de Sangatte était la mise en visibilité d'un fait migratoire passant par le Calaisis. A l'échelle locale, mais aussi à l'échelle nationale, le migrant «clandestin» devenait quelqu'un «physiquement». Par sa présence, il prenait une place dans la société locale autour de Calais et allait occuper un espace dans les champs médiatique (les photos de presse, les images de la télévision) et politique.

## 2.1. Un lieu qui cristallisait une peur de l'étranger

A l'échelle locale, le centre allait progressivement cristalliser les problématiques. Pour la société Eurotunnel comme pour les gestionnaires du port de Calais, la présence de «clandestins» représentait un enjeu économique majeur. A l'époque, la société Eurotunnel a d'ailleurs demandé à plusieurs reprises la fermeture du centre de Sangatte (*Le Monde*, 23.08.01).

L'activité du centre de Sangatte ainsi que la présence de migrants sur les routes et dans les villes de la côte allaient devenir le support de communication pour une frange de la population proche, ou se revendiquant, de l'extrême droite française. Durant l'automne 2001, un tract d'inspiration xénophobe circulait dans le Pas-de-Calais. Intitulé «Bienvenue à Croix Rouge Center Parc», les auteurs transposaient le temps d'exil vécu par les migrants à celui d'un séjour de vacances dans un

centre de vacances. On retrouve ici les thèmes classiques de l'extrême droite française incarnés par la figure de l'étranger profiteuse et du gouvernement complice (Fig. 2.5.6).

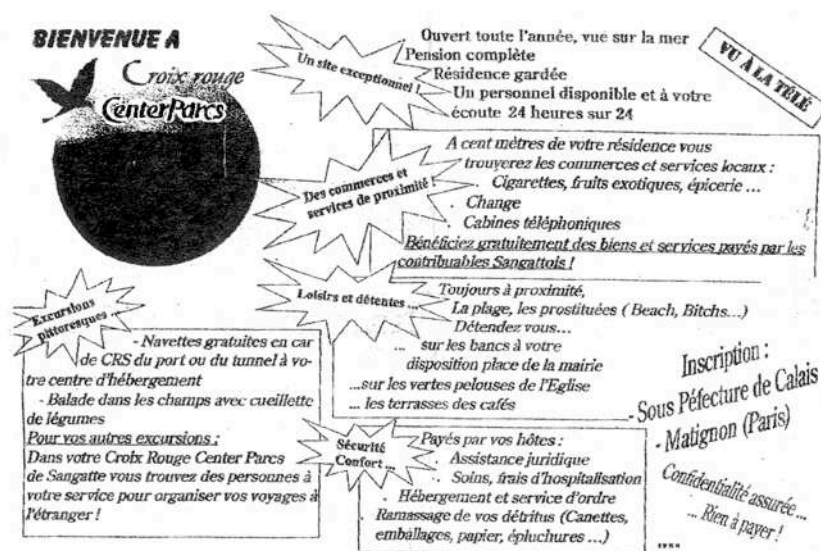


Fig. 2.5.6. Tract d'inspiration xénophobe qui circulait à Calais en 2001. Source : <http://www.gisti.org/spip.php?article645> (consulté le 14.10.11)

La médiatisation récurrente des heurts inter ou intra-communautaires notamment par la presse locale allait participer à alimenter la montée de l'insécurité. Au nom du principe de précaution, les élus de la ville de Coquelles ont demandé en août 2001 à la Préfecture un renforcement de la sécurité dans leur commune (INA, 23.08.01).

La peur de l'étranger était présente et des tensions pouvaient se cristalliser dans l'espace local lors des frottements entre la population et les émigrants. Rapporté sur le site du GISTI, l'exemple des tensions autour de l'utilisation des bus est révélateur (GISTI, 2002) : les migrants présents à Sangatte prenaient le bus qui reliait le centre à Boulogne ou Calais. Arrivés depuis peu en France, et n'ayant par conséquent souvent que des billets de 100, 200 ou 500 francs sur eux, le chauffeur devait régulièrement s'arrêter chez les commerçants pour faire de la monnaie. Il arrivait alors que le bus prenne quelques minutes de retard et que des élèves arrivent après la première sonnerie dans

leur établissement. Une partie de la population de Sangatte a alors demandé la création de navettes spéciales pour les étrangers, et bien que cette requête n'ait pas été suivie d'effets, elle traduisait l'idée d'une séparation des Français et des étrangers dans les transports en commun, c'est-à-dire comme une prolongation de la séparation qui s'opérait déjà dans l'espace communal au travers des lieux de vie et des pratiques spatiales.

## ***2.2. Un espace-enjeu des relations franco-britanniques***

Le centre de la Croix Rouge de Sangatte n'était pas seulement une problématique locale. La question de son rôle dans le cadre des passages clandestins vers la Grande-Bretagne allait progressivement pénétrer le débat politique à l'échelle nationale et devenir un enjeu des relations franco-britanniques (*Le Monde*, 07.09.01). Le 23 mai 2002, à quelques semaines des élections législatives, le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy se déplace à Sangatte. La presse nationale et internationale est présente. La visite du centre ne dure que cinq minutes. La fermeture du centre, demandée par le gouvernement britannique depuis plusieurs mois, n'est à ce moment qu'un objectif.

Si la fermeture du centre de la Croix Rouge de Sangatte est essentiellement le fruit d'accord passés entre les gouvernements français et britannique, d'autres facteurs ont probablement accéléré le processus : il y a eu les demandes répétées de la société Eurotunnel auprès des instances judiciaires, le mécontentement des populations des communes avoisinantes - relayé dans la presse locale - le changement de gouvernement et la place croissante du thème de l'immigration irrégulière dans le champ médiatique.

C'est le 12 juillet 2002 que l'annonce officielle de la fermeture du centre de Sangatte est faite lors d'une visite du ministre britannique David Blankett à Paris. Si un plan d'aide au retour volontaire est prévu, en accord avec le Haut Commissariat aux Réfugiés, rien n'est envisagé pour que soit appliquée la Convention de Genève relative au statut de réfugié. L'accord franco-britannique laisse aussi de côté la question centrale d'une harmonisation du droit d'asile en Europe.

Le 26 septembre 2002, le ministre de l'Intérieur retourne à Sangatte. Les habitants s'interrogent sur les modalités de fermeture du centre. Il est prévu que l'accueil des réfugiés cesse à la mi-novembre. Dès le 7 novembre, les portes se ferment pour les réfugiés qui arrivent dans la région de Calais (*Le Monde*, 07.11.02). Pour autant, l'automne 2002 est un moment marqué par un afflux important de migrants dans la région de Calais. En échange de la fermeture du centre et du renforcement des contrôles migratoires dans le Calais, l'Angleterre s'est engagée à prendre en charge la majeure partie des étrangers de Sangatte (soit environ mille personnes dont une grande partie d'Irakiens). Cela a participé à accréditer l'idée que tout étranger enregistré à Sangatte aurait la garantie d'aller

[SANGATTE DÉMOLITION HANGAR]



en Angleterre. Le 15 décembre 2002, les derniers réfugiés quittaient le centre. Neuf jours plus tard, le travail de démolition commençait. Il n'a fallu que deux jours pour que le hangar soit abattu (Fig. 2.5.7).

Fig. 2.5.7. ; La démolition du hangar de Sangatte. France 3 Lille/Nord Pas de Calais, 19.20 Edition nationale, 23.12.02 (01min55s). Source : <http://www.ina.fr/economie-et-societe/vie-sociale/video/2184973001014/sangatte-demolition-hangar.fr.html> (consulté le 14.10.11)

La destruction du hangar équivaut aussi à la disparition physique d'un lieu symbolique de l'histoire de l'immigration passant par la France. A Cherbourg, l'hôtel Atlantique témoigne encore aujourd'hui, plus de quatre-vingt ans après sa construction, du passage de milliers d'émigrants en partance pour l'Amérique. A Sangatte en revanche, il ne reste rien de l'imposant hangar. Les migrants n'ont certes pas disparu, mais leur présence à la frontière franco-britannique a pris de nouvelles formes.

### 3. Vers «l'après Sangatte»

L'annonce et la fermeture du centre de la Croix Rouge de Sangatte constitue un moment charnière de l'histoire des migrants passant clandestinement en Angleterre depuis la France. Il y a eu un «épisode Sangatte», jusqu'à l'automne 2002, principalement caractérisé par la concentration des migrants sur la commune de Sangatte, et par un passage qui se faisait essentiellement par le port de Calais et le terminal Eurotunnel de Coquelles. Il y a, depuis l'hiver 2002/2003, un «après Sangatte», dont l'une des caractéristiques majeures est la *dispersion* : celle des migrants sur le littoral (c'est une conséquence directe de la fermeture du centre de la Croix Rouge), mais aussi celle des problématiques associées à la présence de migrants «clandestins».

L'existence et la médiatisation importante du centre de Sangatte entre 1999 et 2002 ne doivent cependant pas faire oublier que, déjà dans les années 1990, des personnes essayaient de - et réussissaient à - rejoindre clandestinement l'Angleterre depuis la France, la Belgique ou les Pays-Bas en embarquant sur des ferries. Le passage clandestin vers la Grande-Bretagne n'est pas un phénomène nouveau qui apparaît avec le centre de Sangatte. En revanche, la création et la multiplication depuis 2002 de lieux d'installation informels aux abords de points de passage (les ports transmanche, mais aussi les aires d'autoroutes, les stations services et les centres routiers) n'ont pas de précédents.

### III/ L'ÉCLATEMENT SUR LE LITTORAL ET L'APPARITION DES CAMPEMENTS PRÉCAIRES ET INFORMELS

« [La fermeture du centre d'accueil de Sangatte] produirait l'effet exactement inverse du résultat recherché : non seulement elle ne ferait pas disparaître les «clandestins» mais, de nouveau, ceux-ci réapparaîtraient encore plus dramatiquement qu'auparavant (parce que plus nombreux) dans l'espace public, provoquant des conflits préjudiciables pour tous (les étrangers en situation irrégulière et les populations locales). Plus encore, ces populations sans abri ne disparaîtraient pas comme par enchantement mais rationnellement se déplaceraient vers d'autres ports (Boulogne, Dunkerque, etc.) et d'autres villes de la région. (...) Le raisonnement que je fais pour la fermeture vaut également pour un éventuel changement de nature : transformer brutalement ou insensiblement le centre de Sangatte en lieu d'enfermement, centre de rétention ou de détention. Certes, «ils» ne viendront plus à Sangatte. Mais «ils» iront ailleurs ; le problème restera entier». (Laacher, 2002, p.14)

Le sociologue écrivait ceci dans une note de bas page de son ouvrage paru en 2002, avant que l'annonce de la fermeture du centre ne soit faite. Force est de constater qu'il avait vu juste : la disparition du centre de la Croix Rouge a participé directement à l'éparpillement des migrants sur le littoral. Le port de Calais est néanmoins resté le point de passage privilégié des migrants qui tentent de passer clandestinement en Angleterre (en raison de la présence du tunnel, mais surtout du nombre important de rotations des ferries). Autour de ce lieu structurant des itinéraires clandestins en Europe, une nouvelle géographie du passage s'est dessinée, prenant appui sur Paris et distribuant les possibilités de transit sur l'ensemble du littoral.

L'existence de campements informels de migrants constitue une manifestation spatiale des déplacements clandestins à l'intérieur de l'Europe. La présence de lieux d'installation informels aux abords des espaces transmanche est un fait géographique que l'on peut considérer comme un révélateur pour l'étude des déplacements «clandestins» en France et en Europe.

#### 1. Quelle géographie de la présence de «clandestins» sur le littoral ?

La répartition spatiale des exilés sur le littoral a souvent changé depuis 2002. L'«après Sangatte» est en effet une période très instable pour laquelle il est difficile d'écrire la géographie. Il apparaît cependant intéressant de revenir sur cette période au regard de la répartition actuelle des lieux de campements informels et des points de passage.

L'analyse proposée ici n'est pas exhaustive. Les «clandestins» constituent par définition une population difficile à observer. Les squats installés dans les grandes villes sont les plus difficiles à

découvrir. C'est le cas à Caen, au Havre et évidemment à Paris. Il s'agit là d'une partie du fait clandestin qui reste insaisissable pour le chercheur.

### ***1.1. Dans l'après Sangatte : apparition/disparition d'émigrants à proximité des ports transmanche***

Le croisement de différentes sources, principalement des revues de presse locale et des discussions informelles sur le terrain, tend à montrer qu'au lendemain de l'annonce de la fermeture du centre de la Croix Rouge de Sangatte, des émigrants en provenance du Calaisis étaient présents aux abords de la plupart des ports transmanche, depuis Roscoff jusqu'à Dunkerque<sup>72</sup>. Cependant, les traces de cette histoire sont difficiles à rassembler, et souvent peu lisibles.

- A Caen-Ouistreham et au Havre, des migrants presque invisibles

En 2002 et 2003, les migrants étaient en majorité des ressortissants d'Irak et d'Iran. Leur discrétion, associée au caractère nouveau de ce phénomène, ont eu pour conséquence de laisser peu de traces dans les sociétés locales du littoral.

A Ouistreham, les migrants se sont installés pendant quelques mois dans les dunes à proximité du terminal transmanche. Des habitants venaient parfois leur apporter de quoi manger mais aucune association ne s'est créée. Ces migrants seraient restés jusqu'à l'automne 2003, période au cours de laquelle ils auraient été contraints à partir du fait des préparations du 60<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement (CFDA, 2008, p.130). Il n'y a plus eu de squat depuis cette date. Les migrants qui passent par Ouistreham montent dans les camions au niveau du centre routier de Mondeville, dans l'agglomération caennaise. Il semble qu'ils ne séjournent pas dans la ville, mais viennent uniquement quelques heures pour tenter le passage (*Fig. 2.5.8*).

---

<sup>72</sup> Les ports belges et néerlandais ont probablement connu le même phénomène, mais le travail de terrain n'a pas permis d'obtenir d'informations à ce sujet.

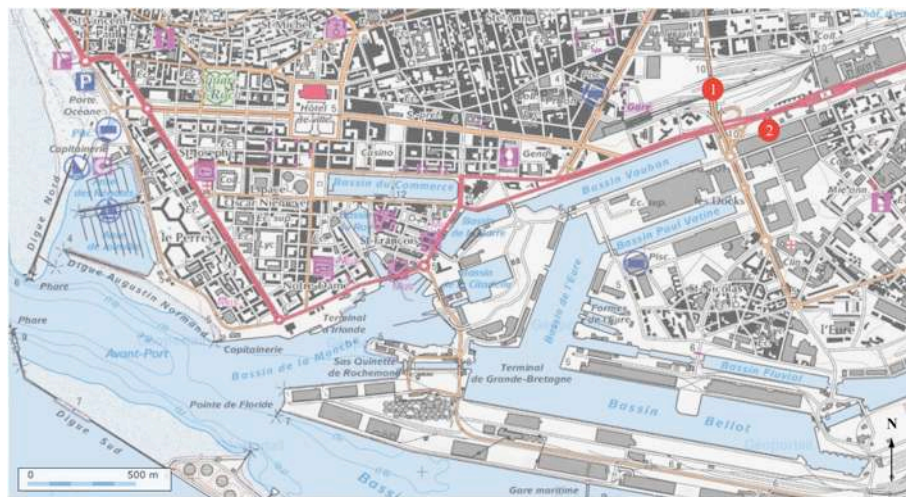


Fig. 2.5.8. ; Localisation du centre routier de Mondeville par rapport au terminal ferry de Ouistreham. OT, 03.05.11. Source de l'image : [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr)



Au Havre, le premier squat connu date de l'hiver 2004/2005. Il était situé sous un pont à proximité de la gare. Avant la venue de Bernadette Chirac pour l'opération «pièces jaunes», les migrants ont été évacués. Il s'agissait principalement d'Irakiens et d'Iraniens. Ils se sont réfugiés à quelques centaines de mètres dans un hangar qui avait brûlé quelques temps auparavant. Dans cet espace privé, fermé par des portes, ils n'étaient plus visibles dans, et depuis l'espace public (Fig. 2.5.9).

Fig. 2.5.9. ; Localisation des squats connus au Havre après la fermeture de Sangatte. OT, 29.04.11. Source de l'image : [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr)



- 1 Squat du pont Jean-Jacques Rousseau
- 2 Squat du hangar Jumbo, rue des briqueteries

Des habitants et une soeur de la communauté St-Vincent-de-Paul leur sont venus en aide en leur apportant de la soupe, des vêtements ou des couvertures. Chaque semaine, ils collectaient

auprès des grandes surfaces des palettes pour que les migrants puissent faire du feu. La Croix Rouge venait également pour donner des soins. Cette situation a duré quelques mois jusqu'à ce que le propriétaire soit incité (par les autorités locales ?) à demander une expulsion. Après celle-ci, quelques migrants sont allés dans une ancienne usine<sup>73</sup>, aujourd'hui détruite, située à deux kilomètres du port, puis ils ont disparu.

<sup>73</sup> Il ne m'a pas été possible de localiser cette usine dont il ne reste rien.

Ces deux exemples tendent à montrer que la présence de migrants «clandestins» dans la ville est particulièrement difficile à saisir lorsque les espaces urbains sont de taille importante. Les grandes villes sont des espaces où il est plus facile de séjourner et de se déplacer en «clandestin», parce qu'il est plus facile de passer inaperçu dans la foule des habitants, et que la configuration de ces espaces permet de s'y cacher.

- Des squats éphémères à Roscoff et à Saint-Malo

A Roscoff comme à St Malo, les migrants sont restés assez peu de temps aux abords des ports transmanches pour tenter le passage.

Fig. 2.5.10. ; Le bâtiment ayant servi de squat aux migrants à Roscoff. OT, 31.08.09.

Il est arrivé que des migrants s'installent à proximité du port de Roscoff dans des blockaus, dont l'accès est aujourd'hui muré ou bloqué par de la terre, ou dans un immeuble désaffecté (Fig. 2.5.10). Il s'agit cependant d'évènements très ponctuels. Roscoff est une commune de moins de 4 000 habitants où il est difficile de passer



inaperçu. Les migrants qui empruntent ce point de passage bénéficient de complicités et embarquent dans des camions en amont de l'espace portuaire. Il semble toutefois que peu d'étrangers passent par ce port de petite taille où le nombre des ferries est faible et la sécurisation importante.

A Saint-Malo, ce ne serait qu'en 2006 que des migrants se sont installés à proximité du port transmanche (CFDA, 2008, p.135). La première fois, c'était dans un local abandonné appartenant à la Chambre de Commerce et d'Industrie que le Sous-préfet de Saint-Malo a fait détruire. Ils se sont ensuite réfugiés sous des arcades de pierres à côté de la piscine de la ville. Ces espaces ont été clôturés pour en interdire l'accès (Fig. 2.5.11).

Fig. 2.5.11. ; Les arcades sous lesquelles les migrants se sont abrités à Saint-Malo. OT, 10.06.09.

A Roscoff et à St Malo, ce sont des squats éphémères qui n'ont que peu, ou pas du tout, marqué l'espace. Ces villes comptent néanmoins parmi les points de passage des émigrants «clandestins», et ce encore aujourd'hui.



- Une présence (presque) pérenne à Cherbourg

Le premier squat de migrants recensé à Cherbourg date de l'été 2002, dès l'annonce de la fermeture du centre de la Croix-Rouge de Sangatte. Leur présence dans la ville ne va durer semble-t-il que quelques semaines. Les associations perdent le contact avec eux au cours de l'hiver 2002/2003. S'en suivent deux ans au cours desquels il n'est pas possible de dire si des clandestins séjournèrent dans la ville avant de tenter le passage vers la Grande-Bretagne. Au mois d'août 2004, des Kurdes originaires d'Irak et d'Iran s'installent à proximité de la gare maritime sur un terrain vague. Ils auront à se déplacer à plusieurs reprises au gré des mesures d'évacuation, mais la présence d'émigrants dans la ville va se pérenniser. Le campement des «clandestins» est situé sur un terrain municipal à Cherbourg, à côté du gymnase Nordez, depuis l'hiver 2007/2008.

- A Dieppe : de l'épave du St Germain au squat de l'ancienne usine

Extrait du journal de terrain, 25 mars 2009, Dieppe

« Je vais à la médiathèque pour y faire une recherche dans les archives du Paris-Normandie. Avec une des personnes en charge de l'espace Internet, on fait une recherche sur le site du journal. Il n'y a aucun résultat : «Zéro résultat !...». Le documentaliste est surpris. Après un silence : «*Ab oui mais c'est normal, il n'y a pas de clandestins à Dieppe... (sourire)*».

On ne trouve pas de traces des migrants dans le journal régional, mais il y a quelques articles dans le journal local *Les Informations Dieppoises*. Les premiers clandestins venant de Calais ont été interpellés sur le port de Dieppe le 13 novembre 2002. Durant les premières semaines de leur séjour à Dieppe, ils se sont installés dans la coque du St Germain, un navire échoué. Au début du mois de décembre, l'épave est détruite et les migrants sont contraints de se réfugier dans les blocs de béton de la jetée du port. Les restes du St Germain participent à faire des abris de fortune ou sont brûlés dans le feu autour duquel ils se rassemblent pendant la journée. A la fin du mois de décembre 2002, le nombre des migrants augmente et passe à plusieurs dizaines. Les grillages du port sont

découpées, les bâches des camions déchirées et les marchandises sont parfois abîmées. En réaction, les autorités locales demandent et obtiennent l'envoi de CRS. Un projet visant à renforcer les clôtures de l'espace portuaire est aussi engagé.

*Fig. 2.5.12. ; L'une des gobes à Dieppe. Aujourd'hui murées, elles ont servi de refuge aux émigrants entre 2003 et 2006. OT, 25.03.09.*



En octobre 2003, la presse locale évoque la présence des migrants à Dieppe. Ils se sont installés sur le chantier des Grave de mer sur le port, mais aussi dans l'une des «gobes<sup>74</sup>» de la falaise (Fig. 2.5.12). Ils vont y rester jusqu'en 2006 quand le sous-préfet prendra des mesures pour leur en interdire l'accès. Le passage fait par les migrants dans le mur de parpaing va être condamné. Les migrants vont alors s'installer dans une maison abandonnée située dans le parc d'activité du Talou, à l'ouest du port de commerce. En septembre 2007, ils vont en être expulsé par la police suite à une réquisition du procureur de la République auprès du tribunal de Dieppe. En 2009, lors du travail de terrain, les migrants squattaient une pièce dans un bâtiment d'une ancienne usine, au pied de la côte d'Etran. Il faut entrer dans l'enceinte de l'usine et prendre un chemin privatif pour rejoindre le squat. Lorsqu'ils en sortent, ils ne sont pas dans l'espace public, mais dans la cour de l'ancienne usine.

Leur présence dans la ville n'est donc plus celle qui avait existé jusqu'en 2006. Symboliquement, ils n'occupent plus la coque d'un navire échoué ou les gobes longtemps habitées par les populations démunies de Dieppe. Ils ont une «condition de clandestin» telle qu'elle peut exister dans l'imaginaire collectif : ils squattent un bâtiment, en marge de la ville, et ils évoluent discrètement dans la ville pour passer inaperçu. Par ailleurs, leurs conditions de vie ne sont plus données à voir du fait de leur place dans l'espace urbain. En quittant les abris de fortune de la jetée du port ou les gobes, les migrants perdent très probablement le statut de «réfugié» ou d'«exilés». Le temps de l'urgence sanitaire et humanitaire disparaît. La présence de migrants à Dieppe est aujourd'hui silencieuse.

---

<sup>74</sup> Le terme de «gobe» désigne des galeries, ou des grottes, percées dans la falaise. Elles ont été utilisées pendant des siècles comme habitat troglodyte par les familles de pêcheurs. A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les gobes ont abrité les populations les plus misérables de la cité dieppoise. Ce n'est qu'en 1913 qu'elles ont été fermées. Il est intéressant de remarquer que près d'un siècle plus tard, c'est aussi une population marginalisée, celle des «clandestins», qui réinvestit ces espaces.

Il est intéressant de remarquer par ailleurs que les migrants ont été progressivement mis à distance entre 2002 et aujourd'hui. D'abord sur le port, puis dans les gobes qui y faisaient face, les migrants ont été relégués à 15 minutes à pied du terminal et ensuite à près de 3 km. Sans que cela ne soit probablement voulu de la part des autorités, il apparaît que les évacuations successives des squats à Dieppe ont eu pour conséquence d'éloigner les migrants du terminal transmanche (Fig. 2.5.13).

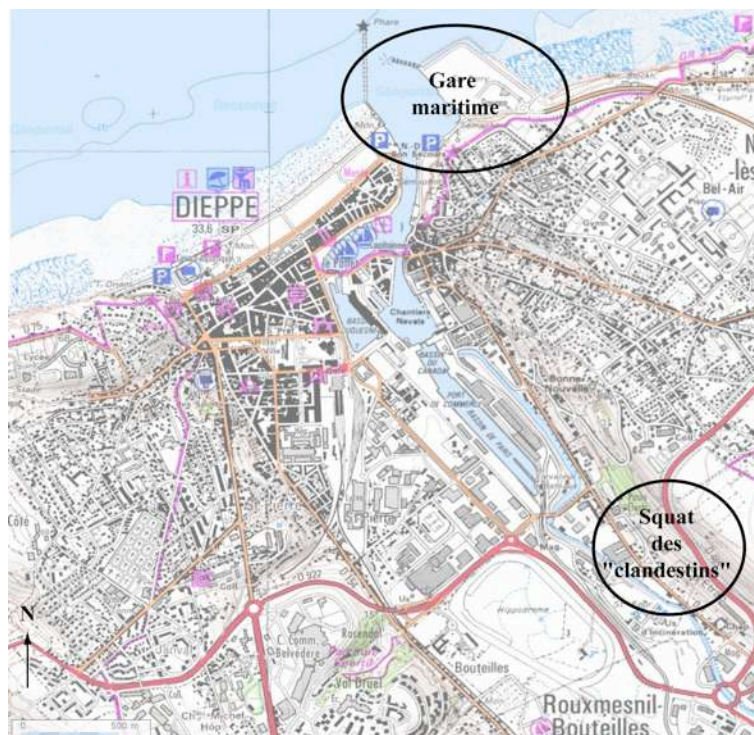


Fig. 2.5.13. ; Carte de localisation du squat des «clandestins» à Dieppe par rapport à la gare maritime. OT, 20.09.11. Source de l'image : [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr)

- Une dispersion des migrants dans la ville de Calais ...

La fermeture du centre de la Croix Rouge de Sangatte a conduit à un éparpillement des migrants dans différents espaces de la ville de Calais. Proposer une cartographie à l'échelle de la ville des différents lieux d'installation informelle semble impossible tant cette géographie change rapidement. De même, une histoire des déplacements des squats de migrants dans la ville serait nécessairement incomplète. Il apparaît en effet impossible de redessiner les lieux de vie des milliers d'émigrants qui sont passés par Calais entre 2002 et aujourd'hui<sup>75</sup>.

En revanche, il est intéressant de remarquer que l'éclatement des squats dans la ville de Calais suit une logique nationale et/ou ethnique comparable à ce qui peut être observé à l'échelle du littoral de la Manche. A Calais, les Kurdes d'Irak ou d'Iran ne sont pas installés dans les mêmes espaces que les Afghans ou encore que les ressortissants d'Afrique de l'Est (Erythrée, Somalie, Ethiopie, ...). Par ailleurs, les Afghans pachtounes ont tendance à ne pas vivre sur le même campement que les Tadjiks ou encore que les Hazaras, et lorsque cela arrive, les tentes (ou les abris) sont généralement séparés. Il est possible d'observer la même chose à l'échelle du littoral : le squat de Cherbourg est majoritairement afghan, de même qu'à Tatinghem/Longuenesse, celui de Dieppe est kurde. les

<sup>75</sup> Ce travail demanderait à lui seul un investissement de plusieurs mois sur le terrain. Une telle étude permettrait très probablement d'illustrer la gestion policière des squats de migrants à Calais par les politiques depuis maintenant près de dix ans.

Erythréens sont présents Norrent-Fontes et à Steenvoorde, et les Vietnamiens à Angres. A Loon-Plage (à l'ouest de Dunkerque), le squat était composé en 2009 d'un camp afghan et d'un camp kurde. A Teteghem, les Afghans et les Vietnamiens n'occupent pas les mêmes espaces.

L'étude de la localisation des squats et des campements à Calais est intéressante également si l'on compare l'avant et l'après Sangatte. Un collectif de géographes de Berlin ont publié en 2002 dans la revue *An Architektur* une étude intitulée «Sangatte : géographie de la frontière». Dans ce travail, une carte représente les différents lieux investis par les migrants à Calais avant la création du centre de la Croix-Rouge de Sangatte (Fig. 2.5.14).

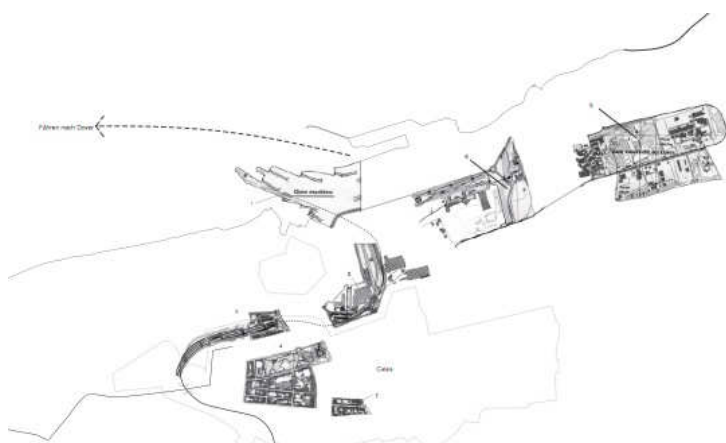


Fig. 2.5.14. ; Cartographie des espaces de vie des migrants «clandestins» à Calais. *Anarchitektur, Grenzgeografie Sangatte.* (capture d'écran). Source : [http://www.anarchitektur.com/aa03\\_sangatte/aa03\\_sangatte\\_en.html](http://www.anarchitektur.com/aa03_sangatte/aa03_sangatte_en.html) (consulté le 12.10.11)

On peut remarquer que ce sont sensiblement les mêmes lieux qui sont occupés après la fermeture du centre : il s'agit par exemple de la zone industrielle des Dunes (par des Afghans et des Iraniens), ou d'un terrain vague à proximité du canal (par des Kurdes). Le jardin public du centre-ville n'est plus utilisé après Sangatte ou de façon marginale. (C'était le lieu dans lequel vivaient des ressortissants du Kosovo à la fin des années 1990, mais leur émigration va considérablement diminuer pendant la période de Sangatte). L'occupation de certains espaces a été étendue. C'est le cas des Afghans hazaras qui vont aller s'installer dans les dunes du front de mer. D'autres squats vont se créer comme par exemple ceux occupés par les «Africains», et majoritairement par des ressortissants d'Erythrée.

- ... et dans le Dunkerquois

Dans le Dunkerquois, les migrants étaient installés en squat à Loon-Plage avant la fermeture du centre de Sangatte. Emmaüs, le MRAP et les Eclaireurs de Loon-Plage intervenaient déjà pour distribuer de la nourriture. Des bénévoles les ont progressivement rejoints d'abord à titre personnel puis ils ont adhéré à l'association Salam qui se déplaçait depuis Calais pour les aider pendant l'hiver 2002-2003. Salam Dunkerque s'est créée et par la suite les associations qui intervenaient auprès des migrants se sont rassemblées pour fonder le Collectif Migrants du Dunkerquois<sup>76</sup>.

<sup>76</sup> Ce Collectif s'appuie sur le *Carrefour des solidarités* qui est un collectif d'association dont les actions sont dirigées vers les personnes démunies et précaires.

Le squat de Loon-Plage était situé à proximité du terminal transmanche. Il est possible d'en avoir une vue aérienne sur le site du port de Dunkerque (Port de Dunkerque, visite virtuelle). Le site géoportail propose aussi une photographie intéressante (Fig. 2.5.15).

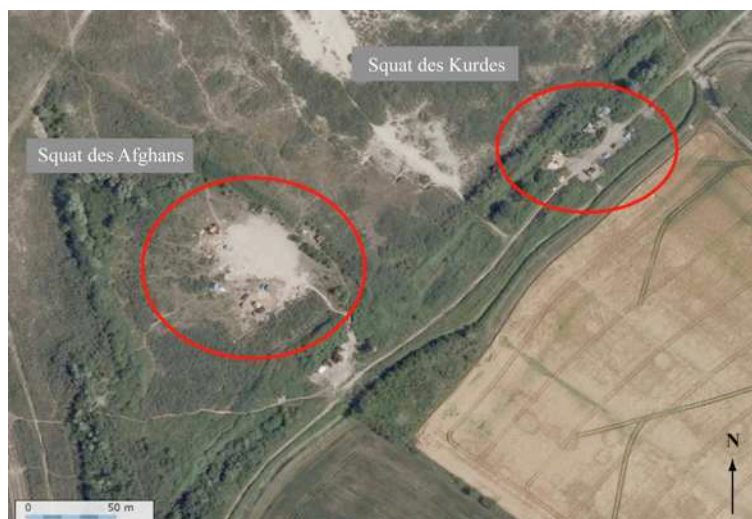


Fig. 2.5.15. ; Image aérienne des campements à Loon-Plage (image aérienne). OT, 14.04.11. Source de l'image : [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr)

L'ensemble du site était tenu par des Kurdes mais leur campement était nettement différencié avec celui des Afghans. Ces deux campements ont été détruits le 15 septembre 2010.

D'autres squats existent dans le Dunkerquois. Celui de Grande-Synthe a été découvert par une bénévole du Collectif. Les migrants occupent un espace boisé de la ville. Le terrain est suffisamment grand pour accueillir différentes nationalités. Des Kurdes, des Afghans et des Vietnamiens se partagent cet espace situé à proximité d'une station service dans laquelle stationnent

des poids lourds avant de se diriger vers les ferries ou le site d'Eurotunnel (Fig. 2.5.16).

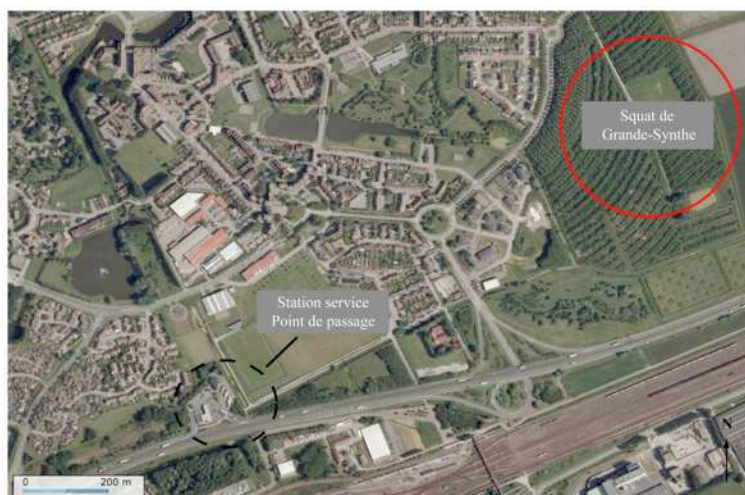
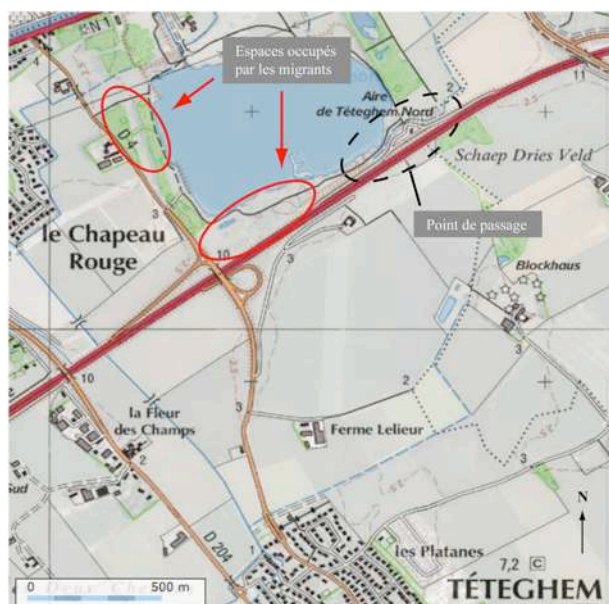


Fig. 2.5.16. : Image aérienne du campement et du point de passage de Grande-Synthe (image aérienne). OT, 14.04.11. Source de l'image : [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr)



Les squats de Tétéghem ont été signalés à Salam Dunkerque par des habitants. Là aussi, les campements informels, le plus souvent afghans et vietnamiens, sont situés à proximité d'une aire d'arrêt dans laquelle s'arrêtent les poids lourds. Ces squats sont régulièrement détruits par les autorités mais se reforment toujours. Ils peuvent également perdurer plusieurs mois quand l'aire d'autoroute de Tétéghem est fermée sur décision du Préfet (Fig. 2.5.17).

Fig. 2.5.17. ; Localisation des squats de Tétéghem. OT, 14.04.11. Source de l'image : [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr)

D'autres lieux d'installations plus temporaires ont existé comme à Mardyck ou encore à proximité de l'aire de repos de Moëre à Ghyvelde, à la frontière avec la Belgique.

- Les ports belges d'Ostende et de Zeebrugge

Les ports d'Ostende et de Zeebrugge sont des points de passage vers la Grande-Bretagne. Cependant, s'il arrive qu'ils soient fréquentés par les mêmes migrants que ceux présents dans le Calais et le Dunkerquois, il est rare que des squats se créent de façon pérenne à proximité des ports. Dans l'un de ses rapports pour «Echanges et Partenariats», Diane Kitmun<sup>77</sup> apporte des informations à ce sujet :

*«Vicky Van Geel<sup>78</sup> me dresse un rapide portrait de la situation à Zeebrugge. Elle m'explique que les exilés ne restent pas sur place comme à Calais, qu'ils sont très mobiles. Après la fermeture de Sangatte, il y a bien eu des "safe houses", autrement dit des squats dans des maisons mais ils ont tous été fermés. En 2003, les exilés avaient également occupé l'église de Zeebrugge, la population avait été très solidaire, apportant des vivres, des couvertures et des vêtements. La police a reçu l'ordre de les en déloger. En effet, dès que leur présence devient trop visible, la police envoie un "signal fort" pour dissuader les exilés de rester là et de revenir. Dans la même idée, 14 Afghans restés un peu trop longtemps dans les dunes de Zeebrugge ont été arrêtés et placés en centre fermé en juin dernier.*

<sup>77</sup> Diane Kitmun est juriste de formation. Elle est spécialisée dans le droit des étrangers et les questions migratoires en Europe.

<sup>78</sup> Inspectrice principale de la police maritime du port de Zeebrugge.



*Vicky Van Geel explique qu'une autre raison pour laquelle les exilés ne restent pas longtemps sur place est qu'il n'y a pas d'association à Zeebrugge s'intéressant à leur situation. Ces derniers n'ont donc aucune aide humanitaire ou juridique.*

*Jusqu'à présent, je n'ai pas encore rencontré les exilés. A part, peut-être, quelques traces de leur passage, ils demeurent invisibles. Pourtant, selon la police maritime, avec le renforcement des contrôles en France, les exilés sont plus nombreux ces derniers temps à tenter leur chance pour l'Angleterre depuis les ports belges». (Kitmun, 18.02.08).*

Le travail de terrain réalisé en 2010 n'a pas permis de rencontrer des migrants dans des squats à Zeebrugge. La taille gigantesque des installations portuaires et l'absence d'associations intervenant auprès des migrants n'a pas facilité le travail d'observation. Du point de vue des squats et du passage, il semble néanmoins possible de rapprocher le cas de Zeebrugge avec celui du Havre.

Le Cas d'Ostende est différent puisque l'activité est essentiellement liée à celle des compagnies maritimes. Le port est beaucoup plus petit qu'à Zeebrugge et il est ainsi plus facile à surveiller. Les migrants venant du Calais et du Dunkerquois semblent privilégier le port de Zeebrugge. Lors du travail de terrain réalisé en 2010, je n'ai rencontré que des migrants originaires du Maghreb, essentiellement des Tunisiens. Ils dormaient dans des appartements squattés, dans les deux parcs de la ville ou à proximité de la gare. A ce moment là, la question du séjour importait peu dans la mesure où ils passaient rapidement - en quelques jours et parfois en moins de 24h - en Grande-Bretagne. Si les émigrants maghrébins bénéficiaient d'un réseau chargé de faciliter le passage, il n'était pas utilisé par les migrants venant du Calais et du Dunkerquois.

### ***1.2. «La loi des jungles» : un rapport comme un état des lieux en 2008***

Dans le cadre d'une mission d'observation conduite de mai à juillet 2008, la Coordination Française pour le Droit d'Asile (CFDA) a réalisé un état des lieux de la situation des exilés sur les côtes de la Manche et de la Mer de Nord. D'après ce rapport, les ports transmanche, de Roscoff en France à Amsterdam aux Pays-Bas, sont autant de points de passage possibles vers la Grande-Bretagne pour les migrants. Cependant, les auteurs n'ont pas recensé de lieux d'installation informels partout sur le littoral. La présence de «clandestins» y est différenciée. On peut retenir trois éléments importants. Tout d'abord, la présence d'une liaison transmanche n'est pas systématiquement associée à une présence importante et pérenne de migrants. C'est le cas à Roscoff et St Malo en Bretagne, mais aussi à Ouistreham, Le Havre et Boulogne sur Mer. Il n'est pas non plus recensé de squats dans les ports transmanche de Belgique et de Hollande<sup>79</sup>. Ensuite, on peut noter que les exilés sont

---

<sup>79</sup> Cela ne signifie pas qu'il n'y avait pas de squats à cette période, mais que les auteurs du rapport n'en ont pas trouvé dans ou aux abords de ces espaces. A titre d'exemple, il y avait en 2008 un squat fréquenté par des émigrants originaires du Maghreb, essentiellement des Algériens, dans un appartement du centre-ville d'Ostende en Belgique.

majoritairement présents dans le Calaisis et à Paris (aux abords de la Gare de l'Est dans le X<sup>ème</sup> arrondissement de Paris). Enfin, certains migrants vivent dans des communes situées à plusieurs dizaines de kilomètres de la mer telles que Hazebrouck, Saint-Omer ou encore Norrent-Fontes. Cette dernière information est importante parce qu'elle met en lumière les formes de l'organisation spatiale du passage clandestin vers l'Angleterre : Calais est davantage un lieu d'attente qu'un point de passage. Les tentatives pour monter dans les camions se font bien en amont, au niveau des aires d'autoroute. C'est là que tendent à s'installer et à se pérenniser des squats.

### 1.3. Des squats et des points de passage à l'intérieur des terres

- Saint-Omer

Les premiers migrants seraient arrivés dans l'Audernois avant la fermeture de Sangatte. Ils ont d'abord squatté une maison abandonnée (2002-2003) avant que les autorités n'en demandent l'évacuation. A cette époque, les compagnons d'Emmaüs de Saint-Omer avaient déjà engagé des actions auprès d'eux (nourriture, vêtements, matelas, etc.).

Par la suite, ils se sont installés dans le bois qui borde l'aire d'autoroute de Wisques. Il y a peu de traces de cette période.

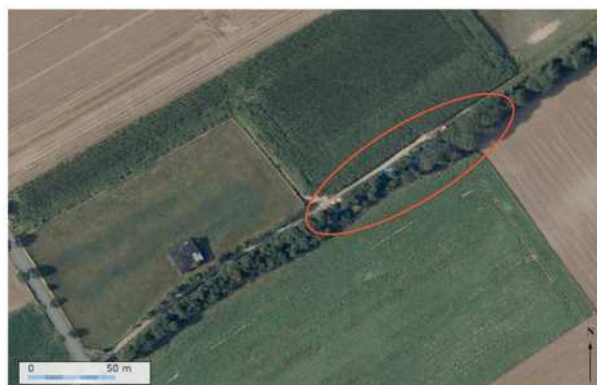


Fig. 2.5.18. ; Localisation du campement à St Omer. OT, 06.05.11. Source de l'image : [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr)

Au cours de l'hiver 2007-2008, ils se sont installés dans un fossé à la limite entre les communes de Longuenesse et de Tatinghem (Fig. 2.5.18).

- Norrent-Fontes

De la même manière qu'à Saint-Omer, le cas de Norrent Fontes pose la question de la «mémoire des camps»<sup>80</sup>. L'aire de St Hilaire Cotte a été utilisée très tôt pour le *passage*, avant la fermeture de Sangatte, mais pendant plusieurs années les migrants sont restés très peu visibles et n'ont pas suscité de mobilisation au sein de la population. Quelques habitants leur venaient en aide de façon isolée. Ce n'est qu'à la fin de l'année 2006 qu'un premier squat a été recensé, et c'est à partir de ce moment que la présence des migrants s'est inscrite dans l'espace local et qu'une mémoire a

<sup>80</sup> Expression reprise à une bénévole de Terre d'Errance Norrent-Fontes.



commencé véritablement à se constituer, c'est-à-dire lorsqu'ils ont pu s'appropriier un lieu pour y séjourner temporairement en attendant de tenter le passage.

Fig. 2.5.19. ; Une vue du camp de Norrent-Fontes dans la vallée des noires femmes. OT, 21.05.09.

Les campements informels qui se sont reformés après chacune des évacuations policières n'ont pas toujours été situés au même endroit. Ils se sont déplacés dans différents lieux jusqu'à ce qu'ils trouvent une place dans un fossé le long d'un chemin, dans les champs, à l'écart des habitations (Fig. 2.5.19). Le campement aujourd'hui géré par les bénévoles de l'association Terre d'Errance apparaît comme un lieu négocié dans l'espace de la société locale.

- Angres

Les migrants présents à Angres n'ont été «découverts» que récemment. Ce sont deux habitants, aujourd'hui membres du Collectif Fraternité Migrant, qui les ont vu pour la première fois en août 2008 lors d'une ballade en vélo. Ils ont aperçu du linge qui séchait le long d'un bosquet. En s'approchant ils ont rencontré une quinzaine de personnes qui vivaient là. Ils n'ont d'abord rien dit, par peur, et ont simplement proposé aux femmes de venir prendre des douches. En novembre 2008, ils ont décidé de demander de l'aide autour d'eux. Il leur fallait des bâches et des couvertures. La mobilisation s'est engagée réellement à partir de décembre 2008.

Les migrants vivaient dans un bosquet à proximité de l'aire d'autoroute d'Angres. Un campement s'y est progressivement constitué. Il a été rasé et brûlé le 8 septembre 2009 par les autorités, quelques jours après qu'un affrontement violent ait opposé les migrants à des membres d'un réseau organisé de «passeurs». Le jour même, le Collectif a installé un camp sur la place d'Angres. Les migrants n'y sont restés que quelques jours. Le 12 septembre 2009, les membres du Collectif disposaient de suffisamment de matériel et un nouveau camp a été établi dans un bois sur un terrain appartenant à la commune.

- Steenvoorde

Les migrants utilisaient l'aire d'autoroute de Steenvoorde depuis la fermeture de Sangatte en 2002. Ils venaient de façon épisodique à proximité de la commune, et s'installaient dans un bois situé entre l'aire d'autoroute et le village. Ils en seront «délogés» par la police en 2008.

Un article de *La Voix du Nord* en date du 20 août 2008 titre «*A Steenvoorde, les clandestins appartiennent au quotidien*». La journaliste expose dans son papier de courts témoignages des habitants de la commune et constate que «*les locaux*» et les «*clandestins*» «*ont appris à cohabiter*». La situation n'était pourtant pas banale : des migrants d'origine érythréenne (sur) vivaient dans le village à proximité de l'église en attendant le soir pour rejoindre l'aire d'autoroute située à quelques centaines de mètres et tenter le passage.



Fig. 2.5.20. ; Localisation du campement à Steenvoorde. OT, 06.05.11. Source de l'image : [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr)

Au mois de novembre 2008, des habitants ont organisé une réunion d'information à destination de la population. Des représentants des associations qui interviennent à Calais, Dunkerque et Norrent-Fontes avaient été invités. En quelques semaines, une mobilisation s'est organisée, soutenue par la municipalité. L'objectif était d'accueillir les migrants le temps de la période hivernale. Au début du mois de décembre, deux tentes ont été installées sur un terrain communal. Cette expérience a été renouvelée en 2009 et 2010 (Fig. 2.5.20).

#### 1.4. Paris : des squats inaccessibles ?

Le cas de Paris est tout à fait particulier en comparaison des autres lieux évoqués précédemment. Il s'agit d'un espace structurant du *passage*, mais au sein duquel les squats (ceux fréquentés par les migrants dont l'objectif est de passer clandestinement la frontière franco-britannique) n'ont pas de visibilité dans, ou depuis l'espace public. Seule une partie des émigrants «clandestins» vivent et dorment dans la rue. C'est le cas particulièrement des ressortissants afghans aujourd'hui qui n'établissent que des abris de fortune, le temps d'une nuit, dans les interstices de l'espace urbain, le long du canal Saint-Martin, dans le X<sup>ème</sup> arrondissement. Il est difficile pour cette raison de parler de «squats» ou de «campements informels» à Paris. Les migrants originaires de la Corne de l'Afrique ou du Kurdistan, que l'on rencontre aussi dans les squats le long des côtes de la Manche, ne sont quant à eux pas «visibles» dans les rues de la capitale.

En effet, si la grande majorité des migrants présents sur le littoral ont transité par Paris, y ont séjourné, les lieux qu'ils ont fréquentés sont ceux de la clandestinité. Beaucoup des migrants qui transitent par la capitale s'y cachent et pour cette raison, la géographie des lieux qu'ils fréquentent

est difficile à dessiner. L'enquête de terrain réalisée à Paris dans le cadre de cette thèse n'a pas permis de pénétrer les squats<sup>81</sup> et d'y faire le même travail d'observation que sur le littoral.

### 1.5. Essai d'une cartographie des lieux d'installation des migrants le long des côtes de la Manche

Le travail de terrain réalisé en 2009 et 2010 et actualisé en 2011 permet de proposer une cartographie des squats d'émigrants clandestins recensés sur les côtes de la Manche ainsi que des différents points de passage. Cette carte est à lire comme une «photographie» du fait clandestin. L'information qu'elle contient est évidemment «datée». La liste des squats n'est, quant à elle, pas exhaustive, mais simplement le produit des observations faites sur le terrain.

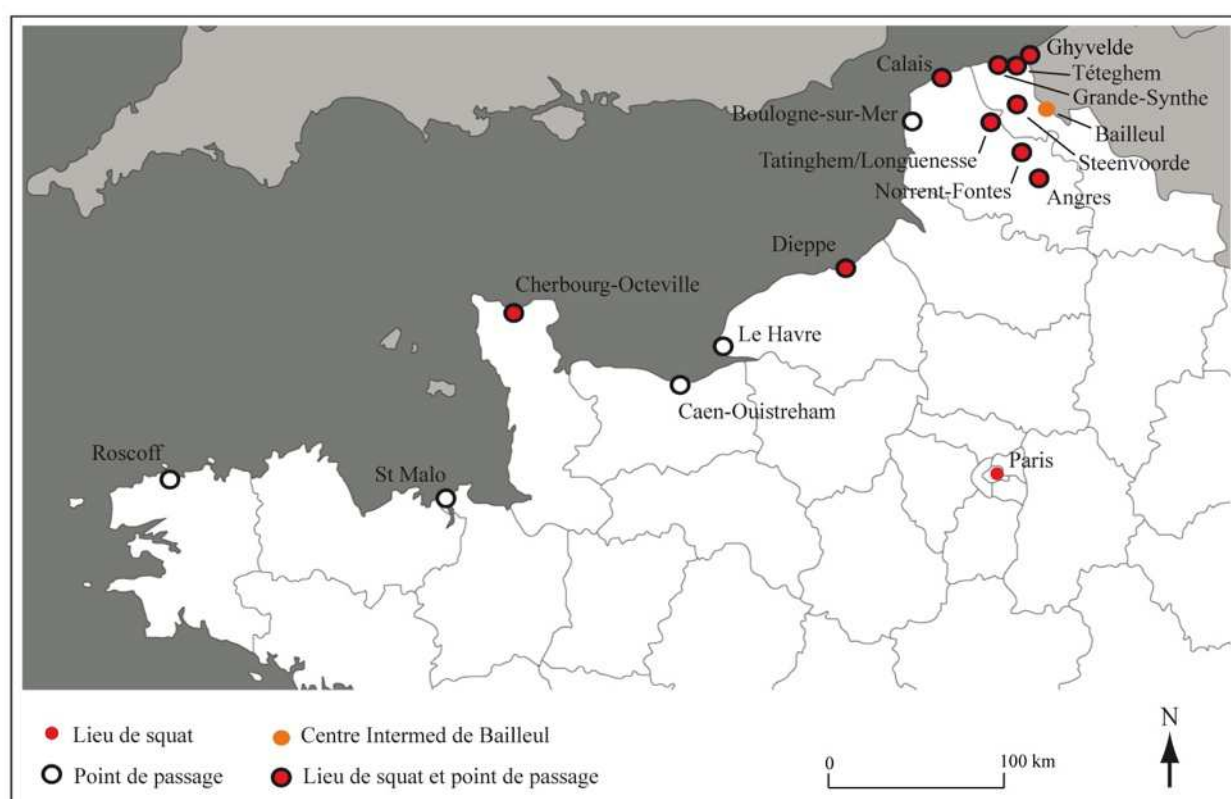


Fig. 2.5.21. ; Les lieux de squats en France et les points de passage vers la Grande-Bretagne. OT, 04.05.11

Ce n'est pas tant la possibilité de représenter sur une carte - et donc de fixer - une socio-graphie du fait clandestin qui est intéressante que la mise en lumière des logiques qui lui donne son caractère dynamique et extrêmement mouvant. Nous pouvons d'ailleurs noter à ce sujet que le travail de terrain, réalisé auprès des associations et des habitants pour faire émerger une «mémoire des squats» (date et localisation notamment) et produire l'état des lieux exposé ci-avant, révèle le fait que des migrants vivaient déjà dans des campements informels alors que le centre de Sangatte était

<sup>81</sup> Il conviendrait à cet effet de centrer le travail de recherche sur Paris et d'installer l'enquête dans un temps long ; c'est-à-dire plusieurs années.

ouvert. C'est le cas à Loon-Plage, mais aussi à St Omer ou encore à Norrent-Fontes. Cela vient relativiser le rôle du centre de la Croix-Rouge de Sangatte : celui-ci n'était pas un lieu unique de concentration d'émigrants, mais plutôt un espace d'ancrage des candidats au voyage clandestin, une étape, avant de tenter le passage au niveau des terminaux transmanche de Dunkerque, Calais ou bien sur les aires d'autoroute de Wisques (à proximité de St Omer) ou de St Hilaire Cottes (à proximité de Norrent-Fontes).

Les squats sont des lieux géographiques de l'attente au cours du *passage*. Ils apparaissent au niveau des frontières les plus surveillées et les plus «sécurisées», telle que la frontière franco-britannique, c'est-à-dire là où la mobilité des individus se trouve contrainte. Leur distribution géographique, dans l'espace national, régional et local, relèverait de différentes logiques inhérentes au fait clandestin, mais aussi aux modes de régulation que les déplacements clandestins participent à produire dans la société. Ce point est l'objet du développement suivant.

## **2. La géographie des squats : projection spatiale d'une problématique du passage**

Les espaces transmanche en France (mais aussi en Belgique) que sont les ports et le terminal Eurotunnel sont des portes sur l'Angleterre et l'Irlande. Ils sont donc autant de lieux possibles pour une installation informelle de migrants «clandestins». La répartition des squats dans l'espace sur le littoral n'est cependant pas aléatoire. Elle répond à un ensemble de variables dont la plus importante est la possibilité de passer clandestinement. C'est une condition nécessaire. A celle-ci viennent s'ajouter d'autres logiques qui permettent de comprendre la géographie des squats et ses évolutions.

### ***2.1. Les points de passage et les logiques de lieux (analyse comparative)***

- Sur le rapport entre «sûreté» et «filières»

La présence des migrants sur le littoral n'est pas uniforme. Elle est pour une grande part dépendante des possibilités de passage. Un port dans lequel il est difficile de s'introduire, et par conséquent où la plupart des tentatives seront vouées à l'échec, sera généralement délaissé au profit d'autres espaces plus accessibles. Cependant, cette logique peut être contrebalancée par la présence d'une «filière» chargée de faire passer clandestinement des migrants. L'efficacité de la surveillance des installations portuaires, ainsi que des dispositifs techniques et technologiques de sûreté est inversement proportionnelle au niveau d'organisation des filières. Cela a pu être observé directement sur le terrain à Cherbourg (janvier/juin 2008) et à Ostende (avril 2010) (*Fig. 2.5.22*).

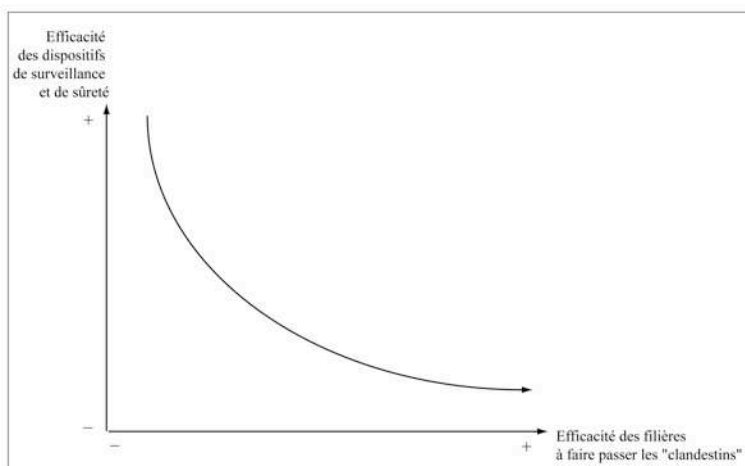


Fig. 2.5.22. ; Le rapport d'efficacité entre le niveau de sûreté et le niveau d'organisation des filières. L'efficacité des dispositifs de surveillance et de sûreté diminue quand les filières gagnent en organisation et en efficacité. La logique inverse est aussi valable : plus une filière se trouve désorganisée et plus les dispositifs de surveillance et de sûreté mis en place au niveau des espaces transmanche seront efficaces à détecter les tentatives de passage clandestin. OT, 04.06.11

Dans le cadre de la lutte contre l'immigration clandestine, et au regard du niveau de sûreté important qui caractérise aujourd'hui les installations transmanche, la logique voudrait que le démantèlement des filières suffise à freiner considérablement les déplacements clandestins. Cela tend à se vérifier dans la pratique : dans les mois qui ont suivi le démantèlement de la filière «Bagdad» par exemple, qui fonctionnait notamment à Cherbourg, le nombre des tentatives de passage sur le port a fortement diminué. Cependant, cette logique de contrôle des flux «clandestins» n'est pertinente qu'à court ou moyen terme. En effet, le passage de la frontière est un marché structuré d'abord par les niveaux de sûreté - plus exactement de fermeture - des différents espaces transmanche (et plus généralement des points de passage aux frontières). Partout où il est difficile de franchir la frontière, des filières tendent à se constituer ; et plus il est difficile de passer, plus les filières vont s'organiser ; et «légitimement» demander un niveau de rémunération important. A l'échelle d'une frontière, le *passage* relève d'une économie concurrentielle que le démantèlement des filières ne fait que déstabiliser. L'arrestation d'individus dont le travail consiste à permettre à des migrants de franchir une frontière permet à d'autres de prendre le marché laissé vacant.

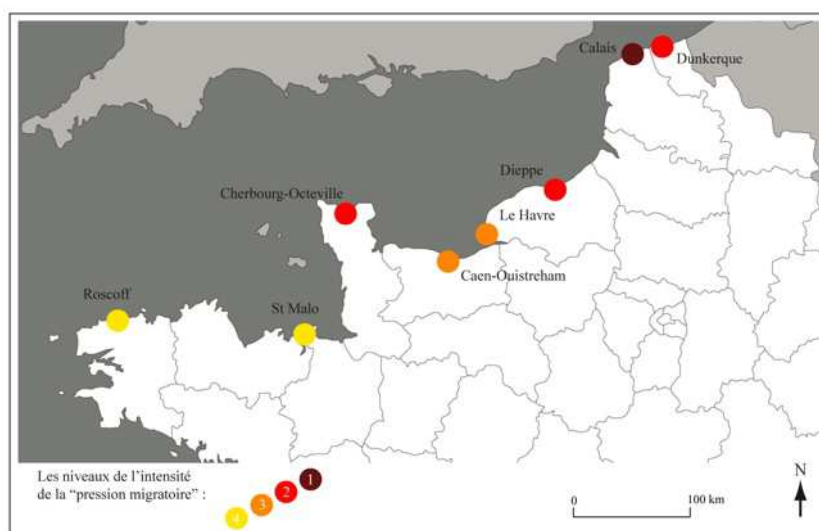
Le niveau de «sécurisation» des espaces transmanche, selon qu'il soit couplé ou non avec la présence d'une filière organisée, peut influencer sur le nombre de personnes présentes dans les squats. Autrement dit, le renforcement des dispositifs de contrôles migratoires et de la surveillance des migrants dans et aux abords des ports transmanche est un facteur concourant à la mobilité des migrants le long du littoral, lesquels auront tendance à rechercher le point de passage le plus perméable.

- La destination, le nombre des rotations et la durée du trajet<sup>82</sup>

Les lignes de ferries ainsi que la ligne Eurotunnel entrent dans ce que l'on peut considérer comme une variable «pratique» du voyage clandestin. Depuis les côtes françaises du littoral de la Manche, onze lignes permettent de rejoindre l'Angleterre, et trois l'Irlande. A cela s'ajoutent les navettes en train permettant de passer de Calais à Folkestone. La ligne de Boulogne sur Mer est quant à elle aujourd'hui fermée, mais elle a été en 2009 et 2010 un point de passage vers Douvres en Angleterre.

A l'échelle du littoral, les migrants sont essentiellement présents dans le nord de France, dans les départements du Pas-de-Calais et du Nord. Le passage se fait surtout par Calais (site portuaire et site Eurotunnel) et dans une moindre mesure au niveau des ports de Dunkerque, Dieppe et Cherbourg. Viennent ensuite les ports du Havre et de Caen-Ouistreham où le passage de clandestins est occasionnel et enfin ceux de St Malo et de Roscoff pour lesquels la découverte de clandestin peut-être qualifié de rare (Fig. 2.5.23).

Fig. 2.5.23. ; Carte de l'intensité de la «pression migratoire» dans les différents espaces transmanche (d'après des observations effectuées en 2009 et 2010). OT, 05.05.11.



La «pression migratoire» au niveau des espaces transmanche en France n'est donc pas uniforme, mais dans quelles mesures des variables pratiques telles que le temps de trajet ou le nombre de traversées par semaine permet de l'expliquer ? Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des lignes vers l'Angleterre ou l'Irlande depuis la France, la fréquence des rotations ainsi que la durée des trajets. Les lignes au départ de Zeebrugge et d'Ostende ont été prises en compte à titre indicatif, l'étude étant centrée sur le littoral français (Fig. 2.5.24).

<sup>82</sup> Les lignes vers les îles Anglo-Normandes au départ des ports du département de la Manche (Carteret, Diellette et Granville ) ou au départ de St Malo ont été exclues de l'analyse. Le passage de clandestins vers Guernesey, Jersey ou Aurigny est nul ou anecdotique.



Port	Ligne	Nombre de traversées	Temps du trajet
Roscoff (F)	Cork (Ir)	1/semaine	13h45
	Plymouth (GB)	11/semaine	5h15
	Rosslare (Ir)	11/semaine	17h30
St Malo (F)	Poole (GB)	7/semaine	5h29
	Portsmouth (GB)	7/semaine	8h50
	Weymouth (GB)	7/semaine	8h05
Caen (F)	Portsmouth (GB)	4/jour	3h30
Cherbourg (F)	Poole (GB)	15/semaine	2h30
	Portsmouth (GB)	11/semaine + 1/semaine	3h00 5h00
	Rosslare (Ir)	3/semaine + 3/semaine	18h30 16h00
Dieppe (F)	Newhaven (GB)	13/semaine	4h00
Le Havre (F)	Portsmouth (GB)	14/semaine	3h15
Boulogne sur Mer (F)	Aucune ligne depuis le 05/09/10	—	—
Calais (F)	Douvres (GB)	20/jour + 11/jour	1h30 1h15
Calais (F) (Eurotunnel)	Folkestone (GB)	49/jour	0h35
Dunkerque (F)	Douvres (GB)	10/jour	1h59
Zeebrugge (Be)	Hull (GB)	7/semaine	14h15
Ostende (Be)	Ramsgate (GB)	4/jour	4h00

Fig. 2.5.24. ; Synthèse des lignes transmanche et des durées de trajet, Source : <http://www.directferries.fr/>, OT, 05.05.11.

En croisant ce tableau avec les observations faites sur le terrain, il est possible de faire plusieurs constatations. Depuis les côtes françaises, c'est essentiellement l'Angleterre que les migrants cherchent à rejoindre. Les lignes pour lesquelles le temps de trajet est court sont privilégiées. Il s'agit de Calais, mais aussi Cherbourg ou Dunkerque. Pour tenter d'aller en Irlande, le port de Cherbourg est un bon compromis puisque même si le temps de trajet est plus long qu'au départ de Roscoff, le site permet également de tenter l'Angleterre. Par ailleurs, être à Cherbourg permet de

rejoindre plus facilement les squats du nord de la France, via Paris, que depuis les ports de Roscoff et de St Malo.

Plus que le temps de trajet, le nombre des rotations quotidiennes constitue un facteur important dans la logique de concentration des migrants dans le nord de la France. En effet, le nombre des rotations cumulées à Calais et Dunkerque est de 41, auxquelles s'ajoutent les 49 liaisons quotidiennes effectuées par le train via le tunnel sous la Manche. Les ports de Cherbourg et de Caen-Ouistreham sont également intéressants avec en moyenne 4 rotations par jour.

Ces logiques «pratiques» liées au voyage clandestin ne sont pas déterminantes, mais elles participent à expliquer la concentration des migrants dans certains espaces du littoral, et par la même la localisation des squats à l'échelle des côtes de la Manche.

## **2.2. Les logiques internes au «monde clandestin»**

La distribution des squats dans l'espace, et plus encore leur apparition dans certains lieux, relèvent de logiques qui sont propres au «monde clandestin», et plus précisément au *passage* lui-même, dans la mesure où les mobilités des migrants, une fois à Paris et jusqu'au passage en Angleterre ou en Irlande, sont pour une grande part contraintes par deux facteurs. D'une part, et comme nous l'avons déjà souligné, les migrants ne connaissent généralement pas, ou mal, les espaces qu'ils parcourent. Ils en font l'apprentissage en mobilisant des réseaux constitués en majorité de compatriotes. D'autre part, il faut prendre acte du fait que ce sont les passeurs, et plus généralement ceux qui organisent le *passage*, qui distribuent les migrants dans les squats. Les migrants ne peuvent bien souvent passer d'un squat à un autre que s'ils paient ce droit<sup>83</sup>.

- Une distribution des squats par nationalité...

Les squats connus sur le littoral de la Manche sont différenciés en fonction des nationalités : même dans les cas où plusieurs nationalités ou ethnies sont amenées à se côtoyer (dans une même ville par exemple), elles ne fréquentent que rarement le même squat ou le même campement (*Fig. 2.5.25*).

---

<sup>83</sup> Lors du travail de terrain, le fait de passer en quelques jours d'un squat à un autre m'a ainsi permis de constater que certains migrants avaient des mobilités similaires aux miennes alors que d'autres pouvaient rester plusieurs mois au même endroit.

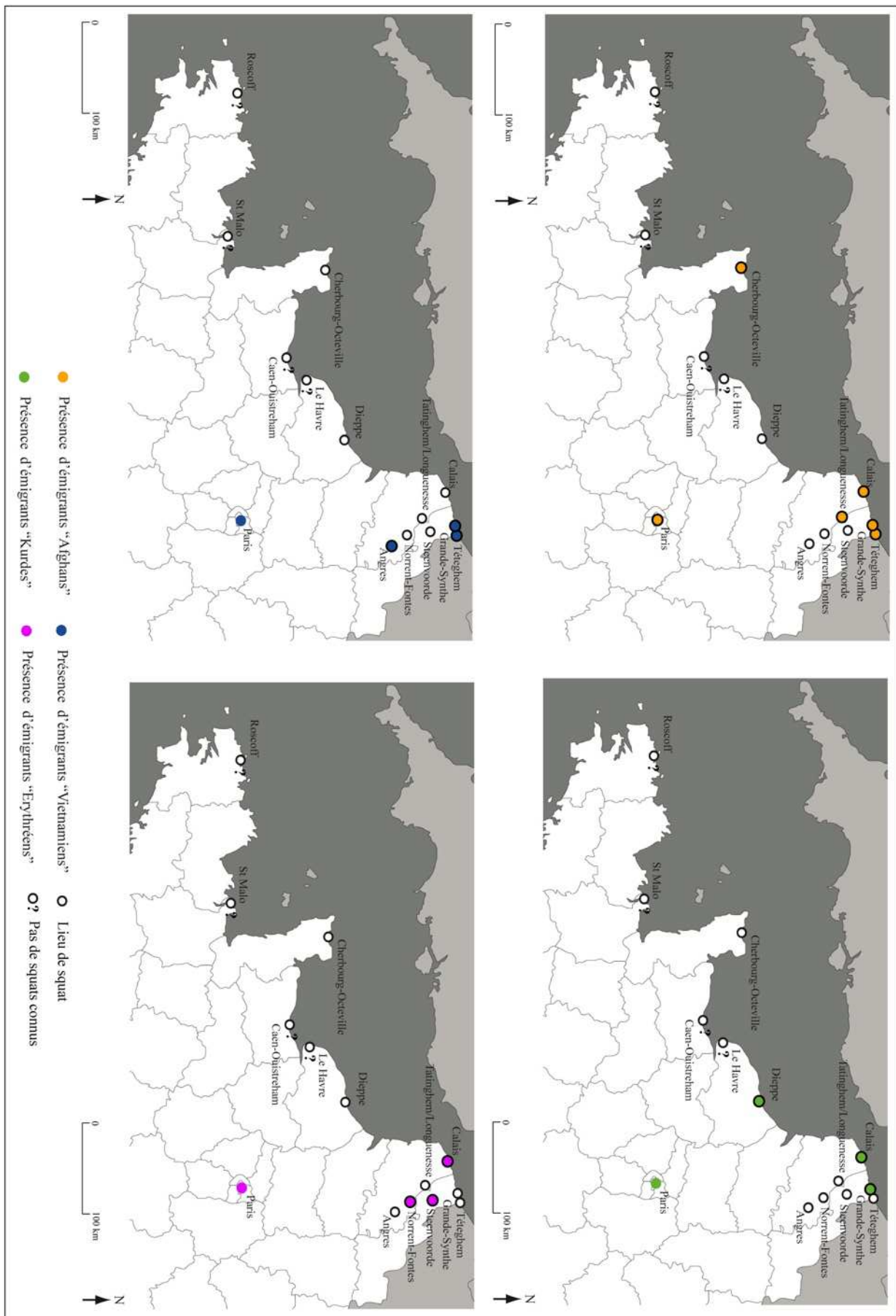


Fig. 2.5.25. ; Essai de cartographie de la distribution des émigrants «clandestins» par nationalité dans les campements et les squats le long du littoral. OT, 04.05.11.

- ...et une distribution des migrants par filières (?)

Les filières qui organisent le passage suivent également cette logique. Sans qu'il soit possible d'être catégorique, il est possible de dire que les ressortissants vietnamiens n'empruntent pas les mêmes réseaux que les Afghans, et ces derniers n'utilisent généralement pas les mêmes filières que les Kurdes d'Irak. Autrement dit, les logiques nationales et ethniques de séparations des migrants observables au niveau des campements informels sont en partie produites par les filières. C'est donc aussi de cette manière qu'une géographie différenciée du *passage* sur le littoral se dessine. Elle peut évoluer suite à des démantèlements effectués par les polices, mais un point de passage «qui fonctionne» ne reste que quelques mois «désorganisé». Une nouvelle filière tend généralement à s'installer. Le squat sera alors occupé majoritairement par les ressortissants d'un même pays (et parfois aussi d'une même ethnie).

Le travail de terrain n'a pas permis de mettre en évidence des luttes entre les filières pour l'appropriation des points de passage. Il est difficile d'obtenir des informations sur ce phénomène. En revanche, il arrive que des événements violents surviennent entre des membres d'une filière et des migrants comme à Angres en mars et en septembre 2009 (La Voix du Nord, 05.09.09) ou à Norrent-Fontes en 2008. Dans le premier cas, les migrants d'origine vietnamienne ont probablement subis les représailles d'une filière qui détenait ou voulait s'approprier le point de passage. Dans le deuxième cas, les migrants se sont débarrassés des hommes de main d'une filière qui utilisaient jusque là l'aire d'autoroute et le squat. Quoiqu'il en soit, les violences qui surviennent entre les membres de différentes filières et les migrants, ou entre les filières, ne semblent pas influencer sur l'existence et la localisation des squats.

### ***2.3. Sur le rôle des polices et des associations dans la localisation des squats***

L'activité policière ainsi que les actions d'habitants ou d'associations sont la conséquence - et non la cause - de la présence de squats, et donc de migrants «clandestins», à proximité de points de passage tels que les ports transmanche ou les aires d'autoroute.

- Les mobilisations associatives apparaissent après les squats

Les associations qui se sont constituées le long du littoral pour apporter une aide d'urgence aux migrants sont au centre de critiques qui tendent à les faire seules responsables de la présence - ou de l'«afflux» pour reprendre le vocabulaire utilisé dans le champ médiatique - de «clandestins» dans les ports transmanche. En apportant une aide humanitaire (nourriture, vêtements, soins, etc.), les bénévoles contribueraient à attirer les migrants, et seraient donc à l'origine des problématiques qui se cristallisent autour de ce groupe et qui se développent dans l'espace social local.

Cette idée rejoint et complète celle qui fait des filières les seules responsables de l'immigration clandestine : les réseaux de «passeurs» seraient à l'origine des flux d'immigration illégale vers l'Europe et les associations humanitaires seraient la cause du mouvement des immigrants vers les villes du littoral de la Manche.

L'idée que porte cette «théorie de l'appel d'air» doit cependant être critiquée : dans quelles mesures l'aide humanitaire influe-t-elle sur la répartition spatiale des «clandestins» ? Et avant cela, en quoi les associations sont-elles à l'origine de la constitution de squats dans les villes portuaires, et maintenant dans les villes qui bordent les axes d'autoroute du nord de la France ?

Si l'on s'attache à l'histoire du fait clandestin tel qu'il s'est développé le long des côtes de la Manche depuis la fin des années 1990, il est important de noter que la constitution de squats de clandestins est toujours antérieure aux formes de mobilisations locales et à la naissance des associations. Autrement dit, c'est la présence de migrants dans la ville qui amène des individus, des habitants, à se mobiliser et à se constituer en association. Par ailleurs, ces formes de mobilisation disparaissent quand les migrants quittent la ville. Les cas de St Malo (2006) et du Havre (2005) en sont des exemples. Il s'agit là de faits constatés desquels il est possible de décliner deux hypothèses. D'une part, il est tout à fait possible que des squats de clandestins aient existé ou existent aujourd'hui sans qu'aucune forme d'aide ne leur soit proposée localement. D'autre part, il y a fort à croire qu'en l'absence de toute forme d'aide d'urgence d'ordre humanitaire sur le littoral, le nombre des migrants «clandestins» présents serait sensiblement le même.

S'il est avéré que les associations ne comptent pas parmi les variables à l'origine de la constitution de squats, il est intéressant de s'interroger sur leur rôle, une fois les squats installés, en ce qui concerne la répartition numérique des migrants sur le littoral. Trois cas de figures doivent être pris en considération. Dans certains lieux comme à Calais, Dunkerque, Angres ou même Paris, les acteurs associatifs et/ou militants n'ont aucune prise sur le nombre des migrants présents. Au cours du printemps 2009, les associations de Calais ont eu à préparer jusqu'à 800 repas par jour. A Angres, le nombre des migrants d'origine vietnamienne peut passer de 20 à plus de 80 en quelques jours. A chaque fois, ce sont les associations qui ont à s'adapter aux changements. Dans d'autres lieux d'installation informels sur le littoral, le nombre des migrants relève davantage d'une régulation négociée. C'est le cas à Steenvoorde ou à Norrent-Fontes où bénévoles et migrants s'accordent sur un nombre moyen qui dépend généralement de la taille du camp et des moyens dont disposent les associations. Dans le dernier cas de figure, les migrants choisissent eux-mêmes de réguler leur nombre en communiquant au sein de leurs réseaux d'inter-connaissances sur la possibilité de rejoindre, ou non, tel ou tel camp sur le littoral, ou encore en rejetant physiquement ceux qui viendraient s'installer dans un camp sans y avoir été autorisés. En procédant ainsi, il s'agit

de ne pas trop attirer l'attention des forces de police mais aussi de ne pas saturer les capacités d'action des associations humanitaires présentes sur place.

Extrait d'entretien, une bénévole de Salam Dunkerque, 22 avril 2010

«Ils nous utilisent, oui, oui... On est une ressource pour eux», (une bénévole de Salam Dunkerque).

Enfin, il est important de ne jamais perdre de vue que les migrants ne sont pas dépendants des associations humanitaires. Le cas des clandestins vietnamiens présents dans le Dunkerquois est exemplaire : ils ne sont pas, ou très peu, demandeurs de l'aide des associations. Il arrive fréquemment qu'ils ne viennent pas aux distributions des repas, qu'ils ne demandent pas de vêtements et qu'ils ne se rendent pas aux douches mises en place par les bénévoles.

Extrait d'entretien, une bénévole de Salam Dunkerque, 22 avril 2010

«C'est difficile pour nous avec les Vietnamiens. On a très peu de contacts avec eux... bah ils parlent pas anglais ! Ils parlent pas français, donc on a beaucoup de mal... déjà ils sont pas demandeurs de grand chose, ils ont pas de besoins vraiment. Ils nous demandent rien... si là aujourd'hui je leur ai amené des couvertures c'est tout... mais ils sont pas demandeurs», (une bénévole de Salam Dunkerque).

En fait, le comportement des Vietnamiens fait apparaître une donnée généralisable à la quasi totalité des «clandestins» : les associations sont pour eux des ressources qu'ils choisissent ou non de mobiliser.

Enfin, il est aussi intéressant de voir que les migrants qui se rapprochent le plus des bénévoles sont souvent ceux qui hésitent ou envisagent de faire une demande d'asile en France. Ceux qui sont engagés dans le *passage* n'ont que très peu de contacts avec les bénévoles si ces derniers ne vont pas vers eux. A Cherbourg, l'association travaille depuis maintenant deux ans à suivre les demandes d'asile. Chez les Afghans, l'information s'est diffusée au point qu'une majorité des migrants qui arrivaient sur le squat en 2009 et 2010 ne venaient pas pour passer, mais pour envisager une demande d'asile en France. Le suivi administratif était une ressource et les Afghans se déplaçaient depuis Calais ou Paris pour y avoir accès.

- L'activité policière est le reflet de la présence d'émigrants «clandestins»

De la même manière que le travail des associations répond à la présence plus ou moins importante de migrants au niveau des squats, l'activité policière est directement corrélée au nombre des «clandestins». Il serait faux de croire que des actions répressives des forces de police menées en

direction des migrants réduisent l'immigration clandestine. Le cas de Calais est particulièrement révélateur à ce sujet. Le harcèlement, les violences policières, les destructions de squats qui ont cours depuis plus de dix ans n'ont jamais éloigné durablement les «clandestins» de la ville. L'activité policière dans le Calaisis n'est que le reflet, et plus exactement la conséquence, d'une présence importante de migrants. Si leur nombre venait à diminuer fortement, l'activité des forces de l'ordre diminuerait en même temps. Les deux phénomènes sont effectivement corrélés, mais c'est le fait clandestin qui induit l'activité des polices, et non l'inverse.

#### **2.4. Le passage n'est pas systématiquement associé aux squats**

Sur le littoral de la Manche, les points de passage, c'est-à-dire les lieux à partir desquels il est effectivement possible de passer clandestinement en Grande-Bretagne ou en Irlande, ne sont pas systématiquement associés à la présence d'un campement informel ou d'un squat. Sur la base du travail de terrain réalisé, il semble possible de dire que Ouistreham, Roscoff, St Malo, ou encore Le Havre sont des exemples de ce cas de figure.

### **3. De la géographie des squats à celle du passage**

Le *passage* au niveau du littoral de la Manche revêt des formes différentes selon que les tentatives ont lieu à proximité de tel ou tel squat. Plus exactement, les modes de passage clandestin varient en fonction des lieux<sup>84</sup>. Si l'on peut repérer des constantes, il y a presque autant de situations possibles qu'il y a de sites au niveau desquels se joue la réussite du passage clandestin.

#### **3.1. Les lieux du passage : logiques de différenciation**

- La distance au terminal transmanche

Les lieux du passage peuvent être différenciés géographiquement par la «distance au port». En effet, la méthode la plus courante consiste à pénétrer au sein de l'espace portuaire pour accéder au parking des poids lourds et se dissimuler à l'intérieur ou sous la remorque d'un camion. Cependant, l'augmentation du niveau de sûreté portuaire, couplé à des contrôles migratoires importants rendent l'accès aux espaces portuaires extrêmement difficile. C'est le cas notamment à Calais où, par ailleurs, les possibilités pour monter dans les remorques à l'extérieur du port sont réduites à un petit espace. La concurrence y est importante ce qui contraint la plupart des candidats à trouver d'autres lieux pour monter dans les camions.

---

<sup>84</sup> L'utilisation de faux documents (faux passeports, fausses cartes d'identité, etc.) pour passer la frontière franco-britannique ne concerne pas les migrants qui constituent la population étudiée. Il s'agit d'un mode de passage qu'ils n'utilisent pas, et pour cette raison, cette question ne sera pas développée ici.

Ce sont les aires d'autoroute et les stations services qui ont été progressivement investies<sup>85</sup>. Sur l'A16 à Grande-Synthe, Tétéghem et Ghyvelde, sur l'A25 à Steenvoorde et occasionnellement à Steenverck, et sur l'A26 - «l'autoroute des anglais» - à Wisques, Norrent-Fontes, Angres, et parfois à Roclincourt et Rumaucourt (Fig. 2.5.26).



Fig. 2.5.26. ; Localisation des camps informels de migrants le long des autoroutes A 25 et A 26 dans le nord de la France. OT, 07.05.11. Source des images : [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr)

- La présence de filières organisées

Il n'y a pas de filières de «passeurs» dans tous les squats et cela peut fortement faire varier les chances de réussite des tentatives de passage. Là où les migrants se débrouillent par eux-mêmes, il leur est beaucoup plus difficile de passer les différents contrôles ; soit qu'ils se font repérer par les caméras de vidéosurveillance, soit qu'ils se cachent simplement sous un camion, et dans ce cas, le risque qu'ils se fassent prendre est plus important.

<sup>85</sup> En direction de Cherbourg, l'aire de Cantepie n'a semble t-il jamais été utilisée pour le passage. Les différentes observations n'ont jamais révélé la présence de migrants embarquant dans les camions.



- Des complicités chez les chauffeurs

En revanche, certaines filières proposent des passages presque garantis. Pour cela, elles bénéficient de la complicité de chauffeurs qui acceptent de faire monter les migrants dans les cabines. D'autres fois, il peut s'agir de camping-cars ou de caravanes.

### 3.2. Les tentatives au niveau des ports

- Accéder aux parkings pour se cacher sous ou dans les camions

Pendant longtemps comme à Cherbourg, l'accès au parking des poids lourds se faisait directement en soulevant ou en découpant les grillages. Ce travail était généralement celui du «passeur» qui disposait des outils nécessaires. Sur la plupart des sites portuaires, les clôtures ont été doublées et renforcées. Pour pénétrer, il n'y plus vraiment d'autre choix que de passer par dessus en évitant de rester accroché dans les concertinas. A Dieppe, les migrants utilisent des vêtements pour ne pas se prendre dans les barbelés et faciliter l'entrée dans l'enceinte du port (Fig. 2.5.27).



Fig. 2.5.27. ; Passer les concertinas. Port de Dieppe. OT, 26.03.09.

- Des tentatives désespérées

« Que font-ils sur le port à la mer froide ? «La nuit, il y en a qui nagent dans le chenal, en poussant un sachet de plastique avec leurs affaires, pour essayer de monter dans un bateau», disait Mariam. »

*La Jungle de Calais. Misère et solidarité, Philippe Eurin, (2010), p.61.*

Certaines tentatives peuvent s'avérer extrêmement dangereuses<sup>86</sup> voire totalement désespérées. Aucune tentative de traversée de la Manche à la nage n'a été recensée<sup>87</sup>, mais il est arrivé que des migrants entrent dans le tunnel sous la Manche pour se rendre à pieds en Angleterre. Il y a eu plusieurs accidents mortels.

<sup>86</sup> Le simple fait de s'accrocher sous un camion est dangereux. Des migrants sont morts écrasés entre l'essieu et la remorque.

<sup>87</sup> Cf. le film *Welcome*, de Philippe Lioret, 2009

A Dieppe, les migrants tentent parfois de monter à bord du ferry par les amarres. A Cherbourg, des migrants auraient essayé de suivre un ferry en prenant un voilier dans le port de plaisance alors qu'ils n'avaient jamais navigué...

Les émigrants prennent beaucoup de risques en essayant de passer et il est parfois difficile de comprendre leur comportement si l'on n'essaie pas de saisir ce qui les pousse à agir. Le sociologue Smaïn Laacher en parle dans ses travaux. Pour beaucoup des migrants, «*l'échec est (...) inenvisageable*» (Laacher, 2007, p.65). Ils doivent se rendre en Angleterre pour celles et ceux qui, dans le pays d'origine, lui font confiance et l'ont choisis.

Par ailleurs, le comportement des migrants doit aussi se lire à la lumière de ce qu'ils ont vécu et de ce qu'ils vivent ici, c'est-à-dire une vie très précaire, dans des conditions difficiles, à la marge. Lors des discussions avec eux ils mettent souvent en comparaison leur situation avec ce qu'ils espèrent trouver : comment cela pourrait-il être pire de l'autre côté ?

Enfin, beaucoup d'entre eux ont connu une guerre ou se sont battus. C'est le cas notamment des Kurdes d'Irak et d'Iran. Certains avaient même fait la guerre Iran-Irak, puis la guerre du Golfe. Parmi eux, il y en a qui ont été emprisonnés, parfois torturés. Au regard de cette expérience de vie, les barbelés des ports transmanche et les CRS sont peu de choses. Sur la base de l'enquête réalisée entre 2008 et 2010, on peut penser que beaucoup des migrants ont plus peur de se faire prendre, et donc de perdre du temps, que d'avoir un accident lors d'une tentative.

### ***3.3. Le passage en amont : les tentatives à partir des aires d'autoroute***

Les aires d'autoroute sur lesquelles s'arrêtent les poids lourds qui prennent la direction des terminaux transmanche ont la particularité de ne pas être «sécurisées» : pas de doubles clôtures, et rarement de caméras. L'accès aux remorques y est donc beaucoup plus facile qu'au niveau des ports. Les migrants peuvent aussi tenter le passage chaque nuit.

En contrepartie, le nombre des camions y est moins important et surtout, le risque de se cacher dans un poids lourds qui ne part pas en Angleterre, mais remonte sur la Belgique et les Pays-Bas est important.

Les migrants se postent en marge de l'aire d'autoroute. Sur la photographie ci-contre, prise au niveau de l'aire de St Hilaire Cotte à Norrent-Fontes, ils ont disposé des palettes et des couvertures derrière un buisson. C'est un lieu d'attente du groupe pendant que l'un d'eux surveillent le parking (Fig. 2.5.28).



Fig. 2.5.28. ; Un espace d'attente pour les migrants à proximité de l'aire d'autoroute de St Hilaire Cotte. OT, 29.04.09

Les migrants de Angres procèdent sensiblement de la même façon, tandis qu'à Wisques (à côté de St Omer), la configuration du parking leur permet de tous attendre et surveiller les allées et venues des poids lourds.

## CONCLUSION

Le phénomène de passage clandestin tel qu'il peut être observé aujourd'hui le long du littoral de la Manche est le produit d'une histoire récente. Le centre de la Croix Rouge de Sangatte, en tant qu'espace symbolique et moment d'une «prise en charge» de l'étranger, est venu articuler deux périodes : de l'époque où il était «réfugié» à la fin des années 1990, l'émigrant est devenu «clandestin» après la destruction du hangar.

Le centre de Sangatte représentait un repère pour les migrants dans le cadre de leur voyage vers l'Angleterre. Après sa fermeture, cette étape s'est trouvée «atomisée» dans le nord de la France et sur le littoral de la Manche en de multiples squats et campements, générant du même coup de nouvelles mobilités et de nouveaux rapports à l'espace dans le cadre du voyage clandestin. Depuis 2002, c'est donc à l'échelle du littoral que se pense le *passage* vers la Grande-Bretagne et l'Irlande. La géographie des squats et des campements informels est aujourd'hui d'abord dépendante de la possibilité de passer de l'autre côté de la frontière. Les mobilisations associatives ainsi que l'activité des polices n'apparaissent quant à elles que comme une conséquence des logiques qui animent le voyage clandestin.

La dispersion des migrants dans différents squats et campements est une caractéristique majeure de l'après Sangatte. Elle ouvre trois champs problématiques. Tout d'abord, la diffusion du passage à tous les espaces transmanche redéfinit la donne en ce qui concerne la gestion des contrôles à la frontière franco-britannique, mais également en matière économique dans la mesure où le contrôle du passage clandestin va devenir une variable de la compétition que se livrent les exploitants portuaires sur le littoral, ce qui n'est pas sans conséquence sur la sécurisation généralisée des espaces transmanche. Ensuite, l'éloignement des migrants à la marge a fortement participé à dégrader leurs conditions de vie lors du voyage «clandestin», de sorte que ce sont les *questions sociales* attachées à l'émigration de population qui se trouvent reformulées. La «mise à distance» spatiale manifeste un nouveau rapport à l'étranger, en tant qu'«indésirable», dans la société (chapitre 8 et chapitre 9). Enfin, l'éclatement des exilés le long des côtes de la Manche a contribué à la dilution du fait clandestin en tant que *question de société*. Près de dix ans après la fermeture du centre de Sangatte, un réseau d'acteurs associatifs et militants tend seulement à se dessiner (chapitre 7) et les problématiques présentes à l'échelle locale ne pénètrent que de façon épisodique le champ politique à l'échelle nationale. Ces trois axes problématiques seront étudiés plus précisément dans les chapitres suivants.



## Chapitre 6

### Dans la ville et sur le port : construction et cristallisation des problématiques autour des «clandestins» de Cherbourg

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>270</b>
<b>I. LA PRÉSENCE D'ÉMIGRANTS DANS LA VILLE</b> .....	<b>275</b>
1. Une lecture des acteurs et des positionnements politiques locaux à Cherbourg .....	275
2. Mise à distance spatiale et tentative d'effacement .....	290
3. La mobilisation locale : de l'humanitaire à l'accompagnement social .....	306
<b>II/ LE PASSAGE DES «CLANDESTINS» PAR LE PORT TRANSMANCHE</b> .....	<b>317</b>
1. Pression migratoire et problématique de «sécurisation» .....	317
2. Les routiers croisent la route des clandestins sur le port de Cherbourg.....	331
3. Une économie de la fermeture sur le port de commerce de Cherbourg .....	334
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>338</b>

## INTRODUCTION

L'objet de ce chapitre est de produire une histoire des émigrants à Cherbourg depuis 2002. Il s'agit par là de dégager, depuis l'échelle locale, les problématiques liées d'une part à leur présence dans la ville, et d'autre part aux tentatives de passage clandestin au niveau du port de commerce. Pour cela, nous avons choisi de fonder la grille de lecture sur l'espace. Les rapports des émigrants à la société sont caractérisés en effet par une double logique géographique : celle d'une *présence* et celle d'un *mouvement*. Une présence tout d'abord qui se manifeste dans la ville par la constitution de squats ou de campements ainsi que par les relations qui peuvent se tisser entre eux et la société locale. Un mouvement ensuite parce que ces personnes sont engagées dans un voyage clandestin qui les amène à s'introduire sur le port pour tenter de franchir la frontière vers la Grande-Bretagne ou l'Irlande. Les problématiques qui se cristallisent autour de ce groupe social, les «clandestins», se projettent ainsi dans deux espaces que sont la ville et le port (Fig. 2.6.1).

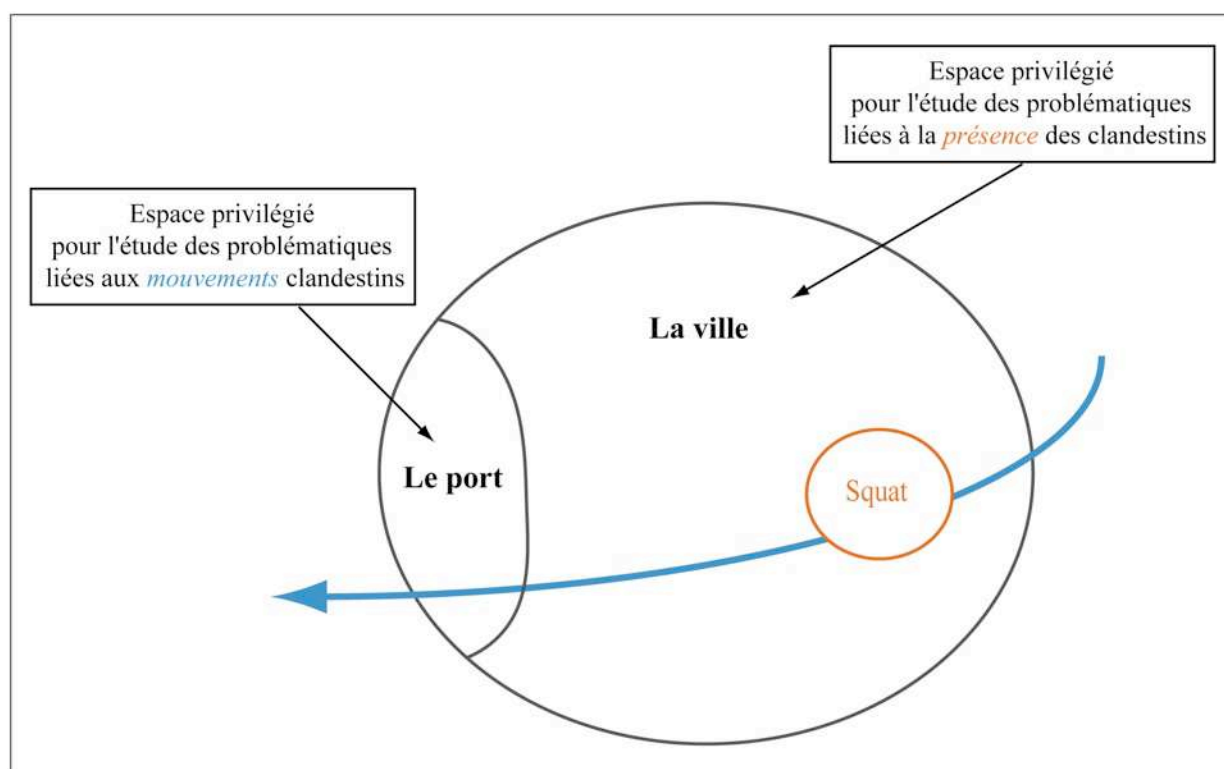


Fig. 2.6.1. ; Présence et transit des migrants «clandestins» : représentation schématique d'une grille de lecture. OT, 17.05.11

La première partie de ce chapitre est consacrée à l'étude des conséquences de la présence d'émigrants «clandestins» dans la ville. La deuxième partie traite quant à elle des problématiques soulevées par le passage clandestin au niveau du port de commerce. Dans les deux cas, il s'agit de questionner les changements que cela a induit dans et pour la société locale.

Le cas de Cherbourg est pris comme objet d'étude central, mais ce chapitre vise également à apporter des points de comparaison avec d'autres espaces sur le littoral. C'est le cas notamment en ce qui concerne l'analyse des formes de mise à distance dans la ville.

### ***Retrouver une «mémoire» : l'usage de la presse locale et des médias nationaux***

La reconstruction d'une histoire des migrants clandestins à Cherbourg constitue un travail de construction de la mémoire. Les entretiens réalisés auprès de différentes personnes (habitants, associatifs, responsables à la CCI, etc.) sont intéressants à prendre en compte parce qu'ils révèlent ce qui a perduré dans l'imaginaire local concernant ce sujet. Il est souvent fait référence à des événements ponctuels tels que les évacuations de squats ou les interpellations. La mémoire du quotidien est plus floue, les dates sont imprécises, si bien que pour apporter une structure à ces récits, nous avons mobilisé les archives de la presse locale, et dans une moindre mesure celles des médias nationaux.

Les médias sont une source importante pour cette recherche : les archives permettent d'avoir un regard sur des événements antérieurs au travail de terrain. Elles donnent une perspective aux faits observés et aux discours collectés en renvoyant une image de la manière dont se sont cristallisées les problématiques autour des migrants. Cependant, la presse locale ou nationale, ainsi que la télévision, sont aussi les canaux par lesquels se diffuse et se construit le rapport social au phénomène étudié. Bien que cela ne constitue pas l'objet de cette recherche - les articles de la presse nationale ou les reportages TV n'ont pas été particulièrement analysés et déconstruits - il est nécessaire néanmoins de conserver un regard critique concernant l'origine et le contenu des articles ou des documents télévisuels utilisés.

Les articles de *La Presse de la Manche*, journal local de Cherbourg, ont été mobilisés de façon exhaustive lors de la recherche. Il semble donc important d'apporter quelques précisions, dans le cadre de cette introduction, quant à leur intérêt et à leur utilisation pour cette recherche.

Le journal de *La Presse de la Manche* est un quotidien d'information départemental dont l'édition appartient au groupe Ouest-France. Il est diffusé à plus de 25 000 exemplaires/jour dans le Nord Cotentin. Pour ce qui est de l'information localisée dans l'agglomération cherbourgeoise, ce journal n'a pas de concurrent direct fort : *Ouest France* s'inscrit à l'échelle régionale. Le journal *La Manche Libre* est quant à lui un hebdomadaire qui ne peut pas répondre à l'évènement de façon réactive comme le fait *La Presse de la Manche*. De ce fait, le travail des journalistes de «*La Presse*» est peu soumis au jeu de miroir analysé, dans un autre contexte, par Pierre Bourdieu (Bourdieu, 1996, p.25), c'est-à-dire que les sujets traités concernant l'espace local ne sont pas sélectionnés en fonction des choix réalisés par les autres journaux. Le contenu des articles ne traduit pas une «



Chapitre six - Dans la ville et sur le port : construction et cristallisation des problématiques autour des « clandestins » de Cherbourg

*circulation circulaire de l'information* » (op.cit., Bourdieu, p.22). Ainsi, le choix des sujets par les journalistes relève moins d'une compétition à l'audience que d'un « accompagnement » des événements à l'échelle locale. Les papiers sont souvent produits après que les journalistes aient été appelés par les acteurs locaux (associations, collectivités...) sur le territoire. Le journal sert tout autant de tribune et de lieu de débat (entre les associations, les acteurs du port et les responsables politiques le plus souvent) que d'espace d'information à destination de la population locale.

Lors des premières semaines passées sur le terrain, le travail de dépouillement des archives de *La Presse de la Manche* a été l'occasion de dresser un paysage de la situation concernant la question des clandestins à Cherbourg. L'objectif pour la recherche était double : d'une part, il s'agissait de disposer des mêmes informations que les personnes que j'allais rencontrer pendant l'enquête (l'information contenue dans les articles servait de support aux discussions au cours des entretiens exploratoires), et d'autre part les articles de presse constituaient un matériau d'enquête à part entière. Le travail de recensement des articles couvre la période 1991-2010<sup>88</sup> (Fig. 2.6.2).

Le travail de revue de presse effectué au journal local de *La Presse de la Manche* pour la période 1991-2010 montre que le nombre d'articles sur le thème de l'immigration clandestine à Cherbourg varie fortement d'une année à l'autre. Avant la fin des années 1990, cette question occupe très peu d'espace dans le journal. Il s'agit en effet d'une période au cours de laquelle les contrôles des mouvements migratoires clandestins ne constituaient pas une préoccupation majeure en France ainsi qu'en Grande-Bretagne ou en Irlande.

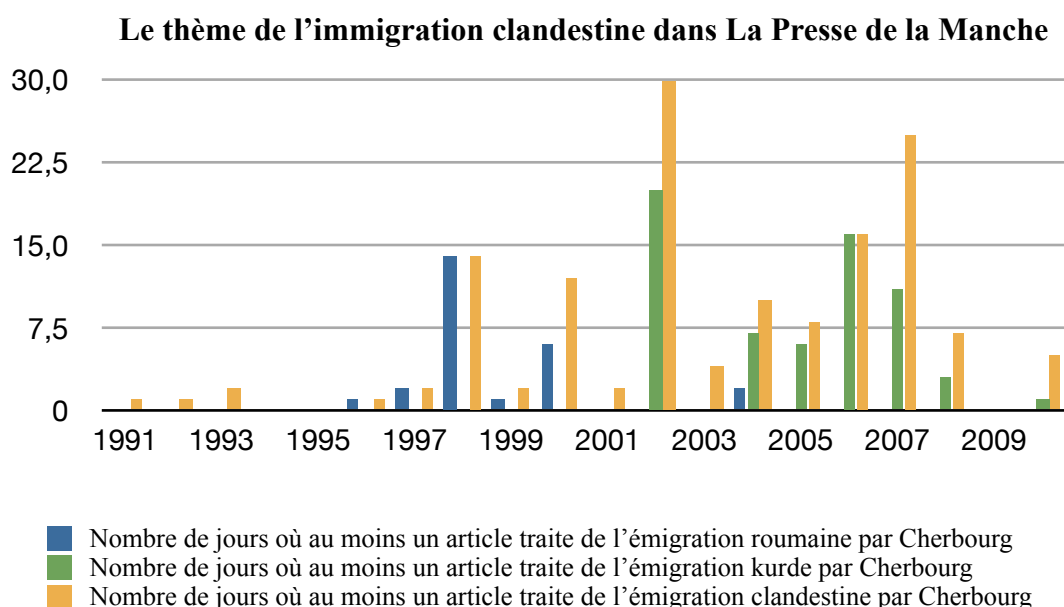


Fig. 2.6.2. ; L'illustration de la récurrence du thème de l'immigration clandestine dans un journal de la presse locale à Cherbourg. OT 17.05.11.

<sup>88</sup> La requête inscrite dans le moteur de recherche était : «immigration» and «Cherbourg».

De 1997 à 2000, le port de Cherbourg connaît une première forme de «pression migratoire». Des ressortissants d'Europe de l'Est, principalement des Roumains, cherchent à rejoindre l'Irlande pour y travailler. En 1998, les quatorze articles de *La Presse de la Manche* relatif à l'immigration clandestine parlent de ces personnes. Il ne s'agit à cette époque que de passage «en direct» : les candidats au voyage clandestin ne séjournent pas dans la ville (ou tout au moins pas dans des squats connus). Les articles abordent donc cette problématique des clandestins en rapport avec l'activité du port de commerce.

En 2002, avec la constitution des premiers squats, la focale se déplace vers la ville ; le port n'apparaît plus que de façon marginale. Pour les seuls mois d'août et septembre 2002, l'arrivée des Kurdes à Cherbourg fait l'objet d'au moins un article dans vingt numéros de *La Presse de la Manche*. Après leur départ, l'intérêt des journalistes pour la question disparaît. C'est en 2004, lorsqu'un nouveau groupe d'émigrants s'installe aux abords de la gare maritime, que l'on retrouve une trace du fait clandestin dans *La Presse de la Manche*. C'est d'ailleurs précisément cette question qui nourrit le contenu des articles, et ce bien que des candidats au voyage clandestin soient régulièrement interpellés dans le port. En définitive, hors des événements particuliers, l'émigration via Cherbourg ne fait pas l'objet d'une attention particulière si l'on se base sur la revue de presse faite dans *La Presse de la Manche*. Elle apparaît presque comme un phénomène «normal», inhérente au fonctionnement du port et à la présence de la frontière avec les îles britanniques.

On peut remarquer aussi que la présence d'un squat et de «clandestins» dans la ville fait de moins en moins l'objet d'articles depuis 2007. Suivant la même logique, il est possible d'avancer l'hypothèse que le transit d'émigrants par Cherbourg tend à se banaliser. Après 2008, et les départ des émigrants kurdes, il n'est que rarement question de la situation des migrants qui transitent par le squat. Il faut un incendie du campement en septembre 2010 pour que des photos du squat soient prises et que des articles soient écrits. Pour autant, les journalistes de *La Presse de la Manche* ne sont pas seuls à l'origine des variations constatées sur le graphique. Beaucoup d'articles sont écrits suite à des sollicitations de la part des différents acteurs concernés par la présence et le transit des migrants. La récurrence moins importante du thème de l'immigration dans le journal local évoque donc probablement plus l'installation de régulations de la part de la société locale - et de la société à l'échelle locale - autour du phénomène qu'un désintérêt pour les questions qui y sont attachées.

La presse quotidienne nationale s'intéresse peu à la situation des clandestins à Cherbourg. Cela se fait de façon très ponctuelle, essentiellement au cours de l'automne 2007. Le 10 septembre, *Le Journal du Dimanche* sort un article intitulé «Cherbourg, le nouveau Calais». Le journaliste y évoque la situation des migrants ainsi que les tensions que font naître leur présence dans la ville et sur le port de commerce (*JDD*, 10.09.07). Cinq jours plus tard, le 15 septembre, l'Agence France Presse (AFP) fait état des «fortes tensions» sur le port de Cherbourg. Le 20 septembre, c'est au tour

du journal *Libération* de s'intéresser aux «clandestins» (*Libération*, 20.09.07). Le journal y reviendra à deux reprises au cours du mois d'octobre (*Libération*, 05.10.07 et 11.10.07). Le 12 octobre, *L'Humanité* publie un papier sur la situation des migrants qui transitent par Cherbourg (*L'Humanité*, 12.10.07). Le même jour, l'hebdomadaire *Le Nouvel Observateur* consacre un article aux «passeurs de Cherbourg» (*Le Nouvel Observateur*, 12.10.07). Ces articles apportent tous sensiblement les mêmes informations et se différencient seulement parce qu'ils sont le reflet de lignes éditoriales divergentes. En cela, ils ne constituent pas une source pertinente pour la reconstruction d'une histoire des «clandestins» à l'échelle locale.

La télévision nationale a rapidement réagi à cette série d'articles. Le 28 octobre, TF1 propose un reportage dans le magazine «Sept à huit» intitulé «Les Irakiens de Cherbourg». De son côté, et le même jour, M6 sort un reportage dans son magazine «66 minutes» dont le titre est «Clandestins : prêts à tout pour traverser la Manche». L'intérêt de ces reportages est faible si l'étude ne porte pas particulièrement sur l'effet médiatique, et plus précisément sur les constructions médiatiques (définies comme le «terrain des luttes pour imposer la définition d'une question sociale dans les codes médiatiques dominants») (Raoulx, 2004, p.275).

De plus, et hors de cette émotion des journalistes de la presse et de la télévision nationale pour le cas des migrants qui transitent par Cherbourg en septembre et octobre 2007, les médias nationaux ont très peu évoqué le fait clandestin tel qu'il s'est manifesté dans l'agglomération cherbourgeoise. Il apparaît dès lors difficile de mobiliser ces sources autrement que de façon ponctuelle.

## I/ LA PRÉSENCE D'ÉMIGRANTS DANS LA VILLE

L'étude du passage clandestin d'émigrants via Cherbourg couvre une vingtaine d'années, depuis le début des années 1990 jusqu'à aujourd'hui. Dans cette première partie consacrée à la présence des «clandestins» dans la ville, les réflexions portent principalement sur la période 2002/2010, c'est-à-dire depuis l'apparition du premier squat dans l'agglomération cherbourgeoise, jusqu'au terme du travail de terrain à l'automne 2010. Plutôt que de produire un récit strictement chronologique des événements, le choix a été fait d'apporter trois éclairages différents sur la période étudiée.

Tout d'abord, les premiers moments de l'histoire des clandestins à Cherbourg en 2002 sont l'occasion de dresser un inventaire des acteurs et de leurs différents positionnements dans le champ politique. Ensuite, les déplacements successifs des squats dans l'agglomération sont étudiés afin de s'interroger notamment sur la place des émigrants «en transit» dans la société locale. Enfin, on s'intéresse à l'évolution des mobilisations locales autour des migrants ainsi qu'aux formes d'accompagnement de ces derniers (Fig. 2.6.3).

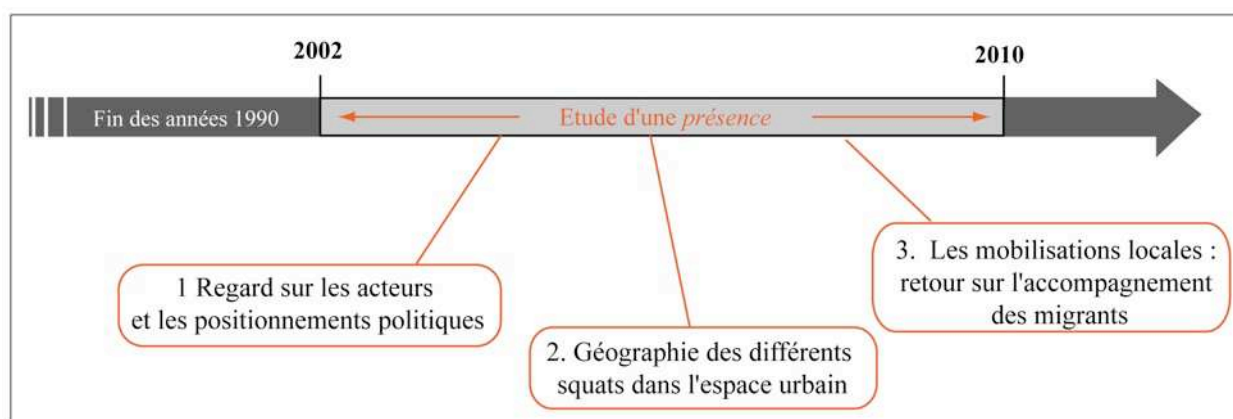


Fig. 2.6.3. ; L'étude d'une présence des «clandestins» dans la ville. OT, 17.05.11

Pour chacune de ces trois entrées, il s'agit de porter un regard sur la présence des émigrants dans la ville et de questionner la manière dont s'installent et se tissent les contrôles sociaux autour de l'étranger.

### 1. Une lecture des acteurs et des positionnements politiques locaux à Cherbourg

Les premiers articles de *La Presse de la Manche* datent du 7 août 2002, mais les premiers migrants seraient arrivés à Cherbourg quelques semaines plus tôt, à la mi-juillet, certains depuis Sangatte via Paris, d'autres depuis l'Italie. Ils sont alors entre trente et quarante à vivre la journée dans une entreprise désaffectée (anciennement entreprise Sanitoit) de la Communauté Urbaine de Cherbourg (CUC) située rue du Maupas. Une petite ouverture dans le mur permet d'entrer dans le bâtiment. A

l'intérieur, les migrants dorment sur des cartons parmi les détritiques et le linge qu'ils vont nettoyer au point d'eau de la Place Jacques Demy. Ils ne se lavent pas et mangent essentiellement du pain qu'ils achètent au supermarché (Carrefour). Plusieurs d'entre eux sont en mauvaise santé.

### ***1.1. La problématique de la prise en charge d'une population dite «en transit»***

La situation de ces personnes révélée dans les journaux locaux engendre des réactions de la part des réseaux associatifs et militants, mais aussi du côté des autorités. Deux problématiques majeures sont au centre des débats : celle de l'urgence humanitaire, d'une part, et celle de l'accueil de ces personnes sur le territoire de la CUC, d'autre part. A travers elles, c'est la question de la prise en charge de population dites «en transit» qui est posée (Fig. 2.6.4).

La municipalité de Cherbourg et la CUC prennent rapidement position : l'accueil des populations «en transit» relève de la compétence de l'Etat. L'idée d'un centre d'hébergement a ainsi été exclue dès le début. La CUC a d'ailleurs très rapidement fait constater l'occupation de ses locaux par un huissier et saisi le juge des référés pour obtenir l'autorisation d'expulser les migrants (*La Presse de la Manche*, le 09 août 2002). Cependant, la ville de Cherbourg s'engage au plan humanitaire. Une cellule d'urgence est mise en place. Des bénévoles du Secours Catholique et de la Croix Rouge rejoignent ceux du Secours Populaire qui ont été les premiers à porter de la nourriture et des couvertures aux migrants. Avec les associations, la municipalité veut répondre aux problèmes d'hygiène et de santé notamment (*La Presse de la Manche*, le 08 août 2002). Le centre d'hébergement du Cap, initialement destiné aux personnes sans domicile fixe, est ouvert pour permettre aux migrants de se laver. Un praticien de l'association SOS médecin est également présent pour donner les soins les plus urgents.

La préfecture ouvre quant à elle une enquête pour identifier les migrants et proposer une réponse administrative à la présence de «clandestins» sur Cherbourg. Le 08 août, une délégation de la préfecture et de la police se rendent avec un interprète sur le squat de la rue du Maupas et proposent aux Kurdes irakiens, considérés alors comme des réfugiés, de faire une demande d'asile politique.

Le lendemain, le 09 août, le juge des référés ordonne l'expulsion du squat et autorise l'usage de la force publique, laquelle est déjà présente rue du Maupas où un important dispositif de police avait été déployé dans l'après midi sur ordre de la préfecture : le squat est évacué un peu après 21h00 et trente-deux Kurdes irakiens sont interpellés et placés en garde à vue. Parmi eux, trois mineurs sont

dirigés vers des foyers d'accueil. Les adultes sont conduits au centre de rétention de Vincennes, d'où ils sont relâchés après 48h<sup>89</sup>.

Le 10 août au matin, le bâtiment de la CUC, voué à la démolition dans le cadre du projet de réaménagement du quartier, est détruit par un bulldozer afin d'empêcher la création d'un nouveau squat.

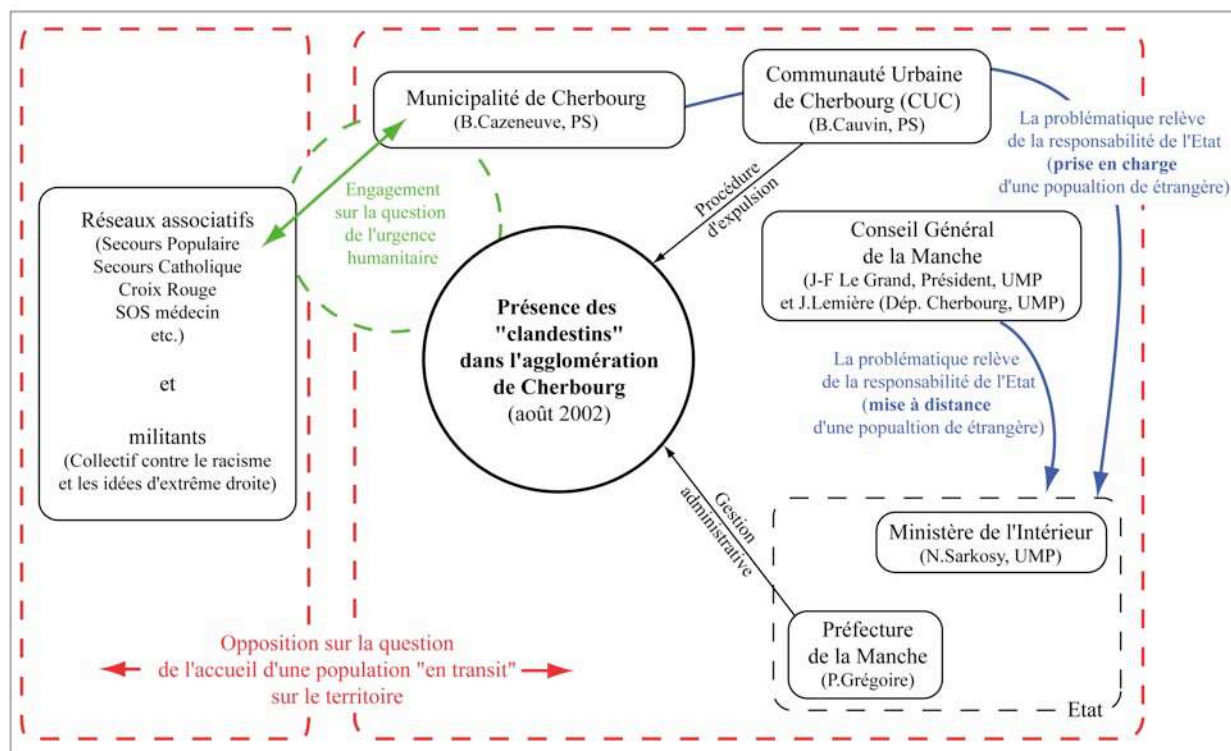


Fig. 2.6.4. ; Le jeu d'acteurs autour de la présence des «clandestins» à Cherbourg en août 2002. OT, 21/09/11.

### 1.2. Un travail de communication révélateur du jeu d'acteurs dans le champ politique

La lecture des archives de *La Presse de la Manche* met en avant le rôle de ce journal en tant que tribune politique locale. À côté du travail d'information relatif à l'évènement, les pages consacrées aux Kurdes irakiens ont été l'occasion pour les différents acteurs concernés de se positionner vis-à-vis de la présence de migrants «clandestins» dans la ville. Il apparaît nécessaire de dégager les grandes lignes de ce jeu d'acteurs dans la mesure où la position de chacun, qui a évolué entre 2002 et aujourd'hui, constitue un élément de compréhension de la condition actuelle des migrants dans l'agglomération cherbourgeoise.

<sup>89</sup> Tous les adultes faisaient l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Reconduite à la Frontière (APRF). Cependant, la reconduite ne pouvait être suivie d'effet dans la mesure où la France ne renvoyait pas en 2002 les Kurdes d'Irak. Il n'y avait d'ailleurs aucune ligne d'avion Paris-Bagdad.

Les événements associés à la découverte de migrants d'origine kurde irakienne dans un local de la rue du Maupas en août 2002 ont été le point de départ d'une prise de position d'acteurs à l'échelle locale, départementale et nationale. Il s'agit principalement du Collectif contre le racisme et les idées d'extrême droite<sup>90</sup>, de la municipalité de Cherbourg-Octeville (représentée par le Maire Bernard Cazeneuve, PS), de la Communauté Urbaine de Cherbourg (représentée par le Président Bernard Cauvin), du Conseil Général de la Manche (représenté par le Président Jean-François Le Grand et par le Député de Cherbourg Jean Lemièrre), du Préfet de la Manche (Philippe Grégoire) et du Ministère de l'Intérieur (le Ministre Nicolas Sarkozy).

Dès le début, c'est la question de la responsabilité de l'Etat qui est posée. Dans une interview donnée à *La Presse de la Manche* (le 08/08/02), Nicole Briard et Jean-Claude Magalhaes, tous les deux maire-adjoints à la municipalité de Cherbourg, rappellent que «*l'accueil des étrangers ne relève ni de la compétence de la ville, ni de la communauté urbaine mais de l'Etat*». Cette question centrale allait constituer le coeur d'une opposition politique entre d'un côté la ville de Cherbourg, la Communauté Urbaine de Cherbourg, et les associations, et de l'autre le Conseil Général, la Préfecture et le Ministère de l'Intérieur.

L'enjeu relatif aux compétences de l'Etat en matière d'accueil des étrangers est aussi nourri de prises de position vis-à-vis des politiques d'immigration à l'échelle nationale et européenne. La critique porte dans un premier temps sur le projet de fermeture du centre de Sangatte et ses conséquences pour une ville portuaire transmanche comme Cherbourg. Le tableau ci-après (Fig. 2.6.5) rassemble de façon synthétique les positions des différents acteurs politiques à l'heure de l'évacuation du premier squat d'émigrants «clandestins» au début du mois d'août 2002.

Les Kurdes irakiens interpellés le 9 août et placés en centre de rétention sont libérés quatre jours plus tard. Le 14 août ils sont à nouveau présents dans l'agglomération de Cherbourg et tentent de passer au niveau du port.

---

<sup>90</sup> Le Collectif rassemblait en 2002 des membres de la FSU, CGT, UNSA, SUD éducation, LDH, Francas, Cercle Condorcet, FOL, Ami-e-s du collectif, les Verts, LCR.

Collectif contre le racisme	CUC / Ville de Cherbourg	Conseil Général	Ministre de l'Intérieur	Le Préfet de la Manche
<p>«L'annonce d'un durcissement de la politique d'immigration et les déclarations tapageuses de Sarkozy à propos de Sangatte ne peuvent d'autre part que développer dans l'avenir le flux de migrants clandestins à Cherbourg, porte de l'Europe» (Communiqué de Presse, <b>09/09/02</b>)</p>	<p>«Les décisions rendues publiques récemment concernant Sangatte ne sauraient déplacer vers Cherbourg et la région la charge d'apporter une réponse à cette question de transit et de séjour de réfugiés et apatrides» (Lettre de Bernard Cazeneuve à Nicolas Sarkozy, <b>08/08/02</b>)</p> <p>«Nous avons constaté que le phénomène est de plus en plus important depuis l'annonce de Nicolas Sarkozy concernant la fermeture de Sangatte» (Bernard Cazeneuve, interview Presse de la Manche, <b>19/08/02</b>)</p>	<p>«Depuis quelques semaines, une information relayée par la presse faisait écho qu'un deuxième «Sangatte» pourrait s'organiser dans un secteur de l'agglomération Cherbourgeoise» (Lettre de Jean Lemièrre, député et Conseiller Général au Ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, <b>08/08/02</b>)</p> <p>«Je vous serais reconnaissant de bien vouloir prendre des mesures nécessaires pour que cesse cette occupation illicite (...) Tout laxisme en ce domaine se traduira inévitablement par la création d'un deuxième «Sangatte» (Lettre de Jean-François Le Grand, Président du Conseil Général de la Manche au Ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, <b>08/08/02</b>)</p> <p>«La crainte que Cherbourg devienne la nouvelle plaque tournante des étrangers souhaitant se rendre en Angleterre semble conserver toute son actualité, en dépit des efforts de dissuasion déjà déployés». (Jean Lemièrre, député et conseiller général de la Manche, interview Presse de la Manche, <b>19/08/02</b>)</p>	<p>«La situation découverte à Cherbourg ne saurait être mise sur le compte du projet de fermeture du centre de Sangatte. (...) il n'y a pas de lien entre les deux situations» (Communiqué de presse de Nicolas Sarkozy, <b>09/08/02</b>)</p> <p>«(...) cette situation ne saurait être mise sur le compte du projet de fermeture du centre de Sangatte que je souhaite faire aboutir rapidement. En effet, même si elle a été annoncée, cette fermeture n'est pour le moment pas effective, de telle sorte qu'il n'y a pas de lien entre celle-ci et la découverte des clandestins susévoqués. (...) j'observe qu'il ne pourra être fait grief à l'Etat de laisser se développer un nouveau «Sangatte» si par ailleurs, les mesures juridiques ne sont pas prises pour assurer la protection des bâtiments locaux n'appartenant pas à l'Etat contre les occupations illégales». (Lettre de Nicolas Sarkozy, Ministre de l'Intérieur à Bernard Cazeneuve, Maire de Cherbourg, <b>19/08/02</b>)</p>	<p>«J'ai récemment pris une décision temporaire de créer un local de rétention administratif en réservant un étage dans un hôtel qui conserve son statut privé. Mais il ne s'agit nullement d'un centre de rétention national ni de quelque chose qui pourrait s'apparenter à Sangatte. (...) nous ne laisserons pas augmenter sur Cherbourg un poche de gens qui cherchent à passer en Grande-Bretagne au profit de passeurs qui se servent de la misère humaine» (Le Préfet de la Manche, Philippe Grégoire, dans La Presse de la Manche, <b>13/09/02</b>)</p>

Fig. 2.6.5. : Tableau de synthèse des positionnements des différents acteurs politiques. OT, 09.08.10



Le 21 août, une délégation d'élus de Cherbourg<sup>91</sup> est reçue par le Ministre de l'Intérieur. Ce dernier s'engage sur une série d'actions qu'il entend mener à différentes échelles pour que cesse la «pression migratoire» au niveau des ports transmanche et donc à Cherbourg. Il s'agit à l'échelle européenne de demander une évolution de la législation en Grande-Bretagne en matière d'asile, jugée responsable de «l'appel d'air» sur les côtes de la Manche. Le Ministre de l'Intérieur s'engage également à ce que soient fixées dans les textes les mesures prises à l'échelle européenne. Des propositions de lois au niveau nationale sont alors envisagées dès l'automne 2002. Concernant la situation particulière au niveau des espaces transmanche, il est question de s'attaquer aux «passeurs» et aux «organisations mafieuses» et d'engager des mesures répressives à leur rencontre. Les émigrants sont quant à eux considérés comme des victimes et le Ministre annonce qu'il n'y aura pas de suites judiciaires à leur rencontre. Enfin, une demi-compagnie de CRS est accordée aux élus pour sécuriser le port de commerce à Cherbourg. Par ailleurs, le Ministre s'engage à ce que les effectifs de la Police aux Frontières soient revus à la hausse et que des emplois (interprètes, aides sociaux...) soient créés à la Préfecture de la Manche pour permettre un accompagnement des demandeurs d'asile.

Malgré ces annonces, la gestion policière des «clandestins» présents à Cherbourg ne va pas cesser. Le 5 septembre 2002, une trentaine de Kurdes hébergés sous des tentes sur la place Jacques Demy à Cherbourg sont arrêtés par la police et placés en garde-à-vue avant d'être envoyés dans différents centre de rétention administrative. Cet évènement va participer à marquer les divisions du monde politique local et renforcer les positions des différents acteurs (*La Presse de la Manche*, 09 08 02). Le maire de Cherbourg va se lever contre l'attitude de l'Etat envers les migrants : *«Il y a des gens là dont tout le monde sait qu'ils sont inexpulsables et on les interpelle tous les jours. On les laisse dans des conditions humanitaires inacceptables. Certains dorment dans des cartons, sont malades, mal nourris. Je rappelle que la gestion de ces questions relève de l'Etat. Aujourd'hui, des associations humanitaires sont conduites à se substituer à l'Etat»* (Le maire de Cherbourg dans *La Presse de la Manche*, le 06/09/02).

Les militants du Collectif et les bénévoles des associations vont quant à eux clairement critiquer la position du Préfet : *«Lorsque je demande au Préfet l'organisation d'une table ronde avec toutes les autorités compétentes sur ce sujet, il me répond que cela aboutirait à donner un signe fort d'assouplissement des règles de l'immigration et du droit d'asile dans notre pays. Je considère que c'est honteux»* (un militant du Collectif dans *La Presse de la Manche*, le 06/09/02)

La réponse du Préfet de la Manche, Philippe Grégoire, intervient dès le lendemain dans le même journal : *«Certains estiment ce traitement inhumain pour des personnes en difficulté, mais nous*

---

<sup>91</sup> Le Maire de Cherbourg, Bernard Cazeneuve (PS), le Député Jean Lemièrre (UMP), un délégué de la CUC Jean-Pierre Le Bourgeois, ainsi que le Sénateur et Président du Conseil Général Jean-François Le Grand (UMP).

*Chapitre six - Dans la ville et sur le port : construction et cristallisation des problématiques autour des «clandestins» de Cherbourg*  
*sommes en Etat de droit. Nous ne faisons qu'appliquer la loi et les règlements en vigueur sur l'immigration clandestine. (...) si on ne fait rien, c'est tolérer les agissements des passeurs, or il faut décourager le trafic d'êtres humains, et ne surtout pas faire le jeu des passeurs»* (Le Préfet de la Manche dans *La Presse de la Manche*, le 07/09/02)

De son côté, le député UMP de Cherbourg Jean Lemièrre prend position non plus seulement en défendant le plan du gouvernement mais aussi en attaquant l'opposition : *« De 1999 à 2002, le gouvernement n'a pas traité le problème. De temps en temps, il a envoyé les CRS. C'est tout. (...) Le meilleur moyen d'aider les passeurs est de monter des tentes place Jacques Demy. C'est faire la meilleure des publicités pour amener des clandestins à Cherbourg. C'est une attitude irresponsable. Il y a des gens qui apportent une aide aux clandestins par souci humanitaire et il y a des gens, l'extrême gauche cherbourgeoise, qui les utilisent à des fins politiques, c'est irresponsable»* (Jean Lemièrre dans *La Presse de la Manche*, le 07/09/02).

Deux jours plus tard, le Collectif répond en clarifiant la position des associations : *«le Secours Populaire n'est en aucun cas une structure d'extrême gauche (...) il est composé de personnes volontaires et humaines qui ne tolèrent pas les conditions désastreuses dans lesquelles vivent nombre de nos concitoyens et des réfugiés kurdes actuellement sur Cherbourg»* (Le Collectif dans *La Presse de la Manche*, le 09/09/02). Les partis politiques tels que la LCR prennent aussi position : *«Notre position est très claire : nous préférons être du côté des associations humanitaires et les soutenir que d'être du côté des forces de répression appliquant une législation aberrante et discriminatoire»* (un représentant de la LCR, membre du Collectif dans *La Presse de la Manche*, le 09/09/02).

Enfin, le Front National <sup>92</sup>, par l'intermédiaire d'Eric Lhullier, candidat aux élections législatives à Cherbourg en 2002, en profite pour tenter de s'inscrire dans le débat : *«la seule chose à faire est de les expulser vers leur pays ou un pays culturellement, religieusement et ethniquement proche du leur»* (Eric Lhullier dans *La Presse de la Manche*, le 07/09/02). Comme c'est très souvent le cas en ce qui concerne les questions relatives à l'immigration en France et en Europe, le Front National critique fortement les politiques menées à droite comme à gauche. Cette prise de position restera toutefois isolée. Par la suite, les membres du Front National présents dans le nord Cotentin n'interviendront plus sur la question des «clandestins».

L'étude des problématiques liées aux migrants «clandestins» dans le champ politique à Cherbourg tend à faire apparaître trois groupes d'acteurs. Le premier groupe rassemble l'Etat, représenté en la personne du Préfet de la Manche, et le gouvernement dont la position est appuyée localement au

---

<sup>92</sup> La place occupée par le Front National à Cherbourg est en effet anecdotique. Les idées politiques véhiculées par ce parti n'en sont pas moins présentes comme ailleurs sur le littoral de la Manche.

sein du Conseil Général et dans le Conseil municipal par des conseillers de l'opposition. Le deuxième groupe rassemble la ville de Cherbourg, représentée par le Maire, et la Communauté Urbaine de Cherbourg, représentée par son Président. Enfin, le troisième groupe se compose des militants du «Collectifs contre le racisme et les idées d'extrême droite», ainsi que d'une partie des bénévoles et des sympathisants des associations humanitaires.

La position de chacun tend à se complexifier au cours des semaines. A partir des communiqués de presse, des lettres et des interviews disponibles dans le journal local de *La Presse de la Manche*, il est possible d'avoir une lecture et une vision d'ensemble du jeu d'acteurs. Le tableau ci-après (Fig. 2.6.6) synthétise les discours tenus par les principaux acteurs politiques vis-à-vis de la problématique des «clandestins»<sup>93</sup>.

---

<sup>93</sup> Il ne s'agit pas d'extraits mais d'idées que nous avons synthétisées à partir des articles de *La Presse de la Manche* d'août et septembre 2002.

	Le Collectif contre le racisme	La ville de Cherbourg	La Communauté Urbaine de Cherbourg	Le Conseil Général	«L'opposition»	Le Préfet de la Manche	Le Ministre de l'Intérieur
<p>283</p> <p><b>La problématique des «clandestins» : discours et arguments développés</b></p>	<p>La politique d'immigration à l'échelle nationale et européenne est «restrictive et incohérente».</p> <p>L'Etat doit apporter des réponses immédiates.</p> <p>La fermeture de Sangatte va participer à l'afflux de migrants.</p> <p>Les mesures sécuritaires à l'encontre des réfugiés sont inefficaces.</p> <p>La population locale n'accepte pas que la seule réponse soit l'expulsion de squat et la reconduite à la frontière.</p> <p>Nécessité d'un hébergement, de mesures sanitaires, d'une aide alimentaire et vestimentaire.</p> <p>Un centre d'hébergement permettrait de mettre les migrants à l'abri des filières de passeurs.</p>	<p>Une réforme de fond de la demande d'asile en France et dans l'UE est nécessaire.</p> <p>L'Etat doit prendre ses responsabilités.</p> <p>Les effets d'annonce amplifient les problématiques. Il y a un lien entre l'annonce de la fermeture de Sangatte et la présence de réfugiés à Cherbourg.</p> <p>Il est nécessaire de lutter contre «la mafia des passeurs».</p> <p>Le prise en charge par l'Etat doit se faire dans le «respect des lois de la République».</p> <p>Nécessité d'une rencontre des élus avec les autorités compétentes pour définir les modalités d'accueil des réfugiés.</p> <p>Il n'y aura pas de centre d'accueil à Cherbourg.</p> <p>Le dispositif humanitaire d'urgence ne peut se pérenniser.</p>	<p>La gestion de la problématique appartient à l'Etat.</p> <p>L'annonce et la fermeture de Sangatte déplace vers Cherbourg et la région la question du séjour et du transit des réfugiés.</p> <p>Des mesures d'accompagnement sanitaire doivent être mises en oeuvre pour répondre à l'urgence.</p> <p>Il n'y aura pas de centre d'hébergement à Cherbourg.</p>	<p>L'utilisation du travail précaire en Angleterre attire les migrants, cause un «appel d'air».</p> <p>Il faut interdire le séjour dans les ports aux migrants «clandestins».</p> <p>Un laxisme vis-à-vis de la situation serait synonyme de deuxième Sangatte.</p> <p>Il faut faire cesser les occupations illicites.</p> <p>Un traitement exclusivement policier ne suffit pas pour permettre un accompagnement vers l'asile.</p> <p>Il faut réserver un traitement convenable à ces personnes.</p> <p>Il y a une insuffisance des effectifs à la préfecture par rapport à l'augmentation des demandes d'asile.</p>	<p>Crainte que Cherbourg devienne une «plaque tournante» des étrangers souhaitant se rendre en Angleterre.</p> <p>L'inaction serait prendre le risque d'un deuxième Sangatte.</p> <p>La population est inquiète.</p>	<p>Il faut interdire/ empêcher le passage en Grande-Bretagne.</p> <p>L'Etat est un Etat de droit : il faut faire appliquer les lois et règlements.</p> <p>Il ne faut pas créer de point de rassemblement à Cherbourg.</p> <p>Si la ville de Cherbourg ne veut pas de deuxième Sangatte, elle ne doit pas s'indigner des mesures d'éloignement.</p> <p>Ne pas tolérer les regroupement d'étrangers en situation irrégulières à Cherbourg.</p> <p>Il faut décourager les passeurs.</p> <p>Les kurdes ne souhaitent pas demander l'asile et se placer ainsi sous la protection de la France.</p>	<p>La situation de Cherbourg est commune à tous les ports et n'est pas nouvelle.</p> <p>Il n'y a pas de lien entre l'annonce de la fermeture de Sangatte et la situation que connaissent les ports transmanche.</p> <p>L'occupation illicite de bâtiments est logique si la CUC ne surveille pas ses biens.</p> <p>Les demandeurs d'asile doivent être hébergés en CADA. Les non demandeurs doivent être accompagnés à la frontière. Si la reconduite n'est pas possible «il leur sera proposé une solution d'accueil dans l'attente d'une clarification de leur situation».</p>

Fig. 2.6.6. ; Tableau de synthèse des discours tenus par les acteurs politiques à Cherbourg en 2002. OT 11.08.10

Il apparaît que les formes d’opposition ne se jouent pas seulement sur un mode «classique» de type gauche/droite. Elles se construisent également au regard d’une prise de position vis-à-vis d’une problématique «humaine». Celle-ci qui tend à distribuer les acteurs en fonction d’une proximité aux «clandestins» d’une part, et des enjeux très concrets liés à leur présence d’autre part : la création d’un accueil inconditionnel, les réponses à apporter en matière d’urgence humanitaire, l’accompagnement vers l’asile, la régulation des mouvements d’émigration-immigration (Fig. 2.6.7).

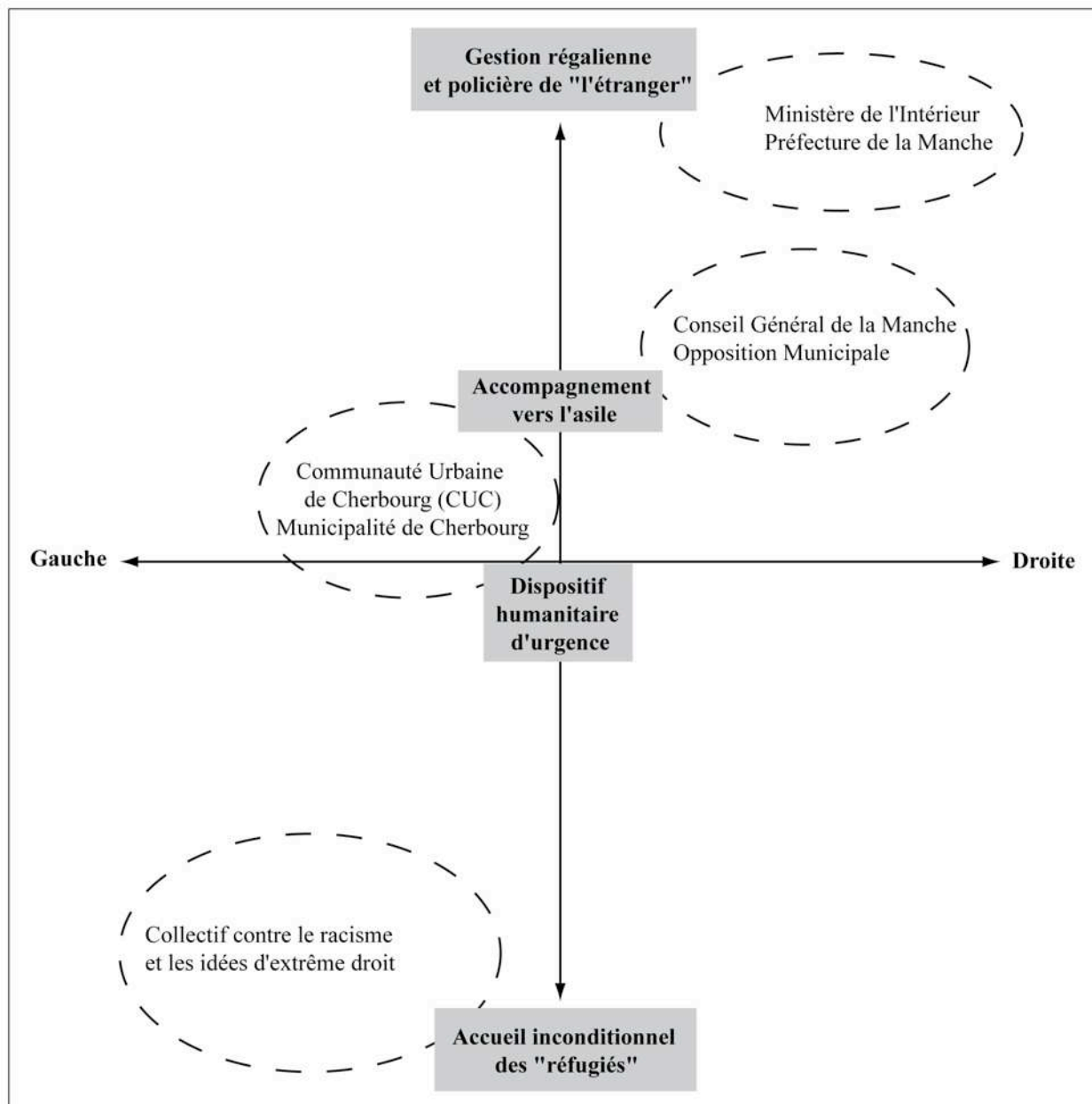


Fig. 2.6.7. ; Représentation des formes d’opposition politique autour de la problématique des «clandestins». OT, 24.05.11

### 1.3. Un déplacement et une cristallisation des problématiques à l'échelle municipale

Après l'interpellation et le transfert en centre de rétention de vingt-cinq Kurdes irakiens au début du mois de septembre 2002, les «clandestins» ne vont plus faire l'objet d'articles dans *La Presse de la Manche*. Pour autant ils sont toujours présents dans l'agglomération. Au mois de novembre 2002, les associations humanitaires distribuent 30 à 35 repas par jour (*La Presse de la Manche*, 01 novembre 2002). Sur le port, les tentatives de passage clandestin vers l'Angleterre sont toujours importantes fin décembre (*La Presse de la Manche*, 30 décembre 2002), mais le travail de communication qui avait contribué à définir les positions politiques des différents acteurs disparaît de la presse locale.

C'est au cours de l'été 2004 que la présence des «Irakiens» est de nouveau abordée. Les «clandestins» sont à Tourlaville. Ils squattent la maison des douaniers sur le boulevard maritime, à proximité du terminal transmanche. L'hiver est particulièrement rude et les migrants survivent dans des conditions réellement difficiles (Fig. 2.6.8). Plusieurs articles paraissent au mois de décembre. Le maire de la commune, André Rouxel, écrit au sous-préfet de Cherbourg pour convoquer une réunion avec les services de l'Etat et les maires de l'agglomération. Il prévient également les députés de la situation. La position de l' élu est la même que celle du maire de Cherbourg deux ans auparavant : «*Je tiens à dire avec fermeté que Tourlaville n'a pas vocation à devenir un mini-Sangatte. J'estime que devant l'ampleur du problème, ce n'est pas à une commune de le régler mais à l'Etat*» (*La Presse de la Manche*, 16 décembre 2004).

Quelques jours plus tard, le maire de Tourlaville se dit prêt à ouvrir un gymnase pour accueillir les migrants dans le cadre du plan grand froid, mais cependant, il maintient que la municipalité n'apportera pas d'aide directe ou indirecte, via les associations, aux migrants. André Rouxel demande par ailleurs que «*que les pouvoirs publics s'expliquent, disent comment ils vont gérer le problème sur le fond. Les solutions relèvent de l'échelon ministériel*». Il ajoute que «*le gouvernement a une appréciation bizarre de la décentralisation, et de la diplomatie aussi*» (*La Presse de la Manche*, 28 décembre 2004).



Fig. 2.6.8. ; Les émigrants kurdes sur le squat du boulevard maritime. Photographie de Louis Lefevre©, *La Presse de la Manche*, mars 2005.

Au mois de mars 2005, un épisode neigeux complique encore un peu plus les conditions de vie des migrants qui, fragilisés, tombent malade (rhumes, angines, gripes...). Les «clandestins» refusent l'hébergement proposé par la commune de Toulaville et restent sur le squat pour tenter le passage.

Au début du mois de juin, une partie du squat est détruit dans un incendie. L'enquête ne permet pas de déterminer la nature (accidentelle ou criminelle) des causes du sinistre. Quoiqu'il en soit, la sécurité des migrants est en jeu et le Collectif appelle quelques jours plus tard à manifester devant la sous-préfecture de Cherbourg *«pour exiger que l'Etat et les collectivités locales prennent leurs responsabilités. Un centre d'accueil inconditionnel doit être ouvert le plus rapidement possible»* (La Presse de la Manche, 9 juin 2005).

#### ***1.4. Une radicalisation des positions politiques à l'échelle locale***

La situation des migrants n'évolue pas et aucune réponse ne vient de la part des services de l'Etat jusqu'au mois de septembre 2006 quand le Ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy écrit au député Jean Lemièrre pour l'informer d'une opération prochaine d'évacuation du squat de Toulaville. Un avion du bureau de la police aérienne est même spécialement affrété pour éloigner les migrants interpellés vers le centre de rétention administrative de Toulouse. Interviewé, le député est clair : *«Moi, je ne veux pas d'un Sangatte à Cherbourg. La fermeté est la seule réponse adaptée»* (La Presse de la Manche, 22 septembre 2006).

Les militants associatifs réagissent à cette action policière dirigée à l'encontre des migrants dans un article du 23 septembre : *«Dormez braves gens ! Ces gens un peu sales, un peu autres, vivant dans des conditions inhumaines sont partis. Cherbourg est propre»*. Devant les moyens considérables utilisés pour cette évacuation, les associations pose la question du coût de cette gestion policière de l'étranger : *«ça coûte combien tout cela. Les citoyens ont le droit de savoir. Il faut mettre en balance l'argent que cela coûte en terme de répression, de flicage, d'hommes employés par le port et les compagnies maritimes et ce qui pourrait être investi dans une politique sociale des migrants. Nous réaffirmons la nécessité dans ce port d'un centre d'accueil inconditionnel»* (La Presse de la Manche, 23 septembre 2006).

Cet évènement marque en fait le début d'une radicalisation, à l'échelle locale, des positions des différents acteurs à l'origine de l'expression politique des problématiques liées à la présence des migrants «clandestins». En les déplaçant de squats en squats au gré des mesures d'évacuation de septembre 2006 à décembre 2007, la gestion policière des «clandestins» va contribuer à marquer la ligne de démarcation entre les partisans de la politique menée par le gouvernement et ceux réclamant une révision du droit d'asile à l'échelle européenne, et une prise en charge humanisée des émigrants par l'Etat. En ne demandant plus l'évacuation du terrain occupé par les migrants, la

municipalité de Cherbourg va manifester son engagement politique vis-à-vis du fait clandestin et plus largement des politiques d'immigration et d'asile.

Cette situation n'est pas propre à Cherbourg. Dans le nord de la France, d'autres municipalités ont fait le choix de négocier la présence des migrants «clandestins» plutôt que de poursuivre une gestion répressive du transit des émigrants. C'est le cas par exemple à Norrent-Fontes, mais aussi à Steenvoorde où la municipalité, conduite par un maire et une majorité UMP, a donné son accord pour que soit monté chaque hiver un campement dans lequel sont accueillis les émigrants qui viennent tenter le passage vers l'Angleterre. La couleur politique ne suffit pas à expliquer la position des élus locaux vis-à-vis des «clandestins». Les dynamiques qui animent la société locale, et plus précisément l'implication des habitants (regroupés ou non en associations), sont déterminantes en ce qui concerne les choix des élus en matière de gestion des populations de «clandestins» à l'échelle locale.

### ***1.5. La question des «clandestins» portée à l'échelle nationale***

A Cherbourg, Bernard Cazeneuve s'implique en tant que maire sur la question des «clandestins». L'objectif est semble-t-il d'éviter que cette problématique ne retombe sur la CUC et ne devienne un enjeu à l'échelle de la communauté d'agglomération. En procédant ainsi, le maire de Cherbourg chercherait également à maintenir une pression en direction de l'Etat, via la Préfecture par exemple.

Devenu député en 2007, Bernard Cazeneuve a porté la question des «clandestins» présents sur le littoral de la Manche à l'échelle nationale en interpellant Brice Hortefeux, alors ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement, lors d'une séance à l'assemblée nationale le 18 septembre 2007 :

« **M. le président.** La parole est à M. Bernard Cazeneuve.

M. Bernard Cazeneuve. Monsieur le ministre, je voudrais profiter de ce débat devant la représentation nationale sur votre texte de loi pour aborder un sujet qui vient d'être évoqué par le précédent orateur, mais qui n'est pas vraiment traité dans le texte que vous proposez à la représentation nationale ce soir, je veux parler des immigrés en situation irrégulière non expulsables en raison des conventions internationales qui lient la France à la communauté internationale – je pense notamment à la convention de Genève de 1951 –, de ces réfugiés en provenance de pays en guerre qui, après avoir traversé, au cours d'un long exode, de nombreux pays d'Europe, se trouvent aujourd'hui sur le territoire national.

Comme le Président de la République, monsieur le ministre, vous inscrivez votre politique d'immigration dans une démarche de rupture avec les politiques passées, souvent stigmatisées pour leur laxisme. Par ces mesures, dont vous n'hésitez pas à revendiquer la fermeté, vous



prétendez changer la politique de l'immigration en France en essayant de la rendre la plus efficace possible. Je voudrais mesurer à l'aune de cette ambition d'efficacité le résultat des politiques mises en œuvre depuis la fermeture de Sangatte et essayer de décrire la situation réelle sur les ports trans-Manche cinq ans après cette décision prise par le ministre de l'intérieur de l'époque devenu Président de la République.

D'abord, je rappelle que la fermeture de Sangatte était adossée à un accord passé avec la Grande-Bretagne par lequel la France s'engageait à assurer un contrôle plus important de l'immigration sur son territoire ainsi, semble-t-il, qu'un autre accord stipulant que la France reprendrait sur son territoire les réfugiés passés de façon clandestine à travers les mailles du filet du contrôle de la police de l'air et des frontières françaises en Grande-Bretagne. Aujourd'hui, cinq ans après la mise en œuvre de cette politique, lancée à grands renforts d'effets d'annonce, quelle est la réalité dans les ports trans-Manche ?

Je ferai quatre constats.

Premier constat : si cette décision a bien fait disparaître Sangatte, elle n'a pas fait disparaître les réfugiés de Sangatte qui demeurent sur le territoire national, livrés à eux-mêmes. Errant dans les villes, confrontés à une précarité extrême qui les conduit parfois à poser des problèmes de sécurité, malgré eux, dans les villes, ils connaissent des problèmes sanitaires, des problèmes de santé, des problèmes de nutrition. Ils ne peuvent compter que sur les municipalités, dont, vous le savez, ce n'est pas la compétence légale...

M. Manuel Valls. Très juste !

M. Bernard Cazeneuve. ...et les associations humanitaires auxquelles d'ailleurs les municipalités apportent parfois leur concours. Pour l'État, ces réfugiés en situation irrégulière n'existent pas, précisément parce qu'ils sont en situation irrégulière et que l'État estime ne pas avoir à connaître de leur sort. Ces réfugiés n'existent pas parce que, en situation irrégulière, ils veulent passer en Grande-Bretagne, ils ne relèvent donc pas du droit de l'asile en France. Ces réfugiés en situation irrégulière qui veulent passer en Grande-Bretagne, lorsqu'ils sont mis en centres de rétention parce qu'ils sont inexpulsables vers leur pays d'origine, sont renvoyés à l'errance des villes quelques jours après que les administrations placées sous votre tutelle ont fait leur travail. Peut-on parler à ce propos, monsieur le ministre, de l'efficacité d'une politique ?

Deuxième constat : lorsque les associations et les villes viennent au secours de ces réfugiés livrés à eux-mêmes, confrontés à l'extrême souffrance, de l'isolement, de l'abandon, du froid pendant les périodes hivernales, de la non-nutrition, l'État leur reproche d'encourager leur venue en France. Avons-nous un autre choix, quand la misère est là, à nos portes, et qu'on la voit, que celui de nous substituer à l'État dans ses prérogatives pour faire en sorte que l'irréparable, c'est-à-dire à la disparition de ces réfugiés, ne se produise pas ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*)

M. Michel Terrot. Il faudrait rouvrir Sangatte ?

M. Bernard Cazeneuve. Troisième constat : lorsque, parce que nous sommes confrontés à une situation sanitaire que nous ne pouvons plus maîtriser, parce que l'État reste sourd à nos appels, pourtant maintes fois réitérés, nous décidons parfois, la mort dans l'âme et sans être compris des associations humanitaires, de faire évacuer ces terrains, comme ce fut le cas à Cherbourg au mois de juillet, l'État se révèle incapable de procéder à cette opération.

M. Manuel Valls. Et voilà !

M. Bernard Cazeneuve. Dispersant en sept endroits différents les réfugiés qui étaient rassemblés en un seul, il ne fait que multiplier par sept les problèmes auxquels nous sommes confrontés et rendre inextricable une situation humainement déjà très douloureuse.

Enfin, dernier constat : lorsque, en conformité avec les accords passés par M. Sarkozy avec M. Blunkett, nous demandons des forces de police et de maintien de l'ordre supplémentaires pour rendre ces ports étanches, de manière que, conformément à votre discours, on ne puisse pas nous faire le reproche d'avoir envoyé le signal aux réfugiés qu'ils pouvaient passer vers la Grande-Bretagne, et que nous saisissons les ministres compétents, nous n'obtenons pas de réponses et restons confrontés à l'insécurité des ports, dans lesquels des coups de feu sont parfois échangés entre les réfugiés et la population locale, ou les passagers du transmanche.

Alors, monsieur le ministre, puisqu'une politique se mesure à son efficacité...

M. Serge Blisko. Et voilà !

M. Bernard Cazeneuve. ...et qu'il semble qu'une grande fermeté déclaratoire renforce l'efficacité des politiques d'immigration, je voudrais savoir quelle est l'efficacité de la politique mise en œuvre il y a cinq ans sur la question de Sangatte ?

M. Philippe Vuilque. Très bien !

M. Bernard Cazeneuve. Et je vous poserai trois questions :

Premièrement, quelles décisions entendez-vous prendre pour renforcer la sécurité dans les ports trans-Manche ?

M. Philippe Vuilque. Aucune !

M. Bernard Cazeneuve. Deuxièmement, ne pensez-vous pas qu'il soit temps d'évaluer les conditions de mise en œuvre de cet accord avec la Grande-Bretagne pour en réviser éventuellement les termes, de telle sorte que notre politique soit plus efficace ?

M. Philippe Vuilque. Surtout pas !

M. Bernard Cazeneuve. Troisièmement, à l'échelle de l'Union européenne, puisque la France s'apprête dans quelques mois à présider l'Union, quelle politique concertée de l'asile entendez-vous mettre en place ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche et*

Chapitre six - Dans la ville et sur le port : construction et cristallisation des problématiques autour des «clandestins» de Cherbourg du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.) » (Assemblée nationale XIII<sup>e</sup> législature, 2<sup>ème</sup> Session extraordinaire, Extrait du Compte rendu intégral, 18.09.07).

Dans cet extrait, le Député maire de Cherbourg pointe l'inefficacité de la politique menée par le Gouvernement depuis la fermeture du centre de la Croix-Rouge de Sangatte et surtout l'absence de réponse de la part de l'Etat que ce soit sur un plan administratif (prise en charge d'une population en situation irrégulière), sur un plan social (les situations d'urgence se gérées par les associations et parfois les municipalités), et sur un plan sécuritaire (pas de mesures particulières pour contrôler les espaces transmanche).

### ***1.6. Une régulation locale «par défaut»***

L'opposition des différents acteurs concernés par la présence des migrants le long du littoral dans le champ politique ne joue pas ou très peu sur les réalités vécues par les «clandestins» et les populations locales. Concrètement, l'agglomération de Cherbourg est devenue en quelques années l'échelle de régulation «par défaut» des émigrants «clandestins» dans le nord Cotentin, et les associations caritatives et humanitaires à Cherbourg se sont imposées, avec le temps et malgré elles, comme les agents de cette régulation au quotidien, se substituant aux services de l'Etat.

## **2. Mise à distance spatiale et tentative d'effacement**

Les migrants «clandestins» sont sujets à des formes d'éloignement, de mise à distance, tout à fait singulières et caractéristiques de leur statut, mais aussi de leur condition. Interpellés au niveau des points de passage, ils sont dans la majorité des cas raccompagnés à l'extérieur de la zone portuaire. Les lieux d'installations informels sont l'objet de mesures d'évacuation, et sont souvent détruits ou condamnés. En définitive, cette forme de gestion de l'étranger questionne quant à sa place en tant qu'individu, mais aussi en tant qu'émigrant - personnage en transit - dans l'espace urbain, et plus largement dans l'espace social.

### ***2.1. Que faire d'eux ? L'importance de la question du statut***

A l'échelle locale, les formes observables de gestion de l'étranger relèvent du statut qui lui est accordé. Pour ce qui est de la population des «clandestins», le droit peut servir de guide, mais on se heurte rapidement aux réalités de l'exil qui caractérisent le voyage clandestin. C'est la Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, dite *Convention de Genève*, qui définit les modalités d'attribution du statut de réfugié par un Etat aux personnes qui en font la demande. Le renvoi dans son pays d'une personne qui peut prétendre accéder au statut de réfugié serait à ce titre une violation de la *Convention européenne des droits de l'homme* (Article 1). La très grande

majorité des personnes qu'il est possible de rencontrer dans les squats du littoral de la Manche sont susceptibles, au regard de leur histoire personnelle, de pouvoir obtenir le statut de réfugié. Pour autant, elle sont d'abord considérées par les autorités comme des étrangers en situation irrégulière, et plus précisément des «clandestins».

- «Ni expulsables, ni régularisables»

Un grande majorité des «migrants» qui passent par le squat de Cherbourg depuis 2002 ont ce statut particulier de n'être «ni expulsables, ni régularisables». Jusqu'en 2008, un grand nombre de ceux qui étaient interpellés sur le port, ou dans les rues de la ville, se déclaraient tous ou presque comme étant «Kurdes irakiens». Ils étaient donc de fait «inexpusables» dans la mesure où la France ne renvoyait pas, jusqu'à récemment, les ressortissants de pays en guerre (*Le Monde*, 21.10.09 et *Libération*, 15.12.09).

Lorsqu'ils étaient interpellés par la Police aux Frontières sur le port de commerce, les migrants se voyaient délivrer un Arrêté Préfectoral de Reconduite à la Frontière (APRF) ainsi qu'un Arrêté de rétention administrative de 48 heures. Pendant ce laps de temps, les policiers de la Police de l'Air et des Frontières devaient, entre autres choses, déterminer la nationalité des «clandestins» afin d'organiser une éventuelle reconduite à la frontière et rechercher si le migrant était passé dans un autre pays de l'Union européenne avant d'arriver en France<sup>94</sup>. Au terme des 48h, c'est le Juge des libertés et de la détention qui décidait d'une prolongation de la rétention administrative de cinq jours.

Pendant tout le temps de la procédure, les personnes interpellées ont aussi la possibilité, juridiquement, de déposer une demande l'asile. Dans presque 100% des cas, les migrants préféraient conserver leur unique chance d'obtenir l'asile lorsqu'ils seraient sur le sol britannique<sup>95</sup>, si bien que ces personnes étaient considérées en France comme n'étant pas «régularisables» dans la mesure où elles ne voulaient pas demander l'asile en France mais en Grande-Bretagne.

---

<sup>94</sup> Ce pays serait alors en charge de l'instruction d'une éventuelle demande d'asile de la part du migrant dans la mesure où le statut de réfugié serait reconnu à celui-ci. Avant la mise en service du système Eurodac en 2003, système visant notamment à réaliser et partager à l'échelle de l'UE un fichier d'empreintes des populations étrangères en situation irrégulières, il était (très) rare que des migrants souhaitant aller en Grande-Bretagne avouent aux policiers français être passé par un autre pays de l'UE.

<sup>95</sup> Dans le droit européen, les réfugiés ne peuvent déposer qu'une seule demande d'asile dans l'Union européenne.

- Les Arrêtés Préfectoraux de Reconduite à la Frontière (APRF), ou l'impossibilité géographique

Le contenu des APRF qui sont remis aux migrants interpellés sur le port sont particulièrement révélateurs de leur situation de clandestins, ceux «qui n'ont pas été invités» pour reprendre l'expression du sociologue Smaïn Laacher (2002 ; 2007), mais qu'on ne peut pas mettre à la porte. Le document ci-après (Fig. 2.6.9) présente l'un des nombreux exemples de ces APRF que les migrants conservent dans leurs poches, sortes de «laisser-passer» de huit jours pendant lesquels ils ne sont plus placés en rétention, mais directement reconduits à l'extérieur de l'espace portuaire. On peut y lire que la personne concernée est invitée à quitter la France, mais ne peut se rendre dans aucun pays de l'union européenne (paragraphe 6 du document).

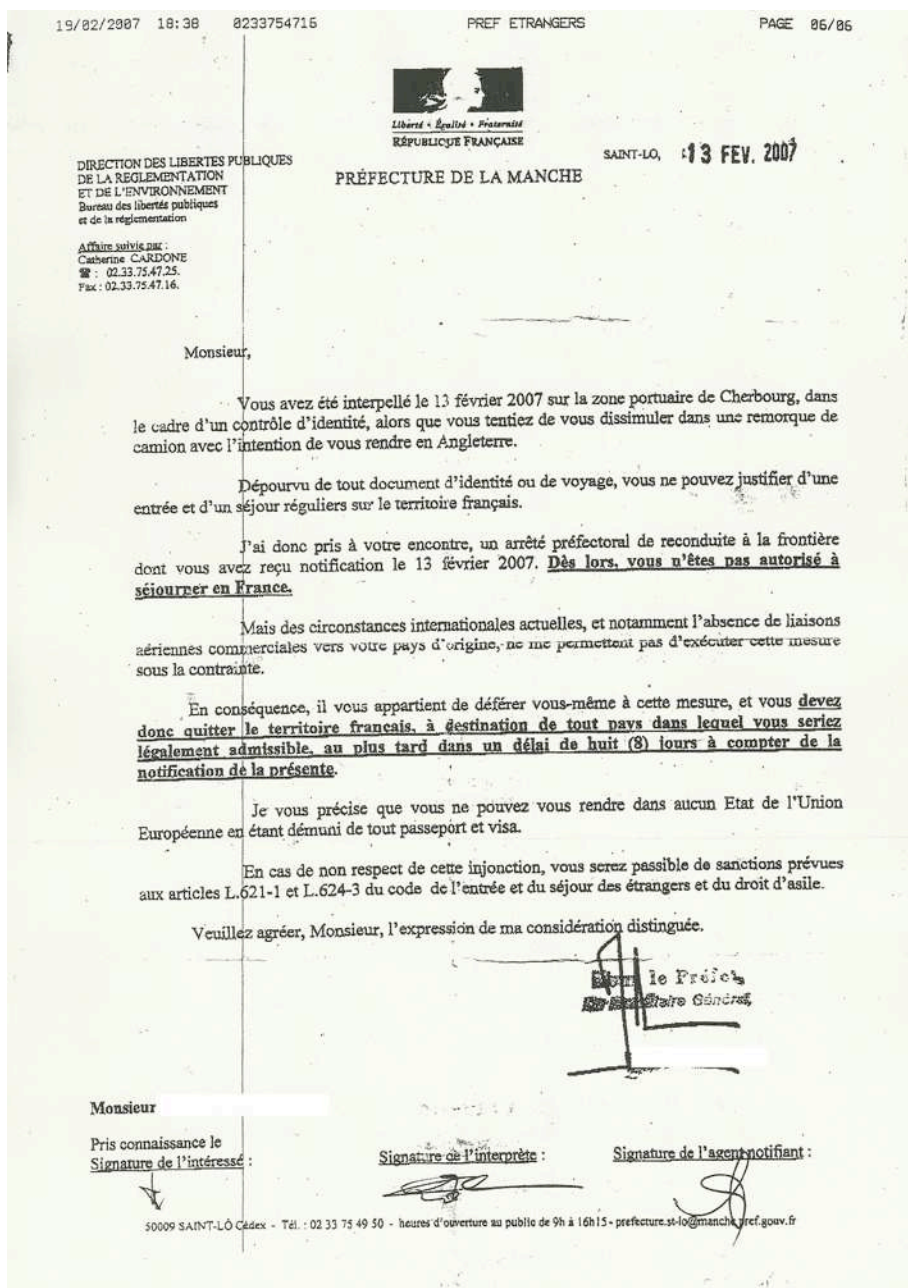


Fig. 2.6.9. ; Un Arrêté Préfectoral de Reconduite à la Frontière (APRF), février 2007 (Scan).

•Les renvois

Extrait du journal de terrain, 04 décembre 2008, Cherbourg

«Pierre m'appelle pour me demander de venir au tribunal administratif le lendemain. N. s'est fait arrêter en ville (au niveau du pont proche de Carrefour) avec un autre afghan qui a été libéré mais avec un APRF pour la frontière afghane ! C'est la première fois que Pierre voit cela. N. risque lui d'être envoyé en centre de rétention administrative puis en Italie, lieu où on lui a pris ses empreintes».

L'utilisation du fichier Eurodac par la France implique la possibilité d'un renvoi vers le premier pays européen dans lequel la personne concernée a été interpellée et fichée. Pour les migrants, ces situations sont incompréhensibles.

Dans l'extrait suivant issu d'une convocation devant le Juge des Libertés, N. ne comprend pas pourquoi la France semble refuser de considérer sa situation et son histoire personnelles :

« - (Traductrice) *Ok/ Il m'a expliqué avant qu'en Afghanistan il n'y a plus rien qui lui restait. Les Talibans ont complètement brûlé sa maison. Il a donc été obligé de fuir.*

- (Le Juge des Libertés) *Il est en situation irrégulière sur le territoire national français.*

- (Traductrice) *In spite of that you're still illegally on the French territory.*

- (N.)...[incompréhensible]... *maybe if i explain what happen to me, maybe you talk about my [incompréhensible], maybe you help me, and maybe you give me a passport !*

- (Le Juge des Libertés) *On est en train de s'énerver là.*

- (Traductrice) *Evidemment il demande que vous lui procuriez un passeport vu la situation politique en Afghanistan.*

- (Le Juge des Libertés) *Si Monsieur me laisse parler, je vais peut-être lui expliquer ce qu'on fait là et mon rôle.*

- (Traductrice) *Slow down and let him talk.*

- (Le Juge des Libertés) *Pour ça il va falloir qu'il réponde de manière pertinente. »*

N. venait de commencer à raconter son histoire à l'un des bénévoles d'Itinérance. Il devait la terminer le jour où il a été interpellé. Devant le Juge des Libertés, il tient dans ses mains la pochette dans laquelle il conserve tout ce qui devait lui permettre de déposer une demande d'asile. La procédure administrative ne voit que l'individu en situation irrégulière : N. va être conduit au CRA de Rennes où il attendra la réponse de l'Italie quant à son éventuel renvoi.

- Des populations «en transit» ?

Une majorité des migrants interpellés le long des côtes de la Manche veulent déposer une demande d'asile en Grande-Bretagne et non en France. Les raisons à cela sont multiples. Les plus importantes sont les attaches familiales ou communautaire en Grande-Bretagne, la maîtrise de la langue, et l'accueil réservé aux demandeurs d'asile (un logement pour tous notamment y compris pour les hommes seuls). Le fait que les migrants soient repartis le long de la frontière s'explique très simplement par le fait qu'ils souhaitent passer la Manche pour s'installer et vivre en Grande-Bretagne. Pour ces raisons, les autorités (Préfecture, Polices), mais aussi les politiques, considèrent souvent avoir affaire de façon indifférenciée à des populations «en transit».

Au cours des années, les bénévoles des associations et les membres d'ONG qui interviennent auprès des clandestins le long du littoral ont mis en lumière la complexité des situations individuelles des migrants. L'expérience montre qu'une partie des «clandestins» n'ont pas d'autres raisons de se rendre en Grande-Bretagne que celles de n'avoir pas pu s'installer et vivre dans les autres pays d'Europe par lesquels ils sont passés. Ces personnes vivent dans la clandestinité, aux marges de la société, parce qu'elles y sont reléguées en conséquence de l'application des politiques de contrôle migratoire et de gestion des étrangers en situation irrégulière présents en Europe.

Cherbourg est un exemple particulièrement révélateur. Depuis le début de l'année 2009, ce sont essentiellement des ressortissants afghans qui transitent par le squat. C'est à peu près à ce moment que l'association Itinérance a véritablement pu s'organiser et mettre en place un suivi juridique et un accompagnement social pour les migrants qui désiraient demander l'asile en France<sup>96</sup>. En quelques mois, le nombre des demandeurs d'asile a considérablement augmenté, passant de 2 ou 3 individus à 19 en janvier 2010, au point de saturer les possibilités d'accompagnement des bénévoles. Comment interpréter cela alors que les membres d'Itinérance ne se sont jamais donnés pour mission d'inciter les migrants à demander l'asile en France ? De plus, la Préfecture de Caen, en charge des demandes d'asile en Basse-Normandie, n'est pas particulièrement réputée pour faciliter l'accès au statut de réfugié<sup>97</sup>.

Dans les premières semaines, ce sont des migrants du squat qui, lassés des échecs répétés pour passer et voyant certains de leurs compatriotes accompagnés dans leur demande d'asile, en sont venus à prendre la décision de s'arrêter en France. Par la suite, des ressortissants afghans sont arrivés à Cherbourg de Paris et du Calais non pas pour tenter le passage, mais uniquement pour déposer une demande d'asile. Ils savaient que des personnes pourraient les aider dans leurs démarches s'ils venaient à Cherbourg.

---

<sup>96</sup> Cette mission est normalement dévolue à l'Etat.

<sup>97</sup> Contrairement à Angers où le nombre des demandeurs d'asile a explosé au cours de l'hiver 2009-2010. (*Le Monde*, 18.11.09).

J., l'un des Afghans, nous avait avoué «A Cherbourg, c'est la première où quelqu'un m'a dit «quels sont tes problèmes ? Pourquoi tu es parti ?», C'est pour ça que je veux vivre ici». En disant cela, J. explique implicitement comment une partie des migrants en sont arrivés à se déplacer d'un pays à l'autre de l'Europe, depuis plusieurs mois, parfois depuis plusieurs années. Cela ne suffit évidemment pas à rendre compte des logiques complexes qui animent les déplacements des migrants «clandestins» en Europe, mais cela permet de considérer le fait que si les sociétés qu'ils traversent les perçoivent comme étant «en transit», c'est aussi parce qu'une partie d'entre eux n'ont pas la possibilité de s'arrêter, de s'installer et vivre, dans le pays de leur choix.

## 2.2. De squat en squat, jusqu'à «l'équilibre» ...

Le squat - ou le campement - constitue une inscription matérielle et physique de la présence des migrants «clandestins» dans l'espace. Ces lieux investis par eux sont extrêmement précaires dans la mesure où ils peuvent généralement faire l'objet à tout moment d'une mesure d'expulsion. Les divers aménagements qui avait été réalisés sont aussi parfois détruits voire brûlés. Lorsqu'il s'agit de squat de bâtiments, les portes et fenêtres sont le plus souvent murées (Fig. 2.6.10).



Fig. 2.6.10. ; «La maison des cheminots» à Cherbourg. Squattée par les migrants en 2007, les entrées ont été condamnées. OT, 25.03.08

Il y a deux éléments à prendre en compte si l'on veut comprendre la récurrence des évacuations et des destructions des lieux d'installation informels des migrants sur le littoral. Les mesures d'expulsion visent à éloigner les migrants, à les obliger à aller ailleurs, dans un autre lieu, et de préférence dans une autre commune c'est-à-dire dans un autre espace politique. La destruction des abris aménagés a pour objectif de supprimer les traces de la présence des migrants. L'usage du feu, rarement assumé (les polices et les municipalités se renvoyant généralement la responsabilité), n'est d'ailleurs pas anodin : il s'agit d'effacer définitivement les marques de cette présence.

Certains squats, détruits et incendiés, réapparaissent au même endroit. C'est le cas à Tatinghem/Longuenesse : en mai 2009, les migrants ont reconstruit un campement sur les cendres du précédent squat. A Tétéghem, dans le Dunkerquois, les campements se refont aussi chaque année aux mêmes endroits. D'autres situations sont encore plus remarquables. A Cherbourg (Fig. 2.6.11), mais aussi à





Norrent-Fontes, les squats se sont trouvés déplacés à plusieurs reprises sur des temps assez courts, de quelques mois, pour en définitive occuper aujourd’hui ce que l’on pourrait qualifier comme étant un «espace négocié».

Fig. 2.6.11. ; La destruction du campement du boulevard maritime par la police, JP Barbier©, La Presse de la Manche, Tourlaville, 12.12.07.

- A Cherbourg, du local de la CUC au campement de Nordez

Depuis l’annonce de la fermeture du centre de Sangatte en 2002, la présence dans la Communauté Urbaine de Cherbourg de «clandestins» vivant dans des squats n’a quasiment jamais cessé. Cependant, leur «présence» n’a pas toujours eu la même intensité, au regard du nombre de personnes sur le squat, mais aussi en fonction de la localisation des campements dans la ville. L’histoire des squats dans l’agglomération de Cherbourg permet de repérer différents moments qui dessinent un paysage de la place des migrants dans la ville (Fig. 2.6.12).

### Occuper l’espace et négocier sa place

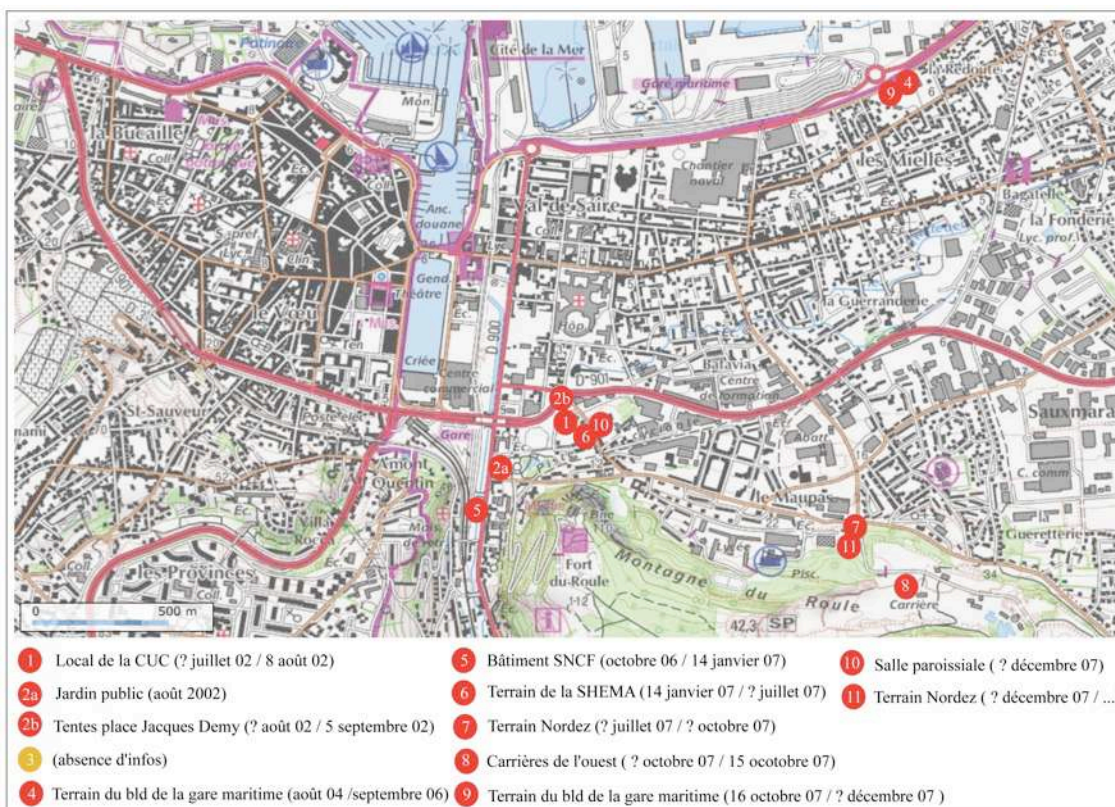


Fig. 2.6.12. ; Carte des localisations successives des squats à Cherbourg depuis l’été 2002. OT, 28.04.11. Source de l’image : [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr)

Le premier squat situé Place Jacques Demy est probablement celui qui a suscité le plus d'attention de la part des médias locaux, des politiques, des services de l'Etat, des associations et des habitants. Pendant quelques semaines, la présence des migrants a bouleversé la société locale. L'«émotion» s'est cependant rapidement dissipée après que les différents acteurs concernés par cet événement se soient positionnés dans les discours et dans les actes.

Entre l'hiver 2002 et le printemps 2004, il n'y pas de traces, physiques ou mémorielles, de lieux d'installation informels des migrants dans l'agglomération de Cherbourg. C'est au cours de l'été 2004 que les «clandestins», installés à proximité de la gare maritime, font l'objet d'une attention particulière. A partir de là, et jusqu'au mois de décembre 2007, ils doivent se déplacer huit fois, passant d'un squat à un autre dans la ville. A chaque fois, un nouvel espace est occupé dans les heures qui suivent l'évacuation et la destruction du lieu d'installation précédent.

Au cours de l'été 2007, les journaux nationaux et la télévision s'intéressent à la présence des «clandestins» à Cherbourg. Le Maire de la ville est amené à demander l'évacuation du squat de Nordez via le Tribunal Administratif. Prévenus par la police, les migrants partent d'eux mêmes, mais retournent s'installer sur le «squat historique» près de la gare maritime à Tourlaville. Celui-ci est détruit en décembre 2007, leurs occupants sont accueillis en urgence dans une salle paroissiale pendant une semaine. En demandant l'évacuation de Nordez quelques mois plus tôt, le Maire de Cherbourg avait montré que l'évacuation des squats ne contribuait pas à éloigner les «clandestins» et qu'il était absurde de provoquer de façon récurrente une intervention de la police. Il décide donc de tolérer l'installation de tentes sur le terrain municipal de Nordez, terrain sur lequel les migrants sont toujours installés en 2011.

Les «clandestins» évoluent dans «l'espace accessible» (Dumont, 2002, p.174), lequel dépasse les limites de l'espace public. Les terrains vagues, les toits des bâtiments, les appartements vides, etc. sont autant de lieux dans lesquels il leur est possible de trouver refuge au cours du passage. Plus largement, les migrants «clandestins» sont susceptibles de mobiliser tous les espaces qui ne sont pas déjà occupés pour structurer leurs pratiques spatiales. C'est dans cette géographie des «espaces accessibles» que les «clandestins» négocient leur place.

### *Les squats des «clandestins» et les modifications du paysage urbain*

Le premier squat se trouvait dans un bâtiment de la communauté urbaine de Cherbourg situé sur la place Jacques Demy. Evacué le 8 août, le bâtiment a été rasé le lendemain. Sa destruction programmée s'est donc trouvée anticipée par le fait qu'il était squatté (*Fig. 2.6.12, squat n°1*).

En septembre 2006, après l'évacuation du squat du boulevard maritime à Tourlaville, c'est la maison des douaniers qui a été détruite. Cette bâtisse construite au XVI<sup>ème</sup> au bord de la plage a

servi longtemps de guet pour contrer une éventuelle invasion anglaise. Cédé par la ville de Tourlaville à un promoteur immobilier, il n'aura fallu que quelques jours après le départ des migrants pour que cette maison devienne un tas de pierre et disparaisse (*La Presse de la Manche*, 29 septembre 2006). Des résidences ont depuis été construites sur ce terrain (*Fig. 2.6.12, squat n°9 et n°4*).

La Maison des cheminots, occupées par les migrants «clandestins» en novembre et décembre 2006, a été murée (*Fig. 2.6.12, squat n°5*).

Dans la rue du Maupas, le terrain vague sur lequel ils ont planté des tentes au cours de l'hiver 2007 était la propriété de la SHEMA. Une résidence est aujourd'hui en construction à cet endroit (*Fig. 2.6.12, squat n°6*).

Pour chacun des cas dont il est question ici, il est intéressant de remarquer que les squats étaient situés soit à proximité immédiate d'axes de communication majeurs de l'agglomération (l'avenue de Paris pour la Maison des cheminots, la D901 qui structure l'agglomération d'est en ouest pour le squat du Maupas, ou encore la D900 pour le squat du boulevard maritime), soit à proximité de maisons d'habitation. Le squat du boulevard maritime était par exemple au cœur d'un quartier résidentiel de Tourlaville. Tous ces espaces investis temporairement par les «clandestins» n'étaient donc pas localisés à l'écart de la ville et de la société, mais ils constituaient néanmoins des «marges» de l'espace accessible. En effet, chacun de ces lieux était, au moment de leur occupation par les migrants, dans un «entre-deux» à la fois spatial et temporel. C'est une caractéristique de la marge. Chacun de ces squats se situait entre deux espaces : c'est le cas pour le squat du boulevard maritime situé entre un quartier résidentiel et le port de commerce, pour le squat des cheminots situé entre un quartier résidentiel et la gare, ou encore pour celui du Maupas situé entre des habitations et une zone commerciale. Les lieux d'installation informels des migrants étaient aussi entre deux moments : le terrain du boulevard maritime appartenait à des particuliers avant de tomber en déshérence pour être finalement racheté par un promoteur pour y construire des résidences ; et le squat du Maupas a longtemps été un terrain vague avant que la ville ne l'utilise dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) afin d'y bâtir un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Indirectement, les migrants «clandestins» ont participé à transformer le paysage urbain en contribuant à accélérer le processus de démolition d'un bâtiment de la CUC. Ils ont aussi modifié des usages en contraignant la SNCF à condamner la maison des cheminots. Ils ont enfin été les occupants temporaires des interstices de l'urbain, lorsqu'ils se sont installés dans des espaces de la marge à l'intérieur de la ville.

- A Norrent-Fontes comme à Dieppe, déplacements et régulations locales

Une logique semblable de déplacement des squats peut-être observée dans le cas de Norrent-Fontes (Fig. 2.6.13).

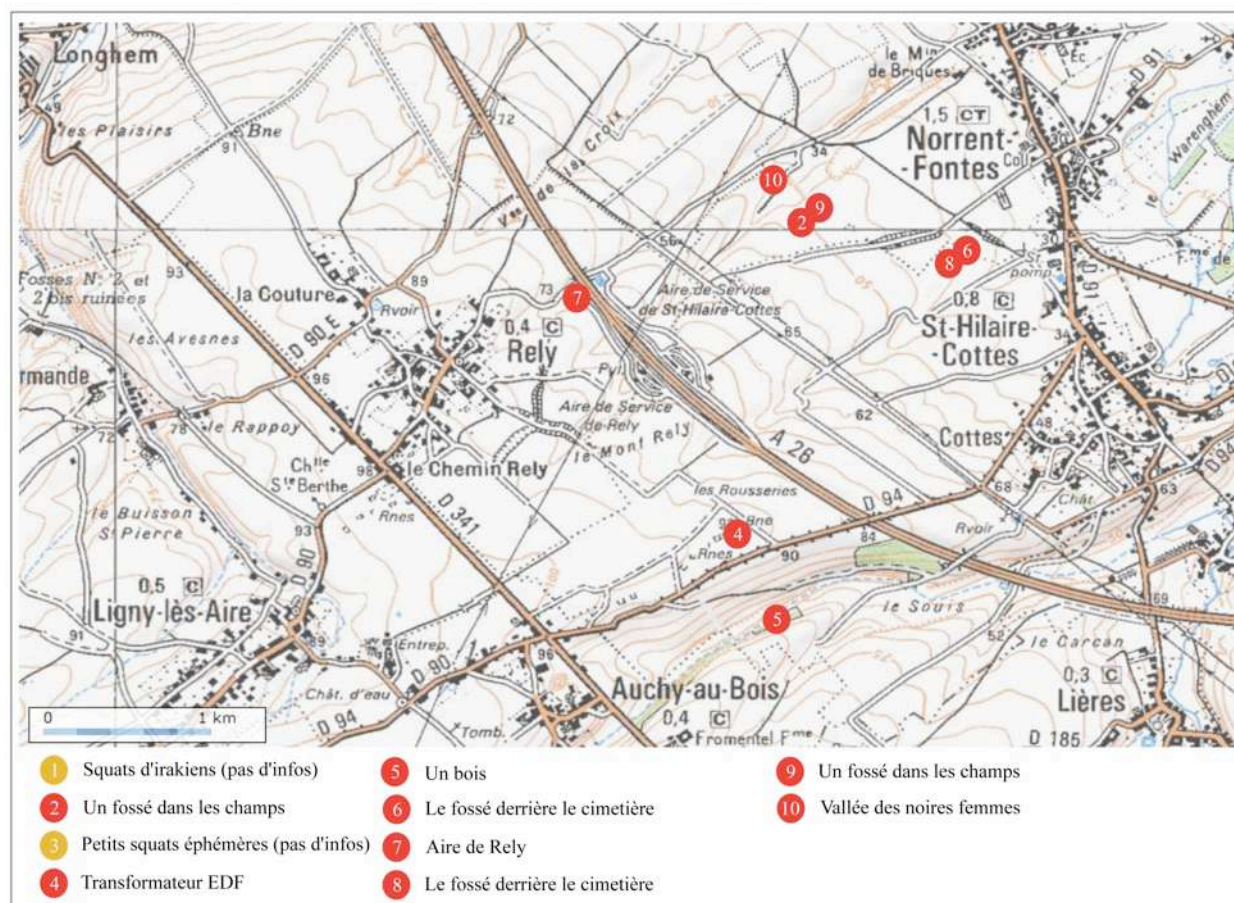


Fig. 2.6.13. ; Carte des localisations successives des squats à Norrent-Fontes depuis le début des années 2000. OT, 28.04.11

Avant 2007, il n'y a pas véritablement de mémoire des différents squats par lesquels sont passés les migrants qui venaient de Calais pour tenter le passage. A cette époque, ils étaient visibles sur le bord des routes mais il n'y avait pas de mobilisation locale autour d'eux. Les contacts entre la société locale et les migrants étaient isolés.

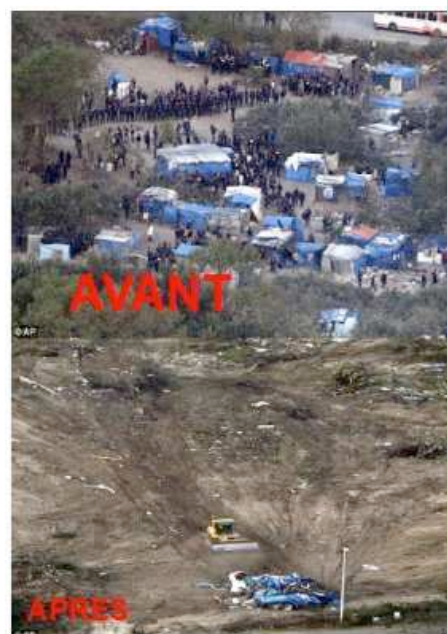
A partir de 2007, les migrants sont des hommes et des femmes jeunes, qui viennent de la Corne de l'Afrique, souvent d'Erythrée. Ils transitent par Calais avant de venir à Norrent-Fontes. Ils s'installent d'abord dans un fossé en plein milieu des champs, sorte de lieu d'installation historique comme l'est le terrain de la gare maritime à Turlaville (Cherbourg). Ils vont être amenés à se déplacer une dizaine de fois jusqu'à ce qu'un accord tacite soit conclu entre la municipalité, les migrants et les habitants qui leur venaient en aide. Le campement est situé aujourd'hui dans un fossé, le long d'un chemin municipal, dans la vallée des Noires Femmes (Fig. 2.6.13, squat n°10).

Dans les deux exemples évoqués précédemment à Cherbourg et à Norrent-Fontes, la présence des migrants et leur place dans l'espace social local ne sont pas prédéterminés. Il n'y a pas de lieu dans lequel les «clandestins» seraient relégués *a priori*. Les squats se font et se défont au gré des évacuations et des destructions jusqu'à ce que soit trouvé un «espace négocié», c'est-à-dire un lieu dans lequel la présence du «clandestin» est tolérée. Marqueurs de l'état de marginalité dans lequel ils se trouvent, les sites qui leurs sont «accessibles» ne sont pas tous bons à prendre aux yeux des pouvoirs publics. Les lieux d'installation informels des migrants à Cherbourg ainsi qu'à Norrent-Fontes font bel et bien figure d'«espaces négociés» : les campements apparaissent comme l'empreinte spatiale d'un point d'équilibre dans le cadre des rapports entre la société locale et le monde clandestin.

### 2.3. Déplacer et effacer : l'exemple de la destruction de la «jungle de Calais»

La destruction de la «jungle de Calais» le 22 septembre 2009 correspond en réalité à l'évacuation et à l'effacement du paysage du campement des Afghans pachtounes dans la Zone Industrielle (ZI) des Dunes. Cette opération policière n'était pas isolée. Elle est intervenue après une série d'interpellations et de destructions d'abris dans les semaines précédentes à Calais («campement des hazaras», abris des Palestiniens, ... ), à Angres, à St Omer, et à Loon Plage.

Fig. 2.6.14. ; La «jungle» à Calais. Un campement d'émigrants afghans détruit en septembre 2009. Photo et montage : anonyme. Source : réseau associatif «jungles».



Un déploiement policier impressionnant avait été mis en oeuvre (il est question de plusieurs centaines de CRS, agents de la PAF et gendarmes mobiles) pour interpellier 276 migrants. Dans les heures qui ont suivi, trois bulldozers, des camions et une société de bucheronnage sont intervenus pour mettre le terrain à nu et empêcher toute réinstallation des migrants (Fig. 2.6.14).

Présentée comme une étape nécessaire de la lutte contre les filières de passeurs et contre l'immigration clandestine, cette opération a été avant tout une mise en scène des efforts réalisés par

la France à destination du gouvernement britannique. La mise à distance des «clandestins» faisait en effet partis des arrangements franco-britanniques conclus le 6 juillet 2009<sup>98</sup>.

Relayé par la télévision et la presse nationale, la destruction de la «jungle de Calais» a été par ailleurs l'aboutissement, du travail de communication mis en place par le Ministre de l'Intérieur, Eric Besson, depuis son arrivée. L'Etat reprenait ce qui était présenté comme une «zone de non-droit» par le Ministre et libérait du même coup Calais de l'insécurité générée par cette «*plaque tournante du trafic d'êtres humains*».

En détruisant le campement des Afghans pachtounes, renommé pour l'occasion «jungle de Calais», le gouvernement laissait aussi penser qu'il réglait là le problème des «migrants de Calais». Or, ce n'était que l'un des squats du littoral qui était supprimé et l'annonce plusieurs semaine auparavant de cette opération avait permis aux migrants de quitter Calais<sup>99</sup>.

Cette opération policière du 22 septembre 2009 n'a en définitive servi qu'à déplacer les migrants et à effacer du paysage de l'agglomération Calaisienne l'un des lieux d'installation informel les plus emblématiques de la situation des émigrants sur le littoral.

#### ***2.4. Eléments de réflexion concernant la place des «clandestins» dans l'espace social***

- Discussion du rapport visibilité/invisibilité dans le rapport de la CFDA

##### *Espaces de relégation et espaces négociés*

La fermeture du centre de Sangatte a eu pour conséquence de «diluer» la présence des «clandestins» dans l'espace plus vaste du littoral de la Manche. La visibilité du phénomène au niveau du hangar géré par la Croix Rouge, accentuée de façon épisodique par la focale médiatique, a dès lors cessé.

En 2008, la Coordination Française pour le Droit d'Asile (CFDA), constatait dans un rapport intitulé «La loi des jungles»<sup>100</sup>, que la multiplication des campements informels dans les régions

---

<sup>98</sup> « (...) les deux parties s'engagent à : (...)

- Mettre en oeuvre, au niveau national, le retour forcé vers leurs pays d'origine d'étrangers en situation irrégulière de nationalités clés et agir afin d'éviter les concentrations d'immigrés irréguliers à la frontière commune et ses alentours». (Arrangement franco-britannique du 6 juillet 2009).

<sup>99</sup> Contrairement à ce qui s'était produit avec la destruction de Sangatte, les migrants ne se sont pas déplacés, ou très peu, vers les autres squats du littoral de la Manche. Selon les migrants eux-mêmes, et au regard de la diminution rapide du nombre de repas servis, le mois d'août 2009 aurait été particulièrement favorable au passage clandestin depuis Calais vers Douvres en Angleterre.

<sup>100</sup> «La loi des jungles», est un rapport de mission d'observation réalisée de mai à juillet 2008, et coordonné par Karen Akoka (doctorante en sociologie à l'Université de Poitiers, Laboratoire Migrinter) et Olivier Clochard (géographe, post-doctorant rattaché à l'UMR ADES 5185).

littorales de la Manche avait favorisé l'invisibilité des émigrants, et en même temps, la non reconnaissance à l'échelle nationale et européenne de leurs droits (et particulièrement celui d'être protégés).

Les squats et les campements informels par lesquels transitent les migrants sont peu visibles : installés dans les interstices de la ville, à proximité d'espaces industriels, dans des bâtiments désaffectés, en marge des zones d'habitations, ou dissimulés dans les bois, les fossés, ou encore les dunes, la présence de «clandestins» est devenue discrète. Elle ne s'inscrit plus dans l'espace comme à l'époque de Sangatte en un lieu devenu symbolique même après sa disparition. Les lieux d'installation informels des «clandestins» sont quasiment invisibles pour celui qui ne les cherche pas.

Pour les auteurs du rapport, ces espaces dans lesquels se posent - et se reposent - les émigrants sont symptomatiques des formes de relégation dont ils sont l'objet de la part des autorités. Par ricochet, cette invisibilité des squats contribuerait fortement à rendre invisibles les individus eux-mêmes.

Cette position doit être nuancée sur le fond, mais aussi parce que les situations le long des côtes de la Manche ont évolué depuis 2008. Différents cas sur le littoral montrent que la localisation des lieux d'installations relève également de logiques d'acceptation négociées de leur présence dans l'espace social local. Les exemples de Cherbourg ou Norrent-Fontes le montrent ; et plus encore à Steenvoorde ou Bailleuil où les habitants se sont clairement investis pour qu'une place soit faite aux migrants.

Dans leur rapport, les auteurs s'attachent à montrer que la présence des migrants «clandestins» ne serait tolérée que dans la mesure où ces derniers resteraient cantonnés aux espaces de marges, loin de la vue de la population. Pourtant les migrants sont présents dans l'espace public, ils se déplacent dans la ville : à Cherbourg, à Calais ou encore à Paris, les «clandestins» évoluent chaque jour au sein de l'espace public parmi la population. Ainsi, les démantèlements répétés des lieux d'installation informels ne visent pas, selon nous, à rendre invisible la présence des migrants eux-mêmes, mais plutôt les conditions dans lesquelles vivent ces personnes. Détruire les campements, c'est en effet détruire ce qui imprime dans l'espace les conditions d'accueil de ces personnes par l'Etat. De ce point de vue, l'enjeu serait moins d'éloigner les «clandestins», que de cacher aux populations locales les espaces de relégation dans lesquels ces émigrants sont contraints de vivre.

### *Clandestinité et visibilité politique*

Le rapport visibilité/invisibilité doit aussi être interrogé au regard de la condition même de ces personnes dont le voyage a pour principale caractéristique d'être «clandestin». La visibilité

matérielle et physique est très probablement une condition d'une mise en visibilité politique de la condition des émigrants, mais comment concilier le statut de clandestin et celui d'individu revendiquant ses droits ? Le 1 avril 2007, les migrants avaient manifesté spontanément à Calais pour dénoncer les arrestations, les violences policières et les transferts vers les centres de rétention. Ils avaient marché pacifiquement vers le commissariat devant lequel ils avaient fait un sit-in (Salam, 02.04.07). C'est un évènement isolé. Les associations et ONG qui militent pour le droit des étrangers, et particulièrement pour l'accès au droit d'asile pour les «clandestins», se placent généralement en intermédiaires. La mise en visibilité du fait clandestin relève en définitive d'une entreprise politique que les émigrants ne maîtrisent pas.

Les actions des militants No Border<sup>101</sup> auprès des migrants se placent cependant en marge des formes d'action plus classiques des militants associatifs. Plus proche des logiques d'autogestion, les militants de No Borders travaillent aussi à ce que les migrants prennent eux-mêmes la parole dans le champ politique (Fig. 2.6.15).

Fig. 2.6.15. ; Le «jungle» de Calais avant sa destruction. Avec l'aide de militants, des migrants ont installé des banderoles pour revendiquer le droit d'émigrer et de s'installer. Source : «No Border», 22.09.09.

Le 22 septembre, quelques heures avant la destruction de la «jungle» des Pachtounes à Calais, des messages sont inscrits par les migrants sur des draps et des planches :



*«We want asylum in Europ where we can get our human rights but we don't want to go back home even if we die here»*

*«We need shelter and protection. We want peace»*

*«The jungle is our house. Please don't destroy it. If you do so then where is the place to go ?»*

*«We are the human rights champions, we are also human, we need your help come foward to protect our rights».*

Ces messages n'ont pas été beaucoup montré par les médias au moment de la destruction du campement. Les images des policiers interpellant les migrants et des militants réagissant à

<sup>101</sup> Le No Border est un réseau d'activistes militant contre la criminalisation des migrants et pour l'ouverture des frontières. Site Internet : <http://noborder.org/> (consulté le 25.09.11).



l'intervention ont constitué la majorité des reportages ; participant ainsi à entretenir la position des différents acteurs et de leur rôle, entendu *a priori* : les forces de l'ordre (la violence légitime), les militants (opposants à la politique du gouvernement), les «clandestins» (victimes des passeurs).

La mise en visibilité des conditions dans lesquelles se déroulent les mouvements clandestins d'émigration-immigration, ou des migrants eux-mêmes, relève quasi exclusivement d'une entreprise politique et militante. L'exposition médiatique (par exemple) est très rarement le fait des émigrants. Se rendre visible serait d'ailleurs tout à fait paradoxal pour des personnes qui se déplacent clandestinement... On peut néanmoins s'interroger sur la présence des émigrants dans la société locale, parmi les habitants, car au delà des conditions du voyage clandestin, les migrants ont une visibilité en tant que personnes qui évoluent dans l'espace commun.

- Quelle présence dans l'espace public ?

Le long du littoral, les migrants sont présents dans l'espace public : ils fréquentent les supermarchés, achètent du tabac chez les buralistes, discutent entre eux dans les jardins publics, etc. Pour autant, bien plus que de passer simplement inaperçus, ils sont invisibles pour la majeure partie de la population locale qui les croise chaque jour. Les discussions informelles avec les habitants dans plusieurs espaces fréquentés par les migrants sur le littoral révèlent que leurs rapports avec eux se font essentiellement dans la presse locale et via la télévision nationale. Les informations dont les habitants disposent sont souvent celles distillées par les journalistes. Hors des personnes impliquées localement auprès des «clandestins», très peu d'habitants voient ces émigrants avec lesquelles ils partagent l'espace commun.

Le cas de Paris est particulièrement intéressant. Dans le X<sup>ème</sup> arrondissement, le square Villemin a été, pendant plusieurs années, un lieu de convergence des «clandestins», une étape, avant de rejoindre Calais ou d'autres points de passage sur le littoral. A la fermeture du Centre de Sangatte, le square est devenu un lieu de vie, un espace dans lequel les migrants passaient une partie de leurs journées et de leurs nuits. Le soir, la police effectuait une ronde et fermait le square dans lequel dormaient plusieurs dizaines d'émigrants.

Le 19 août 2009, les exilés ont été chassés par la police et le square a été fermé, mais cette fois en laissant les migrants à l'extérieur. La ville de Paris et la Préfecture de police s'étaient pourtant longtemps accommodées de la situation : ils ne dormaient pas dans la rue à la vue des passants, les plaintes des riverains étaient peu nombreuses, et les associations prenaient en charge les repas et les soins. Pourquoi rejeter les migrants à l'extérieur du square ?

La mairie de Paris avait avancé qu'il y avait trop de migrants, que le nettoyage du parc devenait compliqué. Le meurtre quelques mois plus tôt d'un jeune Afghan dans ce square était par ailleurs la preuve que le lieu était devenu dangereux (*Le Parisien*, 06.04.09). Instrumentalisé par le Gouvernement, ce drame l'était aussi par les responsables politiques de la ville de Paris.

Le médecin et écrivain Denis Lemasson s'est intéressé à la situation des Afghans du square Villemin ainsi qu'à l'histoire de ce jeune exilé qui avait été tué. Il propose une lecture intéressante du revirement de position de la part de la mairie de Paris au cours de l'été 2009 :

*«La mairie de Paris s'en remet donc aux pouvoirs de l'Etat, en la personne du Premier ministre, pour mettre en place un «dispositif de prise en charge humanitaire à la hauteur de la crise». Des politiques exhortaient d'autres politiques à conduire un projet humanitaire... Pour justifier une action contraire à celle menée les années précédentes...Encore une fois, on ne pouvait concevoir les motivations du pouvoir politique qu'en comprenant sa nécessité à rejeter dans l'invisible ceux qui venaient d'en sortir. La situation avait changé. Le nombre des réfugiés avait augmenté dans le square et leur regroupement devenait gênant. De plus, la destruction programmée de la «jungle» à Calais faisait craindre un afflux d'Afghans plus important encore. Le lieu d'enfermement lui-même devenait menaçant».* (Lemasson, 2010, p75).

Les migrants n'en restent pas moins présents dans le square pendant la journée même s'ils ne peuvent plus désormais y dormir durant la nuit. En définitive, ils sont là, des dizaines, à vivre au coeur de la capitale depuis plusieurs années, sans que cela ne vienne modifier le comportement des parisiens. Ils sont comme «invisibles» aux yeux des habitants et des passants du X<sup>ème</sup> arrondissement. Dans le même article, Denis Lemasson fait état de cette expérience lors de son premier passage dans le square Villemin :

*«Tous les «bobos» avec enfants en bas âge ont dû se donner rendez-vous, ça crie de tous côtés. On sort donc en se cramponnant la main, tandis que naît obscurément une sensation : celle d'être dans un camp de réfugiés. C'est comme si mes expériences passées au Libéria ou au Darfour étaient soudainement convoquées. Alerté, je regarde autour de moi. Je suis bien dans une foule, mais une foule composée de deux communautés qui glissent l'une contre l'autre. La seule préoccupation commune semble que leurs corps ne se touchent pas. Je regarde plus attentivement encore et je vois des dizaines de bobos qui se baladent en flânant dans un camp de réfugiés afghans».*

Rencontré à Paris au cours du printemps 2011, Denis Lemasson me disait : *«notre espace public n'est pas le leur»*. Dans cette idée se trouvait synthétisée l'une des caractéristiques majeures des

rappports que les clandestins entretiennent avec l'espace qu'ils parcourent pendant leur voyage. Ceux qui n'ont pas de lieux auxquels s'attacher (les «clandestins») n'inscrivent pas leurs pratiques spatiales à la manière des «résidents» (les habitants du X<sup>ème</sup> arrondissement de Paris par exemple) et l'invisibilité des premiers aux yeux des seconds en est la manifestation concrète. D'une certaine manière, l'impossibilité de s'appropriier l'espace semble défaire les migrants de leur identité et de leur existence sociale. Le hangar de Sangatte, la «jungle pachtoune» étaient symboliquement associés à la présence des migrants et par voie de conséquence ils existaient ; ils entraient dans notre espace commun. Ce n'est pas le cas à Paris aujourd'hui. Pour Denis Lemasson, «*Le réfugié est condamné à n'être rien d'autre qu'un corps en errance dans de nouveaux espaces d'extraterritorialité, où la reconnaissance d'une identité n'a pas cours*» (Lemasson, 2010, p. 76)

### **3. La mobilisation locale : de l'humanitaire à l'accompagnement social**

Les problématiques attachées à la présence des «clandestins» dans la ville n'ont pas trait uniquement aux rapports à l'espace de cette population, elles suscitent également diverses formes de mobilisation de la part de la société locale.

A Cherbourg, les premières formes de mobilisation autour des «clandestins» ne commencent à s'organiser qu'à partir de la constitution du premier squat dans la ville durant l'été 2002. Avant cela, le transit des émigrants est «insaisissable». C'est leur arrêt dans la commune qui va amener des habitants, des bénévoles à se rassembler pour leur apporter une aide. Il s'agit d'abord de répondre à l'urgence c'est-à-dire permettre aux migrants de se nourrir, se laver et se soigner. Au fil des années, et avec la constitution de l'association Itinérance en 2006, c'est une forme d'accompagnement qui va se mettre en place.

Le fait de proposer une lecture de l'histoire des «clandestins» à Cherbourg en entrant par les mobilisations associatives et militantes est intéressant parce que cela permet d'apporter des nuances : le transit des émigrants par Cherbourg depuis 2002 n'est pas indifférencié. Il ne s'agit pas d'un flux d'individus, mais de personnes dont le nombre, mais aussi l'origine sociale et culturelle peuvent varier dans le temps, et qui ont à composer avec les sociétés locales qu'elles traversent.

#### ***3.1. L'urgence humanitaire***

Lorsque la presse locale rapporte la présence d'une quarantaine de Kurdes dans un bâtiment de la CUC situé rue du Maupas à Cherbourg au début du mois d'août 2002, cela fait déjà plusieurs semaines que des associations se sont organisées pour leur apporter une aide d'urgence. Des militants du Collectif contre le racisme ainsi que des bénévoles d'associations comme le Secours Populaire apportaient discrètement depuis un mois de la nourriture aux migrants, proposaient des soins et s'organisaient pour leur permettre de prendre des douches.

Après que ce premier squat ait été évacué, et le bâtiment rasé, une grande partie des «clandestins» sont revenus à Cherbourg. Des tentes, fournies par les associations, sont plantées place Jacques Demy, à côté d'un cirque itinérant dont les membres ont accepté leur présence. Certains migrants sont allés dans le jardin public. Malgré de nouvelles interpellations, les «clandestins» sont restés quelques mois à Cherbourg. C'est le Secours Populaire qui leur vient en aide en les invitant à venir rallonger la queue de leurs bénéficiaires (80 à 100 familles à ce moment là). Il s'agit alors essentiellement de Kurdes et de quelques ressortissants roumains.

Les associations vont progressivement perdre le contact avec les «clandestins» jusqu'en 2004 où le contact est renoué. Il est alors question des «Irakiens». Ils sont installés sur un terrain à proximité de la gare maritime. L'insalubrité du squat est inquiétante. La gale et les maladies se développent parmi les migrants. Des riverains vont déposer plainte. D'autres, avec des bénévoles d'associations comme Conscience Humanitaire<sup>102</sup> vont se mobiliser pour leur apporter des couvertures et quelques soins. C'est aussi au cours de l'hiver 2004-2005 que La Chaudrée, une association d'entraide et d'action sociale basée à Cherbourg, va commencer à les accueillir pour leur donner un repas chaud. Ils sont alors une vingtaine.

La situation a ainsi perduré pendant près de deux ans, période au cours de laquelle le *passage* s'est progressivement organisé. Au cours de l'été 2006, le nombre des migrants est ainsi passé d'une vingtaine à 70, voire 80<sup>103</sup>. C'est à ce moment que l'association Itinérance s'est créée pour répondre plus spécifiquement aux besoins des migrants qui transitent par le squat. C'est aussi «*le début des ennuis*» selon Bruno, un membre d'Itinérance. Les mesures d'évacuation se sont multipliées entre septembre 2006 et décembre 2007, compliquant considérablement l'action des associations<sup>104</sup> qui appellent à manifester le 16 décembre 2006 pour réclamer la reconnaissance du statut de réfugié aux ressortissants irakiens et iraniens présents à Cherbourg, et pour la création d'un centre d'accueil inconditionnel (*La Presse de la Manche*, 17 décembre 2006).

En 2007, l'Association Coordination Accueil Urgence (ACAU), un accueil de jour pour SDF, a ouvert ses portes aux migrants qui peuvent ainsi se laver et s'abriter une partie de la journée. Cependant, et malgré l'organisation des structures associatives et militantes, les conditions de vie des migrants restent extrêmement précaires. Les déplacements successifs des «clandestins» en sont l'une des causes principales : l'impossibilité de s'installer - de se poser - au cours de cette période a fortement participé à maintenir les émigrants à la marge.

---

<sup>102</sup> Conscience Humanitaire est une association de bienfaisance dont les actions sont dirigées principalement vers les personnes en détresse sociale.

<sup>103</sup> Ceux qui organisaient le passage vont calquer la gestion du nombre des candidats au voyage sur les rotations des ferries. Pendant près de deux ans, de l'été 2006 jusqu'au mois de juin 2008, le nombre des «clandestins» va varier de quarante pendant l'hiver à près de 100 pendant l'été 2007.

<sup>104</sup> Il s'agit alors d'Amnesty International, Itinérance, La Pastorale des migrants, le Secours Populaire, Conscience Humanitaire, La Chaudrée ainsi que le Collectif contre le racisme et les idées d'extrême droite.

Entre l'été 2006 et l'été 2008, quelques femmes (principalement originaires de la Corne de l'Afrique), ainsi que de jeunes enfants venus d'Irak, ont transité par le squat à Cherbourg, mais la grande majorité des migrants sont des hommes originaires surtout d'Irak, et dans une moindre mesure d'Iran. La quasi totalité avait fui pour des raisons de sécurité et partait rejoindre un ou plusieurs membres de leur famille installée en Angleterre. Il s'agissait en majorité de personnes issues des classes moyennes et supérieures (ingénieurs, médecins, chirurgiens, professeurs d'université, avocats...) qui envisageaient de trouver un travail en Grande-Bretagne pour faire venir leurs femmes et leurs enfants.

Pour les associations et les militants mobilisés à Cherbourg auprès des émigrants, les actions menées au cours de la période comprise entre 2004 et 2007 ont été essentiellement motivées par des situations d'urgence humanitaire et sanitaire. La décision du maire de Cherbourg en décembre 2007 de ne plus demander l'évacuation du squat de Nordez et la mise à disposition d'un local par la municipalité de Cherbourg à partir de janvier 2008 allaient changer la donne. Les actions associatives et les mobilisations allaient évoluer de l'urgence à l'accompagnement des migrants dans leur parcours.

- L' «opération Bagdad», moment charnière du fait clandestin à Cherbourg

#### *Retour sur une opération policière*

En 2007, des informations recueillies sur le sol anglais auprès de migrants «clandestins», et transmises aux services français par Europol et les autorités britanniques ont permis à l'Office Central pour la Répression de l'Immigration et de l'Emploi des Etrangers Sans Titre (OCRIEST) de la Police aux Frontières d'engager des investigations. A Paris, deux juges ont enquêté et ont ouvert une information judiciaire visant les faits d' «aide à l'entrée et au séjour irrégulier commis en bande organisée» et «d'association de malfaiteurs».

En quelques mois l'activité d'un réseau organisé en France depuis Cherbourg et Paris, et disposant de contacts en Irak, en Grèce, en Italie et en Grande-Bretagne, avait pu être mis en évidence. Cette filière transnationale permettait à des ressortissants irakiens de quitter l'Irak et de rejoindre différents pays du nord de l'Europe ; la Grande-Bretagne, l'Irlande ainsi que les pays scandinaves.

Le lundi 23 juin 2008, une vaste opération policière était déclenchée. Plus de mille policiers avaient été mobilisés dans dix pays européens (France, Allemagne, Belgique, Danemark, Irlande, Grèce, Norvège, Pays-Bas, Suède et Royaume Uni). C'était à l'époque la plus grande action de ce type jamais réalisée dans l'Union européenne. Soixante-quinze personnes soupçonnées de faciliter le passage vers les pays du nord de l'Europe ont été interpellées lors de cette opération. En France, les policiers de l'OCRIEST sont intervenus à Cherbourg, à Calais, au Havre, ainsi qu'à Paris et dans la

région parisienne. Dix personnes ont été interpellées dans l'agglomération cherbourgeoise (sur vingt quatre en France) (Fig. 2.6.16).

Fig. 2.6.16. ; La première page du journal «La Presse de la Manche» (scan), Cherbourg, 24.06.08

Cette opération de police n'a pas conduit à une évacuation du squat à Cherbourg. Il s'agissait d'interpellations ciblées. Les abris n'ont pas été détruits et les migrants n'ont pas eu à trouver un nouvel espace où s'installer.

Quelques jours plus tard, des bénévoles de l'association Itinérance réagissaient à cette intervention dans la presse locale. Ils prenaient acte du démantèlement d'un réseau de passeurs à l'échelle européenne, mais constataient également que la reconnaissance de la présence d'émigrants s'arrêtait à des logiques de gestion répressives : *«Il y a le risque que les réfugiés cherchent d'autres réseaux, d'autres protections. Si on veut éviter ça, il faut que l'Etat prenne ses responsabilités en matière d'accueil»* (Bruno, un bénévole d'itinérance). *«L'Etat doit profiter de cette action répressive pour engager une autre politique d'accueil»* (Pierre, un bénévole d'Itinérance).

Cette opération n'est pas venue modifier les conditions d'accueil et de prise en charge des émigrants par les services de l'Etat. En revanche, elle a considérablement modifié la place de Cherbourg dans la géographie du passage à l'échelle du littoral, ainsi que la composition des migrants qui allaient transiter par le squat.

- Le chemin du passage temporairement coupé

Suite à l'opération Bagdad, le passage vers la Grande-Bretagne à partir de Cherbourg se trouve temporairement coupé. Il est en effet beaucoup plus difficile de faire le voyage clandestinement sans la complicité de «passeurs». Au cours du mois de juillet, les migrants vont progressivement quitter le camp et repartir à Paris.



Extraits du journal de terrain, 24 juin 2008, Cherbourg

«Certains des réfugiés sont venus au petit déjeuner avec leur sac à dos qui contenait probablement leurs affaires».

«Beaucoup de soins ce matin. Il y a aussi des demandes de brosse à dent, dentifrice, shampoing, savon».

Au mois d'août, il ne reste que quelques personnes d'origine iranienne. Ils nous expliquent que l'opération de police a fait disparaître les «passeurs» présents au niveau de la Gare de l'Est à Paris. A l'échelle de leur voyage, ils se trouvent sur une voie dont les deux issues auraient été condamnées. Ils n'ont plus leur contact à Paris, et personne pour les aider à passer la Manche à Cherbourg. Cependant, l'interpellation des membres du réseau auquel ils étaient attachés ne contraint pas définitivement leur voyage. Ils nous expliqueront que les filières kurde et afghane existent toujours (Journal de terrain 06 08 08).

Extrait du journal de terrain, 30 septembre 2008, Cherbourg

«Est-ce que les passeurs ne sont pas un «mal nécessaire» ? Que vont-ils faire s'ils ne peuvent plus passer ? Où vont-ils aller ?» (un bénévole d'Itinérance).

C'est à cette époque aussi que les discussions concernant les «passeurs», et leur rôle, animent le plus les réunions d'Itinérance. Beaucoup ont le sentiment que sans un réseau organisé, les migrants sont aussi pris au piège. Les mois suivants vont leur démontrer qu'ils avaient tort : le démantèlement des réseaux complique la poursuite du voyage et oblige les migrants à se déplacer dans d'autres lieux pour retrouver une solution de passage, mais cela ne les contraint pas à rester là où ils sont.

### **3.2. «La vie de famille»**

Entre juillet et septembre 2008, trois Iraniens (Sh., El., et M.) ont cependant fait le choix de rester à Cherbourg pour tenter de passer par leur propres moyens. Antoinette, une bénévole d'Itinérance dit de cette période que c'était «*la vie de famille*». Au fil des semaines, des relations d'amitié s'étaient en effet tissées entre eux et les bénévoles.

Cette ambiance basée sur des relations de confiance n'a pas perduré. Cherbourg reste un point de passage intéressant. Au mois d'octobre 2008, un groupe de ressortissants irakiens est arrivé sur le squat ce qui a généré des tensions importantes avec les iraniens. Ils sont repartis au bout de quelques jours. Un mois plus tard, ce sont quatre Afghans qui sont arrivés à Cherbourg et là encore les rapports entre les migrants se sont tendus.

Au mois de décembre, SH. et El. ont décidé de partir en Espagne. C'est à partir de ce moment que le nombre des ressortissants Afghans présents à Cherbourg a augmenté.

### 3.3. *Le temps des Afghans*

- Une réactivation de la mobilisation associative

En veille depuis l'«opération Bagdad», l'association Itinérance a été amenée à repenser et à réorganiser ses actions humanitaires, sociales, mais aussi militantes avec l'arrivée sur le squat de 20 à 40 migrants.

Extrait du journal de terrain, 17 février 2009, Cherbourg

«Des Afghans sont arrivés. Ils étaient 18 ce week-end selon Pierre. Ils étaient 11 nouveaux ce matin en plus de Sf. S. et R. Ils sont arrivés vendredi et samedi.

Antoinette semble un peu dépassée. George plaisante : «Il faut hausser le rythme de travail !».

La présence de Claire marque l'importance de l'arrivée de nouveaux migrants. Elle pense qu'il faut imposer tout de suite les règles qu'il y avait lors de l'hiver 2007-2008. B2 est venue avec un tableau pour l'inscription des bénévoles, des horaires à faire respecter. Elle demande à Antoinette de réinstaller le panneau qui explique en anglais l'investissement financier des bénévoles. Tout cela pour prendre de la distance et se protéger. Elle lui conseille aussi de ne pas y mettre trop d'affect.

Sur le camp, M. (Iranien) ne supporte pas l'arrivée des Afghans parce qu'ils gâchent tout et jettent les détritiques sur le sol. Il ne va pas bien. Il a pleuré plusieurs fois ces derniers jours, ce qu'il n'avait jamais fait avant devant Antoinette.

Dans la salle ça s'organise. Il faut ressortir les grandes marmites. Ce matin, c'est trois de taille moyenne de lait et une grande de thé. (...) R. et Sf font les intermédiaires. Ils expliquent beaucoup «comment ça se passe». Ils coupent le pain, font passer le lait.

Claire est venue avec des courses : du lait, du thé et du sucre principalement. Les consommations vont changer en terme de quantité : «Et Pierre qui pensait demander moins de subventions !»

A la fin du petit déjeuner, ce sont les soins avec Annie et les explications pour aller à l'ACAU prendre une douche.

Passeurs ? Dans la salle Claire est attentive. Lorsqu'un migrant entre une demi-heure après les autres et que le silence se fait, elle attire notre attention. En partant, je croise Pierre qui arrive. Il a des doutes sur un des Afghans qui parle français : «il me parle pas très droit d'ailleurs». Je pense



aussi qu'ils ne sont pas venus seuls. Ils ne connaissent pas la ville mais savent aller sur le camp dès leur arrivée et certains ont tenté de passer dès le premier soir.

L'après midi, Pierre m'appelle pour aller sur le squat et prendre les couvertures sales, voir les besoins, les inviter à nettoyer. On passe à la salle de la Paroisse<sup>105</sup> prendre une bâche et des couvertures, puis à Décathlon acheter deux tentes («on va leur en laisser une. Il faut en avoir une autre en réserve parce que c'est toujours le dimanche soir qu'on en a besoin !»), et enfin sur le squat. Deux jeunes Afghans vont sortir des tentes pour nous aider».

Depuis l'hiver 2009, Cherbourg est un point de passage qui est utilisé en majorité par des ressortissants afghans. C'est aussi un lieu où les exilés afghans, ceux que l'on peut appeler des «émigrants» dans la mesure où ils sont partis pour rejoindre l'Europe et non un pays en particulier comme la Grande-Bretagne ou l'Irlande, viennent rechercher un accompagnement vers l'asile.

- Une «double dynamique»

Entre l'été 2009 et l'été 2010, de nombreux migrants ont été accompagnés dans les démarches d'asile. Pendant les six premiers mois de l'année 2010, il y avait autant de demandeurs d'asile sur le squat (et parfois plus) que de migrants qui tentaient le passage.

Cela a fait apparaître, comme par contraste, des différences entre les deux groupes, notamment en ce qui concerne leurs pratiques spatiales et plus largement leurs conditions de vie. Là où les migrants en demande d'asile tendaient à avoir des déplacements plus «souples» voire plus «erratiques» dans la ville ou dans le département (pour visiter des amis placés à l'Accueil d'Urgence des Demandeurs d'Asile - AUDA - de Granville), les «clandestins» continuaient d'inscrire leurs déplacements dans le projet du passage : l'activité du port restait un élément structurant des rythmes «clandestins».

### ***3.4. Le squat incendié, les demandeurs d'asile hébergés***

L'incendie du squat en septembre 2010 va venir mettre un terme à la présence importante des demandeurs d'asile sur le squat de Cherbourg. La médiatisation des conditions de vie extrêmement précaires de ces personnes qui prétendaient accéder au statut de réfugié va contraindre les services de l'Etat à organiser leur hébergement.

---

<sup>105</sup> En dehors de la salle prêtée par la municipalité de Cherbourg à Itinérance, les autres locaux dont dispose l'association appartiennent à la Paroisse Jean XXIII. (Cf. Chapitre 8).

- «Kill me, hate me but not coran !»

Le 12 septembre 2010, à l'heure où l'ensemble des migrants sont sortis pour prendre le repas du soir, plusieurs foyers d'incendies se déclarent sur le squat. Aucun d'entre eux, tous absents à ce moment là, n'est blessés, mais presque toutes les tentes sont touchées, y compris la tente de vie et la tente servant de mosquée<sup>106</sup>. A l'intérieur, cinq exemplaires du Coran sont partiellement ou totalement calcinés. C'est la destruction de cet espace de prière plus encore que la perte de leurs effets personnels qui provoque la colère (Fig. 2.6.17).



Fig. 2.6.17. ; La grande tente servant de mosquée après l'incendie du camp à Cherbourg. OT, 12.09.10.

Pour les migrants<sup>107</sup>, comme pour la police, l'incendie est d'origine criminelle. Les départs de feu ont en effet eu lieu simultanément. Certains départs n'ont pas abouti. La piste privilégiée est aussi la moins probable : celle d'un règlement de compte entre migrants. L'enquête ne va pas permettre d'appréhender les coupables...

Cet évènement intervient dans le contexte d'une politique d'expulsion des Roms menée par le gouvernement français durant l'été. Localement, l'incendie intervient une semaine après qu'un local de l'association Itinérance, où sont stockés des vêtements et des couvertures pour le squat, ait été par deux fois visité. L'incendie du squat s'est aussi produit quelques jours après l'annonce par un pasteur américain de sa volonté de brûler un coran. A leur retour du centre-ville, les migrants prennent des photos des tentes calcinées et des corans détruits : «*We should call the world*». En quelques minutes les images partent au Pakistan, en Afghanistan et à travers le monde.

- Un simple «fait divers» ?

L'incendie du campement à Cherbourg est couvert largement par les médias locaux : *La Presse de la Manche*, le *Ouest France* mais aussi *France 3 Normandie*. A l'échelle régionale (grand ouest) et national, c'est beaucoup plus discret, et ce bien que l'AFP ait été prévenue par des bénévoles du

<sup>106</sup> Itinérance va déposer plainte pour destruction de matériel mis à disposition des migrants. L'association n'a pas eu le temps de se porter partie civile.

<sup>107</sup> Selon eux, seule la police française connaissait les heures des allées et venues des migrants sur le squat et il ne ferait aucun doute que c'est elle qui est à l'origine de l'incendie.

Collectif contre le racisme. Des articles vont paraître dans *Politis* et *l'Humanité* et l'information sera relayée sur *France Inter* le lendemain de l'incendie dans le journal de 13h.

L'origine criminelle de l'incendie a été mise en avant dans les médias et l'évènement est resté dans la rubrique des «faits divers». Il n'a pas constitué l'amorce d'une réflexion plus large sur l'accueil et le transit des émigrants de la part des politiques et des médias nationaux.

- A nouveau la problématique de l'hébergement

L'incendie des tentes sur le camp repose la question de l'hébergement. Le soir de l'évènement, la municipalité propose d'accueillir l'ensemble des migrants à l'Auberge de Jeunesse. Cette solution est aussitôt écartée par la Préfecture qui propose, en nombre insuffisant (34 places pour 40 personnes), des chambres dans différents hôtels de la CUC, mais aussi à Saint-Lô. Par ailleurs, invité par les membres de l'association, le sous-préfet refuse de venir annoncer cette solution d'hébergement que la Préfecture de la Manche, et donc l'Etat, propose aux migrants.

Dans le groupe, il y a une grande fatigue et une grande lassitude qui font surface à ce moment là. Déjà sans solution de logement, les demandeurs d'asile refusent de réintégrer le squat. Ils refuseront également les chambres d'hôtel afin de pouvoir rester ensemble. Ils veilleront toute la nuit au local d'itinérance.

Le lendemain, n'ayant aucune réponse de la part de la Préfecture, l'association prend contact avec l'Auberge de jeunesse pour y réserver des lits pour les exilés.

Lors de son point presse hebdomadaire, deux jours après l'incendie, le Préfet de la Manche annonce que des demandes de logement AUDA pour 19 personnes ont été envoyées au ministère de l'immigration. Des chambres d'hôtel dans la CUC, ayant valeur d'AUDA, sont proposées aux demandeurs d'asile en fin de semaine. Ils ne peuvent pas refuser d'y aller sans risquer de perdre l'Aide Temporaire d'Attente (ATA).

Le mardi de la semaine suivante, neuf jours après l'incendie, 19 des demandeurs d'asile sont accueillis à la sous-préfecture de la Manche. Une décision nationale leur ouvre des places d'AUDA à Senlis principalement, mais aussi à Alençon, au Havre et à Mulhouse.

Deux demandeurs d'asile n'ayant pas de numéro OFPRA au moment de l'incendie ne sont pas pris en charge<sup>108</sup>. De même, pour les demandeurs d'asile sous convocation Dublin II, l'Etat annonce que la loi sera appliquée, ce qui est synonyme de renvoi dans les premiers pays traversés de l'UE.

Les «clandestins», c'est-à-dire ceux qui étaient présents sur le squat pour tenter le passage ne bénéficient quant à eux d'aucune forme de prise en charge ou même de reconnaissance. Cet incendie met ainsi en avant la logique de «catégorisation par le droit» qui guide les actions des services de l'Etat.

- La remise en état du squat

Après que les migrants engagés dans une demande d'asile soient partis, il ne restait à Cherbourg qu'une dizaine de «clandestins». Avec le soutien des services d'hygiène de la municipalité, les membres de l'association ont remis le campement en état. Les débris de tentes ont été évacués, et des graviers ont été étalés pour recouvrir les emplacements brûlés.

Le squat a ainsi progressivement été remis en état et en octobre, une nouvelle tente collective, plus petite que la précédente, a été installée pour permettre aux migrants de se tenir debout les jours de pluie. D'une certaine manière, le squat a ainsi été ré-aménagé «à l'identique» tout en tenant compte du nombre moins importants de migrants présents.

### ***3.5. La ré-émergence du passage***

Au lendemain du départ des demandeurs d'asile, il restait à Cherbourg cinq migrants sous convocation Dublin II, mais aussi sept migrants «clandestins» décidés à tenter le passage vers la Grande-Bretagne.

La multiplication du nombre des demandes d'asile à Cherbourg depuis l'été 2009 a eu pour effet de masquer ou d'effacer temporairement la présence de migrants dans le *passage*. Ils sont revenus au coeur des préoccupations de l'association après l'incendie. Devenus majoritaires, il est apparu aux bénévoles que ces migrants n'avaient pas le même comportement que les demandeurs d'asile. Plusieurs problèmes se sont alors posés et tendent aujourd'hui à perdurer : les «clandestins» ne fréquentent que très peu la Chaudrée ce qui pourrait contribuer à couper le lien tissé depuis plusieurs années avec cette association ; ils ne viennent pas systématiquement prendre le petit déjeuner à Itinérance lorsqu'ils reviennent du port ce qui accroît le risque qu'Itinérance se coupe d'eux (d'autant que les soins sont de plus en plus prodigués hors du local de l'association par un

---

<sup>108</sup> L'absence de numéro OFPRA signifie que la demande d'asile n'a pas encore été acceptée par l'Office Français pour la Protection des Réfugiés et Apatrides.

*Chapitre six - Dans la ville et sur le port : construction et cristallisation des problématiques autour des «clandestins» de Cherbourg*  
médecin bénévole) ; et l'hygiène sur le squat, qui n'est plus un lieu de vie mais un lieu de passage, tend à devenir problématique.

En définitive, si l'accompagnement social que tendent à mettre en oeuvre les bénévoles de l'association Itinérance participe à créer un pont avec les émigrants qui souhaiteraient sortir du *passage*, cela ne change pas la place de Cherbourg en tant qu'espace du fait clandestin sur le littoral de la Manche.

## II / LE PASSAGE DES «CLANDESTINS» PAR LE PORT TRANSMANCHE

Le passage clandestin en tant que mouvement d'émigration-immigration via Cherbourg n'est pas récent. Lors du mouvement d'émigration européenne vers l'Amérique à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et au début du XX<sup>ème</sup> siècle, il était déjà question de tentatives d'embarquement clandestin de la part de candidats au voyage qui ne disposaient pas des sommes nécessaires pour monter à bord ou qui ne voulaient pas se soumettre au protocole sanitaire préalable au voyage. Les bateaux partent aujourd'hui vers l'Angleterre ou l'Irlande, et depuis la fin des années 1990, avec le renforcement progressif de la surveillance du transit de fret et de passagers à la frontière franco-britannique, la découverte de «clandestins» n'est plus un phénomène rare et isolé.

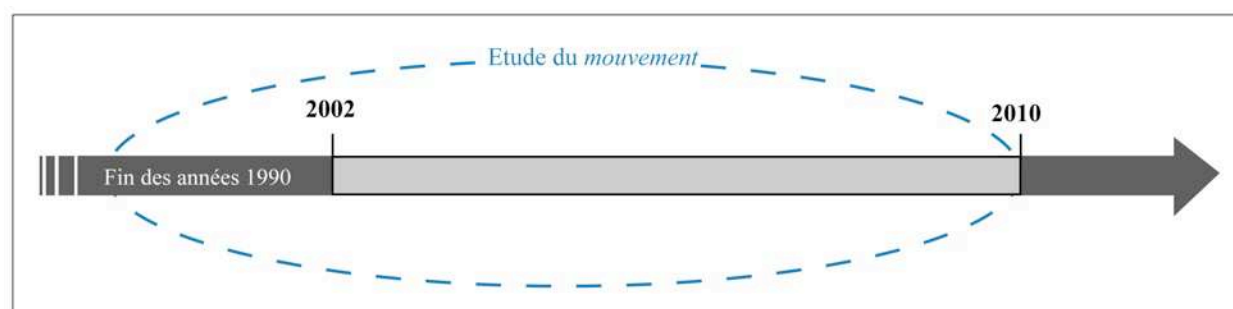


Fig. 2.6.18. ; L'étude du passage des «clandestins» en tant que mouvement, par le port de Cherbourg. OT, 17.05.11

L'étude porte ici sur le fait clandestin en tant que mouvement (Fig. 2.6.18), c'est-à-dire le «transit» par Cherbourg dans le cadre du *passage*. Il s'agit de voir en quoi l'espace portuaire de l'agglomération cristallise les problématiques de contrôle et de gestion des déplacements migratoires clandestins, et ce depuis la fin des années 1990.

### 1. Pression migratoire et problématique de «sécurisation»

Pour les acteurs économiques du trafic transmanche, il n'existe pas de différenciation majeure entre les migrants qui transitent par le squat et ceux qui tentent directement le passage clandestin. Seules les formes de surveillance et de contrôle varient lorsque les «clandestins» ne sont pas déjà dans les camions avant d'atteindre Cherbourg et doivent s'introduire au sein de l'espace portuaire pour essayer d'embarquer. Pour les acteurs économiques (exploitants des installations et compagnies maritimes principalement), le fait clandestin est avant tout un facteur venant perturber l'activité du port. La présence de migrants est d'abord pensée au niveau de l'espace portuaire, assez peu à l'échelle de la ville. La problématique est dépendante de l'«intensité» ou de la «pression migratoire» et elle se trouve formulée essentiellement en terme de sûreté des installations portuaires ou de «sécurisation» de l'espace portuaire.

### **1.1. L'émergence des questions de sécurité avec l'émigration roumaine**

Le trafic transmanche est apparu à Cherbourg en 1964 et s'est développé progressivement pour atteindre près de 1,8 millions de passagers et 100 000 poids lourds en 1992, date à laquelle les gestionnaires ont décidé d'agrandir le terminal. On est sept ans après la signature des premiers accords de Schengen et la notion de frontière entre la France et le Royaume-Uni est anecdotique. Les contrôles sur le port de Cherbourg sont très allégés : le flux des véhicules légers, des piétons et des poids lourds est alors organisé dans un terminal pratiquement libre.

Au début des années 1990, la découverte sur le port de passagers sans papiers et/ou sans titres de transport est rare, voire exceptionnelle. Repérée à l'embarquement, il s'agit souvent d'une personne seule usant de faux papiers. Dans la deuxième moitié des années 1990, l'interpellation par la police aux frontières de migrants «clandestins» change de forme : les candidats à l'émigration sont majoritairement Roumains<sup>109</sup> et tentent de traverser la Manche en se cachant au cours de la nuit dans des camions immatriculés en Angleterre ou en Irlande<sup>110</sup>. En réaction, les compagnies maritimes dont la responsabilité est limitée au contrôle des passagers vont demander et obtenir un renforcement de la présence policière ainsi que de la surveillance du site par des maitres-chiens, embauchés par une société de sécurité privée (Euroguard) et missionnée par la CCI.

Les tentatives de passage clandestin ne cessent pas pour autant. De plus en plus, ce sont des groupes importants de migrants, majoritairement originaires de Roumanie<sup>111</sup>, qui sont interpellés. Le 4 août 1998, 70 roumains, dont un majorité d'enfants, sont découverts dans deux camions sur le port de Cherbourg. Les responsables de la Chambre de Commerce et d'Industrie sont une nouvelle fois amenés à communiquer :

*« “Un dispositif de contrôle très strict de toutes les remorques embarquant à Cherbourg a été mis en place le week-end dernier à la demande des compagnies maritimes“, indique Didier Aumont, le directeur des équipements à la CCI de Cherbourg qui est concessionnaire du port de commerce. “Ces contrôles systématiques, effectués avant l'embarquement par une société de gardiennage sous la direction d'un agent de la compagnie concernée, vont être maintenus dans l'attente de mesures qui pourraient être prises par les pouvoirs publics“. Le représentant de la CCI indique également que le phénomène a atteint une telle ampleur, avec*

---

<sup>109</sup> L'immigration roumaine était particulièrement forte à cette époque en direction de l'Irlande qui connaissait alors un développement économique important.

<sup>110</sup> Selon un article de *La Presse de la Manche*, les migrants montaient dans la remorque d'un camion après quoi un complice fermait les portes et se cachait à son tour dans le déflecteur d'air du tracteur. (*La Presse de la Manche*, 11.02.97).

<sup>111</sup> En 1998, plus d'une quinzaine d'articles vont paraître dans le journal local de *La Presse de la Manche* au sujet de l'émigration roumaine ou de «la filière roumaine de Cherbourg».

*des familles entières candidates à l'embarquement, que la lutte relève maintenant de la législation nationale, voire européenne. » (La Presse de la Manche, 05.08.98).*

Le lendemain, le Président de la CCI et le chef d'exploitation du port sont présents, accompagnés de journalistes de la presse locale (*La Presse de la Manche*), d'un média national (*TF1* pour le journal de 13h et de 20h), et de journalistes irlandais (*Sunday Independent* de Dublin et la télévision nationale *RTE*), pour assister à des opérations de fouilles des camions<sup>112</sup>. Les contrôleurs de la *P&O* ouvrent les remorques tandis que le maître chien de la société de sécurité monte à bord. En arrière des agents de la *DICCILEC*<sup>113</sup> attendent pour intervenir. Ce jour là, huit ressortissants roumains vont être découverts.

En plus de la pérennisation du gardiennage, les responsables de la CCI expliquent aux journalistes qu'un projet de sécurisation des installations portuaires va être réalisé. Il s'agit de réorganiser de la zone portuaire en créant une zone internationale close<sup>114</sup>, disposant d'un système de vidéosurveillance et gardiennée 24h/24h (*AB sécurité*, avec maître chien). L'investissement prévu est de 6 millions de francs. Les travaux vont s'achever en 1999, année au cours de laquelle les mouvements d'émigration clandestine passant par le port de Cherbourg et à destination de l'Angleterre font peu de « bruit » dans les journaux de la presse locale.

Pour les compagnies maritimes, les problématiques ne cessent pas moins d'exister et en février 2000, les responsables de la *P&O* et de la *Brittany Ferries* demandent aux autorités par voie de presse une sécurisation de l'espace portuaire (*La Presse de la Manche*, 05.02.00). Chaque année depuis 1998, ce sont plusieurs centaines de migrants qui sont découverts dans les remorques des transporteurs. Les compagnies mettent en avant le préjudice financier lié à ce phénomène puisque les autorités britanniques les soumettraient<sup>115</sup> à des amendes de 2000 £ (environ 20 000 francs à la date de l'article) par passager clandestin ayant traversé la Manche, ainsi qu'à la prise en charge des frais d'hébergement (70 à 700 francs/jour) sur le sol anglais jusqu'au règlement du dossier.

Par ailleurs, les responsables des compagnies maritimes s'inquiètent des conséquences commerciales du passage clandestin sur le port de Cherbourg. Les transporteurs se plaignent des dégradations causées par les migrants : bâches déchirées, remorques souillées et parfois des

---

<sup>112</sup> Ces opérations se font uniquement à la demande des compagnies maritimes. A cette époque, seule la compagnie *P&O*, la plus concernée par l'immigration clandestine dans la mesure où elle proposait des liaisons de fret avec l'Angleterre, avait fait cette démarche.

<sup>113</sup> La Direction Centrale de Contrôle de l'Immigration et de Lutte contre l'Emploi des Clandestins (*DICCILEC*) a remplacé la Police de l'Air et des Frontières (*PAF*) en 1994. Depuis janvier 1999, c'est la Direction Centrale de la Police aux Frontières qui a succédé à la *DICCILEC*.

<sup>114</sup> L'espace de la « zone internationale » n'a pas de sens réglementaire. Il désigne l'espace que l'installation des premières clôtures allait délimiter.

<sup>115</sup> J'emploie ici le conditionnel dans la mesure où il m'a été impossible d'obtenir la preuve du caractère systématique de ces amendes à cette époque.



cargaisons qui ne sont plus en état pour être livrées. Les clients de la *P&O* et de la *Brittany ferries* ne peuvent faire d'autres choix que de passer par Cherbourg et les compagnies le savent. Les ports de Calais, du Havre ou de Ouistreham sont plus sécurisés que le terminal transmanche de Cherbourg : le grillage simple de deux mètres de hauteur qui entoure la zone internationale ne constitue pas un obstacle pour les migrants «clandestins». Les compagnies maritimes s'imposent donc un contrôle des camions à l'embarquement. Ce sont les employés qui ouvrent les remorques tandis que des agents de sécurité privée s'assurent qu'aucun clandestin n'est présent à l'intérieur.

La *P&O* et de la *Brittany ferries* désigne clairement les responsables de la situation. Localement, la Chambre de Commerce et d'Industrie, exploitant du port, est accusée de relever les taxes et droits de port des compagnies maritimes sans assurer des conditions de travail «normales» et identiques aux autres ports transmanche. A l'échelle nationale, l'Etat est désigné comme seul garant de la sécurité et des contrôles aux frontières, et à ce titre, les compagnies demandent une présence des douanes et de la Police aux Frontières plus importante. Ainsi, en février 2000, les tensions qui prévalaient entre les différents acteurs du port à Cherbourg (routiers, compagnies maritimes, Chambre de commerce et d'industrie, Etat) deux ans avant la fermeture du Centre de la Croix Rouge de Sangatte, sont importantes. Si la question de la «sécurisation» de l'espace portuaire à Cherbourg apparaît comme étant directement liée aux mouvements d'émigration clandestine vers la Grande-Bretagne et l'Irlande, elle est antérieure à la constitution de squats de migrants dans l'agglomération cherbourgeoise.

Le 21 juin 2000, un événement dramatique vient mettre en lumière les réalités de l'immigration clandestine : 58 Chinois sont retrouvés morts asphyxiés dans la remorque d'un camion néerlandais en provenance de Rotterdam et à destination de l'Angleterre. Ce n'est pas la première fois que des ressortissants chinois tentent le passage par Cherbourg. En 1999 en effet, 80 Chinois dissimulés dans un camion en partance pour Poole avaient été interpellés. Quoi qu'il en soit, c'est une nouvelle fois la question de l'efficacité des contrôles aux frontières qui est posée. Depuis février 2000, la Chambre de Commerce et d'Industrie, les compagnies maritimes et les transporteurs avaient convenu que tous les camions seraient systématiquement fouillés par une société de sécurité privée et que des contrôles aléatoires de la PAF et de la Douane seraient aussi réalisés. L'annonce de la mise en place de ce dispositif ne dissuade cependant pas les migrants qui vont continuer de tenter le passage clandestin en embarquant dans des camions.

En avril 2002, la compagnie *Irish Ferries* s'équipe d'une sonde CO<sub>2</sub> pour un coût de 10 000 francs et le fait savoir par voie de presse. Cet outil vient compléter le gardiennage du parking et la présence de policiers irlandais sur leurs bateaux. Il s'agit d'un boîtier muni d'une sonde. Glissé sous les bâches des remorques de poids lourds, l'appareil fournit des indications sur les taux de CO<sub>2</sub>. Si celui-ci s'avère anormalement élevé, les contrôleurs débâchent la remorque pour s'assurer que

personne n'est dissimulé à l'intérieur. Dans la mesure où le contrôleur n'a pas à entrer dans chaque remorque, cet outil technique permet de gagner du temps à l'embarquement et de contrôler plus de camions. Il vise particulièrement les migrants qui ne disposent pas d'une aide extérieure pour refermer les portes de la remorque et qui choisissent donc de se cacher en privilégiant les remorques bâchées qu'ils peuvent ouvrir ou déchirer seuls.

### ***1.2. Du port de Calais au port de Cherbourg : le déplacement des questions de sûreté***

Au cours de l'été 2002, des migrants en provenance du Calais, anticipant la fermeture prochaine du centre de la Croix Rouge de Sangatte, affluent à Cherbourg. Outre l'installation informelle d'une partie d'entre eux dans la ville, il s'agit de l'amorce d'une présence quotidienne de «clandestins» aux abords du terminal transmanche. Pour les compagnies maritimes, la découverte de passagers clandestins dans les remorques de ses clients n'est certes pas nouvelle, mais elle va prendre une ampleur sans précédent ; plus forte encore que l'émigration roumaine de la fin des années 1990. Pour les seuls mois de juillet et août 2002, c'est environ 400 personnes (les mêmes pouvant être prises plusieurs fois) qui vont être découvertes cachées dans des camions. Pour les compagnies maritimes, la sécurité sur le port n'est pas suffisante : le seul grillage qui entoure la zone internationale n'est pas assez haut et le système de vidéosurveillance doit être élargi. Par ailleurs, l'utilisation de sondes CO<sub>2</sub> n'est pas d'une grande efficacité. Connue des «passeurs», ces derniers fournissent des sacs en plastique (que les migrants doivent se mettre sur la tête une fois à l'intérieur des camions pour éviter la propagation du CO<sub>2</sub>) ou des tubes (permettant de respirer à l'extérieur de la bâche).

- Arrêter les clandestins : la confusion des rôles ?

Pour les compagnies maritimes, la présence de migrants cristallise des problématiques financières (amendes, répercussion de la sécurité dans les taxes d'outillage...), commerciales (les transporteurs se retournent vers elles en cas de problèmes tels que la dégradation des bâches ou des marchandises souillées ou abîmées...), mais elle induit aussi, faute de réponse efficace, une certaine confusion des rôles de chacun. Dans un article du 12 août 2002, la directrice de la *Brittany Ferries* le formulait explicitement : «*Nous ne sommes pas des policiers, ce n'est pas notre métier*» (*La Presse de la Manche*, 12 août 2002). Lors d'un entretien réalisé en 2008, un employé de la *Brittany Ferries* revient à plusieurs reprises sur cette question : «*A un moment on a dit nous c'est pas notre travail de faire les flics sur le parking*». Quelques minutes plus tard il développe cette idée : «*Normalement la logique... moi j'essaie d'être très vigilant la dessus parce que ça peut dégénérer... nous on est la pour l'embarquement des camions, le fret sur nos bateaux. Je travaille avec deux gars de sécurité qui doivent ouvrir les camions. S'ils trouvent un clandestin n'importe où, refermer le camion, appeler la police et c'est la police qui vient déloger le gars et qui l'emmène. Nous, notre rôle à*

*Chapitre six - Dans la ville et sur le port : construction et cristallisation des problématiques autour des «clandestins» de Cherbourg nous, c'est pas de faire la police. Le rôle du gars de la sécurité c'est de surveiller et de trouver les clandestins, c'est pas son rôle de l'expulser». En fin d'entretien, il revient une dernière fois sur la question des rôles de chacun : «Nous ce qu'ils voulaient nous imposer (...) c'est de rester avec le gardien des camions. Je leur ai dit 'c'est pas notre boulot d'être planton'. C'est pas mon travail d'être là s'il y a quelque chose d'appeler la police. Moi je suis pas flic ni gardien. Mais bon maintenant ils nous emmerdent plus trop avec ce truc là mais ils ont essayé... Evidemment, ça coûte beaucoup moins cher si c'est fait par nous !».*

Les tentatives répétées de passages clandestins ont amené les différents acteurs du port, au fil des années, à travailler ensemble pour renforcer la surveillance et le contrôle au niveau des installations portuaires. La confusion qui a pu s'installer du côté des compagnies maritimes s'est aussi manifestée du côté des services de police. Dans un article du journal *Ouest France* en date du 11 mars 2006, le directeur de la PAF à Cherbourg, récemment nommé, laissait entrevoir la rôle économique des agents qu'il serait amené à commander : «*Je considère que la PAF est un acteur portuaire important. Quand un port est sûr, il est bien perçu par les partenaires. C'est un facteur de développement économique*». La sûreté est envisagée comme un facteur de développement économique parce qu'elle est devenue une composante des services rendus aux transporteurs.

- Interpeller, éloigner, sécuriser,

A la mi-août 2002, une vingtaine de Kurdes irakiens sont interpellés en gare maritime et placés en rétention administrative à Vincennes qui est l'un des CRA les plus proches de Cherbourg. Libérés pour vice de forme, ils sont revenus aussitôt tenter le passage à Cherbourg. La demi-compagnie de CRS déployée sur le port aura tout juste permis un «tassement» du nombre de tentatives constaté par le chef d'exploitation du port. En effet, la présence de CRS n'est que partiellement dissuasive. Elle limite la présence visible des migrants sur le port et permet très probablement d'augmenter le nombre des interpellations parmi ceux qui cherchent à se dissimuler dans des camions, mais cela n'empêche en rien les candidats au voyage clandestin de tenter leur chance.

De la même manière, l'interpellation des migrants sur la place Jacques Demy le 5 septembre par la police nationale et leur placement en garde à vue ne permettent pas de freiner le passage clandestin au niveau du port de commerce. Un article de *La Presse de la Manche*, glissé dans la rubrique «faits divers», en date du 12 septembre 2002, fait état de dix-sept interpellations de «clandestins» sur le port de commerce en moins d'une semaine. Ils étaient Kurdes et Irakiens, mais aussi Roumains, Turcs, Yougoslaves, Moldaves et Hongrois.

Dans le même temps, le Préfet de la Manche annonce la création d'un Local de Rétention Administrative (LRA) dans les locaux de la Police aux Frontières, au sein de l'hôtel Atlantique. Ce local doit permettre de maintenir en garde à vue pendant 48h (maximum) les étrangers arrêtés en situation irrégulière. Pendant ce délai, la police doit obtenir des informations sur les personnes,

concernant leur nationalité notamment<sup>116</sup>. Ce LRA, ouvert de façon «temporaire» par le Préfet en 2002, fonctionne encore aujourd'hui.

Le 30 septembre, le même Préfet (Philippe Grégoire) préside un comité de sûreté du port de commerce. Y siègent notamment le maire de Cherbourg, des représentants de la chambre de commerce, de la Police aux Frontières, ou encore des compagnies maritimes. L'objectif est de marquer (et rappeler) les engagements de l'Etat en matière de sûreté : présence de CRS, renforcement des effectifs de la Police aux Frontières (six hommes supplémentaires en août et vingt annoncés en novembre). En contrepartie, le Préfet demande à la chambre de commerce, concessionnaire du port, ainsi qu'aux compagnies maritimes de poursuivre le projet de sécurisation de l'espace portuaire. Il est envisagé de compléter le système de caméras de vidéosurveillance sur les parkings, de rehausser les grillages, et de fermer le parking de pré-embarquement situé au nord de la gare maritime.

Au mois de décembre, *La Presse de la Manche* publie une interview du directeur départemental de la Police aux Frontières (Yves-Marie Robine). Interrogé sur l'augmentation de l'émigration clandestine via Cherbourg et une éventuelle corrélation avec l'annonce de la fermeture du Centre de Sangatte, le chef de la Police aux Frontières met en avant le travail des forces de police et introduit dans l'analyse le développement de la sûreté dans les espaces transmanche du Calais :

*«La pression migratoire est constante à Cherbourg et ce n'est pas parce que le centre de la Croix-Rouge de Sangatte a fermé mais parce que les pressions policières sur Sangatte, sur Calais et aux alentours ont été puissantes et renforcés en 2002. La lutte contre les passeurs a été sans relâche. Ces passeurs ont décidé de changer de port. Ce sont les clandestins qui nous le disent. La sécurisation du port de Calais et du tunnel ont amené les passeurs à modifier leurs plans. Nous devons donc maintenir notre vigilance et nos effectifs sur le terrain.» (La Presse de la Manche, 30.12.02)*

Cette interprétation est difficile à vérifier aujourd'hui. S'il est tout à fait possible que la sûreté des sites transmanche et/ou l'activité des forces de police amènent les migrants à se déplacer le long du littoral, c'est aussi probablement un raccourci un peu trop rapide que d'y voir là les seuls facteurs explicatifs de leur mobilité.

---

<sup>116</sup> Les personnes peuvent faire l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Reconduite à la Frontière (APRF) ou être conduites dans un Centre de Retention Administrative (CRA). A Cherbourg, la majorité des migrants interpellés sur le port de commerce ressortaient au bout de quelques heures avec un APRF, si elles n'en possédaient pas déjà un datant de la nuit précédente...

L'article est accompagné de quelques chiffres<sup>117</sup> illustrant autant les variations d'une pression migratoire que les efforts de la PAF sur le port de Cherbourg (Fig. 2.6.19).

Année	Gardes à vue	APRF
1998	81	69
1999	97	83
2000	203	164
2001	190	147
2002	386 (au 17/12/02)	297

Fig. 2.6.19. ; Le nombre des gardes à vues et des APRF de 1998 à 2002 relatives à la surveillance du port de Cherbourg. (La Presse de la Manche, 30.12.02). Données statistiques de la Police aux Frontières.

Le directeur départemental de la PAF explique que 1 500 migrants «clandestins» interpellés à Dublin en 2000 étaient passés par Cherbourg contre seulement quarante et un en 2002. Ces chiffres sont selon lui l'illustration des coopérations entre les polices française et irlandaise. Il s'agit par ailleurs de la conséquence d'une diminution importante de l'émigration roumaine vers l'Irlande qui avait marqué la fin des années 1990 et l'année 2000, à Cherbourg et plus encore dans le Calaisis.

- Après les CRS, la mise à l'épreuve des dispositifs de «sécurisation»

Le départ des CRS prévu au cours de l'hiver est mal perçu par les responsables de la CCI et les compagnies maritimes qui voyaient là un complément efficace aux efforts de sécurisation du port (grillages, caméras, gardiennage des parkings) et aux contrôles lors des procédures d'embarquement (fouilles systématiques, sonde CO<sub>2</sub>). Pour les compagnies maritimes notamment, la présence des CRS participerait à véhiculer une image, celle d'un «port hermétique», en direction des transporteurs (La Presse de la Manche, 30.12.02).

Au cours de l'année 2003, le nombre de tentatives de passages clandestins reste important à Cherbourg (de l'ordre de plusieurs centaines). Il en est cependant peu question dans la presse locale. Le phénomène tend pourtant à concerner l'ensemble des ports normands depuis Dieppe en passant par le Havre et Caen-Ouistreham. Sur le port de Dieppe, c'est parfois jusqu'à trente individus qui tentaient d'embarquer clandestinement sur la ligne de Newhaven. Au Havre, c'est près de 2 800 tentatives qui ont été recensées entre janvier et septembre 2003, contre 485 en 2002. A Caen-

<sup>117</sup> A noter que pour un même APRF, un migrant ne pouvant pas être reconduit à la frontière peut avoir été interpellé plusieurs dizaines de fois sur le port de commerce. C'est le cas par exemple des migrants kurdes irakiens présents à Cherbourg pendant l'été et l'automne 2002.

Ouistreham, la «pression migratoire» a été multipliée par trois : la gendarmerie a interpellée 865 individus sur le port transmanche entre janvier et octobre contre seulement 280 pour toute l'année 2002.

Sur le port de Cherbourg, les effectifs de la PAF sont passés à 65 agents (contre une quinzaine en 1998). Par ailleurs, et suite aux accords du Touquet en février 2003, Cherbourg compte parmi les sept ports français qui doivent disposer de nouvelles technologies de détection pour lutter contre l'immigration clandestine en Grande-Bretagne. Il s'agit notamment de former des personnels chargés d'utiliser des détecteurs de battements de coeur («heartbeat detectors»).

Le rapport entre la pression exercée par les migrants «clandestins» sur le port de commerce et les réponses en matière de sûreté des installations et de l'espace portuaire est marqué par une inertie assez forte. En effet, au cours de l'année 2004, la présence de migrants installés temporairement

dans des campements informels sur la Communauté Urbaine de Cherbourg a d'abord posé la question de la mise à l'épreuve des dispositifs de sûreté déjà existants. Pendant l'été 2004, le nombre de gardes à vue effectuées par la PAF a augmenté de plus de 40% par rapport à 2003 et le nombre des APRF de près de 70% par rapport à l'année précédente ; mais c'est seulement en 2005 que des bavolets (Fig. 2.6.20.) sont être mis en place sur tout le périmètre de la zone internationale et que le système de vidéosurveillance est étendu.



Fig. 2.6.20. ; Les bavolets installés autour du parking des poids lourds sur le port de commerce de Cherbourg. OT, 08.04.08.

- L'application de l'ISPS ou la possibilité de l'acte terroriste

A ces dispositifs s'ajoutent des mesures de sûreté imposées par la mise en oeuvre en France au 1<sup>er</sup> juillet 2004 du code ISPS (*International Ship and Port Security*). Il s'agit de réaliser un plan de sûreté des installations portuaires. Ces réglementations internationales introduisent la problématique du risque terroriste au niveau des espaces portuaires. Le code ISPS n'a pas pour objet de réguler les mouvements émigration-immigration, il vise prioritairement à réduire au maximum le risque terroriste dans les espaces portuaires.

### Contrôler l'accès aux installations portuaires (IP)

A Cherbourg, il existe trois Zones d'Accès Restreint (ZAR) : la première, attachée au transmanche, est permanente, les deux autres (Flamands/Mielles et Quai de France) sont temporaires. Sur le plan ci-après (Fig. 2.6.21), dessiné par l'Agent de Sûreté des Installations Portuaires (ASIP), les espaces colorés désignent les installations portuaires (IP 1501, IP 1502 et IP 1503). En vert sont représentées les trois ZAR. C'est au niveau de l'IP 1501 que sont interpellés, pour intrusion, les «clandestins» lorsqu'ils tentent de se cacher dans un camion ou lors des contrôles des remorques. Plus précisément, la majorité des migrants sont détectés au niveau du parking nord, qui correspond à un espace de pré-embarquement pour les camions, et qui est situé hors de la ZAR n°1.

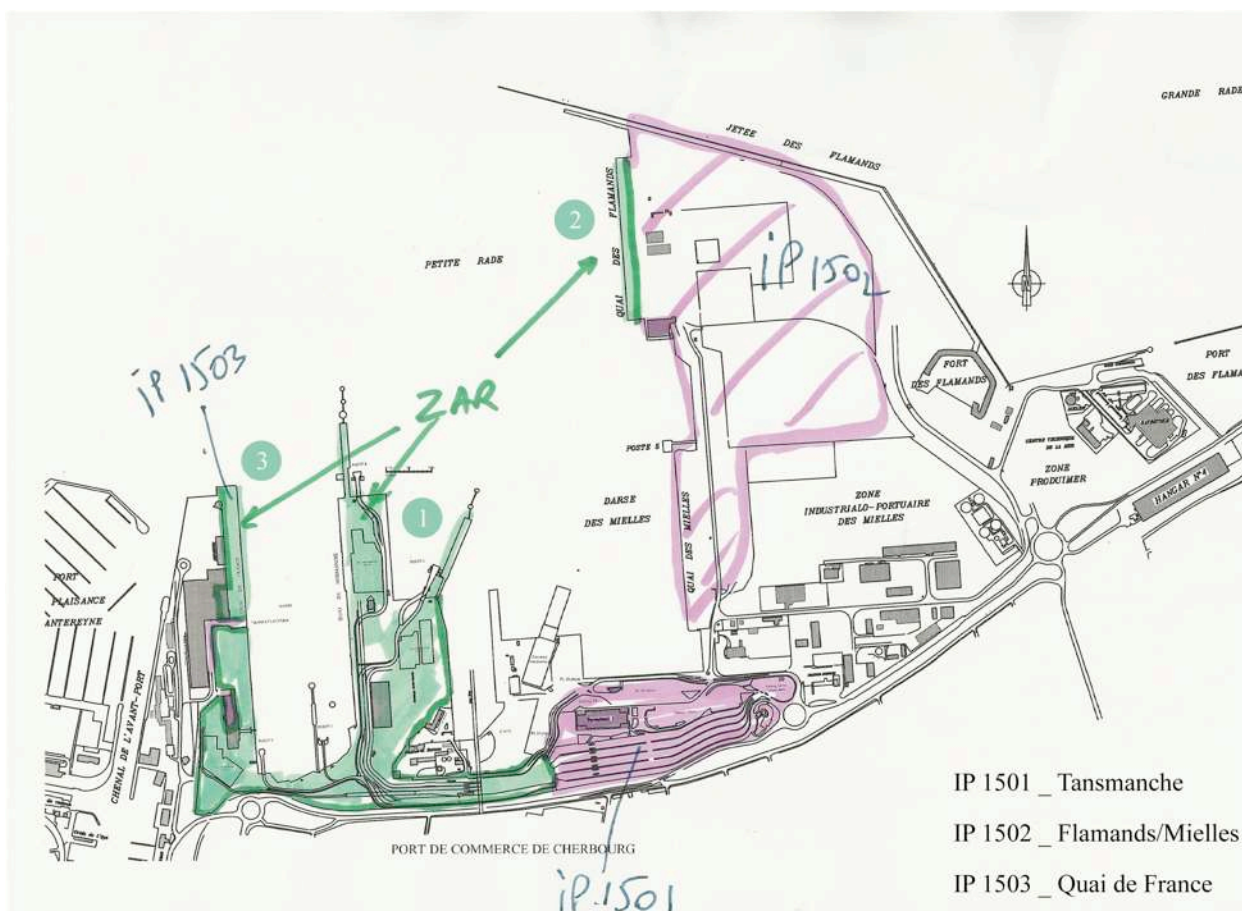


Fig. 2.6.21. ; Les Zones d'Accès Restreint sur le Port de Cherbourg. ASIP/SAS Port de Cherbourg. 22.03.10

Le développement des contrôles d'accès sur l'espace portuaire est devenu très important aujourd'hui. Interrogé en 2008 dans le cadre d'un entretien, un employé du port y voyait cependant certaines limites : «Le problème... (rire).. moi... et tous les collègues qui travaillent avec moi... on arrive dans un truc où faut faire des paperasses, des machins... des «laisser-passer», des trucs... On arrive dans... sur un site de Cherbourg, le salarié n'arrive même plus à rentrer sur le port alors que les clandestins ont plus de facilités à rentrer sur le port que nous» (un employé du port, 30/05/08).

*D'autres représentations de l'«émigrant»*

Dans la mesure où une tentative de passage clandestin est assimilable à une intrusion au sein d'une zone dont l'accès est réglementé, l'individu «clandestin» représente potentiellement une menace ; l'acteur possible d'un acte malveillant. De cette manière, l'introduction du code ISPS dans la sûreté portuaire a pu ponctuellement contribuer à modifier la perception des migrants par les acteurs du port :

*«Ces gens fuient le malheur, la guerre ou des persécutions. Mais sur cent, il y en a peut-être un ou deux qui sont sensibles aux thèses terroristes, qui préparent des actions futures. Des terroristes se cachent peut-être au milieu d'eux. On doit se poser la question même s'ils ne sont pas actifs dans le moment.»* (Un responsable de la sécurité et de la sûreté de la Brittany Ferries, 31/02/08).

- De l'été 2006 à l'été 2008 : le passage clandestin contre l'enjeu commercial

*L'augmentation de la «pression migratoire» sur le port*

Au cours de l'été 2006, le nombre des tentatives de passages clandestins sur le port de commerce à Cherbourg va considérablement augmenter. Pour le seul mois d'août, le Parquet de Cherbourg va enregistrer plus de 100 gardes à vue pendant que dans le même temps, les agents de sécurité de la *Brittany ferries* vont compter plus de 1600 interpellations<sup>118</sup>. En réaction, le 15 septembre, le Préfet de la Manche va appeler, pour un temps non limité, une trentaine de CRS basés à Rennes pour intervenir en renfort des services de la PAF sur le port de Cherbourg. Le 19 septembre, une réquisition du procureur de la République donne la possibilité aux policiers de la PAF et aux CRS de procéder à des contrôles d'identité. Une trentaine de ressortissants irakiens et iraniens sont interpellés dans la zone portuaire, mais également dans les rues, à la sortie des associations humanitaires. Le travail de sécurisation sort ainsi du port et s'étend vers la ville. Vingt-cinq migrants sont envoyés, par autobus, au Centre de Rétention Administrative de Toulouse. Une semaine plus tard, ce sont huit Irakiens qui sont interpellés et conduits au CRA de Toulouse, depuis l'aéroport de Maupertus, à bord d'un avion spécialement affrété.

---

<sup>118</sup> L'augmentation importante du nombre d'interpellations est due en grande partie à la «technique du surnombre» employée par les «passeurs» à cette époque. Cela consistait à envoyer en même temps une trentaine de personnes sur le port pour saturer les possibilités d'interpellations des agents de sécurité et permettre à quelques uns de se cacher dans ou sous les remorques des camions.



Le squat de Tourlaville est évacué et la maison des douaniers<sup>119</sup> qui s'y trouvait, élément du patrimoine de l'agglomération de Cherbourg datant du XVI<sup>ème</sup> siècle, est détruite (*La Presse de la Manche*, 29 septembre 2006).

*Plus de sûreté : l'argument du préjudice financier et commercial*

Comme en 2002, les compagnies maritimes, et particulièrement la *Brittany ferries* qui assure les liaisons avec la Grande-Bretagne, mettent en avant le préjudice financier et commercial lié à la présence importante de migrants sur le port de commerce. Exemptée, mais menacée par les autorités britanniques d'une amende de 2000 £ par passager clandestin découvert, la Brittany Ferries aurait également à déboursier 600 £ pour la prise en charge des migrants interceptés de l'autre côté de la Manche et payer les frais d'escorte liés au retour en France. Au niveau commercial, la compagnie s'est aussi trouvée en litige avec certains de ses clients dont les cargaisons ont été endommagées. L'été 2006 marque une nouvelle phase de négociations entre les compagnies et la CCI.

A la demande de l'Etat et des compagnies maritimes, la Chambre de Commerce et d'Industrie engage des travaux de «sécurisation» de la zone d'attente du terminal. En juillet 2007, le parking nord de la gare maritime est inclus dans les zones d'accès limité (*La Presse de la Manche*, 14 juillet 2007). Des grillages de 2,50 mètres le clôturent, le poste de garde est déplacé et un dispositif de vidéosurveillance est installé. Les chauffeurs routiers sont quant à eux munis d'un badge leur permettant d'accéder, via un sas, à la zone internationale. L'ensemble de ces mesures répond aux exigences du code ISPS en matière de contrôle des accès. Cependant, il s'agit également d'une solution de sécurisation visant à limiter l'intrusion de migrants «clandestins» à l'intérieur des remorques.

Depuis l'été 2006, le nombre des tentatives de passage clandestins sur le port ne faiblit pas et en juillet 2007, les compagnies maritimes réclament et obtiennent à nouveau la présence de CRS afin de limiter, comme cela avait été le cas en 2002 et en 2006, l'intrusion de migrants dans les remorques de ses clients. Pour le responsable d'exploitation du port de commerce, cela ne constitue pas une réponse efficace : «*La présence de CRS sur la zone portuaire a un caractère véritablement dissuasif. On a pu l'observer à plusieurs reprises à Cherbourg. Mais on ne résout pas le problème de fond : les clandestins vont se concentrer sur un autre port, puis ils reviennent...*» (*La Presse de la Manche*, 14 juillet 2007).

---

<sup>119</sup> La maison des douaniers, bien que considérée comme un élément du patrimoine de Cherbourg, n'était ni classée, ni répertoriée aux monuments historiques. Située sur un terrain privé, elle a été détruite par le promoteur immobilier malgré la mobilisation de riverains et de sympathisants.

La fermeture du parking nord n'empêche pas les migrants de passer. Chaque nuit, les grillages sont pliés et découpés, et chaque matin, ils sont raccommodés... En réaction, l'Etat envoie une compagnie de CRS durant trois semaines en octobre 2007, et quatre jours en novembre lors de l'inauguration du nouveau ferry de la *Brittany*, Le Cotentin, par le ministre des transports. De son côté, la Chambre de Commerce et d'Industrie engage un nouveau plan de sécurisation.

Au printemps 2008, les responsables de l'exploitation du port annoncent le renforcement des dispositifs de sûreté : les clôtures de la zone internationales vont être doublées, des rouleaux de barbelés vont être placés entre les grillages et des faisceaux magnétiques reliés au poste de garde vont être installés pour détecter les intrusions. Le coût total des travaux s'élève à près de 1,3 million d'euros.

La fermeture de l'espace portuaire s'achève au début de l'année 2009. Dans le même temps le nombre de détections de migrants sur le port va considérablement diminuer, passant d'une centaine par semaine au printemps 2008 à moins d'une dizaine deux ans plus tard (Fig. 2.6.22).

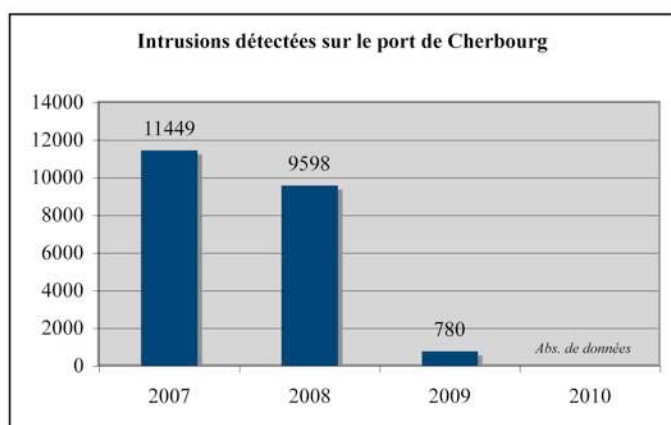
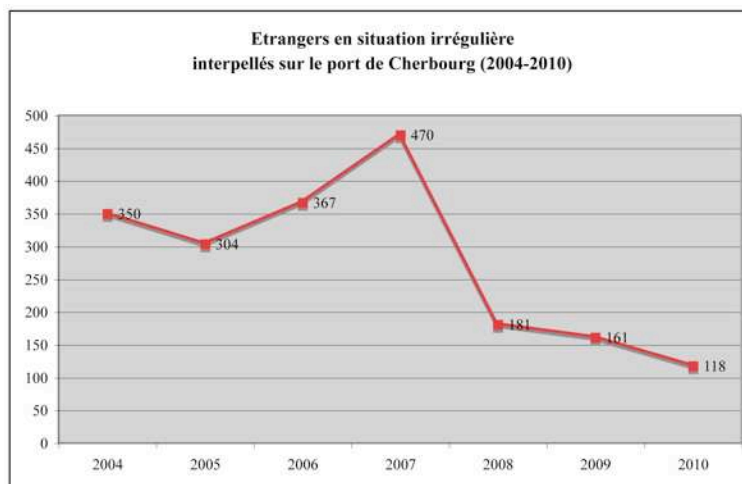


Fig. 2.6.22. ; Représentation graphique de l'évolution des intrusions détectées sur le port de Cherbourg. OT, 14.07.11. Source : SAS Port de Cherbourg, mars 2010

Pour le directeur d'exploitation, les chiffres sont le reflet d'un contexte de sécurisation sur le port («Le doublage des clôtures a joué») et des moyens de détection mis en place. Cependant, cela ne constitue pas le seul facteur d'explication : «Ça s'est calmé. Pourquoi ? Je suis incapable d'analyser ça. Il y a toujours du monde qui essaie de passer mais ils ne passent plus en détruisant tout» (Le Directeur d'exploitation et Agent de sûreté des installations portuaires).

Le nombre des étrangers interpellés sur le port de Cherbourg diminue à partir de 2008, ce qui correspond à la suite de l'«opération Bagdad», qui a conduit la majorité des migrants présents sur le squat à quitter Cherbourg pour trouver des solutions de passage ailleurs sur le littoral. Il est donc tout à fait logique que la «pression migratoire» que révèlent les chiffres des intrusions diminue également (Fig. 2.6.23).

Fig. 2.6.23. ; Représentation graphique de l'évolution du nombre d'ESI interpellés sur le port de Cherbourg de 2004 à 2010. OT, 14.07.11. Source : SAS Port de Cherbourg, avril 2011.



En moyenne, c'est entre 120 et 180 étrangers qui sont interpellés sur le port chaque année depuis 2008. Pour la même période, le nombre des intrusions détectées varie entre 40 et 80 par mois. Toutefois il est possible

d'observer une tendance à la hausse en 2010 qui semble se confirmer sur les premiers mois de 2011. Ces informations quantitatives s'accordent avec les informations recueillies auprès des migrants au cours de l'automne 2010 et l'hiver 2011, et qui valideraient l'hypothèse de la reconstitution d'un réseau chargé de faciliter le passage vers l'Angleterre et l'Irlande via Cherbourg.

- Des contrôles aux Points d'Inspection-Filtrage (PIF)

En avril 2010, une circulaire ministérielle aux Préfets déclenchait la mise en oeuvre de point d'inspection-filtrage en direction des piétons, des voitures et des camions au sein des espaces portuaires transmanche (Circulaire du 6 avril 2010). Les PIF sont la forme réglementée des contrôles que s'imposaient précédemment les exploitants portuaires. Aujourd'hui, ces contrôles entrent dans le cadre réglementaire du code ISPS, ce qui n'était pas le cas avant. De cette manière, il est possible de dire que l'ISPS constitue, pour ce dispositif, une mesure qui participe indirectement à la régulation des passages clandestins par voie maritime.

Avant les PIF, les contrôles sur les camions à Cherbourg tendaient déjà vers 100%. Aujourd'hui, le Préfet impose des taux d'inspection-filtrage, variables en fonction des niveaux de l'ISPS (qui en compte 3) et des populations visées (embarquants, personnel portuaire, personnel administratif...). Les contrôles effectués au niveau des PIF sont réalisés par un personnel formé<sup>120</sup> (Arrêté ministériel

<sup>120</sup> Cette formation spécifique est délivrée par un Organisme de Sécurité Habilité (OSH). A Cherbourg, il s'agit de la Société SurtyMar, basée à Rennes. Site Internet : [www.surtymar.com](http://www.surtymar.com)

de septembre 2009). SAS Port de Cherbourg<sup>121</sup> a décidé de sous-traiter l'exécution des PIF à une société de sécurité privée, déjà présente sur le port. Treize personnes ont été formées. Les contrôles qu'elles effectuent viennent en complément des PIF mis en place par la Police aux Frontières et la Douane.

L'objectif du dispositif est de renforcer les contrôles en direction des zones portuaires dont l'accès est réglementé, et de rapprocher le niveau de sûreté de port de celui qui existe dans les aéroports. S'il s'agit notamment d'empêcher que des armes, des explosifs et des produits inflammables ne soient embarqués à bord des ferries, la mise en oeuvre des PIF au niveau du port transmanche participe à la détection de migrants «clandestins», qu'ils soient piétons ou embarqués dans des camions.

## **2. Les routiers croisent la route des clandestins sur le port de Cherbourg**

L'espace portuaire est le point de convergence de deux groupes dont les mondes sociaux sont fortement éloignés : des chauffeurs routiers faisant la navette entre le continent et les îles britanniques d'un côté, et des migrants originaires d'Europe de l'Est, du Proche et Moyen-Orient et du monde indien de l'autre côté. Les premiers ont à protéger leur marchandise et l'entreprise qui les emploie, les seconds veulent franchir une frontière. Cette problématique prend corps dans un quotidien vécu tant par les routiers que par les clandestins.

### ***2.1. Une mise sous tension de l'espace portuaire***

A la fin des années 1990 et au début des années 2000, les chauffeurs ne rencontraient les migrants que rarement et quasi-exclusivement au moment des contrôles des remorques. Pour le routier, l'évènement, bien que problématique au plan professionnel, avait un caractère exceptionnel et il était vécu comme tel. A partir de l'été 2006, et jusqu'à l'opération Bagdad de juin 2008 qui entrainera une baisse des tentatives de passage clandestin par Cherbourg, les rapports entre routiers et clandestins changent de forme.

La probabilité d'embarquer un ou plusieurs migrants devient forte. De plus en plus de chauffeurs vont demander ou s'arranger pour se faire contrôler à l'embarquement. La procédure est validée par un document signé (ou tamponné) qui permet au routier de se justifier côté anglais. D'autres vont

---

<sup>121</sup> En 2008, la loi de régionalisation a transféré les ports à des structures régionales et départementales. La même année, la concession de la Chambre de Commerce arrivant à échéance, le syndicat mixte Ports Normands Associés (PNA) a fait un appel d'offre. C'est la société SAS Port de Cherbourg (dont les deux actionnaires sont à parts égales la CCI et Louis Dreyfus) qui a été choisie, devenant ainsi le premier exploitant portuaire privé.

plomber les coffres et leur semi<sup>122</sup>. Ce type de dispositions ne permet cependant pas au chauffeur ou à la compagnie d'être sûr à 100% que des migrants ne seront pas découverts dans sa remorque à l'arrivée, et ce d'autant qu'il existe des complicités : *«Il y a automatiquement des complicités puisque nous on en trouve dans des remorques qui sont plombées, qui sont... donc ils peuvent pas... C'est sûrement quelqu'un qui ouvre les camions, qui les met dedans... Il y a des complicités ça c'est sûr et certain»* (Un employé d'une compagnie maritime).

Par ailleurs, les amendes infligées par les autorités britanniques sanctionnent les transporteurs, mais aussi les chauffeurs (l'amende est divisée en deux) qui ont donc tout intérêt à ce qu'il n'y ait pas de clandestins dans leurs camions pour ne pas que s'accumulent des difficultés financières supplémentaires pour eux et pour l'entreprise, et ce d'autant plus quand le chauffeur travaille en indépendant. De plus, l'interpellation d'un migrant côté anglais immobilise le camion le temps que le chauffeur soit interrogé (cela peut durer plusieurs heures). Pour toutes ces raisons, certains chauffeurs sont devenus agressifs envers les migrants : *«Sachant qu'ils vont se prendre une prune et puis... le risque de la marchandise... les chauffeurs deviennent de plus en plus agressifs avec eux. Des fois, moi je vois sur le parking des chauffeurs... leur dire "arrête, c'est pas parce que le mec est dans ton camion ou il a essayé de passer qu'il faut aller lui taper dessus" ». Des fois ça chauffe hein. Il faut se mettre au milieu pour les séparer»* (un employé d'une compagnie maritime).

Enfin, la sécurité des chauffeurs est remise en question. La présence de migrants et le nombre des tentatives de passage, de jour comme de nuit, est telle que les chauffeurs sont fréquemment amenés à surprendre «les clandestins» autour des camions. Par peur d'une agression, certains routiers se sont armés de battes de baseball ou de couteaux. Ils craignent notamment que les migrants utilisent contre eux les cutters servant à découper les bâches<sup>123</sup>.

## ***2.2. Un lieu du trafic transmanche et une frontière de l'espace Schengen***

Le n°849 du magazine professionnel *Les routiers* de novembre 2007 propose un reportage réalisé à Cherbourg. L'article est assez critique en ce qui concerne la sécurité sur le port de commerce. Deux extraits permettent de cerner le point de vue éditorial :

---

<sup>122</sup> Ce type de dispositions ne permet cependant pas au chauffeur d'être sûr à 100% que des migrants ne seront pas découverts dans sa remorque une fois en Grande-Bretagne. Il est arrivé que des clandestins soient interpellés côté anglais dans des remorques contrôlées à Cherbourg.

<sup>123</sup> Au cours de cette période 2006-2008, il est arrivé que certains des ressortissants irakiens ou iraniens se montrent agressifs verbalement ou dans leurs comportements. J'ai pu observer entre l'hiver 2007 et l'été 2008 qu'il s'agissait quasi-systématiquement de ceux qui ne parvenaient pas à passer et pour lesquels la fatigue, tant physique que psychique, s'accumulait. Par ailleurs, ces comportements étaient rares. D'autres personnes dans la même situation répondaient par un abaissement ou un état dépressif.

*« Le port est immense et impossible à surveiller entièrement. La chambre de commerce dit avoir dépensé 850 000 € pour renforcer la sécurité. Autant essayer de remplir un panier percé ! Par exemple, le grillage censé résister à dix personnes, un seul homme peut le soulever et l'arracher en quelques secondes. Mais il y a pire aberration : les accès pompiers, à côté de la gare maritime, ont été complètement oubliés. Il suffit de sauter par dessus pour pénétrer dans le port ! Le centre Félix Amiot est ouvert à tous vents. Il permet aux clandestins de s'y cacher et donne un accès aisé au port. On se demande à quoi servent les sas automatiques et les contrôles, tant il est facile de s'introduire sur le port de Cherbourg ». (Les routiers, n°849, p.44)*

*« Sur le port de Cherbourg, l'immense partie de gendarmes et voleurs n'est pas prête de s'arrêter, sauf réelle volonté politique, moyens mis en oeuvre et bonne volonté britannique. Car tant que ces derniers exploiteront cette main d'oeuvre immigrée bon marché, les clandestins continueront à tenter leur chance de l'autre côté de la Manche. Pour l'instant, la seule politique menée est celle de la poudre aux yeux. Le port de Cherbourg gagnerait certainement à être moins étendu, avoir tous ces camions rassemblés sur un site unique, plus facile à surveiller, comme à Ouistreham ». (Les routiers, n°849, p.44)*

Implicitement, le reportage met en lumière une problématique d'ordre spatial : si le port de Cherbourg convient en tant qu'espace de circulation des marchandises, il n'est pas adapté à la surveillance des déplacements migratoires. Le port de Cherbourg est une plateforme du commerce en Europe dont il est probablement (trop) ambitieux de vouloir faire une frontière étanche de l'espace Schengen.

Les deux problématiques s'avèrent d'ailleurs incompatibles du point de vue des compagnies maritimes. Un contrôle systématique et approfondi de tous les poids lourds, bien que régulièrement annoncé par voie de presse, est impossible à réaliser dans le temps de l'escale.

*« (...) nous on fait un... une fouille succincte parce que c'est évident que si on veut embarquer 100 camions sur un navire on peut pas passer 10 minutes par camion. Faudrait que les gens soient là...bah c'est pas dur hein... 10 fois 10 hein c'est... faudrait qu'ils soient là 5, 6 heures avant donc ça peut pas se faire. Commercialement on peut pas le faire donc on fait des fouilles succinctes. Donc ça fait que des fois des camions arrivent en Angleterre avec des des ... des clandestins à l'arrivée, qui sont détectés ou pas détectés par l'immigration là-bas. » (Un responsable sûreté/sécurité d'une compagnie maritime de Cherbourg, 14.02.08).*

*« ...quand tu as un camion qui a 34 tonnes de marchandises... pfff... c'est indétectable... enfin on a essayé la sonde là... CO<sub>2</sub>... ça a fonctionné un moment mais vu le nombre de camions...*

*on prend disons 3 ou 4 minutes avec la sonde donc quand tu as une escale d'une heure de changement il est impossible de fouiller... Un «Cotentin» c'est 110 camions donc 3 minutes par 110 camions c'est plus possible quoi...C'est impossible de fouiller tout tout tout...»* (Un employé d'une compagnie maritime de Cherbourg, 30.05.08).

En définitive, les chauffeurs routiers ne sont pas «victimes des clandestins» comme le titrait le magazine *Les routiers* en couverture de son numéro traitant de la situation à Cherbourg. Ils ont à faire avec une double problématique, combinant enjeu commercial et flux migratoires, qui s'inscrit dans un seul et même espace. Lorsqu'ils s'engagent sur le port de commerce, c'est autour de leur activité de chauffeur routier que vient se cristalliser, de la façon la plus concrète qui soit, la complexité de faire circuler les marchandises tout en contrôlant la circulation des hommes.

### **3. Une économie de la fermeture sur le port de commerce de Cherbourg**

#### ***3.1. Le coût de la sûreté des installations portuaires***

La part de la sûreté dans le budget d'exploitation du port était en 2005 de l'ordre de 500 000 euros par an (*La Presse de la Manche*, 11.01.05). Ce chiffre n'incluait pas encore le coût relatif à la mise en oeuvre des mesures visant à répondre au code ISPS (applicable depuis le 1 juillet 2004) et que la CCI envisageait alors de répercuter sur les camions et les containers. Il s'avère aujourd'hui qu'aucune «taxe sûreté» n'a été mise en place à Cherbourg.

Les investissements réalisés pour la sûreté des installations portuaires se sont faits en quatre étapes, vues précédemment : la création d'une zone internationale et le contrôle de ses accès (1999), le renforcement de la fermeture du port par des clôtures et l'extension du système de vidéosurveillance (2005), l'intégration du parking nord dans la zone sécurisée (2007) et le doublage des clôtures (2009). Le montant des investissements réalisés s'élève au total sur dix ans à 3 162 000 euros (partagés entre des financements obtenus à hauteur de de 1 751 000 euros, et la charge financière pour le gestionnaire du port de 1 411 000 euros) (*Fig. 2.6.24*).

<b>Investissements</b>	<b>Contrôles d'accès en zone internationale</b>	<b>Renforcement des clôtures et extension du système de vidéosurveillance</b>	<b>Intégration du parking nord dans la zone sécurisée</b>	<b>Renforcement de la sécurisation du parking nord, renforcement de la sécurisation de la zone internationale</b>
<b>Année</b>	1999	2005	2007	2009
<b>Coûts</b>	912 000 €	100 000 €	850 000 €	1 300 000 €
<b>Financements obtenus</b>	25 % FEDER	75 % de subventions du CR et CG	50 % de subventions du CR et du CG	57,7 % de l'Etat
<b>Charge nette pour la CCI</b>	686 000 €	25 000€	425 000 €	550 000 € (à égalité entre le syndicat mixte portuaire (PNA) et la CCI)

Fig. 2.6.24. ; Les investissements réalisés pour la sûreté des installations portuaires à Cherbourg. OT, 08.02.10

Il convient d'ajouter aux dépenses d'investissements, les frais de fonctionnement inhérents à un tel dispositif. Ces frais de fonctionnement incluent les services d'une société de gardiennage. A titre d'exemple, ils représentent 320 000 euros pour la seule année 2006<sup>124</sup> (Fig. 2.6.25).

<b>Fonctionnement 2006</b>	<b>Montants des charges constatées</b>
Poste de contrôle	150 000 €
Fouille des remorques	35 000 €
Rondes	32 000 €
Maintenance (vidéo, portail, clôtures...)	103 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>320 000 €</b>

Fig. 2.6.25. ; Les dépenses de fonctionnement sur le port de commerce en 2006. OT, 09.02.10.

<sup>124</sup> Ces chiffres ont été obtenus auprès du gestionnaire des installations portuaires en 2008. Une nouvelle demande effectuée en 2011 n'a pas permis d'obtenir les budgets de fonctionnement des années 2002-2005 et 2007-2010. D'après les responsables contactés, la privatisation de l'exploitation portuaire en 2009 rendrait difficile la récupération de ces données.



Par ailleurs, les coûts importants liés à la maintenance des dispositifs s'expliquent en partie par les dégradations résultant des tentatives de passages. Par exemple, entre 2006 et 2008, certaines clôtures devaient être réparées chaque jour parce que les «passeurs» les avaient ouvertes à la pince coupante ou arrachées la nuit précédente. Avec la diminution du nombre des tentatives de passage suite à l'«opération Bagdad» de juin 2008, le budget de fonctionnement consacré à la sûreté des installations a fortement diminué.

### ***3.2. Pour les compagnies maritimes : le déficit de sûreté à l'origine des enjeux commerciaux***

Le déficit de sûreté, tout au moins ce qui est interprété comme tel par les compagnies maritimes quand des migrants réussissent à embarquer clandestinement sur leurs ferries, engendre également une question financière. Comme nous l'avons vu précédemment, la découverte d'un clandestin lors du débarquement sur les côtes anglaises peut être sanctionnée d'une amende de 2000 £ à la charge des compagnies maritimes, et ce depuis les accords du Touquet des transporteurs. De plus, il est prévu aussi que l'escorte pour le retour en France soit à la charge des compagnies maritimes utilisant le port de Cherbourg. Enfin, les dégradations de marchandises donnent lieu à des plaintes contre «X»<sup>125</sup> qui n'aboutissent pas, ainsi qu'à des dossiers d'assurance qui génèrent des frais supplémentaires.

Les transporteurs sont libres de choisir le port par lequel ils souhaitent passer pour rejoindre la Grande-Bretagne. Lorsque le nombre de migrants découverts dans les remorques des camions tend à augmenter, ou que les bâches ou les marchandises sont dégradées, ils se retournent vers les compagnies maritimes ou les menacent de passer par un autre port. En conséquence, les compagnies maritimes sont amenées à faire pression (en interne ou par voie de presse) sur la CCI, laquelle est chargée d'assurer la sûreté des installations portuaires.

L'enjeu commercial est très important. Un port transmanche constitue l'un des maillons d'une chaîne de transports. Dans le cadre de la compétition économique que se livrent les ports transmanche de Roscoff à Dunkerque, un déficit de sûreté apparaît comme une faiblesse et joue clairement en défaveur des acteurs qui utilisent ou qui ont à gérer le port de commerce. Ainsi la présence de migrants «clandestins» aux abords du port transmanche ne pose pas seulement la question de la mise en sûreté des installations portuaires et des utilisateurs, mais également celle d'un déficit d'image, fortement préjudiciable dans un contexte de recul important du transport fret sur le port de Cherbourg (4 018 169 t. en 2002 contre 2 720 739 t. en 2008). C'est d'ailleurs sur ce point que se cristallisent les enjeux commerciaux plus que sur les sanctions économiques aux transporteurs et aux compagnies maritimes dont menace la Grande-Bretagne : *«Je pense que s'il y*

---

<sup>125</sup> La CCI n'est pas garante des marchandises. Les compagnies utilisent le port au risque que leurs clients (ici les transporteurs) subissent des préjudices sur leurs cargaisons.

*Chapitre six - Dans la ville et sur le port : construction et cristallisation des problématiques autour des «clandestins» de Cherbourg avait eu autant d'amendes que de clandestins, ça ferait longtemps que ça (l'entreprise) serait fermée ! Et il y aurait eu plus de grabuge que ça !» (un employé d'une compagnie maritime à Cherbourg).*

CONCLUSION

Le schéma ci-dessous propose une synthèse de l'histoire du passage à Cherbourg depuis la fin des années 1990, ainsi que des changements induits par la présence et par le transit des migrants localement (Fig. 2.6.26).

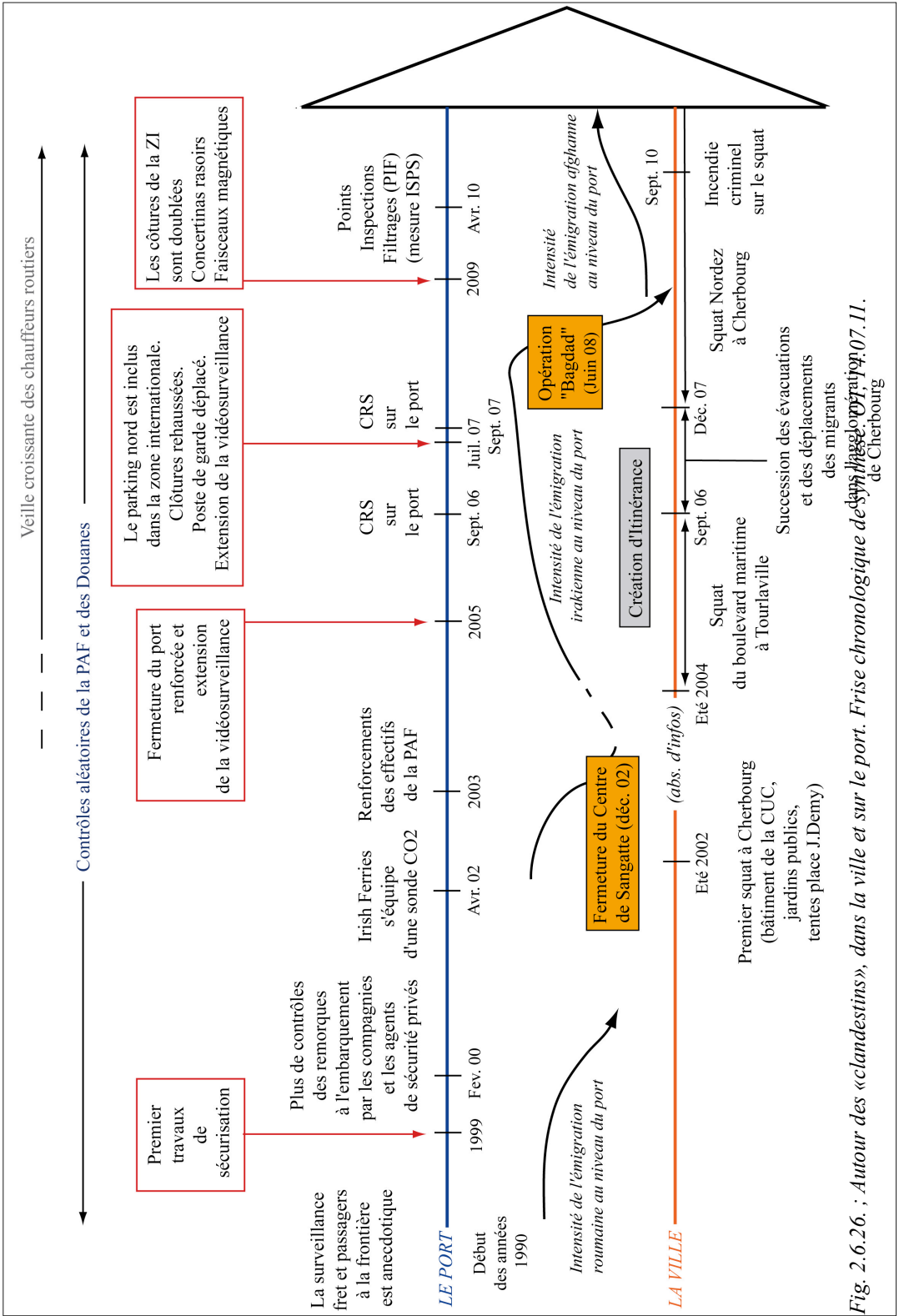


Fig. 2.6.26. ; Autour des «clandestins», dans la ville et sur le port. Frise chronologique de l'évolution de la problématique de Cherbourg.

L'objet de ce chapitre était à la fois de s'interroger sur les conséquences de la présence des migrants dans la ville et de mettre en lumière les problèmes soulevés par le transit clandestin au niveau du port, la combinaison de ces deux approches visant à proposer une lecture des changements provoqués par le *passage* dans la société locale.

### ***Etudier la présence des migrants dans la ville : un regard sur l'installation de contrôles sociaux***

Les lieux d'installation informels dans la ville sont la projection dans l'espace de la présence des «clandestins» ; ils en sont une dimension spatiale matérialisée. Cette présence visible donne sa singularité à ce mouvement d'émigration : le squat - ou le campement - est au point de départ de changements dans la société locale. Les mobilisations militantes et/ou associatives ainsi que la définition des enjeux politiques relatifs à la prise en charge de l'étranger n'existeraient pas - ou très peu - sans l'installation des migrants dans la ville.

A Cherbourg, le caractère extraordinaire de la présence de migrants «clandestins» dans la ville, traduit par une attention particulière de la presse locale, s'est progressivement effacé, laissant place à une «habitude», de sorte que le phénomène tend depuis 2007-2008 à se banaliser. Il s'agit là, et selon nous, d'un indice fort de l'intégration du fait clandestin par la société locale, traduit la fois par une familiarisation et une banalisation.

La présence des «clandestins» a suscité en 2002 un positionnement des acteurs politiques locaux ainsi que du Préfet de la Manche et du Gouvernement. Cela ne s'est pas fait uniquement selon une ligne politique droite/gauche, mais en rapport avec la définition des enjeux soulevés par la présence des migrants : la question de l'accueil de cette population, les dispositifs humanitaires à mettre en place, la nécessité d'un accompagnement vers l'asile, et la critique des politiques d'immigration nationales et européennes. Du paysage politique ainsi structuré autour de la question des «clandestins», des réponses, parfois contradictoires (ex : aide humanitaire et gestion policière), ont progressivement été mises en place et ont conduit à ce que la présence des migrants soit aujourd'hui tolérée et que des conditions d'accompagnement minimum soient mises en place en direction de cette population.

Le temps long et les hésitations qui ont amené aux mesures actuelles transparaissent dans les déplacements successifs des campements et des squats : si les migrants occupent effectivement dans la société locale un espace de relégation, celui-ci n'est pas défini *a priori*. Le lieu d'installation qui perdure est toujours «un espace négocié», sorte d'empreinte spatiale d'un point d'équilibre entre la société locale et les migrants. A l'échelle du littoral, il apparaît que ce lieu négocié - cette «bonne place» - est celle qui dissimule à la population les conditions d'accueil que l'Etat réserve aux

migrants. Sans lieux pour manifester leur présence, les migrants disparaissent aux yeux de la population. Ils deviennent invisibles.

La présence des migrants dans la ville change avec le temps. En effet, ce ne sont pas des individus indifférenciés qui composent un «flux» mais bel et bien des personnes dont l'origine sociale et culturelle peut varier, et dont l'histoire est toujours singulière. Lorsque les populations de migrants changent, les réponses de la société locale, et particulièrement celles des associations, changent également.

### ***Sur le port : le passage clandestin entre sûreté et enjeux commerciaux***

L'espace portuaire transmanche est un lieu de cristallisation des problématiques attachées au *passage*, c'est-à-dire au «transit» de clandestins. Les enjeux et les tensions que cela génère entre les différents acteurs ne sont pas liés à la présence d'émigrants dans la ville. Pour eux, la question se pose en terme de «d'intensité» ou de «pression migratoire» directement au niveau du port. La présence d'un squat ou d'un campement dans la ville n'est donc pas la cause des difficultés que les acteurs du port rencontrent, mais un facteur aggravant des problématiques qui peuvent s'y exprimer.

Le *passage* provoque des changements dans le fonctionnement de l'espace. Les acteurs du port ont été amenés à travailler autrement, et notamment à développer des partenariats pour garantir une «sécurité» à leurs clients. La sécurisation et la surveillance des installations portuaires ont été renforcées, et enfin, un local de rétention administrative a été créé dans les locaux de la Police aux Frontières.

*« Personne ne peut entrer chez Cogema. Moi j'ai des professionnels qui ne font que ça. Leur seul but dans la vie c'est de passer. (...) Moi je ne leur en veux pas, je comprends. En dehors de l'aspect humain, c'est gravissime pour un port, (...) c'est un problème économique important. » (Un ASIP, 17.07.08).*

La fermeture progressive du port de commerce à Cherbourg depuis les années 1990 est directement liée à l'actualité locale du fait clandestin. Avec une certaine inertie liée au fonctionnement propre de l'espace portuaire, des investissements ont été réalisés pour progressivement fermer ses accès ; à l'exception du parking réservé aux véhicules légers et de la gare maritime elle-même. De façon complémentaire, des mesures de contrôles se sont développées à l'embarquement et une logique de surveillance généralisée des installations portuaires s'est mise en place. Une société de gardiennage a notamment été missionnée et des agents portuaires de sécurité ont été embauchés.

La mise en oeuvre du code ISPS n'intervient que dans une moindre mesure à partir de sa mise en application en France le 1<sup>er</sup> juillet 2004. A Cherbourg, les mesures associées à ces nouvelles réglementations internationales sont venues se surajouter aux efforts de sécurisation déjà effectués et «adaptés» localement. L'obligation pour les autorités portuaires de rédiger un plan de sûreté permettant de répondre aux obligations légales du code ISPS n'ont eu que des conséquences indirectes pour les migrants tentant de passer clandestinement en Grande-Bretagne : les moyens humains mobilisés dans le cadre des PIF par exemple visent une normalisation de la sûreté des installations portuaires avant de participer à la régulation des mouvements migratoires clandestins.

La mise en application des accords passés entre les gouvernements français et britannique depuis la fin des années 1990 a été peu visibles, (et peu lisibles) à l'échelle locale à Cherbourg. La délocalisation des contrôles migratoires britanniques sur le port de commerce de Cherbourg a été négociée sur plusieurs années. Des plans ont même été réalisés pour la création d'un bâtiment dédié à la police britannique, mais selon l'ASIP du port de Cherbourg, le matériel de détection n'a jamais fonctionné si bien qu'en 2011 la délocalisation des contrôles britanniques sur le terminal transmanche de Cherbourg n'avait toujours pas eu lieu.

En définitive, et dans la mesure où les ports transmanche sont à la fois une plate-forme commerciale et une frontière de l'espace Schengen, les problématiques qui s'y cristallisent sont le produit - ou la synthèse - d'un enjeu commercial et du fait clandestin. La mise en sûreté des installations apparaît d'abord comme une réponse aux problématiques commerciales liées aux tentatives répétées d'intrusion sur le port et dans les camions de la part des migrants. A Cherbourg, la présence des «clandestins» transparait assez peu en tant que question migratoire. La gestion des migrants sur le port renvoie bien plus à la défense d'un «business» plutôt qu'à la nécessité de contrôler une frontière extérieure de l'espace Schengen.



## **Cahier photographique**

Les clichés sélectionnés dans la somme des photographies prises lors du travail de terrain pour constituer ce cahier photographique n'ont pas pour objet de faire une synthèse iconographique des réflexions développées dans la thèse. Les prises de vues, classées par ordre chronologique, visent à faire un retour sur le travail effectué depuis 2008 d'une part, et proposent un regard sur l'objet de recherche d'autre part.





**Photo n°1** - Un graffiti laissé par les émigrants d'origine kurde irakienne sur la porte d'un local à l'entrée de la salle de l'association Itinérance à Cherbourg. La date témoigne du moment de leur présence dans l'agglomération. Inscrit à la craie, ce graffiti a aujourd'hui disparu. [OT, 04/02/2008]

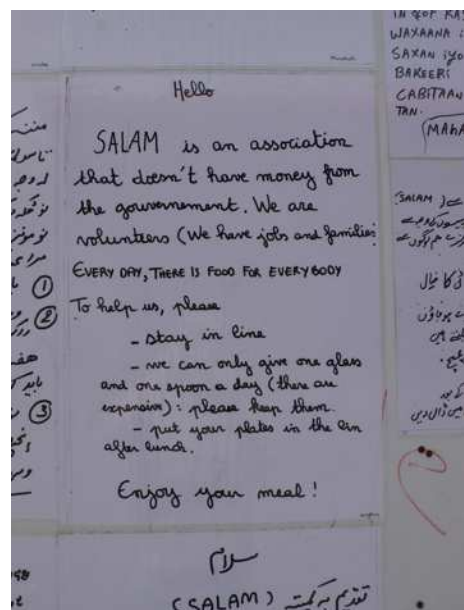


**Photo n°2** - A l'entrée du local de l'association Itinérance, un morceau de carton indiquait l'heure à laquelle les bénévoles servaient le petit déjeuner. Des migrants avaient retranscrit l'information dans leur langue.  
[OT, 12/03/2008]



**Photo n°3** - Smile. «Nous sommes tous bénévoles pour vous servir un petit déjeuner et nous payons chaque chose avec notre propre argent. Souriez, s'il vous plaît. Merci». Une affiche installée par les bénévoles dans la salle d'itinérance à Cherbourg et destinée aux migrants. Elle vise à faire savoir que les membres de l'association ne sont pas payés par les «passeurs» et que ce service est gratuit. En précisant leur rôle, les bénévoles veulent aussi faciliter leurs relations avec les migrants. [OT, 12/03/2008]

**Photo n°4** - Sur le lieu de distribution où intervenait l'association Salam à Calais, un panneau informait les migrants en différentes langues du caractère bénévole de l'action de Salam. Il était également demandé aux migrants de respecter quelques règles de comportements pour que le moment de la distribution se passe dans de bonnes conditions (rester en ligne, conserver les couverts et les gobelets, laisser le lieu propre...). [OT, 21/06/2009]





**Photo n°5** - Une collecte de denrées organisée par Itinérance à l'entrée d'un centre commercial de Tourlaville. Pour l'association, qui dispose de peu de budget, les dons sont nécessaires à la poursuite de son action quotidienne auprès des migrants. La collecte est aussi un moment de communication avec la population locale : les bénévoles ont ainsi l'occasion de témoigner de la situation des «clandestins». [OT, 15/03/2008]



**Photo n°6** - Le campement des «clandestins» à Cherbourg à la fin de l'hiver 2008. Le cliché est pris depuis le gymnase situé à côté. A cette époque, les migrants refusaient d'être pris en photo pour ne laisser aucune trace de leur passage en France. [OT, 19/03/2008]



**Photo n°7** - Les restes du squat du boulevard maritime à Cherbourg, trois mois après sa destruction. Aujourd'hui, des résidences ont été construites sur ce terrain (cf. photo n°8).[OT, 25/03/2008]

**Photo n°8** - Résidence *Le Camberra*, à l'emplacement de l'ancien squat situé le long boulevard maritime (cf.photo n°7). [OT, 13/07/2011]





**Photo n°9** - Les grilles du parking nord de la gare maritime réservé aux poids lourds. Les passages répétés des migrants ont endommagé ce dispositif «anti-intrusion». [OT, 08/04/2008]



**Photo n°10** - Barrière, grille, concertinas, bavolets et caméra de vidéo-surveillance autour de la gare maritime de Ouistreham : un dispositif classique de contrôle et de surveillance dans les ports transmanche aujourd'hui. [OT, 30/04/2008]





**Photo n°11** - La préparation du petit déjeuner avant l'arrivée des migrants. Le service du lait ou du thé se faisait au comptoir. Chacun avait droit à un demi pain. [OT, 08/04/2008]

**Calendrier des petits déjeuners**  
mise à jour le 25 04 08  
ASSURER UNE PERMANENCE DE 9h à 11h

En cas de modification du Calendrier prévenir  
Claudie Rault-Ve

**AVRIL 08**

	SOINS		PETITS DEJEUNERS		
			PAIN		
Samedi 26 avril	Dominique		Martine	Martine / Marguerite	15
Dimanche 27 avril	Dominique		Eveline	Paul Gaillard	11
Lundi 28 avril	Claudine		Marguerite	Marguerite / Mauricette	1
Mardi 29 avril	Anne			Joseph L / Liliane	
Mercredi 30 avril	Claudine		Mauricette	Andrée / Mauricette	24
Jeudi 1 mai	Claudine			Mauricette / Liliane	10
Vendredi 2 mai	P. Choïn	Marguerite		Andrée / Marguerite	21
Samedi 3 mai	P. Choïn	Eveline		Maurice	15
Dimanche 4 mai	P. Choïn	Liliane R.		Liliane / Christelle	
Lundi 5 mai	Anne	Marie-Anne	Mauricette	Marie-Anne / <del>Anne</del>	
Mardi 6 mai	D. Choïn	Joseph L.	Joseph / Paul Gaillard	(olivier)	
Mercredi 7 mai	P. Choïn	Claudie		Andrée / Chantal	
Jeudi 8 mai	P. Choïn	Anne Marie		Liliane / Anne Marie	12-15
Vendredi 9 mai	P. Choïn	Paul Gaillard		Paul Gaillard / Mauricette	
Samedi 10 mai	P. Choïn	Michèle		Robert / Michèle	10
Dimanche 11 mai	D. Choïn	P. C.	P. Choïn / Eveline / Christelle		10
Lundi 12 mai	Claudine	Marguerite	Marguerite	Liliane	21
Mardi 13 mai	Don	Andrée	(olivier)	Marie-Anne / Andrée	17
Mercredi 14 mai	Claudine	Chantal	Mauricette	(olivier)	20
Jeudi 15 mai	Don		Marguerite	(olivier)	18
Vendredi 16 mai	M. Choïn	Josy	Joseph	Andrée / Marguerite	21
Samedi 17 mai	P. Choïn	Martine	Martine	Marguerite	22
Dimanche 18 mai	P. Choïn	Don	Mauricette	Anne	16
Lundi 19 mai	P. Choïn	Marguerite	(olivier)	Marguerite / Mauricette	23
Mardi 20 mai	P. Choïn	Eveline	Collette		13
Mercredi 21 mai	Claudine		Andrée / Anne / Marie		
Jeudi 22 mai	Anne	Martine	Anne / Marie / Martine		
Vendredi 23 mai	P. Choïn	Chantal	Joseph L.	Andrée	
Samedi 24 mai	Don	Martine	Martine		
Dimanche 25 mai	<del>P. Choïn</del>	<del>Andrée</del>			
Lundi 26 mai	Claudine	Marie-Anne	Marie-Anne		
Mardi 27 mai	Chantal		Christelle R.	Joseph	
Mercredi 28 mai	P. Choïn				
Jeudi 29	Anne				
Vendredi 30	Anne		Liliane R.		

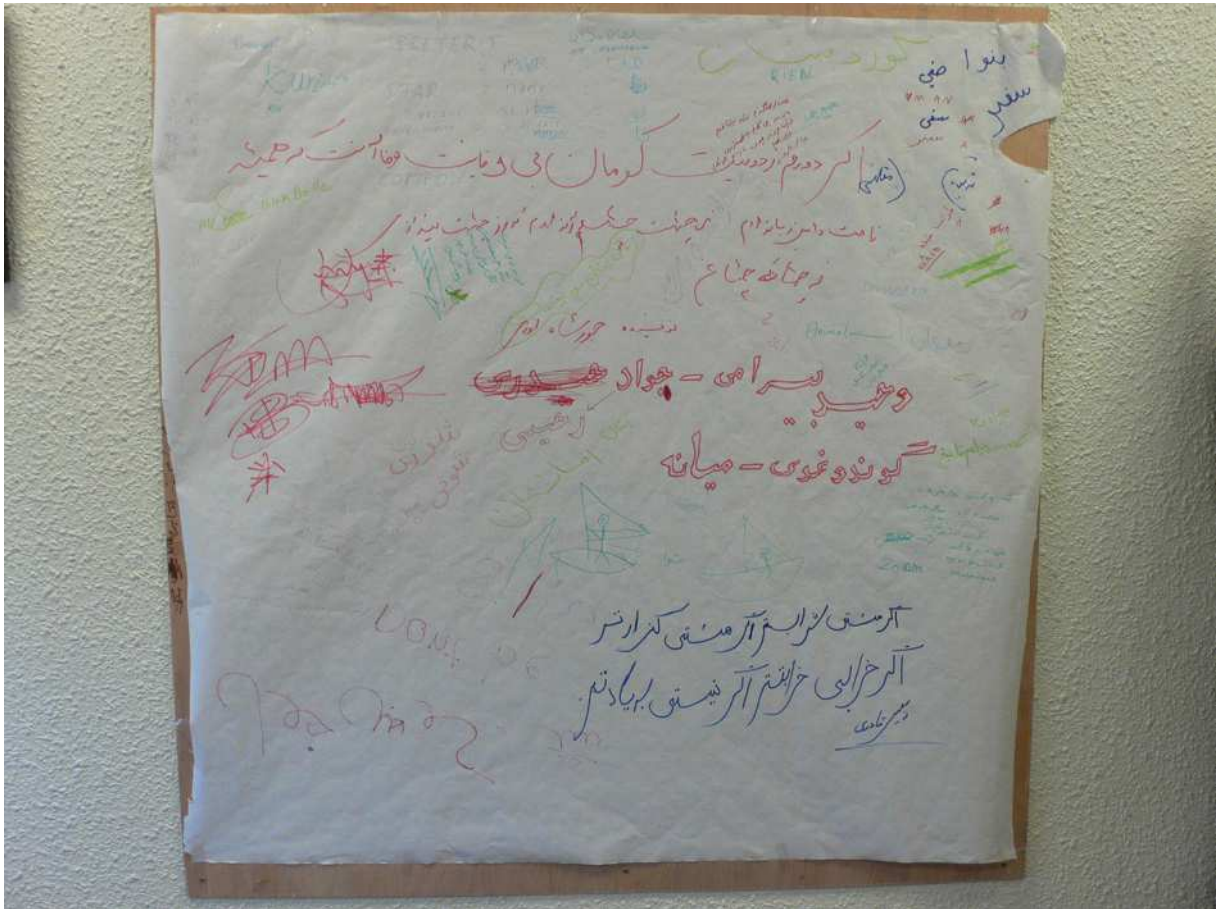
**Photo n°12** - Le calendrier des petits déjeuners d'itinérance à Cherbourg. Il permet à tous les bénévoles de participer en fonction de ses disponibilités et de ses compétences (ex : infirmières) en s'inscrivant sur un ou plusieurs services du mois. A droite, le compte des migrants présents permet d'acheter les bonnes quantités de pain. [OT, 20/05/2008]



**Photo n°13** - Le «coin des soins» à Itinérance. Des draps tendus à travers la pièce principale permettent de délimiter un espace d'intimité. La chaise est destinée au patient. Les médicaments sont pris sur place pour éviter qu'ils ne soient revendus. [OT, 20/05/2008]



**Photo n°14** - Le 02 août 2008, le campement de Nordez à Cherbourg est vide : c'est la première fois depuis quatre ans. Sur le sol, ces dominos sont un indice de l'importance des jeux pour les migrants qui attendent le bon moment pour tenter de passer en Grande-Bretagne.  
[OT, 02/08/2008]



**Photo n°15** - Dans le local de l'accueil de jour à Cherbourg, un panneau permettait aux migrants de s'exprimer. Par l'intermédiaire de la DDASS, les autorités préfectorales ont fait supprimer cette affiche au motif que son contenu ne pouvait pas être contrôlé par les travailleurs sociaux présents sur place. [OT, 21/10/2008]



**Photo n°16** - Le squat des «clandestins» à Dieppe. L'association «Information Solidarité Réfugiés» a obtenu des autorités locales et départementales l'ouverture d'une salle dans une ancienne usine aujourd'hui désaffectée de la ville. Les migrants y disposent d'un accès à l'eau et à l'électricité.  
[OT, 25/03/2009]



**Photo n°17 - «J'aide, j'ai aidé, j'aiderai des sans papiers».** Une manifestation en cortège à Cherbourg, entre la place du théâtre et la sous-préfecture, suite à l'appel du Collectif contre le racisme, de RESF, de l'UNSA et du groupe Amnesty International de Cherbourg dans le cadre de la journée nationale d'action contre le délit de solidarité. [OT, 08/04/2009]



**Photo n°18** - L'aire de Saint-Hilaire-Cottes le long de l'A26 en direction de Calais. Chaque soir, des émigrants tentent d'embarquer dans les remorques des poids lourds qui s'y arrêtent avant de rejoindre le terminal ferry de Calais. A force de passages, le sol est marqué. Les migrants ont découpé le grillage et déposé une palette pour ne pas marcher dans la boue les jours de pluie. A droite, quelques débris indiquent que les exilés mangent et boivent un peu avant de tenter le passage. [OT, 29/04/2009]





**Photo n°19** - Le chemin des migrants à Norrent-Fontes. Depuis le camp, les migrants passent chaque soir au même endroit pour rejoindre l'aire d'autoroute de St Hilaire-Cottes. Le blé n'a pas poussé à cet endroit. L'agriculteur s'est retourné contre le Maire du village de Norrent-Fontes pour obtenir réparation, mais il s'avère, après consultation du cadastre, que le sentier suit exactement le tracé d'un ancien chemin communal disparu dans les labours... [OT, 21/05/2009]



**Photo n°20** - Le sous sol du presbytère de Steenvoorde (Nord). L'association Terre d'Errance Steenvoorde y stocke les vêtements et les couvertures destinées aux migrants. Comme dans la majorité des cas rencontrés le long du littoral, c'est l'église catholique qui met des locaux à disposition des associations laïques qui viennent en aide aux migrants. [OT, 22/05/2009]



**Photo n°21** - A St Malo, les autorités ont fermé en 2006 l'accès aux arcades de pierres qui servaient de refuge aux migrants «clandestins». [OT, 10/06/2009]

**Photo n°22** - A proximité de la station de métro Jaurès (ligne 5), la ville de Paris a également redessiné l'espace urbain en fermant en 2010 l'accès au dessous du pont pour empêcher les migrants «clandestins» de s'y installer pour dormir. [OT, 16/03/2011]





**Photo n°23** - Sur le quai de Moselle à Calais, lors de la journée mondiale des réfugiés. Les associations ont installé une sono sur le toit d'un camion. Des musiques d'Afghanistan, d'Iran ou d'Erythrée sont jouées : migrants et bénévoles développent une autre relation que dans le cadre de l'aide humanitaire quotidienne.  
[OT, 20/06/2009]



**Photo n°24** - *«My friend, my friend ! clic !»*. Avec deux autres de ses amis, ils me demanderont de les prendre en photo comme pour témoigner de leur présence à Calais le jour de la fête organisée à l'occasion de la journée mondiale des réfugiés en 2009. [OT, 20/06/2009]



**Photo n°25** - «*Non au cossovar*». Un graffiti inscrit sur le mur d'un bâtiment en marge de la ville à Calais. Au delà des fautes d'orthographe, c'est l'anachronisme de cette opinion qu'il est intéressant de relever. En effet, les réfugiés du Kosovo ne transitent plus par Calais depuis la fin des années 1990. [OT, 21/06/2009]



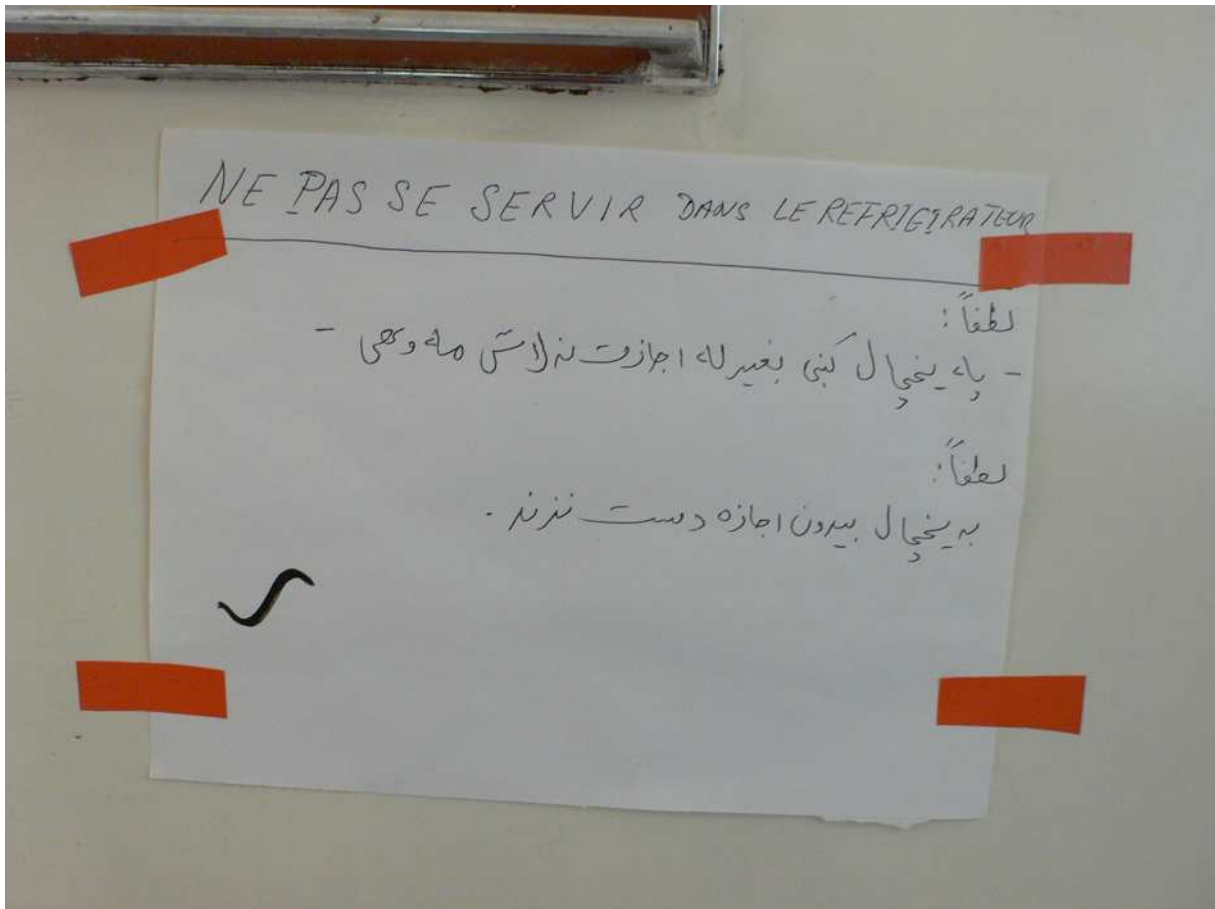
**Photo n°26** - «No line, no food». A Calais, le long du quai utilisé par Salam pour la distribution des repas, un migrant a inscrit l'une des règles imposées par les bénévoles de l'association. Celui qui n'entraient pas dans le rang était en effet renvoyé à la queue et risquait du même coup de perdre la possibilité d'avoir accès au «rab».

[OT, 21/06/2009]



**Photo n°27** - Dans le local d'itinérance à Cherbourg, les bénévoles accrochent des photos pour se souvenir de ceux qui sont passés ou qui ont obtenu le statut de réfugié. Les migrants, quant à eux, déposent parfois une photo d'identité pour marquer leur présence. [OT, 26/08/2009]





**Photo n°28** - «Ne pas se servir dans le réfrigérateur». Affiche collée par les bénévoles d'itinérance sur l'un des réfrigérateurs pour éviter que les migrants ne prennent l'habitude de se servir dans les frigos sans en avoir demandé l'autorisation. [OT, 26/08/2009]



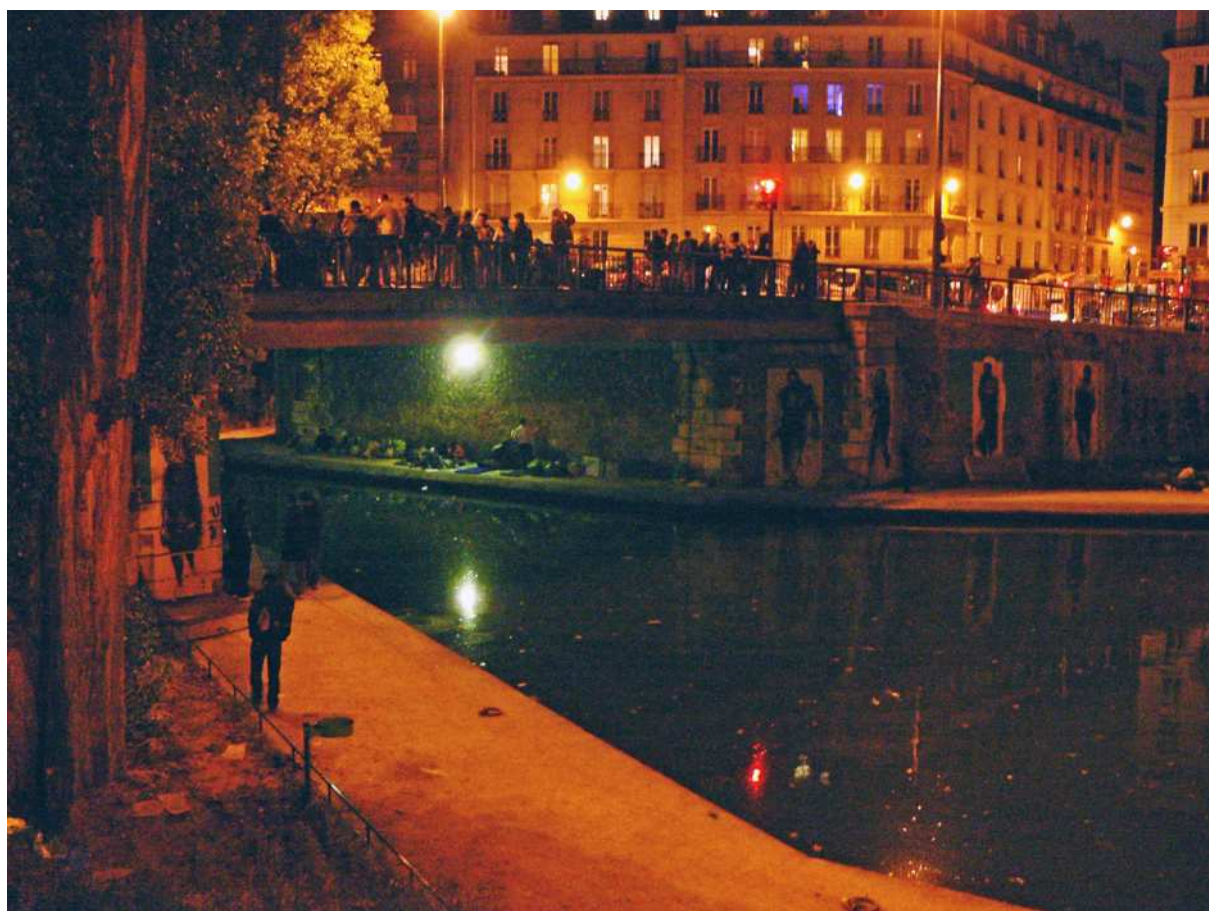
**Photo n°29** - Le vernissage de l'exposition photographique «*No man's land*» de Virginie Laurent à Cherbourg. Les exilés présents sur les côtes de la Manche ont fait l'objet de nombreux projets de la part de photographes professionnels (artistes, journalistes) et amateurs, mais seules quelques séries dépassent le caractère «photogénique» de la thématique et font véritablement état d'une réflexion de fond sur la condition des migrants en tant que question sociale. [OT, 05/09/2009]



**Photo n°30** - Une représentation de la pièce de théâtre «*No fuckin' England today*» de Veronika Boutinová. Ponctué par de multiples tentatives, inspirées de la réalité ou totalement fantaisistes, pour passer la Manche, cette pièce met en scène l'absurdité des conditions de vie des migrants à Calais et évoque les réalités crues du voyage clandestin. Dans cette scène, il est question du passage en camion : les migrants respirent dans un sac en plastique jusqu'à l'étouffement pour ne pas que les agents de sécurité ne détectent leur présence dans les remorques avec les sondes CO<sub>2</sub>. [OT, 19/09/2009]



**Photo n°31** - Une distribution de nourriture aux migrants par les compagnons d'Emmaüs à proximité de la station de métro Jaurès, le long du canal St Martin à Paris. [OT, 20/10/2009]



**Photo n°32** - Le pont Louis Blanc à Paris à l'heure du coucher pour les migrants «clandestins» du X<sup>ème</sup> arrondissement. Sur le pont, des émigrants majeurs attendent le bus du dispositif Atlas qui les conduira jusqu'au centre d'accueil pour SDF «La Boulangerie». Sous le pont, ceux qui ne figurent pas sur les listes du dispositif Atlas ainsi que les mineurs qui n'ont pu accéder à un hébergement mis en place par France Terre d'Asile ou l'Aide Sociale à l'Enfance. [OT, 20/10/2009]



**Photo n°33** - Une vue du camp de Teteghem (Nord) quelques heures après la destruction des abris par la police aux frontières et la municipalité. Les bâches ont été confisquées pour éviter que les migrants ne remontent un camp trop rapidement. Les associations ont récupéré les couvertures et le matériel réutilisable.  
[OT, 20/04/2010]



**Photo n°34** - Une vue du camp des Afghans à Loon-Plage. Le terminal transmanche est situé à quelques centaines de mètres. Ce camp a été définitivement détruit le 15 septembre 2010 par les forces de police, pour anticiper probablement sur la construction prochaine d'un terminal méthanier à proximité. [OT, 20/04/2010]



**Photo n°35** - Une zone d'accès restreint (ZAR) définie par la code ISPS à Zeebrugge. En limitant l'accès aux espaces portuaires, le code ISPS a fortement participé au contrôle du passage clandestin au niveau des ports transmanche. [OT, 21/04/2010]

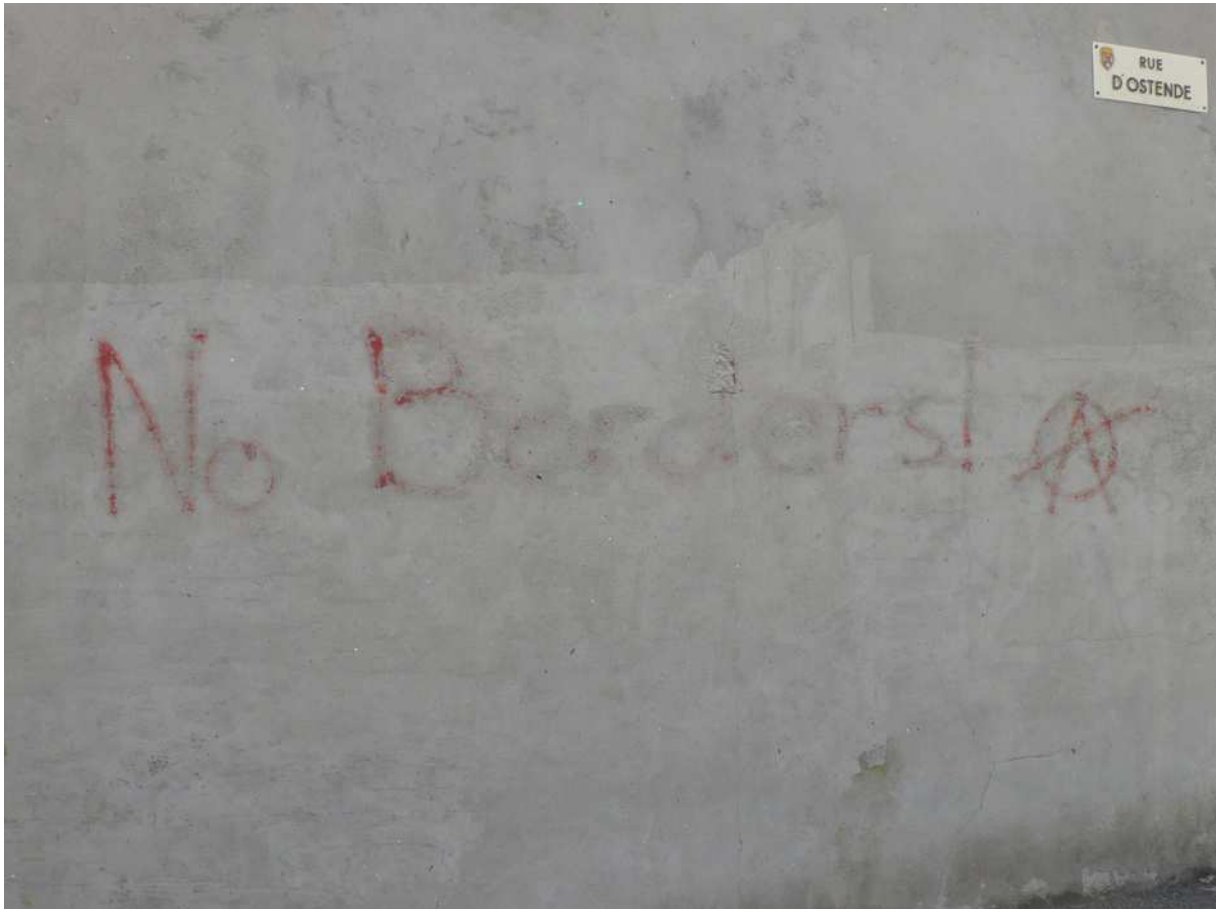




**Photo n°36** - Le campement de Cherbourg quelques heures après l'incendie criminel du 12 septembre 2010. La «tente de vie» (au premier plan) ainsi que la «tente mosquée» (à l'arrière-plan) ont complètement été détruites. Une partie des effets personnels des migrants ont brûlé ainsi que les Corans. Cet évènement intervient dans un contexte de politique sécuritaire menée par le gouvernement en direction de la population Roms et quelques jours après qu'un pasteur américain ait annoncé son projet de brûler un Coran. A leur retour du centre-ville, les migrants ont envoyé des photos de l'incendie et des Corans carbonisés en Afghanistan, au Pakistan et aux Etats-Unis : «*We shoud call the world !*» disait l'un d'eux. [OT, 12/09/2010]



**Photo n°37** - Au lendemain de l'incendie du camp des migrants à Cherbourg, un collectif d'associations appelle à manifester. Les demandeurs d'asile qui, à défaut d'être hébergés en CADA dormaient sous les tentes, vont venir se placer en tête de cortège pour réclamer un hébergement décent. [OT, 13/09/2010]



**Photo n°38** - «*No Borders !*». Un tag sur un mur de la ville de Calais évoquant la présence du réseau anarchiste appelant à l'ouverture des frontières. Après que les autorités aient empêché l'ouverture d'un hangar rue Cronstadt, les «No Borders» ont loué un appartement à Calais dont la porte est ouverte aux migrants «clandestins» qui souhaitent obtenir des informations politiques ou juridiques relatives à leur situation. [OT, 05/09/2011]



**Photo n°39** - La destruction en cours de l'*African house* sur le site de l'ancienne usine Thélou à Calais. A l'emplacement de cette friche industrielle, la municipalité a programmé la construction d'un éco-quartier dont la livraison est annoncée pour septembre 2013. [OT, 05/09/2011]



## Partie III

### Une lecture de la condition de «clandestin» à l'échelle locale

La troisième partie de cette thèse consiste en une étude fine de la condition de «clandestin». L'observation des interactions sociales et des pratiques spatiales des individus est ici l'un des principaux matériaux d'enquête.

Le chapitre 7 présente les mobilisations qui se sont formées autour des «clandestins» à l'échelle locale. Il s'agit le plus souvent d'associations qui constituent l'un des seuls liens qu'ont les «clandestins» avec la société dans laquelle ils s'inscrivent. Nous décrivons les dispositifs d'assistance et de régulation que les associations mettent en place et qui participent à définir la condition des émigrants dans le *passage*. Le cas d'Itinérance à Cherbourg est particulièrement étudié. Le chapitre 8 aborde la question de la prise en charge sanitaire des «clandestins». Après une mise en miroir avec le cas des émigrants européens qui transitaient par Cherbourg au début du XX<sup>ème</sup> siècle, nous montrons en quoi la santé des «clandestins» est révélateur de leur position à l'extrême marge de la société. Nous posons notamment la question de la domination des individus et des corps au cours du *passage*. Le chapitre 9 replace le «clandestin» dans ses espaces. Ses rapports aux lieux dans la ville, et plus généralement ses mobilités, donnent à lire sa condition. Nous discutons des compétences spatiales que les «clandestins» développent au quotidien dans le cadre du *passage*, et nous recherchons dans leurs rapports au monde des indicateurs de leur condition.

<b>Chapitre 7</b> - Les mobilisations locales, assistance aux émigrants et régulations .....	383
<b>Chapitre 8</b> - De la prise en charge sanitaire des individus au contrôle du corps .....	467
<b>Chapitre 9</b> - Le «clandestin» dans ses espaces .....	527



## Chapitre 7

### Les mobilisations locales : assistance aux émigrants et régulations

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>384</b>
<b>I / UN PORTRAIT DES MOBILISATIONS SUR LE LITTORAL</b> .....	<b>385</b>
1. Une diversité des contextes de mobilisation .....	385
2. Etude de cas : l'association Itinérance à Cherbourg .....	392
3. Des associations «sous contrôle» ? .....	401
<b>II / DE LA DIMENSION SPATIALE DES FORMES DE MOBILISATIONS</b> .....	<b>412</b>
1. Des lieux d'appui à l'échelle locale .....	413
2. Des espaces de mobilisations liés à l'évènementiel .....	426
3. Une mobilisation en réseaux .....	432
4. Le travail de communication et la diffusion de l'information : des dimensions transversales aux actions associatives et militantes .....	437
<b>III / DE L'ENGAGEMENT MILITANT AU CONTRÔLE SOCIAL</b> .....	<b>440</b>
1. L'humanitaire comme mode de régulation .....	440
2. Une régulation partagée entre «passeurs» et bénévoles .....	450
3. Du squat au camp : une relation ambiguë entre accompagnement humanitaire et gestion .....	454
4. Les «clandestins» et la société locale .....	459
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>462</b>



## INTRODUCTION

« Tous les ans on se dit “*on ne sera pas là l’année prochaine*” mais on est toujours là... »,  
(Un bénévole de l’association Itinérance, Cherbourg, 01.07.09)

Après la fermeture du centre de Sangatte en 2002, la multiplication des squats et des campements de migrants le long du littoral a généré autant de situations d’urgence humanitaire. En réaction, des mobilisations se sont formées localement pour leur venir en aide.

A l’échelle du littoral, et bientôt dix ans plus tard, la diversité des formes de mobilisations témoigne des contextes locaux dans lesquels elles ont émergé et se sont développées. En outre, et si elles incarnent une forme de résistance vis-à-vis des politiques menées par les gouvernements successifs, elles nous indiquent également en quoi elles constituent des dispositifs régulés, ou tout au moins contraints dans leurs actions. C’est un premier axe de réflexion dans ce chapitre.

Une étude des dimensions spatiales des formes de mobilisation observées sur le littoral de la Manche est ensuite proposée. Elle vise à rendre compte du rôle joué par les associations dans la construction des rapports qui se tissent entre les «clandestins» et la société. Les bénévoles et les militants occupent en effet une position d’interface, entre l’univers du voyage clandestin à la marge de la société et le quotidien des populations locales.

Enfin, les mobilisations ne font pas qu’accompagner le phénomène de concentration des «clandestins» le long de la frontière, elles influent directement sur la condition des migrants. En effet, et si elles n’interviennent certes pas, ou de façon marginale, sur le passage des exilés entre la France et la Grande-Bretagne ou l’Irlande, leurs actions tendent à modifier les comportements et les mobilités des migrants à l’échelle locale. Ce chapitre questionne les modalités d’assistance que les associations, ou les collectifs, ont mises en place. Il sera notamment question de mesurer l’importance des contrôles sociaux mis en oeuvre en direction des migrants.

Le cas de Cherbourg est particulièrement étudié dans ce chapitre et sert de repère pour développer des lignes de comparaison avec d’autres cas du littoral.

## I / UN PORTRAIT DES MOBILISATIONS SUR LE LITTORAL

### 1. Une diversité des contextes de mobilisation

L'émergence et le développement de mobilisations de la part de la société locale en direction des migrants «clandestins» est étroitement corrélée à la présence de ces derniers. S'il n'y a pas constitution de squat ou de campement, c'est-à-dire si le passage ne suscite pas une forme d'installation informelle, aucune mobilisation humanitaire ne s'organise. Cependant, la création d'un squat ne provoque pas systématiquement une mobilisation de la part des riverains, des associations et des ONG. De même, les degrés d'organisation des formes de mobilisations varient fortement d'un lieu à l'autre, traduisant du même coup une diversité importante des contextes de mobilisation.

#### 1.1. La localisation des différentes mobilisations

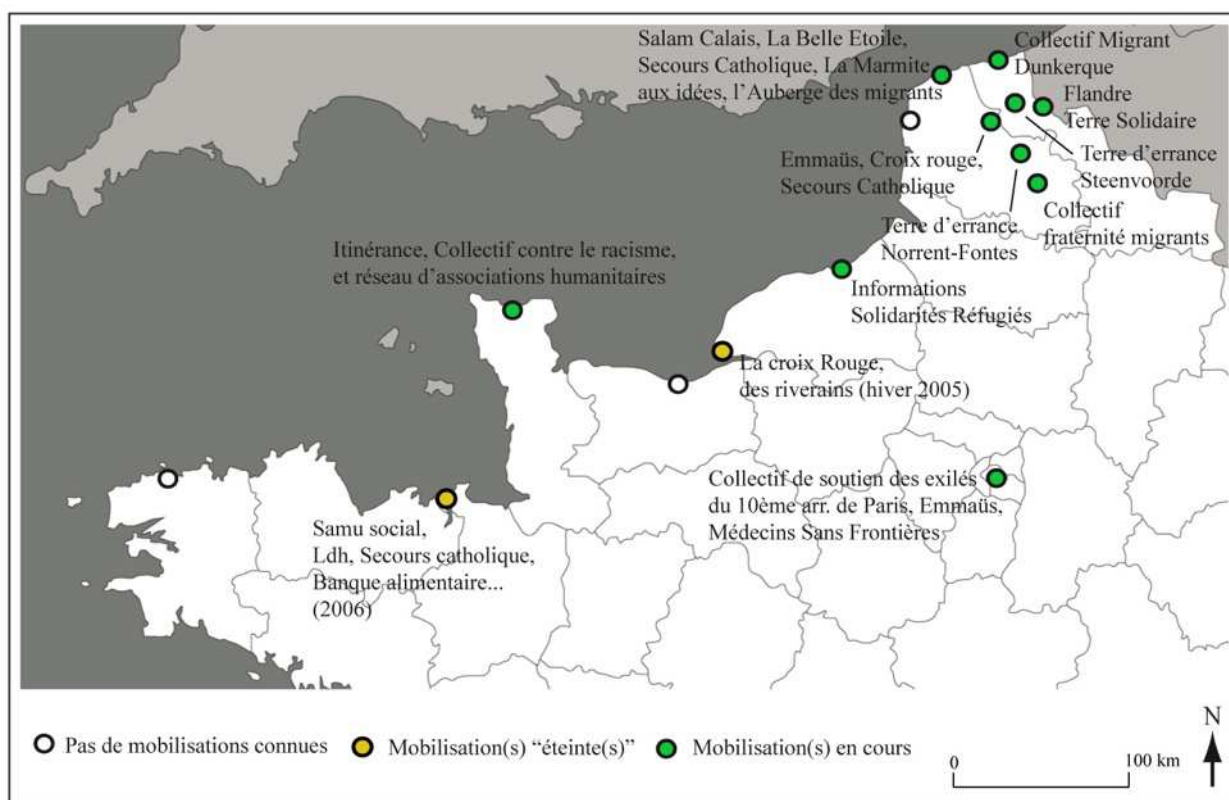


Fig. 3.7.1. ; Les mobilisations sur le littoral, dans le Nord et à Paris<sup>126</sup>. OT, 24.09.11

La géographie actuelle des mobilisations (Fig. 3.7.1) qui se sont créées pour intervenir auprès des «clandestins» est la conséquence de l'éclatement des migrants le long des côtes de la Manche suite

<sup>126</sup> Le «Collectif Migrant Dunkerque» rassemble le Carrefour des solidarités, Terre d'Errance Flandres Littoral, Salam Dunkerque, ACC minorité, Emmaüs Dunkerque, le Groupe Paroisse Tétèghem, le MRAP, le Secours Catholique et Médecin du Monde.

à la fermeture du centre de la Croix Rouge de Sangatte. Dans les lieux où la présence des émigrants s'est pérennisée des mobilisations sont apparues et se sont développées. A Saint-Malo et au Havre, les formes de mobilisations qui se sont tissées autour des migrants se sont «éteintes» avec la disparition des squats. A Roscoff, Ouistreham et Boulogne sur Mer, il n'y a pas de lieux d'installation informels connus et aucune forme de mobilisation recensée.

### ***1.2. Des éléments pour l'analyse des mobilisations sur le littoral***

- Un modèle de mobilisation par étape

Ce sont les besoins d'ordre humanitaire au départ (se nourrir, s'habiller, se soigner, etc.), qui sont à l'origine des différentes formes de mobilisations. Les riverains et/ou les associations qui se donnent pour mission d'aider les «clandestins» répondent d'abord à des problématiques d'urgence humanitaire. Avec le temps le travail des bénévoles peut évoluer vers l'accompagnement social et juridique ou l'action politique.

Les mobilisations autour des migrants, telles que j'ai pu les observer lors de mes différents séjours sur le terrain, suivent une évolution «en étapes». Le plus souvent, ce sont d'abord des riverains ou des habitants qui, ponctuellement, proposent une aide (nourriture, vêtements...).

En se croisant aux abords ou sur les squats, ou en parlant de leur action autour d'eux, de petits groupes se forment. Cette deuxième étape appelle une organisation, parfois l'élaboration de planning (par exemple pour les repas), et le début de la structuration d'un réseau au sein duquel il est débattu des problèmes rencontrés ou des projets à court terme.

La troisième étape est celle de la constitution en association. Les membres choisissent ainsi de donner une visibilité à leurs actions. Que ce soit directement par le biais de communiqués de presse par exemple, ou indirectement par un travail de communication local au quotidien, les bénévoles essaient généralement de faire exister la problématique dans laquelle ils s'investissent.

La quatrième étape est celle d'un dépassement de l'action humanitaire. Elle n'est pas possible partout et dépend en grande partie de l'engagement et de l'organisation des membres de l'association ainsi que d'un appui politique local facilitant l'installation de l'action humanitaire dans une continuité. Ce niveau de mobilisation vise soit à porter des revendications collectives sur la scène politique, soit à organiser un accompagnement vers l'asile, soit les deux. Cette étape de la mobilisation est extrêmement difficile à atteindre pour des associations qui s'épuisent à répondre à des situations d'urgence (mise à l'abri, soin, nourriture...), et ce d'autant plus que la précarité importante dans laquelle sont maintenus les migrants dans certains espaces participe à contenir les associations dans un rôle d'intervenant humanitaire.

Une cinquième étape peut être considérée bien qu'elle n'existe pas encore et ne peut donc être observée aujourd'hui. Il s'agirait d'un moment de structuration de l'intervention auprès des

«clandestins» à l'échelle inter-régional. Les prémices de cette étape ont été engagés avec la mise en place de réseau «Jungles» entre une partie des associations et des ONG du littoral. Cette phase marquerait le mouvement inverse de celui impulsé par la fermeture de Sangatte, à savoir l'éclatement des formes de mobilisations qui a accompagné la dispersion des migrants dans différents espaces des côtes de la Manche. Le fonctionnement d'un réseau inter-régional participerait sans doute à dépasser les modes de gestion et des prises en charge des «clandestins» à l'échelle locale.

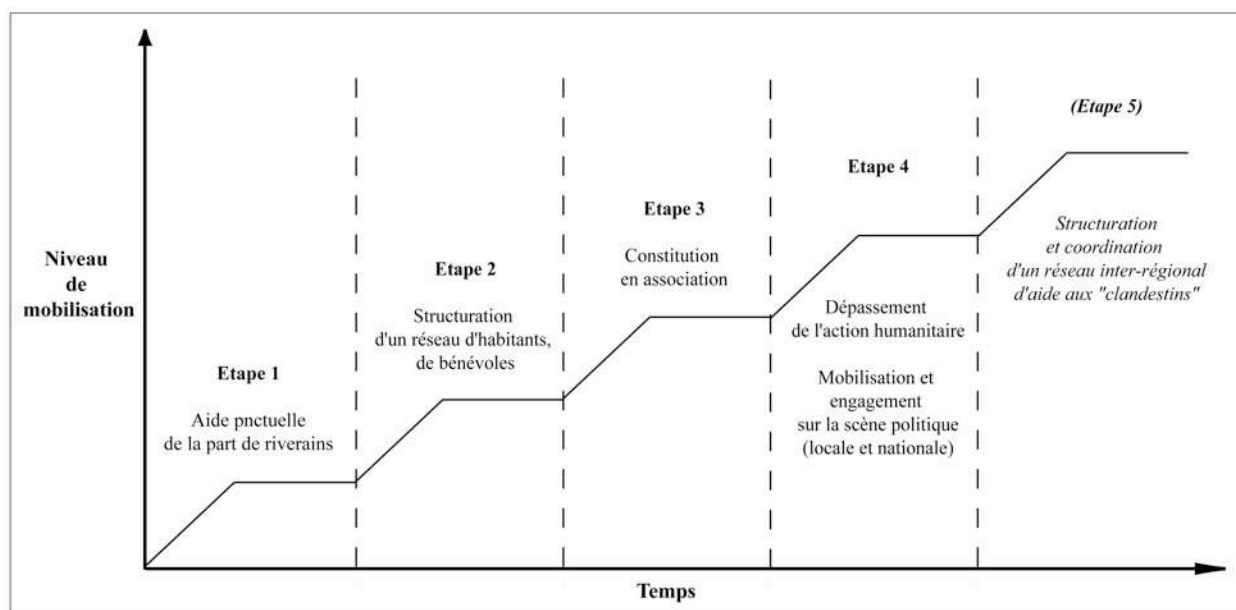


Fig. 3.7.2. ; Le modèle des «niveaux de mobilisations» à partir des situations observées sur le littoral de la Manche (2008-2010). OT, 31.05.2011

Ce modèle «par étape» des niveaux de mobilisation (Fig. 3.7.2) ne doit cependant pas effacer la diversité et la complexité des situations rencontrées sur le littoral de la Manche. Les formes de mobilisation sont extrêmement variables d'un point à l'autre du littoral.

- Différenciations des mobilisations et contextes à l'échelle locale

La différenciation des formes de mobilisation ne relève pas que d'une question de temps, comme pourrait la laisser penser le modèle présenté plus avant, elle répond aussi à un certain nombre de facteurs dont plus importants sont : le nombre des migrants, l'importance des besoins (abris, nourriture, santé, vêtements...), l'existence et la force d'un soutien politique local, départemental et régional, le nombre de bénévoles et les motivations de leur engagement, la récurrence des interventions policières, le traitement des problématiques dans la presse locale, et l'accueil du phénomène par les habitants. Autant d'éléments qui participent à définir un contexte dans lequel les formes de mobilisations vont se trouver limitées ou au contraire pouvoir se développer (Fig. 3.7.3).

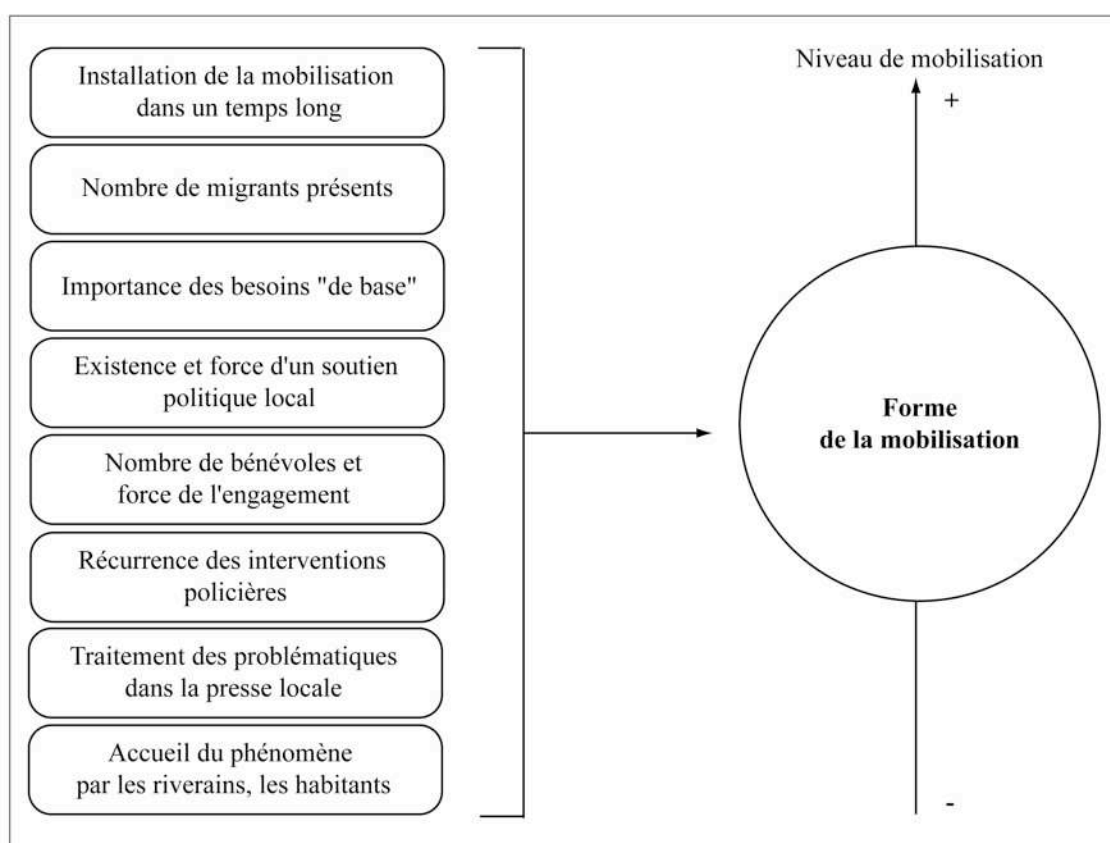


Fig. 3.7.3. ; Les principaux facteurs de différenciation des mobilisations (formes et niveaux). OT, 24.09.11

- Des constantes au sein des associations

Au regard du caractère très hétérogène des mobilisations qui se sont constituées autour des migrants «clandestins» sur le littoral ainsi qu'à Paris, il apparaît difficile de rendre compte de tout ce qui participe à les différencier. En revanche, il est intéressant de voir que des points communs existent entre toutes.

#### *Composer avec l'action des forces de police*

Toutes les associations et les ONG qui interviennent auprès des «clandestins» sont confrontées aux interpellations de migrants, aux mesures d'évacuation et à la destruction des lieux d'installation informels. Du point de vue des bénévoles, il s'agit là d'une contrainte majeure dans la mesure où cela limite l'éventail des actions possibles aux mesures d'urgence telles que les repas, les soins, ou les hébergements en période hivernale. Dans certaines villes comme à Calais ou Dunkerque, la précarité des migrants amène les associations à concentrer leurs actions sur l'humanitaire ; dans ce contexte, les bénévoles n'ont que peu de temps à consacrer aux mesures d'accompagnement social et juridique.

*Des limites à l'engagement bénévole*

Il existe une constante chez les bénévoles qui interviennent dans les différentes associations sur le littoral dans la manière dont ils conçoivent leur engagement. Une majorité d'entre eux s'investissent dans un projet d'aide humanitaire, mais ne sont militants que «par défaut», c'est-à-dire uniquement parce que l'association dont ils sont adhérents porte des revendications et/ou un message politique. D'une certaine manière, c'est comme s'il existait un seuil que beaucoup ne désirent pas franchir. Ceux là ne conçoivent leur action qu'au travers de l'urgence, dans une perspective humanitaire et caritative. Une autre partie des bénévoles, souvent minoritaire, va davantage s'intéresser aux problématiques juridiques et à la dimension politique de l'émigration. Ces deux groupes ne sont évidemment pas hermétiques l'un à l'autre, mais une différenciation existe quant au sens de l'engagement si bien que les associations en arrivent souvent à s'organiser en distribuant, de façon implicite ou explicite, des rôles que les bénévoles vont venir endosser en fonction de ce qu'ils sont venus chercher dans l'association.

*La place de l'église catholique*

A Calais, l'Abbé Boutoille, porte-parole du Collecif C'SUR, est une figure importante de l'action associative menée depuis la fin des années 1990 en direction des émigrants. A Cherbourg, Paul Gaillard, prêtre ouvrier, a été longtemps le président de l'association Itinérance (2006-2010) et continue aujourd'hui d'être un militant actif. A Norrent-Fontes, l'Abbé Delanoy est à l'origine de la mobilisation de 2007.

Plus largement, il est intéressant de remarquer que sont présents dans toutes les associations et dans tous les collectifs du littoral une part importante de catholiques pratiquants. Comment expliquer cette constante alors que paradoxalement la Pastorale des migrants<sup>127</sup> qui communique sur la situation des émigrants, intervient peu ou pas du tout en direction des «clandestins» ? Il semble que l'investissement de catholiques pratiquants relève d'une double dynamique, à la fois individuelle et collective. D'une part, l'engagement semble être dépendant d'une position personnelle qui consiste à «poser des actes» et à se placer en opposition vis-à-vis de l'idée de charité chrétienne ; d'autre part, la dimension individuelle de l'engagement semble s'inscrire dans l'histoire syndicale et collective locale, ou tout au moins y être liée.

Cela a des conséquences sur le terrain puisqu'en plus de compter une proportion importante de bénévoles, les mouvements laïcs de mobilisation peuvent aussi compter sur la mise à disposition de locaux de la part de la paroisse locale. Terre d'Errance à Norrent-Fontes utilise le Presbytère pour

---

<sup>127</sup> La pastorale des migrants est un service de la Conférence des Evêques Catholiques de France qui se donne pour mission d'aller vers les migrants. Site Internet : <http://migrations.catholique.fr/> (consulté le 24.09.11).

stocker couvertures, matelas et denrées. De même à Cherbourg où une salle de la Paroisse Jean XXIII est occupée par le matériel et les vêtements destinés aux migrants. Une autre salle est également utilisée pour héberger d'urgence les migrants les plus faibles pendant l'hiver. Salam Dunkerque dispose d'une salle paroissiale à Grande-Synthe depuis 2009. Terre d'Errance Steenvoorde est installé dans le Presbytère de la commune où sont logés les demandeurs d'asile en attente de logement.

Pour des associations dont les actions ne sont que rarement reconnues par les autorités, la mise à disposition et l'utilisation de locaux paroissiaux offrent des solutions pratiques aux bénévoles et permet d'organiser l'action associative en dehors de chez eux.

## **2. Etude de cas : l'association Itinérance à Cherbourg**

Le cas de Cherbourg est révélateur des formes de résistance qui se mettent en place à l'échelle locale en réaction aux formes de gestion nationale de l'étranger «clandestin». Il permet également de mettre en lumière les régulations (politiques, sociales, économiques...) qui accompagnent les mobilisations et qui tendent à en limiter le périmètre d'action.

### ***2.1. Retour sur la mobilisation autour des «clandestins»***

Au cours de l'été 2002, et jusqu'en 2006, ce sont des riverains ainsi que des bénévoles de différentes associations humanitaires de l'agglomération de Cherbourg qui sont intervenus sur les squats pour apporter une aide aux migrants. Autour des membres de Conscience Humanitaire, des bénévoles du Secours Populaire ainsi que des militants du Collectif contre le racisme et d'Amnesty Internationale étaient particulièrement présents.

Durant l'été 2006, le nombre des migrants présents sur le squat du boulevard maritime devient plus important, ce qui augmente les besoins d'ordre humanitaire. Face à une situation qui tend de fait à se pérenniser, des riverains, des bénévoles et des militants se constituent en association. Itinérance est créée pour répondre plus particulièrement à l'urgence humanitaire et aux problématiques que rencontrent alors les émigrants à cette époque.

L'association compte seulement dix adhérents en 2006. Deux ans plus tard, en 2008, ils seront trente-deux, aidés d'une quarantaine de sympathisants. Aujourd'hui, Itinérance reçoit plus de quatre-vingt-dix adhésions<sup>128</sup> et au moins autant de sympathisants actifs. En comparaison d'autres

---

<sup>128</sup> Itinérance est composée pour une grande part de retraités, mais aussi d'enseignants et d'infirmières. Il y a proportionnellement peu de jeunes (entre 20 et 35 ans).

situations sur le littoral de la Manche, le rapport entre le nombre des bénévoles et le nombre moyen des émigrants qui transitent par Cherbourg est l'un des plus importants.

L'investissement des bénévoles au sein d'Itinérance est différencié. Certains sont présents presque quotidiennement alors que d'autres ne passent qu'occasionnellement lors des réunions. Comme pour les autres associations sur le littoral, il est possible de repérer un noyau de personnes qui sont à la fois le coeur et le moteur de l'association.

Extrait du journal de terrain, 13 octobre 2008, Cherbourg

«Quand Pierre arrive, Annie nous dit en rigolant : «Le chef arrive !». S'il n'y a pas véritablement de hiérarchie dans l'association, il y a des «statuts officiels» distribués à chacun et reconnus des autres. Des statuts qui dépendent pour une grande part des compétences et de l'investissement dans l'association».

Autour d'eux, les adhérents et les sympathisants composent un groupe actif et impliqué. Ces personnes viennent régulièrement participer aux actions de l'association et sont présents aux réunions mensuelles. Lié aux membres et aux sympathisants d'Itinérance, un réseau d'individus (militants, bénévoles ou simples connaissances) tend à constituer autant de «*liens faibles*» (Mercklé, 2004, p.60 et p.62), qui occasionnellement vont venir apporter un soutien, ou des solutions aux problèmes rencontrés par l'association.

De façon plus schématique, on peut considérer que les actions d'Itinérance s'organisent à la fois à partir d'une masse de membres actifs (qui font quotidiennement l'action d'Itinérance), et de façon plus lâche dans une logique de réseau, lequel s'inscrit depuis l'échelle locale jusqu'à l'échelle inter-régionale. L'inscription d'Itinérance au sein du Collectif contre le racisme à l'échelle locale, du Collectif 50 à l'échelle départementale, et du réseau «Jungles» à l'échelle inter-régionale, relève de cette logique.

Itinérance dispose également d'un soutien de la part de la Paroisse Jean XVIII qui met à disposition des locaux pour stocker les vêtements, les couvertures, ou pour permettre de loger au chaud les émigrants les plus faibles lors de la période hivernale.

Enfin, certains commerçants du centre ville s'engagent, au cours de l'été notamment, à fournir du pain ou des viennoiseries chaque jour à l'association.



## **2.2. Une diversité des actions qui se construit dans la durée**

La structuration des mobilisations au sein et à partir d'Itinérance témoigne des différentes formes d'action qui se sont mises en place au fil des années et des événements autour des émigrants. L'aide alimentaire, les soins, et l'aide matérielle pour la constitution d'abris sont à la base de l'action d'Itinérance.

Par la suite, et parce que certaines des personnes qui transitent par Cherbourg décident d'engager une demande d'asile, une partie des bénévoles s'est mobilisée autour d'un accompagnement juridique vers le demandeur d'asile. Une «commission juridique» a été créée au sein de l'association. Elle travaille en lien avec des membres du Collectif contre le racisme et de RESF qui interviennent auprès des étrangers sans papiers installés sur l'agglomération de Cherbourg.

Les personnes qui déposent une demande d'asile, et dont s'occupe Itinérance, sont généralement des hommes jeunes et seuls qui ne sont donc pas prioritaires en ce qui concerne l'accès à une place dans un Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA). En conséquence, ils ne bénéficient pas de l'accompagnement social auquel ils ont droit. Itinérance a mis en place depuis 2010 des cours de français, quatre jours par semaine, pour permettre aux demandeurs d'asile de progresser en attendant une réponse de la part de l'OFPRA. Les bénévoles aident aussi les migrants à classer et conserver les documents administratifs nécessaires à leur demande d'asile.

En bientôt six ans d'existence, les actions d'Itinérance se sont diversifiées, dépassant l'aide humanitaire pour travailler au suivi juridique, à l'accompagnement social, ou sur des actions militantes. Les adhérents et les sympathisants ont ainsi la possibilité de trouver une place et de donner un sens à leur engagement.

## **2.3. Le sens de l'engagement associatif**

Tous ne font pas la même lecture des problématiques que rencontrent les «réfugiés», et surtout des réponses qu'il convient d'apporter. Beaucoup de bénévoles bornent le rôle d'Itinérance à l'aide humanitaire au sens strict, c'est-à-dire l'aide alimentaire, vestimentaire et sanitaire. Ils peuvent participer occasionnellement à une manifestation ou une soirée de soutien, mais c'est d'abord la dimension humanitaire qui motive leur engagement.

Pour d'autres, il est important de dépasser l'humanitaire pour aller vers l'accompagnement juridique et porter des revendications dans le champ politique. Pour eux, l'engagement associatif est aussi un engagement militant.

Extrait du journal de terrain, 03 juillet 2008, Cherbourg

«C'est une chance pour Itinérance d'avoir grandi dans le giron du Collectif. Pour donner un sens. On aurait pu rester à distribuer de la soupe... L'humanitaire n'a pas qu'une dimension matérielle. Les choses se découvrent en marchant. Il y a les dimensions politiques, juridiques, etc. Je suis favorable à ce qu'il y ait une coordination pour la réflexion, pour donner des dimensions à l'action. Par exemple, on n'est pas encore présents en LRA, il va falloir y aller», (Pierre).

Parmi les bénévoles d'Itinérance, plusieurs personnes sont proches, ou appartiennent à des syndicats, ou encore sont impliquées dans le Réseau Education Sans Frontières (RESF). Ce sont elles qui donnent une dynamique aux actions de l'association en direction de problématiques sociales et/ou politiques.

Extrait du journal de terrain, 21 mars 2009, Cherbourg

«Il ne faut pas faire comme si on se résignait à distribuer de la soupe encore dans 15 ans», (Bruno lors de la première réunion des «Jungles»).

Lors de la première rencontre des associations à Calais, Bruno exprimait la nécessité de créer non seulement un pôle de coordination entre les mobilisations sur le littoral, mais aussi un pôle de revendications.

Extrait du journal de terrain, 03 juillet 2009, Cherbourg

«La question de l'immigration percuta la question sociale sans arrêt. En tant que militant politique (de gauche) la question de l'immigration est une question sociale», Bruno lors d'une réunion du Collectif.

Du fait de ses liens avec le Collectif, Itinérance a eu l'opportunité de porter des actions dans le champ politique, que ce soit par des communiqués de presse ou des manifestations. Liées aux démarches de demandes d'asile, les questions sociales n'ont émergé dans les discussions que récemment. La perception des personnes exilées en tant que «réfugiés» plutôt qu'en tant qu'«émigrants» explique en partie cela. A l'échelle du littoral, les questions de «droit» sont privilégiées par rapport aux questions «sociales». Les travaux de structures militantes d'envergure nationale comme le GISTI ou Migreurop participent probablement à cela en influençant la lecture que peuvent faire les associations des problématiques attachées aux mouvements migratoires «clandestins».

## 2.4. Organiser l'action humanitaire

- Partages et rythmes de l'action humanitaire

### Les espaces mobilisés

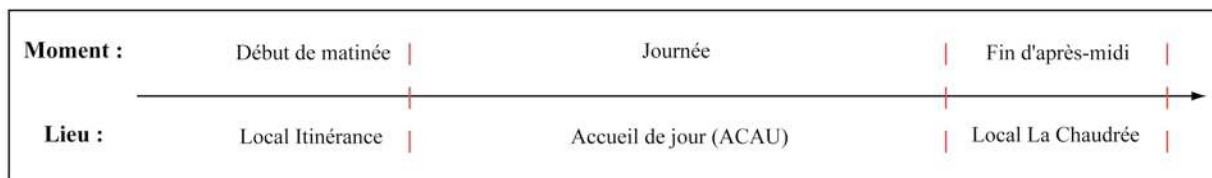


Fig. 3.7.4. ; Les espaces mobilisés pour les émigrants dans la journée, OT, 31.08.10.

A Cherbourg, il y a principalement trois espaces dans lesquels est distribuée l'aide humanitaire au quotidien (Fig. 3.7.4). Le matin, les migrants se rendent au local d'itinérance où ils peuvent prendre un petit déjeuner et bénéficier de soins. Pour le reste de la matinée et pour l'après-midi, l'accueil de jour pour SDF (ACAU) leur ouvre ses portes. Là-bas, ils peuvent prendre une douche, laver du linge, mais aussi jouer aux cartes et discuter. Des travailleurs sociaux sont présents et attentifs à leurs besoins. Ils servent de relais avec Itinérance notamment. En fin d'après-midi, les migrants se rendent généralement à la Chaudrée où leur est proposé un repas chaud. Cette organisation vaut pour tous les jours de la semaine à l'exception du dimanche et du mois d'août où Itinérance se charge des repas du soir.

### Les «plannings»

Calendrier des petits déjeuners  
mise à jour le 07 03 08  
ASSURER UNE PERMANENCE DE 9h à 11h

En cas de modification du Calendrier prévenir  
: Tel : 02 33 ou 06 @club-internet.fr

FEVRIER MARS 08

	SOINS	PAIN	PETITS DEJEUNERS
Samedi 8 mars			
Dimanche 9 mars			
Lundi 10 mars			
Mardi 11 mars			(jusqu'à 10h45)
Mercredi 12 mars			
Jeudi 13 mars			
Vendredi 14 mars			
Samedi 15 mars			
Dimanche 16 mars			
Lundi 17 mars			
Mardi 18 mars			
Mercredi 19 mars			
Jeudi 20 mars			
Vendredi 21 mars			
Samedi 22 mars			
Dimanche 23 mars			
Lundi 24 mars			
Mardi 25 mars			
Mercredi 26 mars			
Jeudi 27 mars			
Vendredi 28 mars			
Samedi 29 mars			
Dimanche 30 mars			
Lundi 31 mars			
Mardi 1 avril			
Mercredi 2 avril			
Jeudi 3 avril			
Vendredi 4 avril			
Samedi 5 avril			

L'action d'itinérance demande aux bénévoles un effort de mobilisation au quotidien. Chaque mois, un tableau est affiché, sur lequel il est possible de s'inscrire à la journée pour participer à la préparation du petit déjeuner ou pour donner les soins (Fig. 3.7.5).

L'utilisation d'un calendrier n'est pas propre à Itinérance. L'association Salam à Calais l'emploie aussi pour faciliter une rotation de l'implication des bénévoles sur le temps de la semaine.

Fig. 3.7.5. ; Le calendrier des petits déjeuners (Scan). Un outil nécessaire à l'organisation de l'aide associative en direction des migrants.

Dans les deux cas, le calendrier est l'outil d'une meilleure organisation au sein des associations. Il permet de ne pas épuiser les bénévoles et donc de pérenniser leurs actions.

### *Les temps de réunion*

A Cherbourg, la réunion d'Itinérance a lieu une fois par mois. C'est un moment d'échange et d'information entre les bénévoles pendant lequel on partage ce que l'on sait. Les membres d'Itinérance sont particulièrement présents et assidus aux réunions. Il est rare qu'il y ait moins de 25 personnes autour de la table, et ce, depuis plusieurs années maintenant. Tout le monde peut parler, mais tout le monde ne parle pas. La réunion est généralement tenue par le ou la président(e) qui donne la parole aux responsables des différentes commissions («repas», «matériel», «santé»...). Un tour d'horizon est ainsi effectué à chaque fois.

L'urgence humanitaire n'est plus la première préoccupation des membres de l'association, comme cela pouvait encore être le cas en 2008. Aujourd'hui, ce sont les difficultés rencontrées dans le cadre du suivi des demandes d'asile qui prennent le plus de temps dans les discussions. Cela traduit une évolution de la situation pour les émigrants qui transitent par Cherbourg. L'organisation de l'association et les soutiens dont elle peut bénéficier (auprès de la municipalité notamment) lui permettent d'envisager ses actions en direction des migrants dans un autre registre que celui de l'urgence et l'écoute des histoires individuelles.

### *Des difficultés dans le partage de l'action humanitaire*

Le partage de l'aide humanitaire en direction des migrants n'est pas parfaitement rodé. Il arrive que des dissensions émergent au sein des associations ou que des négociations soient nécessaires entre elles.

C'est la cas à La Chaudrée où, depuis 2008, les bénévoles sont en désaccord en ce qui concerne l'accueil des «clandestins». Certaines équipes refusent de les servir. Les causes invoquées sont multiples. Les plus récurrentes concernent le nombre des migrants qui serait trop important, la fatigue des bénévoles (pour beaucoup âgés de plus de 75 ans), le fait qu'Itinérance dispose d'un local, et en toile de fond, le racisme d'une partie des bénévoles et des bénéficiaires de la Chaudrée.

Face à ce comportement discriminatoire, les membres d'Itinérance ont voulu se substituer aux équipes de la Chaudrée qui ne souhaitaient plus servir les migrants, mais l'association a refusé qu'Itinérance intervienne dans son local.

En avril 2008, les membres d'Itinérance se sont réunis pour trouver une solution afin que les repas du soir soient encore servis. Les bénévoles ont décidé de ne pas se débrouiller seul ou avec d'autres associations et de signifier l'impasse à la Mairie pour ne pas se substituer au travail de la Ville concernant la solidarité. Une rencontre a donc eu lieu avec la municipalité au cours de laquelle la question du rôle de la Chaudrée a été évoquée. Pour la municipalité, l'enjeu n'est pas seulement social, il est aussi politique. En effet, depuis que la Chaudrée et Itinérance interviennent auprès des migrants, il n'y a plus de plaintes déposées par les habitants de la Communauté Urbaine de Cherbourg (CUC). Le contact humain ainsi que l'encadrement social et sanitaire peut être assimilé à une forme de prise en charge de cette population présente dans la ville et en situation de marginalité.

Extrait du journal de terrain, 22 août 2008, Cherbourg

«Pierre a vu Janine (La Chaudrée) cet après-midi. Ils ont discuté ensemble de la situation des deux associations et des possibilités pour l'aide alimentaire à apporter aux clandestins. A la demande de La Chaudrée, Itinérance a continué à servir des repas du 18/08 au 24/08 et le fera encore la semaine prochaine, jusqu'au 31/08, le temps d'organiser la rentrée. (...) Proposition faite par Pierre à Janine : tant que le nombre de réfugiés est faible, La Chaudrée continue de les servir à 17h00. A elle de déterminer le nombre au delà duquel elle ne les accueille plus. A ce moment là ce sera Itinérance qui les servira. Janine doit en parler aux bénévoles de la Chaudrée. Pierre me dit qu'elle serait sur le point d'accepter.»

Extrait du journal de terrain, 25 août 2008, Cherbourg

«L'association La Chaudrée reprend le service des repas aux migrants clandestins si leur nombre ne dépasse pas 15 personnes. La reprise se fera le 01 septembre 2008.»

Dans l'exemple présenté ici, des solutions ont été trouvées à force de négociations. Cette situation s'est présentée plusieurs fois depuis 2008, mais l'aide humanitaire n'a jamais cessée, y compris lors des périodes de fermetures estivales de la Chaudrée.

Les tensions entre les structures qui viennent en aide aux migrants le long du littoral sont courantes. A Calais, le phénomène est exacerbé par la persistance des problématiques liées au transit d'émigrants et par les enjeux politiques locaux et nationaux qui y sont associés. Les divergences de projets quant aux formes d'aide qu'il faut apporter aux émigrants et aux actions qu'il convient de mettre en place favorisent l'éclatement des mobilisations et la multiplication des associations. Au sein des bénévoles qui interviennent sur Calais depuis la fin des années 1990, des personnalités fortes ont émergé, entraînant des divisions : en parallèle du Collectif C'SUR, Salam a été créée en 2002, puis l'Auberge des migrants en 2008 et La Marmite aux idées en 2009. En 2010, le Collectif C'SUR a cessé d'exister. Le Secours Catholique de Calais et l'association La Belle Etoile qui en faisait partie ont poursuivi leurs actions humanitaires. L'Auberge des migrants intervient également

sur cette question, aux côtés de Salam qui, en plus, accompagne les demandeurs d'asile dans leurs démarches. La Marmite aux idées centre quant à elle ses actions sur la promotion des droits des exilés. La coordination des actions de ces différentes associations, si elle fonctionne au quotidien, reste malgré tout assez précaire. En outre, cet éclatement ne participe pas à la mise en ordre d'une revendication commune sur la situation des migrants dans le champ politique.

### *Intensité des mobilisations et régulations*

L'intensité de la mobilisation des bénévoles au sein des associations est liée à la présence des migrants. Plus leur nombre est important et plus les associations vont avoir à s'organiser pour répondre aux différents besoins.

Après «l'opération Bagdad» en juin 2008, les membres de l'association Itinérance se sont posés la question de la poursuite de leur engagement. Le nombre des migrants avait considérablement diminué, passant d'une cinquantaine à deux ou trois personnes. Les bénévoles avaient alors convenu que l'association se mettrait «en veille» s'il ne devait plus y avoir de «réfugiés».

Extrait du journal de terrain, 02 août 2008

«Le squat est vide. Peut-être sont-ils passés cette nuit ? X., le contact de Pierre à la PAF pense qu'il sont repartis vers le Havre. C'est la première fois qu'il n'y a plus personne. Patrick : «On a mis du temps à exister et se faire accepter et maintenant il n'y a plus personne...(sourire)». Antoinette : «C'est plus facile à organiser (le repas) quand ils sont là que quand il n'y a personne ». Il est en effet question maintenant d'assurer une veille».

Pas question cependant de dissoudre l'association<sup>129</sup> car même si les bénévoles ne maîtrisent pas le flux des migrants, l'activité du port transmanche fait de Cherbourg un point de passage vers l'Angleterre et l'Irlande. Chaque rotation de ferry est une possibilité de passer clandestinement par la mer.

L'activité d'Itinérance est ainsi dépendante du nombre de migrants présents à Cherbourg. Lors des périodes estivales, quand les rotations des ferries sont plus nombreuses, il y a plus d'exilés et les bénévoles ont à davantage se mobiliser.

Cependant, que l'activité de l'association soit plus importante ne signifie pas qu'elle exerce un contrôle plus important en direction des migrants. La corrélation est inverse : les régulations associatives sont d'autant plus fortes que le nombre des migrants présents à Cherbourg est peu

---

<sup>129</sup> Cette situation n'avait en fait duré qu'une seule journée. Les migrants avaient pris «un mauvais camion» la veille. Ils n'avaient réussi à en sortir qu'une fois rendus à Carentan et ils avaient dû marcher de 10h30 le samedi jusqu'à 6h30 le dimanche pour revenir à Cherbourg.

important. Quant celui-ci augmente, les membres d'Itinérance ont moins le temps de s'intéresser aux personnes et répondent d'abord aux besoins basiques du «groupe» (dormir, manger, se laver...).

## 2.5. Des associations parfois aux limites de l'épuisement

Extrait du journal de terrain, 13 mars 2008, Cherbourg

«Je remarque que les réserves sont presque vides. Je demande à Claire jusqu'à quand Itinérance veut faire le petit déjeuner : «L'année dernière, on a tenu jusqu'à mai, mais cette année on sera fatigué avant. Regarde le calendrier, il est presque vide et ce sont presque toujours les mêmes qui viennent». Annie et Danièle se rapprochent et la conversation se centre sur les moyens de l'association. Pour Claire, il manque des volontaires pour assurer toutes tâches. Elle pense qu'il faut revenir à une gestion de la survie en assurant uniquement les petits déjeuners et les repas du week-end (la Chaudrée ferait les repas de la semaine comme maintenant). Elle pense aussi qu'il faut arrêter le suivi administratif des demandes d'asile : «A France Terre d'Asile<sup>130</sup>, (...). Ce serait à eux de suivre les demande d'asile. FTDA ne fait rien. C'est une organisation gouvernementale».

A Cherbourg, lors d'une réunion de l'association le 17 mars 2008, la question des missions et des actions possibles d'Itinérance est débattue. L'aide apportée tend à devenir difficile à tenir ne serait-ce qu'à moyen terme. Pour les bénévoles les plus disponibles, c'est presque la quasi totalité de leur temps libre qui est investi au quotidien en direction des migrants. Ce jour là, c'est la lecture des statuts qui semble tenir lieu d'ordre du jour. Le président rappelle l'objectif d'«aide à la survie» que s'est fixée l'association, le principe de «non-gestion du squat» ainsi que la «diversification» de l'aide mobilisable à Cherbourg par les migrants (en référence à l'ouverture de l'accueil de jour aux réfugiés, et aux repas distribués par la Chaudrée). La liste des directions prises par Itinérance apparaît longue et confuse : nourriture, soin, tente, bois, couverture, solution sanitaire (traitement de la gale, eau, douches, WC), aide juridique (demande d'asile), lutte contre la «mafia» (des réfugiés ont porté plainte), liens avec la Cimade pour l'intervention en LRA, actions de sensibilisation de l'opinion et des élus, politisation de la problématique à l'échelle nationale, etc. Toutes les formes d'action de l'association ainsi que les difficultés qu'elle rencontre au quotidien sont passées en revue. Le président conclut par une série de questions : «Faut-il poursuivre dans cette voie globale où nous sommes engagés ? Quelles orientations prendre ? Est-ce qu'on en fait trop ? pas assez ? Les choix impliquent une gestion, la constitution d'une équipe d'animation». (Pierre, le 17 mars 2008)

Lors du débat, les bénévoles présents s'accordent vite sur la nécessité d'une aide à la survie qui regroupe la nourriture, l'abri et les soins : «Le centre de gravité de l'association, c'est l'aide humanitaire et sanitaire», (Bruno, le 17 mars 2008). En revanche, il apparaît plus difficile d'avoir

---

<sup>130</sup> France Terre d'Asile (FTDA) est une association chargée d'aider toutes les personnes en situation de «migration de droit». Site Internet : <http://www.france-terre-asile.org/> (consulté le 24/09/11).

une visibilité sur les autres formes de mobilisations possibles. C'est principalement la question du suivi juridique des demandes d'asile qui nourrit les discussions («*Itinérance existe pour le suivi juridique au delà de la survie*» (Pascaline), «*Le suivi administratif ça dure longtemps, plus les allées et venues à Caen et à St Lô. ça dure des mois et des mois*» (Claire), «*C'est scandaleux qu'il n'y ait pas de bureau des étrangers à la sous-préfecture de Cherbourg. Et à St Lô, c'est fermé à 16h15 et ils ne parlent pas anglais*» (Bruno). C'est en effet l'accompagnement vers l'asile qui prend le plus de temps et d'énergie. Itinérance étant inscrite dans le Collectif contre le racisme et les idées d'extrême droite, la décision est prise de mobiliser la permanence ouverte par RESF le mercredi à la Maison des syndicats.

Plus largement, des groupes de travail sont formés pour mobiliser les membres d'Itinérance sur des thématiques précises. Ainsi, sept groupes apparaissent : «santé», «petit déjeuners et repas», «matériel», «soutien juridique», «initiatives festives, collectes et communication». Loin d'être anecdotique, cette organisation de la mobilisation en «commissions» (commission repas, commission soins, commission matériel, commission juridique, commission communication) a constitué une étape majeure dans l'histoire de l'association en permettant aux bénévoles de faire face aux différentes problématiques rencontrées sans risquer l'épuisement, et plus encore, en marquant le début d'un accompagnement social fort vers la demande d'asile.

Pour autant, les formes et l'intensité de l'engagement humanitaire en direction des migrants ont continué d'être questionnés au sein d'Itinérance.

Extrait du journal de terrain, 25 avril 2008, Cherbourg

«Humainement, il faut accepter qu'on ne puisse pas répondre à tout. C'est aussi ça le fond de la question pour l'association. Toi Pierre, tu as une façon d'être à la «militance» qu'on ne peut pas faire. Tu prends à A et tu l'emmènes à Z. En plus, sur le camp, le souci est permanent et ça peut bouffer quelqu'un même si je ne m'inquiète pas pour toi Pierre On doit accepter qu'on passera à travers de trucs... Il faut se le dire pour être le moins mauvais possible sur l'action» (Bruno. lors d'une réunion de l'association Itinérance).

Le caractère «bénévole» et non «professionnel» de l'engagement marque l'une des principales limites d'action pour Itinérance. Les membres de l'association ont pour la plupart un métier, une famille, des loisirs, et ils n'ont pas toujours le temps et l'énergie suffisante pour donner tout leur temps libre à Itinérance. Par ailleurs, ils ne sont pas formés à intervenir auprès des migrants «clandestins», ce qui peut considérablement augmenter le temps à consacrer pour mener une action jusqu'au bout (par exemple le suivi d'une demande d'asile). L'engagement militant trouve ici ses limites dans des régulations extérieures au champ d'action.



## 2.6. L'économie associative et les possibilités d'action

Les ressources financières des associations qui viennent en aide aux migrants sur le littoral sont généralement faibles, et les recettes incertaines. L'économie associative s'appuie essentiellement sur des dons et dans une moindre mesure sur des subventions. Le cas d'Itinérance, à Cherbourg, montre notamment que l'investissement des adhérents est essentiel au fonctionnement de l'association.

- Faire avec très peu

### *La gestion au quotidien*

Extrait du journal de terrain, 28 février 2008, Cherbourg

«Il est question d'arrêter le lait. C'est chaque jour une consommation d'environ 10 briques. Pour Pierre, l'association ne va pas pouvoir suivre financièrement».

Dans un premier temps, les dépenses de l'association étaient en grande partie faites sur l'argent personnel des bénévoles. Chaque jour, la personne qui était inscrite sur le calendrier devait passer chercher une trentaine de pains sur son argent propre.

Par la suite, un véritable réseau s'est structuré autour de l'aide alimentaire d'urgence. Le Secours Populaire, la Banque Alimentaire, ainsi qu'une boulangerie du centre-ville participent aujourd'hui à l'approvisionnement d'Itinérance en denrées (légumes, pains, laitages...). Par ailleurs, des collectes sont réalisées une ou deux fois dans l'année à l'entrée des grandes surfaces pour constituer un stock de produits de première nécessité tels que le sucre, l'huile, des brosses à dents, etc.

### *Le souci de comptabilité*

La nécessité de faire des comptes concernant la distribution des repas ou les soins est apparue durant l'été 2008. L'objectif était de pouvoir évaluer l'activité de l'association (nombre de repas, coût des médicaments, etc.) et de justifier les demandes de subventions au regard des sommes investies sur l'année précédente.

Voici quelques exemples du rapport entre les sommes dépensées et le nombre de petit-déjeuners et repas servis :

- Entre le 1er janvier et le 1er juillet : 4 758 petits déjeuners à 0,70 centimes et 1485 repas à 2,50 euros.

- Pour le mois de juillet 2009 : 40 repas servis par jour pour un total de 23 euros.

- Du 19 octobre au 9 novembre : 266 petit-déjeuners, 411 repas, 64 repas du dimanche pour un coût total de 346, 58 euros.

- Du 10 novembre au 17 janvier : un coût moyen de 0,78 euros /personne.

Le coût de l'aide alimentaire est extrêmement faible, au regard du nombre de petit-déjeuners et de repas servis, en raison de l'importance des dons effectués par le Secours Populaire et la Banque Alimentaire.

- Le budget d'Itinérance

L'action d'Itinérance a la particularité de ne pas être reconnue par l'Etat parce qu'elle se donne pour mission d'intervenir auprès des «clandestins» qui précisément n'existent pas au yeux des autorités. En conséquence, Itinérance ne peut prétendre à aucune subvention émanant directement de l'Etat. L'essentiel de son budget dépend des dons, de l'apport personnel des adhérents, ainsi que de l'apport des partenaires.

#### *La problématique des subventions*

Itinérance fait des demandes de subventions auprès des villes de la Communauté Urbaine de Cherbourg, du département de la Manche et de la région Basse-Normandie.

Le versement d'une subvention à l'association implique sa reconnaissance ainsi que la reconnaissance des actions qu'elle mène. Par conséquent, indirectement, cela signifie reconnaître la présence de migrants «clandestins» dans la ville.

Le Conseil Général de la Manche, à majorité UMP, a toujours refusé de subventionner Itinérance, invoquant la responsabilité de l'association quant à la présence de migrants à Cherbourg. La ville, ainsi que le Conseil Régional, tous deux socialistes, versent des subventions annuelles à l'association au titre du travail humanitaire qui est mené. La municipalité de Cherbourg apporte également un soutien matériel à l'association en mettant à sa disposition un local ou en intervenant sur le terrain occupé par les migrants pour installer un point d'eau, un sanitaire ou pour évacuer les ordures par exemples.

On retrouve donc ici le clivage national opposant la droite et la gauche : le Conseil Général suit la ligne politique du Gouvernement, majoritairement composé de membres de l'UMP, tandis que l'opposition socialiste, que représente la Ville de Cherbourg et le Conseil Régional, apporte son soutien à Itinérance en accordant des subventions à l'association.

Il faut noter également que la DDASS subventionne à titre exceptionnel les opérations de lutte contre les épidémies de gale auxquelles participe Itinérance. Ce service de l'Etat a fait transiter une aide du Département via le Secours Populaire lors de l'opération sanitaire de juillet 2007. Il a également versé 4 000 euros lors de l'opération de mars 2008. Pour autant, la DDASS continue de ne pas reconnaître l'action d'Itinérance et ce bien qu'elle soit déclarée en Préfecture<sup>131</sup>.

### *L'importance des dons*

L'un des soutiens le plus important vient probablement de l'aide en nature apportée par le Secours Populaire. Chaque semaine, Itinérance bénéficie des denrées nécessaires aux petits déjeuners et parfois aussi aux repas. Quelques particuliers apportent aussi une aide financière à l'association.

Paradoxalement, et alors que les services de l'Etat nient la présence des émigrants, Itinérance est reconnue «d'utilité publique» depuis 2010... A ce titre, les donateurs peuvent déclarer les sommes versées, déductibles des impôts<sup>132</sup>.

### *La répartition des dépenses et des recettes de l'association*

En 2007, le budget<sup>133</sup> s'organisait comme suit (Fig. 3.7.6) :

	<b>Report 2006</b>	<b>Fonds propres d'Itinérance</b>	<b>Adhérents d'Itinérance</b>	<b>Partenaires</b>	<b>Budget total</b>
Recettes 2007	0	23 %	56 %	21 %	23630,12
Dépenses 2007		19 %	59 %	22 %	22207,28

Fig. 3.7.6. ; Le budget 2007 de l'association Itinérance Solidarité Réfugiés. OT, 06.06.11. Source : Rapport d'activité de l'association Itinérance 2008.

En 2007, l'accompagnement vers l'asile est encore peu développé à Itinérance. Par conséquent, c'est le poste «alimentation» qui est le plus important. Avec 3 855 repas (1 repas = 2,50 euros) et 6 266 petit déjeuners (1 petit déjeuner = 0,70 euros) servis, l'aide alimentaire représente plus de la

<sup>131</sup> Le personnel de la DDASS a pour consigne émanant de la Préfecture de ne pas entretenir de relations avec Itinérance.

<sup>132</sup> A hauteur de 66% des sommes versées dans la limite de 20% des revenus globaux.

<sup>133</sup> Fonds propres d'itinérance = dons et produits des opérations «solidarité-réfugiés» organisés par Itinérance et (ou) ses partenaires

Adhérents d'Itinérance = apport personnel des adhérents + cotisation

Apport des partenaires = soutien financier

moitié des dépenses de l'association (65%), et ce malgré les collectes effectuées à l'entrée des supermarchés de la communauté urbaine de Cherbourg. Viennent ensuite les postes «chaussures» (8%), «médicaments» (7%) et «transports» (7%).

Le budget 2007 est remarquable par l'effort financier des adhérents d'Itinérance. Dans le rapport d'activité, il est noté :

*«59% des dépenses comptabilisées en 2007 ont été prises en charge par les adhérents et sympathisants d'Itinérance. Bien des dépenses n'ont pas été comptabilisées faute de justificatifs, les donateurs souhaitant garder l'anonymat (frais de téléphone, achat de denrées pour repas et petits déj'.) L'effort des adhérents et sympathisants a été d'une telle importance en 2007 qu'il ne leur sera peut-être pas possible de renouveler cet effort en 2008. C'est dire si Itinérance a besoin du soutien des Municipalités de la CUC, du Conseil Général, du Conseil Régional pour poursuivre son action humanitaire auprès des réfugiés. En examinant le bilan de l'exercice 2007 et le budget prévisionnel 2008, il apparaît que nous avons prévu une diminution importante de la participation financière personnelle des adhérents. Cela ne veut pas du tout dire que les adhérents se démobilisent. Tout simplement il n'est ni raisonnable ni normal que les adhérents d'Itinérance continuent de supporter une part si importante (59%) de l'effort financier qu'exige un accueil, tout simplement humain, des réfugiés. L'accueil des réfugiés doit être l'affaire de tous, à commencer par l'Etat».*

Le budget 2008 montre peu d'évolutions quant à la répartition des recettes et à l'effort financier des adhérents d'Itinérance (Fig. 3.7.7) :

	Report 2007	Fonds propres d'Itinérance	Adhérents d'Itinérance	Partenaires	Dons en nature des adhérents et partenaires	Budget total
Recettes 2008	1143,87	5 %	18 %	35 %	42 %	21264,91
Dépenses 2008		50 %			50 %	17624,75

Fig. 3.7.7. ; Le budget 2007 de l'association Itinérance Solidarité Réfugiés. OT, 06.06.11. Source : Rapport d'activité de l'association Itinérance 2009.

Selon le rapport, les charges supportées par les adhérents représentaient 59% du total des dépenses (22 207,28) en 2007 et 50% du total des dépenses (17 624,75) en 2008. C'est donc toujours un effort financier important de la part des adhérents et des bénévoles qui permet à l'association de fonctionner.

En comparaison avec 2007, la part relative des différents postes a évolué. Le poste alimentaire a été moins important du fait d'un nombre de migrants en baisse sur la deuxième moitié de l'année. Les dépenses pour l'achat de médicaments sont aussi moins importantes pour trois raisons : le don de médicaments, l'intervention de spécialistes sans facturations d'honoraires, et l'utilisation de l'Aide Médicale d'Etat<sup>134</sup> (AME) ou de la Couverture Maladie Universelle<sup>135</sup> (CMU) lorsque les migrants y ont accès.

De nouveaux postes ont aussi été créés. C'est le cas des frais administratifs liés à l'accompagnement des migrants vers l'asile. Les honoraires des avocats et les traductions des histoires de vie par des cabinets spécialisés représentent des dépenses importantes. Ces frais se cumulent aux frais d'essence causés par les déplacements nécessaires en Préfecture de St Lô et de Caen pour le suivi administratif et la poursuite de la procédure de demande d'asile.

En 2009, l'effort financier supporté par les bénévoles s'élevait toujours à hauteur de 50% des charges, soit près de 10 000 euros. Les dépenses liées aux postes humanitaires (alimentation, santé, matériel pour le camp...) tendent à diminuer, ou au moins à ne pas augmenter, du fait des dons en nature notamment, mais le poste consacré à l'accompagnement sociale et au suivi des demandes d'asile est de plus en plus important. Au delà de l'aspect financier, c'est aussi l'action qui prend le plus de temps et d'énergie aux bénévoles.

### **3. Des associations «sous contrôle» ?**

#### ***3.1. Entre non assistance à personne en danger et aide au séjour irrégulier***

Extrait du journal de terrain, 06 avril 2009, Granville

«Si aider c'est être hors la loi, qui sont ceux qui n'aident pas ? Pour l'association, c'est «non-assistance à personne en danger» », Claire lors d'un débat avec la salle, après une projection du film *«Frozen River»* à Granville <sup>136</sup>.

Le 25 février 2009, une bénévole de Terre d'Errance Norrent-Fontes était arrêtée chez elle pour avoir aidé des «personnes en situation irrégulière» et sa maison était perquisitionnée. Il lui était reproché notamment de recharger les téléphones portables des migrants présents sur le camp de

---

<sup>134</sup> L'Aide Médicale d'Etat (AME) est une prestation sociale qui vise à permettre un accès aux soins à des personnes étrangères en situation irrégulière en France et présentes depuis plus de trois mois. (Cf. Chapitre 8)

<sup>135</sup> La Couverture Maladie Universelle (CMU) permet l'accès aux soins à toute personne qui réside en France depuis plus de trois mois, et qui n'a pas droit à l'assurance maladie à un autre titre (activité professionnelle, etc.). La CMU n'est pas accessible aux personnes en situation irrégulière. (Cf. Chapitre 8).

<sup>136</sup> Des membres de l'association Itinérance sont régulièrement invités à des projections-débats pour parler de leurs expériences et présenter leurs actions en direction des migrants «clandestins» et des demandeurs d'asile.

Norrent-Fontes. Cette bénévole allait être emmenée et enfermée au centre de rétention administrative de Coquelles où elle allait passer huit heures avant d'être libérée.

Cette histoire allait devenir emblématique des pressions et des intimidations dirigées à l'encontre des personnes qui viennent en aide aux migrants «clandestins» transitant par les squats du littoral, et plus largement aux étrangers en situation irrégulière présents en France.

En août 2008, un amendement à la loi de finances de 2009 inscrivait une nouvelle fois à la hausse le nombre des interpellations d'«aidants», passant les objectifs à 5 000 pour 2009 et à plus de 5 500 en 2011 (Bernard-Raymond, 2008). Le 08 avril 2009 un vaste mouvement de mobilisation du monde associatif avait lieu à l'échelle nationale autour du slogan : «*J'aide, j'ai aidé, j'aiderai des sans papiers*». Dans 80 villes de France, dont Cherbourg, des militants se sont rassemblés pour dénoncer une atteinte «au droit de solidarité».

Extrait du journal de terrain, communiqué inter-associatif, 08 avril 2009, Cherbourg

**«Communiqué du Collectif contre le racisme et les idées d'extrême droite de Cherbourg (CGT, CFDT, FSU, SUD, Les Verts, NPA, JGM, LDH, Ligue de l'Enseignement, FCPE, Mouvement de la Paix, Itinérance) et du Réseau Education Sans Frontières, de l'UNSA et du groupe Amnesty International de Cherbourg**

**Objectif chiffré de reconduites à la frontière pour 2010 : 28 000**

**Objectif chiffré d'interpellations d'aidants pour 2010 : 5 500**

(source : Loi de finances 2009)

**Si la solidarité devient un délit, nous demandons à être poursuivis pour ce délit !**

Aujourd'hui, en France, il est devenu criminel d'accueillir, d'accompagner, ou seulement d'aider une personne en situation irrégulière.....

**Le 18 février 2009**, à 7 h 45 du matin, la police frappe à la porte de Monique Pouille, 59 ans, bénévole aux Restos du cœur et à l'association Terre d'errance. Depuis deux ans et demi, cette femme organise les dons de nourriture et d'habits pour les migrants qui errent autour de Calais dans l'espoir de passer en Angleterre. Elle recharge aussi leurs portables. Les policiers lui ont dit : "on vient vous chercher pour vous mettre en garde à vue, pour flagrant délit d'aide aux personnes en situation irrégulière".

**L'interpellation le 16 février 2009** d'Hamid, un sans-papier accueilli par la communauté Emmaüs de Marseille Pointe-Rouge, s'est transformée le 17 février 2009, en opération policière dans cette communauté. Ainsi, sur décision du parquet de Marseille une perquisition a eu lieu dans la dite communauté Emmaüs aux fins de recenser la présence d'éventuels compagnons sans papiers. Dans le même cadre, Kamel un responsable de la communauté a été mis en garde à vue pendant 6 heures le 17 février. Ces faits s'ajoutent à une liste déjà longue de militants associatifs ou de citoyens ordinaires poursuivis pour avoir manifesté leur solidarité ou agi avec humanité à l'égard de migrants privés du droit au séjour. Alors demain, quels gestes du quotidien seront punis pour remplir

les objectifs du Ministère de l'immigration ? Votre médecin sera-t-il interpellé pour avoir soigné un sans-papier malade, ou votre facteur pour lui avoir distribué son courrier ? L'instituteur de vos enfants sera-t-il inquiété pour avoir appris à lire à un enfant dont les parents sont en situation irrégulière ?

**Nous sommes tous concernés** : parce qu' avant d'être « sans-papiers », ces hommes, ces femmes et ces enfants sont des personnes en difficulté, isolées et démunies et il est de notre devoir de citoyen de les aider dans la dignité et le respect dû à chaque être humain.

**Alors si la solidarité devient un délit, nous demandons à être poursuivis pour ce délit !**

**Nous appelons donc toutes celles et tous ceux qui se sentent concernés par cet appel à se rassembler le mercredi 8 avril devant le Tribunal de Cherbourg (rue des Tribunaux) à 18 heures»**

A Cherbourg, 120 à 150 personnes se sont rassemblées devant le Palais de justice (Fig. 3.7.8). Des élus socialistes, des Verts, des militants du Collectif contre le racisme, d'Amnesty International, du Secours catholique, de RESF, des bénévoles d'Itinérance, de la Chaudrée, de Conscience Humanitaire ont protesté contre les mesures menées à l'encontre de celles et ceux qui viennent en aide aux «clandestins», et plus largement aux personnes «sans papiers».



Fig. 3.7.8. ; Lors de la manifestation contre le délit de solidarité. OT, 08.04.09

- Le cadre législatif

L'arrestation et le placement en garde à vue de bénévoles n'apparaît pas en 2009. Il accompagne l'évolution des textes de lois relatifs à la politique d'immigration et d'asile menée en France depuis les années 1970.

En France, l'aide aux étrangers en situation irrégulière est punie par la loi, mais le texte est assez flou. L'article L622-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA, 2011, Chapitre II) énonce que «*Toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers, d'un étranger en France sera punie d'un emprisonnement de cinq ans et d'une amende de 30 000 Euros*».

Aux revendications des militants et des collectifs d'associations, le Ministre de l'Immigration de l'époque, Eric Besson, affirmait que l'article L622-1 ne concernait pas les bénévoles. Interrogé sur *France Inter* dans la matinale du 8 avril 2009, il expliquait que le terme «aidants» désignait «des

personnes participant activement aux filières d'immigration clandestine». En outre, la loi ne concernait donc pas «tous ceux qui aident de bonne foi un étranger en situation irrégulière». Le Ministre renvoyait aussi les associations à l'article L662-4 du CESEDA lequel prévoit des exceptions et notamment que « Sans préjudice des articles L. 621-1, L. 621-2, L. 623-1, L. 623-2 et L. 623-3, ne peut donner lieu à des poursuites pénales sur le fondement des articles L. 622-1 à L. 622-3 l'aide au séjour irrégulier d'un étranger lorsqu'elle est le fait : (...) 3° De toute personne physique ou morale, lorsque l'acte reproché était, face à un danger actuel ou imminent, nécessaire à la sauvegarde de la vie ou de l'intégrité physique de l'étranger, sauf s'il y a disproportion entre les moyens employés et la gravité de la menace ou s'il a donné lieu à une contrepartie directe ou indirecte ».

S'appuyant sur la Directive européenne de 2002 qui prévoit de différencier les sanctions concernant l'entrée et le transit de celles qui ont trait au séjour (Directive 2002/90/CE), Daniel Goldberg et le groupe socialiste présentaient le 30 avril une proposition de loi visant à supprimer le «délit de solidarité» (Proposition de loi, 08.04.09). La commission des Lois de l'Assemblée Nationale rejetait cette proposition le 5 mai.

- Un contrôle par l'intimidation ?

*«En 65 ans, depuis qu'existe ce fameux article L622-1 désormais célèbre, personne en France, personne en 65 ans n'a jamais été condamné pour avoir simplement, comme je le lis, hébergé, donné à manger, transporté en voiture ou en auto-stop un étranger en situation irrégulière».* (Eric Besson, *France Inter*, 08.04.09)

Dans un communiqué du 21 avril 2009, le GISTI recensait trente-deux arrestations d'«aidants» entre 1986 et 2008 (GISTI, 21.04.09). Cette liste, non exhaustive ne tient compte que des poursuites ayant entraîné une condamnation. Les poursuites ayant abouti à un non lieu ou à une relaxe ainsi que les rappels à la loi ou les poursuites en cours n'ont pas été pris en compte. A chaque fois elles ont donné lieu cependant à des convocations au commissariat ou à la gendarmerie, à des gardes à vue, à des perquisitions à domicile, etc. Il n'y a pas eu de condamnations en vingt-deux ans, mais une politique qui a visé clairement à faire savoir aux bénévoles - aux «aidants» - qu'ils étaient surveillés. Il est difficile de savoir cependant dans quelles mesures cela contraint l'action des bénévoles et l'intensité des mobilisations. Les discussions informelles et les observations faites lors du travail de terrain tendent à montrer que les intimidations policières ne jouent en rien sur l'engagement des bénévoles, au contraire, cela semble participer à renforcer leur détermination. En revanche, les personnes qui avaient envisagé d'adhérer à une association semblaient plus hésitantes après la médiatisation des discussions relatives au «délit de solidarité».



Concernant strictement le cas de l'aide associative dirigée vers les exilés présents dans les squats du littoral de la Manche, l'intimidation ou l'interpellation de militants a commencé dès la fin de l'hiver 2003, c'est-à-dire quelques semaines après la fermeture de Sangatte. A Calais, elles ont continué régulièrement comme pour rappeler les limites de l'action humanitaire. Des bénévoles de C'SUR, de Salam ou encore du Secours Catholique ont été inquiétés, parfois condamnés, mais dispensés de peine.

*«Les pressions et ces quelques condamnations rappellent aux personnes qui portent une assistance aux exilés qu'elles peuvent être inquiétées, voire condamnées (...) et que la distinction entre non assistance à personne en danger et délit d'aide au séjour irrégulier peut s'estomper d'autant plus facilement lorsque l'assistance s'oppose à l'action du gouvernement (O.Clochard, 2007)».* (CFDA, 2008, p.117).

A Cherbourg, les bénévoles n'ont jamais été interpellés, mais les plus actifs d'entre eux sont surveillés.

Extrait du journal de terrain, 22 avril 2008, Cherbourg

« Nicolas nous dit qu'il a été appelé par le commissaire de la police nationale (de Cherbourg) pour un rendez-vous (deux policiers étaient passés à l'ACAU avant mais il n'était pas là. Ils ont posé des questions à Florence). Le commissaire a dit à Nicolas «qu'il voulait connaître la population de Cherbourg». Il ne s'agissait pas d'une convocation. Les raisons de cette entrevue sont un peu floues et bizarres. Nicolas a demandé s'il y avait un rapport avec la demande d'habilitation pour le LRA mais le commissaire a dit que non. Il y a probablement une enquête des RG en parallèle pourtant».

Le monde associatif est attaché au monde clandestin : le nom de certains bénévoles, et parfois leurs numéros de téléphones ou leurs e-mails circulent de mains en mains parmi les «clandestins» parce qu'ils savent que ces militants peuvent être à même de les aider au cours de leur voyage. Cela joue clairement en la défaveur des militants qui se retrouvent assez rapidement surveillés par les polices.

Extrait du journal de terrain, 02 avril 2010, Cherbourg

«Pierre et W. sont surveillés. C'est dangereux pour W. qui veut s'installer (ouvrir un magasin). Pierre lui s'en moque. La police le surveille notamment parce que son nom circule à Paris, Gare de l'Est».

### 3.2. Un contrôle politique des associations ?

Extrait du journal de terrain, 12 mars 2008, Cherbourg

« Il n'y a pas de centre d'accueil. La municipalité ne veut pas refaire un nouveau Sangatte. Si tu ne veux pas refaire un Sangatte, tu laisses les assos se démerder. Quand ils (les clandestins) remontent à Paris, où ils ont des réseaux, ils disent qu'il y a deux repas par jour à Cherbourg et la possibilité de prendre des douches mais ils disent aussi qu'ils en chient, qu'ils dorment dehors sous des tentes», (Jean-Jacques).

Les associations exercent de fait un contrôle sur les migrants «clandestins» dans le cadre des actions qu'elles mettent en place, mais celles-ci ne sont pas détachées de contraintes liées à leur position dans le jeu d'acteurs. A l'échelle locale, les associations ont à négocier avec les pouvoirs publics.

- Des associations liées à leurs partenaires

A Cherbourg, l'accompagnement des migrants «clandestins» par Itinérance (non évacuation du terrain occupé, mise à disposition d'un local pour faciliter l'action des bénévoles...) est directement le produit d'accords passés entre l'association et la Municipalité de Cherbourg. Il est tout à fait possible et pertinent d'interpréter cette situation au regard des revendications militantes et de la forte mobilisation des bénévoles, considérant que ce qui a été obtenu est le fruit de luttes et de négociations.

On pourrait aussi y lire l'installation d'un contrôle progressif de la situation de la part de la municipalité. Dans ce cadre, la mise à disposition d'un local, d'un terrain, l'aide matérielle et humaine, les subventions sont des outils permettant à Itinérance de devenir un agent de régulation efficace, et ce d'autant plus qu'il lui serait difficile de se couper du seul soutien institutionnel local.

Les ONG telles que Médecins du Monde à Dunkerque ou Médecins Sans Frontières à Paris dépendent quant à elles de fonds institutionnels. Bien qu'elles aient les moyens d'intervenir plus amplement pour mettre à l'abri les émigrants lors des périodes hivernales par exemple, leurs libertés d'action, mais aussi de discours sur l'action qu'elles mènent, se trouvent limités par leur dépendance aux financeurs. L'enjeu a alors pour effet de réguler de fait leurs marges de manoeuvre sur le terrain. On peut d'ailleurs remarquer que Médecins du Monde intervient dans le Dunkerquois et ponctuellement dans le Calais tandis que Médecins Sans Frontières est installé auprès des exilés présents dans le X<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. Les lieux les plus problématiques et les plus emblématiques du transit de clandestins en France se trouvent ainsi investis par les deux ONG, sans que l'une ne vienne empiéter sur le terrain de l'autre. L'humanitaire entre ici dans une logique de partage de l'aide apportée aux migrants «clandestins».

Le cas de Dieppe est aussi intéressant à étudier parce qu'il constitue un exemple d'une gestion négociée du fait clandestin. Information Solidarités Réfugiés (ISR), par l'intermédiaire de son président, ne s'oppose pas aux autorités. Le rôle de l'association est simplement de fonctionner comme un régulateur en accompagnant les migrants d'un point de vue humanitaire et parfois juridique. Pour le président d'ISR «*ça se passe de façon assez bon enfant à Dieppe*»<sup>137</sup>. L'association compose avec le cadre de la loi et recherche une neutralité plutôt qu'une position militante, en échange de quoi la Préfecture ne met pas en place de gestion policière et répressive des problématiques liées à la présence de «clandestins» dans la ville.

### ***3.3. La fermeture du hangar Cronstadt à Calais : une régulation par l'espace***

En janvier 2010, des membres du réseau No Border<sup>138</sup> et l'association SôS soutien ô sans papiers<sup>139</sup> choisissent de louer un hangar de 640 m<sup>2</sup> rue Cronstadt à Calais pour le mettre à la disposition des migrants ainsi que des militants et en faire un espace de revendication. L'Etat réagit rapidement par l'intermédiaire du sous-préfet de Calais, Gérard Gavory : «*Je ne connais pas les intentions exactes de cette association mais si l'idée lui prend de vouloir héberger des migrants, l'Etat ne laissera pas faire*» (*La Voix du Nord*, 29.01.10). Pour le Maire de Calais, Natacha Bouchart, c'est une «*provocation*». D'autant que les No Borders disent qu'ils n'interviendront pas dans ce lieu : aucune distribution de nourriture ou de prise en charge sanitaire. L'objectif est de mettre le lieu à disposition pour que les migrants l'investissent et s'y organisent. Les militants veulent ainsi limiter le harcèlement des CRS à l'encontre des migrants qui dorment dans la rue depuis la destruction de la «jungle» des pachtoune en septembre 2009.

Ouvert le 6 février, des CRS s'interposent pour limiter le plus possible l'accès au lieu pour les migrants qui voulaient s'y rendre pour dormir. Une première nuit se déroule ainsi sous contrôle policier. Le lendemain dans un communiqué, le Ministre de l'Immigration Eric Besson fait savoir qu'il comptait «*mettre fin à une situation inacceptable*» (AFP, 07.02.10). Le même jour à 16h30, les forces de l'ordre entrent dans le hangar et détruisent l'intérieur ainsi que le matériel qui s'y trouvait. Les militants sont interpellés et une dizaine de camions de CRS se postent dans les rues pour bloquer les accès. La maire de Calais, Natacha Bouchart signe un arrêté de fermeture le soir même : la commission de sécurité juge le lieu non conforme aux règles de sécurité.

---

<sup>137</sup> Extrait d'un entretien réalisé avec le président d'ISR à Dieppe le 25 mars 2009.

<sup>138</sup> Le No Border est un réseau d'activistes militant contre la criminalisation des migrants et pour l'ouverture des frontières. Site Internet : <http://noborder.org/> (consulté le 25.09.11).

<sup>139</sup> SôS soutien ô sans papiers est une association qui vise à faire entendre la voix des sans-papiers enfermés dans les Centres de Rétention Administrative (CRA). Site Internet : <http://sossoutienosanspapiers.oldiblog.com/> (consulté le 25.09.11).

Le hangar est ré-ouvert le 17 février pour un usage privé. Les militants de SôS soutien ô sans papiers font alors des migrants «clandestins» des membres de l'association. Le soir même, la police intervient pour emmener les militants au commissariat. Le hangar est fouillé et à nouveau fermé.

L'espace intervient ici comme un facteur prépondérant des logiques de régulations à l'oeuvre autour des migrants «clandestins». Aucun lieu ne peut être investi par les émigrants sans qu'il fasse l'objet d'un contrôle, direct ou indirect, de la part de l'Etat.

### ***3.4. La contrainte du légalisme***

L'épisode du hangar Cronstadt montre que l'utilisation du cadre légal ne constitue pas une ressource nécessaire pour les organisations militantes, et ce d'autant plus quand le projet s'oppose directement à la politique du Gouvernement.

En évoluant à la marge, le légalisme constitue de fait une contrainte pour les associations qui ont à remettre en question les normes, à faire bouger les règles qui prévalaient. Le «casse-tête» de la mise à l'abri des migrants durant les périodes hivernales en constitue un exemple.

Extrait du journal de terrain, 21 octobre 2008, Cherbourg

«Pour Pierre, il y a trop de «juridisme», de «légalisme». Ce matin, on discute avec George de la salle des randonneurs. Elle pourrait abriter les migrants cet hiver, mais puisqu'elle n'est pas aux normes, ils resteront dehors, sous des tentes. Idem avec l'ACAU qui n'a pas le droit d'accueillir des mineurs».

Au delà du fait que les municipalités se refusent à s'engager sur la voie d'un hébergement «en dur» pour les émigrants, les normes de sécurité constituent un facteur limitant pour les associations qui ont à mettre à l'abri le plus souvent un nombre important de personnes. Ainsi à Cherbourg, le local mis à disposition de la ville ne permet pas de loger les migrants la nuit.

Plus largement, le cadre de la loi opère comme un facteur limitant le champ des actions que les associations jugent nécessaires de mettre en oeuvre. A ce titre, beaucoup de bénévoles se placent par leurs actions, au moins implicitement, dans le cadre d'une désobéissance civile.

## II / DE LA DIMENSION SPATIALE DES FORMES DE MOBILISATIONS

Les mobilisations que l'on peut recenser autour des migrants sur le littoral et à Paris ont des dimensions spatiales qui s'inscrivent selon trois niveaux d'échelle : des lieux d'ancrages locaux de l'action quotidienne (local, lieu de distribution...), des espaces investis occasionnellement dans la ville, le département ou la région en fonction de l'évènementiel (manifestation, journée thématique, soirée débat...), et des réseaux qui inscrivent l'action des associations et des ONG à l'échelle inter-régionale et nationale (voire internationale).

L'Exemple de l'association Terre d'Errance Norrent-Fontes constitue un bon exemple de la manière dont se projettent dans l'espace les différentes formes de mobilisation autour des migrants (Fig 3.7.9).

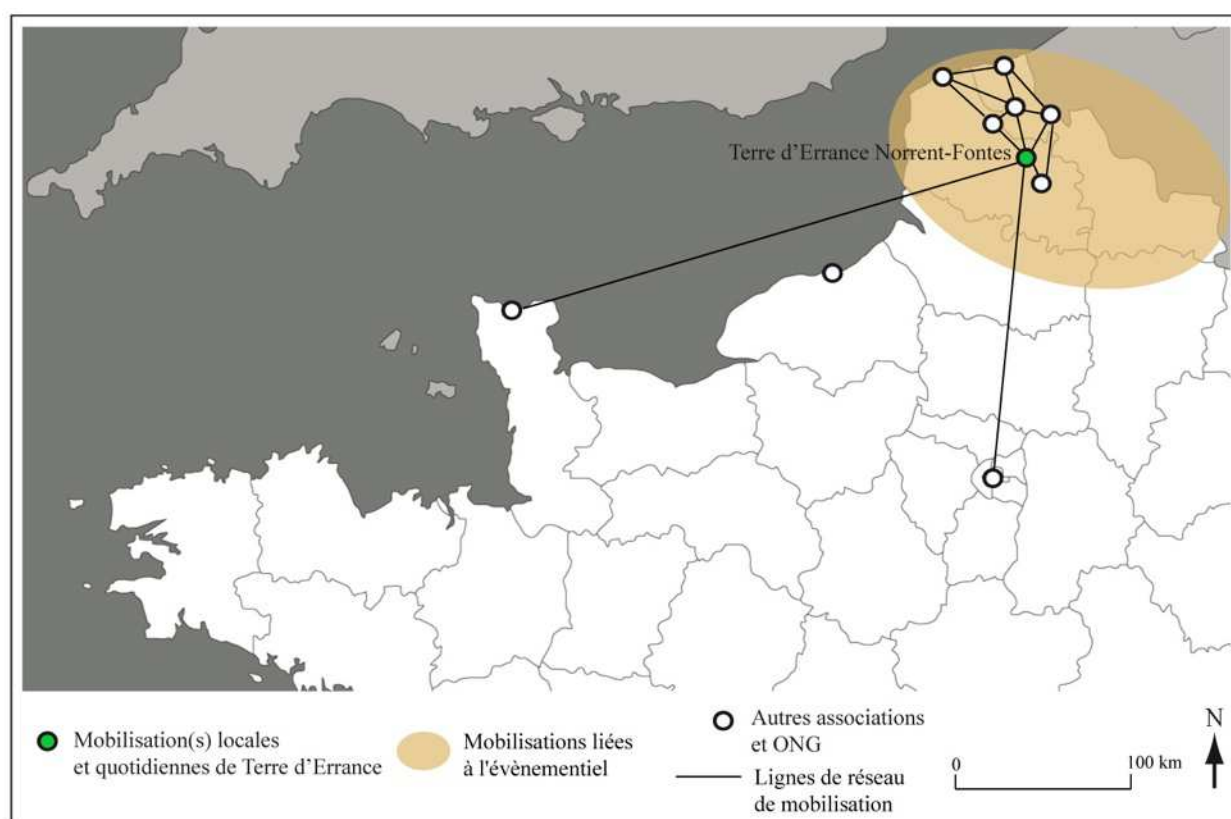


Fig. 3.7.9. ; Les inscriptions spatiales des mobilisations de Terre d'Errance Norrent-Fontes. OT, 01.06.11

Toutes les associations et ONG ne connaissent pas un tel développement à différents niveaux d'échelle. Les plus modestes agissent localement et sont inscrites dans quelques réseaux comme des listes de diffusion (par exemple).

Dieppe peut être considéré comme un cas particulier dans la mesure où Informations Solidarités Réfugiés ne participe pas aux mobilisations collectives des différentes associations et ONG du

littoral. Son action s'appuie davantage sur des réseaux institutionnels (CADA, Préfecture, ...) qui ne sont pas nécessairement ceux des autres structures bénévoles d'aide aux migrants sur le littoral.

Enfin, il faut considérer le travail de communication et de diffusion de l'information de la part des associations et des militants. D'une intensité très inégale sur le littoral, il s'agit néanmoins d'une dimension transversale aux différentes formes de mobilisation qui se déploient dans l'espace matériel et immatériel.

## 1. Des lieux d'appui à l'échelle locale

### 1.1. Les locaux associatifs

Le local est la matérialisation physique de l'existence de l'association. Depuis janvier 2008, l'association Itinérance dispose d'un local mis à disposition par la municipalité de Cherbourg. En quelques mois, cette salle a été appropriée par les bénévoles qui en ont fait le lieu de leurs actions en direction des «clandestins», mais aussi un espace de rencontre, de discussion et de réunion.

L'installation d'une plaque avec le nom de l'association à l'entrée de la salle est venu marquer symboliquement la présence de l'association dans la ville (Fig. 3.7.10).

*Fig. 3.7.10. ; La plaque de l'association Itinérance à l'entrée du local mis à disposition par la municipalité de Cherbourg. OT, 19.06.08.*



Toutes les associations et ONG qui interviennent sur le littoral ou à Paris ne disposent pas d'un local. La Belle Etoile à Calais s'est même vue retirer par la municipalité de Calais l'algéco du quai de Moselle qui servait aux bénévoles pour la distribution des repas du midi. Le Collectif Fraternité Migrants à Angres comme l'association Terre d'Errance à Norrent-Fontes n'ont pas de locaux. Cela ne contrarie pas nécessairement leurs actions - les bénévoles de ces associations sont très actifs localement et à l'échelle régionale - mais cela participe à modifier les rapports qu'ils entretiennent avec les migrants dans la mesure où les rencontres et les discussions se font directement au niveau du campement. Autrement dit, ce ne sont pas les migrants qui choisissent d'aller vers les bénévoles, mais l'inverse.

A Cherbourg, au contraire, l'association peut accueillir les «clandestins» dans son local pour un repas, des soins, ou simplement discuter. Dans ce cas, les migrants ont la possibilité de sortir du

squat - et symboliquement du monde clandestin - pour aller vers les bénévoles. Cela peut s'avérer très important lorsqu'il est question d'envisager un accompagnement vers la demande d'asile ou lorsqu'une personne souhaite discuter avec un bénévole sans que les autres émigrants du squat soient au courant. Par ailleurs, l'ouverture quotidienne d'un local et son utilisation par les bénévoles de l'association (pour la préparation des petits déjeuners, le stockage de vêtements, l'organisation des réunions...) a participé à faire exister le lieu en tant que repère socio-spatial pour les migrants en transit à Cherbourg. Le lieu a contribué à créer une visibilité de l'action d'Itinérance en direction des «réfugiés».

Dans les autres lieux de mobilisation sur le littoral, les situations peuvent être considérées comme intermédiaires puisque les associations et/ou les ONG disposent de locaux sur lesquels appuyer leurs actions, mais ils n'ont pas de lieux où recevoir les migrants. Les rencontres se font dans l'espace public à Calais ou à proximité des squats et des campements ; il n'y a pas réellement d'espace pour prendre le temps de discuter calmement.

### ***1.2. Les lieux de l'action associative comme espace d'interaction***

Les lieux de l'action associative sont moins définis par leur forme (ex : un local) que par les rencontres qui s'y produisent entre migrants et bénévoles. Ils sont des espaces d'interaction qui éclairent tout autant l'engagement des bénévoles que le niveau des rapports que peut développer la société locale avec le «monde clandestin».

- La salle du Roule pour l'association Itinérance



La «salle du Roule», telle que l'appellent les bénévoles d'Itinérance, est l'un des deux bâtiments d'une ancienne école construite en préfabriqué après la Seconde Guerre mondiale (Fig. 3.7.11).

*Fig. 3.7.11. ; La «salle du Roule». Le local de l'association Itinérance depuis janvier 2008. OT, 16.07.08*

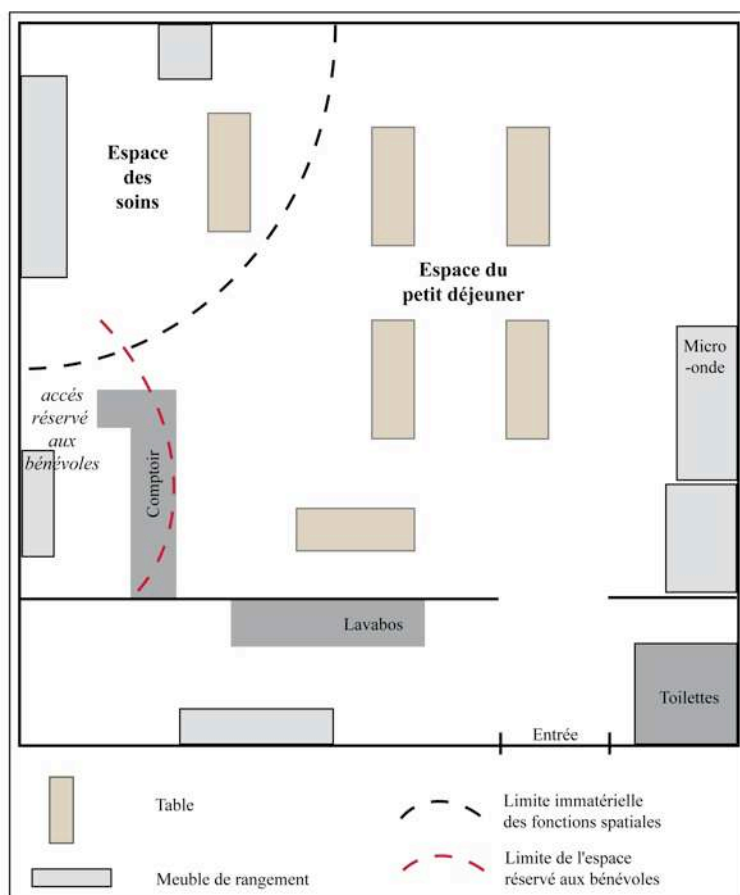
Elle est située au pied de la montagne du Roule, à l'entrée de Cherbourg, mais en retrait de l'avenue de Paris. Il faut prendre la route qui mène au fort du Roule pour y accéder : on peut considérer que la salle dont dispose Itinérance est située dans une marge, au tout au moins un interstice de la ville.

La salle a été utilisée par l'association comme support matériel pour favoriser la rencontre entre les bénévoles et les migrants. Dans un premier temps, de janvier à juin 2008, les formes d'interactions physiques ou verbales étaient peu nombreuses. Elles se limitaient même au minimum de la part des migrants qui pouvaient se voir sanctionnés par les «passeurs» s'ils avaient des discussions injustifiées, c'est-à-dire autres que celles nécessaires aux soins et au service du petit déjeuner.

Extrait du journal de terrain, 13 février 2008, Cherbourg

«Les bénévoles («nous») ont peu de contacts physiques dans la salle des petits déjeuners. Il y a les contacts lors des soins. Au comptoir, le contact est «médiatisé» par un objet (un bol, une cuillère, le pain, une éponge...). Certains donnent la main pour dire bonjour, mais ils sont peu nombreux. La plupart font des signes de tête. Certains même ne disent ni bonjour, ni au revoir».

La taille du local et les besoins en termes d'organisation fonctionnelle du lieu influencent sur la possibilité des interactions. Par exemple, les tables ont longtemps été systématiquement séparées les unes des autres afin de faciliter la circulation dans la salle. Celle-ci étant petite, il fallait pouvoir accueillir une cinquantaine de personnes sans qu'aucun migrant ne soit obligé de prendre son petit déjeuner debout (Fig. 3.7.12).



Seuls les bénévoles pouvaient accéder à l'arrière du comptoir, sur lequel était servi le petit déjeuner et distribué le pain. Les migrants pouvaient se déplacer dans le reste de la salle.

Fig. 3.7.12. ; L'organisation spatiale du local de l'association Itinérance au 04 février 2008. OT, 26.08.10

Cette organisation de l'espace, est notamment la disposition des tables, a révélé la complexité des logiques relationnelles à l'intérieur du groupe de migrants. Certains des bénévoles de l'association avaient ainsi pu remarquer que le choix de s'installer à telle ou telle table se faisait prioritairement en fonction de la nationalité (Irakiens et Iraniens ne

mangeaient pas à la même table) et de l'origine culturelle (les Afghans, les Tadjiks et les Pachtounes ne se côtoient pas ou le moins possible). La couleur de peau intervenait aussi comme un



facteur discriminatoire. Mo., qui était somalien et le seul d'origine africaine, mangeait le plus souvent seul ou à l'écart si la table devait être partagée. D'autres facteurs comme la maîtrise d'une langue commune (souvent le farsi<sup>140</sup> pour les Kurdes irakiens et iraniens, ou le pachto<sup>141</sup> chez les Afghans) et les affinités relationnelles intervenaient aussi de façon importante. Les nouveaux arrivés étaient souvent à l'écart pendant quelques jours. Enfin, la présence des passeurs pouvait modifier le placement des migrants qui se trouvaient parfois «contraints» de s'asseoir à telle ou telle place.

### *L'ambiance du lieu comme vecteur d'un rapport de confiance*

Après «l'opération Bagdad» de juin 2008, les relations entre migrants et bénévoles, et d'une manière générale l'ambiance sur les moments d'ouverture, vont considérablement changer.

Extrait du journal de terrain, 01 août 2008, Cherbourg

«Il faudrait pouvoir «capter» l'ambiance des repas actuellement pour mesurer le décalage avec le silence et les ordres donnés forts par les passeurs cet hiver. En ce moment, les cinq Iraniens présents arrivent à 11h00 et apportent avec eux un grand sac dans lequel ils mettent les sacs individuels de nourriture qu'on leur prépare pour le soir ainsi que du pain et du lait. Ils nous serrent la main à tous et nous racontent la nuit, les tentatives pour prendre un camion. A la fin du repas, ils débarrassent leur table, font la vaisselle, la range et passent le balai. Ils repartent souvent vers 12h00, certains vers le squat, d'autres vers l'ACAU. Quand on peut, on les dépose en voiture».

En août 2008, il ne reste que quelques migrants à Cherbourg. La question du maintien des soins au quotidien est posée. A l'époque, les bénévoles s'accordent sur la nécessité de créer une occasion de contact humain. Le local permet cela et les soins sont envisagés comme un moyen de créer une relation de confiance entre migrants et bénévoles.

Extrait du journal de terrain, 17 février 2008, Cherbourg

«La salle c'est un espace de liberté, c'est leur chance !», (Pierre).

Pour Pierre, la salle d'Itinérance est un lieu de repos, hors du squat et du *passage*, et le temps du petit déjeuner est un moment au cours duquel il est possible pour les migrants de discuter avec des bénévoles. Il revient sur cette idée dans le rapport d'activité de l'association en 2008 :

---

<sup>140</sup> La farsi est une langue persane parlée en Iran (langue majoritaire) et également en Irak.

<sup>141</sup> La pachto est la langue parlée par les Pachtounes, lesquels représentent l'ethnie majoritaire en Afghanistan.

«Avec la salle Itinérance, nous avons fait un pas de plus. En début d'année 2008, alors que les réfugiés étaient nombreux (50-60) et semble t-il sous la pression, sous la menace, des passeurs, cette salle a été beaucoup plus qu'une cantine. Cette salle a été un espace de liberté où beaucoup ont pu se confier, partager un peu de leurs soucis, de leurs projets d'avenir, s'informer sur les possibilités d'asile en France ou encore d'échapper à l'emprise des passeurs.

Depuis Juillet dernier, sans doute pour une part, parce qu'ils sont moins nombreux, dans cette salle Itinérance, l'ambiance y est celle d'une maison familiale où tous, réfugiés et gens d'ici, assurons ensemble service, vaisselle, nettoyage. C'est un lieu où l'on se sent de la même famille». (Itinérance, 2008)

Après le départ des «passeurs» et avec l'arrivée d'Antoinette au cours de l'été 2008, l'ambiance du petit déjeuner au quotidien va progressivement se transformer. Par un ensemble de détails anecdotiques, le temps du petit déjeuner va devenir convivial. Antoinette va d'abord essayer de diversifier la composition de ce repas en proposant des crêpes, des gâteaux secs, des céréales, de la confiture, de la pâte chocolat, etc... Elle va chercher à s'adapter à leur goût.

Extrait du journal de terrain, 05 novembre 2008, Cherbourg

«Antoinette continue de «perfectionner» l'accueil et de répondre aux petits besoins (bougies, eau, sacs plastiques...). La table est dressée : chacun a un verre, une cuillère, un couteau, une serviette, un sachet de thé. Il y a des corbeilles de pain et de fruits (bananes et raisins parce que «c'est ce qu'ils préfèrent»). Le lait est chaud et le thé en préparation («parce qu'ils le prennent à la fin du petit déjeuner»).

Visuellement aussi elle s'efforce de rendre le lieu plus chaleureux. Cela va passer notamment par l'agencement des tables qui ne sont plus séparées mais regroupées et la préparation des places du petit déjeuner avant l'arrivée des migrants. La salle va alors prendre des allures de cantine (Fig. 3.7.13).



Fig. 3.7.13. ; La préparation du petit déjeuner à Itinérance. OT, 13.10.2008

Extrait du journal de terrain, 01 juillet 2009, Cherbourg

«Antoinette «m'apprend» à préparer le petit déjeuner. Il faut chauffer du lait (3L) et conserver les briques pour faire le compte à la fin. Elle a ouvert un cahier dans lequel elle note ce qui est consommé pour le petit déjeuner et ce qui est donné pour le camp. On fait chauffer de l'eau pour

le thé. On prépare la table pour 10 à 12 personnes. On place une feuille d'essuie tout, trois sucres («et on range la boîte !»), un verre, une petite cuillère, un croissant. Sur la table on met du pain («il ne faut pas tout mettre sinon ils coupent tout et en laissent. Ils ne sont pas économes...»), de la confiture et de la pâte au chocolat. A la fin, ils débarrassent et font la vaisselle».

Extrait du journal de terrain, 27 novembre 2009, Cherbourg

«Avec le mauvais temps, les préparations de Antoinette prennent une autre valeur. La salle est chaude, chaleureuse. L'eau pour le thé et le lait sont à chauffer. Les pichets sont posés en attente sur le comptoir. A la première table, c'est là où on découpe le pain. Au bout, le cahier d'Antoinette est ouvert. Le stylo est préparé pour le moment où il faudra noter ce qu'elle aura donné aujourd'hui «aux gars».

La table est préparée avec soin : un verre, une feuille d'essuie-tout, une cuillère et trois sucres marquent l'emplacement et servent de couverts. Pour tous il y a du pain, de la pâte à tartiner, de la confiture, des parts de fromage à fondre, des assiettes de raisins (d'autres fois ce sont des viennoiseries ou des yaourts). Derrière la table, une multi-prise est prête pour recharger les portables.

Au fond de la salle, il y a toujours des vêtements chauds. Et puis quand «les gars» arrivent, elle prend les manteaux pour les faire sécher à côté du radiateur électrique».

Selon ses propres mots, Antoinette a cherché à faire du temps des petits déjeuners comme de celui des repas un moment «*humain et d'échange*». Les migrants se sont mis à passer le balai et faire la vaisselle pour l'aider, et elle s'est arrangée pour qu'une logique de «don» s'installe dans les deux sens au travers de petits détails comme le partage du thé.

Extrait du journal de terrain, 06 novembre 2008, Cherbourg

«Au moment du thé le matin, Antoinette donne un pichet aux migrants et ce sont eux qui nous proposent de la partager. Cette «façon de faire» s'est construite entre elle et eux. Elle dit que de cette façon, ils nous offrent le thé».

Par certains aspects, le moment du petit déjeuner tend aujourd'hui à faire sortir les migrants de leur rôle de «clandestins». La possibilité pour ces derniers de faire les choses (le café, la vaisselle, le ménage...), ainsi que celle de partager leur table le temps de boire un café ou un thé participent à les sortir de leur condition, ou tout au moins à leur faire oublier ce rôle qui leur est généralement assigné depuis qu'ils sont dans le voyage clandestin.

Plus largement, la salle mise à disposition d'itinérance ne constitue pas seulement un local pour l'association. Elle est aussi un lieu où les migrants peuvent se poser et de se reposer. En cela, c'est un espace qui les éloigne temporairement du *passage* pour les rapprocher de la société locale.

Autrement dit, le lieu permet un resserrement de la distance sociale entre migrants et bénévoles, et ses qualités propres, telles que l'agencement, l'aménagement, le confort, etc. y participent.

*Le local comme support de l'action associative : soigner et proposer un repas*

Extrait du journal de terrain, 24 mars 2008, Cherbourg

«Des fils ont été tendus en travers de la pièce, il y aura bientôt des draps pour délimiter le coin des soins».

L'aménagement d'un espace dédié aux soins permettant aux soignants de s'isoler avec un migrant



s'est fait en plusieurs étapes. D'abord ouvert sur la salle, le «coin des soins» a dans un premier temps été matérialisé par des draps. L'objectif était de cacher l'acte de soin du reste de la salle sans pour autant enfermer et isoler l'un des migrants (Fig. 3.7.14).

Fig. 3.7.14. ; Une vue de la salle d'itinérance. Les tables pour le petit déjeuner au premier plan et le coin des soins à l'arrière plan. OT 08.04.08.

C'était aussi un confort supplémentaire pour les soignants qui était recherché. Des rangements ont été installés petit à petit pour ranger et classer les médicaments.

Par la suite, la municipalité a fait faire des travaux dans la salle permettant ainsi à Itinérance d'intervenir dans un lieu plus fonctionnel. Un espace cuisine a été cloisonné et ce qui était «le coin des soins», d'abord ouvert puis isolé par des rideaux, est devenu un box dédié à l'intervention des soignants. Fermé par une porte, il est devenu possible d'y stocker des médicaments (Fig. 3.7.15).



Fig. 3.7.15. ; Le coin des soins après les travaux. Une porte offre plus d'intimité et permet de condamner l'accès aux réserves de médicaments. OT, 13.10.08

L'aménagement d'un espace pour la cuisine a permis la distribution de repas chauds pendant l'hiver notamment. Il a aussi été possible d'envisager

la poursuite des repas pendant les périodes de fermeture de La Chaudrée sans risquer une démobilisation trop forte des bénévoles due au manque de moyens matériels.

Les bénévoles de l'association ne sont intervenus quant à eux que pour effectuer des petits bricolages (ex : prises et interrupteurs, barre de seuil...). En quelques mois, la salle a été «adaptée» à l'action d'Itinérance, c'est-à-dire accueillir ponctuellement et sur le temps de la journée les migrants «clandestins».

#### *Le local comme espace fédérateur avec les partenaires*

Le local d'Itinérance est aussi un lieu de rencontre pour les différents partenaires de l'association, que ce soit au quotidien ou lors d'événements telles que les «soirées conviviales» au cours desquelles sont invitées l'ensemble des structures et institutions qui accompagnent l'action d'Itinérance pendant l'année. Le local sert de cette manière à rendre visible, au moins symboliquement, l'action d'Itinérance auprès d'autres associations

#### *Frottements culturels et expérience de l'action bénévole*

Extrait du journal de terrain, 12 juin 2008, Cherbourg

«Carine et Elisabeth discutent ensemble des «conséquences» d'un engagement associatif auprès des clandestins. Pour elles, le fait d'aller à Itinérance ou à la Chaudrée a changé leur regard sur les choses, le monde et bien évidemment sur les conditions de vie des clandestins. Elles disent aussi qu'elles relativisent beaucoup plus leurs propres soucis quotidiens».

Les lieux de l'action associative en tant qu'espaces d'interaction, sont aussi des lieux de frottements culturels. En effet, les bénévoles y font non seulement l'apprentissage du travail bénévole mais aussi l'expérience d'une autre culture. Les habitudes culinaires notamment sont questionnées.

Extrait du journal de terrain, 21 août 2008, Cherbourg

«La façon dont ils mangent révèle leur origine culturelle. La plupart ne mange pas de porc. d'autres ne prennent pas de sauce à base de vin. Certains même refuse le vinaigre et préfèrent le jus de citron. Antoinette est très sensible à ces différences et tente de composer avec pour qu'ils mangent le mieux possible».

Les bénévoles apprennent à choisir les aliments et à les préparer : il ne faut pas préparer les salades composées mais présenter les légumes séparément, les fruits sont préférés aux desserts sucrés, etc. Il ne s'agit le plus souvent que de petits détails qui ne modifient que très peu l'action des bénévoles.

En revanche, la prise en compte des pratiques religieuses est plus difficile à intégrer. Itinérance respecte les migrants qui font le Ramadan et change pour cela de fonctionnement. Le local n'ouvre pas en journée, mais le soir pendant une demi heure. Les migrants passent prendre de la nourriture qu'ils cuisinent sur le camp pendant la nuit.

En juillet 2009, les membres d'Itinérance se sont trouvés confrontés à une nouvelle difficulté concernant les repas : la majorité des Afghans qui étaient présents sur le squat ne mangeaient que de la viande halal, et rien d'autre. Ils étaient «exigeants» et demandaient à voir l'étiquette des produits. Cette viande, plus chère, est surtout plus difficile à trouver. Cela a rendu particulièrement difficile la préparation des repas pour les bénévoles.

Les habitudes culinaires et le fait religieux sont les deux vecteurs principaux de l'interaction culturelle entre les migrants et les bénévoles. Les difficultés à communiquer verbalement participent en effet à limiter les échanges à l'observation des comportements.

- Le quai de distribution pour l'association Salam Calais

A l'ouest du quai de la Loire, le quai sur lequel l'association Salam distribue des repas en fin



d'après midi est situé entre le centre-ville et les terminaux transmanche, dans un quartier qui, historiquement, n'a jamais été protégé par les fortifications de la ville. Les bénévoles de Salam y ont servi jusqu'à 800 repas au cours du printemps 2009. Autant de migrants donc qui se concentraient à cet endroit, dans l'espace public, entre 17h et 19h (Fig. 3.7.16).

*Fig. 3.7.16. ; Le quai de distribution où les bénévoles de Salam Calais distribuait les repas en 2009. OT 21.06.09*

L'association dispose d'un local pour préparer les repas (Fig. 3.7.17), stocker les vêtements et les couvertures mais il lui est impossible, du fait de leur nombre, d'accueillir les migrants comme cela peut se faire à Cherbourg.

Fig. 3.7.17. ; Le local de Salam Calais. Les installations permettent de préparer jusqu'à 800 repas par jour. OT, 14.04.09



Salam Calais, comme les autres associations calaisiennes qui viennent en aide aux «clandestins», intervient donc dans l'espace public. Sur le temps de distribution des repas, les bénévoles s'attachent à mener diverses actions : repérer les nouveaux arrivés parmi les migrants et ceux d'entre eux qui semblent les plus fragiles, répondre aux besoins en termes de vêtements, couvertures et chaussures, donner des soins, écouter et discuter, accompagner les personnes qui souhaitent s'engager dans une demande d'asile, etc.

Les bénévoles de Salam ne disposent pas de lieu pour s'isoler et discuter avec les émigrants. Les interactions sont rapides, quelques minutes tout au plus quand le temps le permet. La taille et les moyens de l'association, ou même l'expérience des bénévoles, trouvent leurs limites et se heurtent à une logique spatiale : sans une structure permettant d'accueillir les migrants, les bénévoles semblent comme condamnés à «faire au mieux», c'est-à-dire à répondre au plus pressé, à l'urgence.

- Le campement à Norrent-Fontes

Dans le cas de Norrent-Fontes, le camp est le lieu privilégié des interactions entre les migrants et les bénévoles de Terre d'Errance. Beaucoup de ceux qui transitent par Norrent-Fontes viennent de la Corne de l'Afrique et parlent anglais, ce qui facilite la communication avec les bénévoles. Par ailleurs, le nombre peu important de migrants qui transitent en même temps par ce camp, environ une trentaine, permet à Terre d'Errance de ne pas être prise uniquement par l'urgence humanitaire.

L'association n'a pas de local mais elle propose néanmoins, en plus d'une aide humanitaire, une écoute et un accompagnement social et juridique aux demandeurs d'asile. Pour cela, les bénévoles sont amenés à passer beaucoup de temps au niveau du camp, parfois plusieurs heures par jour.

Cet exemple est intéressant parce que le lieu par lequel transitent les migrants est aussi celui dans lequel intervient l'association. D'une certaine manière, ce n'est pas seulement une rencontre qui se joue dans cet espace, mais aussi la juxtaposition du monde clandestin et de la société locale. En

déhors des chambres, les bénévoles sont présents dans la partie commune du campement sur le temps de la journée. C'est là que s'engagent les discussions et que se tissent les relations entre les deux groupes.

### ***1.3. Des espaces publics investis de façon récurrente : les «cercles de silence»***

Les «cercles de silence» ont été initiés par les moines Franciscains de Toulouse le 30 octobre 2007. Ils voulaient de cette façon manifester leur opposition à l'enfermement des étrangers sans papiers dans les centres de rétention administrative.

- Comment fonctionne un «cercle de silence» ?

Les «cercles de silence» sont une forme de manifestation sans slogans ni cortèges. Les personnes qui y participent se retrouvent pour une heure dans l'espace public, le plus souvent une place ou une rue. Les manifestants s'accrochent parfois des panneaux dans le dos pour expliquer leur démarche aux passants. Il arrive également que certains participants se placent en marge du cercle pour distribuer des *flyers* sur lesquels sont expliqués l'origine et les finalités des cercles de silence.

L'organisation des «cercles de silence» ne nécessite aucune déclaration en Préfecture et aucun encadrement policier. Les personnes à l'initiative du premier cercle donne un lieu et un horaire. Tout le monde peut entrer dans le cercle, pour quelques minutes ou pour une heure.

Les rassemblements se font chaque semaine ou chaque au même endroit. Les «cercles de silence» fonctionnent ainsi dans une logique de rappel. La récurrence et le rythme du dispositif participe à troubler un quotidien, une habitude. L'objectif est de pérenniser une prise de conscience sur la situation des étrangers sans papiers en France.

- Géographie des «cercles de silence» en France

On recense aujourd'hui plus de cent cercles de silence dans toute la France. Ces rassemblements sont particulièrement nombreux et fréquents dans la région Nord, là où la situation des migrants «clandestins» est connue de la population du fait de la présence de nombreux squats et de la récurrence de la thématique dans la presse locale.



- Les «cercles de silence» à Cherbourg

A Cherbourg, le premier «cercle de silence» s'est déroulé le samedi 02 octobre 2010, jour de marché, sur la Place centrale, à l'initiative de la Pastorale des migrants (Fig. 3.7.18). L'objectif était de demander un accueil pour les migrants sans papiers. Il s'agissait donc d'une revendication très large qui dépasse, mais englobe aussi, la situation des migrants dits «clandestins» présents sur le littoral de la Manche.

L'idée de participer à l'organisation d'un «cercle de silence» a été débattue au sein d'Itinérance dès le mois de juillet 2009. La connotation religieuse forte de cette forme d'action a tout de suite été mise en avant par les membres de l'association et en définitive, le choix de participer, ou non, à ce «cercle de silence» a été laissé à chacun. Cela ne fait pas de Cherbourg un cas isolé : les cercles sont généralement formés de la somme de démarches individuelles. Les participants ne sont plus seulement des chrétiens et les «cercles de silence» tendent de plus en plus à devenir une forme de revendication laïque.

Les «cercles de silence» ne correspondent pas à une prise de possession de l'espace telle que peut le faire une manifestation «classique». Il est en effet possible de le traverser.

Fig. 3.7.18. ; Le premier cercle de silence à Cherbourg, rue Grande rue dans le centre ville. OT, 02.10.10.



Les passants sont surpris, «interloqués» par la forme de la mobilisation et par le silence des participants. Certains s'arrêtent pour lire les affiches accrochées dans le dos des participants, d'autres contournent le cercle en chuchotant. Après quelques minutes, il arrive fréquemment que des passants viennent grossir le cercle. Certains rassemblements comptent ainsi jusqu'à 100 ou 150 participants.

#### **1.4. Les collectes de denrées (l'exemple des collectes à Cherbourg)**

- Un soutien «en nature» de la population

Extrait du journal de terrain, 15 mars 2008, Cherbourg

«Une collecte de denrées est organisée par Itinérance de 9h à 12h au Leclerc de Tourlaville. La direction dit ne pas avoir reçu le courrier de demande d'Itinérance. Pierre va dans les bureaux

expliquer la démarche de l'association. La direction se dit très favorable et propose que la prochaine collecte soit organisée dans la galerie commerciale du magasin. Pour cette fois, la collecte se fera sur le parking extérieur...».

Les collectes de denrées sont organisées en accord avec un centre commercial. Les bénévoles de l'association se placent aux entrées du supermarché, ou dans la galerie marchande, munis de tract indiquant le type de denrées nécessaires à la préparation d'un petit déjeuner à l'association. Les membres interpellent les clients et leur expliquent l'action d'Itinérance ainsi que l'objet de la collecte. En ressortant, ils peuvent déposer leurs dons dans des caddies (Fig. 3.7.19).



Fig. 3.7.19. ; Une collecte de denrées dans un supermarché à Beaumont-Hague, à 25 km de Cherbourg. OT 28.03.09.

Il s'agit d'une forme de soutien «en nature» de la population. Ce type d'action fonctionne assez bien à Cherbourg et jusqu'à Beaumont-Hague<sup>142</sup>. Cela permet de reconstituer les «stocks» de denrées (lait, sucre, thé...) de l'association et ainsi de continuer à servir un petit déjeuner aux migrants chaque matin, car les ressources financières (subventions et cotisations des membres essentiellement) d'Itinérance ne permettent pas de proposer une aide alimentaire à l'année.

- Un temps d'interaction et d'échange avec les habitants

En plus de sa finalité matérielle, une action de collecte constitue un support de communication. En amont, la collecte est généralement annoncée dans les journaux (ex : *La Presse de la Manche*) et parfois aussi à la radio (*France Bleu Cotentin*). Cela permet de sensibiliser la population sur la situation des «réfugiés» et de communiquer sur l'action de l'association. Le choix des mots est d'ailleurs particulièrement important : l'emploi du mot «réfugié» est préférable à celui de «clandestin» qui est davantage connoté négativement. Les bénévoles d'Itinérance emploient généralement le terme de «réfugié» ou de «migrant» lorsqu'ils évoquent leurs actions à des personnes extérieures à l'association.

---

<sup>142</sup> Beaumont-Hague est un bourg de la Hague situé à une vingtaine de kilomètres de Cherbourg, à proximité de l'usine de retraitement des déchets nucléaires *Cogema*. Des collectes y ont été réalisées avec succès à deux reprises en 2009 et 2010. Elles ont été l'occasion de communiquer sur la situation des migrants et de faire un travail de sensibilisation auprès d'une population qui, bien qu'habitant à 25 km de Cherbourg, se trouve dans l'aire d'influence de l'agglomération.

L'action de collecte de denrées en elle-même est aussi importante pour rendre visible, à la fois le travail d'Itinérance et la présence de réfugiés. Les dons de nourriture constituent en effet quelque chose de très concret pour la population, et bien qu'elle ne voit pas directement les personnes «réfugiées», elle se trouve dans une situation de rapprochement vis-à-vis d'une problématique dont elle n'entend ordinairement parler que dans les médias nationaux (télévision), et parfois locaux (presse).

La collecte est un temps d'interaction important entre l'association et la population. La collecte dure généralement 3 heures (de 9h à 12h). Pendant cette fenêtre de temps, les bénévoles croisent des centaines de personnes et donc un échantillon de la population dont les caractéristiques sociales sont pour partie définies par le lieu dans lequel se déroule l'interaction (c'est-à-dire la localisation du centre commercial dans la CUC). Cette expérience de collecte en tant que bénévole revient donc à sonder la population locale, ou tout au moins à se faire une idée, un «ressenti». La présence physique des membres de l'association semble en effet médiatiser celle des «réfugiés». Il ressort des différentes collectes réalisées depuis août 2006 que la population touchée accueille favorable l'action de l'association et se montre bienveillante à l'égard des migrants. Néanmoins, une petite partie des personnes interpellées réagissent avec indifférence ou de façon agressive : «Ah non pas eux !», «Il faut donner aux Français d'abord», «Ah non, c'est tous les jours qu'il faut donner !», «Qu'ils retournent chez eux !»

## 2. Des espaces de mobilisation liés à l'évènement

Il existe des formes variées de mobilisation liées à l'évènement mais toutes ont en commun la recherche de fonds et/ou un objectif de communication. Autrement dit, il s'agit toujours de faire savoir ce qui motive une mobilisation autour des «clandestins» et de trouver les fonds nécessaires pour pérenniser les actions mises en oeuvre.

### 2.1. Les stands

Quelques unes des associations du littoral utilisent les stands comme point d'appui dans leur communication. C'est le cas de Salam ou plus récemment de Terre d'Errance. Lors du salon du livre à Arras en 2009 par exemple, ces deux associations avaient loué chacune une place (Fig. 3.7.20).

Fig. 3.7.20. ; Le stand de l'association Terre d'errance lors du salon du livre à Arras, dans le nord de la France. OT, 01.05.09.



L'installation d'un stand est rapide. Les bénévoles utilisent une ou plusieurs banderoles qui leur permettent d'être visibles et sur lesquelles sont inscrits le nom de l'association, et/ou des slogans provocateurs ou suscitant la curiosité pour attirer les visiteurs (Fig. 3.7.21).

En s'approchant, on remarque que les stands sont généralement organisés pour «donner à voir» la situation des «clandestins» : des photos en grand format montrent les campements, des évacuations ou parfois les migrants eux-mêmes. Sur les tables sont présentés différents supports de communication. Des tracts, des autocollants et parfois aussi des classeurs présentant l'histoire et les motivations de l'association. Des ouvrages sur le thème de l'immigration ont été sélectionnés et rassemblés pour constituer un stock de documentation. Le stand est le lieu d'interaction entre les

bénévoles et le public. Le travail de communication ne se fait pas en direction d'une masse, comme dans le cas d'une manifestation, mais vers des individus, d'une façon plus «personnalisée».



Fig. 3.7.21. ; «Le gouvernement protège les loups, importe des ours, expulse des hommes». Banderole de l'association Terre d'errance. Source : [http://www.politis62.org/index.php?title=Catégorie:Fraternité-migrants\\_bassin\\_minier\\_62](http://www.politis62.org/index.php?title=Catégorie:Fraternité-migrants_bassin_minier_62) (consulté le 02.06.11)

Les stands sont aussi l'occasion pour les associations de récolter des fonds. Il est possible de faire des dons ou d'acheter des ouvrages, des autocollants, etc.

A Cherbourg, c'est en juin 2009 qu'Itinérance a pour la première fois tenu un stand, avec RESF, lors du Salon du livre Jeunesse. Lors du Forum Solidaire organisé par la ville de Cherbourg en octobre 2010, deux autres posters ont été faits pour permettre aux bénévoles de disposer d'un support de communication (Fig. 3.7.22).

Fig. 3.7.22. Posters de l'association Itinérance (55x65) lors du Forum du bénévolat solidaire à Cherbourg. OT, 16.10.10. Invité par les membres d'Itinérance, j'ai participé à deux reprises à la réalisation des posters en tant qu'étudiant travaillant sur le fait clandestin.



## 2.2. Les concerts de soutien

L'organisation de concerts de soutien vise à récolter de l'argent. Le travail de communication n'intervient qu'indirectement. Il s'agit d'un moment festif, organisé souvent avec d'autres associations, ou plus simplement au nom d'un collectif. A Cherbourg, les soirées de soutien à Itinérance sont souvent mises en place au nom du «Collectif contre le racisme et les idées d'extrême droite» dont l'association fait partie. Une soirée de soutien comme celle organisée le 15 mars 2009 dans un bar de la ville<sup>143</sup> à Cherbourg fait souvent suite à une collecte de denrées réalisée le même jour. L'association des deux évènements justifie ainsi une annonce dans le journal local ou parfois à la radio.

## 2.3. Les projections et les débats

Le thème de l'immigration a été largement traité au cinéma et depuis quelques années, plusieurs films prenant plus particulièrement pour sujet le cas des «clandestins» présents sur les côtes de la Manche et en Europe ont été réalisés. Un cinéma «militant» s'est ainsi manifesté. D'autres réalisateurs ont choisi le documentaire. Pour les associations et les ONG, tous ces films sont autant de supports de communication sur lesquels s'appuyer. Les projections sont en effet très souvent suivies d'un débat avec la salle en présence du réalisateur et de représentants d'associations locales. A Cherbourg, plusieurs projections de ce type ont été organisées depuis la sortie du film *Welcome* en 2009. A cette occasion, le réalisateur Philippe Lioret était venu répondre aux questions des spectateurs. Les sorties de *Frozen River* de Courtney Hunt (2008) et *Harragas* de Merzak Allouache (2010) avaient aussi permis aux membres d'Itinérance de prendre la parole aux côtés de membres du Collectif et de RESF. Récemment, c'est un documentaire réalisé à Cherbourg, et mettant en parallèle l'émigration européenne du début du XX<sup>ème</sup> siècle avec l'émigration contemporaine des Afghans, qui a donné lieu à des débats avec des habitants de l'agglomération. Cette formule fonctionne : elle donne un regard décalé, celui du ou des réalisateur(s) sur une question de société fortement médiatisée, et offre la possibilité aux militants associatifs de développer un discours critique autour d'une problématique sociale et humanitaire. Par ailleurs, et dans la mesure où la plupart de ces films ont été réalisés dans le nord de la France, cela permet à la population de Cherbourg, habitants comme bénévoles, de mettre en perspective ce qui se joue localement autour des migrants «clandestins».

---

<sup>143</sup> Concert d'un groupe local, *Les pieds dans le bocal*, au bar *Le petit parapluie*.

#### 2.4. Les rassemblements et les manifestations en cortège

A l'inverse des cercles de silence qui se forment régulièrement, les rassemblements et les manifestations en cortèges qui se font à l'appel des associations ou des collectifs sont aléatoires. Ils sont le produit d'un événement local ou d'une revendication locale et/ou d'une prise de position plus large, à l'échelle inter-régionale ou nationale, vis-à-vis d'un projet de loi ou d'un renvoi groupé (France/Grande-Bretagne) d'étrangers en situation irrégulière.

Les rassemblements et les manifestations en cortège en lien avec la situation des «clandestins» ont toujours une dimension politique. A Cherbourg, le premier rassemblement organisé par le Collectif était porté par la nécessité d'organiser un accueil digne des migrants sur la CUC. Le 16 décembre 2006, deux cents manifestants s'étaient rassemblés place du théâtre pour demander la création d'un centre d'accueil inconditionnel de jour comme de nuit. Les militants entendaient ainsi mettre en lumière les responsabilités de l'Etat vis-à-vis des migrants et se faire entendre des autorités locales. Après l'incendie du squat en septembre 2010, un autre rassemblement avait eu lieu (le 13/09/10), en présence des demandeurs d'asile qui venaient de voir leurs abris de fortune et leurs effets personnels partir en fumée. Le cortège s'était déplacé vers la sous-préfecture devant laquelle un porte parole du Collectif avait tenu un discours dans lequel les manquements de l'Etat à l'égard des demandeurs d'asile étaient mis en avant.



Une autre manifestation, d'envergure strictement nationale cette fois, a eu lieu en avril 2009. Elle répondait à une mobilisation des associations militantes visant à dénoncer le «délit de solidarité» et les pressions policières exercées à l'encontre des bénévoles (Fig. 3.7.23).

Fig. 3.7.23. ; Une manifestation en cortège à Cherbourg lors de la journée de mobilisation contre le délit de solidarité. OT, 08.04.09

Les combats menés en faveur des migrants «clandestins» à Cherbourg se font majoritairement via un travail de communication par voie de presse ou sur des listes de diffusion. Les rassemblements et les manifestations en cortèges ne sont pas la forme de mobilisation privilégiée. Ils n'interviennent qu'en réaction à des situations d'urgence à l'échelle locale ou nationale.

Sur le littoral, les « charters » franco-britanniques<sup>144</sup> organisés par les deux gouvernements au cours de l'hiver 2009 ou le projet de loi Besson de 2010 ont été à l'origine de plusieurs appels inter-associatifs à manifester. En revanche, les évacuations et les destructions de squats ne donnent que rarement lieu à manifestation. Le plus souvent, les associations d'aide aux migrants ou de défense des droits de l'Homme s'en tiennent à diffuser des communiqués par voie de presse et/ou via les listes de diffusion.

D'une façon générale, il apparaît que l'occupation physique de l'espace public n'est pas la forme de mobilisation la plus utilisée par les associations et les militants. La manifestation des problématiques dans le champ politique passe essentiellement par le fait d'occuper et de se positionner dans l'espace virtuel et immatériel des réseaux qui se développent via Internet. Hors des réponses concrètes à l'urgence humanitaire (distribution de nourriture, de couvertures...), les actions militantes menées par les associations, les ONG, les institutions en direction des « migrants clandestins » relèvent le plus souvent d'un travail de communication. Internet y joue un rôle de premier ordre : communiqués, photos, vidéos y sont diffusés via des listes de diffusion, des blogs, des sites... de sorte qu'une forme de « militance virtuelle » apparaît. Celle-ci a deux conséquences : d'une part, elle se substitue à des rapports de force plus classiques entre acteurs telles que les manifestations, et d'autre part, elle participe à effacer de la rue et de l'espace public ce rapport de force et à le transposer dans l'espace virtuel qu'est Internet.

### 2.5. Un rassemblement international : le camp No Border à Calais

No Border est un réseau militant britannique auquel se greffent des militants et des groupes français et belges. Ce groupement associatif international milite pour l'ouverture des frontières et la libre circulation et la fin des contrôles migratoires. Une première journée internationale d'action « Europe sans frontières » avait été organisée en 2004 et suivie dans 50 villes de 11 pays d'Europe. Depuis, des camps sont installés chaque année à travers le monde et ouvert à la population locale ou de passage. Pendant une semaine, des ateliers et des débats thématiques sont organisés chaque jour dans le but d'échanger des informations, des compétences, des expériences et de préparer des actions de lutte contre les systèmes de régulation mis en place par les pays développés.

Fig. 3.7.24. ; L'affiche du camp No Border de Calais du 23-29 juin 2009.



<sup>144</sup> Expression utilisée par les militants associatifs et plus généralement par les opposants aux expulsions d'étrangers.

Entre le 23 et le 29 juin 2009, le camp No Border s'est tenu à Calais (Fig. 3.7.24). La ville a été choisie par ce qu'elle cristallise l'histoire récente de l'évolution des contrôles migratoires et constitue de fait un point de convergence des migrants qui se déplacent en Europe.

Installés rue Normandie-Niemen, en marge de l'agglomération, le site et ses occupants ont été placés sous haute surveillance policière : 2 000 CRS, gendarmes mobiles et policiers ont été déployés dans la ville pendant une dizaine de jours. Des hélicoptères survolaient le camp et l'agglomération et les accès à des espaces stratégiques tels que la sous-préfecture de Calais avaient été condamnés par un dispositif anti-émeute.

Le rassemblement initié par le réseau No Border à Calais intervenait deux mois après les manifestations violentes des Blacks Blocks<sup>145</sup> lors du sommet de l'OTAN à Strasbourg (3 et 4 avril 2009). L'annonce d'une manifestation dans le programme de la semaine constituait le point de tension majeur pour les forces de police et les autorités qui craignaient des débordements violents en marge du cortège. Cela n'a pas été le cas.

Le déploiement sécuritaire a eu pour effet de limiter fortement la participation de la population, ou de curieux venus de plus loin, à cet événement. Seulement deux cents personnes s'étaient installées sur le camp. Pour les organisateurs, le bilan a été très mitigé : *«Nous sommes plus d'un à considérer la manifestation de samedi comme une grotesque mise en boîte de nos revendications (...)»* (une militante No Border) (*Nord Littoral*, 30 juin 2009). Par ailleurs, et si les résultats n'ont pas été à la hauteur de l'engagement des militants, le déploiement des forces de polices dans les rues de Calais, mais aussi dans le ciel, est apparu véritablement démesuré au regard de l'importance de cette mobilisation. Justifiée comme un dispositif préventif par les syndicats de police, la gestion sécuritaire de l'évènement a agi comme un révélateur : toute action militante qui se déploie dans l'espace est régulée et contrôlée par l'espace. La possibilité d'actions menées en direction du CRA de Coquelles, du site Euortunnel ou du terminal transmanche - ce qui serait synonyme d'une atteinte au dispositif de gestion de l'étranger et de contrôle migratoire mis en place par l'Etat - a engendré en amont la mise en place d'un dispositif policier coercitif en direction des militants.

---

<sup>145</sup> Le Black Block («Bloc Noir») correspond à un regroupement éphémère d'individus en marge de manifestations et dont les actions, souvent violentes, visent les symboles du capitalisme. Le Black Block désigne à la fois le groupe d'individus et la technique de rassemblement. Les membres des Blacks Blocks sont issus des mouvements autonomes européens.



### 3. Une mobilisation en réseaux

#### 3.1. A l'origine d'une mise en réseau des associations

- Le rapport de la Coordination Française pour le Droit d'Asile (CFDA)

La Coordination Française pour le Droit d'Asile a été créée en 2000. Elle rassemble une vingtaine d'associations qui se donnent pour mission de défendre et faire respecter le droit d'asile en France<sup>146</sup>. En 2007, les associations de la CFDA ont constaté que le nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés diminuait dans les pays industrialisés alors qu'il augmente dans les pays dits «de transit» (ex : les pays de l'Afrique du Nord). Selon elles, cette tendance est la conséquence du renforcement du contrôle des flux migratoires et de la suspicion générale qui règne à l'encontre des personnes venues demander le statut de «réfugié».

Une quinzaine de personnes (géographes, sociologues, juristes, et militants associatifs) ont été missionnées pour engager une étude sur l'accueil et la prise en charge des exilés dans le nord ouest de la France, de Roscoff en France jusqu'à Zeebrugge en Belgique. L'objectif était de faire un état des lieux de la situation et de comprendre pourquoi les exilés étaient si peu nombreux à demander l'asile. Pour nourrir leurs réflexions, douze missions ont été réalisées au cours desquelles les enquêteurs sont allés à la rencontre des associations locales d'aide aux migrants, des institutions (police, justice), des acteurs privés (compagnies maritimes, CCI...) et des exilés eux-mêmes.

Le rapport de la CFDA intitulé « *“La loi des «jungles“ : La situation des exilés sur le littoral de la Manche et de la Mer du Nord* » a été rendu public le 4 septembre 2008 (CFDA, 2008)<sup>147</sup>. Il donne «une photographie» de la situation des exilés sur le littoral, ainsi que des éléments de contexte à l'échelle européenne. Les auteurs mettent notamment en cause les formes de relégations dont les émigrants sont l'objet et surtout l'«invisibilité» qui en découle et qui expliquerait les difficultés de ces personnes à accéder à leurs droits.

---

<sup>146</sup> A ce titre, elles s'appuient sur la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), la Convention de Genève sur les réfugiés, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, et la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales.

<sup>147</sup> Le rapport a donné lieu à la rédaction de recommandations que les associations avaient la possibilité de discuter en amont, lors de la rédaction du rapport. Ces recommandations intègrent cinq axes que sont : le respect du droit d'asile, les conditions d'accueil, la protection des personnes vulnérables, l'arrêt des harcèlements et des violences policières et le respect du droit des personnes maintenues en rétention administrative. A Cherbourg, les membres d'Itinérance avaient souhaité par exemple discuter le premier point des recommandations : ainsi, le règlement Dublin II ne devait pas seulement être «revu» mais «abrogé» et les accords franco-britanniques (particulièrement les accords du Touquet) devaient être renégociés. Site Internet : [http://cfda.rezo.net/download/Rapport\\_CFDA\\_recommandations%2009%2008.pdf](http://cfda.rezo.net/download/Rapport_CFDA_recommandations%2009%2008.pdf), consulté le 03 juin 2011.

- Une mise en lumière de la problématique à l'échelle nationale

La presse nationale a évoqué de ce rapport. *L'Humanité* a même fait sa première page sur la situation des migrants à Calais (*L'Humanité*, le 04/09/08). A la radio, *France Inter* a présenté le document de la CFDA dans la revue de presse ainsi que sur son site Internet, et *France info* a invité les auteurs du rapport à prendre la parole dans la matinale.

Dans le même temps, les associations d'aide aux migrants sur le littoral ont reçu une copie du rapport. Pour beaucoup de bénévoles, le contenu du document et son analyse dans les médias nationaux ont participé à changer l'échelle de leurs actions au quotidien. Le rapport de la CFDA dresse, en outre, un paysage des formes de mobilisations locales ce qui a donné l'occasion aux membres des associations de prendre la mesure de leur engagement au sein d'une problématique qui s'exprime sur l'ensemble du littoral de la Manche.

Le travail effectué par la Coordination française pour le droit d'asile au printemps 2008 visait à rendre visible la situation des exilés aux responsables politiques et aux pouvoirs publics. Il a aussi constitué les prémices d'une mise en réseau des associations, et plus largement des bénévoles et militants, sur le littoral.

### **3.2. La liste de diffusion des «Jungles»**

- Création et motivation du réseau

En mars 2009, une rencontre des associations du littoral a été organisée à Calais à l'initiative de la CFDA. Cette journée a été le point de départ d'une mise en réseau des associations et surtout des événements (mobilisations, évacuations, débats...) qui se déroulent en différents points du littoral.

Une liste de diffusion des «Jungles»<sup>148</sup> a été créée. Elle devait servir de support à la circulation de l'information entre les bénévoles, les militants, etc. Deux ans plus tard, cette liste constitue de fait une source importante (articles, discussions, communiqués, etc.) pour les personnes inscrites qui souhaitent porter un regard sur les évolutions de la situation des exilés et des mobilisations qui se forment autour d'eux. Elle est un lien avec «ce qui se passe ailleurs».

---

<sup>148</sup> La liste «Jungles» a été un lien important avec les différents terrains au cours de la recherche. Cependant, les informations qui circulent sur cette liste ne peuvent pas être considérées comme un reflet exact de ce qui se déroule dans les différents espaces de mobilisations ou aux abords des squats. La liste agit plutôt comme un miroir déformant, un prisme, qui participe à la construction d'une «réalité militante». De plus, et à l'instar d'autres listes telles que celle d'«Exilés 10» à Paris ou celle de «Migreurop» la liste «jungles» est alimentée par une minorité de personnes. Ils y a ainsi progressivement un effet d'imposition envers celles et ceux qui s'inscrivent sur ces listes pour être «informés».

- Le «Jungle Tour»

L'idée d'un «Jungle Tour» est à l'origine le fait des quelques militants, mais son organisation en 2010 et sa réalisation a été rendue possible en partie grâce à la mise en réseau des associations d'aide aux migrants via la liste «Jungles» (Fig. 3.7.25).

Calqué sur une organisation «en étape» comme dans le Tour de France cycliste, le «Jungle Tour» dure une semaine. Il a pour objectif de relier les différents lieux de la région Nord-Pas de Calais où des squats d'exilés sont recensés. Il s'agit en outre d'apporter un soutien aux migrants et aux associations qui les aident en effectuant un travail de sensibilisation des populations, des élus, des journalistes...

Fig. 3.7.25. ; L'affiche du «Jungle Tour 2010». Source : <http://www.jungletour.sitew.com> (consulté le 03.06.11).

En 2010, le parcours commençait à Arras, passait par Angres, Norrent-Fontes, St Omer, Calais, Dunkerque, Bailleul, et se terminait à Lille. Le «Jungle Tour» 2011 prévoit d'aller jusqu'en Belgique et de traverser les villes d'Ostende, de Brugge, de Gand et de Bruxelles.



Au delà du travail de communication qui motive ce projet, le «Jungle Tour» dessine une géographie des lieux par lesquels les migrants «clandestins» transitent lorsqu'ils tentent de rejoindre la Grande-Bretagne. Cette forme de mobilisation linéaire rassemble dans l'espace une seule et même problématique.

- La rencontre autour de «principes» : la «Charte des exilés»

La «Charte des exilés»<sup>149</sup> a été rédigée et soutenue par un collectif d'associations et de citoyens à Paris au cours de l'hiver 2010. Diffusée sur la liste «Jungles», la Charte a été retravaillée et signée par un nombre important d'associations qui interviennent sur le littoral en direction des exilés. Elle est aujourd'hui un document qui marque symboliquement le caractère fédérateur du réseau de mobilisations créée depuis 2009 à l'échelle nationale.

<sup>149</sup> La *Charte des exilés* peut être consultée sur Internet : <http://www.chartedesexiles.org/> (consulté le 03 juin 2011).

### 3.3. Des réseaux propres à chacune des associations

- Le déploiement d'un réseau dans la ville, le département et la région

Bien qu'il ne soit pas toujours question de «Collectif», la plupart des associations qui viennent en aide aux émigrants sur le littoral s'inscrivent dans un ou plusieurs réseaux sur lesquels elles appuient leurs actions. Ces réseaux se développent localement autour des lieux de squat, mais aussi à l'échelle du département, ou même de la région. Pour les bénévoles à l'initiative de cette «mise en réseau», il s'agit de développer des liens avec d'autres associations, avec des institutions, avec des particuliers, pour aller chercher un soutien ou des compétences sur des problématiques précises. Il peut s'agir de collecter des couvertures à l'autre bout du département, de récupérer des tentes, mais aussi d'obtenir un conseil juridique auprès d'un avocat, ou encore d'accompagner un demandeur d'asile dont le placement en CADA (Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile) s'est fait à plusieurs dizaines de kilomètres de la ville portuaire où il vivait précédemment.

Par ailleurs, il est intéressant de remarquer que les associations d'aide aux migrants fonctionnent rarement seules : elles tendent à tisser des liens avec d'autres associations humanitaires, ou de défense des droits de l'Homme, là où le nombre des migrants est important, comme à Calais ou Dunkerque, ou quand elles sont isolées géographiquement comme à Cherbourg.

Le cas d'Itinérance constitue un bon exemple pour illustrer ce propos (*Fig. 3.7.26*). L'association a pour mission principale d'apporter une aide humanitaire aux émigrants. Pour cela, elle a développé des liens avec le Secours Populaire, la Banque Alimentaire, Conscience Humanitaire, un Accueil de Jour pour SDF, etc. Itinérance est aussi en contact avec RESF et membre du «Collectif contre le racisme et les idées d'extrême droite» ; collectif au sein duquel sont représentés des syndicats et des partis politiques de gauche. La participation de l'association à ce collectif lui permet notamment de porter des problématiques qui lui sont propres (l'accueil des «clandestins») à une échelle plus large, comme celle du droit des étrangers.

A l'échelle départementale de la Manche, Itinérance s'est associée au Comité Anne-Geneviève de Coutances, au Collectif contre le racisme et les idées d'extrême droite de Cherbourg, au Collectif Saint-lois, au Comité du Centre Manche du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, et au Réseau Education Sans Frontière, pour former le «Collectif 50 pour les droits des étrangers». Le réseau généré par ce Collectif 50 dépasse le cadre des organisations fondatrices puisque des syndicats, partis politiques, associations, et personnalités politiques lui apportent leur soutiens<sup>150</sup>.

---

<sup>150</sup> La Charte du collectif 50 pour le droit des étrangers peut être consultée à cette adresse : <http://www.educationsansfrontieres.org/article24672.html> (consulté le 03.06.11).

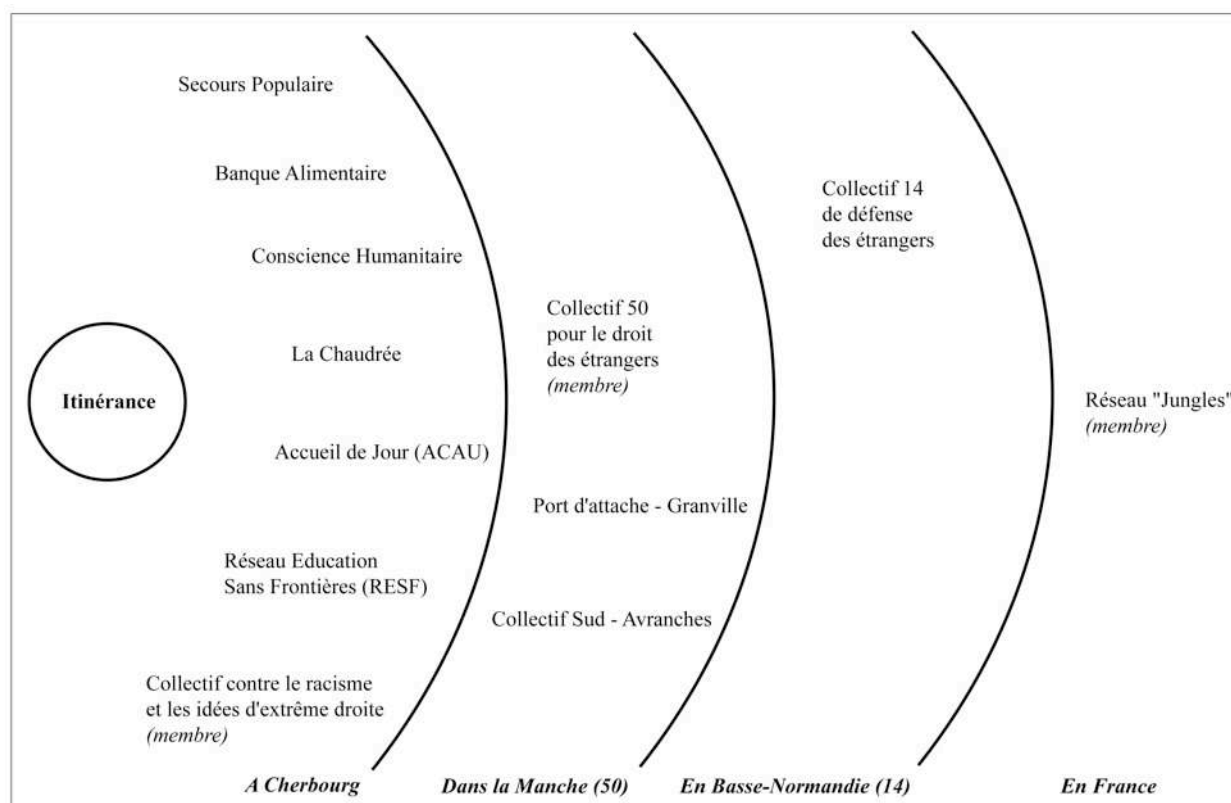


Fig. 3.7.26. ; Le réseau développé par l'association Itinérance à Cherbourg, dans le département de la Manche, en Basse-Normandie et en France. OT, 25.09.11.

A l'échelle régionale enfin, Itinérance a développé des liens, non formalisés pour l'instant, avec le Collectif 14 de défense des étrangers.

Itinérance est par ailleurs membre du réseau «Jungles» à l'échelle du littoral, via une liste de diffusion mais aussi dans le cadre de réunions de l'ensemble des associations et collectifs participant qui se déroulent généralement dans le nord de la France. Enfin, l'association cherbourgeoise devrait aussi s'associer à la création d'une «plate-forme» (deux chargés de mission à temps plein financés par la Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement<sup>151</sup> - CCFD) dont la mission sera de formaliser la coordination entre les associations et les collectifs du littoral qui interviennent en direction des migrants «clandestins».

L'action de l'association Itinérance s'inscrit donc à différentes échelles via un travail d'insertion dans des réseaux au sein desquels se tissent des liens qui tendent à gagner en intensité et en complexité. Il s'agit ici d'un modèle de mobilisation en réseau qu'il serait tout à fait possible de transposer à d'autres associations d'aide aux exilés dans le nord de la France.

<sup>151</sup> Le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD Terre Solidaire) est une ONG française de développement. Site Internet : <http://ccfd-terresolidaire.org/index.php> (consulté le 25/09/11).

- Les blogs et les sites Internet des associations et des ONG

Internet est un outil qui participe pleinement à faire exister et à faire vivre les réseaux qui se tissent entre les associations, mais aussi entre les associations et la population. Les sites Internet de Salam, de Terre d'Errance ou des Exilés du X<sup>ème</sup> sont probablement ceux qui sont les plus régulièrement mis à jour. On y trouve une actualité de l'association, mais aussi des événements sur le littoral, des archives et/ou ressources documentaires, ainsi que des liens vers d'autres associations. Flandre Terre Solidaire à Bailleul utilise un blog que les bénévoles mettent à jour régulièrement. A Paris, l'action de MSF en direction des exilés afghans est communiquée via le site de l'ONG. Médecins du Monde en mission à Dunkerque fait la même chose<sup>152</sup>.

En parallèle, les associations utilisent souvent des listes de diffusion sur lesquelles sont envoyées les informations courantes telles que les dates des réunions ou les rendez-vous pour une projection par exemple. Ces listes sont aussi utilisées pour diffuser les appels à manifester ou encore trouver des bénévoles pour répondre à des situations d'urgence comme la destruction d'un campement ou l'arrivée importante d'émigrants.

L'association Terre d'Errance a également ouvert un profil sur Facebook à partir duquel il est possible d'accéder à une actualité via leur site Internet ainsi qu'à des photos<sup>153</sup>.

De façon plus anecdotique, un militant a créé à titre individuel un lien «soutien aux migrants» sur les réseaux sociaux Facebook<sup>154</sup> ou Twitter<sup>155</sup> sur lesquels sont diffusés des informations et des actualités sur la situation des exilés en France et en Europe.

#### **4. Le travail de communication et la diffusion de l'information : des dimensions transversales aux actions associatives et militantes**

L'exercice de communication traverse l'ensemble des formes de mobilisations exposées ci-avant, depuis les cercles de silence ou les collectes de denrées, en passant par la tenue de stands ou les projections-débats, jusqu'aux rassemblements et manifestations dans l'espace public. Dans tous les cas, il s'agit de «faire connaître» une situation qui, hors d'un lieu historiquement marqué par l'émigration «clandestine» comme Calais, tend à être passée sous silence. Les conditions d'accueil et de prises en charge des émigrants sont en outre peu visibles dans la mesure où ces derniers sont le

---

<sup>152</sup> Les liens vers les sites des associations et des ONG présentés ici ont été rassemblés dans les sources.

<sup>153</sup> Source : <http://fr-fr.facebook.com/pages/Association-Terre-dErrance/349264363631> (consulté le 08.06.11).

<sup>154</sup> Source : <http://www.facebook.com/profile.php?ref=profile&id=100000729907753> (consulté le 03.06.11).

<sup>155</sup> Source : <http://twitter.com/#!/supportmigrants> (consulté le 03.06.11).

plus souvent relégués en marge des espaces centraux. Pour ces raisons, les associations d'aide aux migrants se donnent pour mission de «dire» et de «montrer».

Les associations ont également besoin d'adhérents pour exister. A Cherbourg, Itinérance s'appuie beaucoup sur la presse locale pour communiquer et solliciter l'inscription de nouveaux bénévoles. Lors des mobilisations liées à un évènement, les bénévoles diffusent aussi une plaquette sur laquelle sont présentés la problématique humanitaire, le rôle et le but de l'association ainsi que les ressources dont elle dispose. Un bulletin d'adhésion peut être découpé et renvoyé à Itinérance (Fig. 3.7.27).

**LES RÉFUGIÉS EN ERRANCE sur Cherbourg, qui sont-ils?**  
Depuis la fermeture de Sangatte, ils sont entre 25 et 70, avec un important «turn-over».  
Ils viennent d'Iran, d'Afghanistan, d'Irak mais aussi parfois de Somalie, de Palestine...  
Ce sont des hommes, célibataires le plus souvent, âgés de 18 à 30 ans, mais aussi parfois des mineurs et de jeunes couples. Ils fuient la guerre, les attentats, les massacres, les affrontements entre milices ou entre communautés qui ravagent leur pays en guerre civile. Ils fuient la misère. Ils fuient la répression.  
Ils errent, portés par l'espoir de pouvoir enfin trouver un pays où ils pourront vivre en sécurité et y construire leur avenir. L'Eldorado dont ils rêvent, c'est l'Angleterre. Victimes de ces situations, ils sont aussi victimes de passeurs.  
En application de la Convention de Genève, la plupart d'entre eux sont inexpulsables.  
Actuellement à Cherbourg, ils en sont à leur 7ème squat.

**ITINÉRANCE est une association loi 1901, enregistrée en sous-préfecture de Coutances sous le N°0502005930 le 24 octobre 2006, créée et animée par des bénévoles.**

**INDÉPENDANTE** de toute organisation politique, syndicale ou confessionnelle, **ELLE AGIT :**

**avec le soutien apprécié de nombreux partenaires aux sensibilités très diverses :**

- Secours Populaire, Paroisse Jean XXIII, Pastorale des Migrants, Secours Catholique et aussi ponctuellement Banque alimentaire Equeurdreville, Emmaüs, Restos du coeur.
- Associations, organisations et syndicats membres du collectif contre le Racisme et les idées d'extrême droite, (CGT, FSU, Sud, RESF, LCR, Verts, LDH, Mvt de la Paix, Ligue de l'Enseignement). Itinérance fait partie de ce collectif.
- Associations dont Itinérance prolonge l'action : ACAU, La Chaudrée, Conscience humanitaire.
- Amnesty International Cherbourg, Cimade.

**avec le soutien de la municipalité de Cherbourg.**

**SON BUT :**  
**Apporter une aide humanitaire aux populations migrantes non accueillies sur la Communauté Urbaine de Cherbourg.**  
Dans la mesure de nos possibilités, en lien avec les associations partenaires, avec le soutien de tous ceux et celles que révoltent les lamentables conditions de vie imposées aux réfugiés, nous essayons de les aider à survivre.

**NOS OBJECTIFS :**

Apporter aux réfugiés une aide

- Alimentaire
- Vestimentaire (vêtements, chaussures)
- Abri (tentes, bâches, couvertures)
- Hygiène
- Santé

**Les renseigner, les soutenir** dans leurs démarches administratives : demandes d'asile et aussi : **écouter, rassurer** ces hommes et ces femmes épuisés d'errer depuis des mois et des mois.

**Inform**er la population de Cherbourg et des environs.

**Alert**er et solliciter les pouvoirs publics

Pour que soit créé, au niveau national et européen, le **cadre légal** qui permettra aux hommes et aux femmes, contraints de quitter leur pays, de demander asile dans le pays de leur choix, sans être obligés de s'en remettre aux passeurs pour un voyage coûteux, périlleux (accrochés sous des camions, cachés sous des marchandises, entassés dans des embarcations de fortune), à l'issue incertaine.

Pour que soit organisé, un **accueil digne de ce nom**, ici à Cherbourg et partout.

**SES RESSOURCES :**  
Cotisations et dons de ses adhérents et sympathisants  
Dons des associations partenaires  
Produit des initiatives (collectes alimentaires, thé de la solidarité, spectacles) prises par Itinérance et les associations partenaires.  
Aide de la municipalité de Cherbourg (subvention, aide logistique)  
Subvention du Conseil Régional.

**VOUS VOULEZ FAIRE UN DON :**  
C'est possible. Vous pouvez adresser votre chèque à l'ordre de ITINÉRANCE  
Adresse postale : Maison des syndicats FSU  
54 rue de la bucaelle 50100 Cherbourg

**VOUS VOULEZ ADHÉRER :**

BULLETIN D'ADHÉSION	
Nom et Prénom :	
Adresse mail :	
Téléphone :	
Adresse :	
Adhésion : 10€ par an (chèque à l'ordre d'Itinérance)	

Fig. 3.7.27. ; La plaquette de l'association Itinérance Solidarité Réfugiés (2008), Cherbourg, (scan). OT, 18.06.11.

Le paragraphe intitulé «Les réfugiés en errance sur Cherbourg, qui sont-ils ?» est particulièrement intéressant pour le portrait qu'il dresse des émigrants : des représentations telles que «le réfugié en errance», «le rêve de l'Eldorado», ou encore l'idée qu'ils seraient «victimes des passeurs» y sont véhiculées. Cette plaquette date de 2008 et si les membres devaient en rédiger une nouvelle, son contenu serait probablement différent dans la mesure où la situation des «clandestins» à Cherbourg a évolué. Néanmoins, ce premier paragraphe nous renseigne non seulement sur le positionnement de l'association vis-à-vis de la question des «clandestins», mais aussi sur le regard qu'Itinérance porte sur les migrants. La figure du «clandestin» mise en avant est en décalage par rapport aux réalités

que nous avons pu observer. Les représentations de «l'Eldorado» et du migrant «victime des passeurs» méritent, comme nous l'avons vu dans un précédent chapitre, d'être nuancées et critiquées. Il en va de même de l'image d'une population en «errance» : les mobilités des migrants, certes contraintes par des dispositifs de surveillance et de contrôle de l'immigration, sont à lire également à la lumière des compétences spatiales qu'ils développent au cours du *passage*.



### III / DE L'ENGAGEMENT MILITANT AU CONTRÔLE SOCIAL

#### 1. L'humanitaire comme mode de régulation

Les associations qui viennent en aide aux migrants «clandestins» sur le littoral sont des agents régulateurs. Elles participent à réguler les comportements et les mobilités des émigrants en tissant avec eux des liens sociaux lors des moments d'interaction liés au travail bénévole (un soin, une écoute, le service du petit déjeuner, le thé sur le squat...). Cette action est fortement attachée à l'espace, c'est-à-dire à l'utilisation d'un ou plusieurs lieux comme support de l'action associative et comme outil de contrôle des rapports entre bénévoles et «clandestins». Le cas d'Itinérance à Cherbourg constitue un exemple intéressant parce qu'il permet de s'interroger sur la manière dont le travail des bénévoles participe à soustraire les migrants du *passage* ainsi qu'aux règles qui y sont attachées (injonctions des «passeurs», vie dans les squats...) pour les amener vers les cadres légaux de la société. Ce mouvement en révèle d'ailleurs un autre, plus large, qui consiste à aller chercher les migrants à la marge pour les ramener vers la société.

##### 1.1 L'association Itinérance comme agent régulateur au quotidien

- Des conditions de base à l'action bénévole

###### *Le local, ou la possibilité d'une rencontre*

Les rapports des membres de l'association avec les «clandestins» sont fortement codifiés, voire «normés». La première des règles, et probablement aussi la plus difficile à tenir pour les membres d'Itinérance, consiste à ne pas entrer dans une logique d'assistantat.

Extrait du journal de terrain, 30 septembre 2008, Cherbourg

«On ne doit pas en faire des assistés. S'ils ne veulent pas venir, on ne doit pas aller les chercher»,  
(Pierre).

Depuis, l'hiver 2008-2009, Itinérance dispose d'un local. Les bénévoles n'ont plus à aller sur le squat pour apporter des soins et distribuer de quoi manger. Ce sont maintenant les migrants qui viennent vers Itinérance lors des horaires d'ouverture. Il est arrivé cependant que personne ne se présente au petit déjeuner ou aux permanences de soins. Ces épisodes sont parfois mal compris des bénévoles qui préfèrent croire que les migrants n'ont pas pu venir plutôt qu'ils n'aient pas eu besoin de venir.

Le déplacement de l'action d'Itinérance vers le local a inversé la construction des rapports bénévoles/migrants. Ce ne sont plus les membres d'Itinérance qui imposent une rencontre (comme

c'était la cas lorsqu'ils allaient sur les squats), mais les migrants qui choisissent de venir ou pas, de sorte que ce sont les besoins (alimentaires, vestimentaires, sanitaires...) qui sont à l'origine des interactions et non plus les motivations des bénévoles. Quand les associations disposent d'un local ouvert aux migrants, ce sont ces derniers qui choisissent de sortir du monde clandestin pour aller vers la société et non plus la société qui va vers eux.

### *Définir son rôle, faire savoir sa place*

L'aide humanitaire en direction des migrants est gratuite, mais il arrive très souvent que l'accès à cette aide soit payante. A Cherbourg par exemple, les «passeurs» avaient pour habitude de demander une somme d'argent à ceux qui voulaient prendre un petit déjeuner ou bénéficier de soins. Ils expliquaient aux nouveaux venus que les bénévoles étaient rémunérés avec cet argent. En réaction, les membres d'Itinérance ont choisi d'afficher leur position par un court texte rédigé en anglais : «*We are all volunteers to give you breakfast and we pay for evrything with our own money. Please smile. tahnk you*» (Fig. 3.7.28). Ce message est parfois le sujet d'une discussion entre migrants et bénévoles qui veillent à ce qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur leur présence au quotidien et sur leurs actions, comme en témoigne l'extrait du journal de terrain ci-dessous.

Fig. 3.7.28. ; Une affiche d'information à destination des «clandestins» : «*We are all volunteers to give you breakfast and we pay for everything with our own money. Please smile. Thank you*». OT 12.03.08



Extrait du journal de terrain, 27 février 2008, Cherbourg

«Un réfugié me fait signe qu'il veut du pain.

Moi - Tu en as déjà eu.

Claire - Qu'est ce qu'il veut, du pain ?

Le réfugié mime quelqu'un coupant du pain.

Claire - Il n'y en a plus. (Elle lui sert du thé)

Avant qu'il ne quitte le comptoir, B2. l'interpelle.

Claire - You speak english ?

Le réfugié - a little...

Claire. - We're volunteer. We buy bread, milk and tea with our own money. No bread now. We need bread for everyone.

Le réfugié ne bouge pas, mais l'expression de son visage change. Il a compris, mais la présence des passeurs dans la salle l'empêche de répondre. Il retourne à sa place.

Claire (à moi) - Il faut faire quelques précisions parfois, remettre les choses à leur place.

Elle fait allusion ici à l'argent que demandent les «passeurs» aux réfugiés pour le petit déjeuner».

Malgré l'«opération Bagdad» et le départ des «passeurs», l'affiche est restée. L'accès à l'aide humanitaire reste une ressource que les migrants les mieux organisés font payer aux plus démunis.

Quoiqu'il en soit, ce texte participe à faire savoir la place des bénévoles en tant que membres de la société locale engagés dans une action d'ordre humanitaire. Il s'agit là d'une condition de la mise en oeuvre des régulations associatives. Le fait que les membres d'Itinérance soient quotidiennement remerciés par les migrants révèle l'intégration des rôles de chacun. Au quotidien, les bénévoles attendent en retour de leurs actions un comportement «adapté» de la part des migrants. Autrement dit, la régulation des comportements est inhérente aux actions des bénévoles pourvu que ces derniers soient reconnus comme tels par les migrants.

### *Faire respecter le rythme de l'action d'Itinérance*

Extrait du journal de terrain, mars 2010, Cherbourg

«Refaire leur éducation c'est un peu ambitieux, mais poser des règles...», (Bruno lors d'une réunion d'Itinérance).

La distance culturelle peut susciter certaines incompréhensions de part et d'autre mais ce n'est pas là que se joue la possibilité des rapports entre les bénévoles et les migrants. Il s'agit plutôt pour Itinérance de faire savoir que l'aide proposée est disponible sous condition de respecter les horaires. Le local n'ouvre que sur un temps limité parce que les membres d'Itinérance sont bénévoles et n'ont pas la possibilité, pour la plupart, d'être entièrement disponibles. Parvenir à faire respecter les horaires d'ouverture, c'est commencer à réguler les mobilités des migrants dans la ville, et ce d'autant plus que les autres associations fonctionnent également sur un rythme quotidien et hebdomadaire précis.

- Faire accepter et faire respecter les règles des institutions

Hors des actions quotidiennes mises en oeuvre par Itinérance, les bénévoles servent aussi de relais entre le monde clandestin et la société. Cela est particulièrement lisible lorsqu'il s'agit pour les membres d'Itinérance d'accompagner celles et ceux qui se sont engagés dans une demande d'asile. En changeant de statut, c'est également le rapport de la personne aux lois du pays qui doit changer. Il n'est donc plus question de se déplacer clandestinement.

Extrait du journal de terrain, 12 février 2008

«Claire m'explique que la demande d'asile qu'il (H.) a fait avec sa femme a été acceptée (ou serait en passe de l'être). Mais la semaine dernière, H. et sa femme ont pris le train vers Paris pour aider des amis et ils n'ont pas payé (comme ils faisaient jusqu'à présent). L'amende a été envoyée à l'adresse de FTDA (celle de domiciliation utilisée pour les demande d'asile) : 80 euros par personne.

C'est Itinérance (les bénévoles) qui va payer pour que ce problème ne finisse pas au Tribunal. De toute façon, et bien que ce voyage sans billet soit compréhensible (l'acte) pour les réfugiés, il n'en reste pas moins que cela envoie un mauvais signal aux administrations. Pendant leur séjour à Paris, H. et sa femme n'ont pas logé dans la chambre payée par le CADA. Ils logent maintenant chez Claire. En comprenant que c'était elle qui payait la nourriture, ils ont voulu repartir pour le CADA, mais Claire leur a fait comprendre qu'ils devaient et pouvaient rester».

Lorsque les demandeurs d'asile accompagnés à Cherbourg ne sont pas logés en CADA (comme cela a été le cas en 2009 et 2010), ils ne changent pas de condition de vie. Ils continuent de prendre régulièrement le train vers Paris pour voir leurs amis et très souvent ils ne paient pas leurs billets, comme lorsqu'ils étaient clandestins. Itinérance refuse de payer les amendes, mais les bénévoles essaient de faire un travail d'éducation pour expliquer en quoi ces comportements jouent en défaveur du demandeur. En effet, les amendes entraînent et engagent une procédure au Tribunal qui va être portée à la connaissance des personnes en charge du dossier de demande d'asile.

Il s'agit là d'un exemple qui illustre le travail de l'association lorsqu'il s'agit de faire respecter les lois. Les relations des migrants avec les bénévoles n'engagent pas uniquement des règles implicites négociées dans le cadre de l'aide humanitaire. En faisant le pont vers la société, les associations se trouvent placées dans une position d'«éducateur» aux normes et aux lois de la société.

- Limiter les comportements délinquants

Les comportements délinquants n'entrent pas, ou de façon marginale, dans l'économie du quotidien constitutive du *passage* pour les migrants. L'intervention sociale et humanitaire des associations, des ONG ou encore des institutions constitue un facteur limitant des comportements déviants tels que le vol. Autrement dit, les actions des acteurs associatifs agissent comme un régulateur des comportements des migrants. C'est là l'une des raisons principales qui tend à expliquer le nombre très limité de comportements délinquants parmi eux<sup>156</sup>.

---

<sup>156</sup> Il est par ailleurs possible d'avancer une hypothèse : parmi les théories relatives aux comportements déviants, les théories rationnelles semblent particulièrement adaptées dans le cas qui nous intéresse (Cusson, 2005, p.64). En effet, le rapport coût/bénéfice d'un comportement tel que le vol est clairement défavorable au migrant «clandestin». Se faire prendre signifierait aller en prison (et peut-être se faire expulser) ce qui contribuerait à retarder, voire à anéantir, les possibilités d'aller au bout du voyage.

## **1.2. Comportements migrants et rôle de l'espace dans les régulations associatives**

L'espace joue un rôle important dans la mise en oeuvre des régulations associatives. Les réflexions qui suivent s'appuient sur l'expérience d'Itinérance entre l'hiver 2009 et le printemps 2010. Au cours de cette période, le nombre des demandeurs d'asile a considérablement augmenté au point qu'ils ont été plus nombreux que les migrants qui tentaient le passage. L'attitude des bénévoles d'Itinérance s'est trouvée transformée par cette nouvelle donne, mais en changeant de comportement vis-à-vis des demandeurs d'asile, les formes de régulations qui s'opéraient auparavant de façon indifférenciée en direction des migrants se sont trouvées affaiblies, au point que les liens avec ces derniers se sont progressivement défaits.

- L'humanitaire «à la carte» ?

Extrait du journal de terrain, 12 janvier 2009

«Les Afghans (ils sont 6 en ce moment) sont dans une salle de la paroisse. Antoinette : «Il n'y a plus de discipline. Ils se couchent tard et viennent ici à n'importe quelle heure ; quand ils viennent. L'autre jour on en a eu un seul ! Ce sont des adolescents...». Je vais mieux comprendre cette attitude quand Antoinette me dit : «Il en ont trop : nous, l'ACAU, Conscience Humanitaire, La Chaudrée. Ils n'ont plus faim. Ils n'en peuvent plus».

J'interprète «à chaud» ces comportements comme des besoins de revendiquer une liberté dans un contexte de régulations associatives tellement «serrées» qu'il en devient (je pense) oppressant. L'aide humanitaire, si elle solutionne des besoins immédiats, n'offre pas de solutions pour les personnes «entre deux mondes sociaux».

En juillet 2009, les bénévoles d'Itinérance constatent un changement des pratiques des migrants. Ces derniers en effet ne viennent plus systématiquement, chaque matin, prendre un petit déjeuner au local de l'association. De plus, ceux qui viennent «ne respectent pas» les horaires d'ouverture du local, ce qui a pour conséquence d'obliger les bénévoles à rester plus longtemps.

Extrait du journal de terrain, 17 juillet 2009, Cherbourg

«Les migrants ne viennent pas aux soins à 10h00 et n'arrivent pas à l'heure pour les repas à 11h00. Les bénévoles présents discutent autour de Claire Elle pense qu'il ne faut pas tout faire pour leur être agréable. Ils sont indépendants et doivent s'adapter. (...)

Antoinette pense qu'il faut proposer un petit déjeuner et un repas le soir et arrêter de leur donner des denrées à emporter : le camp est sale et il y a des rats.

Elle est aussi «contrariée» parce qu'elle fait beaucoup pour eux (lessive, repassage, présence...) et en retour, si elle ne demande pas de merci, elle aimerait qu'ils soient à l'heure».

*Recréer le besoin*

Dans un premier temps, les bénévoles de la commission repas interprètent ce changement comme un problème de rythme : le repas de fin de matinée ne serait pas adapté aux activités des migrants sur la journée. Lors de la réunion du 20 juillet 2009, la question est à l'ordre du jour. Pour les membres d'Itinérance, il s'agit de voir s'il faut «se plier» aux exigences des migrants. D'autant que la question de l'horaire d'ouverture d'Itinérance concerne aussi les bénévoles qui proposent des soins, c'est-à-dire pour la plupart des infirmières qui ont par ailleurs la contrainte de leurs heures de services à l'hôpital.

La décision est prise de donner moins de nourriture à emporter sur le squat. Implicitement, il est question, dans une certaine mesure, de «recréer le besoin». Autrement dit, ils viendront s'ils ont faim.

Concernant les soins, c'est paradoxalement la position inverse qui est tenue. L'absence de migrants lors des permanences tenues par les bénévoles est interprétée comme un besoin moins important. En conséquence, les membres d'Itinérance décident de limiter les soins à trois permanences par semaine au lieu de cinq.

*La diffusion des pratiques de soins et l'éloignement des migrants*

Depuis l'hiver 2009-2010, les pratiques de soins proposées par Itinérance ont évolué de la permanence vers le suivi au cas par cas hors des murs de l'association. En cause l'entrée dans l'association d'un médecin généraliste qui a reproduit en direction des migrants le système de «visite à domicile» qu'il avait pour habitude de pratiquer auprès d'une partie de ses patients. Très disponible, il se rendait à l'ACAU ou sur le squat pour retrouver les malades. Cette façon de faire est adaptée au public des migrants dans la mesure où elle permet un suivi plus régulier de chaque patient. En outre, cela évite d'avoir à attendre au local de l'association que les migrants passent pour leur administrer leurs traitements. Cependant, et sans parler des tensions créées par ce changement de pratiques dans la commission des soins, le fait d'aller à la rencontre des migrants a fait sortir les «clandestins» du moment d'interactions que représentait la permanence des soins au local de l'association. Les migrants ne rencontrent plus qu'une seule personne, toujours la même, et n'ont plus à aller à Itinérance pour autre chose que le petit déjeuner. En définitive, l'installation de nouvelles pratiques de soins n'a été favorable qu'aux migrants qui trouvaient là la possibilité de se faire soigner sans avoir à se déplacer. Les membres d'Itinérance en revanche ont perdu l'occasion de tisser des liens et un rapport de confiance avec certains migrants.

- L'éclatement des conditions d'abris

Pendant l'été 2009, il y avait entre 30 à 40 migrants à Cherbourg. Il s'agissait principalement d'Afghans. Deux ethnies étaient représentées : les Pachtounes (majoritaires en nombre) et les Tadjiks (minoritaires). Entre ces deux groupes, des disputes parfois violentes éclataient régulièrement. Face à cette problématique, une première solution a été trouvée lorsqu'un demandeur d'asile logé dans une salle paroissiale (la salle Siloë) a accueilli une partie des «clandestins» pour ne plus qu'ils aient à aller sur le squat. En parallèle, l'association a choisi de loger d'autres migrants dans une salle paroissiales de l'église Jean XXIII.

Cependant, ces deux lieux ne permettaient pas d'accueillir tous les demandeurs d'asile et une partie d'entre eux continuaient de vivre sur le squat. A la différence ethnique, lisible dans l'espace par la séparation des Pachtounes et des Tadjiks, allait s'ajouter une différence de condition.

L'arrivée du mauvais temps à l'automne et au cours de l'hiver a accentué encore un peu plus les tensions, d'autant que parmi les migrants certains n'allaient trouver de place ni dans les salles paroissiales, ni à Itinérance<sup>157</sup>.

Extrait du journal de terrain, 08 janvier 2010, Cherbourg

«Il fait très froid. La neige tient à Cherbourg. Pierre a «dispersé» les gars. Certains à Siloë, d'autres au FJT, d'autres encore à Itinérance. Il y en a toujours 4 ou 5 qui restent sur le squat (pour surveiller ?). Il y a des Iraniens qui sont arrivés : 4 selon Antoinette. C'est M. qui «s'en occupe». Certains dorment chez lui».

Au cours de l'automne 2009 et de l'hiver 2009-2010, une partie des migrants se sont appropriés la salle «Siloë». Elle a même perdu son nom pour devenir «Ali' home»<sup>158</sup> dans le discours des migrants, du nom du premier demandeur d'asile hébergé ici. Ainsi, le local prêté par la Paroisse Jean XXIII n'avait plus sa vocation d'abri pour les plus malades ou les demandeurs d'asile en attente d'un logement. Pour les bénévoles chargés des soins, c'était un lieu important pour leur action qui s'est trouvé temporairement perdu.

L'action d'Itinérance était aussi rendue difficile dans son local au moment des soins et du petit déjeuner le matin. Il y avait en effet peu d'espace à cause des couchages et il fallait souvent attendre

---

<sup>157</sup> La mise à l'abri des migrants, particulièrement dans la salle Itinérance, est illégale. C'est un choix qu'ont fait parfois les bénévoles pour mettre à l'abri les «clandestins», non reconnus par l'Etat, et par conséquent non pris en charge dans le cadre du plan grand froid.

<sup>158</sup> Le prénom a été changé.

plus d'une heure avant que les migrants se lèvent et qu'il soit possible de proposer le repas du matin.

- Des usages «désordonnés» du local associatif

Au cours de l'été 2009, des clés du local de l'association Itinérance ont été distribuées aux «migrants de confiance» tels que S. ou M. Très rapidement, la salle a été investie à toute heure et il a été difficile pour les bénévoles de continuer à gérer les réserves de nourritures. Il s'est en effet créé une sorte de «service en continu» qui a participé à déposséder l'association de l'une de ses missions : l'aide alimentaire.

Extrait du journal de terrain, 01 juillet 2009, Cherbourg

«M. a un jeu de clés de la salle. «M. tu peux lui faire confiance les yeux fermés». S. aussi a des clés. «Mais lui, il y a les copains. L'autre jour il y en a un qui est venu avec un pot de Nutella. Il s'était servi !». Maintenant, la nourriture que Antoinette donne pour les pti déj' et le camp est enfermée dans une armoire».

En quelques semaines, le local est devenu un lieu de vie. Cela s'est d'abord fait sur le temps de la journée : les migrants venaient jouer aux cartes, regarder la télévision, écouter de la musique et discuter. Progressivement, la salle est devenue un lieu de réunion en soirée. Ils se retrouvaient pour manger et partager un moment ensemble.

Derrière l'apparente convivialité, deux difficultés commençaient à apparaître pour Itinérance : d'une part, le local n'était pas nécessairement accessible à tous, et des disputes (voire des bagarres) pouvaient éclater entre Pachtounes et Iraniens par exemple. D'autre part, l'association se trouvait dans une certaine mesure dépossédée de cet espace qui constitue un support important de son action. A titre d'exemple, en février 2010, la réunion de l'association a été délocalisée dans un local de la Maison des Syndicats ; la salle d'Itinérance étant laissée aux migrants. Ce qui peut paraître anecdotique marque en fait l'évolution des rapports des migrants aux bénévoles à travers une forme d'appropriation de l'espace, et ici en l'occurrence le local d'Itinérance.

- L'effacement d'un «ordre spatial» de l'aide humanitaire dans la ville

A l'automne 2009, des travaux de mise aux normes sont entrepris dans les locaux de la Chaudrée qui investie temporairement le local des Restos du coeur. Au printemps 2010, cette association retrouve son premier local, mais décide de ne plus accueillir les migrants en même temps que son public «conventionnel». La raison invoquée, pour dissimuler le racisme d'une partie des équipes de l'association ainsi que des bénéficiaires, est le nombre trop important de migrants. Après des



négociations avec Itinérance, ces derniers sont finalement acceptés, mais ils sont isolés. Leur repas est servi dans un entre-soi au cours d'un deuxième service préparé par la Chaudrée, mais servi par des militants de France Bénévolat et du Secours Catholique.

A l'ACAU, bien que la DDASS verse une subvention pour accueillir tous les publics de façon inconditionnelle, il est parfois difficile de réunir dans un même espace des personnes en détresse sociale, des «sans-papiers» (notamment Russes) et des «clandestins» (Afghans, Iraniens, ...). Certains parmi ces derniers font donc le choix de ne plus y aller pour éviter les bagarres.

A l'échelle du département, les mobilités des demandeurs d'asile issus du squat se développent. Une partie des migrants déjà accueillis en CADA à Coutances, Saint-Lô ou Granville viennent régulièrement passer des week-ends à Cherbourg, sur le squat, alors même qu'ils pourraient avoir accès à des structures existantes telles que l'Auberge de jeunesse. Pourtant, l'association continue de considérer qu'elle n'est pas un lieu d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile. En fait, il apparaît chez les migrants engagés vers l'asile une réelle confusion des lieux et des institutions.

En marge du *passage*, leurs usages et leurs rapports aux espaces de l'action humanitaire se transformaient : la condition de la plupart des migrants présents à Cherbourg à cette époque ne relevait plus de l'urgence humanitaire, mais d'un accompagnement social vers l'asile, et par conséquent, les lieux qui étaient attachés à l'humanitaire n'avaient plus à être fréquentés nécessairement au quotidien. Les ressources disponibles (nourriture, soins, blanchisserie, douche) étaient semble-t-il maîtrisées et mobilisées non plus dans une situation d'urgence, mais «à la carte». Comme par un effet d'entraînement, les migrants dans le *passage* allaient de moins en moins avoir des pratiques spatiales rythmées par les horaires d'ouverture des structures humanitaires.

En définitive, l'«ordre spatial» de l'aide humanitaire menée en direction des migrants, et qui était structuré par le squat, le local Itinérance, la Chaudrée et l'ACAU, s'est progressivement effacé entre le printemps 2009 et l'été 2010. En cause, la présence majoritaire de demandeurs d'asile sur le squat se comportant comme dans un «entre-deux», c'est-à-dire se préparant à quitter le squat pour un logement «en dur», des vêtements propres, etc., mais maintenus dans une condition de «clandestin».

- Rassembler dans un lieu unique pour renforcer les régulations associatives

Ainsi, jusqu'au printemps 2010, le fonctionnement des espaces de l'action humanitaire dirigée vers les migrants à Cherbourg a symboliquement (diffusion de clés de la salle, non respect des horaires...) et concrètement (appropriation, usages) été bousculé.

En mars 2010, lors d'une réunion, les bénévoles d'Itinérance font le constat qu'il leur est de plus en plus difficile de mener les missions qu'ils se sont fixées dans le cadre de l'association. Sans le dire explicitement, ils s'accordent sur le fait qu'ils ont perdu une «autorité<sup>159</sup>» sur les migrants. Symptôme de cela, la disparition des sacs de couchage, vêtements, tentes, pour être revendus ailleurs.

Au delà, de la «perte de contrôle», la diffusion des formes de mise à l'abri s'avère inégalitaire et fortement défavorable aux «clandestins» les plus démunis. Des «rackets» et des agressions ont lieu au niveau du squat : trois des migrants ont profité de l'hiver et de l'aide apportée par Itinérance pour organiser un business. Ils demandaient 700 euros pour dormir dans une salle (Itinérance ou Siloë) et 400 euros pour accéder au camp.

La solution qui est prise est d'ordre géographique : il faut organiser le retour de l'ensemble des migrants, y compris les demandeurs d'asile, sur le squat. Le 26 mars, lors d'une réunion préalable avec eux, les bénévoles leur expliquent les raisons qui concourent à organiser le retour de tous sur le squat (la légalité de l'utilisation de la salle Itinérance, la nécessité de redonner la salle Siloë à la Paroisse, les contraintes pour les bénévoles, les finances de l'association). Le lendemain, les salles d'Itinérance et de Siloë sont fermées pour les nuits et les journées. Seuls les bénévoles y ont accès et décident des horaires pour accueillir les migrants. Des palettes et des tentes sont fournies par l'association pour qu'il y ait un nombre suffisant de couchages. Dans la journée, tous les abris sont montés.

En prenant cette décision, les membres de l'association posent implicitement l'importance des logiques spatiales et de la géographie de l'aide humanitaire dans la production et la reproduction d'un lien fort entre le monde clandestin et la société. Autrement dit, la réduction de la distance entre les émigrants et la société (et l'efficacité de l'action associative) passe par l'espace, et plus précisément par l'installation de régulations dans les espaces fréquentés par les migrants.

En outre, cet exemple révèle une absence de prise en charge des émigrants lorsqu'ils sortent du monde clandestin. Dès lors que leur condition cesse de relever de l'urgence humanitaire, Itinérance et des associations partenaires n'ont plus les capacités de mettre à l'abri et d'accompagner ce qui constitue un nouveau «public». Les régulations associatives qui se sont installées autour des «clandestins» ne semblent pas fonctionner en direction des migrants engagés dans une demande d'asile et non pris en charge par l'Etat.

---

<sup>159</sup> Terme utilisé par les bénévoles lors d'une réunion.

## 2. Une régulation partagée entre «passeurs» et bénévoles

### 2.1. Des bénévoles qui composent avec la présence des «passeurs»

- Positionner l'action de l'association

Extrait du journal de terrain, 28 avril 2008, Cherbourg

«Pierre demande parfois aux clandestins ce qu'ils pensent de l'action d'Itinérance. Pour eux, la présence de l'association est bonne pour les soins et pour la nourriture car certains d'entre eux n'ont plus d'argent en arrivant à Cherbourg. Ils regrettent cependant que cette action aide en même temps les passeurs».

L'association n'a jamais fait de différence de traitement entre les migrants. L'accompagnement humanitaire a toujours été réalisé en direction de tous. Cependant, cette action indifférenciée à longterm nourri un dilemme moral dans la mesure où l'aide apportée aux migrants allait aussi à ceux qui organisaient le commerce du *passage*. C'est d'ailleurs ainsi que le lisaient les «clandestins» amenés à recourir aux «passeurs». Pour l'association, il s'agissait, et il s'agit toujours, d'un passage obligé : l'action humanitaire et l'accompagnement social doivent permettre de soustraire les migrants aux «passeurs» et leur apporter une protection en les amenant progressivement à revenir vers la société. Dans cette optique, l'association a toujours exclu toute forme de négociation avec ceux qui organisent le *passage* et maintiennent les «clandestins» à l'écart des règles de la société.

Extrait du journal de terrain, 14 février 2008, Cherbourg

Bénévole - «On aide les passeurs par notre action»

Bénévole (autre) - «Mais les passeurs étaient là avant»

Bénévole - «Oui mais ils revendent...»

Bruno - «Est-ce que notre action nourrit les passeurs ? Non. Ils sont là sans nous, parce qu'il y a des «candidats». On est au bout d'une chaîne. Et les crapules sont installées dans une ville sympa. Ils sont plutôt à l'aise. Comme Pierre, je pense qu'en créant de la confiance on peut travailler à les éloigner des passeurs. Il ne faut pas «demander» aux passeurs de faire baisser l'afflux. Ce serait un accord. C'est le pire qu'on puisse faire. Et puis on ne maîtrise pas les hiérarchies des passeurs».

Cet échange relevé lors d'une réunion de l'association Itinérance à Cherbourg illustre la difficulté récurrente pour les bénévoles d'inscrire une action humanitaire en direction des migrants tout en étant conscients de l'exploitation que peuvent en faire d'éventuels «passeurs».

- Imposer sa place et son action

En 2007 et 2008, la présence de «passeurs» a parfois rendu difficile l'intervention des bénévoles d'Itinérance. Pour Pierre qui se rendait quotidiennement sur le squat, il a fallu s'imposer vis-à-vis de ceux que sa présence dérangeait. En réponse à des menaces verbales ou des intimidations, il s'est montré sûr de lui, opposant la liberté qu'il avait de venir sur un terrain appartenant à la ville et ouvert au public : «Ici, c'est la France, tu ne pourras rien faire (sous entendu contre nous)», (Pierre à l'un des présumés «passeurs», hiver 2008).

A l'intérieur du local, les bénévoles avaient également à s'imposer. Cela pouvait se faire de différentes manières mais il s'agissait toujours de montrer au groupe des migrants qu'ils étaient libres d'agir comme ils le souhaitaient.

Extrait du journal de terrain, 13 février 2008, Cherbourg

«En plus du genou et de la main à bander hier, plusieurs réfugiés demandent des médicaments pour des rhumes ou des douleurs (paracétamol) et se font soigner les blessures de la nuit. TM. va demander un médicament pour son rhume et des gouttes pour les yeux de quelqu'un d'autre que Patrick va lui refuser («il faut qu'il vienne me voir»). C'est pour lui une façon de s'imposer en posant une règle».

Extrait du journal de terrain, 27 février 2008, Cherbourg

«Claire me dit que le petit-déjeuner a été un peu difficile lundi. Les six passeurs étaient là dont celui qui est chauve et qui vient plus rarement. «Les passeurs étaient énervés et ça jouait sur le comportement des autres (les réfugiés). L'ambiance était spéciale, dérangeante» (Claire). Mardi, Patrick s'est accroché avec TM. qui passait des ordres et choisissait ceux qui seraient soignés et ceux qui ne le seraient pas. Il s'est opposé à cette façon de faire parce qu'il considère que c'est à lui de décider d'une part, et d'autre part, il refuse d'être commandé par un passeur. Ce matin, TM. s'est énervé contre Claire parce qu'il n'y avait plus de savon... J'ai l'impression qu'il tente chaque jour de changer les «règles» posées par les bénévoles».

## **2.2. Des «passeurs» qui composent avec l'action des bénévoles**

De leur côté, les passeurs ont régulièrement sollicité les bénévoles afin d'obtenir d'eux un appui pour tout ce qu'ils ne pouvaient obtenir par eux même et surtout pour tout ce qui pouvait les toucher directement. C'est le cas des épidémies de gale qui n'épargnaient pas les «passeurs».

Extrait du journal de terrain, 20 février 2008, Cherbourg

«Deux passeurs vont venir se plaindre à Patrick que l'un des réfugiés est responsable de la gale sur le camp. Ils demandent son hospitalisation. Pierre leur explique que ce n'est pas possible (l'un des

deux passeurs parle et comprend le français), qu'il ne sera pas accepté à l'hôpital pour une gale. Il leur propose la venue d'un médecin sur le camp ou ici (au local d'Itinérance) pour expliquer les mesures à prendre et les soins médicamenteux possibles».

Il est arrivé aussi que les «passeurs» multiplient les tentatives pour remettre en question l'organisation de l'aide apportée par les bénévoles. Il s'agissait moins de se confronter aux membres de l'association que de montrer aux migrants que leur autorité de «passeur» pouvait s'étendre à la population locale.

Extrait du journal de terrain, 22 février 2008, Cherbourg

« TM. (l'un des passeurs) s'est accroché avec Danièle parce qu'elle a refusé de le faire passer avant d'autres réfugiés qui ont des problèmes plus importants. TM. est très colérique et très expressif par son comportement (...).»

Dans le cadre de ce «jeu de rôle» qui consistait à faire croire que les soignants, ainsi que les autres membres de l'association, étaient à leurs ordres, les «passeurs» s'interposaient souvent dans les discussions pour éviter les échanges entre les bénévoles et les migrants.

Au quotidien, certains événements cristallisaient les tensions qui se nouaient entre les «passeurs» et les «bénévoles». Les «clashes» n'étaient pas rares et pouvaient se manifester physiquement (colères, attitudes) et/ou verbalement (élever la voix pour imposer une autorité ou au contraire parler à voix basse pour ne pas être entendus).

Extrait du journal de terrain, 24 mars 2008, Cherbourg

«L'un des petits chefs va prendre une pomme sans demander en début de repas. Claire lui reproche, le «clandestin» rigole. Elle s'énerve alors soudainement et lève la voix. Yves fait pareil. Le ton monte. D'autres «clandestins» se lèvent et tout en calmant le petit chef se mettent physiquement entre elle et lui. Je suis vraiment impressionné par la scène : Claire et Yves n'ont vraiment pas peur. Ils ont montré rapidement leur autorité. D'autres «clandestins» nous font des signes d'excuses par rapport à l'incident».

Les bénévoles se donnaient pour mission d'apporter une aide indifférenciée aux «clandestins» et de se rapprocher d'eux pour les amener à parler de leur parcours. Les membres d'Itinérance avaient fait le choix d'agir en étant conscients du rôle joué par les «passeurs», mais en refusant que cela vienne contrarier leurs actions. De leurs côtés, les «passeurs» cherchaient à asseoir leur autorité et à maintenir un contrôle sur le groupe des migrants pour les maintenir à l'écart des bénévoles, et à travers celui-ci, de la société locale.

### 2.3. Du rôle des «passeurs» dans le maintien à la marge du monde clandestin

Les «passeurs» étaient extrêmement attentifs à ce qui se passait lors du petit déjeuner distribué au local d'Itinérance. La plupart comprenaient le français et faisaient attention à ce qui se disait entre les bénévoles.

Extrait du journal de terrain, 18 février 2008, Cherbourg

« “Aujourd’hui, il y a toute la mafia“ me glisse Claire derrière le comptoir. Il nous prévient : “Il faut faire très attention à ce que l’on dit. Ils sont au moins cinq à (très) bien comprendre le français“. Et nous devons aussi surveiller nos attitudes : “il ne faut pas que l’on ait l’air de parler de l’un d’entre eux. Si les crapules nous voient et repèrent cette personne, ils vont la menacer“ ».

Ils regardaient aussi avec qui les membres d'Itinérance engageaient des conversations. Ceux là étaient par la suite questionnés, et parfois menacés pour éviter que cela ne se reproduise.

Extrait du journal de terrain, 22 février 2008, Cherbourg

«Après que la plupart des réfugiés soient repartis, il reste toujours un passeur jusqu’à la fin pour observer et écouter ce qui se dit entre les membres de l’association et les réfugiés».

Les «passeurs» exerçaient un contrôle important sur les migrants afin que ces derniers ne sortent pas du *passage*.

Extrait du journal de terrain, 28 avril 2008, Cherbourg

«Sur le camp, les passeurs imposent aux clandestins de travailler pour eux. (...) Ils leur interdisent aussi de parler avec les bénévoles. Ils veulent garder le maximum de contrôle sur les clandestins et que ceux-là aient le minimum de contacts avec nous et «l’extérieur» du camp».

Les opérations collectives de traitement contre la gale étaient très mal perçues des «passeurs». Lors de l’opération de mars 2008, tous les migrants présents sur le squat sont passés aux douches à l’exception de deux des «passeurs» qui sont restés toute la matinée à surveiller les discussions entre les réfugiés et les bénévoles. Ce type d’action qui soustrait temporairement les «clandestins» au contrôle des «passeurs» s’avère être très déstabilisant pour eux.

Extrait du journal de terrain, 19 mars 2008, Cherbourg

«Pierre m’appelle à 22h00. Il souhaite que je vienne au petit déjeuner du lendemain avec Marianne et lui. Il m’explique que l’après-midi a été tendu. Les passeurs étaient énervés et arrogants lors de la remise des matériels et des couvertures. L’action menée le matin ne leur a apparemment pas plu».

L'expérience de recherche menée à Cherbourg entre janvier et juin 2008 a montré que les «passeurs» jouaient un rôle dans la mise à distance sociale des «clandestins» dans la mesure où ils limitaient les possibilités d'interactions entre les migrants et les bénévoles. Parce qu'ils surveillaient les discussions et qu'ils demandaient des comptes par la suite, la plupart des migrants préféraient passer inaperçus et évitaient de nouer des contacts avec les bénévoles. Les «passeurs» jouaient donc à cette époque le rôle de régulateur des relations entre le monde clandestin et la société locale.

### **3. Du squat au camp : une relation ambiguë entre accompagnement humanitaire et gestion**

#### ***3.1. L'installation progressive d'une veille humanitaire sur le squat à Cherbourg***

Extrait du journal de terrain, 14 février 2008, Cherbourg

«On n'est pas les gestionnaires d'un squat. On est comme d'autres citoyens sur une aide humanitaire», (Pierre).

Cette phrase de Pierre prononcée lors d'une réunion de l'association à Cherbourg, et souvent rappelée par la suite, a participé à définir les rapports des bénévoles au lieu d'installation des migrants.

Avant l'hiver 2007-2008, Itinérance ne disposait pas de local et l'intervention humanitaire (distribution de thé, soins, écoute...) se faisait aux abords, ou à l'intérieur, des espaces dans lesquels les migrants plantaient les tentes apportées par l'association. Depuis la fin 2007, Itinérance dispose d'un local lui permettant de proposer un petit déjeuner et des soins à l'abri des intempéries. Les bénévoles de l'association n'ont dès lors plus à se rendre quotidiennement sur ce qu'ils appellent «le camp». Ils n'en ont pas pour autant abandonné l'accompagnement humanitaire qu'ils avaient engagé depuis le début au niveau des lieux de vie squattés par les migrants.

L'adresse du lieu où vivent les migrants est le même depuis décembre 2007. L'absence de procédures d'évacuation engagées par la ville, à qui appartient le terrain, a permis aux bénévoles d'installer l'accompagnement humanitaire sur le camp dans la durée. Pour autant, l'association ne s'est pas posée en gestionnaire d'un espace ; les bénévoles se sont simplement attachés à obtenir et à maintenir des conditions de vie descentes. Pour cela, l'association s'est placée en intermédiaire entre les migrants et les différents services de la ville qui apportent un soutien matériel et parfois humain.

Ce sont d'abord des questions sanitaires qui se sont posées. Il a fallu intervenir au niveau du squat pour éradiquer les épidémies récurrentes de gale dues à l'arrivée de personnes infectées et au mauvais entretien des couvertures. Dans les premiers temps, les bénévoles ont fourni des

couvertures à la demande des migrants, surtout lors de la période hivernale. Il est apparu rapidement qu'elles étaient stockées par les «passeurs» qui les louaient aux nouveaux arrivants, et ce, qu'elles soient infectées par la gale ou non. Après discussion avec les migrants pour leur expliquer l'origine de la gale et avec le soutien du CCAS, les bénévoles ont à plusieurs reprises effectué des «opérations couvertures».

Il a fallu aussi veiller à ce que tous les migrants disposent d'une place dans une tente en bon état, trouver des bâches pour se protéger de la pluie et du vent, ainsi que des palettes pour éviter que les tentes ne pourrissent au contact d'un sol humide.

Après cela, au cours de l'année 2008, c'est un travail de négociation qui s'est engagé entre les bénévoles et les élus de la ville pour obtenir dans un premier temps un point d'eau, des poubelles et des sanitaires<sup>160</sup>. Par la suite, en 2009, une grande tente a été montée pour permettre aux migrants d'avoir un espace collectif et de se tenir debout lors des jours de pluie. Aujourd'hui, et après la remise en service du lampadaire situé à proximité du terrain, c'est un accès à l'électricité qui est envisagé.

Il reste à trouver les limites de ce qu'il convient de faire et de ne pas faire afin de suivre l'objectif fixé d'un accompagnement des émigrants et non d'une gestion du camp. La frontière est assez floue.

Extrait du journal de terrain, 21 juillet 2008, Cherbourg

«Michel propose de donner des outils (scie, marteau...) pour le squat. Pierre n'est pas d'accord : «on n'est pas les gestionnaires d'un camp». On apporte une aide. Claire : «s'ils cassent sur le port avec nos outils on est bien...» ».

Dans les premiers mois, il a d'abord été question d'assurer des conditions sanitaires décentes. En août 2008, les bénévoles avaient profité que le nombre des émigrants était quasi nul pour faire un état des lieux du matériel et nettoyer le terrain. Par la suite, d'autres opérations de nettoyage ont été organisées pour éviter que les amas de déchets et de matériels usagés (vieilles tentes, matelas, vélos...) ne prennent trop d'importance et favorisent la présence des rats. En procédant ainsi, il s'agissait également de veiller à ce que le terrain conserve un aspect correct, et ce bien que le camp soit installés à l'écart des habitations, et par conséquent soit peu visible. L'objectif était que le lieu dans lequel transitent les migrants ne soit pas associé à l'idée de «saleté» ou de «souillure» déjà largement diffusée par les médias (et notamment la télévision) dans l'imaginaire collectif.

---

<sup>160</sup> Des toilettes ont été installées sur le terrain de Nordez le 23 juin 2008.



Dans le rapport d'activité 2009 d'Itinérance, le travail de la commission matérielle introduit l'ambiguïté qu'il existe entre «gestion» et «veille matérielle» sur le camp :

*«Bien que nous nous refusons toujours d'être les gestionnaires d'un camp, la commission "matériel" assure une présence discrète mais vigilante sur le camp.*

*Cette commission est toujours en charge de prêter le matériel prêté aux réfugiés : tentes, bâches, duvets, couvertures...*

*Il a fallu entretenir l'abri construit en 2008 pour que les réfugiés aient un abri où ils puissent tenir debout.*

*Les membres de la commission matérielle assurent aussi autant que possible avec les réfugiés l'entretien du camp.*

*Les services municipaux ont du aussi intervenir lorsqu'il y a eu des problèmes d'évacuation (toilettes).*

*Régulièrement, avec l'aide des réfugiés la commission matérielle assure des opérations nettoyage pour assurer un minimum d'hygiène sur le terrain.*

*Le lavage et le séchage des couvertures, duvets, vêtements sont habituellement assurés par la buanderie de la ville et dans les circonstances exceptionnelles (épidémie...) par la buanderie de l'hôpital». (Itinérance, 2009).*

Lors des réunions d'Itinérance, les membres de la commission «matériel» font toujours un point sur l'état du camp, ce qui a été fait et ce qui est prévu. Voici par exemple, un extrait du compte-rendu de la réunion du 23 novembre 2010 :

- « - La grande tente du terrain tient bien*
- L'évacuation d'eau sur le camp est à travailler*
- Un bénévole propose des palettes (pour qu'ils se chauffent)*
- Les poubelles sont bien évacuées*
- Le linge n'est pas mis à l'abri. Beaucoup de vêtements moisiss*
- Des bâches ont été distribuées.» (Itinérance, 2010)*

En septembre 2010, après l'incendie qui a détruit la quasi totalité des tentes, les bénévoles ont eu la possibilité d'installer une tente de l'armée de 40 m<sup>2</sup>. La municipalité a proposé également une tente de 45 m<sup>2</sup>. Lors de la réunion de l'association le 27 septembre, les bénévoles se sont interrogés sur l'intérêt d'installer un espace si grand alors qu'il ne restait que 7 migrants sur le squat. La crainte, ouvertement exprimée, était de favoriser l'arrivée de nouveaux migrants en ouvrant des abris trop vastes. Bien que non formulée explicitement, la question était ici de gérer les capacités d'accueil du camp de Nordez.

Depuis décembre 2007, le rapport des bénévoles d'Itinérance au campement de Nordez a donc évolué. Pierre y passe quotidiennement pour discuter avec les migrants et faire savoir qu'Itinérance est présente. Il voit les besoins et reçoit les demandes des migrants (une tente, des couvertures...). Depuis 2008, les membres de la commission «matériel» passent régulièrement pour assurer des réparations, changer des bâches, faire la rotation des couvertures, etc. Certes, les membres d'Itinérance ne font que mettre du matériel à disposition des migrants, et à aucun moment ils ne participent à la construction des abris individuels mais pour Claire, la position d'Itinérance est simplement non avouée : «*On est dans une forme de gestion de fait*» (Journal de terrain, 27.01.11).

Par ailleurs, le rapport des membres d'Itinérance au camp est d'autant plus fort que la distance avec les migrants augmente lorsqu'ils ne viennent plus au local de l'association. Les bénévoles sont amenés à aller sur le camp et progressivement s'impliquent dans sa gestion d'un point de vue pratique (apporter du bois, évacuer les ordures, etc.).

En revanche, Itinérance ne s'est jamais impliquée dans l'utilisation que les migrants pouvaient faire du camp. Autrement dit, l'association n'intervient pas dans ce qui relève du passage en lui-même tels que l'arrivée et le départ des migrants à Cherbourg. C'est probablement dans ce sens qu'il faut entendre la position de l'association : les bénévoles sont amenés à gérer des aspects qui relèvent de l'urgence humanitaire, et dont l'entretien d'un lieu de vie fait partie, mais ils n'interviennent en aucune manière sur la nature et l'organisation du fait clandestin à l'échelle de Cherbourg. Ainsi, l'association ne fait que répondre, d'un point de vue humanitaire, à la présence d'émigrants.

### **3.2. Une gestion «revendiquée» du camp à Norrent-Fontes**

Le lieu d'installation des migrants est qualifié de «camp» par les bénévoles. Ne bénéficiant pas du même soutien technique qu'Itinérance de la part de la municipalité qu'à Cherbourg, et n'ayant pas de local à disposition, la mise en oeuvre de l'aide humanitaire s'exprime directement au niveau de cet espace. Le camp se trouve alors être le lieu de vie de migrants et le lieu de l'exercice de l'aide humanitaire apportée par l'association. Les bénévoles y apportent l'eau, parfois un peu de nourriture, fournissent les gamelles, le bois, les tentes, les bâches, etc. Le camp est aussi le lieu des discussions entre bénévoles et migrants. Les bénévoles de Terre d'Errance y sont présents plusieurs heures chaque jour. Le lieu est entièrement géré par les membres de l'association et le nombre des migrants est négocié en rapport avec les capacités d'action des bénévoles<sup>161</sup>. En revanche, et comme à Cherbourg, l'association est détachée de ce qui relève du *passage* en lui-même et particulièrement des tentatives au niveau de l'aire d'autoroute située à proximité. La gestion

---

<sup>161</sup> Pour autant, en l'absence de cette gestion par le nombre, il n'y aurait pas beaucoup plus de migrants à Norrent-Fontes. L'aire de Saint-Hilaire-Cottes, du fait de sa taille et de sa configuration, n'offre que peu de possibilités pour tenter le passage chaque nuit.

revendiquée du camp de Norrent-Fontes est liée au projet de l'association qui consiste à rendre visibles ceux qui étaient dans la focale médiatique lorsqu'ils sont entrés en Europe par bateau en traversant la Méditerranée et dont la présence est niée une fois dans l'espace Schengen. Gérer le camp revient à rendre compte de la présence de ces personnes dans l'espace local.

Les squats de migrants «clandestins» dans le *passage* sont, *a priori*, en dehors de la société et de l'espace social local. La construction de rapports entre la société locale et les migrants participe à faire exister ces lieux, à faire en sorte qu'ils se rapprochent d'un espace commun. L'implication d'habitants, d'associatifs auprès des migrants au niveau des squats contribue à cela, et ainsi, la construction de relations sociales tend à faire sortir les migrants du monde clandestin.

### **3.3. La question de la substitution à l'Etat**

La frontière entre l'accompagnement et la gestion humanitaire est mince. Elle est incarnée au quotidien dans le comportement des bénévoles vis-à-vis du «camp». A Cherbourg, la fourniture des tentes s'est toujours faite pour répondre à un besoin et non pour organiser la capacité d'accueil. Par ailleurs, aucune règle et aucun règlement émanants de l'association n'a jamais eu cours sur le lieu d'installation des migrants. A Norrent-Fontes en revanche, le simple fait de négocier une «règle du nombre» pour réguler la capacité d'accueil sur le camp marque l'implication de l'association dans un «espace clandestin». Le droit de regard imposé par les bénévoles dans ce lieu apparaît presque comme une condition de l'action humanitaire. Dans les deux cas, les rapports des bénévoles aux lieux d'installation des migrants apparaissent comme des prises de position vis-à-vis de la question de l'accueil. A Cherbourg, c'est avant tout la volonté de ne pas se substituer à l'Etat qui se trouve matérialisée par le caractère non pérenne des installations (tentes, sanitaires de chantier, absence de douches...). A Norrent-Fontes, la gestion revendiquée du camp apparaît davantage comme une démarche militante dans la mesure où, faute d'une prise en charge et d'un accueil de la part des services de l'Etat, les bénévoles de Terre d'Errance se placent en relais dans le cadre de l'itinéraire clandestin des émigrants.

Ces deux exemples révèlent un fait majeur des régulations de la présence et des déplacements clandestins à l'échelle du littoral. Partout où des associations, ou des ONG, interviennent en direction des migrants, se pose la question de la substitution de la société civile à l'Etat. L'aide humanitaire apportée par les bénévoles des associations, par exemple au niveau des squats ou des campements, est le support d'une régulation silencieuse des problématiques liées à la présence et au transit des émigrants. En assurant leur accompagnement au niveau des lieux d'installation informels, les associations viennent pallier les carences de l'Etat en matière d'accueil des populations émigrées.

### **3.4. Régulations associatives contre gestions autonomes des squats**

Le travail de terrain mené en 2009 et 2010 sur le littoral de la Manche et à Paris a permis de reconsidérer la nécessité des actions associatives vis-à-vis des «clandestins». Dans la plupart des lieux visités, les émigrants conservent une certaine distance vis-à-vis de tout ce qui relève d'une gestion extérieure des squats et des campements. Les actions des bénévoles au niveau des lieux de vie participent d'une régulation du fait clandestin dont les migrants sont en mesure de se détacher. Une gestion autonome, ou non-assistée, des squats par les migrants eux-mêmes est tout à fait possible, et c'est d'ailleurs ce qui pouvait être observé à Calais dans la «jungle des pachtounes» détruite en septembre 2009. Les associations sont le vecteur d'une régulation : à travers elles, la société exerce un droit de regard sur le fait clandestin et dirige une forme de contrôle vis-à-vis d'un phénomène qui n'est pas maîtrisé *a priori*.

## **4. Les «clandestins» et la société locale**

Même s'ils évoluent souvent en marge, les migrants ont à faire avec la société locale. L'intensité et les formes de relations qui se mettent en place, occasionnellement ou régulièrement, sont variées.

### **4.1. Quels rapports de la population locale avec les migrants ?**

A Cherbourg, l'association Itinérance participe à ce que n'émerge pas de problèmes avec les riverains. La veille matérielle et sanitaire au niveau du squat participe à ce qu'il n'y ait pas de problèmes avec les habitants. D'une manière générale, l'aide humanitaire apportée par l'association tend à contenir d'éventuels problèmes. La conséquence de cette prise en charge, associée au fait que le terrain sur lequel est installé le squat est situé en marge de la ville, est que les migrants ont peu de rapport avec la société locale. En outre, la taille de l'agglomération favorise ce relatif anonymat ou tout au moins la discrétion du groupe des migrants.

Norrent-Fontes est un village. Le camp est installé à l'écart du bourg, dans les champs, si bien que hors des bénévoles, les migrants sont peu amenés à fréquenter les habitants. Seul le propriétaire des terres, un agriculteur, les croise régulièrement lorsqu'il emprunte les chemins qui mènent à ces parcelles. Il y a d'ailleurs très peu d'adhérents à Terre d'Errance à Norrent-Fontes même. Les migrants ne sont pourtant pas invisibles puisqu'ils fréquentent le tabac, passent dans le bourg pour rejoindre ou revenir de la gare, vont jusqu'à Lillers pour faire des courses, etc. mais en dehors des problèmes liés au lieu même d'installation du camp, la population locale semble faire peu attention à eux.

Ce n'est pas le cas à Steenvoorde. Là-bas, les migrants sont installés chaque hiver sur un terrain qui se situe presque au coeur du village. Ils y font leurs courses et pour certains croisent quotidiennement les habitants. Le travail de communication mené en 2008 par des bénévoles de Terre d'Errance Steenvoorde en direction de la population a probablement participé à désamorcer pas mal d'*a priori* concernant ces personnes en transit.

Si l'on déplace l'analyse à l'échelle du littoral, jusque dans les terres et à Paris, il est possible de faire un constat valable partout : les sociétés locales, c'est-à-dire les habitants, les riverains, etc. ne développent que très peu de relations avec les migrants hors des contacts qui se font par le biais des associations humanitaires. En conséquence, la société locale ne joue pas le rôle d'agent de régulation. En dehors de problèmes ponctuels et localisés (ex : plainte d'un riverain parce que les migrants sont trop près de chez lui ou plainte du propriétaire du terrain ou du bâtiment squatté), la prise en charge des «clandestins» est laissée aux associations et aux polices. Les manifestations organisées pour défendre le droit des étrangers ne rassemblent d'ailleurs que peu de monde<sup>162</sup>, et presque exclusivement des militants.

#### ***4.2. Des formes d'intégration exceptionnelles à la société locale***

- Un tournoi de foot inter-culturel

Début juin 2010, les jeunes du mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC) avaient organisé un tournoi de football dans le but de favoriser la rencontre avec les migrants et de sensibiliser les habitants aux problématiques qu'ils rencontrent dans le cadre de leur voyage en tant que «clandestins» (*La Voix du Nord*, 13.06.10). A cette occasion, les migrants vietnamiens installés à Angres étaient venus.

Cette forme d'intégration à la société locale est directement liée à l'évènement. Hors de celui-ci, migrants et habitants ne sont pas habitués à se retrouver autour d'une activité.

---

<sup>162</sup> A Cherbourg, les manifestations et les rassemblements ne comptent bien souvent pas plus de 150 à 200 personnes alors que l'agglomération recense environ 80 000 habitants.

- Des sorties pour les «clandestins»

A Angres en revanche, les sorties avec les migrants sont plus fréquentes. En décembre 2009, les migrants sont allés à Bollaert pour assister à un match du RC Lens avec des supporters du club.

*Fig. 3.7.29. ; Les «clandestins» du camp de Angres en sortie sur les terrils autour de Lens. Photo : Collectif Fraternité Migrants, 12.06.10.*



En juin 2010, une sortie a été organisée par les bénévoles du Collectif Fraternité Migrants sur les terrils du 11 19, les plus hauts d'Europe. La photographie ci-contre extraite du site du Collectif est à l'image d'un «club vacances» (Fig. 3.7.29). La prise de vue est presque surréaliste : les migrants «clandestins» d'origine vietnamienne, et donc expulsables à tout moment, quittent leur campement pour visiter la région.

Après la sortie à Bollaert, les membres du Collectif commentaient ainsi la soirée : « (...) on peut trouver assez extraordinaire, et fabuleux, ce contre-sens, cette perte de sens qui fait que des femmes et des hommes vivant dans un bois, dans la gadoue, illégaux, expulsables en permanence se retrouvent le soir d'un match au milieu d'autres supporters, vibrant avec eux, applaudissant comme eux. (...) On a là un condensé de l'absurdité de la situation qui leur est faite».

Avec ces deux exemples, on mesure l'importance des espaces de vie dans l'assignation d'un rôle par la société en direction de ces personnes. C'est comme si, une fois sortie des espaces «clandestins», c'est-à-dire des lieux qui caractérisent le *passage*, les migrants cessaient d'être uniquement des étrangers en situation irrégulière. Le fait de fréquenter un stade de football ou un lieu touristique participe à leur faire quitter les lieux de la marginalité sociale, dans lesquels ils évoluent habituellement, et à les ramener vers la société.

## CONCLUSION

L'histoire des mobilisations associatives suit l'apparition et la disparition des squats et des campements le long du littoral. Après la fermeture de Sangatte, des solidarités se sont créées là où les migrants s'arrêtent pour tenter de passer la Manche. Les mobilisations qu'il est possible d'observer aujourd'hui se sont construites, organisées et développées avec le temps. Certaines ont pu diversifier leurs actions et se sont engagées dans l'accompagnement social et/ou juridique ; d'autres ont accentué leurs actions militantes dans le champ politique ; d'autres enfin ne peuvent envisager autre chose que de répondre à l'urgence humanitaire. La diversité des situations est largement dépendante de contextes locaux : le nombre des migrants, le nombre des bénévoles, les moyens matériels, l'intensité des actions policières, la présence ou non d'un appui politique, etc. sont autant de variables qui contribuent à définir les marges de manoeuvre des structures associatives et les modalités de leurs interventions. Par ailleurs, l'action des associations est fortement liée à la façon dont les bénévoles interprètent les problématiques auxquelles ils sont confrontés. Pour beaucoup, l'aide humanitaire est prioritaire et l'investissement dans le champ politique ne se fait que « par défaut », ou par effet d'entraînement. D'autres considèrent en revanche qu'il est nécessaire de dépasser les situations d'urgence humanitaire pour élargir l'éventail des actions. Quoiqu'il en soit, les questions sociales sont peu présentes dans les discours des militants. Toutes les mobilisations sont confrontées à la question difficile de l'asile, et sont influencées probablement par le travail de structures militantes importantes que sont le GISTI ou Migreurop, de sorte que les questions juridiques tendent à s'imposer en tant qu'objet majeur de réflexion.

Les associations qui s'investissent auprès des migrants « clandestins » sont l'objet de différentes régulations. Elles sont institutionnelles d'abord : la non reconnaissance des populations d'émigrants par l'Etat, les contraintes légales qui encadrent leurs actions, l'absence ou la timidité de l'aide des collectivités, les tentatives d'intimidation de la part de l'institution policière, etc. sont autant de freins au développement des actions associatives. Dans une moindre mesure, des régulations sociales sont aussi à l'oeuvre : le caractère bénévole et la non professionnalisation du travail accompli en direction des migrants peuvent venir limiter l'efficacité des actions mises en place. Enfin, il ne faut pas perdre de vue que toute forme de mobilisation qui s'inscrit dans l'espace (manifestations, réunions, ouvertures d'un espace accessible aux migrants...) fait aussitôt l'objet de régulations par l'espace de la part de l'Etat (surveillances, interpellations, destructions, blocages...).

Les mobilisations observées autour des émigrants dans le nord de la France ou à Cherbourg sont structurées selon trois échelles différentes : des ancrages locaux pour l'action quotidienne, un investissement occasionnel dans la ville, le département ou la région lors d'événements (projections-débats, manifestations...) et une inscription dans des réseaux dont l'ampleur peut être nationale ou internationale. Au moyen de ces inscriptions spatiales, les associations développent des

liens plus ou moins forts avec les migrants d'une part, et avec la société d'autre part. L'espace constitue alors le support principal des interactions.

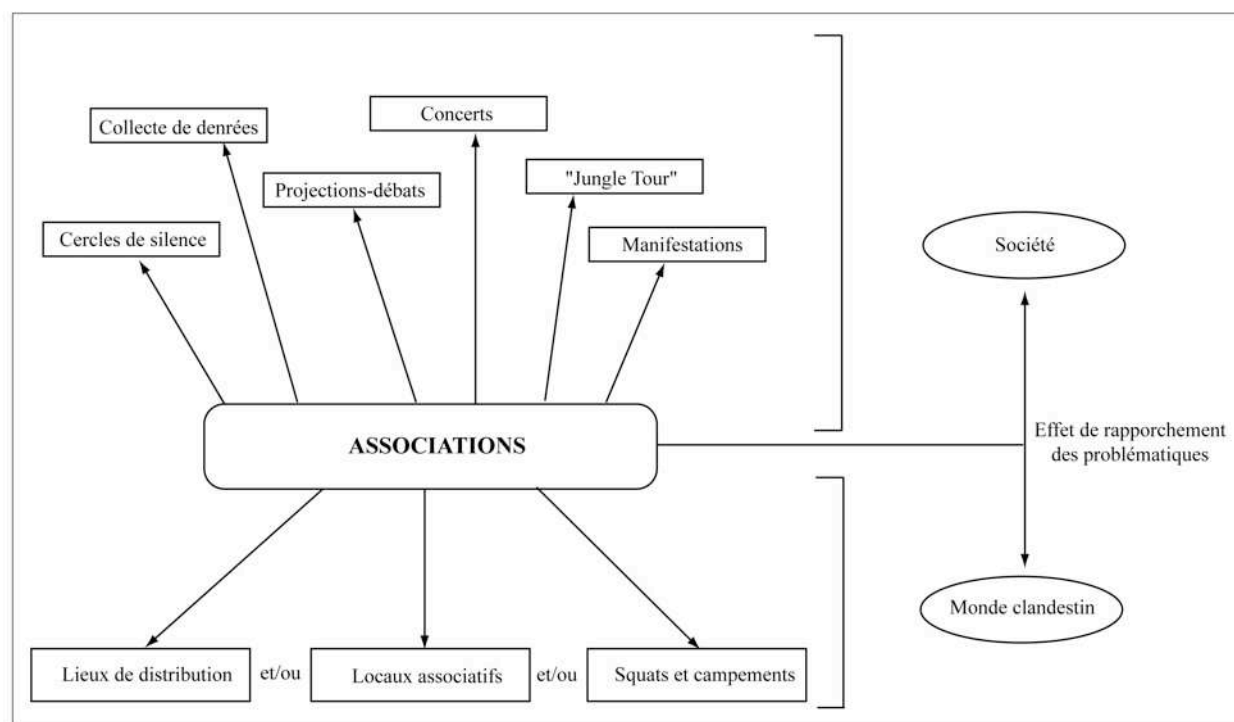


Fig. 3.7.30. ; L'effet de rapprochement entre la société et le monde clandestin provoqué par les associations. OT, 18.07.11

Les lieux des actions associatives sont le support de l'interaction entre les bénévoles et les migrants. En parallèle, le travail militant d'information et de communication réalisé en direction de la société participe à produire un effet de rapprochement des problématiques (Fig. 3.7.30).

Cette position occupée par les associations, entre le monde clandestin et la société, est à mettre en relation avec un autre constat valable sur tout le littoral : les sociétés locales ne développent que très peu de liens avec les migrants «clandestins». En conséquence, les contrôles exercés dans leur direction sont principalement le fait des associations (et plus ponctuellement des polices).

Pour les associations, l'espace constitue l'un des principaux vecteurs du développement de contrôles en direction des migrants. Les locaux associatifs (ou plus largement les espaces investis pour l'aide humanitaire) et l'ensemble des règlements qui sont attachés à leurs fonctionnement, participent à créer un «ordre spatial» de l'aide humanitaire. Cet ordre est le support des régulations réalisées, consciemment ou non, par les bénévoles. A Cherbourg, la prise en charge des émigrants par les associations, et la «presque institutionnalisation» de leur accueil à la marge, contribue à limiter la genèse de problématiques et de dysfonctionnements pour la société cherbourgeoise. Les



actions développées autour des migrants par d'autres structures associatives, ailleurs sur le littoral, contribuent également à réguler les comportements des migrants.

Les formes de contrôles mises en oeuvre sont tout à fait singulières (gestion des campements, surveillance des mobilités, imposition de règles de comportements, etc.), notamment parce qu'elles sont dirigées vers une population située «entre deux mondes sociaux». Pour les migrants, l'attachement à la société d'origine ne se manifeste plus que par des comportements sociaux et culturels isolés, parfois inadaptés aux normes de la société locale. En outre, les migrants dans le *passage* ne se projettent pas encore dans une nouvelle société. Les bénévoles ont donc à installer leurs actions et à tisser des liens avec des individus dont la place n'est pas définie. Les chapitres 8 et 9 ont pour objet de préciser la position qu'occupent les «clandestins» dans la société.





## Chapitre 8

### De la prise en charge sanitaire des individus au contrôle des corps

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>468</b>
<b>I / PRISE EN CHARGE SANITAIRE ET CONDITION DE L'IMMIGRANT : UNE MISE EN MIROIR HISTORIQUE</b> .....	<b>469</b>
1. Une opération anti-gale pour les migrants «clandestins» à Cherbourg .....	469
2. D'hier à aujourd'hui : quelles comparaisons possibles ? .....	471
<b>II / RÉPARER LES CORPS, SOIGNER LES INDIVIDUS</b> .....	<b>475</b>
1. Des migrants «clandestins» à l'extrême marge du système de protection maladie .....	475
2. Des soins pour les migrants du littoral : entre urgences médicales, «bobologie» et veille sanitaire.....	480
3. Des pathologies de «clandestins» ? Ce que révèle l'état de santé des migrants .....	487
4. L'importance des soins au quotidien pour les migrants .....	495
<b>III / LA MISE À L'ÉPREUVE DU CORPS</b> .....	<b>500</b>
1. L'engagement du corps dans le <i>passage</i> .....	500
2. Vivre dehors .....	508
<b>IV / DES CORPS CONTRÔLÉS ET DOMINÉS</b> .....	<b>512</b>
1. Le contrôle des «passeurs» sur les individus et les corps .....	512
2. Les corps «éduqués» : la discipline comme condition pour accéder aux aides associatives .....	516
3. Le pouvoir de l'institution policière sur les corps des émigrants .....	522
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>524</b>

## INTRODUCTION

«Dans l'espace géographique, économique ou social, l'enquête sociologique atteste d'une extrême intensité des usages du corps lorsque celui-ci est placé en situation d'ultime ressource et de dernier capital utilisable.» (Dambuyant Wargny, 2004).

Placé dans des situations où les ressources sociales, économiques et culturelles sont extrêmement limitées et précaires, le corps des plus démunis est caractérisé par un « *fonctionnement "en sur"* » selon Gisèle Dambuyant Wargny. *Sur-exposé* d'abord dans la mesure où l'extrême précarité réduit l'espace privé à l'espace corporel, *sur-exploité* ensuite quand le corps devient objet de transactions, *sur-consommé* enfin dans la mesure où le corps est le support des pratiques et des échanges relationnels (Dambuyant Wargny, 2004).

Cette grille de lecture vaut pour les migrants «clandestins» : leurs corps sont extrêmement sollicités et marqués (cicatrices, infections, odeurs...). Ils portent les stigmates d'une condition. Les corps sont mis à l'épreuve dans le *passage* (blessures, mutilations, fatigues), exposés aux violences (bagarres, sanctions, passage à tabac...), soumis à des sévices sexuels (particulièrement chez les femmes dont le corps est aussi une «clé du *passage*»). Il est aussi un «outil», un instrument du voyage clandestin qu'il faut donc préserver pour conserver toutes les chances de poursuivre la route. La possibilité de se faire soigner constitue donc un facteur clé de la réussite du *passage*.

Pour la société, la prise en charge sanitaire des migrants «clandestins» questionne les rapports qu'elle entretient avec cette population. Le mode de prise en charge et la place accordée dans le système de soins tend à définir le rapport à «l'autre». Le corps du migrant constitue ici le vecteur de cette relation.

L'objet de ce chapitre est d'interroger l'ambivalence des relations que la société entretient avec les «clandestins» dans le cadre du *passage*. A la fois portées sur le corps et sur l'individu, celles-ci témoignent de la façon dont se construit la condition de «clandestin». Ce chapitre pose d'abord la question de la prise en charge sanitaire pour interroger les logiques de contrôle du corps et des individus.

## **I / PRISE EN CHARGE SANITAIRE ET CONDITION DE L'IMMIGRANT : UNE MISE EN MIROIR HISTORIQUE**

L'objet de la première partie de ce chapitre est de mettre en comparaison deux moments de l'histoire de Cherbourg en tant que lieu de prise en charge sanitaire de l'émigrant. Certaines images invitent à questionner la récurrence d'un rapport à l'autre dans le cadre d'un protocole sanitaire. L'exemple actuel des opérations de traitement de la gale dans le groupe des migrants est mis en parallèle avec le temps de «désinfection» auquel étaient assujettis les candidats à l'émigration vers les Etats-Unis au début du XX<sup>ème</sup> siècle.

### **1. Une opération anti-gale pour les migrants «clandestins» à Cherbourg**

Extrait du journal de terrain, 13 mars 2008, Cherbourg

« Danièle et Annie trouvent un nouveau cas de gale dans le groupe de clandestins. Aussitôt, elles téléphonent et obtiennent une ordonnance collective pour 40 personnes auprès d'un ami médecin urgentiste. Elles partent le voir. A leur retour, le bilan est peu engageant. Avec l'humidité et les températures douces, le médecin craint une forte diffusion de la gale dans le groupe de clandestins, celui des bénévoles et par la suite chez les habitants de Cherbourg. Pour lui, et avant de traiter tous les clandestins, il faut laver les tentes, les draps et les vêtements. Claire : «Tout laver ! c'est un sacré boulot. La dernière fois la Croix Rouge était dans le coup. ça a demandé du temps». Annie : «Il faut prévenir Bernard Cazeneuve (le Député maire de Cherbourg-Octeville), la municipalité, qu'ils viennent avec un camion pour tout laver à la blanchisserie de l'hôpital (...)»

En mars 2008, c'est la deuxième fois qu'une opération sanitaire de lutte contre la gale est organisée par l'association Itinérance. Déjà en 2007, il avait fallu traiter l'ensemble des migrants pour éliminer le parasite. Une autre opération de moindre envergure s'est également déroulée en juin 2011. Cette récurrence de la gale est due à l'arrivée hebdomadaire ou mensuelle de personnes infectées en provenance d'autres squats du littoral ou de Paris. Aujourd'hui, les cas de gale sont plus rares notamment parce que l'aide humanitaire apportée aux migrants dits «clandestins» tend à s'organiser et à se pérenniser à proximité des différents squats.

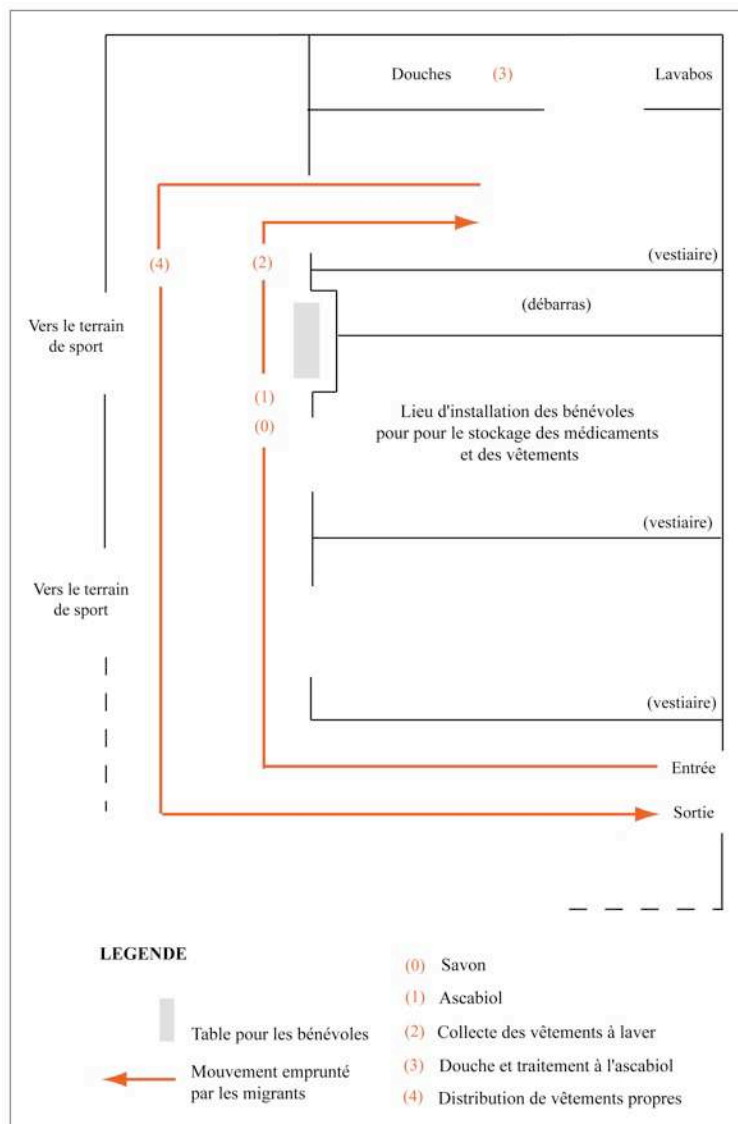
Ce type d'action demande un investissement important de la part des bénévoles puisqu'il faut désinfecter les tentes, nettoyer les couvertures, trouver des vêtements propres, administrer les médicaments, restituer les vêtements aux migrants le soir, trouver un abri pour la nuit et donner des sacs de couchage pour tous. Pour l'«opération gale» de 2008, Itinérance avait obtenu un soutien humain et matériel de la Direction de la Solidarité de la ville de Cherbourg (participation d'un personnel qualifié et mise à disposition de locaux, d'un véhicule, etc.), une contribution active et gratuite de la blanchisserie de l'hôpital et, malgré le refus de mandater un médecin, une aide

financière indirecte de la DDASS (4 000 euros versés au Secours Populaire)<sup>163</sup>. Le Secours Populaire Français s'était également engagé à apporter des vêtements propres. L'association Itinérance n'a eu qu'à acheter des sous-vêtements.

Cette action sanitaire s'est déroulée sur deux journées. Le 18 mars, un médecin travaillant avec l'association avait informé le groupe de migrants qu'une opération de lutte contre la gale aurait lieu le lendemain (Il fallait notamment leur expliquer que le traitement se fait à jeun et qu'il faut attendre au minimum deux heures avant de manger). Le lendemain, un nombre important de bénévoles était mobilisé pour la mise en oeuvre de cette opération. Celle-ci s'est déroulée au gymnase Nordez, soit juste à côté du lieu de squat (Fig. 3.8.1).

Fig. 3.8.1. ; L'organisation de l'opération contre la gale du 19 mars 2008. OT, 04.04.10.

A 8h00, les bénévoles se sont installés dans le gymnase pendant que Pierre se rendait sur le camp pour réveiller les réfugiés. Les migrants se sont rendus au gymnase où ils se sont douchés (savon + ascabiol<sup>164</sup>) et ont été traités contre la gale (stromectrol 3mg<sup>165</sup>). Leurs habits ont été rassemblés dans des sacs pour être lavés (Fig. 3.8.2). Des vêtements propres ont été distribués aux migrants qui ont ensuite pu se rendre au



<sup>163</sup> Sur ordre du Préfet, la DDASS de la Manche n'est pas en mesure de soutenir directement l'association Itinérance dans la mesure où celle-ci apporte une aide à des «clandestins» et donc à des personnes en situation irrégulière.

<sup>164</sup> L'ascabiol est une lotion principalement utilisée contre le parasite de la gale. Elle s'applique après la douche sur l'ensemble du corps. «C'est l'équivalent du DDT (un insecticide) si tu veux (sourire)» (un médecin présent lors de l'opération contre la gale de mars 2008).

<sup>165</sup> Médicament permettant de traiter, entre autres, gale sarcoptique humaine. La posologie dépend du poids de la personne. C'est en partie pour cette raison que la présence d'un médecin est nécessaire. (Par exemple, un homme pesant entre 66 et 79 kg devra prendre cinq comprimés de 3 mg).



local d'Itinérance pour prendre un petit déjeuner. Les vêtements et les couvertures ont été restitués le jour même à 18h00.

*Fig. 3.8.2. ; Opération de désinfection. Munis de combinaisons et de masques à gaz, les deux personnes du service sanitaire de la ville ont désinfectés avec de l'A-PAR<sup>166</sup> les couvertures, ainsi les vêtements non utilisés, avant de les stocker dans des sacs poubelles et de les envoyer à la blanchisserie. L'intérieur des tentes a aussi été passé à la bombe. OT, 13.03.08*

## 2. D'hier à aujourd'hui : quelles comparaisons possibles ?

### 2.1. Il y a 100 ans, les migrants étaient épouillés et désinfectés

Durant la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, une partie des migrants qui ont transité par Cherbourg pour se rendre vers le continent américain ont été accueillis dans l'hôtel Atlantique, construit par les compagnies transatlantique de la Cunard, la White Star et la Red Star pour la prise en charge des migrants, mais surtout pour répondre aux mesures prophylactiques sévères mises en place par les services américains de l'immigration. Tous les émigrants devaient passer deux semaines à Cherbourg, soit le temps nécessaire pour satisfaire aux différents contrôles sanitaires autorisant l'embarquement.

*«[L'hôtel Atlantique] n'est pas un hôtel à voyageurs ordinaire, en ce sens que n'y est pas admis qui veut. Il est spécialement réservé aux nombreux émigrants à destination de l'Amérique du Nord, qui sont tenus de subir, avant leur embarquement, des formalités nombreuses de désinfection et de contrôle exigés par le Service de Santé des Etats-Unis, qui possède un représentant à Cherbourg.*

*Son plan n'est donc que la résultante de ces formalités.*

*En effet, chaque émigrant, avant d'être admis à prendre passage sur un paquebot à destination de l'Amérique, et arrivant à Cherbourg par voie de terre, doit être examiné sur place par le médecin du Service de Santé et subir une quarantaine de quelques jours, jusqu'à ce qu'il soit prouvé qu'il n'est pas atteint du typhus exanthématique.*

*Cette maladie se transmettant par les parasites du corps et de la tête, chaque passager doit donc être douché, désinfecté, épouillé, et rester en observation jusqu'à ce que la période d'incubation de la maladie soit révolue». (La construction moderne, 23 janvier 1927, p.189)*

<sup>166</sup> L'A-PAR est un désinfectant antiparasitaire utilisé par exemple contre la gale. Il permet de traiter les vêtements ainsi que la literie.



L'hôtel Atlantique avait en effet été pensé par son architecte, M. Levavasseur, pour la prise en charge des émigrants qui arrivaient par centaines des campagnes de l'Europe de l'Est. Il était possible d'accueillir deux milles personnes dans deux quartiers distincts : le quartier des infectés (Fig. 3.8.3) et les quartiers des désinfectés.

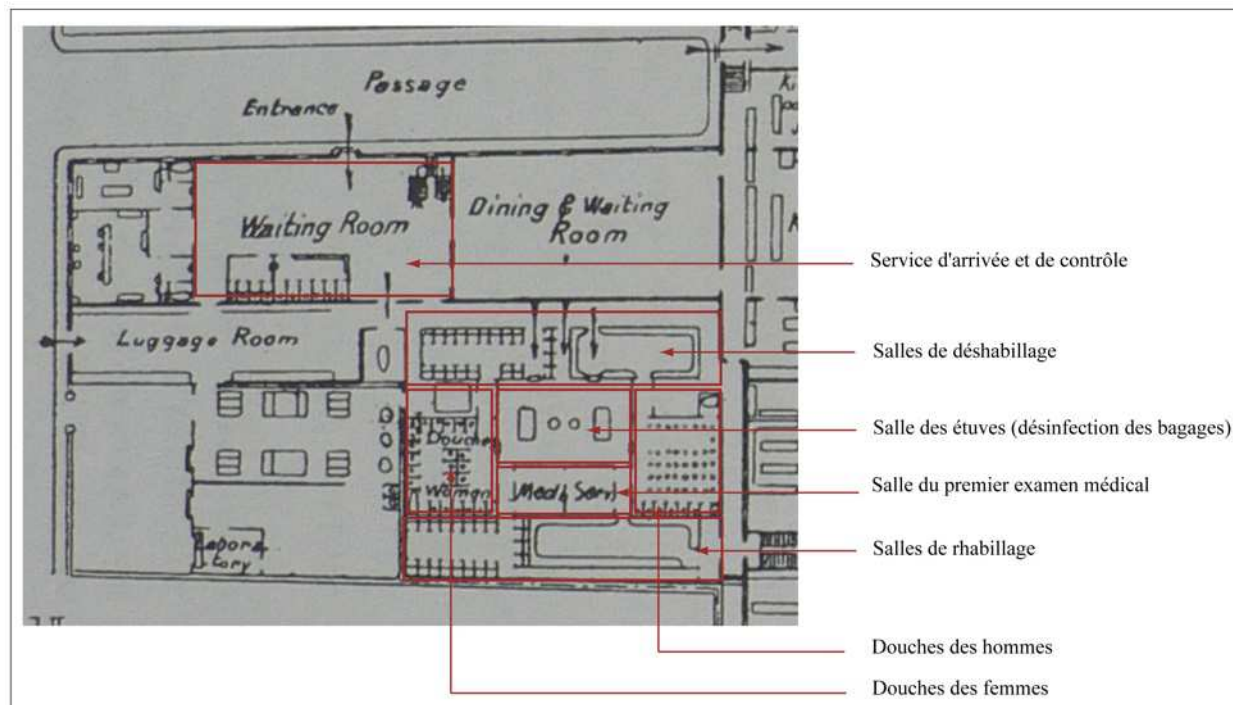


Fig. 3.8.3. ; L'hôtel Atlantique : l'organisation du quartier des infectés. OT, 01.04.11

A leur arrivée, les émigrants se voyaient prendre leurs bagages, lesquels étaient envoyés au service de désinfection. Ils passaient ensuite dans la salle de déshabillage. Là, ils recevaient deux sacs numérotés et avaient pour consigne de séparer leurs vêtements des effets personnels. Chaque «colis» partait pour la salle des étuves. Les candidats au voyage devaient ensuite prendre une douche avant de passer un premier examen médical. Par la suite, leurs cheveux étaient minutieusement inspectés. Cette séance d'épouillage visait à éradiquer d'éventuels parasites et éviter ainsi la propagation de maladies contagieuses comme le typhus.

Durant la quarantaine, les émigrants disposaient à l'étage du quartier des infectés de dortoirs, de chambres et de lavabos. Passée cette période, les candidats à l'émigration pouvaient rejoindre le quartier des désinfectés en attendant l'embarquement sur un paquebot.

## 2.2. Un protocole de prise en charge sanitaire semblable...

Ma participation à l'opération anti-gale menée à Cherbourg en mars 2008 m'a ramené à ce que j'avais pu lire dans les archives de la bibliothèque municipale de Cherbourg ou dans celles de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Dans les deux cas, les individus ont été soumis à un

protocole de prise en charge sanitaire impersonnel et dans lequel le corps du migrant - et ses affections - prime sur son identité (Fig. 3.8.4 ; Fig 3.8.5 ; Fig. 3.8.6).

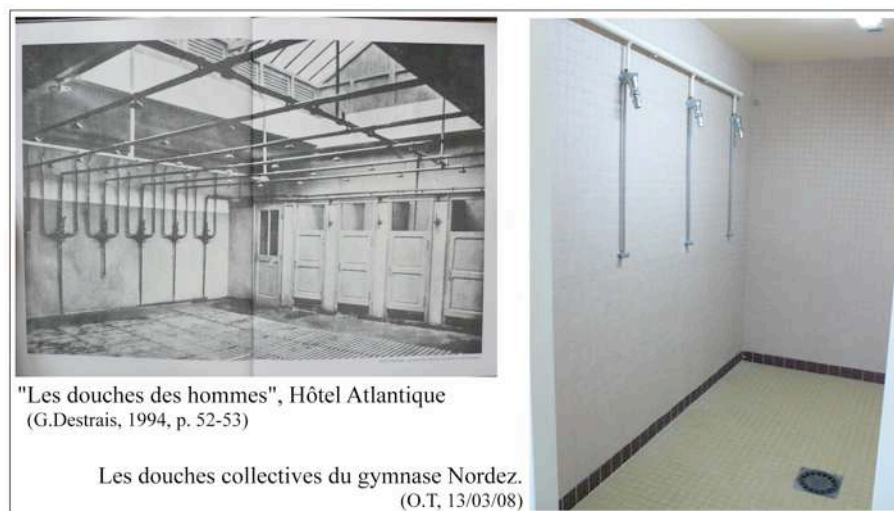


Fig. 3.8.4. ; L'examen médical.  
OT, 11.07.11

La dimension collective du traitement imposée par le caractère contagieux de la gale a renforcé l'impression de miroir entre les images d'archives et le présent. Alignés dans le couloir du gymnase Nordez, les migrants étaient pesés pour permettre le dosage des comprimés qui allaient tuer le parasite. On leur demandait ensuite de retirer leurs vêtements et de les mettre dans des sacs poubelles.

Fig. 3.8.5. ; Les douches. OT.  
11.07.11.

C e m o m e n t é t a i t  
particulièrement difficile  
pour les migrants à qui on  
demandait de quitter les  
dernières choses qu'ils  
possédaient, mais aussi  
pour les bénévoles qui



étaient conscients du caractère traumatisant de cette opération sanitaire collective.

Extrait du journal de terrain, 19 mars 2008, Cherbourg

«Certains clandestins ne veulent pas quitter leur pull ou leur manteau. Danièle : «Imagine, ils n'ont presque plus rien, dans un pays où ils ne parlent pas la langue et nous, des Européens, on leur dit de tout mettre dans des sacs poubelles et on les envoie nu sous la douche...»



Fig. 3.8.6. ; La désinfection des vêtements. OT, 11.07.11.

Après la douche, on leur proposait de choisir parmi des vêtements qui n'étaient pas les leurs. Les migrants perdaient ainsi les derniers signes visibles de leur identité ; jusqu'au soir où ils pouvaient récupérer leurs vêtements propres.

### ***2.3. ...mais des contextes migratoires incomparables***

La mise en miroir de ces deux moments constitutifs de l'histoire des émigrants transitant par Cherbourg révèle des similitudes quant au mode de prise en charge sanitaire. Cependant, le mouvement d'émigration européenne de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et du début du XX<sup>ème</sup> siècle n'est pas comparable aux mouvements migratoires «clandestins» tel qu'il est possible de les observer aujourd'hui.

Contrairement au dispositif de santé mis en place par les service de l'immigration des Etats-Unis dans les années 1920, la prise en charge sanitaire des migrants «clandestins» aujourd'hui relève de situations d'urgence humanitaire. Les pathologies de type parasitaire (épidémie de gale), ou même bactérienne (tuberculose) ne sont pas dues aux situations de grande pauvreté antérieures au départ, mais sont la conséquence des mauvaises conditions d'hygiène liées au caractère clandestin du voyage. Sur ce point, et même s'il est possible de mettre en lumière des similitudes, le mouvement d'émigration qu'à connu Cherbourg au début du XX<sup>ème</sup> siècle n'est pas comparable avec le transit de «clandestins» observé depuis la fin des années 1990.

## II / RÉPARER LES CORPS, SOIGNER LES INDIVIDUS

### 1. Des migrants «clandestins» à la marge du système de protection maladie

#### 1.1. *Quelle protection sociale pour les migrants «clandestins» ?*

Pour comprendre ce à quoi les immigrants «clandestins» ont droit en matière de protection sociale, il est nécessaire de comprendre l'architecture du système de prise en charge des dépenses de santé en France. Celui-ci fonctionne sur trois niveaux : le système de protection maladie de base, le système de protection maladie complémentaire et les usagers. Le système de protection maladie de base apparaît avec la notion de sécurité sociale et a été généralisé à l'ensemble de la population depuis 1945. C'est le premier niveau de prise en charge des frais de santé. Il repose sur une solidarité nationale entre les bénéficiaires, mise en oeuvre par l'Etat. Son financement se fait par cotisations et prélèvements divers. Le système de protection maladie complémentaire constitue un deuxième niveau pour lequel il est possible de dissocier deux types d'assurances. Il peut s'agir d'un service public gratuit destiné aux plus démunis. C'est la couverture maladie universelle (CMU), financée par l'Etat et par différents acteurs du champ de l'assurance maladie complémentaire. Il peut aussi s'agir d'une assurance payée par chaque assuré sur la base de dispositions contractuelles et du principe de libre concurrence commerciale entre mutuelles, organismes de prévoyance et assureurs privés.

Les migrants présents dans les squats du littoral mais qui ont engagé des démarches administratives de demande d'asile en France peuvent bénéficier de la CMU. En revanche, les étrangers en situation irrégulière, c'est-à-dire tous ceux qui ne disposent pas d'un titre de séjour en cours de validité, sont exclus du système de protection maladie «classique» (art. L251-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF)). Ils peuvent cependant bénéficier sous conditions d'un régime d'exception appelé l'Aide Médicale d'Etat (AME).

L'AME est une prestation réservée aux étrangers démunis, sans titre de séjours et sans relations avec les autorités préfectorales (ni Autorisation Provisoire de Séjour (APS), ni convocation, ni «rendez-vous», etc.) et présents en France depuis plus de trois mois. Pour en bénéficier, le Conseil d'Etat a imposé (par avis du 8 janvier 1981) une condition de «résidence habituelle» en France (art. L111-1 du CASF). Il s'agit d'une notion floue qui fait référence non pas à l'ancienneté de la présence en France, mais à la nature des liens qui unissent le demandeur au reste de la collectivité. Du fait de cette condition, les migrants présents dans les squats du littoral ou de Paris depuis moins de trois mois et qui cherchent à se rendre en Grande-Bretagne, en Irlande ou dans les pays nordiques, sont considérés comme des étrangers «de passage» et ne peuvent pas bénéficier de l'AME. Concrètement, les «clandestins» qui se présentent dans les services des urgences des

hôpitaux n'ont généralement aucune couverture maladie. Les assistantes sociales font alors des demandes d'AME qui sont la plupart du temps refusées parce que le «clandestin», du fait même de son statut, n'a pas pu ou n'a pas voulu fournir un justificatif d'identité (passeport, carte nationale d'identité, extrait d'acte de naissance, livret de famille, titre de séjour antérieur, etc.). Les demandes se font alors au titre des «soins urgents et vitaux» lorsque cela relève effectivement d'une urgence.

Pour les personnes démunies et dépourvues de droits à l'AME, l'Etat a mis en place - en même temps qu'il imposait la condition de résidence pour l'accès à l'AME - des fonds pour les «soins urgents et vitaux»<sup>167</sup> ce qui permet la prise en charge des frais hospitaliers des étrangers nouvellement arrivés en France. Cependant, si les soins dont a besoin la personne ne relèvent pas de ce dispositif, elle n'a théoriquement d'autres choix que de se tourner vers les associations.

Les migrants dits «clandestins», présents en France depuis moins de trois mois, se trouvent ainsi relégués à la marge du système national de prise en charge des soins de santé.

### **1.2. Quelles solutions d'accès aux soins pour les migrants «clandestins» ?**

Les migrants «clandestins» que j'ai rencontrés dans les squats de Cherbourg, du littoral ou à Paris disposent de trois options lorsqu'ils ont besoin de soins : ne rien faire, demander des soins aux associations ou aux ONG qui interviennent à proximité du squat, ou se rendre par eux mêmes à l'hôpital le plus proche.

- L'attente ... et l'aggravation de l'état de santé

Certains choisissent de ne pas se faire soigner. Ce sont généralement ceux qui viennent d'arriver dans un squat du littoral et qui espèrent passer la frontière le soir même ou le lendemain. Ainsi, un problème de santé tend à être considéré sans importance s'il ne contraint pas le *passage*. Les migrants envisagent bien de se faire soigner, mais de l'autre côté, une fois en Grande-Bretagne. Après plusieurs échecs, ils se tournent généralement vers les associations. Cette attente peut compliquer les soins : soit que l'état de santé de la personne s'est dégradé, soit que la problématique s'est diffusée à d'autres. Cela arrive lorsque des migrants contaminés par la gale dorment plusieurs jours dans les campements avant de se diriger vers les bénévoles des associations qui constatent souvent la propagation de l'infection à d'autres personnes.

---

<sup>167</sup> Les soins «urgents et vitaux» renvoient aux situations suivantes : les soins nécessaires pour éviter la propagation d'une pathologie à l'entourage de la personne ou à la collectivité, la prise en charge des mineurs, le suivi des grossesses, l'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) et l'interruption médicale de grossesse.

- Les permanences de soins proposées par les associations

La plupart des associations, des centres d'accueil de jour ou des ONG présentes à proximité des squats proposent aujourd'hui des soins. Avec la distribution des repas, l'intervention - ou la veille - médicale est devenue inhérente aux actions de type humanitaire dirigées vers les migrants. Il s'agit le plus souvent d'interventions simples comme désinfecter une plaie, faire un bandage, administrer une pommade ou un anti-douleur (type «paracétamol»).

L'accès à ces soins se fait de façon différenciée en fonction des squats, selon que les migrants soient libres d'aller vers les bénévoles ou contraints de monnayer les soins auprès d'un tiers. Il arrive en effet que des personnes, chargées localement de surveiller les migrants et de faciliter le *passage*, se posent en intermédiaires entre les «clandestins» et les structures d'aides médicales ou humanitaires dans le but de gagner de l'argent, que ce soit pour leur propre compte ou pour celui du réseau dont ils sont l'un des membres. Dans ces cas, se faire soigner est encore compliqué, non seulement parce que cela engendre des dépenses supplémentaires, mais aussi parce que l'accès aux soins se trouve lié aux possibilités de poursuivre le voyage clandestin. En effet, accéder directement aux soins des associations en «court-circuitant» celui qui doit faciliter le *passage*, c'est prendre le risque de se voir sanctionner (intimidations, menaces, violences), mais aussi d'être mis à l'écart du *passage* (interdiction d'avoir accès au port, aux camions, etc.).

Les bénévoles ou les professionnels n'ont pas toujours de solutions à proposer aux migrants. C'est le cas lorsqu'ils ont affaire à des plaies profondes, des fractures ou lorsque les soins nécessitent l'intervention d'un spécialiste (dentiste, ophtalmologiste, dermatologie...). Les migrants sont alors souvent dirigés vers les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) de l'hôpital le plus proche.

- Les permanences d'accès aux soins de santé (PASS) : un dispositif de santé pour les plus démunis ?

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé sont des dispositifs de santé prévus pour permettre un accès, théoriquement intégral, aux soins pour les personnes disposant de très peu de ressources et dépourvues de protection maladie (Article L.6112-6 du code de santé publique). Concrètement, les PASS sont des cellules de prise en charge médico-sociale qui ouvrent l'hôpital aux personnes démunies. Elles ont aussi pour rôle d'accompagner les patients dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leur droits, particulièrement en ce qui concerne la couverture sociale. Par ailleurs, les PASS ne fonctionnent pas seules, mais s'appuient sur les réseaux institutionnels ou associatifs de soins, d'accueil et d'accompagnement social.

En 2003, l'accès à l'aide médicale d'Etat a été restreint (Loi de finances du 31 décembre 2003, art. 97) : les PASS constituent le seul recours de soin possible pour une partie de la population. Cela vaut pour les étrangers en situation irrégulière résidant en France (les «sans-papiers») au cours des périodes d'exclusion du droit à la protection maladie, ainsi que pour les migrants «clandestins», démunis, présents dans les squats du littoral de la Manche ou à Paris et qui ne remplissent pas la condition de résidence nécessaire pour bénéficier de l'AME (Comède, 2008, p.174).

Les PASS sont généralement installées au sein d'un centre hospitalier public (ou privé participant au service public hospitalier), et plus rarement dans des centres médico-chirurgicaux ou des hôpitaux locaux. A l'exception de Roscoff, on trouve des PASS dans toutes les villes portuaires transmanche.

Bien que ces PASS soient connues des migrants, il ne leur est pas toujours facile d'en bénéficier. En témoigne cet extrait d'un entretien réalisé auprès d'un responsable médical et d'une infirmière au centre Médecins Sans Frontières (MSF) de Paris :

*« - (Responsable projet service médical) : Pour avoir l'aide médicale d'Etat, il te faut une domiciliation. Et aujourd'hui de plus en plus pour avoir accès à la PASS il te faut une aide médicale d'Etat.*

*- (Moi) ... : Il n'y a pas des fonds réservés ?*

*- (Infirmière) : Si. En fait il y a ce qui est écrit sur le papier...enfin... et après il y a ce qui arrive à être en place du fait des budget, des personnes...*

*- (Responsable projet service médical) : Avant les PASS c'était destiné aux personnes sans ressources on va dire...les personnes sans ressources. Parce qu'à partir du moment où ils en avaient, que ce soit AME ou CMU, ils avaient le droit au droit commun. C'est-à-dire le droit commun c'est euh... médecins généralistes, hôpital, ...*

*- (Infirmière) : Le service des urgences...*

*- (Responsable projet service médical) : Enfin tu vois le droit commun quoi. Et aujourd'hui, ce qui est en train de se passer c'est que petit à petit la PASS...euh...on va dire que le public cible...euh...ou la cible...dans les publics de la PASS elle se décale. Et de plus en plus c'est les gens qui ont la CMU et l'AME qui sont pris en charge à la PASS. Comme ça eux (les hôpitaux) ils sont sûr d'avoir..*

*- (Moi) : Aucun problème de budget.*

*- (Responsable projet service médical) : Ouais. Et en effet, cette ligne budgétaire qui était réservée à ceux qu'on appelait les indigents, aujourd'hui elle est re-dispatchée dans d'autres services de l'hôpital.*

*- (Moi) : Elle existe toujours mais on ne l'utilise pas pour les personnes qui en ont besoin.*

- (Responsable projet service médical) : Officiellement oui elle existe toujours. Officieusement...

- (Infirmière) : En tout cas oui, enfin, il y a des budgets qui sont prévus. Il y a un budget interprétariat normalement qui est prévu mais qui n'est jamais utilisé ou très peu...

- (Responsable projet service médical) : Je sais pas si toi ils te le diront mais nous je sais que les médecins de la PASS, des PASS en général (...) ils nous le disent clairement que eux ils ont un gros problème avec leur direction d'hôpital parce que les directions n'utilisent pas les budgets prévus pour la PASS.

(...)

- (Infirmière) : En tout cas le dispositif est prévu pour les gens qui n'ont aucune couverture médicale et ça c'est pas vrai, ou rarement. Mais bon du fait que dans toutes les PASS ils n'ont qu'une seule assistante sociale...elle peut pas accueillir...

- (Responsable projet service médical) : Ah oui c'est ça que je te disais parce que c'est dur à prouver aussi parce que comme le dit [infirmière] les hôpitaux par exemple comme à Marseille ils te disent «mais moi j'ai un service. J'ai un service qui s'appelle la PASS», sauf que le...la composition de l'équipe ça va être deux médecins à temps partiel, ou du coup t'auras un équivalent temps plein, t'auras une assistante sociale qui sera en effet attribuée à la PASS, au dispositif PASS, mais elle aura aussi d'autres trucs à faire donc finalement elle aura pas le temps...euh...enfin tu vois c'est comme ça que ça va se jouer.

(...)

- (Infirmière) : Après, par exemple, pour les infirmières c'est la même chose. ça dépend des PASS. Il y en a qui sont fixés, en fait, pour le dispositif, enfin c'est à temps plein, après il y a des PASS qui fonctionnent deux jours par semaine et c'est une infirmière et des médecins qui sont détachés des autres services pour ces vacations là. Ce qui fait que il y a des moments bon bah c'est le bordel dans leur propre service ou tu vois il y a une collègue absente donc elle va la remplacer dans son service et du coup la vacation PASS elle va être annulée... il y a des choses...c'est pas prioritaire en fait donc le personnel il va pas être mis en priorité là-bas par exemple. Il y a des dysfonctionnements par rapport à ça. Après c'est difficile à prouver, c'est difficile de dire là «le patient il a été refusé» alors qu'ils peuvent lui avoir donné un rendez-vous dans trois semaines tu vois...

(...)

- (Responsable projet service médical) : En tout cas le public que la PASS ciblait au départ tend à se modifier. C'est-à-dire que c'est plus le même public. Avant c'était vraiment spécifique aux indigents, ceux qu'avaient pas d'argent, ceux qu'avaient pas de moyens...enfin ceux...c'était surtout pas de couverture. Aujourd'hui c'est la plupart...euh...enfin...je parlais avec un médecin de la PASS il n'y a pas très longtemps qui me disait...euh...tout fière de lui "Regarde, j'arrive à recouvrir 80% de mes soins" parce



*que en gros je...enfin...qui lui sont remboursés par l'aide médicale d'état. Alors que cette aide médicale d'Etat elle sert normalement à ces gens là pour aller..*

*- (Infirmière) : Autre part...*

*- (Responsable projet service médical): ...Dans le droit commun. (MSF Paris, 16.03.11)*

Sur la base du travail de terrain réalisé, il n'est pas possible de généraliser quant au bon ou au mauvais fonctionnement des PASS sur le territoire national. En revanche, il est possible de dire que les permanences d'accès aux soins de santé sont aujourd'hui un service de plus en plus «sacrifié» au sein de l'hôpital public, aux détriments des personnes démunies et fortement marginalisées - théoriquement le public cible des PASS - comme c'est le cas des migrants «clandestins» présents dans les squats du littoral de la Manche et à Paris.

- Les Centre Médico-Sociaux (CMS)

Dans certaines villes comme à Paris, des centres médico-sociaux peuvent constituer exceptionnellement des lieux ressources pour les migrants en matière de soins. Cependant, les CMS acceptent rarement les personnes n'ayant pas de couverture sociale (CMU ou AME au minimum). Cela dépend des accords implicites avec les médecins et/ou les secrétariats. Il est donc très rare que les clandestins y soient pris en charge.

## **2. Des soins pour les migrants du littoral : entre urgences médicales, «bobologie» et veille sanitaire**

### ***2.1. Une constante pour les associations : répondre à l'urgence***

Extrait du journal de terrain, 4 février 2008, Cherbourg

«Les soignants pansent les blessures de la nuit. Ils distribuent du paracétamol aux malades (rhumes, bronchites), cherchent des solutions pour les vêtements, cherchent des interprètes en anglais et en allemand dans le groupe, et tentent de diagnostiquer et guérir des maladies comme la gale».

Sur le littoral de la Manche, ou à Paris, partout où des associations et des ONG interviennent auprès des migrants, j'ai pu observer les mêmes situations d'urgence médicale que celles rencontrées à Cherbourg entre janvier et juin 2008. Les bénévoles et personnels de soins ont à gérer une demande importante (voire très importante s'il fallait la rapporter au volume de la population concernée), mais aussi à diagnostiquer des maladies telles que la gale ou la tuberculose.

## 2.2. S'appuyer sur la *Permanence d'accès aux soins de santé*

Extrait du journal de terrain, 15 février 2008, Cherbourg

«Annie va soigner quelques «bobos» mais ne peut rien faire pour trois cas : une gale sur-infectée, un abcès aux dents nécessitant des antibiotiques et une oreille bouchée (Patrick les emmène voir un médecin aux urgences)».

Ce n'est pas exactement aux urgences, mais à la PASS de l'hôpital Pasteur de Cherbourg qu'étaient dirigés ou conduits les migrants dont l'état de santé nécessitait des soins qui ne pouvaient pas être prodigués par les infirmiers(ères) bénévoles de l'association. Cette forme de relais entre milieu associatif et hôpital public existe également à Paris, et plus encore à Calais où la PASS constitue un pôle important de la prise en charge des urgences médicales provenant de la population des migrants «clandestins».

Extrait du cahier de terrain, 12 février 2008, Cherbourg

«L'un des réfugiés a un problème à un genou. Avec l'aide du «demandeur d'asile au livre-méthode»<sup>168</sup> et H., Danièle lui explique le problème : selon elle, ils sont fatigués, ils marchent beaucoup et vivent dans de mauvaises conditions. Si la pommade ne fait rien, il ne pourra faire autrement que de se reposer. En effet, Danièle lui explique que l'hôpital ne l'acceptera pas pour une intervention chirurgicale de ce type (il a de l'eau dans l'articulation). Ce serait différent s'il s'agissait d'une fracture».

La mobilisation des médecins et des personnels de la PASS de Cherbourg n'était pas quotidienne. Bien qu'assez marquée dans les premiers mois de la création de l'association, l'utilisation du service de la PASS est devenue de moins en moins importante à mesure que la prise en charge des soins par les bénévoles de l'association se développait et s'organisait. La commission santé d'Itinérance est ainsi devenue une sorte de régulateur - un filtre - qui a permis d'utiliser la PASS comme une ressource complémentaire à la prise en charge sanitaire des migrants et de moins en moins comme une réponse systématique aux problématiques de santé rencontrées sur le squat.

Il demeurait cependant, comme dans l'exemple extrait du cahier de terrain ci-dessus, que certains problèmes de santé restaient sans solutions : hors des compétences des infirmiers(ères) de l'association, mais ne présentant pas de caractère «urgent ou vital» pour l'hôpital, les migrants se trouvaient parfois dans la situation de ne pas pouvoir être soignés. Pourtant, les pathologies qu'ils présentaient étaient souvent directement imputables à leurs conditions de vie dans les squats et plus

---

<sup>168</sup> C'est de cette manière que cette personne m'a été présentée. Cet homme avait évidemment un nom de voyage mais il était aussi devenu pour les bénévoles d'Itinérance «le demandeur d'asile au livre méthode» parce qu'il ne quittait que rarement son livre avec lequel il travaillait son français. Cela nous informe sur le jeu de rôle inhérent au fait migratoire clandestin. Les immigrants ont plusieurs rôles à jouer : celui de leur identité officielle dans le cadre de démarches administratives, celui de «clandestin» qui existe à travers leur nom de voyage, et parfois également un personnage «d'immigrant» qui se trouve façonné au contact des bénévoles, des militants ou plus largement de la société locale lors des différentes étapes du parcours.

largement lors du voyage, et donc indirectement au fait que ces personnes n'étaient pas officiellement reconnues et accueillies. Autrement dit, le fait de ne pas prendre en charge les migrants dits «clandestins» contribue à produire des situations sanitaires problématiques pour lesquelles il n'existe pas véritablement de réponses autres que celles apportées par les associations.

### **2.3. La création d'une PASS dans le centre-ville de Cherbourg**

La permanence d'accès aux soins de santé n'est pas différenciée du service des urgences à l'hôpital Pasteur de Cherbourg. Jusqu'en 2011, il n'existait pas de personnel dédié véritablement sur la PASS. L'Agence Régionale de la Santé (ARS) distribuait simplement du temps pour une assistante sociale et une secrétaire ainsi que le budget nécessaire au fonctionnement. C'est l'hôpital qui donnait les moyens humains et matériels.

Le service des urgences n'est pas adapté aux populations précaires si leur état ne justifie pas précisément une intervention médicale ou chirurgicale en urgence. Cependant, ce service représente le seul lieu permettant aux personnes le plus démunies d'accéder aux soins de santé. Un projet de création d'une PASS hors de l'hôpital est en cours. L'objectif est de se rapprocher des bénéficiaires potentiels<sup>169</sup> qui hésitent à passer le pont tournant<sup>170</sup> et refusent généralement d'entrer à l'hôpital.

La PASS sera installée dans le centre ville de Cherbourg et rejoindra ainsi la majorité des structures destinées aux populations précaires de l'agglomération (Accueil de jour, Centre Presqu'île, Conscience Humanitaire, Croix Rouge, La Chaudrée, les Restos du coeur...). Symboliquement, le squat des migrants n'est pas du «bon côté». Seule l'association Itinérance, dont les actions sont dirigées vers les «clandestins», et le Secours Catholique sont installés à l'ouest de la Divette (*Fig. 3.8.7*).

---

<sup>169</sup> Il n'existe pas de critères précis permettant de repérer des «bénéficiaires type» des PASS dont la mission est de prendre en charge les personnes démunies et dépourvues de protection maladie. Des personnes sans domicile fixe, des migrants «clandestins», mais aussi des personnes isolées socialement peuvent accéder aux PASS.

<sup>170</sup> Le pont tournant constitue une frontière symbolique dans l'imaginaire collectif des habitants entre l'est et l'ouest de l'agglomération.

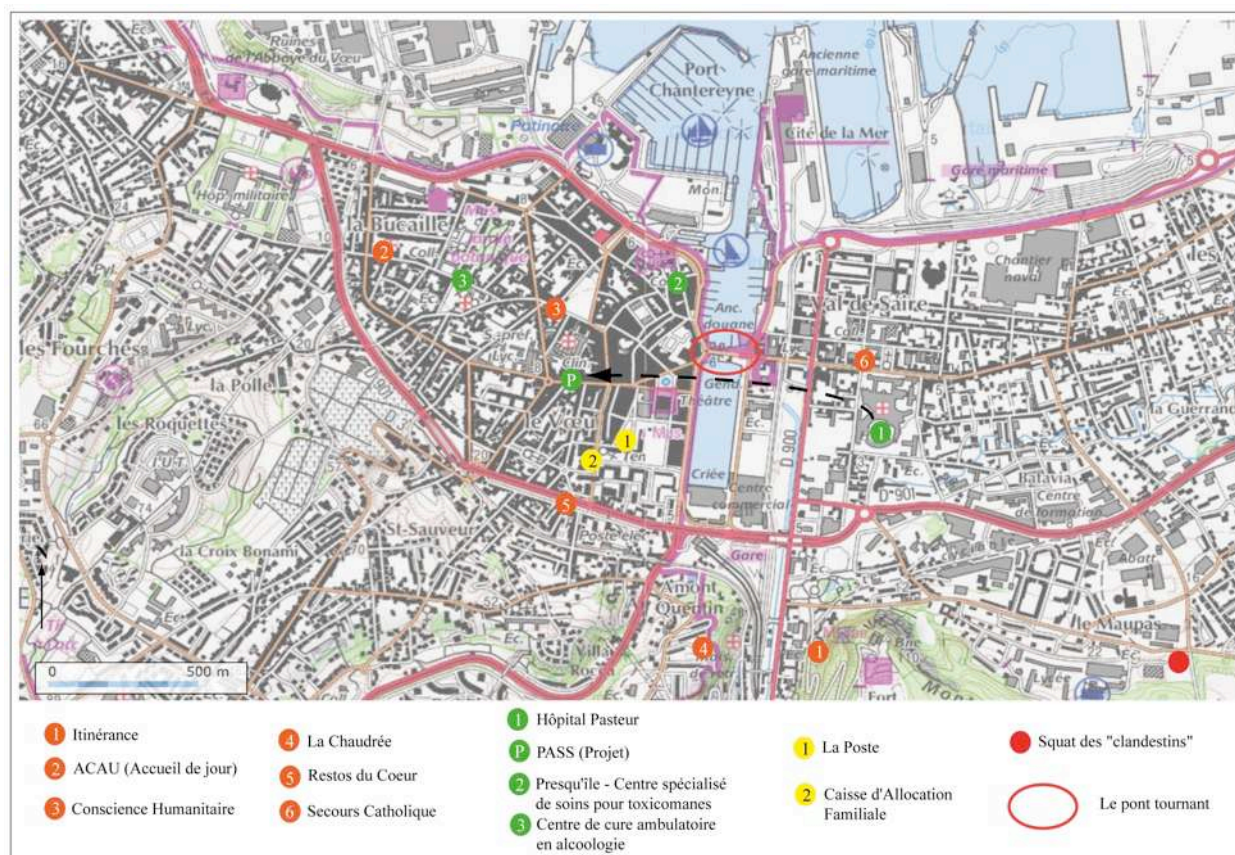


Fig. 3.8.7. ; Localisation des principales structures destinées aux populations précaires ou mobilisées par elles dans le centre-ville de Cherbourg. OT, 23/04/11.

Une assistante sociale et une infirmière seront présentes le matin pour accueillir les bénéficiaires et, si besoin, les diriger vers le service des urgences de l'hôpital Pasteur. La PASS doit permettre de prendre en charge des personnes précaires qui ne relèvent pas directement des urgences, mais qui n'ont d'autre choix que de solliciter ce service, dans la mesure où leur niveau de protection sociale ne leur permet pas d'accéder aux médecins généralistes et spécialistes installés en ville. Les migrants «clandestins» y seront accueillis. Cependant, le projet PASS est structuré par une logique de prise en charge des populations précaires, et le profil des «clandestins» n'y est pas particulièrement reconnu. Il y a deux raisons à cela. La première tient au fait que la permanence de soins mise en place par Itinérance tend déjà à répondre aux besoins des populations migrantes. La deuxième est attachée au statut des migrants : comment intégrer dans un projet relevant du secteur de la santé publique une population qui n'est pas reconnue par l'Etat ? Dans ce cadre, les soins donnés aux migrants ne peuvent relever que d'une adaptation pragmatique aux besoins identifiés au jour le jour.

#### **2.4. Trouver un soutien auprès des généralistes et des spécialistes<sup>171</sup>**

A partir de l'hiver 2007-2008, et pendant plusieurs mois, un médecin de l'hôpital Pasteur a fourni de façon informelle des bandes et du matériel aux infirmiers(ères) bénévoles d'Itinérance. Deux médecins généralistes se sont également liés à Itinérance en acceptant d'être consultés, gratuitement, en cas de besoin. Cette forme de soutien ne s'est pas construite spontanément, mais par la mobilisation des réseaux sociaux des bénévoles de l'association.

Par la suite, il est apparu nécessaire de rechercher, auprès de médecins spécialistes, des soins qu'il n'était pas possible d'obtenir à l'hôpital. Par exemple, les problèmes dentaires tels que les rages de dents ou les abcès que présentaient certains migrants, du fait d'une absence de soins dans le pays d'origine, et aggravés par les mauvaises conditions d'hygiène dans les squats ainsi que par la consommation importante de sucre dans le thé, ont conduit l'association à rechercher la participation d'un dentiste en ville. Aujourd'hui, les urgences en matière de soins dentaires sont effectuées, à titre gracieux, par un spécialiste. Plus ponctuellement, Itinérance a eu à solliciter des ophtalmologues et des dermatologues.

Dans tous les cas, la difficulté a été de trouver des médecins spécialistes acceptant d'intervenir auprès de personnes en situation irrégulière, et ne bénéficiant pas de couverture sociale.

#### **2.5. Organiser un suivi «santé» au quotidien : l'exemple d'Itinérance à Cherbourg**

A Itinérance, le suivi de l'état de santé des migrants a connu une évolution importante. Avant que les bénévoles ne disposent d'un local, ils se rendaient dans les espaces squattés par les «clandestins» pour apporter quelques antidouleurs (type «paracétamol»), appliquer de la pommade, désinfecter et panser les plaies. Tous ne le faisaient pas en qualité d'infirmier : il fallait répondre à une demande forte des migrants dont l'état de santé pouvait être considéré comme mauvais ou très mauvais. Avec l'ouverture d'un local pour l'association, les conditions dans lesquelles sont prodigués les soins ont considérablement changé : le diagnostic ne se fait plus en extérieur - parfois sous la pluie - à l'arrière d'une voiture, mais dans un espace dédié, chauffé et nettoyé.

Dans un premier temps ce sont des infirmières et des infirmiers de l'hôpital Pasteur qui sont venus quotidiennement renforcer le travail des bénévoles. En quelques mois, ce dispositif a permis de soigner la plupart des pathologies courantes (maux de gorges, rhumes, bronchites, petites blessures, etc.). Par cette action, des épidémies de gale ont pu être évitées ; la prise en charge rapide des personnes infectées a permis d'éviter la contamination des autres migrants vivant sous les tentes.

En revanche, d'autres pathologies telles que les fractures (nez, doigt, talon, etc.), les blessures par balles (un seul cas à Cherbourg) ou les blessures de guerre (mines, éclats d'obus) ne pouvaient pas

---

<sup>171</sup> Hors de Cherbourg, je n'ai pas rencontré de situations dans lesquelles les associations recherchaient et trouvaient un soutien auprès de médecins généralistes ou de spécialistes. Cela ne signifie pas que Cherbourg soit un cas isolé, ou particulier. Il peut être possible d'observer le même phénomène ailleurs mais mon travail de terrain ne m'a pas permis de le révéler.

être traitées par l'association. Les bénévoles ont alors fait appel aux médecins des urgences de l'hôpital Pasteur.

L'ensemble du dispositif «santé» à Itinérance a évolué à tel point qu'il n'est plus nécessaire aujourd'hui pour les infirmières d'assurer une permanence quotidienne. Pierre notait souvent lors des réunions de l'association la qualité du dispositif de soin qui avait été mis en place : «Il y a plus de suivi sanitaire pour les réfugiés qu'il n'y en a dans les quartiers populaires» (Pierre, 14.02.08). En disant cela, Pierre exprimait de façon très réaliste le parallèle qu'il était possible de faire entre des populations certes très éloignées dans leurs vies quotidiennes, mais proches s'il ne fallait considérer que le niveau d'intervention et de prise en charge des plus démunis.

Cette petite phrase de Pierre marquait aussi l'ampleur du travail réalisé par les bénévoles en direction d'une population extrêmement marginalisée. Le développement et l'organisation des actions sanitaires et médicales a en effet permis de ramener des personnes du monde clandestin vers la société de telle manière qu'il devenait possible de comparer le suivi sanitaire des migrants à celui qu'effectue l'Etat dans les quartiers populaires.

## **2.6. Pour une hygiène minimum : de l'eau et des sanitaires**

L'accès à un point d'eau potable améliore considérablement les conditions sanitaires sur les camps : il devient en effet possible de se laver les mains ou le corps et d'envisager le lavage du linge au savon. Cela permet aussi de boire et de cuisiner avec une eau propre.

Pour ces raisons, l'accès à l'eau devient un outil de pression lorsqu'il s'agit d'encourager les migrants à quitter un squat. A Loon-Plage, la citerne installée par les associations a été retirée par les autorités. A Calais, les points d'eau accessibles aux migrants sur le quai de Moselle sont fermés ou souillés par des agents de police (gaz irritant sur le robinet) pour qu'ils ne soient plus utilisables.

*Fig. 3.8.9. ; Le point d'eau sur le camp de Nordez à Cherbourg. OT, 02.08.08*

A Cherbourg, c'est en 2008, après que la municipalité ait décidé que ne serait plus demandé l'évacuation du terrain Nordez, qu'un accord a été trouvé entre la ville et Itinérance pour l'installation d'un point d'eau et d'un sanitaire sur le squat (*Fig. 3.8.9*).



## 2.7. Ponctuellement, la présence d'organisations non gouvernementales

Sur le littoral de la Manche, les ONG sont présentes dans les espaces où se concentrent le plus d'immigrants «clandestins» : le Calaisis, le Dunkerquois, et Paris dans le X<sup>ème</sup> arrondissement.

- Médecins de Monde (MDM) à Dunkerque et dans le Calaisis

Médecins du Monde intervenait initialement à Calais. Avec l'ouverture de la PASS en 2006, l'ONG s'est déplacée dans le Dunkerquois. MDM est arrivé à Dunkerque au début de l'année 2007 suite à l'appel de bénévoles rassemblés autour d'Emmaüs et de Salam Dunkerque. Organisés pour apporter une aide alimentaire aux migrants, ils ont cherché localement auprès d'un réseau de médecins une solution pour répondre aux besoins médicaux repérés sur les squats. Par la suite, ce sont ces médecins qui ont sollicité Médecins du Monde pour intervenir à Dunkerque. MDM intervient aujourd'hui en tandem avec l'association Salam dans les squats situés autour de Dunkerque. Sur le temps de la distribution de nourriture, MDM ouvre son ambulance aux migrants.

La présence de Médecin du Monde à Calais d'abord, puis à Dunkerque, est révélatrice des situations d'urgences sanitaires et médicales que connaissent les migrants dans le Calaisis et le Dunkerquois. A Calais, MDM distribue régulièrement du matériel de survie aux personnes présentes sur les camps. A Dunkerque, l'association tente d'améliorer l'hygiène au niveau des squats et de permettre l'accès à l'eau potable en installant des latrines, des douches et des citernes.

Ce sont, en définitive, des réponses destinées aux situations d'urgence humanitaire rencontrées à l'international qui tentent d'être mises en place par Médecin du Monde, ici dans le nord de la France.

- Médecins Sans Frontières (MSF) à Paris, dans le X<sup>ème</sup> arrondissement.

Médecins Sans Frontières travaille en France sur des projets d'accès aux soins de santé primaire pour des personnes sans couverture sociale ou sans papiers depuis 1987. A Paris, un centre médico-social a fonctionné jusqu'en 2006. MSF parvenait alors à répondre aux besoins de leur public en s'appuyant sur l'AME, la CMU et l'ouverture des PASS dans les hôpitaux. Il leur était cependant difficile de répondre aux problématiques de nature psychologique rencontrées chez de nombreux patients.

Le Centre d'Ecoute et de Soins de MSF, situé passage Dubail dans le X<sup>ème</sup> arrondissement, a été ouvert le 1<sup>er</sup> mars 2007. Il vise particulièrement des personnes sans titre de séjour et non francophones ; public identifié par l'équipe de Médecins Sans Frontières comme étant «davantage

*marginalisé et exclu des soins psychologiques»* (MSF, 2009). Par cette action, Médecins Sans Frontières met en lumière l'une des problématiques de soins inhérentes à la condition actuelle des «clandestins» sur le littoral, c'est-à-dire l'existence de désordres psychologiques émanant à la fois des traumatismes liés à une histoire personnelle et d'une situation sociale et administrative extrêmement précaire et souvent perçue comme étant sans issue.

Depuis le mois de novembre 2009, MSF Paris a également ouvert des consultations médicales pour les exilés présents dans le X<sup>ème</sup> arrondissement et particulièrement pour les demandeurs d'asile originaires pour la plupart d'Afghanistan, et qui dorment dans la rue le long du canal St Martin. Depuis février 2010, cette permanence médicale a été élargie à une journée et demi par semaine.

### **3. Des pathologies de «clandestins» ? Ce que révèle l'état de santé des migrants**

L'état de santé des migrants «clandestins» présents dans les squats du littoral et dans le X<sup>ème</sup> arrondissement de Paris est globalement mauvais, ou tout au moins médiocre. C'est un fait que j'ai pu observer lors des différentes phases de recherche sur le terrain entre janvier 2008 et juin 2011. Au delà de l'état de fatigue physique et mentale quasi-général, les migrants présentent différentes affections relevant de la médecine, mais aussi parfois de la chirurgie, qu'il est difficile de saisir et d'analyser par l'observation. J'ai donc recherché d'autres sources auprès des personnes investies dans la prise en charge des soins des migrants en me concentrant prioritairement sur le cas de Cherbourg.

#### ***3.1. Des sources écrites difficiles à trouver et à rassembler...***

- A Cherbourg : des factures, des ordonnances et quelques notes

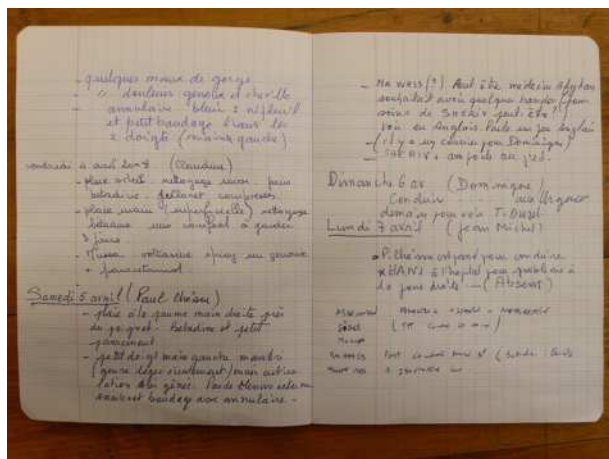
Des habitants, des bénévoles interviennent auprès des migrants à Cherbourg depuis plusieurs années. Si une partie d'entre eux se sont aujourd'hui constitués en association, ça n'a pas toujours été le cas. Entre 2002 et 2006, les actions (dont celles d'ordre médicales) dirigées vers les «clandestins» n'étaient pas été véritablement organisées. Les bénévoles répondaient à l'urgence, en puisant parfois dans leur pharmacie, ou en achetant souvent des médicaments avec leur argent. Il ne reste que peu de traces de cette période si ce n'est une mémoire de celles et ceux qui «étaient là».

Avec la création d'Itinérance, les bénévoles se sont progressivement organisés pour coordonner les soins. Dans un premier temps, les factures des médicaments achetés ainsi que les ordonnances ont été conservées. Au printemps 2007, l'un des bénévoles de l'association a commencé à prendre des notes au sujet des soins qu'il donnait aux migrants présents à ce moment là sur le squat du Maupas à Cherbourg. Très discontinu au début, ce travail est devenu quasi systématique à partir de mars 2008 lorsque l'équipe de bénévoles a véritablement organisé une permanence quotidienne au local



de l'association. Ce qu'ils ont appelé le «cahier de transmission» est devenu pour mon travail de recherche une source pour l'étude des affections qui touchaient les «clandestins».

- Le cahier de transmission d'Itinérance comme «base de données»



Le cahier de transmission, encore utilisé aujourd'hui, a pour objet de faciliter la communication de l'information entre les bénévoles d'un jour sur l'autre. Il constitue donc une sorte de «base de données» à partir de laquelle il est possible de faire un recensement des pathologies diagnostiquées (Fig. 3.8.10).

Fig. 3.8.10. ; Le cahier de transmission à Itinérance. O.T, 02.04.08

#### Extrait du journal de terrain, 20 février 2008, Cherbourg

«Patrick a un cahier où il note le suivi des soins «importants» (pas les «bobos», ni les maux de têtes...) faits aux réfugiés. Il m'explique que cela facilite la transmission d'informations entre les soigneurs. Pour reconnaître les réfugiés, il demande un nom (vrai ou faux), si possible l'âge et un peu de l'histoire du réfugié».

Dans un premier temps, tous les soignants qui sont passés à l'association n'ont pas utilisé le «cahier de transmission», mais progressivement il est devenu un outil nécessaire à l'organisation du suivi des soins. A travers les notes des infirmiers(ères) bénévoles, il est devenu possible d'avoir une estimation relativement précise du nombre de personnes suivies. Ainsi, entre le mois d'avril 2007 et le mois de juin 2008<sup>172</sup>, 245 migrants auraient été soignés et/ou dirigés vers un médecin (généraliste ou spécialiste). Il faut ajouter à ce chiffre toutes les personnes qui ont reçu des soins mineurs (un cachet pour un mal de tête, de la pommade pour une douleur musculaire ou articulaire...) et qui n'ont pas été recensés dans le cahier de transmission<sup>173</sup>. Sur la base des observations effectuées en tant que bénévole, et pour la même période (avril 2007/juin 2008), cela représente probablement 100 à 150 personnes.

<sup>172</sup> Au cours de cette période, il y avait en permanence entre 50 et 60 migrants «clandestins» à Cherbourg. Le passage vers la Grande-Bretagne était organisé par une filière et en conséquence il y avait sans cesse de nouvelles personnes nécessitant des soins. Par ailleurs, les conditions d'hygiène sur le camp n'étaient pas bonnes. Les bénévoles d'Itinérance étaient donc très sollicités.

<sup>173</sup> Tous les soignants qui intervenaient auprès des migrants dans l'association n'étaient pas d'accord en ce qui concerne l'utilisation du cahier à des fins statistiques. Les soins effectués et les médicaments administrés n'ont pas été systématiquement notés dans le cahier si bien que l'information qu'il est possible d'en retirer ne reflète que partiellement la réalité. Une partie des pathologies courantes (maux de têtes, douleurs articulaires ou musculaires, plaies, hématomes...) n'apparaissent pas dans le cahier.

Par la suite, les soignants d'Itinérance ont pu remarquer que les pathologies rencontrées chez les migrants à Cherbourg étaient moins importantes en 2008 qu'en 2007. Selon eux, c'est l'amélioration des conditions de prise en charge des migrants à partir de janvier 2008 qui permet d'expliquer cela. L'accès à un petit déjeuner le matin et la possibilité de se laver à l'Accueil de jour du centre ville ont permis de commencer à maîtriser la situation sanitaire.

Cette dynamique a perduré : les pratiques de soins se sont organisées et le travail des associations a donné la possibilité aux migrants de limiter le temps passé à l'extérieur, sous la pluie ou dans le froid. Il est possible de constater aujourd'hui que l'état de santé des «clandestins» qui transitent par Cherbourg est meilleur qu'auparavant, mais aussi que l'amélioration des conditions dans lesquelles interviennent les associations (mise à disposition de locaux par la municipalité, accès à des médicaments, possibilité d'achat de matériel pour le camp, etc.) a permis depuis 2008 de réduire considérablement l'investissement humain et financier en ce qui concerne les soins apportés aux migrants.

### 3.2. Un recensement des pathologies rencontrées chez les migrants à Cherbourg

Entre avril 2007 et mai 2008, l'un des soignants d'Itinérance (Patrick) a relevé sur un cahier personnel les différentes pathologies rencontrées chez les migrants du squat de Cherbourg. Il a synthétisé ses observations sur une fiche récapitulative dont voici la transcription dans le tableau ci-après (Fig. 3.8.II). Les femmes (peu nombreuses à être passées par Cherbourg) et notamment les femmes enceintes n'ont pas été prises en compte.

Squelette et articulations	- Fractures : nez, calcaneum, doigts, bras (chutes) - Entorses, tendinites, genoux, chevilles - Manques, amputations : doigts (mains, pieds) et avant-bras
Blessures des muscles	- Jambes, bras, mains, tête, coude (chutes et violences) - Brûlures (camp, camions ?) - Eclats de verre ou d'obus - Pointes dans les pieds (bois cassé sur le camp, clou de palette) - Blessure par balle
Respiration	- Rhumes, toux, bronchites, angines, asthmes
Pieds	- Champignons, ampoules infectées ou déchirées, macération par la sueur, cors.
Dermatologie	- Eczémas, bourbouille <sup>(1)</sup> , plaques rouges, boutons, démangeaisons, champignons, allergies, desquamation, verrues, gale, furoncles, kystes infectés.

Coeur	- Mal d'angor <sup>(2)</sup> , fatigues, angoisses, palpitations
Yeux	- Conjonctivites
Système digestif	- Dents en mauvais état (presque tous), maux d'estomac, constipation ou diarrhées, hémorragies digestives, vomissements
Douleurs diverses	- Jambes, genoux, dos, sciaticques graves, maux de têtes, oreille (explosion ou coup ?)

(1). La bourbouille est une affection cutanée liée à une inflammation des glandes sudorales. Elle se traduit par des boutons rouges. Les facteurs aggravants sont le soleil, le climat humide, la sudation, les vêtements lourds et trop serrés, les efforts musculaires excessifs, une hygiène défectueuse... Il s'agit d'autant d'éléments caractéristique de la condition de clandestin...

(2). L'angor est une affection cardiaque provoquant des douleurs thoraciques. Il est provoqué par l'effort et l'anxiété.

Fig. 3.8.11. ; Un recensement des pathologies rencontrées chez les migrants entre 2007 et 2008 à partir des notes d'un bénévole d'Itinérance. OT, 14.05.11.

Le même bénévole a ensuite répertorié différents facteurs qui selon lui concourent à faire «varier le nombre, le genre et la gravité des cas». Il repère six grands groupes de facteurs :

« (1) - L'état de santé à l'arrivée à Cherbourg : squats précédents, «histoires» précédentes

(2) - Les conditions de beau ou de mauvais temps

(3) - La nourriture : un repas ? où ? un petit-déjeuner ? distribué comment ?

(4) - Les conditions de sommeil : campement ? squat ? couvertures ? feu ?

(5) - Les conditions d'hygiène : WC ? eau ? douche ? poubelles ?

(6) - Comment sont prodigués les soins :

- En plein air ? à l'abri ? par des professionnels ? régulièrement ?

- Possibilité de médecin ? quel accueil à l'hôpital ? ces soins sont-ils toujours laissés libres et gratuits par les «passeurs» ?

- Qui se déplace : patient ou soignant ? Y a-t-il confidentialité ?»

Ce bénévole d'Itinérance propose ici une analyse intéressante des rapports entre les conditions de vie, l'accès au soin et les pathologies qui touchent les migrants «clandestins». Ce qu'il évoque implicitement, c'est d'une part que les problèmes de santé rencontrés chez les migrants sont le produit d'une histoire de vie avant l'exil ainsi que de l'expérience personnelle du passage, et d'autre part que l'état de santé des personnes est d'autant plus dégradé qu'ils leur est difficile d'accéder à des soins corrects.

### 3.3. Des maux qui renvoient à des conditions de vie sur le littoral

Les différentes pathologies rencontrées chez les migrants «clandestins» présents sur le littoral sont pour une grande part la conséquence des conditions de vie de ces personnes, reléguées aux marges de la ville ou dissimulées dans ses interstices.

Extrait du journal de terrain, 12 mars 2008, Cherbourg

«On donne ça (il me montre de la poudre en sachet) pour la toux et du paracétamol pour les douleurs. C'est sûr que c'est insuffisant». Jean-Jacques m'explique que les maladies sont dues à l'exposition au vent et au froid (toux, rhume). Il y a aussi les blessures à panser et l'épidémie de gale à surveiller (un cas suspect ce matin). D'une manière générale tout est lié à de mauvaises conditions d'hygiène : «Ils baignent dans leur jus. La douche n'est pas une priorité pour eux. Ils veulent juste embarquer».

Les mauvaises conditions d'hygiène, associées à une vie en extérieur, expose particulièrement cette population aux maladies et aux infections. Les rhumes, les rhinites, les bronchites sont extrêmement courants durant la période hivernale et sont souvent associés à des infections de type «conjonctivites» ou des pathologies digestives. Par ailleurs les difficultés rencontrées pour accéder aux douches, y compris lorsque des associations sont présentes à proximité des squats, associées à l'impossibilité de laver correctement le linge, et notamment les couvertures et les duvets, favorisent le développement de problématiques dermatologiques. La gale est par exemple une affection fréquente dans les squats de migrants sur le littoral de la Manche.

Extrait du journal de terrain, 18 février 2009, Cherbourg

«Les soins ont repris. Il s'agit de blessures et de cachets pour dormir.

Ils (les Afghans) avaient tous la gale en arrivant. Je ne l'ai appris qu'aujourd'hui par Patrick :

- Patrick : Avant c'était toute une histoire. Maintenant on leur donne le *stromectrol*, c'est quatre cachets environ selon la taille, et puis c'est réglé.
- (Moi) : c'est presque banal.
- Patrick : Oui. De toute façon quand ils arrivent de Paris... Ils dorment dans des couvertures sales là-bas...»

La gale n'est pas traitée partout. A Cherbourg, elle a nécessité à deux reprises la mise en place «d'opérations anti-gale». Aujourd'hui, cette infection pourtant très contagieuse, ne pose plus réellement de problèmes. Les cas diagnostiqués sont rapidement traités et le linge est désinfecté. A Paris, dans le Calaisis ou le Dunkerquois, le nombre important de migrants présents, et/ou l'absence de coordination des différents acteurs dans le champ sanitaire peuvent considérablement freiner le traitement d'une épidémie de gale si bien que cette affection reste récurrente en France au sein de la population de migrants «clandestins» dits «en transit».

Leur position dans l'espace social participe aussi au développement de pathologies caractéristiques chez les «clandestins». Les migrants, pour la plupart démunis de ressources financières suffisamment importantes pour se nourrir et se laver correctement, sont en effet amenés à beaucoup se déplacer entre le lieu de squat et les différents espaces ressources mobilisables (les distributions de repas proposés par les associations, les accueils de jour, les permanences de soins, etc.). Les kilomètres ainsi parcourus se cumulent à ceux directement nécessaires pour passer la frontière, c'est-à-dire les déplacements vers les points de passage (port, parking, etc.) ainsi que les mobilités entre les différents squats du littoral. Les plaies et les infections au niveau des pieds, ainsi que les problèmes musculaires<sup>174</sup> et articulaires sont très souvent directement imputables à ces mobilités nécessaires à la survie et au *passage*.

Enfin, les personnels de soins dans les PASS ou les bénévoles dans les associations sont régulièrement confrontés à des blessures, des fractures, causées par des accidents qui surviennent lors des tentatives de passage ou simplement sur le squat. Les fractures du calcaneum<sup>175</sup> par exemple arrivent quand les migrants ont à sauter du toit d'une remorque ou d'une hauteur d'une barrière. Des plaies profondes au niveau des mains ou des bras sont aussi observées par les personnels de soins lorsque les «clandestins» se prennent dans les concertinas barbelés rasoirs qui protègent les parking poids-lourds des ports. Il est aussi fréquent que les migrants se brûlent sur le squat en préparant à manger ou qu'ils se blessent avec des clous ou des pointes en cassant des palettes pour alimenter le feu.

Le cas des migrants qui vivent à Paris est particulier et permet de mettre en lumière la double nature de la condition de «clandestin».

*« - On retrouve à Paris les pathologies qu'on peut trouver dans toutes formes de précarité. Ça va être lié à l'hygiène, lié à ... des personnes qu'ont des contacts avec l'urgence sociale en gros tu vois... la gale, les poux, les problèmes d'hygiène, des choses comme ça... Et après tout ce qui est lié un peu... Je pensais à l'alcoolisme aussi mais pas plus, pas moins... en tout cas pour le médical non je vois pas. Il y a les problèmes de pieds pour ceux qui marchent beaucoup mais ça tu le vois plus sur le littoral j'imagine... T'es passé par Calais ?*

*- Oui.*

*- A Calais tu vois ils ont tous des problèmes de pieds. (...) mais ça ... Un SDF à Paris qui marche beaucoup il en est au même point quoi.*

*- (...) Sur le médical, il n'y a pas de spécificités véritablement...?*

*- Ouais, j'ai travaillé avec le Samu Social il y a deux ans et on faisait pas bien la différence ... enfin au niveau médical hein, sur la question médicale moi je faisais pas bien la différence.*

---

<sup>174</sup> Parmi les douleurs musculaires, les contractures sont fréquentes. Elles surviennent chez les migrants qui ont choisis le «mauvais camion» et ont attendu plusieurs heures l'embarquement suspendus aux essieux.

<sup>175</sup> Le calcaneum est l'os le plus volumineux du talon, situé à la partie inférieure et postérieure du pied.

- *C'est quoi les pathologies...si on devait les énoncer ?*
- *Enormément de rhumes, (...) ... mal de tête, mal de ventre... mais tu vois c'est des ... on est sur la plainte aussi on n'est pas sur du...(silence) des choses liées à l'hygiène, dermato, maladies de peau». (MSF Paris, 16.03.11).*

A Paris, les migrants présentent des pathologies qui sont liées directement à leur précarité sociale et économique. L'entretien réalisé à MSF venait confirmer mes observations : les Afghans présents autour du canal Saint-Martin ont à composer avec la donne caractéristique de toute personne SDF, c'est-à-dire la vie dans la rue. Au même titre que pour les individus en situation de détresse sociale, la rue semble en effet constituer pour les migrants un «amplificateur des problèmes socio-sanitaires» (Dumont, 2002, p.214). Sur le plan médical, il apparaît clairement que l'absence d'hébergement est un facteur aggravant de leur condition sanitaire.

Cependant la comparaison qu'il est possible de faire entre SDF et migrants «clandestins» n'est pas parfaitement symétrique, particulièrement si l'on sort du cas parisien. Le travail d'enquête révèle en effet que les individus qui tentent le passage à partir des squats du littoral présentent des blessures, mais aussi des pathologies musculaires et squelettiques qui apparaissent spécifique de leur condition de «clandestins».

En résumé, l'étude des pathologies et des problématiques sanitaires présentes dans la population des exilés permet de rapprocher la condition de «clandestin» et de la condition de SDF, sans pour autant que les deux soient en tous points comparables. Il s'agit néanmoins ici d'un marqueur fort de la position sociale des migrants au sein de la société.

### ***3.4. Un état de santé qui informe sur une histoire de vie***

Pour les migrants qui se dirigent vers les associations ou les urgences des hôpitaux, on peut observer qu'une partie des problèmes de santé qu'ils présentent relève de leur histoire de vie.

Certaines personnes sont asthmatiques ou diabétiques, d'autres ont des pathologies cardiaques. Dans ces cas, les problématiques de santé ne sont pas liées directement du voyage clandestin. En revanche, les conditions du *passage* (fatigue, mauvaise alimentation, peu d'hygiène...) peuvent participer à l'aggravation de leur état de santé. De la même manière, le «mal de dents» repéré chez les migrants est souvent le résultat d'une absence de soins au cours des années précédentes, mais l'hygiène dentaire quasi inexistante lors du passage joue comme un facteur déclenchant (rages de dents, abcès...).

Certaines personnes présentent des blessures de guerres. C'est le cas par exemple chez les migrants originaires d'Irak ou d'Afghanistan. Le cas de *Sh.*, rencontré en février 2008 à l'association,

m'avait particulièrement marqué. *Sh.* avait un déséquilibre lorsqu'il marchait, ce qui le distinguait des autres lorsqu'ils se déplaçaient en groupe. Un matin, voyant d'autres migrants se faire panser des plaies et faire des bandages, il m'interpelle et me demande du coton et de la bande. Sur l'instant, j'ai du mal à comprendre parce qu'il ne semble pas blessé. Il me montre sa jambe droite : il lui manque une grande partie des chairs du mollet, la peau recouvre littéralement l'os de sa jambe qui n'est plus droit mais courbe. *Sh.* m'explique que le froid et l'humidité le font souffrir. Je lui trouve de quoi se protéger auprès de Danièle. Il reviendra les jours suivant auprès de la même infirmière pour obtenir des bandes propres, mais il refusera toujours de lui montrer sa jambe mutilée. Il lui expliquera que cette blessure a été causée par une bombe en Irak.

J'ai rencontré d'autres migrants qui avaient été blessés ou mutilés lors de conflits, toujours en tant que civils. Il arrive par exemple régulièrement de rencontrer des personnes ayant des éclats de mines anti-personnelles dans le corps.

Extrait du journal de terrain, 18 mars 2009, Cherbourg

«Valérie me dit qu'ils ont surtout soigné des rhumes et des toux, peu de blessures, sauf pour A. un Afghan qui a des cicatrices sous le pied causées par les éclats d'une bombe».

Dans d'autres cas, les migrants présentent des cicatrices importantes sur le visage, sur le torse ou au niveau des bras et des mains. Elles sont souvent la conséquence de «passages à tabac» ou de tortures.

Extrait du journal de terrain, 31 juillet 2008, Cherbourg

«Nous discutons devant la salle. Les gars sont sortis fumer une cigarette. Patrick évoque sa cicatrice (sur le ventre) suite à une intervention à cause du tabac. L'un d'eux nous explique que les siennes sont dues aux coups de la police iranienne (il avait des problèmes avec le gouvernement iranien). Les policiers avaient commencé à lui arracher l'oreille».

Plus rarement, les exilés ont des problèmes de santé liés aux mauvaises conditions dans lesquelles ils exerçaient leur travail dans leur pays.

Extrait du journal de terrain, 30 janvier 2009, Cherbourg

«R. est venu ensuite avec Valérie. Il ont raté le rendez-vous pour une prise de sang. R. a des problèmes de bronches depuis qu'il a travaillé dans une usine de produits chimiques en Afghanistan. Michel, le médecin, lui fait faire une prise de sang pour le rassurer».

Dans tous ces cas, c'est l'histoire de vie, antérieure au *passage*, qui permet de comprendre les blessures et les pathologies que présentent les migrants.

## **4. L'importance des soins au quotidien pour les migrants**

### ***4.1. Soigner le corps et créer un lien***

Extrait du journal de terrain, 24 mars 2008, Cherbourg

«Patrick me dit que ce sont ceux qui arrivent d'ailleurs qui ont besoin du plus de soins. Ils ont souvent connu des conditions de vie difficiles et sont pas mal «abîmés» en arrivant».

C'est un fait que j'ai pu moi-même observer avec le temps. Les migrants qui arrivent à Cherbourg pour la première fois sont souvent très demandeurs de soins dans un premier temps. Lorsqu'ils arrivent de Grèce, d'Italie ou même de Paris ou de Calais, ils sont parfois touchés par la gale, ont des plaies ou des contusions, ou ont besoin de soins particuliers au niveau des pieds et des articulations.

Passés ces premiers actes de soins, les migrants reviennent auprès des soigneurs pour des problèmes souvent bénins (maux de tête, douleurs musculaires...). Les bénévoles qui interviennent aux soins interprètent souvent cela de la même manière. Selon eux, ceux qui se présentent aux soins ne viennent pas seulement se faire soigner, il trouve là un «prétexte» pour amorcer une relation sociale qui soit «autre» qu'avec des migrants, c'est-à-dire qui soit hors du monde clandestin. Par ailleurs, la prise en charge du corps - le corps de l'émigrant - tend à être aussi une prise en charge de la «personne» en tant qu'individu. Le plus souvent, les bénévoles demandent leur nom et engagent une conversation pour avoir quelques informations sur ce qui pourrait expliquer les blessures ou les douleurs dont se plaint la personne. A travers le bénévole, c'est un lien avec la société locale, celle dans laquelle le migrant est amené à évoluer lors de son voyage, qui se trouve créé.

### ***4.2. Recréer un environnement social-familial pour soigner les corps***

En août et en septembre 2008, les quelques migrants qui étaient présents à Cherbourg demandaient régulièrement des massages. A chaque tentative ratée, après être restés «accrochés» plusieurs heures sous les camions, leurs épaules et leur dos les faisaient souffrir. Cependant, ils ne sollicitaient quasi-exclusivement que les infirmières. Selon elles, «les gars» avaient effectivement besoin de remettre le corps en état pour espérer passer la nuit suivante, mais ils semblaient tout autant rechercher un moment au cours duquel ils seraient «maternés».

Extrait du journal de terrain, 21 août 2008, Cherbourg

«L'un des Afghans serre la main de Antoinette et l'embrasse très fort en l'appelant «Mam'» :  
“Pour lui je suis sa mère, je la remplace“ ».



Extrait du journal de terrain, 13 octobre 2008, Cherbourg

« «Mama ! ». Il est arrivé à plusieurs reprises que des réfugiés embrassent Antoinette sans la connaître et l'appellent «Mama». Pour elle, c'est le signe qu'ils souffrent beaucoup de la rupture causée par l'exil.»

Extrait du journal de terrain, 22 janvier 2009, Cherbourg

«M. reste seul. (...) Antoinette l'accompagne parfois dans les magasins. La dernière fois pour acheter un crochet et de la laine : «il ne parle pas français. Je l'appelle M. et lui «Mama». La vendeuse fait des yeux ! Tu verrais... Elle ne comprend pas (sourire)».

Avec le petit-déjeuner, la prise en charge du corps lors des soins permet aux bénévoles de l'association de créer une confiance et de tisser progressivement autour des migrants un environnement de type «socio-familial». Les relations d'amitié peuvent se doubler de relations complexes, et le plus souvent inavouées, dans lesquelles les bénévoles incarnent, parfois sans le savoir, une figure familiale (la père, la mère, la grand-mère, un frère...). Certains migrants trouvent en effet chez certains membres des associations un substitut à la famille quittée depuis plusieurs mois ou plusieurs années.

La construction d'un environnement de type «socio-familial» a été observé à Cherbourg mais également dans d'autres squats du littoral (à Bailleuil ou Steenvoorde par exemple), à chaque fois que le nombre de migrants était peu important (de l'ordre de 20 à 30 personnes maximum) et que les squats ne faisaient pas l'objet d'évacuations répétées.

En d'autres termes, il faut prendre acte du fait que la construction d'un environnement socio-familial tend à effacer, même temporairement, la mise à la marge à laquelle sont sujets les migrants dits «clandestins». Ce qui pourrait sembler anecdotique se révèle sur le terrain très important, particulièrement au plan médical : en limitant le processus d'exclusion, la construction de liens sociaux tend à réduire le nombre des douleurs physiques et des affections manifestées par le corps (douleur dans la poitrine, problèmes dermatologiques, maux de tête, etc.).

#### ***4.3. Repérer et (tenter de) prendre en charge les psycho-traumatismes***

Extrait du journal de terrain, 29 septembre 2008, Cherbourg

«M. est en dépression, terré dans sa tente. «Je crois qu'ils dépriment... Ils n'arrivent pas à passer. Tu sais, on leur donne à manger mais ce n'est pas de cela qu'ils ont besoin...» (Antoinette)

L'état dépressif peut être du à de nombreux facteurs. En ethnopsychiatrie, il est envisagé comme l'un des signes, et l'une des manifestations possibles, de séquelles psycho-traumatiques liées à

l'histoire biographique des individus ainsi qu'à leur parcours migratoire<sup>176</sup>. Il est fréquent de rencontrer des migrants atteints de troubles du sommeil importants («ça fait des mois que je n'ai pas dormi...») ou de céphalées violentes. D'autres manifestations symptomatiques des psycho-traumatismes peuvent être observées comme l'irritabilité, le retour de violences subies ou observées sur les proches (viols, tortures...), les «flashes»<sup>177</sup>, ou réminiscences, les ruminations intellectuelles (la personne désire tout le temps la même chose), et les hallucinoses (la personne revoit des personnes décédées).

Repérer la présence de psycho-traumatismes chez les personnes n'est pas évidente, d'autant que les bénévoles qui interviennent auprès des «clandestins» ne sont en général pas formés à cela. Par conséquent, la prise en charge des migrants pour ces mêmes psycho-traumatismes est rare.

- La prise en charge psychologiques à MSF Paris

A MSF Paris, la population prise en charge est composée en grande majorité de migrants qui sont sortis du *passage* tels que les demandeurs d'asile (sous procédure Dublin II, sous procédure normale, ou en procédure prioritaire) et les déboutés. Seulement 10% des patients ont entamé une démarche de régularisation, ce qui témoigne des difficultés à toucher les migrants les plus à la marge. L'équipe de MSF tend pourtant à orienter ses actions vers les personnes les plus précaires et isolées (Par exemple, près de 30% des patients de MSF sont sans domicile fixe et/ou alternent les séjours à la rue avec des hébergements précaires chez des compatriotes ou au 115).

Entre 2007 et 2009, les psychologues de MSF ont suivi 527 personnes. Tous ont évoqué les causes qui les ont conduites à partir vers l'Europe. Rassemblées dans le tableau ci-après, elles illustrent l'importance des traumatismes vécus par ces migrants (*Fig. 3.8.12*).

---

<sup>176</sup> Le cas de M. est particulièrement révélateur à ce sujet. Enfant soldat, il était chargé d'aller chercher les corps dans les champs de mines. Il a été enfermé dans les prisons iraniennes avant de partir vers l'Europe. Il est passé plusieurs mois dans les prisons Turques et les centres de rétention en Grèce avant de passer par les camps informels de Paris et du littoral de la Manche. Il souffre aujourd'hui des séquelles psycho-traumatiques dues à son histoire qui le freinent considérablement pour trouver un travail et s'installer en France.

<sup>177</sup> Les plus forts renvoient à la vue d'une personne agonisante sans qu'il soit possible de l'aider.

Événements rapportés par le patient	Nombre de patients rapportant l'évènement (%)
Violences physiques	338 (64%)
Mort violente d'un proche (membre de la famille)	304 (57,7%)
Passage en prison	227 (43,1%)
Faits de torture	184 (34,9%)
Violences sexuelles	75 (15%)
<b>Rapportant au moins 4 parmi les 5 événements précédents</b>	<b>136 (25,8%)</b>

Fig. 3.8.12. ; Les traumatismes vécus par les migrants suivis par les psychologues et les médecins de MSF à Paris. OT, 22.06.11. Source : Rapport d'activité CES-MSF Paris, 2009, p.29

- La formation de bénévoles à l'ethnopsychiatrie

L'ethnopsychiatrie a été fondée par le psychanalyste et anthropologue Georges Devereux (1908-1985). Elle est une pratique particulière de la psychothérapie basée sur la rencontre avec «l'autre». Cela consiste notamment pour le thérapeute à quitter une position ethnocentrique pour s'intéresser aux représentations culturelles du patient. L'ethnopsychiatrie ne vise pas uniquement les troubles psychiatriques, mais plus largement les désordres, les «malheurs», qui engendrent un dysfonctionnement chez le patient.

Tobie Nathan est l'un des principaux représentants de l'ethnopsychiatrie aujourd'hui en France. Dans son travail, il considère le traumatisme de la migration, mais aussi le traumatisme de la rencontre avec les institutions et une nouvelle culture. Sa pratique de l'ethnopsychiatrie repose en partie sur le concept «d'attachements» : il faut selon lui connaître les «attachements» de la personne (langue, lieu, objets, ancêtres, manière de faire, etc.) pour connaître le patient.

La psychanalyste Marie-Rose Moro parle quant à elle «d'ethno-psychanalyse». Pour mettre en lumière les désordres psychiques des patients, elle s'appuie sur les différences culturelles qui existent entre le patient et le ou les thérapeute(s). Elle cherche notamment à comprendre le «codage culturel» avec lequel les individus lisent le monde et lui donnent du sens.

Hors du champ professionnel, l'ethnopsychiatrie s'avère particulièrement intéressante pour dénouer certaines situations d'incompréhension qui peuvent exister entre bénévoles et migrants. Elle offre des clés de lectures pour les bénévoles qui se trouvent parfois confrontés à des comportements (irritabilité) ou à des pathologies (troubles du sommeil, maux de tête, ruminations intellectuelles) auxquels il leur est difficile de répondre.

Depuis janvier 2011, des journées de formation/supervision en ethnopsychiatrie sont proposées, à l'initiative du centre d'accueil des demandeurs d'asile ADOMA de Caen, aux bénévoles des associations qui travaillent auprès des migrants dans la Manche et dans le Calvados. Cette démarche tend à ouvrir une voie pour les associations qui ont à répondre aux troubles psycho-traumatiques rencontrés chez une partie des migrants engagés dans le *passage*. Cela peut en outre participer à transformer les pratiques de soins au sein des associations qui pourraient développer, conjointement à une prise en charge du corps (qui existe déjà), et un suivi du migrant en tant que «personne».

### III / LA MISE À L'ÉPREUVE DU CORPS

#### 1. L'engagement du corps dans le *passage*

##### 1.1. *Les blessures lors des tentatives de passage*

Extrait du journal de terrain, 29 juillet 2008, Cherbourg

«L'un des Iraniens est resté accroché à une clôture du port en voulant passer par dessus. Il est resté suspendu par le poignet. Son avant bras est gonflé. Il y a un hématome et un oedème, peut-être une fracture ».

Les tentatives de passage sont extrêmement éprouvantes pour les corps. Elles imposent un engagement physique parfois intense (passage de grillages, de barbelés, courses, sauts, contorsions, maintien en suspension sur les essieux des camions, etc.) et placent les migrants en situation d'insécurité physique. Chaque tentative de passage clandestin est par définition caractérisée par un risque fort d'accident.

Les blessures les plus courantes sont causées par le passage des clôtures de concertinas (coupures, entorses ou fractures du calcaneum). Il arrive que les migrants «se trompent» de camion. Dans certains cas, comme j'ai pu le constater à Cherbourg, ils restent à attendre l'embarquement pendant deux jours. Ce sont la soif et la faim qui les poussent alors à sortir. D'autres fois, le camion n'embarque pas mais prend la route. Les migrants tentent alors de sauter de la remorque et il est rare qu'il n'y ait pas d'accidents. Les migrants s'en sortent le plus souvent avec des hématomes, des plaies ou des fractures, mais il arrive aussi qu'ils se tuent (*Le Phare Dunkerquois*, 18.05.11)

Certaines tentatives prennent un caractère exceptionnel. A Cherbourg, dans la nuit du 11 au 12 juillet 2007, un migrant avait été blessé sur le port par un touriste qui avait fait usage d'un revolver d'alarme modifié chargé de grenaille. Le touriste avait semble t-il pris peur en voyant un groupe de «clandestins» qui tentait de se cacher dans des caravanes, dont la sienne. La personne, blessée au cou, avait du être transférée au CHU de Caen. Aucun autre évènement de ce type n'est à recenser sur le port de Cherbourg. De la même manière, le travail de revue de presse effectué dans d'autres espaces transmanche sur le littoral ne révèle aucune agression entre chauffeurs routiers et migrants.

##### 1.2. *Effacer ses empreintes*

Extrait du journal de terrain, 08 octobre 2008, Cherbourg

«L'un des Kurdes irakiens nous demande un petit sac. Quelques minutes plus tard, il revient de derrière la salle avec une petite boule de ciment frais (la ville fait des travaux de construction pour

installer des bennes à déchets). Il m'explique qu'il prend du ciment pour rester en Angleterre. Il m'explique que s'il passe, il va se frotter les mains avec le ciment pour que ses empreintes ne soient pas lisibles».

La très grande majorité des migrants dans le *passage* se déplacent sans leurs papiers d'identité. Ils évitent aussi de conserver les documents attestant de leur passage par la France (une ordonnance par exemple), ou tout autre pays qu'ils viennent de quitter. Enfin, beaucoup d'entre eux refusent d'être pris en photo pour ne pas que leur visage apparaisse dans la presse. C'est le cas de la plupart des Erythréens, des Iraniens ou des Irakiens. Lorsqu'ils se font arrêter, seules leurs empreintes sont susceptibles de les trahir : depuis 2003, la base de données «Eurodac» répertorie toutes les personnes qui ont effectué une demande d'asile ou ont été interpellées en tant qu'«immigrant clandestin» dans l'espace Schengen. Ce système automatisé permet la reconnaissance digitale des dix doigts ainsi que des deux paumes. En vertu du règlement Dublin II, entré en vigueur en mars 2003, qui vise à empêcher les demandes d'asile multiples en Europe, la borne Eurodac permet d'identifier les migrants et de les renvoyer dans le premier pays européen dans lequel leurs empreintes ont été relevées.

Pour éviter d'être reconduits en Italie ou en Grèce, pays les plus fréquemment traversés par les migrants présents dans les squats du littoral de la Manche, les «clandestins» tentent d'effacer leurs empreintes, soit de façon temporaire en se frottant les doigts avec du ciment ou du papier de verre, soit à plus long terme en se mutilant le bout des doigts avec des barres de fer passées au feu ou même avec de l'acide sulfurique. Dans certains cas, ils se coupent avec des rasoirs ou couteaux pour que leurs empreintes ne passent pas à la borne Eurodac.

Les empreintes se reforment et les migrants doivent recommencer l'opération régulièrement. Le règlement Dublin II a ainsi fait du corps «l'indice de trop» pour ceux qui cherchent à demander l'asile dans le pays de leur choix. La géographie européenne est ainsi faite qu'il est très rare qu'une personne originaire du continent africain ou asiatique, et souhaitant demander l'asile, entre pour la première fois en Europe via la France, et plus encore via la Grande-Bretagne ou encore la Suède...

Un phénomène similaire existe aux Etats-Unis où les sans-papiers en sont arrivés à subir des interventions chirurgicales. Des greffes de peau sont pratiquées pour effacer définitivement les empreintes (*Rue 89*, 25.07.10).

Depuis avril 2010, la tolérance envers les «doigts brûlés» (*Le Monde Diplomatique*, 25.09.09) a cessé. La décision sur l'origine de l'altération des empreintes est laissée au Préfet. Si celui-ci considère qu'il s'agit de mutilations, le demandeur d'asile est renvoyé en procédure prioritaire, ce

qui diminue considérablement ses chances de se voir accorder le statut de réfugié (Forum Réfugié, 2010).

### 1.3. Un milieu social violent

- Les rixes entre migrants

Elles éclatent de façon très soudaine et peuvent être extrêmement violentes. Des affrontements surviennent ainsi régulièrement à Calais lors de la distribution des repas. A Cherbourg il est arrivé que des tensions fortes entre Pachtones et Tadjiks dégénèrent, le plus souvent suite à une remarque mal perçue faite par une personne à une autre. Ces «bagarres» cessent souvent aussi vite qu'elles ont commencé. Les migrants présentent par la suite des blessures importantes (crâne ou pommettes fendues, bras cassé, ...)

- Les violences des «passeurs»



Les «passeurs» qui étaient présent à Cherbourg jusqu'en juin 2008 étaient réputés comme étant particulièrement violents. Les migrants étaient régulièrement menacés et/ou rackettés. Les «passeurs» utilisaient des couteaux ou des «matraques» telles que celles de la photo ci-contre (Fig. 3.8.13) retrouvées dans l'une des tentes du squat qui était utilisée par les «passeurs». Selon les migrants, l'un d'eux avait même constamment sur lui un revolver.

Fig. 3.8.13. ; Des matraques improvisées retrouvées dans les tentes des personnes interpellées par la police lors de l'«opération Bagdad». OT, 04.08.08

Les relations entre les bénévoles d'Itinérance et les «passeurs» ont été parfois tendues et il a fallu que l'association impose son indépendance quant à la façon dont les bénévoles entendaient mener des actions humanitaires auprès des migrants, mais aussi son autorité quant au droit de venir sur le squat, installé sur un terrain de la municipalité.

Les mêmes problèmes avec les «passeurs» Kurdes existent dans le Dunkerquois. Et leur réputation dépasse les frontières de la France. Certains migrants ayant transité par Cherbourg ont évoqué les méthodes avec lesquelles les individus qui appartiennent à la «mafia kurde» (tel que l'appellent les migrants eux mêmes) imposent leur pouvoir sur les «clandestins» en Iran et en Turquie : entailles au

niveau des oreilles et du nez, incision des muscles du bras pour ceux dont le garant n'assure plus l'envoi de l'argent.

- Les violences policières

Extrait du journal de terrain, 01 juillet 2009, Cherbourg

«L'un des migrants me montre les traces de coups reçus d'un policier cette nuit. Des coups de matraque sur les jambes. Lui voulait montrer ses papiers. Il ne comprend pas».

Les violences policières<sup>178</sup> dirigées contre les migrants «clandestins» n'ont pas partout la même intensité. A Cherbourg ou à Dieppe, elles sont inexistantes ou presque. En revanche, elles sont courantes dans le Calais ou à Paris. Les violences policières atteignent directement le corps des individus lors des arrestations (immobilisation, coups de matraques<sup>179</sup>), mais également dans le travail de harcèlement mis en place pour obliger les migrants à quitter la ville de Calais ou les abords du canal Saint-Martin (coups de bottes, gaz lacrymogènes, dégradation des couvertures, confiscation des chaussures et mise à distance de la ville). Les atteintes physiques aux individus ne visent pas cependant à blesser les corps, mais plutôt à marquer les moralement les personnes visées<sup>180</sup>.

- Les violences sexuelles faites aux femmes

Il n'est pas possible de réduire la condition des femmes dans le passage aux violences sexuelles dont elles sont l'objet. Il conviendrait d'engager un travail de recherche qui traiterai particulièrement de cette question. Cependant, il me semble important d'aborder ici cette problématique pour ne pas perdre de vue que la question du genre constitue un facteur de différenciation fort dans le cadre d'une étude relative à la condition des migrants «clandestins» dans le *passage*.

---

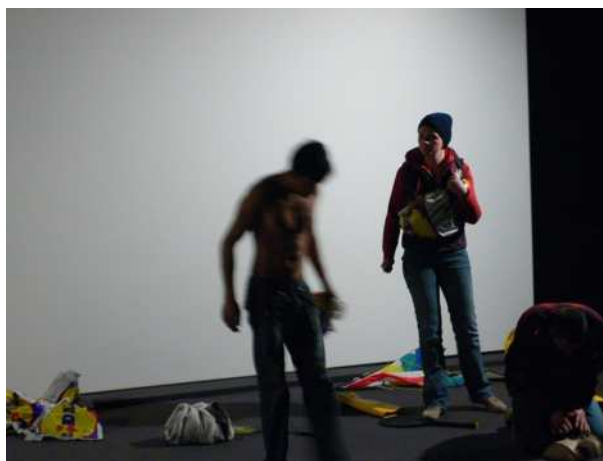
<sup>178</sup> Les violences policières à l'encontre des migrants «clandestins» sont un fait avéré, particulièrement dans le Calais. Cependant, nous ne considérons pas que cette problématique relève d'un rapport binaire entre «victimes» et «bourreaux» mais plutôt de la cristallisation autour d'un groupe social d'un rapport de pouvoir de l'Etat sur la population des «clandestins», et dont l'usage de la force constitue l'un des instruments. En cela, l'étude des violences policières appelle «une sociologie des usages de la force et de la légitimation du recours à la force dans les rapports politiques (c'est-à-dire dans les rapports sociaux dont une instance politique est un protagoniste)» (D.Monjardet, 1996, p.?).

<sup>179</sup> Le Tonfa, ou BPPL (Bâton de Police à Poignée Latérale).

<sup>180</sup> C'est là l'une des différences avec l'activité des polices et des forces armées dans les pays voisins de l'Europe (au Maghreb, Turquie...) : passage à tabac, travaux forcés, tortures, sévices sexuels, et parfois tirs à balles réelles sur les migrants...



Fig. 3.8.14. ; La pièce «No fuckin' England Today» lors d'une représentation à Calais. OT, 19.09.09.



Smaïn Laacher a montré dans ses travaux en quoi le voyage clandestin est «un voyage d'homme» (Laacher S., 2007, p.30). Le passage est dur physiquement (la soif, la faim, la fatigue et les maladies le rendent extrêmement pénible), moralement (l'échec n'est pas envisageable) et les dangers sur la route sont nombreux. En plus des violences physiques et des risques d'accidents, les femmes sont violées, parfois plusieurs fois au cours du voyage. Dans la pièce de théâtre *No fuckin' England today*, Veronika Boutinová aborde cette question :

« (...) **Migrante 3**

*“La femme berce l'enfant et s'avance vers La Touffe“.*

*Du lait. Du foutre. De l'eau.*

*Et litanie.*

*De l'eau. Du lait. Du foutre.*

*Une litanie...*

*Je voudrais revoir le sang, mais je ne suis plus que lait. Et attention, je préviens elle sort un couteau et menace La Touffe : Jamais plus, je ne suis plus jamais foutre...*

*le foutre des bâtards qui m'ont eue ; mon sexe devenu la clef de mon passage : une vingtaine de frontières à franchir, de ruts à subir. Je porte avec moi, sur moi, en moi encore les enfants de ces multiples assauts ahanants... Me laver d'iode dans le Channel ne servirait jamais à récupérer les résidus spermatiques pourtant en utérus évaporées... Cette eau maudite qui barre ma route et mon but. J'ai franchi plusieurs sexes avec succès, j'en remercie ma bouche ; mais ici ils demeurent stériles : me laisser baiser ne mène plus à rien. Je suis malgré moi mère et prisonnière... Toute cette eau, cette étendue d'eau à vomir, à nager, à aspirer...*

*Je ne suis plus que foutre et lait. Une outre de foutre et de lait.*

*C'est l'heure de la marée. La mer monte et le lait. J'ai mal aux seins explosés d'eau de mer salée.*

*Lait et mer mêlées...*

*J'ai engouffré dans les moutons d'écume mon dernier né ; dans un moise de plastique je l'ai jeté dans le ventre d'un semi-remorque de gargantua... Peut-être il pleure maintenant sur le*

*pont de mer dans ce bateau-là flottant... ou peut-être invisible en un train il rampe dans le vagin de terre qui le fera naître à l'Angleterre... enfin un !*

*Seins de sel trempés.*

*De l'eau, du foutre et du lait... litanie*

*«Va s'asseoir près de la bûche...»*

(*No Fuckin' England Today*, Veronika Boutinová, 2008)

Les femmes sont peu nombreuses dans le *passage*. Celles que l'on rencontre au niveau des squats sont d'origine érythréenne, somalienne, éthiopienne, parfois soudanaise. Elles sont souvent jeunes (16, 17 ou 18 ans). Il est rare de croiser des femmes âgées, même si cela arrive. Ces jeunes femmes sont généralement sous la protection d'un homme rencontré au début ou pendant le voyage. Il s'agit d'un gage de sécurité même si cela ne suffit pas.

Au regard du nombre de femmes qui s'engagent dans le voyage clandestin, et sans qu'il soit possible d'avancer des chiffres, la proportion de celles qui attendent un enfant est importante. Une partie des grossesses sont la cause même du départ, mais malheureusement beaucoup sont aussi dus aux viols subis pendant le voyage.

Le corps des femmes qui partent clandestinement vers l'Europe est ainsi très souvent un «corps objet», qui dans une certaine mesure ne leur appartient plus tant il devient le moyen par lequel il leur est possible d'avancer. C'est aussi un «corps dominé» marqué par le rapport de pouvoir des hommes sur les femmes qui n'ont d'autres solutions que de se lier à eux pour garantir au minimum leur sécurité.

#### ***1.4. Ambivalence du rapport au corps***

Lors du travail de terrain, le rapport des migrants «clandestins» à leur corps est apparu fortement attaché à leur condition, et plus exactement à leur positionnement dans le *passage* : celui qui tentera chaque jour de monter dans une remorque ou qui sera lié à un «passeur» n'aura pas la même façon d'appréhender et d'utiliser son corps que celui qui n'a plus les moyens financiers pour avancer ou qui doute de la poursuite du voyage.

- Un corps à entretenir et à préserver

Un article du journal *Le Monde* du 25 juin 2009 est paru sous le titre «*La jungle des mal lavés*» (*Le Monde*, 25.06.09). La journaliste y aborde la problématique de l'hygiène pour les migrants de

passage à Calais, les difficultés qu'ils rencontrent pour se laver dans une ville où seuls les dispositifs d'urgence leurs sont accessibles (aide humanitaire des associations, Permanence d'Accès aux Soins de Santé...). Une grande partie des questions sanitaires qui touchent cette population est évidemment liée à ce contexte particulier où, plus de dix ans après Sangatte, les migrants qui transitent dans le Calais n'ont accès que difficilement à des douches. Cette situation affecte directement le corps des migrants, à tel point que la gale, qu'il paraît irréaliste de vouloir éradiquer dans ces conditions, est devenue une pathologie attachée au fait d'être «clandestin».

A Calais, les Erythréens se lavent en se baignant dans les bassins à proximité du port. En juin 2009, l'un d'eux est mort noyé (*Libération*, 19.06.09). En 2009, les Afghans utilisaient les eaux de rejets de l'usine Tioxide, plus chaude que celle des canaux, pour se laver. On peut raisonnablement penser qu'il y a des risques liés à la présence de produits chimiques.

Ce qui est valable à Calais, et dans une moindre mesure autour de Dunkerque, ne l'est pas ailleurs. Dans les autres squats recensés sur le littoral, des solutions ont été trouvées pour permettre aux migrants d'accéder à un minimum d'hygiène et donner la possibilité aux associations d'intervenir auprès d'eux à un autre niveau que celui de l'urgence sanitaire.

Dans tous les cas, la question de l'accès aux douches agit comme un révélateur du rapport que les migrants entretiennent avec leur corps. La possibilité de maintenir une hygiène corporelle est une demande forte de leur part. A Cherbourg, certains choisissaient de ne pas prendre de petit déjeuner pour arriver suffisamment tôt à l'accueil de jour et avoir la possibilité de se laver.

- Passer malgré tout

Pour autant, ce «souci du corps» n'est pas constant chez les migrants. Le passage prime sur tout autres choses et dans cette perspective, le corps devient un «outil», une «machine» qui doit impérativement fonctionner pour réussir à passer. Prendre soin de son corps ne se fait plus alors que dans une logique de «réparation». A ce sujet, le sociologue Smaïn Laacher avait remarqué lors de ses enquêtes que les migrants raisonnaient par priorités :

*«Le corps du clandestin est un corps qui se présente en plusieurs parties d'une importance inégale. Entre la gale ou une plaie au pied, la priorité en matière de soins est vite déterminée : cette dernière partie du corps doit être confiée à quelqu'un de compétent pour qu'il puisse la réparer ou la soulager, le temps d'une marche ou d'un passage».* (Laacher, 2007, p.84).

Une partie de ceux qui transitent dans les squats du littoral de la Manche ne désire que passer en Grande-Bretagne ou en Irlande. Pas plus qu'autre chose, leur corps ne doit constituer un obstacle et retarder la poursuite du voyage.

Extrait du journal de terrain, 27 mars 2009, Cherbourg

«L'un des Afghans s'est peut-être cassé la main en tombant mais il refuse d'avoir une attelle et de faire une radio. Il veut aller en Irlande».

Les mêmes observations ont été faites auprès d'autres migrants, ailleurs sur le littoral. Certains veulent passer malgré tout, presque «malgré leur corps», quitte à repousser les limites physiologiques.

Depuis l'automne 2009, l'association Salam et Flandre Terre Solidaire ont mis en place un hébergement d'urgence pour les migrants. Le dispositif, appelé «*Intermed*» et installé à Bailleul sur un terrain municipal<sup>181</sup>, a pour finalité de recevoir sur un temps limité des personnes forttement éprouvées physiquement ou moralement par le *passage*. Ce sont les bénévoles de Salam qui les repèrent à Calais ou à Dunkerque et les orientent vers le centre d'hébergement de Bailleul. Une fois pris en charge, les migrants ont la possibilité de se reposer. Ils sont accompagnés par les bénévoles et peuvent choisir de repartir ou d'engager les démarches pour demander l'asile. En deux hivers d'existence, Flandre Terre Solidaire a déjà eu l'expérience d'individus qui repartaient dans le *passage* : dans ces cas, les situations de détresse physique et psychologique dans lesquelles sont accueillis les migrants à Bailleul ont uniquement retardé leur projet.

- Un engagement total du corps

Le passage clandestin sur le littoral de la Manche place les migrants dans des situations où le risque d'accidents mortels est important (*Fig. 3.8.15*). Depuis la fin des années 1990, les causes principales à l'origine de la mort des «clandestins» sont l'asphyxie, les accidents sur la route, les noyades et les homicides (OWNI, 2011).

---

<sup>181</sup> Le projet *Intermed*, porté localement par des habitants de Bailleul, a reçu le soutien de la municipalité qui met à disposition un terrain et des sanitaires. Ce sont les bénévoles de Flandre Terre Solidaire qui ont en charge de faire fonctionner le centre, avec la participation des Eclaireurs de France qui montent le centre et mettent à disposition les douches du Point Accueil Jeunes (PAJ).

Fig. 3.8.15. ; Le carré des indigents dans le cimetière de Coquelles. Deux émigrants morts au début des années 2000 en essayant de passer en Angleterre sont enterrés là. Aujourd'hui, les associations parviennent le plus souvent à ce que les corps soient rendus aux familles. OT, 05.09.11



Hors du Calaisis et du Dunkerquois, il y a peu d'informations concernant la mort éventuelle de migrants au niveau des ports transmanche. L'*Atlas des Migrants en Europe* relate néanmoins plusieurs morts de migrants par accidents ou noyades au niveau des ports de Saint-Malo et du Havre (Clochard, 2009, p.117).

Extrait du journal de terrain, 10 octobre 2008, Cherbourg

«Selon un militaire à l'école des Fourriers à Querqueville, l'armée aurait repêché deux corps en 2007 et 3 en 2008 dans la rade. Ces corps n'ont pas été réclamés et n'ont pas pu être identifiés. Il ne s'agit pas non plus de SDF locaux puisqu'aucun «ne manque à l'appel» ».

Ce même contact à l'école militaire a poursuivi ses recherches dans les notes internes de l'armée. En mars 2010, il m'assurait que des corps étaient bel et bien repêchés chaque année dans la rade, mais il ne lui avait pas été possible de savoir combien, ni dans quelles conditions ces personnes s'étaient noyées.

## 2. Vivre dehors

### 2.1. Lutter contre les intempéries (le froid et la pluie)

Le quotidien des «clandestins» contraints de rechercher sans cesse des solutions pour se protéger du froid et de l'humidité appelle différentes images : celles des migrants rassemblés autour d'un feu ou celle des migrants enroulés dans des couvertures<sup>182</sup> (Fig. 3.8.16).

Fig. 3.8.16. ; Un migrant utilisant une couverture comme manteau. «Calais mars 2010», Jean-Christophe Hanché©/ Lightmotiv pour Le Monde.



<sup>182</sup> Voir également à ce sujet, la jaquette du film documentaire de Nathalie Loubeyre et Joël Labat réalisé à Calais auprès des migrants. (*No Comment*, 2009, Froggie Production).

Les conditions de vie font généralement de prises de vues de la part des photographes qui désirent témoigner de la situation des migrants. C'est le cas du travail du photo-journaliste Jean-Christophe Hanché (Hanché, 2009 ; 2010) ou de celui de la photographe et militante Sara Prestianni (Prestianni, 2009 ; 2010) ou encore du photographe et militant François Legeait (Legeait, 2006) .

Extrait du journal de terrain, 10 octobre 2010, Cherbourg

«Claire a apporté des vêtements et des blousons. Plusieurs «clandestins» y recherchent un vêtement chaud. Il fait 5°C la nuit sur Cherbourg en ce moment. G. trouve un pull et un manteau. Il semble content même si le manteau est un peu grand. Il n'avait qu'un T-shirt ce matin en arrivant et une polaire trop grande».

Lors de l'hiver 2008-2009, les bénévoles d'Itinérance ont tenté de faire bénéficier les migrants du plan Grand Froid sur l'agglomération de Cherbourg<sup>183</sup>, mais plusieurs éléments ont contraint l'association à laisser les «clandestins» sur le squat. Le nombre de places ouvertes, tout d'abord, était insuffisant et ne permettait pas de mettre à l'abri les personnes SDF de Cherbourg (8 places pour environ 30 personnes). Par ailleurs, le centre sportif André Picquenot, ouvert pour le plan Grand Froid, est situé aux marges de l'agglomération, à Tourlaville, à près de 5 kilomètres du local de l'association où ils ont la possibilité de prendre un petit-déjeuner. Pour des questions de sécurité, il n'était pas possible non plus d'héberger les migrants dans la salle du Roule à Itinérance. La convention avec la ville de Cherbourg ne le prévoyait pas. Enfin, le rythme de vie lié au *passage* ne permettait pas d'envisager l'accueil des migrants sur les temporalités classiques de l'hébergement d'urgence dans la mesure où ils passent plus de temps à se reposer en journée que la nuit, moment privilégié pour tenter d'embarquer à bord d'un ferry.

L'accueil et l'hébergement des migrants «clandestins» ne relève pas de situations plus courantes telles que la prise en charge de personnes sans domicile fixe. Leur rythme de vie est structuré par le passage. Il n'est pas celui de personnes en situation de détresse sociale. Conscient de cela, l'association Itinérance cherche des solutions originales, hors des institutions, pour permettre une prise en charge minimum des migrants durant la période hivernale.

Extrait de l'appel à réunion d'Itinérance, décembre 2008, Cherbourg

*«Voici une quinzaine de jours, des responsables départementaux (DDASS et ...) ont organisé une rencontre avec différentes associations cherbourgeoises et représentants de la municipalité afin de préparer le «plan grand froid». Nous n'avons pas été invités à cette rencontre. Pourquoi ? Oubli ?, Oubli volontaire ? Si ce n'était que cela !... Pourvu que ce ne*

---

<sup>183</sup> L'association Itinérance n'étant pas reconnue de la Préfecture, c'est par l'intermédiaire de l'ACAU (Accueil de jour) que les bénévoles étaient informés de l'évolution de la situation concernant le Plan Grand Froid.

*soit pas tout simplement par volonté délibérée de continuer à ignorer les réfugiés... Comme une manière de continuer à nier leur existence.*

*Et pourtant, il est évident que - ensemble - : département, municipalité, Itinérance et ses partenaires nous aurions pu sans trop de difficultés trouver un lieu d'accueil pour une dizaine de réfugiés.*

*Quoi qu'il en soit de l'histoire de ce plan grand froid, pas question pour nous de laisser nos amis réfugiés dormir sur le squat. Depuis le 25 décembre, ils ont tous eu la possibilité de dormir dans une salle chauffée. Et depuis dimanche soir tous sont à l'abri. Une fois de plus la Paroisse Jean XXIII a mis une salle à la disposition d'Itinérance tandis qu'un adhérent d'Itinérance complétait cette possibilité d'accueil. - Plus que jamais cela relance l'idée d'un lieu d'accueil inconditionnel».*

Faute de solution proposée par l'Etat, Pierre a ouvert une salle de la Paroisse Jean XXIII (une salle annexe au Presbytère) pour mettre les migrants à l'abris.

Ailleurs sur le littoral et dans le nord de la France, des solutions sont trouvées pour héberger les migrants pendant l'hiver, parfois avec le soutien des municipalités comme à Steenvoorde ou à Bailleul.

A Paris, il existe différents dispositifs d'accueil et d'hébergement accessibles aux migrants, mais le caractère «éclaté» et «bricolé» le rend peu lisible. Les majeurs empruntent les bus du dispositif Atlas chargés de la prise en charge des personnes SDF. Il n'y a pas de place pour tout le monde. La sélection se fait à partir de listes établies d'un soir sur l'autre : pour prendre le bus en direction de La Boulangerie<sup>184</sup>, il faut s'être inscrit la veille ; ceux qui ont dormi dehors sont prioritaires. Pour les mineurs, il existe depuis 2006 une solution d'hébergement en hôtel dont se chargent France Terre d'Asile (FTDA) et l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) : 50 places financées par la DDASS et 20 places financées par le Conseil Général et la Maire de Paris. En 2008, France Terre d'Asile ouvre 25 places supplémentaires en mobilisant l'Espace Solidarité Insertion (ESI) de la rue Bourret, un accueil de jour pour SDF qui se transforme le soir en local d'hébergement pour les mineurs isolés étrangers (MIE). L'accès à ce dispositif se fait au «faciès» chaque soir sur la Place Colonel Fabien (Fig. 3.8.17). Un intervenant de FTDA accompagné d'un traducteur place les migrants en ligne et choisit parmi eux ceux qui seront hébergés. Les migrants jugés trop vieux sont écartés et dirigés vers les bus du dispositif Atlas où ils risquent de se voir refouler s'il sont jugés trop jeunes... Aux mineurs laissés dehors, FTDA propose des duvets ou des pulls. Ils prennent alors le plus souvent le chemin du square Villemin ou s'installent sous le pont Louis Blanc.

---

<sup>184</sup> La Boulangerie, centre pour SDF, 84, boulevard Ney, à Paris.

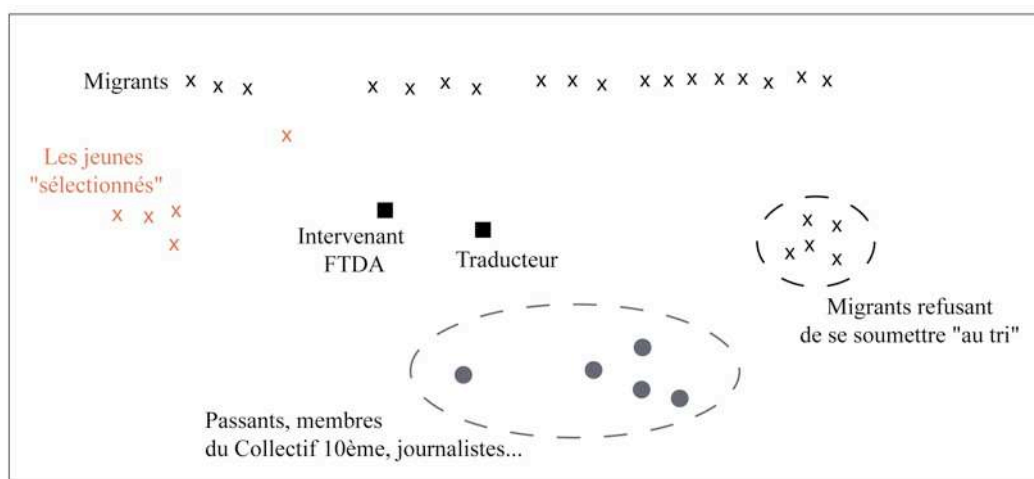


Fig. 3.8.17. ; Schématisation du processus de sélection des MIE par FTDA sur la place du Colonel Fabien, Paris 10ème, d'après des observations faites le 19.10.09. OT, 05.04.11

Depuis janvier 2010, un foyer de 25 places s'est ouvert au 20 boulevard de Strasbourg. Il se substitue aux 20 places d'hôtels dont s'occupaient l'Aide Sociale à l'Enfance<sup>185</sup>.

La non mise à l'abri des MIE n'est évidemment pas sans conséquences. Durant la période hivernale, les jeunes migrants n'ont souvent pas d'autre choix que de marcher jusqu'au lever du jour pour résister aux températures négatives. Ils dorment pendant la journée le long du canal dans le Xème arrondissement. Par ailleurs, les mineurs sont particulièrement exposés pendant les périodes de froid aux pédophiles qui en profitent pour proposer aux jeunes «un hébergement» de quelques jours.

## 2.2. Porter l'odeur de sa condition

Extrait du journal de terrain, 08 décembre 2008, Cherbourg

«Ils sentent fort les gars aujourd'hui. On voit qu'ils vivent près du feu et qu'ils n'ont pas pris de douche depuis deux jours», (Carine).

Les migrants présents dans les squats sur le littoral portent une odeur qui est caractéristique des conditions dans lesquelles ils vivent ; une odeur de feu de bois particulièrement marquée pendant l'automne et l'hiver lorsque leurs vêtements sont imprégnés d'humidité. L'accès aux douches et à une laverie peut estomper, mais ne supprime jamais vraiment l'odeur de fumée que les migrants ont continuellement sur eux.

<sup>185</sup> L'évolution des structures et des dispositifs d'accueil depuis 2006 est accessible dans les compte-rendus de maraudes de Collectif de soutien des exilés du 10ème arrondissement de Paris. Site Internet : <http://www.exiles10.org/spip.php?article1241> (consulté le 12.10.11).



## IV / DES CORPS CONTRÔLÉS ET DOMINÉS

Les corps des migrants dans le passage ne sont pas «libérés» comme pourrait le laisser croire une figure aujourd'hui largement partagée de «l'exilé en errance». Les migrants sont sans cesse contrôlés, par les «passeurs» auxquels ils sont liés, mais également par les institutions (notamment les polices), et les associations.

### 1. Le contrôle des «passeurs» sur les individus et les corps

Les «passeurs» ont à charge plusieurs individus et parfois plusieurs dizaines d'individus. Leur nombre est toujours inférieur à celui des migrants. L'autorité qu'ils exercent sur leur «client» n'est pas seulement le fait du rapport de dépendance entre le clandestin et son «passeur», elle est aussi la résultante d'un rapport de pouvoir installé et entretenu par les menaces physiques. Autrement dit, les «passeurs» assurent leur sécurité en plaçant les «clandestins» en insécurité.

#### *1.1. Surveiller les individus, dominer les corps*

Le temps de distribution des petits-déjeuners dans le local de l'association Itinérance était un moment privilégié pour observer de quelle manière l'autorité des «passeurs» se manifestait.

Extrait du journal de terrain, 04 février 2008, Cherbourg

«Vers 10h00 et jusqu'à 10h30, (...) les deux passeurs sont là. Ils mangent et ensuite se déplacent vers les autres pour savoir semble-t-il comment s'est passée la tentative de la nuit. Je ne comprends pas ce qu'ils disent mais ils miment leur histoire de la nuit («passage étroit», «je m'accroche», «je déchire une bâche» ...). Les deux passeurs ont autorité. Par exemple ils ne débarrassent pas leur table et envoient quelqu'un le faire qui s'exécute aussitôt».

Les «passeurs» ne se déplaçaient pas ou très rarement jusqu'aux bénévoles pour demander quelque chose. Ils envoyaient quelqu'un et se faisaient apporter du chocolat, du pain, du lait, etc. Ils obligeaient les migrants à rester avec eux lorsqu'ils mangeaient et faisaient nettoyer leur table.

Extrait du journal de terrain, 12 février 2008, Cherbourg

«A 9h30, Bruno arrive avec 15 pains. La salle se remplit très vite. Les petits déjeuners sont servis rapidement. Le passeur «chef» est là. A 9h50, presque tous ont terminé. Certains se plaignent que les soignants ne soient pas là. Vers 10h00, tout le monde sort. Le passeur va jusqu'à retirer le papier des toilettes probablement pour que personne n'y entre. (...) Lorsque les soignants arrivent, le passeur revient dans la salle, il semble regarder qui demande des soins».

Les «passeurs» surveillaient constamment les mouvements des migrants et leurs relations avec les bénévoles. Ils disposaient de suffisamment d'autorité pour interdire l'accès aux soins ou aux repas. Ils pouvaient aussi sanctionner les migrants (interdiction d'aller sur le port, menaces au couteau, etc.) pour toutes sortes de raisons (discussion avec les bénévoles, demande de soins, etc.)

Extrait du journal de terrain, 12 juin 2008, Cherbourg

«Deux «anciens passeurs» sont venus ce matin. Tout le monde est sorti avec eux lorsqu'ils ont décidé qu'il était l'heure».

Le contrôle des «passeurs» sur les «réfugiés» ne se faisait pas constamment avec la même intensité. Lorsque les «organiseurs» venaient de Paris, la tension au sein du groupe de migrants était véritablement intense. Il arrivait aussi que les «passeurs» délèguent le travail de surveillance aux «petits-chefs». Cela se produisait lorsqu'ils sortaient sur la fête foraine ou en boîte de nuit et qu'ils ne se levaient pas le matin.

Pour leurs sorties, les «passeurs» trouvaient l'argent directement auprès des migrants qu'ils menaçaient d'un couteau. De tentes en tentes, les «passeurs» rackettaient ceux qui se trouvaient contraints d'apporter une participation financière à leurs sorties nocturnes. Ceux qui disaient ne pas avoir d'argent étaient mis sous la surveillance des «petits chefs» qui n'hésitaient pas, au moindre écart, à les dénoncer en échange d'un paquet de tabac ou d'une douche supplémentaire.

### ***1.2. Punir : instaurer le rapport de domination par les violences physiques***

C'est au travers d'intimidations et de violences physiques que s'instaurait le rapport de domination des «passeurs» sur les migrants. Il s'agissait le plus souvent de coups et de menaces à l'arme blanche.

Extrait du journal de terrain, 14 février 2008, Cherbourg

«On vit dans la peur, la menace d'un coup de couteau mais on est dans un cul de sac, on a besoin d'eux (les passeurs)», (parole d'un migrant rapporté par Pierre).

L'histoire de *S.* à Cherbourg est révélatrice de la position des migrants, en tant que corps dominés, par rapport aux «passeurs». Son cas montre aussi que les «passeurs» savaient utiliser «un souffre douleur» pour montrer ostensiblement leur pouvoir sur les migrants. *S.* était plus âgé que les autres «clandestins», probablement entre 45 et 50 ans. Il était assez grand, avait de l'embonpoint, et ne disposait pas d'une bonne condition physique. *S.* avait moins de chances de passer parce qu'il courait moins vite et était moins agile que les autres. Ses échecs pour passer se sont multipliés au point que *S.* est progressivement entré dans un état dépressif. Mis à l'écart par les autres, il est venu

vers les bénévoles pour trouver un soutien, se plaçant du même coup en disgrâce vis-à-vis des «passeurs» qui considéraient par ailleurs qu'il était responsable de ses tentatives ratées. Au début du mois de février 2008, S. est entré à l'hôpital pour un poignet cassé. Il a dit aux infirmières venant à l'association être tombé sur le camp. Il ne dira jamais avoir été frappé, mais refusera de retourner sur le squat. S. avait en fait peur d'autres représailles de la part des «passeurs» qui ont utilisé la violence physique pour le faire partir, et qui ont eu ainsi l'occasion de faire la démonstration de leur autorité. Leur domination physique sur S. a en définitive servi à renforcer leur position au sein du groupe présent sur le squat.

### ***1.3. Des voies légales inaccessibles pour se soustraire aux «passeurs» ?***

Il est extrêmement difficile pour un migrant dans le *passage* de défaire de lui-même les liens qui l'unissent à son «passeur», et ce d'autant plus que ce n'est pas dans son intérêt. Vouloir se soustraire aux «passeurs», c'est d'une certaine manière quitter le *passage*. Sur le littoral de la Manche, cela signifie en général partir du squat et rechercher un autre point de passage, ailleurs.

La donne est encore plus complexe, lorsque les migrants en arrivent à vouloir porter plainte contre leurs «passeurs». C'est extrêmement rare dans la mesure où ils ne perdent pas seulement l'accès à un squat et à un point de passage, ils se retrouvent également dans la position du délateur, celui que les «passeurs» vont chercher à retrouver, et, s'ils ne les retrouvent pas, vont éventuellement s'en prendre aux membres de la famille restés au pays.

A Cherbourg, il est arrivé à deux reprises que des migrants demandent à porter plainte contre les «passeurs». Dans le premier cas, il s'est avéré extrêmement difficile de protéger les migrants.

Extrait du journal de terrain, 31 mars 2008, Cherbourg

«Pierre me parle du cas de celui qui a porté plainte. Il a enfin obtenu une mise en sécurité de la part de l'Etat (trois mois d'autorisation de séjour plus un an s'il trouve un contrat de travail). Il a fallu pour cela qu'il se déplace plusieurs fois à Caen et à la Préfecture de la Manche. Il a fallu aussi que le maire Bernard Cazeneuve interpelle le ministre Hortefeux ainsi que le Préfet de la Manche. Si la protection n'avait pas été accordée, Pierre me dit qu'il aurait fait savoir que l'Etat envoie le signe qu'il soutient la mafia».

Dans le deuxième cas, un seul des cinq migrants a pu déposer plainte. Ils n'ont pas obtenu de protection de la part des autorités et ils ont tous dû quitter Cherbourg pour éviter d'être retrouvés par les «passeurs».

Extrait du journal de terrain, 25 avril 2008, Cherbourg

«La semaine dernière, cinq Iraniens ont souhaité porter plainte contre la «mafia». Ils ont demandé à Pierre la démarche à 12h00. Rendez-vous pris lundi, mais ils l'ont rappelé quelques heures après (14h00) car suite à des menaces des passeurs, ils ont dû quitter le camp. Pierre a parlé avec eux dans une salle. A la PAF, il a été renvoyé vers le commissariat (...). Le lendemain, le commissariat a demandé un interprète. Un gars a pu déposer une plainte mais l'officier de police judiciaire a dit que ça ne servait à rien, pas du tout coopérant en invoquant l'absence de preuves et l'absence d'adresse (donc pas convocable). Les «clandestins» ont compris que la police ne ferait rien pour eux. La plainte n'était plus accessible le lendemain. Le gars a dû reprendre le train et partir sans même avoir sa plainte. «Qui soutient la mafia ? On nous accuse... On ne peut que les aider à sortir de la menace, mais tant que la police ne fait rien pour assurer leur protection... Tant qu'ils n'agissent pas sérieusement. Ceux qui sont sanctionnés sont ceux qui veulent dénoncer la mafia et nous qui devons les soutenir financièrement».

(...)

Ce que je retiens, c'est qu'ils (les policiers) n'ont pas la pratique, ça ne les intéresse pas.

(...)

A les écouter c'est comme si ils nous demandaient de faire disparaître les témoins».

En février 2009, le ministre de l'immigration, Eric Besson, signait une circulaire visant à inciter les migrants «clandestins» à dénoncer leurs «passeurs» en échange d'un titre de séjour provisoire (Circulaire n° IMIM0900054C). Le document ne précise pas les modalités de protection physique des personnes qui envisageraient de coopérer avec les polices. De façon pragmatique, Smaïn Laacher synthétisait la problématique de cette manière dans une interview donnée au journal *L'Humanité* (28/02/09) : « *Supposez qu'il y ait 500 clandestins qui se précipitent en masse dans un commissariat et dénoncent leur passeur. Où on les met ?* ». Avec ironie, le sociologue marquait ici la distance qui sépare l'annonce politique des réalités du *passage*.

Par ailleurs, cette circulaire tend à confondre la cause et l'effet de l'immigration clandestine, et du même coup à faire croire que les filières de «passeurs» seraient seules responsables de l'entrée et du transit de «clandestins» en France. Hors, les migrants n'ont pas d'autre choix, et ne peuvent s'affranchir, des personnes qui offrent la possibilité de les faire entrer sur le territoire européen au sein duquel ils veulent demander l'asile.

## 2. Les corps «éduqués» : la discipline comme condition pour accéder aux aides associatives

### 2.1. Un ordre imposé par les associations

Les associations qui prennent en charge la distribution des repas à Calais sont confrontées à des situations particulières liées au nombre important de migrants. Estimés entre 200 et 300, ils ont été jusqu'à plus de 800 à venir chercher un repas auprès de C'SUR et/ou de Salam en 2009.

Lors des observations effectuées en 2009, l'ordre est apparu comme un élément déterminant dans le déroulement de la distribution des repas. Les associations, chacune à leur manière, s'attachent à ce que les migrants se présentent en ligne, seuls ou en binôme, devant les bénévoles chargés de leur donner un sac ou une assiette. En cas de bagarres, ou lorsque les rangées deviennent trop confuses, les distributions sont suspendues ou parfois arrêtées.

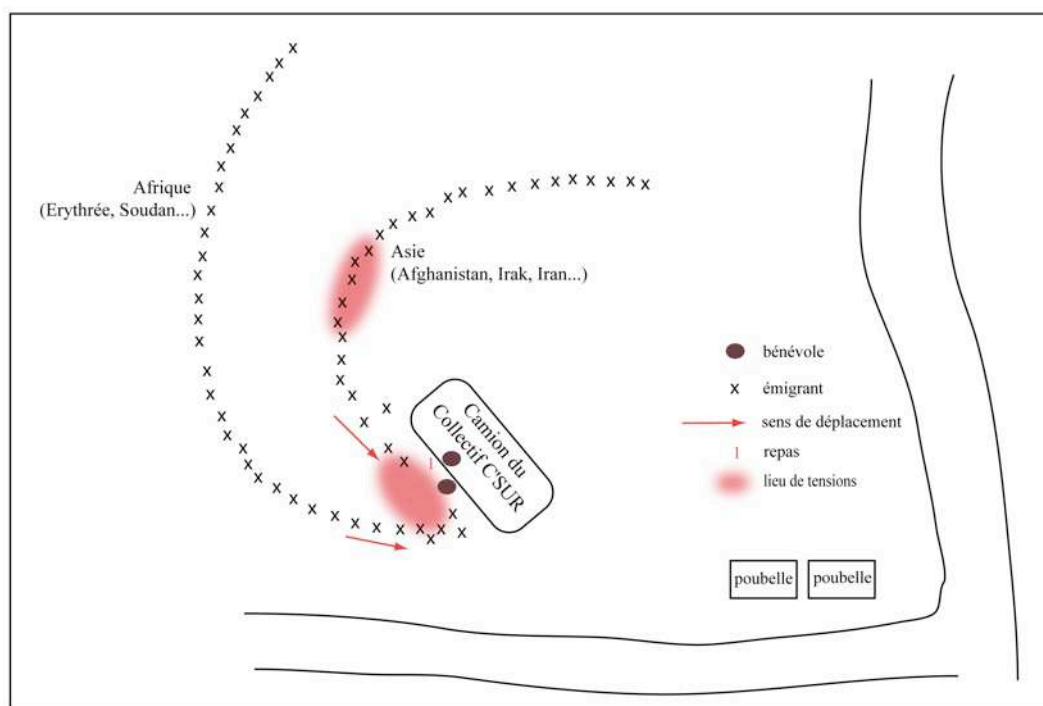


Fig. 3.8.18. ; Représentation schématique de la distribution des repas par le C'SUR à Calais., quai de Moselle, d'après des observations effectuées le 13.04.09. OT, 08.04.11.

A l'arrivée du camion du collectif C'SUR sur le quai de Moselle, les migrants se rassemblent sur la place. Deux files s'organisent : la première rassemble celles et ceux en provenance du continent Africain (Erythréens, Soudanais, Somaliens principalement et parfois Mali, Sénégal...), la deuxième se forme avec les migrants venant du continent asiatique (Afghanistan, Pakistan, Vietnam, Iran, Irak, Palestine...) (Fig. 3.8.18). La distribution ne commence que lorsque les rangs sont formés. Cette «mise en ordre» des individus semble dater de plusieurs années. Lorsque le C'SUR disposait encore d'un algéco sur le quai de Moselle, une séparation des émigrants était déjà faite. Les

migrants reproduisent encore aujourd'hui ce qui leur est imposé comme une condition nécessaire de l'action humanitaire. Elle est pourtant vécue par eux, et notamment par les Africains, comme humiliante puisque perçue comme une forme de stigmatisation raciale.

Ce temps de distribution est un moment au cours duquel l'ordre apparent s'avère en réalité tout à fait éphémère. Un regard, une insulte lancée d'une rangée à l'autre, ou l'entrée d'un migrant en milieu de file peut provoquer un affrontement violent. S'ensuit un moment de confusion pendant lequel les rangs se défont et les émigrants se massent au niveau du camion pour tenter d'obtenir un sac de repas au cas où les bénévoles décideraient de partir.

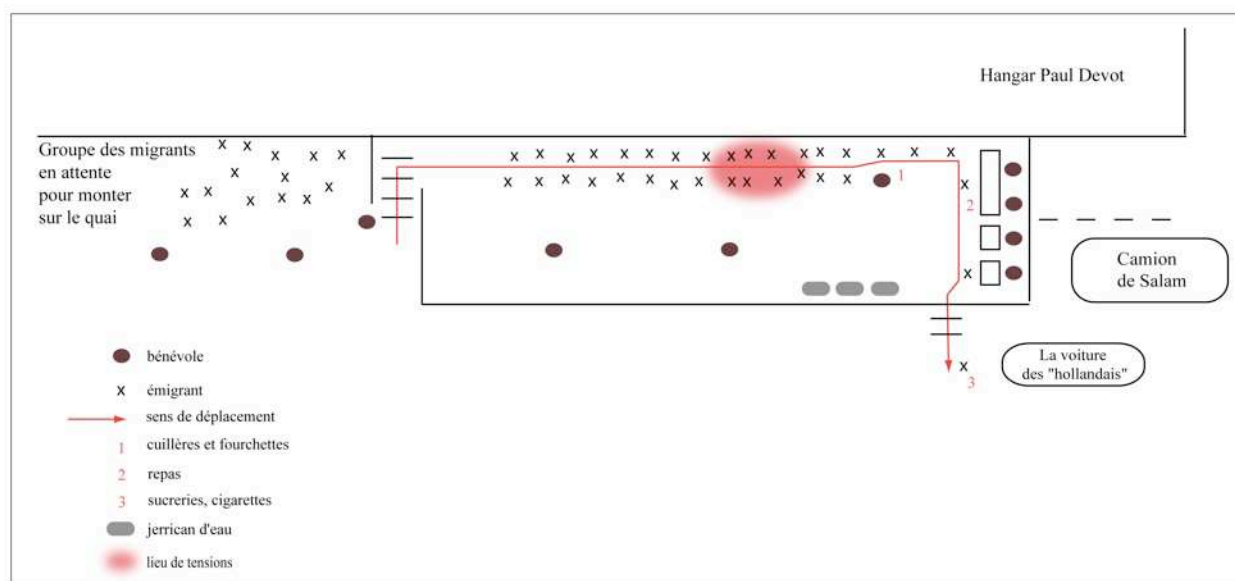


Fig. 3.8.19. ; Représentation schématique de la distribution des repas par l'association Salam à Calais, Place Henri Barbusse, d'après des observations effectuées le 12.04.09. OT, 08.04.11.

La distribution de l'association Salam est elle aussi dépendante d'un ordre (Fig. 3.8.19). Quand le camion se gare à l'extrémité du quai du Hangar Paul Devot, une partie des bénévoles est déjà là. La file des émigrants s'organise pendant que les tables et les jerricans d'eau sont sortis du camion. Quelques bénévoles maintiennent les émigrants qui arrivent à l'autre bout du quai. Ils les autoriser à avancer par petits groupes. Les migrants qui montent sur le quai se rangent par deux le long du mur et avancent jusqu'au bénévole chargé de distribuer les couverts en plastique. A partir de là, la file passe à une personne pour permettre la distribution du repas (assiette chaude, dessert, pain). Des bénévoles venus des Pays-Bas viennent régulièrement compléter la distribution avec des sucreries et des cigarettes.

C'est sur le quai que les tensions entre les émigrants sont les plus fortes. Certains doublent dans la file ou y entrent directement sans être passés par le «sas» d'attente au pied des escaliers. Le rôle des bénévoles est d'éviter que ces comportements entraînent une confusion générale. J'ai été impressionné lors de mes premières participations de voir avec quel engagement physique les

bénévoles entraînent dans les files pour en extraire les «fraudeurs». Le temps de réaction doit être rapide pour éviter que les émigrants qui se sont fait doubler ne décident d'aller chercher eux-mêmes celui qui leur est passé devant. La «sanction» est toujours la même : celui qui a triché est renvoyé au point de départ de la distribution.

Lors du travail de terrain en 2009, près de 800 repas étaient servis chaque soir. La distribution durait 1h15 à 1h30. Même habitués, la tension était assez forte du côté des bénévoles. En effet, le temps de distribution était également un temps de prise en charge des émigrants. L'action humanitaire se doublait d'une forme de mise en ordre et de contrôle des corps dans l'espace ; condition *sine qua non* pour rendre possible la pérennité de l'action de Salam.

L'ordre des corps tend alors à s'imposer comme une règle, une clé qui permet à l'émigrant d'avoir accès à l'aide humanitaire. A tel point qu'elle peut être intériorisée. En témoigne cette inscription posée sur le mur du hangar Paul Devot, à l'endroit même où les émigrants font la queue pour avoir un repas (Fig. 3.8.20).



Fig. 3.8.20. ; «No line no food». Un graffiti laissé par un migrant sur les portes du quai en attendant d'obtenir un repas servi par Salam Calais. OT, 21.06.09

Cette inscription «no line no food», est aussi l'expression d'un rapport social entre ceux qui proposent le repas et ceux qui le reçoivent, c'est-à-dire entre la société locale et les émigrants. Les rangs qui se forment le midi lors de la distribution de C'SUR apparaissent comme une négociation que les migrants peuvent rompre dans la mesure où les bénévoles du collectif n'ont pas la possibilité - ou ne se donnent pas la possibilité - de maintenir l'ordre nécessaire à la mise en oeuvre de leur action. Les rapports entre les émigrants et l'association Salam vont au delà de la négociation : la gestion d'un rang double ou simple, l'implication physique lorsqu'il s'agit d'exclure les fraudeurs participent d'une forme de contrôle des individus et des corps au travers duquel s'inscrit la règle<sup>186</sup>.

L'ordre est inhérent à l'action humanitaire. Les mêmes observations ont été faites à Calais et dans d'autres lieux sur le littoral, avec plus ou moins d'intensité, à chaque fois qu'une aide alimentaire était préparée par les bénévoles et apportée aux émigrants présents dans les squats. Cet «ordre humanitaire» est porteur de sens. Il n'est pas seulement la condition nécessaire d'une mise en

<sup>186</sup> Le travail d'analyse et d'interprétation proposé ici ne doit en aucun cas être lu comme un jugement de valeur ou un jugement moral porté sur l'action des associations concernées.

oeuvre de l'action désintéressée de militants ou de bénévoles. Il peut également être interprété comme l'expression d'un double rapport de domination.

Il peut s'instaurer entre deux groupes sociaux, les bénévoles (c'est-à-dire un échantillon souvent non représentatif de la société locale) et les émigrants, qui occupent des positions sociales différentes. Le premier groupe est majoritairement constitué de membres des classes populaires ou des classes moyennes, tandis que le second, semble être composé d'individus issus des classes moyennes et des classes supérieures. Pour autant, ce deuxième groupe, du fait qu'il soit inscrit dans le *passage* et qu'il soit marqué par les conditions de ce *passage*, se trouve relégué aux marges de la société. La sollicitation des dispositifs humanitaires et sociaux en constitue un marqueur symbolique fort.

La deuxième forme de rapport de domination est d'ordre politique. Michel Agier (2008 ; 2011) a montré que l'humanitaire - le gouvernement humanitaire - participait à une gestion des «indésirables» inscrite dans les rapports Nord/Sud. L'action humanitaire des associations et des ONG sur le littoral relève d'une même logique : elle exprime l'existence du rapport de domination entre le «monde» (les pays du Nord) et les «indésirables aux mondes» (issus des pays du Sud).

## **2.2. L'instauration de règles de comportement : l'exemple de Cherbourg**

Lors de ma participation au travail des associations, j'ai pu observer la mise en place par les bénévoles et le contrôle par ces derniers d'un certain nombre de règles de comportement que devaient respecter les migrants. Il s'agissait à la fois de rendre possible le déroulement de l'aide humanitaire, mais aussi d'instaurer dans certains espaces, sur le temps de l'action associative, des normes de comportement visibles par tous et reconductibles, par le simple fait d'une conformité de comportement des nouveaux sur les anciens.

- Le petit déjeuner pour les migrants à Cherbourg : un comportement presque «ritualisé»

Extrait du journal de terrain, 20 février 2008, Cherbourg

«Ils entrent et vont au lavabo. Là, ils se lavent le visage et les mains. Ils entrent ensuite dans la salle principale, et s'approchent du comptoir tout en regardant qui des réfugiés et des membres de l'association sont là. Ils prennent un bol ou un verre, demandent du lait ou du thé, ajoutent ou retirent du sucre. Certains prennent le pain, d'autres vont d'abord chauffer le lait et reviennent pour le pain. D'autres encore prennent le pain, le posent à leur place et enfonce à la verticale leur cuillère dedans pour signifier que ce morceau appartient déjà à quelqu'un. Au micro-onde, ils font la queue. Les bols sont mis à chauffer deux par deux le plus souvent. Je ne suis pas certain mais je crois qu'en fonction de la «hiérarchie» interne au groupe certains passent avant d'autres. Le choix des places se fait en fonction des affinités. Parfois certains sont à la même table que les passeurs, mais ils ne parlent pas, ils écoutent. Il s'agit peut-être là d'une façon pour les passeurs de se mélanger au groupe, ce qui les rend moins identifiable par les membres de l'association. Ils

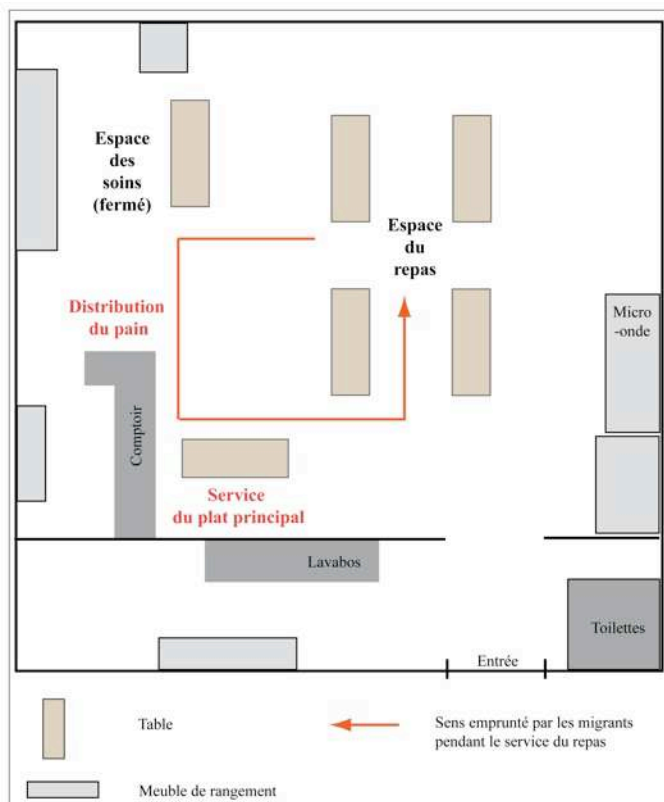


choisissent un moment, avant ou après le petit déjeuner, pour aller dans le coin des soins s'ils ont besoin. Certains vont avec un interprète, d'autres sont conduits aux soins par les passeurs. Enfin ils ramènent leur bol, parfois les pots de confiture et de chocolat, et nettoient leur place avec une éponge et une boîte en plastique. Cette tâche n'est pas faite par les passeurs qui la font faire par des réfugiés».

Le déroulement des petits déjeuners était sensiblement le même d'une journée sur l'autre. Les «clandestins» restaient peu de temps à Cherbourg à cette époque, deux à trois semaines au maximum, si bien que ne s'installait pas réellement une habitude individuelle, mais plutôt une habitude de groupe. Les nouveaux se comportaient par mimétisme et copiaient les façons de faire de ceux qui étaient là depuis plus longtemps, de sorte que l'ensemble du groupe semblait répondre à un seul et même règlement. En conséquence, le moindre écart par rapport au «mode de faire» du groupe devenait très visible. Celui qui ne se lavait pas les mains, qui demandait deux fois du pain ou qui partait sans nettoyer sa place faisait aussitôt l'objet de remontrances de la part du groupe des émigrants ou de la part des bénévoles de l'association.

Les migrants qui transitaient par Cherbourg incorporaient ainsi des «façons de faire» liées à leur position. Leurs comportements semblaient en grande partie déterminés par le fait qu'ils soient «clandestins» et/ou étiquetés comme tel.

- L'expression des règles par les «façons d'être»



Au moment des repas servis à Itinérance, les migrants entraient dans la salle et choisissaient une table, ainsi qu'une place. Ensuite, ils se levaient et faisaient la queue pour être servis puis retournaient à leur place. Un fois le plat principal terminé, ils prenaient un thé et se levaient pour partir. Les assiettes et les couverts étaient rassemblés et rapportés sur le comptoir. Le déroulement tout entier du repas était ainsi contrôlé par un règlement implicite auquel répondaient les migrants (Fig. 3.8.21).

Fig. 3.8.21. ; L'expression de l'ordre pendant les repas servis par l'association Itinérance à Cherbourg, d'après des observations effectuées le 24.03.08. OT, 16.09.10.

L'existence de règles simples, et non réellement coercitives, observables au quotidien dans l'association n'avait rien d'anecdotique. Instaurées par les bénévoles, et révélées par les «façons d'être» de chacun, elles apparaissaient comme l'expression d'un équilibre des rapports entre les bénévoles et les migrants. L'ordre social qui en résultait, manifesté notamment par un ordre des corps dans l'espace, était la condition d'une poursuite des relations entre les deux groupes.

- De l'expérience du lieu à l'adaptation du comportement

L'ancienneté sur le camp à Cherbourg intervient pour une grande part dans la transmission et la reproduction des règles de comportements adoptées dans les différents espaces mobilisés dans la ville.

Extrait du journal de terrain, 24 avril 2008, Cherbourg

«Ceux qui sont là depuis longtemps disent aux autres comment se comporter et transmettent des astuces et des «savoir-faire» : fonctionnement du micro-onde (combien de temps pour un bol de lait<sup>187</sup>), horaires à respecter, nettoyer sa place à table avec l'éponge, etc. Aujourd'hui, l'un d'eux a très vite rappelé à l'ordre un autre qui élevait la voix comme pour lui dire "ici, les gens veulent que ce soit calme, tu ne dois pas t'énerver" ».

Pour autant, cette logique de transmission des règles de comportement ne fonctionne pas systématiquement. Elle peut être mise à mal lorsque les nouveaux arrivants n'ont pas la même culture que les migrants présents sur le squat avant eux.

Extrait du journal de terrain, 14 octobre 2008, Cherbourg

«Antoinette pense que les Iraniens ont plus ou moins une forme de contrôle du squat et des lieux ressources dans le sens où ils cherchent à faire respecter les règles qu'ils avaient eux mêmes respectées. C'est comme s'il y avait un système de règles implicites associées aux ressources sociales et matérielles dont ils peuvent bénéficier. Par exemple, dans la pratique, cela prend la forme d'un comportement qu'il faut adopter dans le local d'itinérance et d'un certain nombre de tâches à accomplir comme la vaisselle, le balai, le nettoyage des tables, l'aide à Antoinette, etc...»

L'expérience influe aussi sur la gestion du temps. Les bénévoles qui, dans un premier temps, devaient expliquer qu'il ne pouvait y avoir de service avant 8h30, ont progressivement du instaurer un horaire de fin de service.

---

<sup>187</sup> Les migrants faisaient attention à ne pas faire bouillir le lait dans le micro-onde, non pas parce qu'il fallait ensuite nettoyer mais parce que cela attirait l'attention sur soi et provoquait bien souvent la colère des «passeurs» qui pour la plupart n'aimaient pas attendre.

Extrait du journal de terrain, 14 mai 2008, Cherbourg

«Maintenant qu'ils ont compris qu'il y avait à manger pour tout le monde, ils ne viennent plus tous en même temps à 8h30», (Pierre).

En définitive, les comportements des émigrants étaient pour partie le produit des relations sociales avec les bénévoles des associations. En mobilisant l'aide humanitaire présente à Cherbourg, les migrants entamaient la construction de liens sociaux, même éphémères. En conséquences, leurs comportements ne devaient plus seulement répondre aux nécessités du *passage* mais également aux normes et valeurs de la société locale, représentée dans les associations.

### **3. Le pouvoir de l'institution policière sur les corps des émigrants**

Le corps des émigrants est aussi l'un des vecteurs du rapport de domination dont ils sont l'objet au sein des sociétés qu'ils traversent lors du *passage*. En France, l'institution policière est l'une des voies par lesquelles l'Etat impose un rapport de pouvoir en direction des «clandestins».

#### ***3.1. Les interpellations policières : identifier, dénombrer... harceler ?***

Les modes de gestion policière des émigrants présents dans les squats du littoral de la Manche relève pour partie d'une logique de comptage et d'identification. Les interventions ponctuelles, que ce soit dans l'espace public ou sur les campements informels, ont pour objectif de dénombrer les «clandestins» et lorsque cela est possible d'engager des mesures de renvoi (pour les personnes dont les empreintes apparaissent dans le fichier Eurodac) ou d'expulsion (lorsqu'il s'agit de ressortissants de pays dits «sûrs»).

Les mêmes personnes peuvent être prises par la police plusieurs fois dans la même semaine ou dans la même journée dans la mesure où le tri des individus ne se fait pas au moment de l'interpellation, mais dans les locaux de la police.

A Calais comme à Paris, la logique administrative se double très probablement d'une logique de harcèlement visant à décourager les émigrants de rester. Sans même parler des faits rapportés par les associations et les militants présents sur le terrain, les émigrants parlent régulièrement de comportements policiers qu'ils ne comprennent pas : réveils à coup de bottes ou de gaz lacrymogène, dégradation ou confiscation des couvertures... Dans ces cas, ce n'est plus la personne, mais le corps de l'émigrant qui est visé puisqu'il s'agit de le fatiguer physiquement (et par conséquent moralement), de lui infliger des souffrances, de l'exposer au froid, etc.

### **3.2. Tenir enfermé**

Le maintien, même temporaire, dans un Centre de Rétention Administrative (CRA) ou un Local de Rétention Administrative (LRA) est une forme de domination physique exercée sur le migrant. Il s'agit également d'une forme de domination symbolique : le corps est emprisonné, contraint «à rester là». Le maintien en rétention fait savoir au migrant de quelle manière l'Etat est en mesure de suspendre le *passage*.

A Cherbourg, les migrants pris sur le port et qui disposent déjà d'un APRF sont généralement reconduits à l'extérieur de la zone portuaire par les policiers de la PAF. Pour les autres, il arrive fréquemment qu'ils soient maintenus en LRA jusqu'au départ du premier ferry le matin, après quoi ils sont relâchés.

## CONCLUSION

A la marge du système de protection sociale, la santé des migrants est à lire au croisement de questions sociales et de problématiques migratoires. Le statut et la place qui est assignée aux migrants conditionnent leur état de santé. Marion Jenkinson évoque une «double précarité» pour qualifier cet état qui caractérise la condition de migrant «clandestin». De leur statut administratif découle en effet une précarité juridique, géographique et temporelle, mais aussi une précarité économique et sociale (Jenkinson, 2010, p.20), de sorte que la prise en charge sanitaire et le voyage clandestin sont à lire dans les rapports de l'un à l'autre.

### *Le corps : marqueur d'une condition de «clandestin»*

Les affections qui touchent le corps du migrant sont la conséquence du caractère clandestin du voyage (vie dans les squats, durée du voyage...). Elles sont à la fois symptomatiques de personnes qui vivent dans des situations de grande marginalité (gale, infections...), mais sont aussi spécifiques au statut des personnes en tant qu'émigrants et clandestins. D'une part, les blessures ou les fractures qu'ils présentent sont directement liées aux tentatives de passage, et d'autre part, l'état psychique des individus est souvent la conséquence directe du contexte migratoire dans lequel ils sont placés. En cela, la condition de clandestin n'est pas, du point de vue des problématiques de santé au moins, le calque de la condition des personnes en situation de détresse sociale.

### *Une prise en charge sanitaire à la marge*

La non prise en charge des migrants par l'Etat génère des situations sanitaires problématiques auxquelles les associations inventent des réponses, seules ou avec des professionnels de santé. Ces démarches se doublent parfois d'actions dans les lieux d'installation informels. Apporter de l'eau, installer des sanitaires, donner aux migrants la possibilité de se protéger contre le froid et l'humidité permettent de prévenir une dégradation de l'état de santé des migrants. Il s'agit en outre d'une forme de prise en charge *a minima* adaptée à une population toujours considérée comme étant «en transit». Le fait que Médecins du Monde mette en place les mêmes mesures dans le Dunkerquois que celles visant à répondre aux situations d'urgence à l'international en est d'ailleurs un indicateur.

La question sanitaire appelle à la fois une gestion des problématiques à l'échelle du groupe indifférencié des migrants, et une approche plus individualisée, au cas par cas, des affections diverses (physiques comme psychologiques) qui se manifestent chez eux. En quelques années, un réseau officieux s'est créé entre associations, structures d'intervention sociale et hôpitaux, ce qui a permis une prise en charge minimum des populations de migrants «clandestins» présents - mais en transit - dans l'agglomération cherbourgeoise. La PASS viendra probablement intégrer ce dispositif.

***Le corps dit la position de l'individu : entre le monde clandestin et la société locale***

L'étude du corps et des affections qui touchent le corps du migrant s'inscrit dans une démarche d'observation menée tout au long du travail de recherche. Elle témoigne de l'importance que revêt le geste, mais aussi les comportements, comme indices d'une position de l'individu dans le cadre de relations sociales fortement déterminées par la contrainte. Dans son ouvrage intitulé *Le peuple des clandestins*, Smaïn Laacher disait des migrants : «*Ils ne possèdent aucun bien à défendre ni à entretenir. Leur seul capital est leur corps*» (Laacher, 2007, p.96). Le corps est en effet ce qu'il leur reste et tout ce dont ils disposent lorsqu'ils sont dans le voyage clandestin. A la fois objet et ressource, il est marqué et sollicité. Il témoigne du fait d'être «clandestin».

Le corps des migrants est également au coeur de leurs rapports au monde. Dans le cadre de ses recherches menées à Yaoundé et Antananarivo, Marie Morelle avait montré que le corps constituait, pour les enfants des rues, un centre à partir duquel ils composaient leur espace (Morelle, 2007). Les réflexions développées dans ce chapitre se sont appuyées en partie sur cette idée en la transposant : le corps du migrant est au centre des rapports à l'espace, mais aussi des rapports à l'autre. Dans le cadre du *passage*, il est le support des contrôles exercés par les associations, mais aussi parfois par les «passeurs», sur les individus. La contrainte sur le corps permet la maîtrise des individus : ils sont l'objet d'une mise en ordre (ils sont rangés, parfois triés), les comportements sont surveillés et régulés (respecter les horaires, respecter les règles...) si bien que le clandestin est en définitive sujet, pendant le *passage*, à un rapport de domination émanant de la société et/ou du monde clandestin.



## Chapitre 9

### Le «clandestin» dans ses espaces

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>528</b>
<b>I / UN REGARD SUR LES LIEUX D'INSTALLATION INFORMELS</b> .....	<b>529</b>
1. Le rapport des mots et des lieux .....	529
2. La vie dans les squats .....	536
<b>II / DES PRATIQUES SPATIALES QUI DESSINENT LA CONDITION DE «CLANDESTIN»</b> .....	<b>550</b>
1. Des mobilités en France et en Europe fortement déterminées par le projet .....	551
2. Faire de l'espace une ressource : mobiliser la ville .....	558
<b>III / UNE ÉTUDE DES MARQUEURS DE LA MARGINALITÉ</b> .....	<b>573</b>
1. Des mobilités qui impliquent des frottements avec d'autres personnes à la marge .....	573
2. Confronter la condition des populations à la marge : l'expérience photo du <i>Forum du Bénévolat Solidaire</i> .....	577
3. Des objets comme marqueurs d'une condition de clandestin dans le passage .....	583
4. Marques et marquages de l'espace : des tentatives d'appropriation éphémère .....	593
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>597</b>



## INTRODUCTION

L'objet de ce dernier chapitre est d'étudier l'espace de vie des «clandestins», depuis le squat, ou le camp, jusque dans leurs déplacements le long du littoral. Il s'agit de voir dans quelles mesures la condition spatiale des migrants peut révéler leur existence sociale. L'espace constitue donc ici une entrée pour comprendre ce que signifie être «clandestin».

La premier moment de ce chapitre propose une approche des lieux d'installation informels des migrants «clandestins». Il s'agit de questionner la signification de ces espaces pour les personnes qui y vivent temporairement, mais aussi de voir en quoi ces lieux peuvent être interprétés comme la manifestation d'un rapport social, et plus précisément d'un rapport à l'autre pour les sociétés locales. Les réflexions portent ensuite sur les mobilités des migrants à l'échelle du littoral ainsi qu'à l'échelle locale. Nous étudierons particulièrement leurs pratiques spatiales dans les villes portuaires ainsi qu'à Paris. Enfin, et dans un troisième temps, nous rechercherons des marqueurs de la condition des migrants «clandestins» au sein de leur espace de vie. Nous nous intéresserons notamment aux traces qu'ils laissent derrière eux au cours du *passage*.

## I / UN REGARD SUR LES LIEUX D'INSTALLATION INFORMELS

### 1 - Le rapport des mots et des lieux

Etudier la condition spatiale des migrants «clandestins» implique de s'intéresser aux lieux dans lesquels ils vivent, et plus précisément aux espaces dans lesquels ils se posent et se reposent au cours du *passage*. Dans un article de 2008, le sociologue Marc Bernardot s'est attaché à questionner les modes de prise en charge résidentielle et de contrôle des étrangers en France, au XX<sup>ème</sup> siècle, au travers de ce qu'il nomme un «*continuum du logement contraint*» :

*«La notion de logement contraint, (...) recouvre les espaces hors norme affectés de manière provisoire à des fonctions d'accueil et de résidence de populations mises en dépendance. Il y a ici non seulement continuité mais aussi continuum entre les différents points du logement contraint depuis le plus informel (jardins publics, abris de fortune, camping, etc.) jusqu'au plus institutionnel (résidences sociales, centres d'hébergement d'urgence, centres de rétention administrative, etc.), en passant par des formules intermédiaires comme l'hôtel réquisitionné. Les populations circulent dans ce complexe en fonction de l'évolution de leur statut, administratif, économique ou juridique.» (Bernardot, 2008, p.3).*

Les migrants «clandestins» évoluent dans ce continuum, mais comment nommer les espaces dans lesquels ils s'installent - ou sont installés - même temporairement ? «Camps», «squats», «jungles», ou encore simples «cabanes», Si les mots ne renvoient pas aux mêmes réalités, leurs usages nous informent sur la construction de rapports sociaux dans les discours. Les lieux d'installation informels des émigrants en sont à la fois l'indice et la projection spatiale.

#### 1.1. «Camp» ou «Jungle» ?

Le terme de «jungle» a été largement diffusé dans la presse écrite pour qualifier les lieux dans lesquels les migrants «clandestins» s'installent de façon temporaire lorsqu'ils transitent par Calais. C'est aujourd'hui un mot très utilisé dans les milieux associatifs et militants. Son usage révèle une confusion qui relève à la fois de la prononciation du mot mais aussi de sa signification.

Le mot anglais «jungle», prononcé [ʒœ̃:gl], est une transcription de l'hindoustani «jangal» qui signifie «territoire inhabité, désert». Il peut donc aussi renvoyer à un «territoire couvert de végétation impénétrable». Dans le monde indien, le terme anglais de «jungle» est utilisé pour signifier «bosquet» ou «bouquet de bois»<sup>188</sup>. Lorsque les émigrants originaires d'Afghanistan ou du

---

<sup>188</sup> Selon le *Littré*, le mot «jungle» vient du mot indien « jaṅgal », lui-même issu du sanscrit « jaṅgala » qui signifie le désert, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.cnrtl.fr/definition/jungle> (consulté le 13.04.11).

Pakistan emploient le mot «jungle», c'est à l'espace boisé dans lequel ils ont installé des abris qu'ils font référence. Hors du Calais et du Dunkerquois où les Afghans sont amenés à dormir dans des bois et des espaces de friche, ils cessent généralement d'employer le terme de «jungle». A Cherbourg, ils utilisent le mot «camp» pour parler du terrain ouvert sur lequel sont installées des tentes.

Dans le monde occidental, le terme de «jungle» est attaché à un imaginaire et renvoie à l'idée d'un milieu naturel, «sauvage», particulièrement hostile pour l'homme. La «jungle» est perçue comme un espace hors de la civilisation. C'est dans ce sens que les migrants originaires d'Afrique de l'Est utilisent le mot «jungle». Lors d'une discussion avec des ressortissants érythréens sur le squat de Norrent-Fontes, je me suis fait reprendre parce que j'utilisais le mot «camp». Pour eux, des abris faits de palettes et de bâches, installés sur le bord d'un chemin au milieu des champs, ne peuvent pas faire un «camp». *«This is not a camp, this is a jungle !»*. Mon interlocuteur ne faisait pas ici référence à la présence d'arbres, mais au caractère symbolique du lieu dans lequel lui et ses compatriotes étaient amenés à vivre durant leur exil : pour lui vivre dans la «jungle» signifiait avant tout vivre hors de la ville, à l'écart des hommes et de la société.

L'emploi du terme «jungle» est attaché à des contextes particuliers<sup>189</sup>. Il n'est pas utilisé de façon homogène sur le littoral et ne porte pas la même signification selon l'aire culturelle dont sont originaires les émigrants. Par ailleurs, l'emploi du mot «jungle» dans le champ médiatique a contribué à produire un imaginaire collectif complexe qu'il ne m'a pas été possible d'étudier. Pour ces raisons, je n'utilise pas le terme de «jungle» pour faire référence aux lieux d'installation informels des émigrants présents sur le littoral.

### ***1.2. Peut-on parler de «camp» pour qualifier les lieux d'installation informels des migrants ?***

- Qu'est-ce qu'un «camp» ?

Le terme de «camp» est rarement employé seul. Des qualificatifs variés lui sont généralement accolés pour préciser la nature et la fonction des espaces dont il est question :

*«Les qualifications des camps sont en effet nombreuses. Certaines donnent à entendre explicitement la nature répressive du regroupement (surveillé, militaire, administratif, disciplinaire, spécial, de détention, d'internement, de regroupement, d'assignation). D'autres en euphémisant la destination véritable (hébergement, accueil, résidence, séjour, urgence, hôpital) sans en changer l'usage effectif. Lorsqu'il s'agit d'un camp de travail, les dénominations sont aussi diverses : hameaux, chantiers, groupements, dépôts,*

---

<sup>189</sup> Dans l'Amérique des années 1930, lors de la dépression, le mot désignait les marges urbaines, et par extension, le désordre social, comme par exemple à Vancouver.

*cantonnements. L'emploi du terme « centre » demeure fréquent. Il permet aux autorités d'éviter d'user du vocable de « camp ».*» (Bernardot, 2002)

Le terme de «camp» a été introduit en France au début des années 2000 par des militants associatifs et des ONG qui voulaient rompre avec l'euphémisation du phénomène d'enfermement des étrangers. Le choix de ce mot n'est pas anodin dans la mesure où il s'appuie sur différentes références à l'histoire récente de nos sociétés :

*«Quel que soit le nom que les administrations leur donnent, il faut les appeler camps. Ce sont des «Lager du présent» qui rappellent les camps allemands pour «asociaux» (droits communs et communistes) des années 30, et les «camps de la plage» où la France parqua en 1936 les républicains espagnols.»* (Saint-Saëns, 2004, p.63)

Aujourd'hui, les lieux qui sont ou pourraient être des «camps» peuvent recouvrir des formes spatiales variées (bâtiments militaires, prisons, hangars, navires...). Ils ne sont pas caractérisés par une localisation précise. Ce sont davantage les usages qui sont faits de l'espace qui vont permettre de parler de «camp».

En Europe ou à ses marges, les lieux où sont rassemblés les étrangers en attente d'une admission ou d'une expulsion entrent dans la catégorie des «camp d'étrangers» tels qu'ils se sont développés depuis une vingtaine d'années : le mot «camp» dit la fermeture d'un espace, la volonté de contrôle des individus, ou encore la mise à l'écart... Les auteurs de l'*Atlas des migrants en Europe* posent une définition englobante des «camps» :

*«Les camps d'étrangers contemporains prennent place dans la longue chaîne des mesures de mise à l'écart des populations politiquement et socialement stigmatisées comme «indésirables» ou «inadaptées». Ces dispositifs plus ou moins carcéraux - il existe même des camps ouverts, au sens où nulle clôture n'empêche d'en sortir - prennent des formes diverses. Il est cependant possible de faire ressortir quelques caractéristiques récurrentes, communes ou non : il s'agit de lieux de relégation, organisés pour «surveiller et punir», mais aussi conçus parfois à des fins assistancielles ou humanitaires. Ces espaces sont en général soustraits au regard du reste de la population, mais il arrive qu'ils soient utilisés par les gouvernements pour mettre en scène leurs supposées capacités d'action et tenter d'influer sur les aspirations et les comportements de certains groupes sociaux.»* (Clochard (Dir.), 2009, p.63)

Les chercheurs du réseau Migreurop (ethnologues, juristes, géographes...) considèrent les «camps» comme un rouage des politiques d'immigration et d'asile menées par l'Union européenne, mais aussi comme le symptôme du traitement de l'étranger et de la place qui lui est réservée en Europe. Dans cette perspective, les lieux d'installation informels, tels que ceux qui sont apparus après la fermeture du centre de la Croix Rouge de Sangatte, entrent aussi dans cette catégorie de «camp». Ce lieu correspond à l'une des formes spatiales de gestion de l'étranger «indésirable».

Dans le cadre de cette thèse, il apparaît néanmoins intéressant de s'interroger sur ce qui différencie les lieux de mise à la marge (squats, campements, abris de fortune...) et les centres dans lesquels sont maintenus les étrangers en situation irrégulière. Ces derniers sont la manifestation spatiale d'un mode très coercitif de contrôle de l'immigration et de l'asile dans l'Union européenne. Les individus y sont maintenus physiquement pour organiser la gestion administrative de leur situation. Les espaces informels par lesquels transitent les migrants «clandestins» tout au long de leur parcours aux frontières et à l'intérieur de l'Europe ne relèvent pas *a priori* de cette logique. Le long du littoral, les lieux d'installation informels s'inscrivent davantage comme les espaces les plus précarisés et les plus marginalisés du «*continuum des logements contraints*».

Le centre de la Croix Rouge de Sangatte avait quant à lui un rôle tout à fait ambigu, à la fois espace institutionnalisé de l'accueil d'urgence des migrants et étape de l'itinéraire clandestin vers l'Angleterre. S'interroger sur son statut de «camp» doit faciliter l'articulation entre campements informels et centre de rétention.

- Mise en perspective : Sangatte était-il un «camp» ?

Dans un compte-rendu d'entretien mené avec le directeur du centre de Sangatte au cours d'une mission inter-associative, l'espace et les conditions de vie sont mis en parallèle :

*«A Sangatte, on mange donc convenablement. Mais les étrangers sont condamnés à vivre un peu comme des animaux domestiques vivent dans un élevage de qualité. Pas comme des êtres humains. Si l'infrastructure comprend une infirmerie avec une infirmière à temps partiel, une série de douches, des WC, une buanderie avec machines à laver, et bientôt une pièce où les étrangers pourront se (faire) couper les cheveux, les hébergés sont installés dans 18 cabines cubiques (préfabriqués de chantier en tôles) de 30 places, soit 540 lits, auxquels s'ajoutent 150 lits sous tentes. Au total, 700 places. Le confort est spartiate et la vie privée impossible. Que l'existence en hangar soit incontestablement supérieure à une existence à la belle étoile, comme ce fut le cas pendant plusieurs années, n'enlève rien au fait que la vie à Sangatte est une vie de «camp».» (GISTI, 2000).*

Il s'agit là d'un témoignage assez précis qui permet de se représenter ce qu'était le centre. Ce qui est particulièrement intéressant, c'est l'accent mis sur l'idée que le hangar de Sangatte ne serait pas un centre d'hébergement, mais un «camp». Selon les auteurs de l'*Atlas des migrants en Europe*, le rapport issu du travail mené par le groupe d'associations et de syndicats durant l'automne 2000 serait à l'origine d'une utilisation de plus en plus fréquente du mot «camp» dans les travaux relatifs aux politiques d'asile et d'immigration de l'UE produits par la suite (Clochard, 2009, p.64). Au départ, il s'agissait de rapprocher Sangatte des camps de réfugiés espagnols des années 1930 pour mettre l'accent sur les conditions d'accueil notamment. L'objectif pour les militants était aussi de ne pas employer le terme officiel de *Centre d'hébergement et d'accueil d'urgence humanitaire* (CHAUH), considéré comme un euphémisme, et ne permettant pas de rendre compte des conditions de vie des individus qui y passaient.

Les populations étrangères arrivaient clandestinement à Sangatte, pour tenter le passage vers l'Angleterre, et elles en repartaient également clandestinement. Le CHAUH<sup>190</sup> était une étape de leur parcours. Il n'avait pas vocation à assigner les migrants dans un espace surveillé ni même à les enfermer. En cela, le Centre de Sangatte se différenciait des camps ouverts et fermés qui se sont multipliés en France et en Europe ces dernières années. Dans son enquête réalisée auprès des populations étrangères du CHAUH, Smaïn Laacher note la singularité de cet espace :

*«Le centre de Sangatte (...) se sépare du camp traditionnel en ce que ce dernier a pour vocation de fixer temporairement les personnes en attendant leur retour dans leur pays ou région d'origine, alors que le centre de Sangatte est un «espace de transit» et de «réparation des corps» pour non pas retourner chez soi, mais pour poursuivre sa route ou réévaluer, en exil et dans la condition de l'exil, ses «projets» immédiats.»* (Laacher, 2002, p.25).

Le centre de la Croix Rouge à Sangatte ne signifiait pas la fin du voyage, mais plutôt la possibilité de le poursuivre. Le hangar permettait en effet aux populations qui y passaient de se poser et de s'y reposer avant d'envisager le passage vers l'Angleterre.

- Différencier les camps des lieux d'installation informels

L'organisation Migreurop considère les lieux d'installation informels des migrants à l'intérieur et aux marges de l'Europe comme autant d'*autres camps*. Situés à proximité des lieux de passage des frontières comme en Turquie (ex : Istanbul), en Grèce (ex : Patras), au Magrehb (Tanger, Oujda au Maroc, Alger en Algérie, Tunis en Tunisie), sur le littoral de la Manche (ex : «les jungles» de

---

<sup>190</sup> A défaut d'avoir pu faire un travail de terrain à Sangatte (le CHAUH a été détruit en 2002), je prends acte de l'emploi du mot «camp» par les militants de Migreurop, et je choisis de n'utiliser que le terme de *centre d'hébergement et d'accueil d'urgence humanitaire*.

Calais), ce sont autant d'espaces de relégation, de mise à distance sociale, dans lesquels la présence des migrants est tolérée dans la mesure où ils restent invisibles aux yeux de la population.

*«Certains camps, tels les «jungles» du littoral du nord de la France ou ceux des forêts du Maroc proches des lieux de passage de frontières, résultent des politiques européennes d'immigration et sont le fruit de l'initiative et de l'auto-organisation des seuls migrants. Il ne s'agit pas moins d'une forme d'assignation à résidence : quand les exilés sont pourchassés et interpellés dans l'ensemble des espaces publics où ils sont trop repérables, ces camps de fortune sont finalement les derniers lieux où, à condition de rester quasiment invisibles, leur présence est tolérée. C'est le non droit d'être ailleurs qui définit l'espace de ces refuges précaires (...).» (Clochard (Dir.), 2009, p.63).*

Dans cette perspective, on peut considérer que les lieux d'installation informels de migrants sont des «camps» dans la mesure où ils sont la conséquence spatiale d'un rapport social, c'est-à-dire de la projection dans l'espace d'une forme de gestion de l'étranger «indésirable» - ce qui est le cas au moins indirectement - par la mise à distance.

L'extrait ci-dessus le montre, les lieux dans lesquels s'installent de façon informelle les migrants «clandestins» ne sont pas uniquement le produit des politiques de contrôles migratoires, ils sont aussi des espaces produits par les migrants. Ce qu'il faut voir ici, c'est que les migrants ne sont pas *que* les victimes d'un rapport social et d'un pouvoir politique, ils sont également les premiers acteurs des espaces qu'ils produisent au cours de leurs parcours migratoires. La construction et la reconstruction d'espaces de vie informels, malgré les mesures coercitives dirigées par les pouvoirs publics à leur encontre, doivent d'ailleurs être interprétées comme un acte politique : le droit d'immigrer et de s'installer se manifeste dans les actes, de façon informelle et par la voie de la clandestinité.

### ***1.3. Des lieux d'installation informels comme autant de «squats» ?***

Au cours de leurs parcours, les migrants «clandestins» sont amenés à dormir et à vivre dans des lieux de nature très diverses, que ce soit dans l'espace public ou dans l'espace privé. Dans un article consacré aux modes d'habitat des migrants qui sont exclus des formes standard de logement, Florence Bouillon (2009) remarque que les situations rencontrées peuvent être rassemblées selon une typologie qui distingue l'exploitation, la précarité et l'illégalité. Seul ce dernier cas de figure nous intéresse ici parce qu'il a trait directement aux situations observées dans la population de migrants «clandestins» le long du littoral de la Manche.

La figure de l'illégalité désigne «*l'occupation sans droit ni titre d'un logement, c'est-à-dire le "squat" »* (Bouillon, 2009, p.4). Si l'on reprend l'image du «*continuum du logement contraint*» proposé par Marc Bernardot (2008), le squat est la forme de logement la plus instable et la plus marquée par l'insécurité. L'occupation illégale de l'espace est un choix par défaut pour les migrants qui souhaitent le plus possible respecter les règles et les lois. Autrement dit, le squat apparaît comme la seule solution quand toutes les autres formes d'hébergements demeurent inaccessibles.

Une fois entrés dans l'espace Schengen, les migrants «clandestins» sont parfois amenés à squatter des appartements ou des locaux d'usines désaffectés. Ce cas de figure surgit principalement lorsqu'ils transitent dans les grandes villes européennes telles que Rome ou Paris, ou lorsqu'ils se concentrent à proximité des espaces portuaires comme à Patras ou à Calais.

Cependant, l'occupation illégale d'un logement ou d'un bâtiment, en ce qui concerne les migrants «clandestins» que nous avons été amenés à rencontrer le long du littoral de la Manche ou à Paris, n'est pas la forme la plus fréquente d'installation<sup>191</sup>. L'utilisation de tentes ou la construction d'abris de fortune est bien plus récurrente. Peut-on alors encore parler de «squat» si l'espace occupé n'est pas une construction en dur mais simplement un terrain nu ?

*«Le terme «squatter» (1835) vient de l'anglais des Etats-Unis, et désigne à l'origine les pionniers qui s'installaient sur les terres inexploitées de l'Ouest américain, sans payer de redevance. Aujourd'hui, il qualifie communément une personne sans logement qui occupe illégalement et gratuitement un bâtiment vacant.»* (Bouillon, 2009, p.4).

Si l'on s'attache uniquement au caractère «illégal» de l'occupation, on peut considérer tous les campements informels de migrants recensés le long des côtes de la Manche comme autant de *squats*. Le fait que les lieux occupés soient situés dans des espaces urbains, périurbains ou ruraux n'influe pas sur la situation juridique de l'installation. En revanche, le caractère public ou privé du terrain semble marquer une distinction. Le *Dictionnaire de l'habitat et du logement* définit d'ailleurs le squat comme «*le fait d'occuper illégalement un lieu privé*» (M.Segaud, J.Brun, J-C.Drian, 2003, p.392). Si l'on s'attache strictement à cette définition, l'occupation illégale d'un lieu public ne peut pas être qualifiée de squat. Autrement dit, il ne serait pas possible de «squatter l'espace public». Le terme de squat devraient donc être réservé à l'occupation d'espaces privés par des migrants.

---

<sup>191</sup> A Calais, les émigrants venant du continent africain squattaient, jusqu'en juillet 2011, des bâtiments à proximité du port. A Dieppe, les migrants squattaient une ancienne usine. Il n'y a pas d'autres cas connus actuellement. A Cherbourg, il est arrivé que les migrants dorment sous des tentes, rue du Maupas, à côté d'une maison abandonnée sans jamais y entrer. L'occupation illégale de logements par des migrants en France est bien plus le fait de ceux que l'on nomme les «sans papiers», c'est-à-dire des immigrés qui vivent, et travaillent souvent, en France mais qui ne sont pas en règle du point de vue de leur situation administrative.



Les lieux par lesquels transitent les migrants, et dans lesquels ils se posent et se reposent avant de repartir, n'ont pas vocation à être uniquement des formes d'habitat par défaut, ils sont aussi des «espaces repères géographiques», sortes de points étapes dans le cadre d'un parcours migratoire de plusieurs milliers de kilomètres. L'alternance entre mobilité et sédentarité, constitutive des mondes des squats (Bouillon, 2009, p.13) participe à qualifier l'exil. Dans cette perspective, le *monde clandestin* est, au moins pour partie, attaché au *monde des squats*.

## 2. La vie dans les squats

### 2.1. Des campements informels organisés

Les espaces dans lesquels s'installent les migrants de façon informelle sont aménagés : les abris relèvent de constructions plus ou moins élaborées et l'espace qui se développe autour présente une organisation fonctionnelle parfois importante. A Cherbourg, accompagnés par l'association Itinérance, les migrants ont progressivement façonné un campement aux fonctions différenciées (Fig. 3.9.1).

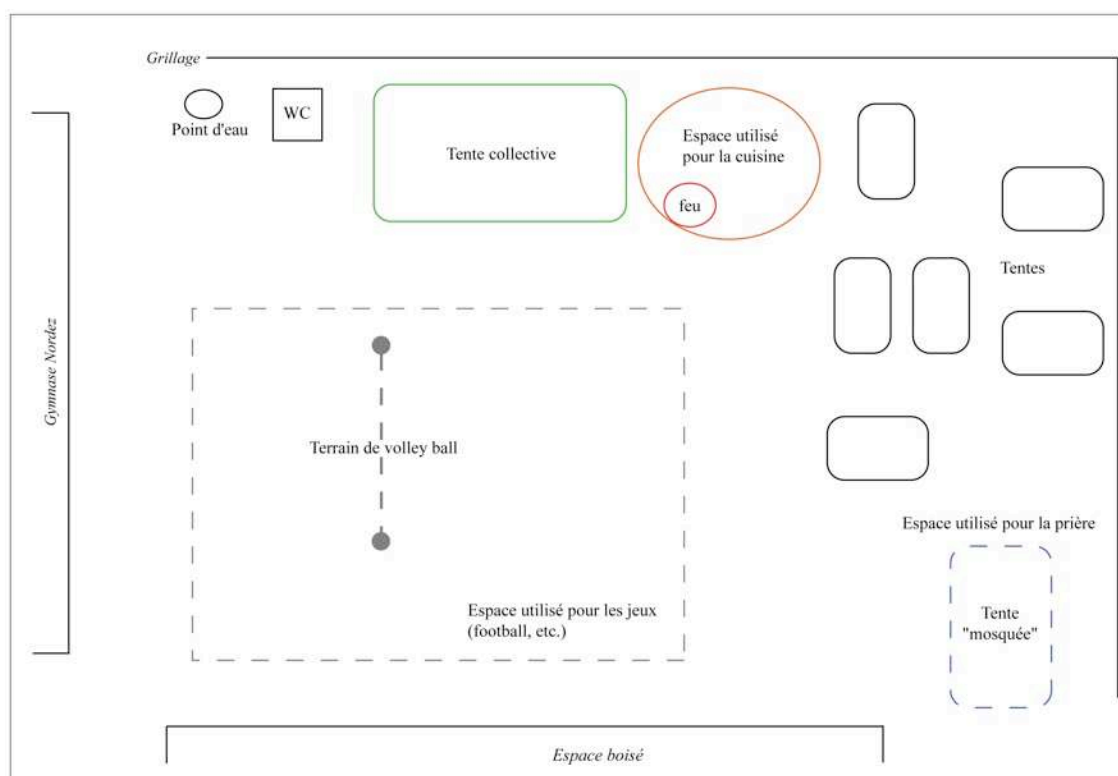


Fig. 3.9.1. ; L'organisation du camp de Cherbourg, d'après des observations réalisées au cours de l'été 2009. OT, 11.05.11

A l'échelle du littoral de la Manche, les lieux d'installation informels des migrants présentent des formes variées selon les espaces dans lesquels ils s'inscrivent (fossés, bois, dunes, bâtiments

désaffectés...), mais il est intéressant de remarquer que leur organisation est comparable (Fig. 3.9.2 ; Fig. 3.9.3).

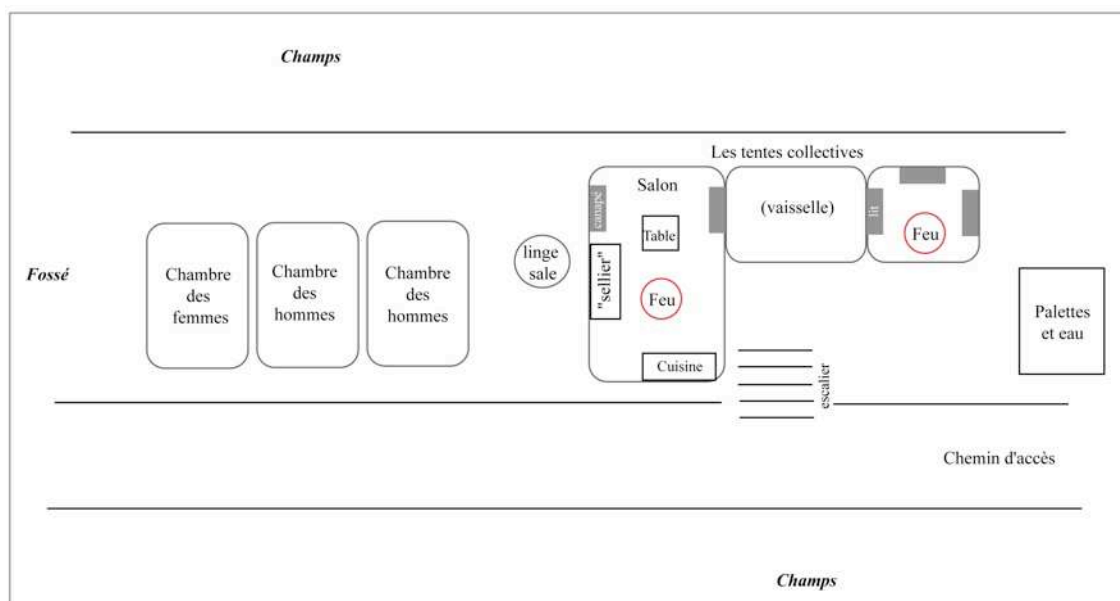


Fig. 3.9.2. ; L'organisation du camp de Norrent-Fontes, d'après des observations réalisées au cours du printemps 2009. OT, 11.05.11.

On retrouve à chaque fois l'abri, constitué de bâches et/ou de tentes lorsque des associations peuvent en fournir, et autour se développe l'installation. Le feu à partir duquel va se constituer un espace dédié à la cuisine est ce qui apparaît en premier avec l'abri. Le niveau de complexité du campement va ensuite augmenter en fonction de sa durée de vie et de l'investissement de la société locale envers les migrants. À côté de l'espace utilisé pour dormir et se reposer se constitue généralement un espace collectif. C'est là que sont stockées l'eau (quant l'eau de la ville n'est pas disponible) et les denrées qui serviront à tous.

On ne retrouve pas systématiquement de lieux consacrés à la prière. Ils sont fréquents sur les squats occupés par les Afghans. En revanche, on n'en trouve pas dans les campements où vivent les Erythréens. À Angres, les Vietnamiens avaient quant à eux installé deux petits espaces dans lesquels ils déposaient des objets religieux.

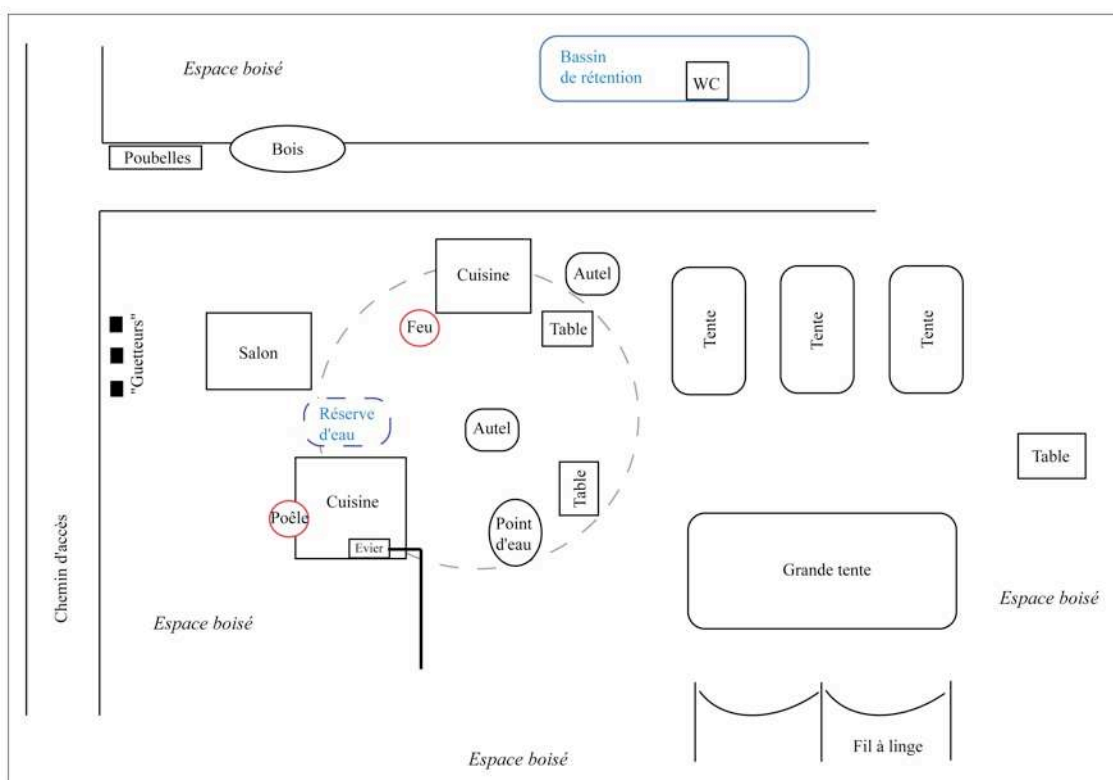


Fig. 3.9.3. ; L'organisation du squat à Angres, d'après des observations réalisées au cours du printemps 2009. OT, 11.05.11.

## 2.2. L'aménagement du squat en espaces différenciés

- L'abri

A Cherbourg, les associations ont presque dès le début apporté une aide aux émigrants si bien que ces derniers ont toujours pu disposer de tentes, de bâches, ou encore de palettes pour se construire des abris (Fig. 3.9.4).

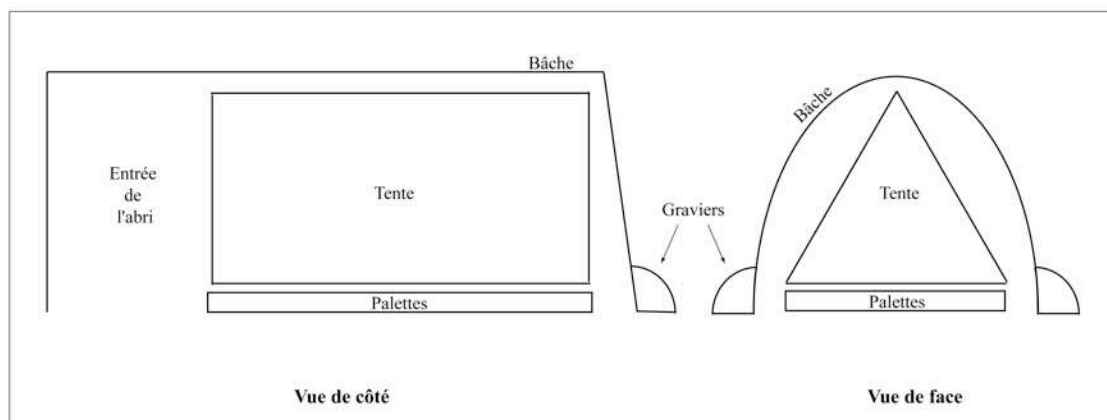


Fig. 3.9.4. ; Dessins de face et de côté des abris conçus par les migrants à Cherbourg. OT, 31.08.10.

Ces abris sont souvent «bâtis» sur le même modèle. Une ou plusieurs palettes sont utilisées pour surélever la tente et éviter que l'humidité n'entre par le sol. Une bâche recouvre l'ensemble pour se protéger des fortes pluies. Une entrée est généralement conçue pour permettre de se déchausser avant de pénétrer dans la tente. Il existe évidemment des variantes. Lorsque les migrants disposent de suffisamment de bois, les tentes ne sont plus utilisées. Les abris prennent de la hauteur pour permettre de se tenir debout à l'intérieur.

Les abris sont rarement utilisés par une seule personne. Le plus souvent les migrants s'y installent à deux ou trois. Dans certains cas, les abris peuvent accueillir cinq à dix personnes en fonction des «besoins».

#### *Une constante : la précarité de l'installation*

L'allure générale, la solidité et le confort des abris varient en fonction des squats. La présence d'une ou de plusieurs associations et la fréquence des interventions policières (suivies ou non d'une destruction du squat) sont les deux variables qui expliquent les différenciations observées. A Cherbourg, le squat est installé depuis l'hiver 2007-2008 sur le même terrain. L'association Itinérance veille au remplacement des tentes usagées, des bâches trouées et propose aux migrants des palettes et des couvertures. Ici les abris sont solides et étanches.

A Calais ou à Tétéghem (Fig. 3.9.5), les associations n'ont pas les moyens humains et matériels pour répondre aux besoins des émigrants. La pression policière au niveau des lieux d'installation informels associée aux destructions récurrentes des abris rendent les conditions de vie des migrants extrêmement précaires : il apparaît en effet très difficile d'envisager la constitution d'abris plus ou moins pérennes qui leur permettraient de se protéger du soleil, du froid et des intempéries.



Fig. 3.9.5. ; Après la destruction du camp de Tétéghem par la police, OT, 20.04.10.

Tous les lieux d'installation informels des émigrants dits «clandestins» ont en commun d'être extrêmement précaires. La possibilité d'une évacuation et d'une destruction des abris rend impossible une projection à court ou moyen terme de l'installation. L'abri du migrant se vit au présent : il s'utilise maintenant comme dispositif nécessaire au *passage*.

Les travaux de A.Moles et E.Rohmer permettent de donner une perspective théorique aux observations de terrain (Moles et Rohmer, 1998). Dans leur typologie des «coquilles de l'homme», l'appartement est un lieu important dont les parois marquent la limite entre un intérieur, dans lequel s'impose l'idée d'emprise et de privatisation, et un extérieur familier, mais dans lequel l'individu n'est plus maître. Les abris utilisés par les migrants dans le *passage* peuvent être vus comme des «ersatz d'appartement», synthèse fragile de trois coquilles : l'appartement, la pièce d'appartement et le geste immédiat. Privé d'abri, le corps de l'émigrant (coquille frontière entre l'être et le monde) se trouve projeté dans d'autres coquilles très (trop?) vastes : le quartier, la ville, la région et le vaste monde.

Cette lecture pose une donnée fondamentale de la condition des migrants dans le *passage* : la disparition d'un espace familier dans lequel l'individu exerce une emprise, un espace qu'il possède et domine, un lieu chargé de sens pour la personne et qui offre au corps une sécurité.

### *L'impossibilité d'habiter l'espace ?*

«Vide pour vide, les chambres présentées ici ne sont pas des chambres d'amis, mais le champ d'une fuite en avant, les chambres d'un départ précipité et sans retour, d'où l'absence de tout mobilier.

(...)

Ce qu'est au campeur le tapis de sol, le lit de camp l'est au réfugié, au sans abri : *une couche sans chambre à coucher.*

(...)

Sorte de strapontin prêt à se replier pour libérer l'espace du jour suivant, le lit d'appoint n'est qu'un point d'appui, pour la descente dans le puits d'un oubli réparateur.» (Paul Virilio)<sup>192</sup>



Fig. 3.9.6. ; «Sangatte Le Hangar», Jacqueline Salmon, mai-août 2001.

Paul Virilio évoque dans son texte au sujet du travail de la photographe Jacqueline Salmon l'impossibilité d'habiter à laquelle étaient confrontés les migrants qui transitaient par le centre de la Croix-Rouge de Sangatte. L'idée que les migrants disposaient d'«une couche sans chambre à

<sup>192</sup> Extrait d'un texte de Paul Virilio, dans l'ouvrage Jacqueline Salmon, *Sangatte Le hangar*, Trans Photographic Press.

*coucher*» marque la qualité d'un rapport à l'espace propre aux migrants qui n'ont pas fait le choix de s'arrêter. Depuis, la fermeture de Sangatte, il n'y a plus de toit au dessus des tentes dans lesquelles se reposent les émigrants, mais la relation du corps à la couche semble toujours la même aujourd'hui : un «point d'appui» qui doit permettre de continuer la route.

Toutefois, avec les campements informels s'est installée une différence sensible : les abris font l'objet d'appropriation par les migrants. Cela n'a rien de systématique et il est possible d'observer des formes d'appropriation très différentes en fonction des personnes. Le temps joue aussi fortement sur «l'installation» : l'empreinte spatiale du migrant en tant que personne devient plus visible à mesure que les semaines passent. Ce sont par exemple des poèmes, des chansons ou des prières qui sont inscrites à l'intérieur des toiles de tentes ou des effets personnels qui sont dissimulés sous les couvertures servant de matelas. L'appropriation passe ainsi par des marqueurs ou des objets qui participent à créer un espace de l'intimité autour de l'individu. Cette observation rejoint ici celles qu'avait pu faire Djemila Zeneidi auprès des SDF (Zeneidi, 2002, p.204).

#### *De l'abri de fortune à la «cabane» ?*

Le photographe Jean Révillard a travaillé à Calais où il a réalisé une série sur les abris des migrants. Sa démarche est originale et invite à regarder ces constructions précaires et temporaires autrement. D'une part les migrants ne sont pas photographiés devant l'entrée de leur abri comme dans la plupart des images de photo-journalisme. C'est l'abri qui est pris en photo, en tant que symbole du fait clandestin à Calais (*Fig. 3.9.7 ; Fig. 3.9.8*).



*Fig. 3.9.7. ; «Jungles», Jean Révillard©, 2009.*

D'autre part, le photographe utilise un éclairage artificiel qui participe à sortir l'objet de la réalité sociale pour lui donner un caractère irréel. Le regard s'en trouve effectivement changé : l'auteur transforme par son travail un abri de fortune en «cabane» et propose ainsi un témoignage décalé de la grande marginalité des émigrants présents à Calais.

Le travail du photographe met également en avant la force du rapport social qui s'est installé entre la société et les émigrants. Qualifier les abris de «cabanes» constitue bien évidemment un

euphémisme, mais plus encore, la travail d'éclairage met en avant de façon caricaturale l'«esthétisation de la misère» qui traverse la grande majorité des travaux de photographes qui prennent pour objet le fait clandestin.

Fig. 3.9.8. ; «Jungles», Jean Révillard©, 2009.



«Vivre dans l'espace (public) accessible»

Le titre de ce paragraphe est emprunté à Isabelle Dumont qui l'avait utilisé dans son travail de thèse (Dumont, 2002, p.172). Les migrants dans le *passage* sont amenés, de la même manière que les personnes en situation de détresse sociale, à vivre dans les espaces qui leur sont accessibles.

Dans son travail de recherche auprès des personnes sans domicile fixe, Isabelle Dumont proposait une typologie des «*espaces publics accessibles*» (Dumont, 2002, p.197). Elle distinguait les squats (définis comme «*des lieux fermés dont l'occupation est souvent illicite*»), les abris de fortune et les installations contingentes (c'est-à-dire des lieux qui peuvent éventuellement être utilisés par les personnes qui vivent dans la rue).

Au regard des observations réalisées sur le terrain entre 2008 et 2010, cette typologie est pertinente pour qualifier les lieux investis par les migrants «clandestins», à ceci près que ces derniers ne composent pas uniquement avec l'espace public, mais avec tous les lieux «accessibles», pourvu qu'ils présentent un intérêt dans le cadre du *passage* (se reposer, se réchauffer, se cacher...)

- La cuisine sur le squat

La cuisine a une fonction importante à l'intérieur du campement. La présence d'un espace dédié au feu, à la préparation du thé et à la cuisine est un indicateur d'une organisation collective des émigrants. Les squats «afghans» ou «erythréens» ont généralement des lieux dans lesquels sont préparés les boissons chaudes (thé ou café), parfois les repas (Ex : Cherbourg, Norrent-Fontes) ou même du pain (ex : comme dans la «jungle pachtoune» avant sa destruction en septembre 2009). En revanche, les campements informels investis par les migrants originaires du Kurdistan irakien et iranien ne présentent pas ce niveau d'organisation. Les migrants se nourrissent quasi exclusivement à partir des denrées fournies par les associations. Le feu sert uniquement pour se réchauffer.

Le cas de Dieppe constitue une exception. Là-bas les migrants d'origine irakienne<sup>193</sup> squattent une pièce de bâtiment d'une ancienne usine aujourd'hui désaffectée. Les bénévoles qui leur apportent une aide alimentaire et matérielle leur ont donné du matériel pour cuisiner et ont obtenu un accès à l'électricité. Les migrants se préparent donc à manger eux-mêmes (Fig. 3.9.9).



Fig. 3.9.9. ; L'espace de la cuisine dans le squat des «clandestins» à Dieppe. OT, 25.03.09.

A Cherbourg, ce sont les Iraniens qui ont les premiers utilisé le feu pour cuisiner<sup>194</sup> (Fig. 3.9.10). Au cours de l'été et de l'automne 2008, l'association Itinérance donnait de la nourriture aux quelques migrants présents sur le squat. Il n'y avait plus de «passeurs» à Cherbourg et l'absence de rivalités entre les migrants permettait en effet de distribuer des denrées sans prendre le risque qu'elles ne soient accaparées par un petit nombre d'individus puis revendues.

La cuisine se fait généralement avec un feu de bois. Il arrive également que des migrants utilisent des réchauds à gaz en complément. L'utilisation du feu demande parfois un travail de négociation lorsque les migrants ne sont pas tous ressortissants du même pays ou lorsqu'ils n'ont pas tous la

même origine ethnique. En avril 2010, le squat de Cherbourg était scindé en deux : d'un côté les Pachtounes, majoritaires, de l'autre les Tadjiks et quelques ressortissants iraniens. Il y avait alors deux utilisations successives du même feu chaque soir.



Fig. 3.9.10. ; Le feu sur le camp de Cherbourg. La cuisine s'organise autour. OT, 24.10.08

A Cherbourg, le feu est un lieu autour duquel les migrants passent beaucoup de temps à discuter. Le fait de pouvoir préparer et partager les repas participe à renforcer cette sociabilité. Par ailleurs, en donnant les denrées non préparées, l'association Itinérance défait, au moins symboliquement, la dépendance des migrants à l'humanitaire. Ces derniers n'ont plus à se présenter à heures fixes au local des associations pour se

<sup>193</sup> Ils l'étaient au moment du travail de terrain en mars 2009.

<sup>194</sup> Auparavant il ne servait qu'à se réchauffer et s'éclairer dans la mesure où les passeurs monnayaient l'accès aux repas des associations.



nourrir. Cependant, cela présente un effet pervers dans la mesure où cette autonomie ne permet plus à l'association de tisser les liens et les rapports de confiance tel que cela était possible lorsque les migrants venaient prendre leur repas. La mise à distance symbolique des migrants vis à vis de l'humanitaire tend du même coup à les éloigner de la société, et donc à les repousser dans le monde clandestin.

- «Tentes de vie» (ou la construction d'espaces collectifs)

A l'automne 2008, les membres d'Itinérance ont réfléchi à la possibilité de proposer autre chose que des tentes aux migrants pour qu'ils puissent notamment se tenir debout lors des journées de pluie. Il était impossible de monter un abri en dur sur le terrain qui appartient à la municipalité. L'idée retenue a été celle d'une grande tente bâchée que les migrants construiraient eux-mêmes.

Extrait du journal de terrain, 24 octobre 2008, Cherbourg

«A 9h00, Gérard est sur le squat avec Pierre et quelques bénévoles. Ils installent une tente-abri pour cet hiver. Elle a la dimension d'un garage. On peut se tenir debout dedans. Pierre a prévenu l'un des adjoints au maire que l'association aiderait les migrants à améliorer leur «confort» avant l'hiver. Il est resté assez flou sur ce qui allait être installé sur le terrain municipal. La municipalité ne peut pas donner un accord, mais elle n'est pas opposée à la démarche. On est convié (par les migrants) à prendre le thé à 19h00 pour «inaugurer» la nouvelle tente».

(...)

«J'arrive vers 19h00. (...) M. a déjà mis le thé à chauffer. Les autres jouent au volley-ball. C'est aussi le moment de la prière. Certains (des Afghans) se relaient sur un tapis de mousse. Elisabeth et son mari ont apporté un salon de jardin. Avec la nouvelle grande tente, le terrain de volley, et le feu, cela donne vraiment l'impression d'une forte appropriation de l'espace».

Le squat de Cherbourg, longtemps fait uniquement de tentes individuelles a changé de visage durant l'automne 2008. Les différentes fonctions de ce qui tendait alors à devenir véritablement un campement sont apparus. La construction d'une grande tente a modifié la vie sur le squat (*Fig. 3.9.11*). Les petites tentes sont devenues «le lieu où l'on dort» et la tente collective va devenir l'espace commun de sociabilité. Les Afghans l'ont progressivement aménagée : des palettes et des tapis font le sol, des canapés ont été récupérés aux encombrants, et des étagères ont été installées pour stocker les denrées alimentaires.



*Fig. 3.9.11. ; La tente collective sur le camp de Cherbourg le jour de son installation. O.Thomas, Eso Caen, 24.10.08.*

La tente collective a disparu dans l'incendie criminel du 12 septembre 2010. Une nouvelle sera réinstallée quelques semaines plus tard. Les bénévoles de l'association Itinérance cherchent par cette action à améliorer les conditions de vie sur le squat. Le même type d'installation peut être observé sur le camp de Norrent-Fontes. Là-bas, un espace commun au centre duquel est placé le feu permet aux émigrants d'être ensemble et de recevoir les personnes de passage (des bénévoles ou des habitants des villages alentours par exemple) pour partager un café.

- Les jeux

Extrait du journal de terrain, 08 octobre 2008, Cherbourg

«Ils ont monté un terrain de volley-ball avec un vrai filet. Il y a un ballon et des lignes marquées dans les gravillons».

Depuis l'automne 2008, un terrain de volley-ball improvisé occupe une partie du terrain sur lequel sont installées les tentes. Les migrants présents à Cherbourg jouent assez peu au football. Originaires pour la plupart d'Afghanistan, ils improvisent parfois un cricket<sup>195</sup>. C'est cependant au volley-ball qu'ils jouent le plus régulièrement (Fig. 3.9.12).



Fig. 3.9.12. ; Le terrain de volley-ball sur le camp de Cherbourg. OT, 27.03.10.

L'organisation de jeux collectifs n'est pas seulement ludique. Elle est une façon d'occuper le temps dont ils disposent. Les jeux constituent une activité contingente qui vient se placer entre les actions nécessaires au *passage*.

- L'éclairage

La lumière ne constitue pas un point de détail pour les migrants qui ont à vivre sur les squats. Dans certains endroits, comme à Cherbourg, l'éclairage public permet aux migrants de ne pas vivre à la simple lueur du feu. Ce n'est pas le cas dans la plupart des squats. Les migrants utilisent leur

---

<sup>195</sup> Le cricket a été introduit en Afghanistan en XIX<sup>ème</sup> siècle par l'armée britannique. Ce sport est devenu populaire auprès des Afghans réfugiés au Pakistan dans les années 1990. D'abord banni par le régime des Talibans, il est depuis 2000 le seul sport qu'il est autorisé de pratiquer en Afghanistan. L'équipe nationale est reconnue au niveau international.

téléphone portable ou leur briquet. Les associations fournissent parfois des bougies qui permettent de veiller un peu dans les tentes entre le début de l'automne et la fin de l'hiver.

La lumière donne un rythme aux activités des migrants sur le squat. Elle est aussi un facteur qui favorise les relations sociales. La lumière permet donc aux migrants de continuer à vivre entre le coucher et le lever du soleil.

### 2.3. Les stigmates d'une relégation

- L'accumulation de débris

Fig. 3.9.13. ; Des débris devant le squat des «clandestins» à Dieppe. OT, 25.03.09.

La présence de débris dans ou à proximité des squats n'a rien de systématique. La plupart des lieux d'installation informels dans lesquels je me suis rendu lors du travail de terrain sont propres. L'accumulation d'ordures est essentiellement la conséquence de la distance sociale et spatiale des migrants dans le passage. Les squats sont la plupart du temps situés dans des interstices de la ville, ou dissimulés dans la végétation à distance des espaces habités. S'ils ne sont pas ramassés par les services municipaux ou collectés par les associations, les déchets sont généralement rassemblés à un même endroit. Les migrants y mettent parfois le feu (Fig. 3.9.1 ; Fig. 3.9.14).



Fig. 3.9.14. ; Des débris à proximité du camp de Loon-Plage. OT, 20.04.10.



La présence de débris est directement liée à la relégation socio-spatiale. Si les migrants vivent à proximité d'ordures c'est d'une part parce qu'ils n'ont pas d'autre choix, d'autre part parce que les squats sont des lieux d'installation temporaires. La grande majorité des migrants qui transitent dans les campements informels ont pour principal objectif de ne pas y rester. La gestion des ordures

ménagères ne constitue pas une priorité. Elle n'est envisagée bien souvent que dans un souci d'hygiène minimum.

En définitive, les migrants ne sont pas sales, ce sont les conditions dans lesquelles la société les maintient, à la marge, qui sont à l'origine de cette proximité entre les migrants et leurs déchets.

A une autre échelle, Michel Agier a noté dans ses travaux que l'imaginaire de saleté associé à la figure de l'étranger est fausse et infondée :

*«J'ai visité beaucoup de camps, notamment pendant une enquête de sept années sur les camps de réfugiés en Afrique (...) et lors de visites plus récentes dans les campements de migrants en Europe (...). Les gens vivent dans des conditions terribles, dans un grand dénuement, s'installent dans des forêts ou des terrains vagues ; mais ils passent beaucoup de temps à nettoyer leurs intérieurs, à arranger autant que faire se peut l'apparence de leur habitat, à transformer un peu les cabanes en maison. Lorsqu'ils réalisent quelque chose d'illégal, comme détourner de l'eau, c'est justement pour pouvoir se laver. Bref, la réalité est à l'exact inverse de cette image de souillure ou de salissure colportée par les médias et les politiques.» (Agier, 2011).*

- La présence des rats parmi les migrants

Extrait du journal de terrain, 13 juin 2008, Cherbourg

«K. se plaint à Annie de la présence de «big mouse» sur le camp. Elle prévient Pierre qui dit de ne rien faire, de ne pas prévenir les services d'hygiène de la mairie. «Il faut simplement leur faire comprendre de ne pas stocker de nourriture dans et autour des tentes» ».

Extrait du journal de terrain, 18 juin 2008, Cherbourg

«Pierre me propose de venir sur le camp. Il veut que les migrants nettoient leurs détritiques pour que la ville puisse venir empoisonner les rats. Pierre peine à mobiliser les «clandestins» et à leur faire comprendre qu'il faut faire des poubelles. Il est obligé d'annuler l'intervention des services de la mairie dans l'après-midi. En plus de vouloir améliorer les conditions de vie des migrants, Pierre veut tuer les rats avant que les riverains ne se plaignent».

Extrait du journal de terrain, 18 juillet 2008, Cherbourg

«Pierre et Claire sont allés hier sur le squat pour faire du nettoyage avec les migrants. Ils ont récupéré les couvertures, les couettes et les tentes qui ne servent plus. Il y avait des rats sous les palettes (sous les tentes). C'est là que les gars glissent leurs déchets. Les rats ont fait un nid dans les matelas de laine usagés posés autour des tentes».

Si la présence de rats témoigne d'une forme de relégation, elle est davantage sociale que spatiale. En effet, ce n'est pas le lieu qui explique la présence de rats, mais le rapport à ce lieu. S'il y avait des rats à cette époque sur le squat de Cherbourg (Fig. 3.9.15), c'est essentiellement parce que le

terrain «ne comptait pas» pour les migrants. Il s'agissait simplement du lieu où il était possible de poser des tentes pour se reposer avant de tenter le passage. Les «passeurs» considéraient d'ailleurs le squat comme un espace ne servant qu'à «loger» leurs clients.

Fig. 3.9.15. ; Un pot de yaourt mangé par les rats sur le camp de Cherbourg. OT, 02.08.08

Dans les semaines qui ont suivi cet épisode, et avec la disparition du contrôle du squat par les «passeurs», les migrants présents ont transformé la physionomie du lieu et se le sont approprié (nettoyage, stockage des aliments en hauteur...). Les rats ont alors disparu.



#### ***2.4. Le squat est un indicateur de la place accordée aux migrants dans l'espace social***

Le fait que des personnes engagées dans un mouvement d'émigration-immigration soient amenées à vivre dans des squats, ou sous des bâches dans les bois, constitue évidemment un indicateur de la place accordée à l'étranger «*qui n'a pas été invité*» (Laacher, 2007) dans la société.

Le propos ici consiste davantage à marquer le fait que les conditions de vie des migrants dans «l'espace accessible» (c'est-à-dire l'accès à l'eau, à des sanitaires, à des couvertures propres, à un abris, etc.) sont un marqueur de leurs rapports avec les institutions et avec la société locale. Le graphique<sup>196</sup> ci-après vise à synthétiser cette idée (Fig. 3.9.16).

---

<sup>196</sup> Le nuage que représentent les noms des communes dans lesquelles sont installés les squats est indicatif. Il évolue avec le temps en fonction des variables représentées.

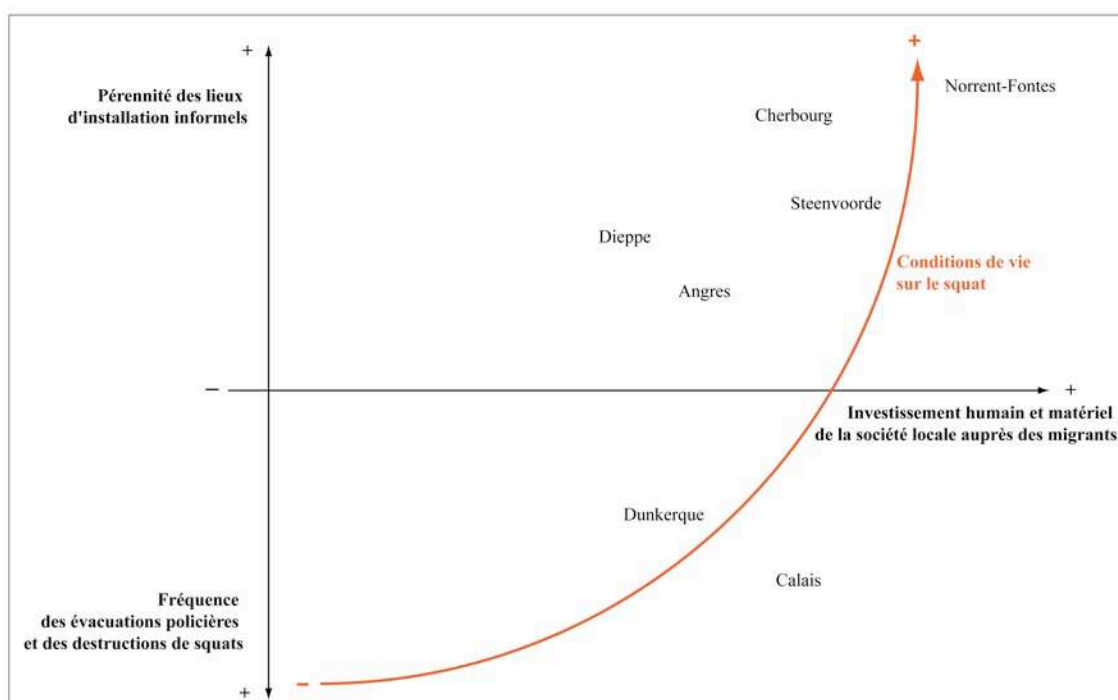


Fig. 3.9.16. ; Représentation graphique des corrélations observées entre les conditions de vie des migrants sur les squats et trois facteurs clés de leur condition socio-spatiale. OT, 14.04.11.

Ce graphique est le résultat d'un travail d'observation réalisé sur trois années à Cherbourg et ponctuellement dans les autres squats du littoral en 2009 et 2010. Le cas particulier de Paris n'est pas représenté et sera traité plus loin dans ce chapitre. L'inscription des différents lieux de squats dans ce graphique est évidemment daté. Cela ne constitue en aucun cas un «classement» des squats. Il s'agit d'une mise en comparaison permettant de nourrir les réflexions.

Deux points sont intéressants à prendre en compte. Le premier est de prendre acte du fait que la pérennité des lieux de squat ne suffit pas ; elle doit être corrélée à un investissement de la société locale (et particulièrement des habitants, bénévoles, infirmiers(ères), associations, etc.) pour que la condition des migrants s'améliore. Le deuxième point consiste à voir le caractère antinomique de l'aide humanitaire aux migrants et de la gestion policière du fait clandestin telle qu'elle est pratiquée actuellement. Le cas de Calais est particulièrement éclairant : les multiples interpellations policières et les destructions de squats annihilent les possibilités d'une évolution sociale et sanitaire de la situation pour les migrants. Le travail des associations permet, au mieux, d'éviter que les conditions de vie des migrants ne se dégradent.

## II / DES PRATIQUES SPATIALES QUI DESSINENT UNE CONDITION DE «CLANDESTIN»

Aborder les mobilités des migrants «clandestins» qui transitent par les squats du littoral de la Manche conduit à s'interroger sur les conditions dans lesquelles ces personnes se déplacent. Le voyage «clandestin» est caractérisé par les contraintes exercées sur les déplacements, ce qui le distingue précisément du voyage tel que nous en avons l'expérience lorsque nous nous déplaçons «légalement». L'objet de cette deuxième partie du chapitre neuf est de voir dans quelles mesures les pratiques spatiales des «clandestins» sont caractéristiques de leur condition.

Il est nécessaire au préalable de questionner les présupposés et les représentations collectives qui participent à définir ces personnes *a priori*, en envisageant presque systématiquement leurs déplacements par le prisme de l'«errance». L'expression «exilés en errance» est d'ailleurs constitutive des discours militants et politiques, mais est-elle véritablement appropriée ? D'après le Centre National des Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL), le terme «errance» porte un double sens : (1) Action de marcher, de voyager sans cesse (2) Action de marcher sans but, au hasard<sup>197</sup>.

Le voyage «clandestin» tel qu'il est vécu par les migrants qui transitent par le littoral de la Manche peut tout à fait être envisagé comme un déplacement long et dont il est difficile de savoir quand il va prendre fin. En revanche, l'idée d'un déplacement «au hasard», «sans but» n'est pas pertinente. En effet, tant que les migrants ne renoncent pas à leur destination (celle fixée au départ) et/ou à leur projet (ex : s'installer et travailler en Europe), leurs mobilités ne sont pas erratiques. Les parcours qu'ils dessinent pour passer d'une étape à une autre peuvent sembler aléatoires, incertains, parce qu'ils sont rarement linéaires, mais cela relève moins de l'errance que des hésitations et des contraintes avec lesquelles ils ont à composer pour aller au bout de leur voyage.

Il ne s'agit pas cependant d'évacuer l'idée de l'errance des analyses concernant les mobilités des migrants «clandestins», mais il est nécessaire de ne pas en faire une caractéristique *a priori* de leur parcours d'émigration. Pour certaines personnes, il arrive que le voyage clandestin perde son sens et que leurs déplacements en Europe deviennent effectivement «erratiques», mais il s'agit de cas particuliers pour lesquels les logiques qui guident leurs pratiques spatiales ne peuvent pas être généralisées.

---

<sup>197</sup> Source : <http://www.cnrtl.fr/definition/errance> (consulté le 18.07.11)

## 1. Des mobilités fortement déterminées par le projet

### 1.1. Des parcours plus ou moins structurés

La question des itinéraires migratoires a déjà été évoquée dans le chapitre trois, mais de façon indifférenciée, en parlant «des migrants». Il est toutefois possible d'apporter quelques nuances en ce qui concerne leurs parcours, d'une part en abordant le fait que le projet est déterminant, et d'autre part en différenciant leurs mobilités selon leur nationalité.

Les personnes qui ont quitté leur pays, en sachant pertinemment qu'elles ne pourront jamais y retourner, et avec pour but de rejoindre de la famille ou des amis dans un pays européen précis, ont généralement des itinéraires très structurés. C'est le cas des ressortissants irakiens et iraniens qui cherchent à rejoindre l'Angleterre. Leurs déplacements se font en quelques semaines, par étapes, depuis le pays d'origine, le plus souvent en faisant appel à des réseaux qui organisent leur voyage.

Les ressortissants érythréens rencontrés sur le littoral souhaitent eux aussi se rendre en Angleterre, mais les réseaux qu'ils empruntent semblent moins structurés que ceux qu'utilisent (qu'utilisaient ?) les Irakiens par exemple, si bien que le voyage jusqu'à Londres peut durer plusieurs mois ou même plusieurs années.

Les Afghans constituent un troisième exemple intéressant. Leurs parcours en Europe apparaissent souvent déstructurés, voire «erratiques». Cela tient souvent au fait que beaucoup d'entre eux ne visaient pas particulièrement un pays et une ville, mais l'Union européenne. Pour cette raison, leurs mobilités semblent parfois peu cohérentes, passant d'un pays à l'autre pour finalement revenir en arrière... Lors d'une discussion informelle pendant le travail de recherche à Paris, un médecin qui avait passé plusieurs semaines à converser avec les Afghans présents dans le X<sup>ème</sup> arrondissement m'avait dit à leur sujet que le terme le plus approprié pour parler d'eux était celui «d'émigrant». Selon lui, le fait que ces hommes aient quitté leur pays était ce qui les caractérisait tous. Ils étaient partis de chez eux et semblaient ne jamais pouvoir arriver. La plupart des migrants afghans donnent en effet l'impression d'être contraints de se déplacer sans cesse. Le choix d'aller en Irlande, en Angleterre ou en Suède n'est jamais réellement définitif. De la même manière, il arrive fréquemment que ceux d'entre eux qui demandent l'asile «disparaissent», parce que lassés d'attendre une réponse de l'administration, ils ont tenté et réussi à traverser la Manche.

Enfin, et indifféremment des nationalités d'origine, il arrive que le projet perde son sens et que le découragement gagne certains émigrants. Toutes les personnes engagées dans le *passage* ne disposent pas des mêmes ressources financières, des mêmes réseaux sociaux et n'ont pas toute une chance égale de passer. Des échecs répétés, le fait de ne plus avoir d'argent, associés à des conditions de vie extrêmement difficiles sur le littoral, finissent par entamer fortement les motivations des individus à poursuivre la route initialement tracée. Les mobilités tendent alors à



devenir désordonnées, mêlant l'obligation de travailler et la recherche d'une solution alternative au projet de départ.

### 1.2. Le littoral, les squats et Paris : être mobile pour passer la Manche

A l'échelle du littoral de la Manche, c'est essentiellement la nécessité de passer, c'est-à-dire de poursuivre le voyage clandestin, qui détermine et organise les mobilités.

Paris est le lieu à partir duquel les migrants se distribuent soit vers Calais, soit vers Dieppe, soit vers Cherbourg. Par la suite, et à partir de ces espaces, des mobilités «secondaires» peuvent être observées en direction de différents points de passage, le long des axes d'autoroute ou vers Dunkerque à partir de Calais, et vers Ouistreham à partir de Cherbourg (Fig. 3.9.17).

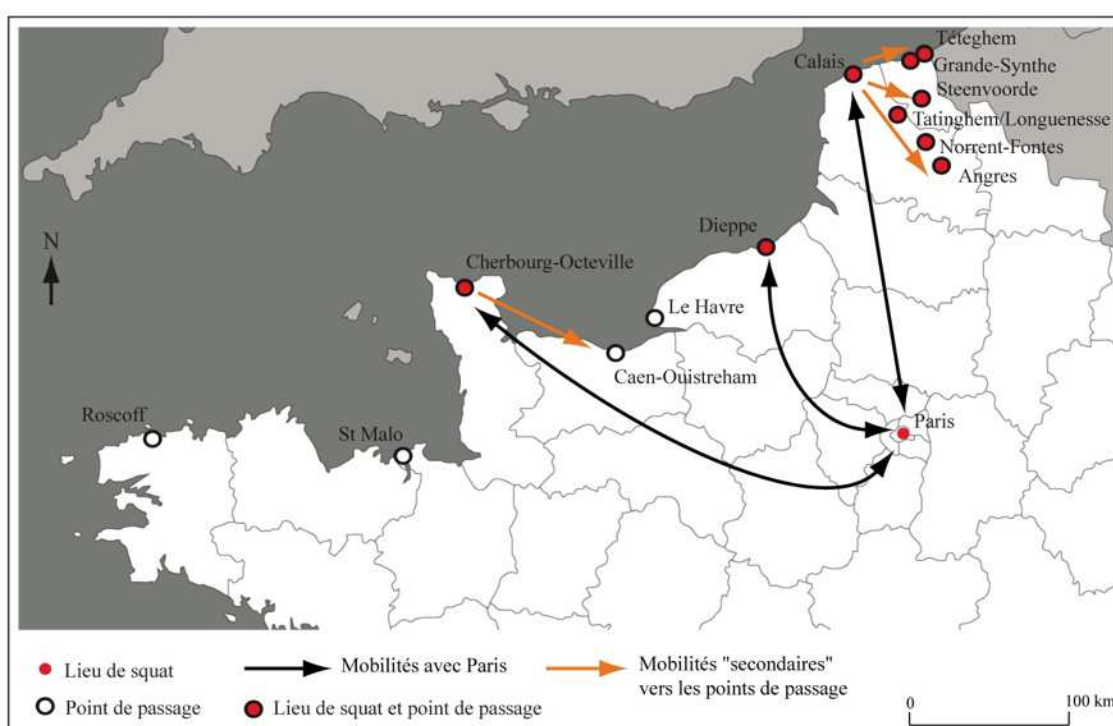


Fig. 3.9.17. ; Représentation des mobilités des migrants «clandestins» entre paris et le littoral. OT, 09.05.11

- Paris est une étape du passage et une «base arrière» du voyage clandestin

Paris est une étape du passage. Beaucoup des migrants qui remontent de l'Italie arrivent à la Gare de Lyon. Leurs déplacements dans Paris sont liés aux réseaux qu'ils sont en mesure de mobiliser. Les Afghans remontent vers la Gare de l'Est et la Gare du Nord. Le square Villemin est depuis plusieurs années un espace repère, un «centre», à partir duquel s'organise la suite du voyage.

De la même manière, le square Alban Satragne, situé à quelques centaines de mètres, a été pendant longtemps (depuis Sangatte et de façon certaine jusqu'à l'été 2008) un espace dans lequel les

Irakiens et les Iraniens rencontraient ceux qui allaient organiser le passage vers la Grande-Bretagne (Fig. 3.9.18).

Paris est aussi une «base arrière» dans le *passage*. Les migrants y reviennent parfois après avoir passé plusieurs semaines ou plusieurs mois dans les squats du littoral ; soit qu'ils vont repartir vers un autre port transmanche, soit qu'ils vont mobiliser d'autres réseaux pour aller vers le nord de l'Europe via l'Allemagne et le Danemark. Les déplacements vers Paris, ou depuis Paris, se font

essentiellement par le train. La ligne Paris-Cherbourg est fréquemment utilisée par les migrants, de la même manière que les lignes qui permettent de rejoindre Lille et Calais.



Fig. 3.9.18. ; Le square Alban Satragne et le Square Villemain à proximité de la Gare de l'Est. OT, 06.05.11

- D'un squat à l'autre pour tenter différents points de passage

#### *Les réseaux d'interconnaissances et les représentations géographiques du passage*

Les connaissances géographiques initiales apprises dans les livres ou sur Internet - celles dont disposait la personne avant d'arriver en France - interviennent peu dans les mobilités des migrants à l'échelle du littoral. Les déplacements sont essentiellement pensés à l'échelle internationale, d'un pays à l'autre, et les repères sont d'abord les capitales (Athènes, Rome, Paris, Londres...) et les villes qui font aujourd'hui partie de l'imaginaire du *passage* telle que Patras, Calais ou encore Cherbourg. Dans les locaux associatifs où elles sont affichées, les mappemondes ou les cartes représentant l'Europe ou la France, sont toujours l'objet d'une attention particulière de la part des migrants. A Itinérance, ce sont les nouveaux arrivés qui s'attardent devant la carte de France. Paris, Cherbourg et Calais sont localisés, les distances sont évaluées et les plus curieux interpellent les bénévoles pour savoir où sont les ports transmanche.

Cependant, et comme le notait Pierre, un bénévole d'Itinérance, lors d'une réunion de l'association, «la connaissance géographique ne peut pas être spontanée», elle nécessite un apprentissage. Elle se fait essentiellement de deux manières : par le récit d'une part, et par l'expérience de l'espace d'autre part.

Les mobilités à l'échelle du littoral sont liées aux réseaux qui développent les migrants. Celui qui est isolé et qui dispose de peu de contacts n'aura pas les mêmes mobilités que celui qui dispose de contacts dans différents squats du littoral. Suivant cette logique, les nouveaux arrivants se déplacent peu. Leur connaissance géographique de l'espace se développe à partir du squat dans lequel ils sont arrivés. Ils y ont été conduits par des «passeurs» ou invités par des compatriotes. Les rencontres qu'ils y font vont les aider à poursuivre leur voyage. Ceux qui connaissent une ville ou qui ont fréquenté un autre squat sur le littoral généralement communiquent cette expérience aux autres. Sur la base de ces récits, les «nouveaux» vont se représenter mentalement la géographie du passage au niveau du littoral. Les représentations mentales de l'espace ainsi produites participent pour une grande part à guider les choix des migrants quant à leur mobilité le long de côtes de la Manche.

Extrait du journal de terrain, 21 juillet 2008, Cherbourg

«La nature a horreur du vide. Regarde» (Claire à moi). Il y a 8 nouveaux migrants, tous Iraniens. Je reconnais l'un d'eux qui est déjà venu cet hiver. Le fait qu'il y ait le même nombre d'arrivants que de partants nous surprend. Y aurait-il déjà un nouveau réseau ? Pierre pense que ce n'est pas sûr. Selon lui les Iraniens communiquent beaucoup entre eux. Il n'y a pas systématiquement des réseaux comme chez les Kurdes semble-t-il».

A Cherbourg, l'expérience a montré que les réseaux d'interconnaissances «s'auto-gènèrent» et s'activent d'autant plus que les filières chargées de faciliter le *passage* sont faibles ou absentes. En effet, l'arrivée et le renouvellement du nombre des migrants, sensiblement toujours dans les mêmes proportions depuis l'été 2008 et le printemps 2009, tend à valider l'importance du rôle des réseaux et de la communication. En effet, les migrants se téléphonent beaucoup entre amis et compatriotes. Les déplacements vers Cherbourg se font souvent de cette manière. Ceux qui parviennent à passer, soit vers l'Irlande, soit vers l'Angleterre, appellent d'autres migrants pour les prévenir que le passage est possible, et que des places sont libres sur le squat qu'ils ont quitté.

L'apprentissage de l'espace peut aussi être nourri de déplacements «erratiques». Certains, parmi les migrants qui ne sont pas contraints de payer pour passer d'un squat à l'autre, choisissent de se déplacer et développent assez rapidement une bonne connaissance géographique des squats et des points de passage, mais aussi des espaces ressources (hôpitaux, associations, magasins de téléphonie, etc.). Ce comportement peut aussi être observé à l'échelle de la ville. A Paris ou à Calais, des migrants peuvent ainsi arpenter les rues par groupes de deux ou trois à longueur de journée. C'est en partie de cette manière qu'ils se composent une image de la ville et qu'ils y trouvent des solutions «à la marge» (ex : où trouver des palettes ? où peut-on se reposer ou se cacher, etc. ?).

*S'en remettre à ceux qui savent (les déplacements «guidés»)*

Les «passeurs», et plus généralement ceux qui organisent le passage clandestin, sont bien souvent les seuls à disposer d'une connaissance de l'espace suffisante pour se déplacer à l'échelle nationale, inter-régionale, régionale et locale. Les migrants qui s'en remettent à eux ne savent parfois même pas dans quel pays ils se trouvent lorsqu'ils se font débarquer par camion à Cherbourg<sup>198</sup> ou à Calais. Dans le cas des réseaux Kurdes rencontrés à Cherbourg, les observations révélaient que les «passeurs» avaient des connaissances spatiales que les migrants n'avaient pas et c'est en partie pour cela que ces derniers n'avaient d'autre choix que d'accepter de se faire «guider». Il semble que ce soit sensiblement la même chose pour les migrants d'origine vietnamienne présents dans le nord de la France. Ils transitent par Paris<sup>199</sup> et se font emmener jusqu'aux squats (Angres ou Tétéghem par exemple) à partir desquels ils tentent de passer. Ce ne sont pas eux qui maîtrisent le déplacement entre ces deux espaces.

D'une manière générale, la maîtrise de l'espace fonctionne comme une sorte de «capital» que les filières, mais aussi les migrants eux-mêmes, savent revendre : connaître la localisation d'un squat et d'un point de passage, mais aussi le lieu de distribution d'un repas par une association, ou le local dans lequel il est possible de se laver sont autant d'informations géographiques qu'il est possible de monnayer ou d'échanger contre quelques services.

- Les aléas du *passage*

Le *passage* est parfois bloqué par des événements qui surviennent localement et qui ne sont pas liés au fait clandestin lui-même comme peuvent l'être des travaux de sécurisation d'installations portuaires.

Extrait du journal de terrain, 11 mars 2008, Cherbourg

«Il y a moins de ferries à cause de la météo, alors sur le squat, ça bouchonne (rire)», (Pierre).

Extrait du journal de terrain, 26 mai 2008, Cherbourg

«Ils sont plus nombreux alors que le port est bloqué par les pêcheurs. Pierre pense qu'il y a un «embouteillage» ».

La météo comme les grèves de pêcheurs lorsque ces derniers choisissent de bloquer les ports, sont des facteurs contingents indirectement liés au voyage clandestin. Quand les rotations des ferries ne

---

<sup>198</sup> Il est arrivé en effet que des migrants soient déposés à l'entrée de Cherbourg et que les chauffeurs leur disent qu'ils étaient en Angleterre.

<sup>199</sup> On retrouve assez facilement des tickets de métro aux abords ou dans leurs squats.

se font plus, les migrants cessent de monter dans les camions et leur nombre au niveau des squats peut soit augmenter, comme cela a pu se produire à Cherbourg au printemps 2008, soit diminuer s'ils ont la possibilité de passer ailleurs.

Il arrive également que des mesures de fermeture de certaines aires d'autoroute soient prises. A Steenvoorde en mai 2009, des travaux ont amené les autorités à fermer l'aire de repos. Les migrants qui avaient été prévenus, ont quitté le camp installé dans le village pour aller vers un autre squat. Dans le Dunkerquois, les aires d'autoroute peuvent aussi être fermées volontairement pour contraindre les migrants à partir<sup>200</sup>. En 2010, l'aire de Tétéghem avait été condamnée par les autorités. Loin de diminuer, le nombre des migrants avait augmenté et les tensions sur le squat s'étaient accentuées : Tétéghem était en effet à cette époque un point de passage payant. Abandonner ce squat pour un autre signifiait payer à nouveau, ce que les migrants n'étaient pas prêts à faire, estimant très probablement qu'ils devaient avoir accès à l'aire d'autoroute pour laquelle ils avaient donné de l'argent.

### ***1.3. Perte de sens et perte de repères : l'errance n'est pas uniquement géographique***

Il est arrivé fréquemment que les bénévoles d'Itinérance à Cherbourg rencontrent des exilés qui présentaient des séquelles psychologiques importantes dues aux traumatismes subis dans le pays d'origine ou au cours du voyage clandestin. L'histoire personnelle permet alors très souvent de mieux comprendre ces personnes, à la fois dans leur état (dépression, trouble du sommeil...) et dans leur comportement (irritabilité, rumination intellectuelle...). Cependant, à l'échelle du littoral, seul le Centre d'Ecoute et de Soins de MSF à Paris dispose des moyens nécessaires (notamment des psychologues cliniciens) pour le suivi et la prise en charge, même temporaire, de ces migrants. Les bénévoles sont bien souvent démunis, car non formés à ces situations, et ont du mal à interpréter l'attitude inconstante de certains migrants ou leur «disparition» subite alors qu'ils s'étaient engagés depuis plusieurs mois à cesser le voyage pour entamer une demande d'asile en France.

L'errance dont semblent saisies ces personnes et qui tend à se manifester dans leurs déplacements trouve son origine dans les traumatismes subis au cours du *passage*. Autrement dit, leur condition de «clandestins» est la cause des souffrances psychologiques dont ils sont victimes ainsi que des formes d'errance qui se manifestent dans leurs comportements. Ces observations issues du travail de terrain résonnent avec les diagnostics faits par les professionnels de la santé :

*«Régulièrement, dans chacun de ses rapports annuels, le Comité médical pour les exilés (Comede) note que l'exclusion et la précarité aggravent l'état de santé des exilés et des*

---

<sup>200</sup> Depuis l'été 2011, les migrants vont sur les aires d'autoroute en Belgique pour monter dans des camions qui embarquent à Calais ou Dunkerque.

*migrants en situation précaire. Il souligne que la souffrance psychique est plus fréquente chez les personnes les plus vulnérables, femmes et mineurs étrangers isolés, demandeurs d'asile et sans-papiers. Les facteurs mêmes de la précarisation évoqués ci-dessus, auxquels on pourrait ajouter les facteurs linguistiques et culturels, accentuent les difficultés de reconnaissance de la pathologie mentale et par conséquent limitent l'accès aux soins psychiatriques (...).*» (Baudet-Caille et Mony, 2010, p.4).

Certains migrants ne savent plus quoi faire et se mettent à tout tenter, comme s'ils désespéraient - à juste titre au regard des situations administratives et personnelles parfois inextricables dans lesquelles ils se trouvent - de voir un jour leur voyage prendre fin : partagés entre l'envie de rester et demander l'asile, la possibilité de continuer la route ou celle de repartir dans une autre ville et un autre squat pour peut-être trouver une solution. L'errance géographique semble alors répondre à une forme d'«errance psychologique». L'individu présente des comportements *anomiques*, tels que les définissait le sociologue R.K.Merton (Akoun et Ansart, 2006). Du fait de leur position sociale, ces migrants «clandestins» réalisent qu'ils sont dans l'impossibilité d'atteindre l'objectif qu'ils s'étaient fixés et que parfois les membres de leurs familles leur avaient imposés.

- Le cas de N.

Extrait du journal de terrain, 12 janvier 2009, Cherbourg

«Quand on arrive, N. est déjà là. Le lait chauffe sur les plaques électriques. Antoinette va m'expliquer que N. «a craqué» la semaine précédente. Il est arrivé en colère à la salle en disant qu'il ne voulait plus être avec les autres, qu'il ne voulait plus de Michel, qu'il ne voulait plus être emmené dans les foyers pour SDF. Depuis, Antoinette lui a donné la clé de la salle avec l'accord de Pierre. N. va où il veut. Antoinette et les autres bénévoles ne lui demandent plus ce qu'il fait, où il dort».

Extrait du journal de terrain, 14 janvier 2009, Cherbourg

«N. est à la salle tard le soir (Antoinette voit la lumière depuis son appartement) et tôt le matin. Il semble rechercher la solitude. Il a dit à Antoinette que dorénavant il voulait dormir le matin. Elle pense que c'est à cause des médicaments qu'il prend contre la dépression. Il a aussi refusé toutes les solutions d'hébergement. Il veut dormir dehors, dans sa tente».

La situation de N. est symptomatique des formes d'anomies qui finissent par toucher les migrants qui ne parviennent pas à régulariser leur situation. Il nourrissait encore un projet depuis qu'il avait quitté son pays : «*Cherbourg ne veut pas de moi. Je veux un appartement, je veux travailler...*», (N., juillet 2009), mais sa situation administrative en France l'en empêchait. Il résumait ainsi à une bénévole d'Itinérance ce à quoi il en était réduit : «*Ma vie c'est manger et aller aux toilettes*», (N., juillet 2009).

Extrait du journal de terrain (réunion Itinérance), 23 novembre 2009, Cherbourg

«N. fréquente les associations Amarrage, Au fil de l'eau (qui sont des associations de réinsertion), Pop'Art. Il ne veut pas entendre parler des associations humanitaires ni des réfugiés. Il n'accepte que ce qui l'emmène vers autre chose».

N. tend à rejeter de plus en plus toutes les formes d'assistance humanitaire et d'aide sociale. Il est conscient que l'errance dont il est victime est la conséquence des normes sociales et légales qui lui sont imposées, mais il ne peut faire autrement que de composer avec elles. Et lorsque cela devient insoutenable pour lui, il annonce qu'il va repartir et quitter Cherbourg, comme si la distance géographique pouvait annuler les problématiques qui l'empêchent d'avoir une existence sociale.

## **2. Faire de l'espace une ressource : mobiliser la ville**

La ville (ou du village) dans laquelle s'inscrit le squat (ou celle située à proximité) est fortement investie et parcouru par les migrants dits «clandestins» en attente pour passer de l'autre côté de la Manche. Les situations observées sur le littoral sont diverses et dépendent de nombreux facteurs comme par exemple le nombre des migrants, la taille de la ville, l'intensité de l'aide humanitaire, etc. Cependant, il est possible de repérer des constantes en ce qui concerne les usages de la ville (ou du village). Certaines pratiques spatiales apparaissent comme nécessaires, telles que celles qui vont permettre de manger ou de se laver. D'autres semblent banales lorsqu'elles ont pour but de téléphoner, de discuter ou même de se promener. Toutes néanmoins témoignent de leur «identité» : leurs parcours dans la ville sont la projection spatiale de leur condition de «clandestin» .

Dans le point précédent, nous avons vu que les mobilités des migrants à l'échelle du littoral présentent des logiques, une cohérence. Il en va de même à l'échelle des villes ou des villages en marge desquels les migrants sont installés. Leurs mobilités et les rythmes de leurs déplacements constituent des signes de leur position dans la société.

### ***2.1. Un apprentissage de l'espace***

Extrait du journal de terrain, 17 février 2009, Cherbourg

«Un migrant a dormi dans le parc pendant six jours. Il ne savait pas pour le squat. Il a été question d'organiser des maraudes avec Conscience Humanitaire. Il aurait alors fallu une clé. Pierre était contre, car si parfois des migrants vont dans le parc, c'est justement parce qu'ils ferment la nuit et qu'ils sont tranquilles».

La plupart des migrants qui arrivent à Cherbourg pour tenter le passage sont «pris en charge» à leur arrivée à la gare, soit par des «passeurs», soit par des compatriotes. Ils sont ensuite accompagnés

jusqu'au terrain du gymnase Nordez où ils trouveront une place sous les tentes. Cependant, il arrive que certains migrants viennent à Cherbourg sans y avoir de contacts. Dans ce cas, ils sont amenés à découvrir la ville par eux mêmes. Leurs comportements sont remarquables quand ils sortent de la gare : ils marchent assez lentement en regardant autour d'eux, s'arrêtent. Ils ont généralement un sac avec eux. Quand ils ne sont pas repérés tout de suite par des bénévoles d'Itinérance, ils vont s'installer dans différents endroits de la ville, comme dans le parc, pour y dormir.

Cherbourg n'est pas une grande ville et ces situations sont assez rares. Les bénévoles d'Itinérance se sont par ailleurs toujours attachés à expliquer aux nouveaux arrivés comment se rendre dans les

principaux espaces ressources de la ville. Ils les y accompagnaient aussi parfois. Lorsqu'un local a été mis à disposition de l'association, des plans ont été affichés pour aider les migrants à se repérer dans la ville (Fig. 3.9.19).



Fig. 3.9.19. ; Un plan de localisation des dispositifs d'assistance à Cherbourg affiché dans le local de l'association Itinérance. OT, 15.02.08

Extrait du journal de terrain, 31 août 2008, Cherbourg

«Je devais conduire les clandestins à la Chaudrée avec Michel pour leur montrer la route. L'un d'eux était déjà là cet hiver. Il connaît et montrera aux autres demain».

Extrait du journal de terrain, 01 septembre 2008, Cherbourg

«Je devais retrouver les clandestins pour leur montrer le chemin de la Chaudrée. Ils ont trouvé seuls. Le coiffeur (le migrant qui connaissait déjà Cherbourg) était déjà venu».

Je me suis assez vite aperçu que les migrants savaient tout à fait développer des connaissances géographiques de la ville par eux-mêmes. D'un part, ils passaient une partie de leur temps dans les rues pour se repérer, et d'autre part, la cartographie mentale des espaces ressources et des itinéraires fait partie des informations transmises entre les migrants au cours du voyage clandestin : celui qui sait guide les autres.



## 2.2. Géographie des pratiques spatiales des migrants à Cherbourg

- L'organisation spatiale d'un espace de vie

Le squat est installé en marge de la ville, à proximité des carrières de l'ouest. L'ensemble des déplacements des migrants s'organise à partir de ce lieu vers les espaces ressources que sont les associations et l'accueil de jour pour Sans Domicile Fixe d'une part, et vers le port de commerce d'autre part. Les migrants «clandestins» parcourent donc le coeur de l'agglomération chaque jour (Fig. 3.9.20).

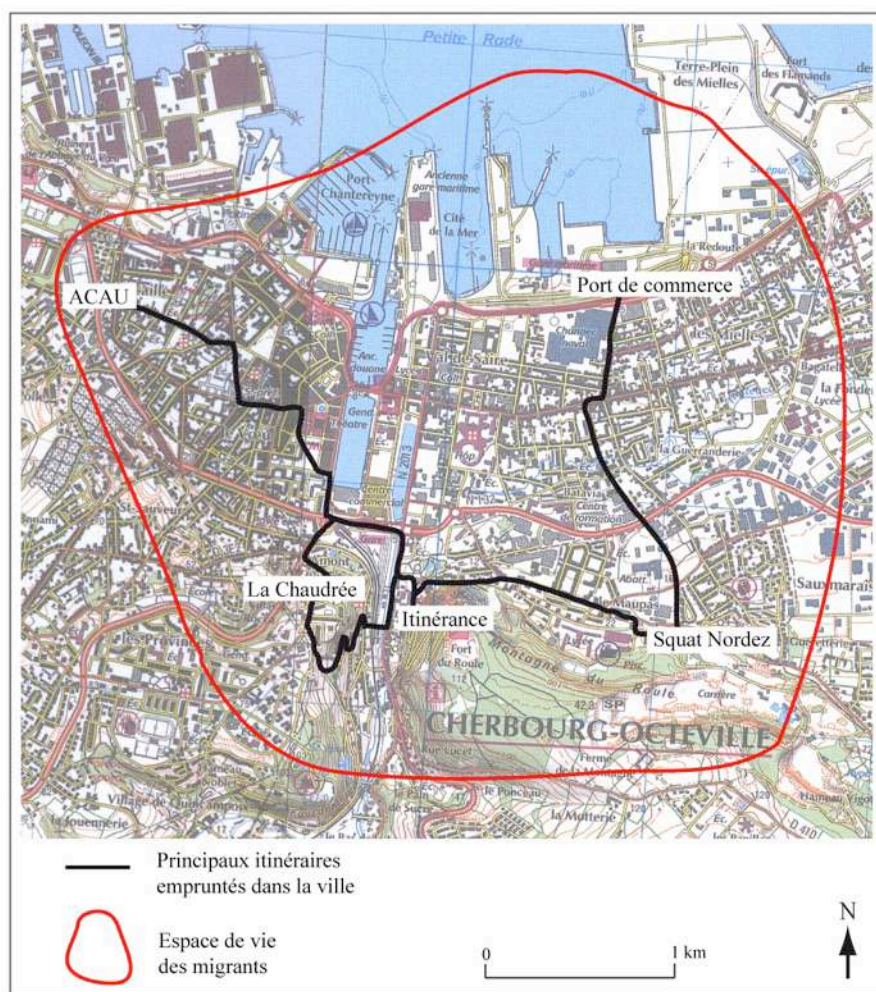


Fig. 3.9.20. ; Espace de vie et principaux itinéraires de migrants «clandestins» à Cherbourg, OT, 18.05.11

Le temps passé à marcher et les kilomètres parcourus sont importants. Le tableau ci-après synthétise les distances entre chacun des espaces représentés sur la carte et propose une conversion en temps pour chaque distance métrique (Fig. 3.9.21).

	<b>Itinérance</b>	<b>ACAU</b>	<b>La Chaudrée</b>	<b>Port de commerce</b>
<b>Squat «Nordez»</b>	1,2 km (14 à 15 minutes)	3,3 km (39 minutes)	2,4 km (28 à 29 minutes)	1,7 km (20 à 21 minutes)
<b>Itinérance</b>		2,36 km (28 à 29 minutes, par le centre-ville)	1,2 km (14 à 15 minutes)	2,2 km (26 à 27 minutes)
<b>ACAU</b>			2 km (24 minutes)	2,7 km (32 à 33 minutes)
<b>La Chaudrée</b>				2,5 km (30 minutes)

Fig. 3.9.21. ; Distances et temps de trajets à pied entre les principaux espaces fréquentés par les «clandestins» à Cherbourg. OT, 18.05.11

Les migrants qui choisissent de prendre un petit déjeuner, une douche, un repas et qui tentent le passage au ferry du soir parcourent au minimum 8 à 12 kilomètres par jour, soit un temps passé à marcher compris entre 1H40 et 2h30. La ville de Cherbourg n'est pas suffisamment grande pour qu'il soit intéressant de prendre le bus. Les migrants se déplacent donc à pied d'un point à un autre. Leur espace de vie est plus large et moins strictement borné à des nécessités telles que manger ou tenter le passage. Les migrants se déplacent dans l'ensemble du centre de l'agglomération de Cherbourg (représenté sur la carte par la forme rouge). Ils fréquentent les parcs de la ville, le port de plaisance, la place du théâtre, les espaces boisés de la carrière, etc.

En résumé, on peut retenir que l'espace de vie des «clandestins» à l'échelle de la ville s'organise à partir du squat, en direction d'espaces ressources, en lien avec l'activité du port de commerce, et qu'il tend à se développer et à se complexifier quand les migrants sont amenés à séjourner longtemps dans la ville.

- Des pratiques spatiales qui questionnent la marginalité des «clandestins»

Bien qu'ils soient socialement marginalisés, ce qui transparait dans le fait de fréquenter l'accueil de jour pour les Sans Domicile Fixe ou la Chaudrée (dont le rôle est de servir des repas au plus démunis), les migrants n'évoluent pas spatialement à la marge. Seul le squat à Cherbourg est véritablement en périphérie du centre-ville ancien. Leurs mobilités sont mêlées à celles des habitants. Ils parcourent les rues piétonnes, achètent du tabac, des cartes téléphoniques, s'arrêtent sur les bancs publics pour discuter... Et pourtant, ils passent totalement inaperçus si on ne les connaît pas personnellement. Aucun signe physique ne permet véritablement de les différencier du reste de la population et par conséquent, rien ne permet de préjuger de leurs conditions de vie, ou même du fait qu'ils soient «clandestins». Hors du squat et des espaces humanitaires ou caritatifs

qu'ils fréquentent, et qui constituent des marqueurs de la place qu'ils occupent dans la société, les rapports à l'espace des migrants dans la ville ne sont pas caractéristiques de la marginalité.

- Des espaces interdits ?

Le champ de l'espace accessible est néanmoins borné. Le cas de l'espace portuaire est symptomatique : les migrants qui y sont interpellés le sont d'abord pour intrusion dans une zone d'accès restreint. Transposé dans la ville, il apparaît que l'espace est inégalement accessible aux migrants.

Extrait du journal de terrain, 31 mars 2008, Cherbourg

« Des clandestins prendraient des douches à Nordez et l'un d'eux aurait dormi dans la salle. Une réunion est organisée (demandée par la mairie ?) pendant le petit-déjeuner avec quelques clandestins (dont Bibo), Pierre, Claire, deux policiers municipaux, un représentant du service d'hygiène et un élu (Frédéric Bastian, solidarité). Il s'agit de faire comprendre aux clandestins de ne plus retourner au douches de Nordez (plus problème d'une porte cassée) pour que la municipalité ne soit pas dans la situation de ne plus pouvoir les aider».

Cet exemple est issu du travail de terrain réalisé à Cherbourg, ville dans laquelle la présence des migrants fait l'objet de régulations négociées de la part de la municipalité et des associations. Les douches du gymnase, situées à côté du squat, ne sont pas accessibles aux migrants. Ces derniers doivent se rendre à l'accueil de jour pour se laver. En provoquant une réunion, la municipalité entendait marquer les limites à ne pas dépasser du côté des migrants. En interdisant l'accès au gymnase, et donc à un espace, ce sont à la fois les pratiques spatiales qui sont canalisées mais aussi les comportements. D'une certaine manière, c'est la présence dans la ville qui se trouve contrôlée : la municipalité et les associations ouvrent certains espaces aux migrants, que ces derniers choisissent de mobiliser ou pas, et produisent du même coup une forme de régulation des pratiques spatiales des «clandestins» dans la ville.

### ***2.3. La mobilisation des ressources de la ville, ou «le camp éclaté»***

La ville est pour les migrants «clandestins» un espace de ressource qu'ils apprennent à mobiliser. Penser les migrants comme des personnes «dépendantes» serait une erreur. Ils savent tirer parti de l'espace social dans lequel ils s'inscrivent et utilisent les différentes formes d'aide auxquelles ils peuvent avoir accès. Cela les amène à parcourir l'espace de la ville et à dessiner une géographie toute particulière. Denis Lemasson, un médecin qui a travaillé pendant plusieurs années dans le cadre de missions humanitaires, compare l'espace de vie des migrants à Paris à un «camp éclaté» : certains lieux servent à se reposer, d'autres à discuter ou à jouer, d'autres encore à manger ou à se

faire soigner... Selon lui, l'espace produit par les migrants est organisé de la même façon qu'un camp humanitaire, mais dont les différentes composantes auraient été dispersées dans la ville, amenant ainsi les migrants à se déplacer.

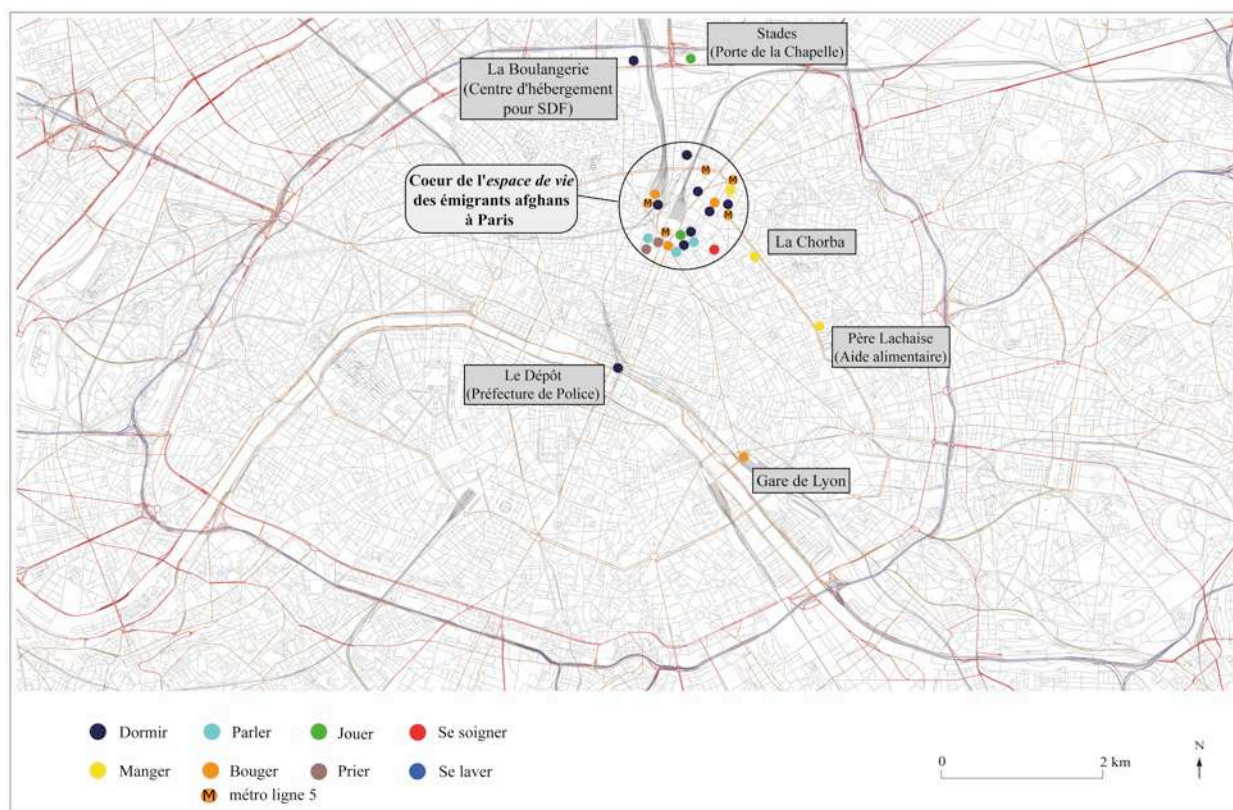


Fig. 3.9.22. ; Paris, le "camp éclaté". L'espace de vie des Afghans «clandestins» à Paris est essentiellement centré sur le X<sup>ème</sup> arrondissement et la Gare de l'Est. OT, 29.06.11. Source : D.Lemasson.

L'espace de vie des émigrants afghans est resserré dans le X<sup>ème</sup> arrondissement de Paris (Fig. 3.9.22). En marge, on trouve la Gare de Lyon par laquelle ils arrivent à Paris, le Dépôt dans lequel ils peuvent être amenés à passer une nuit ou deux, des espaces de distribution de l'aide alimentaire tels que La Chorba sur le boulevard de la Villette ou la soupe populaire au Père Lachaise et la Boulangerie, un centre d'hébergement pour SDF dans lequel les émigrants afghans majeurs sont emmenés par des bus de la RATP le soir. Les stades de la Porte de la Chapelle sont également fréquentés occasionnellement pour jouer au football.

Le coeur de l'espace de vie des Afghans dans le X<sup>ème</sup> arrondissement de Paris s'organise dans un peu plus de 1 km<sup>2</sup> (Fig. 3.9.23). Le square Villemin est l'espace central à partir duquel se dessinent les mobilités. C'est en effet le lieu où les Afghans sont amenés à passer et à revenir au cours de la journée et au cours de leur séjour à Paris. Depuis que la ville de Paris a interdit aux Afghans l'accès au square la nuit, en juillet 2009, les émigrants occupent différents espaces du X<sup>ème</sup> arrondissement pour dormir. Les plus chanceux ont accès à des hôtels, et les autres dorment dans l'espace public.

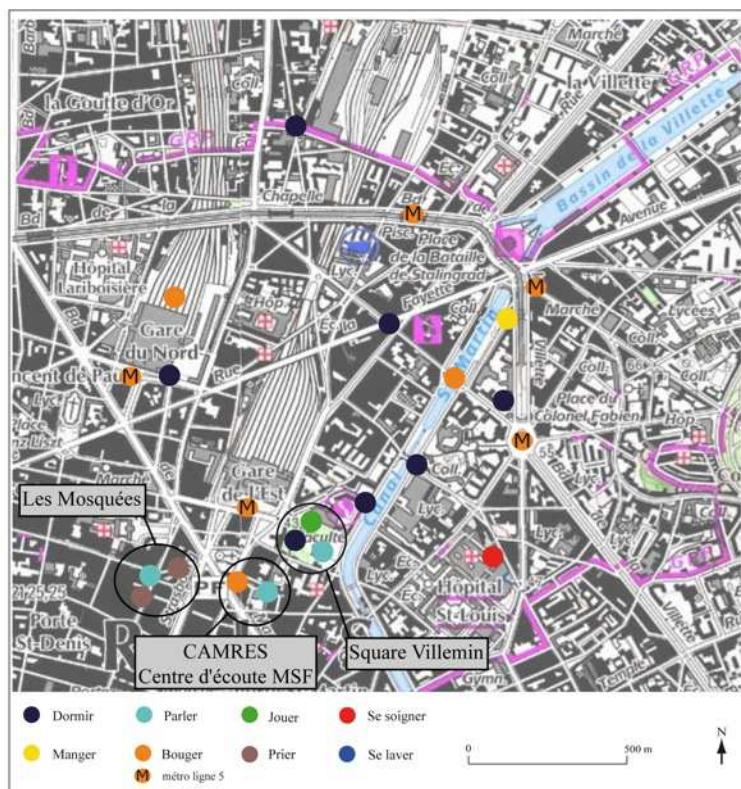


Fig. 3.9.23. ; Paris X<sup>ème</sup>, le “camp éclaté”. OT, 29.06.11. Source : D.Lemasson.

La ligne de métro n°5 structure les déplacements dans le X<sup>ème</sup> arrondissement même si la plupart d’entre eux passent beaucoup de temps à se déplacer à pied. Le Centre d’Aide Médicale et de Réinsertion Economique et Sociale (CAMRES) ainsi que le Centre d’Ecoute et de Soins de MSF sont fréquentés régulièrement, et même quotidiennement pour une partie des émigrants. Les mosquées sont aussi des lieux dans lesquels il est possible de croiser les Afghans du X<sup>ème</sup>

arrondissement. Hors des espaces pointés sur la carte, les bords du canal St Martin sont quotidiennement parcourus par les migrants. C’est là qu’ils se reposent, qu’ils mangent, qu’ils discutent et qu’ils prennent le bus vers le centre d’hébergement de la Boulangerie le soir.

A Cherbourg, l’espace de vie des migrants est «fonctionnalisé» : les lieux sont attachés à des besoins comme par exemple manger ou se laver, mais aussi à des pratiques ou à des comportements. Comme à Paris, l’image du «camp éclaté» apparaît tout à fait pertinente pour lire les rapports des migrants à l’espace urbain (Fig. 3.9.24).

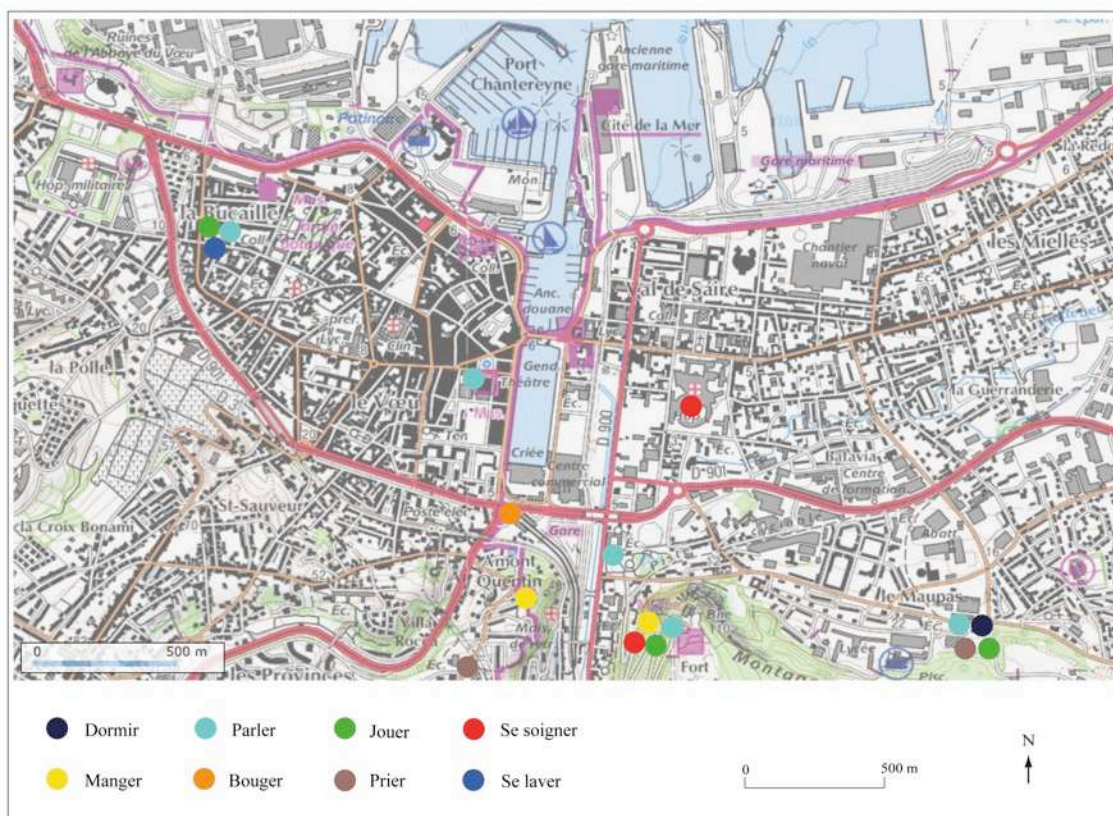


Fig. 3.9.24. ; Cherbourg, le «camp éclaté». OT, 10.05.11

Les paragraphes qui suivent visent à mettre en miroir les observations de terrain faites à Cherbourg avec celles effectuées par Denis Lemasson à Paris auprès des Afghans.

- Manger, se laver, se vêtir (optimiser l'accès à l'aide humanitaire)

Les migrants peuvent manger à différents endroits : un petit déjeuner est servi chaque matin dans le local d'Itinérance, des viennoiseries sont parfois disponibles à l'ACAU et un repas chaud est servi en fin d'après-midi à la Chaudrée. En revanche, ils ne peuvent se laver qu'à l'accueil de jour.

Extrait du journal de terrain, 28 avril 2008, Cherbourg

«Ils sont environ une quinzaine à venir au petit déjeuner en ce moment. Ils sont environ 30 à venir aux repas. Pierre nous explique que certains «malins» font le choix d'aller directement à l'ACAU. D'autres restent à dormir sur le camp».

Les «malins» dont parle Pierre sont les migrants qui font le choix de se contenter d'une viennoiserie et d'un thé à l'ACAU pour pouvoir prendre une douche et peut-être avoir accès à Internet avant qu'il n'y ait trop de monde. D'autres choisissent de prendre deux petits déjeuners. Ceux là se dépêchaient de manger à Itinérance pour arriver de bonne heure à l'ACAU pour y reprendre un thé et des gâteaux. Durant l'hiver, cela leur permettait de tenir jusqu'au repas du soir.

Il arrive également qu'ils récupèrent des caisses de pêches invendues dans les magasins et la présence de caddies et de sacs Lidl sur le squat témoigne du fait qu'ils ne sont pas complètement dépendants de l'aide alimentaire proposée par les associations.

Les vêtements chauds et les chaussures sont distribués à ceux qui en ont besoin par Itinérance si bien que l'accès à l'aide caritative se trouve ainsi répartie entre trois lieux de la ville : le local d'Itinérance, l'accueil de jour et le local de la Chaudrée.

- Dormir, s'abriter, se chauffer

La survie sur le squat n'est pas uniquement dépendante de l'action des associations. Les migrants parcourent l'espace de la ville pour y récupérer des matériaux ou encore de la nourriture. Ils ne coupent pas le bois des arbres qui entourent la carrière de l'ouest mais y ramassent le bois mort. Ils passent aussi aux abords des espaces industriels et commerciaux pour y trouver des palettes qui servent à construire des abris si elles sont en bon état, ou à se chauffer.

D'une manière générale, les matériaux nécessaires à la survie sur le squat sont issus de récupérations diverses au gré des déplacements dans la ville.



A Paris, l'architecture devient ce avec quoi il est nécessaire de composer pour s'abriter et dormir en sécurité. Ce cliché réalisé par le photographe Philippe Bazin (*Fig. 3.9.25*) est issu d'une série plus large dans laquelle il s'attache notamment à questionner de quelles manières les migrants s'inscrivent dans la géométrie de l'espace urbain. Ici, la photographie montre le toit d'un bâtiment fluvial le long du canal St Martin sur lequel les migrants avaient pour habitude de dormir.

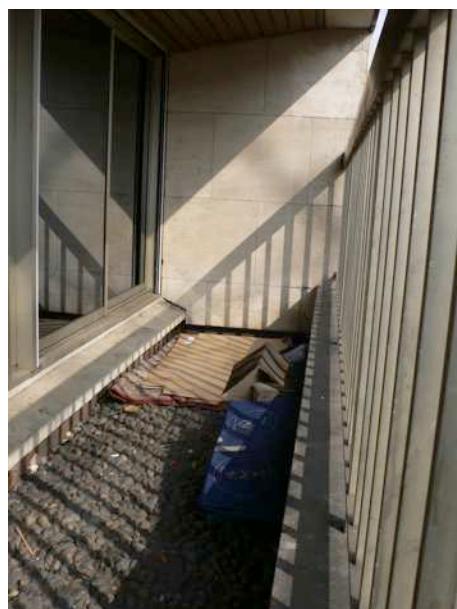
*Fig. 3.9.25. ; «Un camp afghan», Philippe Bazin, Paris, 2009-2010*

Les espaces urbains sont conçus et pensés pour des comportements normés et lorsque la marginalité s'y inscrit elle se trouve particulièrement «visibilisée». La présence des migrants dans l'espace public du X<sup>ème</sup> arrondissement de Paris peut être pensée de cette façon. En s'installant sur le toit du bâtiment, les migrants se soustraient aux regards des passants, des habitants, et trouvent dans ce lieu une forme de sécurité qu'ils avaient lorsque leur présence dans square Villemin était encore tolérée.

Le pont du métro Jaurès a pendant plusieurs années servi d'abri aux migrants. Il est aujourd'hui grillagé et des systèmes d'arrosage ont été installés le long du canal dans la plates bandes pour éviter qu'ils y dorment et y laissent matelas et vêtements pendant la journée (Fig. 3.9.26).



Fig. 3.9.26. ; Le pont du métro Jaurès : un espace central des Afghans «clandestins» du canal Saint-Martin. La ville de Paris a condamné l'accès au dessous du pont pour repousser les migrants dans un autre espace. OT, 16.03.11



L'espace public trouve ainsi avec le temps des formes architecturales qui visent à supprimer les comportements marginaux. Autrement dit, il apparaît que chacun des espaces investis et appropriés, même temporairement, par les «clandestins», sont redessinés par l'urbanisme pour qu'ils ne soient pas repris. Les migrants sont en définitive de plus en plus amenés à s'installer dans les interstices de la ville. Si l'on interprète leur rapport à la ville comme à celui d'un camp humanitaire, les lieux dont la fonction est réservée au sommeil sont, à Paris, de plus en plus atomisés (Fig. 3.9.27).

Fig. 3.9.27. ; Une couchette improvisée au pied d'une fenêtre d'un immeuble situé le long du canal Saint-Martin. OT, 16.03.11

- Se soigner

En règle générale, les migrants qui ont besoin de soins se dirigent vers les PASS des hôpitaux. C'est le cas à Paris : les migrants qui transitent par le X<sup>ème</sup> arrondissement utilisent généralement la PASS de l'hôpital St Louis. C'était le cas aussi à Cherbourg jusqu'à ce que l'association Itinérance dispose des moyens nécessaires (locaux et bénévoles) pour assurer des permanences quotidiennes et venir ainsi se placer en amont du service des urgences de l'hôpital Pasteur. Le suivi sanitaire des migrants est donc réalisé au niveau du local de l'association tandis que les cas les plus graves et les plus urgents sont dirigés vers la PASS de l'hôpital.



- Discuter et communiquer

La plupart des migrants ont des téléphones portables. Cependant, beaucoup utilisent aussi des cabines téléphoniques, souvent les mêmes comme à Calais ou à Cherbourg.

Les migrants passent beaucoup de temps à discuter et à communiquer entre eux. Les locaux associatifs sont des espaces privilégiés pour cela. En dehors, certains lieux de l'espace public peuvent avoir cette fonction. C'est le cas de la place du théâtre, des rues piétonnes ou du jardin public à Cherbourg, du square Villemin ou des rives du canal à Paris. Les lieux de prière sont aussi des endroits où l'on parle. Les mosquées sont des espaces où les migrants discutent. Le centre d'écoute de MSF à Paris a aussi cette fonction, de même que le magasin de téléphonie tenu par des Afghans rue du faubourg St Denis, à côté de la Gare de l'Est.

- Jouer

Les jeux ont une fonction occupationnelle. Ils permettent d'occuper le corps mais surtout l'esprit. Le terrain de handball situé à côté du square Villemin est utilisé pour jouer au football. Les migrants utilisent également les stades situés porte de la Chapelle. A Cherbourg, les jeux se font essentiellement sur le squat : football, mais surtout volley ball et cricket. Durant l'hiver, les migrants peuvent passer leur après-midi à jouer aux cartes à l'accueil de jour et leur soirée dans le local d'Itinérance ou sous la tente collective sur le squat.

- Se déplacer : produire une toponymie pour se repérer

A Cherbourg, les déplacements se font à pied. Les migrants n'utilisent le train que pour repartir vers Paris ou se rendre à Caen pour tenter de passer en Angleterre via Ouistreham.

A Paris où les distances sont beaucoup plus importantes, les migrants d'origine afghane utilisent le métro et principalement la ligne 5 sur laquelle ils ont leurs repères. La toponymie change : les stations sont généralement renommées en fonction de ce qu'il est possible d'y faire. La station colonel Fabien, par exemple, a été rebaptisée «St Louis» du nom de l'hôpital qui se situe à proximité. C'est en procédant de cette manière qu'ils parviennent à se repérer dans l'espace qui devient du même coup «leur» espace.

- Prier

Depuis le mois d'octobre 2008, les migrants qui transitent par Cherbourg ont été conviés à la mosquée des Marocains. En 2009, la mosquée turque leur a aussi ouvert ses portes (le vendredi).

A Paris, deux mosquées du X<sup>ème</sup> arrondissement sont fréquentées par les Afghans «clandestins» qui séjournent le long du canal.

#### **2.4. Des rapports à l'espace qui rythment le temps quotidien**

- Un rythme propre au fait d'être clandestin

L'un des bénévoles d'Itinérance m'avait fait remarquer que les migrants étaient propres et rasés le soir, lorsqu'ils sortaient de l'accueil de jour, c'est-à-dire qu'ils se trouvaient dans un rythme opposé à celui des bénévoles de l'association. En revenant du port de commerce ou du squat pour ceux qui s'étaient couchés quelques heures, ils prenaient un petit déjeuner au local d'Itinérance. Ils se rendaient ensuite à l'accueil de jour (ACAU) où ils pouvaient avoir accès à une douche, à des vêtements propres, etc. Ils quittaient l'ACAU pour aller à la Chaudrée où le repas était servi à 18h00, après quoi une partie d'entre eux repartaient vers le port de commerce pour tenter le passage sur le bateau du soir.

Sur le temps de la journée se dessinait ainsi le rythme propre à leur condition de vie, à la marge. Le soir venu, et jusqu'au matin, c'étaient les logiques du *passage* qui redevenaient prédominantes. Les déplacements entre le squat et le port de commerce se calquaient alors sur les heures de rotation des ferries qui partaient vers l'Angleterre.

Le rythme binaire qui partage le temps des migrants peut être observé partout sur le littoral, avec cependant une intensité variable selon que les migrants font le choix de bénéficier de l'aide associative ou non. Néanmoins, leurs journées et leurs nuits sont toujours partiellement occupées par des nécessités biologiques (manger, se laver, se reposer, etc.) d'un côté, et les tentatives de passage de l'autre. Les problématiques physiques et matérielles inhérentes au fait de vivre à la marge côtoient et marquent en négatif celles inhérentes au voyage clandestin.

- Du temps en trop : le «clandestin» et l'attente

S'il existe une forme d'errance chez l'ensemble migrants, c'est à l'échelle de l'individu qu'elle peut être observée :

*«L'attente est une donnée essentielle dans la vie clandestine. Il est rare de voir le clandestin en pleine activité, comme par exemple négocier la location d'un logement ou le prix d'un passage. Dans les récits et dans la pratique, il est celui qui attend toujours quelque chose ou quelqu'un : un logement, un contact, un rendez-vous, le passeur, de l'argent, le bon moment pour embarquer, des papiers, etc. Ultime paradoxe, le clandestin est celui que personne n'attend, il est celui que personne n'a invité».* (Laacher, 2007, p.75)

L'attente est une donnée majeure de la condition des migrants qui se trouvent bloqués au niveau des différents points de passage du littoral de la Manche. Hors des nécessités biologiques et sociales (celles qui concernent directement le *passage*), les migrants disposent d'un «capital temps» important dont ils ne peuvent rien faire ou presque. Ce temps «en trop», qui encombre et ne sert à rien, n'a pas véritablement de géographie, si ce n'est celle qui se manifeste dans les comportements. L'attente n'a pas de lieu qui la structurent. L'espace qui lui est associée aurait plutôt une forme mouvante qui s'étire à partir d'un point repère (une tente, un feu...) et y revient toujours. Autrement dit, les migrants que l'on croise dans les rues de Calais ou de Cherbourg n'errent pas, ils attendent.

### ***2.5. Des rapports à l'espace contraints par la surveillance et le contrôle des polices***

- La surveillance du squat de Cherbourg

Presque quotidiennement, la police nationale passe en voiture à proximité du squat. Les policiers s'arrêtent parfois et il arrive qu'ils discutent avec les migrants. Ils n'entrent jamais sur le terrain mais leur présence tend à jouer sur le nombre des migrants et donc la taille du campement. En effet, le squat installé sur le terrain municipal à côté du gymnase Nordez n'est que très peu visible depuis la rue. Il faut monter vers les carrières pour apercevoir les tentes. Néanmoins, il semble que les migrants veillent à ce que ce qu'il ne prenne pas des dimensions trop importantes. En 2008, les membres de la filière kurde qui facilitaient le *passage* participaient à réguler le nombre des migrants. Par la suite les émigrants afghans qui sont arrivés ont fait attention à ce qu'il n'y ait jamais trop de monde, et donc pas trop de tentes, pour ne pas attirer spécialement l'attention de la police. Il est même arrivé en mai 2009 qu'une dizaine de migrants «se tassent» sous la tente collective précisément pour ne pas avoir à demander de nouvelles tentes à l'association Itinérance.

- Les interpellations en ville

A plusieurs reprises, les policiers de la PAF ont été amenés à intervenir hors du port, dans le centre-ville de Cherbourg<sup>201</sup>. La zone dans laquelle étaient effectués les contrôles d'identité incluait généralement les rives de la Divette, et donc les ponts, points de passage obligés pour les migrants «clandestins» qui voulaient se rendre à l'accueil de jour ou à la Chaudrée<sup>202</sup>.

---

<sup>201</sup> La Police aux Frontières présente à Cherbourg a une «compétence de mission» (fraude documentaire, travail illégal, filières...) et peut donc intervenir partout dans le département de la Manche. Toutefois, elle peut effectuer des missions ciblées à la demande de la Préfet ou du Parquet (Procureur de la république).

<sup>202</sup> Selon Pierre, les contrôles de police étaient organisés sur le territoire de Cherbourg en une dizaine de points (note du cahier de terrain, le 26 janvier 2009).

*Le durcissement épisodique des contrôles policiers*

Les contrôles, et plus généralement la pression des polices sur les migrants à Cherbourg n'ont jamais été très importants en comparaison d'autres situations du littoral, comme à Calais par exemple. A la fin de l'année 2008<sup>203</sup>, ainsi qu'en avril 2009, les arrestations ont été importantes à Cherbourg<sup>204</sup>.

*Des parcours bis pour se rendre à la Chaudrée*

En réaction, et comme une stratégie d'évitement, les migrants ont emprunté de nouveaux chemins pour se rendre dans les différents espaces ressources de la ville.

Extrait du journal de terrain, 17 février 2009, Cherbourg

«Je leur ai montré comment aller à la Chaudrée en passant par les derrières et pas devant la gare. Et puis il ne faut pas aller par groupe de dix sinon ils se font repérer. C'est des stratégies de déplacement (rire)» (Pierre).

*L'enfermement dans la clandestinité comme réponse à l'activité policière*

Extrait du journal de terrain, 29 mai 2009, Cherbourg

«Ils sont une quinzaine. Antoinette me dit qu'ils ne parviennent pas à passer. En même temps, la police les surveille et les contrôle presque tous les jours, sur le camp, en ville, et ils planqueraient à côté d'Itinérance pour les contrôler quand ils sortent. La conséquence de cela, c'est qu'ils ne vont pas tous manger le soir, ils ne vont pas tous les jours à l'ACAU (j'ai été frappé par la mauvaise odeur qu'ils portent) et ils ne viennent pas tous au petit déjeuner».

Pour limiter les risques de se voir arrêtés, une partie des migrants à Cherbourg faisaient en sorte de ne plus sortir du squat. Ils se sont organisés pour cuisiner sur le squat (demande de denrées aux associations, installations d'un brasero, stockage de bois) et limiter les sorties aux tentatives de passage le soir sur le port. Leurs mobilités se trouvaient donc fortement contraintes à l'échelle de la ville, mais plus encore, le renforcement des contrôles policiers a eu pour effet d'éloigner les migrants des structures associatives, et donc d'une certaine manière de la société locale.

---

<sup>203</sup>Le département de la Manche est un «mauvais élève» en matière de reconduite à la frontière. L'automne est généralement la période la plus sensible en ce qui concerne l'interpellation des étrangers en situation irrégulière.

<sup>204</sup> La logique de ces arrestations est difficile à lire «de l'extérieur», c'est-à-dire en observant uniquement l'activité policière. Les mêmes migrants, plusieurs fois arrêtés en ville sont parfois relâchés, parfois emmenés en CRA. Du point de vue de ces personnes, les pratiques policières sont incompréhensibles. Les militants associatifs avancent l'hypothèse que le surcroît d'activité de la police vise à répondre à des besoins politiques. Il est possible également que l'augmentation des interpellations entre dans une logique administrative de légitimation des budgets et des effectifs policiers.

*L'investissement des bénévoles pour sous exposer les migrants*

En réaction aux interpellations, les bénévoles ont parfois conduit les migrants avec leurs voitures afin de ne pas leur faire prendre de risque lors de leurs déplacements. Par «ricochet», l'augmentation de l'activité policière a donc amené des bénévoles à adopter un comportement illégal qu'ils n'avaient pas eu jusqu'à présent et qu'ils n'auraient pas eu si cette série d'interpellations n'avait pas eu lieu. Symboliquement, les migrants venaient de cristalliser l'enjeu politique qui oppose une forme de gestion régaliennne et policière du fait clandestin à une autre forme de gestion, d'ordre humanitaire et sociale, émanant de la société locale.

### III / UNE ÉTUDE DES MARQUEURS DE LA MARGINALITÉ

#### 1. Des mobilités qui impliquent des frottements avec d'autres personnes à la marge

##### *1.1. L'association Itinérance veille à n'accueillir que des migrants «clandestins»*

L'association Itinérance se donne pour mission principale d'apporter une aide humanitaire aux migrants «clandestins» présents dans l'agglomération cherbourgeoise. Plus précisément, elle travaille auprès des personnes engagées dans un mouvement d'émigration depuis un pays situé hors de l'espace Schengen et qui voyagent clandestinement. Le caractère discriminatoire de cette définition des bénéficiaires d'Itinérance s'est construit «par expérience». A différents moments, les bénévoles ont été sollicités par d'autres «publics» en situation de précarité et c'est en partie cela qui a conduit l'association à n'accueillir que des «clandestins». Les trois évènements qui suivent évoquent cet aspect.

Disposant d'un local depuis 2008, l'association Itinérance est davantage repérée par les personnes précaires mais aussi les partenaires associatifs. Par deux fois, P., une anglaise Sans Domicile Fixe, a été accueillie le matin au local d'Itinérance pour prendre un petit déjeuner et bénéficier de quelques soins. Ce sont des bénévoles de Conscience Humanitaire qui lui avaient indiqué le local. Cela a créé des tensions avec l'Accueil de jour (ACAU) qui a théoriquement pour mission de repérer et accompagner ce type de public. Cela a aussi incité les membres d'Itinérance à inscrire cette expérience dans leurs préoccupations lors des réunions : faut-il ouvrir le petit-déjeuner aux personnes Sans Domicile Fixe qui vivent dans l'agglomération ? Selon eux, l'accueil des SDF et des «réfugiés» relève de deux problématiques différentes. Certains ont d'ailleurs rappelé qu'Itinérance avait été créé par des militants de Conscience Humanitaire pour justement dissocier les actions et les missions.

Au printemps 2009, ce sont deux ressortissants roumains qui sont venus à l'association. Sans logement, ils se sont installés quelques temps sur le squat. Ils étaient présents à Cherbourg (et en France) pour travailler et se présentaient eux mêmes comme «travailleurs de l'Est». En tant que ressortissants de l'Union européenne et membres de l'espace Schengen, ils étaient en effet libres de circuler et de travailler. L'un d'eux était alcoolique et pouvait avoir des comportements violents. Il avait d'ailleurs tenté d'agresser deux Afghans avec un couteau en avril 2009. Pierre s'est investi pour les accompagner vers un travail, leur trouver un autre hébergement que le squat et vers une autre prise en charge que celle proposée par Itinérance.

Une petite communauté de Roms est arrivée au cours de l'année 2009 sur la Communauté Urbaine de Cherbourg. Installée de façon très précaire dans différents espaces de la ville, la question d'une

action s'est posée pour Itinérance. Pierre n'était pas favorable à ce que soient montées des tentes pour eux sur le squat. Il savait qu'une partie des Roms buvaient et il craignait que leurs comportements n'attirent la police sur le squat pour des problèmes qui ne concerneraient pas les migrants. Il avait peur que ces derniers soient néanmoins pris dans un amalgame et que les problèmes liés à l'accueil des Roms, libres de circuler, ne soient plus différenciés de ceux liés à la présence de migrants «clandestins».

Lors de la réunion du 18 mai 2009, les bénévoles d'Itinérance se sont positionnés. Il a été convenu que l'association aidait les personnes non accueillies sur la CUC, mais ne devait pas mêler ses actions à celles d'autres associations. Les Roms disposent de passeports, peuvent circuler et bénéficier des structures dont les actions sont dirigées vers les personnes en situation de précarité. Par ailleurs, l'association ne voulait pas prendre en charge les Roms pour ne pas déléster le département de ses responsabilités. Les bénévoles d'Itinérance ont choisi de ne pas les accueillir systématiquement, mais seulement la première fois qu'ils se présentaient afin de les informer et de les diriger vers d'autres associations. En définitive, les Roms se sont installés dans un bateau de pêche abandonné temporairement par son propriétaire dans le bassin de pêche, au cœur de la ville, jusqu'à l'hiver 2009-2010.

Bien que l'association Itinérance se dise non gestionnaire d'un camp, et que ses membres s'accordent sur le fait que «s'y installe qui veut», elle régule «de loin» les populations qui s'y installent en veillant par exemple, comme dans le cas des Roms, à «ne pas inciter» des populations précaires à y vivre. Il s'agit notamment d'«éviter de mettre en danger les migrants»<sup>205</sup>.

Cette position de l'association invite à réfléchir sur ce qui différencie les migrants «clandestins» d'autres populations précaires qu'ils sont amenés à rencontrer du fait de leur position en marge de l'espace social.

### **1.2. Rencontrer des personnes en grande précarité à l'Accueil de jour<sup>206</sup>**

L'Accueil de jour (ACAU) est une structure financée par le département de la Manche et pilotée par la DDASS dont l'objectif est d'accueillir de façon inconditionnelle des personnes en situation de précarité sur le temps de la journée. Hors des heures d'ouverture du local d'Itinérance, une partie des migrants «clandestins» fréquente cet accueil de jour. Ils y trouvent un abri durant l'hiver, un accès à Internet, la possibilité de prendre une douche ou encore de laver leur linge. Les relations avec les personnes SDF «habituels et réguliers» de l'ACAU et les migrants n'ont pas toujours été faciles. Le comportement le plus fréquent relève de l'indifférence. Les deux groupes se côtoient

---

<sup>205</sup> Les extraits de phrases entre guillemets sont issus de notes prises lors de réunions de l'association.

<sup>206</sup> Le texte qui suit résulte d'observations réalisées en 2008.

dans le même espace sans se parler ni même se regarder. La séparation est souvent très nette au sein de l'espace collectif : les «clandestins» se rassemblent au fond de la pièce à proximité de la porte ouvrant sur l'arrière-cour tandis que les bénéficiaires «réguliers» occupent la table à côté de la Thermos à café et des gâteaux.

Une présence trop forte des migrants a amené une partie des SDF à ne plus venir au centre, et ce bien qu'ils en aient besoin. Ils ne reviennent que lorsque le nombre des migrants diminue, mais cela ne facilite pas les contacts pour autant entre les deux groupes.

Le nombre des migrants n'influe pas sur les rapports que le public de l'ACAU entretient avec eux puisque le fait qu'ils soient peu nombreux durant l'été et l'automne 2008 n'a pas permis que des contacts se fassent entre deux groupes. Cela se produit assez rarement. Un travailleur social de l'ACAU avait observé que des relations ne se faisaient que lorsque les migrants parlaient quelques mots de français. Cela suffisait pour engager une communication qui pouvait se prolonger par un jeu de cartes ou de société.

La séparation qui se dessine physiquement entre les deux groupes peut se lire de différentes façons. La distance culturelle qui sépare ces deux populations constitue un frein au développement de relations sociales. Elle s'exprime dans la langue, mais également dans les comportements où se mêlent de façon complexe des pratiques culturelles générales - elles s'expriment par exemple dans les jeux de cartes, les pratiques alimentaires (thé, gâteaux...) - et des comportements liés à une culture de classe. Lors du travail d'observation réalisé en 2008, les migrants, originaires d'Irak principalement, étaient en majorité issus des classes supérieures (médecins, ingénieurs, professeurs d'université...). La distance métrique qu'ils mettaient entre eux et les personnes SDF exprimait en partie cela. La distance culturelle était ainsi doublée d'une distance sociale qui se manifestait dans l'espace collectif de l'ACAU par divers signes : la propreté des vêtements, l'attention portée au corps, la consommation ou non d'alcool.

Par ailleurs, les comportements des deux populations n'étaient pas structurés par les mêmes logiques. Le comportement des migrants, motivé par le *passage*, s'opposait aux comportements parfois anormaux des personnes en situation de détresse sociale et psychologique. Le fait même de venir à l'ACAU avait un sens différent. Les migrants venaient y mobiliser des ressources pratiques (chaleur, lave-linge, douche...) alors que les personnes SDF s'efforçaient de poursuivre le travail de réinsertion engagé avec les éducateurs spécialisés et l'assistante sociale.

A ces logiques, il convient d'ajouter, bien que ce soit plus marginal, les préjugés racistes de certains bénéficiaires de l'ACAU qui ne facilitaient pas le développement de relations avec les migrants.



### 1.3. Le repas à la Chaudrée : une table «réservée»

Un processus de mise à distance a été observé aussi à la Chaudrée. Il se trouvait renforcé par le fait qu'une table était réservée par les bénévoles pour les migrants<sup>207</sup>. Les bénéficiaires de la Chaudrée ne partageaient donc pas physiquement leur table avec les «clandestins».

A la Chaudrée, ce sont les bénévoles qui servent à l'assiette. Les personnes qui viennent prendre un repas restent assises à leur place. Personne ne se lève. Contrairement aux autres bénéficiaires, les migrants ne choisissent pas leur place. Ils sont installés sur une table qui est collée au mur et tournent donc le dos au reste de la salle. Une grande part des bénévoles de l'association désapprouve cet accueil spécial réservé aux migrants. En plus de révéler le rapport spécifique entretenu avec «l'étranger», cette façon de faire participe à maintenir une distance physique et sociale entre deux catégories de bénéficiaires. En outre, cette mise à l'écart renforce la méfiance dont fait preuve le public de la Chaudrée à l'égard des migrants (Fig. 3.9.28).

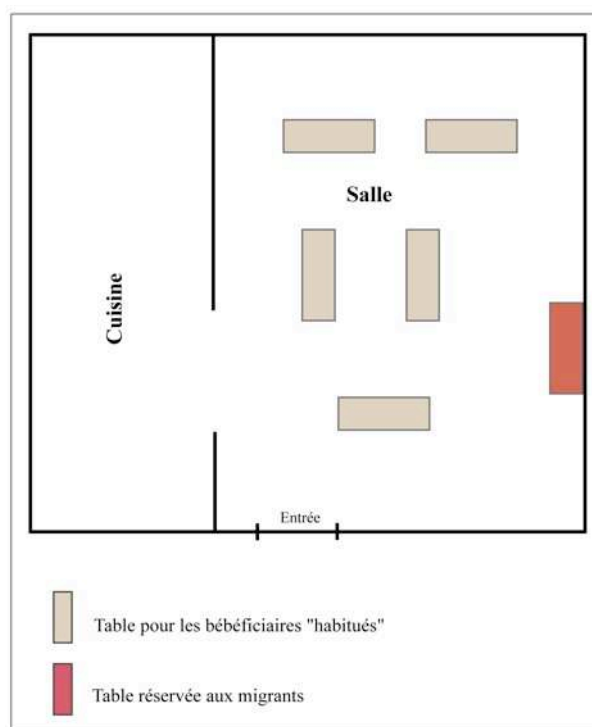


Fig. 3.9.28. ; Dessin de la salle de la Chaudrée. Une table le long du mur était réservée aux migrants. OT, 29.09.10

Extrait du journal de terrain, 01 septembre 2008, Cherbourg

«La Chaudrée est ouverte à tous (...) le public de la Chaudrée est divisé en deux groupes, les «Français» et les «clandestins». Je crois que c'est la première fois que je suis confronté à tant de misère sociale. J'ai l'impression qu'ils sont tous bousillés par leur vie. On voit nettement que les clandés, s'ils souffrent de leur voyage, ne souffrent pas du tout de la même façon. En les voyant à leur table, à côté des «Français», j'ai l'impression que leur «normalité» fait ressortir la misère sociale des «français» ».

Cet extrait peut sembler naïf, mais il fait ressortir ce qui n'était qu'une intuition au moment du travail de terrain : les migrants n'occupaient pas les positions sociales les plus basses dans leur société d'origine si bien que les formes de relégation dont ils sont l'objet dans les sociétés de

<sup>207</sup> Cela n'a pas toujours été le cas. En 2007 et 2008, les migrants «clandestins» bénéficiaient des actions de la Chaudrée de façon indifférenciée. Cette période n'a pas fait l'objet d'un travail de recherche sur le terrain, dans les locaux de cette association.

transit, telles que partager des repas avec des personnes extrêmement démunies dans des associations caritatives, tendent à produire un contraste important entre eux et des populations marginales.

Extrait du journal de terrain, 09 juin 2009, Cherbourg

«Les migrants ne vont plus à la Chaudrée. Pour Claire, il n'y a pas que la peur de la police. Il y a de plus en plus de jeunes à la Chaudrée et ils sont un peu «hostiles» aux migrants. Ceux-là ont peur d'une bagarre et que la police arrive.

Il y a aussi le fait que la position sociale des bénéficiaires de la Chaudrée (comme de l'ACAU) est en dessous de celle des migrants. Cela s'ajoute aux nombreuses différences culturelles».

Une partie des migrants supportent mal cette proximité avec la pauvreté et préfèrent ne pas bénéficier des repas servis par les associations plutôt que d'avoir à vivre ce qu'ils considèrent comme une forme de déclassement social.

En définitive, les frottements des groupes de migrants avec des populations pauvres et précaires met en lumière un fait essentiel constitutif de la condition de «clandestin» telle que j'ai pu l'observer à Cherbourg et dans une moindre mesure sur le littoral de la Manche : si les deux groupes sociaux que sont les migrants et les personnes précaires (ou en situation de détresse sociale) évoluent «à la marge», le processus qui les y a conduit et les conditions qui les y maintiennent sont différentes. Les migrants évoluent aux marges de l'espace social parce qu'ils sont «clandestins». Ce n'est pas le cas des populations précaires et démunies, que rencontrent les migrants dans les structures sociales et caritatives, et dont la position relève principalement de facteurs socio-économiques.

## **2. Confronter la condition des populations à la marge : l'expérience photo du *Forum du Bénévolat Solidaire***

Les 15 et 16 octobre 2010, les agents du service solidarité de la municipalité de Cherbourg-Octeville ont organisé le premier *Forum du Bénévolat Solidaire* sur la thématique : «*La lutte contre la précarité et l'exclusion, comment agir ?*». Ces journées avaient plusieurs objectifs : permettre aux associations de se rencontrer et de présenter leurs actions au public, organiser des débats entre différents acteurs de la solidarité (associations, partenaires institutionnels, professionnels de l'accompagnement associatif), sensibiliser le grand public à la notion d'engagement et offrir un espace d'exposition photographique. C'est cette dernière forme de la manifestation qui est particulièrement intéressante à étudier dans le cadre de cette thèse.

Le projet d'exposition photographique était en partie construit sur la participation de personnes en situation d'exclusion, c'est-à-dire des personnes bénéficiaires des actions des différentes

associations présentes pour ce forum solidaire. Conscience Humanitaire<sup>208</sup>, Itinérance et la Croix Rouge ont distribué neufs appareils photos jetables. Seuls trois ont été restitués : deux par des



personnes en situation de détresse sociale (bénéficiaires de Conscience Humanitaire), et un par les migrants présents à cette époque sur le squat à Cherbourg (bénéficiaires d'Itinérance), les deux autres ayant été détruits lors de l'incendie criminel qui a détruit une partie du squat en septembre 2010<sup>209</sup> (Fig. 3.9.29).

Fig. 3.9.29. ; L'un des appareils retrouvé lors du déblaiement du squat, trois jours après l'incendie. OT, 15.09.10

La consigne était : «*Ma vie de tous les jours*». Il était demandé aux personnes qui acceptaient de participer de prendre en photo ce qui permettait de représenter leur vie au quotidien. L'objectif était qu'elles montrent au travers de clichés ce qu'était leur vie, c'est-à-dire leur ville mais aussi, et plus largement encore, l'espace social dans lequel elles évoluaient chaque jour.

Les clichés récupérés auprès de l'un des migrants représentent presque exclusivement le groupe (19 photos). Une photo est un auto portrait et trois autres ont été prises à l'intérieur de sa tente. (Une photo a été ratée). Les photographies de la personne SDF (n°2) représentent toutes (à l'exception d'un cliché raté) d'autres personnes d'un groupe de sociabilité. Une photo est un auto portrait. Trois clichés montrent son chien. Les photographies de la personne SDF (n°1) ne représentent que des paysages urbains sur lesquels apparaissent parfois des passants. Cette personne, probablement seule lorsqu'elle a réalisé ces prises de vues, s'est attachée à montrer la ville depuis sa position. Les photos dessinent la géographie de son espace de vie, mais aussi de la place qu'elle occupe dans cet espace dans la mesure où beaucoup de clichés sont pris depuis une position assise au niveau du sol.

Parmi l'ensemble de ces photographies, il est possible de faire plusieurs parallèles de façon «thématique». En effet, la personne du squat et les deux personnes vivant dans la rue ont adopté un schéma de réponse comparable à la «consigne» pour une partie des clichés. Ci-après, les

---

<sup>208</sup> L'association vient en aide aux personnes en situation de précarité sur l'agglomération de Cherbourg-Octeville. Ses missions sont d'accueillir, aider et écouter des personnes qui très souvent vivent dans la rue. L'association effectue également des maraudes de nuit tout au long de l'année.

<sup>209</sup> L'apport méthodologique de cette expérience mise en oeuvre dans le cadre du *Forum du Bénévolat Solidaire* à Cherbourg doit toutefois être nuancé dans la mesure où peu d'individus y ont participé. Néanmoins, cette approche qualitative de la condition sociale des «clandestins» et des SDF par l'image est intéressante à mentionner parce qu'elle participe à stimuler la réflexion.

photographies prises par le migrant (à gauche) sont mises en miroir avec des clichés de l'une des deux personnes qui vivent dans la rue (à droite).



Fig. 3.9.30. ; "Dormir, se reposer". OT, 15.05.11.

L'espace dans lequel la personne se repose a été photographié dans les deux cas. Pour le migrant, c'est la fermeture éclair de la toile de tente tandis que pour la personne SDF, ce sont les pavés de la rue qui sont représentés. Dans le premier cas, il s'agit d'un abri, dans le deuxième, la sphère de l'intime n'est pas matérialisée. Le corps est directement exposé sur l'espace public (Fig. 3.9.30).



Fig. 3.9.31. ; "La nuit". OT, 15.05.11.

La nuit est un temps particulier pour les personnes qui ne disposent pas d'un hébergement «en dur». Sur le squat, en marge de la ville, les seules lumières dont disposent les migrants sont les bougies que fournit l'association itinérance (les portables sont peu utilisés pour économiser les batteries). Pour les personnes qui vivent dans la rue, ce sont les éclairages publics et les lumières des établissements privés qui permettent de ne pas être plongés dans le noir (Fig. 3.9.31).



Fig. 3.9.32. ; "Moi". OT, 15.05.11.

Les personnes se sont photographiées (Fig. 3.9.32). Elles l'ont fait dans un moment d'intimité : le migrant dans sa tente, la personne SDF après que son ami se soit endormi. Ces clichés sont difficiles à interpréter. Il peut s'agir d'une forme de signature visant à s'approprier les photos, c'est-à-dire permettant de signifier que «c'est moi qui les ai prises». On peut aussi penser que dans les deux cas, les personnes ont voulu - consciemment ou inconsciemment - marquer leur existence sociale et montrer leur «présence au monde».



Fig. 3.9.33. ; "Des amis". OT, 15.05.11.

Ce sont ensuite des images d'autres personnes sur les clichés (Fig. 3.9.33) : des amis ou des compagnons de route. Peu de différences à mettre en avant. Les personnes montrent qu'elles ne sont pas seules, qu'il y a d'autres personnes avec elles ou près d'elles.

Les photographies intitulées «Pour rire» (Fig. 3.9.34) illustre l'aspect de camaraderie qui marque les relations sociales avec ces personnes : «ceux qui sont avec moi (dans la même position que moi) sont aussi des copains».



Fig. 3.9.34. ; "Pour rire". OT, 15.05.11.

Et le fait de vivre ensemble participe à ce que les personnes se sentent appartenir à un groupe (Fig. 3.9.35) : la prise de vue a d'une certaine manière valeur de preuve. Elle montre l'existence du groupe social auquel les personnes appartiennent.



Fig. 3.9.35. ; "Le groupe". OT, 15.05.11.

Cette mise en parallèle illustre quelque chose d'important : les clichés mettent en avant le fait que ces personnes vivent à la marge, et que cette position sociale tend à faire exister des points de comparaison entre des groupes sociaux qui ne se côtoient pas, mais se croisent simplement, lorsqu'elles se rendent dans les associations caritatives, humanitaires et les structures d'accompagnement social.

Pour autant, si la marginalité transparait de façon comparable dans certains clichés, il n'est pas possible d'appréhender les migrants «clandestins» de la même manière que les personnes en situation de détresse sociale. Les caractéristiques sociologiques des «clandestins», en tant que groupe et en tant qu'individus, ne sont pas le calque des personnes qui vivent à la rue. L'analyse des prises de vue permet aussi de montrer cela.

Elles révèlent en effet du côté des personnes qui vivent dans la rue des comportements et des pratiques qui sont attachés à leur position sociale, et plus précisément aux situations de détresse sociale dans lesquelles elles se trouvent. Cela se traduit par exemple par un état de fatigue important lié à la vie dans la rue et souvent une consommation importante d'alcool.

Les personnes qui vivent dans la rue ont aussi photographié leurs chiens à plusieurs reprises. Ce sont leurs compagnons, mais aussi un gage de sécurité lorsqu'ils dorment dehors : les chiens se réveillent généralement avant leur maître pour les prévenir d'un danger (un voleur par exemple).



Les prises de vues mettent aussi en avant la pratique de la mendicité. En effet, plusieurs photos sont prises depuis le sol. On imagine la personne assise par terre, prenant en photo ce qui se passe autour d'elle (Fig. 3.9.36 ; Fig. 3.9.37).

Fig. 3.9.36. ; «Devant le cinéma», cliché sdf (1), août/septembre 2010.

On ne retrouve pas ce type de photos chez les migrants qui ne pratiquent pas la mendicité et qui ne consomment pas d'alcool pour la grande majorité d'entre eux.

Fig. 3.9.37. ; «Face à la boulangerie», cliché SDF (1), août/septembre 2010.



Par ailleurs, les clichés montrent deux modes d'occupation de l'espace accessible. Les personnes qui vivent à la rue s'installent dans les interstices de l'espace public, souvent seules ou avec leur(s) chien(s) pour plus de sécurité. Elles fréquentent le centre-ville une partie de la journée pour faire la manche. Elles sont visibles dans l'espace public de la rue. Hors des espaces ressources telles que les associations et les structures d'accueil de jour, les migrants présents à Cherbourg restent quant à eux, et généralement, sur le squat (un seul des 24 clichés a été pris à l'extérieur du squat, dans le local d'Itinérance qui est fréquenté uniquement par les bénévoles et les migrants eux-mêmes). Lorsqu'ils vont en centre-ville, c'est pour y faire des courses ou s'y promener. Ils n'y restent pas en position statique.

Enfin, les clichés mettent en avant une différenciation majeure des migrants et des personnes en situation de détresse sociale en ce qui concerne la «présentation de soi». Partout où les migrants ont

la possibilité de se laver et de laver leur linge, comme c'est le cas à Cherbourg, ils se différencient des personnes qui vivent dans la rue par leur apparence physique. Sur toutes les photos, les migrants apparaissent coiffés, rasés, et portent des vêtements propres. Les personnes SDF n'ont pas - ou plus - ce souci quotidien de leur apparence. Pour les migrants, le fait de prendre soin de soi et de ses habits, c'est, d'une part, éviter le déclassement social, et d'autre part, éviter d'être cantonné au personnage du «clandestin» bénéficiant de l'aide humanitaire. En outre, il semble que les soins apportés au corps, mais aussi dans le maintien du corps dans son ensemble, relève chez les migrants d'un capital culturel incorporé qui tend à perdurer même dans le *passage*.

Les photographies issues de ce projet illustrent un moment de la vie des personnes qui y ont participé. Elles donnent des indications sur leur position sociale et sur leur place, à la marge, dans la société. Les prises de vues sont aussi des indices permettant de différencier ces deux groupes sociaux. Les migrants dits «clandestins» n'apparaissent pas comme des personnes en situation de détresse sociale. Elles n'ont pas les mêmes comportements, ni les mêmes marqueurs physiques, pour caractériser leur exclusion.

### **3. Des objets comme marqueurs d'une condition de clandestins dans le *passage***

#### ***3.1. Les objets sont des traces que laissent les «clandestins»***

- Des traces qui évoquent le *passage* et la marge

La photographe Virginie Laurent a travaillé sur les «clandestins de Cherbourg» en 2007 et 2008 dans le cadre d'un travail pour une formation des Beaux Arts. Elle s'est intéressée aux traces que les migrants laissent derrière eux après leur passage dans la ville. La série est composée de prises de vue montrant soit des objets, soit des lieux dans lesquels perdurent des marques qui signifient une présence passée ou actuelle des migrants.

La série de photos consacrée aux objets que les migrants avaient laissés derrière eux sur le squat de la gare maritime est particulièrement intéressante. La photographe porte un regard original sur la présence des migrants «clandestins» en ne les montrant pas directement mais en suggérant à la fois leur présence dans la ville et le mouvement dans lequel ils sont engagés.

Les objets photographiés ont eu une utilité éphémère dans le cadre du *passage* et les prises de vues témoignent de cela.



Les clichés de Virginie Laurent portent une valeur esthétique mais également une valeur documentaire forte. Ils nous apportent des informations sur la condition des personnes qui se sont servies de ces objets (Fig. 3.9.38).



Virginie Laurent, extraits de la série  
No man's land, Cherbourg, 2007-2008

Fig. 3.9.38. ; Prises de vues extraites de la série «No man's land» de Virginie Laurent©, 2007-2008. Les objets pris en photo sont révélateurs de la condition de migrant, en marge de la société. Cette série appelle le travail d'un autre artiste, Anthony Hernandez, «Fils d'Adam : Paysages pour les sans-abri II. Le photographe y questionne également l'espace de la marginalité.

Il s'agit d'objets de première nécessité (des chaussures, des vêtements, un gobelet, un bouteille de gaz pour un réchaud...), mais pas seulement. Le sac en plastique évoque les trajets au Lidl pour faire les courses, le blaireau renseigne sur le soin accordé à l'apparence, tandis que la chaise comme le paquet de tabac évoquent les heures d'attente sur le squat avant de partir (re)tenter sa chance sur le port de commerce. La cassette quant à elle était peut-être destinée à servir de support sur lequel un migrant aurait enregistré quelques nouvelles de lui avant de l'envoyer à sa famille.

Ces objets, que la photographe aborde comme des «traces» du passage des migrants, racontent une condition, celle des «clandestins» qui ont transité par Cherbourg en 2007 et 2008.

Le travail de Virginie Laurent appelle par ailleurs une mise en miroir avec celui du photographe américain Anthony Hernandez. Dans «Fils d'Adam», il aborde la condition des Sans Domicile Fixe d'une façon assez proche. Il photographie les lieux dans lesquels ils dorment, les objets de leur quotidien, à la marge, ce qui donne une force d'évocation à l'image en questionnant l'urgence du sujet.

- Des traces encombrantes

Certaines traces peuvent contrarier le *passage*. C'est le cas par exemple des ordonnances. Un suivi quotidien des migrants souffrants permet de ne pas diffuser d'ordonnances, lesquelles peuvent constituer pour les autorités britanniques par exemple une preuve attestant que la personne interpellée a transité par la France. Pris avec ce genre de document, le migrant se voit généralement refuser le droit de déposer une demande d'asile.

De la même manière, les photographies diffusées dans la presse constituent des preuves pour les autorités, mais aussi des traces que beaucoup de personnes en exil ne souhaitent pas laisser. Une photographie diffusée dans un journal national constitue un indice pour la police iranienne par exemple qui est réputée pour retrouver - et supprimer - les opposants au régime dans une grande partie du monde. Les Erytréens refusent également d'être pris en photo pour des raisons de sécurité et pour conserver leurs chances de déposer une demande d'asile en Angleterre.

### **3.2. Un rapport aux choses qui révèle un rapport au lieu**

Extrait du journal de terrain, 17 février 2009, Cherbourg

« Ils ne sont pas là pour faire du camping ! Quand ils descendent sur le port c'est pour ne pas y revenir. Alors ils laissent tout et quand ils remontent c'est mouillé ou cassé parfois », (Pierre lors d'une discussion avec lui).

Cette phrase de Pierre illustre une idée importante relative à l'inscription spatiale des migrants dans les lieux qu'ils traversent lors du *passage* : un non-attachement aux choses. J'en avais eu l'intuition quelque mois plus tôt en prenant la photo ci-dessous lors d'une visite sur le squat. Ce bénévole venait de le formaliser (*Fig. 3.9.39*).



Fig. 3.9.39. ; Le squat de Cherbourg. OT, 02.08.08.

Cette photographie a été réalisée un jour où il n'y avait plus de migrants en transit sur le camp à Cherbourg<sup>210</sup>. Elle est utile en tant que document dont la valeur de témoignage permet de rendre compte des rapports des migrants au squat à cette date. Le campement informel photographié ici présente ce que l'on pourrait qualifier «d'organisation minimale», caractéristique des squats de migrants du littoral : il y a un espace pour dormir, ou simplement s'abriter, associé à un espace permettant de se rassembler et de discuter (le plus souvent en buvant le thé). La tente – l'abri – et le feu participent ainsi fortement à organiser l'espace de vie qu'est le squat

Les éléments de détail qui figurent sur ce cliché informent sur les pratiques associées à cet espace. Sur la gauche, un sac rouge est accroché au grillage. C'est de la nourriture qui est à l'intérieur, probablement du pain et des yaourts que les migrants placent en hauteur pour éviter d'attirer les rats. Tout de suite à droite, une serviette de toilette est étendue pour sécher. Autour du feu, la vaisselle sale est au sol, du riz sèche dans la marmite.

Je me rappelle avoir été marqué par cette « scène sans acteurs ». L'impression qui s'en dégageait était celle d'un quotidien qui se serait arrêté soudainement, comme figé. Les cinq hommes qui vivaient ici la veille étaient partis.

---

<sup>210</sup> Le 02 août 2008, cela fait seulement quelques semaines que « l'opération Bagdad », menée par des policiers de l'Ocriest<sup>20</sup>, a eu lieu. Le 23 juin 2008, dix personnes soupçonnées de faciliter le passage clandestin vers la Grande-Bretagne contre rémunération avaient été interpellées dans ou à proximité du squat ; soixante-quinze au total sur le littoral de la Manche et en Europe. Ne pouvant plus embarquer clandestinement sur les ferries, les migrants ont progressivement quitté le squat pour aller chercher d'autres solutions à Paris et dans la région Nord.

Un voyageur aurait plié sa tente, lavé sa vaisselle, rangé sa serviette de toilette et emporté les restes de nourriture pour le déjeuner, mais les migrants ne sont pas en voyage. Les squats ne sont que des étapes, des manifestations visibles d'une *présence* qui s'inscrit dans le cadre plus général d'un *mouvement* propre aux migrations clandestines vers la Grande-Bretagne.

Les choses utiles au quotidien sur le squat, ne sont pas emportées. Ils ne serviraient à rien jusqu'à la prochaine étape. Les migrants n'ont pas d'attachements particuliers aux objets qui composent les campements informels, et cela révèle un rapport au lieu : ils ne s'installent pas ici.

### 3.3. Les objets du quotidien comme lien avec la société

- Quels «attachements» aux objets et aux lieux dans le *passage* ?

L'ethno-psychiatre Tobie Nathan a travaillé sur la notion d'«attachement» dans le cadre de ses travaux portant sur le traumatisme de la migration. Selon lui, le fait de connaître les attachements d'une personne (ex : la langue, des lieux, des objets, des manières de faire, etc.) permet de mieux

connaître la personne elle-même et facilite le travail thérapeutique (Fig. 3.9.40).



Fig. 3.9.40. ; L'idée d'«attachement» transparait dans cette vignette de la bande dessinée de Shaun Tan «Là où vont nos pères» (2008).

Le travail de terrain tend à montrer que les migrants dans le passage ont des attachements à ce qu'ils ont quitté, dans leur pays et leur espace de vie d'origine, mais qu'ils en ont très peu, ou même pas du tout, lors du voyage clandestin, particulièrement en ce qui concerne les objets.

Extrait du journal de terrain, 15 juillet 2008, Cherbourg

«Ils jettent beaucoup. Josette dit que «tout est à usage unique. Les brosses à dent ils jettent, le dentifrice pareil...». Claire pense qu'il ne faut rien leur laisser à la vue. Les vêtements d'hiver ont été jetés, les duvets et les couvertures aussi».

Cet extrait pose la question du rapport des migrants aux choses telles qu'elles sont utilisées en tant qu'objets jetables. Le mail ci-dessous d'un bénévole d'Itinérance évoque aussi cela (Fig. 3.9.41).

Date 24.01.2010 17:06

Bonjour,

Je me permets d'attirer votre attention sur le problème du matériel dont nous risquons de manquer rapidement, faute d'une gestion rigoureuse.

Comme prévu nous avons procédé, à quelques-uns, à une opération nettoyage sur le camp, hier samedi.

Le constat est totalement affligeant : nous avons récupéré 25 sacs de 100 litres de matériel essentiellement couvertures et sacs de couchage, pour la plupart dans un état lamentable (totalement détrempé, moisi...).

Ce matériel sera porté à laver au CCAS, mais à raison d'une moyenne de 5 sacs par semaine, nous en avons pour plus d'un mois avant de récupérer ce qui pourra être sauvé par le lavage.

Cela s'est accompagné de distribution de couvertures et de sacs de couchage propres, ce qui a vidé nos réserves de matériel.

Nous avons essayé de sensibiliser les réfugiés à la préservation du matériel : sur le camp traînaient des vêtements, couvertures, déchets ménagers, le tout en plein air, sans protection (nous avons rempli 8 sacs de 100 L d'ordures ménagères : pain, bidons et boîtes vides ...)

Ils ont participé pour la plupart au nettoyage et ont réaménagé la grande tente : plancher en palettes, tapis.

Il reste cependant un tas d'affaires (meubles, planches...) entassées à l'entrée du camp, que nous devions débarrasser ce matin. J'y ai renoncé, faute de combattant parmi les réfugiés !

Je me permets d'attirer l'attention de chacun par rapport à ce problème de matériel : il faut absolument que nous soyons vigilants quant à la distribution de couvertures et vêtements : il serait bien de récupérer systématiquement les affaires sales en échange de propres (les chaussettes sont souvent purement et simplement jetées quand elles sont sales ou servent à allumer le feu !). Sauf cas particulier, une couverture ou un vêtement propre devrait être échangé contre un sale.

■■■■■ constitue des sacs de linge sale à la salle des petits déjeuner. Nous les portons au CCAS tous les lundis matin.

D'autre part, lorsque des réfugiés partent en logement CADA, il serait bon de leur donner un sac en leur demandant de nous restituer le matériel dont il n'ont plus l'usage.

En résumé, merci de veiller à la préservation du matériel. C'est en insistant tous auprès des réfugiés que nous arriverons à leur faire comprendre que nos réserves ne sont pas inépuisables et qu'ils doivent eux aussi nous aider à gérer l'aide que nous leur apportons.

Bonne fin de week-end

■■■■■

Fig. 3.9.41. ; E-mail envoyé sur la liste de diffusion de l'association Itinérance Solidarité Réfugiés de Cherbourg.

La question du matériel, que ce soit des tentes, des couvertures et plus encore des vêtements, relève d'une véritable gestion de la part des bénévoles d'Itinérance. Les migrants ne rapportent généralement pas le linge dont ils ne se servent plus, mais le jettent. Il en va de même pour les chaussures.



Dieppe, OT, 26.03.09

Angres, OT, 30.04.09

Calais, OT, 21.06.09

Fig. 3.9.42. ; L'abandon de vêtements ou des chaussures par les migrants dans le passage. Dieppe, Angres et Calais. OT, 26.06.11.

Les trois photos présentées ci-dessus ont été prises sur différents terrains de recherche : à Dieppe, à Angres et à Calais (Fig. 3.9.42). Elles illustrent toutes le même phénomène, à savoir que les migrants ont très souvent un usage unique des vêtements et des chaussures. A Dieppe, la photo a été prise à proximité du port et à Angres à proximité de l'aire d'autoroute. Les migrants abandonnent ici les vêtements «en trop», ceux qui vont les gêner pour tenter le passage. A Calais, le cliché a été fait le long d'une voie ferrée que les migrants empruntaient pour aller de la «jungle» jusqu'au quai

de Moselle. De nombreux vêtements et détritiques jonchent les voies. Là encore, cela marque un «non attachement» aux choses, mais aussi, et d'une certaine manière, aux lieux vécus comme des espaces fonctionnels (ex : le chemin vers le centre-ville, le parking des camions, etc.).

- Des objets comme révélateurs de nos rapports à la société

Les objets que nous possédons ou que nous utilisons nous lient à la société. L'artiste plasticien Romain Louvel a exploré cette question, en France, dans le cadre d'un projet consacré aux «trousses de survie sociale». Développé en lien avec une démarche de pédagogie sociale avec le GRPAS, il s'agissait de réfléchir aux différents éléments matériels qui fondent l'existence sociale (ex : carte d'identité, carte de bus, carnet de chèque, site Internet, téléphone portable, etc.)<sup>211</sup>. Ce travail est intéressant à transposer ici pour cette recherche : dans quelles mesures en effet, les objets qu'utilisent ou que possèdent les migrants «clandestins» dans le *passage* donnent-ils à lire leurs relations avec les sociétés qu'ils traversent ?

En ce qui concerne les clandestins, les objets dont ils disposent sont particulièrement révélateurs de leur état, c'est-à-dire de la situation de marginalité dans laquelle ils se trouvent. Ils possèdent très peu de choses qu'ils ont pu conserver depuis leur départ. Ils ont parfois une ou des photo(s), un bijou ou un couteau. Certains, plus rarement encore, seront attachés à un vêtement (une veste, un foulard...). Une grande majorité des migrants présents dans les squats du littoral ou à Paris portent des vêtements et des chaussures qu'ils ont obtenus auprès d'associations caritatives. Cela est d'autant plus vrai qu'ils sont en France (ou en Europe) depuis longtemps. De la même manière, les couvertures, les tentes leur ont été données. Les abris sont conçus avec des matériaux récupérés dans les rues ou aux abords des espaces industriels. Ce rapport aux choses traduit les conditions de grande marginalité qu'ils sont amenés à vivre au cours du voyage clandestin.

Il est possible de transposer cette grille de lecture au plan symbolique : l'irrégularité de leur situation administrative s'ajoute souvent à l'absence de papier d'identité et/ou de carte vitale (pas de protection sociale), et cela peut se lire comme le signe d'une forme de «non-existence» sociale.

En définitive, celui qui ne possède rien n'est pas attaché matériellement, ni même symboliquement, au corps social. Les migrants n'ont, de ce point de vue, que peu de liens avec la société.

---

<sup>211</sup> Le projet de Romain Louvel, «La trousse de survie sociale idéale» : <http://www.gpas.infini.fr/v2/page.php?fichier=prsocart.html> (consulté le 15.10.11) et le site Internet du GRPAS : <http://www.gpas.infini.fr/grpas/> (consulté le 15.10.11).

- Des objets aux usages

Certains objets, récupérés ou fabriqués, peuvent avoir valeur d'outil, ou de matériau, dont la fonction peut être liée au mode de vie à la marge ou plus directement au *passage* lui-même.

Le fait de vivre dans des squats, sur des campements au creux des fossés, et de disposer de très peu de choses amène les migrants à inventer des outils pour faciliter la construction d'abris ou à recycler les matériaux disponibles par exemple (ex : vieux bidons, sacs plastiques, palettes, etc.). Pendant le travail de terrain en 2009, j'ai ainsi pu observer que les Kurdes irakiens installés dans un



fossé entre Longuenesse et Tatinghem avaient construit deux douches et un terrain de volley ball avec des objets de récupération. Les Afghans utilisent des lattes de bois pour en faire des battes de cricket ou réinventent des ustensiles de cuisine avec des matériaux de récupération.

Certains objets sont aussi directement pensés pour faciliter les tentatives de passage. C'est le cas de cette échelle improvisée trouvée en contrebas de l'aire d'autoroute d'Angres. et fabriquée par les migrants probablement pour accéder aux toits des remorques bâchées des camions (Fig. 3.9.43).

Fig. 3.9.43. ; Une échelle improvisée pour monter sur le toit des remorques bâchées. OT, 30.04.09

### 3.4. La force symbolique des objets

«La chaussure est un symbole fort. Si tu n'as pas de chaussures, tu n'avances pas», (Virginie Laurent, 01.07.08)

Les chaussures représentent un symbole important du voyage clandestin. Les policiers calaisiens ont pendant un temps eu cette réputation de confisquer une chaussure aux migrants qu'ils emmenaient dans la campagne la nuit à plusieurs kilomètres de Calais.

Les abris de fortune sont un autre symbole de la condition des migrants dans le *passage*. Ils expriment la précarité de ces personnes installées aux marges de la ville, dans des chemins creux ou

des bosquets à la campagne. Lorsque ces campements font l'objet d'évacuations, les policiers se contentent parfois d'emporter les bâches, supprimant ainsi le seul élément matériel qui permet aux migrants de se protéger de l'extérieur (Fig. 3.9.44).



Fig. 3.9.44. ; Le camp de Tétéghem, après une évacuation. Il ne reste que la structure des abris. OT, 20/04/09

### **3.5. L'importance capitale du téléphone**

Le téléphone est l'un des objets nécessaires au *passage*. Il est ce par quoi la personne peut s'insérer et se maintenir dans un réseau social qui va lui permettre de ne jamais être seul, de (sur)vivre à la marge, de communiquer avec sa famille ou ses amis dans le pays d'origine ou le pays de destination, mais aussi de contacter des organisateurs et des «passeurs» dans les différents pays.

La plupart des migrants dans le *passage* ont un téléphone dès qu'ils en ont les moyens. Les autres utilisent des cabines téléphoniques, souvent la même, comme c'est le cas à Cherbourg ou à Calais.

Les contacts et les noms circulent beaucoup par téléphone. Pour cette raison, les écoutes téléphoniques sont l'une des voies principales par lesquelles les polices européennes travaillent à démanteler les «filières».

L'utilisation du téléphone tend également à développer une géographie réticulaire depuis le pays d'origine jusque dans les différents pays européens. Ainsi, les personnes les plus charismatiques et/ou les plus investies auprès des migrants en France, que ce soit à titre personnel, bénévole et/ou militant, sont connues jusqu'en Afghanistan, ou dans les pays de la Corne de l'Afrique.

### **3.6. La tenue vestimentaire comme marqueur social**

- Réflexion méthodologique

La présentation de soi est aussi un objet de réflexion méthodologique : pour observer les migrants, hors des espaces tels que le squat ou les lieux de distribution, il faut les reconnaître. A Cherbourg par exemple, ils passent complètement inaperçus. Il est intéressant de voir de quelle manière les Cherbourgeois parlent des «Irakiens» ou des «clandestins», pour désigner indifféremment les



personnes qui passent par le camp, en faisant référence au squat du boulevard maritime (alors qu'il a été évacué depuis maintenant trois ans)<sup>212</sup>. Les migrants sont pourtant présents dans la ville, ils s'y promènent, y font des courses, mais leur comportement dans les rues, proche de celui des habitants, et leur apparence (des vêtements propres et récents) ne permettent pas de les différencier du reste de la population. Il faut donc connaître leurs visages.

A Calais, les conditions de vie contraignent les migrants à porter certains signes permettant de les repérer dans l'espace public. Leurs chaussures sont souvent très abîmées, leurs vêtements sont trop petits ou trop grands, mal associés, et ils portent parfois sur eux l'odeur du feu de bois autour duquel ils se réchauffent sur le campement.

- La présentation de soi

Les objets que l'on possède sont des marqueurs sociaux et les migrants font attention, tant qu'ils le peuvent, à choisir les vêtements et les chaussures qu'ils obtiennent auprès des associations humanitaires et caritatives.

Extrait du journal de terrain, 18 juin 2008, Cherbourg

«Pour Pierre, les kurdes irakiens ont un comportement différents des autres clandestins vis-à-vis de l'aide : «S'ils veulent des chaussures blanches, ils vont jeter les noires même si elles sont neuves. Ils sont exigeants. Tu vois pour certains que ce sont des bourgeois...(rire)».

En qualifiant les migrants d'«exigeants» et «bourgeois», Pierre faisait implicitement référence à l'importance que les migrants accordaient à la présentation de soi. Il y a deux logiques qui sous-tendent ce comportement. La première est liée à leur position sociale (que j'ai déjà évoquée plus haut) dans leur pays d'origine. Issus pour la plupart des catégories sociales supérieures (au moment de l'enquête à Cherbourg), les migrants refusaient, autant que cela leur était possible, de porter des vêtements qui auraient marqué trop fortement, même symboliquement, leur déclassé social. Cela pouvait parfois susciter l'incompréhension des bénévoles des associations caritatives plus habitués à venir en aide à des personnes démunies prêtant moins d'importance à la qualité et au caractère démodé des vêtements.

L'autre logique est liée au *passage*. La tenue vestimentaire participe à la reconnaissance des rôles de chacun : le bénévole d'un côté, le «clandestin» de l'autre. Porter de vieux vêtements démodés fournis par des associations tend à assigner les individus dans le rôle de «clandestin» ou de

---

<sup>212</sup> Cela n'a pas fait l'objet d'un travail de recherche en particulier. Il s'agit ici d'une information obtenue par recoupement et facilitée par le fait que je vis moi-même depuis quatre ans à Cherbourg.

«migrant», et du même coup à les dépersonnaliser en leur assignant une place. La tenue vestimentaire contribue, symboliquement, à déposséder la personne de ce qu'elle est.

- De l'autre côté de la frontière, un autre rôle à tenir

La plupart des migrants qui tentent de passer clandestinement en se cachant sous, ou à l'intérieur, des camions mettent plusieurs couches de vêtements. Il s'agit là de quelque chose de connu depuis les premiers passages par le tunnel sous la Manche à la fin des années 1990. L'objectif pour les migrants est de disposer de vêtements propres à l'arrivée. De la poussière et de la graisse sur le pantalon ou le manteau les feraient immédiatement repérés comme «clandestin» à la descente des camions de l'autre côté de la Manche. Disposer de vêtements propres permet de passer inaperçu pour voyager entre la ville portuaire et une autre ville.

#### 4. Marques et marquages de l'espace : des tentatives d'appropriation éphémère ?

##### 4.1. Prendre une place à l'accueil de jour

Lors des heures passées à l'accueil de jour (ACAU), les migrants ont dessiné et écrit des textes qu'ils pouvaient ensuite accrocher sur un tableau. Chaque page était une trace laissée par son auteur (Fig. 3.9.45).

Fig. 3.9.45. ; Extrait de la série «No man's land», Virginie Laurent©, Cherbourg, 2007-2008

En attribuant un tableau aux migrants, les travailleurs sociaux de l'ACAU leur offraient la possibilité de s'appropriier un peu du lieu en le marquant. A travers cela, les migrants pouvaient affirmer qu'ils avaient été là, qu'ils avaient existé dans ce lieu.



Les textes ont été retirés vers l'été 2008. Les responsables de la DDASS avançaient que cela imposait une pression culturelle trop importante au public de l'ACAU. Il était aussi question de prévenir une éventuelle utilisation du tableau par les membres de la filière qui organisait le *passage* à l'époque.

Par ailleurs, et bien que l'ACAU soit un lieu d'accueil inconditionnel, il y avait là une occasion pour le Préfet de faire savoir par l'intermédiaire de la DDASS que les migrants ne devaient pas trop occuper l'espace et les services de l'Accueil de jour.

#### **4.2. Le local d'Itinérance comme espace approprié**

Le local d'Itinérance est probablement l'espace qui «appartient» le plus aux migrants, et ce bien qu'ils n'y laissent que peu de marques de leur présence. Ils viennent y prendre un petit déjeuner, se reposer, se faire soigner ou jouer aux cartes, mais il ne reste rien, ou presque, de ces usages du local une fois qu'ils sont repartis. Aux premiers regards, la salle apparaît bel et bien comme le local d'une association : on y trouve du matériel de cuisine, des denrées, des stocks de vêtements, des couvertures, et divers affichages destinés à la communication entre les bénévoles, ou avec les migrants.

Durant l'été 2008, après seulement quelques semaines passées au sein d'itinérance, Antoinette m'a fait cette remarque : «Cette salle, c'est chez eux». En me disant cela, elle m'a fait prendre conscience que l'appropriation de l'espace ne passait pas par des marquages, mais par des comportements. Les migrants n'avaient pas besoin de posséder les meubles ou les objets du local pour que celui-ci devienne un lieu «habité». Contrairement au local de la Chaudrée et de l'Accueil de jour qu'ils étaient amenés à partager avec d'autres bénéficiaires, la salle d'Itinérance leur était réservée ; ils savaient qu'ils étaient les seuls à y venir. En conséquence, les migrants investissaient ce lieu d'une façon particulière : ils ne manifestaient pas leur présence avec la même intensité selon qu'ils étaient à Itinérance ou ailleurs. Le déplacement des corps dans l'espace de la salle, le volume des conversations, le fait de chanter, ou la façon de s'installer autour de la table pour y jouer ou partager un thé témoignent d'une forme d'appropriation du lieu.

Extrait du journal de terrain, 26 juin 2008

«D'une manière générale, le comportement des migrants est très différent par rapport à cet hiver et par rapport à *avant* l'arrestation des (présumés) passeurs. Ils prennent du temps pour se poser et discuter, ils «s'approprient» tout l'espace, sauf derrière le comptoir».

La suppression des formes de domination et de dépendance vis-à-vis des «passeurs» a fortement participé à transformer les rapports à l'espace des migrants, et particulièrement les rapports aux lieux. La salle d'Itinérance n'est devenue un espace approprié qu'après la disparition des «passeurs» en juin 2008.

La présence des migrants dans la salle a évolué à partir de juillet 2008. Cela s'est fait au travers d'un investissement plus important sur le temps du repas (servi à 11h00 pendant l'été 2008 à

Itinérance). Une partie des migrants ont par exemple pris en charge la vaisselle, et sont donc allés dans l'espace cuisine pour accéder aux éviers. D'autres se sont occupés de nettoyer les tables, ranger les chaises et passer le balai. L'exécution de ces tâches banales associées au repas a augmenté le temps passé dans la salle, et donc avec les bénévoles. Cela a aussi contribué à ce que les migrants ne soient plus seulement des usagers du lieu. M. a par exemple aménagé le coin de l'évier avec des nappes et des feuilles d'aluminium pour les plaques électriques. Cela peut sembler anecdotique, mais en passant derrière le comptoir, M. a occupé un espace qui était auparavant strictement réservé aux bénévoles ou aux demandeurs d'asile, c'est-à-dire à ceux qui n'étaient plus dans le passage (comme cela a aussi été le cas pour H. avant et pour A. par la suite). L'installation d'une chaîne HiFi, et par la suite d'une télévision, par les bénévoles en décembre 2008 vont aussi participer à ce que les migrants restent plus longtemps dans la salle.

Au cours de l'hiver 2009-2010, le froid important et la neige présente ont contraint les bénévoles à loger une partie des migrants dans le local d'Itinérance, transformé ainsi en dortoir improvisé. Le matin, il fallait attendre que tous se lèvent et rangent la salle pour que l'ambiance «habituelle» du petit déjeuner s'installe. Pendant la journée, la salle restait ouverte et quelques uns des migrants restaient jouer aux cartes ou regardaient la télévision.

La possibilité d'accéder à un lieu et de pouvoir s'y installer, même de façon temporaire tend à effacer le caractère «anémique» ou tout au moins désordonné, des pratiques spatiales des migrants «clandestins».

#### **4.3. Des marquages éphémères : une empreinte spatiale qui tend à s'effacer**



Les traces que laissent les migrants après leur passage sont éphémères. Les objets photographiés par Virginie Laurent en 2007 et 2008 ont pour la plupart disparus. Les «tas» faits de palettes, de toiles de tentes, de couvertures et de vêtements n'ont rappelé que quelques mois aux passants que des migrants avaient vécu là sur un terrain vague à proximité de la gare maritime. La photographie témoigne de cela (Fig. 3.9.46).

Fig. 3.9.46. ; L'idée de «trace» est au coeur du travail de Virginie Laurent. Extrait de la série *No man's land*, Virginie Laurent©, Cherbourg, 2007-2008.

Les migrants révèlent également l'espace par leurs cheminements. Les trois photos ci-après montrent toutes, dans trois espaces différents à proximité de St Omer, de Norrent-Fontes et de Angres, que les migrants marquent l'espace par des passages répétés aux mêmes endroits (Fig. 3.9.47).

Les cheminements qui apparaissent avec l'arasement de la végétation sont voués à s'effacer dès que les migrants cesseront de venir quotidiennement tenter de monter dans les camions.

Le passage clandestin, tel qu'il existe dans le nord de la France, n'est pas invisible. Il est inscrit dans l'espace physique de façon plus ou moins pérenne en fonction des pratiques spatiales des migrants.



Fig. 3.9.47. ; Des exemples de marquages de l'espace liés aux cheminements des migrants. St Omer, Norrent-Fontes et Angres. OT, 14.06.11

## CONCLUSION

Dans ce chapitre, l'étude des lieux de vie des migrants ainsi que leurs mobilités nous ont permis de mieux comprendre les différentes manières selon lesquelles s'établissent, au cours du *passage*, les rapports des migrants à l'espace. Cela constitue le premier temps de notre conclusion. Nous reviendrons ensuite sur les marqueurs et les indices qui permettent de qualifier la place que les migrants ont dans la société.

### *La manifestation d'une présence*

Les lieux d'installation informels sont la manifestation spatiale d'une présence des émigrants. Ils sont ce qui rend visible le mouvement d'émigration des populations que l'on y rencontre. En effet, les camps comme les squats qui sont apparus le long du littoral de la Manche ne traduisent pas une sédentarité, mais un mouvement. Ces abris existent précisément parce que les migrants ne sont pas accueillis au sein de l'Union européenne. Ils sont l'expression d'un déplacement de ces personnes. Les lieux d'installation informels sont par ailleurs des espaces repères pour les émigrants, c'est-à-dire des lieux dont l'existence conditionne leur mobilité. Ils savent par exemple qu'ils trouveront à Calais ou à Dunkerque des espaces dans lesquels ils pourront se poser et rencontrer des compatriotes. Dans le cadre du *passage*, ce sont des étapes essentielles au franchissement des frontières, mais aussi des lieux qui se vivent au présent, dans un usage immédiat nécessaire au *passage*.

La construction d'abris et l'ouverture de squats se font dans l'«espace accessible», qu'il soit privé ou public. Ce sont des espaces produits par les migrants eux-mêmes, c'est-à-dire des lieux qu'ils «imposent», tel un acte politique, une revendication d'un droit d'émigré, qui se heurte à la mise en oeuvre des politiques de contrôles migratoires. Ainsi, les lieux d'installation informels peuvent se lire comme la projection spatiale d'un rapport social. Qu'il s'agisse de «camps» ou de «squats», ces espaces sont l'expression d'une mise à distance par la société. Leur localisation dans l'espace local (dans la ville, par rapport au village, etc.) témoigne en effet d'une relégation. En outre, la fragilité des abris, et la qualité du site (eau ? sanitaires ? détritus ? rats ?...) constituent des indicateurs de la précarité dans laquelle sont contraints de vivre les migrants «clandestins». Par ailleurs, les camps informels sont une «empreinte spatiale éphémère» des migrants dans l'espace. La destruction des abris par les autorités, synonyme d'une aggravation de l'insécurité pour les individus, ne fait qu'effacer la marque d'une présence des migrants dans le paysage ; les mobilités liées au *passage* perdurent.

### ***Les composantes de leurs mobilités***

La figure du «migrant en errance» est largement répandue, particulièrement dans les milieux associatifs et militants. Cependant, et si l'errance est effectivement l'une des composantes des mobilités des migrants, elle ne qualifie pas à elle seule leur condition spatiale lors du passage. Le dessin désordonné, aléatoire, ou incertain du parcours n'est pas simplement lié à une perte de repères ou une perte de sens du projet d'émigration, mais relève d'une combinaison de facteurs comme la nécessité de travailler, l'intensité de l'activité policière, le fait d'être sous le coup d'une procédure Dublin II, etc. Ainsi, les déplacements erratiques de certains migrants ne peuvent pas être généralisés à l'ensemble des «clandestins» et ne doivent pas constituer une caractéristique *a priori* de leur parcours d'émigration, dont les logiques sont à lire dans les rapports du «clandestin» aux sociétés dans lesquelles il s'inscrit.

Les migrants n'ont pas de «connaissances spontanées» de l'espace. A l'échelle du littoral de la Manche, la construction d'un «capital spatial» relève d'un apprentissage, produit de l'expérience et des informations partagées entre les individus. Dans la ville, les rapports à l'espace signent leur position sociale : organisés depuis un espace central (généralement le camp ou le squat), les déplacements se font en direction des espaces ressources, marqueurs d'une précarité et d'une marginalité (accueil de jour, soupe populaire...), mais également vers les espaces centraux que sont les rues piétonnes, les parcs ou les marchés. Leurs mobilités ne sont qu'en partie contraintes (par l'activité des polices par exemple) et expriment bien plus une capacité à mobiliser des lieux qui vont structurer leurs déplacements. En outre, leurs cheminements traduisent une «non-dépendance» à l'aide humanitaire qui ne constitue qu'une ressource parmi d'autres. L'image du «camp éclaté» dit assez précisément ce à quoi ressemble l'espace de vie des migrants. A l'intérieur de celui-ci, «*le corps est réduit à sa réalité biologique*» (Denis Lemasson, entretien, 16.05.11) : manger, dormir, se laver... Ce sont ces nécessités qui animent les déplacements tout au long de la journée et dessinent les contours de l'espace de vie des «clandestins». Cette géographie n'est pas sans faire réagir la société locale qui s'interroge sur la place à accorder à cette population dans la ville. A Calais ou à Paris, l'urbanisme a été redessiné par les pouvoirs publics ou les acteurs privés pour éviter que certains interstices ne soient investis par les migrants. Les lieux concernés par ces transformations correspondent généralement à des points de rencontre entre la société locale et le monde clandestin. Ce sont des espaces de «frottement» dans lesquels le «clandestin», jusqu'alors invisible, nous devient soudainement accessible.

En négatif de cet espace de vie des «clandestins» qui se déploie dans la ville, un autre champ de mobilités se dessine : celui du *passage*. Là, les déplacements sont dirigés vers le projet de franchir une frontière, de continuer la route. L'attente, nourrie de ce «temps en trop» caractéristique du voyage clandestin, articule les déplacements et vient pointer les vides du temps quotidien.

### ***Les marqueurs de la marginalité, les indices d'une condition***

Les migrants sont amenés à fréquenter des espaces dans lesquels la rencontre avec des personnes en situation de précarité ou de détresse sociale met en lumière la singularité de leur condition. La distance sociale et culturelle ainsi que le rapport au futur (l'émigration est motivée ou justifiée par un projet) distinguent très clairement les «clandestins» des personnes en situation de détresse sociale. Par ailleurs, et si ces deux groupes sociaux sont amenés à se côtoyer dans les mêmes espaces (ce qui est l'un des marqueurs de l'état de marginalité dans lequel se trouvent les migrants lors du voyage clandestin), il ne faut pas perdre de vue que les processus qui ont conduit les migrants et les personnes en situation de détresse sociale à la marge, et qui les y maintiennent, sont différents. Ce sont essentiellement des variables socio-économiques qui sont à l'origine des situations de grande précarité que connaissent les populations les plus démunies (à Cherbourg par exemple). Pour les migrants, c'est leur non reconnaissance et leur non prise en charge par l'Etat qui les amènent à fréquenter les dispositifs de l'urgence sociale et de l'aide humanitaire.

Des différences majeures apparaissent également entre les «clandestins» et les SDF lorsqu'on confronte les façons dont ils se représentent leur condition. L'expérience menée dans le cadre du *Forum du Bénévolat Solidaire* à Cherbourg a fait émerger quelques similitudes entre ces deux populations qui vivent à la marge (la photo permet de révéler sa présence au monde, de s'inscrire dans un groupe social ou encore de mettre en avant ses relations sociales), mais également des différences importantes. Les modes de vie, les modes d'occupation de l'espace ou encore la «présentation de soi» ne sont en effet pas les mêmes chez les SDF et chez les «clandestins». En définitive, il existe une contradiction forte entre la position sociale et la condition spatiale des migrants. Plus précisément, les rapports à l'espace dans le *passage* conduisent les migrants à occuper une position sociale qui n'est pas la leur à l'origine.

Le *passage* est une marge dans laquelle évoluent les migrants. La plupart des objets qu'ils utilisent au quotidien et qu'ils laissent derrière eux sont autant d'indices de cette position. Ils disent un rapport aux lieux et notamment leur faible attachement aux espaces qu'ils traversent (contrairement aux attachements forts avec les espaces qu'ils ont quittés). Les squats ou les camps, mais aussi les villages et les villes qu'ils parcourent sont des étapes du *passage* dans lesquelles ils pensent ne pas rester *a priori*. Les rapports qu'ils entretiennent avec les objets disent par ailleurs la faiblesse des liens que les migrants tissent avec les sociétés locales. Ce dont ils disposent provient le plus souvent de dons et constitue davantage des outils pour le *passage* que des biens qu'ils pourraient s'approprier. Ce rapport aux choses traduit leur condition.

En outre, le fait d'abandonner des objets participe à laisser une empreinte de leur passage ; sorte de marquage inconscient de leurs déplacements. Il en va de même de leurs cheminements : les trajets



répétés entre les campements et les points de passage sur les aires d'autoroutes (par exemple) impriment dans l'espace à la fois leur présence et leur projet. D'autres marquages sont volontaires (dessins, graffitis...) et ont pour but de s'approprier, même de façon éphémère, un lieu pour manifester sa présence, son existence au monde.





## Conclusion générale

<b>LES APPORTS D'UNE APPROCHE GÉOGRAPHIQUE DE LA CONDITION DE «CLANDESTIN</b> .....	<b>605</b>
Des mobilités contraintes comme indicateur d'un rapport social .....	606
Repenser la place de «l'autre» dans l'espace et dans la société .....	607
<b>CONTRIBUTION AUX MÉTHODES ET À L'OBJET DE LA GÉOGRAPHIE SOCIALE</b> .....	<b>608</b>
Une fonction réflexive de la géographie sur la thématique de recherche .....	608
Le retour vers la société .....	609
De l'intérêt d'une présence longue sur le terrain .....	609
Documenter et témoigner par la photographie .....	609
<b>PASSAGE CLANDESTIN ET CHANGEMENT DANS LA SOCIÉTÉ</b> .....	<b>610</b>
L'empreinte du fait clandestin dans la société .....	610
La mémoire du <i>passage</i> .....	612

L'objet de cette thèse était de contribuer à la compréhension du fait clandestin en nous concentrant plus particulièrement sur le phénomène du *passage*. La démarche consistait à mettre en lumière les problématiques attachées aux déplacements des «clandestins», mais aussi à leur présence dans les villes portuaires transmanche notamment.

La recherche s'est appuyée sur un travail de terrain conduit principalement à Cherbourg, mais aussi dans d'autres lieux d'installation informels des émigrants le long du littoral de la Manche, dans le nord de la France, ainsi que dans le X<sup>ème</sup> arrondissement de Paris qui constitue une étape majeure du *passage* avant la Grande-Bretagne, l'Irlande ou les pays nordiques. Dans ces espaces, l'étude de la condition des «clandestins» a constitué une entrée pertinente puisque cela nous a permis, en mobilisant différentes méthodes (observation participante, entretiens, revue de presse...) et outils (photographie, cartographie...), de porter un regard sur les questions attachées au *passage* à différentes échelles (locale, régionale, nationale, européenne...). En parallèle, l'intérêt porté aux oeuvres produites dans le champ artistique et culturel nous a permis de nourrir nos réflexions tout au long du processus de recherche.

Cette conclusion générale revient dans un premier temps sur les apports de cette thèse concernant précisément l'étude de la condition de «clandestin». Puis nous prendrons un peu de recul pour voir dans quelles mesures notre travail participe à nourrir les méthodes et l'objet de la géographie sociale. Nous discuterons ainsi de l'intérêt de cette thèse quant à l'étude des sociétés dans leurs dimensions spatiales.

## LES APPORTS D'UNE APPROCHE GÉOGRAPHIQUE DE LA CONDITION DE «CLANDESTIN»

La condition de clandestin est le produit de logiques émanant de la société, mais aussi du monde clandestin, c'est-à-dire de l'univers social attaché au *passage*. La Fig. C.1 présente cette idée.

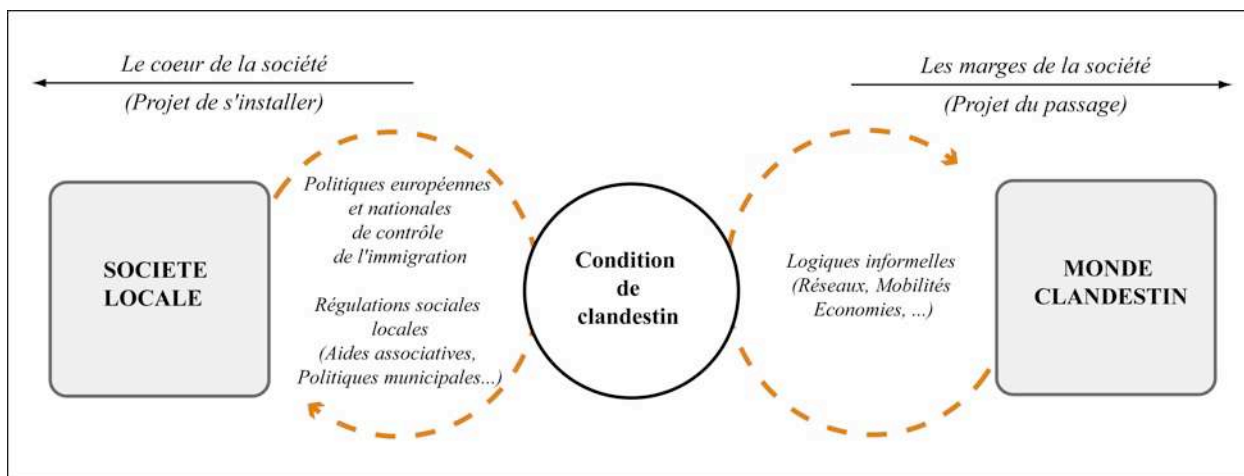


Fig. C.1. ; La condition de clandestin : produit du monde clandestin et de la société, OT, 06.10.11.

Le projet du *passage* demande nécessairement au «clandestin» de répondre à des logiques inhérentes au monde clandestin. La mobilisation des réseaux sociaux (connaissance d'éventuelles filières, développement de relations avec d'autres compatriotes dans le *passage*, etc.) est fondamentale puisque c'est à partir de cette démarche que vont s'organiser les mobilités (accès à l'humanitaire, accès à un campement, connaissance des points de passage, etc.) mais aussi l'inscription au sein de l'économie informelle qui est propre au *passage* (travail, paiement des «passeurs», économie du quotidien, etc.). De l'autre côté, la société met en oeuvre différents modes de régulation qui se projettent dans l'espace autour des clandestins. Certains visent à contraindre leurs mobilités (c'est-à-dire le mouvement d'immigration clandestine) : c'est le cas des politiques européennes et nationales de contrôle de l'immigration (par exemple, la surveillance des frontières) ou des dispositifs mis en oeuvre par les acteurs économiques au niveau des espaces transmanche (grillages, caméras, sociétés privées de sécurité, etc.), mais c'est aussi le cas des dispositifs d'assistance humanitaire. Le travail des associations, soutenues parfois par des mesures politiques locales, en direction des migrants constitue un pont entre le monde clandestin et la société, c'est-à-dire une voie permettant de surveiller et contrôler les comportements et les choix des émigrants. Pour ces derniers, le fait d'aller vers la société passe nécessairement par un détachement du monde clandestin et des logiques informelles qui l'animent.

L'étude de la condition de «clandestin» réalisée dans le cadre de cette thèse nous a permis de porter un regard sur le fait clandestin : nous avons pu d'une part nous interroger sur le caractère contraint

des mobilités des émigrants dans le *passage*, et d'autre part de questionner la place des migrants «clandestins» dans la société. Il s'agit de deux apports majeurs de cette recherche.

### ***Des mobilités contraintes comme indicateur d'un rapport social***

En janvier 2011, Aéroport de Paris lançait une campagne de communication à l'occasion de l'anniversaire d'un nouveau service intitulé PARAFES pour «Passage Automatisé Rapide des Frontières Extérieures Schengen» (Fig. C.2). Les passagers qui en bénéficient gagnent un temps considérable à l'embarquement grâce à un système d'automatisation qui lit les passeports et reconnaît les empreintes digitales des voyageurs.



Fig. C.2. ; Le «pass-frontières», Aéroport de Paris, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.aeroportsdeparis.fr/ADP/fr-FR/Passagers/Formalites-Infos-Pratiques/Parafes/> (consulté le 07.10.11)

Le *passage* est à l'opposé du «pass-frontières» dont peuvent bénéficier certains voyageurs européens. Les clandestins sont précisément ceux pour qui les dispositifs de contrôles aux frontières sont pensés pour freiner, et si possible stopper, leurs déplacements. Depuis une vingtaine d'années, les pays l'Union européenne mettent en oeuvre des mesures de plus en plus coercitives pour tenter de réguler les déplacements d'émigrants en direction, et à l'intérieur de l'espace Schengen, allant jusqu'à l'enfermement des étrangers. Cependant, ces dispositifs de gestion des flux ne sont pas les seules contraintes exercées sur les mobilités des migrants au cours du *passage*. Sur le littoral de la Manche, le mouvement de fermeture des espaces transmanche est par exemple à l'origine de la création de squats et de camps informels. Par ailleurs, notre travail de recherche a permis de montrer que les déplacements des «clandestins» étaient également liés à leur condition. Parce qu'ils évoluent «à la marge», les «clandestins» développent au quotidien des compétences spatiales pour (sur)vivre : hors des mobilités qui structurent le *passage*, les pratiques spatiales des migrants sont pour une grande part orientées vers l'accès aux besoins de base tels que se vêtir, se nourrir, dormir, etc. C'est donc aussi la position sociale des migrants, c'est-à-dire la place qui leur est accordée, qui définit les contraintes sur leurs mobilités.

Ainsi, les mobilités des migrants ne sont pas uniquement le produit de logiques propres au mouvement d'émigration, elles relèvent également des rapports entre les migrants et les sociétés

traversées. Dès lors, qu'il s'agisse de l'itinéraire depuis le pays d'origine ou de pratiques spatiales quotidiennes, les mobilités des émigrants dans le *passage* apparaissent, par leur caractère contraint, comme l'indicateur d'un rapport social entre les sociétés européennes et les «clandestins». En effet, la mobilité s'inscrit aujourd'hui dans nos sociétés comme un attribut - voire une norme - qui contribue à définir et à valoriser les positions sociales les plus élevées. La possibilité de cette mobilité est aujourd'hui refusée à la majorité des émigrants qui se rendent en Europe.

### ***Repenser la place de «l'autre» dans l'espace et dans la société***

Près de dix ans après la fermeture du centre de Sangatte, les lieux d'installation informels des migrants «clandestins», loin d'avoir disparus, ont été relégués dans des espaces de marge. Qu'il s'agisse de rendre invisible les migrants (Clochard, Akoka, 2008, p.10) et/ou leurs conditions d'accueil déplorables, la géographie actuelle du fait clandestin sur le littoral est à lire comme la projection spatiale d'un rapport social entre les émigrants et la société.

La société est ici confrontée à un phénomène nouveau d'émigration qui vient bousculer ses rapports à l'étranger : quelle place accorder aux émigrants qui se déplacent clandestinement ? Les réponses apportées aujourd'hui sont contradictoires. Elles opposent une forme de gestion régaliennne et policière du fait clandestin à une autre forme de gestion, d'ordre humanitaire et sociale, émanant de la société locale (bénévoles, militants, élus).

Par ailleurs, et derrière l'enjeu d'une prise en charge *a minima* des hommes et des femmes qui transitent par les squats et les campements informels du littoral de la Manche - laquelle est aujourd'hui réalisée essentiellement par les associations - c'est très concrètement la question de l'accueil et de l'ouverture du système de santé à cette population qui est posée. Les dispositifs actuels d'assistance et de contrôle social mis en place par les associations tendent à palier les carences de l'Etat, mais il est difficile d'imaginer que cela puisse constituer une réponse pérenne au phénomène du *passage*.

Certes, les formes de mobilisation autour des «clandestins» ont évolué. La mise en oeuvre prochaine (fin 2011) d'une «*plate-forme service migrants*» dans le nord de la France, financée par le Comité Catholique d'action contre la Faim et pour le Développement (CCFD) et visant à coordonner le travail des associations en matière d'accompagnement vers l'asile, va dans le sens d'une professionnalisation de la prise en charge des «clandestins». Par ailleurs, Médecins du Monde travaille dans le Dunkerquois et le Calais pour rapprocher les migrants de la société avec pour objectif à terme d'amener les «clandestins» vers les dispositifs de droit commun.



Cependant, la plupart des associations s'organisent encore aujourd'hui pour répondre à des situations d'urgence humanitaire tout en essayant d'accompagner quelques migrants dans leurs démarches de demande d'asile. Près de dix ans après la fermeture de Sangatte, les associations bénéficient ponctuellement de soutiens de la part des élus locaux (Cherbourg, Norrent-Fontes, Angres, Steenvoorde), mais la situation des «clandestins» n'a toujours pas fait l'objet, à l'échelle nationale, de propositions politiques qui aillent dans le sens des initiatives prises à l'échelle locale.

## CONTRIBUTION AUX MÉTHODES ET À L'OBJET DE LA GÉOGRAPHIE SOCIALE

### *Une fonction réflexive de la géographie sur la thématique de recherche*

La géographie sociale permet de contribuer à la connaissance de ce phénomène qu'est le *passage* (dans tout ce que cela implique socialement en matière de changement notamment), et en retour, la connaissance de ce phénomène éclaire la compréhension des rapports sociétés/espaces dans ses différentes dimensions et échelles (Fig. C.3).

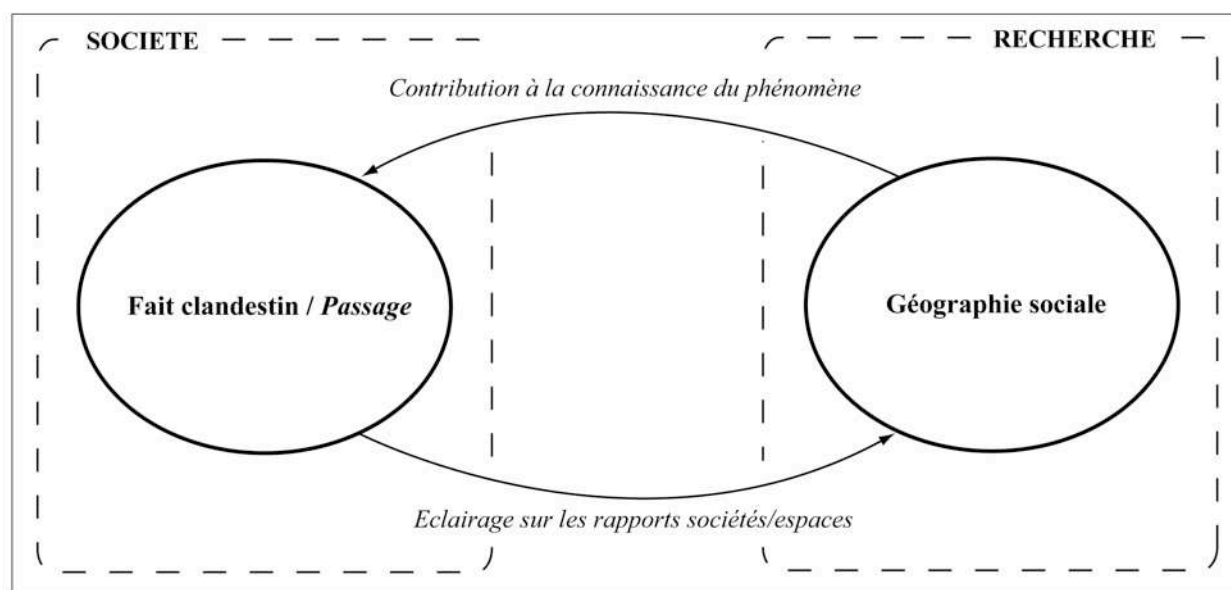


Fig. C.3. ; Sur les rapports recherche/société. OT, 21/09/11

La fonction réflexive de la recherche repose sur la question du retour vers la société du travail réalisé par le chercheur, mais également de sa place au sein de la société en tant que citoyen. Dans les deux cas, une présence longue sur le terrain nous apparaît essentielle.

### ***Le retour vers la société***

Les méthodes et le regard de la géographie sociale trouvent pleinement leur place dans les débats auxquels participent les populations locales qui partagent leur espace de vie avec les migrants «clandestins». Le géographe s'inscrit dans la société qu'il étudie et donne un sens à son travail de recherche au travers de l'exercice de diffusion scientifique afin d'effectuer un retour vers la société. J'ai d'ors et déjà effectué différents retours via des communications (Journées «Étapes clandestines» organisées par la ville de Cherbourg, Adoma (ex-Sonacotra) à Caen, des associations caritatives et humanitaires du département de la Manche) ou plus directement lors des réunions de l'association Itinérance à Cherbourg. Des projections-débats devraient prochainement avoir lieu pour poursuivre l'ouverture vers la société locale et un retour des réflexions menées dans le cadre de cette thèse est envisagé (communication et/ou synthèse).

### ***De l'intérêt d'une présence longue sur le terrain***

Mon expérience de recherche témoigne ainsi de l'importance d'une présence longue sur le terrain : l'information ou les données qui ont nourri nos réflexions ont tout autant été issues du protocole de recherche formel (entretien, travail d'observation...) que de faits informels (discussion, imprévis...). Par ailleurs, l'installation à Cherbourg et l'investissement bénévole au sein de l'association Itinérance ont permis de s'inscrire dans la vie locale en tant que chercheur, mais aussi en tant qu'habitant et citoyen. Les émigrants que je rencontrais à l'association étaient présents dans *ma* ville. Ils passaient en bas de chez moi chaque jour pour se rendre à l'Accueil de jour, je les croisais dans les rues, si bien que les problématiques qui faisaient débat dans la société locale me concernaient également. Ainsi, je n'étais pas extérieur à mon objet de recherche, c'était à moi de prendre du recul pour mener un travail d'objectivation. La présence longue sur le terrain permet donc de se confronter à cet exercice d'implication et de distanciation qui est selon nous constitutif du travail du chercheur en sciences sociales.

### ***Documenter et témoigner par la photographie***

L'utilisation de la photographie comme méthode, déjà développée par des chercheurs en géographie notamment (Raoulx et Chourio, 2006), s'est avérée particulièrement adaptée au terrain et aux populations enquêtées. La photographie en effet rend compte de la précarité de la condition de clandestin et devient un document de recherche à part entière au cours de l'écriture. Elle constitue en outre un outil intéressant pour saisir les transformations, parfois rapides, des espaces du monde clandestin. La question du rapport entre le visible et l'invisible est constitutive de l'usage de la

photographie comme méthode dans le cadre de cette recherche. La photographie révèle le fait clandestin et participe ainsi à le rendre visible. Elle permet en effet de réaliser un inventaire des empreintes du *passage* dans l'espace et dans la société, à partir de quoi on peut construire une connaissance du phénomène.

En tant que témoignage, la photographie est un point de vue sur une question. La confrontation de mon propre regard sur les «clandestins» avec celui de photographes professionnels est venue bousculer certaines représentations de la condition de migrant souvent véhiculées dans les médias (le «clandestin» devant un abris de fortune à Calais, ou le «clandestin» assis sur le sol pour manger un repas distribué par les associations) qui tendent sinon à se naturaliser avec le temps et à ne plus être remises en question. En interrogeant le rapport visibilité/invisibilité, la photographie permet de questionner ce qu'on ne peut pas - ou qu'on ne veut pas - voir du fait clandestin. Elle permet de mettre en débat la présence des émigrants dans l'espace public, mais aussi leurs capacités à développer des compétences pour s'affranchir de l'aide humanitaire d'une part et des dispositifs sécuritaires d'autre part. Ainsi, la démarche photographique (de même que d'autres modes de productions artistiques tels que le roman ou le cinéma) permet de restituer une complexité qui n'est pas toujours accessible par l'écriture (articles et ouvrages universitaires par exemple).

Enfin, l'attention portée aux oeuvres produites dans le champ artistique nous a permis de positionner notre point de vue en tant que géographe vis-à-vis d'une question de société. Le cahier photographique placé entre les parties II et III permet d'en rendre compte en partageant l'expérience de recherche avec le lecteur. Les clichés présentés proposent une mise en forme du regard que j'ai pu porter sur mon objet de recherche depuis 2008.

## **PASSAGE CLANDESTIN ET CHANGEMENT DANS LA SOCIÉTÉ**

### ***L'empreinte du fait clandestin dans la société***

Le travail de recherche a montré que les populations de migrants marquent l'espace social local, et ce de différentes manières (*Fig. C.4*). Par la création de lieux d'installation informels tout d'abord, les migrants participent à modifier l'espace de vie des sociétés locales. Les espaces investis sont généralement des lieux inoccupés, à la marge : des bâtiments vides, des terrains vagues, des friches... qui vont susciter alors une attention particulière. De façon plus éphémère, ce sont aussi dans ces espaces qu'ils laissent des traces de leur passage (objets, graffiti...).

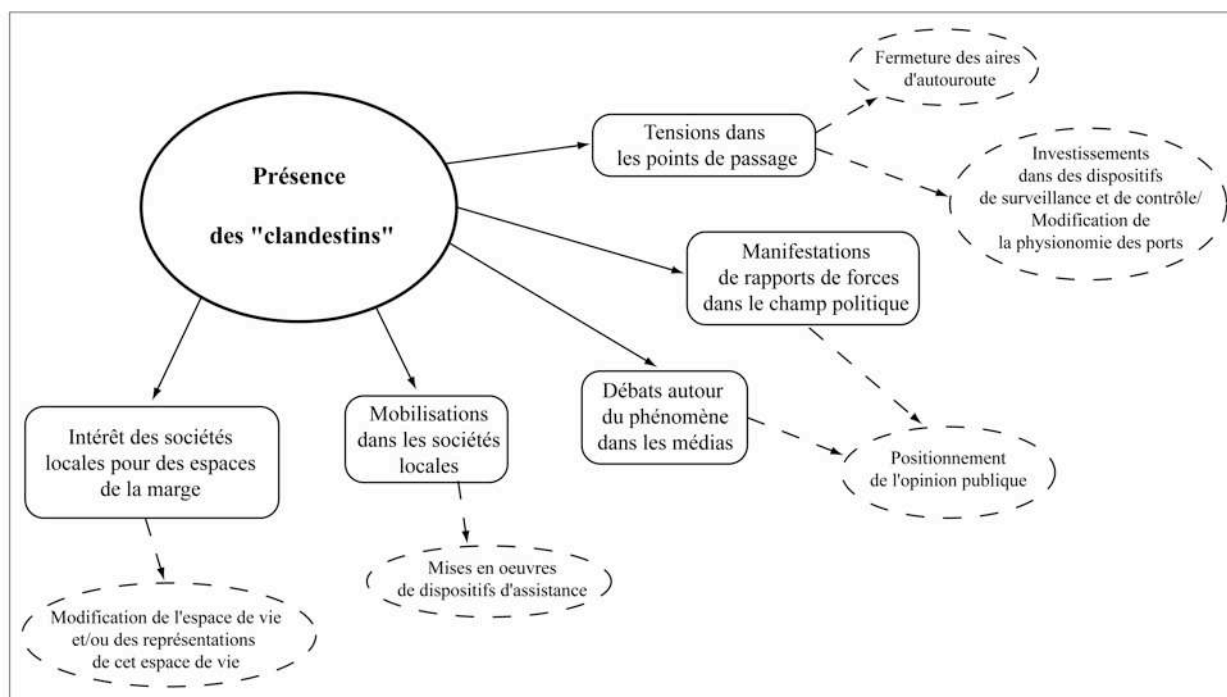


Fig. C.4. ; L'empreinte du fait clandestin dans la société. OT, 07.10.11.

Leur présence dans la ville ou à proximité d'un village est à l'origine de mobilisations, et la création d'associations ou de collectifs participe au développement de réseaux sociaux qui n'auraient pas existé autrement. C'est généralement à l'initiative de ces mobilisations que se mettent en place des dispositifs d'assistance en direction des migrants, ou qu'évoluent des dispositifs déjà existants.

Des tensions fortes peuvent se manifester dans, ou à proximité des points de passage. Ainsi dans les ports transmanche, les exploitants ont répondu en développant les dispositifs de surveillance et de contrôle afin de détecter les intrusions, ce qui a radicalement changé la physionomie des espaces portuaires.

La présence des migrants vient aussi bousculer le fonctionnement habituel de la société locale en faisant émerger des questionnements (relatifs à l'accueil ou à la prise en charge sanitaire par exemple) qui engagent le politique, à l'échelle locale, mais aussi à l'échelle nationale. Cependant, les rapports de forces qui se manifestent dans le champ politique ne se réalisent pas entre le monde clandestin et la société, mais au sein même de la société : ils sont souvent «transposés», ou «médiatisés», par les associations et plus largement les groupes qui se donnent pour objectif de témoigner et de porter la parole des migrants.

Ainsi, le travail de recherche a permis de mettre en lumière une dimension fondamentale du passage : les migrants «clandestins» jouent un rôle majeur dans la transformation des sociétés locales dans lesquelles ils s'inscrivent. Ils sont les initiateurs de changements : depuis la marge, les «clandestins» participent à modifier la physionomie des espaces de vie des sociétés locales, et ils

remettent en cause par leurs comportements les représentations qu'ont les sociétés de l'ordre social en suscitant le débat dans le champ politique.

### *La mémoire du passage*

Cherbourg est un port d'émigration. Cependant, et comme nous l'avons noté en introduction de cette thèse, il n'y a que peu de traces de l'émigration européenne de la fin du XIX<sup>ème</sup> et du début du XX<sup>ème</sup> siècle si bien qu'on ne sait que peu de choses de la présence des migrants dans la ville. L'image de Cherbourg est bien plus associée à l'épopée transatlantique, valorisée par les grands paquebots et le passage des célébrités dans la ville. La gare maritime et ferroviaire construite en 1933 symbolise cette période, et participe à occulter l'émigration des populations pauvres européennes.

L'histoire de l'émigration européenne des années 1920 par Cherbourg peut être mise en miroir avec le transit des «clandestins» aujourd'hui. C'est l'objet du documentaire «*Liberté en transit*» (Maestrali et Gros, 2010). Les auteurs comparent les motivations et les conditions dans lesquelles se déroule l'exil. En s'appuyant sur des images d'archives et sur des entretiens (les petits enfants d'émigrants, les «clandestins» aujourd'hui), le film apporte un témoignage du phénomène d'émigration par Cherbourg et nous invite à poser la question de la mémoire de ce qui est en train de se passer. La présence des migrants dans la ville de Cherbourg est venue bousculer la société locale. Une mobilisation importante s'est formée autour des «clandestins» et les acteurs locaux ont eu à prendre position dans le champ politique (élus, représentants de l'Etat...), si bien qu'aujourd'hui la présence et le transit des émigrants font partie des représentations collectives pour les habitants de l'agglomération, et plus largement du nord Cotentin. Cependant, le *passage* tel que nous l'avons observé est éphémère. Tout comme les lieux d'installation informels qui ont précédé, le camp installé depuis décembre 2007 sur un terrain municipal de Cherbourg, fait de tentes, de bâches et de palettes, ne laissera probablement aucune trace du passage des émigrants. Il ne subsistera pas de bâtiment tel que l'hôtel Atlantique, car même la salle aujourd'hui prêtée aux bénévoles d'Itinérance (une ancienne salle de classe en préfabriqué construite après la Seconde Guerre mondiale) sera certainement détruite à terme.

La mémoire collective n'a certes pas nécessairement besoin d'un bâti ou d'un monument pour perdurer, mais elle relève néanmoins d'une construction du passé à partir des normes du présent (Halbwachs, 1950). Les «clandestins» marquent la société, y laissent des traces, sans être en mesure d'inscrire véritablement la mémoire du *passage* dans l'espace social. L'histoire des populations les plus démunies est le plus souvent écrite par d'autres. Ecrire celles des migrants «clandestins» qui transitent ou s'installent à Cherbourg, c'est faire exister la «mémoire d'une marge». L'étude de

### *Conclusion générale*

l’empreinte socio-spatiale du fait clandestin permet, au même titre qu’un travail photographique ou cinématographique, de témoigner du phénomène et de rendre compte des transformations induites par la présence des migrants «clandestins» dans la société locale. Cette thèse est une contribution à l’exercice de mémoire du *passage*.

Pour la société locale, la question est aujourd’hui de savoir si la présence et le transit d’émigrants fait partie de l’histoire de la ville et de ses habitants, ou s’il s’agit d’un événement exogène. L’enjeu est important puisqu’il implique la définition d’une identité locale, en tant que société d’accueil et port d’émigration.



## Les sources

Les sources qui ont été mobilisées au cours de cette recherche sont diverses, tant par leur nature que par leur contenu. Leur présentation se devait d'en rendre compte. Le classement que nous proposons ici différencie les sources selon le champ auquel elles appartiennent et dont elles sont issues. Cet agencement des documents est bien évidemment discutable car certaines références pourraient appartenir à différents champs. Les choix que nous avons faits pour classer les sources visent à traduire la manière dont nous les avons appréhendées et utilisées au cours de cette recherche.

Toutes les sources présentées ici ne sont pas mentionnées dans le corps du texte de la thèse. Cependant, toutes ont nourri les réflexions en s'inscrivant pleinement dans le processus de recherche.

<b>CHAMP SCIENTIFIQUE</b> .....	<b>616</b>
Références bibliographiques .....	616
<b>CHAMPS MÉDIATIQUE ET POLITIQUE</b> .....	<b>631</b>
Reportages TV .....	631
Articles de Presse .....	631
Revue et magazines professionnels .....	636
Rapports et compte-rendus .....	637
Web vidéos .....	641
Documents d'information et de communication/brochures .....	641
Lois, circulaires et règlements .....	643
Archives .....	646
Internet (liens vers les institutions et les associations) .....	646
<b>CHAMPS ARTISTIQUE ET CULTUREL</b> .....	<b>648</b>
Littérature (Roman, essais et bandes dessinées) .....	648
Théâtre .....	649
Cinéma (Fictions et documentaires) .....	649
Photographie (Editions, séries photographiques, expositions et témoignages photographiques) .....	650



## CHAMP SCIENTIFIQUE

### *Références bibliographiques*

#### A

- ACHUTTI L., 2004, *L'homme sur la photo, manuel de photoethnographie*, Paris, Téraèdre, 144 p.
- ADELKHAH F., 2003, Partir sans quitter, quitter sans partir, *Critique internationale*, n° 19, pp. 141-155.
- AGIER M., 2002, *Aux bords du monde, les réfugiés*, Paris, Flammarion, 186 p.
- AGIER M., 2008, *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 350 p.
- AGIER M., 2011, «Il y a le monde, et il y a les indésirables au monde», [en ligne]. *Article XI*. Disponible sur : <http://www.article11.info/spip/Michel-Agier-II-y-a-le-monde-et-il> (consulté le 01.10.2011)
- AKOUN A., et ANSART P., 2006, *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Robert/Seuil, 592 p.
- AKOKA K. et CLOCHARD O., 2009, Dans la jungle des villes, *Vacarme*, n°48, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.vacarme.org/article1790.html> (consulté le 07.10.11)
- ALIOUA M., 2008, A la rencontre de la sociologie d'Alain Tarrius. Du paradigme de la mobilité au territoire circulatoire, *e-migrinter*, n°1, pp.7-19.
- ARAB C., 2008, La circulation migratoire : une notion pour penser les migrations internationales, *e-migrinter*, n°1, pp. 20-25.
- ARAB C., 2005, Migration de jeunes marocains. L'exemple de la circulation migratoire des Aït Ayad à travers l'espace euro-méditerranéen, *2<sup>ème</sup> rencontre Jeunes et société en Europe et autour de la Méditerranée* [en ligne]. Disponible sur : <http://jeunes-et-societes.cereq.fr/PDF-RJS2/ARAB.pdf> (consulté le 06.10.11)
- ARIAS FERNANDEZ G., 2010, La gestion des frontières extérieures de l'Union européenne, *Regard croisés sur l'économie*, La Découverte, pp. 218-224.
- ASLAN M. et PÉROUSE J-F., 2003, Istanbul : le comptoir, le hub, le sas et l'impasse. Fonctions dans le système migratoire international, *Revue européenne de migrations internationales*, vol.19, n°3, pp. 173-204.
- AUDEBERT C. et ROBIN N., 2009, L'externalisation des frontières des «Nords» dans les eaux des «Suds». L'exemple des dispositifs frontaliers américains et européens visant au contrôle des l'émigration caribéenne et subsaharienne, *Cultures et Conflits*, n°73, pp. 35-51.

AUGÉ M., 1992, *Non-lieux : introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, éd. du Seuil, 149 p.

## B

BAHOKEN F., 2009, Atlas sur les migrations internationales, *e-migrinter*, n°3, pp. 53-57.

BAILLY F., EL MOUHOUB M. et OUDINET J., 2003, Les nouvelles dynamiques migratoires : relance et complexification, *Chronique internationale de l'IRES*, n°84, pp. 30-47.

BAILLY F., EL MOUHOUB M. et OUDINET J., 2004, Les pays de l'Union européenne face aux nouvelles dynamiques des migrations internationales. Ampleur des migrations et caractéristiques des migrants, *RFAS (Revue Française des Affaires Sociales)*, n°2, pp.33-60.

BATHAÏE A., 2009, Le Grèce, une étape cruciale dans le parcours migratoire des Afghans depuis la frontière iranienne jusqu'en Europe, *Méditerranée*, n°113, pp. 71-78.

BAUDET-CAILLE et MONY, 2010, *Discriminations : quel impact sur la santé ?*, *Plein droit*, n° 86, pp.3-4.

BEAUD S. et WEBER F., 2003, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 356 p.

BECKER H.S., 1974, Photography and sociology, *Studies in the anthropology of visual communication*, Vol. 1, pp. 3-26.

BECKER H.S., 2000, *Outsiders*, Paris, Métailié, 247 p.

BECKER H.S., 2002, *Les ficelles du métier*, Paris, La Découverte, 352 p.

BECKER H.S., 2007, Les photographies disent-elles la vérité ?, *Ethnologie française*, vol.37-1, pp. 33-42.

BELBAH M., de GALEMBERT C., GIMBERT V., 2004, L'enquête à l'épreuve du fait migratoire (avant-propos), *Terrains et Travaux*, vol. 2, n°7, pp. 08-14.

BENSAAD A., 2009, Ancrages territoriaux, réseaux sociaux et initiatives des acteurs migrants ; cas des constructions des itinéraires transsahariens, *Méditerranée*, n°113, pp. 127-138.

BERGER P. et LUCKMANN T., 2006, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 358 p.

BERGSON LENDJA NGNEMZUÉ A., 2009, Analyser les migrations clandestines : forces et limites de la théorie duale du marché internationale du travail, *NAQD, Revue d'études et de critique sociale*, n° 26-27, pp. 39-53.

BERNARDOT M., 2008 Le pays aux mille et un camps. Approche socio-historique des espaces d'internement en France au XX<sup>ème</sup> siècle, *TERRA*, Réseau scientifique de recherche et de

publication, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.reseau-terra.eu/article542.html> (consulté le 28.06.11)

BERNARDOT M., 2010, Camps d'étrangers, foyers de travailleurs, centres d'expulsion : les lieux communs de l'immigré décolonisé, *Cultures & Conflits*, Xénophobie de gouvernement, nationalisme d'Etat, 04 janvier 2010, [en ligne], Disponible sur : <http://conflits.revues.org/index10602.html> (consulté le 06.10.11).

BERTHOMIERE W., DORAÏ M. K. et DE TAPIA S., 2003, Moyen-Orient : mutations récentes d'un carrefour migratoire (Editorial), *Revue européenne de migrations internationales*, vol.19, n°3, pp. 7-8.

BERTOSSI C., 2008, The régulation of migration : a global challenge, *Politique étrangère*, n°5, pp. 189-202.

BIGO D. et GUILD E., 2005, *Controlling frontiers. Free Movement into and within Europe*, Aldershot, hants, England ; Burlington, Vt : Ashgate, cop., 283 p.

BIZEUL D., 2007, Que faire des expériences d'enquête ? Apports et fragilité de l'observation directe, *Revue française de science politique*, vol. 57, n°1, pp. 69-89.

BLANCHET A., GHIGLIONE R., MASSONAT J., TROGNON A., 2005, *Les techniques d'enquête en sciences sociales*, Paris, Dunod, 197 p.

BONIN P., 2006, *Images habitées, photographie et spatialité*, CREAPHIS, 271 p.

BONTE P. et IZARD M., 2007, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, Quadrige/PUF, 842 p.

BOUDON R. et FILLIEULE R., 2002, *Les méthodes en sociologie*, Paris, PUF, 125 p.

BOUILLON F., 2003, Des migrants et des squats : précarités et résistances aux marges de la ville, *Revue européenne de migrations internationales*, vol.19, n°2, pp. 23-46.

BOUILLON F., 2003, Des migrants et des squats : précarités et résistances aux marges de la ville, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 19, n°2, [en ligne]. Disponible sur : <http://remi.revues.org/index440.html> (consulté le 09.10.11).

BOUILLON F., 2009, *Les mondes du squat : anthropologie d'un habitat précaire*, Paris, PUF, 244 p.

BOUMAZA M., CAMPANA A., 2007, Des terrains «difficiles» ?, *Revue française de science politique*, vol. 57, n°1, pp. 5-25.

BOURDIEU P. (Dir.), 1965, *Un art moyen : essai sur les usages sociaux de la photographie*, Paris, éd. de Minuit, 360 p.

BOURDIEU P., 1996, *Sur la télévision ; suivi de l'emprise du journalisme*, Paris, Raisons d'agir, 95 p.

- BOURDIEU P., 2003, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, éd. de Minuit, 670 p.
- BOUSSAGUET L., JACQUOT S., RAVINET P., 2006, *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 520 p.
- BRIDGE G. et WASTON S., 2003, *A companion to the city*, Oxford, Blackwell publishing, 640 p.
- BRIQUET J-L. et de LATOUR E., 2003, Partir, *Critique internationale*, n° 19, pp. 138-140.
- BROWAEYS X. et CHATELAIN P., 2005, *Etudier une commune*, Paris, A.Colin, 283 p.
- BULÉON P., 2006, *Atlas de la Basse-Normandie*, Paris, éd. Autrement, 120 p.

## C

- CARRÈRE V., 2002, Sangatte, un toit pour des fantômes, *Hommes et Migrations*, n°1238, pp. 13-22.
- CASTEL R., 1995, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard, 490 p.
- CEFAÏ D., 2003, *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte/Mauss, 615 p.
- CENTRES J-M., 2010, La Scandinavie, un nouvel espoir pour les migrants afghans entre l'asile et l'errance à Paris, *e-migrinter*, n°5, pp. 5-12.
- CEYHAN A., 2010, Les technologies européennes de contrôle de l'immigration. Vers une gestion électronique des «personnes à risque», *Réseaux*, n°159, pp.132-150.
- CHAUVEL S., 2009, Le corps discipliné, *Genèses*, vol. 2, n°75, pp. 2-3.
- CHENA S., 2009, Exil et Nation. Saïd, Merleau-Ponty et les harragas, *NAQD, Revue d'études et de critique sociale*, n° 26-27, pp. 219-233.
- CHEVALIER L., 2007, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Perrin, 566 p.
- CHEVÉ D., SIGNOLI M., 2008, Les corps de la contagion corps atteints, corps souffrants, corps inquiétants, corps exclus ?, *Corps*, vol.2, n°5, pp.11-14.
- CLARKE J. A., DOBSON J. A et SALT J., 1999, Flux et régimes des migrations internationales au Royaume-Uni, *Revue européenne de migrations internationales*, vol.15, n°1, pp. 145-166.
- CLOCHARD O. (dir.), 2009, *Atlas des migrants en Europe. Géographie critique des politiques migratoires*, Paris, A.Colin, 143 p.
- CLOCHARD O., 2010, Le contrôle des flux migratoires aux frontières de l'Union européenne s'oriente vers une disposition de plus en plus réticulaire, *Carnets de géographes*, n°1, octobre 2010,

[en ligne]. Disponible sur : [http://www.carnetsdegeographes.org/carnets\\_recherches/rech\\_01\\_03\\_Clochard.php](http://www.carnetsdegeographes.org/carnets_recherches/rech_01_03_Clochard.php) (consulté le 06.10.11).

COMBESSIE J.-C., 1996, *La méthode en sociologie*, Paris, La Découverte, 123 p.

Comité MÉDICAL pour les Exilés, 2007, *Migrants/étrangers en situation précaire. Prise en charge médico-psycho-sociale*, Saint-Denis, Kremlin-Bicêtre/Comède/INPES, 568 p.

CONORD S., 2007, Usages et fonctions de la photographie, *Ethnologie française*, vol. 37, n°1, pp. 11-22.

CORTÈS G. et FARET L., 2009, *Les circulations transnationales. Lire les turbulences migratoires contemporaines*, Paris, A.Colin, 244 p.

CUSSON M., 2005, *La criminologie*, Paris, Hachette supérieur, 159 p.

## D

DAMBUYANT WARGNY G., 2004, Corps et précarité, *Revue critique d'écologie politique*, [en ligne]. Disponible sur : <http://ecorev.org/spip.php?article291> (consulté le 07.10.11).

DEMAZIÈRE D., BROSSAUD C., TRABAL P., VAN METER K., 2006, *Analyses textuelles en sociologie. Logiciels, méthodes, usages*, Rennes, PUR, 224 p.

DE TAPIA S., 2003, Les migrations irrégulières en Turquie, *Revue européenne des migrations internationales*, n°3, vol. 19, [en ligne]. Disponible sur : <http://remi.revues.org/index2672.html> (consulté le 07.10.11)

DGUHC, DGPN, DIV-DSU, 2007, *Guide des études de sûreté et de sécurité publique dans les opérations d'urbanisme, d'aménagement et de construction*, Paris, La Documentation française, 212 p.

DI MEO G., 1991, *l'Homme, la Société, l'Espace*, Paris, Anthropos, 319 p.

DOISE W., CLEMENCE A., LORENZI-CIOLDI F., 1992, *Représentations sociales et analyses de données*, Presses universitaires de Grenoble, 261 p.

DORAÏ M. K., LOYER F. et HILY M-A, 1998, La circulation migratoire. Bilan des travaux, *Migrations Etudes*, n°84, pp. 1-12.

DORAÏ M. K., 2009, Le rôle de la Syrie dans l'accueil des réfugiés irakiens depuis 2003: espace de transit, *Méditerranée*, n°113, pp. 139-146.

DORAÏ M. K., 2010, Les Irakiens en Suède : exil et recomposition migratoire depuis la chute du régime de Saddam Hussein en 2003, *e-migrinter*, n°5, pp. 13-23.

DU M. et MEYER M., 2008, Photographier les paysages sociaux urbains. Itinéraires visuels dans la ville, *ethnographiques.org*, n°17, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.ethnographiques.org/2008/DuMeyer> (consulté le 2.10.2011).

DUMONT I., 2002, *La détresse sociale dans le centre-ville : analyse comparative entre Brighton (Royaume-Uni), Parme (Italie) et Caen (France)*, Caen, Université, 357 p. - Thèse de doctorat.

DÜVELL F., 2005, La mondialisation du contrôle des migrations, pp. 13-46, in \_\_, 2005, *Politiques migratoires, grandes et petites manoeuvres*, Lyon, Carobella ex-natura, 253 p.

## E

EL MOUHOUB M. (dir.), 2005, *Les nouvelles migrations. Un enjeu Nord-Sud de la mondialisation*, Paris, Universalis, 194 p.

EL MOUHOUB M., 2006, Migrations internationales, mondialisation et développement, *La lettre de la régulation*, n°55, pp. 1-5.

EL MOUHOUB M. et OUDINET J., 2006, Migrations et marché du travail dans l'espace européen, *Economie internationale*, vol.2006/1, n°105, pp. 7-39.

EL QADIM N., 2010, La politique migratoire européenne vue du Maroc : contraintes et opportunités, *Politique européenne*, n°31, pp. 91-118.

ESO, 2008, L'espace social : méthodes et outils, objets et éthique(s), *Travaux et Documents*, n°27, pp.7-53.

## F

FASSIN D., 1998, *Les figures urbaines de la santé publique. Enquête sur des expériences locales*, Paris, La Découverte, 238 p.

FASSIN D., 2000, Repenser les enjeux de santé autour de l'immigration, *Hommes & Migrations*, n°1225, pp. 5-12.

FAVELL A., 2010, Immigration, migration et libre circulation dans la construction de l'Europe, *Politique européenne*, n°31, pp.31-64.

FENNETEAU H., 2007, *Enquête : entretien et questionnaire*, Paris, Dunod, 128 p.

FESTAS J-F., 2003, La photographie, un objet d'étude pour la sociologie, *homme-moderne.org*, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.homme-moderne.org/societe/socio/bourdieu/artmoyen/festas.html> (consulté le 2.10.2011).

FONTANAUD D. (dir.), 1996, Les accords de Schengen, *Problèmes politiques et sociaux*, Paris, La Documentation française, Vol 763/764, 126 p.

FOUCAULT M., 1975, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 360 p.

FOUCHER M., 1987, *L'invention des frontières*, Paris, Fondation pour les études de défense nationale, 325 p.

FRÉMONT A., CHEVALIER J., HÉRIN R., RENARD J., 1984, *Géographie sociale*, Paris, Masson, 387 p.

## G

GALLAGHER A., 2001, Human rights and the new UN protocols on trafficking and migrant smuggling : A preliminary analysis. *Human Rights Quarterly*, n°23, pp. 975-1004.

GAME V., 2007, Quelles autorisations pour l'utilisation d'une photographie ?, *Ethnologie française*, vol. 37-1, pp. 87-88.

GARRIGUES E., 2000, *L'écriture photographique*, Paris, L'Harmattan, 236 p.

GAUDIN S. et VESCHAMBRE V., « Bonin P., Images habitées. Photographies et spatialités, CREAPHIS, 271 p. », Arrêts sur images, *EspacesTemps.net*, [en ligne], 22.04.2008. Disponible sur : <http://espacestemps.net/document4983.html>

GERARD Y., 2008, La place des clandestins dans la ville. Pratiques foncières et Comoriens à Mamoudzou (Mayotte), *Les Annales de la recherche urbaine*, n°105, pp. 134-143.

GOFFMAN E., 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne*. Tome I – *La présentation de soi*, Paris, éd. de Minuit, 253 p.

GOFFMAN E., 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne*. Tome II – *Les relations en public*, Paris, éd. de Minuit, 372 p.

GRAFMEYER Y. et JOSEPH I., 2004, *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Flammarion, 377 p.

GUIRAUDON V., 2008, Les politiques de gestion des frontières et de l'immigration, pp. 173-193, in BORRAZ O. et GUIRAUDON V. (Dir.), 2008, *Politiques publiques. 1, La France dans la gouvernance européenne*, Sciences Po Les Presses, 367 p.

GUIRAUDON V., 2010, Les effets de l'eupéanisation des politiques d'immigration et d'asile, *Politique européenne*, n°31, pp. 7-32.

## H

HALBWACHS M., 1950, *La mémoire collective*, Paris, PUF, 170 p.

HAMMOUCHE A., 2009, Le double attachement du migrant comme expression de la modernité, *NAQD, Revue d'études et de critique sociale*, n° 26-27, pp. 209-218.

HÉRIN R., 2005, Mutations agricoles et crise sociale, l'exemple d'El Ejido (Espagne), pp. 301-312, in ZEGHICHE A., et HÉRIN R. (Dir.), 2005, *Dynamiques des territoires et des sociétés*, Caen, PUC, 334 p.

HÉRIN R., FRÉMONT A., CHEVALIER J., RENARD J., 1984, *Géographie sociale*, Paris, Masson, 387 p.

HOSSEINI-DIVKOLAYE N. S., 2009, Iran : migrant smuggling and traffickinf in persons, *Forced migration review*, n°32, avril 2009, pp. 66-67. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.fmreview.org/FMRpdfs/FMR32/66-67.pdf> (consulté le 28.02.2011).

## J

JACQUOT S. et WOLL C., 2008, Action publique européenne : les acteurs stratégiques face à l'Europe, *Politique européenne*, n°25, pp. 161-192.

JENKINSON M., 2010, Etranger, SDF : une double précarité, *Plein Droit*, n°86, pp.20-23.

JUAN S., 1999, *Méthodes de recherche en sciences sociohumaines*, Paris, PUF, 296 p.

## K

KING R. , 2010, *The Atlas of human migration. Global patterns of people on the move*, London, Earthscan, 128 p.

## L

LAACHER S., 2002, *Après Sangatte... Nouvelles immigrations, nouveaux enjeux*, Paris, La Dispute, 121 p.

LAACHER S. et MOKRANI L., 2002, Passeur et passager, deux figures inséparables, *Plein Droit*, n°55, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.gisti.org/doc/plein-droit/55/passeur.html> (consulté le 10.10.11).

LAACHER S., 2003, Partir pour le bout de la terre, *Critique internationale*, n° 19, pp. 157-170.

LAACHER S., 2003, L'Etat, le frontière et l'étranger, *Revue internationale et stratégique*, vol. 2, n°50, pp. 123-130.

LAACHER S., 2004, L'indice comme abrégé du monde (enquête), *Terrains et Travaux*, vol. 2, n° 7, pp. 44-54.

LAACHER S., 2005, Eléments pour une sociologie de l'exil, *Politix*, n°69, vol.1, pp. 101-128.

LAACHER S., 2006, *L'immigration*, Paris, le Cavalier Bleu, 127 p.



- LAACHER S., 2007, *Le peuple des clandestins : essai*, Paris, Calmann-Lévy, 214 p.
- LACOSTE Y., 1976, *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*, Paris, Maspero, 187 p.
- LAÏDI Zaki, 1998, *Malaise dans la mondialisation : entretien avec Philippe Petit*, Paris, Textuel, 135 p.
- LAHIRE B. (dir.), 2004, *A quoi sert la sociologie ?*, Paris, éd. la Découverte, 193 p.
- LALLEMENT M., 2001, *Histoire des idées sociologiques des origines à Weber*, Paris, Nathan, 238 p.
- LALLEMENT M., 2001, *Histoire des idées sociologiques de Parsons aux contemporains*, Paris, Nathan, 240 p.
- LAVENEX S., 2006, Shifting up and out : the foreign policy of european immigration control, *West European Politics*, vol. 29, n° 2, pp.329-350.
- LAZREG N., 2008, *Exils : 45 récits de demandeurs d'asile*, Bruxelles, Bernard Gilson, 248 p.
- LEFEBVRE H., 2000, *La production de l'espace*, Paris, Anthropos, 485 p.
- LEGRAIN M., GARNIER Y., , 2002, *Le Petit Larousse grand format en couleur*, Paris, Larousse, 1851 p.
- LEMASSON D., 2010, Enfermé dehors, l'homme invisible, *Pratiques*, n°48, pp. 74-76.
- LE ROUVILLOIS N., 2008, *Analyse géographique depuis 2001 des « clandestins » dans la ville de Cherbourg*, Caen, Université, 190 p.- Mémoire de maîtrise en géographie.
- LÉVY J. et LUSSAULT M., 2003, *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Belin, 1033 p.
- LIAGRE R., 2008, De la difficulté de cartographier les itinéraires migratoires clandestins, *Espace, Populations, Sociétés*, n°3, pp. 453-461.
- LUGON O., 2001, *Le style documentaire, d'Auguste Sander à Walter Evans, 1920-1945*, Paris, Macula, 397 p.

## M

- MANKOUR N., 2004, Alain Tarrius, sociologue nomade. A propose de la Mondialisation par la bas (note critique), *Terrains & Travaux*, vol. 2 2004, n°7, pp. 15-18.
- MARESCA S., 2007, Photographes et ethnologues, *Ethnologie française*, vol. 37, n°1, pp. 61-67.
- MARTIN M., 2010, *The Calaisis area : transit zone or dead-end ?*, 34 p.
- MENDRAS H., OBERTI M., 2000, *Le sociologue et son terrain. Trente recherches exemplaires*, Paris, Armand Colin, 294 p.

- MERKLÉ P., 2004, *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte, 121 p.
- MESINI B., 2009, Enjeux des mobilités circulaires de main-d'oeuvre : l'exemple des saisonniers étrangers dans l'agriculture méditerranéenne, *Méditerranée*, n°113, pp. 105-112.
- MESURE S., SAVIDAN P., 2006, *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, Quadrige/PUF, 1277 p.
- MILLNER N., 2011, From «refugee» to «migrant» in Calais solidarity activism : Re-staging undocumented migration for a future politics of asylum, *Political Geography*, n°30, pp. 320-328.
- MIRANDA A., 2009, Migrations féminines et perspectives de genre en question, *NAQD, Revue d'études et de critique sociale*, n° 26-27, pp. 55-71.
- MISSAOUI L., 2008, Alain Tarrius, la remontée des Sud Afghans et Marocains en Europe méridionale, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 23, n°3, [en ligne]. Disponible sur : <http://remi.revues.org//index4232.html> (consulté le 10.10.11).
- MOLES A. et ROHMER E., 1998, *Psychosociologie de l'espace*, Paris, l'Harmattan, 158 p.
- MONFORTE P., 2010, Le secteur associatif face aux politiques européennes d'immigration et d'asile. Quels acteurs pour quels modes d'européanisation ?, *Politique européenne*, n°31, pp. 119-145.
- MONJARDET D., 1996, *Ce que fait la police : sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte, 316 p.
- MONSUTTI A., 2009, Itinérances transnationales : un éclairage sur les réseaux migratoires afghans, *Critique internationale*, n°44, vol. 2009/3, pp.83-104.
- MORELLE M., 2007, *La rue des enfants, les enfants des rues : Yaoundé et Antananarivo*, Paris, CNRS éd., 282 p.
- MORELLE M. et RIPOLL F., 2009, Les chercheu-es face aux injustices : l'enquête de terrain comme épreuve éthique, *Les Annales de la recherche urbaine*, n°105, pp. 157-168.
- MUCCHIELLI A., 2009, *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris, A.Colin, 303 p.
- MUTLUER M., 2003, Les migrations irrégulières en Turquie, *Revue européenne de migrations internationales*, vol.19, n°3, pp. 151-172.

## N

- NIEUWENHUYS C. et PÉCOUD A., 2007, Human trafficking, information campaigns, and strategies of migration control, *American behavioral scientist*, vol. 50, n°12, pp.1674-1695.

NOIRIEL G., 2002, *Atlas de l'immigration en France. Exclusion, intégration...*, Paris, Autrement, 63 p.

NOIRIEL G., 2005, *Etat, nation et immigration : vers une histoire du pouvoir*, Paris, Gallimard, 590 p.

NOIRIEL G., 2006, *Réfugiés et sans papiers : la République face au droit d'asile XIX<sup>ème</sup> XX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Hachette Littérature, 355 p.

## O

OPPENCHAIM N., POURETTE D., LE MÉNER E., LAPORTE A., 2010, Sexualité et relations affectives des personnes sans domicile fixe. Entre contraintes sociales et parcours biographiques, *Sociologie*, n°3, vol. 1, pp.375-391.

## P

PAPADOPOULOS A., 2009, «Begin from the bottom and move up» : Social mobility of immigrant labour in rural Greece, *Méditerranée*, n°113, pp.25-40.

PAREIRA V., 2010, Ni héros ni escrocs : les passeurs portugais (1957-1974), *Plein Droit*, n° 84, pp. 12-16.

PASSERON J-C et GRIGNON C., 1989, *Le savant et le populaire : misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Paris, Gallimard, 260 p.

PAUGAM S. (Dir.), 1996, *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 583 p.

PÉCOUD A., 2004, Réseaux, ethnicité et institutions dans les économies immigrées, *Hommes & Migrations*, n°1250, pp.13-23.

PENEFF J., 1990, *La méthode biographique*, Paris, A.Colin, 144 p.

PERALDI M., 2008, La condition migrante, *La pensée de midi*, n°26, vol. 4, pp. 81-94.

PERETZ H., 2004, Que faire de la photographie ? ou Howard Becker entre sociologie et photographie, pp. 171- 191, in BLANC A., PESSIN A., *L'art du terrain*, Paris, l'Harmattan, 346 p.

PIAN A., 2010, Variations autour de la figure du passeur, *Plein Droit*, n° 84, pp. 21-25.

PANERAI P., 1999, *Analyse urbaine*, Marseille, Parenthèses, 189 p.

PIETTE A., 1992, La photographie comme mode de connaissance anthropologique, *Terrain*, n° 18, [en ligne]. Disponible sur <http://terrain.revues.org/3039/> (consulté le 2.10.2011).

PIETTE A., 2007, Fondements épistémologiques de la photographie, , *Ethnologie française*, vol. 37, n° 1, pp. 23-28.

PLÉZIAT A., 1997, *Mémento appliqué à l'urbanisme*, Paris, La Villette, 246 p.

PRÉVOST G., 2009, Qu'y a-t-il de nouveau aujourd'hui dans les manifestations migratoires ?, *NAQD, Revue d'études et de critique sociale*, n° 26-27, pp. 21-38.

## Q

QUIVY R. et VAN CAMPENHOUDT L., 2006, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 256 p.

## R

RADAELLI C., 2001, The domestic impact of european union public policy : notes on concepts, methods and the challenge of empirical research, *Politique européenne*, n°5, pp. 107-142.

RAOULX B., 2004, *L'effet médiatique. Une perspective de géographie sociale*, Caen, Université, 245 p.- Habilitation à Diriger les Recherches.

RAOULX B., 2007, From the mirror-space to the screen-space. A media effect ?, pp. 147-177, in DICKASON R. et RAOULX B. (Dir.), 2007, *Interdisciplinary perspectives in visual media studies Screening Social Spaces*, Cahiers de la MRSH, n° spécial, 216 p.

RAOULX B., et CHOURIO G., Photographier les écrits-icônes urbains, pp. 63-96, in BULOT T. et VESCHAMBRE V., 2006, *Mots, traces et marques. Dimensions spatiale et linguistique de la mémoire urbaine*, Paris, L'Harmattan, 254 p.

RAVION-D'INGIANNI S., 2007, «Penser l'errance...», pp. 165-182, in BERTHET D., 2007, *Figures de l'errance*, Paris, L'Harmattan, 268 p.

REVEL J., 2002, *Le vocabulaire de Foucault*, Paris, Ellipses, 68 p.

REY A., MORVAN D., *Le Grand Robert de la langue française*, Paris, Le Robert, coll. Grand Robert, 6 Vol., 2230 p.

REY A., HORDÉ T., 2006, *Le dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 3 vol., 4304 p.

REY A., MORVAN D., 2005, *Le dictionnaire culturel en langue française*, Paris, Le Robert, 4 vol., 7232 p.

RITAINE E., 2009, La barrière et le *checkpoint* : mise en politique de l'asymétrie, *Cultures et Conflits*, n°73, pp. 15-33.

RODIER C., 2003, Les camps d'étrangers, nouvel outil de la politique migratoire de l'Europe, *Mouvements*, n°30, pp. 102-107.

RODIER C., 2006, «Emigration illégale» : une notion à bannir, *Migreurop*, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.migreurop.org/article922.html> (consulté le 15 juin 2011).

RONGIER S., 2007, L'errance : épuisement du lieu et entrave du lien, pp. 183-200, in BERTHET D., 2007, *Figures de l'errance*, Paris, L'Harmattan, 268 p.

## S

SAINT-SAËNS I., 2004, Des camps en Europe aux camps de l'Europe, *Multitudes*, n°19, pp. 61-72.

SAYAD A., 1999, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, éd. du Seuil, 437 p.

SEGAUD M., BRUN J., DRIAN J-C, 2003, *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement*, Paris, A.Colin, 451 p.

SIMON G., 2008, *La planète migratoire dans la mondialisation*, Paris, A.Colin, 255 p.

SIMON-BAROU I., SIMON P.J., 1990, *Les étrangers dans la ville. Le regard des sciences sociales*, Paris, l'Harmattan, 435 p.

STORA B., TEMINE E., ROMAN J., 2007, *Immigrations : l'immigration en France au XX<sup>ème</sup> siècle*, Paris, Hachette Littératures, 382 p.

## T

TARRIUS A., 2007, *La remontée des sud. Afghans et Marocains en Europe méridionale*, Paris, éd. de l'aube, 201 p.

TARRIUS A., 2008, Migrations en réseaux et cohabitations urbaines aux bordures de l'Europe, *L'année sociologique*, vol. 58, n°1 2008, pp. 71-93.

TARRIUS A. et MISSAOUI L., 2006, Villes et migrants, du lieu-monde au lieu-passage, *Revue européenne des migrations internationales*, vol.22, n°2 2006, [en ligne], Disponible sur : <http://remi.revues.org//index2818.html> (consulté le 14.05.11).

TASSIN E., 2008, Condition migrante et citoyenneté cosmopolitique : des manières d'être soi et d'être au monde, *dissensus - Revue de philosophie politique de l'ULg*, n°1, pp. 2-19.

TERRAY E., 2009, Les migrants illégaux : victimes et acteurs, *NAQD, Revue d'études et de critique sociale*, n° 26-27, pp. 11-20.

TERRENOIRE J-P., 1985, Images et sciences sociales : l'objet et l'outil, *Revue française de sociologie*, n°3, vol.26, pp. 509-527.

THIERRY X., 2008, Les migrations internationales en Europe : vers l'harmonisation des statistiques, *Population & sociétés*, Bulletin mensuel de l'INED, n°442, pp.1-4.

TOIX F., 2009, De l'exil au retour : la question des réfugiés afghans au Pakistan, *NAQD, Revue d'études et de critique sociale*, n° 26-27, pp. 165-182.

TRAPIER M., 2004, L'immigré, analyseur de la société (note critique), *Terrains et Travaux*, vol. 2, n°7, pp.173-185.

## V

VALLUY J., 2008, Du retournement de l'asile (1948-2008) à la xénophobie de gouvernement : construction d'un objet d'étude, *Cultures&Conflits*, [en ligne]. Disponible sur : <http://conflits.revues.org/index10752.html> (consulté le 07.10.11)

VALLUY J., 2009, *Rejet des exilés. Le grand retournement du droit de l'asile*, Paris, éd. du Croquant, 382 p.

VAN CAMPENHOUDT L., 2001, *Introduction à l'analyse des phénomènes sociaux*, Paris, Dunod, 261 p.

VANDERLYNDEN A., 2003, Sangatte : qui sont les étrangers en transit ?, *Cultures&Conflits*, Articles inédits, 2008, [en ligne], Disponible sur : <http://www.conflits.org/index1066.html> (consulté le 04.03.11).

VIGOUR C., 2005, *La comparaison dans les sciences sociales : pratiques et méthodes*, Paris, La Découverte, 335 p.

## W

WEBER S., 2007, *Nouvelle Europe, nouvelles migrations*, Paris, le Félin, 118 p.

WEBER S., 2009, Les mobilités induites par les migrations : émergence d'un champ circulatoire transnational (entre Roumanie et Italie), *Méditerranée*, n°113, pp.25-40.

WITHOL DE WENDEN C., 1999, *Faut-il ouvrir les frontières ?*, Paris, Presses de Sciences Po., 113 p.

WITHOL DE WENDEN C. et BENOIT-GUYOD M., 2005, *Atlas des migrations dans le monde : réfugiés ou migrants volontaires*, Paris, éd. Autrement, 79 p.

WITHOL de WENDEN, 2005, Vers une externalisation de l'asile, *Ceras - revue Projet* n°284 [en ligne]. Disponible sur : <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=1023> (consulté le 07.10.11).

WITHOL DE WENDEN C., 2009, L'Europe, un continent d'immigration malgré lui, *Etudes*, vol. 410, n°3, pp. 317-328.

WITHOL DE WENDEN C., 2009, *Atlas mondial des migrations : réguler ou réprimer...gouverner*, Paris, éd. Autrement, 79 p.

WITHOL DE WENDEN C., "Les flux migratoires légaux et illégaux", CERISCOPE Frontières, 2011, [en ligne]. Disponible sur : <http://ceriscope.sciences-po.fr/content/part4/les-flux-migratoires-legaux-et-illegaux> (consulté le 15.06.11).

## Y

YVOREL J-J., 2005, Corps, déviance et institutions, *Les cahiers dynamiques*, n°35, pp.14-15.

## Z

ZEGHBIB H., 2009, Normativité juridique et géopolitique des migrations en Méditerranée, *Méditerranée*, n°113, pp. 93-104.

ZENEIDI D., 2002, *Les SDF et la ville. Géographie du savoir-survivre*, Rosny-sous-Bois, Bréal, 288 p.

ZENEIDI D., 2002, Le corps des pauvres, *Passant*, n°42, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.passant-ordinaire.com/revue/42-460.asp> (consulté le 07.10.11).

## CHAMPS MÉDIATIQUE ET POLITIQUE

### *Reportages TV*

\_, «Immigration clandestine : enquête sur les passeurs de Calais», *Les infiltrés*, France 2, 14.01.10. [en ligne]. Disponible sur : [http://programmes.france2.fr/les-infiltrés/saison-1/spip.php?page=rubrique&id\\_rubrique=16](http://programmes.france2.fr/les-infiltrés/saison-1/spip.php?page=rubrique&id_rubrique=16) (consulté le 03.10.11).

DE LOISY Anne, 2008, *Les damnés de Calais*, France 2, Envoyé Spécial, 17.01.08.

NGUYEN V., DESBORDES J-S, *La jungle du nord (London Calling)*, France 2, 15.11.08, [en ligne]. Disponible sur : <http://ma-tvideo.france2.fr/video/iLyROafJuOO.html> (consulté le 03.10.11).

### *Articles de presse*

ActuFinance.fr

«Groupe Eurotunnel : 32 ME pour assurer “l’étanchéité de la frontière“», Actufinances, 09.03.10, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.actufinance.fr/groupe-eurotunnel-assurer-etancheite-frontiere-6900402.html> (consulté le 30.06.11).

AFP

«La Grèce veut clôturer sa frontière avec la Turquie», *AFP*, 01.01.11, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.lesoir.be/actualite/monde/2011-01-01/la-grece-veut-cloturer-sa-frontiere-avec-la-turquie-811736.php> (consulté le 05.06.11).

Courrier International

«Exodes. Huit regards sur les migrants», *Courrier International*, n°941, 13.11.08, pp. 42-54.

Euroduvillage.eu

«Sur les rives de l’Evros, à la frontière la plus poreuse de l’Europe», Eric L’Helgoualc’h, *euroduvillage.eu*, 29.09.10, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.eurosvillage.eu/Grece-les-nouvelles-routes-de-l,4035.html> (consulté le 22.06.11).



La Presse de la Manche

«Immigration clandestine : les Roumains préfèrent Cherbourg», Thierry Motte, *La Presse de la Manche*, 11.02.97.

«Emigrant, go home !» dans «100 ans d'histoire de Cherbourg et de Cotentin», *La Presse de la Manche*, édition Spéciale, 2000.

«Passagers clandestins : les compagnies maritimes réclament une «sécurisation» du port de Cherbourg», Sophie Jeanne et Jean Lavalley, *La Presse de la Manche*, 05.02.00.

«Clandestins à Cherbourg : les mailles du filet de plus en plus serrées», Thierry Motte, *La Presse de la Manche*, 21.06.00.

«Candidats à l'émigration. Une quarantaine de clandestins kurdes tentent leur chance à Cherbourg», Sophie Jeanne, *La Presse de la Manche*, 07.08.02.

«La CUC envisage d'expulser les Kurdes», Sophie Jeanne, *La Presse de la Manche*, 08.08.02.

«Le squat évacué : trente et un Kurdes interpellés», Sophie Jeanne, *La Presse de la Manche*, 09.08.02.

«L'émigration clandestine via Cherbourg est en pleine essor», Sophie Jeanne, *La Presse de la Manche*, 12.08.02.

«Hier soir, la police a délogé des Kurdes hébergés sous des tentes à Cherbourg», Laurent Gouhier, *La Presse de le Manche*, 06.09.02.

«Kurdes irakiens : la guerre d'usure», Laurent Gouhier, *La Presse de le Manche*, 07.09.02.

«Les Kurdes divisent le monde politique local», H.L., *La Presse de la Manche*, 09.09.02.

«Transmanche : nouvelles tentatives de passage clandestin», Faits divers, *La Presse de la Manche*, 12.09.02.

«Clandestins : des organisations réclament un centre d'accueil», Sophie Jeanne, *La Presse de la Manche*, 01.11.02.

«Le port de Cherbourg sur le front de l'immigration clandestine», Sophie Jeanne, *La Presse de la Manche*, 30.12.02.

«Un mini Sangatte à Tourlaville», Louis Lefevre, *La Presse de la Manche*, 16.12.04.

«Personne n'est responsable», Maryse Belleux, *La Presse de la Manche*, 28.12.04.

«Port de commerce : la sûreté coûte 500 000 euros par an», Thierry Motte, *La Presse de la Manche*, 11.01.05.

«Le Collectif exige un centre d'accueil», Sophie Jeanne, *La Presse de la Manche*, 09.06.05.

«Sarkosy annonce l'évacuation prochaine du squat», Laurent Gouhier, *La Presse de la Manche*, 22.09.06.

«Des clandestins ont quitté le squat pour éviter une évacuation par la police», Laurent Gouhier, *La Presse de la Manche*, 23.09.06.

«Squat de Tourlaville : la maison des douaniers détruite», Maryse Belleux, *La Presse de la Manche*, 29.09.06.

«Deux cents manifestants pour les réfugiés irakiens», Maryse Belleux, *La Presse de la Manche*, 17.12.06.

«Coup de feu sur le port : les précisions du procureur de la République», L.M., *La Presse de la Manche*, 14.07.07.

« "Opération Bagdad" . Dix interpellations à Cherbourg », *La Presse de la Manche*, 24.06.08.

#### La Voix du Nord

«A Steenvorde, les clandestins appartiennent au quotidien», Hélène Harbonnier, *La Voix de Nord*, 20.08.08. [en ligne]. Disponible sur : [http://www.lavoixdunord.fr/Locales/Dunkerque/actualite/Secteur\\_Dunkerque/2008/08/20/article\\_a-steenvorde-les-clandestins-appartienn.shtml](http://www.lavoixdunord.fr/Locales/Dunkerque/actualite/Secteur_Dunkerque/2008/08/20/article_a-steenvorde-les-clandestins-appartienn.shtml) (consulté le 17.10.11).

«Angres : dans un camp, sept vietnamiens frappés par un groupe d'inconnus», *La Voix du Nord*, 05.09.09. [en ligne]. Disponible sur : [http://www.lavoixdunord.fr/Locales/Lens/actualite/Secteur\\_Lens/2009/09/05/article\\_angres-dans-un-camp-sept-vietnamiens-fra.shtml](http://www.lavoixdunord.fr/Locales/Lens/actualite/Secteur_Lens/2009/09/05/article_angres-dans-un-camp-sept-vietnamiens-fra.shtml) (consulté le 31.03.11).

«Jour de foot, hier, au stade, pour des habitants et des migrants unis sous les mêmes couleurs», Arnaud Déthée, *La Voix du Nord*, 13.06.10, [en ligne]. Disponible sur : [http://www.lavoixdunord.fr/Locales/Bethune/actualite/Autour\\_de\\_Bethune/Artois\\_Lys/2010/06/13/article\\_jour-de-foot-hier-au-stade-pour-des-habi.shtml](http://www.lavoixdunord.fr/Locales/Bethune/actualite/Autour_de_Bethune/Artois_Lys/2010/06/13/article_jour-de-foot-hier-au-stade-pour-des-habi.shtml) (consulté le 08.06.11).

#### Le Journal du Dimanche (JDD)

«Cherbourg, le nouveau Calais», Adeline Fleury, *JDD*, 10.09.07 [en ligne]. Disponible sur : [http://www.educationsansfrontieres.org/article8032.html?id\\_rubrique=248](http://www.educationsansfrontieres.org/article8032.html?id_rubrique=248) (consulté le 17.05.11).

#### Le Monde

«Eurotunnel tente d'obtenir la fermeture du centre de réfugiés de Sangatte», Sylvia Zappi, *Le Monde*, 23.08.01.

«Les sans-papiers de Sangatte provoquent des tensions franco-britanniques», Sylvia Zappi, *Le Monde*, 07.09.01.

«Le centre de Sangatte n'accueille déjà plus les nouveaux arrivants», Claire Mesureur, *Le Monde*, 07.11.02.

«Après l'accord sur la fermeture de Sangatte, MM. Sarkozy et Blunkett annoncent "une nouvelle ère de coopération"», Sylvia Zappi, *Le Monde*, 04.12.02.

«A Sangatte, avec les derniers réfugiés du centre de la Croix-Rouge», Jean-Paul Dufour, *Le Monde*, 15.12.02.

«Le centre de Sangatte ferme ses portes aux réfugiés», Jean-Paul Dufour, *Le Monde*, 01.01.03.

«Il est presque impossible pour un clandestin de dénoncer son passeur», interview de Smaïn Laacher du Centre d'étude des mouvement sociaux (CNRS-EHESS) au journal *Le Monde*, 06.02.09, [en ligne]. Disponible sur : [http://www.lemonde.fr/societe/article/2009/02/06/il-est-presque-impossible-pour-un-clandestin-de-denoncer-son-passeur\\_1151981\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2009/02/06/il-est-presque-impossible-pour-un-clandestin-de-denoncer-son-passeur_1151981_3224.html) (consulté le 16.10.11).

«Trois Afghans expulsés : “des charters de la honte“ », *Le Monde*, 21.10.09, [en ligne]. Disponible sur : [http://www.lemonde.fr/societe/article/2009/10/21/trois-afghans-expulses-de-france-vers-l-afghanistan\\_1256572\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2009/10/21/trois-afghans-expulses-de-france-vers-l-afghanistan_1256572_3224.html) (consulté le 16.10.11).

«Les demandeurs d'asile affluent à Angers», *Le Monde*, 18.11.09, [en ligne]. Disponible sur : [http://www.lemonde.fr/societe/article/2009/11/18/les-demandeurs-d-asile-affluent-a-angers\\_1268958\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2009/11/18/les-demandeurs-d-asile-affluent-a-angers_1268958_3224.html) (consulté le 16.10.11).

«29 000 sans papiers expulsés en 2009 par la France», *Le Monde*, 07.01.10, [en ligne]. Disponible sur : [http://www.lemonde.fr/societe/article/2010/01/07/29-000-sans-papiers-expulses-en-2009-par-la-france\\_1288854\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2010/01/07/29-000-sans-papiers-expulses-en-2009-par-la-france_1288854_3224.html) (consulté le 14.06.11).

### Le Monde Diplomatique

«En Espagne, un apartheid sous plastique», *Le Monde Diplomatique*, mars 2000. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.monde-diplomatique.fr/2000/03/LLUCH/13412> (consulté le 27 .06.11).

«Comment l'Union Européenne enferme ses voisins», Claire Rodier et Alain Morice, *Le Monde Diplomatique*, juin 2010, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.monde-diplomatique.fr/2010/06/MORICE/19190> (consulté le 16.10.11).

«Les camps d'étrangers, symbole d'une politique. Quand l'Union Européenne enferme ses voisins», Olivier Clochard, *Les blogs du Diplo*, 01.06.10, [en ligne]. Disponible sur : <http://blog.mondediplo.net/2010-06-01-Les-camps-d-etrangers-symbole-d-une-politique> (consulté le 12.07.11).

«Les “doigts brûlés“ de Calais», Jean-Marc Manach, *Le Monde Diplomatique*, 25.09.09, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2009-09-25-Calais> (consulté le 04.04.11).

#### Le Monde Economie

\_, 2008 « Faut-il scanner chaque conteneur embarqué ? », *Le monde économie*, 24 juin 2008.

#### Le Nouvel Observateur

«Les passeurs de Cherbourg. Chasse à l'homme dans la rade», Christophe Boltanski, *Le Nouvel Observateur*, 12.10.07, [en ligne]. Disponible sur : [http://www.educationsansfrontieres.org/article9802.html?id\\_rubrique=248](http://www.educationsansfrontieres.org/article9802.html?id_rubrique=248) (consulté le 17.05.11).

#### Le Parisien

«Un exilé afghan poignardé dans un square à Paris», *Le Parisien*, 06.04.09. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.leparisien.fr/faits-divers/un-exile-afghan-poignarde-dans-un-square-a-paris-06-04-2009-468186.php> (consulté le 25.05.11).

#### Le Phare Dunkerquois

«Un migrant iranien tué après avoir chuté d'un camion», 18.05.11, *Le Phare Dunkerquois*, [en ligne]. Disponible sur : [http://www.lepharedunkerquois.fr/actualite/Faits\\_Divers/2011/05/18/un-migrant-iranien-tue-apres-avoir-chute.shtml](http://www.lepharedunkerquois.fr/actualite/Faits_Divers/2011/05/18/un-migrant-iranien-tue-apres-avoir-chute.shtml) (consulté le 16.10.11).

#### L'Humanité

«Passer en Angleterre, à tout prix, Jean-Sébastien Barrey», *L'Humanité*, 12.10.07, [en ligne]. Disponible sur : [http://www.educationsansfrontieres.org/article9048.html?id\\_rubrique=248](http://www.educationsansfrontieres.org/article9048.html?id_rubrique=248), (consulté le 17.04.11).

#### Libération

«Ceuta et Melilla, l'UE déclare la guerre aux migrants et aux réfugiés», Migreurop, tribune interassociative publiée dans *Libération* du 12.10.05 et dans *Le Soir* du 13.10.05, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.migreurop.org/article887.html> (consulté le 22.06.11).

«Cherbourg, des CRS contre des clandestins pourtant discrets», François Vignal, *Libération*, 20.09.07. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.liberation.fr/societe/010117045-a-cherbourg-des-crs-contre-des-clandestins-pourtant-discrets> (consulté le 17.05.11).

«A Cherbourg, une nouvelle errance pour les clandestins», *Libération*, 05.10.07. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.liberation.fr/societe/0101112285-a-cherbourg-une-nouvelle-errance-pour-les-clandestins> (consulté le 17.05.11).

«Dans la nasse de Cherbourg», Allain Pierre-Henry, *Libération*, 11.10.07. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.liberation.fr/grand-angle/0101112693-dans-la-nasse-de-cherbourg> (consulté le 17.05.11).

«Il est mort parce qu'il n'a pas pu prendre une douche», Haydée Sabéran, *Libération*, 16.06.09. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.libelille.fr/saberan/2009/06/interviewcelinedallery.html> (consulté le 16.10.11).

«Neuf Afghans réfugiés en France ont été expulsés vers Kaboul», *Libération*, 15.12.09, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.liberation.fr/societe/0101608651-des-refugies-afghans-expulses-dans-les-jours-qui-viennent> (consulté le 16.10.11).

#### Nord Littoral

«Les no-borders dressent un bilan mitigé de leur semaine calaisienne», *Nord Littoral*, 30.06.09, [en ligne]. Disponible sur : [http://www.nordlittoral.fr/actualite/la\\_une/article\\_1069782.shtml](http://www.nordlittoral.fr/actualite/la_une/article_1069782.shtml) (consulté le 16.10.11).

#### Rue 89

«Ils se mutilent pour échapper au fichage de leurs empreintes», Corentin Chrétien, *Rue 89*, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.rue89.com/2010/07/25/ils-se-mutilent-pour-echapper-au-fichage-de-leurs-empreintes-159740?page=0#comment-1654146> (consulté le 04.04.11).

#### Télérama

«Le don du toit», Anne-Marie Gustave, *Télérama*, 2008, n°3075-3076, pp. 22-23.

#### **Revues et magazines professionnels**

\_, 2007, Réfugié ou migrant : pourquoi cette question compte ?, *Réfugiés*, vol.4, n°148, 31 p., Revue de l'UNHCR.

\_, Reportage : les routiers victimes des clandestins, *Les routiers. Le mensuel de la route et des transports*, Novembre 2007, n°849.

\_, 2008, L'Atlas des migrations. Les routes de l'humanité, *Le Monde Hors-série*, coédition La Vie-Le Monde, 186 p.

\_, Hiver 2009-2010, *Calais, les hors-la-loi*, article de Audrey Gordon et Emilie Musset sur le travail de Kosuke Okahara, et *Pour eux, l'hospitalité fait loi*, articles de Alban Denoyel et de Brigitte Bragstone sur le travail de Diane Grimonet, *POLKA*, pp. 28-41.

### **Rapports et compte-rendus**

\_, 2000, Un non-lieu pour des gens de non-droit, *GISTI*, entretien avec le directeur du camp de Sangatte, mission inter-associative CCFD, Cimade, Gisti, Saf et SM, sur les «réfugiés» de Sangatte, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.gisti.org/spip.php?article655> (consulté le 2.10.2011).

\_, 2000, Une situation née il y a quatorze ans, *GISTI*, entretien avec Véronique Désenclos, de l'association «la Belle Etoile» à Calais, mission inter-associative CCFD, Cimade, Gisti, Saf et SM, sur les «réfugiés» de Sangatte, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.gisti.org/spip.php?article659> (consulté le 2.10.2011).

\_, 2005, *Politiques migratoires. Grandes et petites manœuvres*, Lyon, Carobella ex-natura, 253 p.

\_, 2006, Après Sangatte, l'inhumain au quotidien, *Médecins du Monde*, 13 p. – rapport de mission *Médecins du Monde* auprès des migrants de Calais – 2005/2006.

\_, 2007, “The truth may be bitter, but it must be told”, The situation of refugees in the Aegean and the practices of the Greek coast guard, 39 p. – rapport du *Pro Asyl*, Octobre 2007.

\_, 2007, Escape from Tripoli, report on the conditions of migrants in transit in Lybia, 27 p. – rapport de *Fortress Europ*, Observatoire des victimes des migrations, Octobre 2007.

\_, 2008, Stuck in a revolving door. Iraqis and other asylum seekers and migrants at the Greece/Turkey entrance to the European Union, 121 p. – rapport du *Human Rights Watch*, Novembre 2008.

\_, 2009, New directions of national immigration policies : the development of the external dimension and its relationship with the euro-mediterranean process, 41 p. – rapport de *Euromesco* pour la Commission Européenne.

\_, 2009, Délit de solidarité. Stigmatisation, répression et intimidation des défenseurs des droits des migrants, 92 p. – Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, *FIDH* et *OMCT*, juin 2009.

ASSEMBLÉE NATIONALE, XIII<sup>e</sup> législature, 2<sup>ème</sup> Session extraordinaire, Extrait du Compte rendu intégral, Deuxième séance du mardi 18 septembre 2007. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/cri/2006-2007-extra2/20072002.asp> (consulté le 21.09.11).

BERNARD-RAYMOND P., 2008, Projet de loi de finances pour 2009 : Immigration, asile et intégration, *Rapport du Sénat*, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.senat.fr/rap/108-099-315/108-099-315.html> (consulté le 10.06.11).

BOILLET L., 2008, *London calling...*, extrait de «Carnet de route», Programmes «échanges et partenariats», GISTI (France)/MRN (Angleterre), [en ligne]. Disponible sur : <http://emi-cfd.com/echanges-partenariats9/spip.php?article43> (consulté le 18.04.11).

BOILLET L., 2008, *Migration : l'errance ou l'asile*, Carnet de route, Programmes «échanges et partenariats», GISTI (France)/MRN (Angleterre), 29 p. [en ligne]. Disponible sur : [http://terreerrance.files.wordpress.com/2009/07/carnet\\_de\\_route-uk.pdf](http://terreerrance.files.wordpress.com/2009/07/carnet_de_route-uk.pdf) (consulté le 06.10.11).

BOILLET L., 2011, *Coordination des Jungles. Diagnostic et préfiguration*, 40 p. - rapport soutenu par le Carrefour des solidarités, Dunkerque.

CLOCHARD O. et AKOKA K., 2008, La loi des «jungles». La situation des exilés sur le littoral de la Manche et de la Mer du Nord, 185 p. - rapport de la *Coordination Française pour le Droit d'Asile (CFDA)*, mai-juillet 2008.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 2006, Renforcement de la politique européenne de voisinage, *Communication de la commission au Conseil et au Parlement européen*, 16 p., [en ligne]. Disponible sur : [http://ec.europa.eu/world/enp/pdf/com06\\_726\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/world/enp/pdf/com06_726_fr.pdf) (consulté le 11.10.11).

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 2007, Une politique européenne de voisinage forte, *Communication de la commission au Conseil et au Parlement européen*, 13 p., [en ligne]. Disponible sur : [http://ec.europa.eu/world/enp/pdf/com07\\_774\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/world/enp/pdf/com07_774_fr.pdf) (consulté le 11.10.11).

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES, 2008, Examen de la création d'un système européen de surveillance des frontières (EUROSUR), *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions*, [en ligne]. Disponible sur : [http://europa.eu/legislation\\_summaries/justice\\_freedom\\_security/free\\_movement\\_of\\_persons\\_asylum\\_immigration/114579\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/free_movement_of_persons_asylum_immigration/114579_fr.htm) (consulté le 11.10.11).

EU-LOGOS.ORG, 2011, *Espace Schengen : les députés européens en faveur d'une nouvelle agence européenne pour gérer l'information de l'espace Schengen*, Le blog de [www.EU-logos.org](http://www.EU-logos.org), le 11/07/2011, [en ligne]. Disponible sur : <http://europe-liberte-securite-justice.org/2011/07/11/espace-schengen-les-deputes-europeens-en-faveur-dune-nouvelle-agence-europeenne-pour-gerer-l-information-de-lespace-schengen/> (consulté le 15.07.11).

EUROTUNNEL, 2009, Rapport d'activité groupe Eurotunnel, [en ligne]. Disponible sur : [http://www.eurotunnelgroup.com/uploadedFiles/assets-fr/Le\\_Groupe/Exploitation/RA2009FRbd.pdf#page=29](http://www.eurotunnelgroup.com/uploadedFiles/assets-fr/Le_Groupe/Exploitation/RA2009FRbd.pdf#page=29), (consulté le 14.02.11).

EXILES 10, 2006, *Sous la pression des observateurs, quelques concessions et un bricolage hors la loi pour certains mineurs*, Maraude de mars 2006, [en ligne], Disponible sur : [http://www.exiles10.org/IMG/pdf/Exiles10\\_maraude\\_mars2006-2.pdf](http://www.exiles10.org/IMG/pdf/Exiles10_maraude_mars2006-2.pdf) (consulté le 19.04.11).

EXILES 10, 2007, *Compte rendu des maraudes du Collectif de soutien des exilés du 10ème arrondissement de Paris*, [en ligne], Disponible sur : [http://www.exiles10.org/IMG/pdf/CR\\_maraudes\\_avril\\_2007.pdf](http://www.exiles10.org/IMG/pdf/CR_maraudes_avril_2007.pdf) (consulté le 19.04.11).

EXILES 10, 2009, *Compte rendu des maraudes du Collectif de Soutien des Exilés du 10ème arrondissement de Paris* [en ligne], Disponible sur : [http://www.exiles10.org/IMG/pdf/Compte\\_rendu\\_des\\_maraudes\\_nov\\_09\\_relue\\_jp.pdf](http://www.exiles10.org/IMG/pdf/Compte_rendu_des_maraudes_nov_09_relue_jp.pdf) (consulté le 19.04.11).

FRONTEX, 2006, *Rapport d'activité annuel 2006*, 31 p., [en ligne]. Disponible sur : [http://www.frontex.europa.eu/gfx/frontex/files/justyna/microsoft\\_word\\_-\\_frontex-2008-0001-00-00-enfr.pdf](http://www.frontex.europa.eu/gfx/frontex/files/justyna/microsoft_word_-_frontex-2008-0001-00-00-enfr.pdf) (consulté le 10.10.11).

FRONTEX, 2007, *Rapport d'activité annuel 2007*, 71 p., [en ligne]. Disponible sur : <http://www.frontex.europa.eu/gfx/frontex/files/justyna/frontex-2008-0011-00-00-enfr.pdf> (consulté le 10.10.11).

FRONTEX, 2008, *Rapport d'activité annuel 2008*, 46 p., [en ligne]. Disponible sur : [http://www.frontex.europa.eu/gfx/frontex/files/general\\_report/2008/fr.pdf](http://www.frontex.europa.eu/gfx/frontex/files/general_report/2008/fr.pdf) (consulté le 10.10.11).

FRONTEX, 2009, *Rapport d'activité annuel 2009*, 53 p., [en ligne]. Disponible sur : [http://www.frontex.europa.eu/gfx/frontex/files/general\\_report/2008/fr.pdf](http://www.frontex.europa.eu/gfx/frontex/files/general_report/2008/fr.pdf) (consulté le 10.10.11).

FRONTEX, 2010, *Extract from the annual risk analysis 2010*, rapport annuel, 35 p., [en ligne]. Disponible sur : [http://www.ed4bg.eu/files/ARA\\_2010\\_extract\\_24\\_May2010.pdf](http://www.ed4bg.eu/files/ARA_2010_extract_24_May2010.pdf) (consulté le 10.10.11).

HAYES B., 2009, *NeoConOpticon : the EU Sécurité Industrial Complex*, 82 p. - rapport pour le *Statewatch and the Transnational Institute*.

HOME OFFICE, 2008, *Review of Home Office publications of Control of Immigration Statistics*, Rapport du *Home Office*, [en ligne]. Disponible sur : <http://rds.homeoffice.gov.uk/rds/immigration-control.html> (consulté le 13.03.11).

ITINÉRANCE, 2008, *Rapport d'activité de l'association*, Cherbourg, 6 p.

ITINÉRANCE, 2009, *Rapport d'activité de l'association*, Cherbourg, 7 p.

ITINÉRANCE, 2010, *compte-rendu de la réunion du 23 novembre 2010*.

KITMUN D., 2007, *L'errance des exilés en Europe (Belgique)*, Carnet de route, Programme «Echanges et partenariats», Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Etrangers (CIRE)/ Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti), [en ligne]. Disponible sur : [http://emi-cfd.com/echanges-partenariats7/IMG/pdf\\_CDR\\_DIANE.pdf](http://emi-cfd.com/echanges-partenariats7/IMG/pdf_CDR_DIANE.pdf) (consulté le 12.10.11).

KOPP K., 2008, "The situation in Greece is out of control", *Research into the situation of asylum seekers in Greece*, 17 p. – rapport du *Pro Asyl*, Octobre 2008.

LA CIMADE, \_\_, *Historique de la rétention*, [en ligne]. Disponible sur : [http://www.cimade.org/poles/enfermement-eloignement/rubriques/22-r-tention-et--loignement?page\\_id=194](http://www.cimade.org/poles/enfermement-eloignement/rubriques/22-r-tention-et--loignement?page_id=194) (consulté le 12.07.11).

LA CIMADE, 2009, *Centres et locaux de rétention administrative*, Rapport 2009, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.cimade.org/publications/43> (consulté le 12.07.11).



LA CIMADE, 2010, *Quelques clés pour mieux comprendre le projet de loi "relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité"*, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.cimade.org/nouvelles/2360-Quelques-cl-s-pour-mieux-comprendre-le-projet-de-loi--relatif---l-immigration----l-int-gration-et---la-nationalit-> (consulté le 12.07.11).

LSE, 2009, Economic impact of the London and UK of a earned regularization of irregulars migrants to the UK, Rapport de la *London School of Economics*, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.lse.ac.uk/collections/LSELondon/pdf/irregular%20migrants%20full%20report.pdf> (consulté le 12.04.11).

MANTANIKA R. , 2009, *Migrants en déplacement - ouvriers saisonniers dans la province Grecque*, 21 décembre 2009 [en ligne]. Disponible sur : <http://emi-cfd.com/echanges-partenariats10/spip.php?article82> (consulté le 18.04.11).

MIGREUROP, 2006, *Le livre noir de Ceuta et Melilla*, juin 2006, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.meltingpot.org/IMG/pdf/livre-noir-ceuta.pdf> (consulté le 22.06.11).

MIGREUROP, 2009, *Les frontières assassines de l'Europe*, octobre 2009, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.migreurop.org/IMG/pdf/Rapport-Migreurop-oct2009-def.pdf> (consulté le 06.10.11).

MIGREUROP, 2010, *Pour la fermeture des camps d'étrangers, en Europe et au delà*, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.migreurop.org/article1718.html> (consulté le 12.07.11).

MSF Paris, rapport d'activité 2009, Centre d'écoute et de soins à Paris, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.msf.fr/?page=publications&section=10&cat=10&id=356> (consulté le 21.03.11).

NATIONS UNIES, 2009, *International Migration 2009*, Department of Economic and Social Affairs, Population Division. [en ligne], Disponible sur : [http://www.un.org/esa/population/publications/2009Migration\\_Chart/2009IttMig\\_chart.htm](http://www.un.org/esa/population/publications/2009Migration_Chart/2009IttMig_chart.htm) (consulté le 10.10.11).

OCDE, 2009, *Perspectives des migrations internationales*, Rapport annuel, 243 p. [en ligne]. Disponible sur : [http://www.oecd.org/document/4/0,3746,fr\\_2649\\_33931\\_43057988\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/4/0,3746,fr_2649_33931_43057988_1_1_1_1,00.html) (consulté le 10.10.11).

OFPRA, 2010, *Rapport d'activité 2010*, [en ligne]. Disponible sur : [http://www.ofpra.gouv.fr/documents/RA\\_2010\\_Ofpra.pdf](http://www.ofpra.gouv.fr/documents/RA_2010_Ofpra.pdf) (consulté le 18.07.11).

OWNI, 2011, *Mémorial des morts aux frontières de l'Europe*, [en ligne]. Disponible sur : <http://owni.fr/2011/02/18/app-la-carte-des-morts-aux-frontieres-de-leurope/> (consulté le 22 .06.11).

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE CONTRÔLE DE L'IMMIGRATION, 2008, Les orientations de la politique de l'immigration, *Rapport au Parlement*, décembre 2008, 86 p., [en ligne]. Disponible sur : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/094000036/0000.pdf> (consulté le 31.03.11).

### **Web vidéos**

\_, *M6 actu*, M6, 22.09.09, (1'45). [en ligne]. Disponible sur : <http://video.fr.msn.com/watch/video/calais-la-jungle-demantelee/13qt0ek63> (consulté le 03.10.11).

*Paroles d'afghans*, Jan Kounen, Dailymotion, publié le 27.03.10, (5'45), [en ligne]. Disponible sur : [http://www.dailymotion.com/video/xcqes2\\_paroles-d-afghans\\_news](http://www.dailymotion.com/video/xcqes2_paroles-d-afghans_news) (consulté le 16.10.11).

*Migrants - clandestins*, Joël Martins Da Silva, Dailymotion, publié le 22/07/09, (27'20), [en ligne]. Disponible sur : [http://www.dailymotion.com/video/x9xsqd\\_migrants-clandestins\\_news](http://www.dailymotion.com/video/x9xsqd_migrants-clandestins_news) (consulté le 16.10.11).

«Délit de solidarité supprimé : proposition rejetée», *France Inter*, 08.04.09, (0'34), [en ligne]. Disponible sur : <http://tempsreel.nouvelobs.com/actualite/societe/20090408.OBS2576/delit-de-solidarite-supprime-proposition-rejetee.html> (consulté le 10.06.11).

### **Documents d'information et de communication /Brochures**

\_, 2001, *Dignity or exploitation, the choice is in your hands*, *Organisation Internationale des Migrations* (OIM), brochure, 8 p.

EDA, 2010, (*article supprimé*), Lien source d'origine : <http://www.eda.europa.eu/newsitem.aspx?id=599> (consulté le 09.03.11).

Eurotunnel, 2010, *Contrôle de sécurité et sûreté*, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.eurotunnelfreight.com/fr/securite-surete/controles/> (consulté le 14.02.11).

Forum Réfugié, 2010, *Circulaire - Refus de séjour des demandeurs d'asile en cas d'empreintes digitales invisibles*, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.forumrefugies.org/fr/Accompagner-les-demandeurs-d-asile/Informations-juridiques/Par-date/Avril-2010/Circulaire-Refus-de-sejour-des-demandeurs-d-asile-en-cas-d-empreintes-digitales-invisibles> (consulté le 04.04.11).

GISTI, \_, *Délit de solidarité : Besson ment !*, 21.04.09. <http://www.gisti.org/spip.php?article1791> (consulté le 10.06.11).

GISTI, 2002, *Sangatte - documents*, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.gisti.org/spip.php?rubrique242> (consulté le 06.01.11).

HCR, 2011, *Populations relevant de la compétence du HCR (Carte)*, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.unhcr.fr/4d0a2a3c9.html>, (consulté le 15.06.11).

LA CITÉ DE LA MER, *Les stars à Cherbourg*, 07.07.11, [en ligne]. Disponible sur : <http://cherbourg-titanic.com/2011/07/les-stars-a-cherbourg/> (consulté le 03.10.11).

NATIONS UNIES, 2000, *Protocol to prevent, suppress and punish trafficking in persons, especially women and children, supplementing the united nations convention against transnational organized*

*crime*, (Cf. article 3 «use of terms» (a).) [en ligne]. Disponible sur : [http://www.uncjin.org/Documents/Conventions/dcatoc/final\\_documents\\_2/convention\\_%20traff\\_eng.pdf](http://www.uncjin.org/Documents/Conventions/dcatoc/final_documents_2/convention_%20traff_eng.pdf) (consulté le 28.02.11).

NATIONS UNIES, 2011, *UNODC on human trafficking and migrant smuggling*, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.unodc.org/unodc/en/human-trafficking/index.html> (consulté le 16.10.11).

OFPPA, 2009, *Comment demander l'asile ?*, [en ligne]. Disponible sur : [http://www.ofppa.gouv.fr/index.html?xml\\_id=167&dtd\\_id=11](http://www.ofppa.gouv.fr/index.html?xml_id=167&dtd_id=11) (consulté le 15.06.11).

OIM, 2003, *Information campaigns*, [en ligne]. Disponible sur : [http://www.iom.int/armenia/projects/info\\_campaign.htm](http://www.iom.int/armenia/projects/info_campaign.htm) (consulté le 28.02.11).

OIM, 2010, *Débat sur les migrations irrégulières entre les villageois de l'Ethiopie rurale*, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.iom.int/jahia/Jahia/media/press-briefing-notes/pbnAF/cache/offonce?entryId=27052> (consulté le 01.03.11).

OIM, \_\_, *La typologie de la migration irrégulière*. <http://www.iom.int/jahia/Jahia/about-migration/managing-migration/managing-migration-irregular-migration/types-of-irregular-migration/cache/offonce/lang/fr;jsessionid=34B2C78D282649BC92F26335C3A40C40.worker01> (consulté le 20.09.11).

PORT AUTONOME DE DUNKERQUE, *Dossier de presse 2008, activité 2007*, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.dunkerque-port.fr/fr/resultat-de-recherche,378.fr.html?solrsearchParam%5Bterms%5D=clandestin&submit.x=0&submit.y=0> (consulté le 15.10.11).

PORT DE DUNKERQUE, “*visite virtuelle*“, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.dunkerque-port.fr/fr/presentation/visite-virtuelle-port-dunkerque.html> (consulté le 15.10.11).

PORT DE BOULOGNE SUR MER, \_\_, *Sécurité - Sûreté. Une préoccupation internationale*, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.portboulogne.com/port-de-commerce/securite-surete.html> (consulté le 15.10.11).

PORT DE CHERBOURG SAS, 2011, *Infos pratiques*, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.port-cherbourg.com/lignes-fret/infos-pratiques/> (consulté le 15.10.11).

PORT DE CALAIS, 2011, *Calais, port pilote en matière de sécurité portuaire en Europe*, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.calais-port.fr/ferries-fret/surete-2/> (consulté le 11.10.11).

PORT DE CALAIS, 2011, *Calais-Douvres. Un pont jeté sur la mer*, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.calais-port.fr/ferries-fret/fret-transmanche/> (consulté le 12.10.11).

PORT DU HAVRE, *Sûreté*, (Présentation générale / Sûreté portuaire), [en ligne]. Disponible sur : <http://www.havre-port.fr/> (consulté le 15.02.11).

SALAM, 2007, *Calais : manifestation spontanée des migrants dimanche 1 avril*, 02.04.07, [en ligne]. Disponible sur : [http://www.hns-info.net/article.php3?id\\_article=10921](http://www.hns-info.net/article.php3?id_article=10921) (consulté le 25.05.11).

### **Lois, circulaires et règlements**

Action commune n° 96/197/JAI, du 4 mars 1996 adoptée par le Conseil sur la base de l'article K.3 du traité sur l'Union européenne, relative au régime du transit aéroportuaire, [en ligne]. Disponible sur : [http://admi.net/eur/loi/leg\\_euro/fr\\_396E0197.html](http://admi.net/eur/loi/leg_euro/fr_396E0197.html) (consulté le 17.10.11)

Arrangement administratif franco-britannique du 6 juillet 2009 relatif à l'action conjointe des gouvernements de la France et du Royaume-Uni visant à sécuriser la frontière commune et lutter contre l'immigration irrégulière, [en ligne]. Disponible sur : [http://www.immigration.gouv.fr/spip.php?page=imprimer&id\\_article=1906](http://www.immigration.gouv.fr/spip.php?page=imprimer&id_article=1906) (consulté le 25.05.11).

Arrêté du 4 juin 2008 relatif aux conditions d'accès et de circulation en zone d'accès restreint des ports et des installations portuaires et à la délivrance des titres de circulation, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.upem.org/commun/docport.html> (consulté le 17.10.11).

Arrêté du 23 février 2010 modifiant l'arrêté du 15 janvier 2008 modifié fixant la liste des Etats dont les ressortissants sont soumis au visa consulaire de transit aéroportuaire et les exceptions à cette obligation. JORF n°0060 du 12 mars 2010 page 4885 [en ligne]. Disponible sur: <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021961510&dateTexte=&categorieLien=id> (consulté le 17.10.11).

Article L.6112-6 du code de santé publique, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.legifrance.gouv.fr/> (consulté le 17.10.11).

Circulaire n° IMIM0900054C, portant sur les conditions d'admission au séjour des étrangers victimes de la traite des êtres humains ou du proxénétisme coopérant avec les autorités judiciaires [en ligne]. Disponible sur : <http://www.gisti.org/IMG/pdf/norimim0900054c.pdf> (consulté le 17.10.11).

Circulaire du 6 avril 2010 relative à la mise en œuvre effective des mesures de contrôle d'accès avant embarquement à bord des navires à passagers. [en ligne]. Disponible sur : [http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO20108/met\\_20100008\\_0100\\_0058.pdf](http://www.bulletin-officiel.developpement-durable.gouv.fr/fiches/BO20108/met_20100008_0100_0058.pdf) (consulté le 01.07.11).

Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), 2011, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006070158> (consulté le 17.10.11).

Code International pour la Sûreté des Navires et des Installations Portuaires (ISPS), [en ligne]. Disponible sur : [http://www.arbitrage-maritime.org/fr/PDF/Code\\_ISPS.pdf](http://www.arbitrage-maritime.org/fr/PDF/Code_ISPS.pdf) (consulté le 17.10.11).

Décret n° 93-1136 du 24 septembre 1993 (NOR MAEJ9330035D, JO numéro 229 du 2 octobre 1993) portant publication du protocole entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif aux contrôles frontaliers et à la police, à la coopération judiciaire en matière pénale, à la sécurité civile et à l'assistance mutuelle, concernant la liaison fixe transmanche, signé à Sangatte le 25 novembre 1991. [en ligne]. Disponible sur : <http://journal-officiel.vlex.fr/vid/royaume-uni-irlande-contr-frontaliers-25328053> (consulté le 17.10.11).

Décret n°2001-481 du 5 juin 2001 (JO n°129 du 6 juin 2001) portant publication du protocole additionnel au protocole de Sangatte entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif à la création de bureaux chargés du contrôle des personnes empruntant la liaison ferroviaire reliant la France et le Royaume-Uni, fait à Bruxelles le 29 mai 2000. [en ligne]. Disponible sur : <http://admi.net/jo/20010606/MAEJ0130045D.html> (consulté le 12.10.11).

Décret n°2007-476 du 29 mars 2007 relatif à la sûreté du transport maritime et des opérations portuaires, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.upem.org/commun/docport.html> (consulté le 17.10.11).

Décret n° 2008-817 du 22 août 2008 portant modification du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile en matière de rétention administrative . [en ligne]. Disponible sur : [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=7B871976247DC117846AEC0159F5C202.tpdjo16v\\_3?cidTexte=JORFTEXT000019354339&idArticle=LEGIARTI000019356115&dateTexte=20080824](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=7B871976247DC117846AEC0159F5C202.tpdjo16v_3?cidTexte=JORFTEXT000019354339&idArticle=LEGIARTI000019356115&dateTexte=20080824) (consulté le 12.07.11).

Directive 2002/90/CE Du Conseil du 28 novembre 2002 définissant l'aide à l'entrée, au transit et au séjour irréguliers. [en ligne]. Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2002:328:0017:0018:FR:PDF> (consulté le 10.06.11).

Directive n°2005/65 relative à l'amélioration de la sûreté des ports [en ligne]. Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2005:310:0028:0039:FR:PDF> (consulté le 17.10.11).

*Immigration and Asylum Act*, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.legislation.gov.uk/ukpga/1999/33/contents> (consulté le 01.07.11).

Loi n° 02-03 du 11 novembre 2003 relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc et à l'immigration et l'émigration irrégulières, [en ligne]. Disponible sur : [http://www.justice.gov.ma/fr/legislation/legislation\\_\\_aspx?ty=2&id\\_l=140](http://www.justice.gov.ma/fr/legislation/legislation__aspx?ty=2&id_l=140) (consulté le 17.10.11).

Loi de finances du 31 décembre 2003 (art. 97) [en ligne]. Disponible sur : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT0000000612133> (consulté le 17.10.11).

Proposition de loi le 8 avril 2009 portant sur la suppression du délit de solidarité, [en ligne]. Disponible sur : [http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/delit\\_solidarite.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/delit_solidarite.asp) (consulté le 10.06.11).

Protocole additionnel sur le contrôle des personnes empruntant la liaison ferroviaire entre la France et le Royaume-Uni, consulté le 02 février 2011, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.senat.fr/leg/pjl00-220.html> (consulté le 01.07.11).

Règlement (CE) No 539/2001 du Conseil du 15 mars 2001 fixant la liste des pays tiers dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa pour franchir les frontières extérieures des États membres et la liste de ceux dont les ressortissants sont exemptés de cette obligation, [en ligne].

Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2001R0539:20091219:FR:PDF> (consulté le 01.03.11).

Règlement (CE) No 343/2003 Du Conseil du 18 février 2003 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande d'asile présentée dans l'un des États membres par un ressortissant d'un pays tiers. [en ligne]. Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2003:050:0001:0010:FR:PDF> (consulté le 24.06.11).

Règlement (CE) n°377/2004 du Conseil, du 19 février 2004, relatif à la création d'un réseau d'officiers de liaison "Immigration" (Journal officiel 64 du 02.03.2004), [en ligne]. Disponible sur : [http://eur-lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga\\_doc?smartapi!celexplus!prod!DocNumber&lg=fr&type\\_doc=Regulation&an\\_doc=2004&nu\\_doc=377](http://eur-lex.europa.eu/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexplus!prod!DocNumber&lg=fr&type_doc=Regulation&an_doc=2004&nu_doc=377) (consulté le 02.03.11).

Règlement (CE) n°725/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif à l'amélioration de la sûreté des navires et des installations portuaires. [en ligne]. Disponible sur : [http://www.actu-environnement.com/ae/reglementation/reglement\\_du\\_31\\_03\\_2004\\_725\\_2004.php4](http://www.actu-environnement.com/ae/reglementation/reglement_du_31_03_2004_725_2004.php4) (consulté le 01.07.11).

Règlement (CE) n°1987/2006 du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006 sur l'établissement, le fonctionnement et l'utilisation du système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II). [en ligne]. Disponible sur : [http://europa.eu/legislation\\_summaries/justice\\_freedom\\_security/free\\_movement\\_of\\_persons\\_asylum\\_immigration/114544\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/free_movement_of_persons_asylum_immigration/114544_fr.htm) (consulté le 15.07.11).

Règlement (CE) n°863/2007 du Parlement européen et du conseil du 11 juillet 2007 instituant un mécanisme de création d'équipes d'intervention rapide aux frontières et modifiant le règlement (CE) no 2007/2004 du Conseil pour ce qui a trait à ce mécanisme et définissant les tâches et compétences des agents invités. [en ligne]. Disponible sur : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2007:199:0030:0039:FR:PDF> (consulté le 11.03.11).

Règlement (CE) n° 767/2008 du Parlement européen et du Conseil du 9 juillet 2008 concernant le système d'information sur les visas (VIS) et l'échange de données entre les États membres sur les visas de court séjour (Règlement VIS). [en ligne]. Disponible sur : [http://europa.eu/legislation\\_summaries/justice\\_freedom\\_security/free\\_movement\\_of\\_persons\\_asylum\\_immigration/114517\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/justice_freedom_security/free_movement_of_persons_asylum_immigration/114517_fr.htm) (consulté le 15.07.11).

Résolution 2004/2166 (INI) du Parlement européen sur la politique européenne de voisinage [en ligne]. Disponible sur : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2006-0028+0+DOC+XML+V0//FR> (consulté le 16.06.11).

Traité entre le Gouvernement de la République Française et Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif à la mise en oeuvre de contrôles frontaliers dans les ports maritimes de la Manche et de la Mer du Nord des deux pays, dit "Traité du Touquet", (2003), [en ligne]. Disponible sur : [http://untreaty.un.org/unts/158780\\_159109/2/2/18.pdf](http://untreaty.un.org/unts/158780_159109/2/2/18.pdf) (consulté le 01.07.11) et sur : <http://www.senat.fr/leg/pjl02-433.html> (cf. «*exposé des motifs*»)

## Archives

INA, 09.09.01 « *Mardi prochain, les deux ministres de l'intérieur français et britannique, doivent se rencontrer (...)* », 20 heures le journal, (02min18s), [en ligne]. Disponible sur : <http://www.ina.fr/economie-et-societe/vie-sociale/video/1802009001020/securite-eurotunnel.fr.html> (consulté le 14.02.11).

INA, 23.08.01, « *La société eurotunnel demande la fermeture du centre de réfugiés de Sangatte (...)* », 19 20. Edition nationale, (02min12s), [en ligne]. Disponible sur : <http://www.ina.fr/economie-et-societe/vie-sociale/video/1787324008005/clandestins-sangatte.fr.html> (consulté le 14.02.11).

Paul Moulin, « L'émigration par Cherbourg », note d'un instituteur de Cherbourg au début du 20<sup>ème</sup> siècle, Centre de Documentation de la CCI Cherbourg-Cotentin.

O.G., 1927, Hôtel «Atlantique» à Cherbourg, *La construction moderne. Revue hebdomadaire d'Architecture*, n°17, pp.189-197.

## Internet

### *Les institutions*

European Council of Refugees and exiles : <http://www.ecre.org/>

Haut Commissariat pour les Réfugiés (UNHCR) : <http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/home>

Home Office, UK Border Agency : <http://www.ukba.homeoffice.gov.uk/>

Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) : <http://www.ofii.fr/>

Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) : <http://www.iom.int/jahia/jsp/index.jsp>

Transnational Institute (TNI) : <http://www.tni.org/>

### *Les associations, les collectifs et les réseaux militants*

AMNESTY INTERNATIONALE : <http://www.amnesty.asso.fr/>

ANAFE : <http://www.anafe.org/index.php>

ASSOCIATION LA BELLE ETOILE : [http://associationlabelleetoile.fr/index.php?option=com\\_content&task=blogcategory&id=21&Itemid=34](http://associationlabelleetoile.fr/index.php?option=com_content&task=blogcategory&id=21&Itemid=34)

ASSOCIATION SALAM : <http://www.associationsalam.org/>

ASSOCIATION TERRE D'ERRANCE (Norrent-Fontes) : <http://terreerrance.wordpress.com/>

ASSOCIATION TERRE D'ERRANCE STEENVOORDE : <http://home.nordnet.fr/~osulmon/TES/NOUS/TESin.html>

COLLECTIF « FRATERNITÉ MIGRANTS », (Angres) : [http://www.politis62.org/index.php?title=Fraternit%C3%A9-migrants\\_mars\\_2009](http://www.politis62.org/index.php?title=Fraternit%C3%A9-migrants_mars_2009)

### *Les sources*

COLLECTIF DE SOUTIEN DES EXILÉS DU 10<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENT DE PARIS : <http://www.exiles10.org/spip.php?page=sommaire>

COLLECTIF DE SOUTIEN D'URGENCE AUX RÉFUGIÉS (C'SUR) : <http://www.csur62.com/index.htm>

COORDINATION FRANÇAISE POUR LE DROIT D'ASILE (CFDA) : <http://cfda.rezo.net/>

FLANDRES TERRE SOLIDAIRE : <http://flandreterresolidaire.skyrock.com/1.html>

FORTRESS EUROPE : <http://fortresseurope.blogspot.com/2006/02/immigrs-morts-aux-frontieres-de-leurope.html>

GISTI : <http://www.gisti.org/index.php>

HUMAN RIGHTS WATCH : <http://www.hrw.org/fr>

INDYMEDIA : <http://patras.indymedia.org/?lang=en>

L'AUBERGE DES MIGRANTS : <http://www.laubergedesmigrants.fr/>

LA CIMADE : <http://www.cimade.org/>

LA MARMITTE AUX IDÉES : <http://www.lamarmiteauxidees.sitew.com/#Accueil.A>

LE BLOG DES RÉFUGIÉS ET DES MIGRANTS DE LOON PLAGE : <http://refugies.over-blog.com/>

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME : <http://www.ldh-france.org/>

MÉDECINS DU MONDE : <http://www.medecinsdumonde.org/>

MÉDECINS SANS FRONTIÈRES : <http://www.msf.fr/>

MIGREUROP : <http://www.migreurop.org/>

NOBORDER : <http://www.noborderpatras.org/fr/article.php?id=1>

PROASYL : <http://www.proasyl.de/en/index.html>

RÉSEAU EDUCATION SANS FRONTIÈRES : <http://www.educationsansfrontieres.org/>

### *Journalisme*

LE BLOG SANGATTE À PARIS : <http://sangatteaparis.wordpress.com/>



## Champ artistique et culturel

### *Littérature (Romans, essais et bandes dessinées)*

ADAM Olivier, *A l'abri de rien*, éd. de l'Olivier

AGRIMBAU D. et IPPÓLITI G., 2009, *Planeta Extra*, Barcelone, 72 p. (BD)

BARTHES R., 1980, *La chambre claire : note sur la photographie*, Paris, Gallimard, 192 p.

BAQUÉ D., 2006, *Histoires d'ailleurs, artistes et penseurs de l'itinérance*, Paris, éd. du Regard, 266 p.

BEN JELLOUN Tahar, 2006, *Partir*, éd. Gallimard, 269 p.

CHAUVEL A. et CHAUVEL D. (dir.), 2007, *Paroles sans papiers*, Paris, Delcourt, 59 p. (BD)

DEPARDON R., 2003, *Errance*, Seuil, 192 p.

DESTRAIS G., 1994, *Cherbourg, port des émigrants, 1912-1932*, à compte d'auteur.

GALLAY C., 2008, *Les déferlantes*, Rodez, éd. du Rouergue, 524 p.

GAUDÉ L., 2007, *Eldorado*, Arles, Actes Sud, 237 p.

GATTI F., 2008, *Bilal sur la route des clandestins*, Paris, Liana Lévi, 477 p.

HOSSEINI K., *Les cerfs-volants de Kaboul*, Paris, domaine étranger, 405 p.

JALLADE S., 2009, *L'appel de la route. Petite mystique du voyageur en partance*, Paris, Transboréal, 89 p.

LONDON J., 2001, *La route : les vagabonds du rail*, Paris, Phébus, 185 p.

LYDIE V., 2008, *Paroles clandestines. Les étrangers en situation irrégulière en France*, Syros/La Cimade, 152 p.

LYDIE V., 2011, *Traversée interdite ! Les harragas face à l'Europe forteresse*, Le Pré Saint-Gervais, Le passage Clandestin, 172 p.

MOHAMMADI W., 2009, *De Kaboul à Calais. L'incroyable périple d'un jeune Afghan*, Paris, éd. Robert Laffont, 250 p.

ONFRAY M., 2008, *Théorie du voyage. Poétique de la géographie*, Paris, Le Livre de Poche, 126 p.

PEREC G., 2000, *Tentative d'épuisement d'un lieu parisien*, Paris, C.Bourgois, 59 p.

RIIS Jacob A., 1971, *How the other half lives*, New York, Dover Publications, 233 p. (au sujet de *Tenements*, New York, 1890)

SCHMITT E-E., 2008, *Ulysse From Bagdad*, Paris, éd. Albin Michel, 310 p.

SKIF H., 2005, *La géographie du danger*, Paris, Naïve, 152 p.

SONTAG S., 1993, *Sur la photographie*, Paris, C.Bourgois, 239 p.

TAN S., 2007, *Là où vont nos pères*, Paris, Dargaud, 80 p. (BD)

### ***Théâtre***

*Clandestin*, de Joël Campagne, le Petit Théâtre Utile et les Anonymes<sup>TP</sup>, 2006

*Le dernier caravansérail (odyssées)*, de Ariane Mnouchkine, théâtre de la cartoucherie à Vincennes, 2003

*No fuckin' England Today*, de Veronika Boutinová, Compagnie le Diable a un sabot, 2009

*TICKET*, de Jack Souvant, Collectif Bonheur Intérieur Brut, 2009

«*Le destin clandestin*», Compagnie sénégalaise Bou-Saana, 2007

### ***Cinema***

*Ce sont des hommes*, Mathieu Quillet, 2009 (Documentaire)

*Eden à l'ouest*, Costa-Gavras, 2009 (Fiction)

*Frozen River*, Courtney Hunt, 2009 (Fiction)

*Golden door*, Emanuele Crialese, 2008 (Fiction)

*Harragas*. Merzak Allouache - 2010 (Fiction)

«*Illégal*», Olivier Masset-Depasse, 2010 (Fiction)

*Impossible - Pages arrachées*, Sylvain George 2009 (Documentaire)

*In this world*, Michael Winterbottom, 2005 (Fiction)

*It's a free world*, Ken Loach, 2008 (Fiction)

- Liberté en transit*, Dominique Maestrali, 2010 (Documentaire)
- Le choix de Valentin*, Marine Place, 2010 (Documentaire)
- L'exil et le royaume*, Jonathan Le Fourn et Andrei Schtakleff, 2008 (Documentaire)
- Les arrivants*, Claudine Boris et Patrice Chagnard, 2010 (Documentaire)
- Les martyrs du Golfe d'Aden*, de Daniel Grandclément, 2007 (Documentaire)
- Maman est folle*, Jean-Pierre Améris, 2007 (Téléfilm)
- Mirages*, Olivier Dury, 2008 (Documentaire)
- No London Today*, Delphine Deloget, 2008 (Documentaire)
- No comment*, Nathalie Loubeyre, 2009 (Documentaire)
- Pour un instant, la liberté*, Arash T.Riahi, 2009 (Fiction)
- Qu'ils reposent en révolte (Des figures de guerres)*, Sylvain George, 2008 (Documentaire)
- Welcome*, Philippe Lioret, 2009 (Fiction)
- Welcome Europa*, Bruno Ulmer, 2006 (Documentaire)

## **Photographie**

### Editions

- Anthony Hernandez, 1997, *Fils d'Adam : paysages pour les sans-abri II*, Paris, Lausanne, Centre national de la photographie, Musée de l'Élysée, 72 p.
- Jacqueline Salmon, 2001, *Sangatte. Le Hangar*, Paris, Trans Photographic Press, 55 p.
- Ad Van Denderen, 2003, *Go No Go*, Braus Edition Im Wachter, 256 p.
- François Legeait, 2006, *Destins clandestins. Les réfugiés après Sangatte*, Chantepie, Les éditions de Juillet, 93 p.
- Olivier Jobard et Florence Sauques, 2006, *Kingsley : carnet de route d'un immigrant clandestin*, Marval, 155 p.
- Virginie Laurent, 2009, *No man's land*, Cherbourg-Octeville, Le Point du Jour, Centre d'art.
- Jean RÉVILLARD, 2009, *Abris de fortune aux abords de la Manche*, Labor et Fides, Genève, 70 p.

Séries photographiques

Jacqueline Salmon, *Sangatte*, Sangatte, mai-août 2001

Jean-Christophe Hanché, *Chroniques d'une fermeture*, Sangatte, 2002/2006.

Antoine d'Agata, *Psychogéographie*, Cherbourg-Octeville, 2002/2008

Olivier Aubert, «*Ceci n'est pas une prison*», Bobigny, (date inconnue)

Bruno Serralongue, *Calais*, Calais, 2006/2007

Virginie Laurent, *No man's land*, Cherbourg-Octeville, 2007/2008

Elisabeth Cisimi, *Mirage d'Europe*, 2007/2010

Philippe Bazin, *Un camp dans Paris*, 2009-2010

Diane Grimonet, *Calais*, 2009

Thomas Baltes, *Keep well to the west - Les migrants de Calais*, 2009

Kosuke Okahara, *Chance, refugees in Calais*, 2009

Jean Révillard, «*Jungles*», Calais, 2009

Expositions

Frédéric Rumigny, *Interdit de séjour*, Calais, 2009

Olivier Jobard, *Exil, exit ? vivre sans papiers en Europe*, 2010

Témoignages photographiques militants

Sara Prestianni, 2009. *Vie dans la jungle au port de Calais*. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.flickr.com/photos/saraprestianni/sets/72157621821593471/> (consulté le 05.04.11) et «*African House Calais*», [en ligne]. Disponible sur : <http://www.flickr.com/photos/saraprestianni/5350023360/in/set-72157625683532449> (consulté le 05.04.11)

François Legeait, 2006, *Destins clandestins. Les réfugiés après Sangatte*, [en ligne]. Disponible sur : <http://www.prioriteouverture.com/>, (consulté le 05.04.11).

Photo-journalisme

Jean-Christophe Hanché 2009 ; 2010, «Sangatte 2009 : Calais», pour le journal *Le Monde*. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.jeanchristophehanche.com/spip.php?article557> (consulté le 05.04.11) ou «Calais mars 2010» pour le journal *Le Monde* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.jeanchristophehanche.com/spip.php?rubrique35>, (consulté le 05.04.11).

## **Liste des personnes rencontrées**



### *Liste des personnes rencontrées*

(en condition d'entretien)<sup>213</sup>

Les entretiens ont été réalisés pour la plupart dans les premiers temps de la recherche, et cela dans le cadre d'une démarche exploratoire. Il s'agissait d'aller chercher des informations factuelles pour accumuler des connaissances sur le phénomène observé. La rencontre des photographes visait quant à elle à mieux connaître leur travail. Nous avons discuté avec eux du processus de production des séries photographiques qui prenaient pour thème les «clandestins». Enfin, certaines personnes ont été à nouveau contactées récemment pour actualiser des informations.

#### **ANGRES**

Evelyne et Véronique, *Bénévoles du Collectif «Fraternité Migrants»*, 19/06/09

#### **BRUXELLES (Belgique)**

Bruno Serralongue, *Photographe*, 16/04/09

#### **CAEN**

Yves Nicolas, *Directeur de Cada - Adoma*, 04/04/07

#### **CALAIS**

Père Jean-Pierre Boutoille, *Bénévole Collectif de Soutien d'urgence aux réfugiés (C'SUR)*, 14/04/09

#### **CHERBOURG**

Pascal Besuelle, *Collectif contre le racisme et les idées d'extrême droite*, 29/01/08

Benoit Curial, Educateur spécialisé, *Association pour la Coordination de l'Accueil d'Urgence (ACAU)*, 04/02/08

Paul Gaillard, Prêtre ouvrier, *Bénévole de l'association Itinérance*, 14/05/08, 24/11/08 et 12/10/09

Claudie Rault-Verprey, Bénévole et *Présidente de l'association Itinérance (2009-2010)*, 14/05/08

Marguerite et Joseph, *Bénévole de l'association Itinérance*, 28/05/08

Mauricette, *Bénévole de l'association Itinérance*, 20/10/08 et 26/08/09

Paul Choisne, *Bénévole de l'association Itinérance*, 06/05/08

Dominique Morvan, *Infirmière et Bénévole de l'association Itinérance*, 23/10/08

Didier Aumont, *Directeur général SAS Port de Cherbourg*, CCI, 23/01/08

Un officier de la *Police aux Frontières* (anonyme), 11/02/08 et 25/03/11

Thierry Lesauvage, *Responsable sûreté/sécurité*, Brittany Ferries, 14/02/08

Dominique Pichon, *Syndicat CFDT, Brittany Ferries*, 30/05/08

Norbert Risso, *Responsable Mondial Protection*, Port de Cherbourg, 16/06/08

Philippe Lanièce, *Responsable de l'exploitation du port de Cherbourg et Agent de Sûreté des Installations Portuaires/Port de Cherbourg*, 17/07/08 et 22/03/10

---

<sup>213</sup> Cette liste exclut toutes les personnes rencontrées sur le terrain avec lesquelles nous avons pu avoir des discussions informelles.



Frédéric Bastion, 10<sup>ème</sup> adjoint à la Mairie de Cherbourg-Octeville et Céline Le Méhauté, Directrice générale Solidarité/savoirs et temps libre à la Mairie de Cherbourg-Octeville, 09/04/09

V.Bisch Viozelange, Cadre de santé et A.Hamel Assistante sociale, Service des urgences de l'hôpital de Cherbourg/ Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS), 21/04/11

#### **DIEPPE**

E.Derrien, Directeur adjoint LD Transmanche, 26/03/09

E.Scando, Bénévole et Président de l'association Information Solidarités Réfugiés, 25/03/09

#### **DUNKERQUE**

Françoise Lavoisier, Bénévole et Présidente de Salam Dunkerque, 22/04/10

Mathieu Quinette, Coordinateur de Médecins du Monde Dunkerque, 20/04/10 et 07/09/11

#### **GRANVILLE**

Roger Caron, Prêtre retraité, Délégué diocésain à l'information (Manche), 21/12/09

#### **LE HAVRE**

M et Mme Lemoine, habitants, et une Soeur de la Communauté St Vincent de Paul, 03/06/09

#### **LENS**

Lucile Habert, Photographe, 22/05/09

#### **NORRENT-FONTES**

Lily Boillet, Bénévole de l'association Terre d'errance, 21/05/09 et 06/09/11

#### **OSTENDE (Belgique)**

Jannick, Employée de l'association Omega, 19/04/10

#### **PARIS**

Jean-Michel Centres, Bénévole du Collectif de soutien des exilés du X<sup>ème</sup> arrondissement, 20/10/09

Gwen Berranger, Responsable projet «étrangers malades» et Morgane Tournabien, Infirmière Médecins sans Frontière, MSF Paris, 16/03/11

Denis Lemasson, Médecin et écrivain, 16/05/11

#### **RENNES**

François Legeait, Photographe, 10/06/09

#### **SAINT-OMER**

Nicolas Pierard, Directeur de la Croix Rouge à St Omer, 23/06/09

Jean-François Chaumette, Directeur d'Emmaüs /St Omer, 20/05/09

#### **STEENVOORDE**

Bernadette et Damien, Bénévoles de l'association Terre d'errance Steenvoorde, 22/05/09

#### **TÉTEGHEM**

Père Dominique Phan, Prêtre à Tétéghem, Paroisse de Coudekerque, 23/04/10

#### **VALENCIENNES**

Virginie Laurent, Photographe, 16/04/09

## **Table des photos du cahier photographique**



## Table des photos du cahier photographique

<b>Photo n°1</b> - Un graffiti laissé par les émigrants (...). [OT, 04/02/2008] .....	344
<b>Photo n°2</b> - A l'entrée du local de l'association Itinérance (...). [OT, 12/03/2008] .....	345
<b>Photo n°3</b> - <i>Smile</i> . [OT, 12/03/2008] .....	346
<b>Photo n°4</b> - Sur le lieu de distribution où intervenait l'association Salam à Calais (...). [OT, 21/06/2009] .....	346
<b>Photo n°5</b> - Une collecte de denrées organisée par Itinérance (...). [OT, 15/03/2008] .....	347
<b>Photo n°6</b> - Le campement des «clandestins» à Cherbourg (...). [OT, 19/03/2008] .....	348
<b>Photo n°7</b> - Les restes du squat du boulevard maritime à Cherbourg (...). [OT, 25/03/2008] .....	349
<b>Photo n°8</b> - Résidence <i>Le Camberra</i> (...). [OT, 13/07/2011] .....	349
<b>Photo n°9</b> - Les grilles du parking nord de la gare maritime (...). [OT, 08/04/2008] .....	350
<b>Photo n°10</b> - Barrière, grille, concertinas, bavolets et caméra de vidéo-surveillance (...). [OT, 30/04/2008] .....	351
<b>Photo n°11</b> - La préparation du petit déjeuner avant l'arrivée des migrants. [OT, 08/04/2008] .....	352
<b>Photo n°12</b> - Le calendrier des petits déjeuners d'Itinérance à Cherbourg. [OT, 20/05/2008] .....	353
<b>Photo n°13</b> - Le «coin des soins» à Itinérance. [OT, 20/05/2008] .....	354
<b>Photo n°14</b> - (...) le campement de Nordez à Cherbourg est vide (...). [OT, 02/08/2008] .....	355
<b>Photo n°15</b> - Dans le local de l'accueil de jour à Cherbourg (...). [OT, 21/10/2008] .....	356
<b>Photo n°16</b> - Le squat des «clandestins» à Dieppe. [OT, 25/03/2009] .....	357
<b>Photo n°17</b> - « <i>J'aide, j'ai aidé, j'aiderai des sans papiers</i> ». [OT, 08/04/2009] .....	358
<b>Photo n°18</b> - L'aire de Saint-Hilaire-Cottes le long de l'A26 en direction de Calais. [OT, 29/04/2009] .....	359
<b>Photo n°19</b> - Le chemin des migrants à Norrent-Fontes. [OT, 21/05/2009] .....	360
<b>Photo n°20</b> - Le sous sol du presbytère de Steenvoorde (Nord). [OT, 22/05/2009] .....	361
<b>Photo n°21</b> - A St Malo, les autorités ont fermé en 2006 l'accès aux arcades de pierres (...). [OT, 10/06/2009] .....	362
<b>Photo n°22</b> - A proximité de la station Jaurès (...). [OT, 16/03/2011] .....	362
<b>Photo n°23</b> - Sur le quai de Moselle à Calais (...). [OT, 20/06/2009] .....	363
<b>Photo n°24</b> - « <i>My friend, my friend ! clic !</i> ». [OT, 20/06/2009] .....	364
<b>Photo n°25</b> - « <i>Non au cossovar</i> ». [OT, 21/06/2009] .....	365
<b>Photo n°26</b> - « <i>No line, no food</i> ». [OT, 21/06/2009] .....	366
<b>Photo n°27</b> - Dans le local d'itinérance à Cherbourg (...). [OT, 26/08/2009] .....	367
<b>Photo n°28</b> - « <i>Ne pas se servir dans le réfrigérateur</i> ». [OT, 26/08/2009].....	368
<b>Photo n°29</b> - Le vernissage de l'exposition photographique « <i>No man's land</i> » (...). [OT, 05/09/2009] .....	369
<b>Photo n°30</b> - Une représentation de la pièce de théâtre « <i>No fuckin' England today</i> » (...). [OT, 19/09/2009] .....	370
<b>Photo n°31</b> - Une distribution de nourriture aux migrants (...). [OT, 20/10/2009] .....	371
<b>Photo n°32</b> - Le pont Louis Blanc à Paris à l'heure du coucher (...). [OT, 20/10/2009] .....	372
<b>Photo n°33</b> - Une vue du camp de Teteghem (Nord) (...). [OT, 20/04/2010] .....	373
<b>Photo n°34</b> - Une vue du camp des Afghans à Loon-Plage. [OT, 20/04/2010] .....	374
<b>Photo n°35</b> - Une zone d'accès restreint (ZAR) définie par la code ISPS à Zeebrugge. [OT, 21/04/2010] .....	375
<b>Photo n°36</b> - Le campement de Cherbourg quelques heures après l'incendie criminel du 12 septembre 2010. [OT, 12/09/2010] .....	376
<b>Photo n°37</b> - Au lendemain de l'incendie du camp des migrants à Cherbourg (...). [OT, 13/09/2010] .....	377
<b>Photo n°38</b> - « <i>No Borders !</i> ». Un tag sur un mur de la ville de Calais (...). [OT, 05/09/2011] .....	378
<b>Photo n°39</b> - La destruction en cours de l' <i>African house</i> (...). [OT, 05/09/2011] .....	379



## **Table des figures**



## Table des figures

### Introduction générale

Fig. I.1. ; La couverture du livre de Gérard Destrais (1994). (Scan) .....	8
Fig. I.2. ; Une publicité de la Royal Mail Line à Cherbourg. (Photo) .....	9
Fig. I.3. ; Photographie du Royal George (date inconnue). (Photo) .....	11
Fig. I.4. ; L'hôtel Atlantique de nos jours. (Photo) .....	11
Fig. I.5. ; Extrait de «L'émigration par Cherbourg», Paul Moulin (Scan) .....	11
Fig. I.6. ; «La jungle de Calais fermée la semaine prochaine». (Capture d'écran) .....	15
Fig. I.7. ; «La police a arrêté 278 migrants dans la "jungle" de Calais». (Capture d'écran) .....	15
Fig. I.8. ; «Les martyrs du golfe d'Aden». (Capture d'écran) .....	16
Fig. I.9. ; «En attendant la distribution des repas, quai de la Moselle» (Photo) .....	17
Fig. I.10. ; «Passer en Angleterre, Accès terminal transmanche». (Photo) .....	18
Fig. I.11. ; Affiche du film "Welcome". (Image web) .....	19
Fig. I.12. ; Affiche du film "Pour un instant la liberté". (Image web) .....	20
Fig. I.13. ; La remorque dans laquelle se joue la deuxième partie du spectacle Ticket. (Photo) .....	23
Fig. I.14. ; Série « Le hangar ». (Photo) .....	24
Fig. I.15. ; Série « Le hangar ». (Photo) .....	24
Fig. I.16. ; Série « Un camp dans Paris ». (Photo) .....	25
Fig. I.17. ; Série « Psychogéographie » (Scan) .....	25
Fig. I.18. ; «Destins clandestins. Les réfugiés après Sangatte». (Scan) .....	26
Fig. I.19. ; Le passage comme cadre d'étude. (Schéma) .....	28
Fig. I.20. ; L'étude du fait clandestin et la distance à l'objet de recherche. (Schéma) .....	30
Fig. I.21. ; La démarche : une étude par la dimension spatiale. (Schéma) .....	31
Fig. I.22. ; Carte de localisation des terrains de recherche. (Carte) .....	33
Fig. I.23. ; Flyer «Etape clandestine». (Scan) .....	35
Fig. I.24. ; Les sources mobilisées. (Schéma) .....	36

## Partie I

### Chapitre 1

Fig. I.1.1. ; Evolution du nombre de migrants internationaux entre 1990 et 2010. (Tableau) .....	44
Fig. I.1.2. ; Représentation graphique de l'évolution du nombre de détections de franchissements illégaux des frontières de l'Union européenne de 2007 à 2009. (Graphique) .....	46
Fig. I.1.3. ; «Migrations annuelles nettes pour les grands ensembles géographiques mondiaux pour la période 2005-2010». (Tableau) .....	52
Fig. I.1.4. ; «Flux migratoires dans le monde». (Scan) .....	55

### Chapitre 2

Fig. I.2.1. ; MigMap – «Governing Migration. A Virtual Cartography of European Migration Policies». (Image web) .....	78
Fig. I.2.2. ; Cartographie de l'espace Schengen. (Image web) .....	80



Fig. 1.2.3. ; Synthèse des principaux sommets et programmes relatifs, ou intégrant l'immigration dans le champ des problématiques à l'échelle européenne. (Tableau) .....	82
Fig. 1.2.4. ; Approche géographique des «formes» des politiques de contrôle de l'immigration de l'Europe. (Tableau) .....	87
Fig. 1.2.5. Une campagne suisse contre l'immigration (Capture d'écran) .....	90
Fig. 1.2.6. ; Une campagne espagnole contre l'immigration. (Capture d'écran) .....	91
Fig. 1.2.7. ; «Dignity or exploitation, the choice is in your hands». (Image web) .....	91
Fig. 1.2.8. ; Une représentation de la pièce «Le destin du destin» à Cherbourg. (Photo) .....	93
Fig. 1.2.9. ; «La libre circulation de l'Espace Schengen» (Scan) .....	94
Fig. 1.2.10. ; Vidéo d'une opération RABIT effectué par l'agence Frontex à proximité du fleuve Evros en Grèce. (Capture d'écran) .....	103
Fig. 1.2.11. ; Représentation graphique du nombre des opérations conjointes coordonnées par Frontex. (Graphique) .....	106
Fig. 1.2.12. ; La durée de quatre opérations majeures coordonnées par Frontex (Tableau) .....	107
Fig. 1.2.13. ; Centre de rétention de Fellakio. (Photo) .....	110
Fig. 1.2.14. ; Représentation schématique de politiques européennes de contrôle de l'immigration. (Schéma) .....	119
Fig. 1.2.15. ; Représentation graphique de la corrélation entre la distance à l'Europe et la force des contrôles migratoires en direction des migrants «clandestins». (Graphique) .....	120

### Chapitre 3

Fig. 1.3.1. ; Principaux itinéraires empruntés par les Irakiens de Sangatte. (Scan) .....	129
Fig. 1.3.2. ; Cartographie d'une route empruntée par les irakiens transitant par Cherbourg en 2007-2008. (Carte/Scan) .....	131
Fig. 1.3.3. ; Principaux itinéraires empruntés par les Afghans de Sangatte. (Scan) .....	132
Fig. 1.3.4. ; «Les forteresses du monde riche». (Scan) .....	135
Fig. 1.3.5. ; «Chronique de la scène frontalière contemporaine. Les flux migratoires légaux et illégaux. Murs contemporains» (Carte/Capture d'écran) .....	137
Fig. 1.3.6. ; La double barrière formant l'enceinte de Melilla. (Photo) .....	138
Fig. 1.3.7. ; "Les flux migratoires légaux et illégaux". (Carte/Image web) .....	139
Fig. 1.3.8. ; La frontière Greco-Turque en périphérie d'Edirne (Image satellite/dessin) .....	140
Fig. 1.3.9. ; Jamal et Enayat sont arrêtés par la police iranienne. (Capture d'écran) .....	142
Fig. 1.3.10. ; Carte représentant les deux tentatives de Wali Mohammadi (Carte) .....	143
Fig. 1.3.11. ; «"L'emcampement" en Europe et autour de la Méditerranée». (Carte) .....	146
Fig. 1.3.12. ; Nombre de demandes d'asile des Afghans (Tableau) .....	150
Fig. 1.3.13. ; Jamal en train d'affûter des couteaux. (Capture d'écran) .....	154
Fig. 1.3.14. ; Arrivé en Italie, Jamal vend différents objets dans la rue. (Capture d'écran) .....	154
Fig. 1.3.15. ; L'affiche du film documentaire «Welcome Europa» (Image web) .....	155
Fig. 1.3.16. ; Première rencontre entre Angie et Mahmoud (Capture d'écran) .....	157
Fig. 1.3.17. ; Des migrants clandestins travaillent sous les serres en Grèce. (Photo) .....	160
Fig. 1.3.18. ; Cartographie illustrant le coût du voyage clandestin. (Carte) .....	163
Fig. 1.3.19. ; L'organisation hiérarchique du réseau de «passeurs» à Cherbourg. (Schéma) .....	171
Fig. 1.3.20. ; Les grilles du port de commerce à Cherbourg. (Photo) .....	175
Fig. 1.3.21. ; Les principaux lieux d'intrusion des migrants "clandestins" (Image aérienne/dessin) .....	176
Fig. 1.3.22. ; Schéma d'une organisation facilitant le passage de migrants «clandestins». (Schéma) .....	178

Fig. 1.3.23. ; La figure du «passeur mafieux». (Schéma) .....	182
Fig. 1.3.24. ; Le figure du «passeur occasionnel». (Schéma) .....	183
Fig. 1.3.25. ; La figure policière du «passeur». (Schéma) .....	184

## Partie II

### Chapitre 4

Fig. 2.4.1. ; Carte de localisation du Terminal Eurotunnel à Coquelles et du port transmanche de Calais. (Carte/dessin) .....	197
Fig. 2.4.2. ; Schéma d'une clôture simple avec bavolets et concertinas. (Schéma) .....	199
Fig. 2.4.3 ; Port de Dieppe. La clôture autour du parking poids lourds a été doublée. (Photo) .....	199
Fig. 2.4.4. ; La double clôture sur le parking nord du port transmanche à Cherbourg. (Photo) .....	200
Fig. 2.4.5. ; Le port transmanche à Ouistreham. (Photo) .....	200
Fig. 2.4.6. ; Le port transmanche d'Ostende en Belgique. (Photo) .....	201
Fig. 2.4.7. ; Port de Zeebrugge (Belgique). (Photo) .....	201
Fig. 2.4.8. ; Port de Roscoff. Un poids lourd est passé au scanner. (Photo) .....	202
Fig. 2.4.9. ; Port de Calais. Le scanner révèle de façon certaine la présence de clandestin à bord des remorques. (Image web) .....	202
Fig. 2.4.10. ; Sûreté, surveillance et contrôle dans les ports transmanche. (Schéma) .....	203
Fig. 2.4.11. ; Lors du protocole d'embarquement. (Schéma) .....	204
Fig. 2.4.12. ; Contrôles de sécurité et de sûreté sur le site Eurotunnel. (Image web/Capture d'écran) .....	205
Fig. 2.5.13. ; La fouille d'une remorque sur le port de Boulogne sur Mer. (Photo) .....	206
Fig. 2.5.14. ; Cartographie de la présence des contrôles migratoires britanniques en France en 2010. (Carte) .....	216
Fig. 2.5.15. ; Représentation schématique du mouvement de «sécurisation» des ports transmanche. (Schéma) .....	221

### Chapitre 5

Fig. 2.5.1. ; Localisation des villes de Calais et Coquelles en France, et de Douvres et Folkestone au Royaume-Uni. (Image satellite/dessin) .....	226
Fig. 2.5.2. ; La destruction des abris dans le parc Richelieu à Calais en 1999. (Capture d'écran) .....	229
Fig. 2.5.3. ; Carte de localisation du Centre de Sangatte. (Carte) .....	231
Fig. 2.5.4. ; Le hanger de Sangatte : vue de l'entrée. (Image web) .....	231
Fig. 2.5.5. ; «Le camp de Sangatte (août 2002)» (Scan) .....	232
Fig. 2.5.6. ; Tract d'inspiration xénophobe. (Image web) .....	235
Fig. 2.5.7. ; La démolition du hangar de Sangatte. (Capture d'écran) .....	237
Fig. 2.5.8. ; Localisation du centre routier de Mondeville (Image satellite/dessin) .....	240
Fig. 2.5.9. ; Localisation des squats connus au Havre après la fermeture de Sangatte. (Carte) .....	240
Fig. 2.5.10. ; Le bâtiment ayant servi de squat aux migrants à Roscoff. (Photo) .....	241
Fig. 2.5.11. ; Les arcades sous lesquelles les migrants se sont abrités à Saint-Malo. (Photo) .....	242
Fig. 2.5.12. ; L'une des gobes à Dieppe. (Photo) .....	243
Fig. 2.5.13. ; Carte de localisation du squat des «clandestins» à Dieppe (Carte) .....	244

Fig. 2.5.14. ; Cartographie des espaces de vie des migrants «clandestins» à Calais. (Image web)	245
Fig. 2.5.15. ; Image aérienne des campements à Loon-Plage (image aérienne)	246
Fig. 2.5.16. ; Image aérienne du campement et du point de passage de Grande-Synthe (image aérienne)	246
Fig. 2.5.17. ; Localisation des squats de Tétéghem. (Image aérienne)	247
Fig. 2.5.18. ; Localisation du campement à St Omer. (image aérienne)	249
Fig. 2.5.19. ; Une vue du camp de Norrent-Fontes dans la vallée des noires femmes. (Photo)	250
Fig. 2.5.20. ; Localisation du campement à Steenvoorde. (Carte)	251
Fig. 2.5.21. ; Les lieux de squats en France et les points de passage vers la Grande-Bretagne. (Carte)	252
Fig. 2.5.22. ; Le rapport d'efficacité entre le niveau de sûreté et le niveau d'organisation des filières. (Schéma)	254
Fig. 2.5.23. ; Carte de l'intensité de la «pression migratoire». (Carte)	255
Fig. 2.5.24. ; Synthèse des lignes transmanche (Tableau)	256
Fig. 2.5.25. ; Essai de cartographie de la distribution des émigrants «clandestins» (Cartes)	258
Fig. 2.5.26. ; Localisation des camps informels de migrants le long des autoroutes A 25 et A 26. (Carte)	263
Fig. 2.5.27. ; Passer les concertinas. (Photo)	264
Fig. 2.5.28. ; Un espace d'attente pour les migrants (Photo)	266

## Chapitre 6

Fig. 2.6.1. ; Présence et transit des migrants «clandestins» (Schéma)	270
Fig. 2.6.2. ; L'illustration de la récurrence du thème de l'immigration clandestine (Graphique)	272
Fig. 2.6.3. ; L'étude d'une présence des «clandestins» dans la ville. (Schéma)	275
Fig. 2.6.4. ; Le jeu d'acteurs autour de la présence des «clandestins». (Schéma)	277
Fig. 2.6.5. ; Tableau de synthèse des positionnements des différents acteurs politiques. (Tableau)	279
Fig. 2.6.6. ; Tableau de synthèse des discours tenus par les acteurs politiques. (Tableau)	283
Fig. 2.6.7. ; Représentation des formes d'opposition politique (Schéma)	284
Fig. 2.6.8. ; Les émigrants kurdes sur le squat du boulevard maritime. (Photo)	285
Fig. 2.6.9. ; Un Arrêté Préfectoral de Reconduite à la Frontière. (Scan)	292
Fig. 2.6.10. ; «La maison des cheminots» à Cherbourg. (Photo)	295
Fig. 2.6.11. ; La destruction du campement du boulevard maritime par la police. (Photo)	296
Fig. 2.6.12. ; Carte des localisations successives des squats à Cherbourg (Carte)	296
Fig. 2.6.13. ; Carte des localisations successives des squats à Norrent-Fontes (Carte)	299
Fig. 2.6.14. ; La «jungle» à Calais. (Photo montage)	300
Fig. 2.6.15. ; Le «jungle» de Calais avant sa destruction. (Photo)	303
Fig. 2.6.16. ; La première page du journal «La Presse de la Manche». (Scan)	309
Fig. 2.6.17. ; La grande tente servant de mosquée. (Photo)	313
Fig. 2.6.18. ; L'étude du passage des «clandestins» en tant que mouvement (Schéma)	317
Fig. 2.6.19. ; Le nombre des gardes à vues et des APRF de 1998 à 2002 (Tableau)	324
Fig. 2.6.20. ; Les bavolets installés autour du parking des poids lourds (Photo)	325
Fig. 2.6.21. ; Les Zones d'Accès Restreint sur le Port de Cherbourg. (Scan)	326
Fig. 2.6.22. ; Représentation graphique de l'évolution des intrusions détectées sur le port de Cherbourg. (Graphique)	329
Fig. 2.6.23. ; Représentation graphique de l'évolution du nombre d'ESI interpellés	

sur le port de Cherbourg (Graphique) .....	330
Fig. 2.6.24. ; Les investissements réalisés pour la sûreté des installations portuaires à Cherbourg. (Tableau) .....	335
Fig. 2.6.25. ; Les dépenses de fonctionnement sur le port de commerce en 2006. (Tableau) .....	335
Fig. 2.6.26. ; Autour des «clandestins», dans la ville et sur le port. (Schéma) .....	338

## Partie III

### Chapitre 7

Fig. 3.7.1. ; Les mobilisations sur le littoral, dans le Nord et à Paris. (Carte) .....	385
Fig. 3.7.2. ; Le modèle des «niveaux de mobilisations». (Schéma) .....	387
Fig. 3.7.3. ; Les principaux facteurs de différenciation des mobilisations (Schéma) .....	388
Fig. 3.7.4. ; Les espaces mobilisés pour les émigrants dans la journée (Schéma) .....	394
Fig. 3.7.5. ; Le calendrier des petits déjeuners. (Scan) .....	394
Fig. 3.7.6. ; Le budget 2007 de l'association Itinérance Solidarité Réfugiés. (Tableau) .....	402
Fig. 3.7.7. ; Le budget 2007 de l'association Itinérance Solidarité Réfugiés. (Tableau) .....	403
Fig. 3.7.8. ; Lors de la manifestation contre le délit de solidarité. (Photo) .....	406
Fig. 3.7.9. ; Les inscriptions spatiales des mobilisations de Terre d'Errance Norrent-Fontes. (Carte) ..	412
Fig. 3.7.10. ; La plaque de l'association Itinérance à l'entrée du local mis à disposition par la municipalité de Cherbourg. (Photo) .....	413
Fig. 3.7.11. ; La «salle du Roule». (Photo) .....	414
Fig. 3.7.12. ; L'organisation spatiale du local de l'association Itinérance. (Schéma) .....	415
Fig. 3.7.13. ; La préparation du petit déjeuner à Itinérance. (Photo) .....	417
Fig. 3.7.14. ; Une vue de la salle d'Itinérance. (Photo) .....	419
Fig. 3.7.15. ; Le coin des soins après les travaux. (Photo) .....	419
Fig. 3.7.16. ; Le quai de distribution où les bénévoles de Salam Calais (Photo) .....	421
Fig. 3.7.17. ; Le local de Salam Calais. (Photo) .....	422
Fig. 3.7.18. ; Le premier cercle de silence à Cherbourg. (Photo) .....	424
Fig. 3.7.19. ; Une collecte de denrées dans un supermarché à Beaumont-Hague. (Photo) .....	425
Fig. 3.7.20. ; Le stand de l'association Terre d'errance. (Photo) .....	426
Fig. 3.7.21. ; «Le gouvernement protège les loups, importe des ours, expulse des hommes». (Photo) .....	427
Fig. 3.7.22. ; Posters de l'association Itinérance. (Photo) .....	427
Fig. 3.7.23. ; Une manifestation en cortège à Cherbourg. (Photo) .....	429
Fig. 3.7.24. ; L'affiche du camp No Border de Calais du 23-29 juin 2009. (Image web) .....	430
Fig. 3.7.25. ; L'affiche du «Jungle Tour 2010». (Image web) .....	434
Fig. 3.7.26. ; Le réseau développé par l'association Itinérance à Cherbourg. (Schéma) .....	436
Fig. 3.7.27. ; La plaquette de l'association Itinérance. (Scan) .....	438
Fig. 3.7.28. ; Une affiche d'information à destination des «clandestins». (Photo) .....	441
Fig. 3.7.29. ; Les «clandestins» du camp de Angres en sortie. (Photo) .....	461
Fig. 3.7.30. ; L'effet de rapprochement entre la société et le monde clandestin. (Schéma) .....	463

### Chapitre 8

Fig. 3.8.1. ; L'organisation de l'opération contre la gale du 19 mars 2008. (Schéma) .....	470
--	-----

Fig. 3.8.2. ; Opération de désinfection. (Photo) .....	471
Fig. 3.8.3. ; L'hôtel Atlantique : l'organisation du quartier des infectés. (Scan/dessin) .....	472
Fig. 3.8.4. ; L'examen médical. (Photo/Scan) .....	473
Fig. 3.8.5. ; Les douches. (Photo/Scan) .....	473
Fig. 3.8.6. ; La désinfection des vêtements. (Photo/Scan) .....	474
Fig. 3.8.7. ; Localisation des principales structures destinées aux populations précaires ou mobilisées par elles dans le centre-ville de Cherbourg. (Carte) .....	483
Fig. 3.8.9. ; Le point d'eau sur le camp de Nordez à Cherbourg. (Photo) .....	485
Fig. 3.8.10. ; Le cahier de transmission à Itinérance. (Photo) .....	488
Fig. 3.8.11. ; Un recensement des pathologies rencontrées chez les migrants (Tableau) .....	489
Fig. 3.8.12. ; Les traumatismes vécus par les migrants (Tableau) .....	498
Fig. 3.8.13. ; Des matraques improvisées. (Photo) .....	502
Fig. 3.8.14. ; La pièce «No fuckin'England Today». (Photo) .....	504
Fig. 3.8.15. ; Le carré des indigents dans le cimetière de Coquelles. (Photo) .....	508
Fig. 3.8.16. ; Un migrant utilisant une couverture comme manteau. (Photo) .....	508
Fig. 3.8.17. ; Schématisation du processus de sélection des MIE par FTDA. (Schéma) .....	511
Fig. 3.8.18. ; Représentation schématique de la distribution des repas par le C'SUR. (Schéma) .....	516
Fig. 3.8.19. ; Représentation schématique de la distribution des repas par l'association Salam. (Schéma) .....	517
Fig. 3.8.20. ; «No line no food». (Photo) .....	518
Fig. 3.8.21. ; L'expression de l'ordre pendant les repas. (Schéma) .....	520

## Chapitre 9

Fig. 3.9.1. ; L'organisation du camp de Cherbourg. (Schéma) .....	536
Fig. 3.9.2. ; L'organisation du camp de Norrent-Fontes. (Schéma) .....	537
Fig. 3.9.3. ; L'organisation du squat à Angres. (Schéma) .....	538
Fig. 3.9.4. ; Dessins de face et de côté des abris. (Dessin) .....	538
Fig. 3.9.5. ; Après la destruction du camp de Tétéghem par la police. (Photo) .....	539
Fig. 3.9.6. ; «Sangatte Le Hangar». (Photo) .....	540
Fig. 3.9.7. ; «Jungles». (Photo) .....	541
Fig. 3.9.8. ; «Jungles». (Photo) .....	542
Fig. 3.9.9. ; L'espace de la cuisine dans le squat des «clandestins» à Dieppe. (Photo) .....	543
Fig. 3.9.10. ; Le feu sur le camp de Cherbourg. La cuisine s'organise autour. (Photo) .....	543
Fig. 3.9.11. ; La tente collective sur le camp de Cherbourg le jour de son installation. (Photo) .....	544
Fig. 3.9.12. ; Le terrain de volley-ball sur le camp de Cherbourg. (Photo) .....	545
Fig. 3.9.13. ; Des détritrus devant le squat des «clandestins» à Dieppe. (Photo) .....	546
Fig. 3.9.14. ; Des détritrus à proximité du camp de Loon-Plage. (Photo) .....	546
Fig. 3.9.15. ; Un pot de yaourt mangé par les rats sur le camp de Cherbourg. (Photo) .....	548
Fig. 3.9.16. ; Représentation graphique des corrélations observées entre les conditions de vie des migrants sur les squats et trois facteurs clés de leur condition socio-spatiale. (Graphique) .....	549
Fig. 3.9.17. ; Représentation des mobilités des migrants «clandestins» entre paris et le littoral. (Carte) .....	552
Fig. 3.9.18. ; Le square Alban Satragne et le Square Villemin. (Image aérienne/dessin) .....	553
Fig. 3.9.19. ; Un plan de localisation des dispositifs d'assistance à Cherbourg. (Photo) .....	559

Fig. 3.9.20. ; Espace de vie et principaux itinéraires de migrants «clandestins» à Cherbourg. (Carte) .....	560
Fig. 3.9.21. ; Distances et temps de trajets à pied entre les principaux espaces fréquentés par les «clandestins» à Cherbourg. (Tableau) .....	561
Fig. 3.9.22. ; Paris, le “camp éclaté“. (Carte) .....	563
Fig. 3.9.23. ; Paris X <sup>ème</sup> , le “camp éclaté“. (Carte) .....	564
Fig. 3.9.24. ; Cherbourg, le “camp éclaté“. (Carte) .....	565
Fig. 3.9.25. ; «Un camp afghan». (Photo) .....	566
Fig. 3.9.26. ; Le pont du métro Jaurés. (Photo) .....	567
Fig. 3.9.27. ; Une couchette improvisée au pied d'une fenêtre d'un immeuble situé le long du canal Saint-Martin. (Photo) .....	567
Fig. 3.9.28. ; Dessin de la salle de la Chaudrée. (Schéma) .....	576
Fig. 3.9.29. ; L'un des appareils retrouvé lors du déblaiement du squat. (Photo) .....	578
Fig. 3.9.30. ; “Dormir, se reposer“. (Photos) .....	579
Fig. 3.9.31. ; “La nuit“. (Photos) .....	579
Fig. 3.9.32. ; “Moi“. (Photos) .....	580
Fig. 3.9.33. ; “Des amis“. (Photos) .....	580
Fig. 3.9.34. ; “Pour rire“. (Photos) .....	581
Fig. 3.9.35. ; “Le groupe“. (Photos) .....	581
Fig. 3.9.36. ; «Devant le cinéma». (Photo) .....	582
Fig. 3.9.37. ; «Face à la boulangerie». (Photo) .....	582
Fig. 3.9.38. ; Prises de vues extraites de la série «No man's land». (Photo) .....	584
Fig. 3.9.39. ; Le squat de Cherbourg. (Photo) .....	586
Fig. 3.9.40. ; L'idée d'«attachement» transparaît dans cette vignette. (Scan) .....	587
Fig. 3.9.41. ; E-mail envoyé sur la liste de diffusion de l'association Itinérance. (Capture d'écran) .....	588
Fig. 3.9.42. ; L'abandon de vêtements ou des chaussures par les migrants dans le passage. (Photo) .....	588
Fig. 3.9.43. ; Une échelle improvisée pour monter sur le toit des remorques bâchées. (Photo) .....	590
Fig. 3.9.44. ; Le camp de Tétéghem, après une évacuation. (Photo) .....	591
Fig. 3.9.45. ; Extrait de la série «No man's land». (Photo) .....	593
Fig. 3.9.46. ; L'idée de «trace» est au coeur du travail de Virginie Laurent. (Photo) .....	595
Fig. 3.9.47. ; Des exemples de marquages de l'espace liés aux cheminements des migrants. (Photos) .....	596

## Conclusion générale

Fig. C.1. ; La condition de clandestin : produit du monde clandestin et de la société. (Schéma) .....	605
Fig. C.2. ; Le «pass-frontières», Aéroport de Paris. (Image web) .....	606
Fig. C.3. ; Sur les rapports recherche/société. (Schéma) .....	608
Fig. C.4. ; L'empreinte du fait clandestin dans la société. (Schéma) .....	611



## **Table des matières**



## Table des matières

Sommaire .....	2
Remerciements .....	3
Glossaire des sigles utilisés .....	5
Introduction générale .....	7
CHERBOURG : PORT D'ÉMIGRATION MAIS AUSSI PORT DES ÉMIGRANTS .....	8
L'émigration des populations européennes par Cherbourg .....	8
<i>Le trafic lucratif d'une clientèle de troisième classe</i> .....	9
<i>Le séjour des émigrants dans la ville</i> .....	10
<i>La gare maritime de 1933 et le déclin de l'émigration</i> .....	11
<i>Les traces et la mémoire de l'émigration</i> .....	12
Cent ans plus tard : Cherbourg, port des «clandestins» ? .....	13
UNE APPROCHE DU «FAIT CLANDESTIN» SUR LE LITTORAL DE LA MANCHE .....	14
Une question d'actualité dans la société .....	14
<i>Le fait clandestin dans le champ médiatique</i> .....	15
<i>Placer la recherche en contre-point de l'actualité</i> .....	17
<i>Le fait clandestin dans le champ artistique et culturel</i> .....	18
Le fait clandestin est une question sociale .....	26
VERS UNE ÉTUDE DU <i>PASSAGE</i> .....	27
Du voyage clandestin au passage : définition du cadre de l'étude .....	27
Une géographie de la présence et du mouvement .....	29
Une étude du fait clandestin par ses dimensions spatiales .....	30
LA MISE EN PLACE D'UNE MÉTHODE ADAPTÉE À L'ÉTUDE DU <i>PASSAGE</i> .....	32
Travailler à la marge : présentation des terrains de recherche .....	32
La posture de recherche au cours de l'enquête .....	33
Des outils méthodologiques : le journal de terrain et la photographie .....	35
Les sources utilisées .....	36
LE PLAN DE LA THÈSE .....	38
PARTIE I - LE FAIT CLANDESTIN COMME CHAMP DE RECHERCHE .....	41
Chapitre 1	
Migrations clandestines et migrants «clandestins» : une mise en perspective .....	43
INTRODUCTION .....	44

<b>I/ DES ÉLÉMENTS D'ANALYSE STATISTIQUES DU FAIT CLANDESTIN</b> .....	<b>45</b>
1. La difficulté de mesurer les migrations clandestines .....	45
2. Des indices et des estimations de la présence des «clandestins» .....	46
2.1. Combien de «clandestins» en Europe ? .....	46
2.2. Le Royaume-Uni .....	47
2.3. La France .....	48
2.4. Des estimations nationales .....	49
2.5. Les données statistiques du fait clandestin sont partielles et insuffisantes .....	50
<b>II / LES DÉPLACEMENTS DE CLANDESTINS DANS LE PAYSAGE MIGRATOIRE MONDIAL</b> .....	<b>51</b>
1. Des espaces économiquement développés qui polarisent l'immigration clandestine ? .....	51
1.1. Des pays de départ essentiellement au Sud .....	52
1.2. Les pays les plus développés polarisent les migrations internationales .....	53
2. Le migrant «clandestin» : une catégorie de migrants construite à la frontière ? .....	53
2.1. L'image rend visible l'immigration clandestine .....	53
2.2. L'apparition de la notion d'«émigration illégale» .....	54
3. Flux migratoires et routes mondiales de l'immigration dite «illégale» .....	55
3.1. Une cartographie des flux migratoires dans le monde .....	55
3.2. Des routes «clandestines» : une composante «en négatif» des flux migratoires mondiaux .....	56
3.3. Des réfugiés qui empruntent les routes clandestines .....	57
<b>III / QUI SONT LES «CLANDESTINS» QUI SE DÉPLACENT VERS, ET À L'INTÉRIEUR DE L'EUROPE ?</b> .....	<b>58</b>
1. Les mots pour le dire, ou la question de la terminologie .....	58
1.1. L'immigré, l'émigré et l'immigrant : des mots qui disent un processus .....	58
1.2. Les étrangers : une catégorie englobante .....	60
1.3. Les «illégaux» : une catégorie de droit qui exclut .....	60
1.4. Les «clandestins» ne sont pas des «sans papiers» .....	60
1.5. Les clandestins sont des «apatrides de fait» .....	61
1.6. L'«exil» pour qualifier le départ des «clandestins» .....	62
1.7. Quant ils ne sont plus «clandestin» : demandeurs d'asile et réfugiés .....	62
1.8. Des mots qui renvoient à des mondes différents et à des conditions différentes .....	63
2. Les motivations de l'exil : pourquoi partent-ils ? .....	63
2.1. Typologies et catégorisations .....	64
Classification militante et victimisation .....	64
Des «bons migrants» et des «mauvais migrants» ? .....	65
Dans le champ des sciences sociales : des logiques intégrées à des facteurs globaux de la mobilité .....	65
Une position critique : nos catégories ne relèvent pas d'une logique universelle .....	66
2.2. Étudier et connaître les contextes socio-historiques .....	67
Les Irakiens .....	67
Les Afghans .....	68
Les Iraniens .....	69
2.3. Trouver une place : l'exil comme dernière solution .....	70
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>72</b>
<b>Chapitre 2</b>	
<b>L'Europe et la régulation des migrations clandestines</b> .....	<b>75</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>76</b>
<b>I / LE MOUVEMENT D'EUROPÉANISATION DES POLITIQUES MIGRATOIRES</b> .....	<b>77</b>

<b>1. Définition de la notion d'«européanisation»</b> .....	<b>77</b>
<b>2. Les bases de l'eupéanisation des politiques migratoires</b> .....	<b>79</b>
2.1. <i>Des accords de Schengen à l'espace Schengen</i> .....	79
2.2. <i>La création de la citoyenneté européenne</i> .....	80
2.3. <i>L'espace Schengen et la citoyenneté européenne : l'émergence d'une différenciation géographique</i> .....	81
<b>3. L'eupéanisation des questions migratoires dans les traités et les sommets</b> .....	<b>81</b>
<b>4. Eléments de critique de l'eupéanisation des politiques migratoires</b> .....	<b>83</b>
4.1. <i>L'inscription d'un projet dans l'espace institutionnel mais pas seulement</i> .....	83
4.2. <i>Une eupéanisation de la sécurité plus qu'une politique migratoire</i> .....	83
 <b>II / DE LA DISSUASION AU CONTRÔLE PHYSIQUE DE L'ÉTRANGER : ESSAI D'ANALYSE</b>	
<b>DES MESURES EUROPÉENNES DE CONTRÔLE DE L'IMMIGRATION</b> .....	<b>86</b>
<b>1. La «gestion» des flux migratoires par l'Europe : modalités et pratiques</b> .....	<b>86</b>
<b>2. Les campagnes d'information comme stratégie de contrôle de l'immigration</b> .....	<b>87</b>
2.1. <i>L'émergence des campagnes d'information</i> .....	87
<i>Trafficking ou smuggling ?</i> .....	88
2.2. <i>Les supports des campagnes d'information</i> .....	89
L'usage des médias de masse .....	89
Une diffusion plus discrète : posters et brochures .....	91
D'autres modes de communication : l'exemple du théâtre en Ethiopie .....	92
<b>3. La politique des visas participe à bloquer l'accès au territoire européen</b> .....	<b>93</b>
3.1. <i>L'instauration d'un « visa Schengen »</i> .....	95
3.2. <i>Emergence et banalisation d'une notion : «l'émigration illégale»</i> .....	96
3.3. <i>Le visa de transit aéroportuaire</i> .....	96
3.4. <i>Les officiers de liaison «immigration» (OLI) :         une solution complémentaire à la délocalisation des contrôles migratoires</i> .....	97
<b>4. La politique européenne de voisinage (PEV) : sas et militarisation</b> .....	<b>98</b>
4.1. <i>Chronologie d'une politique de sécurité</i> .....	98
4.2. <i>La construction d'un «glacis défensif» ?</i> .....	100
<b>5. Contrôles et sécurisation des frontières de l'espace Schengen</b> .....	<b>101</b>
5.1. <i>Frontex : une agence opérationnelle de l'UE pour la sécurité aux frontières</i> .....	101
Retour sur la création de l'agence Frontex .....	101
Les attributions de l'Agence Frontex .....	102
Les partenariats européens .....	103
Les moyens de l'Agence Frontex .....	104
L'activité de Frontex aux frontières de l'Europe .....	104
<i>Le déploiement géographiques des contrôles aux frontières</i> .....	104
<i>La pérennisation des opérations de Frontex</i> .....	106
Frontex : entre opérations de sauvetage et sûreté .....	107
5.2. <i>La possibilité d'une gestion commune des frontières extérieures : EUROSUR</i> .....	108
<b>6. Enfermer et mettre à distance : les dimensions spatiales d'une gestion physique des étrangers</b> .....	<b>109</b>
6.1. <i>Les camps d'étrangers dans une perspective historique</i> .....	109
Le camp d'étranger et le modèle des foyers .....	109
L'émergence du complexe rétention-refoulement .....	109
6.2. <i>L'enfermement et l'expulsion des étrangers «indésirables»</i> .....	110
Rétention administrative et enfermement physique .....	111
<i>Rappel des dispositions administratives de la rétention</i> .....	112
<i>Les conditions déplorables de la rétention</i> .....	113
6.3. <i>Les accords de réadmission</i> .....	114
Vers une réadmission obligatoire de l'immigration illégale .....	114
<i>Les accords de l'UE avec les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique)</i> .....	114
<i>L'extension des réadmissions au co-développement</i> .....	114
<i>La mise en oeuvre concrète</i> .....	115
Un développement assez lent des principes de réadmission .....	115
De la négociation aux petits arrangements .....	115

<b>III / UNE MISE EN PERSPECTIVE GÉOGRAPHIQUE DES POLITIQUES EUROPÉENNES</b>	
<b>D'IMMIGRATION</b> .....	<b>116</b>
<b>1. Un fonctionnement en réseau...</b> .....	<b>116</b>
<b>2. ... pour une logique de contrôle «périphérie/centre»</b> .....	<b>119</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>121</b>
<b>Chapitre 3</b>	
<b>Sur le voyage clandestin</b> .....	<b>123</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>124</b>
<b>I / ITINÉRAIRES ET PARCOURS DES CLANDESTINS VERS L'EUROPE</b> .....	<b>125</b>
<b>1. Quelles connaissances géographiques des déplacements clandestins ?</b> .....	<b>125</b>
<b>1.1. Retracer les itinéraires clandestins</b> .....	<b>125</b>
Frontex : une lecture des routes clandestines depuis les portes de l'Europe .....	125
Mobiliser les récits et les histoires des migrants .....	127
<b>1.2. Etude cartographique des routes clandestines (connues) vers l'Europe</b> .....	<b>128</b>
La route des Kurdes d'Irak .....	129
<i>Les itinéraires empruntés par les Irakiens de Sangatte (2002)</i> .....	129
<i>Les itinéraires empruntés par les Irakiens de Cherbourg (2008)</i> .....	129
La route des Afghans .....	132
<i>Les itinéraires empruntés par les Afghans de Sangatte (2002)</i> .....	132
«Itinéraires transnationales» et mobilisation des réseaux .....	132
La route des Erythréens .....	133
La route des Vietnamiens .....	133
La route des <i>harragas</i> d'Algérie .....	134
<b>1.3. Comment se dessinent les routes clandestines ?</b> .....	<b>134</b>
Le rôle de la géographie physique .....	134
Le rôle des politiques de contrôles migratoires .....	135
<i>L'Europe «forteresse»</i> .....	135
<i>Des routes de l'immigration «clandestine» qui changent peu</i> .....	135
<i>Murs et barrières n'arrêtent pas les migrations «clandestines»</i> .....	137
<b>2. Des parcours migratoires complexes</b> .....	<b>141</b>
<b>2.1. L'illusion d'un mouvement linéaire</b> .....	<b>141</b>
<b>2.2. Une géographie qu'ils ne connaissent pas</b> .....	<b>142</b>
<b>2.3. Avant l'Europe : renvois, arrestations et insécurités</b> .....	<b>142</b>
<b>2.4. Les déplacements clandestins à l'intérieur de l'Europe</b> .....	<b>145</b>
Des déplacements toujours plus au nord .....	147
La France comme «un pays de rebond» ? Ou le mythe de l'eldorado anglais .....	148
Un déplacement des routes clandestines vers les pays nordiques ? .....	149
Des mobilités contraintes par les politiques européennes de l'asile .....	151
<b>II / L'ÉCONOMIE DU VOYAGE CLANDESTIN</b> .....	<b>153</b>
<b>1. La question du travail</b> .....	<b>153</b>
<b>1.1. Les migrants dans le passage et le travail</b> .....	<b>153</b>
L'évocation du travail des clandestins au cinéma .....	153
De l'exilé au travailleur clandestin .....	155
<i>Travailler dans le passage</i> .....	156
<i>Travailler après le passage</i> .....	157
<b>1.2. Les migrants clandestins : main d'oeuvre corvéable de l'économie européenne ?</b> .....	<b>158</b>
<b>2. Le coût du voyage</b> .....	<b>161</b>
<b>2.1. Payer le voyage clandestin</b> .....	<b>161</b>
<b>2.2. Une économie du passage au quotidien</b> .....	<b>163</b>

L'argent pour rester, ou comprendre les rotations d'effectif sur le squat .....	164
Deal et commerce pour rendre son quotidien moins pénible .....	166
Le sexe et l'argent .....	167
<b>III / LES «PASSEURS» ET LE VOYAGE CLANDESTIN .....</b>	<b>168</b>
1. Faire l'expérience (de l'activité) des «passeurs» en tant que bénévole .....	168
2. Une lecture de l'organisation hiérarchique des «passeurs» à Cherbourg (janvier/juin 2008) .....	170
3. Sur le rôle des «passeurs» lors du voyage clandestin .....	173
3.1. Les relations entre exilés et «passeurs» sont porteurs de sens .....	173
3.2. Quel passage sans «passeurs» ? .....	173
3.3. La «prise en charge» des migrants .....	174
3.4. Le rôle du «passeur» sur le port de commerce .....	175
3.5. Les complicités dans le passage : le «passeur» n'est pas seul à agir .....	176
4. La place des «passeurs» dans les filières organisées .....	178
5. Les différentes figures du «passeur» .....	181
5.1. Le «passeur mafieux» .....	181
5.2. Le «passeur occasionnel» .....	182
5.3. La figure policière du «passeur» .....	183
6. Une prise de recul sur l'activité de «passeur» .....	184
6.1. Les «passeurs» sur les routes de l'Europe : une figure inédite ? .....	184
D'autres «passeurs» à d'autres époques .....	184
Une activité dépendante des contrôles migratoires .....	185
6.2. Une activité «hors normes» .....	185
6.4. Passeur : une étape de la «carrière» migratoire ? .....	186
6.5. L'activité de «passeur» est inhérente au fait clandestin .....	187
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>188</b>
Les itinéraires .....	188
La question du travail .....	189
Le «passeur» : un personnage et un rôle .....	189
 <b>PARTIE II - LE PASSAGE COMME OBJET D'ÉTUDE .....</b>	 <b>193</b>
 <b>Chapitre 4</b>	
<b>Les espaces transmanche, entre sûreté et régulation</b>	
<b>des déplacements clandestins .....</b>	<b>195</b>
 <b>INTRODUCTION .....</b>	 <b>196</b>
 <b>I/ DES MANIFESTATIONS VISIBLES DE LA MISE EN SÛRETÉ DES ESPACES TRANSMANCHE .....</b>	 <b>197</b>
1. La sûreté change la physionomie des espaces transmanche .....	197
1.1. Le tunnel sous la Manche : une porte sur l'Angleterre quasi-hermétique ? .....	197
1.2. Généralisation de la sûreté dans les ports transmanche .....	199
La fermeture de l'espace : des clôtures et des barbelés partout .....	199
Le développement des technologies de détection .....	200
Des barrières infra-rouges contre les intrusions .....	200
Des espaces vidéo-surveillés .....	201
Une utilisation occasionnelle de scanners .....	202
Une surveillance partagée et privatisée .....	202
Les rôles et les missions des différents acteurs des ports transmanche .....	203
Les contrôles à l'embarquement et lutte contre l'immigration clandestine .....	203

Une mise en sûreté «adaptée» puis «contrainte» des espaces transmanche ? .....	204
<b>2. Du rôle de l'image : sûreté des installations et compétition économique .....</b>	<b>205</b>
<b>II/ LA GESTION FRANCO-BRITANNIQUE DES FLUX CLANDESTINS À LA FRONTIÈRE .....</b>	<b>210</b>
<b>1. Protocoles, traité et arrangements administratifs .....</b>	<b>210</b>
1.1. <i>Le protocole de Sangatte</i> .....	210
1.2. <i>Le protocole additionnel au protocole de Sangatte</i> .....	210
1.3. <i>Le Traité du Touquet</i> .....	211
1.4. <i>L'arrangement administratif du 6 juillet 2009</i> .....	213
1.5. <i>L'arrangement administratif du 2 novembre 2010</i> .....	214
<b>2. La délocalisation progressive des contrôles britanniques .....</b>	<b>214</b>
<b>III/ LES RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES DE SÛRETÉ PORTUAIRE : FERMETURE ET CONTRÔLE DES TERMINAUX TRANSMANCHE .....</b>	<b>217</b>
<b>1. Des réglementations contraignantes .....</b>	<b>217</b>
1.1. <i>La convention SOLAS</i> .....	217
1.2. <i>Le code ISPS</i> .....	218
1.3. <i>Les ZAR : un transfert de responsabilités</i> .....	218
<b>2. L'ISPS : un dispositif indirect de lutte contre le passage clandestin ? .....</b>	<b>219</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>221</b>
<b>Chapitre 5</b>	
<b>De Sangatte aux «jungles» :</b>	
<b>la présence des «clandestins» sur littoral de la Manche .....</b>	<b>225</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>226</b>
<b>I/ DES PREMIERS SQUATS DE CALAIS AU CENTRE DE SANGATTE .....</b>	<b>228</b>
<b>II/ LE TEMPS DU CENTRE DE LA CROIX ROUGE DE SANGATTE .....</b>	<b>231</b>
<b>1. Un regard <i>a posteriori</i> sur le Centre d'hébergement et d'accueil d'urgence humanitaire .....</b>	<b>231</b>
1.1. <i>Un espace aménagé et contrôlé</i> .....	231
1.2. <i>Un espace social en marge de l'itinéraire clandestin</i> .....	233
<b>2. Sangatte : un espace problématique ? .....</b>	<b>234</b>
2.1. <i>Un lieu qui cristallisait une peur de l'étranger</i> .....	235
2.2. <i>Un espace-enjeu des relations franco-britanniques</i> .....	236
<b>3. Vers «l'après Sangatte» .....</b>	<b>237</b>
<b>III/ L'ÉCLATEMENT SUR LE LITTORAL ET L'APPARITION DES CAMPEMENTS PRÉCAIRES ET INFORMELS .....</b>	<b>238</b>
<b>1. Quelle géographie de la présence de «clandestins» sur le littoral ? .....</b>	<b>238</b>
1.1. <i>Dans l'après Sangatte : apparition/disparition d'émigrants à proximité des ports transmanche</i> .....	239
A Caen-Ouistreham et au Havre, des migrants presque invisibles .....	239
Des squats éphémères à Roscoff et à Saint-Malo .....	241
Une présence (presque) pérenne à Cherbourg .....	242
A Dieppe : de l'épave du St Germain au squat de l'ancienne usine .....	242
Une dispersion des migrants dans la ville de Calais ... ..	244

... et dans le Dunkerquois .....	245
Les ports Belges d'Ostende et de Zeebrugge .....	247
<b>1.2. «La loi des jungles» : un rapport comme un état des lieux en 2008 .....</b>	<b>248</b>
<b>1.3. Des squats et des points de passage à l'intérieur des terres .....</b>	<b>249</b>
St Omer .....	249
Norrent-Fontes .....	249
Angres .....	250
Steenvoorde .....	250
<b>1.4. Paris : des squats inaccessibles ? .....</b>	<b>251</b>
<b>1.5. Essai d'une cartographie des lieux d'installation des migrants le long des côtes de la Manche .....</b>	<b>252</b>
<b>2. La géographie des squats : projection spatiale d'une problématique du passage .....</b>	<b>253</b>
<b>2.1. Les points de passage et les logiques de lieux (analyse comparative) .....</b>	<b>253</b>
Sur le rapport entre «sûreté» et «filières» .....	253
La destination, le nombre des rotations et la durée du trajet .....	255
<b>2.2. Les logiques internes au «monde clandestin» .....</b>	<b>257</b>
Une distribution des squats par nationalité... ..	257
et une distribution des migrants par filières (?) .....	259
<b>2.3. Sur le rôle des polices et des associations dans la localisation des squats .....</b>	<b>259</b>
Les mobilisations associatives apparaissent après les squats .....	259
L'activité policière est le reflet de la présence d'émigrants «clandestins» .....	261
<b>2.4. Le passage n'est pas systématiquement associé aux squats .....</b>	<b>262</b>
<b>3. De la géographie des squats à celle du passage .....</b>	<b>262</b>
<b>3.1. Les lieux du passage : logiques de différenciation .....</b>	<b>262</b>
La distance au terminal transmanche .....	262
La présence de filières organisées .....	263
Des complicités chez les chauffeurs .....	264
<b>3.2. Les tentatives au niveau des ports .....</b>	<b>264</b>
Accéder aux parkings pour se cacher sous ou dans les camions .....	264
Des tentatives désespérées .....	264
<b>3.3. Le passage en amont : les tentatives au niveau des aires d'autoroute .....</b>	<b>265</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>267</b>
<b>Chapitre 6</b>	
<b>Dans la ville et sur le port : construction et cristallisation des problématiques autour des «clandestins» de Cherbourg .....</b>	<b>269</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>270</b>
<i>Retrouver une «mémoire» : concernant l'usage de la presse locale et des médias nationaux .....</i>	<i>271</i>
<b>I/ LA PRÉSENCE D'ÉMIGRANTS DANS LA VILLE .....</b>	<b>275</b>
<b>1. Une lecture des acteurs et des positionnements politiques locaux à Cherbourg .....</b>	<b>275</b>
<b>1.1. La problématique de la prise en charge d'une population dite «en transit» .....</b>	<b>276</b>
<b>1.2. Un travail de communication révélateur du jeu d'acteurs dans le champ politique .....</b>	<b>277</b>
<b>1.3. Un déplacement et une cristallisation des problématiques à l'échelle municipale .....</b>	<b>285</b>
<b>1.4. Une radicalisation des positions politiques à l'échelle locale .....</b>	<b>286</b>
<b>1.5. La question des «clandestins» portée à l'échelle nationale .....</b>	<b>287</b>
<b>1.6. Une régulation locale «par défaut» .....</b>	<b>290</b>
<b>2. Mise à distance spatiale et tentative d'effacement .....</b>	<b>290</b>
<b>2.1. Que faire d'eux ? L'importance de la question du statut .....</b>	<b>290</b>
«Ni expulsables, ni régularisables» .....	291
Les Arrêtés Préfectoraux deReconduite à la Frontière (APRF), ou l'impossibilité géographique .....	292
Les renvois .....	293
Des populations «en transit» ? .....	294
<b>2.2. De squat en squat, jusqu'à «l'équilibre» ... ..</b>	<b>295</b>
A Cherbourg, du local de la CUC au campement de Nordez .....	296

<i>Occuper l'espace et négocier sa place</i> .....	296
<i>Les squats des «clandestins» et les modifications du paysage urbain</i> .....	297
A Norrent-Fontes comme à Dieppe, déplacements et régulations locales .....	299
<b>2.3. Déplacer et effacer : l'exemple de la destruction de la «jungle de Calais»</b> .....	<b>300</b>
<b>2.4. Eléments de réflexion concernant la place des «clandestins» dans l'espace social</b> .....	<b>301</b>
Discussion du rapport visibilité/invisibilité dans le rapport de la CFDA .....	301
<i>Espaces de relégation et espaces négociés</i> .....	301
<i>Clandestinité et visibilité politique</i> .....	302
<i>Quelle présence dans l'espace public ?</i> .....	304
<b>3. La mobilisation locale : de l'humanitaire à l'accompagnement social</b> .....	<b>306</b>
<b>3.1. L'urgence humanitaire</b> .....	<b>306</b>
L'«opération Bagdad», moment charnière du fait clandestin à Cherbourg .....	308
<i>Retour sur une opération policière</i> .....	308
Le chemin du passage temporairement coupé .....	309
<b>3.2. «La vie de famille»</b> .....	<b>310</b>
<b>3.3. Le temps des Afghans</b> .....	<b>311</b>
Une réactivation de la mobilisation associative .....	311
Une «double dynamique» .....	312
<b>3.4. Le squat incendié, les demandeurs d'asile hébergés</b> .....	<b>312</b>
«Kill me, hate me but not coran !» .....	312
Un simple «fait divers» ? .....	313
A nouveau la problématique de l'hébergement .....	314
La remise en état du squat .....	315
<b>3.5. La ré-émergence du passage</b> .....	<b>315</b>
<b>II / LE PASSAGE DES «CLANDESTINS» PAR LE PORT TRANSMANCHE</b> .....	<b>317</b>
<b>1. Pression migratoire et problématique de «sécurisation»</b> .....	<b>317</b>
<b>1.1. L'émergence des questions de sécurité avec l'émigration roumaine</b> .....	<b>318</b>
<b>1.2. Du port de Calais au port de Cherbourg : le déplacement des questions de sûreté</b> .....	<b>321</b>
Arrêter les clandestins : la confusion des rôles ? .....	321
Interpeller, éloigner, sécuriser .....	322
Après les CRS, la mise à l'épreuve des dispositifs de «sécurisation» .....	324
L'application de l'ISPS ou la possibilité de l'acte terroriste .....	325
<i>Contrôler l'accès aux installations portuaires</i> .....	326
<i>D'autres représentations de l'«émigrant»</i> .....	327
De l'été 2006 à l'été 2008 : le passage clandestin contre l'enjeu commercial .....	327
<i>L'augmentation de la «pression migratoire» sur le port</i> .....	327
<i>Plus de sûreté : l'argument du préjudice financier et commercial</i> .....	328
Des contrôles aux Points d'Inspection-Filtrage (PIF) .....	330
<b>2. Les routiers croisent la route des clandestins sur le port de Cherbourg</b> .....	<b>331</b>
<b>2.1. Une mise sous tension de l'espace portuaire</b> .....	<b>331</b>
<b>2.2. Un lieu du trafic transmanche et une frontière de l'espace Schengen</b> .....	<b>332</b>
<b>3. Une économie de la fermeture sur le port de commerce de Cherbourg</b> .....	<b>334</b>
<b>3.1. Le coût de la sûreté des installations portuaires</b> .....	<b>334</b>
<b>3.2. Pour les compagnies maritimes : le déficit de sûreté à l'origine des enjeux commerciaux</b> .....	<b>336</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>338</b>
<i>Etudier la présence des migrants dans la ville : un regard sur l'installation des contrôles sociaux</i> .....	339
<i>Sur le port : le passage clandestin entre sûreté et enjeux commerciaux</i> .....	340
 <b>Cahier photographique</b> .....	 <b>343</b>



<b>PARTIE III - UNE LECTURE DE LA CONDITION DE «CLANDESTIN» À L'ÉCHELLE LOCALE .....</b>	<b>381</b>
<b>Chapitre 7</b>	
<b>Les mobilisations locales, assistance aux émigrants et régulations .....</b>	<b>383</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>384</b>
<b>I / UN PORTRAIT DES MOBILISATIONS SUR LE LITTORAL .....</b>	<b>385</b>
<b>1. Une diversité des contextes de mobilisation .....</b>	<b>385</b>
<b>1.1. La localisation des différentes mobilisations .....</b>	<b>385</b>
<b>1.2. Des éléments pour l'analyse des mobilisations sur le littoral .....</b>	<b>386</b>
Un modèle de mobilisation par étape .....	386
Différenciations des mobilisations et contextes à l'échelle locale .....	387
Des constantes au sein des associations .....	388
<i>Composer avec l'action des forces de police</i> .....	388
<i>Des limites à l'engagement bénévole</i> .....	389
<i>La place de l'église catholique</i> .....	389
<b>2. Etude de cas : l'association Itinérance à Cherbourg .....</b>	<b>390</b>
<b>2.1. Retour sur la mobilisation autour des «clandestins» .....</b>	<b>390</b>
<b>2.2. Une diversité des actions qui se construit dans la durée .....</b>	<b>392</b>
<b>2.3. Le sens de l'engagement associatif .....</b>	<b>392</b>
<b>2.4. Organiser l'action humanitaire .....</b>	<b>394</b>
Partages et rythmes de l'action humanitaire .....	394
<i>Les espaces mobilisés</i> .....	394
<i>Les «plannings»</i> .....	394
<i>Les temps de réunion</i> .....	395
<i>Des difficultés dans le partage de l'action humanitaire</i> .....	395
<i>Intensité des mobilisations et régulations</i> .....	397
<b>2.5. Des associations parfois aux limites de l'épuisement .....</b>	<b>398</b>
<b>2.6. L'économie associative et les possibilités d'action .....</b>	<b>400</b>
Faire avec très peu .....	400
<i>La gestion au quotidien</i> .....	400
<i>Le soucis de comptabilité</i> .....	400
Le budget d'Itinérance .....	401
<i>La problématique des subventions</i> .....	401
<i>L'importance des dons</i> .....	402
<i>La répartition des dépenses et des recettes de l'association</i> .....	402
<b>3. Des associations «sous contrôle» ? .....</b>	<b>404</b>
<b>3.1. Entre non assistance à personne en danger et aide au séjour irrégulier .....</b>	<b>404</b>
Le cadre législatif .....	406
Un contrôle par l'intimidation ? .....	407
<b>3.2. Un contrôle politique des associations ? .....</b>	<b>409</b>
Des associations liées à leurs partenaires .....	409
<b>3.3. La fermeture du hangar Cronstadt à Calais : un régulation par l'espace .....</b>	<b>410</b>
<b>3.4. La contrainte du légalisme .....</b>	<b>411</b>
<b>II / DE LA DIMENSION SPATIALE DES FORMES DE MOBILISATIONS .....</b>	<b>412</b>
<b>1. Des lieux d'appui à l'échelle locale .....</b>	<b>413</b>
<b>1.1. Les locaux associatifs .....</b>	<b>413</b>
<b>1.2. Les lieux de l'action associative comme espace d'interaction .....</b>	<b>414</b>
La salle du Roule pour l'association Itinérance .....	414
<i>L'ambiance du lieu comme vecteur d'un rapport de confiance</i> .....	416
<i>Le local comme support de l'action associative : soigner et proposer un repas</i> .....	418
<i>Le local comme espace fédérateurs avec les partenaires</i> .....	419
<i>Frottements culturels et expérience de l'action bénévole</i> .....	419
Le quai de distribution pour l'association Salam .....	421
Le campement à Norrent-Fontes .....	422

<b>1.3. Des espaces publics investis de façon récurrente : les «cercles de silence»</b> .....	<b>423</b>
Comment fonctionne un «cercle de silence» ? .....	423
Géographie des «cercles de silence» en France .....	423
Les «cercles de silence» à Cherbourg .....	424
<b>1.4. Les collectes de denrées (l'exemple des collectes à Cherbourg)</b> .....	<b>424</b>
Un soutien «en nature» de la population .....	424
Un temps d'interaction et d'échange avec les habitants .....	425
<b>2. Des espaces de mobilisations liés à l'évènementiel</b> .....	<b>426</b>
<b>2.1. Les stands</b> .....	<b>426</b>
<b>2.2. Les concerts de soutien</b> .....	<b>428</b>
<b>2.3. Les projections et les débats</b> .....	<b>428</b>
<b>2.4. Les rassemblements et les manifestations en cortèges</b> .....	<b>429</b>
<b>2.5. Un rassemblement international : le camp No Border à Calais</b> .....	<b>430</b>
<b>3. Une mobilisation en réseaux</b> .....	<b>432</b>
<b>3.1. A l'origine d'une mise en réseau des associations</b> .....	<b>432</b>
Le rapport de la Coordination Française pour le Droit d'Asile (CFDA) .....	432
Une mise en lumière de la problématique à l'échelle nationale .....	433
<b>3.2. La liste de diffusion des «Jungles»</b> .....	<b>433</b>
Création et motivation du réseau .....	433
Le «Jungle Tour» .....	434
La rencontre autour de «principes» : la «Charte des exilés» .....	434
<b>3.3. Des réseaux propres à chacune des associations</b> .....	<b>435</b>
Le déploiement d'un réseau dans la ville, le département et la région .....	435
Les blogs et les sites Internet des associations et des ONG .....	437
<b>4. Le travail de communication et la diffusion de l'information : des dimensions transversales aux actions associatives et militantes</b> .....	<b>437</b>
<b>III / DE L'ENGAGEMENT MILITANT AU CONTRÔLE SOCIAL</b> .....	<b>440</b>
<b>1. L'humanitaire comme mode de régulation</b> .....	<b>440</b>
<b>1.1 L'association Itinérance comme agent régulateur au quotidien</b> .....	<b>440</b>
Des conditions de base à l'action bénévole .....	440
Le local, ou la possibilité d'une rencontre .....	440
Définir son rôle, faire savoir sa place .....	441
Faire respecter le rythme de l'action d'Itinérance .....	442
Faire accepter et faire respecter les règles des institutions .....	442
Limiter les comportements délinquants .....	443
<b>1.2. Comportements migrants et rôle de l'espace dans les régulations associatives</b> .....	<b>444</b>
L'humanitaire «à la carte» ? .....	444
Recréer le besoin .....	445
La diffusion des pratiques de soins et l'éloignement des migrants .....	445
L'éclatement des conditions d'abris .....	446
Des usages «désordonnés» du local associatif .....	447
L'effacement d'un «ordre spatial» de l'aide humanitaire dans la ville .....	447
Rassembler dans un lieu unique pour renforcer les régulations associatives .....	448
<b>2. Une régulation partagée entre «passeurs» et bénévoles</b> .....	<b>450</b>
<b>2.1. Des bénévoles qui composent avec la présence des «passeurs»</b> .....	<b>450</b>
Positionner l'action de l'association .....	450
Imposer sa place et son action .....	451
<b>2.2. Des «passeurs» qui composent avec l'action des bénévoles</b> .....	<b>451</b>
<b>2.3. Du rôle des «passeurs» dans le maintien à la marge du monde clandestin</b> .....	<b>453</b>
<b>3. Du squat au camp : une relation ambiguë entre accompagnement humanitaire et gestion</b> .....	<b>454</b>
<b>3.1. L'installation progressive d'une veille humanitaire sur le squat à Cherbourg</b> .....	<b>454</b>
<b>3.2. Une gestion «revendiquée» du camp à Norrent-Fontes</b> .....	<b>457</b>
<b>3.3. La question de la substitution à l'Etat</b> .....	<b>458</b>
<b>3.4. Régulations associatives contre gestions autonomes des squats</b> .....	<b>459</b>
<b>4. Les «clandestins» et la société locale</b> .....	<b>459</b>
<b>4.1. Quels rapports de la population locale avec les migrants ?</b> .....	<b>459</b>
<b>4.2. Des formes d'intégration exceptionnelles à la société locale</b> .....	<b>460</b>
Un tournoi de foot inter-culturel .....	460

Des sorties pour les «clandestins» .....	461
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>462</b>
<b>Chapitre 8</b>	
<b>La prise en charge sanitaire des individus au contrôle des corps .....</b>	<b>467</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>468</b>
<b>I / PRISE EN CHARGE SANITAIRE ET CONDITION DE L'IMMIGRANT : UNE MISE EN MIROIR</b>	
<b>HISTORIQUE .....</b>	<b>469</b>
1. Une opération anti-gale pour les migrants «clandestins» à Cherbourg .....	469
2. D'hier à aujourd'hui : quelles comparaisons possibles ? .....	471
2.1. <i>Il y a 100 ans, les migrants étaient épouillés et désinfectés</i> .....	471
2.2. <i>Un protocole de prise en charge sanitaire semblable...</i> .....	472
2.3. <i>...mais des contextes migratoires incomparables</i> .....	474
<b>II / RÉPARER LES CORPS, SOIGNER LES INDIVIDUS .....</b>	<b>475</b>
1. Des migrants «clandestins» à l'extrême marge du système de protection maladie .....	475
1.1. <i>Quelle protection sociale pour les migrants «clandestins» ?</i> .....	475
1.2. <i>Quelles solutions d'accès aux soins pour les migrants «clandestins» ?</i> .....	476
L'attente ... et l'aggravation de l'état de santé .....	476
Les permanences de soins proposées par les associations .....	477
Les PASS : un dispositif de santé pour les plus démunis ? .....	477
Les centre médico-sociaux (CMS) .....	480
2. Des soins pour les migrants du littoral : entre urgences médicales, «bobologie» et veille sanitaire .....	480
2.1. <i>Une constante pour les associations : répondre à l'urgence</i> .....	480
2.2. <i>S'appuyer sur la Permanence d'accès aux soins de santé (Pass)</i> .....	481
2.3. <i>La création d'une Pass dans le centre-ville de Cherbourg</i> .....	482
2.4. <i>Trouver un soutien auprès des généralistes et des spécialistes</i> .....	484
2.5. <i>Organiser un suivi «santé» au quotidien : l'exemple d'Itinérance à Cherbourg</i> .....	484
2.6. <i>Pour un hygiène minimum : de l'eau et des sanitaires</i> .....	485
2.7. <i>Ponctuellement, la présence d'organisations non gouvernementales</i> .....	486
Médecins de monde à Dunkerque (et dans le Calais) .....	486
Médecins sans frontières à Paris, dans le X <sup>ème</sup> arrondissement .....	486
3. Des pathologies de «clandestins» ? Ce que révèle l'état de santé des migrants .....	487
3.1. <i>Des sources écrites difficiles à trouver et à rassembler...</i> .....	487
A Cherbourg : des factures, des ordonnances et quelques notes .....	487
Le cahier de transmission d'Itinérance comme «base de données» .....	488
3.2. <i>Un recensement des pathologies rencontrées chez les migrants à Cherbourg</i> .....	489
3.3. <i>Des maux qui renvoient à des conditions de vie sur le littoral</i> .....	491
3.4. <i>Un état de santé qui informe sur une histoire de vie</i> .....	493
4. L'importance des soins au quotidien pour les migrants .....	495
4.1. <i>Soigner le corps et créer un lien</i> .....	495
4.2. <i>Recréer un environnement social-familial pour soigner les corps</i> .....	495
4.3. <i>Repérer et (tenter de) prendre en charge les psycho-traumatismes</i> .....	496
La prise en charge psychologiques à MSF Paris .....	497
La formation de bénévoles à l'ethnopsychiatrie .....	498
<b>III / LA MISE À L'ÉPREUVE DU CORPS .....</b>	<b>500</b>
1. L'engagement du corps dans le passage .....	500
1.1. <i>Les blessures lors des tentatives de passage</i> .....	500

1.2. Effacer ses empreintes .....	500
1.3. Un milieu social violent .....	502
Les rixes entre migrants .....	502
Les violences des «passeurs» .....	502
Les violences policières .....	503
Les violences sexuelles faites aux femmes .....	503
1.4. Ambivalence du rapport au corps .....	505
Un corps à entretenir et à préserver .....	505
Passer malgré tout .....	506
Un engagement total du corps .....	507
2. Vivre dehors .....	508
2.1. Lutter contre les intempéries (le froid et la pluie) .....	508
2.2. Porter l'odeur de sa condition .....	511
<b>IV / DES CORPS CONTRÔLÉS ET DOMINÉS .....</b>	<b>512</b>
1. Le contrôle des «passeurs» sur les individus et les corps .....	512
1.1. Surveiller les individus, dominer les corps .....	512
1.2. Punir : instaurer le rapport de domination par les violences physiques .....	513
1.3. Des voies légales inaccessibles pour se soustraire aux passeurs ? .....	514
2. Les corps «éduqués» : la discipline comme condition pour accéder aux aides associatives .....	516
2.1. Un ordre imposé par les associations .....	516
2.2. L'instauration de règles de comportement : l'exemple de Cherbourg .....	519
Le petit déjeuner pour les migrants à Cherbourg : un comportement presque «ritualisé» .....	519
L'expression des règles par les «façons d'être» .....	520
De l'expérience du lieu à l'adaptation du comportement .....	521
3. Le pouvoir de l'institution policière sur les corps des émigrants .....	522
3.1. Les interpellations policières : identifier, dénombrer... harceler ? .....	522
3.2. Tenir enfermé.....	523
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>524</b>
<i>Le corps : marqueur d'une condition de «clandestin» .....</i>	<i>524</i>
<i>Une prise en charge sanitaire à la marge .....</i>	<i>524</i>
<i>Le corps dit la position de l'individu : entre le monde clandestin et la société locale .....</i>	<i>525</i>
<b>Chapitre 9</b>	
<b>Le «clandestin» dans ses espaces .....</b>	<b>527</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>528</b>
<b>I / UN REGARD SUR LES LIEUX D'INSTALLATION INFORMELS .....</b>	<b>529</b>
1. Le rapport des mots et des lieux .....	529
1.1. «Camp» ou «Jungle» ? .....	529
1.2. Peut-on parler de «camp» pour qualifier les lieux d'installation informels des migrants ? .....	530
Qu'est-ce qu'un «camp» ? .....	530
Mise en perspective : Sangatte était-un camp ? .....	532
Différencier les camps des lieux d'installation informels .....	533
1.3. Des lieux d'installation informels comme autant de «squats» .....	534
2. La vie dans les squats .....	536
2.1. Des campements informels organisés .....	536
2.2. L'aménagement du squat en espaces différenciés .....	538
L'abri .....	538
Une constante : la précarité de l'installation .....	539
L'impossibilité d'habiter l'espace ? .....	540
De l'abri de fortune à la «cabane» ? .....	541
«Vivre dans l'espace (public) accessible» .....	542

La cuisine sur le squat .....	542
«Tentes de vie» (ou la construction d'espaces collectifs) .....	544
Les jeux .....	545
L'éclairage .....	546
<b>2.3. Les stigmates d'une relégation .....</b>	<b>546</b>
L'accumulation de débris .....	546
La présence des rats parmi les migrants .....	547
<b>2.4. Le squat est un indicateur de la place accordée aux migrants dans l'espace social .....</b>	<b>548</b>
<b>II / DES PRATIQUES SPATIALES QUI DESSINENT UNE CONDITION DE «CLANDESTIN» .....</b>	<b>550</b>
<b>1. Des mobilités en France et en Europe fortement déterminées par le projet .....</b>	<b>551</b>
<b>1.1. Des parcours plus ou moins structurés .....</b>	<b>551</b>
<b>1.2. Le littoral, les squats et Paris : être mobile pour passer la Manche .....</b>	<b>552</b>
Paris est une étape du passage et une «base arrière» du voyage clandestin .....	552
Du squat à l'autre pour tenter différents points de passage .....	553
Les réseaux d'interconnaissances et les représentations géographiques du passage .....	553
S'en remettre à ceux qui savent (les déplacements «guidés») .....	555
Les aléas du passage .....	555
<b>1.3. Perte de sens et perte de repères : l'errance n'est uniquement géographique .....</b>	<b>556</b>
Le cas de N. ....	557
<b>2. Faire de l'espace une ressource : mobiliser la ville .....</b>	<b>558</b>
<b>2.1. Un apprentissage de l'espace .....</b>	<b>558</b>
<b>2.2. Géographie des pratiques spatiales des migrants à Cherbourg .....</b>	<b>560</b>
L'organisation spatiale d'un espace de vie .....	560
Des pratiques spatiales qui questionnent la marginalité des «clandestins» .....	561
Des espaces interdits ? .....	562
<b>2.3. La mobilisation des ressources de la ville, ou «le camp éclaté» .....</b>	<b>562</b>
Manger, se laver, se vêtir (optimiser l'accès à l'aide humanitaire) .....	565
Dormir, s'abriter, se chauffer .....	566
Se soigner .....	567
Discuter et communiquer .....	568
Jouer .....	568
Se déplacer : produire une toponymie pour se repérer .....	568
Prier .....	568
<b>2.4. Des rapports à l'espace qui rythme le temps quotidien .....</b>	<b>569</b>
Un rythme propre au fait d'être clandestin .....	569
Du temps en trop : le «clandestin» et l'attente .....	569
<b>2.5. Des rapports à l'espace contraints par la surveillance et le contrôle des polices .....</b>	<b>570</b>
La surveillance du squat de Cherbourg .....	570
Les interpellations en ville .....	570
Le durcissement épisodique des contrôles policiers .....	571
Des parcours bis pour se rendre à la Chaudière .....	571
L'enfermement dans la clandestinité comme réponse à l'activité policière .....	571
L'investissement des bénévoles pour sous-exposer les migrants .....	572
<b>III / UNE ÉTUDE DES MARQUEURS DE LA MARGINALITÉ .....</b>	<b>573</b>
<b>1. Des mobilités qui impliquent des frottements avec d'autres personnes à la marge .....</b>	<b>573</b>
<b>1.1. L'association Itinérance veille à n'accueillir que des migrants «clandestins» .....</b>	<b>573</b>
<b>1.2. Rencontrer des personnes en grande précarité à l'Accueil de jour .....</b>	<b>574</b>
<b>1.3. Le repas à la Chaudière : une table «réservée» .....</b>	<b>576</b>
<b>2. Confronter la condition des populations à la marge :</b>	
<b>l'expérience photo du Forum du Bénévolat Solidaire .....</b>	<b>577</b>
<b>3. Des objets comme marqueurs d'une condition de clandestins dans le passage .....</b>	<b>583</b>
<b>3.1. Les objets sont des traces que laissent les «clandestins» .....</b>	<b>583</b>
Des traces qui évoque le passage et la marge .....	583
Des traces encombrantes .....	585
<b>3.2. Le rapport aux choses révèle un rapport au lieu .....</b>	<b>585</b>
<b>3.3. Les objets du quotidien comme lien avec la société .....</b>	<b>587</b>
Quels «attachements» aux objets et aux lieux dans le passage ? .....	587

Des objets comme des révélateurs de nos rapports à la société .....	589
Des objets aux usages .....	590
<b>3.4. La force symbolique des objets .....</b>	<b>590</b>
<b>3.5. L'importance capitale du téléphone .....</b>	<b>591</b>
<b>3.6. La tenue vestimentaire comme marqueur social .....</b>	<b>591</b>
Réflexion méthodologique .....	591
La présentation de soi .....	592
De l'autre côté de la frontière, un autre rôle à tenir.....	593
<b>4. Marques et marquages de l'espace : des tentatives d'appropriation éphémère .....</b>	<b>593</b>
<b>4.1. Prendre une place à l'accueil de jour.....</b>	<b>593</b>
<b>4.2. Le local d'Itinérance comme espace approprié .....</b>	<b>594</b>
<b>4.3. Des marquages éphémères : une empreinte spatiale qui tend à s'effacer .....</b>	<b>595</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>597</b>
<i>La manifestation d'une présence .....</i>	<i>597</i>
<i>Les composantes de leurs mobilités .....</i>	<i>598</i>
<i>Les marqueurs de la marginalité, les indices d'une condition .....</i>	<i>599</i>
 <b>Conclusion générale .....</b>	 <b>603</b>
 <b>LES APPORTS D'UNE APPROCHE GÉOGRAPHIQUE DE LA CONDITION DE «CLANDESTIN .....</b>	 <b>605</b>
Des mobilités contraintes comme indicateur d'un rapport social .....	606
Repenser la place de «l'autre» dans l'espace et dans la société .....	607
 <b>CONTRIBUTION AUX MÉTHODES ET À L'OBJET DE LA GÉOGRAPHIE SOCIALE .....</b>	 <b>608</b>
Une fonction réflexive de la géographie sur la thématique de recherche .....	608
Le retour vers la société .....	609
De l'intérêt d'une présence longue sur le terrain .....	609
Documenter et témoigner par la photographie .....	609
 <b>PASSAGE CLANDESTIN ET CHANGEMENT DANS LA SOCIÉTÉ .....</b>	 <b>610</b>
L'empreinte du fait clandestin dans la société .....	610
La mémoire du <i>passage</i> .....	612
 <b>Sources .....</b>	 <b>615</b>
 <b>Liste des personnes rencontrées .....</b>	 <b>653</b>
 <b>Table des photos du cahier photographique .....</b>	 <b>657</b>
 <b>Table des figures .....</b>	 <b>661</b>
 <b>Table des matières .....</b>	 <b>671</b>

## Des émigrants dans le *passage*

### Une approche géographique de la condition de clandestin à Cherbourg et sur les côtes de la Manche

Cette recherche apporte une contribution à la compréhension du *passage*, et plus largement du fait clandestin. La multiplication des camps informels et des squats d'émigrants aux frontières, mais aussi à l'intérieur de l'Europe depuis une vingtaine d'années marque une transformation du rapport à l'étranger dans nos sociétés. La figure de l'immigrant tend à se confondre aujourd'hui avec celle du «clandestin», et les conditions de séjour des émigrants, qualifiés «d'illégaux», au sein de l'Union européenne sont extrêmement précaires. En France, le long des côtes de la Manche, la plupart d'entre eux vivent sous des tentes et bénéficient du soutien des associations humanitaires qui leur apportent une aide d'urgence. Le déploiement de mesures sécuritaires et policières par l'Etat depuis la fin des années 1990 contribue à maintenir ces migrants à la marge. Le phénomène suscite de nombreux débats dans la société. Dès lors, il apparaît intéressant pour le chercheur en géographie sociale d'explorer les problématiques qui se cristallisent autour des migrants et de témoigner de ce qui est aujourd'hui une question sociale.

Cette thèse propose d'étudier la géographie actuelle du fait clandestin qui constitue, selon nous, la dimension spatiale d'un rapport social entre les émigrants et la société. La recherche privilégie une démarche inductive et s'appuie sur un travail de terrain mené dans l'agglomération de Cherbourg-Octeville. La réflexion est nourrie de comparaisons dans les villes portuaires Transmanche (Dieppe, Calais, Dunkerque...) et dans la région Nord (St Omer, Norrent-Fontes, Angres, Steenvoorde). L'enquête qualitative utilise notamment la photographie et mobilise l'observation participante dans le cadre d'un engagement bénévole au sein de l'association *Itinérance* à Cherbourg.

Mots-clés (indexation Rameau) : Immigrés clandestins, Conditions sociales, Géographie sociale, Exclusion sociale, Émigration et immigration, Politique publique, Photographies, France, Cherbourg-Octeville, Manche, 1990-...

Mots-clés (indexation libre) : géographie sociale, clandestin, émigrant, condition, marginalité, sûreté, villes portuaires transmanche, photographie.

---

## Emigrants in the *passage*

### A geographical approach of the condition of illegal immigrants in Cherbourg and other French cities on the English Channel

This research contributes to understanding the *passage*, and more broadly the condition of illegal immigrants (called « clandestins » in French). The proliferation of emigrant squats at the European borders, and also within Europe, for the last twenty years indicates the changing relations with foreigners in the European societies. In this process, the immigrants tend to be stereotyped as « illegal » and their living conditions are extremely insecure. In France, along the Channel coast, most of them live in shelters and receive support and emergency assistance from humanitarian organizations. The display of security measures and the police force by the French state since the late 1990s has succeeded in keeping the emigrants at the margins leading to many debates in the French society. This makes it an interesting research topic for social geographers to explore and witness the issues involving migrants and to contribute to the understanding of what has emerged as a major social issue.

This thesis proposes to study the current geography of the « clandestin » issues highlighting the spatial dimensions of social relationships between emigrants and society. This research is drawn on an inductive approach and is based on fieldwork conducted in Cherbourg and its surroundings. The qualitative method includes a participant observation as a volunteer for the association *Itinérance* in Cherbourg and the use of photographs. The reflections are based on comparing harbour cities located on the Channel (Dieppe, Calais, Dunkerque) and a few places in Northern France (St Omer, Norrent-Fontes, Angres, Steenvoorde).

Keywords (Rameau indexing) : Illegal immigrants, Social conditions, Social Geography, Social exclusion, Emigration and immigration, Public policy, Photographies, France, Cherbourg-Octeville, English Channel, 1990-...

Keywords (Free indexing) : Social Geography, illegal immigrants, emigrants, condition, marginality, safety, Channel border cities, photography.

---

**Spécialité** : Géographie physique, humaine, économique et régionale



ESO - Caen, UMR 6590 du CNRS  
Université de Caen Basse-Normandie  
Maison de la Recherche en Sciences Humaines